NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE,

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ

PAR MM. BURNOUF. — CHÉZY. — COQUEBERT DE MONTBRET. — DEGÉRANDO. — GARCIN DE TASSY. — GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — STAN. JULIEN. — KLAPROTH. — RAOUL-ROCHETTE. — ABEL-RÉMUSAT. — SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE SACY, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TOME III.



IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M.GR LE GARDE DES SCEAUX,

À L'IMPRIMERIE ROYALE.

PARIS. — 1829.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

(JANVIER 1829.)

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Notice historique, chronologique et généalogique des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1829.

EMPIRE OTHOMAN.

Sulthan MAHMOUD II, fils du sulthan *Abd'oulhamid*, né le 20 juillet 1785, et proclamé à la place de son frère *Moustafa IV*, detrôné le 28 juillet 1808.

Égypte : MOHAMMED-ALI, né à Cavala en Romélie, en 1769 (1182 de l'hégire), fils d'*Ibrahim-agha*; proclamé pacha le 14 mai 1805, à la place de *Khorschid-pacha*; confirmé par le sulthan Sélim III, le 1.er avril 1806.

Bagdad : DAOUD-PACHA.

Moldavie : *Jean* STOURZA, boyard moldave, nommé hospodar le 16 juillet 1822, et proclamé à Yassy le 21 du même mois.

Valachie : *Grégoire* GHIKA, nommé hospodar le 16 juillet 1822; inauguré par le pacha de Silistrie, le 21 septembre 1822.

VASSAUX DE L'EMPIRE OTHOMAN.

Tripoli : *Sidi* YOUSOUF *Karamanli* pacha succède, en mai 1795, à son père Ali fils de Mohammed.

Tunis : *Sidi* HASAN, bey, succède à *Hamouda-bey*, le 23 mars 1824.

Alger : HOUSAÏN, fils d'*Hasan*, ancien ministre de l'intérieur, succède, le 1.er mars 1818, au dey *Ali*, mort de la peste. Il est âgé d'environ 54 ans.

Le schérif de la Mekke : YAHYA, fils de *Sourour*, remplace, le 2 novembre 1813, son oncle, le schérif *Ghaleb*, déposé par le pacha d'Égypte, *Mohammed-Ali*, et mort à Salonique en 1818.

L'imam de l'Yémen : N..... succède en 1815 à *Tamy*, chef de la tribu d'*Asir*, fait prisonnier par l'Arabe *Hasan*, fils de *Khaled*, allié du pacha *Mohammed-Ali*, et mis à mort à Constantinople en 1819. L'imam de l'Yémen réside à Sanaa.

Roi de Sennaar : BÂDY VII, fils de *Tabl*, vingt-neuvième roi de la race des *Foundjis*, tribu partie de l'intérieur de l'Afrique, et qui vint s'établir à Sennaar, vers la fin du XV.e siècle. En juin 1821, *Ismaël*, fils du pacha d'Égypte, le contraint de reconnaître la suprématie du sulthan Mahmoud.

EMPIRE DE MAROC.

MOULEY-ABD-ERRAHMAN, sulthan, fils aîné de *Mouley Hescham*, fils de *Sidi Mohammed*, succède à son oncle *Mouley-Souléiman*, le 28 novembre 1822.

ROYAUME D'ABYSSINIE.

TSA GUARLOU, successeur de *Ayto Egwala Sion*, de la dynastie de *Salomon*, qui règne sans interruption depuis 1268, réside à Gondar; il jouit de beaucoup de considération, mais n'a aucun pouvoir

et ne possède en revenus que ce que les gouverneurs indépendans des provinces veulent lui accorder. Ces gouverneurs sont ; SHAM TEMBEN GUEBRA MIÇHAEL, chef de *Tigri*, successeur de *Ras Welled Selassé*; GUYO, successeur de *Fasil*, chef d'*Amhara* (Gojam); SELASSÉ, successeur de *Wassen Segued*, chef ou *murd-azimadd* de *Schoa* et d'*Efat*, a pris le titre de roi.

Les Galla ont depuis long-temps envahi la partie méridionale du pays; la tribu la plus puissante est celle des *Edchow*, commandée par LIBAN et par GODJI.

IMAM DE MASCATE.

Séid-SAÏD succède à son père *Séid-sulthan*, vers l'an 1804 ; il est le troisième descendant d'*Ahmed*, fils de *Saïd*, fondateur de cette puissance.

PERSE.

FETH-ALI-SCHAH, de la tribu turke des Kadjars, nommé *Baba-Khan* avant son avénement au trône; fils d'*Housaïn-Kouly-Khan*; né en 1768; succède, en 1796, à son oncle *Agha-Mohammed-Khan*, fondateur de la dynastie. *Abbas-Mirzâ*, héritier présomptif de la couronne, est né en 1785.

AFGHANISTAN.

La couronne est héréditaire dans la branche de la famille des *Saddouzy*, qui descend d'Ahmed-Schah Abdalli : le titre royal est *schahi-devri-devrân*. Le monarque ghaznévide *Sebecteghin* soumit le pays en 997 ; *Babour* conquit Ghazna et Kaboul en 1506; les Afghans conquirent la Perse en 1720,

furent soumis en 1737 et en 1747. *Ahmed-schah Abdalli* fut couronné à Kandahar; son fils *Timour-schah* régna depuis 1773-1793; *Zemân-schah*, —1800, où il fut déposé par son frère MAHMOUD, qui, trois années après, fut chassé par son frère SCHOUDJAH, qui fut expulsé à son tour par *Mahmoud*, en 1809. Durant ces désordres, *Roumdjit-singh* conquit Kaschmir et Peschâwer, où YAR-MOHAMMED KHAN, le troisième frère, règne sous sa tutelle: en 1826, *Mahmoud* avec son fils était fugitif à Hérat et Schoudjah, dans l'Inde anglaise; les émirs du Sinde se sont emparés d'une partie du pays.

BELOUTCHISTAN.

MAHMOUD-KHAN, âgé d'environ 47 ans, succède à son père *Nasir-Khan*, en juin 1795; ce dernier avait soumis le Mekran, vers la fin de son règne; son fils l'abandonna en 1809.

BALKH.

Conquis en 1825 par *Mîr* MOURAD-BEY, qui en chassa *Nedjib-oullah-khan*, gouverneur pour le roi de Kâboul.

BOKHARA.

Grand khan de Bokhara et de Samarkand: BATKAR-KHAN succède à son père *Mir-Haïder-khan*, en 1826. Le règne intermédiaire de son frère *Mir-Housaïn* ne fut que de quatre mois.

Gouverneur de Hisar: *Seid-Atalyk-bey*, beau-père de *Mir-Haïder*.

KHOKAND.

ÉMIR-KHAN, prince de Farghanah et de Khokand.

BADAKHSCHAN.

MIRZA-ABD'OUL-GHAFOUL, fils de *Mohammed-schah*, réside à Faïz-abad, ville différente de Badakhschan, et placée au sud de celle-ci.

KHARIZM.

RAHMAN-KOULI-KHAN succède à son père *Mohammed-Rahim-khan* en 1826. Le titre de ces princes d'origine ouzbeke est *Taksir-khan*; ils résident à *Khiwa*.

INDE.

Gouverneur général du Bengale: lord *William Cavendish* BENTINCK prête serment le 18 juillet 1827; succède à lord *Amherst*.

L'aréal de la présidence du Bengale contient 328,000 lieues carrées; il est habité par 57,500,000 sujets.

Gouverneur de Madras: sir *Stephen-Rumbold* LUSHINGTON, arrivé le 18 octobre 1827, succède à sir *Thomas Munro*.

Ce gouvernement comprend 154,000 lieues carrées et 15 millions d'habitans.

Gouverneur de Bombay: sir *John* MALCOLM, arrivé le 26 octobre 1827, succède à sir *Mounstuart Elphinstone*.

L'étendue de cette présidence est de 71,000 lieues carrées; habitans, 10,500,000.

Gouverneur de Ceylan: sir HUDSON-LOWE succède, en 1826, à sir *Edward Barner*.

Administrateur général des colonies françaises : le vicomte *Eugène* DESBASSYNS DE RICHEMONT, nommé le 30 août 1827, installé à Pondichéry le 11 janvier 1828.

Gouverneur hollandais de Java : DE KOCK, successeur du baron VAN DER CAPPELLEN.

Gouverneur hollandais des Moluques : VAN MERKUS.

Gouverneur espagnol des Philippines : D. MARIANA RICAFORD.

ÉTATS DE L'INDE

DÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Haïderabad, entre le 16° et le 22° lat. sept., contient une partie de l'ancien *Telìngana*, s'étend du nord au sud, depuis les rivières *Tapty* et *Wardâ*, jusqu'au *Toumbadra* et *Krischna* (ou *Mahanuddy*). L'aréal est de 96,000 lieues carrées; la population, de 10 millions d'habitans, dont une partie est mahométane. Le *Telìngana* fut conquis par les Mahométans, et fit partie de l'empire *Bhamany* dans le Décan; lors de la dissolution de ce dernier, il fut de nouveau indépendant sous le nom de *Golconda*, dont le premier prince, *Kouli Koutoub-schah*, régna depuis 1512—1551; *Djemchid Koutoub-schah* jusqu'en 1558; *Ibrahim Koutoub-schah*—1581; *Kouli-koutoub-schah*—1586: il fonda la ville de Haïderabad. Son frère *Mohammed* lui succéda; à celui-ci *Abd-allah koutoub-schah*, que le grand mongol *Schah-djehan* rendit tributaire; en 1690, *Abou-Hosaïn* fut fait pri-

sonnier par *Avreng-zeb* et mourut en 1704. Au milieu des désordres qui suivirent la mort de ce dernier, *Nizam-el-mulk* s'empara vers 1717 du pays et mourut en 1748; son fils *Nasir-djang* fut tué en 1750; et le fils de celui-ci, *Modaffer-djang*, en 1757; *Salabet-djang*, fils de Nizam, fut emprisonné en 1761 (il mourut deux ans après) par son frère *Nizam-Ali*, qui régna jusqu'en 1803; son fils aîné SEKANDER-DJAH lui succéda le 6 août. La résidence est Haïder-abad, 17° 15′ lat., 78° 35′ long. Fondée en 1585; elle a 200,000 habitans.

Nagpour, reste du grand empire des Mahrattes dans le Décan, qui fut renversé par les Anglais en 1818. Il est situé entre 18° 40′ et 6° 40′ lat., 78° 20′ et 83° long.; il contient un aréal de 70,000 lieues carrées, et est habité par 3 millions d'hommes. Il n'est pas prouvé que la dynastie régnante descende de *Sewadji*, fondateur de l'empire des Mahrattes. *Ragodji*, en 1738, conquit le pays et mourut en 1755; son fils aîné *Djanodji* mourut en 1772; son frère *Moudhadji* régna jusqu'en 1788, où le fils de ce dernier, *Ragodji Bhounsla*, monta sur le trône; il régna jusqu'au 22 mars 1816; il laissa en mourant ses états à son fils *Persodji Bhounsla*, qui fut étranglé le 1.er février de l'année suivante, et remplacé par *Appa-saheb*, qui monta sur le trône sous le nom de *Moudhadji* II; il fut déposé par les Anglais, qui, le 25 juin 1818, mirent à sa place le fils de Persodji, *RAGODJI*

BHOUNSLA, âgé de 9 ans. Sa résidence est à *Nagpour*: 21° 9' lat., 79° 11' long.; elle contient 115,000 habitans.

Oude, entre 26° et 28° lat. septent.; surface de 20,000 lieues carrées; population, 3 millions. Le pays fut soumis par les Mahométans lors de leurs premières incursions; sous Mohammed, un des successeurs d'Aureng-zeb, *Saadet-khan*, de Nischapour en Khorasan, devint *soubahdar* du pays : il eut pour successeur son fils *Sefdar-djang*, —1756; le fils de celui-ci, *Schodja-ed-devlah*, régna jusqu'en 1775; son fils, *Asaf-ed-devlah*, jusqu'en 1797. Le fils naturel de ce dernier, *Vizir Ali*, ayant usurpé le pouvoir, fut déposé par lord Teignmouth, et *Saadet-Ali* fut proclamé le 21 janvier 1798 : il mourut le 11 juillet 1814; son successeur, *Ghazi-eddin Haïder*, prit, le 9 octobre 1819, le titre de *padischah*, et mourut le 20 octobre 1827; son fils *Souléiman-djah* NASIR-EDDIN HAÏDER lui succède. Résidence, *Lucknow*, 26° 51' latit. 80° 50' long.; elle a plus de 300,000 habitans.

Baroda, la partie la plus considérable et la plus belle de la presqu'île de Gudjerat, contient 18,000 lieues carrées et 2 millions d'habitans. *Pilladji*, de la famille de *Guicowar* (*Gaikevad*), Mahratte, propriétaire d'un village, parvint à s'emparer du pouvoir, et régna jusqu'en 1747; son fils *Damadji Guicowar*, jusqu'en 1768; *Fateh-singh Guicowar*, jusqu'en 1789; *Manadji Guicowar*, jusqu'en

1792; *Gowind Rao*, jusqu'en 1800; *Anand Rao Guieowar*, jusqu'en 1819; son frère SÉIDJI RAO GUICOWAR lui succède. Capitale, *Baroda*, avec 100,000 habitans.

Maïsour, entre le 11° et le 15° lat.; 27,000 lieues carrées, 3 millions d'habitans; c'est le plateau du Carnâtic. La dynastie prétend être originaire de Dvaraca dans le Gudjerat; le premier souverain connu est *Scham-radj*, qui monta sur le trône en 1507. *Tim-radj* régnait en 1548, *Hir-scham-radj* mourut en 1576, *Scham-radj* en 1637; *Immader-radj* ne régna qu'une année, *Kanty-revy-narsa-radj* jusqu'en 1659, *Djik-deo-radj* jusqu'en 1704; *Kanty-radj* jusqu'en 1714, *Doud-Kischen-Radj* jusqu'en 1731, *Djik-kischen-radj* jusqu'en 1755, dépossédé par *Haïder-Ali*, qui mourut le 9 décembre 1782. Celui-ci fut remplacé par son fils *Tippou-saheb*, qui périt le 4 mai 1799. Wellesley plaça sur le trône un rejeton de l'ancienne dynastie *Maharudja* KRISCHNA UDIAVER, âgé de 6 ans, le 22 juin 1799: il gouverne réellement depuis 1812. Résidence, Maïsour: 12° 19' lat., 76° 42' long.; à 11 milles de Seringapatnam, qui n'a plus que 10,000 habitans.

Satara, 14,000 lieues carrées et 1,500,000 habitans. *Sewadji*, en 1651, détrôna le souverain de Bedjapour, et le tint comme prisonnier. Cet état de choses dura jusqu'en 1818, où le peischwa fut chassé, et, en 1821, NAR-NARRAIN fut réinstallé dans tous les droits que ses ancêtres avaient

possédés. Il réside à Satara, 17° 42′ lat. 74° 12′ longit. Après la dissolution de l'empire Bhamany, *Abou'l-modaffer-adil-schahy* fonda la dynastie de Bedjapour avant 1489; il mourut en 1510, *Ismaïl adil-schah* en 1534, *Moulou adil-schah* en 1557, *Ali adil-schah* en 1579, *Ibrahim adil-schah* en 1626, *Mohammed adil-schah* en 1660, *Ali adil-schah* en 1672; *Sekander adil schah* fut fait prisonnier, lors de la prise de Bedjapour, par Aureng-zeb, en 1689.

Un grand nombre de petites principautés, telles que *Travancore*, *Cochin*, *Bopâl*, *Kotah*, *Boundi*, des chefs de *Radjpoutes*, des *émirs du Sind* et autres, forment un territoire de 305,000 lieues carrées, avec 17 millions d'habitans.

ASSAM.

Ce pays contient le bassin du Brahmapoutra. Le titre royal est *svarga radja* (monarque céleste), parce que la dynastie prétend descendre de deux frères, *Khunlai* et *Khuntai*, qui, avec le dieu *Chang* vinrent des contrées du nord s'établir dans ce pays. Le Mongol *Aurengzeb* essaya de soumettre le pays d'Assam, mais son armée fut détruite. En 1793, le roi *Gaurinath* fut replacé, avec le secours des Anglais, sur le trône d'où un prêtre ambitieux l'avait chassé; il fut assassiné : son fils BIRDJINATH KOUMAR ne put se soutenir contre les usurpateurs *Boura Gohaing* et *Tchander khant*; ce dernier appela les Birmans, qui, en 1822, conquirent le pays, et pro-

clamèrent pour *radja* leur général *Menghi mahu-thelouah*. Les Anglais s'en sont emparés en 1825.

ÉTATS DE L'INDE

INDÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Nepal.—53,000 lieues carrées, 2 millions d'habitans; ayant à l'ouest et au sud les provinces anglaises pour frontière, au nord le mont *Himâlaya*, à l'est la principauté de Sikkim. La constitution physique des habitans les rapproche des Tartares et des Chinois, comme les habitans du Boutan. La dynastie indigène *Sourya-bansi* (race du Soleil) finit avec *Raddjit-mall*, qui, en 1768, se vit enlever ses états par le radja de Gorkha, *Prithi Narrain*, qui mourut en 1771; *Singh-pertâp*, son fils, régna jusqu'en 1775; *Ram-bahader*, fils mineur de ce dernier, fut dépossédé par son oncle *Bahader-sah*, qui pilla Lassa en 1784 et Teschou Loumbou en 1790. Une armée chinoise passa le mont Himâlaya en 1792, et força *Bahader-sah* à faire la paix. *Ram-bahader* fit périr ce dernier en 1795; mais ses cruautés le rendirent si odieux qu'il fut obligé de s'enfuir à Bénarès en 1800; il revint en 1804, et fut assassiné en 1805. Malgré ces désordres, les conquêtes continuèrent sous le général *Ammer-singh-thappa*, qui enfin fut défait par sir Ochterlony. Par la paix du 4 mars 1816, il fut contraint de céder presque toutes ses conquêtes aux Anglais. *Ammer-singh-thappa* mourut, âgé de 68 ans, le 29 juillet 1816, et le jeune *radja* du même

nom, le 20 novembre suivant; on plaça sur le trône son fils, âgé de 3 ans, RADJINDRA BIKRAM SAH. Capitale, *Catmandou*, située à 4784 pieds d'élévation au-dessus des plaines du Bengale, 27° 42' lat., 85° long.; elle a 20,000 habitans.

Lahore. — 50,000 lieues carrées; 3 millions d'habitans, entre le 30° et 34° lat.; les frontières sont le Caschmir et le cours de l'Indus au nord; Dehli, Adjmir et le Moultan au sud; les montagnes de l'Indoustan septentrional à l'est; l'Indus le sépare à l'ouest de l'Afghanistan; il se compose de deux parties distinctes, le Pendjab et le Kouhistan. Les Seiks, qui professent une religion indienne, dominent en ce pays. Les Mahométans y sont vexés et opprimés de différentes manières. Le fondateur de la secte des Seiks fut *Nanek*, qui naquit à *Talwandy*, village du district de Lahore, en 1419; son successeur fut *Gourou Angad*, mort en 1552; *Ameru-das*, *kschatriya* de race, — 1574; *Ram-das*, son fils, — 1581. *Ardjoun-mal*, rédacteur du principal livre sacré des Seiks, nommé *Adi-granth*, mourut en 1606; son fils *Hargovind* fut le premier *gourou* (maître) guerrier, — 1644; son petit fils *Harray*, — 1661; son fils *Harkrischna* mourut à Dehli en 1664; son fils *Tegh-bahader* fut tué par les ordres du gouvernement mongol en 1675: son fils, *gourou govind*, prêtre et soldat, introduisit l'esprit militaire chez les Seiks; on parvint à le chasser de Lahore et il mourut dans le Dekan, en 1708. Il fut le dernier gourou général; depuis lui, chaque petit *radja* s'est

fait chef spirituel et temporel. *Ahmad-schah Abdalli* défit les Seiks à différentes reprises en 1762 et 1763; mais ils se relevèrent bien vite. Aujourd'hui, les chefs qui habitent au sud du Setledj, sont sous la protection anglaise; tout ce qui est au nord obéit à RANDJIT-SINGH, âgé maintenant de 66 ans; il a trois fils, *Gourrouk-singh*, *Schere-singh* et *Tara-singh*. Résidence, *Lahore*, 34° 9' 21" lat., 78° 20' long.

Sinde: 24,000 lieues carrées, 1 million d'habitans; ayant pour frontières, au nord le Moultan et l'Afghanistan, au sud Koutch et la mer, à l'est Adjmir et le désert de Koutch, à l'ouest la mer et les montagnes du Béloutchistan. Ce pays fut soumis par le Mongol Akbar. Durant l'invasion de Nadir-schah, *Mohammed Abassi Kalory* se fit *soubahdar* du Sinde; il fut battu, en 1739, par le monarque persan, qui le rendit tributaire; il mourut en 1771. Ses successeurs furent chassés par les *Talpouris*, tribu de Baloutches, sous la conduite de leur émir, *Fateh-Ali-khan*, en 1779, qui fut obligé de payer un tribut à Timour-schah de Kaboul, jusqu'à la mort de ce dernier en 1793. *Mir Gholam Ali*, fils de *Fateh-khan*, après avoir gouverné avec ses frères le pays, mourut à la chasse en 1812; son fils et ses deux frères MIR KOURRIM ALI et MIR MOURAD ALI lui succédèrent; ils ont envahi une partie de l'Afghanistan.

Sindia, 40,000 lieues carrées et 4 millions d'habitans. Le pays d'Oudjein fut conquis par les Mahomé-

tans en 1230; il échut plus tard aux Mahrattes. *Djyapa Sindia* servit comme général sous le premier *peïschwa*, *Badjerao*, et acquit par de nombreux services le pays d'Oudjein. Son fils *Djankadji* fut assassiné après la bataille de Paniput (1761); son oncle *Ranodji* lui succéda; le fils de celui-ci, *Madhadji Sindia*, régna jusqu'en 1794; son neveu *Devlet Rao* perdit, en 1803, dans une guerre contre les Anglais, la moitié de ses états; le traité du 5 novembre 1817 lui en fit perdre une autre partie; il mourut âgé de 47 ans, le 21 mars 1827. Un de ses parens, *Moukht Rao*, âgé de 12 ans, prit, en lui succédant, le titre de *Maharadja-Ali Djah* Djankodji-Rao *Sindhia-bahader* (le 18 juin). L'ancienne capitale était Oudjein: 23° 11' lat., 75° 35' long.; actuellement c'est Gualior, 26° 15' lat., 78° 1' long.

ÉTATS

AU-DELA DU GANGE.

Birmans: population 3,500,000 ames. Depuis la paix de Yandabou (le 24 février 1826), ce royaume a perdu tout l'Aracan, la moitié du pays de Martaban, Tavay, Tenassérim, et les îles de Merguy; il ne se compose plus que d'Ava et de Pégu. Le nom d'*Ava* est la prononciation corrompue d'*Aénwa*, qui est le nom que le peuple donne à la capitale. Le nom de Birmans dérive du mot *Mrama*, dont se sert le peuple d'Aracan pour désigner cette nation. Cent vingt-huit monarques ont régné de-

puis le commencement de la monarchie. Ava, avec le secours des Portugais, se détacha de Pégu; mais en 1752, *Beinga Della*, roi de Pégu, conquit Ava; *Alompra* ou *Alomandra Praou*, homme de basse extraction, reconquit, en automne 1753, la ville, et mourut âgé de 50 ans en 1760; son fils aîné, *Namdodji Praou*, régna jusqu'en 1764; son frère *Schembuan*, jusqu'en 1776; son fils *Tchenguza* fut déposé et tué en 1782 par son oncle *Minderadji-Praou*, qui gouverna jusqu'en 1819; son petit-fils MADOUTCHEO est actuellement agé de 45 ans. Résidence actuelle, *Ava*.

Siam:—Ce pays comprend le bassin du fleuve Menam. En 1757 les Birmans sous Alompra conquirent Yuthia la capitale et exterminèrent la famille royale: en 1769, *Piatak*, fils d'un riche Chinois, les chassa et monta sur le trône; il fut tué en 1782. Le premier monarque de la dynastie actuelle lui succéda et régna jusqu'en 1809; son successeur mourut le 20 juillet 1824; son fils naturel KROMA TCHIAT, âgé de 47 ans, règne actuellement.

Cochinchine.— Soumis précédemment à l'empire chinois, cet état comprend actuellement la Cochinchine, le Tonquin, la plus grande partie du Camboge et le petit état de Siampa. La dynastie régnante fut chassée par une révolte en 1774. L'héritier de la couronne parvint en 1790 à ressaisir ses états, et conquit même le Tonquin: le titre des années de son règne est *Kâng-chang*; on ignore l'année de sa mort. Son successeur donna aux

années de son règne le titre de *Gia-long* (aidé par la fortune) et mourut en 1812; *Meng-meng* (destin illustre) est celui des années du monarque suivant, qui mourut en 1822. L'année précédente, il avait reçu l'investiture royale de la cour de Peking.

Sumatra.—Le *toanko* (seigneur) PASSAMAN, à Lintoou; le *toanko NORINCHI* de Loubou-Agam; le *toanko ALLAHAN-PANDJANG.*

Java.—4,660,000: le sultan résidant à l'Yugyacarta, dans la ci-devant province de Mataram. *Mangko-Bouvana-Sepou*, couronné par les Hollandais en 1826, est mort le 2 janvier 1828; le jeune sultan est sous la tutelle de *Pandjerang Mangko Kotoumo.* Le souverain de la plus grande partie de l'île porte le titre de *sousouhanan,* et réside à Suracarta, auprès du fleuve Solo.

CHINE

Le nom de la dynastie régnante, d'origine mandchoue, est *Tai-thsing* (la très-pure). En Chine, on ne connaît pas le nom de l'empereur régnant: celui qui occupe actuellement le trône est le fils aîné de son prédécesseur, mort le 2 septembre 1820, et portait auparavant le nom de *Mian-ming.* Il donna à son père le titre posthume de *Jin-tsoung-joui-hoang-ti,* c'est-à-dire, *l'auguste et sage empereur, le compatissant prédécesseur.* Le titre honorifique des années du règne du monarque actuel est, en chinois, TAO-KOUANG, et en mandchou, DOROI

ELDENGHE, *éclat de la raison*. Il est âgé maintenant de 46 ans.

JAPON.

Le *daïri* (empereur) actuel règne depuis 1804; le public ignore son nom durant sa vie. L'année 1811 était la huitième du *Nengo* (titre honorifique des règnes) BOUNKA (en chinois, *Wen-haon*). Sa résidence est *Miyako* ou *Kio*. Le *koubo* ou *djogoun* est le chef militaire généralissime de l'empire; il réside à *Yedo* : c'est, par le fait, lui qui règne; cependant il affecte toujours une espèce de dépendance du *daïri*, descendant de l'antique dynastie japonaise, qui a commencé par *Sin mou*, 660 ans avant notre ère.

Sur l'introduction de l'usage des Caractères chinois au Japon, et sur l'origine des différens Syllabaires japonais, par M. KLAPROTH.

DEPUIS environ un siècle, plusieurs navires japonais ont été jetés par le mauvais temps sur les côtes du Kamtchatka. Ordinairement destinés à faire seulement le cabotage sur celles du Japon, ils n'étaient pas suffisamment approvisionnés pour tenir la mer pendant long-temps : l'équipage se trouvait donc toujours réduit, par la faim et par la misère, à la moitié ou à un tiers. L'hospitalité russe n'a jamais manqué d'accueillir avec bonté ces malheureux naufragés; et les commandans du Kamtchatka, conformément à leurs instruc-

tions, les ont dirigés sur Irkoutsk, parce que, suivant la loi du Japon, toute personne qui, née dans cet empire, le quitte, n'y peut rentrer sous peine de mort.

L'impératrice Catherine II, voulant mettre à profit la présence de ces infortunés dans ses états, établit à Irkoutsk une école de navigation, et, près de celle-ci, une chaire de langue japonaise, qui vraisemblablement existe encore. C'est toujours un Japonais qui la remplit, et qui enseigne sa langue maternelle à quelques jeunes Russes; mais rarement ces élèves parviennent à faire quelques progrès. Pendant mon séjour à Irkoutsk en 1805 et 1806, cette place était occupée par un Japonais nommé *Sinsou,* natif d'*Isseï,* lequel, ayant été converti à la religion grecque, avait reçu le nom russe de *Kolotygin,* et pour nom de baptême et surnom ceux de *Nikolaï Pétrovitch.*

J'eus occasion de me procurer, à Irkoutsk, un exemplaire d'un dictionnaire japonais-chinois, intitulé *Faya biki sets iyoo sio* (1), c'est-à-dire, *Recueil qui enseigne avec promptitude l'usage des expressions.* L'auteur, qui ne s'est pas nommé, se cache sous le nom de *promeneur de Kioko.* Cet ouvrage, très-répandu au Japon, a été souvent réimprimé. La plus ancienne édition que je connaisse et que je possède, est de 1757.

---

(1) 早ハヤ 引ビキ 節セツ 用イヨウ 集シフ

Je mets, dans ce mémoire, à coté des caractères chinois, leur prononciation japonaise en caractères *kata kana.*

En 1760, l'auteur en donna une nouvelle, qu'il revit, et dans laquelle il plaça les caractères chinois droits (*sin zi*) à côté des caractères cursifs de la première. *Sinsou* possédait une édition de ce genre imprimée en 1776 à Yedo; j'en ai une publiée dans la même ville en 1800. Dans ce dictionnaire, les mots sont rangés selon l'ordre de l'*i ro fa* ou du syllabaire japonais, et écrits en caractères chinois et en *fira kana*.

Avec le secours de ce livre et à l'aide de *Sinsou*, je m'appliquai à l'étude de la langue japonaise, et je fis un extrait de ce dictionnaire, que je traduisis en allemand.

On me communiqua, à Irkoutsk, un autre ouvrage japonais-chinois, imprimé, en 1703, à Miyako, et intitulé *Sitsi i ro fa te fon* (1), c'est-à-dire, *Manuel des sept alphabets*. C'est un petit volume *in-folio* très-curieux, qui contient en effet sept syllabaires, en tête desquels est placé celui qu'on appelle *fira kana;* puis viennent les six autres exprimés par des caractères chinois un peu cursifs, appelés généralement *yamato kana*, qui représentent des syllabes japonaises. A droite de ces derniers, on lit, en japonais et en *fira kana*, la signification qu'ils ont en chinois. Ce grand syllabaire est suivi des noms de nombre également septuples, des caractères cycliques et du syllabaire *kata kana*. Mais ce qui donne à ce petit ouvrage un intérêt beaucoup plus grand, c'est une introduction en chinois et en ja-

---

(1) 七以呂波手本

ponais, contenant l'histoire de l'origine des différentes écritures usitées au Japon. Comme le propriétaire de ce livre ne voulait pas s'en dessaisir, je fis un extrait de cette introduction, que j'ai l'honneur de communiquer à la Société asiatique, et que je fais précéder par quelques observations sur l'origine de la civilisation japonaise.

L'archipel qui forme l'empire du Japon est habité par un peuple qui, au premier abord, ressemble beaucoup aux Chinois par la figure et l'extérieur. Cependant, en examinant avec soin ses traits caractéristiques, et en les comparant à ceux des Chinois, on parvient aisément à reconnaître ce qui les différencie, comme j'en ai fait l'expérience à la frontière russe et chinoise, où je voyais ensemble plusieurs individus des deux nations. L'œil du Japonais, quoique presque aussi obliquement posé que celui du Chinois, est pourtant plus grand du côté du nez, et le milieu de sa paupière paraît tiré en haut quand il est ouvert. Cette conformation naturelle indique déjà une origine différente : elle est constatée par la langue japonaise, qui diffère essentiellement de celles des peuples qui avoisinent le Japon. Quoiqu'elle ait adopté un grand nombre de mots chinois, ces mots n'en forment pas une partie radicalement intégrante; ils y sont introduits par des colonies chinoises, et principalement par la littérature de la Chine, qui a servi de base à celle du Japon. Les radicaux japonais n'offrent pas non plus de ressemblance avec ceux de la langue des Coréens, comme on peut le voir par le vocabulaire qui

se trouve à la fin de ce mémoire. Ils sont également étrangers aux idiomes des Aïnos, ou habitans kouriles de Ieso, dont on peut consulter les amples vocabulaires que j'ai insérés dans mon *Asia polyglotta*. Enfin le japonais n'a pas non plus de rapport avec les langues des Mandchou et des autres tribus toungouses qui habitent le continent de l'Asie situé vis-à-vis du Japon.

L'histoire véritable du Japon ne commence qu'en 660 avant notre ère, avec *Sin mou*, ou *le guerrier divin*, qui est regardé comme le fondateur de la monarchie. C'est de lui que descend la famille des *daïri*, que nous sommes accoutumés à appeler *empereurs ecclésiastiques*. Son nom indique un conquérant étranger. Il civilisa les barbares d'*Akitsou no sima :* c'était l'ancien nom du Japon ; il signifie *île de la demoiselle*, parce que les habitans trouvent une certaine ressemblance entre la forme de cet insecte et celle de leur pays.

Sin mou et ses trois frères, qu'on dit avoir régné avant lui, étaient vraisemblablement d'origine chinoise. Leur famille sortit peut-être de la Chine, pendant les troubles qui agitèrent ce pays, sous la dynastie des *Tcheou,* et se réfugia dans un autre pays plus oriental, d'où elle arriva ensuite au Japon. Cette conjecture paraît d'autant plus fondée, que les Japonais ne savent rien des événemens qui, dans leur patrie, ont précédé l'arrivée de *Sin mou,* et qu'ils remplissent le vide qui existe dans leurs chroniques entre ce monarque et la dynastie fabuleuse des demi-dieux, par les noms des

premiers empereurs de la Chine. Ceux des anciens *daïri* sont aussi chinois, et non pas japonais, comme cela aurait dû être si leur famille avait été indigène.

Après la première colonie chinoise venue au Japon sous la conduite du *guerrier divin* et de ses frères, plusieurs autres y sont arrivées, et nommément une expédition composée de trois cents couples de jeunes gens, envoyés par l'empereur de la Chine *Thsin chi houang ti* à travers la Mer Orientale, pour chercher le remède qui produit l'immortalité. Elle aborda au Japon en 209 avant notre ère, et s'y fixa pour ne plus retourner en Chine. L'ancien mélange des habitans primitifs du Japon avec les Chinois se manifeste aussi par une civilisation tout-à-fait semblable, et principalement par la multitude des mots chinois introduits dans la langue japonaise et défigurés par la prononciation.

Sin mou fixa la durée de l'année, et la divisa en mois et en jours. Il donna des lois aux tribus sauvages, il introduisit la religion et le culte des idoles. Jusqu'au commencement du IIIe siècle après J. C., l'histoire du Japon est encore fabuleuse, et donne une trop longue durée aux règnes et à la vie des *daïri;* de sorte que, depuis l'an 660 avant notre ère jusqu'en 270 après cette époque, ou pendant une suite de 910 ans, elle ne compte que *quinze* empereurs qui se sont succédés les uns aux autres; nombre trop peu considérable pour un si grand espace de temps.

Il ne paraît pas que les colonies chinoises qui anciennement se sont fixées au Japon, y aient répandu

l'usage de l'écriture, qu'elles gardaient peut-être comme un secret utile à elles seules; car nous verrons que l'art de communiquer ses idées par écrit, ne fut introduit au Japon que dans le III.[e] siècle de J. C.

On sait que les Japonais se servent à présent de deux genres d'écriture, c'est-à-dire qu'ils emploient, ou les caractères idéographiques des Chinois, ou un syllabaire composé de *quarante-sept* syllabes, qui sont représentées par diverses séries de signes.

Jusqu'au temps du 16.[e] *daïri*, nommé *O zin ten ô* (1), les Japonais n'avaient pas d'écriture; toutes les ordonnances et les proclamations se faisaient de vive voix. Ce ne fut que sous le règne de ce prince qu'on commença à se servir des caractères chinois nommés *sin zi* (2) et plus tard *kan zi* (3), c'est-à-dire, lettres de *Thsin* et de *Han*. *O zin ten o* envoya aussi, en 284 (le 6.[e] jour de la 8.[e] lune), une ambassade dans le royaume de *Fakou saï*, en chinois *Pe tsi* (4), qui existait alors dans la partie sud-ouest de la Corée, pour y chercher des hommes instruits et en état de répandre la civilisation et la littérature de la Chine dans son pays. Cette ambassade ramena avec elle le

---

(1) 皇クウ天テン神ジン應ヲウ

(2) 字ジ秦シン (3) 字ジ漢カン

(4) 濟サイ百ヘク

célèbre *Vo nin*, en chinois *Vang jin*, qui remplit parfaitement l'objet que le *daïri* se proposait.

Voici ce que les annales japonaises intitulées *Sio nitsu pon gi* (1), nous apprennent sur ce personnage. « *Vo nin* (2) était de la famille de l'empereur *Kao tsu*, » de la dynastie des Han. Ce monarque avait un descen- » dant nommé *Ran*, en chinois *Louan* (3); *Vo kou*, en » chinois *Vang keou* (4), était de la postérité de ce » dernier; il alla dans le *Fakou sai*. Dans le temps que » *Ko sou vo*, en chinois *Kieou sou vang* (5), régnait » dans ce pays, *Ozin ten ô*, empereur du Japon, lui fit » demander, par une ambassade, un homme lettré. » *Ko sou vo* choisit alors *Vo nin*, fils de *Vo kou*, » et l'envoya présenter ses hommages à l'empereur. » *Vo nin* arriva à la cour, dans la seconde lune de » l'an 285, et fut nommé instituteur des deux princes

---

(1) 續シウ日ニツ本ホン記ギ

(2) 王ワウ仁ニン

(3) 鸞ラン

(4) 王ワウ狗ク

(5) 久キウ素ス王ワウ

» *Nan fo oo zi* (1) et *Ou dzi oo zi* (2). » C'est de lui que date l'introduction de la littérature au Japon. Ses descendans ont rempli de hautes dignités militaires sous le règne de *Kouan mou ten o*, 50.e *daïri*, entre 781 et 805 de J. C.

Le mérite de *Vo nin* a paru si éminent aux Japonais, qu'ils lui ont accordé des honneurs divins. Son temple principal est dans la province d'*Izoumi*, et s'appelle *Too vara daï mioo sin*. *Vo nin* y est adoré conjointement avec *Giou to ten o*, c'est-à-dire, *l'empereur céleste à tête de bœuf* (3).

Depuis le temps de *Vo nin* jusqu'à nos jours, les signes idéographiques de la Chine sont restés en usage chez les Japonais : ainsi que la langue chinoise, ils sont principalement employés dans les ouvrages savans; mais cela n'empêche pas que leur connoissance ne soit répandue dans tout le Japon. Cependant, comme la construction de la langue japonaise diffère sensiblement de celle des Chinois, et comme les mêmes caractères chinois ont souvent plusieurs significations, on

---

(1) 難ナン波ハ皇ワウ子ジ

(2) 菟ウ道ヂ皇ワウ子ジ

(3) *Voy.* la grande Encyclopédie japonaise et chinoise intitulée 倭漢三才圖會 *Wa kan san thsai thou hoei*, vol. LXXVI, fol. 4.

s'aperçut bientôt qu'on manquait d'un moyen de parer à cet inconvénient; on inventa donc, dans la première moitié du VIII.e siècle, un syllabaire formé de portions de caractères chinois, qu'on appela, pour cette raison, *kata-kana* (1), c'est-à-dire, *moitiés de lettres*, ou de *signes de dénomination*.

Voici la série des signes qui composent ce syllabaire:

ヱ *ye.*	ア *a.*	ヤ *ya.*	ラ *ra.*	ヨ *yo.*	チ *tsi.*	イ *i.*
ヒ *fi.*	サ *sa.*	マ *ma.*	ム *mou.*	タ *ta.*	リ *ri.*	ロ *ro.*
モ *mo.*	キ *ki.*	ケ *ke.*	ウ *rou.*	レ *re.*	ヌ *nou.*	ハ *fa.*
セ *se.*	ユ *you.*	フ *fou.*	井 *i.*	ソ *so.*	ル *rou.*	ニ *ni.*
ス *sou.*	メ *me.*	コ *ko.*	ノ *no.*	ツ *tsou.*	ヲ *o.*	ホ *fo.*
	ミ *mi.*	エ *ye.*	オ *o.*	子 *ne.*	ワ *wa.*	ヘ *fe.*
	シ *si.*	テ *te.*	ク *kou.*	ナ *na.*	カ *ka.*	ト *to.*

On a répété sur la planche jointe à ce mémoire, la série de ce syllabaire, en y ajoutant les caractères

(1) 片(カタ)假(カ)名(ナ)

chinois dont ses signes ne sont que l'indication; car ils ne se composent que de quelques traits de ces mêmes caractères, et il n'y a dans ce syllabaire que les quatre lettres suivantes, 千 *tsi*, 井 *i*, 子 *ne* et 三 *mi*, qui soient des caractères chinois entiers (1).

On se sert du *kata kana*, syllabaire composé de *quarante-sept* signes, pour indiquer, à côté des caractères chinois, leur prononciation, ou leur signification en japonais, ainsi que pour marquer les formes grammaticales de cet idiome, rendues difficiles par l'usage des signes idéographiques.

L'écrivain que j'extrais dit qu'on ne connaît pas l'auteur de ce syllabaire, mais que la tradition vulgaire en attribue l'invention à l'illustre *Kibi* (2); cependant ce fait n'est pas avéré. Un autre ouvrage japonais que je possède, et qui porte le titre de *Wa zi si* (3), ou *Origine des choses au Japon*, assure

(1) *Setsi I ro fa te pon*, fol. 2 *verso*. — *Voyez*, pour les détails de la lecture de ce syllabaire et de celui appelé *fira kana*, la *Grammaire japonaise* du P. Rodriguez, et l'*Analyse de la grande Encyclopédie japonaise*, par M. Abel-Rémusat, insérée dans les *Notices et extraits des mss. de la bibl. du Roi*, v. XI.

(2) 備ビ吉キ

(3) 始シ事ジ和ワ Cet ouvrage se compose de six volumes, et contient des notices historiques sur les découvertes, les inventions et l'introduction des choses, des mœurs et des usages, qu'on ne connaissait pas anciennement au Japon. L'auteur est *Kaibara Toksin*. Il écrivit sa préface en 1696.

(vol. IV, fol. 24) que *Kibi* composa le syllabaire *kata-kana*, et cite, à l'appui de cette assertion, les annales *Yamato no kouni fon ki* (1).

Ki bi ou *Ki bi ko* (2), le comte *Kibi*, était grand de l'empire. A l'âge de vingt-trois ans, il fut envoyé en Chine pour y étudier. Il revint en 733, remplit pendant sa vie plusieurs postes éminens, et mourut, en 775, âgé de 83 ans. Il est vénéré comme un des plus grands saints de la religion de *Sin to*. Son principal temple est dans la province *Yama siro* et s'appelle *Kami go rioo si* (3).

Un an après la mort de *Kibi*, naquit le fameux bonze *Ko bo* (4), auteur d'un autre syllabaire qui fut définitivement employé à écrire la langue japonaise seule, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours aux caractères chinois. Ce syllabaire, qui porte le nom de *fira kana* (5), ou d'*écriture égale* ou *étendue*, se compose, ainsi que le *kata kana*, de *quarante-sept*

---

(1) 大ヤマ和ト國クニ本ホン紀キ

(2) 吉キ備ビ公コウ

(3) *Voy.* le *Wo han san thsai thou hoei*, v. LXXII, f. 16.

(4) 弘コウ法バフ

(5) 平ヒラ假カ名ナ et non pas *firo kana*, comme Kæmpfer l'écrit.

signes dérivés de caractères chinois, comme on peut s'en convaincre par la planche dans laquelle la colonne V montre les lettres de ce syllabaire.

Voici ce que l'auteur du *Setsi I ro fa te pon* dit sur l'origine du syllabaire *fira kana* : « La chanson de l'*I ro fa* (car on nomme ainsi le syllabaire, parce qu'on » le récite en chantant) se compose de quarante-sept » lettres. Les douze premières, depuis l'*i* jusqu'à l'*o*, » furent faites par le bonze *Go mioo* (1), et les trente- » cinq autres, depuis *va* jusqu'à *son*, y furent ajoutées » par *Ko bo daï si* (2). Ils les firent ainsi pour se con- » former aux *fan zi* (3), ou caractères de l'Inde, qui » se composent de douze *mata* (4) ou voyelles, et de » trente-cinq *teï mon* (5) ou consonnes. »

Le mot *mata* est le sanscrit मात्र *mâtra*, qui signifie *mesure* et ensuite *voyelle* ; car les voyelles brèves sont appelées, par les grammairiens hindous,

---

(1) 命ミヤウ 護ユ

(2) 師ジ 大ダイ 法バフ 弘コウ

(3) 字ジ 梵バン (4) 多タ 麻マ

(5) 文モン 體テイ

एकमात्र *ekamâtra*, ou d'une mesure, et les longues, द्विमात्र *dvimâtra*, ou de deux mesures.

Je fais suivre ici la note biographique sur *Ko bo*, donnée dans la grande Encyclopédie japonaise (volume LXXVI, fol. 34), à propos d'un temple célèbre de la province de *Kii*.

« Le temple *Kon go bou si* est dans le district » d'*Itó*, à 29 *ri* (1) de Yedo et à 16 d'Oosaka. Il fut » fondé sous le règne de *Saga ten o*, 52.e daïri. » Ses revenus sont de 21,700 *isi* ou pierres de riz (2). » Il n'est pas permis aux femmes d'entrer dans son » enceinte sacrée. Il est entouré de 7,770 habitations » qui y appartiennent. Ce fut *Ko bo daï si* qui en » jeta les fondemens. Ce grand maître de la doctrine » était natif de *Fioo fouka oura*, du district *Ta to*, » province de *Sanouki*. Son père fut le comte *Saï* » *ki no atafi ta kimi*, et sa mère, la fille de l'officier » *Ato no si kouan*. Elle rêva qu'elle était embrassée » par un prêtre de *Fan* (de l'Inde), en devint enceinte, » et mit au monde ce fils, douze mois après son rêve, » en 774, le 15.e de la 6.e lune. Cet enfant montra, » dès son bas âge, beaucoup d'esprit naturel, de sorte » qu'on l'appela *le garçon spirituel*. Il pénétra bientôt » le sens des six *king* et des livres d'histoire. Il fut

---

(1) Un 里 *ri* japonais contient dix 里 *li* chinois actuels. Le degré a 18 *ri* japonais et 1/2.

(2) Autrefois, l'*isi* était de 120 livres japonaises ; à présent, il n'en contient que 72.

» reçu parmi les disciples du célèbre bonze *Kin so*,
» du temple *Ysi yen si*, et commença alors à approfondir les livres de la loi de Bouddha; il s'appliqua aussi à l'étude de la composition des caractères chinois d'après les six règles (*lo chou*), et des huit sortes de lettres (*pa ti*). A l'âge de vingt ans, il reçut le titre de *Ko kaï* (1), ou de *mer du vide*, et, en 802, celui de *Ko bo daï si*, c'est-à-dire, *le grand maître qui répand la loi*. A l'âge de trente ans, il fut envoyé en Chine et s'embarqua sur un vaisseau chinois: il arriva dans ce pays l'année suivante, dans le temps de l'empereur *Te tsoung*, de la dynastie de Thang. Il y étudia la doctrine de Bouddha sous la direction du bonze *Hoei ko*, retourna au Japon au bout de trois ans, et habita dans le temple de la montagne *Maki no yama*, dans la province d'*Izoumi*. En 830, il reçut un nouveau titre d'honneur, qui signifie *le grand maître de la doctrine, dont le pinceau, trempé dans l'aurore, transmet la lumière*. Il fit alors son séjour dans le temple *Daï rio si*, sur une haute montagne de la province d'Ava, et dans celui de *Ya do saki*, dans celle de Tosa. En 824, il y eut une grande sécheresse dans l'empire; il prescrivit alors, pour obtenir la pluie, des formules de prière qui furent exaucées. A l'âge de quarante-trois ans, il jeta les fondemens du temple *Kon go bou si* sur la mon-

(1) 海カイ空クウ

» tagne *Ko ya yama*, lequel fut achevé en 890, » après sa mort. Il mourut en 835, le 1.er jour de » la 3.e lune, agé de 62 ans (1). »

L'introduction du Syllabaire japonais poursuit ainsi : « On lit dans l'*Aperçu de la littérature de Thao* » *tsoung i* (2) : Dans l'année 1006, un bonze, de la » religion de Bouddha, vint du royaume de Japon » pour porter le tribut aux Soung. Il ne comprenait » pas la langue parlée de la Chine ; mais comme il » écrivait très-bien, on le chargea de rédiger une table » de mots chinois avec la traduction en japonais. Il

---

(1) *Koubo daï si* a beaucoup de temples et de sanctuaires au Japon. On voit encore aujourd'hui dans le district de *Fira se*, province de *Yamato*, trois *ike* ou étangs que ce saint homme a fait creuser. Ils sont appelés *A-ike*, *Fa-ike* et *Houn-ike* (ケ イ ン ウ). Les premières syllabes des noms ne s'écrivent pas en caractères japonais ou chinois, mais en lettres *dévanagari* corrompues, telles qu'on les emploie au Japon, savoir :

A. — *Pa* ou *Fa.* — *Houm* ou *Houng.*

La grande Encyclopédie japonaise, qui me fournit cette notice (vol. LXXIII, fol. 32 *verso*), ne donne pas la raison de cette manière inusitée d'écrire ces noms ; elle se rapporte vraisemblablement à quelque tradition bouddhique.

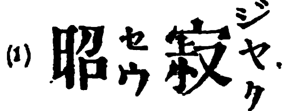
(2) 要會史書儀宗陶

Le savant Deguignes père a commis une erreur singulière en parlant de cet ouvrage dans la *Table des auteurs* cités dans son *Histoire des Huns* (vol. V, pag. 374). Il y appelle ce livre *Tao tçong y*, ou mémoires concernant les Mogols, en *chinois*. » Cependant *Tao tsoung i* est le nom de l'auteur du *Chu szu hoei yao*, ou

» s'appelait *Ziak so*, en chinois *Tsy tchao* (1).
» Il fit à cette occasion des lettres pour son pays, » au nombre de quarante-sept; elles suffisaient à tout » exprimer, d'après un système semblable à celui de » l'écriture mongole. » L'auteur japonais ajoute : « Sous » le règne de *Yetsi zioo no ing*, 66.e daïri, la 2.e an- » née du nengo *Tsioo foo* (1000 de J. C.), le bonze » *Ziak so*, du temple *Yen ri si*, alla dans l'empire » des *Soung* (la Chine), d'où il rapporta l'*I ro fa* » qui suit. » (*Voyez* ce syllabaire sur la planche, colonne IV).

« *Ziak so* porta aussi le titre de *Yen tsou daï si*; » ses disciples se conformèrent à sa doctrine, qui fut » en vogue pendant 160 ans. On voit, ajoute l'au- » teur japonais, que les formes des lettres de l'*I ro fa*, » données dans l'*Aperçu de la littérature* que je viens » de citer, diffèrent, en plusieurs points, du sylla- » baire *fira kana*, ordinairement en usage. Les quatre » signes *ra*, *yo*, *me* et *sou* ressemblent déjà fort peu

de l'*Aperçu de la littérature*. Il vivait sous les *Ming*, et son ouvrage, en huit volumes, contient une histoire générale de la littérature et des savans, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la dynastie mongole des *Yuan*. *Tchu meou chu* y a ajouté un volume supplémentaire (voyez *Si khou thsiuan chu wen ming mou lou*, vol. XII, fol. 8 *recto*). Ce qui paraît avoir induit en erreur Deguignes, ce sont les syllabaires mongols et japonais que l'auteur a donnés dans son livre; ils lui ont fait penser que cet ouvrage contenait des mémoires sur les Mongols.

(1) 

» à celles du dernier, mais six autres *o, ni, tsou, na,*
» *ya* et *mi* en sont tout-à-fait différens. On rapporte
» que l'ordre actuel de l'*I ro fa* est dû aux prêtres *Kin*
» *so*(1), du temple Ysi yen si, *Saï tsioo*, de celui de
» Yen ri si, et *Ko bo*, du mont Ko ya yama. D'autres
» disent qu'il est l'ouvrage de *Go mioo* (2), du temple
» Kouan ko si, et de *Ko kaï* (ou *Ko bo*). Ce n'était
» pourtant pas une idée neuve de composer ce sylla-
» baire de *quarante-sept* signes, et Ko kaï a tout
» simplement adopté ce nombre parce que le sylla-
» baire de l'Inde, apporté par le bonze *Sits tan*, avait
» autant de lettres. Quant au caractère 京 *kioo*
» (qui fait à présent la quarante-huitième lettre), il fut
» ajouté plus tard, quelques-uns disent par *Saï tsioo*,

---

(1) *Kin so so dzio*, de la famille de 秦 *Sin*, naquit dans le district de *Taka iki*, de la province de Yamato. Sa mère ayant rêvé qu'elle se trouvait dans les bras d'un être auguste et resplendissant, devint enceinte, et le mit au monde. A l'âge de douze ans il entra dans un couvent de bonzes, et remplit successivement plusieurs hautes dignités dans l'ordre monastique. Ce fut entre 810 et 823 qu'il reçut le titre honorifique de *Kin so*. Il mourut en 827, âgé de 74 ans; le 53.e daïri *Ziun wa ten o* lui conféra le titre posthume de *So dzio*. Voyez *Wa kan san thsai thou hoei*, vol. LXXIII, fol. 17 et 18.

(2) *Go mioo so dzio*, également de la famille de *Sin*, naquit dans le district *Kakami* de la province *Mino*. A l'âge de cinq ans, on l'envoya chez les bonzes de la montagne *Yosi noka*. Après y être resté pendant quelques années, il retourna chez ses parens, qui allèrent plus tard s'établir avec lui près des temples de cette montagne. Il devint bientot un bonze célèbre; en 827, il reçut le titre de *So dzio*, et mourut en 834, âgé de 85 ans, dans le temple *Kouan ko zi*.—*Wo han san thsai thou hoei*, loc. cit.

» mais cela n'est pas démontré (1). L'*I ro fa* de Ziak » so n'a pas cette lettre.

» Il y a encore un autre ancien syllabaire avec » lequel était écrite la collection de vers appelée *Man* » *yo sio* (ou *de dix mille feuilles*) (2), et qui, pour » cette raison, porte le nom de *Man yô kana*. On » mêle souvent ses signes avec ceux des deux sylla- » baires précédens. »

Ce syllabaire suit le même ordre que tous les autres; il se compose de caractères chinois entiers, droits ou cursifs, dont plusieurs peuvent servir à représenter la même syllabe. En voici le prototype; quant au même syllabaire en caractères cursifs, on le trouvera dans la planche, colonne II.

---

(1) Ce caractère *kio* ne sert qu'à désigner la résidence du daïri, qui est *Miyako*.

(2) 集シフ 葉ヨフ 萬マン Les caractères chinois qui composent ce syllabaire, ainsi que tous ceux des autres, ne représentent pas toujours le son chinois des mots qu'ils désignent; ainsi *kiang*, fleuve, en chinois, représente la syllabe *ye*, qui, en japonais, a la même signification; de même *niu*, femme, en chinois, est employé pour désigner le mot japonais *me*, qui signifie aussi femme. M. Siebold se trompe en disant : *Characteres* Manjoo kana *mere sunt chinenses, in ore chinensi eundem quoque fere sonum, quem in alphabeto japonico imitentur, sonantes*. Voyez son *Epitome linguæ japonicæ*, dans les *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, vol. XI, pag. 78.

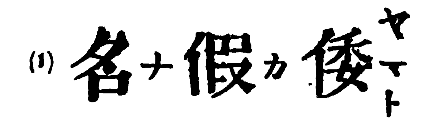
SYLLABAIRE *MAN YÔ KANA.*

惠 *ye*	安 *a*	也 *ya*	良 *ra*	與 *yo*	知 *tsi*	以 *i*
飛 *fi*	佐 *sa*	萬 *ma*	武 *mou*	太 *tai*	利 *ri*	呂 *ro*
毛 *mo*	幾 *ki*	計 *ke*	宇 *ou*	禮 *re*	奴 *nou*	波 *fa*
世 *se*	由 *you*	不 *fou*	爲 *y*	曾 *so*	留 *rou*	仁 *ni*
寸 *sou*	女 *me*	己 *ko*	乃 *no*	津 *tsou*	遠 *o*	保 *fo*
	美 *mi*	江 *ye*	於 *o*	禰 *ne*	和 *wa*	血 *fe*
	之 *si*	天 *te*	久 *kou*	奈 *na*	迦 *ka*	登 *to*

Un autre syllabaire japonais, représenté sur la planche, colonne III, se compose de caractères chinois considérablement abrégés, et s'appelle *Yamato kana* (1), c'est-à-dire, *écriture japonaise* (par excellence). Il est rare qu'on se serve seulement d'un de ces syllabaires, à l'exception du *kata kana;* ordinairement on mêle les lettres de plusieurs ensemble, ce qui rend la lecture de ces sortes d'écrits d'autant plus difficile et pénible, que leurs caractères, qui sont déjà assez confus, se trouvent encore liés ensemble par des traits qui leur sont étrangers.

Voilà ce que j'ai pu recueillir dans les livres japonais-chinois, sur ce qui a rapport à l'introduction de l'écriture dans le Japon; mais je saisis cette occasion pour rectifier une erreur du célèbre *Kæmpfer*, relative à l'histoire de cet empire; erreur d'autant plus importante à corriger, qu'elle pourrait donner lieu à des conjectures sans fondement sur le mélange des habitans primitifs de ce pays avec un peuple du continent de l'Asie.

Kæmpfer rapporte le fait suivant, qu'il dit avoir tiré des annales du Japon, et qui arriva sous *Kwan mou*, 50.ᵉ daïri, lequel régna depuis 782 jusqu'en 805 de notre ère : « Dans la 6.ᵉ année de son règne, » un peuple étranger vint, non de la Chine, mais

(1) 

» d'un pays un peu éloigné, attaquer le Japon. Les » Japonais firent tous leurs efforts pour se délivrer » de cette invasion ; mais leur résistance fut trop » faible, parce que les pertes de l'ennemi étaient tou- » jours remplacées par l'arrivée de nouvelles levées. » Neuf ans après l'apparition de ces étrangers, on » envoya contre eux *Tamabar*, général célèbre et » brave ; il les combattit avec succès, les défit en- » tièrement, et tua leur *troyi*, ou général en chef. » Cependant ces ennemis se soutinrent encore pen- » dant quelque temps, et ne furent totalement battus » qu'en l'an 1466 de *Syn mou*, ainsi 18 ans après » leur première arrivée (1). »

Ce récit pourrait faire supposer une invasion des Coréens, ou bien de quelque peuple de la race toungouse ou mongole; mais si l'on compare le texte des annales *Ni pon oo dai itsi ran*, que Kæmpfer a consulté, avec l'extrait qu'il en a donné, on reconnaît qu'il n'y est nullement question d'une nation étrangère, mais qu'il s'agit d'un peuple originaire de *Wo siou* (2), *Mouts* (3) ou *Mitsinokou* (4), province la plus septentrionale de la grande île de *Niphon*. Ce peuple était vraisemblablement de la même famille que les *Ainos* ou *Kouriles*, nation qui occupe encore au-

---

(1) E. Kæmpfer's *Geschichte und Beschreibung von Japan*. Lemgow, 1777, *in-4.°* vol. I, pag. 211.

(2) 奥ア州シウ (3) 陸ムツ奥 (4) 三ミチノクク

jourd'hui Ieso, Tarrakaï et les îles situées entre le Japon et le Kamtchatka, ainsi que la pointe méridionale de cette presqu'île, et les côtes de la Tartarie orientale voisines de l'embouchure de l'Amour.

L'histoire du Japon dit que ces tribus firent leur première invasion dans la 12.e lune de la 7.e année du règne de *Kwan mou*, c'est-à-dire, dans les premiers mois de 788 de J. C. Elle les appelle *Wo siou i boukou* (1), ou les brigands barbares de Wo siou. Dans leurs premières guerres contre eux, les Japonais avaient pour général *Ko sa mi* (2), qui combattit l'ennemi avec succès, mais qui ne put jamais l'écraser. Il mourut dans la 4.e lune de 797, et fut remplacé par son ancien adjoint *Tamoura* (3), ou *Tamoura maro* (4). C'est le même que Kæmpfer nomme *Tamabar*. Dans la 11.e lune de la même année, celui-ci marcha contre les barbares de Wo siou, et défit leur grand général. L'année suivante, l'ennemi se tint tranquille ; mais, en 799, *Tamoura* fit une nou-

---

(1) 賊ブク 夷イ 州シウ 奥アウ

(2) 美ミ 佐サ 古コ

(3) 村ムラ 田タ

(4) 呂ロ 麻マ 村ムラ 田タ

velle expédition contre eux. La guerre avec ces barbares ne finit qu'en 802, par l'occupation de toute la province de Wo siou. *Tamoura* y bâtit *Isawa*, ville fortifiée, et retourna à la cour, où il fut présenté en grande cérémonie au daïri (1).

Dans d'autres ouvrages japonais que j'ai pu consulter, les *Wo siou i boukou* sont appelés *To ï* (2), ou barbares orientaux.

Vocabulaire de la langue coréenne.

La presqu'île de Corée, en chinois *Kao li* ou *Tchhao sian*, est séparée du pays des Mandchou par la haute chaîne du *Tchhang pe chan*, ou de la grande montagne blanche, couverte de neiges perpétuelles. Elle est habitée actuellement par un mélange de plusieurs peuples, parmi lesquels le dominant descend d'une nation de l'Asie moyenne qui, depuis long-temps, a disparu de son ancienne patrie; celle-ci, située au nord du Tchy li, province chinoise, comprenait le Liao toung et s'étendait jusqu'au cours supérieur du fleuve appelé actuellement *Sounggari oula*, par les Mandchoux. Les ancêtres des Coréens formaient une souche de peuples différente de tous leurs voisins, Chinois, Toungouses, Mandchoux et Mongols; ils sont connus dans l'histoire de la Chine sous le nom de

---

(1) *Nipon oo dai itsi ran*, vol. II, fol. 32 et suiv.

(2) 夷イ東ト

Sian pi (*Sanbi*). C'est encore le même nom que les Coréens se donnent à eux-mêmes, et sous lequel ils sont connus des Japonais. Un autre nom de ce peuple est celui de *Kirin* ou *Ghirin*, qu'il a laissé à la partie supérieure du *Soungari oula*, en quittant ses bords.

Anciennement, la partie méridionale de la Corée était habitée par un peuple nommé *Han*. Il se partageait en trois branches, *Ma han*, *Pian han* et *Chin han*, que les Chinois comprirent sous la dénomination des *San han*, ou des *trois Han*. Il paraît qu'ils parlaient une langue différente de celle des *Kirin*, ou Coréens septentrionaux, desquels nous venons de parler : ils ressemblaient aux Japonais, tant par leur extérieur que par leurs mœurs et leurs usages. Ce fut dans la première moitié du IIIe siècle que la moitié septentrionale de la presqu'île fut occupée par les *Kirin*, appelés alors par les Chinois *Kao-li* et *Kao kiu li*, et en japonais *Koma* ou *Kokouri*. Quelques siècles avant la fondation du royaume de *Kao li*, ou l'an 18 avant J. C., il s'était formé dans le sud-ouest de la Corée et dans l'ancien pays des *Pian han* et *Ma han*, un autre état nommé en chinois *Pe tsi*, et en japonais *Fakousai* ou *Koutara*, dont les rois tiraient aussi leur origine du pays de *Fou yu*, pays de ceux de *Kao li*, situé sur les bords du *Soungari oula* supérieur. Ce royaume avait été très puissant pendant quelque temps; cependant il fut soumis en 660 par la dynastie chinoise des Thang.

Un autre royaume, situé dans la partie sud-est de

la presqu'île et dans l'ancien pays des *Chin han*, fut celui de *Sin lo*, *Szu lo* ou *Szu lou*, en japonais *Siraki*. Il est plus ancien que le précédent; car il fut fondé, l'an 57 avant notre ère, par un prince venu par mer du pays de *Ma han*. Au milieu du troisième siècle après J. C., ce royaume fut subjugué par les Japonais, desquels il avait déjà été tributaire; ceux-ci étendirent ensuite leurs conquêtes sur d'autres parties de la Corée. Une reine de *Sin lo* attaqua, vers 643, le *Pe tsi* et les *Kao li*, fit une alliance avec les Chinois, et remporta de grandes victoires. La dynastie de ces rois finit en 934. Ce fut vers cette époque que toute la péninsule fut derechef soumise par une dynastie nouvelle de rois de *Kao li*, dont le fondateur chassa du pays les Chinois qui en occupaient depuis longtemps la partie septentrionale, et soumit les royaumes de *Sin lo* et de *Pe tsi*. Il paraît que depuis ce temps la fusion des races des Sian pi et des Han, ou anciens aborigènes de la Corée méridionale, est devenue complète; il en est résulté la nation coréenne telle qu'elle existe de nos jours.

Quant à la langue de ce peuple, elle est mêlée de beaucoup de mots chinois, absolument comme la japonaise; mais elle n'offre aucune ressemblance avec cette dernière, comme on peut s'en convaincre par le petit vocabulaire que je donne ici. Il est extrait de livres chinois et japonais, ainsi que d'un ouvrage de médecine imprimé dans le pays même. Les mots d'origine chinoise y sont imprimés en lettres romaines.

Ail	*Mannal.*
Alun	*Nu*-pan.
An	Niän.
Ane	*Nele.*
Arbre	*Nan.*
Arc	*Fari.*
Arc-en-ciel	*Lou-khiao.*
Argent	Gun, un.
Aujourd'hui	*Ounaï.*
Automne	*Ka-al.*
Barbe	*Chuom.*
Bas (*humilis*)	*Naï-tse.*
Bateau	*Paï.*
Beau, bon	*Djao-hiun.*
Blanc	*Han, khein.*
Bleu	Thsing.
Bœuf	*Tsio, choï.*
Boire	*Mache.*
Bon	*Pen-tao.*
Bonnet	*Kat.*
Bouche	*Yip, yaïp.*
Bouleau	*Mos.*
Bride	Pi.
Brouillard	Moung.
Chameau	*Yak, yaktaï.*
Champ cultivé	Thian.
Chanvre	*Sampni.*
Chat	*Kôi.*
Chaud	*Niken.*
Cheval	*Mal, môl* (chin. *ma*)—*môlhôt*, chevaux.
Cheveux	*Mouri, bodi.*
Chien	*Kaï, kahi.*
Ciel.	*Hannel.*
Cochon	*Tôt, taïyi.*
Cœur	Sin.
Coq	*Kouleï, sektârk.*
Corne	*Sbel.*
Couteau	*Ko, kot.*
Cuivre	*Dzi*, thoung.
Cygne	*Dzen-i.*
Demain	*Odzai.*
Démon	*Totshawi.*
Dent	*Ni, yi.*
Dieu	*Pontchaa, khota.*
Doigt	*Sokora.*
Dormir	*Kiï-tsin.*
Dos	*Thoui-ma-mo.*
Eau-de-vie	*Sour.*
Étain	*Nap.*
Étoile	*Piar, perou, kourome.*
Excrémens	*Malenstong.*
Femme	*Kaksi, kagip.*
Fer	*Sôï.*
Feu	*Pol, poul.*
Fil de soie.	*Megouso.*
Fils	*Ator, ater, aikie.*
Filet	*Sou, sout.*
Fille	*Han-in.*
Flèche	*Farou-taï* (V. Arc).
Forêt	Lin.
Frère aîné	Tchang kouon.
—— cadet	*Hegi.*
Frère	*Assi, liao-eul.*
Froid	*Chiken.*
Gingembre	Seng-kang.
Glace	*Lem, olon.*
Grand	*Heken.*
Grêle	*Houo, mouloui.*
Grenouille	*Altsangi.*
Habit	*Osou.*
Haut	*Nopen.*
Hache	*Oudzoukaï.*
Herbe	*Sot, chou.*
Hiver	*Kie-âl, doung.*

Homme (*vir*)	***Chanan, sana.***
Homme (*homo*)	***Sâram,* jin.**
Jaune	***Noulou, nalun.***
Jonc	***Taï.***
Jour	***Dzaï,* yang si.**
Joue	***Spam.***
Lait	***Kchis.***
Langue	***Hie, tchaï.***
Loup	***Ilheï.***
Lune	***Tâl, orou, tareme.***
Main	***Soan, sone, son.***
Maison	***Tsibou.***
Mari	***Cha-houi.***
Marmite (grande)	***Kiïkou.***
Matin	***Odzan, odzaï.***
Mer	***Ta,* hai, *khatagou.***
Mère	***Oyoumi, liao pi.***
Miroir	***Yourei-mano.***
Mont	***Moyé.***
Mouche	**Ing.**
Mouton	**Yang.**
Neige	***Nouan, noun.***
Nez	***Kô, katse.***
Noir	***K'homen,* he.**
Non	***Nang-li.***
Nuit	***Pami.***
Nuage	***Kourumi, kiourou.***
Œil	***Noun, nouen, doun.***
Œuf	***Al.***
Oie	***Keyou.***
Oiseau	***Dziotan.***
Ongle	***Thob.***
Or	***Nalung, keoun.***
Oreille	***Koui.***
Ours	***Kom.***

Pantalon	***Tchoungui.***
Papier	***Tchoui.***
Peau	***Kotchi.***
Pénis	**Em-king.**
Perle	***Abachi tsu-liao-bi.***
Petit	***Houken.***
Peu	***Onaï.***
Pied	***Pal.***
Pierre	***Thol.***
Pigeon	***Ifoutsi, pietholi.***
Pipe à fumer	***Dioutou.***
Pluie	***Pit, piui.***
Plomb	**Yen.**
Poisson	***Koki, kouki.***
Poivre	**Goutsio.**
Poule	***Târk, em-târk.***
Poux	***Kiu, ni.***
Printemps	***Djeng, ouyl,* tchun.**
Profond	***Kilhin.***
Renard	***Yee.***
Riz	***Yanseik, pisar, phausa.***
Rosée blanche	***Sor.***
Rouge	***Pelken,* djin-houng.**
Sel	***So.***
Selle	***Wy-ngam.***
Serpent	***Paiyam, san-mousoui.***
Sœur aînée	***Liao tsou.***
Sœur cadette	***Nai-moui.***
Soie	***Sir, peïdan.***
Soir	***Djennay, goumou.***
Soleil	***Heng, hai, ha, irou.***
Sommeil	***Kiï tsin.***
Soufre	**Liu-heang.**

Source	*Kotsan.*	Tigre	*Pom.*
Sourcil	*Noun-chip.*	Urine	*Odzom.*
Souris	*Dzouei*	Vache	*Sio.*
Sous	*Ti.*	Vague	*Korou, kor.*
Sur	*Nam.*	Vent	*Paran, phouran*
Sur	*Ting.*	Ventre	*Pai.*
Tabac	*Damai, tampako*	Viande	*Koki.*
Terre	*Khlî, khoulou, mout.*	Vieux	*Taokin.*
		Visage	*Naitchi.*
Tête	*Mati, taikh, won*	Voleur	*Pho-eul, phor.*
Tonnerre	*Fanorouta.*		
Tortue	*Thouun, nam-cheng.*		

Les Coréens ont plusieurs séries de nombres, et ils se servent aussi des nombres chinois en ajoutant quelques syllabes à la fin.

Un	*Honna*	*Yagnır.*
Deux	*Toul, ioue*	*Tourgy.*
Trois	*Soui, sewwe*	*Soksam.*
Quatre	*Toui, deouye*	*Dokso.*
Cinq	*Tasso, tasset*	*Tasseto.*
Six	*Yosso, yosset*	*Yoselyone.*
Sept	*Dsirgop, yirgop*	*Yeroptchil.*
Huit	*Yoderp, yodorp*	*Yaderpal.*
Neuf	*Ahob, agob*	*Ahopkon.*
Dix	*Yer, yar*	*Yorchib.*
Vingt	*Somer.*	
Trente	*Chierri, siergan.*	
Quarante	*Mahan.*	
Cinquante	*Swin.*	
Soixante	*Yegou, yeswin.*	
Soixante dix	*Yirgoun, hieri-goun.*	
Quatre vingt	*Yader, yadurn.*	
Quatre-vingt-dix.	*Ahan, hahan.*	
Cent	*Yir-peik*	*Yir-pee.*
Mille	*Yir-then*	*Yir-tsien.*
Dix mille	*Yir-mam*	*Yir-ôk.*

Les noms des dix premières lunaisons sont chinois, d'après la prononciation particulière des Coréens.

	CORÉEN.	CHINOIS.
1.re lune	Tchong *wor*	(*Tching yue.*)
2.e	Yie *wor*	(*Eul yue.*)
3.e	Sam *wor*	(*San yue.*)
4.e	Sŏ *wor*	(*Szu yue.*)
5.e	O *wor*	(*Ou yue.*)
6.e	Lou *wor*	(*Lou yue.*)
7.e	Tseir *wor*	(*Thsy yue.*)
8.e	Par *wor*	(*Pa yue.*)
9.e	Kou *wor*	(*Kieou yue.*)
10.e	Sie *wur*	(*Chy yue.*)
11.e	*Tongseïter.*	
12.e	*Sutter.*	

Explication de la Planche.

On a mis dans cette planche cinq syllabaires japonais en regard. Les colonnes perpendiculaires se suivent à l'européenne de gauche à droite.

I.re colonne *Man yŏ kana*, en caractères chinois droits.
II.e ——— *Man yŏ kana*, en caractères chinois cursifs.
III.e ——— *Yamato kana.*
IV.e ——— Syllabaire de *Ziak so.*
V.e ——— Syllabaire *fira kana.*

Les signes des quatre dernières séries dérivent en général de ceux de la première, ou des caractères chinois droits. On a eu soin de placer à coté de ceux qui sont d'une origine différente, le caractère chinois dont ils ne sont que des abréviations plus ou moins fortes. Le dernier compartiment de la planche montre le syllabaire *kata kana* et les lettres chinoises dont ses signes sont dérivés.

LLABA

l Asiatique, Janvier 1829.



Mémoire sur la vie et les ouvrages de David, philosophe arménien du V.ᵉ siècle de notre ère, et principalement sur ses traductions de quelques écrits d'Aristote; par C. F. Neumann, *professeur et membre de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise, et de la Société asiatique de Paris.*

Depuis la conversion de Constantin jusqu'aux temps où l'hérésiarque Nestorius et ses nombreux disciples troublèrent et déchirèrent l'église orthodoxe, il existait d'intimes liaisons entre les chrétiens de l'Orient et ceux de l'Occident, entre les royaumes et les populations chrétiennes de l'Asie et l'empire grec de Constantinople. Déjà, avant cet heureux événement, les rois parthes d'Arménie cherchaient et trouvaient toujours dans les empereurs de Byzance des auxiliaires contre les fréquentes incursions des rois de Perse de la dynastie des Sassanides; et lorsque tout était perdu dans le malheureux royaume d'Arménie, on sauva les deux derniers rejetons des Arsacides, pour leur donner, dans l'empire romain, une éducation digne de leur haut rang. Un de ces orphelins, *Dertad*, Tiridate, comme écrivent les auteurs latins, devint, par le secours des Romains, maître du royaume de ses pères, et l'autre fut le martyr et l'apôtre de l'église haïkienne. Un grec de Rome bien versé, selon son propre témoignage, dans les sciences et les lettres

de son temps, devint le secrétaire, ou, comme les auteurs arméniens le nomment souvent, le chancelier du nouveau roi; il écrivit par ses ordres une histoire de l'Arménie depuis la première invasion du royaume par Ardeschir, fils de Babec, jusqu'au triomphe du christianisme sous Tiridate. L'ouvrage d'Agathange (ou *Agathangelus*), c'est le nom de ce secrétaire grec, est remarquable sous un double rapport: c'est le plus ancien monument de l'histoire et de la littérature arménienne. Les frères Whiston, qui savaient très-bien la langue arménienne, mais qui étaient peu versés dans l'histoire orientale, parlent de la Vie de S. Grégoire l'illuminateur par Agathange, comme d'un ouvrage apocryphe, et ne lui accordent pas la moindre importance. Le savant Stilting, qui connaissait seulement la traduction grecque des Actes de S. Grégoire, est du même sentiment, et il se débat vainement contre les faits, qu'un imposteur du VIII.e ou du IX.e siècle ne pouvait pas inventer. En comparant les Actes de S. Grégoire, que les Bollandistes ont insérés dans leur grande collection des Vies des saints (sous le 30 septembre), avec l'ouvrage d'Agathange, on trouvera que cette copie grecque est une traduction qui souvent reproduit mot à mot l'original arménien; et pour peu qu'on la lise avec attention, on découvre sans peine les fautes du traducteur, qui paraît avoir été peu versé dans l'ancienne géographie de l'Arménie. Quant aux passages qui ne se trouvent ni dans l'original arménien imprimé à Constantinople en 1709, ni dans l'excel-

lent manuscrit que l'on possède à la Bibliothèque du Roi, le traducteur les a pris d'une autre copie, ou il a corrompu l'original selon la manière ordinaire de Jean Métaphraste. Je dois encore faire remarquer que le plus savant des historiens arméniens, Moïse de Khorène, Lazare de Pharbe, et presque tous les chronographes arméniens du moyen âge, citent plusieurs fois Agathange; et nous trouvons les mêmes faits rapportés avec les mêmes expressions dans l'ouvrage que nous possédons sous le nom du célèbre chancelier de Tiridate. Je crois donc que l'on doit admettre comme incontestable l'authenticité de la partie historique de cet ouvrage; elle est d'ailleurs aussi confirmée par la lettre du patriarche Joseph à l'empereur Théodose le Jeune, écrite, à ce qu'il paraît, au commencement de l'an 440, et même par des monumens grecs, selon le témoignage d'un historien arménien. Il est dit dans l'Histoire de Vartan par Élisée, historien contemporain de l'ambassade solennelle envoyée par les Arméniens à Théodose le Jeune, que les Grecs trouvèrent dans les registres impériaux le traité que le roi Tiridate avait contracté autrefois avec Constantin (1). Pour ce qui concerne les longs sermons et les miracles incroyables qui y sont racontés, cette partie me paraît être d'une date bien postérieure. Il ne semble

(1) Élisée, *Histoire de Vartan;* Venise, 1828 (en arménien), pag. 124. *Բազում մատեանս ՚ի մէջ եկեալ ընթերցան, որ զնոյն ուխտ հաստատութեանն ՚ի նորին գանձատանն:* « Ils » (les Grecs) apportèrent plusieurs volumes, lurent et trouvèrent » là-dedans le même traité de l'alliance. »

pas qu'Agathange soit le seul auteur qu'on ait corrompu de cette manière; nous savons par le véridique Lazare de Pharbe, que Zénobe a subi le même sort, et Lazare est justement indigné d'un tel procédé. Une histoire critique de la vie et des actes de S. Grégoire l'Illuminateur serait une chose curieuse et instructive, et l'on trouverait beaucoup de matériaux pour composer un tel ouvrage, non-seulement chez cette nation, *qui la première a adopté la religion chrétienne,* mais aussi chez les auteurs grecs et latins. Agathange est d'ailleurs, sous le rapport du style, un rhéteur de l'école asiatique; c'est un homme plein de mots; il en met quatre où un autre en aurait mis un: *ventosa et enormis loquacitas,* selon l'expression de Pétrone. Mais quand il s'agit d'arranger tout ce fatras de mots, on lui trouve tous les défauts que le patriarche Photius remarque dans l'ouvrage d'Eunapius, historien grec contemporain d'Agathange; il est plein de parenthèses; il n'a presque aucun égard aux règles de la syntaxe et de la composition (1); en un mot, on lui trouve alors toutes les irrégularités dont les grammairiens ont fait des beautés. S'il est un ouvrage qu'on ne puisse traduire fidèlement dans une langue quelconque sans blesser les premières règles de la logique et de la grammaire, c'est assurément l'ouvrage du chancelier du roi Tiridate (2).

---

(1) *Νεωτερίζει δ' οὐκ ὀλίγα καὶ περὶ τὰς συντάξεις*, est aussi le jugement de Photius (cod. lxxvij) sur Eunapius. Eunapius, ed. Boissonade, I, XIII, 129.

(2) A l'appui de ce jugement, qui pourrait paraître un peu

Si Agathange a écrit son histoire en arménien, ce qui me paraît assez probable, vu sa manière d'écrire sévère, je donnerai ici quelques passages assez intéressans de la préface inédite du manuscrit d'*Agathange,* qui se trouve à la Bibliothèque du Roi. L'édition de Constantinople, l'unique qui existe, est fautive comme tous les auteurs arméniens qui ne sont pas imprimés par la savante congrégation des Méchitaristes à Venise; la préface est tout-à-fait tronquée, et il y a plusieurs pages de notre excellent manuscrit qui ne se trouvent pas dans l'imprimé. On lit dans le manuscrit n.° 51, pag. 8 :

Այդ հրաման հասեալ առ իս ումն Ագաթանգեղոս, որ ՚ի քաղաքէ ՚ի մեծն Հռոմայ եւ վարժեալ հայրենի արուեստիւ, հռոմայերէն եւ յունարէն ուսեալ դպրութիւն (a) *եւ ոչինչ կարի անտեղեակ ըլեալ ձեռնարկութեան նշանագրաց, եւ ՚ի գլխոյ այսորիկ հասեալ ՚ի դուռն Արշակունեաց...*
.........ոչ զիւր քաջութիւնն ասել ինչ հրամայեաց մեզ զհպատանել եւ ոչ զքմն զարդ (b) *քանզի ինչ առասպելս աւելի քան զարժանն ընթանալ, այլ իբր որ եղեալ վասն յեղանակաց..........*

Այդ հասեալ առ իս հրամանի ՚ի մեծ արքայէն Տրդատայ կարգել իմն ՚ի ձեռնարկութեան նշանագրիւ ժամանակագրացս, պատմել նախ զՀայրենեաց գործս քաջութեան, քաջին խոստովանող եւ որ ինչ գործք գործեալ էր քաջութեանն մարդկան պատերազմաց, ընդ չքնաղ բռնածն անբաւթեանն փոխելոց ընդ կոյս Հայկականաց եւ այլոց խռովելոց..............

« Alors le commandement vint à moi, un certain *Acathan-* » *kelos,* qui est de la ville (la grande Rome), et exercé dans » l'art paternel, a appris les lettres romaines et grecques, et rien » de ce qui est relatif aux lettres ne lui était étranger: et avec » cela il vint dans le palais de l'Arsacide..................

(a) Il est nécessaire de lire *դպրութեան*.

(b) Ce mot, comme il se lit dans le manuscrit, n'a aucun sens; il faut lire : *սքողմանզարդ*, composé de *սքողումն*, *prendre* ou *donner le voile,* et de *զարդ*, *ornement ;* le mot allemand verblümt correspond tout-à-fait au mot composé arménien *սքողմանզարդ*.

et dont il y a encore des traces chez les autres historiens arméniens, chez Lazare de Pharbe et chez Jean Catholicos, il est au moins certain qu'il n'a pas employé les caractères alphabétiques arméniens; car de son temps l'alphabet arménien n'était pas encore composé, ou, si nous voulions parler comme Gorioun, dans la vie de S. Mesrop, lequel copie le docteur Vartan (dans son Histoire générale de l'Arménie, qui malheureusement est encore inédite jusqu'à présent), le Moïse des valeureux Haïks, le saint Mesrop, n'avait pas encore daigné faire connaître ses divines révélations sur la forme des lettres. On écrivait alors en Arménie avec les caractères alphabétiques des anciens Perses, des Syriens et des Grecs, et l'on en usait même long-temps après la composition de l'alphabet arménien (à-peu-près l'an 406 de notre ère) dans les affaires particulières, principalement dans les villages et les hameaux, où la nouvelle invention ne pouvait pas si aisément pénétrer, ce qui est d'ailleurs bien conforme à la nature des choses (1).

» il nous commandait de ne raconter rien de ses prouesses, qui » fût faux, de ne pas expliquer les histoires par des mots re» cherchés plus qu'il ne fût nécessaire, mais de raconter les » choses qui se sont passées, selon leur substance........

» Alors vint à moi le commandement du grand roi Dertad » pour me préparer à un livre des Chroniques, pour raconter » les exploits de la valeur de ses aïeux, du courageux Chos» roès, et tous les exploits qu'ils ont faits dans les batailles des » hommes, dans le renversement de l'empire, comme ils ont » reçu et donné des coups de l'un et de l'autre parti, et » comme les peuples étaient mis en désordre. »

(1) C'est le sens du passage de Moïse de Khorène, I, 3, que les Whiston n'ont pas bien traduit.

Je ne sais pas de quels caractères particuliers le prince arménien Haiton (*Hist. orient.* cap. IX) parle encore au XIII.ᵉ siècle de notre ère, et qu'il nomme *haloen*, dénomination qui certainement est corrompue. Le disciple de S. Isaac et de S. Mesrop, *Gorioun*, surnommé par ses compatriotes l'*Admirable*, et que l'on pourrait, à cause de son style, nommer le Xénophon de la littérature arménienne, nous rapporte dans son histoire inédite de la vie et des actions de ses maîtres, que Mesrop était né dans le bourg de Haiégaz au pays de Daron, province située dans le milieu du royaume d'Arménie, que son père s'appelait Vartan; et que dès son enfance on l'a bien instruit dans la science de la Grèce (1). On peut lire dans Moïse de Khorène, chez Lazare de Pharbe, et dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire* par M. Saint-Martin (V, 320), toutes les différentes tentatives qu'il a fallu faire pour pouvoir fixer le nombre et la forme des lettres destinées par Mesrop à composer l'alphabet arménien. « Cet al-
» phabet (ce sont les paroles de M. Saint-Martin dans
» l'ouvrage nommé), cet alphabet est encore en usage
» actuellement, et la figure des lettres n'a pas éprouvé,

(1) L'ouvrage de Gorioun n'a jamais été imprimé; nous en avons un excellent manuscrit en anciens caractères ronds, à la Bibliothèque du Roi, n.º 88. Le passage indiqué dans le texte se trouve pag. 472. Էր սորա այր Մեսրոպի 'ի Տարաւն գաւառէ 'ի Հացեկաց աւանէ, որդի Վարդանայ 'ի մանկութեան ուսեալ վարժեալ հելլենական դպրութեանն. On trouve un grand et excellent passage de l'ouvrage de Gorioun dans l'édition d'Eusèbe par Aucher, I, 12.

» depuis cette époque, de changement notable. Il ne » contint d'abord que trente-six lettres; on y en ajouta » deux autres, à une époque bien plus moderne, ce » qui porta leur nombre à trente-huit. On adopta, pour » la composition de cet alphabet, plusieurs des anciennes » lettres persanes, qui avoient cours en Arménie. On » en modifia légèrement la forme et la valeur; puis on » y ajouta quelques autres signes destinés à exprimer » avec exactitude les sons particuliers à la langue armé- » nienne, et l'on disposa le tout selon l'ordre syllabique » et numéral des Grecs. C'est à l'exécution de cette » entreprise, ajoute M. Saint-Martin, que nous devons » la conservation de la langue et de la littérature des » Arméniens. Il est probable que, sans elle, ces » peuples n'auraient pas tardé à se confondre avec » les Persans ou avec les Syriens, et à disparaître en- » tièrement, comme tant d'autres nations de l'ancienne » Asie. C'est aussi là ce qui a distingué d'une manière » particulière la nation et l'église arméniennes, ce qui » a conservé long-temps leur indépendance politique » et religieuse, et a perpétué jusqu'à nous leur exis- » tence (1). »

La littérature arménienne, avant cette époque, si l'on pouvait parler de la littérature d'un peuple qui n'a pas un alphabet propre à exprimer les divers sons de son idiome, paraît avoir été peu de chose. Moïse de Khorène, surnommé le grammairien ou le

(1) On trouve dans les différens volumes de la nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire* par Lebeau, un résumé de l'histoire arménienne qui ne laisse rien à desirer.

poëte par les auteurs indigènes (1), ne peut assez se plaindre de l'ignorance et de la paresse de ses aïeux ; il fallait, selon lui, chercher chez les Grecs pour trouver quelque chose sur l'histoire ancienne de l'Arménie. Dans le pays même, ce savant infatigable ne trouvait que des chants populaires et héroïques, sorte de composition qui marque par-tout le commencement de la civilisation, et qui tient encore aujourd'hui la place de l'histoire chez plusieurs peuples. Moïse de Khorène nous a conservé, dans son Histoire générale de l'Arménie, quelques fragmens de ces chansons nationales, qui sont d'une poésie sublime, quoiqu'ils puissent nous paraître au premier coup-d'œil un peu singuliers ; il les cite comme l'unique monument historique indigène, et il ne paraît pas qu'on en ait jamais fait une collection. On m'a assuré, au couvent des Méchitaristes à Saint-Lazare à Venise, que le peuple, dans quelques parties montagneuses de l'Arménie, célèbre encore à présent par des chansons de cette espèce les exploits de ses ancêtres.

L'ardeur que les Arméniens montrèrent après la composition de leur alphabet pour la littérature, né-

---

(1) Le mot arménien Քերթող a cette double signification. Dans les extraits des grammairiens arméniens rédigés et composés par Jean Ezngazy (manusc. de la Bibl. du Roi, n.º 127, pag. 33), Homère lui-même est nommé le premier *Kerthogh* ; il se trouve aussi chez les Grecs qu'Homère est nommé le premier grammairien, parce qu'il est, selon le sentiment de quelques anciens philosophes, le père de toutes les sciences. Plus bas il sera encore une fois question de cette collection de grammairiens arméniens.

gligée jusqu'alors, et leur amour pour toutes les sortes de sciences et pour les lettres, ne peut se comparer qu'à l'ardeur pour les nouvelles lumières qui se répandirent en Europe dès le commencement du XVe siècle, après les ténèbres du moyen âge. Ces deux périodes de l'histoire de la civilisation de peuples si différens, ont encore un autre point de comparaison, qui, bien qu'il soit dans la nature des choses, n'en est pas moins très-remarquable. Les grands hommes du XVe siècle; les Arétin (Léonard), les Valla, les Bessarion et tant d'autres, quelle que soit la carrière où ils aient brillé, croyaient toujours que leur devoir, que le but principal de leurs études, devait être de donner de bonnes traductions de leurs modèles, les classiques grecs. De même tous les gens de lettres en *Arménie*, quel qu'ait été le genre auquel ils se sont adonnés de préférence, furent également animés d'un zèle très-ardent pour traduire tous les auteurs syriens et grecs. On envoyait les jeunes gens qui montraient des talens, aux frais du gouvernement, dans les écoles d'Édesse, d'Alexandrie, d'Athènes et de Constantinople (1), non moins pour se perfectionner dans les langues grecque et syriaque, que pour étudier la grammaire, la philosophie et l'histoire; car, comme le disent les Arméniens eux-mêmes, pour donner une bonne traduction d'un livre quelconque, il est également nécessaire de connaître et la langue et les choses. Moïse de Khorène dit de lui-

(1) Euseb. Pamph. *Chron.* ed. Venet. 1818, vol. I, XII.

même que, quoique vieux et d'une santé chancelante, il s'occupe cependant d'une manière infatigable de ses traductions (1). Déjà depuis long-temps on allait en Grèce de toutes les parties de l'Asie pour cultiver son esprit, et principalement pour faire des études philosophiques. Nous voyons que le père du célèbre philosophe Ædésius envoyait son fils de la Cappadoce à Athènes, pour le rendre propre à manier les affaires (2). Nous voyons que le sophiste Julianus a des disciples de toutes les parties du globe, comme Proærésius de l'Arménie, Épiphane de la Syrie, et Diophante de l'Arabie (3). Il paraît, selon un

(1) Nersès Shnorhaly, dans l'Histoire du père Tchamtchean (en arménien); I, 783. Moïse de Khorène, III, 61. Il me paraît que les vers qu'on lit dans l'élégie sur la prise d'Édesse, par Nersès Shnorhaly ou Klaietsy sur Constantinople, se rapportent aux différens conciles de cette ville, au patriarchat, &c. Élégie sur la prise d'Édesse, publiée par le docteur J. Zohrab (en arménien), Paris, 1824, pag. 4. Երկրորդ Երևեալ Երուսաղէմ և նոր Հռոմ զարմանալի. Երանելեացն աշակերտացն, աթոռ գոլով փոխադրելի, c'est-à-dire, *Tu es une seconde Jérusalem, et une nouvelle admirable Rome; là est transporté le trône des bienheureux disciples.*

(2) Ὅτι πατὴρ αὐτὸν ἐκπέμψας ἐπὶ παιδείαν χρηματιστικὴν ἐκ Καππαδοκίας ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα. Eunapii *Vit. sophist.* I, 19, ed. Boissonade.

(3) Eunapii *Vit. sophist.* I, 68, 75, 79, ed. Boissonade. Ἦν δὲ αὐτός τε ἐξ Ἀρμενίας, ὅσοι ἐστὶν Ἀρμενίας Πέρσαις εἰς τὰ βαδίσματα συνημμένον. — Ἡ μὲν γὰρ ἑῴα (voy. Wyttenbach ad Eunap. II, 294) καθάπερ τι γέρας Ἐπιφανίῳ σαφῶς ἐξῄρητο, τὴν δὲ Ἀραβίαν εἰλήχει Διόφαντος. — Προαιρεσίῳ δὲ ὁ πόντος ὅλος καὶ τὰ ἐκείνῃ προσοικοῦ τοὺς ὁμιλητὰς ἀνέπεμπεν, ὥσπερ οἰκεῖον ἀγαθὸν τὸν ἄνδρα θαυμάζοντες.

passage d'Eunapius, que les élèves des différentes nations formaient déjà, au commencement du IV.ᵉ siècle, des réunions séparées sous leurs maîtres particuliers; car toutes les provinces du Pont, la Bythinie, et en général tout le pays qu'on nommait, dans la division de l'empire, *la province de l'Asie*, envoyaient leurs fils à Proærésius, parce qu'étant Arménien, ils le regardaient comme leur compatriote. Au V.ᵉ et au VI.ᵉ siècle de notre ère, les Arméniens allèrent donc en Grèce, comme on allait, aux XIII.ᵉ et XIV.ᵉ, de l'Allemagne, en Italie et en France pour étudier le droit romain et les sciences philosophiques. Mais par les déplorables effets du triste sort de la nation arménienne, le touchant épilogue qui termine l'Histoire de Moïse de Khorène semble être une prophétie de tous les malheurs des enfans de Haïk; il ne vint pas chez eux, comme chez les nations européennes, après le siècle des traducteurs, un siècle où les esprits mûrs apprirent à marcher seuls et sans soutien, une période pleine de productions originales, en un mot il n'y eut point un siècle classique pour la littérature arménienne. Les traducteurs furent en même temps (on vit quelque chose de semblable en Italie) les classiques de la nation, et le plus saint des livres est aussi, sous le rapport de la langue, le plus pur. Il arriva donc aux Arméniens (1) ce qui arrivera presque toujours à une nation qui, en sortant

(1) J'ai emprunté, avec quelques modifications, ce passage à l'excellente histoire comparée des systèmes de philosophie par M. Degérando, vol. IV, pag. 183.

de la barbarie, se trouvera subitement et immédiatement, sans un mouvement général dans les esprits, initiée à la culture des peuples exercés par une longue éducation intellectuelle. Une science qu'on reçoit toute faite devient pour l'esprit plutôt une chaîne qu'un aiguillon; et plus cette science est avancée, plus elle asservit ceux qu'elle surprend au milieu des ténèbres de l'ignorance.

La littérature arménienne a d'ailleurs cela de commun avec toutes les littératures de l'Europe, qu'elle est composée de deux élémens séparés, l'*élément chrétien*, et un autre que l'on pourrait nommer par opposition l'*élément profane*. Le christianisme est entré dans l'Arménie par la Syrie et la Judée, et elle a reçu avec lui la poésie sacrée des Israélites, les psaumes et les autres cantiques religieux. On voit dans les *chants d'église* (շարական) que les Arméniens ont, et dans les formes, et dans les pensées, heureusement imité ces touchans et sublimes cantiques des prophètes et des rois sacrés. L'elément que nous venons de nommer l'*élément profane*, leur est venu principalement, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, de la Grèce; cependant la littérature arabe a aussi eu sa part en Arménie comme chez tous les autres peuples civilisés. Les cantiques religieux des anciens Hébreux n'étaient pas faits, à ce qu'il paraît, sur un certain mètre, et l'on n'y trouve la rime que par hasard. Dans ces compositions poétiques, on n'avait égard qu'aux modulations de la voix et aux différens sons de la musique. Ces différentes modu-

lations de la voix sont encore aujourd'hui indiquées par des signes particuliers dans les chants sacrés des Arméniens. Nous savons par deux auteurs célèbres, l'un Juif et l'autre Arménien, que ces nations ont, dans le moyen âge, imité les mètres et la rime des Arabes. R. Jehudah Hallevy, qui florissait vers 1140, dans son célèbre ouvrage intitulé *Cosri*, comme Abarbanel dans ses Commentaires sur l'Écriture sainte, raconte cela des Juifs; de même le prince parthe Grégoire Magistros, qui florissait, selon Samuel, en 1040 de notre ère, le rapporte également de la nation arménienne (1). Grégoire, un des plus savans hommes de son siècle, dit d'une manière assez positive que les mètres et la rime dans les poëmes arméniens, sont venus des Arabes, et que *Sahloum*, le fils de Schahpou le Chaldéen, et *Aharon*, le fils de Kahan, étaient les premiers qui eussent fait des vers sur les modèles des *Ismaéliens*; c'est le nom des Arabes chez les Arméniens, et, comme on sait, chez plusieurs autres peuples chrétiens. Nersès Claietsy et quelques autres

---

(1) *Liber Cosri*, ed. J. Buxtorf. fil. Basileæ, 1660, p. 133-137, et 407. R. Jehudah dit que la langue hébraïque est corrompue par ces innovations, et il est de ces choses comme de plusieurs autres, שנא · עֲליהם ויעתדבו בגוים וילמדו מעשיהם « ils se sont mêlés sous les barbares et ont appris leurs actions. » (*Psalm.* 106, 35.) Les extraits des ouvrages sur la grammaire par Magistros, nous sont conservés dans la collection de J. Ezngazy (man. de la Bibl. du Roi, n.° 127, p. 82-84). *Եւ եթէ ուստի այժմ արուեստի եղեւ այս տեղեակ? յիսմայելականացն գտեալ զայս .... և եթէ ուստի և կամ զինչ պատճառանօք զայս գտին? Սահլումն որդի Շահպոյ քաղդեացի և Ահարոն քահանայ.* Ce passage est traduit mot à mot dans le texte du mémoire,

ont excellé dans ce nouveau genre de la poésie arménienne, de la même manière que quelques historiens et orateurs ecclésiastiques ont excellé dans les imitations des historiens et écrivains ecclésiastiques de la Grèce. On peut permettre à un Arménien de parler avec quelque orgueil de ces différens travaux littéraires. Cependant je crois qu'il serait bien difficile pour quelqu'un qui n'est pas son compatriote, d'approuver le sentiment exprimé par le patriarche Catholicos Nersès Claietsy (il occupa le siége patriarchal depuis 1169 jusqu'en 1175 de notre ère), surnommé *Schnorhali*, c'est-à-dire, le *gracieux*, dans son poëme célèbre intitulé *le Fils Jesus :*

Փիլիսոփայութեան ծաղկիս առ եալ
Որպէս մեղու թեւօք բարձ եալ
Յեկեղեցին Հայոց բեր եալ
Այս է Մովսէս Դաւիթ եղ եալ
Եւ Մամբրէին այլք հետ եալ.
Այնքան շնորհօք վերին լց եալ
Մինչ զի Յունաց գերազանց եալ

c'est-à-dire : « Ils cueillirent les fleurs de la science,
» et les transportèrent, comme des abeilles dont les
» ailes sont surchargées, dans l'église des Haïks; tels
» sont Moïse, David, Mambré et les autres qui vinrent
» après. Ils étaient si remplis de la grâce divine, qu'ils
» ont même surpassé les Grecs. »

David, dont parle le patriarche, est le philosophe (փիլիսոփայն) par excellence de la nation arménienne : il lui donne les épithètes les plus extraordi-

naires, qui sentent un peu les scolastiques du moyen âge. Ces épithètes sont bien propres à faire voir toute la fragilité des réputations humaines, et du plus précieux des biens, de la gloire elle-même; car cet invincible, ce très-haut et très-éclairé philosophe, est, à l'exception de quelques docteurs arméniens, presque inconnu à tout le monde savant : son nom ne se trouve nulle part dans les différentes histoires des systèmes philosophiques; on le cherchera en vain chez Brucker, chez Tennemann ou chez Degérando; et ce qui est encore plus remarquable, on ne trouve rien de satisfaisant sur lui, ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle édition de la Bibliothèque grecque de Fabricius. Le savant Buhle se contente de dire (*Aristotelis Op. omn.* I, 298) : *Davides quisnam ille fuerit et quando vixerit incertum est.* Le seul savant qui, quoiqu'il ne sût pas la langue arménienne, ait reconnu que David le philosophe arménien est le même qui a écrit des commentaires grecs sur divers ouvrages d'Aristote, c'est le célèbre bibliothécaire *Morelli;* et il est bien probable qu'il s'est fait aider dans ses recherches par le savant Méchitariste le père *Indjidjian.* Morelli avait beaucoup recueilli sur David pour le second volume de sa Bibliothèque manuscrite. En mourant, il laissa tous ses papiers à son successeur. Le savant abbé Bettio, à ce qu'il m'a dit lui-même, pense à communiquer au monde littéraire ces précieux trésors de critique et d'érudition (1).

---

(1) *Neque enim pauca equidem collegi de Davide ejusque commentariis, quæ cum aliis bene multis pro tomo secundo*

David naquit dans un village nommé *Herthen* ou *Herean* ou *Nerken* (le dernier nom est le plus commun), situé dans le canton de Hark, qui est une des seize provinces du pays de *Dourouperan* (1). Il était cousin germain et disciple du célèbre historien Moïse de Khorène, comme le patriarche Nersès l'assure, selon les témoignages des anciens (2). David était aussi du nombre de ces jeunes Arméniens qui furent envoyés à Alexandrie, à Athènes et à Constantinople pour étudier la langue et la littérature de la Grèce; et nous savons par David lui-même, comme nous le verrons ci-après, qu'il fréquentait à Athènes les leçons du divin Syrianus, maître de Proclus. David florissait, selon le chroniqueur arménien Samuel, l'an 490 de

---

bibliothecæ ms. comparatis, &c. *Voyez* la lettre de Morelli à Wyttenbach dans la *Philomathie*, l. III, 318.

(1) On trouve en général de bonnes mais courtes notices sur les écrivains arméniens, dans le second volume du dictionnaire de Mekhitar (en arménien). Nous y lisons (II, 267), que David était un des principaux élèves de S. Sahag et Mesrop, qui ont appris à Athènes les sciences grecques. Il paraît que les collaborateurs du dictionnaire arménien avaient pris *Nerken* pour le nom de famille de David; car ils écrivent *էր սա Ներկեցի ՚ի Հարք գաւառ ՚ի Հերթն գեղջէ, և այլն*, » il était un Nerkenezy, de la province de Hark et du village de « Herethn, &c.; » mais Nersès dit positivement que le village s'appelait *Herthen*, *Heréan* ou *Nerken* (*Հերթն*, *կամ Հերեան*, *կամ Ներկեն*). *Tchamtchean*, l. I, I, 783; Saint-Martin, *Mém. sur l'Armén.* I, 206-246.

(2) *Գտանի յօրինուածս հնոց մերձ առ թարգմանութիւնս գրեալ* » on trouve dans les anciens livres qui traitent des traductions, » c'est-à-dire, des traductions des ouvrages grecs et syriaques en langue arménienne. *Tchamtchean*, loc. laud.

J.C. (Samuel, à la fin de la *Chronique d'Eusèbe*, éd. de Milan, 1818, pag. 48.) Le plus célèbre des ouvrages théologiques du philosophe arménien est son sermon *sur la Croix* contre les Nestoriens, qui fut commenté par Nersès Claietsy. Nersès nous donne, dans ce commentaire qui est encore inédit, beaucoup de renseignemens sur David et sur ses écrits. Nous en empruntons quelques passages, que le père Tchamtchean nous a communiqués dans son Histoire générale de l'Arménie (I, 783, en arménien). Ces renseignemens, pour dire la vérité, ne me paraissent pas mériter beaucoup de confiance. « On dit (ce sont les paroles » de Nersès) qu'il y avait une loi à Athènes que les » docteurs prendraient soin de leurs élèves pendant » sept ans; sur la fin de cette période, on préparait » une chaire (1), et les docteurs ordonnaient aux » élèves d'y monter, pour donner une preuve de leur » savoir et de leur éloquence. David était de ces dis- » ciples; et sur un signe du ciel, l'idole qui était dans » le bourg tomba de son piédestal, lorsqu'il monta en » chaire. On dit qu'il prononça là, pour la grande » satisfaction de ses auditeurs, son sermon *sur la* » *Croix*. » On peut présumer que ce zélé élève chrétien n'avait pas beaucoup de relations avec son maître et ses condisciples païens, et c'est peut-être la cause pour laquelle nous ne trouvons nulle indication sur David l'Arménien dans les ouvrages de Proclus et de

(1) On nommait cette chaire, où l'on parlait en public, βῆμα. Wyttenbach *in Eunap.* II, 44, ed. Boiss., a cité tous les auteurs qui ont écrit sur cette célèbre école d'Athènes.

Damascius, pas même dans la vie de Proclus par Marinus, où cependant nous lisons les noms de plusieurs autres condisciples du célèbre et savant éclectique. D'Athènes, David se rendit à Constantinople, où il resta long-temps. Quoique nous ne connoissions la date ni de sa naissance, ni de sa mort, je ne pense pas qu'il ait pu se trouver déjà à Constantinople lorsque le patriarche Proclus écrivait (435) sa célèbre encyclique de la foi (περὶ Πίστεως), adressée aux Arméniens. J'ai, au contraire, des raisons de croire, et je m'en expliquerai dans une autre occasion, que David était à Constantinople vers la fin du V.e siècle, et qu'il est mort en Arménie dans le commencement du VI.e siècle. David, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, n'était pas seulement traducteur, il était aussi auteur original; il a écrit une grammaire et plusieurs traités sur diverses matières théologiques et philosophiques. Il était théologien orthodoxe, et presque tous ses traités sont dirigés contre les hérétiques, principalement contre les disciples de Nestorius. En philosophie, il cherchait, selon la manière des nouveaux platoniciens, à concilier Platon avec Aristote, et il pensait certainement, avec Ammonius Saccas, qu'il n'y a qu'une vérité, et que de si grands génies ne pouvaient manquer de s'être rencontrés en la cherchant. Je connais de David trois ouvrages philosophiques, qui existent en manuscrit à la Bibliothèque du Roi. Le premier de ces ouvrages est un recueil des *Définitions des principes de toutes les choses*, que l'on aurait tort de comparer avec l'excel-

5.

lent traité de Damascius περὶ Ἀρχῶν. Dans cet ouvrage, qu'on a aussi imprimé à Constantinople en 1731 (je n'ai jamais vu cette édition), David se contente de donner des nomenclatures, et je transcris le commencement de son livre comme un échantillon :

Դաւթի փիլիսոփայի Իրականաց գիրք ։
՚Ի քանիս բաժանի էակն, կամ յորս ։ Երկակի, ՚ի գոյացութիւն և ՚ի պատահումն ։ ՚Ի քանիս բաժանի գոյացութիւն, երկակի, յառաջին և յերկրորդ ։ ՚Ի քանիս բաժանի երկրորդ գոյացութիւն ։ Երկրորդ ՚ի տեսականն և ՚ի գործականն ։.

« *Le Livre des choses, par David le philosophe.*

» En combien ou comment une chose est-elle » divisée? en deux, en essence et en accident. En » combien l'essence est-elle divisée? en deux, dans » la première et dans la seconde. En combien la se- » conde essence est-elle divisée? en deux, en essence » spéculative et pratique. »

Le manuscrit dont je me sers est si fautif, que, dans ce petit fragment, il m'a fallu corriger deux fois le texte : on lit dans le manuscrit գոաացութիւն et գործայկանն. Il me semble aussi qu'il manque quelque chose après le mot յերկրորդ, parce qu'on cherche en vain une définition de la première essence. Il paraît que ce livre a été écrit pour l'instruction de la jeunesse, parce qu'on trouve à la fin répétées les principales interrogations (Հարցաւղաց) avec les réponses (տաաւղին). On y lit un fragment d'Aris-

tote (Նկատառումն Արիստոտէլի) concernant le premier principe des choses, tiré des livres métaphysiques du stagirite.

L'ouvrage qui donne véritablement un rang à David parmi les plus grands philosophes et les plus savans hommes de son siècle, est celui qui est intitulé *les Fondemens de la philosophie* [*Fundamenta philosophiæ*, Սահմանք իմաստասիրութեան (1)]. David commence son ouvrage par prouver contre les pyrrhoniens qu'une connaissance des choses surnaturelles est possible, et qu'il y a réellement une philosophie; il résume tous les argumens de cette école philosophique en quatre propositions ou thèses qu'il transcrit verbalement. Comme c'est là la première proposition de ceux qui nient l'essence (τὴν οὐσίαν) de la philosophie (եւ է նախասատուածին ձեռնարկութիւն այսորիկ, որ եղծանեն իմաստասիրութեան), et il les réfute en suivant un ordre méthodique. C'est là aussi sans doute ce qui a fait dire au copiste ce qu'on lit à la fin du

(1) Սահմանն, qui me semble être en intime connexion avec le mot grec Σῆμα, en dorien Σᾶμα, a presque toujours cette signification en langage philosophique; on le trouve aussi dans le double sens de *définition*, *circonscription*, &c. Mekhitar dit dans son dictionnaire, sous ce mot : Սահմանն եւ մերթ օրէն կամ կանոն. . . . . իսկըստ փիլիսոփայից սահմանն է բան կարճառօտ յայտնիչ բնութեան էութեան իրողութեան, որ զիւրսն ՚ի ներքս փակէ. c'est-à-dire, « le mot Սահմանն si-» gnifie aussi *loi* et *canon*; mais dans le langage philosophique, » c'est un mot qui définit et explique la nature, l'essence des » choses, laquelle soutient les choses ici bas. »

livre : Դաւթի եռամեծի և անյաղթ փիլի-սոփայի ընդդէմ չորից առաջարկութեանցն Պիւռոնի մատաստակի և սահմանք և տրամա-տութեան իմաստասիրութեան, c'est-à-dire : « Les fondemens et l'explication de la philosophie de » David, le très-grand et invincible philosophe, contre » les quatre propositions du sophiste Pyrrhon. » David montre autant de pénétration d'esprit que d'érudition dans cet ouvrage ; il y cite presque tous les philosophes de l'ancienne Grèce, et y traduit de longs passages de leurs écrits, principalement de ceux du divin Platon (աստուածայնոյն Պղատոնի) ; mais les noms des dialogues qu'il cite sont souvent ou changés selon le génie de la langue arménienne, ou étrangement corrompus, comme, par exemple, փեստրոնա (*Phestrona*), Թէարտարեւ (*Theartarev*). Ces corruptions de noms se trouvent même dans les ouvrages grecs de David, ce que Morelli n'a pas oublié de remarquer dans son jugement sur ce philosophe. « *Cæterum*, dit-il dans sa lettre à Wyttenbach, *cæterum* Davides, *philosophus eclecticus*, » *eruditionis copia, scriptorum græcorum lectione* » *se commendat ; horum tamen testimonia, operum* » *titulis interdum immutatis affert, suppositiis etiam* » *libris, narrationibusque incertæ fidei adhibitis.* »

Dans une seconde dissertation, je parlerai en détail du système philosophique de David, et j'y ferai mention d'un autre de ses ouvrages, d'une collection des apophthegmes des anciens philosophes, bien utile pour tout le monde (բանք իմաստասիրականք պիտանանի

ամենայն մարդոյ). J'y ai trouvé quelques apophthegmes que je n'ai jamais rencontrés dans les Grecs. Je parlerai, dans cette seconde dissertation, de ses traités théologiques sur des matières qui n'occupent plus les philosophes, mais qui cependant ont encore fixé l'attention de Leibnitz et de Newton, et je dirai aussi quelques mots de sa grammaire, que l'on possède heureusement presque en entier dans l'excellente collection de Jean Ezngazy. Le Recueil des commentaires sur la grammaire (Հաւաքումն մեկնութեան քերականին), c'est le titre de l'ouvrage, est un des plus précieux manuscrits que possède la bibliothèque royale pour la littérature arménienne. Le grammairien Jean florissait dans le XIV.ᵉ siècle de notre ère, et est nommé Ezngazy, de la célèbre ville d'*Ezngay, Eriza* (1) ou *Erez,* dans la haute Arménie; il entreprit cet ouvrage sur l'invitation du patriarche d'Arménie Jacques I.ᵉʳ, et de plusieurs autres savans personnages de son temps. Jean a divisé son travail en trente chapitres, dans lesquels il traite tous les objets que les anciens Grecs comprenaient sous le nom de *grammaire;* et il donne dans chaque chapitre des extraits des ouvrages de Magistros, de David et d'un anonyme; quelquefois seulement il ajoute aussi quelque chose de son propre fonds. (Հմուան, իմաստութեան Մագիս-

(1) Man. n.º 127, pag. 246. զոր ուսմն ասէր պարոնն յոհաննէս որդի մեծապատուի մայրաքաղաքին Եզնկայի. c.-à-d., « celui qui donne ces leçons est le seigneur Jean, un fils de la « célèbre métropole Ezngay. » *Voy.* le dictionnaire de Mekhitar, II, 274; Saint-Martin, *Mém. sur l'Arm.* I, 71; II, 467.

արոս , իշխանին , աշխատեալք ՚ի սմա , և երեք մեկնչաց բանս առումնեանս եղեալ վ Լատութե փիլ. և զմիւս իմաստնոյ որոյ ոչէր գրեալ անուն , արարեալ և ինքն յաւելուած բանից յինքեան. Man. 127, 24, A.) Quoique je me propose de donner une notice particulière de cette intéressante compilation du grammairien Jean, je transcrirai cependant déjà ici deux passages de ce livre, à cause de leur haut intérêt : le premier est du prince parthe Magistros, et l'autre d'Étienne de Siounie.

Նոյնպէս և ՚ի վարժարանն և ՚ի դպրութեան ՚ի բազում տեղիս, զոր և այժմ մերոյս, սակաւ ինչ խափանեալ յունաց առէ (Մագիստրոս) և մերոյս ազգի ։ եթէ ՚ի ծուլութենէ և եթէ յառաջնորդաց մերոց քամահելոյ յարուեստիցս, յայս կաղացեալ եմք ։ յաստեղապաշխութենէ, որ Քաղդեացւոցն էր գիւտ և՝ յերկրաչափութենէն, որ է Եգիպտացւոցն, քանզի· և նոցա անիննոքա (sic), ա յսպէս և բժշկութենէ ։ բայց զարմանամ թէ զհարդ յերաժշտականէն ամենեւին պակասեալ գտանին, զոր՚ի Յունականս գտեալ (1). (Manusc. n.° 127, pag. 184.)

(1) J'ai déjà eu occasion de remarquer que R. Jéhudah Hallevi et Magistros se rencontrent souvent, et dans les faits qu'ils rapportent, et dans les opinions qu'ils énoncent. Mais en ce qui

« Ainsi tout ce qui se rapporte à l'éducation et » à toute sorte de science que nous (Arméniens) » possédons à présent, bien peu est venu des Grecs, » dit Magistros, ou de notre nation. Parce que nos » ancêtres ont méprisé les arts, nous en étions privés. » L'astronomie est l'invention des Chaldéens; la géo- » métrie, des Égyptiens, quoiqu'elle ait été aussi in- » ventée en Tyrrhénie (1), ainsi que la médecine. » Je m'étonne que tous ces peuples n'aient pas in- » venté la musique, qui a été inventée en Thrace. »

Իսատնեով պագուլմ ազգաց բառ և ամենայն առմիմեանս, ՚ի մի խոշոր լեզու են ՚ի յո-ղովս և ՚ի զանազան զաւրութիւնս որոշեալ: փափկախաւս հելլենս, սաստիկ հռոմա-յեցին, ապառնական հոնին, աղաչական Ասորին, պերճական Պարսին, գեղաւոր-Ալանն, ծաղրական Գուտն, խափարա-նայն Եգիպտացին, ճճւողական հնդկին,

---

se rapporte aux sciences, R. Jéhudah a un autre système, qui est un peu plus conforme à son orgueil national. מאתנו אל הכשדים תחלה ואחר כך אלפרס ומדי ואחר כך אל יון ואחר כך אלרומי c'est-à-dire mot à mot, « de nous (vinrent les sciences) d'abord » aux Chaldéens (lorsque nous étions dans l'exil), après cela aux » Perses et Mèdes, après cela aux Grecs et ensuite aux Romains. » *Voyez* le livre *Cosri*, II, §. 66, pag. 131, ed. Buxtorf.

(1) Le nom propre, dans le manuscrit dont je me sers, est corrompu; je lis pour տիրրենոքա, տիւռենիա, comme nous trouvons écrit ce nom dans la traduction arménienne de la Chronique d'Eusèbe, vol. I, pag. 365..

Համադրականն ձայնին, այլև համեմատական ըն կարէ զյոլովիցն առնուլքն ամփոփել : (Man. n.° 127, pag. 29, b.)

Ce passage, comme je l'ai remarqué, est d'Étienne de Siounie, auteur qui vivait au commencement du VIII.e siècle; il nous y donne une description des différentes langues, qui malheureusement est trop courte. Ces désignations, avec un adjectif seulement, sont bien obscures; souvent cet adjectif peut même avoir plusieurs significations et être pris dans un sens actif ou passif. On en cherche vainement quelques-uns dans les dictionnaires arméniens, même dans celui de Mékhitar. J'ai essayé de donner une traduction faite aussi littéralement que possible.

« Les mots et les noms sont mêlés ensemble chez » tous les peuples, et toutes ces variations et diffé- » rentes propriétés ont tiré leur origine d'une langue » primitive et incultivée. La langue grecque est douce; » la langue latine forte; la langue des Huns audacieuse; » la langue assyrienne a quelque chose d'humble ou » de suppliant; la langue persane est riche; la langue » alane aimable; la langue gothe est plaisante; la » langue d'Égypte rebutante; la langue indienne grin- » gottante; la langue arménienne agréable, mais elle » est propre à prendre toutes les autres qualités (1). »

(1) M. Cirbied a traduit ainsi ce passage : « Tous les idiomes » sont dérivés d'un jargon primitif, mais extrêment divisés et » distingués entre eux par des propriétés particulières; le grec » est doux, le romain véhément, le hun menaçant, le syrien » suppliant, le persan plein d'abondance, l'alain superbe, le

Comme je l'ai dit, je donnerai, dans une autre dissertation, un résumé du système philosophique de David l'Arménien; et j'ose espérer qu'après tous les détails que je ferai connaître, David prendra place parmi les plus célèbres nouveaux platoniciens du v.ᵉ siècle, et que désormais nul historien de la philosophie ne pourra passer sous silence le très-grand et l'invincible philosophe de la nation arménienne. Cette dissertation sera écrite dans une autre langue; car il est bien difficile, principalement pour un étranger qui ne sait que très-imparfaitement la langue, de donner des notions philosophiques d'une manière précise en français. Après la langue grecque et le langage factice des scolastiques du moyen âge, il n'est peut-être que la langue allemande et la langue arménienne qui puissent, avec facilité, rendre les nuances les plus fines, les plus délicates de la pensée. Au reste, le lecteur qui est un peu initié dans la connaissance des dialogues de Platon, saura à quels passages David a certainement pensé en écrivant tout ce qu'on va lire dans la page suivante. J'ai tiré ce fragment du onzième chapitre des *Fondemens philosophiques :*

Ըստ Պղատոնին Աթենացւոյ երկակի սահմանելոյ զիմաստասիրութիւն, ոչ յե-թանկայ է և ոչ՛ի կատարմանէ, զա սասացի-

---

» gothique plaintif, l'égyptien guttural, l'indou gringottant comme » les oiseaux, l'arménien savoureux et en même temps analogique, » car il renferme en lui seul les propriétés de la plupart des » langues. » *Mém. sur les anc. nation. et étrang.* v. VI, p. 32.

րացին, այսինքն է Արիստոտել, և սահմանէ զիմաստասիրութիւն, ոչ փոքրինչ խոհելով, Թէպէտև մեծատարեանն զնա սահմանէ. նոցա երկակի երկաքանչիւրոց զնա սահմանելով, այլ մեծ և բարձրագոյն իմն խոհելով, վասն զի յառաւելութեան է զնա սահմանէ ասելով: եթէ իմաստասիրութիւն է արհեստ արհեստից և մակացութիւն մակացութեանց. Այլ պարտէ խնդրել եթէ զինչ կամից երկաքանչիւրոցդ վերաբերենականութիւն, այսինքն է արհեստ արհեստից և մակացութիւն մակացութեանց, քանզի շատ է ասելն իմաստասիրութիւն է արհեստ և մակացութիւն: արդ խնդրել րելի եթէ վասն էր առաւելեաց արհեստից և մակացութեանց, և պարտէ ասել թէ 'ի ձեռն առաջին կրկնապատկութեան, այսինքն է արհեստ արհեստից Թագաւորի նմանեցոյց զիմաստասիրութիւն, իսկ 'ի ձեռն երկրորդ կրկնապատկութեան, այսինքն է մակացութիւն մակացութեանց Աստուծոյ նմանեցոյց զիմաստասիրութիւն: քանզի յորժամ իշխան իշխանաց ասեմք յայտ առնեմք զԹագաւոր, ըստ նմին օրինակի և արհեստ արհեստից յորժամ ասեմք Թագաւորի նմանեցուցանեմք զիմաստասիրութիւն, իսկ յորժամ Թագաւոր Թագաւորաց ասեմք զած յայտնեմք, ըստ

նմին օրինակի և մակացութիւն մակացութեանց ասելով զիմաստասիրութիւն Ա՜յ նմանեցուցանեմք զնա..................

.......դարձեալ պարտ է ասել թէ վասն այորիկ ասաց զիմաստասիրութիւն արհեստ արհեստից և մակացութիւն մակացութեանց, վասն զի ո՞մ բանաւոր արհեստք պէտս ունին բաժանմանց և սահմանաց, և ապացուցից որոյ մայր իմաստասիրութիւն ճանաչի.

Ծէ. Ու վասն զի ՚ի վերջանոյ զբանոր սահմանն որպէս և այլն....

« Après Platon et Pythagore, tous les deux défi- » nissant la philosophie, l'un par l'idée, l'autre par la » perfection, comme ils ont erré, ainsi Aristote a erré. » Cependant, en définissant la philosophie, il ne l'a » pas regardée comme une petite chose, car il la dé- » finit l'unique essence. Quoique tous deux l'aient » expliquée d'une manière différente, ils l'ont regardée » comme une chose grande et très-élevée, aussi faut-il, » pour la définir, une accumulation de mots, c'est-à- » dire que la philosophie est l'art des arts et la science » des sciences. Mais il est nécessaire de chercher quel » serait le sens de cette double circonlocution, » quel est l'art des arts, et quelle est la science » des sciences, puisqu'il suffirait de dire que la » philosophie est l'art et la science. A cause de » cela, il est nécessaire de chercher à présent pour- » quoi les mots *des arts et des sciences* sont ajoutés;

» et l'on peut dire qu'avec la première circonlocu-
» tion, savoir, que la philosophie est l'art des arts, on
» a indiqué la philosophie du roi, comme avec la se-
» conde circonlocution, savoir, que la philosophie est
» la science des sciences, on a indiqué la philosophie
» de Dieu : puisque, avec la phrase prince des princes,
» nous indiquerions le roi ; de la même manière, si
» nous disions l'art des arts, nous indiquerions la phi-
» losophie du roi : si nous disons le roi des rois, nous
» parlons de Dieu ; de la même manière, si nous di-
» sions la science des sciences, nous indiquerions elle,
» c'est-à-dire, la philosophie de Dieu . . . .
. . . .
» Mais il faut expliquer pourquoi on a nommé la phi-
» losophie l'art des arts et la science des sciences,
» puisque les divisions et les définitions sont le prin-
» cipe de tous les arts rationnels, et après cela j'ex-
» pliquerai en quelle chose la philosophie mère est à
» reconnaître.

« XII. Ayant plus haut les définitions usitées,
» comme ils ont usité cet... »

Après ce long détour, nous sommes enfin revenus à notre objet principal, c'est-à-dire, aux traductions arméniennes d'Aristote : il fallait ce long avant-propos pour que nous fussions bien compris ; nous ne devions pas malheureusement présumer que beaucoup de ces choses qui sont relatives à la littérature arménienne, fussent connues même de ce petit nombre de savans qui s'occupent spécialement de la littérature orientale. A peine, depuis la renaissance des lettres, compte-t-on

cinq ou six savans européens distingués, comme Schroeder, Lacroze (1), les frères Whiston, Villefroy, et sur-tout M. Saint-Martin, qui ont montré, par des ouvrages excellens, qu'ils se sont occupés d'une manière spéciale de la littérature arménienne. Il s'est à peine écoulé un demi-siècle depuis que les Arméniens eux-mêmes ont commencé à étudier et à connaître savamment leur langue. Nous voyons que, dans le temps d'Assemani, on ne savait pas encore que les Arméniens avaient reçu, dans les IVe et Ve siècles, leur première instruction dans les écoles syriennes; et le savant auteur de la Bibliothèque orientale ne parle que des Perses et des Indiens. Ce sont les

---

(1) Il y a dans la correspondance entre Frédéric le Grand et Voltaire, quelques particularités intéressantes sur Lacroze, qui n'ont pas été connues des biographes de ce savant distingué. Frédéric estimait beaucoup Lacroze; cependant il lança contre lui une épigramme, qui finissait par ces deux vers:

Il avouera, voyant cette figure immense,
Que la matière pense.

« Nous venons de perdre, écrit-il, l'homme le plus savant de » Berlin, le répertoire de tous les savans d'Allemagne, un » vrai magasin de science: le célèbre M. de Lacroze vient d'être » enterré avec une vingtaine de langues différentes, la quintes- » sence de toute l'histoire et une multitude d'historiettes dont » sa mémoire prodigieuse n'avait laissé échapper aucune circons- » tance. Les ouvrages qui nous restent de ce savant prodigieux » ne le font pas assez connaître (le *Thesaurus Lacrozianus* » n'avait pas encore paru) à mon avis. L'endroit par lequel » M. de Lacroze brillait le plus, c'était, sans contredit, sa » mémoire: il en donnait des preuves sur tous les sujets, et l'on » pouvait compter qu'en l'interrogeant sur quelque objet qu'on » voulût, il était présent et vous citait les éditions et les pages où » vous trouviez tout ce que vous souhaitiez d'apprendre, &c. &c. »

mékhitaristes de Saint-Lazare à Venise, qui, bien versés dans les sciences et la littérature de l'occident, ont, les premiers, cultivé leur langue avec succès, et nous ont donné, outre les précieux restes de la littérature grecque, tels qu'Eusèbe, Philon et Sévérianus, les premières éditions critiques de leurs classiques. Ces laborieux et vertueux moines, dignes rivaux des bénédictins, travaillent avec un zèle et, j'ose le dire, avec une probité littéraire qui serait bien à desirer dans toutes les branches de la littérature orientale, et qui nous laisse encore beaucoup espérer, et pour la littérature arménienne, et pour la littérature grecque; car nous savons que les infatigables traducteurs, au V.e et au VI.e siècle de notre ère, ont traduit presque tous les principaux auteurs de la Grèce, Homère (1), Polybe, Diodore de Sicile et plusieurs

(1) Homère a été traduit en vers hexamètres, comme le remarque très-bien Villefroy; mais je ne sais pas de quel livre il parle, qu'on aurait aussi traduit en arménien, et auquel il donne le titre d'*Histoire des empereurs*; Montfaucon, *Bibl. manusc.* t. I, p. 1016. David parle, dans sa grammaire, des deux poëmes d'Homère, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, en 24 chants. յերկուս դիրս Յիլիականն (sic) և յՈդիսականն ՚ի քսան և չորս ճառս : man. de la Bibl. du Roi, n.o 127, 81. On lit même, dans le man. n.o 126 326, un *index* des mots difficiles et poétiques dans la traduction arménienne des chants d'Homère (Այս բառք մեքերթողականն չն չափոյ Հոմերականն տաղիցս) On lit aussi dans le même manuscrit un index des mots difficiles qui sont dans les traductions arméniennes des ouvrages de Galien, dont quelques-unes existent à la Bibliothèque du Roi. Je donnerai plus bas un *specimen* de la traduction d'Homère. On sait d'ailleurs, par Abou'lfaradj (I, 134), que Théophile d'Édesse a traduit deux chants de l'*Iliade* en syriaque.

autres. Il y a même, dans les classiques arméniens qui sont ou imprimés ou en manuscrit, plusieurs indications sur des ouvrages grecs que nous ne possédons plus, et que le philologue lira certainement avec plaisir: tels sont l'argument de la tragédie d'Euripide intitulée *les Péliades*, dans la rhétorique arménienne, que nous possédons sous le nom de Moïse de Khorène, et le fait que nous lisons au sujet du grammairien Hérodien dans l'ouvrage de Jean Ezngazy, dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi (1).

On s'occupe à présent à Saint-Lazare d'une collection de tous les historiens et pères de l'église arménienne, à la manière de la grande collection des pères grecs ou des historiens byzantins (2). Il est seulement bien à souhaiter qu'on se défasse entièrement de l'anarchie grammaticale qui s'est introduite dans la langue au moyen âge, et qui est telle, qu'on ne comprendrait pas plusieurs passages en

(1) L'argument de cette tragédie d'Euripide est traduit en latin dans l'édition de la Chronique d'Eusèbe par le D.r Zohrab. (*Mediol.* 1818, p. 43). La critique qu'on n'a pas traduite remplit plusieurs pages, et l'on y parle d'Euripide comme d'un poëte assez médiocre. « Un certain Herodianus, lisons-nous dans le manusc. 127, p. 37, » voulait que les ouvrages de son père Apollonius fussent les » seuls qui parvinssent à la postérité, et il fit brûler tous les » autres ouvrages qui se rapportent à la grammaire, &c. » C'est vraisemblablement le fils du grammairien Apollonius Dyscolus.

(2) Le savant éditeur du texte arménien de la Chronique d'Eusèbe, Aucher l'aîné, a eu la bonté de me communiquer une liste de tous les auteurs qu'on a déjà préparés pour cette intéressante collection; elle va seulement jusqu'au commencement du XI.e siècle, et peut donner une juste idée de la richesse de la littérature arménienne.

les traduisant selon leurs catégories grammaticales; il faut tout-à-fait reconstruire la syntaxe. Pourquoi écrit-on, par exemple, dans le commencement de la nouvelle édition de l'historien Élisée, [illegible], au lieu de [illegible], comme on lit justement dans l'édition de Constantinople de 1823? Pourquoi omet-on le signe de l'accusatif? Cette anarchie grammaticale est la plus grande difficulté de la langue arménienne.

Les anciennes traductions, au moins lorsqu'elles sont fidèles, sont de la plus haute importance pour la critique du texte grec d'Aristote. Les traductions arméniennes de David sont, sans contredit, avec celles en langue syriaque, les plus anciennes, et j'espère pouvoir démontrer qu'elles sont aussi les plus fidèles. Il est connu que la plupart des manuscrits d'Aristote sont du XIV.[e] et quelques-uns seulement des X.[e] et XI.[e] siècles (1); il est connu également que déjà les anciens commentateurs de ce philosophe, Simplicius, Jean Philoponus et quelques autres parlent beaucoup des variantes, ce qui est en effet bien naturel, si l'on se rappelle comment les ouvrages d'Aristote ont été refaits et pour ainsi dire recomposés. Il est connu que même les traductions barbares en latin, faites au XII.[e] et au XIII.[e] siècle de notre ère sur des ori-

---

(1) Aristot. *Op. omn.* ed. Buhle, vol. I, p. 91. On a même un traité d'Aristote, *de Nilo*, qui existe seulement dans une traduction barbare latine. Alexandre d'Aphrodisée lisait encore cet opuscule en grec; il le cite dans son *Commentaire sur les Météorologiques*; Venet. 1527, 68 *b*. J'en ai préparé une édition nouvelle.

ginaux, sont d'une grande utilité pour une critique approfondie d'Aristote. Buhle et Schneider, et moi-même, s'il est permis de me nommer après des savans si distingués, nous avons déjà démontré de quelle grande importance serait une telle traduction pour les Politiques du stagirite. Si toutes ces considérations sont bien appréciées par ceux qui s'occupent de recherches de ce genre; si le célèbre philologue Wyttenbach pensait qu'on pourrait même se servir d'une telle traduction latine barbare comme d'un manuscrit (1), on doit imaginer de quelle importance seraient pour eux des traductions des ouvrages d'Aristote du V.ᵉ siècle de notre ère, faites par un disciple de Syrianus, philosophe lui-même et qui écrivait parfaitement les deux langues; des traductions faites dans un idiome dont le génie est entièrement conforme au génie de la langue grecque, et, qui plus est, dans un idiome qui a été modelé, par les traducteurs, sur la langue grecque, sans que l'auteur ait perdu quelque chose ou de son originalité ou de sa clarté. Il paraît que David a quelquefois enrichi son idiome maternel par des mots grecs, et qu'il a fait des innovations, non-seulement dans la grammaire, mais aussi dans la composition des mots (2).

---

(1) Platon. *Phædon*, 102; *Philomathie*, III, §. 2.

(2) David se sert, par exemple, pour le mot *matière*, de հիւղ, qui est le mot grec ὕλη. Le mot original arménien est նիւթ, ce que nous apprenons par l'ouvrage d'Eznik: *Refutation des hérétiques*. Venise, 1826 (en arménien). En sept endroits différens, où il parle de la *matière*, il dit toujours հիւղն որ թար-

Certainement qu'Agathias, qui ne croyait pas qu'il fût possible de traduire Aristote dans une langue barbare comme le persan (1), aurait été bien étonné en voyant toute cette *imperatoria brevitas* d'Aristote dans la langue arménienne, qui, à ce qu'il paraît, a tant de rapports avec l'ancien idiome de la Perse (2).

Il est probable que les Syriens, qui depuis long-temps ont cultivé les sciences, ont eu, même avant les Arméniens, quelques traductions des ouvrages d'Aristote; nous connaissons les noms de quelques traducteurs syriens qui florissaient au commencement du V.ᵉ siècle. On trouve dans la Bibliothèque orientale d'Assemani (III, I, 85) que les professeurs de l'école d'Édesse, Cumas, Probus et Hiba (qui était évêque d'Édesse depuis 435-457), ont traduit beaucoup d'ouvrages d'Aristote en syriaque : long-temps après eux, le célèbre Abraham de Cascar a traduit la Dialectique (Assemani, *lib. cit.* 154). Rien ne prouve ce qu'on lit dans quelques histoires des systèmes philosophiques, que le philosophe

---

գամանի նիւթ, c'est-à-dire, « ὕλη, qu'on traduit toujours par » *nuth*, matière. »

(1) Ἀξεία τινὶ γλώττῃ καὶ ἀμουσοτάτῃ. Agath. Schol. *Hist.* 67 *a*, ed. Paris.

(2) Simplicius, dans les Prolégomènes sur les Catégories d'Aristote (Basileæ, 1551, pag. 2, lin. 11), dit très-bien quelle est la manière du stagirite, δι' ὀλίγων πολλάκις συλλαβῶν παραδιδόναι, ὅσα οὐκ ἄν τις ἐν πολλαῖς περιόδοις ἐδίδαξε. Selon l'auteur persan Émir Khoavend schah, Aristote disait que la briéveté sans obscurité est la meilleure éloquence. Gladwin, *the Persian moonshee*; Calcutta, 1801, II, 38.

Uranius, encouragé par l'amour que Chosroës témoignait pour la philosophie, aurait traduit, au VI.ᵉ siècle, quelques-uns des écrits d'Aristote en persan. Agathias, qui parle d'Uranius et de Chosroës, n'en fait pas mention ; et, selon lui, c'était même impossible, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure (Agath. Schol. *Hist.* p. 66). S'il y avait aussi en arabe des traductions des ouvrages d'Aristote faites sur le texte original, comme le dit Renaudot (1), il est cependant bien sûr que la plupart des traducteurs étaient Syriens, qu'Honain lui-même a d'abord traduit ces ouvrages en syrien, et ensuite du syrien en arabe. C'est ce qu'on lit, au reste, souvent à la tête des traductions arabes, comme dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n.° 882, pag. 131 A, qu'ils sont faits du syrien من السرياني الى العربي. Les traductions en langue hébraïque sont presque toutes faites de nouveau sur ces versions arabes, ainsi que beaucoup de traductions latines du moyen âge. Après tous ces détails, il n'est pas difficile de concevoir comment il était souvent presque impossible aux auteurs scolastiques de l'Europe du moyen âge, de retrouver la véritable pensée du philosophe dans ces écrits altérés, décorés du nom sacré d'Aristote. Certainement, si l'on réfléchit un instant et que l'on considère sous quels auspices les Scot et les Albert ont travaillé, on se gardera bien de mépriser leurs travaux ; on leur saura gré, au contraire, de tout ce

(1) Fabr. *Bibl. gr.* III, 298.—Buhle, *Arist. Op. omn.* I, 323. —Abou'lfaradj, I, 103, 173.

qu'ils ont fait pour la culture de l'esprit humain, dans des temps où tout était contraire à des recherches philosophiques qui se piquaient de quelque indépendance. Je ne sais que penser des traductions d'Aristote en langue *tartare*, dont parle Bergeron, ni de celles en langue chinoise faites par les missionnaires (1). Il est d'ailleurs bien sûr que les écrits d'Aristote sont venus jusqu'à l'extrémité de l'Asie; sir Alexander Johnston en a trouvé plusieurs fragmens à l'île de Ceylan (2). Vraiment, une histoire de la doctrine d'Aristote, de tout ce qu'on a cru ou réfuté, de tout ce qu'on a fait ou imaginé sous ce nom également cher à l'orient et à l'occident, serait, sous plusieurs rapports, l'histoire de l'esprit humain.

---

(1) Bergeron, *Traité sur les Tartares*, XIV, 84.—Magaillans, *Nouvelle relation de la Chine*, 99.

(2) *Transactions of the royal asiatic Society*, t. I, p. 547: « They (*les Arabes*) introduced also arabic translations of Aristotle, Plato, Euclid, Galen and Ptolemy, extracts of which » were frequently brought to me while I was on Ceylon by the » Mohammedan priests and merchants, who stated that the » works themselves had originally been procured from Bagdad » by their ancestors, and had remained for some hundred years » in their respective families in Ceylon, but had subsequently » been sold by them, when in distress, for considerable sums » of money, to some merchants, who traded between Ceylon » and the eastern islands. »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.er décembre 1828.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises en qualité de membres de la Société :

MM. Berger de Civray, homme de lettres.
Bonar (*Henri*).
Dorow, conseiller d'état actuel de S. M. le roi de Prusse.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de Villebois, administrateur de l'Imprimerie royale, par laquelle il fait connaître au Conseil que S. G. le Garde des sceaux accorde à la Société asiatique un crédit annuel de 3,000 francs sur le fonds des impressions gratuites, sous la condition que les poinçons, matrices et caractères orientaux appartenant à la Société seront déposés à l'Imprimerie royale, et que les impressions ordonnées par la Société se feront dans cet établissement. On arrête que les remercîemens du Conseil seront adressés à S. G. le Garde des sceaux, et que le bureau, la commission du journal et celle des fonds se réuniront pour délibérer sur l'accomplissement des conditions imposées à la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Siebold, par laquelle il annonce l'envoi d'un mémoire manuscrit dont il est l'auteur, *sur l'origine des Japonais*. Il demande que cet ouvrage soit traduit et publié sous les auspices de la Société. M. le secrétaire fait connaître qu'on n'a pas encore reçu le manuscrit. Il donne en même temps des détails sur une collection de graines du Japon, dont M. Siebold a fait hommage à S. M. Charles X. Ces graines, adressées à M. le secrétaire, ont été remises par lui au Jardin

du Roi, d'après l'invitation expresse de S. E. le Ministre de l'intérieur.

M. Loiseleur-Deslongchamps demande que le Conseil l'autorise à faire usage des caractères dévanagaris appartenant à la Société, pour l'impression d'une nouvelle édition des *Lois de Manou*, et que le Conseil encourage par une souscription la publication de cet ouvrage. On accorde à M. Loiseleur l'usage des caractères sanscrits ; la demande d'une souscription est renvoyée à l'époque où on fixera le budget de 1829.

La commission de surveillance des impressions fait son rapport, duquel il résulte que les crédits ouverts pour les ouvrages publiés par la Société ne seront pas dépassés, excepté pour l'édition de *Sacontalâ*, pour laquelle on demande un supplément de crédit. Les conclusions de ce rapport sont adoptées, et l'on arrête que ce supplément sera fixé quand on s'occupera du budget de 1829.

M. Eyriès, en son nom et au nom de M. Klaproth, fait un rapport verbal sur les cartes de l'Afrique par M. Brué. Le même membre donne en même temps des détails sur le voyage de M. Caillé à Tombouctou.

Rapport sur trois cartes présentées par M. Brué au Conseil de la Société asiatique, dans sa Séance du 5 novembre 1828.

La *carte générale de l'Afrique* offre, le long de son littoral, de nombreuses corrections dues aux travaux et aux observations astronomiques des officiers de marine anglais et français qui, depuis le retour de la paix générale, ont exploré les côtes de ce continent. En comparant cette carte à celles que M. Brué avait publiées en 1821, on voit qu'il a sacrifié beaucoup de détails un peu hypothétiques qu'il avait précédemment présentés sur diverses parties de l'Afrique. Ce géographe a voulu, avec raison, ne donner que le résumé de ce qu'il y a de plus positif ou de moins

incertain sur cette partie du globe. Il y a, en conséquence, à l'exemple de d'Anville, laissé beaucoup d'espaces blancs. Plus heureux que ce grand maître, parce que les matériaux sont avec le temps devenus plus abondans, il a pu remplir des lacunes qui existaient autrefois; et au lieu de travailler d'après les renseignemens vagues des auteurs arabes, il a pu profiter des découvertes des voyageurs et des géographes modernes. La partie de l'Afrique australe, au sud du tropique du Capricorne, les pays de Sofala et de Mosambique, le Congo, l'Abyssinie et la Nubie, enfin la grande île de Madagascar, sont les parties qui, sur cette carte générale, offrent le plus de détails neufs. L'auteur a eu le bon sens de laisser de côté la prétendue île Saint-Mathieu, que des faiseurs de cartes placent encore dans l'océan atlantique, vers le troisième parallèle au sud de l'équateur.

De même que la précédente, la carte de la *Sénégambie*, du *Soudan* et de la *Guinée septentrionale*, est tracée, pour le littoral, d'après les travaux hydrographiques les plus récens et les mieux faits. M. Brué cite dans des notes les noms des navigateurs auxquels il a des obligations.

Quant à l'intérieur, objet de la vive curiosité des Européens, quoique M. Brué ait pu profiter de tout ce qui a été fait par beaucoup de voyageurs et d'observateurs, dont plusieurs ont malheureusement payé de leur vie leur zèle pour le progrès de la géographie, il reste encore de vastes espaces sur lesquels nous ne savons que peu de chose. La contrée la moins imparfaitement connue est la Sénégambie : depuis long-temps les Européens la fréquentent; mais plus visitée par des négocians et des marchands occupés de leur trafic que par des hommes voués à l'étude des sciences, cette région, dont Adanson avait vu une portion en naturaliste, de 1749 à 1753, ne fut explorée sous le point de vue géographique que long-temps après. Watt et Winterbottom allèrent de Sierra-Leone à Timbo en 1794, et revinrent par le Rio-Nunez. Mungo-Park, par sa découverte du Dialiba en 1798, constata l'hypothèse de d'An-

ville, qui, séparant les uns des autres le Niger, le Sénégal et la Gambie, dont on n'avait fait qu'un seul et même fleuve, représentait le Dialiba ou Niger coulant de l'ouest à l'est. Mungo-Park parcourut une partie du fleuve dans son premier voyage. Il avait, dans une seconde expédition, entrepris de le descendre jusqu'à son embouchure; il mourut victime de cette hardie tentative. Il avait placé les sources de ce fleuve mystérieux bien plus au nord et à l'est qu'elles ne furent indiquées à M. Mollien, dans son voyage de Saint-Louis à Timbou, en 1818. Laing, en remontant la Rokelle ou rivière de Sierra-Leone, en 1822, confirma l'assertion de M. Mollien, qui vient de recevoir un nouveau témoignage par le voyage de M. Caillé. Peut-être, d'après le récit de ce voyageur si heureusement échappé aux dangers d'une longue excursion dans l'intérieur de l'Afrique, faudra-t-il changer quelque chose au cours du Dialiba. Les voyages malheureux du major Paddie et du capitaine Campbell, du major Gray et du chirurgien Dochard, dans la Sénégambie, de 1818 à 1821, ont également fourni quelques matériaux pour la connaissance de cette contrée.

Le cours du Niger au-delà de Timbouctou et le lieu de son embouchure, qui en ce moment nous sont encore inconnus, sont tracés sur la carte de M. Brué, suivant les rapports des voyageurs et des géographes. Les montagnes que Denham et Clapperton, en 1822 et 1824, ont observées à l'ouest et au sud du lac Tchad, rendent peu probable la supposition que ce fleuve mystérieux verse ses eaux dans ce grand amas d'eaux intérieures; et la course de ces voyageurs depuis Tripoli jusqu'à Kouka, ville peu éloignée de ce lac, leur a prouvé qu'il ne peut être le commencement du Nil d'Égypte, comme le croient et le disent encore beaucoup d'Africains.

M. Brué a usé d'une sage réserve dans cette carte, où il aurait pu se livrer aux hypothèses; mais il n'a voulu marcher que guidé par des témoignages authentiques.

C'est pourquoi les côtes sont les parties de la carte où l'on voit le plus de positions marquées; ensuite c'est la Sénégambie, avec ses vastes plaines et les montagnes qui la séparent du Bambara : mais en tournant au sud et au sud-ouest, on voit un grand espace à-peu-près vide; il est borné au nord par les montagnes de Kong. L'Achanti et les pays voisins sont plus remplis de noms, grâces aux relations de Bowdich, Hutton et Dupuis, tandis qu'au nord-ouest il y a une grande lacune jusqu'au Bornou.

Ce pays a bien changé de place depuis d'Anville : peut-être, d'après des observations ultérieures, faudra-t-il lui faire encore éprouver un petit déplacement. Pour les régions plus au sud, on ne sait rien; au nord, le voyage de Denham et de Clapperton a fait connaître cette suite de stations que font les caravanes depuis le Fezzan jusqu'au Bornou. A l'ouest, on sait peu de chose de positif; Timbouctou est placé suivant les indications les plus plausibles. Le désert au-delà, dans toutes les directions, présente les points isolés indiquant des sources ou des puits. M. Brué a fait suivre beaucoup de noms de sa carte du signe du doute. Que de peines il lui a fallu pour discerner quelques traces de vérité au milieu de la quantité de matériaux souvent informes, parmi lesquels il était obligé de fouiller!

La troisième carte est intitulée *Carte générale du nord de l'Afrique, de la Mer méditerranée et de l'Europe méridionale*. Londres en est le point extrême au nord; l'embouchure du Phase à l'est, l'oasis de Salimé et le Sahara au sud, la rivière de Noun à l'ouest.

La Barbarie est dessinée d'une manière très-nette. On suit sans peine les différentes ramifications de l'Atlas, dont les points extrêmes, au nord, se rapprochent tant de l'Espagne et des grandes îles de la Méditerranée occidentale. Les pays de Tripoli et de Barkah, ce dernier sur-tout, figurent d'une manière plus précise que sur les cartes antérieures. C'est aux voyages de M. Dellacella et sur-tout de Pacho dans la Cyrénaïque, que nous devons ces nou

veaux renseignemens si importans pour la géographie. Le Fezzan, entouré de déserts, est représenté conformément à ce qu'on en sait d'après Hornemann, Lyon et Ritchie, Denham et Clapperton.

Les routes des caravanes, recueillies d'après divers auteurs, sont marquées avec soin, avec netteté, et d'une manière assez légère pour ne pas répandre de confusion dans la carte. Dire que cette carte est dessinée avec beaucoup de talent, c'est n'annoncer rien de nouveau; car on sait que M. Brué doit être compté parmi les géographes dont l'habileté en ce genre ne saurait être trop louée.

Peut-être pourrait-on établir une discussion sur la manière dont M. Brué a écrit quelques noms orientaux et africains; mais ce sujet, naturellement aride, entraînerait dans un trop grand nombre de détails pour être traité convenablement. Les noms sont en général corrects, et placés comme ils doivent l'être sur des cartes que compose un auteur jaloux de sa renommée.

Paris, le 25 novembre 1828.

KLAPROTH, J. B. EYRIÈS.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

NOTA. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été publiés à Paris ou à Londres.

FRANCE.

1. *Chronique de la prise de Constantinople* par les Francs, écrite par Geoffroy de Villehardoin, maréchal de Champagne et de Romanie, et suivie de la continuation de *Henri de Valenciennes* et de plusieurs autres morceaux relatifs à l'occupation de l'empire grec par les Français, au

XIII.e siècle, avec notes et éclaircissemens. Par J. A. Buchon. *In-8.o*

Ce volume forme le tome III des *Chroniques nationales françaises*, écrites en langue vulgaire du XIII.e au XVI.e siècle, et publiées par M. Buchon.

2. *Maximes et réflexions morales* du duc de la Rochefoucauld, traduites en grec moderne par Wladimir Brunet, revues et corrigées par Georges Théocharopoulos, de Patras, avec une traduction anglaise en regard. *In-8.o*

3. *Du Contrat social &c.*; ouvrage du philosophe J. J. Rousseau, traduit pour la première fois du français en grec moderne par feu Grégoire Zalyk, et publié avec un discours préliminaire par Constantin Nicolo-poulo. *In-12.*

4. *Exposition abrégée de la prononciation grecque et de l'orthographe*; par Théocharopoulos, de Patras. *In-8.o* d'une feuille.

5. *Vocabulaire français-turc,* à l'usage des commerçans, des navigateurs et autres voyageurs dans le Levant; par T. X. Bianchi, secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales. *In-8.o* (1.re livraison).

6. *Voyage à Athènes et à Constantinople*, par Louis Dupré; sixième livraison, *in-fol.*

7. *Voyage en Turquie et à Constantinople*, par Walsh, traduit par H. Vilmain et E. Rives. *In-8.o*

8. *Relation d'un voyage dans la Marmarique &c.*, par M. Pacho. Troisième partie, *Cyrénaïque orientale. In-4.o*, planches; 6.e et 7.e livraisons, *in-fol.*

9. *Dictionnaire français-arabe*, par *Ellious* Bocthor, Égyptien, revu et augmenté par M. A. Caussin de Perceval, professeur d'arabe vulgaire à l'école spéciale des langues orientales vivantes. *In-4.o*, 1.re partie, de 116 feuilles.

M. Caussin, dans sa préface, promet un dictionnaire arabe-français.

10. *Description des monumens musulmans du cabinet*

de M. le duc DE BLACAS, par M. REINAUD, tome II, avec 10 planches. *In-8.°*

11. *Histoire générale de l'Inde ancienne et moderne, depuis l'an 2000 avant J. C. jusqu'à nos jours*, par M. de MARLÈS, tomes V et VI. *In-8.°*

12. *Chefs-d'œuvre du théâtre indien*, traduits de l'original sanskrit en anglais par WILSON, et de l'anglais en français par M. LANGLOIS, auteur des *Monumens littéraires de l'Inde. In-8.°, 2 vol.*

13. *Inde française*, livraisons XI et XII.

14. *La Chine*, par M. MALPIÈRE, &c., livraison XVIII.

15. *Chrestomathie mandchou*, ou *Recueil de textes mandchou, destiné aux personnes qui veulent s'occuper de l'étude de cette langue*; par M. J. KLAPROTH, *In-8.° Imprimerie royale.*

16. *Mémoires relatifs à l'Asie, contenant des recherches historiques, géographiques et philologiques sur les peuples de l'Orient.* Tome III, *in-8.°*

17. *Nouveaux mélanges asiatiques*, ou *Recueil de morceaux de critique et de mémoires relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales*; par M. ABEL-RÉMUSAT. *In-8.°*, 2 vol.

ANGLETERRE.

18. *Travels in Assyria, Media and Persia, including a journey from Bagdad to Hamadan, the ancient Ecbatana; researches in Ispahan; a visit to the ruins of Persepolis, and journey from thence to Shiraz and Muscat to Bombay*; by J. S. BUCKINGHAM. *In-4.°* avec gravures.

19. *Journey to Marocco*; by captain C. BEAUCLERCK. *In-8.°*

20. *Biblia sacra polyglotta*: BAGSTER'S quarto edition, *the fifth and last part.*

Contenant le Nouveau Testament en cinq langues.

21. *Horæ syriacæ*, seu *Commentationes et anecdota res vel litteras syriacas spectantia;* auctore Nicol. Wiseman. Tom. I, *in-8.°*

22. *Grammar of the persian language*, by sir W. Jones; ninth edition, *with considerable additions and improvements*, by prof. Lee of Cambridge. *In-4.°*

23. *Transactions of the royal asiatic Society of Great-Britain and Ireland.* Vol. II, part. 1. *In-4.°*

24. *Transactions of the medical and physical Society of Calcutta.* Tome III, *in-8.°*

25. *Researches into the causes, nature and treatment of the more prevalent diseases of India and of warm climates generally;* by Jas. Annesley, *of the Madras medical establishment.* Tome II, *in-4.°*, avec des figures coloriées.

26. *Transactions of the literary Society of Madras*, part. I, *in-4.°*

27. *Researches into the origin and affinity of the principal languages of Asia and Europe;* by lieut. col. Vans Kennedy. *In-4.°*, avec pl.

28. *History of India, embellished with a correct map and numerous engravings. In-18*, 4 vol.

29. *Narrative of a journey through the upper provinces of India;* by the late bishop Heber. A new edition. *In-8.°, 3 vol.*

30. *The East-India register and directory for 1829, compiled from the official returns received at the East-India House. In-8.°*

31. *On the administration of justice in the british colonies in the East-Indies;* by John Miller. *In-8.°*

32. *Supplement to an analysis of the constitution of the East-India company;* by Peter Auber. *In-8.°*

33. *A further Inquiry into the expediency of applying the principles of colonial policy to the government of India;* by the author of the *Original Inquiry. In-8.°*

34. *Memoirs of the extraordinary military career of*

John SHIPP, late a lieutenant in H. M. 87th regiment; written by himself. *In-8.°* 3 vol.

Cet ouvrage renferme beaucoup de détails intéressans sur le siége de Bhurtpore sous lord Lake, en 1805, et la campagne du Nepâl, en 1816, sous le général Ochterlony.

35. *Twelve years military adventure. In-8.°*

Ce volume contient le récit de plusieurs campagnes dans l'Inde, depuis 1802.

36. *Religion in India: a Voice directed to christian Churches for Millions.—The East,* by the rev. S. LAIDLER and *J. W.* MASSIE, recently from India. *In-8.°*

37. *Vindication of the Calcutta Baptist Missionaries, in answer to Fosters statement;* by *Eustace* CAREY and *Wm.* YATES. *In-8.°*

38. *A Letter to John Broadley Wilson, occasioned by a Statement relative to Serampore, by J. Marshman, with introductory obs. by John Foster;* by *John* DYER. *In-8.°*

39. *Letters from the rev. Dr.* CAREY, *relative to certain statements published in three pamphlets;* third edition, enlarged from seventeen to above thirty letters. *In-8.°*

40. *Life in India,* or *the English at Calcutta. In-8.°* 3 vol.

41. *Letters from an eastern colony. In-8.°*

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Mémoire sur la vie et les ouvrages de David, philosophe arménien du V.ᵉ siècle de notre ère, et principalement sur ses traductions de quelques écrits d'Aristote; par C. F. NEUMANN, *professeur et membre de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise et de la Société asiatique de Paris.*

(Suite.)

J'AI dit plus haut que David écrivait parfaitement bien les deux langues, en arménien et en grec; et je ne crois pas avoir trop avancé pour celui qui voudra comparer le texte arménien de ses commentaires avec le texte grec, qui malheureusement est quelquefois corrompu, et qu'il fallait corriger en plusieurs endroits. Dans les commentaires sur l'introduction de Porphyre aux Catégories d'Aristote, on trouve quelquefois, dans le texte grec, des développemens qui n'existent pas dans l'arménien; mais ceci même est une preuve qu'ils viennent du même auteur. Un homme d'esprit ne se copiera jamais s'il écrit quelque chose deux fois: ici il ajoute un mot, là il

laisse une phrase toute entière, et rarement il y a une période où il ne fasse quelques changemens; mais le fond et la pensée restent toujours les mêmes. C'est précisément ce caractère, c'est le rapport entre les deux textes des commentaires sur Porphyre, qui prouvent assez clairement que ce n'est pas là une simple traduction; le savant mékhitariste Indjidjean était au reste du même sentiment (*Philomathie de Wyttenbach*, III, 319). Il est plus difficile de reconnaître le même auteur dans les commentaires sur les Catégories; il paraît que David a pensé qu'un extrait de ces grands commentaires serait suffisant pour ses compatriotes, à moins que l'on ne suppose que nous avons seulement, dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, un extrait de ses grands commentaires arméniens, fait par une main inconnue.

Je commencerai à présent par le volume n.° 106 des manuscrits arméniens de la Bibliothèque du Roi. Il contient tous les ouvrages philosophiques et théologiques de David et toutes les traductions d'Aristote que l'on connaît. J'en donnerai une notice détaillée pour en faire sentir l'importance. Ou David n'a pas traduit les autres écrits d'Aristote, ou ces traductions sont perdues. En effet, il ne se trouve pas d'autres versions de cet auteur, même dans la Bibliothèque de Saint-Lazare à Venise, si riche en manuscrits arméniens, comme m'a bien voulu l'écrire mon savant et respectable ami M. Pascal Aucher.

Le titre arménien du premier ouvrage dans ce volume n'est pas exact; en lisant [illegible]

Պորփիւրի, tout le monde doit penser sans doute qu'il s'agit de l'ouvrage de Porphyre (Πορφυρίου Εἰσαγωγή), mais on se tromperait comme l'abbé Villefroy. Cet écrit n'est pas une traduction, mais seulement une analyse de l'ouvrage de Porphyre, à-peu-près comme celles qu'on trouve dans l'édition d'Aristote par Duval. Le copiste le remarque lui-même à la fin de l'ouvrage : Դաւթի փիլիսոփայի ներքինացւոյ մեկնութիւն ներածութեան Պորփիւրի, c'est-à-dire, *Analyse de l'introduction de Porphyre par David, le philosophe de Nerken.* Il n'existe nulle indication de cette analyse, ni des autres ouvrages originaux de David en grec ; il est bien probable que David avait seulement composé des commentaires en cette langue pour rivaliser avec les philosophes païens de son temps.

Les commentaires sur l'ouvrage de Porphyre se trouvent en arménien et en grec, et j'en donnerai d'amples extraits, mais sans y ajouter une traduction française. Le grec peut tenir lieu d'une traduction, parce que le fond, et souvent aussi les mots, sont les mêmes ; toutefois, s'il y a une variante importante, j'en ferai la remarque. On peut certainement présumer que les personnes qui s'intéressent à de telles recherches, savent la langue grecque.

David commence ces commentaires par une introduction dans laquelle il traite les questions qui, en général, sont agitées dans tous les anciens commentaires ; il parle du but (դիտաւորութեան, σκοπός)

de l'ouvrage, et trouve qu'Aristote étant souvent fort obscur dans ses Catégories, une introduction était bien nécessaire; il discute l'authenticité de l'ouvrage de Porphyre, et dit qu'il y a quatre causes différentes qui ont produit des livres apocryphes (1).

Իսկ գտանելով վասն այսորիկ խնդրեմք զհարազատութիւն առաջիկայ շարադրութեանց, վասն զի բազում անուամբք խորթք շարադրածութիւնք գտանին։ Իսկ լինին խորթք շարադրածութիւնք ըստ չորից յեղանակաց, կամ վասն համանունութեան, և այս երկակի։ կամ վասն համանունութեան շարադրողաց, և կամ վսն համանունութեանն շարադրածաց։ Իսկ վասն համանունութեան շարադրողաց, որպէս յորժամ գտանին երկուք անունք համանունք և գրէ իւրաքանչիւրոք շարադրածս, ոմն վասն Հոգւոյ և ոմն վսն երկնից․ յայնժամ վասն համանունութեանց շարադրողացն, ոչ ոք կարաւղ գոյ որոշել այլ զերկուսեանն հարա-

(1) Dans le texte arménien, j'ai fait usage de la ponctuation européenne, et je crois qu'on fera très-bien de l'admettre pour toutes les autres langues orientales. Le célèbre philologue Wolf en a usé avec beaucoup de succès pour la langue grecque; et l'on sait que les éditions d'Emmanuel Bekker sont déjà recherchées uniquement pour leur ponctuation correcte, qui, bien souvent, tient lieu d'un commentaire. Çà et là j'ai corrigé quelques légères fautes de copiste. Pour les textes grecs, j'ai comparé trois manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et j'indiquerai toujours les variantes remarquables.

դատածսն , մինչ առն կարծէ (1) դոյ·
Եւ կամ մին Հանճարանութեն շարադրա-
ծութեց , յորժամ գնանսեն եղկոււք ոմանք
զանազանս անուանս դնելով , և աստեն շա-
րադրածութիւնս մին մինչ եղե , կամ մասն
Հողոյ կամ մին եղկնեց , և յարմարեալ ոչ ոք
կարասւղ դոյ ոտաշել , կամ մասնաւորացս ատ-
րա կարծելով , կամ զօրութեանս նորա·
Իսկ ըստ եկեղեցոյ յեղանակի ասեն խոր-
Թէ շարադրածութիւնք , որ լինին 'ի ձեռն
պատասխանատուութեանս , այսինքն , մտածու-
ռութեանս , բանադի ոմանք առաքումք և
անհերքեն էլին զողով անուանմք վասն պատահմու-
թեանս , և կամեցելով յարմարել դէպ որեանց շա-
րադրածոն , մանկադրելն յետ որեանց շա-
րադրածին , զերեւելոյ ուրուք դանուն վաս-
դայեանի· Իսկ ըստ եռորոր յեղանակի լինին
խորԹէ շարադրածէ , մին ժլատութեանս ,
որպէս եղև առ Պիսիստրատեանս բռնաւո-
րին Սիկիլացւոց (2) , մին դի առնուլով (3)

---

(1) J'ai mis կարծէ par conjecture; il ne m'a pas été possible de lire ce mot dans le manuscrit.

(2) C'est sans doute l'ignorant copiste qui a mis pour Աթենացւոց, *des Athéniens*, Սիկիլացւոց, *des Siciliens*, et il fallait assurément Սիկիլիացւոց. peut-être les deux mots բռնաւորին Ս. sont une glose d'un ignorant, car ils ne se trouvent pas dans le texte grec.

(3) Le manuscrit dit : առանկաւ :

ցրուատարբերերեցելոց (1) Համեմատականաց Համբանութեանցն, համեմատեալ և ոչ ծածկել եւ զամենայն առաջ Համեմատականսն, և վասն ստանալոյ զանուն բազմաւ խառնակենայ առաւ. վասն որոյ բազումք ասացին ստեղծանե-լով (2) մատուցանեն բանս ումեմն, որպէս Թէ Համեմատականի էին, մի՞ իւրեանց շարժեցին.

Իսկ ըստ չորրորդ յեղանակին լինելոյ խոր-Թէ հարազատ է, զի բարեկամութեան աշա-կերտաց առ իւրեանց վարդապետսն, զի զի բազում բարեկամութեան ստեղծեալ առ վարդապետսն, զանձն հարազատս անձանց և մանկանց վարդապետին ; որպէս Պղատոն զՍոկրատայն ՚ի մէջ իւրոց հարազատ մանկանց, և Արիստոտէ-լականքն զԱրիստոտելին ՚ի մէջ իւրեանց ասացելոց առակացն.

Διὰ τοῦτο ζητεῖται τὸ γνήσιον, ἐπειδὴ εἰσὶ καὶ νόθα συγγράμματα· γίνεται δὲ νόθον σύγγραμμα κατὰ τέσσαρας τρόπους, ἢ γὰρ δι' ὁμωνυμίαν, καὶ ταύτην διττὴν, ἢ γὰρ δι' ὁμωνυμίαν τῶν συγγραψαμένων, ἢ δι' ὁμωνυμίαν τῶν συγγραμμάτων. καὶ γὰρ δι' ὁμωνυμίαν τῶν συγγραψαμένων, ὡς ὅταν εὑρεθῶσιν δύο τινὲς ὁμωνύμως λεγόμενοι, καὶ ποιήσει ὁ μὲν εἷς σύγγραμμα περὶ ψυχῆς, ὁ δὲ ἕτερος σύγγραμμα περὶ οὐρανοῦ, τότε γὰρ διὰ τὴν ὁμωνυμίαν τῶν συγγραψαμένων, νόθεια γίνεται

(1) Je pense qu'il y a aussi une faute dans ce mot, il paraît composé de ցրուումն et de տարբերերեցել, et il fallait ցրուեալ-տարբերեցելոց, çà et là dispersés.

(2) Dans le manuscrit : ստեղծանելով :

τῶν συγγραμμάτων· νομίζεται γὰρ τὸ τούτου, ἐκείνου εἶναι, καὶ τὸ ἐκείνου, τούτου. Δι' ὁμωνυμίαν δὲ τῶν συγγραμμάτων, καὶ ὡς ὅταν εὑρεθῶσί τινες διαφόρῳ ὀνόματι λεγόμενοι, καὶ ποιήσωσιν ἀμφότεροι συγγράμματα τὸν αὐτὸν σκοπὸν ἔχοντα, οἷον ἀμφότεροι περὶ ψυχῆς, καὶ μὴ ἐπιγράψωσι τὰ οἰκεῖα ὀνόματα, ἀλλὰ μόνον τὸ τοῦ συγγράμματος ὄνομα· τότε διὰ τὴν τῶν συγγραμμάτων ὁμωνυμίαν, νόθον γίνεται, νομίζεται γὰρ τὸ ἐκείνου, τὸ ἄλλου εἶναι καὶ τὸ ἄλλου, τὸ ἐκείνου. Κατὰ δεύτερον δὲ τρόπον γίνεται νόθον σύγγραμμα διὰ φιλοτιμίαν, ἤτοι κενοδοξίαν, ὡς ὅταν τις ἀφανὴς καὶ εὐτελὴς βουλόμενος ποιῆσαι (τὸ dans le man. n.° 1937.) οἰκεῖον σύγγραμμα ἀναγινώσκεσθαι, ἐπιγράψῃ ὄνομα ἀρχαίου καὶ ἐνδόξου ἀνδρὸς, ἵνα διὰ τῆς ἀξιοπιστίας τοῦ ἀνδρὸς δεκτὸν τὸ παρ' αὐτοῦ φαίνηται σύγγραμμα. Κατὰ τρίτον δὲ τρόπον γίνεται νόθον σύγγραμμα δι' αἰσχροκέρδειαν, ὡς ὅταν τις βουλόμενος κέρδος ἑαυτῷ περιποιήσασθαι, ποιήσει (ποιήσῃ, dans le man. n.° 1937.) σύγγραμμα καὶ ἐπιγράψῃ ἀρχαίου τινὸς ὄνομα, ὅπερ καὶ ἐπὶ τοῦ Πεισιστράτου φασὶ γενέσθαι· καὶ γὰρ λέγουσιν ὅτι ὁ Πεισίστρατος χύδην φερομένους τοὺς Ὁμήρου στίχους, ἠβουλήθη συναγαγεῖν αὐτοὺς, καὶ δὴ ὥρισε μισθόν τινα τοῖς φέρουσι αὐτῷ ὁμηρικοὺς στίχους, καὶ λοιπὸν οἱ πολλοὶ δι' αἰσχροκέρδειαν ἐπλάττοντο, καὶ ὡς Ὁμήρου ὄντας ἀπέφερον αὐτῷ, κέρδος ἐντεῦθεν προυκλώμενοι. Κατὰ τέταρτον δὲ τρόπον γίνεται νόθον σύγγραμμα, δι' εὔνοιαν τοῦ οἰκείου διδασκάλου, καὶ γὰρ πολλοὶ ποιοῦσιν συγγράμματα καὶ διὰ τὴν εὔνοιαν τὴν πρὸς τὸν διδάσκαλον, τὸ ὄνομα τοῦ οἰκείου ἐπιγράφουσι διδασκάλου, ὅπερ καὶ οἱ Πυθαγόρειοι ἐποίησαν, καὶ γὰρ αὐτοὶ ποιήσαντες τὰ χρυσᾶ ἔπη ἐπέγραψαν πρὸς τιμὴν τοῦ οἰκείου διδασκάλου τὸ ὄνομα αὐτοῦ. (Manuscrit n.° 1938, pag. 1 a, 2 b.)

Qu'il me soit permis d'ajouter ici un autre passage de David, tiré de ses Prolégomènes sur les Catégories d'Aristote, parce qu'on y traite du même objet. Ces prolégomènes n'existent pas, comme je l'ai déjà dit, en arménien. Le célèbre philologue Wyttenbach

a déjà fait usage de ce commentaire sur les Catégories d'Aristote dans ses notes sur le Phædon ; mais alors il n'en connaissait pas encore l'auteur (*Plat. Phædon* 336. *Philomathie*, II, 274.).

Νοθεύονται γὰρ τὰ βιβλία πενταχῶς· ἢ γὰρ δι' εὐγνωμοσύνην μαθητῶν, τὰ οἰκεῖα συγγράμματα τοῖς οἰκείοις διδασκάλοις ἀναθέντων, ὡς τὰ Πυθαγόρου καὶ Σωκράτους ἐπιγραφόμενα βιβλία, μὴ ὄντα Σωκράτους ἢ Πυθαγόρου, ἀλλὰ Σωκρατικῶν καὶ Πυθαγορικῶν· ἢ διὰ φιλοτιμίαν βασιλικήν· Ἰοβάτους γὰρ τοῦ Λιβύων βασιλέως συναγαγόντος τὰ Πυθαγόρου καὶ Πτολεμαίου τὰ Ἀριστοτέλους (1), τινὲς καπηλείας χάριν τὰ τυχόντα συγγράμματα λαμβάνοντες κεδρίῳ καὶ ἔσηπον διὰ παραθέσεως νέων πυρῶν, ἵνα χροῖεν δῆθεν τὴν ἐκ τοῦ χρόνου ἀξιοπιστίαν· ἢ δι' ὁμωνυμίαν συγγραφέων ἢ συγγραμμάτων ἢ ὑπομνημάτων. Καὶ συγγραφέων μὲν ὅτι οὐ μόνον Ἀριστοτέλης οὗτος ἐκαλεῖτο οὗτος Σταγειρίτης, ἀλλὰ καὶ ἄλλοι Ἀριστοτέλεις ἐγένοντο κ. τ. λ. (P. 109 a, b.)

Il n'existe aucun passage chez les anciens, où l'on affirme plus nettement que dans le texte de David que l'on vient de lire en grec et en arménien, qu'il y a des vers apocryphes dans Homère. Il est sûr que Wolf, s'il l'avait connu, en aurait fait beaucoup de cas. Ce qu'on a lu sur les vers dorés sous le nom de Pythagore, n'est pas nouveau ; d'autres ont dit la même chose : mais il faut toujours ajouter le témoignage de David à ceux qui ont été recueillis par Fabricius. Le fait du roi numide Juba était inconnu jusqu'à

(1) Πολλῶν ὄντων χιλίων τῶν Ἀριστοτελικῶν συγγραμμάτων τὸν ἀριθμὸν, ὥς φησιν Πτολεμαῖος ὁ φιλάδελφος ἀναγραφὴν αὐτῶν ποιησάμενος. (Man. 98 a.) Selon un auteur persan (Émir Khoavend schah), Aristote a écrit 120 ouvrages, et a vécu 68 ans. *Voyez* Gladwin, *the Persian moonshee*, II, 37.

présens, ainsi que la fourberie διὰ τῶν νέων πυρῶν, ce que je ne veux pas traduire, καπηλείας χάριν τῶν ἀνθρώπων, ἕνεκα τῶν εἰσιόν. On peut au reste conférer Wolf, *Prolegomena ad Homerum*, 77, n. 38 142 *et suiv.*; Fabric. *Bibliotheca græca*, I, 791. On peut lire sur Juba la dissertation de l'abbé Sévin, dans le quatrième volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

David était assez près des temps de Porphyre et d'Iamblique, pour que ce qu'il dit de la vie et des sentimens de ces philosophes ait quelque mérite historique. David se montre philosophe impartial dans ses écrits ; et tout ce que nous savons d'ailleurs de la vie des nouveaux platoniciens, paraît plutôt écrit par des énergumènes ou des prophètes que par des hommes raisonnables.

Սանեայք զդիտաւորութիւն և զպիտանացու առաջիկայ շարադրութեանն ասասուտյուք և զպատահման մակացութեանն. Ի՛ւ գիտելի է, զի մակագրեալ է առաջիկայ շարադրութեանս Պորփիւրի նորամուծութիւն, Պորփիւրի Փիւնիկեցւոյ, աշակերտին Պղոտինոսի լիկոպաւղսեցւոյ, իսկ լիկոպաւղիս յԵգիպտոսէ, մի որոյ ասացեալ է, թէ ոչ յոքունս Եգիպտացիս ։ քայց յորժամ ծնանի մեծ ծնանի. Մ՛ի որոյ ասէ Պորփիւրիոս, եթէ Պղոտինոս մերայինս ժամանակեալ գոյր ամաչեցեալ եթէ զիարդ-ատղեաւք 'ի մարմնի իցէ, և կամեցելոյ

ոմանց յարուցանել ՚նմանս պատանիս , արգել , անելով շաւէ հինձ որ ի բնութեան գոյ , ստուերակերպութիւն , այլ ոչ ստուերակերպում ստուերակերպ կանոնել .

Ուսեալ յաղագս Պորփիւրի թէ ուստի ուսան Յամղիքոս , յաղագս որոյ ասաց Պիւթիա , եթէ ամենայնն Սորինն և բազմուսումն փիւնիկեցին , բազմուսումն փիւնիկեցի զՊորփիւրեան ասելով , և ամենայնն Սորին զՅամղիքոս , վասն զի ամենաբանութեան միշտ պարապայր .

Իսկ ներածութիւն մակագրեցաւ , վն զի նա է , որ ՚ի ներքս ածէ զմեզ յամենայն իմաստասիրութիւն , քանզի ուսուցանէ յաղագս հինգ ձայնիցն , Սեռի , Տեսակի , Տարբերութեան , Յատկի , Պատահման , յորոյ ամենայնի իմաստասիրութեան բարբառք վերաբերին . Եւ յիրաւի ներածութիւն գրեցաւ , և ոչ յաղագս ներածութեան , զի ներածութիւն իսկապէս ինքն իսկ գիրքն նշանակէ , իսկ յաղագս ներածութեան որպէս թէ այլ ինչ իր յաղագս նորա պատմի . Եւ կնքեցուք , և ՚ի Հարազատոյն , և գիտելի է , եթէ ՚ի բազում իրաց ցուցանի Հարազատն առաջիկայ շարադրութիւն Պորփիւրի : Նախ և առաջին անդուսա , իսկ ՚ի նախերգանսն յորում գրեալ է , ել որ կարևորն Քրիսաւորին է , իսկ Քրի-

ուսուցիչ Գիպատոսի եր 'ի Հռոմ, որում զառաջիկայ շարագրութիւնս ամենայնեաց, որոյ յիշատակէ և յայլ իւր շարագրութիւնս, և երկրորդ, վասն զի Հոգամանի հաստատութեան, որ է առ անձնն Պորփիւրի, վասն զի գրելոց յեղանակաց Հաւաստատութեան, որպէս ուսանելոց եմք 'ի նախերգանսն որինն շարագրութեան, դա ինքն Պորփիւրիոսի ամենայն Հաւաստատութեան Հոգամանի, ըստ այսմանիկ Հարազատութիւն.

Μαθόντες τὸν σκοπὸν καὶ τὸ χρήσιμον, ἔλθωμεν καὶ εἴπωμεν τὴν αἰτίαν τῆς ἐπιγραφῆς· ἰστέον ὅτι ἐπιγέγραπται τὸ παρὸν σύγγραμμα Πορφυρίου Εἰσαγωγὴ, Πορφυρίου τοῦ Φοίνικος, τοῦ μαθητοῦ Πλωτίνου τοῦ Λυκοπολίτου. Ἡ δὲ Λυκόπολις ἐν Αἰγύπτῳ ἐστὶ περὶ οὗ εἴρηται, ὅτι οὐ πολλοὺς Αἴγυπτος, ἐπὴν δὲ τέκῃ, μέγα τίκτει. Περὶ τούτου δὲ λέγει ὁ Πορφύριος, ὅτι Πλωτῖνος, ὁ καθ' ἡμᾶς, ἐῴκει μὲν αἰσχυνομένῳ ὅτιπερ ἐν σώματι ἦν, βουλομένων δέ τινων ἀναθεῖναι αὐτῷ εἰκόνα, ἔφη· ὅτι ἀρκεῖ μοι ἐκ τῆς φύσεως εἴδωλον, τουτέστι τὸ σῶμα, καὶ μὴ εἰδώλου εἴδωλον ἔχειν (1), εἰδώλου δὲ εἴδωλον τὴν εἰκόνα ἔφη, τοῦ γὰρ σώματός ἐστι ἐκτύπωμα.

Ἰστέον δὲ ὅτι Πορφυρίου μαθητὴς ἦν ὁ Ἰάμβλιχος, περὶ ὧν δὲ, φημὶ τοῦ Πορφυρίου καὶ τοῦ Ἰαμβλίχου, εἶπεν ἡ Πυθία, ἔνθους ὁ Σύρος, πολυμαθὴς ὁ Φοίνιξ, πολυμαθῆ λέγουσα τὸν Πορφύριον, ἀπὸ γὰρ Φοινίκης ἦν, ἔνθουν δὲ Σύρον τὸν Ἰάμβλιχον, καὶ γὰρ Σύρος ἦν. ἔνθουν δὲ αὐτὸν λέγει, ἐπειδὴ περὶ τὰ θεῖα ἐνησχόλητο (2). Εἰσα-

---

(1) Porphyrii *Vita Plotini*. Πλωτῖνος ὁ καθ' ἡμᾶς γεγονὼς φιλόσοφος, κ. τ. λ. David copie ici presque mot à mot Porphyre. Eunapius, I, 6; II, 26, ed. Boissonade.

(2) *Divin* (θεῖος) est une épithète assez ordinaire de Jamblique,

γωγὴ δὲ ἐπιγέγραπται, ἐπειδὴ αὕτη εἰσάγει ἡμᾶς εἰς πᾶσαν τὴν φιλοσοφίαν, καὶ γὰρ διδάσκει ἡμᾶς περὶ τῶν πέντε φωνῶν, φημὶ δὲ περὶ γένους, περὶ εἴδους, διαφορᾶς, ἰδίου καὶ συμβεβηκότος, ὑφ᾽ ἃς πᾶσα φωνὴ ὑπὸ τὴν φιλοσοφίαν οὖσα, ἀνάγεται.

Εὐλόγως δὴ Εἰσαγωγὴ καὶ οὐ Περὶ Εἰσαγωγῆς ἐπέγραψεν, ἵνα δείξῃ (1) δραστικώτερον τὸ σύγγραμμα, καὶ ὅτι τὴν εἰσαγωγὴν διδάσκει ἡμῖν (2). Ἔλθωμεν δὲ καὶ ἐπὶ τὸ γνήσιον· ἰστέον ὅτι ἐκ πολλῶν δείκνυται γνήσιον Πορφυρίου τὸ παρὸν σύγγραμμα καὶ γὰρ [καὶ] ἐκ τοῦ προοιμίου, πρὸς γὰρ Χρυσαόριόν τινα ὕπατον Ῥώμης ποιεῖται τὴν προσφώνησιν, πρὸς ὃν καὶ ἐν ἄλλοις αὐτοῦ συγγράμμασι προσφωνεῖ (3)· καὶ ὅτι μέμνηται τοῦ συγγράμματος τούτου ἐν ἄλλοις αὐτοῦ συγγράμμασι, καὶ ὅτι σαφήνεια αὐτοῦ φροντίζει ὅ περ ἴδιον αὐτοῦ (4); καὶ γὰρ — τελῶν ὄντων τρόπων καθ᾽

chez tous les auteurs païens de ces temps, comme chez Ammonius, fils d'Herméas, chez Syrianus, chez Simplicius (dans ses Prolégomènes sur les Catégories d'Aristote, 1 a), et plusieurs autres. Dans ces siècles superstitieux, où, chez les païens et chez les chrétiens, rien n'était plus commun que les miracles, ce mot θεῖος signifiait que celui que l'on jugeait digne de cette épithète extraordinaire, avait reçu des forces surnaturelles et pouvait par conséquent agir comme un dieu. C'est dans ce sens qu'Eunapius parle de la divinité (τῆς θειότητος) de Jamblique. Eunapii *Vit. Soph.* t. I, p. 13, ed. Boisson. Damascius le nomme ὁ μέγας Ἰάμβλιχος. Damascii *de Princ.* 372, ed. Kopp.

(1) Le manuscrit n.° 1937 ajoute ὅτι.

(2) Le manuscrit n.° 1937 porte ἡμᾶς.

(3) Ce nom grec d'un sénateur romain est un peu singulier; nous connaissons d'ailleurs le sénateur romain Marcellus, qui était disciple de Plotin, et dont parle Porphyre lui-même dans la vie de Plotin (chap. VII, pag. 106, 107). Wyttenbach a pensé que la femme de Porphyre (Marcella) était une parente ou la veuve de ce sénateur. Eunap. II, 43, ed. Boisson.

(4) *Voyez* Eunap. I, 9, ed. Boisson. Πορφύριος, τὸ φάρμακον τῆς ἀσαφηνείας. Simpl. loc. cit.

ὡς ἡ ἀσάφεια γίνεται — ὡς ἐν τῷ προοιμίῳ μαθησόμεθα, αὐτὸς μὲν τῆς σαφηνείας φροντίζει (1)· *ταῦτα μὲν καὶ τὸ γνήσιον* (Manusc. p. 8 a, b.)

Ammonius, fils d'Herméas, parle, dans ses commentaires sur l'introduction de Porphyre, presque dans les mêmes termes et de l'ouvrage et de l'auteur. *In Porphyrii Isagog.* Venetiis, 1545, p. 16, 17.

J'ai déjà eu occasion de remarquer que les Prolégomènes de David sur les Catégories d'Aristote, qui méritent bien plus le titre de prolégomènes sur tous les systèmes philosophiques (*Προλεγόμενα εἰς τὴν πᾶσαν φιλοσοφίαν*) que ceux d'Ammonius, le fils d'Herméas, n'existent pas en arménien, ou du moins ne se trouvent pas dans le man. n.° 106 de la bibl. du Roi. David se rencontre souvent, et dans les sentimens, et dans les expressions avec les autres commentateurs, certainement parce que tous ont plus ou moins imité ou transcrit Alexandre d'Aphrodisée. David cite lui-même dans ce second ouvrage (man. 102 *a*) ses Prolégomènes sur Porphyre, *ὡς εἴρηται ἡμῖν ἐν τοῖς Πορφυρίου Εἰσαγωγῆς.*

Αἵρεσίς ἐστιν ἀνδρῶν ἀξίων δόξα, πρὸς μὲν ἑαυτοὺς συμφωνούντων, πρὸς δὲ ἄλλους διαφωνούντων· καὶ καλῶς εἶπεν ἀνδρῶν καὶ οὐκ ἀνδρός, ἑνὸς γὰρ ἀνδρὸς δόξα αἵρεσιν οὐ ποιεῖ, θέσις γάρ ποτε γίνεται, ὡς ἡ Ἡρακλείτου, ὅτι πάντα κινεῖται, ἡ Παρμενίδου, ὅτι

---

(1) David parle du second paragraphe de la préface : *Τῶν μὲν βαθυτέρων ἀπεχόμενος ζητημάτων, τῶν δὲ ἁπλουστέρων συμμέτρως στοχαζόμενος.* Fabricii *Bibl. gr.* V, 725. Je corrigerai ici un passage de l'historien arménien Vartan, qui est rapporté par

ἓν τὸ ὂν καὶ ἀκίνητον (1), ἡ Ἀντισθένους, ὅτι οὐκ ἔστιν ἀντιλέγειν (2). Θέσις γὰρ ἐστὶ παράδοξος ὑπόληψις ἑνὸς τῶν κατὰ φιλοσοφίαν γνωρίμων. (Manusc. p. 97 a.)

> Ὁ καὶ Ζήνων (3), ὁ ἀμφοτερόγλωσσος, περὶ οὗ εἴρηται·
> Ἀμφοτερογλώσσου μέγα σθένος, οὐκ ἀλαπαδνὸν
> Ζήνωνος (4).

Ἀμφοτερόγλωσσος δὲ ἐκλήθη, οὐχ ὅτι διαλεκτικὸς ἦν, ὡς ὁ Κιτιεὺς καὶ τὰ αὐτὰ ἀνασκευάζειν καὶ κατασκευάζειν, ἀλλ' ὅτι τῇ ζωῇ διαλεκτικὸς ἦν, ἄλλα μὲν λέγων ἄλλα δὲ φρονῶν. Ἐρωτηθεὶς γὰρ οὗτός ποτε ὑπὸ (5) τυράννου, τίνες εἰσὶν οἱ μάλιστα ἐπιβουλεύοντες

Ancher dans son édition d'Eusèbe (t. II, p. 170). Vartan, qui a écrit une histoire universelle, dit sous l'an 1239, [illegible], « Porphyre a été reconnu poëte », il faut y lire *Hésiode*.

(1) Aristot. *Natur. auscult.* t. I, p. 2; t. I, p. 447 *b*, ed. Duval. Καὶ εἰ μίαν, ἤτοι ἀκίνητον, ὥσπερ φησὶ Παρμενίδης καὶ Μέλισσος. Damascius, dans son excellent ouvrage sur les Principes, parle bien souvent de cette thèse de Parménide, et il dit très-bien (p. 28, ed. Kopp.) : ὁ Παρμενίδης τὸ ἓν ἐπιζητεῖν ἐπὶ πάντα προῆλθε, τὰ ὁπωσοῦν τοῦ ἑνὸς ἐξηρτημένα.

(2) Proclus, dans ses scholies sur le Cratylus de Platon, explique très-bien cette thèse paradoxale du philosophe Antisthènes : Ὅτι Ἀντισθένης ἔλεγεν μὴ δεῖν ἀντιλέγειν· πᾶς γὰρ, φησι, λόγος ἀληθεύει· ὁ γὰρ λέγων, τί λέγει· ὁ δὲ τὶ λέγων, τὸ ὂν λέγει· ὁ δὲ τὸ ὂν λέγων, ἀληθεύει. *Ex Procli scholiis in Cratylum*, p. 14, ed. Boisson.

(3) Les manuscrits portent Παρμενίδης ou Παρμενίδιος; mais il n'y a nul doute qu'il faut corriger, Ζήνων.

~~(4) Il fallait corriger ces vers de Timon en plusieurs endroits;~~ nous les connaissons déjà par Plutarque et par Diogène Laërte. *V.* Ménage *ad Diog. Laërt.* IX, 25, et Bayle, dans son excellent article sur Zénon, *rem. b* et *rem. c*, sur l'histoire avec le tyran, qui est racontée par différens auteurs avec plusieurs variations.

(5) Dans les mss. 1937 et 1900, on lit τοῦ avant τυράννου.

τῇ πατρίδι αὐτοῦ, τοὺς δορυφόρους ἐδίωξεν· ὁ δὲ πεισθεὶς καὶ ἀπελθὼν αὐτοὺς διέφθειρε, ἀγαθὸν γὰρ ἐνόμισε τὸ ψεύσασθαι διὰ τὴν (1) τοῦ τυράννου ἀναίρεσιν. Ἐν (2) τῷ οἰκείῳ διδασκάλῳ ποτὲ Παρμενίδῃ, ἓν λέγοντι τὸ ὂν καὶ τὸ εἶδος ἐκ τῆς ἐνεργείας, πολλὰ τὰ ὄντα συντέθηκεν ἐκ τεσσαράκοντα ἐπιχειρημάτων (3) — ὅ τι ἓν τὸ ὂν — (5). ἀγαθὸν νομίσας τῷ οἰκείῳ συμμαχεῖν τῷ διδασκάλῳ· καὶ ποτὲ πάλιν τῷ αὐτῷ συνηγορῶν διδασκάλῳ, ἀκίνητον λέγοντι τὸ ὄν, διὰ πέντε ἐπιχειρημάτων κατασκευάζει, ὅτι κινητὸν (4) τὸ ὄν. (97 b.)

Οὗτοι καὶ οἱ Ἐπικούρειοι καὶ μετὰ τῶν οὐρανίων ἴσων (sic) τὴν φύσιν, ἵνα μὴ πράγματα ἔχῃ τὸ θεῖον πραγματευόμενον τὰ τῆς γῆς· μέμνηται δὲ τῆς δόξης ταύτης καὶ Μένανδρος ἐν τοῖς Ἐπιτρέπουσιν, « ἡνίκα, » φησὶν, « ταύτην τοὺς θεοὺς ἄγειν σχολὴν, » ὡς ἀγαθόν τι καὶ κακὸν καθ' ἡμέραν νέμειν ἑκάστῳ, σμικρὸν » τι. » Οὗτοι ἔλεγον τέλος εἶναι τὴν ἡδονὴν, οὐ τὴν αἰσχρὰν δῆθεν, τὴν δι' ἀφροδισίων καὶ ἄλλων ἡδυπαθειῶν, ἀλλὰ τὴν ἀσχολίαν τῶν παθῶν. (99 a.)

C'est un fragment bien remarquable du drame de Ménandre, nommé Ἐπιτρέποντες, qui, selon le lexique

---

(1) Dans les mss. 1937 et 1900, on lit αὐτὴν pour τὴν.

(2) Dans les mss. 1937 et 1900, on lit Ἐν καί.

(3) Ce passage paraît être corrompu; ces quarante causes de Zénon me semblent un peu suspectes : cependant ce mot τεσσαράκοντα est écrit, dans les trois manuscrits que j'ai comparés, en toutes lettres, et sans aucune variante. Au reste, Platon nous raconte tout le contraire (Parmenid. X, 73, 74, ed. Bipont.); selon lui, Zénon ne voulait pas autre chose dans tous ses écrits, à διαμάχεσθαι ὡς οὐ πολλά ἐστι, et certainement le témoignage de Platon vaut mieux que celui de tout autre commentateur des siècles postérieurs.

(4) Ces mots sont peut-être une glose, où il manque une grande partie de la phrase.

(5) J'ai corrigé la leçon des mss., qui portent tous ἀκίνητον.

d'Harpocration, était le même que les Diaitètes. Il ne nous reste de ce drame de Ménandre que huit autres fragmens, selon l'édition de Jean Leclerc (pag. 66). Nous voyons par ces vers de Ménandre que les Épicuriens ne niaient pas la providence divine, et que *Rondel*, dans son ouvrage *de vita et moribus Epicuri*, avait eu raison de soutenir ce sentiment. Voyez Bayle sur Épicure, *Rem. L.* Il est d'ailleurs déjà connu par une épigramme de Ménandre qu'il était un grand admirateur d'Épicure; cette épigramme est conçue dans ces termes :

Εἰς Ἐπίκουρον καὶ Θεμιστοκλέα.

Χαῖρε Νεοκλείδα δίδυμον γένος, ὧν ὁ μὲν ἡμῶν
Πατρίδα δουλοσύνας ῥύσαθ', ὁ δ' ἀφροσύνας.

Je remarquerai en cette occasion qu'au sujet de Ménandre, il y a une singulière méprise dans la traduction arménienne de la Chronique d'Eusèbe. Le traducteur arménien a trouvé dans son texte grec, Μένανδρος πρῶτον δρᾶμα διδάξας, Ὀργὴν ἐνίκα: il a pris tout ce passage dans un sens moral, et il a traduit, Մ՝ճանդրոս (il faut Մ՝ենանդրոս) նախ առաքինութեան եցոյց, զի ցասմանն յաղթեր, c'est-à-dire, « Ménandre montra le premier » de la vertu, car il vainquit la colère. » Voyez Eusebii *Chron.* II, 224, ed. Venet. 1818. Je voudrais que le savant éditeur, qui d'ailleurs a si bien mérité des lettres par cette édition, n'eût pas pris au sérieux cette version fautive. *Voyez* la note de M. Aucher, t. II, p. 344.

Τὸ εἰπεῖν τὴν διαίρεσιν τῶν Ἀριστοτελικῶν συγγραμμάτων,

χιλίων ὄντων τὸν ἀριθμόν, ὡς ὁ Ἀνδρόνικος παραδίδωσιν Ὀπτίτυ (sic) (1), ἑνδέκατος γενόμενος διάδοχος· τῶν τοίνυν Ἀριστοτελικῶν συγγραμμάτων, τὰ μέν εἰσι μερικὰ, τὰ δὲ καθόλου, τὰ δὲ μεταξύ. Μερικὰ δὲ λέγονται οὐχ ἁπλῶς τὰ πρὸς ἕνα γεγραμμένα, (δυνατὸν γὰρ καὶ καθολικὸν πρᾶγμα πρὸς ἕνα γράψαι, οὕτω γοῦν ἡ περὶ κόσμου πραγματεία καθολικὴ οὖσα προσπεφώνηται Ἀλεξάνδρῳ τῷ βασιλεῖ) ἀλλὰ μερικὰ λέγω, ὅσα περὶ ἑνὸς καὶ μερικοῦ καὶ πρὸς ἕνα, ὥσπερ αἱ ἐπιστολαὶ αὐτοῦ. Αἱ γὰρ ἐπιστολαὶ πρὸς ἕνα εἰσὶν γεγραμμέναι, ἃς ἐν ὀκτὼ βιβλίοις συνήγαγεν Ἀρτέμων τις, μετὰ Ἀριστοτέλην γενόμενος. Καὶ καθόλου δὲ λέγονται, ὅσα περὶ πάντων τῶν μονοειδῶν διαλαμβάνει, ὡς ἡ Φυσικὴ Ἀκρόασις, φυσικῶν πάντων, καὶ ἡ περὶ Οὐρανοῦ, καὶ (2) Γενέσεως καὶ φθορᾶς καὶ τὰ Μετέωρα, πάντων τῶν ἐν τῷ μεταρσίῳ τόπῳ συνισταμένων. Τὰ δὲ μεταξὺ ὅσα μήτε περὶ πάντων, μήτε περὶ ἑνὸς, ἀλλὰ περὶ πλειόνων διαλέγεται, ὡς ἡ ἱστορία, διττὴ δὲ αὕτη, ἡ μὲν πολιτική· ὡς αἱ πολιτεῖαι, ἃς ἱστόρησεν ὢν (sic) τὸ πολὺν γοῦν περιελθεῖν ἅμα Ἀλεξάνδρῳ τῷ βασιλεῖ, ἃς ἐκδέδωκε κατὰ στοιχεῖον, διακοσίας πεντήκοντα οὔσας τὸν ἀριθμόν (3). Φυ-

(1) Je ne sais pas ce que veut dire Ὀπτίτου : peut-être faut-il lire ὁ Περιπατητικὸς, ainsi que le nomme David à la page 103 *b* de notre manuscrit : Ἀνδρόνικος ὁ Ῥόδιος, ὁ Περιπατητικὸς, ὁ ἑνδέκατος διάδοχος τῆς Ἀριστοτέλους σχολῆς. Fabr. *Bibl. gr.* III, 464, ed. Harles.

(2) On lit dans les mss. n.os 1900 et 1937, καὶ τὸ περί.

(3) On lit le même fait (c'est-à-dire, que le célèbre philosophe a accompagné Alexandre dans ses conquêtes) dans la vie d'Aristote écrite par Ammonius. On sait, du reste, que ce fait est tout-à-fait controuvé. C'est l'unique passage où il soit dit qu'Aristote ait écrit l'histoire des différentes républiques selon les lettres de l'alphabet (κατὰ στοιχεῖον). J'ai discuté tout ce qui se rapporte à l'arrangement et au nombre des républiques dans les prolégomènes qui se trouvent dans la Collection que j'ai donnée des fragmens de ce célèbre ouvrage. *Rerumpublicarum reliquiæ, primum collegit* &c. Carol. Fried. Neumann. Heidelb. 1827, 8.o

σιν· δὲ ὡς ἡ περὶ φυτῶν καὶ ζώων ἱστορία. Τῶν δὲ καθόλου, τὰ μέν εἰσιν ὑπομνηματικά, τὰ δὲ συνταγματικά, καὶ ὑπομνηματικὰ μὲν λέγονται, ἐν οἷς μόνα τὰ κεφάλαια ἀπεγράφετο, δίχα προοιμίων καὶ ἐπιλόγων καὶ τῆς πρεπούσης ἐκδόσεως ἐπαγγελίας (1). . . τῶν δὲ ὑπομνηματικῶν τὰ μὲν μονοειδῆ, τὰ δὲ ποικίλα· μονοειδῆ μὲν ὡς ὠνομάσθη τὸ περὶ Ἑρμηνείας ὑπομνηματικὸν διὰ τὴν ἀσάφειαν, πρὶν γράψαι τὸν φιλόσοφον Ἀμμώνιον εἰς αὐτὸ ὑπόμνημα, καὶ δεῖξαι ὅτι καὶ προοίμιον ἔχει καὶ ἐπίλογον, καὶ τὴν πρέπουσαν τῇ ἐκδόσει ἀπαγγελίαν (2)· τὰ δὲ ποικίλα, ὡς τὰ πρὸς Εὐκαιρίαν αὐτῷ γεγραμμένα ἑβδομήκοντα βιβλία, περὶ συμμίκτων ζητημάτων, χωρὶς προοιμίων καὶ ἐπιλόγων καὶ τῆς διαιρέσεως.

Τῶν δὲ συνταγματικῶν, τὰ μέν εἰσιν αὐτοπρόσωπα, ἃ καὶ ἀκροαματικὰ λέγονται, τὰ δὲ διαλογικά, ἃ καὶ ἐξωτερικὰ λέγονται· καὶ ὡς μὲν αὐτοπρόσωπα ἀντίκειται τοῖς διαλογικοῖς, ὡς δὲ ἀκροαματικὰ ἀντίκειται τοῖς ἐξωτερικοῖς. Πάντας γὰρ ἀνθρώπους βουλόμενος ὠφελεῖν ὁ Ἀριστοτέλης, ἔγραψε καὶ πρὸς τοὺς ἐπιτηδείους τῆς φιλοσοφίας, ἐξ οἰκείου προσώπου, διὸ καὶ ἀκροαματικὰ λέγονται, ὡς δέον αὐτῶν πάντως ἀκροᾶσθαι, ὅθεν καὶ φυσικὴ ἀκρόασις, ἐπειδὴ εὐδοκιμεῖται ὁ Ἀριστοτέλης μάλιστα ἐν αὐτῇ, καὶ δέον αὐτῆς πάντας ἀκροᾶσθαι τοὺς ἔχοντας ἐπὶ φιλοσοφίαν, ἔγραψεν δὲ καὶ πρὸς ἀνεπιτηδείους πρὸς φιλοσοφίαν τὰ διαλογικά· καὶ ἐν τοῖς μὲν ἀκροαματικοῖς λόγοις ἅτε δὴ πρὸς ἄνδρας μέλλοντας φιλοσοφεῖν διαλεγόμενος, πιθανοῖς ἂν χρῆται (3) λόγοις. Κατασκευάζων δὲ τὴν ἀθανασίαν τῆς ψυχῆς κἂν τοῖς ἀκροαματικοῖς, δι' ἀναγκαστικῶν λόγων κατασκευάζει, ἐν δὲ τοῖς διαλογικοῖς, διά τι πιθανῶν εἰκότων. Φησὶ γὰρ ἐν τοῖς περὶ ψυχῆς (L. VI, p. 13.

---

(1) On lit dans le ms. n.° 1900, ἀπαγγελίας.

(2) Cela se rapporte à ce qu'Ammonius, fils d'Herméas, dit dans ses Τμήματα, sur le livre de l'*Interprétation* (pag. 92, ed. Venet. 1503), que cet ouvrage est plus dans la manière des commentaires (ὑπομνηματικώτερον).

(3) On lit dans le ms. n.° 1937, κέχρηται.

R. t. II, ed. David.) ἀκροαματικοῖς, ὅτι ἡ ψυχὴ ἄφθαρτος, εἰ γὰρ ἦν φθαρτὴ, ἔδει μάλιστα αὐτὴν φθείρεσθαι ὑπὸ τῆς ἐν τῷ γήρᾳ ἀμαυρώσεως, τότε δὲ ἀκμάζει, τοῦ σώματος παρακμάσαντος, ὁ ἀνὴρ οὖν (1) παρακμάζει, ὅτι τὸ σῶμα ἀκμάζει· τὸ δὲ ὅτι δεῖ φθείρεσθαι ἀκμάζον, ἄφθαρτον, ἡ ψυχὴ ἄρα ἄφθαρτός ἐστιν, καὶ οὕτως μὲν ἐν τοῖς ἀκροαματικοῖς. Ἐν δὲ τοῖς διαλογικοῖς φησὶν οὕτως, ὅτι ἡ ψυχὴ ἀθάνατος, ἐπειδὴ αὐτοφυῶς πάντες ἄνθρωποι καὶ σπένδομεν χοὰς τοῖς κατοιχομένοις καὶ ὄμνυμεν κατ' αὐτῶν· οὐδεὶς δὲ τῷ μηδαμῇ μηδαμῶς ὄντι σπένδει ποτὲ, ἢ ὄμνυσιν κατ' αὐτοῦ. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἄλλην διαφορὰν λέγει τῶν ἀκροαματικῶν πρὸς τὴν διαλογικὴν, ὅτι ἐν μὲν τοῖς ἀκροαματικοῖς τὰ δοκοῦντα αὐτῷ λέγει καὶ τὰ ἀληθῆ, ἐν δὲ τοῖς διαλογικοῖς τὰ ἄλλοις δοκοῦντα, τὰ ψευδῆ. Ἀλλ' ὦ Ἀλέξανδρε, ἐστὶν εἰπεῖν ὑπὲρ αὐτοῦ, ὅτι οὐκ ἔστι τοῦτο φιλοσόφου, τὸ γὰρ ψεῦδος μὲν ἑλέσθαι, ἀφανίσαι δὲ τὸ ἀληθὲς, οὐχὶ θεμιτὸν,

Ἐχθρὸς γάρ μοι κεῖνος ἀνὴρ, ὁμῶς ἀΐδαο πύλῃσιν
Ὅς χ' ἕτερον μὲν κεύθει ἐνὶ φρεσὶν, ἄλλο δ' ἐνίσπει.

Τοῦτο δὲ εἶπεν Ἀλέξανδρος, ἐπειδὴ τὴν λογικὴν ψυχὴν βούλεται φθαρτὴν εἶναι, ὁ δὲ Ἀριστοτέλης ἐν τοῖς διαλογικοῖς μάλιστα δοκεῖ κηρύττειν τὴν ἀθανασίαν τῆς ψυχῆς, ἵνα οὖν μὴ σχῇ ἐλέγχοντα τὸν Ἀριστοτέλην, διὰ τοῦτο εἶπεν τοιαύτην διαφοράν. Ἐν οἷς ἡ πρᾶξις. (100—101.)

On peut voir par ce seul exemple comment les commentateurs et les grammairiens ont souvent maltraité gratuitement les grands hommes de l'antiquité. Alexandre d'Aphrodisée, celui de qui parle David, avait besoin d'un Aristote niant l'immortalité de l'ame : il a donc corrompu son texte, et il assure hautement, avec

(1) On lit dans le ms. n.º 1937, ὥσπερ οὖν.

assez d'impudence, dans la préface de son célèbre livre sur l'ame, qu'il suit en tout Aristote, ὥσπερ ἐν τοῖς ἄλλοις τὰ Ἀριστοτέλους πρεσβεύομεν — οὕτω δὲ καὶ ἃ ἐν τῷ περὶ ψυχῆς δόγματι φρονοῦμεν, et il dit que l'ame est εἶδός τι τοῦ σώματος ὀργανικοῦ, καὶ οὐκ οὐσίαν τινὰ αὐτὴν καθ' αὐτήν (Fabric. *Bibl. gr.* V, 651). L'exclamation de David a quelque chose de sublime et de bien digne d'un philosophe. Les vers étaient corrompus dans les manuscrits; on peut les lire, *Iliad.* IX, 312. Alexandre avait aussi dit la même chose de Parménide. Voyez Simplicius *ad Aristot. auscult. phys.* p. 9 a.

Θεολογικὰ δὲ ὡς τὰ μετὰ τὰ φυσικὰ περὶ ἀρχῆς ζητήματα, αὕτη μὲν ἡ διαίρεσις τῶν θεωρητικῶν. Τῶν δὲ πρακτικῶν, τὰ μέν εἰσιν ἠθικὰ, τὰ δὲ οἰκονομικὰ, τὰ δὲ πολιτικά. Ἠθικὰ μὲν, ὡς (1) Εὐδήμεια καὶ Νικομάχεια, τά τε μικρὰ καὶ τὰ μεγάλα, τὰ μὲν γὰρ τῷ πατρὶ προσφωνεῖν Νικομάχῳ, καὶ λέγονται Νικομάχεια μεγάλα, τὰ δὲ τῷ υἱῷ, ὁμώνυμα τῷ πατρὶ καὶ λέγονται Νικομάχεια μικρά. Πολιτικὰ δὲ ὡς τὸ πολιτικὸν σύνταγμα, ἐν ᾧ διδάσκει πῶς δεῖ πολιτεύεσθαι· καὶ ἐν τῷ δευτέρῳ λόγῳ τοῦ πολιτικοῦ ἀντιλέγει τῇ Πολιτείᾳ Πλάτωνος....... ἐν γὰρ ταῖς Πολιτείαις οὐ διδάσκει πῶς δεῖ πολιτεύεσθαι, ἀλλὰ πῶς οἱ πρὸ αὐτοῦ ἐπολιτεύσαντο ἄνθρωποι. ἀλλὰ μὲν καὶ οἰκονομικά εἰσιν αὐτῷ γεγραμμένα βιβλία, ὡς τὸ οἰκονομικὸν σύνταγμα, καὶ περὶ συμβιώσεως ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς, ἐν ᾧ λέγει ἐκ τεσσάρων σχέσεων συγκεκροτῆσθαι τοῦ εὖ ἔχοντος οἶκον, πατρὸς πρὸς τέκνα, ἀνδρὸς πρὸς γυναῖκα, δεσπότου πρὸς δούλους κ. τ. λ. (102 a.)

Δεῖ αὐτὸν μὴ ἐκ παντὸς τρόπου βιάζεσθαι καὶ λέγειν, ὅτι πάντως ἀληθεύει ὁ ἀρχαῖος, ὃν ἐξηγεῖται, ἀλλὰ πανταχοῦ ἐπιλέγειν· φίλος ὁ ἀνὴρ, φίλη δὲ καὶ ἡ ἀλήθεια, ἀμφοῖν δὲ φίλοιν προκει-

(1) On lit dans le ms. n.° 1937, τά.

μένοι, φίλτερος δεῖ αὐτὸν συμπάσχειν αἱρέσει τινὶ, ὃ πέπονθεν Ἰάμβλιχος; οὗτος γὰρ συμπάσχων τῷ Πλάτωνι συνάδεις (1) τῷ Ἀριστοτέλει, ὅτι ἐκ ἀντιλέγει τῷ Πλάτωνι διὰ τὰς ἰδέας, δεῖ αὐτὸν τὸν (ἐξηγητὴν) μὴ ἀντιπάσχειν αἱρέσει, ὥσπερ Ἀλέξανδρος· οὗτος γὰρ ἀντιπάσχων τῇ ἀθανασίᾳ τῆς ψυχῆς τῆς λογικῆς, τὰς εἰρημένας ῥήσεις ἐν τῷ τρίτῳ λόγῳ τῷ περὶ ἀθανασίας τῆς ψυχῆς, καὶ ἐνδεικνυούσας ὅτι (2) εἰ ἀθάνατος ἡ ψυχὴ, πειρᾶται πάσαις τρόποις ἐπιστρέφειν. (106 a, b.)

La manière éclectique de Jamblique est bien connue par ses écrits, et il dit lui-même qu'il cherche la vérité par-tout, même chez les Chaldéens et les Égyptiens. Alexandre d'Aphrodisée, Simplicius et Ammonius, fils d'Herméas, demandent, ce qui est d'ailleurs assez naturel, les mêmes qualités que celles d'un exégète. Simplicius *in Categ.* Basileæ, 1551, p. 2 a, b; Ammonius *in Categ.* éd. Aldi, 1503, p. 5.

Παντοίων πραγμάτων ἁψάμενος ὁ Ἀριστοτέλης παναρμόνιον εἶδος λόγων ἐπιτήδευσε. συμμεταμορφῶν ἀεὶ τοὺς λόγους τοῖς πράγμασι, διὸ ἐν μὲν τοῖς μερικοῖς, φημὶ δὲ ταῖς ἐπιστολαῖς, ἐστι σύντομος κοινὸς ἅμα καὶ ἴδιος· κοινὸς μὲν ἐπειδὴ οὐδὲν διαφέρει ἐπιστολῶν χαρακτὴρ τῆς κοινῆς διαλέκτου, ἢ τὸ ἔγγραφον εἶναι καὶ πρὸς ἅπαντας, ἴδιος δὲ ἵνα μὴ εἰς ἰδιωτισμὸν ἐμπέσωμεν, διὸ καὶ ὁ Ἑρμογένης, ἐν τῇ ῥητορικῇ τέχνῃ φησὶ, τὰ κοινὰ καινῶς καὶ τὰ καινὰ κοινῶς· τὰ γὰρ κοινότερα ἐνθυμήματα δεῖ ξενοπρεπέσι λέξεσι φράζειν, ἵνα μὴ καταφρονῶνται διὰ τὸ χαμαίζηλον (Ruhnken. *in* Tim. *Gl. Plat.* p. 273.) τῆς λέξεως, τὰ δὲ καινὰ πάλιν ξενοπρεπέστερα τῶν ἐνθυμημάτων δεῖ κοινοτέραις

---

(1) On lit dans le ms. n.° 1937, συνάδων.

(2) Il faut lire ἢ ou εἴη.

λέξεσιν φράζειν, ἵνα βαθέα ὄντα νοῆται! Ἀλλὰ καὶ δριμύς ἐστιν· ὅτι γὰρ δριμύς, δηλοῖ αὐτὸς μὲν ἐπιστολῇ. Μετὰ γὰρ θάνατον Σωκράτους ὑπεξελθὼν Ἀθηνῶν καὶ διατρίβων ἐν Χαλκίδι, ἀνεκαλεῖτο ὑπὸ Ἀθηναίων ἐπανελθεῖν, καὶ μὴ πεισθεὶς ἀντέγραψεν αὐτὸς οὕτως; « οὐ μὴ πείσω Ἀθηναίους δὶς ἁμαρτεῖν εἰς φιλοσοφίαν (1), παρ' οἷς ὄγχνη ἐπ' ὄγχνῃ γηράσκει, σῦκον δ' ἐπὶ σύκῳ, » ᾐνίττετο (2) τοὺς συκοφάντας πολλοὺς ὄντας Ἀθήνησι, καὶ ἀεὶ δεχομένους αὐτοὺς καὶ μηδέποτε λήγοντας (3). Ἐν δὲ τοῖς μεταξὺ, φημὶ δὲ ταῖς τελείαις ἱστορίαις, ἀκριβὴς καὶ διηρθρωμένος, ὥσπερ μάλιστα ἁρμόττει τῇ ἱστορίᾳ, οὐ γὰρ ἐστὶ ὡς ἐπὶ τῶν ἄλλων ἔξωθεν ἐπιχειρημάτων, οὕτω δὲ καὶ ἐπὶ τῆς ἱστορίας. Ἐν δὲ τοῖς καθόλου, ἐν μὲν τοῖς διαλογικοῖς τοῖς ἐξωτερικοῖς, σαφὴς, ὡς πρὸς τοὺς ἔξω φιλοσοφίας διαλεγόμενος, ὡς δὲ ἐν τοῖς διαλεκτικοῖς, » ποικίλος » τοῖς μιμήμασιν, Ἀφροδίτης ὄνομα γέμων καὶ χαρίτων ἀνάμεστος. »

Ἐν δὲ τοῖς καθόλου, τοῖς αὐτοπροσώποις, τοῖς καὶ ἀκροαματικοῖς, κατὰ μὲν τὴν λέξιν, ἀσαφής· γίνεται δὲ ἡ ἀσάφεια τὸ ὀνοματοποιεῖν, ὡς ὅταν λέγει κατηγορίας, οὐ τὰς ἐπεγκλήματι δίκας ὡς ἔθος, ἀλλὰ τὰ γενικώτατα, ὡς ἔθος ἔχει, ἀεὶ κατηγορεῖσθαι καὶ μηδέποτε ὑποκεῖσθαι, καὶ κεφαλαιωδῶς καὶ πηδαλιωτὸν καὶ πτερωτὸν...... ἐν δὲ διανοίᾳ οὐκ ἐξίσταται τοῦ φαινομένου, διὸ δυσωπεῖ ἀεὶ καὶ καταναγκάζει τοὺς ἀκροατὰς ἐκ τῆς ἐνεργείας τῶν φαινομένων· καὶ τὰ δειχθέντα αὐτῷ διὰ τοῦ λόγου ἐπισφραγίζει, διὰ τῆς τῶν παλαιῶν μαρτυρίας, ὅτι οὕτω δοκεῖ καὶ Ἡρακλείτῳ καὶ Ἐμπεδοκλεῖ, καὶ τὰ ὑπὲρ φύσιν ζητῶν πιστοῦται αὐτὰ ἐκ τῶν κατὰ φύσιν, διὸ ἀεὶ ὁ Ἀριστοτέλης θεολογῶν φυσιολογεῖ, ὥσπερ ἀνάπαλιν ὁ Πλάτων ἀεὶ

---

(1) On dit dans la vie d'Aristote par Ammonius, qu'il répondait « οὐκ ἐάσω ὑμᾶς δὶς εἰς φιλοσοφίαν ἁμαρτεῖν. »

(2) On lit ᾐνίξατο dans les mss. n.os 1937 et 1900.

(3) Ælian. *Hist. var.* III, 37. Diogène Laërte, dans la vie d'Aristote. Ἀριστοτέλης ὑπεξελθὼν εἰς Χαλκίδα, Εὐρυμέδοντος αὐτὸν τοῦ ἱεροφάντου δίκην ἀσεβείας γραψαμένου.

φυσιολογῶν θεολογεῖ, παντελῶς περιγκυκλῶν τὸ δόγμα τῶν ἰδεῶν. (106—107.)

Les éclaircissemens que donne David sur les différens moyens par lesquels, chez les anciens philosophes, un ouvrage philosophique était ἐκδίδοται καὶ μὴ ἐκδίδοται, sont bien intéressans, et contiennent des faits qui sont nouveaux, au moins pour moi: mais le passage est trop long pour être rapporté ici; je transcrirai seulement encore un fragment sur l'authenticité des Catégories.

Γνήσιον τοίνυν ἐκ τοῦ παλαιοῦ τὸ παρὸν βιβλίον, ἀπὸ τῆς φράσεως καὶ τῆς δεινότητος τῶν ἐνθυμημάτων, ἐκ τοῦ ὀνομαστὶ μεμνῆσθαι αὐτὸν τοῦ παρόντος βιβλίου, ἐν ἄλλοις αὐτοῦ βιβλίοις, καὶ λέγειν, ὅτι ὡς εἴρηται ἐν κατηγορίαις· καὶ ἐκ τοῦ κατὰ ζῆλον αὐτοῦ γράψαι τοὺς ἑταίρους (1) αὐτοῦ ὁμώνυμα βιβλία καὶ χρήσασθαι τῇ πειραθέντι ἐκ τοῦ εὐθύνας δεδωκέναι αὐτὸ τοῖς ἄλλοις ἐξηγηταῖς. Τεσσαράκοντα γὰρ βιβλίων εὑρεθέντων ἐν παλαιαῖς βιβλιοθήκαις τῶν Ἀναλυτικῶν καὶ δύο τῶν κατηγοριῶν, τέσσαρα μόνον τῶν Ἀναλυτικῶν ἐκκρίνουσι καὶ ἓν τῶν κατηγοριῶν. καὶ εἰ μὴ γνήσιον ἦν τὸ παρὸν σύγγραμμα, ἀκέφαλος ἦν πᾶσα ἡ λογικὴ πραγματεία. Συριανὸς μὲν ὁ φιλόσοφος ἐπέγραψε τῷ Φαίδωνι (2) νοθευομένῳ ὑπό τινος Παναιτίου, „ εἰ μὲν Πλάτων ἐπέ„γραψε, δύο ἐγένοντο Πλάτωνες, σωκρατικοῦ γὰρ ὢν ἄνθεα πάντα „φέρω, ἀλλὰ νόθον μ' ἐτέλεσε Παναίτιος, ὃς ἐτέλεσε καὶ ψυχὴν θνη„τὴν, καί με νόθον τελέσαι „· ἐγὼ δὲ, φησὶν ὁ ἡμέτερος διδάσκαλος, ἐπιγράφω ταῖς κατηγορίαις,

---

(1) On lit dans les mss. n.os 1900 et 1937 ἑταίρους, variante qui se trouve bien souvent. *Voyez* Ammonius, fils d'Herméas, sur l'introduction de Porphyre, dans l'édit. de Venise, 1545, p. 20. Arist. *Op. omn.* ed. Buhle, I, 283.

(2) Les mss. nous donnent Φαίδρῳ; c'est un changement ordinaire. *Voyez* Wyttenbach, *ad Plat. Phæd.* 298.

Εἰ μὴ Ἀριστοτέλους γενόμην (1), ἢ δίπλοος οὗτος (2),
Ἢ σοφίην ἀκάρηνον ἐδείματο νόσφιν ἐμεῖο (3). (112 b.)

C'est-à-dire : « Si je ne suis pas d'Aristote, ou il » était double, ou il aurait posé sans moi une doc» trine sans une tête. »

Ces deux derniers vers vont très-bien avec quelques légers changemens que j'ai indiqués ; mais l'autre épigramme sur le Phædon, que nous connaissons depuis long-temps (voyez l'*Anthologie grecque,* t. IV, p. 233, ed. Jacobs.), est bien corrompu dans tous les manuscrits de David ; aussi voyons-nous que Wyttenbach a trouvé les mêmes fautes dans son texte (*Philomathie*, t. III, p. 83). Nous apprenons par David que Syrianus était l'auteur de cette épigramme, qui se trouve dans l'Anthologie grecque, sans que le nom de l'auteur y soit écrit.

Εἴ με Πλάτων οὐ γράψε, δύω ἐγένοντο Πλάτωνε
  Σωκρατικῶν ὀάρων ἄνθεα πάντα φέρω.
Ἀλλὰ νόθον μ' ἐτέλεσσε Παναίτιος, ὅς ῥ' ἐτάλασσε
  Καὶ ψυχὴν θνητὴν, κἀμὲ νόθον τελέσαι.

Pour comprendre tout ce passage, il faut se rappeler que les disciples de Platon mettaient l'immortalité de l'ame au nombre de ces dogmes dont la vérité ne saurait être contestée. Zénon, au contraire, et Panætius, à son exemple, assuraient que cette opinion n'était pas fondée. Mais l'autorité de Platon

---

(1) Dans les mss. ἐγενόμην.

(2) Dans les mss. ὅσος.

(3) Dans les mss. ἐδείματον ἔσφιν.

avait quelque chose de bien embarrassant pour un homme comme Panætius, qui se faisait gloire de respecter ce philosophe d'une manière extraordinaire. On sait que, dans le Phædon, le dessein de Platon est d'établir l'immortalité de l'ame. Panætius avait pensé se tirer très-bien d'affaire en assurant que ce dialogue était faussement attribué à Platon, sentiment que personne n'a partagé, même dans nos temps, où l'on en a agi un peu librement avec les écrits de ce philosophe. Voyez les *Recherches sur la vie et les ouvrages de Panætius*, par l'abbé Sévin, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, X, 75. Fabricius, Lynden et Wyttenbach pensaient que le poëte anonyme (alors on ne savait pas encore que Syrianus fût l'auteur de cette épigramme) s'était trompé, et que Panætius n'avait jamais nié l'authenticité de ce dialogue. Selon Wyttenbach, ou il y a une faute de copiste dans ces vers, ou Syrianus a mal compris un passage d'un grammairien quelconque qui parlait de Panætius. (Voyez Fabr. *Bibl. gr.* II, 8. Lynden, *Disput. de Panætio*, 63. Wyttenbach, *ad Plat. Phæd.* 109. *Philomathie*, III, 58, 85.) Il ne me paraît guère probable que Syrianus se soit trompé sur Panætius ou sur le Phædon; car nous voyons, par ses commentaires inédits (1) sur la Métaphysique

---

(1) On a seulement une traduction latine des II.e, XII.e et XIII.e livres de ces commentaires, faite par Hieronymus Bagolinus. *Syriani antiquissimi interpretis etc.* In Academia veneta, 1558, 4.o

d'Aristote, qu'il avait étudié d'une manière particulière Platon, et spécialement le Phædon; il nous donne, dans ces excellens commentaires, une petite dissertation sur l'immortalité de l'ame et sur les opinions énoncées par Platon, dans le Phædon : Καὶ ἐν Φαίδωνι διὰ τῆς τῶν εἰδῶν ὑποθέσεως τὴν χωριστὴν τὴν ἀθανασίαν τῆς ψυχῆς κατασκευάζει Πλάτων &c. (Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n.° 1893, pag. 56 b.) Damascius cite d'ailleurs les Commentaires de Syrianus sur le Parménide de Platon. Damasc. *Quæst. de prim. princip.* p. 128, ed. Kopp.

On voudra bien, je l'espère, me permettre de faire encore deux observations sur les extraits que l'on vient de lire.

C'est une grave et intéressante question, que celle de connaître la différence qui existait entre les ouvrages exotériques et acromatiques des philosophes de l'antiquité; c'est une question sur laquelle il reste encore bien des doutes à éclaircir, même après la savante dissertation de Buhle, *de Libris Aristotelis exotericis et acromaticis*. David dit très-bien que l'obscurité du style, dans les écrits acromatiques, correspond tout-à-fait aux mythes des poëtes et aux cérémonies des prêtres. (Ὃ παρὰ τοῖς ποιηταῖς οἱ μῦθοι καὶ τοῖς ἱεροῖς τὰ παραπλάσματα, τοῦτο τοῦ Ἀριστοτέλους ἡ ἀσάφεια. Manusc. n.° 1937, 37 a.) Le païen Simplicius ne nomme pas les prêtres précisément; il dit seulement, en général, que les anciens se gardaient bien de communiquer leurs véritables sentimens aux ouvriers et aux chiffonniers, et qu'Aristote a mis l'obscurité du style

à la place des mythes et des symboles. (Simplic. *Prolegom. in Categ.* ed. Basileæ, 1561, p. 2.) (1) Il me semble qu'il ne faut pas traiter séparément les opinions et les dogmes secrets de l'antiquité; il serait impossible de croire qu'ils n'eussent pas eu de l'influence les uns sur les autres; il faudrait donc étudier en même temps les pensées secrètes des anciens dans les mythes poétiques et religieux, et dans les ouvrages acromatiques des philosophes. On connaît d'ailleurs les ouï-dires sur les indiscrétions d'Æschyle, qui certainement n'était pas le seul auteur qui eût divulgué quelque chose des mystères dans ses écrits. *Voyez* aussi Wyttenbach sur le Phædon de Platon, 107.

Le passage que David a copié d'un dialogue d'Aristote est tiré du dialogue *Eudemus*, lequel, selon Plutarque, portait aussi le titre *sur l'ame*. On a plusieurs autres fragmens de cet ouvrage. (Aristote,

---

(1) Le pythagoricien Lysis disait, dans une de ses lettres à *Hipparchia* (je crois qu'il faut lire ainsi au lieu d'*Hipparchus*), que ceux qui ont parlé de la philosophie au vulgaire sont cause du dédain avec lequel on regarde les choses divines. Τὸ γὰρ δαμοσίᾳ φιλόσοφοι οὕτω γάρ πως ὁ Λύσις ὑποδωρείσας λέγει, μεγάλης εἰς ἀνθρώπους ἦρξε τῶν θείων καταφρονήσεως. Ce passage se trouve dans la 142.e lettre de Synésius. Synes. *Op. omn.* p. 276, ed. Petav. Parisiis, 1612. On peut dire que c'était là le sentiment de presque tous les législateurs de l'antiquité. Le savant Bramin Rammohun Roy dit, de l'adoration du soleil et du feu recommandée dans les védas: « Together with the whole allegorical system, were only inculcated for the sake of those, whose limited understandings rendered them incapable of comprehending and adoring the invisible supreme Being. » Voy. *Translation of the Cana Upanishad, one of the chapters of the Sama-veda.* Calcutta, 1816, p. 5.

Op. omn. ed. Buhle, I, 37. Wyttenbach, *de Placito immort.* pag. 62; sur le Phædon, 249.) On peut voir ce que Fabricius dit sur les lettres d'Aristote dans cette section de sa Bibliothèque où il parle des épistolographes (II, c. 14, § 17 et 38). Mais quant à cet autre ouvrage d'Aristote, πρὸς Εὐκαίρειαν, en *soixante-dix livres*, dont parle encore David, en vain j'en ai cherché une indication quelconque dans les ouvrages de ceux qui ont écrit sur Aristote, ou dans les listes des titres de ses ouvrages perdus; il est presque incroyable que nul autre des anciens n'ait fait mention d'un si grand ouvrage du stagirite. Serait-ce peut-être un de ces ouvrages apocryphes dont David lui-même a parlé avec tant d'érudition et de critique?

L

Κατηγορίαι.

J'ai comparé la traduction des Catégories, par David, avec le texte de la troisième édition d'Aristote par Guillaume Duval (*Parisiis*, 1654, *fol.*), et j'ai noté toutes les variantes un peu remarquables; je donnerai toujours le texte grec de ces passages d'après l'édition indiquée, et la traduction arménienne de David. Je traduirai de nouveau l'arménien en grec pour faire sentir, presque immédiatement sans une autre langue intermédiaire, la différence du texte grec du v.ᵉ siècle de notre ère avec celui que nous avons à présent. Pour donner un exemple frappant de la fidélité des traductions arméniennes, je donnerai le commencement des Catégories, en arménien,

avec une traduction grecque fi
avec les idiotismes de la lang
traduction de David; et l'on
sophe a presque toujours donn
moins remarquable, pouvait d
les mots et la construction d

Ստորոգութիւնք

Համանունք ասին, ո
այն հասարակ, իսկ ը
գոյացութեան այլ; ող
բոյն եւ գրեալն, քանզի
այն հասարակ, իսկ ըս
գոյացութեան այլ, քան
տացէ ոք զինչ է նոցա
մեք կենդանականին գոլ, յատ
րուրուք բան բացատրեց
անք ասին, որոց անու
ըստ անուանն բան գոյ
հեղան կենդանանի, մար
Հասարակ անուամբ ասու
բան գոյացութեան նոյ
բացատրեսցէ ոք զեր
զբանն, զինչ նոցա են
կենդանականն գոլ, վասն բ
յարանուանք ասին, որ
քէ, առուեբեալք հոլո
անն զատուստութիւն ուն

[illegible]

Κατηγορίαι Ἀριστοτέλους.

Ὁμώνυμα λέγονται, ὧν ὄνομα μόνον κοινὸν, κατὰ τοὔνόματος δὲ λόγος οὐσίας, ἕτερος, οἷ τε ζῶον, ὃ, τε ἄνθρωπος καὶ τὸ γεγραμμένον· τούτων γὰρ ὄνομα μόνον κοινὸν, κατὰ τ' οὐνόματος δὲ λόγος οὐσίας, ἕτερος· ἐὰν γὰρ ἀποδιδῷ (1) τις τί ἐστιν αὐτῶν ἑκατέρῳ, τὸ ζωὸν εἶναι, ἴδιον ἑκατέρου λόγον ἀποδώσει. Συνώνυμα (2) δὲ λέγονται, ὧν τό,τε ὄνομα κοινὸν, καὶ κατὰ τοὔνόματος λόγος οὐσίας, ὁ αὐτὸς· οἷ τε ζῶον, ὅ ἄνθρωπος καὶ ὁ βοῦς, κοινῷ ὀνόματι προσαγορεύονται ζῶον, καὶ λόγος τῆς οὐσίας αὐτός ἐστιν· ἐὰν γὰρ ἀποδιδῷ τις ἑκατέρου τὸν λόγον, τί αὐτῶν ἑκατέρῳ ζῶον εἶναι, τὸν αὐτὸν λόγον ἀποδώσει. Παρώνυμα δὲ λέγονται, ὅσα (3) ἀπό τινος, διαφέροντα πτώσει κατὰ τοὔνόματος προσηγορίαν ἔχουσι, οἷον ἀπὸ τῆς γραμματικῆς ὁ γραμματικὸς, καὶ ἀπὸ τῆς ἀνδρείας ὁ ἀνδρεῖος.

On voit que c'est à-peu-près le texte que nous avons à présent; il y a seulement quelque différence pour les articles, parce que les Arméniens n'ont pas des articles proprement dits, et à leur place ils mettent souvent les pronoms démonstratifs, ս. դ. ն.; mais il ne paraît pas qu'ils aient suivi une règle fixe: ainsi David écrit անուանն, τοὔνόματος, mais բանն, λόγος, գոյացութեանն, οὐσίας sans l'article ն. David a

(1) Le subjonctif présent est ici pour le futur, et c'est pour cela qu'on lit toujours en arménien le futur, բացատրեսցէ:

(2) On pourrait aussi traduire συνώνυμα δὲ, parce que և a souvent la signification d'une opposition quelconque, et l'on sait qu'on trouve aussi en grec καὶ dans la même signification.

(3) Ὅσα est toujours traduit par որ միանգամ:

[illegible] introduit quelques articles particuliers dans la langue arménienne, qui ont été rejetés dans les siècles postérieurs. J'en donnerai quelques exemples plus bas.

On remarquera dans le passage arménien une de ces frappantes particularités de la langue, comme la position du signe grammatical de l'accusatif, զ, avant le génitif ou une préposition quelconque, [illegible] [illegible], զ : mais ce n'est pas, comme on pourrait penser, une anomalie tout-à-fait déraisonnable; au contraire, on met ce signe pour être plus clair, pour parler avec plus d'exactitude. On veut indiquer par avance que le nom principal, l'objet qui va venir, est dans l'accusatif, comme on indique, dans la ponctuation arménienne, l'interrogation, en avant, au commencement de la phrase. Cette particularité de la langue arménienne ne peut pas être comparée à une autre de la langue grecque ou italienne, par laquelle on dit : ἡ τῶν ἀνθρώπων τιμὴ, *lo di uomini onore ;* on pourrait plutôt la comparer à quelques particules ou *mots vides* des Chinois, qui, à leur place, n'ont aucune signification propre et sont seulement là pour indiquer les rapports.

C. II, s. f.

Ἁπλῶς δὲ τὰ ἄτομα καὶ ἓν ἀριθμῷ κατ' οὐδενὸς μὲν ὑποκειμένου λέγεται ἐν ὑποκειμένῳ ἰνά ὐδὲν κωλύει εἶναι · ἡ γάρ τις γραμματικὴ τῶν ἐν ὑποκειμένῳ μέν ἐστι, καθ' ὑποκειμένου δὲ οὐδενὸς λέγεται.

[illegible] [illegible] [illegible]

քն (1) և մի թուով, ոչ զումեքէ զենթակայէ ասին, բայց ՚ի ենթակայումն ոչինչ [illegible] արգելու է, քանզի ոմն քերականութիւն յանձ-ցանէ է, որ ՚ի ենթակայումն են. Գոյացութիւն ոչ ՚ի ենթակայումն է և ոչ զենթակայէ է, իսկ պատահումն ՚ի հարկէ գոլ ՚ի ենթակայումն. թարց ենթակայէ ել անկարէ.

Ἁπλῶς δὲ τὰ ἄτομα καὶ ἓν ἀριθμῷ κατ' οὐδενὸς ὑποκειμένου λέγονται, ἐν τῷ ὑποκειμένῳ δὲ οὐδὲν τούτων κωλύει εἶναι, καὶ γάρ τις γραμματικὴ τοιούτων ἐστὶ, ἃ ἐν τῷ ὑποκειμένῳ εἰσίν. Ἡ οὐσία μὲν οὔτε ἐν ὑποκειμένῳ, οὔτε καθ' ὑποκειμένου ἐστὶν, τὸ δὲ συμβεβηκὸς ἀναγκῇ ὑπάρχει τῷ ὑποκειμένῳ, χωρὶς δὲ ὑποκειμένου ἀδύνατόν ἐστι.

C. III, 1.

Ὅταν ἕτερον καθ' ἑτέρου κατηγορῆται, ὡς καθ' ὑποκειμένου, ὅσα κατὰ τοῦ κατηγορουμένου λέγεται, τοσαῦτα καὶ κατὰ τοῦ ὑποκειμένου......

Յորժամ այլ զայլմէ ստորոգեսցի իբր զեն-

---

(1) Il est à remarquer que David croyait n'être pas assez clair, en mettant անհատքն, ἄτομα, *seul*, et il a encore ajouté առհասարակ; peut-être ces deux mots միայն · պարզ · sont pour le mot grec ἁπλῶς. On lit une bonne glose à la marge : Քերականութիւն յանհատմանցն է որպէս յենթակայս (a) զամ հատքն ասէ ոչ ինչ խափանէ այլոցն ենթակայից լինել. Ἡ γραμματική ἐστιν τῶν τούτων ἀτόμων · ἄτομον δὲ λέγεται, ὁ οὐδὲν τῶν ἄλλων ὑποκειμένων κωλύει εἶναι.

(a) Dans le ms. on lit յենթակայս; le յ est souvent omis à la fin : ainsi on trouve ընթանս pour ընթանայք.

Թակայէ, որչափն ենթակայան. զստորոգելո-
յն ասին, ամենայն և զենթակայէն........

'Οταν...... λέγεται, πάντα καὶ κατὰ τοῦ ὑποκειμένου.

C. III, 2.

Τῶν ἑτερογενῶν καὶ μὴ ὑπάλληλα τεταγμένων, ἕτεραι τῷ εἴδει καὶ αἱ διαφοραί.

Այլոց սեռիցն և ոչ ընդ միմեանս դա-
սեցելոցն, այլք տեսակքն և տարբերու-
թիւնքն (1).

Τῶν ἑτερογενῶν καὶ μὴ τῶν ὑπάλληλα τεταγμένων, ἕτεραι τὰ εἴδη καὶ αἱ διαφοραί.

C. III, 3.

Τῶν δέ γε ὑπάλληλα γενῶν, οὐδὲν κωλύει τὰς αὐτὰς διαφορὰς εἶναι, τὰ γὰρ ἐπάνω τῶν ὑπ' αὐτὰ γενῶν κατηγορεῖται....

Իսկ ընդ միմեանս սեռից, ոչ ինչ է արգելել

(1) Sur ce passage, il y a des commentaires fort étendus en grec comme en arménien; à côté de ces commentaires, on trouve encore des gloses où David renvoie le lecteur à ses explications sur Porphyre, comme : այլև այլ սեռք որպէս գոյացութիւն և պատահումն և ընդ միմեանս սեռք և տեսակք զոր Պոր-փիւրն ասէ շնչաւոր կենդանի և այլն « il y a des différens » et différens genres, comme l'essence (οὐσία) et le hasard, et » ceux où l'un est sous l'autre, des genres et des modes (εἴδη) » que Porphyre nomme *être vivant;* » et l'autre, 'ի Պորփիւ-րին յիսագոգէն լուծմունս եմ գրեալ վասն սեռին, ընթերցիր ; dans Porphyre, c'est-à-dire, « dans l'introduction de Porphyre, » j'ai écrit des notes sur le genre, lisez !.... »

նոյնպէս [illegible] գոլ, քանզի [illegible] բոլորն [illegible] ստորոգին...............

Ce passage, un peu obscur, lorsqu'on le lit la première fois, est traduit avec tant d'art et d'exactitude, que, plus on le considère, plus on admire le savant traducteur. Au reste, le texte est le même.

C. IV, 1.

Τῶν κατὰ μηδεμίαν συμπλοκὴν λεγομένων, ἕκαστον, ἤτοι οὐσίαν σημαίνει, ἢ ποσὸν, ἢ ποιὸν, ἢ πρός τι, ἢ ποῦ; ἢ ποτὲ, ἢ κεῖσθαι, ἢ ἔχειν, ἢ ποιεῖν, ἢ πάσχειν.

Իսկ յայնցանէ որ և ոչ ըստ միում շարամանութեան ասացեալ են, իւրաքանչիւրոք կամ գոյացութիւն նշանակէ, կամ որակ, կամ քանակ, կամ առ ինչ, կամ ուր, կամ երբ, կամ կալ, կամ ունել, կամ առնել, կամ կրել:

Τοιούτων δὲ ἃ κατὰ μηδεμίαν συμπλοκὴν λεγόμενά εἰσιν, ἕκαστον κ. τ. λ. ἢ ποιὸν, ἢ ποσὸν κ. τ. λ.

Il paraît que ποσὸν se trouve ici seulement par une faute de copiste après ποιὸν, parce que, dans les explications qui viennent après, cette catégorie est la seconde, en arménien comme en grec. Ce passage sera d'une grande utilité pour ceux qui veulent étudier les livres philosophiques arméniens, parce qu'il leur donne toutes les expressions principales et essentielles de toute philosophie.

IV, 2.

Δεύτεραι δὲ οὐσίαι λέγονται, ἐν οἷς εἴδεσιν αἱ πρώτως οὐσίαι λεγόμεναι ὑπάρχουσι.

Եւ երկրորդ գոյացութիւնք ասին, ըստ յորում տեսակք նախասացեալ գոյացութեանցն են ։

Δεύτεραι δὲ οὐσίαι λέγονται, ἐν οἷς τὰ εἴδη τῶν πρώτως οὐσιῶν ὑπάρχουσι.

C. V, 5.

Μὴ οὐσῶν οὖν τῶν πρώτων οὐσιῶν, ἀδύνατον τῶν ἄλλων τὶ εἶναι.

Իսկ յորժամ ոչ իցեն առաջին գոյացութիւնքն անհնար է այլոցն ումեք (1) գոլ, քանզի այլքն ամ կամ զենթակայից զսոցանէ ասին և կամ յենթակայս 'ի սոսա են.

Μὴ οὐσῶν οὖν τῶν πρώτων οὐσιῶν, ἀδύνατόν ἐστι τῶν ἄλλων τὶ εἶναι, πάντα γὰρ ἄλλα ἤτοι καθ' ὑποκειμένων αὐτῶν λέγονται ἤτοι ἐν ὑποκειμέναις αὐταῖς εἰσίν.

V, 6.

Τῶν δὲ δευτέρων οὐσιῶν μᾶλλον οὐσία, τὸ εἶδος τοῦ γένους ἐστίν· ἔγγιον γὰρ τῆς πρώτης οὐσίας......

Իսկ երկրորդ գոյացութեանցն և տեսակն քան զսեռն, յաւէտ գոյացութիւն է, քանզի Հապաքոյն յառաջին գոյացութեանն է ։

---

(1) Je crois qu'il est nécessaire de lire *ուրուք* pour *ումեք*. On peut voir au reste ce que Simplicius dit sur ce passage (éd. Bâle, 1551, p. 22 b) : mon but était de donner pour le présent seulement un échantillon des variantes, sans discuter leur valeur critique.

Τῶν δὲ δευτέρων οὐσιῶν τὸ εἶδος ἢ τὸ γένος, μᾶλλον οὐσία ἐστὶν, ἔγγιον γὰρ τῆς πρώτης οὐσίας.

C. V, 7.

Διὰ τοῦτο μάλιστα οὐσίαι λέγονται, ὡς δέ γε κ. τ. λ.

Վասն այսորիկ մանաւանդ գոյացութիւնք առաջինք ասին, արդ ոչ........

Διὰ τοῦτο μάλιστα οὐσίαι πρῶται λέγονται, ὡς δέ γε κ. τ. λ.

V, 20.

Οὐδὲ γὰρ ὁ ἄνθρωπος, μᾶλλον νῦν ἄνθρωπος ἢ πρότερον λέγεται, οὐδέ γε τῶν ἄλλων οὐδὲν, ὅσα εἰσὶν οὐσίαι, ὥστε οὐκ ἂν ἐπιδέχοιτο ἡ οὐσία τὸ μᾶλλον καὶ τὸ ἧττον.

Մարդն և ոչ մարդ առաւել այժմ մարդ քան թէ յառաջագոյն ասի, և ոչ յայլոցն եւս որք գոյացութիւնք են, ապա ուրեմն ոչ ընկալցի գոյացութիւն զյաւելումն և զնուազն ։

Le texte de David était, comme on voit, tout-à-fait le même que celui que nous avons à présent; aussi, dans ses commentaires, il ne parle pas d'une altération quelconque du texte de l'auteur, et il ne discute pas les différentes leçons des manuscrits, comme Simplicius. Je donnerai ici le commentaire embrouillé sur ce passage, et quiconque voudra bien le comparer avec les prolixes commentaires en grec (man. de la bibl. du Roi, n.° 1937, p. 47), pourra se convaincre de la vérité de ce que j'ai cru pouvoir avancer plus haut.

Մնկաւէին խնդրէ զուրոյն գոյացութեանն, և քանզի ոչ եղեալ յառաջասացեալսն, Հարկաւորէ Հարցափոխել զամենայն որք մերձաւորեալ Հետևանան, յորոց Թուի Հետևեալ նաց գոյացութեանն: և զի յաւելս և նուազել ոչ գոյ 'ի գոյացութեանն, և զի ոչ ճշմարտեալ այսպէս կարծիւքն Նոքն լուծանէ առ որս յարմարի գոյացութիւնս և առ որս ոչ յարմարի, յիշեցուցանելով մեզ զասացեալսն թէ առաջին գոյացութիւնքն յաւելս ասին քան զերկրորդս, այլև ներկրորդս առանձին առաւել գոյացութիւն ասի:

Aristote fait toujours des recherches sur les qualités de l'essence (οὐσία); et comme s'il ne savait plus ce qu'il en a (déjà) dit, il se hâte de rechercher tout ce qui se rapporte, tout ce qui paraît avoir des rapports avec l'essence. Mais *plus* ou *moins* n'est pas de l'essence, et il explique ce qui convient ou ne convient pas à des essences, non pas en vérité, mais seulement par l'opinion : il nous rappelle ce qu'il a dit, que les premières essences sont nommées *plus grandes* (μᾶλλον) que les secondes ; autrement il est dit que dans les seconds modes (εἴδη), il y a une plus grande essence.

C. V, 22.

Εἰ μὴ ἄρα τις ἐνίσταιτο, τὸν λόγον καὶ τὴν δόξαν φάσκων τῶν ἐναντίων εἶναι δεκτικά..... ἂν γάρ τις ἀληθὲς δοξάζῃ τὸ καθῆσθαί τινα, ἀναστάντος αὐτοῦ ψευδῶς δοξάσει, τὴν αὐτὴν ἔχων περὶ αὐτοῦ δόξαν.

.. Բայց եթէ ոչ ոք ընդդիմանայցէ, զբանն և զկարծիս ասելով յընդունականացն լինել . . . քանզի եթէ ճշմարտապէս կարծիցէ նստեալ զոք, յարուցելոյ նորա սուտ առաւել կարծիքն ստեղծեն յաղագս նորա.

Εἰ μὴ ἄρα τις ἐνίσταιτο, τὸν λόγον καὶ τὴν δόξαν φάσκων τοιούτων εἶναι...... ἂν γάρ τις ἀληθῶς δοξάζῃ τὸ καθῆσθαί τινα, ἀναστάντος αὐτοῦ, ψευδῶς ἡ αὐτὴ δόξα ἔσται περὶ αὐτοῦ.

C. V, 23.

Ψυχρὸν γὰρ ἐκ θερμοῦ γινόμενον, μεταβάλλει· ἀλλοιοῦται γάρ..... ὡσαύτως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων, ἕκαστον αὐτῶν μεταβολὴν δεχόμενον, τῶν ἐναντίων δεκτικόν ἐστι· ὁ δέ γε λόγος καὶ ἡ δόξα, αὐτὰ μὲν ἀκίνητα πάντη διαμένει.

Քանզի ցուրտ 'ի ջերմոյ յեղեալ շրջեցաւ, քանզի այլայլեցաւ....սոյնպէս և վակայլոցն, իւրաքանչիւրոց նոքին փոփոխումն ընկալեալ, ներհակացն ընդունականան է: իսկ բանն և կարծիք և նոքեանք անշարժք և անխախտացք ամենայն իրաւք ամենևին կամնան.

Ψυχρὸν γὰρ ἐκ θερμοῦ γινόμενον μετέβαλεν, ἠλλοίωται γάρ..... .....ὡσαύτως καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων, ἕκαστον τούτων μεταβολὴν δεχόμενον, τῶν ἐναντίων δεκτικὸν λέγεται· ὁ δέ γε λόγος καὶ ἡ δόξα, αὐτὰ οὐ μεταβαλλόμενα καὶ ἀκίνητα πάντη πανταχοῦ διαμένει.

C. VI, 3 et 4.

Ἀλλ' ἀεὶ διώρισται· ὥστε ὁ ἀριθμὸς τῶν διωρισμένων ἐστὶν, ὡσαύτως δὲ καὶ ὁ λόγος....

Վ. զի միշտ սահմանորոշեալ է ; ապա ուրեմն թիւն 'ի սահմանորոշելոց է ; այսպէս և բանն 'ի պարագա-յօճեցելոցն է.

Ἀλλ' ἀεὶ διώρισται, ὥστε ὁ ἀριθμὸς τῶν διωρισμένων ἐστίν· ὡσαύτως δὲ καὶ ὁ λόγος τῶν γινομένων ἐστίν.

C. VII, 7.

Καὶ ἴσον καὶ ἄνισον μᾶλλον καὶ ἧττον λέγεται.

Եւ անհաւասարագոյնն յաւէտ և նուազ ասի.

Καὶ ἀνισαίτερον μᾶλλον καὶ ἧττον λέγεται.

C. VII, 16.

Ὥστε δεῖ μὲν ἀποδιδόναι πρὸς ὅ ποτε οἰκείως λέγεται, κἂν μὲν ὄνομα ᾖ κείμενον, ῥᾳδία ἡ ἀπόδοσις γίνεται.

Ապա ուրեմն պիտանի հատուցանել առ որ ընտանանէ բառին ասի, և եթէ անուն կայցէ, դիւրաւ հատուցումն լինի.

Ὥστε δεῖ μὲν ἀποδιδόναι πρὸς ὅ ποτε οἰκείως ὁ λόγος λέγεται, κἂν κ. τ. λ.

C. VII, 19.

Ἔτι τὸ μὲν ἐπιστητὸν ἀναιρεθὲν, συναναιρεῖ τὴν ἐπιστήμην· ἡ δὲ ἐπιστήμη τὸ ἐπιστητὸν οὐ συναναιρεῖ· ἐπιστητοῦ μὲν γὰρ μὴ ὄντος, οὐκ ἔστιν ἐπιστήμη, ἐπιστήμης δὲ μὴ οὔσης, οὐδὲν κωλύει ἐπιστητὸν εἶναι.

Եւ ևս զի մակացելին 'ի բառնալ, ընդ-բառնէ 'ի բաց բառնալոյ զմակացութիւն, իսկ

մակացութեան զմակացելին ոչ շարադասա-նայ· բարձեալ ի մակացելւոյն ոչ եղոյ, ոչ է մա-կացութիւն, բայց ոչ ևս ուրուք եղիցի մակացութիւն, և մակացութեան ոչ եղոյ, ոչ ինչ արգելու զմակացելին գոլ·

Ἔτι τὸ μὲν... ἐπιστητοῦ μὲν γὰρ μὴ ὄντος, οὐκ ἔστιν ἐπιστήμη, οὐδενὸς γὰρ ὅτι ἔσται ἐπιστήμη, ἐπιστήμης δὲ μὴ οὔσης, οὐδὲν κωλύει ἐπιστητὸν εἶναι.

C. VII, 27.

Ὡσαύτως δὲ καὶ τόδε τι εἰ οἶδεν ὅτι κάλλιόν ἐστιν, καὶ ὅ του κάλλιόν ἐστιν, εὐθὺς ἀφωρισμένως, ἀναγκαῖον εἰδέναι διὰ ταῦτα.. ὥστε φανερὸν ὅτι ἀναγκαῖόν ἐστιν, ὃ ἂν εἰδῇ τις τῶν πρός τι, ὡρισμένως κἀκεῖνο πρὸς ὃ λέγεται ὡρισμένως εἰδέναι.

Այսպէս և զայս ինչ եթէ գիտէ, եթէ գե-ղեցկագոյն է, և որոյ գեղեցկագոյնն է, ան-դէն բացորոշաբար, հարկաւորէ գիտել զնա վասն սորա... ապա ուրեմն երևելի է զի հարկաւոր է զի որ եթէ գիտասցէ ոք յառնչիցն, սահմանաբար գիտասցէ·

Ὡσαύτως δὲ καὶ τόδε τι εἰ οἶδεν, ὅτι κάλλιόν ἐστιν, καὶ ὅτου τὸ κάλλιον εἶναί ἐστιν, εὐθὺς ἀφωρισμένως, ἀναγκαῖόν ἐστι τοῦτο εἰδέναι διὰ ταῦτα..... ὥστε φανερὸν ὅτι ἀναγκαῖόν ἐστιν, ὃ ἂν εἰδῇ τις τῶν πρός τι ὡρισμένως εἰδῇ.

C. VII, 28.

Τὴν δέ γε κεφαλὴν καὶ τὴν χεῖρα καὶ ἕκαστον τῶν τοιούτων... πρὸς ὃ δὲ λέγεται οὐκ ἀναγκαῖον.

Իսկ զգլուխն եթէ ոք գիտասցէ կամ

գլխոյն և զիւրաքանչիւրոցն յանսպիտեացն ..... բայց առ որ ասելն ոչ է հարկաւոր.

Τὴν δέ γε κεφαλήν τις εἰδῇ καὶ τὴν χεῖρα καὶ ἕκαστον τῶν τοιούτων.... πρὸς ὃ δὲ ταῦτα λέγονται οὐκ ἔστιν ἀναγκαῖον.

C. VII, 29.

Ἴσως δὲ χαλεπὸν καὶ περὶ τῶν τοιούτων σφοδρῶς ἀποφαίνεσθαι, μὴ πολλάκις ἐπισκεμμένον· τὸ μέντοι διηπορηκέναι περὶ ἑκάστου αὐτῶν οὐκ ἄχρηστόν ἐστι.

Բայց թերևս դժուար է յաղագս այսպիսեացս սաստկաբար բացերևեցուցանել հրամանաւ պատասխանոյ, ոչ բազումանգամ հարցեալ և խնդրեալ, բայց սակայն տարակուսել և վարանել 'ի վերայ իւրաքանչիւրուրուք սոցայցն, ոչ անպիտանէ.

Ἴσως δὲ χαλεπόν ἐστι περὶ τούτων σφοδρῶς ἀποφαίνεσθαι ταχέως (1), μὴ πολλάκις ἐπισκεμμένον καὶ ἐξετασμένον, τὸ μέντοι διηπορηκέναι καὶ ἐπικεχειρηκέναι περὶ ἑκάστου αὐτῶν οὐκ ἄχρηστόν ἐστι.

C. VIII, 4.

Τοιαῦται δὲ αἵ τε ἐπιστῆμαι καὶ αἱ ἀρεταί· ἥ τε γὰρ ἐπιστήμη δοκεῖ τῶν παραμονιμωτέρων εἶναι....

Եւ այսպիսիքն են մակացութիւնք և առ-

(1) Les mots Հրամանաւ պատասխանոյ pourraient être traduits *verbatim* « comme une réponse commandée », c'est-à-dire, au moment, ταχέως.

առաքինուԹիւնք ; քանզի մակացուԹիւն Թուի 'ի յարատեւականագոյնս գոլ:

Τοιαῦται δὲ αἱ . . . . ἥτε γὰρ ἐπιστήμη δοκεῖ τῶν παραμονίμων εἶναι.

C. VIII, 14.

Եւ քառորդ սեռ որակուԹեան ձեւ, եւ որ առ իւրաքանչիւրումեք է կերպ. Եւեւս այսորիկ ուղղուԹիւն եւ ծռուԹիւն եւ որինչ սոցայիս նման է.

Ce texte est le même que le texte grec chez Duval ; on ne trouve pas les mots τείγωνον ἢ πτεάγωνον après կերպ (μορφή), qui certainement ne sont pas à leur place ici; on les lit plus bas : քանզի մի եռանկի-ւնին, կամ քառանկիւնին &c., comme en grec.

C. XII, 4.

Τὰ γὰρ σοιχεῖα πρότερα τῶν διαγραμμάτων τῇ τάξει, ἢ ἐπὶ τῆς γραμματικῆς τὰ σοιχεῖα πρότερα τῶν συλλαβῶν.

Քանզի գիծատառք նախկինք քան զա-րամանդինսն են դասիւ, քանզի եւ սկզ-բունք նախկինք են քան զտեսուածսն դա-սիւ, եւ 'ի քերականուԹեան տառքն նախ-կինք են քան զփաղառուԹիւնսն.

Τὰ γὰρ σοιχεῖα πρότερα τῶν διαγραμμάτων εἰσὶ τῇ τάξει, αἱ γὰρ ἀρχαὶ πρότεραι εἰσὶ τῶν θεωρημάτων, τῇ τάξει, ἢ ἐπὶ κ. τ. λ.

La distribution de l'ouvrage, dans la traduction arménienne, est tout-à-fait différente de celle que nous avons dans Duval et dans les autres éditions d'Aristote ; tout le monde sait d'ailleurs que tous ces

chapitres et paragraphes sont bien postérieurs à Aristote. Cependant je ne crois pas qu'il soit indifférent de savoir comment un savant et philosophe du ve siècle, un élève de Syrianus, croyait pouvoir disposer et partager ce livre fondamental et difficile de la philosophie péripatéticienne. Les trois premiers chapitres ne sont nullement divisés, et il est bien probable que David les considérait comme une préface, τὸ προοίμιον τῆς διηγήσεως ; après cela viennent les différentes catégories, qui ont leurs titres particuliers, comme *յաղագս գոյացութեան, յաղագս առ ինչն*, περὶ οὐσίας, περὶ πρός τι κ. τ. λ. et les catégories sont encore subdivisées en différens articles, *Պրակք*, mot qui paraît le même que l'hébreu פֶּרֶק *perak*, et qui, comme beaucoup d'autres, me semble être venu en Arménie de la Judée avec le christianisme.

On sait que les différens chapitres de l'Écriture sainte sont nommés en hébreu פְּרָקִים, et ces *Perakim* sont aussi bien postérieurs à Moïse ou à Esdras; il n'existe pas de traces de cette division avant le xe siècle de notre ère. Leusden, *Philologus hebræus ;* Ultrajecti, 1672, p. 29. Au reste, on trouve aussi ce mot dans la plus riche des langues sémitiques, dans l'arabe.

II.

Περὶ Ἑρμηνείας.

La traduction de l'ouvrage d'Aristote, περὶ Ἑρμηνείας est ornée d'un commentaire qui existe seulement en

arménien ; je n'ai trouvé aucune indication d'un commentaire grec par David sur ce second livre de l'*Organon.*

Nous lisons sur le titre de notre manuscrit, d'une main assez récente :

Սկիզբն և նախադրութիւն գրոց, որ ասի ըստ յունաց Պերի Արմենիաս (περὶ Ἑρμηνείας) և հայերէն յաղագս մեկնութեան, արարեցեալ ՚ի մեծ Հելլենացւոց իմաստասիրէն Արիստոտելէ և թարգմանեալ ՚ի Դաւթէ փիլիսոփու.

« Commencement et Introduction de l'ouvrage, qui
» est nommé en grec, περὶ Ἑρμηνείας, et en arménien,
» *յաղագս մեկնութեան* (sur l'explication),
» composé par le grand philosophe des Grecs, Aristo-
» teles, et traduit par David le philosophe. » Je donnerai quelques fragmens de cette excellente traduction, dont les lexiques arméniens pourraient tirer beaucoup d'additions et de corrections.

L. 1-4.

Առաջին արժան է դնել, զինչ է անուն և զինչ բայ, ապա զինչ պացասութիւն և ստորասութիւն և պացերևութիւն և բան (Պրակք երկդ). Արդ են ներ ձայնոջքն ներ անձինցն ախտից նշանակք, և գրեցեալքն ներ ձայնոջացն, և որպէս գիրքն ոչ

ամենեցուն նոյնք և ոչ ձայնք նոյնք, բայց որոց այսոքիկ նշանակք առաջնոցն, նոքին ամենեցուն նոյն կիրք անձին, և որոց այսոքիկ նմանութիւնք, իրք ահա նոքա· արդ յաղագս այսոցիկ ասացեալ է ներ յաղագս ոգւոյն (Περὶ Ψυχῆς), քանզի այլոյ իր է·

III, 1-6.

Յաղագս բայի·

Բայ է, որ առնշանակէ ժամանակ, որոյ մասն ոչինչ նշանակէ զատ, և է միշտ զայլմէ ցասիրելոցն նշանակ, և ասեմ զի առնշանակէ ժամանակ, որզան, ողջութիւն, իսկ ողջէ բայ, քանզի առնշանակէ, զայժմ գոլն և միշտ ըստ զայլմէ ցասիցելոցն նշանակէ; որքէն ենթակայից կամ ենթակայութեանց ասիցելոցն, իսկ ոչն ողջէ և ոչն վաստակէ ոչ բայ ասեմք, քանզի առնշանակէ ժամանակ և միշտ զումեքէ գոյ· բայց տարբերութեան անուն ոչ կայ, այլ եղիցի անորոշելի բայ, զիմանապէս յորոց վերայ է, եղոյ և ոչ եղոյ: բայց նմանապէս և ողջացաւն կամ ողջասցին ոչ բայ, այլ հոլով բայի (πτώσεις ῥήματος, selon Boethos), բայց տարբերի բայի, զի սա զներկայն նշանակէ ժամանակ, իսկ նա զշուրջն·

IV, 1-3.

Յաղագս բանի·

Բան է ձայն նշանական, որոյ մասանցն իմն նշանական է զատ: Իբր ասութիւն այլ ոչ իբր ստորասութիւն կամ բացասութիւն: որպէս մարդ նշանակէ է իմն, այլ ոչ եթէ է, եթէ ոչ, այլ եղիցի ստորասութիւն կամ բացասութիւն, եթէ ինչ առդիցի, այլ ոչ եթէ մարդոյն փաղառնութիւն մար, քանզի և ոչ ներԹակն, ակն, նշանական, այլ ձայն է այժմ միայն, իսկ ներ կրկնականսն նշանակէ է, այլ ոչ ըստ ինքեան որպ̃ և յառաջն ասացեալ է·

Je n'ai pas trouvé une seule variante remarquable dans tout le corps de l'ouvrage; la traduction est si fidèle, ou, si l'on veut, si servile, qu'on la peut regarder justement comme un autre *apographe*. Il est seulement remarquable que David a pris (III, 3) le marteau (Թակն, τὸ σφυρόν), pour exemple, au lieu de la souris (μῦς). On voit aussi dans ces exemples que David se sert de son article, ներ, au singulier et au pluriel, dans tous les cas et tous les genres; il dit ներ ձայնոջքն (ἐν τῇ φωνῇ), ներ յաղագս ազ. (ἐν τοῖς περὶ ψ.), ներ Թակն (τὸ σφυρόν). On peut voir, par ce seul exemple, comme la langue arménienne a été maltraitée par ces savans, afin qu'elle fût conforme en tout au génie de la langue grecque.

Qu'il me soit permis de faire ici encore quelques observations, qui sont en relation avec les textes arméniens qu'on vient de lire.

Nous trouvons, dans les auteurs arméniens, beaucoup de mots grecs écrits avec les caractères de Mesrop, et qui pourraient, en conséquence, être employés comme de nouveaux matériaux dans cette querelle de trois cents ans sur la prononciation grecque; mais il paraît que les personnes qui ont le droit d'être juges en cette matière ont déjà jugé; car il est certain,

1.° Que les moutons ont toujours crié *be, be*, et qu'Aristophane, quoiqu'il soit le plus grand comique du monde, ne pouvait jamais faire crier à ces animaux *bi bi*;

2.° Que les Romains, les Ostrogoths (on peut voir les diplomes en lettres grecques dans l'ouvrage de Marini: *i Papiri diplomatici*), et les Arméniens ont écrit *Rhetor, Demosthenes, Medes, Evergètes, Epiphanes*, &c.

Mais, de l'autre côté, il n'est pas moins certain,

1.° Que λοιμὸς était équivoque du temps de Thucydide;

2.° Que les Arméniens écrivent aussi *Hermenias, Lykijon* (Λύκιον), *Perseus* (mais il faut remarquer que la prononciation du ε n'est pas bien fixée en arménien.) &c.

Comment concilier des choses aussi contraires? mais aussi comment comprendre qu'on dise dans une province de l'Allemagne *min* et dans l'autre *mein?* comment concilier le roman *via, mia*, avec l'ancien français

veie, *meie* (1), ou avec le présent *voie*, *moie*? En Grèce, comme ailleurs, la bonne société a parlé de l'une et le peuple de l'autre manière; mais la bonne société a quitté, avec les sciences, le sol des Aristide et des Épaminondas, et la mauvaise prononciation du peuple (τῶν πολλῶν) a prévalu avec l'ignorance.

Les commentaires qui se trouvent à côté de la traduction de l'ouvrage περὶ Ἑρμηνείας sont d'une prolixité énorme. David est un de ces commentateurs qui croient que leurs lecteurs n'ont pas le sens commun, et qui ne savent pas qu'il n'est pas nécessaire d'écrire pour des gens à qui il faut répéter à chaque moment ce que sont la parole, le nom, le verbe, &c. Si c'est dans un genre de littérature, c'est certainement en écrivant des commentaires qu'il faut se souvenir de ces vers de Despréaux :

> Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant :
> L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

Il est bien probable que David s'est, comme Proclus, beaucoup servi des ouvrages de son maître Syrianus, et que, par conséquent, nous avons, dans ce prolixe verbiage du philosophe arménien, une grande partie du commentaire perdu de ce célèbre professeur d'Athènes, qu'Ammonius, fils d'Herméas, nommé plusieurs fois le grand Syrianus (ὁ μέγας Συριανός, *in libr.* περὶ Ἑρμην. Venetiis, 1503, pag. 60, 109). On trouve quelquefois les commentaires grecs de David anonymes dans les ma-

(1) Raynouard, *Gram. comp. des lang. de l'Europ. lat.* XXIV.

nuscrits, comme celui sur les Catégories d'Aristote, dans le manuscrit 1900 à la bibliothèque du Roi; il n'est pas invraisemblable que les commentaires grecs d'un anonyme sur l'ouvrage περὶ Ἑρμηνείας, qui se trouvent à la bibliothèque royale à Naples (Fabr. *Bibl. gr.* V, 782), soient en effet les mêmes commentaires dont nous avons ici un exemplaire en arménien. J'ai déjà eu occasion de remarquer que Wyttenbach lui-même a cité, dans ses Remarques sur le Phædon, les Commentaires de David sur les Catégories, comme l'ouvrage d'un anonyme.

III.

Ἀναλυτικῶν προτέρων καὶ ὑστέρων βιβλία.

David a certainement eu le bon sens de voir qu'une traduction fidèle de la Dialectique d'Aristote était presque impossible; il ne voulut pas courir les chances d'une si dangereuse entreprise, et crut se tirer d'affaire en extrayant seulement de ce grand et difficile ouvrage du stagirite, un manuel pour ses compatriotes; et ce manuel lui-même a été trouvé bien difficile, comme on peut le voir par la note que le copiste a mise à la fin de cet écrit. Si cela eût été autrement, c'eût été une merveille; car ce sont les subtiles notions de la Dialectique d'Aristote, traduites dans une langue qui est en effet bien philosophique et d'une richesse extraordinaire, mais qui à cette époque n'était cultivée que depuis quelques lustres. L'ouvrage de David commence par ces mots:

Դիտաւորութիւն Արիստոտելի վերլուծականէն, բուռն հարկանել զպարզ հաւաքմանէ. Այլ եթէ է դիտաւորութիւն առաջնոյ վերլուծականաց պարզ հաւաքման, զինչ վաղվաղակի յիսկ զբանս և այլն.

« L'exposition de la Dialectique d'Aristote, mise » dans un clair abrégé. C'est l'objet des premières » Analytiques; une claire exposition de ce que sont » les mots &c. »

On lit à la fin :

Այս ժդ՟ գլուխք զոր մեկնեալ է Դաւթի փիլիսոփայն, յԱրիստոտելական վերլուծականէն, և առ՚ի յիւրմէ տրամաբանեալ զձևաբանին, զոր ոչ է իմանալ՟ն արհեստաւորի չներ գործեցաւ կատակ, բաղկացեալ մատենին, որ՚ի ատանից և քառից շարադասեալ և արտայայտեալ տրամաբանականին Դաւթի, ՚ի վարժս ուսմնասիրաց անձանց, ՚ի փառս Այ.

« Ce sont les quatorze chapitres que David a com- » posés sur les Analytiques et la Dialectique d'Aristote, » et ce n'est pas une chose que le premier artisan » puisse comprendre. Celui-là est maître de sa volonté, » qui, se défaisant des autres livres, sait et comprend » ces quatorze chapitres de la Dialectique de David, » (faits) pour l'instruction des gens avides d'apprendre » et pour la gloire de Dieu. »

IV.

Περὶ Κόσμου.

On sait que le livre ou plutôt la lettre d'Aristote à Alexandre sur *le monde*, est l'objet d'un problème parmi les savans modernes, dont quelques-uns prétendent qu'il n'est point de ce philosophe. On peut voir tout ce qu'on a dit pour et contre dans la Bibliothèque grecque de Fabricius et dans les remarques sur cette lettre, à la fin de l'édition de M. Batteux. A toutes les preuves qui ont porté Fabricius, après avoir lu et pesé tout ce qui a été écrit de part et d'autre, à prononcer ce jugement, *Perspicuum esse, scriptum illud vere esse Aristotelis*, il faut à présent ajouter le témoignage de David le philosophe, qu'on a déjà lu dans les extraits que j'ai donnés de ses Prolégomènes sur les Catégories d'Aristote; aussi a-t-il traduit ce livre sous le titre: *Արիստոտէլի իմաստասիրի թուղթ առ Աղեքսանդրոս թագաւոր, պատմութիւն յաղագս Աշխարհի*, c'est-à-dire: « Lettre du philosophe Aristote à Alexandre, » explication sur le monde. » En attendant que ce petit mais intéressant traité paraisse en entier, avec l'indication de toutes les variantes sur le texte grec, comme nous l'avons à présent, je donnerai seulement ici quelques *specimina*, qui serviront en même temps d'échantillon de mon édition de cet opuscule en arménien.

C. I, A et B, ed. Duv.

Իսկ բազում անգամ ինձ ա͞ծային իրք եւ

բարեբախտական (1) ճշմարտապէս (2), ով Աղեքսանդրէ, գոլ թուեցաւ իմաստասիրութիւն և մանաւանդ այնոքիւք (3), որով միայն բարձրացեալ առ 'ի տեսութիւն բոլորեցուն, փութացաւ գիտել զիրեին ճշմարտութիւն. Եւ այլոցն 'ի նմանէ հեռանալով, և այլն....

C. 11, D et E, p. 847, ed. Duv.

Արդ անմոլարիցն բազմութիւն անգիտելի է մարդկան, թէպէտև առ միում մակերևութեան որժեալ ա̃ւին ընդ նմին երկնի (4): իսկ մոլորականցն առ եւթն մասն գլխաւորին, յայսպիսի բոլորս ըստ կարգի

---

(1) Εὔδαιμον, le texte grec donne δαιμόνιον.

(2) Ἀληθῶς, le texte grec ὄντως, et la phrase toute entière est selon la construction arménienne: Πολλάκις μὲν ἔμοιγε θεῖον χρῆμα καὶ εὔδαιμον, ἀληθῶς, ὦ Α. κ. τ. λ.

(3) Ἐν οἷς: mais le cas est plus précis en arménien; c'est l'instrumental.

(4) Τούτου τοῦ σύμπαντος οὐρανοῦ, le texte grec n'a pas τούτου, նմին. Pour bien comprendre ce chapitre, il faut se rappeler les différentes significations du mot grec οὐρανός. Ce mot signifie, 1.° le monde en général, 2.° l'habitation des dieux au-dessus de la terre, 3.° le plus ancien des dieux, l'ame du monde; et l'on voit qu'il n'a pas moins de significations que le 天 *thian* des Chinois. Οὐρανὸν γὰρ τοῖς παλαιοῖς καὶ τὸν ὅλον κόσμον ὀνομάζειν ἔθος. Ἰωάννου γραμματικοῦ εἰς τὸν πρῶτον τῶν Μετ. Ἀρισ-στοτέλους. (Venetiis, 1551, 76, a) Οὐρανὸν μὲν ἀπὸ τοῦ ὅρου τῶν ἄνω, selon Aristote lui-même dans le même traité, chap. 7.

կարօղ, եբրու թէ միշտ մերձագոյնն. մեծ (1) եղէ քան զատողմնագոյնն, եւ թանցին. պատուանակեալ եւ ամենեցուն ընդ ամբողջարեցն պարբառողի գնդովն կարօղ, եւ շարունակութենելով միշտ զուգութիւն այնմ (2): մերձնագոյն Երեւակն (3) եւ Կռոնոսի կոչեցեալ բոլոր, եւ յետ այնորիկ փայլիթոն եւ Արամազդայ աստղեալ, ապա Հրատն (Πυρόεις) Հերակլեա իսկ եւ Արեսի աստղեալն, ապա փայլածուն (Στίλβων) զոր տաճար Երմեսի կոչեն ոմանք եւ այլք Ապողոնի (Ἀπόλλων), յետ որոյ լուսաբերին, զոր ոմանք Ափրոդիտեա (Ἀφροδίτης), եւ այլք Երմեա (գր. Երա Ἥρα) անուանեն, ապա արեւակն է, եւ այլն.

L'*Aramazd* des Arméniens est l'*Ormuzd* des Perses, qui nomment ainsi le *Zeus* des Grecs et le Jupiter des Romains (Euseb. *Chron.* edit. Venetiis, 1818, I, 25). Le traducteur arménien ajoute de lui-même dans sa traduction d'Eusèbe, եւ Հայերէն Արամազդ; et selon le patriarche Jean, surnommé *le philosophe*, Nemrod, Belus, Baal,

(1) Il est à remarquer que մեծ, μέγας, est ici pour մեծագոյն, μείζω, qui est absolument nécessaire à cause du sens.

(2) Ἀπαύστως δι᾽ αἰῶνος κατὰ τοῦτον τὸν τρόπον, cette phrase est ajoutée après σφαίρας περιειλῆφθαι.

(3) Ἀνωτέρως Φαίνων, dans le texte grec : συνεχῆ δ᾽ ἔχει ἀεὶ ταύτην τὴν θέσιν ὁ τοῦ Φαίνοντος κ. τ. λ.

Zeus, Ormuzd et Aramazd sont toujours le même dieu. Ըստ իւրաքանչիւր լեզուաց, այլանձնեալ փոխեալ զանուն. Իոուշացն է՝ Անբրոմիթ կոչելով, Բաբելացւոց Բէլ, փղշտացւոց Բաահաղ, Եգիպտացւոց Դիոս, Պարսկաց Որմիզդ, Հայոց Արամազդ. *Voyez* la note de M. Saint-Martin, dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire*, par Lebeau, I, 292, 3.

On est peut-être curieux de voir comment David a traduit les vers d'Empédocle et d'Homère qui se trouvent dans le texte d'Aristote, parce qu'on n'a jamais rien vu de semblable dans la langue arménienne; c'est pour cela que je les mets ici :

Ըստ շարունակի (1) է ըստ բնախօսին Դեմպանկելոյ (որ․ Էմպեդոկլեան Ἐμπεδοκλῆς)։

զԱմենայն որ էրն և է, որ ինչ յետոյ,
Ծառք բուսեալք, և արք և կանայք,
Գազանք և էջք ինչ, և ՚ի ջուրս բուծեալ ձկունք․

Ἐξ οὗ κατὰ τὸν φυσικὸν Ἐμπεδοκλέα.
Πάνθ' ὅσα τ' ἦν, ὅσα τ' ἐστίν, ἠδ' ὅσσα τε ἔσται ὀπίσσω,
Δένδρεά τ' ἐβλάστησε καὶ ἀνέρες, ἠδὲ γυναῖκες,
Θῆρές τ' οἰωνοί τε, καὶ ὑδατοθρέμμονες ἰχθῦς.

Որպէս ասէ Հոմերոս (Ὅμηρος)։

Այլ Ուլիմպոս, զոր ասեն աստուածոցն վայր զգուշացոյ
Գոլ, ոչ հողմով թօթափեալ լինել, ոչ երբեք անձրևօք
խոնաւացեալ, ոչ ձեամբ խառնակեալ, այլ յաւէտ պարզէ

(1) Δι αἰῶνος: ces deux mots ne sont pas dans le texte grec.

Ὥσπερ ἔφη ϗ ὁ ποιητὴς Ὅμηρος,

Οὔλυμπόν δ', ὅθι φασὶ θεῶν ἕδος ἀσφαλὲς αἰεὶ
Ἔμμεναι, οὔτ' ἀνέμοισι τινάσσεται, οὔτε ποτ' ὄμβρῳ
Δεύεται, οὔτε χιὼν ἐπιπίδναται, ἀλλὰ μάλ' αἴθρη.

Le dernier chapitre offre une variante assez remarquable : on ne trouve pas en arménien, comme dans le grec, le fatras de noms et d'épithètes de Jupiter, qui semblent plutôt recueillies par un grammairien que par le prince des philosophes; on lit seulement :

Այլ մի գոլով, բազմանուն է, ըստ կրիցն յամենեցունց անուանեալ, զոր մեք նորոգմանն անուանեմք ։ կոչեմք զնա Զենա և Դիա, յարանուանապէս փոփոխելով անուանքն, իբրու թէ ասասցեալ լինիմք, թէ մեր նոցա կեամք 'ի ժամանակի, քանզի և նա ժամանակակ է, ընդ նմին ասասցեալ, ըստ հետևմանն և յաւիտենան, ընդ որով և յաւիտենականք, որպէս քերթողն ասէ, փրկիչ և ապաւինիչ պատասխանատուապէս, և զի զանանայս ընդ միաւորեցից երկնայինս իսկ և երկրայինս ամենայն բնութեան և բախտի մականուն գոլով, որպէս և է պատճառ ամենեցուն, վասն որոյ և յերգս Որփէոսին ոչ անպատշաճ լինի ասասցեալ ։

Զևս առաջին ։ Զևս յետին, Զևս թագաւոր, և այլն ։

Et cela est mot à mot en grec :

Εἷς δὲ ὢν, πολυώνυμός ἐστι, τοῖς πάθεσι πᾶσιν κατονομαζόμενος,

ἅπερ ἡμεῖς νεοχμοὺς ὀνομάζομεν· καλοῦσι δὲ αὐτὸν Ζῆνα καὶ Δία, παραλλήλως χρώμενοι τῷ ὀνόματι, ὡς κἂν εἰ λέγοιμεν δι' ὃν ζῶμεν ἐν χρόνῳ, αὐτὸς γὰρ καὶ χρόνος ἐστὶ, διήκων, ὥσπερ εἴρηται, ἐξ αἰῶνος εἰς αἰῶνα, δι' ὃν καὶ ζῶμεν εἰς αἰῶνα, ὥσπερ ὁ ποιητὴς ἔφη, σωτήρ τε καὶ ἐλευθέριος, ἐτύμως· ὡς δὲ τὸ πᾶν ἐν τόπῳ εἰπεῖν, οὐράνιός τε καὶ χθόνιος, πάσης ἐπώνυμος ὢν φύσεώς τε καὶ τύχης, ἅτε καὶ ἐστὶ αἴτιος πάντων· διὸ καὶ ἐν τοῖς Ὀρφικοῖς οὐ κακῶς λέγεται:

Ζεὺς πρῶτος, Ζεὺς ὕστατος, Ζεὺς βασιλεὺς κ. τ. λ.

V.

Περὶ τῶν Ἀρετῶν καὶ Κακιῶν.

L'abbé Villefroy, qui a fait le Catalogue des manuscrits arméniens de la bibliothèque du Roi, croyait avoir trouvé dans les traductions de David un ouvrage inédit d'Aristote; mais les petits extraits des grands ouvrages du stagirite, intitulés dans notre manuscrit, Արիստոտելի յաղագս առաքինութեանց, Աղեքսանդրոս Թագաւոր, c'est-à-dire, « d'Aristote sur les vertus, Alexandre roi (?), » ne sont autre chose que les définitions des vertus et des vices, que nous lisons aussi dans Stobée. L'arménien commence ainsi: Գովելի են գեղեցիկքն և պարսաւելի գարշելիքն, քանզի բարեացն յառաջեալ լինին առաքինութիւնքն և գարշելեացն չարութիւնքն և այլն, ce qui est traduit mot à mot sur le grec: Ἐπαινετὰ μέν ἐστι τὰ καλὰ, ψεκτὰ δὲ τὰ αἰσχρὰ, καὶ τῶν μὲν καλῶν ἡγοῦνται αἱ ἀρεταὶ, τῶν δ' αἰσχρῶν, αἱ κακίαι κ. τ. λ. On trouve une note à la fin, que je n'ai pu lire et deviner qu'avec beaucoup de peine: Արիստոտէլ ստագիրացի

էր քամշկիթ (lis. Թրակիա) գաւառէ մերձ յաւլինթոս, որդի Հայր Նիկոմաքոս և մայր Լամբրիասայ, քսան ամս աշակերտեալ Պղատոնի և միայք երանուանեալ 'ի նմանէ, c'est-à-dire : « Aristote était de Stagire, de la province de Thrace, proche d'Olynthe, » le fils du père Nicomaque et de la mère Lambrias; » il était à vingt ans le disciple de Platon, et son » ame a été illuminée par lui. » C'est la même date que nous donne Apollodore dans ses Chroniques (Diog. Laert. *in Vita Arist.;* Arist. *Op. omn.* I, 10, éd. Buhle). Il est bien pardonnable aux écrivains arméniens de corrompre les noms grecs, qui leur sont tout-à-fait étrangers; on sait d'ailleurs que le nom de la mère d'Aristote était *Phæstis*, et il paraît que l'Arménien a traduit ce nom propre, parce que Φαιδὶς en grec, et Լամբրիաս en arménien, ont presque la même signification. On lit d'ailleurs dans Eusèbe (*Chron.* Venetiis, 1818; II, 22) qu'Արիստոտելէս Է ուԺամեայ էր և Պղատոնի քանոնին միա դպնէր, c'est-à-dire, Ἀριστοτέλης Πλάτωνι ἐμαθήτευσεν ἀπὸ ιζ' ἔτους τῆς ζωῆς αὐτοῦ. La vie d'Aristote, dont nous avons seulement une traduction latine, commence presque par les mêmes mots que notre copiste ou notre auteur arménien : *Aristoteles philosophus..... patria Stagira. Stagira autem civitas est Thraciæ, vicina Olyntho et Methonæ; filius autem fuit Nicomachi et Phæstidis.* (Aristotelis *Op. omn.* I, 54, éd. Buhle.)

Détails sur le Dialecte géorgien usité en Mingrélie, communiqués par M. Klaproth.

La nation géorgienne occupe la plus grande partie de l'isthme caucasien; elle s'y étend depuis les bords de l'Alazani jusqu'à la Mer Noire, à l'ouest. Au nord, ses habitations sont bornées par la chaîne des montagnes du Caucase couvertes de neiges perpétuelles; au sud, le Kour et les monts de Karâ-bâgh, de Pambaki, de Tchildir et du Pont, la séparent de peuples d'une origine différente.

Quoique la langue géorgienne montre dans plusieurs mots quelques ressemblances avec ceux des langues indo-germaniques, elle diffère pourtant, pour le fond et pour ses formes grammaticales, de tous les autres idiomes connus.

La nation géorgienne se subdivise en quatre branches principales, qui diffèrent considérablement les unes des autres, tant par les dialectes qu'elles parlent, que sous le point de vue moral et politique.

La première branche comprend les *Géorgiens* proprement dits. Ils forment la partie la plus civilisée de toute la nation, et occupent les provinces de Karthli, de Kakhethi et l'Imerethi à l'ouest, jusqu'à la rive gauche du Tskhénis-tzqali. A cette branche appartiennent aussi les Pchawi et les Goudemaqari, deux tribus de montagnards, qui occupent une partie des alpes caucasiennes, à l'orient de l'Aragwi.

La seconde branche des Géorgiens comprend les

Mingréliens, qui occupent la Mingrélie, l'Odichi et le Gouria. Leur dialecte diffère beaucoup du géorgien proprement dit. J'en ai donné un petit vocabulaire dans le second volume de mon *Voyage au Caucase* (pag. 519 à 538). Les phrases qu'on va lire donneront une idée plus exacte des formes grammaticales du mingrélien. J'ai placé en regard la traduction de ces phrases en géorgien vulgaire.

La troisième branche est formée par les *Souani*, qui s'appellent eux-mêmes *Chnau*. Leur langage diffère encore plus du géorgien que le dialecte mingrélien. Ils habitent les alpes méridionales du Caucase, et s'étendent depuis la montagne de Djoumantaw à l'ouest jusqu'aux parties supérieures des rivières Tskhenis-tzqali, Egouri et Egrissi.

Les *Lazes*, appelés *Laj* par les Turcs, forment la quatrième branche des peuples géorgiens. Ce sont des montagnards farouches et adonnés au brigandage. Ils habitent l'ancien Pont et la côte de la Mer Noire, entre Trébisonde, jusqu'à l'embouchure du Tchorokhi ou Taroukh. Leur idiome se rapproche le plus de celui des Mingréliens; il se subdivise en plusieurs dialectes, dont quelques-uns sont fortement mêlés de mots turcs.

Quelques auteurs comptent les *Touchi* parmi les peuples d'origine géorgienne: en effet, leur langue contient un nombre considérable de mots géorgiens; mais pour le fond, elle doit être rangée parmi les idiomes mitsdjégiques, parlés par les différentes tribus des Tchetchentses, des Kistes et des Ingouches.

GÉORGIEN.

Ghmerthi ars ouk'vdavi.
Dieu est immortel.

K'atsi ars mtsirissa tskhovrebissa mkone.
L'homme est peu vie ayant.

Deda hk'otsnis chviltha thvistha; dzoudzoutha china
Mère baise enfans ses; seins dans

mistha ars simravle sdzetha.
ses est beaucoup de lait.

Kmarsa ouqvars tsoli.
Mari (son) aime femme.

Deda k'atsi asse iqo orsouli chva
Mère cette était deux années (enceinte) accoucha

man ekvsi dghe ars chemdgomad missa dze.
elle six jours est après cela (d'un) fils.

Djereth sneoul ars igi, assouli missi makhlobel missa mdjdomare
Encore malade est elle, fille sa près d'elle assise

ars da tiris.
est et pleure.

Qrmasa amas ar-ounda thsovna.
Garçon (à) ce ne veut sucer.

Kali esse djereth ara vals;
Fille cette encore ne marche;

Erthi thseli da thve ori ars chobithgan missith.
Un an et mois deux est naissance (de la) elle.

Sroul othkhiv esse qrmani simrthelith arian, pirveli rbis,
Tous quatre ces garçons sains sont, premier court,

meore khtis mesame galobs, meothkhe itsinis.
second saute, troisième chante, quatrième rit.

K'atsi esse brma ars, tsoli missi qrou ars, ar-esmis
Homme ce aveugle est; femme sa sourde est, n'entend

MINGRÉLIEN.

Gheromthi vouaghour.
Dieu ne meurt pas.

K'otchi zyma khantserhe.
L'homme peu vivant est.

Dida ajoudou mouchis sk'valep'khts;
Mère baise ses enfans;

ethïis breli bja dzoudzous oughou.
elle beaucoup lait seins dans.

Komots ethina ouorts.
Mari (son) elle aime.

Atheana ossouri kord oukheno; ethis kouachou ap'khchvi
Cette femme était enceinte; elle accoucha six

dharhe thi chouk'ouli sk'va.
jours est ce après fils.

Thina kholiô oubaathrhen.
Elle encore malade est.

Motchk'oudou thiich kholos k'okhe do kiingarts.
Fille sa près assise est et pleure.

Bochis vouak'o thsyvalia.
Garçon ne veut sucer.

Atheana motchk'oudou dio vouaglioourts; arthi
Cette fille encore ne marche; un

thsana do jiri thoutha thi-ik k'hod'ebad.
an et deux mois que naquit.

Athea othkhi bochepèhts chouro mtheliaâssrhe, thsmakhiani
Ces quatre garçons tous sains-sont, premier

glieroule, majira koskhapounts, massouma kiibirts, maathkha
court, second saute, troisième chante, quatrième

kiidzitsants.
rit.

Athea k'otchi vouererhe; tchili mouchi oungarhe,
Cet homme ne voyant est; femme sa sourde est,

oubnoba tchveni.
paroles nos.

Dzmassa chensa tskhviri-atsmînebs; dassa chensa sdzinavs;
Frère (de) ton nez éternue; sœur ta dort;

thk'vensa mokhoutsbelsa mamassa ara sdzinavs, stchhams
votre très-vieux père ne dort, mange

igi da svams mtsiredsa.
lui et boit peu.

Tskhviri sachoual pirissa.
Nez au milieu (du) visage.

Tchven gvakvs p'erkhni orni da thvithossa khelsa zeda
Nous avons pieds deux et chaque main a

thithni khouthni.
doigts cinq.

Thmani izrdebian thavsa zeda.
Cheveux croissent tête sur.

Ena da k'bilni pirsa china.
Langue et dents bouche dans.

Mardjvene kheli oudzlieres ars martskhenissa.
Droite main forte plus est gauche (de).

Thma grdzeli da thsvlili, siskhli thsithelia dzvalni mtqitseni
Cheveu long et fin, sang rouge est, os durs

vithartsa kva.
comme pierre.

Thevzsa akvs thvalni da ara akvs qourni.
Poisson (au) sont yeux et non sont oreilles.

P'rinveli esse p'rinavs thsqnarad igi djdebis mithsassa zeda,
Oiseau ce vole lentement, il s'assied terre sur,

p'rthetha mistha zeda boumbouli chavi nisk'arti mthsveti
ailes ses sur plumes noires, bec pointu

da da bolo mok'le.
et queue courte.

Boudessa china missa k'vertskhni thethrni.
Nid dans son œufs blancs.

vouartchkhilvapkh tchikin' vragadanth.
n'entend pas nos paroles.

Skani djimas katchkonap'ouants; skani das koliourts
Ton frère éternue; ta sœur dort,

thkvani moumas voualiourts, ethina kotchkhkouounts
votre père ne dort, il mange

do kochounts zymas.
et boit peu.

Tchkhvindi chakaachka pidjichi.
Nez au milieu visage.

Tchkhou mihouna jiri k'outchkhi do thithos khess khoutthi
Nous avons deux pieds et chaque main cinq

kithi.
doigts.

Thoma irdoun duths.
Cheveu croit tête (sur).

Nina do kibiri piths miliadz.
Langue et dents bouche dans.

Mardzgvana khe oudzaliachirhe k'vartchkhana khechi.
Droite main plus forte est gauche main (de).

Thoma gdzerhe do tchhiperhe, zyskhari tchhitharhe, dzvalep'
Cheveu long est et fin est, sang rouge est, os

magar moutchkho kouo.
dur comme pierre.

Tchkhomts oughoun tholepch do voua-ouhoun oudjep'.
Poisson (au) sont yeux et non sont oreilles.

Athea p'rinveli thsqnaro kemep'ourenents, thina kodo khodhn,
Cet oiseau lentement vole, il s'assied sur terre,

mous ouhoun boumbouli khoudjep'tss outcha, nydzg tchhip'
lui sont plumes ailes sur noires, bec pointu

do k'oudeli k'outha.
et courte queue.

Ogvadjes tchelep' mark'valep'irhe.
Nid dans blanc œuf est.

Khessa zeda p'otholni arian mthsvaneni da chtoni mskhvilni.
Arbre sur feuilles sont vertes et branches grosses.

Tsetsli anthia, tchven vkhedavth k'omlsa alsa da
Feu brûle, nous voyons fumée, flammes et

nak'vertskhltha.
charbons.

Thsqali mdinarissa dis tchkarad.
Eau fleúve du coule vite.

Mthovare oudides ars varsk'vlavissa da oumtsiressi msissa.
Lune grand-plus est (que) étoile et petit-plus (que) soleil.

Gouchin mthsoukhrze thsvimda; am-dges dilas vikhile
Hier soir-sur pleuvent, ce-jour matin j'ai vu

irisse.
arc en ciel.

Ghame ikmnebis bneli, da dghe natheli.
Nuit est (toujours) obscure, et jour clair.

NOMBRES.

Erthi, ori, sami, othkhi, khouti, ekvsi, chvidi, rva, tskhra,
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf,

athi, ath-erth-meti, ath-or-meti, ath-tsa-meti, otsi,
dix, dix-un-plus (11), dix-deux plus (12), dix-trois-plus, vingt,

ots-da-erthi, ots-da-ori, ots-da-othi, orm-otsi, orm-ots,
vingt-et-un, vingt-et-deux, vingt-et-dix (30), deux-vingt (40), deux

da-athi, sam-otsi, sam-ots-da-athi,
vingt-et-dix (50), trois-vingt (60), trois-vingt-et-dix (70),

sam-ots-da-ath-erth-meti, othkhm-otsi,
trois-vingt-et-dix-un-plus (71), quatre-vingt,

othkhm-ots-da-athi, assi, or-assi, oth-assi.
quatre-vingt-et-dix, cent, deux-cents, dix-cents (1000).

Djaas mthsvane p'ourtseli do noeli chkhou.
Arbre (au) vertes feuilles et grosses branches.

Datchkheri korzn, tchkkhou k'ouothskherth k'oumas,
Feu brûle, nous voyons fumée,

nina datchkheris, nortskhva.
langue de feu (flamme), charbons.

Thskkhari maalechi malias meourts.
Eau fleuve du vite coule.

Thoutha oumossirhe mouritskhichi, do oukoouliachirhe bjachi.
Lune grand-plus-est étoile-de, et petit-plus-est soleil-de.

Goha onidjouas tchkvend, amoudha otchkhoumares
Hier soir-sur pleuvent ce jour matin

bdziri tsach-arthkkhapch.
vis-je ciel ceinture.

Serith iouapeh ouk'oumele, dghassith sinathle.
Nuit-dans est obscure, jours-dans clair.

NOMBRES.

Arthi, jiri, soumi, othkhi, khouthi, Ap'hichvi, chk'vithi, rouo,
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit,

tchkhoro, vithi, vitha-arthi, vithojiri, vithossoumi, etchi,
neuf, dix, dix-un, dix-deux, dix-trois, vingt,

etchi-do-arthi, etchi-do-jiri, etchi-do-vithi, jaarnetchi,
vingt-et-un, vingt-et-deux, vingt-et-dix (30), deux-vingt (40),

jaarnetchi-do-vithi, soumenetchi, soumenetchi-do-vithi,
deux-vingt-et-dix (50), trois-vingt (60), trois-vingt-et-dix (70)

soumenetchi-do-vithaarthi, othkhenetchi,
trois-vingt-et-dix-un (71), quatre-vingt,

othkhenetchi-do-vithi, ochi jirochi, vithiochi.
quatre-vingt-et-dix, cent, deux-cents, dix-cents (1000).

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Contes inédits des Mille et une Nuits, extraits de l'original arabe, par M. de Hammer, *et traduits en français par* M. G. S. TRÉBUTIEN, membre de la Société asiatique de Paris, ouvrage faisant suite aux différentes éditions des Mille et une Nuits, 3 vol *in-8.°*

M. TRÉBUTIEN, jeune orientaliste avantageusement connu par la traduction de quelques contes extraits de l'ouvrage persan intitulé *Touti-nameh*, a voulu enrichir la littérature française de quelques nouveaux contes inédits qui se trouvent dans un manuscrit des Mille et une Nuits, appartenant au savant orientaliste M. de Hammer. Ces contes avaient d'abord été traduits en français par le célèbre orientaliste de Vienne, puis en allemand par le professeur Zinferling; et le manuscrit français de la traduction originale s'étant égaré, M. Trébutien les a retraduits sur l'allemand. Heureusement, quoique M. Trébutien n'ait pas fait sa traduction sur l'original, comme il connaît l'arabe, et qu'il a pu avoir recours aux lumières de M. de Hammer, qui possède le texte, il a sans doute évité une foule de contre-sens qui, sans cela, auraient inévitablement inondé son travail. Du reste, nous n'examinerons point si la traduction est plus ou moins fidèle, puisque nous ne pouvons la comparer avec le texte arabe, que nous n'avons pas sous les yeux; mais nous

croyons nécessaire de faire observer que M. de Hammer ne peut se flatter d'avoir un manuscrit des Mille et une Nuits plus complet que les autres copies qui existent en Europe, en Asie ou en Afrique. On sait que l'histoire qui sert d'introduction à ces contes charmans n'est qu'un cadre où chaque copiste a inséré, avec un certain nombre de contes de fonds, tous ceux qu'il a pu connaître, en ayant soin cependant de les diviser toujours en mille et une parties. M. Caussin de Perceval, le père, possède un manuscrit de ces contes arabes, au moins aussi étendu que celui de M. de Hammer. Ce manuscrit, le même qui avait appartenu à D. Chawis, et d'où Cazotte a puisé les contes qu'il a donnés au public sous le titre de *Suite des Mille et une Nuits*, contient, entre autres narrations intéressantes, celle qui est intitulée *la Perle du plongeur*, درة الغواص, la plus remarquable peut-être de tous les contes orientaux que nous connaissons. Quant au manuscrit de M. Varsy de Marseille (1), dont M. de Hammer parle dans sa préface, il est certainement plus étendu que celui du savant orientaliste

(1) M. Varsy est connu de toutes les personnes qui ont lu la Chrestomathie arabe de l'illustre orientaliste français, M. le baron S. de Sacy, qui a cité plusieurs fois son autorité. Cet orientaliste distingué possède une belle collection de manuscrits arabes. C'est à lui que j'ai dû la communication des deux principaux manuscrits qui m'ont servi à publier l'édition du texte des *Oiseaux et les Fleurs*, manuscrits qu'il a eu la générosité de me donner ensuite. Son excessive modestie l'a empêché de se faire connaître au monde savant par des ouvrages, et l'a même déterminé à refuser une chaire qu'on lui avait offerte.

allemand, à en juger par le nombre des volumes et la forme de l'écriture.

La conclusion du manuscrit des Mille et une Nuits de M. de Hammer est différente de celles des autres manuscrits. Selon cette version, ce n'est point à cause de ses qualités aimables ni de son talent à raconter des histoires, talent dont elle avait donné des preuves mille et une fois, que *Scherherzadeh* obtient la vie, mais parce que, durant le cours de ses contes, elle avait été mère trois fois, et qu'en faveur de ses enfans, le sultan consentit à la laisser vivre.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de relever une erreur qui est échappée à M. de Hammer et que M. Trébutien a trop légèrement répétée. « Pendant » son séjour à Paris en 1810, dit le traducteur fran- » çais dans sa préface, M. de Hammer remit entre » les mains de M. Caussin de Perceval sa traduction » française manuscrite des Mille et une Nuits; il espé- » rait que M. Caussin la publierait sous le nom de » son véritable auteur: mais cependant (dit M. de » Hammer) j'appris bientôt après qu'il donnait mon » travail comme le sien propre, en se permettant » toute sorte de changemens arbitraires, et sans nom- » mer le traducteur. » Mais les deux volumes qu'a publiés M. Caussin de Perceval, sous le titre de *Continuation des Mille et une Nuits*, ont été imprimés chez Lenormand en 1806; c'est en 1810 que M. de Hammer remit à M. Caussin sa traduction manuscrite de nouveaux contes inédits: la comparaison de ces dates suffit pour rendre l'accusation de M. de Hammer,

répétée par M. Trébutien, d'une injustice si évidente, qu'il est impossible de comprendre ce qui a pu y donner lieu.

M. de Hammer annonce que sa traduction est fidèle, sans être cependant mot à mot; qu'elle reproduit le texte dans toutes ses parties, mais en l'abrégeant toutes les fois qu'il s'y rencontre des répétitions ou des passages fastidieux qui, plus faits pour des auditeurs que pour des lecteurs, en rendaient la suppression nécessaire pour ces derniers. Les vers qui sont semés en grand nombre dans ces contes sont traduits en prose, et aussi fidèlement que pouvaient le permettre les images et figures orientales; tous les morceaux qui n'étaient qu'en prose rimée ont été retranchés. Il ajoute qu'il a eu soin cependant de s'exposer au reproche d'en avoir trop conservé, plutôt qu'à celui d'en avoir trop retranché.... Malgré les retranchemens opérés par M. de Hammer, nous voyons que M. Trébutien aurait bien fait d'en exécuter de son côté; il aurait même peut-être dû se contenter de faire un choix sur les 25 nouveaux contes et les 94 anecdotes qui composent les trois volumes qu'il a publiés. Il faut avouer, en effet, qu'un grand nombre de ces contes ne sont pas fort intéressans, et que d'autres sont de simples répétitions d'autres contes déjà connus. Il y règne aussi, en général, une monotonie désespérante; ce sont par-tout les mêmes images, les mêmes métaphores. Toutes les femmes ont des yeux de narcisse, des sourcils d'ébène, une bouche comme le sceau de Salomon, un menton comme une pomme,

des joues lisses comme de l'ivoire, une gorge comme deux grenades, des hanches comme une colline de sable; leur taille est aussi flexible et déliée que le rameau du saule; leurs mouvemens aussi gracieux que ceux de la gazelle, &c. Malheureusement la plupart de ces jolies femmes ne sont rien moins que bonnes: elles abandonnent souvent un mari qui les adore, pour suivre un homme qu'elles ne connaissent pas, et elles ne se font pas scrupule d'employer, pour parvenir à leur but, les moyens les plus atroces; elles font voler des têtes, administrent le poison, &c. Tout cela est bien loin de nos mœurs; mais je ne crois pas non plus que ce soit une peinture bien fidèle de celles de l'Orient. J'ai connu un grand nombre d'Orientaux, et je n'ai jamais rien entendu dire de pareil.

On ne saurait disconvenir qu'il y a néanmoins dans ces contes des descriptions charmantes, des situations qui excitent l'intérêt.

Écoutons un instant le son harmonieux d'un luth:

« Autrefois j'étais un arbre habité par des rossignols qui, dès-lors, me donnèrent le sentiment de l'harmonie. J'inclinais mes rameaux vers la terre, et je n'osais agiter mon feuillage pour écouter plus attentivement et apprendre leurs chants. Sans que je fusse coupable d'aucune faute, une main barbare me renversa par terre et me changea, comme tu vois, en luth. Les doigts me touchent, et je souffre avec plaisir les coups d'une jolie main. En récompense de mon asservissement, je charme par mes accords tous ceux qui aiment les réunions agréables.

» Je repose sur le sein des belles ; les bras des houris » s'enlacent autour de mon cou. » Tom. II, p. 362.

Nous pourrions faire d'autres citations curieuses ; mais elles prolongeraient cet article sans une utilité réelle.

Nous n'avons pas besoin de prévenir le lecteur que ce que nous avons dit plus haut se rapporte à l'ouvrage en lui-même, et non à la traduction française. M. Trébutien a voulu imiter la noble simplicité du style de Galland ; il y a réussi : son style est généralement élégant et souvent poétique. Quelques notes heureusement placées donnent une idée fort avantageuse des connaissances orientales et du bon goût de M. Trébutien. Ce jeune orientaliste est appelé à s'exercer sur un sujet plus digne de son talent et à se placer au rang que son mérite lui prépare. On annonce qu'il s'occupe, en ce moment, de la traduction complète de *Joseph et Zuléikha*, de Jami, déjà traduit, à la vérité, en allemand, par M. de Rosenswig, mais d'une manière si littérale, que sa traduction, qui n'est d'ailleurs pas exempte d'erreurs, est souvent plus difficile à entendre que l'original. Nous faisons des vœux pour que nous jouissions bientôt de ce beau travail, qui pourra faire le pendant du joli poëme de *Medjnoun et Léila*, du même auteur, dont M. de Chézy a enrichi notre littérature. Nous apprenons aussi que M. Trébutien fait imprimer en ce moment une *Anthologie persane* qui se compose de morceaux inédits en vers et en prose, accompagnés d'une traduction. Feu Langlès avait eu l'intention de publier un ouvrage du même

genre, mais il y avait ensuite entièrement renoncé. M. Trébutien ne suivra sans doute pas son exemple, et MM. les professeurs du Collége de France et de l'École spéciale auront bientôt un ouvrage de plus à mettre entre les mains de leurs auditeurs. G. T.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 5 janvier 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. de la Borde fils.

Bernard Quaranta, professeur d'archéologie et de littérature grecque à l'université de Naples, interprète des papyrus d'Herculanum, membre de l'académie royale *Borbonica*.

Le baron Roger, ancien gouverneur du Sénégal.

M. le président informe le conseil que le bureau a été reçu, à l'occasion de la nouvelle année, par S. A. R. M.gr le duc d'Orléans, qui a bien voulu lui exprimer tout l'intérêt qu'elle prend aux travaux de la Société.

M. de Hammer écrit pour annoncer l'envoi en communication d'un manuscrit turc, qu'il offre pour la bibliothèque de la Société, et d'une dissertation manuscrite relative à vingt points de l'histoire des Ottomans, en réponse à des observations critiques faites par M. Hamaker. Le mémoire est renvoyé à la commission du Journal, et le manuscrit turc déposé à la bibliothèque. Les remerciemens du conseil seront de plus adressés à M. de Hammer.

M. Dorow offre au conseil ses Recherches sur quelques vases étrusques, en italien.

M. Adam, secrétaire de la Société médicale de Calcutta, écrit en envoyant le 3.e volume des Mémoires de cette Société.

M. Eug. Burnouf dépose sur le bureau le prospectus et des specimen d'une édition lithographiée du *Vendidad sadé* en zend, qu'il se propose de publier, et demande que la Société souscrive pour quelques exemplaires de cet ouvrage. La demande de M. Burnouf est renvoyée à la commission des fonds.

On propose que des observations soient adressées à S. G. M.gr le Garde des sceaux, relativement au dépôt à l'Imprimerie royale, des matrices et caractères orientaux appartenant à la Société. Conformément à ces observations, il sera écrit au Ministre que, selon l'opinion de la Société, les ouvrages des auteurs auxquels elle accorde l'usage de ces types seront sans doute, avec ceux qu'elle publie elle-même, imprimés de droit à l'Imprimerie royale; et que le dépôt des types dans cet établissement n'empêchera pas qu'elle puisse en accorder des frappes de matrices et des fontes, si elle le jugeait nécessaire.

La commission chargée d'examiner l'édition de la Chronique géorgienne, que M. Brosset se propose de faire imprimer, est invitée à faire son rapport dans la prochaine séance.

M. Klaproth lit un mémoire *sur l'introduction de l'usage des caractères chinois au Japon, et sur l'origine des différens syllabaires japonais.*

Réponse à un article de M. Garcin inséré dans le Journal asiatique, par M. DE HAMMER (1).

JE ne sais si MM. les rédacteurs du Journal asiatique

(1) Nouveau Journal asiatique, tom. II, p. 159 et 160.

ont été satisfaits des raisons qui ont engagé M. Garcin à changer le surnom de l'auteur du Catéchisme turc de *Birgueli* en *Berkewi*; mais je prends la liberté de dire que ces raisons ne me paraissent pas tout-à-fait satisfaisantes. D'abord le traité en question a été imprimé en *turc*, comme M. Garcin en convient lui-même (1), et le titre de ce traité n'est point arabe, comme M. Garcin le prétend, mais persan. *Risale i Birgewi* رساله برکوی est persan; les Arabes ne connaissent point l'*Isafet*, et un pareil titre serait rendu en arabe par les mots الرسالة للبركوية, ou bien par الرسالة البركوى. Il ne s'agit donc pas ici d'arabe, ni dans le traité, ni dans le titre: mais supposé que le titre eût été arabe, ce qui n'est point, encore faudrait-il prononcer *Birkewi* et non pas *Berkewi*; car, quoique dans l'arabe vulgaire on prononce souvent le *kesr* comme *é* au lieu d'*i*, il y a des cas où la véritable prononciation du *kesr* comme *i* s'est conservée intacte, même dans la bouche des Égyptiens. Il y en a assez à Paris, qui attesteront qu'en Égypte même on dit toujours *Birket* بركة (*étang*), et jamais *Berket*, et cette analogie seule eût dû montrer à M. Garcin la véritable prononciation du mot بركوى, même dans une bouche arabe. Si les voyelles *i* ou *é* sont aussi peu importantes pour l'étymologiste que les consonnes *g* ou *k*, il n'en est pas de même pour le grammairien; et si le premier est souvent fondé à tenir peu de compte des différentes modifications d'un même son fondamental des organes du langage humain, il n'en est pas de même du grammairien, qui, s'attachant à l'usage, ne saurait assez veiller sur la conservation exacte de la prononciation, pour parler et écrire correctement. Il y a plus : *Birgué* étant une ville de l'Asie Mineure, et *Birgueli* étant turc de naissance, l'Européen doit chercher la véritable prononciation et [illegible]

(1) Le commentaire, ainsi que le catéchisme, est en turc.

l'orthographe de son nom dans la bouche d'un Turc, et non pas dans celle d'un Arabe. Ce n'est pas aux Arabes à enseigner aux Persans ou aux Turcs comment ils doivent prononcer leurs noms patronymiques. Ceci regarde aussi la contestation encore ouverte sur la véritable prononciation de *Bouié* ou *Bowaih*. Je vais citer un exemple, lequel mettra cette question dans son véritable jour, et qui s'applique également à la prononciation de *Bowaih* au lieu de *Bouié*, et à celle de *Berket* au lieu de *Birgué*. Tous les orientalistes savent que la véritable prononciation de la *Roumélie* est *Roum ili* روم ايلى; néanmoins la place et la porte de ce nom au Caire ne s'y prononcent jamais autrement que *Romaïla*. Le Français et l'Arabe ont également raison de suivre l'usage reçu dans leur langue; mais l'orientaliste, le littérateur européen, a tort de ne pas suivre la véritable prononciation et l'orthographe, c'est-à-dire, celle du peuple auquel le mot appartient. Ainsi l'orientaliste doit être aussi peu satisfait de la manière dont M. Garcin change le nom de *Birguili* en *Berkevi* que l'Allemand de l'orthographe qu'il donne au mot *jahrbücher*, qu'il écrit *Yahrbücher* (1). Pour le lecteur français, qui ne sait pas que le *j* allemand ne se prononce pas comme le *j* français, il eût fallu aussi écrire *bukher*, pour rendre le son du χ, et pour empêcher que ce mot ne fût pas lu comme *bûcher* (*rogus*). Mais il me suffit d'avoir revendiqué ici, comme orientaliste, la véritable prononciation du nom de la ville de *Birgué*; comme Allemand, je laisse à M. Garcin son *ya*.

---

(1) Ceci fait allusion à la manière dont on a écrit le titre de ce recueil allemand dans la note de M. Garcin, à laquelle M. de Hammer répond. (*Note du Rédacteur.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Livres nouveaux.

(Suite.)

NOTA. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été imprimés à Calcutta ou à Leipzig.

INDES.

42. *A descriptive Catalogue of the oriental manuscripts and other articles illustrative of the literature, history, statistics and antiquities of the South of India;* collected by the late lieut. Col. Colin MACKENZIE, surveyor-general of India; by H. H. WILSON. *In-8.°* 2 vol.

43. *Persian classics,* selected by Dr. LUMSDEN. *In-4.°* 2 v.

44. *The Bostan, to which is added a compendious commentary together with a dictionary of such words as are hard of meaning, now first compiled expressly for this edition,* by *Moolvy* JUMNUZUDDY. *In-4.°*

45. *Fussool-i-Imadee, a work on Moohomodan Law. in-8.°,* 2 vol. de 1500 pages.

46. *A Grammar of the Thai or Siamese language;* by capt. *James* LOW, on the Hon. East-India Company's service. *In-4.°*

47. *Reports of cases determined in the Court of Sudder Dewanny Adawlut from 1791 to 1824.* A new edition, by *W. H.* M'NAGHTEN, register of that Court. *In-4.°,* 3 vol.

Il y aura un quatrième volume.

48. *The Regulations and Laws exacted by the Governor general in council for the civil government of the whole of the territories under the presidency of Fort William. In-8.°*

Les trois premiers volumes, contenant les lois et réglemens de 1793 à 1802 inclusivement, ont paru : les autres suivront de deux en deux mois.

49. *Remarks on the Philippine Islands and on their capital.* Manilla, 1819 to 1822. By an Englishman. *In-8.°*

50. *Cholera pathologically and practically considered;* by *Charles* SEARLE, of the Madras medical establishment. *In-8.°* (Madras).

ALLEMAGNE.

51. *Corpus scriptorum historiæ Byzantinæ.* Il en a paru jusqu'ici AGATHIAS complet, et le tome I.er de CANTACUZÈNE. Bonn, chez Weber. *In-8.°*

52. *Zug der Catalonier.* Expédition des 6,500 Catalans et Aragonais contre les Turcs et les Grecs; par *Franc.* DE MONCADA; traduit en allemand par *R. O.* SPAZIER. (Brunswic.) *In-8.°*

Voyez, pour la traduction française du même ouvrage, *Nouv. Journ. asiat.* tom. II, p. 75, n.° 3, et p. 313, n.° 54.

53. *Malerische Reise &c.* Voyage pittoresque dans quelques provinces de l'empire ottoman, par le comte *Ed.* RACZINSKI; traduit du polonais; publié par T. H. VAN DER HAGEN. Nouvelle édition. (Breslau.) *In-8.°*, avec deux gravures et trois lithographies.

54. *Reisen in Egypten &c.* Voyages en Egypte, Libye, Nubie et Dongola, par EHRENBERG. Tome I, première partie, avec une carte et une vue du *Catabathmos* (Berlin.) *In-4.°*

55. *Dankwürdigkeiten &c.* Mémoires de *D. Juan de* HALEN. Tom. II, contenant le récit de ses campagnes dans le Caucase en 1819 et 1820, sous le général *Yermolow;* traduit du français par OECHSLE. (Stuttgard.) *In-8.°*

56. *Biblia hebraica manualia ad præstantiores edit. accurata,* cura et studio Joh. SIMONIS. Edit. IV emend. (Halæ.) *In-8.°*

57. ROSENMÜLLERI *Scholia in vetus Testamentum, in compendium redacta,* vol. I. — *Scholia in Pentateuchum. In-8.°*

58. *Die Klaglieder* &c. Les plaintes du prophète Jérémie, traduites de l'hébreu en allemand, et comparées avec les Septante et la Vulgate, par GOLDWITZER. (Sulzbach.) *In-8.°*

59. *Hoseas propheta. Introductionem præmisit, vertit, commentatus est* Dr. STUCK. *In-8.°*

60. אלף בית. Instruction élémentaire dans la langue hébraïque, par BLOGG. Une feuille *in-fol.* (Hanovre.)

61. *Die hebräische sprache.* La langue hébraïque pour les écoles et les académies, par HANNO. Seconde partie. (Heidelberg.) *In-8.°*

62. *Hebräische Grammatik.* Grammaire hébraïque, par GESENIUS. 9.e édit., avec des améliorations et des changemens considérables. (Halle.) *In-8.°*

63. *Handwörterbuch.* Manuel des langues hébraïque et chaldaïque; 3.e édit., corrigée et augmentée, par GESENIUS. *In-8.°*

64. *Sagen der Hebräer.* Traditions des Hébreux; traduit de l'anglais de HURWITZ; 2.e édit. revue. *In-8.°*

Voyez, pour l'original, l'ancien *Journal asiatique*, tom. XI, pag. 374.

65. LENGERKE. *Commentatio critica de Ephræmo Syro S. S. interprete. Qua simul versionis syriacæ, quam* pechito *vocant, lect. variæ ex Ephræmi commentariis, collectæ exhibentur.* (Halle.) *In-4.°*

66. CREDNER. *De prophetarum minorum versionis syriacæ, quam* pechito *dicunt, indole. Dissertat. theologico-criticæ. Diss. I.* (Gœttingue) *In-8.°*

67. *Lebidi Ameritæ Kazidam Moallakam, sive carmen coronatum cum scholiis Abi Abdallæ Husseinii Susenii, arabicè edidit, versioneque latina et imitatione germanica instruxit R. S.* PEIPER. (Breslau.) *In-4.°*

68. KOSEGARTEN. *Chrestomathia arabica, ex codicibus mss. Paris. Gothanis et Berol. collecta, atque tum ad-*

scriptis vocalibus, tum additis lexico et adnotat. explanata. In-8.°

69. *Taki-eddini Makrizii Historia Coptorum christianorum in Ægypto; arabicè edita et in linguam latinam translata ab* Dr. Wetzer. (Sulzbach.) *In-8.°*

70. *Tausend und eine Nacht.* Mille et une Nuits, en arabe; par M. Habicht. Tome IV. (Breslau.) *In-12.*

Voyez, pour les tomes précédens, tom. I, p. 172, n.° 143, et pag. 333, n.° 81.

71. *Kriegs und Friedensgesetz.* Lois de guerre et de paix des Musulmans; trad. de l'arabe par *J. M.* Zeilinger. (Erlangen.) *In-8.°*

72. *Frasers Reise nach Khorasan.* Voyage de Fraser dans le Khorasan en 1821 et 1822, avec des remarques sur le gouvernement et la puissance de la Perse; traduit de l'anglais. Tome I. (Weimar.) *In-8.°*

Le voyage forme le 98.° volume de la nouvelle Bibliothèque des voyages qui se publie à Weimar.

73. *Ghatakarparam, ou le Vase brisé;* poëme sanscrit, publié, traduit, imité et expliqué, par G. M. Dursch. (Berlin.) *In-8.*

PAYS-BAS.

74. Levysohn. *Disputatio acad. inaug. de Judæorum sub Cæsaribus conditione, et de legibus eos spectantibus.* (Leyde.) *In-4.°*

75. *Itinéraire de Tiflis à Constantinople*, par M. le colonel Rottiers. Bruxelles, 1829, 1 vol. *in-8.°*

76. *H. Arentii* Hamaker, *Miscellanea Phœnicia, sive Commentarii de rebus Phœnicum quibus inscriptiones multæ lapidum ac nummorum nominaque propria hominum et locorum, explicantur, item Punicæ gentis lingua et religiones passim illustrantur.* Leyde, 1 vol. *in-4.°*, avec cinq planches lithographiées.

RUSSIE.

77. *Observations sur la Lettre de* Tutundju-Oglou

Moustafa-Aga, *véritable philosophe turk, à M. Thaddée Bulgarin,* par M. F. B. Charmoy, professeur de persan et de turk. Saint-Pétersbourg. Brochure *in-8.º* (1828.)

On trouve l'annonce de la brochure qui a donné matière à ces observations, ci-dev. tom. II, p. 318, n.º 99. M. de Hammer a fait aussi une réponse à la même brochure; elle a été insérée dans le Journal asiatique, tom. II, p. 50-71.

ITALIE.

78. *Peregrinaggio di tre giovani figliuoli del re di Serendippo,* per opera di *M. Cristoforo Armeno,* dalla persiana nell' italiana lingua trasportato. Turin, 1 vol. *in-12.*

C'est la réimpression d'un ouvrage très-rare publié à Venise en 1551, en 1 vol. *in-12*, sous un titre peu différent : *Peregrinaggio di tre giovani figliuoli del re di Sarendippo, dal persiano in lingua volgare trasportato da Messer Cristoforo Armeno.*

79. *Horæ syriacæ, seu Commentationes et anecdota ad res vel litteras syriacas spectantia, auctore* Nic. Wiseman. Rome. *In-8.º*, I.er vol.

80. *Dizionario compendiato ebraico, caldaico, latino ed italiano,* con qualche termine greco, dal dilettante da Luzzati, tradotto dalle opere di Buxtorff, Radach e Rasci. Florence. 1 vol. *in-8.º*

81. *Dal saggio sopra l'origine unica delle cifre e lettere di tutti i popoli,* per M. de Paravey, *Dissertazioni tre* del P. Giacomo Bossi. Torino, 1828. Stamperia reale.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Notice du Code géorgien, manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. Brosset.

(Lu à la séance du 7 avril 1828.)

Le manuscrit dont j'entreprends de donner l'analyse, fut cédé à la bibliothèque du Roi par M. le chevalier Gamba, consul de France à Tiflis, en 1826 ; j'en dois la bienveillante communication à M. le conservateur du cabinet oriental : en voici la description.

C'est un petit *in-folio* sur papier européen lustré. Les titres et les têtes de lettres, ainsi que les premiers mots de chaque paragraphe dans le corps de l'ouvrage, sont en lettres rouges bien formées, de l'espèce de caractère que l'on appelle მრგვალი ხელი, *main ronde*. Mais le reste est d'une écriture menue, et irrégulière avec régularité. Il serait impossible de la lire si l'on ne comprenait un peu ce dont il s'agit. C'est le caractère cursif, ჩქარი ხელი, *main rapide*, décrit par Maggi (*Syntagm.* p. 14 et 31), où l'on se permet des retranchemens plus ou moins considérables, des altérations de formes et des ligatures insolites. Il fut copié par Nicoloz Baghinowi, bourgeois, fils de Mosé, du titre de *Sowetniki*, dé-

nomination russe que l'on nous a dit correspondre à celle de *conseiller de cour* de 9.ᵉ classe, sous la date du 15 février 1823, sans nom de lieu. Ainsi, la copie est postérieure de cent ans à l'original, qui fut promulgué précisément à la même époque, un siècle plus tôt (*Gamba,* I, 316).

Le manuscrit commence par deux tables, dont la première est rédigée alphabétiquement, mais différemment des nôtres, où, pour cette sorte de classification, on a égard aux trois initiales, au lieu qu'ici la première lettre est seule considérée. Cette table, en dix-huit feuillets, porte la date de l'an géorgien 430, et de son correspondant 1750 de l'ère chrétienne, 1.er juillet. Le rédacteur, dans un avertissement mis à la fin de son travail, prévient qu'il l'a entrepris par ordre du roi Thémouraz. « En effet, dit-il, il y avait » autrefois des tables de matières; mais lorsqu'il fallait » faire des recherches, les juges et administrateurs » avaient trop de chemin à parcourir pour trouver » l'endroit dont il était besoin : ce qui ne leur causait » pas un médiocre embarras. »

Le prince Thémouraz, qualifié ici *maître du Karthwel et du pays de Qazakh Bortchalo* (entre le Kour et la rivière Dabadi ou Bortchalo, l'un de ses affluens droits), *prince très-magnifique, couronné de Dieu, qui a reçu du ciel l'onction royale,* est probablement ce frère de Mahomet Qouli-khan, successeur du roi Bakar, et qui régnait encore à Tiflis en 1756, lorsque le savant Deguignes composait les tables chronologiques de son *Histoire des Huns.* Ce

fut ce prince qui eut l'heureuse idée d'ordonner la rédaction d'un *index* alphabétique, dont chaque article porterait un chiffre correspondant au numéro d'ordre de celui des matières.

L'avertissement dont nous avons parlé plus haut, et en général chaque partie du code, commence par un ქ (*k*) majuscule, abrégé de ქრისტე (*Kristé*), et se termine par ces mots : *Rendez gloire au roi dans son royaume.*

Dans les manuscrits géorgiens en caractères sacrés, et communément dans tous les livres de cette nation, sans en excepter les romans, on rencontre fréquemment ce monogramme initial, ou celui-ci ღ (*ghtho, ô Dieu !*). Souvent encore, dans les manuscrits en *khoutzouri*, on trouve la formule suivante, *Au nom de Dieu ;* et pour conclure, შნ: ღნ: (*Cheoundawn ghthman, Dieu lui pardonne !*), tant les Orientaux sont habituellement dominés par des idées religieuses.

Quant à l'ancienne table des matières du Code géorgien, composée, à ce qu'il paraît, par Wakhtang V, ou sous sa direction, et qui occupe la seconde place dans notre manuscrit ; pour faire connaître de quelle manière elle est rédigée, elle remplit 35 feuillets et demi, et se présente sous forme de tableau synoptique divisé en 8 colonnes verticales. La première à gauche contient un article, et les sept suivantes, des chiffres qui renvoient, selon le cas, aux sept divisions de l'ouvrage. En dehors de la huitième sont les numéros

de correspondance avec l'*index* alphabétique. Je passe à dessein sur les vices matériels de ces deux tables, sur le défaut d'ordre méthodique dans le rangement des matières, sur les fausses citations et sur les transpositions de chiffres, qu'il faut sans doute attribuer à la négligence. Il suffira de dire qu'elles sont en général construites sur un bon plan; que les sommaires en sont clairement rédigés, et qu'elles s'éclaircissent souvent l'une par l'autre. Enfin elles doivent être à-peu-près complètes et renfermer la substance de l'ouvrage, puisque les 1315 articles du code sont classés sous 1084 divisions dans la première, et 959 environ dans la seconde.

Pour terminer ce qui regarde le matériel du manuscrit, la ponctuation du Code géorgien consiste uniquement en un simple point suspensif, qui se met le plus souvent au caprice du copiste, et dans le triple point final dont il a été parlé ailleurs. Enfin, la manière de paginer la plus commune dans les manuscrits géorgiens, est de ne mettre les chiffres, ou plutôt les lettres numériques, que de huit en huit feuillets, composant un cahier de quatre feuillets doubles (რვეული *rwéouli*, huitain.). Ces cahiers sont donc numérotés tantôt sur la première page seulement, tantôt sur la première et sur la dernière. La chronique manuscrite de la bibliothèque royale est seule de la première espèce; les deux manuscrits en *khoutzouri* et le code sont de la seconde, avec cette différence que le même chiffre est répété dans les deux

premiers, au lieu que dans le code le chiffre du dernier feuillet fait suite à celui de la première page. Il y a, dans le code, 35 de ces cahiers formant 280 feuillets, ou 556 pages, l'un des premiers cahiers n'étant que de trois feuillets doubles, et les chiffres ne commencent qu'au neuvième; mais en plusieurs endroits, ils ont disparu sous le couteau du relieur.

Voici maintenant les sept grandes divisions de l'ouvrage:

1.° დაბადებაouსამართალი მ-სესი, *la Bible*, ou *Législation de Mosé.*

2.° სამართალი ბერძული, *Législation grecque.*

3.° სამართალი სო-მხური, *Législation arménienne.*

4.° სამართალი კათალიკოსისა, *Législation du Cathalicoz* ou *Patriarche.*

5.° სამართალი მეფის გიო-რგისა, *Législation du roi Giorgi.*

6.° სამართალი აღბუღასი, *Législation d'*Aghbougha.

7.° სამართალი ბატონის შვილის ვახტანგისა, *Législation du prince royal Wakhtang.*

La nature même d'un code échappe à l'analyse: une traduction complète, ou des extraits raisonnés,

pourront seuls donner une notion suffisante des lois et ordonnances importantes contenues dans celui des Géorgiens; ce sera le sujet d'un autre article. Je me contenterai, dans celui-ci, de réunir les documens historiques fournis par les diverses préfaces de l'ouvrage.

Préface générale.

« Lorsque celui qui, au commencement, a posé les » fondemens de la terre, qui a créé les cieux, qui » sonde les abîmes, qui enveloppe les espaces, qui » donne l'existence à l'être et au néant, qui juge sans » injustice, à qui rien n'est caché, qui est *triple* en » personnes, *un* en substance, qui s'est montré Dieu » et homme parfait; lors, *dis-je*, qu'il voulut bien » regarder en pitié les peuples du Karthli, désolés par » la guerre et foulés par leurs ennemis, il leur donna » d'abord un roi élu de Dieu, revêtu par lui de » victoire, inébranlable dans sa puissance, assis sur un » trône et portant une couronne consolidée par la vic» toire dont il fut revêtu; issu de la souche immortelle » et de la lignée non interrompue du grand prophète » Jésé, et de son fils Dawith, qui nommait Dieu *son* » *père*, et de Salomon, le plus sage et le plus savant » des philosophes depuis l'origine du monde; rejeton » fécond en fruits pour nous de la tige de Bacrat, com» blé de tous biens, prudent comme Mosé, vertueux » comme Haroûn (Aaron), brave comme Josili (Josué), » bon comme Dawith, sage comme Solomon, noble » comme Jésié (Isaïe), juste comme Ézekel, oint

» comme Samuel, doux comme Phinez, puissant et
» invincible roi des Karthouliens, le plus noble des
» Saphathar, le plus distingué des Amilbar, Spaspéti
» (généralissime) de tout l'Éran, autrefois créé par le
» ciel roi de Karthwel, et maintenant régnant dans
» les cieux, environné d'éclat et de lumière, appelé
» d'abord WAKHTANG (IV), et en langue persane
» *Chahnawaz*, qui régna solidement sur les deux
» trônes de Karthli et de Cakhéti: il eut un fils glo-
» rieusement élu par le seigneur, et couronné par lui
» du haut du ciel, nommé d'abord le roi Giorgi (XII,
» Klaproth, *Reise nach Kauk.*), et ensuite en langue
» persane *Chahnawaz II*; qui a brillé comme un
» soleil de justice........»

Mais il est temps de terminer ce préambule ampoulé. La suite de la préface nous apprend que *Chahnawaz II* eut un frère (Léwan), *mdiwan-béki* ou président du conseil d'état, l'une des plus considérables places du royaume de Perse, selon Chardin (éd. 4.°, 1, 353); que le fils de Léwan, Wakhtang V, s'appliqua sérieusement à rassembler tous les livres de justice qui avaient été publiés dans les pays voisins et dans le Karthli; qu'il associa quatre patriarches à ses recherches, et qu'il se donna beaucoup de mal pour traduire lui-même, pour revoir et corriger tous ces traités, et y mettre la dernière main. On ne peut guère s'empêcher de sourire en lisant les noms pompeux et les superbes attributs dont aime à se parer la vanité des rois de l'Orient. Le même Chahnawaz I, dont il est parlé dans la préface que

l'on vient de voir, prenait, dans une lettre adressée à Jean Casimir, roi de Pologne, les titres de roi de Moukhrani, de Likhth-Imérithi, de Mthioulé-thi &c.; comme si le roi de France voulait se faire appeler roi d'Orléans, roi de Besançon, de Provence, &c.: orgucil d'autant plus ridicule dans un petit roi du Caucase, qu'au rapport de Chardin (*ib.* 168), il n'y avait pas en Géorgie, du temps de Wakhtang IV, plus de quatre villes murées. Peut-être faut-il y reconnaître l'influence du style persan.

Remarquons en second lieu : depuis que la Géorgie fut soumise à la Perse, les princes du pays étant à la nomination du chah, n'omettaient rien pour se maintenir dans ses bonnes grâces. On voit dans Chardin (*ib.* 136) que Chahnawaz I, qui régnait encore de son temps en Géorgie, avait fait profession d'islamisme pour en obtenir la vice-royauté ; mais il fallait qu'en se faisant musulmans ces princes changeassent de nom. On vient d'en voir deux exemples. Artchil, autre fils de Wakhtang IV, roi de Cakhéthi, et ensuite d'Imérithi, puis chassé de ces deux royaumes par Éréclé II, avait reçu le nom de *Nazarkhan*, et Léwan son frère, celui de *Chahqoulikhan*. Quant à Wakhtang V, auteur du Code, qui succéda à Giorgi XII, il ne porte ici que le nom de *fils de prince, prince lui-même*, formule géorgienne qui désigne l'héritier présomptif du trône. Il changea et rechangea plusieurs fois de religion, par faiblesse ou par politique; mais il est désigné comme *noble champion du Christ, et chef de ses armées, veillant toujours sur*

Sion, parce que la composition du code date de sa jeunesse, temps où il était encore fidèle à ses premiers sermens. (V. *Peyssonnel,* pag. 56, 61.)

Remarquons enfin que les noms des rois Wakhtang sont constamment en lettres rouges, caractères ronds; mais que celui de Giorgi ou Chahnawaz II est en noir et cursif comme tout le reste. S'il n'y a pas eu de négligence de copiste, ce serait peut-être parce que le règne de ce malheureux prince fut très-court, et qu'il perdit la couronne par un acte du despotisme persan.

On voit ensuite dans la préface l'énumération des parties du recueil, avec des détails qui trouveront ailleurs leur place. Puis, après de justes éloges donnés aux lois de Wakhtang, la préface se termine ainsi: « Est-» ce donc à dire que nous méprisions les lois de l'an-» tiquité, lorsque nous donnons la préférence à celles » de Wakhtang? Dieu nous préserve d'un pareil dé-» dain! Seulement les premières ne conviennent plus » à notre pays: car, s'il fallait suivre les décisions de » l'ancienne loi, pourquoi les Césars les ont-ils abro-» gées de fait? pourquoi les rois de Somkhéthi, le » roi Giorgi, le juge de Djaqel-tsikhé, ne s'y sont-ils » pas conformés dans leurs jugemens? Ainsi le temps » est venu où les paroles du Prince-Royal doivent » être de fait et exclusivement la règle éternelle de » la conduite des juges. »

La législation de Moïse n'a pas de préface particulière: un titre de quelques lignes seulement nous apprend que cette partie, l'une des plus courtes du code,

n'ayant que cinquante-deux paragraphes, est extraite de l'Exode et du Deutéronome.

En tête de la législation grecque, on lit ce court avertissement : « Lois de Léwan le sage et de Costan-» tilé et autres empereurs (*Khhelmtsiphétha*), et or-» donnances des rois pour l'administration de la jus-» tice. De tout ce qui est écrit dans ce livre, il n'en » faut pas retrancher la moindre chose, mais accom-» plir le tout ponctuellement. » Cette partie contient 318 articles, dont le premier est une instruction adressée aux juges.

Combien sont vaines, pour la plupart, les dénominations inventées pour les rois par la flatterie, par l'ignorance ou par l'enthousiasme ! Un homme que, simple particulier, la société eût flétri, que les lois eussent atteint comme ravisseur et comme suborneur, « le peuple grec l'honora du nom de *sage*, dit » Lebeau, qu'il ne mérita guère que par un goût » médiocre pour l'étude des lettres et d'une philoso-» phie grossière. » (*Hist. du B. E. XV, 274.*)

Léwan ou Léon. VI (886-911) paraît avoir été très-versé dans la divination (Leb. *ib.* 319), et quelques prédictions, fabriquées peut-être après coup, lui donnèrent aux yeux du stupide vulgaire de la Grèce, le mérite d'un vrai prophète ; et cependant il ne put l'être qu'en violant ses propres lois.

« L'enseignement de la divination, dit-il dans son » Code (§ 447), se divise en deux parties, l'astrono-» mie et l'astrologie. Or, l'étude de la première n'est » pas condamnée par les SS. Pères. Bien loin d'être

» de vrais magiciens, les astronomes enseignent
» ce qui concerne les étoiles, toutes les constellations,
» les douze mois, les sept ceintures du ciel, qui sont
» aussi variables.. L'astrologie (448) consiste à devi-
» ner d'après les étoiles, et à dire : Tel grand homme
» est mort par telle constellation; telle autre a donné
» l'empire aux Égyptiens, aux Hébreux, aux Grecs,
» aux Thathares (*i. e.* aux Turcs). Quelle liaison,
» en effet, entre cette constellation et les événemens
» heureux ou malheureux? Cette étoile ne fait rien
» d'heureux; elle n'en a pas la puissance. Les astro-
» logues et tels autres méritent plutôt d'être qualifiés
» inventeurs du diable, et sont condamnés par les
» SS. Pères.. Les ignorans s'y laissent prendre en
» foule, parcequ'on leur fait croire que la naissance et
» l'accroissement, les événemens bons et mauvais, en
» dépendent, tandis qu'ils sont l'effet du hasard, con-
» nu de ces gens-là par le secours du diable. Mais les
» ignorans les regardent comme des prophètes : or,
» quiconque fait de telles choses est condamné par
» les patriarches. Il y a en effet (449) quatre livres
» d'instruction pour les hommes : l'arithmétique, la
» musique ou l'art du chant, la géométrie et l'astro-
» nomie; et les canons permettent d'apprendre toutes
» ces choses. Et que l'on ne croie pas qu'il en est de
» ceci comme des illusions que nous avons signalées
» comme blâmables; que l'on ne dise pas non plus
» que nous nous contredisons, car Dieu a créé tout
» cela pour nous et pour le service de l'univers. Mais
» point de divination par les astres. Ne disons point

» que nous sommes nés sous telle constellation, que » telle autre a produit tel événement; ce serait un blas- » phème. La loi nous dit au contraire d'apprendre » avec assurance la géométrie et la musique; mais » gardons-nous de l'astronomie (l'astrologie), et » ne la mettons point en pratique. » (*Extr. du Code » géorgien, Lég. grecque.*)

Voici, d'après Lebeau, en quoi consista le travail de Léwan ou Léon VI sur la législation. « Il adressa (XV, 310) » à son frère le patriarche Étienne, ses constitutions » sur l'ordre ecclésiastique, et acheva le grand recueil » des *Basiliques*, commencé par son père Basile. De- » puis Justinien jusqu'à Phocas (526-610), le droit de » Justinien avait été en vigueur à C. P., et la justice » se rendait en langue latine : depuis Phocas, elle se » rendit en langue grecque; mais les lois de Justinien » étaient encore en usage.... La jurisprudence s'af- » faiblit jusqu'à Basile. Ce prince voulut être l'auteur » d'un nouveau corps de droit, et fit compiler un » abrégé des principales sources de la jurisprudence. » Cet ouvrage, nommé par les Grecs *Procheiron*, i. e. » Manuel, était divisé en 60 titres. Léwan le retoucha » et le rédigea en meilleure forme; il publia de plus » cent treize Novelles et des épitomes d'un assez bon » style. Mais l'œuvre à laquelle il donna le plus de » soin, ce fut la compilation des Basiliques en soi- » xante livres. Il s'aida, dans ce travail, des conseils de » ce même Symbatice qui prit Bénévent. Les livres de » Justinien lui fournirent le fond et la méthode : il y » ajouta les constitutions des empereurs suivans....

» Ces Basiliques sont nommées premières. » Quant à Constantin VI, ou, d'après les auteurs géorgiens, *Costantilé,* voici ce que le même auteur (XVI, 19, 61) dit de lui : » Constantin se distingua par son » amour pour la justice, et par sa haine pour les » lenteurs astucieuses des procédures.... Celui de » ses ouvrages qui fait le plus d'honneur à un souve- » rain, c'était, outre ses Novelles, le recueil des » Basiliques. Il travailla de nouveau sur ce grand » corps de lois qu'avaient données son père et son » grand-père. Il le corrigea, y fit des changemens » considérables, et ordonna que sa collection fût subs- » tituée aux premières Basiliques. .... C'est ce qu'on » appelle les Basiliques postérieures, qui ont toujours » été considérées comme la base de la jurisprudence, » tant que cet empire a subsisté. On en fit ensuite un » abrégé sommaire sous le nom de *Synopse,* que » quelques auteurs attribuent à son fils Romain. »

Il pourrait se faire que ce fût précisément là l'ouvrage qui a été traduit en géorgien; car, dans le recueil qui porte le nom de *législation grecque,* on trouve citées pêle-mêle des ordonnances des conciles et celles de Léwan et de son fils, de façon à faire croire que ces citations sont tirées de recueils beaucoup plus considérables.

A la mort de l'empereur Basile en 836, les Géorgiens s'étaient soustraits à l'autorité des Grecs...... Mais après Constantin, fils de Léon le Sage, Romain força Bagrat IV, leur 56.e roi, de rentrer sous l'obéissance, se l'attacha en lui faisant épouser sa fille Éléna,

et lui donna le titre de ***kuro-palat***. Cette circonstance, jointe à celle de la publication toute récente des Basiliques de Constantin, et à l'essor que prit en Géorgie, sous ce règne, l'étude des lettres et des sciences grecques, tout cela peut expliquer l'insertion du Code de Léon VI dans le recueil des lois géorgiennes. (*Voy*. Klaproth, *Reise nach Kauk*. II, 173.) Les saintes écritures, d'après le même auteur, auraient été traduites en géorgien à cette époque; or, on sait que la traduction fut faite sur le texte grec.

Sur la législation arménienne, la troisième partie du Code géorgien, on lit dans la préface générale qu'elle a été traduite sur l'ouvrage du grand pasteur arménien *Grigol l'illuminateur*, conservé à Etchmiatsin, et qui contient sans aucun retranchement les ordonnances judiciaires des rois de Somkhéthi. La même chose se retrouve à-peu-près dans les mêmes termes au commencement de la préface particulière. A quoi l'auteur ajoute : « Si vous desirez connaître » les sources où nous avons puisé et la méthode que » nous avons suivie, nous vous dirons que nous » avons d'abord consulté la première et la deuxième » loi donnée par Dieu à Mosé (l'Exode et le Deuté- » ronome), et d'autres chapitres, tant du saint évangile » que des saintes écritures anciennes et nouvelles, » nous bornant à les transcrire. Nous n'avons pas la » présomption de vous dire de n'y rien ajouter; nous » vous conjurons au contraire, savans philosophes » dignes de ce nom, chrétiens, sages, prédicateurs, » si vous trouvez quelque défaut dans ce livre, de sup-

» pléer à son imperfection. Nous n'avons pu mieux » faire. Nous vous disons encore que plusieurs se » plaignent de n'avoir ni tribunaux ni livres de justice ; » d'autres nous disent au contraire qu'ils en ont, mais » mal faits ; et ils parlent ainsi par ignorance, faute » d'avoir lu les Écritures anciennes et nouvelles. » Étant donc sans instruction, leurs plaintes sont inu- » tiles et mal fondées.

Après ce préambule, l'auteur remonte au premier commandement fait à l'homme par Dieu dans le Paradis. Il raconte comment la loi de Dieu s'est conservée par tradition, des patriarches jusqu'à Moïse, de Moïse jusqu'à J. C. ; et il annonce que son recueil contient les dispositions du code de Constantin le Grand. La même préface est répétée deux fois, avec de légers changemens dans les premières lignes ; mais la suite contient des variantes précieuses, qui tiennent lieu d'un second manuscrit. Peut-être cette répétition a-t-elle eu lieu à cause des nombreuses fautes de langue qui se sont glissées dans la première copie. Cette partie contient 431 articles, la plupart très-étendus : elle est en somme la plus longue du recueil.

Au commencement de la quatrième partie, on lit : « Au nom de Dieu, moi, béni par J. C., ca- » thalicoz de tout le Karthwel, patriarche Malakia ; » moi, béni par J. C., cathalicoz du pays des » Aphkhazes (*Abcasses*), archevêque Ewdémon, » nous avons pris séance et rassemblé tous les » évêques de l'Aphkhazéthi. Nos péchés ont attiré » le fléau d'une affreuse famine ; nos iniquités et nos

» mauvaises actions sont innombrables. Les homicides,
» la vente des hommes, le pillage et la profanation
» des églises, tout cela nous a engagés à faire un choix
» parmi nos statuts, tout en en abrogeant quelques-
» uns. » La plupart des vingt-trois articles de cette ordonnance ont rapport aux objets mentionnés dans le considérant : le dernier renferme une sentence d'excommunication contre ceux qui épouseraient une femme mariée, ou divorcée sans cause. Les noms des onze, tant évêques qu'archevêques et métropolitains, qui l'ont signée, sont précédés d'une croix grecque en encre rouge, usage que suivent en partie les évêques de France. Voici la liste des signataires :

Le Catholicoz d'Aphkhazéthi, susnommé ;
Swimon, mitrapolit de Kouthathis ;
Antoni, archevêque de Génath ;
L'abbé de Dchqoianda ;
Le mitrapolit de Bédia ;
L'évêque de Moka ;
Philipé, mitrapolit de Doranda ;
Cozman, grand-abbé de Tzagari ;
Zakarian, archevêque de Khorni ;
Joacim, évêque de Nicortsminda ;
Cwirilé, grand abbé de Tchim.

J'ignore pourquoi le catholicoz Malakia n'est pas nommé dans cette liste, puisque l'assemblée s'était tenue sous sa présidence. J'ignore également à quelle époque peut se rapporter ce décret ecclésiastique ; il est sans doute fort ancien. Nous remarquerons seulement ici que les domaines du roi de Géorgie étaient

répartis entre deux *catholicos* ou patriarches (les Géorgiens écrivent souvent ce mot *cathalicos*, et en général ils altèrent beaucoup les noms propres et les mots des autres langues). L'un étend sa juridiction sur le Karthli et le Cakhéthi ; l'autre réside à Khouthaïs, et administre l'Iméréthi, la Mingrélie et le Gouria. Les évêques et archevêques ne se désignent le plus souvent que par l'attributif de la ville où ils résident ; d'autres fois, comme ici, ils y joignent leur nom propre.

Le Kouthathel, le Génathel, le Nicortsmindel, sont Iméréthiens. Le Dchqoiandel, le Bédiel, le Khornel, sont Mingréliens, d'après le P. Zampi (Chardin, *éd. in-8.°*, t. I, p. 206). Si le nom du Tchimel n'était pas écrit d'une manière particulière (ჩიმელ peut-être pour ჭმიმელ), on pourrait croire que cet abbé Cwirilé tirait son nom du village de *Tchim* (ჭმიმ), au nord du Caucase, sur la route de Géorgie. Quant aux autres, je ne saurais assigner la position de leurs résidences.

La cinquième partie du Code géorgien porte ce titre : « Colonne érigée par le roi des rois Giorgi. » Nous roi des rois, Giorgi, fils du très-illustre roi des » rois Dimitri, avons élevé cette colonne pour être » vue de tous. » Par ce mot de *colonne*, il faut sans doute entendre quelque table de pierre ou de bois sur laquelle ces ordonnances auront été gravées, parce que la briéveté (46 articles fort courts, en 12 petites pages) en aura permis ce mode de promulgation.

» Notre puissance et notre sceptre étant universelle-
» ment respectés, *continue le roi*, grâces à la bonté
» divine, dans notre domaine royal; pour parcourir
» les districts des montagnes, nous sommes venus à
» notre palais de Jinwari, ayant quitté la capitale de
» nos états. De là, étant allés à Khata-tzkhaodi, nous
» avons réuni tous les habitans de ce lieu, les Bères et
» les séculiers du Khéwi, et nous avons fait l'examen
» de leurs actions. Puis nous sommes allés jusqu'à
» Dariel, et nous avons pris connaissance de ce dont
» ne s'étaient point informés les rois couronnés de
» Dieu, nos illustres ancêtres; nous faisant instruire
» du passé, réconciliant le sang, redressant les torts,
» et les vexations qui avaient lieu par abus, sous di-
» vers prétextes, entre nos sujets, et qui, à cause de
» la longueur du temps écoulé, étaient demeurées
» cachées ou sans réparation, dans les districts des
» montagnes. Grâces soient rendues à Dieu, qui nous
» en a fourni le temps et les moyens dans un grand
» nombre d'excursions. Après avoir fait nos prières
» aux pieds du grand martyr (*Giorgi*) de Lomisi,
» nous avons traversé le Tzkhra-zmis-khéwi; puis,
» descendant au midi, nous sommes venus à Mou-
» khran, et nous sommes rentrés dans la ville (*Tphi-*
» *lis*). Étant allés dans le Themi, nous y avons nom-
» mé des éristhaw; nous avons établi des chefs, des
» bères et des magistrats séculiers dans le Khéwi; nous
» avons choisi Ephtimé, roi spirituel et cathalicoz du
» Karthli, désigné des wézirs, des évêques, des
» Moouraw, et avons pris connaissance des injustices

» et des vexations qui avaient été commises entre nos » sujets, et nous avons su que la vengeance du sang » s'exerçait communément, ainsi que le guet-apens, » la destruction des châteaux-forts, l'enlèvement des » femmes mariées, les divorces sans cause, la corrup- » tion sous mille formes; qu'en un mot, la justice » n'était pas respectée jusqu'alors par nos sujets dans » leurs rapports réciproques. Maintenant, pour régler » les réparations dont on sera passible quand il y aura » du sang entre deux individus, ou en tout autre cas, » nous avons porté ces ordonnances, tant civiles qu'ec- » clésiastiques, pour qu'elles soient en vigueur depuis » la plaine Djawrtha, à Khata-tzkhaot (plus haut » *Tzkhaod*), et à Zandouwis-khéwi, au-dessous de » Cibé et au-dessus de Ménéso. . . » (*Trad. libre.*) La conclusion renferme l'énumération des principaux crimes auxquels les décrets suivans devront être appliqués.

Je ne me permettrai, sur ce morceau, qu'une remarque relative au lieu nommé *Jinwari*. Ce pays, sur les cartes, et dans la chronique géorgienne manuscrite de la bibliothèque royale, est nommé constamment *Jinwani*, et se trouve au confluent des deux Aragwi. Dans ce manuscrit du Code, quoique d'ailleurs assez soigné, on aperçoit l'influence et un mélange du langage vulgaire avec le géorgien pur. სიკუდილი *mort*, est ordinairement écrit par un ვ et un ნ (*w*, *n*,) სივკდინი; de même ქორწინი *noce*, au lieu de ქორწილი; et

régulièrement, le თ (*th*) qui marque les ablatifs, les adverbes, et le pluriel dans les verbes, remplacé par დ (*d*).

Quant au roi Giorgi, la table chronologique de Deguignes indique un roi Dimitri thawdadébouli (*le dévoué*), fils de Narin Dawith, lequel eut trois fils. Giorgi V, le dernier des trois, doit être le roi législateur; mais d'après le canon des rois de Géorgie (*voyez* Klaproth, *Reise nach Kaukasus*, II, 189), ce serait Giorgi VI, 61.e roi, qui, par ses grandes actions, effaça la gloire de ses prédécesseurs, mérita de ses peuples le surnom de *très-glorieux*, et procura à son pays de vastes accroissemens et une grande prospérité intérieure. Il mourut en 1346.

La sixième section du code, ou la législation d'Aghbougha, contient 178 articles assez courts. L'auteur, dans son préambule, où il y a plusieurs mots dont j'ignore complètement le sens, dit: « Les élus de » Dieu et de Notre-Dame d'Atsqour s'étant réunis, » nous avons promulgué et transcrit avec soin dans » leur entier les décrets de feu notre grand-père Béka, » le chef des commandans, et nous avons porté des » lois contre les divers genres de crimes les plus com- » muns de notre temps.... Sous le prince notre » grand-père, le prix du sang se payait avec la mon- » naie de Qazan; mais comme cette monnaie manque, » nous voulons que l'on se serve de celle du grand » et glorieux roi Giorgi, en argent pur, de 2 ou 5 » *dangi* (დანგი). »

Différentes circonstances peuvent aider à fixer la date des lois d'Aghbougha, à-peu-près vers la même époque que celles du roi Giorgi VI, ou sous son successeur. D'abord, ce roi est nommé avec de grands éloges dans le préambule que l'on vient de lire, et d'une manière à faire entendre qu'il s'agit du Giorgi que les Géorgiens nomment *le très-illustre;* 2.° Qazan-qaen (ყასან ყაენი), ce roi de Perse, successeur de Koultho-qaen, s'étant soumis de nouveau la Géorgie sous le règne de Dawith V, qui précéda de très-peu Giorgi VI, c'était une suite naturelle que ses monnaies eussent prévalu quelque temps et fussent tombées en discrédit, ou devenues rares après la mort du prince dont elles portaient l'effigie: or, Giorgi VI régna jusqu'en 1346 (Klapr. *ibid.* 188 et suiv.).

Dans la préface générale, Aghbougha est désigné juge de Djagel-tzikhé, que les cartes n'indiquent point; mais à la manière dont s'explique l'auteur, on est porté à croire que ce fort était dans le voisinage d'Atsqour. Or Atsqour est un château sur le Mtcwari, à quelques lieues au N. E. d'Akhal-tzikhé, dans le pachalik de ce nom; Chardin le nomme *Usker.* Ce lieu était célèbre par une image révérée de la Sainte Vierge; car nous lisons dans la chronique manuscrite déjà citée, sous l'année géorgienne 174 (1486), que « le 25 novembre Iaghoub-qaen prit Akhal-» tzikhé et Atsqouéri, et s'empara de la Notre-Dame » de ce pays. » Il en est encore reparlé ailleurs. Quant à Aghbougha, un personnage de ce nom est cité dans

la même chronique ; mais ce ne peut être celui dont il est ici question. « L'an 131 (1443), il y eut une » bataille entre Aghbougha et Qwarqwaré. » L'histoire n'en fait pas d'autre mention.

Nous sommes arrivés à la septième partie du Code géorgien, qui, en 267 articles, contient la propre législation ou les Novelles du prince royal Wakhtang. Sa préface mérite d'être citée pour le ton de modestie qui y règne, et pour les nobles sentimens qui la distinguent.

» Comme il arrive, dit le prince, que les rois fouil-
» lant dans un amas de pierres précieuses, en trouvent
» une de grand poids, et que, la tirant de son obscu-
» rité, ils la placent dans leurs trésors, à l'endroit le
» plus apparent, la considérant comme le plus riche
» de leurs bijoux ; c'est ainsi qu'en a agi avec moi le
» seigneur notre Dieu, le créateur de l'univers qu'il
» gouverne dans sa sagesse, m'ayant trouvé parmi
» une foule de superbes joyaux. J'étais le moindre
» de mes frères et le dernier de ma famille, bien af-
» fligé de ce que mes mains ne faisaient rien d'utile,
» et de ce que mes doigts, condamnés à l'oisiveté, ne
» pouvaient exécuter les volontés du Seigneur. »

Qui eût dit en effet au prince Wakhtang qu'il monterait sur le trône, à l'exclusion de son oncle Artchil et de son père Léwan, en remplaçant son oncle Giorgi XII ? Ce fut pourtant ce qui arriva ; car « j'exposai,
» ajoute-t-il, à mon Seigneur tous mes chagrins, et
» ce Dieu, plein de bonté pour les pécheurs, pro-
» nonçant en ma faveur un ordre mystérieux, et me

» distinguant dans toute ma famille, me choisit pour
» juge du Karthwel, parmi ceux qui siégent pour juger
» la terre de sa sainte Mère (les Géorgiens sont très-
» dévots à la Mère de Dieu), non pas eu égard à
» mes mérites, mais à cause de ma bassesse, et pour
» faire voir qu'il se plaît aux simples et aux ignorans,
» et que ce Dieu d'infinie perfection aime à leur faire
» du bien.

» Notre pays est une terre de bénédiction; mais la
» succession des temps et leurs révolutions y avaient
» fait naître mille abus. Les uns jugeaient et admi-
» nistraient suivant leur caprice, d'autres avec par-
» tialité pour leurs parens et leurs amis, d'autres avec
» négligence, d'autres sans crainte de Dieu, en se
» laissant corrompre par des présens..... »

Suit l'énumération des qualités et des titres des deux rois prédécesseurs de Wakhtang V et de ce prince lui-même, presque dans les mêmes termes que ceux de la préface générale.

« A ces causes, et pour remédier à tant de désor-
» dres, nous avons recueilli *les diverses parties de ce*
» *code*; et sachez bien que nous n'avons rien fait de
» notre chef. C'est avec l'approbation de notre
» frère le prince royal Domenti, pontife de la grande
» métropole de Mtzkhétha (j'omets à dessein tout titre
» superflu), en présence de l'archevêque Grégoli, fils
» de l'éristhaw de l'Aragwi, et autres métropolitains
» et abbés, par les conseils d'Éréclé, prince de Mou-
» khran, de Giorgi Éristhaw de l'Aragwi, de Dawith
» éristhaw du Ksani, de Zourab fils de Sardli (*lis.*

» Sardghi) Orbélien, d'Awthandil Amilakhori, d'É-
» rasti Mdiwan-Béki, de tous les gens de notre palais,
» des hommes expérimentés et des vieillards, que
» nous avons écrit ces lois, tant celles que nous avons
» trouvées déjà faites, que celles que nous avons ima-
» ginées. Et bien loin de croire, en composant ce
» livre, qu'il serait sans défauts, je suis persuadé qu'il
» y aura un grand nombre de choses répréhensibles,
» que sur beaucoup de points j'ai failli par igno-
» rance, et que sur d'autres la faiblesse humaine
» rend la perfection impossible. Quiconque s'en aper-
» cevra et s'appliquera à faire disparaître ces taches,
» fera une bonne action. » (*Trad. litt.*)

On prétend que, sur le propre manuscrit de ses lois, Wakhtang a consigné le doute qu'elles fussent jamais ponctuellement suivies par ses peuples. (*Voy. Gamba*, I, 315, et le *Nouv. Journ. asiat.* p. 448, juin 1828).

De tout ce qui vient d'être dit, il semble que l'on puisse remonter l'époque de la composition du Code géorgien 47 ans plus haut que celle assignée par M. Gamba au commencement de cet article; car le patriarche Domenti mourut en l'an géorgien 364 (1676), le 25 du mois des encénies (septembre), la même année que Chah-nawaz I.er D'autre part, Wakhtang, dans l'énumération de ses titres, a déjà dit qu'il était juge de Karthli; plus bas il se donne ceux de
» prince, fils de prince, djanichini (vice-roi) et
» administrateur du Sakarthwélo; en place de Giorgi
» (XII, ou Chah-nawaz II) spasalar des saphadars

» de l'Éran, amilbar spaspéti (généralissime) de l'in-» nombrable armée, victorieux et invincible, béglar-» beg de Qandahar et de Kirman, gouverneur de Gi-» richki et de Haïlath, puissant et victorieux. » Tout cela n'indique pas précisément l'époque; seulement on sait que Giorgi XII fut dépossédé de son trône en 1670 par Chah-Soliman (*Chron. géorg.*), envoyé ensuite dans le Qandahar, et qu'il y mourut en 1709, assassiné par ordre de Miriweiss, ou en 1710 (*Mém. sur Pierre I*, par Nesté Suranoï, IV, 402 sqq.). Enfin, de 1703 à 1719, Wakhtang V eut le titre de souverain de Géorgie; mais il n'en eut l'autorité qu'après 1719 (Eugénius, *Georgien oder*. . , p. 56). Il paraît donc impossible de ne pas admettre que le code n'ait été au moins commencé en 1676, tous les princes nommés par Wakhtang dans sa préface se retrouvant à la même époque dans l'histoire géorgienne (*Chron. man.*). La seule difficulté qui reste est que Wakhtang V devait être bien jeune à l'époque de la mort de son grand-père. Mais Chah-nawaz I.er vécut jusqu'à 85 ans, et l'on ignore en quelle année il épousa Rodam, mère de Léwan (Chah-qouli-khan), et à quelle époque ce dernier, père de Wakhtang V, épousa la fille du Gouriel Kaikhosro. Quoi qu'il en soit, ce dut être dans sa jeunesse que le prince conçut l'idée et posa les premières bases de ce beau travail.

Essai sur le commerce que les Anciens faisaient de l'or avec le Soudan, par M. Louis MARCUS (1).

LORSQUE de l'Égypte on se rend au Sennâr par le désert de la Nubie et en longeant les bords du Nil, on rencontre au-delà de ce désert, entre les 15.e et 13.e degrés de latitude, plusieurs petites cataractes que forment les fleuves Blanc et Bleu, en traversant une chaîne de montagnes peu élevées qui, partant de l'intérieur de l'Afrique, s'étend de l'ouest au nord-est jusqu'aux côtes de la Mer Rouge. Cette petite chaîne de montagnes, qu'on nomme *Mazagha*, renferme déjà, dans sa partie qui avoisine le Nil Bleu, plusieurs mines d'or (2).

De là, plus on s'enfonce dans l'intérieur des terres

(1) Extrait de l'ouvrage inédit du même auteur, intitulé *Histoire des colonies étrangères qui se sont fixées dans le Sennaar depuis le VII.e siècle avant J. C. jusqu'au IV.e siècle de l'ère chrétienne*, suivie de dissertations sur la civilisation des peuples du Soudan au temps des Égyptiens, des Méroëns, des Carthaginois, des Grecs et des Romains, et de plusieurs traités sur les relations commerciales de ces nations avec les Nègres. Les colonies dont l'auteur parle vinrent de la Palestine, de l'Égypte et de l'île de Madagascar; elles étaient composées de Juifs, de Syriens, de guerriers égyptiens, de Grecs nés en Égypte et de Cafres.

(2) Mendez, *in Historiam Æthiopiæ*, lib. III, Lisbonne, 1624, *in-8.o*, p. 105 et sqq. — Marmol, *Africa*, éd. espagn. de Malaga, 1599, *in-4.o*, fol. 80, colonne 4. Les mines d'or que M. Cailliaud (*Voyage à Méroé*, 1825, *in-8.o*, tom. II, pag. 294) place dans la province abyssinienne de *Ras al-Feel*, font partie de la chaîne de *Mazagha*.

situées entre le Fleuve Bleu et le Nil Blanc, et plus les pays que l'on parcourt du 13.e au 12.e degré de latitude sont riches en or. On ne trouve ce métal qu'au-dessus du sol, pendant et après la saison des pluies : les rivières et les courans qui viennent de l'est du Sennâr et du couchant de l'Abyssinie, charient alors plus d'or qu'à l'ordinaire; et les habitans des pays d'alentour n'osent point, tant que durent les pluies, quitter leurs cabanes situées sur des hauteurs, pour retirer ce métal de l'eau qui en dépose une partie dans les champs, les forêts, et dans les fentes et les trous de la terre (1).

Depuis le 12.e jusqu'au 11.e degré de latitude, le sol, qui n'offre au nord que des plaines immenses couvertes de forêts habitées par des éléphans, des autruches, et qui servent de repaire aux lions, aux hyènes et à une foule d'autres bêtes sauvages, commence à devenir inégal et raboteux. On y voit des vallées de quatre lieues et plus d'étendue, parsemées de coteaux formés par du quartz arénacé ou des roches calcaires. Elles s'étendent du nord au sud ou sud-ouest, et finissent par des montagnes de plus d'une demi-lieue de longueur et de quatre à huit cents pieds de hauteur. Leur masse se compose de syénite à petites lames, de feld-spath rose pâle et assez chargé d'amphibole. Ces blocs arides forment des groupes de pyramides par leur superposition. Des grès et des sables ferrugineux et rougeâtres revêtent le sommet et la

(1) Bruce, *Travels*, éd. angl. *in-4.o* tom. III, pag. 647.

pente des montagnes, ainsi que les vallées ou les plaines qui les séparent l'une de l'autre. Par-tout où le sol est recouvert de ce sable rouge, on trouve au-dessous de sa surface, dans des couches d'argile verdâtre, de petites paillettes ou parcelles d'or et des grains de fer sulfuré (1).

Depuis le 11.e degré, on rencontre par-tout de cette terre d'*alluvion rouge* et ferrugineuse; elle revêt les flancs et les surfaces des rochers, des collines et des montagnes; elle recouvre le sol des plateaux élevés et des bassins déprimés. Tous les pays situés entre le Nil Bleu et la rivière *Toumat* qu'a parcourus M. Cailliaud au-delà du 11.e degré de latitude nord, et qui occupent un espace de près de dix-huit cents milles carrés d'étendue, offrent cet aspect. Par-tout où cette terre de transport rouge recouvre le sol, on retrouve au-dessous d'elle des terres qui contiennent de l'or. Cependant, c'est sur les bords des torrens qui coulent en tout temps et sur le sol de leur lit, ainsi que dans les ravins, les lacs et les étangs, lorsqu'ils sont à sec, que les habitans de ces contrées recherchent ordinairement l'or avec le plus de fruit. Là, en effet, la couche terreuse qui le contient s'est successivement accrue de tous les dépôts que les eaux y ont laissés; néanmoins son épaisseur n'est que de huit à dix mètres, et souvent de la moitié seulement (2).

(1) Cailliaud, tom. II, pag. 368 sqq.; tom. III, pag. 16 sqq. —Bruce, *Travels*, édit. de Murray, *in-8.o*, tom. VII, pag. 112.

(2) *Ibidem.* — Manuel de Vega, *Lett. curios. dell' Etiop.* Firenza, 1630, *in-4.o*, pag. 181, 224 et 304.

Le pays où se trouvent ces sables aurifères est plus élevé que celui qui l'avoisine du côté du nord: ces montagnes sont moins longues que celles qui précèdent, mais aussi plus rapprochées les unes des autres; elles sont plus *compactes* et moins sillonnées par la violence des torrens et des pluies qui tombent depuis la fin d'avril jusqu'au milieu de septembre. Elles sont principalement composées, les unes de roches amphiboliques et de feld-spath d'une belle pâte, les autres de blocs de pétro-silex verdâtres, ou de roches calcaires contenant des pyrites. Les sables aurifères ne donnent au lavage, terme moyen, que quatre grains d'or par quintal; les parcelles en sont très-petites et mêlées d'argent et d'ocre martial. Pendant et peu après la saison des pluies, les rivières qui viennent de loin, du côté du sud et sur-tout du sud-ouest, charient pourtant des morceaux d'or natif pur, du poids de plusieurs onces: il y a donc lieu de croire que les pays montagneux situés au-delà de ceux qu'a parcourus M. Cailliaud, possèdent une plus grande quantité de ce métal que les derniers, dont l'extrémité sud-ouest s'appelle *Zingion*. Elle est située 10° 29′ 44″ lat. nord et 32° 20′ 30″ à l'est de Paris.

Aussi tous les rapports des voyageurs et des géographes anciens et modernes nous apprennent-ils qu'en se rendant de *Zingion* vers le sud-ouest, jusqu'aux sources du fleuve que le voyageur anglais M. Brown prend pour la branche principale du Nil, ou jusqu'au parallèle de huit degrés de latitude nord et au méridien situé 23° 40′ à l'est de Paris, on traverse des

contrées dont la richesse en or ne le cède pas à celle des pays de Galam, de Bambouc, d'Argentais, de Tiria et du Cancan dans la Sénégambie (1). Marmol, géographe espagnol, qui écrivit vers 1600, connaissait déjà les pays qui contiennent de l'or et que M. Cailliaud a parcourus dans le midi du Sennâr (2). Il donne le nom de *Damota* à la partie située à l'orient, et celui de *Synaxii* à celle qui se trouve au couchant. Le premier nom répond à celui du *Toumat*, qui est le plus grand fleuve que M. Cailliaud ait vu à l'ouest du Nil Bleu; le second rappelle la ville de *Zingion*, qui a pris son nom de la chaîne de montagnes qui l'avoisine, et qui de là pénètre plus avant dans l'Afrique au midi et au sud-ouest.

Les montagnes de *Synaxii*, selon Marmol, accompagnent la branche principale du Nil, ou la rivière Toka, jusqu'à ses sources, situées près des lieux où commence le fleuve Quilmanié ou Kibber, qui coule vers le sud-ouest et va se jeter, près de la ville de Mélinde, dans l'océan indien (3). Les géographes portugais et espagnols qui vivaient dans le même siècle que Marmol, placent les sources de ce fleuve vers le

---

(1) *Voyez*, sur les mines d'or du Bambouc, du Galam et de l'Argentais, les fragmens d'un voyage en Afrique, publiés par M. Golberry, vol. I, chap. 10 et 11, et la *Description de la Nigritie*, par P. D. P.*** pag. 142 sqq. *Voyez*; pour les mines d'or du Tiria et du Kankan, Mollien, *Voyage au Sénégal*, 1821, *in-8.°*, tom. I, pag. 266 sqq., et les voyages de MM. Ledyard et Lucas en Afrique, 1804, *in-8.°*, pag. 102.

(2) Marmol, *tom.* II, *fol.* 80, col. 3 et 4.

(3) Marmol, *loc. cit.* et fol. 44, col. 3 et 4; fol. 90, col. 4.

30.ᵉ degré à l'est de Paris et 9° 1/2° lat. nord (1). C'est donc là qu'il faut aussi rechercher la source du Nil de Marmol ou du fleuve auquel ce géographe donne le nom de *Toka*. La chaîne de *Synaxii*, qui accompagne ce fleuve jusqu'à son origine, est plus riche en or que celle de l'est ou que les montagnes de Damotà. Le géographe espagnol place à l'ouest de celle de *Synaxii* les montagnes de *Gara* ou *Garava* (2), qui possèdent encore plus d'or que les premières. Ces dernières se rapprochent, du côté du couchant des montagnes de la Lune, que les indigènes appellent *Bettarin*; leur nom arabe est *Gebel-al-Qamar*, qui a la même signification que *Bettarin*, qui veut dire *montagnes de la Lune*. La partie la plus élevée de ces montagnes est celle qui est située vers le midi. *Gebel-adzdzahab* ou *la montagne d'Or* est le nom que lui ont donné les géographes arabes, à cause de la grande quantité d'or qu'elle renferme (3). C'est à cette dernière chaîne, qui s'étend probablement depuis 30° long. est de Paris jusqu'à 23° et de 9° 1/2 lat. nord à 7° ou 5°, que, selon le voyageur anglais M. Brown, la branche principale du Nil prend sa source (4). Il la

(1) Tellez, *Hist. de Ethiopia alta*, Coimbra, 1660, *in-fol.*

(2) Marmol, *loc. cit.* et fol. 38, col. 4. *Bethou* signifie en *gyz* la lueur des corps célestes, la majesté de Dieu; on ne peut donc pas être surpris que ce mot veuille dire aussi *la lune*. Dans cette langue, *haram* est le pluriel gyz du mot hébreu *har*, montagne.

(3) Ritter, *Erdbeschreibung*, 2.ᵉ edit., tom. I, pag. 171.— Edrisii *Africa*, ex edit. Hartmanni, pag. 82.

(4) Brown, *Travels to Darfour*, 1806, *in-4.ᵒ* pag. 475.

nomme *Bahar-al-abyadh* ou *le Fleuve Blanc*, d'après l'usage *adopté* des Arabes d'appeler ainsi l'affluent le plus occidental du Nil, qu'on prend aussi ordinairement pour la branche la plus grande de ce dernier fleuve. Ses sources, selon Brown, sont situées à 8° lat. nord et à 23° 42′ à l'est de Paris. Supposons que MM. Brown et Cailliaud aient bien représenté le cours de ce fleuve sur leurs cartes, et suivons ses bords depuis sa jonction avec le Nil Bleu (15° 37′ 10″ lat. nord et 30° 17′ 30″ long. est de Paris) jusqu'à ses sources; nous arriverons d'abord aux pays de *Chygom* et de *Chybon* ou *Sabuna*, qui sont situés sur la rive occidentale du Fleuve Blanc et dans le midi du Cordofan. Ils abondent en or, qu'on en exporte des ports de l'Abyssinie et de l'Adel, tels qu'Arkecko, Berebra, Zéila, et de là dans l'Arabie, la Syrie et la Perse, ou bien pour les principales villes du Sennâr et de l'Égypte (1). Au sud-ouest du *Chybom* ou *Sabuna*, se trouvent deux autres pays riches en or. L'un se nomme *Laeca:* l'autre l'avoisine du côté du sud-ouest; on l'appelle *Donga*. C'est dans cette contrée que, d'après les renseignemens obtenus à *Cobba*, capitale du Darfour, par M. Brown, le Nil Blanc prend sa source. On trouve aussi beaucoup d'or dans les environs de l'extrémité sud-ouest de ce fleuve qui s'étendent à l'ouest jusqu'aux pays situés dans le midi du Wadey et de l'Afnou, qu'on dit aussi posséder de

---

(1) Brown, p. 460.—Bruce, éd. de Murray, t. VII, p. 112.—Salt, *Voyage to Abyssinia*, 1814, *in-4.°*, p. 17 de l'appendice.

ce métal (1); on croit qu'ils forment la partie orientale de cette fameuse terre de Wangara que tous les géographes et les voyageurs orientaux et occidentaux, depuis le XII.ᵉ siècle, ont célébrée pour la grande quantité d'or qu'elle contient. Elle paraît, en effet, s'étendre depuis le méridien de Wara, capitale du Wadey, jusqu'au midi de Cassena, situé à l'ouest du Bournou et au sud-ouest d'Agadez et de Gana ou Cano (2).

Le Chygom, le Chybom, le Lacca, et les contrées situées à l'est de celles-ci, jusque vers le 30.ᵉ degré à l'est de Paris, furent autrefois le centre du commerce que faisaient les anciens Égyptiens, les Abyssiniens et les Axoumites avec le Soudan, sur-tout pendant les six premiers siècles avant et après J. C. Le souvenir de l'expédition malheureuse qu'entreprit Cambyse, roi de Perse, l'an 525 avant J. C., contre les Macrobiens, anciens habitans de ces contrées, pour s'emparer de leurs mines d'or, s'est conservé jusqu'à nos jours dans la partie de ce pays située à l'orient. « Sennâr, dit la tradition de ce pays, portait » le nom de *Macrobé* au siècle de Cambyse, roi des » Perses. Depuis le règne de ce prince jusqu'à la con-

(1) *Deutsches Museum*, 10.ᵗᵉˢ Stuck, 1790, pag. 975. Le célèbre voyageur Niebuhr a publié dans ce recueil périodique (pag. 963-1004) les renseignemens qu'il a recueillis au Caire sur l'intérieur de l'Afrique.

(2) Walkenaer, *Recherches sur l'intérieur de l'Afrique*, 1821, *in-8.ᵒ*, pag. 226 et 506. *Voyez* plus bas la relation d'un géographe arabe sur le *Beled-at-Tibri*, ou *le pays de l'Or*.

» quête du Sennâr par les Foungi, l'an 1484 de » notre ère, douze reines et dix rois gouvernèrent cet » empire (1). » Les pays situés entre le Fleuve Blanc et le lac Tsad sont compris sous le nom général de *Nouba*, qu'on leur donna probablement à cause de leur abondance en or; car, dans la langue des Koptes, *nob*, νουб, signifie *or*. Les anciens, trois cents ans avant et depuis J. C. (2), désignaient par le même mot la partie orientale de ces contrées et celles qui étaient situées entre elles et la rivière que Marmol nomme *Toka*, et qui se trouve confinée entre le 30.ᵉ et le 32.ᵉ degré de longitude de Paris. C'est dans cette partie du *Nouba* des anciens que la mémoire de l'expédition de Cambyse s'est conservée; on peut donc en conclure que les habitans de ces contrées commercèrent autrefois avec les Égyptiens et les Éthiopiens ou *Méroens*, dans les siècles antérieurs à notre ère.

On peut en dire autant de l'époque qui suit, et dont nous nous occupons seulement ici, pour parler ailleurs du commerce de l'or que faisaient les anciens avec les peuples du Soudan avant J. C. On retrouve dans les géographes du XVI.ᵉ siècle le nom du lieu où se te-

---

(1) Cailliaud, *Voyage à Méroë*; tom. II, pag. 254.

(2) Aristocréon, écrivain grec du IV.ᵉ siècle avant J. C., dit dans Pline (*Hist. nat.* VI, 30) que les *Noubei* demeurent sur les bords du Nil et près des limites de la terre connue. *Voyez* encore Ptolémée, *Geogr.* IV, 6.—*Remarque :* Aristocréon dit que de son temps il y avait déjà 300 ans écoulés depuis que les Automoles, ayant quitté l'Égypte, étaient venus dans l'Abyssinie. Cet événement eut lieu vers 643 avant notre ère; donc Aristocréon vécut vers l'an 343.

naient principalement, pendant les cinq premiers siècles de notre ère, les marchés où l'on faisait le trafic de l'or. Ce lieu est situé dans un pays que Marmol et Léon l'Africain placent au sud-est du Bournou et au sud du Gaoga ou Koko, qui, selon ces deux géographes, est proche de la partie du Sennâr située au midi. Le Niger, selon le premier, y prend ses sources d'un lac qu'il nomme tantôt *Seu*, tantôt *Sau* et tantôt *So*, et qui porte le même nom que le pays dans lequel il est situé. Léon ajoute que le Nil d'Égypte, aussi bien que le Niger, prend sa source dans ce lac de *Seu* ou *So*. Son opinion diffère donc en cela de celle de Marmol, qui ne fait pas communiquer le Nil avec le Niger, et qui dit que les sources du premier de ces fleuves sont situées à 30° à l'est de Paris (1). Ce n'est point ici le lieu de rechercher lequel a raison, ni de voir si le *Joliba* de Mungo-Park, qui coule de l'ouest à l'est, se joint au Niger de Marmol et de Léon, ou bien au Nil; je remarquerai seulement que l'existence d'une grande rivière dans le centre de l'Afrique, et qui coule du couchant au levant, ne peut être un argument contre ce que disent Léon et Marmol d'un fleuve Niger qui coule dans une direction opposée. M. Walkenaer s'est déjà efforcé de prouver, et il l'a fait avec succès (2), que tous les renseignemens obtenus depuis trente ans sur le cours des grandes ri-

(1) Marmol, *Africa*, II, fol. 26, col. 2, fol. 60, col. 4. — Leo Africanus, ex edit. Is. J. B. Ramusii, *Viaggi*, tom. I, tit. *Divisione dell' Africa*, p. 1, c. — Livio Sanuto, lib. VIII, p. 97.

(2) Walk. *Rech. sur l'int. de l'Afr.* p. 299-301 et 398 sqq.

vières qui arrosent la Nigritie, s'accordent sur l'existence de deux fleuves dont les courans sont opposés Brown (1) nous apprend que les sources du Fleuve Blanc sont situées près de celles du *Darcoulla* et de plusieurs autres rivières qui coulent vers le couchant. La position qu'il donne aux sources du Nil et au pays de Donga, dans lequel elles se trouvent, est la même que celle du pays auquel Marmol et Léon donnent le nom de *Sau* ou *So*, et où le géographe arabe place les sources du Nil d'Égypte, qui coule comme le Fleuve Blanc de Brown au nord-ouest, et celles du Niger, qui, comme le *Darcoulla* de Brown, se dirige vers le couchant. Le Donga du voyageur anglais croise le méridien situé 23° 42′ est de Paris, et le parallèle situé à 8° au nord de l'équateur. Ainsi donc cette contrée est située au sud-est du Bournou et au sud-ouest du Sennâr. Léon et Marmol donnent, eu égard à ces deux pays, la même position à celui de *Seu;* mais *Sau* ou *So* est une moitié du mot *Sasou*, dont les anciens se servent pour désigner le pays où se faisait principalement le commerce de l'or avec la partie orientale du Soudan (2). Si l'on prend ces deux mots pour des termes égyptiens, ils ont tous deux la même signification. *Sasou* a le même son que *Soso*, et ce mot-là, ou bien *Sousou*, est le nom de plusieurs contrées et de plusieurs peuplades du Soudan (3). Selon Manéthon, *Sos*, dans

(1) Brown, p. 475.

(2) Cosmas, *Topogr. christian.* ex edit. Montfaucon. Voyez *Nova Collectio patrum*, Paris. 1707, tom. II, *in-fol.* pag. 143.

(3) Vater (*Mithridates*, tom. III, *Abtheilung*, II, p. 436)

l'ancien langage démotique de l'Égypte, signifie *nomade* ou *pasteur* (1), et *So* a la même signification dans le *gyz* ou langue écrite de l'Abyssinie (2). On sait aussi que les peuples du Soudan, chez lesquels les Égyptiens vont chercher de l'or, menaient une vie errante. Hérodote (3) rapporte que le roi des Macrobiens ayant entendu dire aux envoyés de Cambyse, roi des Perses, « que ce peuple vivait de pain, leur » répondit qu'il ne s'étonnait plus de la briéveté de » leur vie, qui ne s'étend pas au-delà de 70 ans; que » le pain était un aliment des plus grossiers; que les » Macrobiens n'en mangeaient point; qu'ils ne vivaient » que de chair, et que cette nourriture leur était si

---

a recueilli les passages de plusieurs journaux de voyages dans lesquels il est dit que les Mandingues, peuple très-répandu dans les hautes régions de la Sénégambie, se nomment eux-mêmes *Soso*. — *Sousi* est le nom propre d'un peuple de la côte de Guinée. Entre ce pays et Cassena, on trouve plusieurs endroits qu'on appelle *Soso*. — Entre Houssa et Tombouctou, il y a aussi plusieurs villes de ce nom. (Ritter, *Erdbeschreibung zweite Ausgabe*, t. I, pag. 344; *Proceeding of African society*, t. I, pag. 243 de l'éd. *in-4.°* Walkenaer, pag. 441 et 454).

(1) Josephus *contra Apionem*, lib. 1, cap. 2, t. II, p. 445, ed. Hawercampii.

(2) Selon Bruce, tom. I, pag. 443 de la trad. franç. et en plusieurs autres endroits. En copte *sos* veut dire pasteur, et *sé*, errer de lieu en lieu; en langue rabbinique, *sá* et *sásá* signifient également il a erré. Comme la langue gyz a beaucoup d'affinité avec l'hébreu, il est probable que le mot gyz *sá*, qui signifie *pasteur nomade* selon Bruce, vient d'un verbe gyz qui correspond au verbe hébreu *sásá*, errer. Je ne trouve pas ce verbe gyz, ni le substantif *so*, qui en est dérivé, dans les dictionnaires éthiopiens de Ludolf et de Wemmers.

(3) Herod. III, 17-25.

» convenable, qu'ils parvenaient ordinairement jusqu'à » l'âge de 120 ans. » Le cosmographe grec Cosmas (1) rapporte que les caravanes qui d'*Axoum*, ancienne capitale de l'Abyssinie, se rendent au pays de *Sasou*, passent près des sources du Nil. Léon l'Africain (2) place celles-ci dans le pays de *Seu;* et Marmol (3), entre cette contrée et le sud-ouest de l'Abyssinie : je pense donc que toute la partie comprise entre le Fleuve Blanc de M. Brown, qui est aussi le Nil de Léon l'Africain, et la rivière *Toka*, qui est le Nil de Marmol, fut autrefois appelée par les anciens, *Sasou* ou *le pays des Nomades*. Cette conjecture s'accorde avec l'épithète de *grands pays*, *μάκρα χώρα*, que Cosmas (4) donne au pays de *Sasou*, et qui, d'après l'idée qu'il avait de notre planète et de son extrémité méridionale, signifie encore un pays d'une longitude considérable, mais de peu de latitude. Marmol et Léon (5) disent que le Niger prend sa source au lac *Seu*, et va se jeter dans la Mer Atlantique, en communiquant avec le Sénégal et le Gambia ou Gambara ; qu'il s'enfonce sous le sol avant d'arriver dans le Bournou, où il ressort de dessous terre pour former un grand lac à l'endroit même de sa sortie. Plus d'un siècle après J. C., Ptolémée (6) fait aussi mention d'un fleuve

---

(1) Cosmas, *loc. cit.* pag. 140.
(2) Leo Afric. *loc. cit.*
(3) *Voyez* ci-dev. pag. 211, note 1.
(4) Cosmas, *loc. cit.* pag. 138.
(5) *Loc. cit.*
(6) Ptolem. IV, 6.

semblable : il n'en rapporte pas le nom; mais il dit que le lac qu'il forme s'appelle *Noutha*, ou, selon la variante, *Nouba*. D'après lui, les bords de ce fleuve sont habités par les *Noubei* ou *Nobi*. Ce fleuve est situé à l'ouest du Nil et au midi du Fezzan.

De tous ces faits et de tous les rapprochemens que je viens de faire, on peut conclure avec quelque vraisemblance que le *Sasou* des anciens correspond au *Seu* de Léon l'Africain et de Marmol, et que ce pays est situé entre le Fleuve Blanc de Brown et la rivière *Toka* de Marmol, ou bien entre le 23.ᵉ et le 30ᵉ degré de longitude à l'est de Paris. En parcourant avec attention tout ce que les anciens disent, dans leurs écrits, de la situation de cette contrée et du commerce qu'ils faisaient avec ses habitans, on est bien convaincu que la situation que nous venons de donner au *Sasou* des anciens est exacte. Avant d'entrer dans le détail des récits des historiens et des géographes grecs et romains sur ce sujet, il sera bon de nous arrêter un instant sur le commerce que les habitans des bords du Fleuve Blanc et de la rivière *Toka* firent, pendant les trois derniers siècles, avec la Nubie, l'Égypte, l'Abyssinie, le Darfour, et avec d'autres pays de l'Afrique. Déjà, vers l'an 970, Ebn-Haucal (1), écrivain arabe, nous indique la distance qu'il y a du Fezzan au pays de Zaghawan (2), situé au sud du Fazuclo et du Byrtat. Au XIII.ᵉ siècle, le Vénitien Marc-Pol (3) rapporte

(1) Ebn-Haucal, apud Walkenaer, p. 475.
(2) Abou'l-féda, in *Edr. Afr. ex ed. Hartmanni*, p. 82-84 et 327.
(3) Marco-Polo, dans Salt, *Voyage to Abyss.*, pag. 68.

que les caravanes se rendent des quatre coins de l'Asie et du nord de l'Afrique dans l'intérieur de l'Abyssinie, pour y acheter de l'or. Plusieurs caravanes partent maintenant tous les ans du Grand-Caire, les unes par le Darfour, au milieu et à l'ouest du Soudan, ou à *Ganah*, *Cassena*, *Houssa*, *Tombouctou*, les autres par le Darfour, à l'est de la Nigritie, ou par les pays de *Chygom*, de *Chybom* ou *Sabuna*, de *Lacca*, et ceux qui les avoisinent à l'ouest et à l'est. On nomme ces caravanes les *Galabis al-Darfour* (1). Elles s'absentent pendant un, deux et trois ans; elles emportent avec elles du Grand-Caire du sel, des habits, du vin, des figues: elles chargent en outre du sel dans les déserts; elles échangent ces marchandises dans les pays des nègres de l'Orient, contre de l'or, des esclaves et des épiceries qu'elles en rapportent. On se rend également de Murzouc, capitale du Fezzan, aux rives du Fleuve Blanc et aux pays d'alentour par la ville de Tegerry, par les pays de *Tibbo*, de *Borgou* et de *Bilma*, et par *Ware*, capitale du Wadey, &c. (2). Les renseignemens obtenus dans les dix dernières années par les Européens dans diverses contrées de l'Afrique, s'accordent sur l'existence de la communication qu'on suppose exister entre le Wadey et la ville de Cassena, et entre cette place et la côte de la Guinée et du Be-

---

(1) Brown, pag. 277. — Benjamin. de Tudela, ex ed. hebraïc. Constant. 1540, *in-4.°*, pag. 68.

(2) Lyon, *Narrative of travels in northern Africa*, 1821, *in-4.°*, pag. 243-245.

nin; il est même à présumer que cette route (1) est plus fréquentée que celle qui conduit des deux derniers pays à Tombouctou par les plateaux des Foules ou des Mandingues. Un grand nombre de sociétés de marchands partent de différens points de l'Asie, et se rendent par Arkiko, fort situé au nord de l'Abyssinie, dans l'ouest de cet empire et au Fleuve Blanc (2). Il y arrive également des marchands par Berebra, ville située au midi de l'Abyssinie et sur la Mer Rouge. Entre cet endroit et Gondar, capitale du pays que nous venons de nommer, il existe des communications qui ne sont point interrompues. Valentia, voyageur anglais, apprit à Moca, ville de l'Arabie Heureuse, que les Européens ne rencontreraient aucun obstacle, s'ils voulaient se rendre de Bérébra aux sources du Nil Blanc par le pays des honnêtes et paisibles Somauli (3). A Bérébra, il se tient tous les ans une grande foire qui dure du mois d'octobre jusqu'à celui d'avril, et sur laquelle les Somauli vendent principalement de l'or, de l'ivoire, du civet, de la myrrhe, de l'encens et de la gomme (4).

Dans le XVIIe siècle, on allait et l'on venait de Bérébra aux côtes de la Guinée et du Benin, et de là à l'est de l'Afrique, sans arriver sur les bords du Joliba ou Niger de Mungo-Park (3). Les Maures et

---

(1) Bowdich, *Essay on the geography of north-western Africa*, 1817, map. II. — Walkenaer, pag. 441 et 454.

(2) Salt, pag. 436.

(3) Valentia, *Travels to the Red Sea and India*, 1809, *in-4.°*, tom. II, pag. 377.

(4) Valentia, tom. II, pag. 370.

les Abyssins (1) ne craignaient point, vers la même époque, de se rendre de Damot (2), province occidentale de l'Abyssinie, et qu'arrose le Nil Bleu, aux comptoirs de commerce que les Portugais avaient alors établis sur les côtes et dans l'intérieur de la Mozambique et du Sofala. Là, ils échangeaient de l'or, des esclaves et des épiceries contre des marchandises d'Europe de toute espèce, et sur-tout contre des draps, des verres, des armes à feu et des coris. On amène encore de nos jours (3) des esclaves de Nouba à la ville de Mélinde sur la mer indienne, et même plus loin vers le sud. Des bords du lac Tsana, situé au centre de l'Abyssinie, partent tous les ans plus de mille mahométans pour la rive occidentale du Nil Blanc, et plus loin dans l'intérieur de l'Afrique, en voyageant toujours dans la direction sud-ouest. Cette caravane emporte avec elle des aiguilles, des épingles, des vis, de l'antimoine, de la myrrhe, des habits faits dans la province abyssinienne de Bégemder ou à Surate, ville des Indes. Ils s'absentent pendant douze ou quinze mois, et ils rapportent chez eux des esclaves, de la civette,

(1) De Barros, *de Asia*, tom. I, dec. 1, chap. 4.

(2) *Oviedo*, patriarche catholique de l'Abyssinie. *Voyez* les lettres que cet ecclésiastique écrivait en 1567 de l'Abyssinie au roi de Portugal; elles ont été publiées par Christoval Suarez de Figueroa, *Hist. ind.* de 1607 et 1608 (et Madrid, 1614, *in-4.º*). On lit aussi ces lettres dans Fernand Guerreiro, *Relaçam annal dos padres da compania de Jesus da India, em annos 1602-3* (Lisbonne, 1605, *in-4.º*). *Voyez* pag. 511 du premier ouvrage et 507 du second.

(3) Salt, pag. 37-62.

du cardamome, des peaux, et principalement de l'or et du gingembre (1).

Ce tableau si brillant du commerce qui se faisait dans ces trois derniers siècles sur le Fleuve Blanc, et entre lui et le Fleuve Bleu, et dans le pays de Nouba, à l'ouest du Nil Blanc, n'est rien, lorsqu'on le compare avec les détails curieux que nous donnent les anciens sur le commerce qu'ils faisaient avec ce pays, depuis J. C. jusqu'au VIIe siècle.

« Le pays de *Sasou*, dit Cosmas (2), auteur grec et chrétien, qui vivait dans le VIe siècle, n'est pas éloigné de l'océan; il contient beaucoup d'or. Tous les deux ans, le roi d'Axoum envoie dans cette contrée, par l'intermédiaire du gouverneur des Agoios, des messagers pour y acheter de l'or; aux envoyés du roi se joignent un grand nombre de négocians de tous les pays, de sorte que la caravane se monte à plus de cinquante hommes. Elle emmène des bœufs et emporte avec elle du sel et du fer; arrivée dans le pays de *Sasou*, elle s'arrête dans une vaste plaine; on ramasse dans les forêts des arbrisseaux à épines, pour en former une haie carrée, derrière laquelle on puisse se mettre à l'abri. On tue le bétail, on le découpe, et on l'expose, ainsi que le fer et le sel, en petits monceaux devant la haie, et l'on se retire au dedans. Les indigènes s'approchent des marchandises qui sont étalées, en apportant des grains d'or, qu'ils nomment *tancara*, ταγχαρα. Chacun d'eux met un, deux ou trois

(1) Bruce, ed. angl. de 1790, *in-4.°*, tom. III, pag. 385.
(2) Cosmas, *loc. cit.* pag. 139 sqq.

grains d'or, et même plus, sur un morceau de fer, de sel ou de viande, après quoi il se retire. Aussitôt qu'il s'est éloigné, le propriétaire des marchandises revient à son tour, voit les grains d'or qu'on lui offre en échange ; si la valeur de l'or déposé lui convient, il l'ôte et laisse la viande, le sel ou le fer sur lesquels il était, et que viennent chercher ceux qui y avaient déposé l'or, aussitôt que les premiers se sont retirés. Si le propriétaire n'est pas content de la quantité de grains d'or qu'on vient de lui offrir pour son sel, son fer ou sa viande, il ne touche ni aux marchandises ni à l'or. Aussitôt qu'il s'est retiré, l'habitant de *Sasou* revient, et tantôt il ajoute quelques grains à ceux qu'il avait déjà déposés, ou bien il enlève son or et le marché se trouve rompu. C'est ainsi que se fait le commerce dans ce pays éloigné, faute d'interprètes. Malgré cela, en moins de cinq jours toutes les marchandises sont vendues : alors toute la caravane décampe en même temps ; ceux qui la composent sont bien armés ; sans cela, ils seraient assaillis sur leur route par beaucoup de petites troupes de maraudeurs qui les attaqueraient et leur enleveraient leurs richesses, s'ils se sentaient les plus forts. Six mois suffisent pour aller à la foire de *Sasou* et en revenir ; mais, en y allant, on voyage à petites journées, parce que le bétail ne permet pas d'aller vite ; au retour, on voyage beaucoup plus vite, afin de ne pas être surpris par les pluies d'hiver qui tombent dans ces contrées. Il faut savoir que les sources du Nil se trouvent près du pays de *Sasou*, et que, pendant l'hiver, il se forme sur la

route de la caravane beaucoup de rivières à la suite des pluies qui, dans cette saison, tombent à verse et sans interruption. L'hiver, dans ces contrées, coïncide avec notre été; il commence au mois d'épiphi (vers la fin de juin), et il finit dans le milieu du mois de thoth (septembre). Pendant ces trois mois, le temps est si pluvieux dans les pays situés entre la ville d'Axoum et le pays de *Sasou*, qu'il s'y forme une multitude de nouveaux courans qui se jettent tous dans le Nil. »

Les moindres détails de ce récit de Cosmas sur les lieux dont il parle sont très-exacts. Dans les pays situés entre le Nil Bleu et le fleuve Toumat qu'a parcourus M. Cailliaud, et qui ne sont pas encore très-riches en or, les indigènes en vendent déjà aux Arabes qui habitent l'Abyssinie, pour de la toile, de la ferraille et pour de la chair de bœuf et de mouton (1). Les Agows possèdent beaucoup de bétail : ils paient en bœufs leur tribut annuel au roi de l'Abyssinie; ils échangent avec les Shangalas, peuple sauvage de l'Abyssinie, de la viande, du sel et de la cire, pour de l'or, de l'ivoire et des cornes de rhinocéros (2). C'est par le pays des Agows et par l'intermédiaire de leur chef, que, selon Cosmas, les Axoumites arrivent au pays de *Sasou*. L'auteur grec dit encore que, dans le pays de *Sasou*, la caravane reste à découvert en pleine campagne dans l'intérieur d'une haie construite avec des buissons. Dans l'Abyssinie, toutes les foires se tiennent

---

(1) Cailliaud, tom. III, pag. 36.
(2) Bruce, *loc. cit.* pag. 737.

dans de vastes plaines bordées d'arbres; on se sert, pour former des palissades, des rameaux d'un arbre épineux nommé *tacuffa*. Les branches d'un seul arbre de cette espèce peuvent suffire à la construction de la hutte d'une nombreuse famille de Shangalas. Cet arbre se trouve au pied des montagnes, dans le fond des vallées et dans les plaines (1). La caravane, dit Cosmas, s'arme, lorsqu'elle se met en route. On ne peut guère voyager sans armes et sans escorte dans le centre et dans le midi de l'Afrique. Cette précaution devient sur-tout nécessaire, si l'on veut se rendre de l'est de l'Abyssinie dans les pays situés entre le Nil Bleu et le Fleuve Blanc. Les habitans de plusieurs de ces contrées peuvent, selon le géographe arabe *Ibn-al-Ouardi*, être regardés comme les Tartares du Soudan. Ils errent sans cesse d'un lieu à un autre, avec leurs tentes et en emmenant leurs bestiaux, et ils pillent tout ce qui leur tombe entre les mains (2). En prenant le pays de *Sasou*, dont Cosmas parle, pour le pays que Léon et Marmol nomment *Seu*, et qui est situé à l'ouest du Fleuve Blanc et au sud-est du Bornou, les marchands axoumitains se seraient rendus dans un pays où il y a beaucoup d'or; il leur eût fallu partir de chez eux après leur rentrée dans les lits des fleuves Blanc et Bleu, et retourner du pays de *Sasou* à Axoum, avant le commencement des pluies et l'accroissement des rivières de l'Abyssinie et du pays de

(1) Bruce, *loc. cit.* tom. II, pag. 511-517.
(2) Salt, pag. 57.

Nouba. Mais, dit Cosmas, la caravane qui va dans le pays de *Saseu* pour y faire le commerce de l'or, s'empresse de quitter cette contrée pour rentrer dans ses foyers, de crainte d'être surprise en route par les pluies. D'ailleurs, l'affinité que les noms de *Sasou* et de *Seu* ont entre eux, leurs significations et plusieurs autres considérations toutes physiques, nous ont fait déjà reconnaître que le pays de *Seu* dont parle Marmol, est en effet la limite occidentale du *Sasou* de Cosmas, situé entre le Fleuve Blanc et le Toka (1). Cependant, nous ne nous arrêterons point à ces seules preuves; nous tâcherons encore de prouver, par les témoignages des anciens sur la situation de ce dernier pays, qu'il se trouve situé à l'ouest de la rivière Toka et au sud du parallèle de 11 degrés.

Mais, avant de le faire, je remarquerai seulement encore que le nom de *Tankara*, ταγχάρα, que les Abyssins donnaient, selon Cosmas, à l'or que l'on va chercher dans le pays de *Sasou*, se retrouve dans les Bibles éthiopiennes sous celui de *Tankhar*, et qu'il y signifie *topaze* ou *topaze de l'Éthiopie* (1). Comme cette pierre précieuse a la couleur et la forme des grains d'or, il n'est pas étonnant qu'on la désigne, ainsi que l'or, par le même mot *tankhar* en éthiopien. Le mot hébreu *paz*, qu'on lit dans différens passages de l'Ancien-Testament, est traduit dans les Septante, tantôt par *topaze*, tantôt par *or pur*, que

(1) *Voyez* ci-dev. pag. 210-215.

(2) Job, XXVIII, 19. *Voyez* Ludolfi *Lexicon æthiopicum*, pag. 207.

l'on n'a pas besoin de fondre pour le débarrasser des scories, χρύσον ἀπυρὸν (1). Selon Pline (2), on trouve dans les contrées d'où viennent les différentes branches du Nil, plusieurs espèces de topazes et de chrysolithes, notamment la pierre précieuse appelée *neleon*, qui a la couleur du miel et qui jette peu d'éclat.

(*La suite à un prochain numéro.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

घटकर्परम् *oder das zerbrochene Gefäss &c., traduit* par G. M. Dursch. Berlin, 1828, petit *in-4.°*

On connaît déjà ce petit poëme, par l'ingénieuse et élégante imitation qu'en a donnée M. Chézy dans le *Journal asiatique* (3). Il se compose de vingt-deux stances de deux vers chacune, en tout quarante-quatre vers, et a pour but de peindre, pour nous servir des expressions de M. Chézy, « l'impatience » et les regrets d'une jeune femme séparée d'un époux » indifférent, que l'arrivée de la saison pluvieuse » (heureuse époque où les voyageurs éloignés re- » viennent au sein de leur famille) n'a pas encore

---

(1) Job, XXVIII, 19; *Ecclesiast.* V, 11, &c.
(2) Plin. *Hist. nat.* XXXVII, 8, et XXXVIII, 9.
(3) Tom. II, p. 39 sqq.

» rendu à ses desirs. » On ignore la date et le nom de son auteur ; on sait seulement qu'il donna lieu à la composition du *Nalodaya*, attribuée à *Kâlidâsa*, qui voulut imiter le singulier système d'allittérations et de rimes dont le *Ghaṭakarpara* lui offrait le modèle (1). Si cette tradition est exacte, notre poëme appartient à l'âge d'or de la littérature indienne. L'artifice avec lequel sont construits les vers, semble, il est vrai, en marquer la place à une époque de décadence, par exemple au temps du *Râdja Bhodja*. Cependant la pensée et l'expression y sont encore d'une simplicité antique ; la recherche n'est que dans les procédés matériels mis en œuvre par le poëte, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans l'encadrement.

On en possédait déjà une édition imprimée dans l'Inde à la suite des célèbres distiques attribués à *Amarû* ; mais, comme tous les livres publiés à Calcutta et à Sérampore, elle était devenue rare, et cette circonstance seule, à part le mérite du poëme, en rendait la réimpression nécessaire. M. Dursch a donc, par ce travail, rendu service aux amateurs de la littérature sanscrite ; et quoique la critique puisse relever dans son ouvrage un certain nombre de fautes, cette publication n'en est pas moins estimable. Elle se compose d'une préface de 14 pages, consacrée presque exclusivement à la réfutation du système de la séparation des mots dans les textes sanscrits, système

(1) Colebrooke, *on sanscrit and prakrit Poetry* ; *Asiat. res.* tom. X, p. 402, *in-8.°*

dont M. G. de Humboldt a posé les bases, et que M. Bopp a désormais adopté. Le texte du poëme occupe trois pages et demie, le commentaire neuf et demie, et les explications quatorze; puis viennent cinq pages de remarques sur les mètres, la traduction française de M. Chézy, une imitation en vers allemands, et enfin la version latine, par M. Dursch. Le peu d'étendue de cet ouvrage nous impose le devoir d'être courts; nous ne présenterons donc que les observations relatives aux passages qui nous ont le plus frappés, celles que suggère une première lecture.

A la note relative au premier distique, page 34, au lieu de हृदयावमी, il faut lire हृदयावनी, *animi terra,* comme dans le texte; cette erreur est purement typographique.

Le second distique peut donner lieu à une observation plus importante; elle est relative à la manière dont le premier vers est traduit par M. Dursch. Voici le texte avec la version latine de l'éditeur :

हंसा नदन्मेघभयाद् द्रवन्ति
निशामुखान्यद्य न चन्द्रवन्ति ।

Anseres tonantis metu nubis recedunt
noctu in latibula lunæ splendore privata.

Je ne sais sur quel fondement repose l'interprétation de निशामुखानि par *noctu in latibula.* Les moyens d'explication que je puis consulter, les seuls,

je crois, qu'ait eus à sa disposition M. Dursch, le dictionnaire de Wilson et le commentaire, ne me paraissent pas favoriser cette traduction. Dans le dictionnaire, *mukha* n'a d'autre sens que ceux de *bouche*, *entrée*, *commencement*, d'où निशामुखानि doit signifier naturellement « les commencemens de la nuit, » les soirs. » Le commentaire me paraît confirmer pleinement cette explication : अद्य रात्रेर् मुखानि प्रदोषाः न सचन्द्राः « maintenant les commence- » mens de la nuit, les soirs, sont sans lune. » Ajoutons que le scholiaste, en expliquant द्रवन्ति, *ils fuient*, par प्रसयन्ति मानससरसि, « ils se réfugient dans le » lac *Mânasasara* (ou *Manasarovar*), » indique suffisamment que l'idée exprimée par le verbe *dravanti* est complète, et qu'il ne faut pas lui chercher un régime dans l'hémistiche suivant. Je propose donc de traduire ces vers comme il suit :

Anseres tonantis nubis metu fugiunt;
noctis initia nunc lunæ splendore privata (sunt).

Je ferai une autre remarque relativement à la traduction d'un vers du *Ritusanhâra* de *Kâlidâsa*, cité par M. Dursch dans sa note sur le second distique. Voici le vers :

हंसैर् जिता सुललिता गतिर् अङ्गनानां

Wilson, qui a cité ce vers dans son *Meghadûta*, le traduit fort élégamment :

15.

Nor with the goose the smiling fair
In graceful motion can compare.

M. Dursch le rend littéralement en latin : *Anseribus victus gratiosus incessus membrorum.* Au lieu de *membrorum*, il faut dire *feminarum;* car अङ्गनानां est le génitif pluriel du substantif *anganâ, femme.* Si le texte eût voulu dire *membrorum*, ce qui, du reste, n'eût eu aucun sens, il eût mis *angânâm.*

Au troisième distique, M. Dursch me paraît avoir donné une explication inexacte de l'adjectif वितारं voici le texte avec la traduction latine de M. Dursch :

मेघावृतं निशि न भाति नभो वितारं

Nubibus involutum noctu non splendet cœlum immensum.

Puis, pour expliquer *vitâram*, il ajoute cette note que je transcris de peur d'altérer sa pensée : « वितारं *findet sich nicht in Wilson's Wörterbuch. Die Bedeutung scheint aber nicht zweifelhalft zu sein, indem es von* वि *und* तृ *abgeleitet werden kann. Wie der weite (geräumige) Himmel ohne die Sterne nicht glänzet, ebenso glänzet dein Geliebter nicht ohne Dich.* » Ainsi M. Dursch analyse *vitâram* par *vi*, qui a un sens intensitif, et par *trî*, qui veut dire *traverser*, et qu'il paraît avoir confondu avec *stri, étendre*, lequel formerait le subs-

tantif *vistâra, diffusion*. Mais *vitâram*, dans notre texte, n'a aucun rapport avec *vistâra*, et il est beaucoup plus naturel de le regarder comme un adjectif composé de *vi*, *sans*, et *târâ*, *étoile*, *vitâra*, *sans étoiles*, ainsi que le traduit M. Chézy : « le firmament, sans étoiles, a perdu sa plus riche parure, » et comme le prouve le commentaire de la manière la plus positive :

रात्रौ मेघैर् व्याप्तं खं न शोभते तारारहितत्वात्

« *Noctu nubibus obductum firmamentum non splendet stellarum propter privationem.* » On remarquera que le substantif *târârahitatvât* occupe, dans le commentaire, la même place que, dans le texte, l'adjectif *vitâram*, et qu'ensuite le scholiaste ajoute un peu plus bas ताराभावात्, « par l'absence des » étoiles. »

Au premier hémistiche du second vers du quatrième distique, il faut lire जलं, et non *djala* à la forme absolue; *djalam* est le nominatif de la phrase. La traduction de M. Dursch prouve au reste que l'*anusvâra* n'a été oublié que par une erreur du typographe.

Au premier hémistiche du sixième distique, M. Dursch donne une explication satisfaisante de भावने « l'orbe, le disque du soleil, » qu'il regarde comme composé de *bhâ*, *lumière*, et *vana*, *habitation*, *demeure*. A l'appui de cette opinion, il eût pu citer

le commentaire qui la change en certitude ; on y trouve en effet, pour synonyme de *bhâvane*, दीप्तिवने, « demeure de la lumière. » La traduction du scholiaste a ici cet avantage, qu'elle montre de quels élémens est composé *bhâ-vane*, qui rime avec le même mot à la fin de l'hémistiche suivant. Mais là, il a un tout autre sens, lequel toutefois ne me semble pas précisé avec assez d'exactitude dans la traduction de M. Dursch. Voici le vers avec l'interprétation qu'il en donne :

खात् जले पतति शोकभावने

Aqua e cœlo cadente, angore in animo (*existente*).

Il paraît résulter de cette traduction, dans laquelle le mot शोकभावने forme une incise à part, que M. Dursch a interprété *bhâvane* par « dans l'es-» prit. » Mais d'abord je ne crois pas qu'un seul mot puisse ainsi constituer une proposition complète ; il faudrait au moins सति, *existente* (*étant*), et M. Dursch l'a tellement senti qu'il ajoute ce verbe dans sa traduction latine, quoiqu'il ne soit pas dans le texte. Dans l'impossibilité de faire de *shokabhâvane* une incise indépendante, il me semble qu'on doit le joindre, comme épithète, à जले, ainsi que le fait le commentaire. Notre vers y est en effet expliqué comme il suit :

गगनाद्‌ वारिणि पतति सति शोकस्य भावने उत्पादके, littéralement : *e cœlo aqua cadente*

existente mœroris causa, (*mœrorem*) *generante*. Dans cette explication très-naturelle, *shokabhâvane*, « faisant naître le chagrin, » se trouve rattaché à cette circonstance de l'eau tombant du ciel, et éveillant la douleur dans l'ame de l'épouse délaissée, soit parce qu'elle lui rappelle que, dans cette saison, le voyageur devrait être de retour, soit parce qu'elle peut augmenter les obstacles de la route. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ce sens de *bhâvana* s'accorde très-bien avec l'analyse grammaticale de ce mot, lequel est un dérivé de la forme causale de भू, *être*. On doit en trouver de nombreux exemples dans les textes; je m'en rappelle un que me fournit le premier chant du *Bhâgavata pourâna;* il se trouve à la fin de la deuxième lecture :

भावयत्य् एष सत्वेन लोकान् वै लोकभावनः

« L'auteur des mondes les fait subsister au moyen de » la qualité *sattva.* » Ici, il ne peut s'élever aucun doute sur le sens de *bhâvana*, puisque l'excellent commentaire de *Skrîdhara svâmin* le rend par *lokakarttâ*, « créateur des mondes. »

Au dernier hémistiche du huitième distique, il faut lire बध्य: au lieu de बुधः, qui est évidemment une faute d'impression. C'est sans doute par suite d'une erreur de ce genre, que, dans les notes sur le distique quatorzième, on lit क्षितेष et विनाशितेष

tandis que ces deux mots doivent être terminés par ष्, comme dans le texte.

M. Dürsch traduit la fin du premier vers du quinzième distique dont voici le texte :

स्वनदम्भोधरवायुवीजितानां

par *tonantem nubem ferente vento agitatorum* (en parlant des arbres); et, dans une note, il explique le composé अम्भोधर् par « qui porte la nue; » mais ce mot signifie seulement *nuage*, parce qu'il est composé de *ambhas*, *eau*, et de *dhara*, *qui contient*. Il faudrait donc traduire mot à mot : *tonantis nubis vento agitatorum.*

Au commencement du second vers du dix-septième distique, il faut lire कुसुमैर् au lieu de कुमुमैर्, que porte le texte par erreur.

Je diffère encore d'opinion avec M. Dursch dans l'interprétation à donner à la fin du premier vers du vingt-unième distique. Je ne cite de ce verset que ce qui renferme l'idée principale débarrassée de toute circonstance accessoire, excepté de celle qui donne lieu à la difficulté.

एतन् निशम्य विरहानलपीडितायास्
तस्या वचः खलु दयालुर् अपीडितायाः
. . . .
प्रत्याययौ स गृहं . . . .

Quo audito separationis igne afflictæ
ejus verbo certe tenerrimæ laudatæ
ivit domum ille.

Les mots *tenerrimæ laudatæ* ne présentent pas un sens très-clair, et l'on a besoin de la note de M. Dursch pour bien les comprendre; la voici exactement transcrite : *Dem ersten* पीडितायाः *entspricht als Reim* अपीडितायाः *welches letztere in dem Commentar nicht erklärt ist, aber ohne Zweifel von* अपि *und* ईडितायाः *zusammengesetzt ist. Letzteres ist das part. pass. von* ईड् *welches loben bedeutet. « Der so zärtlich gepriesenen;* » d'où il résulte que les mots दयालुर् अपीडितायाः signifient, « de celle qui est » louée si tendrement, » ce que M. Dursch traduit en latin : *tenerrimæ* (an *tenerrime?*) *laudatæ*. Dans cette interprétation, on voit bien comment le traducteur analyse *apîḍitâyâh;* mais il ne dit rien de *dayâlur,* qui ne sera jamais pris pour un adverbe, mais pour le nominatif singulier masculin de l'adjectif *dayâlu, plein de compassion;* et c'est ainsi que l'entend le commentaire, qu'eût dû consulter M. Dursch, puisqu'il l'a fait imprimer : स दयालुः मेघवचनेन « Lui (l'époux), touché de compassion au discours du » nuage. » Le même commentaire donne encore une explication aussi satisfaisante que naturelle du mot *apîḍitâyâh,* quand il dit : अपीडितायास् तत्प्राप्तौ, c'est-à-dire, littéralement, *non vexatæ in ejus acquisi-*

tione, ou *heureuse de le recouvrer*; car *apîḍitâyâh* est, *sans aucun doute*, l'adjectif *pîḍitâyâh*, *tourmentée*, avec l'*a* privatif. Il faut donc traduire :

Hanc audiendo separationis igne afflictæ
ejus vocem, facile misericordiâ plenus non (amplius) afflictæ
regressus est ille domum.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que *apîḍitâyâh* ne peut guère être subordonné à aucun autre mot, dans la phrase, qu'à *griham* : « Lui, touché de » compassion, revint dans la demeure de son épouse » désormais heureuse. » Mais il y a une opposition très-ingénieusement marquée dans les deux premiers hémistiches, et elle n'a pas échappé à M. Chézy, qui traduit : « La sombre retraite de la douleur est, par » son arrivée, changée en un lieu de délices. » C'est dans cette traduction, ainsi que dans le commentaire sanscrit, que M. Dursch eût pu trouver le vrai sens du texte; son ouvrage n'en eût été que plus digne d'être mis sous les auspices du vénérable professeur auquel il l'a dédié.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations, quoique l'ouvrage de M. Dursch pût en fournir encore quelques autres. On trouvera, par exemple, qu'il n'a pas fait assez usage du commentaire, et qu'il devait peut-être en traduire quelques fragmens. Cette partie de l'ouvrage est d'ailleurs imprimée avec assez peu de correction; on y rencontre trop souvent des fautes copiées dans l'édition indienne. Ainsi, au commen-

cement de la glose du second distique, les verbes पल्लयन्ति et शब्द्यन्ति doivent, ce semble, être écrits पल्लयन्ति et शब्दयन्ति. Dans la glose du distique neuvième, on lit, comme dans la première édition, हंसमुदाया, leçon évidemment fautive, qu'il faut corriger en ajoutant un स हंससमुदाया *anserum turbæ.* On pourra encore regretter que M. Dursch n'ait pas adopté, pour le commentaire, un système rigoureux relativement à la séparation ou à la réunion des mots. Ainsi, pendant qu'il lit en un seul mot हंससमुदायामानससरः, ce qu'aucune loi grammaticale n'empêche de séparer ainsi : हंससमुदाया मानसं सरः *anserum turbæ* Mânasam *lacum* (*versus*), il sépare, sur le second distique, तत् स्थापने *in hujus sedatione*, c'est-à-dire un composé dont la forme est aussi une, quoique dans un autre genre, que le latin *multicomus*, et dont certainement les critiques les plus hardis, et les plus amis de cette clarté pour laquelle un texte imprimé semble être fait, n'eussent jamais demandé la division. De même, sur le distique sixième, au lieu de उत्पादकेका मे, il faut lire उत्पादके कामे; sur le distique treizième, au lieu de कास्मात्, कस्मात्; sur le verset quinzième, au lieu de केतकीपुष्यानि, केतकी-

पुष्पाणि, que donne bien l'édition indienne; et enfin, plus bas, il faut lire पुष्पेरुपराजितानां, au lieu d'isoler तानां, qui n'est que l'affixe du participe parfait passif, avec la désinence du génitif pluriel.

Eugène Burnouf.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 2 Février 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société:

MM. Barchou.
Bazin, avocat.
Ewald, professeur à Gœttingen.

S. E. le ministre de l'intérieur écrit pour annoncer qu'il a mis sous les yeux du Roi la lettre par laquelle M. Siebold fait hommage à S. M. d'une caisse de graines de plantes économiques du Japon, et charge le secrétaire de la Société de transmettre à M. Siebold la lettre de remerciemens pour cet envoi.

MM. les professeurs du Jardin du Roi écrivent pour remercier le Conseil de l'envoi qui leur a été fait par le secrétaire, de la caisse de graines du Japon.

M. Jouy annonce qu'il se propose de publier une édition lithographiée du dictionnaire chinois-latin par le P. Basile de Glemona, format *in-8.°*, et demande que la Société fasse les frais de cette entreprise. Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission formée de MM. le comte de Lasteyrie, Abel-Rémusat et Klaproth.

M. Habicht annonce qu'il a envoyé à la Société le 4.e volume de son édition arabe des Mille et une Nuits.

M. le chevalier George Staunton offre au Conseil la II.e partie de ses *Chinese miscellanies*, et la 2.e édition d'un Traité sur la vaccine, en chinois. M. Staunton, présent à la séance, reçoit les remerciemens du Conseil.

Lettre de M. le docteur SIEBOLD *à MM. les membres de la Société asiatique de Paris*

Dezima, ce 15 Décembre 1827.

C'EST avec bien du plaisir, Messieurs, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, et dont le contenu ne pouvait être que très-agréable pour moi. Je vous fais mes remerciemens de la bienveillante communication dans laquelle vous avez daigné m'instruire des objets les plus intéressans qui puissent se présenter à un voyageur au Japon, et dans laquelle vous m'avez indiqué les moyens les plus sûrs pour parvenir à leur solution scientifique. Je m'empresse aussi de vous assurer que j'ai pris les objets que vous m'avez indiqués, pour but de mes recherches, comme probablement vous l'aurez déjà remarqué par les travaux que j'ai fait insérer dans les *Verhandelingen van het Bataviaansch Genootschap van kunsten en Wetenschappen* (Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia.)

Convaincu du vif intérêt que vous prendrez à des découvertes importantes faites dans un pays qui est presque entièrement fermé aux voyageurs européens, je prends la liberté de vous adresser un ouvrage por-

tant le titre : *Quelques mots sur l'origine des Japonais, &c.* Il contient, sous une forme abrégée, les recherches que j'ai faites depuis quatre ans. Cet ouvrage ayant été composé au Japon, aura, par cela seul, des droits à votre indulgence; je sens qu'il ne pourrait être mis au jour que sous les yeux et avec la coopération de votre estimable Société.

Je desirerais beaucoup que ce mémoire pût devenir votre propriété, et il serait fort honorable pour moi qu'il fût donné au public dans votre recueil; mais les devoirs qui me sont imposés par mon gouvernement, celui des *Pays-Bas,* aux Indes orientales, ne me permettent point de publier mes découvertes sous les auspices d'une nation étrangère; car c'est d'après son ordre et à ses dépens que, depuis quatre ans, j'habite le Japon.

C'est pour l'avantage des sciences, si bien cultivées en France, que je vous prie de revoir mon mémoire, de le juger, de l'enrichir de notes, de le traduire en français, et de le faire imprimer, car je pense que les libraires de Paris ne feront pas difficulté de se charger d'un ouvrage qui traite de sujets si importans.

Si vous voulez, Messieurs, vous charger de cette commission, je vous prie d'ajouter au titre, *traduit, rédigé, et augmenté de notes par la Société asiatique,* et de joindre à ce travail une préface dans laquelle on en donnerait une critique impartiale. Je desire qu'il paraisse dans le format de l'*Essai sur la géographie des plantes, par M. Al. de Humboldt, Paris, 1805;* car je me propose, à mon retour en

Europe, de publier mes ouvrages sur le Japon, selon la forme adoptée par ce savant.

Cet ouvrage n'est, en réalité, qu'un faible essai des recherches que j'ai faites, avec beaucoup d'application et avec de grands sacrifices, dans un des pays les plus éloignés de l'Europe; cependant j'aime à croire que ce traité vous paraîtra digne d'être communiqué au monde savant; et je me croirai déjà récompensé des peines que j'ai endurées dans mes voyages, si vous voulez bien vous occuper de cette édition. Je desire que ce mémoire puisse servir d'introduction à mes autres travaux, avant mon retour en Europe, qui probablement aura lieu dans l'espace de deux ans. S'il était impossible de faire paraître ce mémoire, je vous invite à l'envoyer à mon ami, M. le professeur Nees van Esenbeck, à Bonn.

Quant aux notices philologiques que vous m'avez adressées, Messieurs, je puis vous assurer que j'accomplirai vos desirs en tout, nommément pour les dictionnaires. Je possède tous ceux qui sont connus au Japon, et je m'empresserai de vous en communiquer des exemplaires.

Je possède, je crois, la plus grande collection de livres qui soit jamais venue de ce pays; elle est actuellement de plus de 1,500 volumes. J'ai recueilli en outre une collection de tableaux, de monnaies, d'armes, d'instrumens de médecine, &c.

Ma collection zoologique contient plus de 3,000 exemplaires, et la collection botanique environ 2,000 espèces en plus de 6,000 exemplaires. J'ai formé,

avec l'aide de mon collègue, M. le docteur Burger, une collection minéralogique qui est déjà complète.

Les villes les plus remarquables que j'ai visitées ont été déterminées avec précision, en longitude et en latitude, au moyen d'un excellent chronomètre; plusieurs montagnes ont été mesurées à l'aide du baromètre; et l'on vient de former une expédition pour monter, en juillet, sur le mont *Fusi*, afin de le mesurer.

J'ai établi à Dézima un jardin botanique aux dépens du gouvernement des Pays-Bas, et l'on y cultive actuellement 1,200 plantes.

J'ai fait dessiner, d'après nature, à-peu-près 500 planches; j'ai fait composer des portraits de grandeur naturelle de Japonais et de Coréens.

Je ne me suis pas borné aux seules recherches qui peuvent être utiles aux sciences; j'ai desiré aussi rendre service à l'humanité. J'ai donc pris la liberté de vous adresser une lettre pour S. M. le Roi de France, dans laquelle je lui fais hommage des plantes économiques que j'ai trouvées au Japon, et qui, je le crois, pourront prospérer dans la France méridionale, afin de procurer aux nobles habitans de la France un moyen de jouir pleinement des fruits de la paix et de la fertilité de cette belle contrée. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien vous charger de faire parvenir cette lettre au Roi, avec les semences qui l'accompagnent.

Je suis &c.

VON SIEBOLD.

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

ÉCLAIRCISSEMENS sur quelques points contestés de l'histoire des Arabes, des Byzantins, des Seldjoukides et des Ottomans; par M. DE HAMMER (1).

A. HISTOIRE ARABE.

I.

Quelle fut la première expédition arabe en Crète?

Ce fut celle de Moavia, général du calife Osman, entreprise, l'an 33 de l'hégire (653), contre l'île de *Crète* et contre celle de *Malte*. *Voyez* les Tables chronologiques de Hadji-Calfa, en l'an 33, p. 29.

غزوه معاويه بكريد و ملطه

Dans la traduction de Carli, p. 327, on lit : *Furono da Maviè, comandante di Damasco, invase l'isole di Creta e Malta l'anno 33.*

(1) Ce mémoire est une réponse à un article de critique sur le I.er volume de *l'Histoire de l'Empire ottoman* par M. de Hammer, composé par M. Hamaker, et inséré par lui dans le IV.e volume de la *Bibliotheca critica nova*, qui a paru à Leyde en 1828.

II.

Quel a été le véritable rédacteur et éditeur du Coran dans sa forme actuelle?

Quoiqu'il soit bien connu que le calife Abou-bekr a le premier recueilli les chapitres du Coran, il n'en est pas moins certain que le véritable rédacteur et éditeur de ce livre est le calife Osman, qui est décoré, par les Arabes, les Persans et les Turcs, du titre de جامع القران, c'est-à-dire, *celui qui a recueilli le Coran.* L'année même de cette collection est donnée par les historiens arabes et par les Tables de Hadji-Calfa : 28 (648).

جمع قران از نسخهٔ ابی بکر صدّیق

Osman recueillit le Coran d'après l'exemplaire d'Abou-bekr le véridique.

III.

De quelle couleur ont été les drapeaux de Mahomet?

Mahomet avoit non-seulement un drapeau *blanc* et un autre *noir*, mais il en avait encore un *jaune*, qui fut planté à la conquête de Khaibar, et un vert, qui est la bannière sacrée qui se conserve dans le trésor des sultans ottomans. L'historien arabe *Ouakidi* واقدی s'exprime ainsi à ce sujet (traduction d'Ockley, p. 235) : *Abu-Obeidah resigned the whole command of the army to Caled, standing himself in*

the rear under the yellow flag, which Abubekr had given him, at his first setting forth into Syria being the same which Mahomet himself had fought under is in the battle of Chaibar.

La couleur verte de la bannière sacrée des sultans, est attestée par des témoins oculaires, qui ont vu sa sortie solennelle en 1682, et tout récemment en 1828.

Avanti la bandiera verde *del Profeta loro Maometto, portata con veneratione da un' emir*, dit Benetti; *Viaggi a Costantinopoli di G. B. Donado*. Venez. 1688, III, p. 37. *Un gran stendardo* verde *di Maometto*, dit Benaglia, *Relazione del viaggio del S. C. Caprara*. Venez. 1685, p. 103.

La relation de la dernière sortie de cet étendard révéré se trouve dans toutes les gazettes.

IV.

Sur l'identité de quelques noms propres employés indifféremment l'un pour l'autre par les historiens orientaux.

L'historien persan *Édrisi*, qui est l'auteur du *Heschtbihischt* (les huit paradis), et l'auteur de l'histoire universelle turque, *Nokhbet-ol-tewarikh* نخبة التواريخ, nomment indifféremment le trente-cinquième calife abbasside *Nassir-lidinillah* ناصر لدين الله et *Nassir-eddin-illah* ناصر الدين الله, ou encore *Nassir-lillah* ناصر لله et ناصر بالله *Nassir-billah*. Le sens est

toujours, *celui qui aide la foi de Dieu*, quoiqu'on écrive quelquefois ce nom de façon qu'il pourrait signifier, *celui qui aide la foi de Dieu*, ou *celui qui aide pour la foi de Dieu*, ou enfin *celui qui aide à la foi de Dieu*. La différence est aussi peu importante pour l'historien que celle qué l'on peut remarquer entre le nom de *Haroun-al-rachid*, comme écrivent les Arabes, et celui de *Haroun-rachid*, comme écrivent les Turcs et les Persans. Il en est de même du nom du onzième calife Abbasside *Montassar*, qui est écrit, par Deguignes et par d'autres, *Mostanṣar*, d'après l'autorité du *Nokhbet-ol-tewarikh*, du *Djami-ol-tewarikh*, et d'autres auteurs. Ces noms sont donnés aux mêmes califes, ils désignent les mêmes personnes, et ils sont synonymes, comme ceux d'*Abd-our-rahman* et d'*Abdi*, de *Yousouf* et de *Sinan*, d'*Élias* et d'*Elwan*. C'est ainsi que l'officier de cour dont Mourad II se servit pour se débarrasser du prétendant *Moustafa*, est appelé, par les historiens turcs, *Elwan bey*, l'écuyer tranchant (جاشنكير *djaschneguir*), et, par les Byzantins, *Élie l'échanson*, Ἐλιὲζ σεραπλὰρ, c'est-à-dire, *Élias qui tient la coupe de vin*, شرابدار. Pour l'historien qui sait que ces noms désignent la même personne, il lui importe aussi peu de rencontrer l'un ou l'autre, qu'il lui importe de prononcer le *feth* comme *a* ou *e*, et le *kesr* comme *e* ou *i*, de *Fatik* ou *Fatek*, *Nassir-eddin* ou *Nasser-eddin*. Qu'il lise le mot *Fitnet*, *Fitnetou* ou *Fitnetoun* (car c'est bien la même chose quant au sens), il comprendra également la sentence :

اللفتنة نائمة لعن الله من ايقظها

La brouillerie dort; Dieu maudit celui qui la réveille.

B. HISTOIRE BYZANTINE.

V.

A quelle époque Nicée, conquise par les Croisés, a-t-elle été rendue aux Turcs?

Gotthard, abbé de Lichtenau (*Annales Argentorati*, 1609, p. 188), raconte cet événement dans les termes suivans, sous l'an 1106 :

Alexius diu sectæ suæ perfidiæ toxicatam rabiem consignat, Turcis quibus jam nulla vel rara in oriente regnandi spes remanserat se tutissimè reconciliat, et, ô turpissimum facinus! Nicæam, quam olim fidei nostræ turrim dudumque multo christianorum sanguine comparatam præscripsimus, Solamanni tyranni filiis reddidit, custodias ad prohibendum transitum peregrinis terræ marique constituit, Babyloniorum regem contra nos frequentibus nunciis animavit.

VI.

La ville de Rodosto (Ῥαιδεστός) a-t-elle été gardée par les Turcs après la première conquête faite sous Ourkhan, ou bien a-t-elle été reconquise par les Byzantins comme Nicomédie?

Rodosto, qui fut conquise par les Turcs, lorsque

Souléiman passa en Europe, en traversant le détroit de Callipolis, en 759 (1357), fut ensuite perdue par les Turcs, puisque, quarante ans plus tard, elle fut donnée en partage à Andronic, comme on le voit par ce texte de l'historien Ducas, c. 12, p. 23 : Δωρήσας αὐτῷ ταύτην, καὶ Δάνειον καὶ Ἡράκλειαν Ῥεδαιστόντε.

Il en fut de Rodosto comme de Nicomédie ; cette ville fut conquise deux fois par les Turcs. Ainsi Nicomédie, qui avait été conquise une première fois par Akdjé-cogia en 1326, le fut une seconde fois par les Turcs en 1338.

VII.

Chez quel empereur byzantin Azz-eddin (1) *le Seldjoukide a-t-il trouvé un asyle?*

Ce fut chez l'empereur Lascaris ; Pachymère le dit expressément dans l'Histoire d'Andronic, l. VII, p. 425 : Ἀζατίνης (عز الدين) ἔγνω κατὰ σπουδὰς προσχωρεῖν τῷ προβεβασιλευκότι τῷ Λάσκαρι. Pachymère donne ensuite un discours dans lequel Lascaris s'efforce d'engager Azz-eddin à chercher ailleurs un lieu de refuge. *Tali oratione vel persuasit, vel perpulit Azatinem Augustus Lascaris ad perfugium alibi quærendum,* selon la traduction latine, Rome, 1689, p. 426.

(1) Il est bon de remarquer que j'ai écrit *Azz-eddin*, parce que ce nom se prononce ainsi vulgairement. Les Byzantins écrivent Ἀζατίνης. La véritable prononciation est *Izz-eddin*. J'ai écrit de même *Houlagou* pour me conformer à l'orthographe reçue en Europe : la véritable prononciation est *Houlakou*.

VIII.

Marie Paléogina, fille naturelle de Michel Paléologue, nommée par Pachymère la maîtresse des Mogols, *a été promise pour épouse à Houlagou, à Abaka et à Khodabendé.*

Pachymère (l. III, c. 3) raconte que Marie Paléogina, fiancée d'abord à Houlagou, épousa ensuite son fils Abaka. *Verum Chalaü* (Houlagou) *mortuo antequam ad eum princeps cum sponsa pervenissent, puella serò licet adveniens re infectâ non rediit. Nupsit enim filio et successori Chalaü in principatu vocato Apaga.*

La même princesse fut destinée, vingt ans plus tard, à épouser *Khodabendé*, comme Pachymère le raconte encore (*Hist. Andron.* l. VII, c. 25, p. 433):

Igitur (Andronicus) sororem propriam Mariam, quæ titulo Dominæ Muguliorum passim honorabatur, cum idoneo comitatu deduci Nicæam curat: mandans ipsi, ut illic consitens, ex proximo suum cum Charmpantane (Χαρμπαντᾶν خربنده) *conjugium promoveret.*

Ducange, qui parle de cette princesse Marie, maîtresse ou souveraine des Mogols (*Fam. Byzant.* p. 235), indique son premier et son second mariage, mais ne fait point mention de son troisième époux, Khodabendé.

C. HISTOIRE DES SELDJOUKIDES.

IX.

Quelles sont les autorités historiques qui attestent la vérité d'une expédition faite par Mohammed chah le Seldjoukide, de la Perse dans l'Inde?

Les historiens les plus estimés, tels que *Lari*, et l'auteur du *Nokhbet-ol-tewarikh*, attestent formellement la vérité de cette expédition.

Lari s'exprime ainsi dans la traduction turque de Saad-eddin :

مشاهیر مشکوره سندن بری بو درکه هند بتخانه لرندن
اون بیك منّ چکر بر بت سنکین کرانی اصفهانه کتوروب
آنده ایتدوکی مدرسهء عالینك آستانه سنه وضع ایلدی

« Un des exploits les plus célèbres et les plus méritoires (de Mohammed-schah), est qu'il a rapporté des pagodes de l'Inde une idole de pierre pesant 10,000 *mann*, qu'il plaça comme seuil au *Medresé* qu'il fit bâtir à Ispahan. »

Le *Nokhbet-ol-tewarikh* s'exprime ainsi :

وغزای هنده واروب فتح عظیمه موفق اولدی بر بته
که هندوستان بتخانه لرندن مهتر بتان ایدی طشره
کتوردی هندوان برابری مرواريد ایله خریدار اولدیلر
ویرمیوب دیدیکه خلق عالم دیسونلر میکم آزر بت

تراش ایدی محمد بت فروشدر و اصفهانه نقل ایتدروب کندی مدرسه‌سی ایشکننده وضع ایلدی و یوز اونوز ییل مقداری اول مدرسه‌نك یانندە زیر پای خلایقده طـــــــــــوردی

« Il fit une expédition aux Indes, où il remporta » une grande victoire. Il en remporta une des plus » grandes idoles des pagodes indiennes, que les In- » diens voulurent racheter par des perles. Je dis à » cette occasion : Le monde dira-t-il qu'*Azer* (le père » d'Ibrahim) fit des idoles, et que Mahomet les vendit ? » Il fit transporter cette idole à Ispahan, et il la plaça » comme seuil de son collége, où elle fut fou- » lée, pendant cent trente ans, par les pieds du » peuple. »

X.

Pourquoi le sultan seldjoukide Ghayath-eddin Keïkhosrew II fit-il frapper des médailles représentant un lion et le soleil, et deux têtes ?

L'historien Djenabi nous l'apprend en ces termes :

کرجی پادشاهنك قزینی نکاح ایتدی و اکا زیاده میل و محبّت ایلدی و قصد ایتدیکه سکه‌نك بر یوزنده کندو نامی اولوب و بر یوزنده خاتوننك نامی یاد اوله ارکان دولت آنی آندن منع ایتدیلر عاقبت سکه‌ده بر ارسلان صورتین نقش ایدوب ارسلانك باشنده بر کنش

شكلنى تصوير ايتديلر يعنى ارسلاندن مراد كنديو وكنشدن مراد خاتون اولد

« Ce prince (Ghayath-eddin, fils de Keikhosrew) » épousa une princesse géorgienne qu'il aima beau- » coup; il voulut faire frapper des monnoies qui » devaient porter d'un côté son nom, et de l'autre » celui de son épouse. Les grands de l'empire l'en » empêchèrent: il fit alors graver un lion, et, au-des- » sus de la tête du lion, un soleil; lui était représenté » par le lion, et le soleil indiquait son épouse. »

Ce fait, attesté par un historien digne de foi, est d'ailleurs d'accord avec d'autres faits du même genre bien constatés, et avec ce que j'ai dit moi-même (dans le *Journal asiatique*, tom. IV, p. 185) des représentations zodiacales figurées sur les monnoies des Seldjoukides et des Ortokides. L'exemple de Ghayath-eddin Keikhosrew a été suivi aux Indes par Djihanguir, qui a fait frapper des médailles en l'honneur de sa favorite *Nour-mahall* (la lumière du harem), d'autant plus dignement représentée par le soleil, que son premier et son véritable nom était *Mihr-oun-nisa*, c'est-à-dire, *le soleil des femmes*. Dow, *the History of Hindostan*, III, ch. 2.

XI.

Étendue de l'empire des Seldjoukides de l'Asie Mineure sous Ala-eddin Keikobad I.

Djenabi énumère les provinces principales de leur empire:

تحت یدنده اولان مملکتلر بوئلردر قونیه وآقسرای و قیساریه وعامهء بلاد قرمان و بلاد آیدین و منتشا وصاروخان وحمید وکرمیان وکرده وقسطمونی و انکوری وملاطیه ومرعش والبستان وتوقات وآماسیه ونکسار وارزنجان وصامسون وصـــــنـــــاب

« Les provinces soumises à Kéikobad étaient : » *Conia*, *Akserai*, *Kaïsariyé*, *la Caramanie toute* » *entière*, *Aïdin*, *Mentecha*, *Saroukhân*, *Hamid*, » *Guermian*, *Kerdé*, *Castémouni*, *Angora*, *Ma-* » *latia*, *Meraach*, *Elbistan*, *Tocat*, *Amasia*, *Ni-* » *gisar*, *Erzendjian*, *Samsoun* et *Sinope*. »

Cette étendue n'a rien d'extraordinaire, puisque, sous Ala-eddin I, l'empire des Seldjoukides de Roum était au plus haut point de grandeur. C'est lui qui fixa son séjour à Conia, où il s'entoura de savans arabes et persans, et qui reçut du calife un diplome avec le titre *le plus grand des sultans*. La puissance de ce prince est même mise en parallèle, par les historiens orientaux, avec celle de *Nour-eddin* et de Saladin.

XII.

Sur l'origine arménienne de la dynastie de Caraman.

Aucun historien ottoman ne donne plus de détails sur l'origine de cette famille que *Djenabi*. Voici ce qu'il en dit :

ذکر ملوك قرمان

آنلرك جدّلرينه نوره صوفی ديرلر اصلده ارمنيدر صکره اسلامه کلوب اماسيه ده قتل اولنان بابا الياسك خدمتنه ايرشوب صوفی اولمشيدی وقتاکه بابا الياس قتل اولدی مزبور نوره صوفی قونيه‌يه کلدی خلقه زهد وورع اظهار ايدوب حسن خُلق کوستردی حتی جمله خلق مزبوره محبّ اولوب اعتقاد ايتديلر وسلطان علا الدين داخی اعتقاد ايدوب اوغلی قرمانی ياننده مقرّب ايلدی واکا يعنی مناصب توجيه ايدوب عاقبت آنی ميراخور ايلدی واکا قزقرداشين ويردی بعده مزمور نوره صوفی وارسق ناحيه‌سنه واروب آنده قرار طوندی نا کاه سلفکه قلعه‌سنك کافر بکی مزبوره ميل ايدوب برنيچه دفعه مريدلريله قلعه‌سنه دعوت ايتدی اخر مزبور صوفی فرصت بولوب سلفکه بکنی قتل ايلدی وقلعه‌ء ضبط ايليوب سلطان علا الدينه خبر کوندردی واوغلی قرمانی استدی که کلوب قلعه‌ء ضبط ايليه سلطان علا الدين اکا سلفکه‌نك وساير فتح ايدجکی يرلرك بکلکين ويردی واکا لازم طبل وعَلَم ايله لارنده بکلکين فم ايدوب انی بکلربکی ايلدی

HISTOIRE DES ROIS DE CARAMANIE.

« Leur ancêtre se nommait *Nouré-sofi*; il était

» d'origine arménienne, se fit musulman, et entra, » comme Sofi, au service de Baba Élias, supplicié à » Amasia. Après la mort de Baba Élias, Nouré-sofi » vint à Conia, où il se distingua tellement par une » conduite austère, que tout le monde l'aima et lui » porta foi. Le sultan Ala-eddin fut un de ses disciples, » et il admit Caraman, le fils de Nouré-sofi, dans sa » société intime; il lui conféra plusieurs charges, le » fit son premier écuyer, et lui donna la main de sa » sœur. Nouré-sofi s'établit ensuite dans le district de » Warsac. En ce pays, le seigneur (bey) infidèle de » Sélefké s'attacha à lui, l'invita plus d'une fois dans » son château avec ses disciples, jusqu'à ce que Nou- » ré-sofi, profitant de l'occasion, tua le bey, et se » rendit maître de ce château. Il en envoya la nou- » velle au sultan Ala-eddin, et demanda que son fils » Caraman pût venir prendre possession du château. » Le sultan Ala-eddin lui donna le *beglerbeglik* de » Selefké, avec bannière et tambour, et il y ajouta le » *beglerbeglik* de Larenda. »

Il est bien certain que le sultan Ala-eddin dont il est question ici n'est pas le premier, mais le dernier prince seldjoukide de ce nom; car Djenabi ajoute ensuite :

یدی یوز حدودنده سلطان علا الدین فوت اولوب امرای اطراف تختلرنده اولان برلره مستقلاً پادشاه اولدیلر وقرمان دخی بو جملهنك عظیمی اولوب پادشاه دامادی اولمغین کلوب قونیه تختینه پادشاه اولدی

« Vers l'an 707, le sultan Ala-eddin mourut, et » les deys des environs devinrent chacun princes » absolus dans leurs gouvernemens. Caraman étant » le plus grand de tous, comme beau-frère du (dé» funt) monarque, se mit en possession de Conia; il » y monta sur le trône. » Neschri raconte de la même façon l'origine de la dynastie de Caraman au temps de l'irruption des Mogols:

" مغول كلوب ايرانه مستولي اوليجق اراكدن بر طايفه مغولدين قجوب ارمناك جوارنده متمكن اولوب كفره وارسقله مرارا ايدوب

« Lorsque les Mogols usurpèrent la Perse, une » horde turque qui fuyait devant les Mogols s'établit » aux environs d'Ermenak, et y vécut en bonne in» telligence avec les infidèles de Warseki. »

D. HISTOIRE OTTOMANE.

XIII.

Y a-t-il la moindre probabilité que le nom d'Osman, porté par le fondateur de la dynastie ottomane, ait été originairement un autre nom que celui du troisième des califes ?

Comme Osman, seigneur de Mahan dans le Khorasan (et non pas dans le Khowarezm), et fondateur de l'empire des Ottomans, était musulman, il a dû porter ce nom dès sa naissance, et il n'y a pas la moindre raison de supposer que le nom de ce per-

sonnage ait pu être originairement étranger à l'islamisme, et qu'il soit une altération d'*Ataman* ou *Hetman*, titre fort en usage chez les Russes. On sera bien convaincu de toute la faiblesse de cette supposition gratuite, quand on saura que le nom de *Hetman* (titre de dignité) n'est jamais écrit par les historiens ottomans autrement que خطمان et non pas اتامان,

XIV.

Sur l'origine du surnom donné à Mahomet I, appelé par les Byzantins Kyr Celebi.

On donna à Mahomet I, lorsqu'il était encore prince, le surnom de كورشجى چلبى *Kourischdji-djelebi*, c'est-à-dire, *le jeune seigneur lutteur*, à cause de son habileté à la lutte, selon le témoignage de l'historien *Aali*. Des auteurs contemporains et postérieurs, tels que *Tabibegzadé* طبيب زاده, le nomment *Kirischdji* كرشجى *le cordier*, ce qui répond bien au *χορδίστα* des Byzantins (1). Ce qui prouve que son surnom était en effet *Kourischdji* كورشجى ou *Kirischdji* كرشجى *djelebi*, c'est qu'il est évident que le nom grec *Kyrcelebi* n'est pas autre chose qu'une contraction des deux mots grec et turc *κῦρις celebi*, et qui ont produit la tautologie absurde de *seigneur seigneur*.

---

(1) Voyez *Journal asiatique*, tom. IV, pag. 125.

XV.

Quel âge avait Mahomet I à l'époque de la bataille d'Angora?

L'histoire persane intitulée بهجة التواريخ *Behdjet-et-tewarikh*, dont il se trouve une copie à la bibliothèque de Leyde (n.° 1749 du catalogue imprimé), dit positivement : سلطان محمد يازده سال بود *Sultan Mahomet était âgé de onze ans.* Neschri dit la même chose en turc: سلطان محمد اون بر ياشنده ايدى Leunclavius, qui a travaillé sur la traduction de ce dernier, dit : *Qui tempore prælii adhuc erat ætate tenerâ* (Annales turques, 26). Dans son ouvrage allemand, il lui donne, je ne sais sur quelle autorité, quinze ans : *Muhamet nur fünfzehn Jahr seines alters*

XVI.

Quelle est la véritable prononciation du nom du Sandjak qui fut le patrimoine de la famille ottomane? est-ce Sultan Eugni *ou* Sultan Ogni?

On doit prononcer *Sultan Eugni*, comme les voyageurs qui ont appris ce nom de la bouche des hommes qui habitent ce pays. *Otter* s'exprime ainsi, I, 51 : « Notre marche fut de six heures et notre *konak* » (gîte) à *Eskichehr*, capitale du district de *Sultan-* » *Eugni.* » On prononce de même *In-eugni*, *Bos-eugni*.

XVII.

Edebali, le beau-père d'Osman, était marié à la fille du Molla Tadj-eddin le Kurde, le second professeur du collége de Nicée.

Voici deux historiens pour un qui attestent la vérité de ce fait ; le premier, c'est Saad-eddin, qui dit :

داود قيصري وفاتندن صنكره مدرسۀ ازنيق مولانايه ويرلدى بر كريمه سنى شيخ مزبور اده باليه بريسن دخى مولانا خير الدين قاضى يه ويرلدى

« Après la mort de Daoud de Césarée, le collége » de Nicée fut confié au molla (Tadj-eddin le » Kurde). Il avait marié l'une de ses filles au chéikh » susdit Édebali, et l'autre à Khair-eddin le juge. »

Dans la notice sur Tadj-eddin le Kurde, donnée par l'auteur du *Chakaik-on-naamaniyé*, qui se trouve dans les principales bibliothèques de l'Europe, il est dit :

وكان زوج احدى ابنته للشيخ اده بالى المذكور وزوج ابنته الاخرى للمولى خير الدين القاضى ; ce qui est mot à mot la même chose que le texte turc de Saad-eddin cité ci-dessus. Ce passage se retrouve encore dans la Biographie des Oulémas ottomans par *Medjdi*, dont le fond est une traduction du *Chakaik-on-naamanyé*. Il n'y a rien d'extraordinaire que Tadj-eddin le Kurde ait marié l'une de ses deux filles au beau-père du fondateur de la dynastie ottomane, long-temps avant la conquête de Nicée.

XVIII.

A la bataille d'Angora, perdue par Bayezid contre Timour, celui-ci prit les troupes auxiliaires des Serviens pour des derviches.

Ce fait est consigné dans tous les exemplaires de *Neschri*, historien des plus véridiques, auteur du *Djihan-numa*, ouvrage qui n'est pas moins classique pour l'histoire ottomane, que le *Djihan-numa* de Hadji-Calfa pour la géographie. Il y est dit:

ولق اوغلی کافر چرلیسیله ایو جنك ایتدی تمور دورویشان تقصیر نکردند دیدی

« Le fils de *Wulk* (le despote servien) combattit » bravement avec ses troupes d'infidèles; Timour dit: » Les derviches ont fait leur devoir. »

Le célèbre interprète de la Porte, Mourad, auteur de plusieurs ouvrages et nommément de la traduction de l'histoire de Neschri, qui a servi de base aux Annales musulmanes de Leunclavius, l'a traduit de même:

Unus tantummodo Bulci filius suis cum copiis constanter adversus hostem substitit, et animosè pugnavit; quo Temir conspecto: Proh! quam feroces et truculenti sunt isti dervisii, dixit; quanto cum ardore dimicant! Ad quæ de senatoribus quispiam: Non hi dervisii sunt, ait, sed christiani. (*Ann. turc.* p. 24.) Il est probable que les Serviens étaient vêtus de bure brune, comme le sont encore aujour-

d'hui les Valaques et les Slovaques; et il n'est pas étonnant que Timour, qui ne s'attendait pas à rencontrer des troupes chrétiennes dans les rangs de l'armée ottomane, les ait pris pour des derviches. D'ailleurs une troupe toute entière de derviches n'aurait rien eu de surprenant à cette époque, puisque, bientôt après (sous Mahomet I.), on vit des armées de derviches contester le trône à son légitime possesseur, sous la conduite de *Birekludjé Mustafa* (1).

XIX.

Le premier fait d'armes par lequel Ertoghroul, père d'Osman, se fit connaître d'Ala-eddin le Seldjoukide, fut une affaire contre des troupes grecques et tatares.

سلطان علاء الدين اول دخى بعضى اعداسيله جنك
صددنده ايدى بونلر دخى كوچله كلوب اتفاق سلطان
علاء الدينك شول حالنه يتشورلركه تاتار سلطان
علاء الدينى بوكلدوب صيايورر ارطغرل يانندە بر قاچ يارر
بولدايم وار ايدى ارطغرل ايتدى كه يارنلر جنكه طوغى
كيتسندك

« Le sultan Ala-eddin I.er était en guerre avec » quelques-uns de ses ennemis; ceux-ci (la troupe » de Turcs conduite par Ertoghroul) arrivèrent dans » leur émigration, au moment où le sultan Ala-eddin

(1) Dans Boissard, *Icones*, on trouve le portrait d'un soi-disant *Torlaccius*, chef d'une pareille troupe de derviches révoltés.

» était attaqué par une troupe de Tatars; Ertoghroul
» dit à ses compagnons: Amis! nous avons rencontré
» le combat. »

Neschri, qui raconte ce fait d'après un historien plus ancien que lui (*Mevlana Ayas* مولانا آیاس, qui l'avait appris de la bouche d'un témoin oculaire), ne dit point quels étaient ces Tatars, mais Édrisi nous l'apprend:

اول اثناده علا الدین کیقباد سلجوقی اهل بغی وعنادک
دفع فسادی ایچون نیت غزا وجهاد ایله ارطغرلك
مسکنی جانبنه متوجه واولا عزیمتی سببی بوکه
قسطنطنیه حاکمی اول اثناده روم ایلنده اولان اق تلو
تاتاری ایله یکدل وسلطان علا الدین ایله اظهار عداوت
وعزم تسخیر بلاد اسلامیه یه متفق وحاکم مسفور کندو
عسکر دوزخ مقری ایله دریادن عبور وعسکر تاتار دخی
کلیبولی معبرندن مرور اقرار ویکیشهر بروسا
صحراسنده تجمع فریقین استقرار بولوب

« Cependant Ala-eddin Keikobad dirigea sa marche
» vers la demeure d'Ertoghroul, dans l'intention de
» faire la guerre sainte contre les rebelles, et de repous-
» ser le mal. Le motif de cette expédition était que le
» souverain de Constantinople, d'accord avec les Ta-
» tars d'*Ak-taw* (colonie de Roumélie), s'était
» déclaré ennemi du sultan Ala-eddin, et voulait
» conquérir les provinces musulmanes. Ce souverain
» passa la mer avec ses troupes destinées à l'enfer; les

» troupes tatares passèrent de même au détroit de Calli-
» polis et à Ienichechr, d'où ils vinrent dans la plaine
» de Broussa, où se rencontrèrent les deux partis. »

XX.

Quelles furent les conquêtes faites par Mourad I, immédiatement après la conquête d'Andrinople ?

Ces conquètes sont énumérées dans les historiens ottomans, parmi lesquels je me contenterai de citer Saad-eddin, non-seulement parce que son ouvrage existe dans plusieurs bibliothèques européennes riches en manuscrits, mais aussi parce qu'on en possède une traduction faite par Brattuti, et imprimée, et qui doit suffire aux personnes qui n'entendent pas le turc. Voyez ce qu'il dit p. 100, au chapitre intitulé *Conquista di* Jamboli *e sacco d'*Ihtiman. Ces conquêtes sont aussi mentionnées dans les Tables chronologiques de *Hadji-Calfa*, sous les années 763 et 764. Voyez ces Tables chronologiques, traduites en italien par *Carli*, comme Saad-eddin l'a été par *Brattuti*.

XXI.

Quel est le véritable Alexandre aux deux cornes des historiens ottomans ?

Quoique les historiens arabes, persans et turcs, donnent le nom de *Zoulkarnéin*, c'est-à-dire, *aux deux cornes*, à Alexandre le Macédonien, comme je l'ai dit moi-même fort au long dans le *Rosenöl*, I, p. 267, à l'article d'Alexandre, il est cependant certain que le véritable *Zoulkarnéin*, conquérant du

monde des Orientaux, est en réalité un roi hamyarite, ou peut-être même Sésostris. Pour ne pas reproduire ici les longs articles des historiens orientaux et des commentateurs arabes du Coran qui parlent de ce premier conquérant du monde, il suffit de rapporter un passage imprimé dans les *Annales turques* de Naïma, tom. II, p. 425.

L'historien Charih-ol-minarzadé étant allé voir un jour le molla Khodjazadé Mesoud, celui-ci lui demanda *quel etait cet Alexandre à deux cornes, cité dans le Coran, et combien il y en avait eu?* قرانده مذكور اولان اسكندر ذوالقرنين كم در وقاچدر ديمش : l'historien répliqua que *l'un était le Grec, fils de Philippe; mais que celui du Coran, qui avait bâti le rempart* (de Derbend), *était* Saab, *fils d'*Al-hareth-er-raïs, *un des rois hamyarites.*

اسكندرك برى روميدركه فليقوس اوغليدر امّا قرانده مذكور و بانىٔ سد اولان صعب بن الحارث الرّايسدر كه قبيلهٔ حيردندر

Naïma cite ensuite la réplique du molla, qui ne voulût croire qu'à l'existence du second *Zoulkarnéin*, quoique celle du premier ait été attestée par le Coran.

L'exposition et la discussion des vingt points historiques ci-dessus, appuyés de leurs textes justificatifs, sont ma réponse à ce qu'il y a d'essentiel dans une critique aussi rude qu'injuste qui a été publiée par M. Ha-

maker, de Leyde, contre le premier volume de mon *Histoire de l'empire ottoman*. Cette critique malveillante supplée aux preuves par le doute; et l'auteur, au lieu des connaissances qu'il lui était si facile de déployer, aime mieux recourir à des insinuations indignes contre l'impartialité de l'historien. On s'y attache à des fautes de prote ou de correcteur, corrigées dans les *errata* du second et même du premier volume (1); enfin, le critique, faute de comprendre l'allemand et le turc, combat souvent des chimères, et, qui pis est, voulant corriger, il substitue plus d'une fois d'évidentes erreurs aux vérités historiques énoncées dans l'ouvrage. Le peu de fautes qu'il a relevées avec raison, et qui n'ont pas encore trouvé place dans les *errata* du second et du troisième volume, seront ajoutées à ceux du quatrième volume, qui va bientôt paraître.

Tout le reste de la critique aussi injuste qu'amère de M. Hamaker porte à faux, comme les preuves que je viens d'en donner le démontrent. Ou je me trompe, ou je crains fort que les lecteurs sans prévention ne fassent retomber sur le critique les reproches d'ignorance, de précipitation, de négligence, de manque de

(1) Les voici : p. 21, *Roha*, lisez *Rahba;* p. 12, *Micail*, lisez *David, fils de Micail;* p. 35, *Coulaoun, fils de Bibars*, lisez *Coulaoun, successeur de Bibars;* dans la citation, p. 600, *Aboulféda* est mis par mégarde au lieu d'*Édrisi;* p. 34, *Bereke khan, le fils de Touchi*, lisez *le petit fils de Touchi;* p. 312, *in der Stirnseite*, lisez *in der Stirnseite Timur's*, est corrigé dans les *errata* du premier volume; p. 62, *drey hundert*, lisez *zwey hundert*, est corrigé dans les *errata* du second volume, &c.

jugement, qu'il adresse sans preuves, sans la connaissance des manuscrits, et sur de simples soupçons malveillans. Un critique n'a pas le droit de traiter un historien de faussaire, à moins qu'il n'en fournisse les preuves. M. Hamaker, qui m'accuse d'ignorance et de négligence, sans connaître lui-même le contenu des manuscrits sur lesquels j'ai travaillé, n'a pas même consulté les sources les plus communes de l'histoire ottomane, c'est-à-dire, les annales imprimées de *Neschri* et de *Saad-eddin*, traduites par les interprètes *Mourad* et *Brattuti*, et imprimées en *latin*, en *allemand* et en *italien*; il ne semble pas même connaître les Tables chronologiques de Hadji-Calfa, également imprimées à Constantinople, en turc, traduites par *Carli*, et imprimées à Venise; il n'a pas seulement consulté les Byzantins pour y vérifier les passages que j'ai cités.

Lorsque je dis (p. 33) qu'Azz-eddin se réfugia chez Lascaris, et que celui-ci lui tint un discours pour l'engager à se réfugier auprès d'un autre prince, M. Hamaker prononce magistralement : *Hic verò tot errores ferè sunt quot verba..... Nec certè, aut illius, aut Palæologi, orationem eâ opportunitate habitam memorant scriptores*. Cependant, j'ai donné ci-dessus, n.° VII, le texte de Pachymère, et, qui plus est, la même citation se trouve dans mon ouvrage, à l'endroit critiqué. Pachymère donne le discours en question. M. Hamaker, qui ne paraît pas plus familiarisé avec les écrivains des croisades qu'avec les Byzantins, ignore aussi la date de la cession de Nicée faite aux Turcs par les Grecs; et comme, par hasard,

je n'ai pas cité mes autorités pour un fait que je devais supposer connu, il s'écrie : *Hoc verò ferri non posse existimo, quod nullum auctoris testimonium in re adeo ignota (!) offerens, audacter affirmet Alexium Comnenum urbem Nicæam a. 1106 Seldjukidis icto fœdere restituisse.* En lisant le passage rapporté plus haut, n.° v, on verra bien ce qui est vraiment insupportable dans tout ceci.

Comme M. Hamaker ne connaît pas la première conquête de Rodosto, ville qui fut deux fois conquise par les Turcs comme Nicomédie (*voyez* n.° VI), il qualifie le récit de ce fait qu'il ignorait de *miræ negligentiæ exemplum.* Comme il ne connaît pas mieux ce qui concerne le premier débarquement des troupes de Moawié dans la Crète, non plus que le titre de *Djamiol-Coran*, c'est-à-dire, *le rédacteur du Coran*, donné généralement à Osman par tous les historiens turcs, persans et arabes, il dit encore : *Illud vituperamus, quod memoriæ confisus, Osmano, et Corani collectionem, et Cretæ expugnationem adscripserit.* J'ai rapporté, n.os I et II, les passages qui justifient ma mémoire contre les allégations téméraires de M. Hamaker. Notre critique se refuse encore à croire que l'empire byzantin, après la prise d'Andrinople par les Turcs, ait été réduit à-peu-près aux murs de la capitale : *Mihi haud facile persuaderi patiar.* M. Hamaker est bien difficile (1), il faut en

(1) La citation donnée dans la critique de M. Hamaker, p. 309, de la page 188, est tout-à-fait fausse; il n'y a pas un mot de ce qu'il y rapporte.

convenir, puisqu'il ne suffit pas du témoignage des historiens ottomans, et du silence des Byzantins qui dissimulent leurs pertes, comme les Ottomans dissimulent les leurs en pareille occurrence. Il n'est pas étonnant que M. Hamaker, qui ne s'est pas donné la peine de consulter Pachymère, dans l'endroit que j'avais cité, se soit également dispensé de consulter *Wakédi* (واقدی), qui se trouve cependant à la bibliothèque de Leyde, ne fût-ce que dans la traduction d'Ockley. Il trouve plus commode de lancer un arrêt de condamnation qui m'enveloppe à-la-fois, avec Gibbon, pour m'être, comme celui-ci, appuyé de l'autorité de *Wakédi*. En citant Gibbon (p. 182), j'ai eu pourtant la précaution de mettre tout exprès, *nach arabischen Quellen*. M. Hamaker trouve cette citation, d'après *des sources arabes*, tout-à-fait indigne d'un orientaliste. *Et quod imprimis miror, et in homine linguarum Orientis perito vix ferendum arbitror, non auctorem aliquem orientalem laudat harum rerum testem, sed Gibbonum, cujus hac in re nulla omnino est auctoritas*. J'ai cité Gibbon, en me référant expressément à ses sources arabes, c'est-à-dire, à *Wakédi*, traduit par Ockley, cité par Gibbon, et qui dit expressément que le drapeau déployé par Mahomet, à la prise de Khaibar, était jaune. M. Hamaker n'en décide pas moins avec assurance: *neque enim Mohammedes flava vexilla habuit!*

M. Hamaker ne s'est pas non plus donné la peine de consulter les biographies de *Taschkeuprizadé*, lorsqu'il s'agit du mariage des deux filles de Tadj-eddin

le Kurde; il les cite cependant à l'occasion de Firouzabadi (1); il aime mieux ici douter que de lire: *Quæ an reverà à Saadeddino, ut Hammerus ait, narrentur, nunc anquirere non vacat.* J'ai rapporté n.° XV, non-seulement le passage de Saad-eddin, mais aussi celui de Taschkeuprizadé, qui dit la même chose.

Si M. Hamaker n'avait pas le loisir de consulter les sources que j'ai citées, il ne devait pas prendre la peine d'exprimer des doutes aussi mal fondés que les siens, ou des suppositions aussi hasardées que celle qu'il énonce à propos des paroles proférées par Timour, au sujet des Serviens, à la bataille d'Angora. *Quamobrem mihi quidem manifestum est, Hammerum, qui præterea vim phraseos* taksir nekerdend *minimè intellexit, falsâ lectione deceptum et verba sic emendanda esse:* « in eo illi officio suo nequaquam defuerunt. » Il est plaisant et étonnant en même temps que M. Hamaker n'entende pas assez l'allemand pour savoir que la phrase allemande, *Sie haben es an Nichts ermangeln lassen*, par laquelle j'ai rendu le persan, dit précisément la même chose que son latin: *officio suo nequaquam defuerunt.*

Ce peu de connaissance de l'allemand paraît encore

---

(1) Le biographe turc de *Firouzabadi, Taschkeuprizadé,* et *Medjdi*, racontent tous l'accueil distingué que Firouzâbadi obtint de Timour après celui de Bayezid. J'ai dû supposer que c'est à Coutahié qu'il fut reçu par ces princes; il est possible cependant qu'il l'ait été à Ispahan, quoique, dans les trois auteurs cités, il ne soit question de l'accueil qu'il reçut de Timour qu'après celui qu'il reçut de Bayezid.

mieux dans l'étrange étymologie qu'il donne du mot *hundsfut*, que M. Hamaker explique comme s'il signifiait *nourriture de chien!!* Il eût pu s'épargner cette erreur grave, en consultant le glossaire de Wachter, s'il en avait eu le loisir. M. Hamaker fournit encore un exemple rare et précieux d'une critique aussi dénuée de justice que de politesse, lorsqu'il révoque en doute ce que j'ai dit du combat dans lequel Ertoghroul secourut Ala-eddin contre les attaques d'une horde tatare. *Refertur ibi* (p. 43 de mon histoire), *nescio quo auctore, de pugna quadam in Brusæ planitie ab Erthogrule Otsmani patre contra Græcos Tatarosque commissa.* J'ai cité, à l'appui de ce fait, *Neschri*, le *Djihan-numa* (1), *Édrisi,* et leurs garans les témoins oculaires; et cependant M. Hamaker ne craint pas de dire *nescio quo auctore!* Le fait dont il s'agit est tout aussi bien attesté, par les sources de l'histoire ottomane, que la véritable prononciation du nom de *Sultan-Eugni* (*voy.* n.° XV); malgré cela, et le récit fidèle de ce fait, et ce que j'ai dit du canton de *Sultan-Eugni*, est qualifié par M. Hamaker de *novum ingentis ἀκρισίας exemplum!*

M. Hamaker aurait pu se rappeler que j'ai fait un voyage à Brousse, dont j'ai publié la relation: j'y ai

(1) M. Hamaker, qui cite, dans une autre occasion, la très-mauvaise traduction du *Djihan-numa* de Norberg, aurait pu y trouver la mention du même fait, p. 501 : *Sic etiam ubi nominato regi cum Tartaris pugnanti peneque victo opem unà cum sua gente tulisset hostemque fudisset.* M. Hamaker pouvait-il dire *Nescio quo auctore!!*

entendu le nom du sandjak *Sultan-Eugni* prononcé tel qu'il est rapporté par Otter. Cependant, comme je doutais encore si la prononciation *Ogni* n'était pas préférable, je ne m'en suis pas tenu à ce que j'ai entendu moi-même; avant de publier mon premier volume, j'ai fait faire de nouvelles recherches à Constantinople, et j'ai appris des secrétaires attachés aux divers ministères de la Porte, que *Sultan-Eugni* était la véritable prononciation. Si je voulais rapporter toutes les informations que j'ai prises, toutes les discussions philologiques et géographiques qui ont fait le sujet d'une correspondance de plusieurs années avec les interprètes de Constantinople, toutes les difficultés que mes amis et moi nous avons rencontrées dans ces recherches, et les preuves de la patience et de l'assiduité qui m'ont été nécessaires pour arriver au but desiré, les volumes de mon histoire, déjà assez gros, seraient bien plus gros encore; et des critiques aussi injustes que M. Hamaker me taxeraient peut-être encore d'une extrême nonchalance.

Alia negligentiæ exempla breviter perturnamus, pour me servir des propres paroles de M. Hamaker, paroles qui pourraient être justement appliquées aux exemples de sa critique qui ont précédé et à ceux qui suivent. Non content des fautes d'impression qu'il se donne aussi la peine de relever, il corrige plus d'une fois à faux. C'est ainsi qu'il corrige, pag. 319 (p. 71, l. 13), *Abaka-chan*, lisez *Gazan-chan*, tandis qu'il faut lire *Abaka*, comme il est imprimé, et non pas *Ghazan*, puisque c'est bien *Abaka*

qui épousa la princesse Marie *Paléogine* dont il a été question ci-dev. n.° VIII. Il corrige de même (p. 297, l. 33) *griechischen Feldherren*, lisez *tatarischen*. Il s'agit en cet endroit de l'échange d'*Ottamisch* contre les deux capitaines *Timourtasch* et *Schadun* (généraux du sultan d'Égypte, dont M. Hamaker fait des généraux tatars). Si M. Hamaker n'eût pas composé sa critique avec la négligence et la légèreté dont il accuse l'auteur, il eût trouvé dans Cherefeddin (trad. de Petis de la Croix, l. v, ch. 20), *Temourtach, gouverneur d'Alep pour le sultan d'Égypte, et Chadoun, chef des émirs de Damas* (p. 287): les généraux égyptiens sont changés, par M. Hamaker, en généraux tatars, et, qui pis est, il ne s'aperçoit pas que *griechischen* pour *ægyptischen* est une faute d'impression produite par une erreur de copiste qui se conçoit aisément dans une écriture allemande, faute qui, au reste, a été corrigée dans les *errata* du second volume. Si les critiques de M. Hamaker étaient du moins assez bonnes pour pouvoir suppléer aux omissions du correcteur, je l'en remercierais; mais, comme on le voit, il s'attache à des fautes d'impression déjà corrigées comme telles dans les *errata*, et, qui pis est, il corrige fort souvent à faux (1).

(1) Parmi les fautes effectives du prote ou du correcteur, il relève *Antisthène*, pour *Callisthene;* s'il trouve, dans le troisième volume, que, dans l'impression, la forêt de *Binham* a été changée en celle de *Birmingham*, il en fera une nouvelle preuve de mon ignorance en tout ce qui est culture européenne, et de mon manque de goût. *Quæ ostendant quantopere pulcri sensus assidua poetarum orientalium lectione in Hammero corruptus sit.*

Il est évident, il me semble, que les accusations de *négligence* retombent sur le critique; il en est de même pour les *contradictions* qu'il croit trouver dans mon ouvrage: *Nec levior exstat contradictio, p. 223, ubi primùm asseverat imp. Joannem ex saxis dirutorum templorum duas turres ædificasse ad Portam Auream, quæ maximæ sint et pulcherrimæ earum, quibus hodieque Septem Turres nomen est: tum paucis versibus interjectis, easdem Bajazidi jussu solo æquatas esse!* . . . .

Cette contradiction n'existe pas dans mon texte, où je dis que les deux tours qui furent démolies par l'ordre de Bayazid sont cependant les mêmes que celles qui existent à présent; c'est qu'elles ont été rebâties depuis, et elles sont encore aujourd'hui les plus belles de celles qui portent le nom des *Sept Tours*. Si M. Hamaker, au lieu de se faire le détracteur passionné de mon *Histoire ottomane*, eût approfondi ou consulté seulement les auteurs byzantins ou ma *Topographie de Constantinople*, il y aurait trouvé (I, p. 829,) que Cantacuzène a rétabli les deux tours démolies, en pierres carrées et si bien unies, que les jointures étaient à peine visibles (Cantacuz. lib. IV, ch. 40, éd. de Paris, tom. III, p. 869). Parce que je n'ai pas voulu répéter dans une histoire de l'Empire ottoman ce que j'avais dit dans ma topographie de Constantinople, était-ce une raison pour m'accuser d'ignorance, de négligence et de contradiction? C'est bien certes M. Hamaker qui se contredit plus d'une fois dans sa critique: d'abord, selon lui, j'entends si

peu l'arabe, que des écoliers pourront juger de mon ignorance, *non dicam harum rerum periti, sed ipsi tirones dijudicent* (p. 307); puis, bientôt après, il dit que je me suis gâté le goût à force de lire et de traduire Moténebbi. Dès le commencement de sa critique, il condamne d'avance toute mon histoire, comme l'ouvrage d'un écrivain de parti: *Quid igitur*, dit-il, p. 295, *de historia turcica exspectari convenit, à viro docto, qui his placere studet, conscripta?* et à la page suivante, il contredit lui-même son préjugé en attestant l'impartialité de l'auteur: *Solum partium studium excipio, quod à primo saltem volumine planè abesse et impensè lætamur et viro celeberrimo gratulamur. Reliquorum verò vitiorum, quam ampla in hoc libro copia sit, censura declarabit.* On a vu par les textes cités et par les exemples donnés, l'injustice et la négligence de la critique de M. Hamaker, lorsqu'elle s'attache à des faits, et non pas à des mots, à des accens ou à des fautes d'impression. Est-il digne d'un homme loyal et délicat, d'attaquer, dans une critique qui devrait être toute littéraire, mon caractère d'historien impartial; et de se permettre l'imputation gratuite et odieuse que mon *Histoire des Assassins*, et mon *Mémoire sur les Templiers*, auraient été écrits dans une intention hostile contre les francs-maçons, et dans le but de plaire à des hommes puissans, *hominibus nonnullis præpotentibus*, qui aiment mieux passer pour des amis des Turcs que pour ceux des Grecs. *At iidem Turcarum quoque potius fratres et amici et esse et*

haberi volunt, quam Græcorum. Je ne m'abaisserai assurément jamais jusqu'à répondre à des attaques qui portent sur mon caractère; ceux qui me connaissent me rendront justice. Je ne me donnerai pas non plus la peine de défendre contre les critiques de M. Hamaker, mes jugemens, mes réflexions, mes rapprochemens et mon style, auquel il consacre un paragraphe sous le titre d'*ἀπειροκαλία*, tâchant de me faire passer pour un écrivain turc, étranger à toutes les convenances du goût classique et européen, p. 296 : *Sic judicamus, assiduam poëtarum et historicorum persicorum et turcicorum lectionem eum penitus ad illorum imitationem pertraxisse et nativum illum pulchri sensum, quo Europæi Asiaticis præstant, prorsus in eo delevisse.*

Sans répondre aux accusations de M. Hamaker, auquel je ne contesterai point *son goût,* j'aurai seulement le courage de soumettre ici au jugement des lecteurs français, les passages qu'il désigne comme des exemples de mon goût dépravé et de mon style ampoulé; j'aurai le courage de les produire dans une traduction française, ce qui est assurément la pierre de touche la plus dangereuse, pour tout ce qui est de mauvais goût, en fait de style.

J'ai dit, en parlant du puissant empire des Seldjoukides, dont les cinq dynasties embrassèrent l'Asie, « que l'empire seldjoukide était la main puissante » dont on vit les cinq dynasties étreindre toute » l'Asie. » En parlant des dynasties qui s'élevèrent sur les ruines de l'empire seldjoukide, je les ai nom-

mées « des plantes parasites écloses du tronc pourri de » l'empire seldjoukide (1). » Comme *Timour* signifie en turc *le fer*, et *Yldirim*, *la foudre*, je me suis permis de dire « que *Yldirim* (la foudre), après » avoir lancé ses derniers éclairs à la bataille d'An- » gora, fut écarté et anéanti par le fer (Timour). » Enfin j'ai terminé le récit de la huitième conquête de Constantinople (par les Turcs) par cette réflexion : « Un historien futur pourra déduire un jour le motif » de la neuvième conquête de Constantinople par les » chrétiens, de la barbarie de la huitième conquête » par les Turcs; il pourra montrer que, dans le grand » fleuve du temps, les peuples se brisent comme des » flots; il pourra montrer comment, par les lois éter- » nelles d'action et de réaction, les Turcs, isolés en » Europe auront été engloutis et ramenés comme par » alluvion en Asie. »

Tels sont les exemples que M. Hamaker apporte de mon *ἀπειροκαλία*; les faits ignorés par lui, et prouvés dans les vingt points que j'ai éclaircis, sont ce qu'il appelle les preuves de mon *ἀκεσία*: comment doit-on qualifier une pareille manière de juger, si ce n'est de *κακοήθεια*?

(1) M. Hamaker et ceux qui partagent sa manière de voir diront peut-être encore que je suis un traducteur infidèle, car j'ai rendu ici le mot allemand *schwämme* par des *plantes parasites* : mais chaque langue exige des expressions différentes selon son goût; et en allemand, le mot *schmaro zerpflanzen* eût été d'aussi mauvais goût que le mot *champignons* en français. C'est là tout ce que j'ai à répondre aux orientalistes détracteurs de ma traduction poétique de *Moténebbi*.

Essai sur le commerce que les anciens faisaient de l'or avec le Soudan, par M. Louis MARCUS.

(Suite.)

APRÈS avoir énuméré tous les pays qu'il avait conquis, le fondateur du monument adulitain continue en disant : « J'ai donc beaucoup d'obligations » au dieu Mars mon père, sous les auspices et avec » l'assistance duquel j'ai subjugué tous les pays contigus à mon royaume jusqu'au pays qui produit » l'encens du côté de l'orient et jusqu'à l'Éthiopie, » et le *Sasou* du côté du couchant (1). »

Il est malheureux que l'état déplorable du monument n'ait pas permis à Cosmas, lorsqu'il le visitait, de déchiffrer le nom du monarque qui l'avait érigé. Soit que l'on admette l'opinion très-plausible de Salt, qui pense que ce roi était un Abyssin, soit que l'on pense au contraire, comme Cosmas, qu'il régna dans l'Égypte, et qu'il était de la race des Ptolémées, on ne saurait nier que, d'après le passage cité, il s'ensuit que le *Sasou* est situé à l'ouest du pays qui produit l'encens, et de tous les autres dont il est question dans l'inscription gravée sur le monument adulitain. Mais le pays de l'encens est situé sur la Mer Rouge et l'océan indien, entre la ville d'Assab, le cap Guardafui et le promontoire d'Orfui (2), et de plus l'Éthiopie

(1) Cosmas, pag. 143.

(2) Bruce, I, p. 510 de la trad. franç. — Valentia, *Travels*, tom. II, pag. 370. — Strab. *Geogr.* XVI, pag. 314-316, édit. de

proprement dite des anciens est synonyme de Méroé. Ce pays étant situé sur le Nil Blanc et entre le Tacazzé et le Nil Bleu, est plus à l'occident que toutes les provinces de l'Abyssinie qui se trouvent placées entre les mêmes parallèles que lui. Le fondateur du monument adulitain, disant que l'Éthiopie et le *Sasou* sont, du côté de l'occident, les limites de ses conquêtes, prend le mot Éthiopie dans le sens que l'on vient d'indiquer. De même que ce pays se trouve situé à l'ouest de tous ceux qui ont la même latitude que lui, le *Sasou* devrait aussi être plus à l'occident que toutes les parties de l'Afrique situées dans la même zone que le *Sasou*, et dont il est question dans l'inscription d'Adulis. Comme Cosmas (1) a dit à plusieurs reprises que *Sasou* est la contrée la plus méridionale de toute la terre, ce pays sera encore plus méridional que tous ceux dont il est fait mention dans cette inscription. Mais les pays les plus méridionaux que nous retrouvions sur le monument se nomment *Choa* et *Dumot*, et y sont inscrits sous les noms de *Xaa* et *Tiama;* ils s'étendent du 10.e au 11.e degré de latitude nord: donc *Sasou* est pour le moins aussi rapproché de l'équateur que les pays situés sur le parallèle du 10.e degré de latitude nord. De plus, le peuple le plus occidental cité dans l'inscription d'Adulis s'appelle *Athagavi,* et habite les bords du

---

Siebenkees. — Ptolem. IV, c. 8, pag. 130. — Herodot. II, 8. — Plin. VI, 34. — Arrian. *Periplus Maris Erythræi*, pag. 23, ex ed. Blancardi, 1750, *in-8.°*

(1) Cosmas, pag. 143.

fleuve *Toka*, que Marmol prend pour la branche principale du Nil. *Sasou* est donc situé à l'ouest du fleuve *Toka*, et vers les 10° 30′ au nord de la ligne : ainsi ce pays se trouve confiné, comme nous l'avons déjà déduit d'autres preuves, entre la rivière que Marmol nomme *Toka*, et le Fleuve Blanc de M. Browne, c'est-à-dire, entre les deux branches du Nil les plus occidentales que nous connaissions.

Il semble cependant que le texte de Cosmas est contraire à l'emplacement que nous venons de donner au pays que l'auteur grec nomme *Sasou*. Celui-ci dit que cette contrée avoisine la mer (1); et cependant nous la plaçons dans le centre du continent de l'Afrique : aussi cette assertion de Cosmas a-t-elle engagé M. Heeren (2) à placer ce pays sur la Mer Rouge, et tout près de Zéila. Néanmoins, en lisant le passage extrait du monument d'Adulis, on est facilement convaincu de la fausseté de l'emplacement que donne M. Heeren au pays de *Sasou*. Celui-ci est, selon Cosmas, la même contrée que le *Sasou* du monument d'Adulis (3); et comme ce pays est le terme, du côté de l'occident, des conquêtes du roi qui a raconté ses exploits sur ce monument, il est à l'ouest du pays de l'encens et de tous les autres mentionnés sur le monument, tels que *Samen*, *Choa*, *Lasta*, &c. &c.

(1) Cosmas, pag. 138 et 143.

(2) Heeren, *Ideen über die Politik und den Handel der Alten*, Gotting. 1804; *Zweite Ausgabe*, tom. II, pag. 382 et 379.

(3) Cosmæ *Commentarii in Monumentum adulitanum*. Voyez Montfaucon, *Nova Collectio Patrum*, tom. II, pag. 143.

La ville de Zéila, près de laquelle M. Heeren place le *Sasou* de Cosmas, est non-seulement plus à l'est que les trois dernières provinces de l'Abyssinie, mais elle fait aussi partie du pays de l'encens, dont celui qui a érigé le monument dit qu'elle est, du côté de l'orient, le terme de ses conquêtes, et ainsi opposée au *Sasou*, par rapport à la position respective des deux pays, en ayant égard aux contrées énumérées sur le monument d'Adulis. On ne peut donc pas avoir recours à l'opinion de M. Heeren sur la position du *Sasou*, pour lever les difficultés que présentent ces mots de Cosmas : « *Sasou* est situé sur l'Océan. » Mais tous les obstacles se trouvent levés, lorsque l'on considère que Cosmas et beaucoup d'autres géographes et historiens anciens croyaient que l'Afrique était séparée de l'équateur par un grand Océan, et que cette partie de la terre finissait au nord de la ligne et tout près du cap Guardafui. La mer sur laquelle, d'après Cosmas, le *Sasou* se trouve situé, peut donc être aussi bien cette mer fictive, que l'écrivain grec place entre l'équateur et l'Afrique, que la Mer Indienne (1). Cosmas, prenant le *Sasou* pour la terre la plus méridionale de l'Afrique, ne peut la placer que sur le grand Océan, ou bien sur lui et sur la Mer Indienne.

Nous allons tâcher maintenant de prouver, *par les écrits mêmes de Cosmas*, que cet auteur a placé

---

(1) *Voyez* plus bas p. 280-282, et Gosselin, *Recherches sur la géographie des Anciens*, tom. I, pag. 194. Le géographe français cite, dans son mémoire sur le tour de l'Afrique, tous les auteurs grecs et latins qui terminent l'Afrique au nord de l'équateur.

le pays de *Sasou* sur cette mer, qu'il croit être situé entre l'Afrique et l'équateur, et non sur l'Océan Indien, ni sur les deux mers ensemble. Le cosmographe grec met sur les limites méridionales de l'Éthiopie trois pays, savoir, *Sasou*, le pays de l'encens et *Barbara* (1). Cosmas confond quelquefois ou comprend sous l'un ou l'autre nom, ou celui de *Barbara* qui produit l'encens, les deux dernières contrées. Le cosmographe grec distingue toujours le *Sasou* des deux autres. S'il regarde *Barbara* et le pays de l'encens comme deux pays différens, il place le premier sur l'Océan Indien. C'est sur cette mer que Ptolémée, Arien, et les autres géographes et les historiens anciens qui en parlent, placent *Barbara* (2). Le pays de l'encens est, selon Cosmas, situé dans l'intérieur de l'Afrique, et par conséquent à l'ouest du *Barbara* (3). De plus, l'auteur grec dit qu'il est situé à l'extrémité de la terre, et que l'Océan se trouve au-delà (ἐπέκεινα, περάτην) de chacun de ces pays (4). On ne peut expliquer que par *au sud* les deux mots grecs cités qui se rapportent à l'Égypte, patrie de Cosmas, ou bien aux états romains en général, et dont le sens littéral est *au-delà*. En les prenant dans un sens différent, et en laissant les trois pays de *Sasou*, de *Barbara* et celui de l'encens, arrosés par la Mer Indienne, ceux-ci devraient être placés l'un

(1) Cosmas, pag. 138, 143 et 144.
(2) Ptolem. IV, c. 8, pag. 129. — Arrian. *Periplus*, p. 25.
(3) Cosmas, pag. 138.
(4) Cosmas, pag. 139 et 143.

au midi de l'autre : mais alors il n'y aurait qu'un seul de ces trois pays qui pourrait être l'extrémité de la terre. Cosmas dit cependant à plusieurs reprises que chacun d'eux est situé au bout du monde : ils ne peuvent donc être contigus l'un à l'autre que de l'est à l'ouest; et la mer qui les baigne tous les trois, n'est pas la mer des Indes, mais l'Océan que Cosmas a cru être placé entre l'équateur et l'Afrique. On est convaincu de cette assertion, lorsqu'on a lu le passage suivant de Cosmas (1) : Ἔστι δὲ ἡ χώρα ἡ λιβανωτοφόρος εἰς τὰ ἄκρα τῆς Αἰθιοπίας μεσόγειος μὲν οὖσα, τὸν δὲ Ὠκεανὸν ἐπέκεινα ἔχουσα. « Le pays de l'encens est » situé à l'extrémité de l'Éthiopie ; c'est une contrée » située dans l'intérieur de cette partie de l'A- » frique. Cependant l'Océan est situé au-delà. » Ce passage serait contradictoire et absurde, si l'on ne rapportait pas à la mer des Indes les mots μεσόγειος μὲν οὖσα, *il est situé dans l'intérieur de l'Afrique*; et à l'Océan supposé que Cosmas met entre la ligne équatoriale et cette partie de la terre, ces mots : τὸν δὲ Ὠκεανὸν ἐπέκεινα ἔχουσα, *est situé au-delà du pays de l'encens.* . . . .

Il ne sera pas maintenant difficile de trouver quel est le terme de l'Afrique, d'après le sentiment de Cosmas, et le lieu d'où il fait pénétrer l'Océan, des limites méridionales de l'Afrique, dans la mer des Indes. Le lieu de cette jonction est appelé *Zingion* par le cosmographe grec. Il l'a vu lui-même ; il parle

(1) Cosmas, pag. 138.

beaucoup des dangers qu'il a courus dans cet endroit. Il ajoute que le Golfe Arabique, qu'il fait finir au promontoire de Guardafui, est contigu à ce lieu, et qu'aucun navigateur n'ose le doubler (1). Sur la côte d'Afrique, il ne se trouve nulle part, si ce n'est dans les environs du cap d'Orfui, près et au midi du cap Guardafui, de lieu d'où cette partie du globe s'incline assez rapidement de l'est à l'ouest pour donner lieu à l'opinion de Cosmas et de ses contemporains, que c'étoit là l'extrémité de la terre, et que quiconque oserait doubler ce cap serait entraîné par les flots au milieu de la mer pour y périr faute de pouvoir reprendre terre. On ne peut cependant pas dire que cette opinion est sans aucun fondement, et qu'elle ne doit pas son origine à la disposition naturelle de la côte. Or, cet endroit, c'est le cap d'Orfui : il s'avance vers l'est presque autant que le cap Guardafui, qui est le lieu le plus oriental de toute l'Afrique. Ces deux promontoires forment une anse de 24 lieues de profondeur. A partir du cap d'Orfui, la côte d'Afrique s'incline si rapidement vers l'est, qu'au moment de doubler ce cap on perd déjà le continent de vue du côté de l'ouest et du côté du midi. Sur les premières six lieues de latitude que l'on fait en partant du cap d'Orfui, pour s'avancer vers la ligne, la côte

(1) Cosmas, pag. 132 et 139. Selon Juba, roi de Mauritanie et contemporain de l'empereur Auguste, l'Afrique finissait au midi par le promontoire de Mosaylon, dont la position répond à celle des environs de la ville de Zéila, qui avoisine l'extrémité sud du détroit de Bab-el-Mandeb. *Voyez* Pline, VI, 34.

diminue de 34 lieues de longitude orientale (1). Le géographe grec Ptolémée (2) connaissait très-bien cette disposition de la côte. Au midi du promontoire des Épiceries (*promontorium Aromatum*), que tous les géographes modernes prennent pour le cap Guardafui, cet auteur place un lieu nommé *Zingis*, sous le 81° de longitude et 3° 30′ de latitude nord. Celui qui suit est placé sous le même parallèle, mais à 80°; le troisième à 3° de latitude et 79° de longitude. En longeant la côte de *Zingis* vers le midi, on avance, selon Ptolémée, de deux degrés de l'est à l'ouest, et pas plus d'un demi-degré du nord au sud. En se dirigeant de *Zingion* vers le nord et jusqu'au cap de Guardafui, on parcourt, au contraire, selon le géographe grec, trois degrés de latitude, et pas plus de deux en longitude. Je prends le *Zingis* de Ptolémée, d'après l'exemple de M. Gossellin, pour le cap d'Orfui (3), parce que la description que Ptolémée fait de la côte qui avoisine le *Zingis* ressemble à celle que les géographes modernes font de la côte qui est voisine du cap d'Orfui. Puisque *Zingis* est, selon Ptolémée, et le cap d'Orfui, selon les relations modernes, le premier lieu que l'on rencontre sur la côte d'Afrique au midi du cap Guardafui, où la côte s'incline très-rapidement vers le couchant, je prends le

(1) *Voyez* les cartes de la côte orientale de l'Afrique, publiées par le lord Valentia dans ses Voyages.—Salt, pag. 94.

(2) Ptolem. IV, cap. 7, pag. 128, ex ed. secunda Berthii.

(3) Gossellin, *Recherches sur la géographie des Anciens*, t. I (Périple de Ptolémée).."

Zingion de Cosmas pour le *Zingis* de Ptolémée, et par conséquent pour le cap d'Orfui des géographes modernes. *Zingion* est d'ailleurs à-peu-près le même mot que *Zingis*. Les lieux de ce nom ne sont pas non plus très-éloignés l'un et l'autre du cap de Guardafui, que Cosmas prend pour la limite du Golfe Arabique; et la disposition de la côte qui avoisine le *Zingis* de Ptolémée et notre cap d'Orfui, est précisément celle que doit aussi prendre la côte qui est aux environs du *Zingion* de Cosmas.

Le cap d'Orfui est situé à 10° 30' de latitude nord. De cet endroit à Axoum, capitale de l'Abyssinie, il y a près de 250 lieues. On met, selon Cosmas (1), cinquante jours pour se rendre de *Zingion* à Axoum : ces cinquante jours, évalués en lieues, font 300 lieues, puisque Cosmas compte trente journées d'Alexandrie à Syène, qui sont à 180 lieues l'une de l'autre. Il n'y a donc ainsi que 300 lieues de distance d'Axoum à *Zingion* et d'Axoum au cap d'Orfui. La différence que l'on remarque entre la distance absolue et celle qui résulte du nombre de journées donné par Cosmas, n'est pas assez considérable, pour qu'on ne puisse pas l'attribuer aux sinuosités que font les routes pendant un cours de 250 lieues. On ne doit donc pas en tenir compte, et l'on peut regarder comme égales les deux distances.

Cosmas (2) croit que la terre a la forme d'une

(1) Cosmas, pag. 138.

(2) *Ibidem.*—Selon Pline (II, 108 et II, 67), le continent et la mer qui l'entoure forment ensemble une sphère, qui est

table carrée dont la longueur est le double de la largeur, et dans le rapport de quatre cents à deux cents journées de marche. Ce cosmographe grec croit en outre (1) que la côte orientale de l'Asie et les extrémités méridionales de l'Éthiopie, ou les extrémités est et sud de la terre, ne présentent pas de pointes qui s'avancent beaucoup plus que le reste vers l'est ou vers le midi. Ainsi la limite vers le midi, du pays de *Sasou*, ne pourra être guère plus rapprochée de l'équateur que ne l'est l'extrémité orientale de l'Afrique ou le *Zingion*, que Cosmas prend pour le point d'union de la Mer Atlantique avec la Mer des Indes. Mais le *Zingion* est le cap d'Orfui, et celui-ci se trouve placé sous les 10° 30′ de latitude nord; donc le *Sasou* finit aussi sous le parallèle de 10° 30′ ou 10 degrés. Le commencement du *Sasou*, du côté du nord, est placé sous le parallèle du 11.e degré de latitude par Cosmas. Cet auteur compte en effet soixante-dix journées, près de douze degrés, des environs de Syène, ou du 23° jusqu'aux frontières septentrionales du *Sasou* (2). Ce pays est donc confiné entre dix ou dix degrés et demi et onze degrés de latitude nord. C'est précisément là que nous avons déjà placé cette contrée, lorsque nous avons tâché de fixer sa position par le contenu de l'inscription

la terre. Le continent est un parallélogramme rectangle, dont la longueur est le double de sa largeur.

(1) *Voyez* les cartes du globe, dessinées par Cosmas, et les explications qu'il en donne. (*Cosmographia christiana*, ex edit. Montfaucon, pag. 186-192.)

(2) Cosmas, pag. 265.

d'Adulis. Nous avons, de plus, démontré, à cette occasion, que le *Sasou* est situé entre le Fleuve Blanc et la rivière *Toka*, et que son nom s'est conservé sous la forme *Seu* ou *Saso*, près des sources du Fleuve Blanc.

Voilà une nouvelle preuve de la justesse de l'opinion qui nous fait penser que le *Sasou* de Cosmas n'est pas contigu à la Mer Rouge et à l'Océan Indien, comme le croit M. Heeren (1), mais qu'il est, au contraire, situé bien loin dans l'intérieur de l'Afrique. Les provinces de l'Abyssinie situées à l'est du méridien que l'on fait passer à l'orient du lac Dembea ou Tsana n'ont point d'or. Les montagnes et le terrain de ces contrées sont formés de quartz et de grès sablonneux riches en fer et en cuivre, mais ils ne contiennent pas de *poudre d'or*. Depuis Marc-Paul (2), le premier des géographes ou voyageurs européens qui ait dit qu'on ne trouvait de l'or que dans l'intérieur de l'Abyssinie, mais non sur la côte, nos meilleurs géographes conviennent de ce fait (3). Presque tous les pays de l'Afrique dans lesquels il se trouve de l'or, sont dans le même cas. Dans la Sénégambie, ce métal ne se trouve que dans les tertres et les hautes montagnes d'où le Sénégal, la

(1) *Voyez* pag. 275-277.

(2) Marc-Paul, lib. III, cap. 38, éd. de Ramusio — Salt, p. 48 de l'appendice.

(3) Ritter, *Erdbeschreibung, zweite Auflage*, I, pag. 190. — Alvarez, *Hist. de las cosas de Etiopía*. Anvers, 1557, f. 84. — Salt, pag. 229. — *Voyez* aussi plus bas, pag. 288.

Gambie, le Rio-Grande, le Niger et leurs affluens prennent leurs sources. Dans le nord de ce plateau élevé, ce sont sur-tout les pays de Galam et de Bambouc, situés entre le fleuve Falemé et le Sénégal, qui fournissent de l'or à Tombouctou. Dans le milieu, les chaînes de Tacdou en possèdent moins que Galam et Bambouc; mais au sud-est, les pays de Kamkam et de Minianā renferment plus d'or que toutes les autres contrées de ces montagnes et le Ouangara réunis. Les basses terres situées entre la mer et les hautes régions d'où partent le Niger et les rivières de la Sénégambie, ne contiennent pas d'or; mais elles sont, comme les provinces orientales de l'Abyssinie, riches en fer et en airain (1) Dans le Sofala, les plus riches en or, comme celles de Butua, de Massapa, d'Aquipo et autres, sont éloignées de la côte de plus de six degrés (2). Dans les pays situés sur les bords de la mer et à quatre degrés de l'Océan, on ne trouve pas d'or, mais beaucoup de fer, comme

---

(1) *Voyez* la note (1) de la pag. 206, et l'extrait des *Voyages de Cadamosto*, que Poisson a inséré dans le troisième volume de l'*Histoire générale des voyages*, édit. de la Haye, 1747, t. III, p. 72. —Mollien, *Voyage au Sénégal*, t. I, p. 345.—Laing, dans les *Nouvelles Annales des voyages*, cahier de juillet 1826, pag. 350.

(2) Ritter, *Erdbeschreibung, zweite Auflage*, t. I, p. 146-153. —*Histoire générale des voyages*, par Poisson, t. I, p. 35 et 99.— Marmol, *Africa*, tom. II, pag. 43 sqq. — Dom João dos Santos, *las Cosas da Etiopia*, Lisb. 1609, l. II, c. 11-14.—Manuel de Faria y Sousa, *Asia portuguesa*, ouvrage préférable à celui de Barros sur l'*Asie portugaise*, mais que peu de géographes connaissent. Lisbonne, 1666, *in-4.º*, t. II, p. 596-607.—Barros, *Da Asia*, Lisbonne, 1582, tom. I, p. 118 sqq.—Salt, pag. 67.

dans le pays de Macquini (1). Plusieurs contrées de ces derniers pays, Chicova, par exemple, abondent en argent (2). On trouve de même, dans l'Abyssinie, les provinces de Samen et de Begemder, qui renferment quelques mines d'argent (3), des mines de fer, et non d'or; elles sont placées au milieu de cet empire. Il n'y a qu'un seul pays maritime de l'Afrique où l'on trouve de l'or à quelques lieues de la mer: cette côte est celle de Guinée (4); mais elle est bordée de chaînes de montagnes voisines de celles du Soudan, et sur-tout de la Sénégambie, et qui ont plus de quatre mille pieds de hauteur. Les contrées méridionales et maritimes de l'Abyssinie, où Heeren place le *Sasou* de Cosmas, sont au contraire très-déprimées, malgré l'inégalité du terrain qu'arrose la mer depuis la ville de Zéila jusqu'au cap de Guardafui, et de là jusqu'au cap d'Orfui. Dans l'Abyssinie, les Agavs aiment, par dévotion, à se fixer près des sources des principaux fleuves du pays qui sont l'objet de leur adoration et de leur culte. Ce peuple demeure donc dans les lieux les plus élevés de l'Abyssinie, ou du moins très-près. Cependant, dans Lasta et Samen, où sont les sources du Ta-

(1) Salt, pag. 57.—Ritter, *Erdbeschreibung*, t. I, p. 144-148.

(2) Purchas, *Pilgrims*, 1625, fol. tom. II, pag. 1544.

(3) Oviedo, dans Fernan Guerreiro, *Relaçam annal da India em annos 1602-1605*. Lisbonne, 1605, in-4.°, pag. 507 sqq.— Sandoval, *Tractatus de instauranda Æthiopum salute, sive Naturaleza sagrada y profana de todos los Ethiopes.* Madrid, 1648, fol. pag. 33.

(4) Ritter, *Erdbeschreibung, zweite Auflage*, t. I, p. 343.

cazzé, ni dans le Gojam, où sont les sources du Nil Bleu, il ne se trouve point d'or: ils se procurent donc ce métal des Sangalos, auxquels ils donnent en échange de la viande, de la cire et du miel, et qui cherchent l'or, plus à l'ouest, dans les plaines raboteuses de Damot, de Fazuclo, de Gaba, &c. &c. &c. (1). Les pays mêmes de Narca et de Caffa (2), que Bruce regarde comme les pays les plus élevés de toute l'Afrique orientale, ne possèdent pas d'or, et les habitans de ces contrées s'en procurent par leur commerce avec les étrangers.

Cosmas dit cependant (3) que l'or qu'on va chercher au pays de *Sasou* n'y est pas apporté du dehors par le commerce, mais qu'on le trouve dans les montagnes de ce pays. Celui-ci ne peut donc pas être situé entre l'Océan et le lac abyssin de Dembéa, puisque les pays compris entre eux ne contiennent pas d'or; il faut chercher ce *Sasou* à l'ouest de ce lac, ou, ce qui revient au même, à l'ouest du Nil Bleu. C'est à ce fleuve que commencent les pays de l'Afrique qui contiennent de l'or.

Cosmas n'est pas le seul ni le premier auteur parmi les anciens, qui ait parlé du commerce singulier des anciens Égyptiens et des Axoumites ou Abyssins avec les habitans de l'est de la Nigritie; déjà, vers l'an 70 après J. C., le célèbre voyageur et philosophe Apollonius de Tyanes rapporte les détails de ce com-

(1) Bruce, éd. angl. *in-4.°*, tom. III, pag. 737.
(2) Bruce, éd. angl. *in-8.°*, tom. III, pag. 325.
(3) Cosmas, pag. 143.

merce. Nous regrettons que le récit suivant qu'il en fait n'ait pas été écrit par lui, et qu'il nous soit parvenu par l'intermédiaire d'une troisième personne, de Philostrate, qui composa, vers l'an 200 de l'ère chrétienne, une biographie d'Apollonius, calquée sur celle d'un certain Damon, qui avait accompagné Apollonius dans tous les voyages qu'il fit (1).

« Lorsque le philosophe Apollonius, dit Philostrate, » arrivait sur les confins de l'Éthiopie et de l'Égypte, » lesquels on appelle Sycaminon, il y trouva un enclos » dans lequel il vit des monceaux d'or, du linge, » de l'ivoire, des médicamens, de la myrrhe et d'autres » épiceries. Personne ne gardait ces marchandises, que » les Éthiopiens avaient déposées en lignes dans l'en- » clos pour que les Égyptiens vinssent, pendant leur » absence, les enlever, en mettant à leur place, dans » l'enceinte du marché, les produits de l'Égypte. »

Philostrate ajoute encore que le commerce des Égyptiens avec les Éthiopiens se faisait, de son temps (200 ans après J. C.), de la même manière que du temps d'Apollonius (70 ans après J. C.). Il ne paraît donc pas que ce commerce ait été interrompu depuis l'an 70 après J. C. jusqu'à l'an 520, époque du voyage que le moine Cosmas fit dans l'Abyssinie, où

(1) Philostrati *Vita Apollonii Tyanei*, VI, 1, pag. 259; ex ed. Morelli, Parisiis, 1608, in-fol. Il est parlé également du commerce en question dans les extraits que Photius a faits de la biographie que nous venons de citer. *Voyez* Photii *Bibliotheca græca*, ex ed. Hoeschelii, 1653, in-fol. cod. 241, pag. 1004. Nous avons préféré le texte de Philostrate aux extraits de Photius.

il entendit parler de ce commerce. Nous verrons ailleurs qu'il dura pour le moins jusque vers l'an 1520 de l'ère chrétienne, et que son origine remonte jusqu'à l'an 1000 avant J. C. Il nous importe de fixer à présent la position du pays de Sycaminon, dans lequel Philostrate a placé le siége de ce commerce.

Ce pays étoit situé, selon Philostrate, sur les frontières de l'Égypte et de l'Éthiopie. Mais l'Égypte s'étend, selon notre auteur, depuis les embouchures du Nil jusqu'à ses sources (1), situées au midi du territoire de l'ancien Méroé (Sennar), sur quelques montagnes qui ont huit stades de hauteur, et que l'on nomme *Catadupi* ou les cataractes étourdissantes, parce que les eaux du Nil s'y précipitent d'une hauteur si prodigieuse, que le bruit qu'elles font en tombant étourdit ceux qui s'approchent trop près de ces cataractes, et les rend quelquefois sourds. Ainsi le pays de Sycaminon est situé au midi de Sennar, et près

(1) *Ibidem*, pag. 258, 121 et 299. Au premier endroit, Philostrate dit : « L'Éthiopie est contiguë à l'Égypte par le moyen de » Méroé et des *Catadoupi* ou des cataractes du Nil. » Dans le second passage, notre auteur grec dit: « L'Égypte s'étend jusqu'au- » delà de Méroé et des *Catadoupi*, en commençant par les sources » du Nil, et en finissant par les embouchures de ce fleuve. » Dans le troisième passage, Philostrate décrit les *Catadoupi* ou les Cataractes du Nil, qu'il place sur les frontières méridionales de l'Égypte et à l'extrémité nord de l'Éthiopie. Notre auteur parle de trois différentes cataractes du Nil. Celle du nord est la plus petite, et est éloignée de 15 stades de la cataracte du milieu, qui est située tout près de la troisième cataracte. Celle-ci est plus considérable que les deux autres, et les eaux du Nil s'y précipitent d'une hauteur de 8 stades.

des sources des fleuves qui forment le Nil, et dont plusieurs se jettent de très-haut, en parcourant les régions montueuses de Fazuclo, de Byrtat et de Singion ou Synaxii (1). Les marchés de commerce dont

---

(1) Bruce nous a décrit plusieurs cataractes que le Nil forme, en traversant les montagnes du pays de Fazuclo, situées entre le 11.e et le 12.e deg. de lat. nord. La cataracte la plus méridionale est la plus haute; l'eau se jette de 280 pieds de haut. Le géographe romain Julius Orator, qui vivait dans le 3.e siècle de notre ère, ne connaissait pas ces cataractes du Nil Bleu; mais il parle de celles d'un autre fleuve, qu'il prend pour la branche principale du Nil, et dans lequel le Fleuve Bleu, appelé Astapus par Julius Orator, se jette. Ptolémée place des *Catadoupi* ou des *voisins de cataractes* au sud de Méroé et entre les deux bras les plus occidentaux du Nil qu'il connait, et qui sont le Nil Bleu et le Fleuve Blanc. Cet auteur ne nous dit pas auquel de ces deux fleuves les cataractes dont il parle appartiennent, ni si elles sont formées par les eaux d'un affluent de ces deux rivières. On peut donc rapporter ces cataractes à tout fleuve quelconque qui est situé entre le Nil Bleu et le Nil Blanc. Il en est de même des *Catadoupi* ou cataractes dont parle Philostrate, puisque cet auteur ne dit pas quel fleuve il prend pour la branche principale du Nil. En prenant celle-ci pour l'affluent du Nil que Julius Orator croit être le bras principal du Nil, les cataractes mentionnées par Philostrate seront situées entre les Fleuves Blanc et Bleu, et appartiendront au fleuve Toka de Marmol; de sorte que les marchés visités par Apollonius auroient été situés sur les frontières orientales du pays de *Sasou*, qui est confiné entre la rivière Toka et le Nil Bleu. En effet, Julius Orator nous apprend que le Nil vient du sud-est, et qu'avant de se réunir avec le Nil Bleu (*Astapus*), il forme un lac considérable, et, au nord de ce lac, plusieurs grandes cataractes. Mais Marmol pense, comme Philostrate et comme Bruce, que le Nil vient du sud ou du sud-est, et non du sud-ouest, comme le disent MM. Brown et Cailliaud. Le géographe espagnol parle encore d'un grand lac qu'il nomme *Zaflan*, et qui est situé entre les lacs *Barcena* et *Seu*. Le premier d'entre ceux-ci porte encore le nom de lac de Dembea; il est formé par

Philostrate nous a laissé la description sont donc placés également au midi de Sennar et entre le Fleuve Blanc et le Nil Bleu ; car Philostrate dit que ces marchés sont situés dans le pays de Sycaminon. Ainsi la position des marchés visités par Apollonius et décrits par Philostrate coïncide avec la situation du pays de *Sasou*, dans lequel on faisait, selon Cosmas, le commerce de la même manière que suivant Apollonius et Philostrate ; et qui, comme nous l'avons prouvé auparavant, est confiné entre le Fleuve Blanc, la rivière *Toka* et le Nil Bleu.

Lettre adressée à M. le Président de la Société asiatique, par M. Rifaud.

Je viens vous présenter quelques fragmens de mon ouvrage, seulement pour vous donner une idée de mes occupations pendant plusieurs années. J'ai quitté la France en 1805, et je suis rentré à Marseille, ma patrie, vers la fin de 1827. Durant vingt-deux années,

le Nil Bleu: le second lac est situé au sud-est de Bornou; selon Léon, le Nil sort de ce lac. Ainsi le lac Zaflan de Marmol est situé entre le Nil Bleu et le Fleuve Blanc. Mais le lac dont Julius Orator parle, se nomme *Foleen;* il paraît donc qu'il est le même que le lac Zaflân de Marmol; de sorte que les marchés visités par Apollonius se trouvaient aux bords de ce lac, lequel doit probablement son origine aux eaux de la rivière Toka, qui est, selon Marmol, la branche principale du Nil. *Voy.* Bruce, t. III, pag. 647 de l'édit. angl. *in-4.°*—Julius Orator, *in appendice ad Gronovii Melam.* Lugd. Bat. 1684, *in-8.°* p. 19.—Ptolem. IV, c. 8, pag. 130.—Marmol, tom. II, fol. 40, col. 4.

j'ai parcouru l'Italie, l'Espagne, les îles de la Méditerranée, l'Asie Mineure, une partie de l'Archipel, l'Égypte, la Nubie, et les lieux voisins de cette contrée; à mon retour, j'ai séjourné environ un an à Marseille, autant pour me remettre de mes fatigues que pour réunir une partie de mes matériaux. Je suis enfin arrivé dans cette capitale le 6 janvier 1829.

Mon but a été d'étudier les mœurs et les usages des contrées que j'ai visitées, l'industrie de leurs habitans, les produits du sol, et l'art de le cultiver. J'ai dessiné tous les instrumens agricoles, j'ai décrit tous les procédés de l'agriculture, les localités de plusieurs cantons plus ou moins féconds où croissent le blé, la canne à sucre, l'indigo, le coton, les mûriers, le lin, le chanvre, le safranon, et d'autres plantes de ce genre utiles à l'industrie et au commerce.

J'ai rapporté également des observations sur les contrées où les plantes légumineuses ont le plus de succès; j'ai pris note de la manière dont on conserve le grain pendant une longue série d'années, de la manière dont on le prépare pour la mouture, de la manutention du pain, de sa cuisson, et de plusieurs procédés économiques. Je me suis aussi occupé des formes du gouvernement et des progrès de l'industrie, depuis quelques années; j'ai décrit les fêtes et cérémonies religieuses; j'y ai joint les récits des Arabes, leurs superstitions et leurs préjugés, les usages de chaque contrée, de chaque peuplade ou tribu. J'ai dit quelles sont les maladies endémiques, la manière dont les naturels du pays se traitent, l'origine de celles qui

seraient moins fréquentes, sans la négligence de ces peuples; les diverses maladies épidémiques des animaux, particulièrement celles qui attaquent les bêtes utiles à l'agriculture, leurs causes et leur développement, qui les rendent quelquefois épidémiques et contagieuses, les saisons où elles sont plus fréquentes, les contrés où les animaux sont plus sujets à ces affections, les remèdes que les naturels emploient pour arrêter ce fléau, soit le suc des plantes, soit la terre, l'huile, le goudron, le soufre, le natron, le sel de nitre, le sel marin, l'eau thermale et teignante, les fumigations, la poudre à canon, et autres. La plupart de ces détails sont le résultat de mes observations personnelles.

Les monumens de l'Égypte et de la Nubie ont occupé une grande partie de mes loisirs: des fouilles, dirigées avec soin, m'ont mis à même de découvrir des monumens ensevelis depuis un grand nombre de siècles, et j'ai été assez heureux pour découvrir 66 statues, soit colossales, soit de grandeur naturelle; j'ai relevé diverses inscriptions et des tableaux hiéroglyphiques que j'ai copiés; j'ai dressé les plans topographiques de tous les lieux où j'ai fait des fouilles, et ceux mêmes de plusieurs rues et maisons égyptiennes, avec les coupes de quelques monticules qui présentent, dans certains endroits, cinq ou six maisons placées l'une au-dessus de l'autre. J'ai rédigé le journal de mes voyages, et un recueil d'observations météorologiques; j'y ai ajouté le récit des aventures qui me sont arrivées. J'y ai ajouté beaucoup d'anecdotes

arabes recueillies chez les diverses tribus; j'ai étudié leurs systèmes philosophiques, leurs opinions et leurs préjugés, leurs mœurs et leurs usages : j'ai parlé des sectes qui les divisent, de leurs pratiques et des haines qui les animent. Ces détails, je l'espère, ne seront pas sans intérêt. J'ai cru devoir consacrer une partie de mon travail à la description des arbres que le pays produit, à l'emploi que l'on fait de leurs bois, soit pour la construction des barques et des machines hydrauliques, soit pour les habitations. L'art de tanner les peaux, la teinture des étoffes, la filature et le tissage, la préparation du lin et de l'indigo, la fabrication du nitre au soleil, et ses produits, ont aussi fixé mon attention. J'ai fait connaître la nourriture frugale des naturels du pays, leurs vêtemens, leur simplicité, leurs ustensiles de ménage. La jalousie des hommes et le pouvoir absolu qu'ils exercent sur les femmes qui leur appartiennent, et la soumission de ce sexe. J'ai parlé de la légitimité, des degrés de parenté, des actes et des contrats, de la justice, de la législation, du langage, &c.

J'ai joint à ces notes divers renseignemens sur les nègres. Je les ai puisés parmi les nègres qui forment colonie dans la capitale du Barabra, et qui, bien qu'esclaves, sont, pour ainsi dire, aussi libres que leurs maîtres, dont ils diffèrent assez peu. Je me suis particulièrement occupé de la botanique, que j'ai décrite suivant le système arabe, c'est-à-dire, d'après l'usage que les naturels du pays en font dans le traitement des maladies ou la fabrication des cou-

leurs. J'ai rassemblé, dessiné et décrit une grande quantité de plantes. J'ai formé des herbiers et réuni beaucoup de graines. On y trouvera tous les détails que j'ai pu recueillir sur les lieux et parmi les habitans mêmes.

Les insectes, les reptiles, les quadrupèdes, les poissons, les oiseaux, ont été aussi les objets de mes pénibles observations; je les ai dessinés en entier; et après les avoir disséqués, j'ai encore dessiné leurs squelettes, et j'ai recueilli les divers récits que je recevais de la bouche même des naturels du pays, sur leurs qualités, sur leurs propriétés et leur utilité, ce qui peut former, pour ainsi dire, une histoire naturelle arabe. J'ai noté également une foule de traditions superstitieuses relatives à ces animaux employés comme médicamens, et qui forment une grande partie de la pharmacie arabe. Parmi les oiseaux, il en est plusieurs qui sont réputés mystérieux, et considérés comme de mauvais augure; les autres sont encore un objet de vénération. Ces détails, pourront donner une idée de ce que ce peuple conserve encore des anciennes mœurs égyptiennes.

Je n'ai rien ajouté ni rien retranché aux récits qui m'ont été faits; j'y ai joint des observations particulières sur ces contrées, et j'ai donné mes vues sur les moyens de les fertiliser avec plus de succès qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Si ce pays se trouvait sous la protection d'un gouvernement européen, il n'y a aucun doute qu'il ne devînt le plus beau et le plus riche du monde. Il faudrait pour cela favoriser l'agricul-

ture, lui procurer des machines hydrauliques bien conçues et simples : alors l'Égypte fournirait les plus riches produits; elle deviendrait le plus beau jardin du monde, et serait bientôt rivale des Indes. Thèbes pourrait donner toutes les denrées que l'on récolte à Ceylan. Les cantons plus au midi et la région nubique elle-même, quoique bien resserrée entre les deux chaînes de l'ouest et de l'est, ne seraient pas moins fertiles que le reste de l'Égypte. Mon séjour dans ces contrées m'a mis en état de faire à ce sujet plusieurs expériences dont j'ai obtenu des résultats satisfaisans, et dont on verra le détail dans mon ouvrage.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Vergleichende Zergliederung &c., *ou Analyse comparée du sanscrit et des langues qui s'y rapportent,* par M. Bopp, Berlin, 1829, 2.e et 3.e Mémoires.

Les deux nouveaux Mémoires de M. Bopp que nous allons analyser, font suite à celui que nous avons précédemment fait connaître dans le *Journal asiatique* (1). Le premier traite du pronom réfléchi de la troisième personne; le second, du pronom démonstratif et de l'origine des désinences caractéristiques des cas. Le premier est spécialement consacré à l'analyse et à l'explication, au moyen de la comparaison avec les langues analogues, du pronom grec οὗ, οἷ, ἕ, &c.

---

(1) Tom. VI, p. 52, 113.

On sait que la langue sanscrite n'a pas, à proprement parler, de pronom de cette espèce; mais elle possède un adjectif possessif, *sva*, répondant au latin *sui*, et qui, au nominatif des trois genres, fait *svas*, *svâ*, *svam*, comme en latin *suus*, *sua*, *suum*. Seulement, ce possessif sanscrit n'est pas, comme en latin, limité à la troisième personne; il peut, d'après son rapport avec le sujet de la proposition, signifier également *mien*, *tien*, *sien*, *notre*, *votre*, *leur*, quoique primitivement il appartienne à la troisième personne. Du radical *sva* vient le pronom réfléchi indéclinable *svayam*, *de soi-même*, répondant à l'allemand *selbst*; il s'applique indifféremment à tous les genres. Rapproché du nominatif des pronoms *ah-am*, *je*; *tv-am*, *toi*; *ay-am*, *lui*, *svayam* paraît à M. Bopp le nominatif d'un pronom dont les autres cas sont perdus. En effet, les lois euphoniques qui président à la formation des cas en sanscrit, permettent d'expliquer *svayam* par *sve-am*, *sve* étant la forme absolue, et *am* la désinence. Mais *sve*, qui résulte de l'analyse de *svayam*, n'est pas le radical primitif; ce doit être *su*, comme dans le sanscrit *tvayâ* pour *tve-â*, la racine véritable est *tu*. Cette comparaison de *su* avec *tu* peut se poursuivre aussi en latin, où *su-us* a pour radical *su*, comme *tu-us*, *tu*.

La langue grecque semble, au premier coup-d'œil, avoir complètement perdu le pronom *sva*, conservé si purement en latin; mais l'analogie que remarque M. Bopp entre le singulier du pronom réfléchi *οὗ*, *οἷ*, *ἕ*, et celui du pronom de la seconde personne *σοῦ*,

σϝί, σί, l'induit à regarder comme type du pronom réfléchi de la troisième personne la lettre ὑ surmontée d'un esprit rude. Or, ὑ, avec ce signe d'aspiration, peut bien être la modification du sanscrit et du latin *su*; on sait en effet qu'un grand nombre de mots grecs qui commencent par l'esprit rude, ont en sanscrit un *s* initial. C'est, pour le dire en passant, un caractère qui distingue la forme hellénique de ces mots de leur forme latine, laquelle est le plus souvent identique au sanscrit, tandis que, pour trouver l'origine de l'esprit rude, c'est-à-dire, de l'aspiration, il faut se reporter à la langue zende, avec laquelle le grec a, en beaucoup de points, plus d'analogie qu'avec le sanscrit même. Mais on peut, avec M. Bopp, arriver à la forme primitive du pronom réfléchi d'une manière encore plus directe. L'orthographe homérique des cas οὗ, ἕ, est évidemment ϝοῦ, ϝέ, et cet ancien accusatif ϝέ, comparé au pluriel de notre pronom σφῶν, σφίσι, σφᾶς, doit dériver par le retranchement de σ de σϝέ, forme qui a subsisté avec une légère aspiration de plus dans le poétique σφέ. D'un autre côté, σϝέ ne doit être autre que συέ, par le changement de la voyelle υ en un *digamma*, dont le son est plus déterminé. La substitution de ϝέ au primitif συέ paraît à M. Bopp de même nature que celle du latin *bis* au sanscrit *dvis*. En effet, dans ce changement constaté par le témoignage de Varron, qui dérive *bellum* de *duellum*, et par les plus anciens monumens de la langue latine, où *bonus* est écrit *duonus*, il y a suppression de la consonne initiale, et

permutation de la voyelle *u* en une labiale analogue. J'ajouterai que cette loi s'applique à un grand nombre de langues de la même famille: ainsi l'une de celles que, faute de matériaux, on n'a pu jusqu'ici étudier, le zend, nous offre exactement le *bi* (en composition) pour le sanscrit *dvi*, en même temps que le nombre ordinal *bityô* pour *dvitîyas*. De même en pali, en bengali, en guzarati, on a *bâdasa* pour le sanscrit *dvâdasha*, douze; *bâra*, par une altération plus forte, dont le pali *bârasa*, douze, nous montre l'origine; *bîdja*, pour le sanscrit *dvitîya*, second.

Dans σϝί, et, avec un degré d'altération de plus, σφί pour σνί, on remarque cette différence, que la voyelle, au lieu de devenir simplement *w* ou *b*, est passée à l'état d'aspirée. Ce choix du φ, au lieu de la sémi-voyelle ou de la tenue labiale, après la sifflante *s*, me paraît propre à la langue grecque. Elle partage ce penchant à l'aspiration avec le persan moderne, où *sefîd*, blanc, employé concurremment avec *sepîd*, vient du zend *çpaêta*, lequel n'est autre que le sanscrit *shveta*. De même encore on dit à-la-fois *mahresfand* et *mahrespand* pour le zend *manthrô çpentô*, « la parole excellente, » *esfendarmad* et *sependarmad* pour le zend *çpenta ârmaiti*, nom de l'*Amschaspand* protecteur de la terre, *gosfend* et *gospend*, lequel a conservé plus exactement la forme primitive du zend *gao çpenta*, littéralement, « vache excellente », et par extension, « bétail excellent. » Je crois que, dans ces exemples, il faut attribuer l'aspiration de la labiale à la lettre *s*, qui porte toujours avec elle une aspiration

plus ou moins marquée, puisque, dans le passage d'une langue à une autre, cette aspiration est ordinairement la seule chose qui subsiste du *s* primitif. Dans le persan *sefîd*, ce peut bien être cette propriété du *s* qui détermine le changement du *p* zend en *f*. Elle agit même en zend d'une manière semblable, mais dans un sens inverse, c'est-à-dire, que l'aspiration du *s*, au lieu de descendre sur la consonne suivante, comme dans les mots persans précités, remonte à celle qui la précède. Ainsi, tandis qu'au lieu du persan *sefîd*, le zend écrit *çpaéta*, le mot *âp* fait au nominatif singulier *âfs*, parce que, là seulement, la lettre radicale *p* tombe sur *s*. C'est, je crois, par un principe de la même nature que peut s'expliquer la plus ancienne orthographe grecque des consonnes doubles représentées plus tard par ψ et ξ. On sait qu'avant l'adoption de ces caractères, on écrivait φσ et χσ; de sorte qu'on avait, au lieu de ψυχή, φσυχή, *ame*, exactement comme l'adjectif zend *fsucha* (ou *fchucha*), *vital*, et au lieu de ἕξ, ἕχσ, à-peu-près comme en zend *khchvas*, six.

Maintenant, pour revenir aux recherches de M. Bopp, d'où peut dériver en grec l'identité presque absolue du duel de ces deux pronoms si distincts, celui de la seconde personne, et le pronom réfléchi de la troisième? Thiersch, rapprochant le latin *vos* du grec σφώ, avait conjecturé, ou que *vos* dérivait du grec par le retranchement du σ, ou que dans σφώ l'addition du σ était euphonique. M. Bopp croit que cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable,

1.° à cause de la haute antiquité du latin *vos*, dont la comparaison avec le sanscrit *vas*, prouve l'originalité; 2.° parce que l'addition du σ devant φ n'est pas rare en grec. D'après ce principe, et par suite de l'identité certaine de *νῶϊ* avec *nos*, il pense qu'on ne peut s'empêcher de comparer *σφώ* à *vos*, et d'admettre qu'il vient de Fώ. Quant au σφ du duel et du pluriel du pronom réfléchi, son origine n'est pas la même, et l'on ne peut la rapporter qu'à l'aspiration du *sv* et *su* du sanscrit et du latin. Par-là disparaît, suivant M. Bopp, la confusion du pronom de la seconde personne avec le pronom réfléchi de la troisième, qui tous deux paraissent, au premier coup-d'œil, avoir pour radical un *s*. Dans *σύ* au singulier et *σφώ* au duel, le σ n'est pas la lettre primitive; *σύ* n'est qu'une altération de *τύ*, qui ne s'est conservé qu'en dorien, et qui, pour s'être changé en *σύ*, a donné lieu à cette ressemblance accidentelle du pronom de la seconde personne avec le réfléchi de la troisième, où *su* est véritablement radical.

Si ce résultat est inattaquable, je n'oserais en dire autant de la manière dont M. Bopp explique le duel même du pronom de la seconde personne *σφώ*, née, selon lui, de Fώ (*vos*), par l'addition du σ. La présence de cette lettre, comme radicale apparente au singulier *σύ*, ne doit-elle pas faire supposer qu'elle peut jouer le même rôle au duel *σφώ*? Si l'on connaissait la véritable origine du *s* au singulier, ne pourrait-on pas en rendre raison de la même manière au duel? Essayons de la trouver dans l'examen des diverses for-

mes que plusieurs des langues de la famille indienne donnent au pronom de la seconde personne.

C'est un fait assez singulier que ce pronom, dont le radical est en sanscrit, en latin, en lettonien, en slave, *tu*, avec de très-légères variations dans la voyelle, n'ait conservé cette forme que dans un seul des dialectes grecs, le dorien, et soit devenu σύ dans tous les autres. Ce n'est que dans la famille des langues germaniques qu'on trouve un fait à-peu-près semblable; je veux parler de l'adoucissement de la consonne de *tu* dont elles offrent les diverses nuances, depuis le *d* modification du *t*, jusqu'au *th*, véritable sifflante, qui, chose remarquable, garde encore dans l'orthographe, et par respect pour l'étymologie, la lettre fondamentale *t*, mais l'altère déjà dans la prononciation en *s*. Que l'on compare en effet le sanscrit et le latin *tu* avec l'anglais, par exemple, et le grec *thou* et σύ, on verra que deux grandes branches de la famille de langues qu'on appelle indo-germaniques ont modifié d'une manière notable le pronom de la seconde personne; et l'examen des diverses phases de cette modification prouve qu'elle dérive de la forme originale *tu*. Cette dernière assertion est mise hors de doute par le rapprochement du pronom zend avec le sanscrit et le grec dont je donne quelques cas dans la liste suivante :

	SANSCRIT.	ZEND.	GREC.
Nom.	*tvam*	*tûm*	σύ.
Acc.	*tvâm* / *tvâ*	*thwãm* / *thwâ*	σέ.
Dat.	*te*	*thwâi*	σοί.

Il me paraît résulter de cette liste que le zend est, d'un côté, à-peu-près identique au sanscrit, en ce qu'il garde la voyelle radicale *u*, changée le plus souvent en la sémi-voyelle *w*, et de l'autre presque aussi semblable au grec, en ce qu'il a déjà la sifflante *th*; il est en effet à-peu-près certain que le *th* devait avoir en zend un son analogue à celui de la sifflante ou du *th* anglais; le changement du zend *puthra* dans le persan *puser* suffirait pour démontrer ce fait. Mais ce *th* ne se présente que dans les cas indirects du pronom de la seconde personne, c'est-à-dire, dans ceux où se trouve la sémi-voyelle *w*, résultat de la permutation du *u* radical par suite de sa rencontre avec la voyelle de la désinence; au nominatif *tûm*, où la voyelle n'est qu'alongée, le *t* reste non aspiré en zend comme en sanscrit. Je me crois en droit d'en conclure que l'aspiration est due à la présence du *w*, conclusion qui, pour n'être déduite que de ce seul fait, n'en sera pas moins admise, si l'on reconnaît, ce que je m'engage à prouver autre part, qu'en zend les lettres de la classe à laquelle appartient *w*, c'est-à-dire, les sémi-voyelles *r*, *w*, *y*, portent avec elles une aspiration qui remonte presque toujours sur la consonne qui les précède immédiatement.

Au reste, quelle que soit la cause de l'aspiration du *t* dans le zend *thwām*, cette forme n'en rend pas moins compte du passage du *tv-âm* ou *tu* sanscrit au *σύ* grec; la conformité du zend avec cette dernière langue est sur-tout frappante au datif *thwôi*, *σοί*. A part l'identité de la terminaison dont nous ne devons

pas nous occuper ici, ces deux mots ont la sifflante; seulement le *w* représentant le *u* radical a disparu au datif comme dans les autres cas indirects du grec; il n'est resté, sans aucun changement, qu'au nominatif singulier, et, avec une modification légère, au duel σφώ. Σφώ a en effet conservé avec la plus grande exactitude les lettres fondamentales du pronom que le zend change en *thw*. Le φ y remplace, comme dans le pronom réfléchi de la seconde personne, le *w* du zend et du sanscrit, et σ n'est autre que le *th*, modification du *t* primitif. En résumé, et pour revenir au point d'où est partie cette discussion, au lieu de regarder σφώ, *vous deux*, comme la combinaison de φώ *vos*, et d'un σ prosthétique, dont l'addition serait au moins arbitraire, j'identifie le σ de σφώ à celui de σί et de σοί, dont le zend *thwãm* et *thwôi* nous expliquent l'origine, et φ est pour moi le représentant de la sémi-voyelle *w*, et, par suite, de la voyelle *u*.

Le second mémoire de M. Bopp, dont nous avons promis de rendre compte, traite du pronom démonstratif et de l'origine des signes caractéristiques des cas dans les noms. Par-là, il entend celui des pronoms de la troisième personne, qui est devenu, en grec et en allemand, l'article ὁ, ἡ, τό, *der, die, das*. Le radical du démonstratif est en sanscrit *ta*, qui se trouve également dans les autres langues de la même famille; mais qui, au nominatif singulier masculin et féminin, se change en *sa*, ou, si on l'aime mieux, est remplacé par un nouveau radical *sa*, qui ne sert que pour ce cas. C'est ainsi qu'on a en sanscrit *sas*, *sâ*, *il*,

elle, en gothique, *sa*, *só*, en islandais *sa*, *su*, en grec ὁ ἡ, ou en dorien ἁ; car dans ces trois dernières formes, qui s'écrivaient anciennement Ho, Hn, Hα, l'esprit rude est le véritable représentant du *s* indien et germanique. Comparant entre eux ces divers nominatifs, M. Bopp établit, par une analyse ingénieuse, qu'en gothique, en islandais, en grec, ils ne portent pas la caractéristique ordinaire du nominatif *s* ou *r*; et comme, dans le sanscrit *sas*, cette caractéristique ne se trouve que dans deux cas: 1.° lorsque le pronom est placé à la fin d'une proposition (et alors elle est remplacée par le *visarga*, *sah*), 2.° lorsque le pronom tombe sur un mot commençant par un *a* bref (et alors au lieu de *sas* on a *so*), il en conclut qu'en sanscrit, comme en grec, en gothique et en islandais, le pronom *sa* n'a pas primitivement le signe ordinaire du nominatif *s*, et que c'est par suite de l'analogie de *sa* avec les autres noms en *a* que le *s* y a été ajouté, mais seulement dans les deux circonstances indiquées tout-à-l'heure. Peut-être, de ce que le nominatif sanscrit *sas* manque le plus souvent de la caractéristique *s*, serait-on tenté d'en tirer, avec les grammairiens indiens, une conséquence toute opposée à celle de M. Bopp, c'est-à-dire qu'il l'a perdu dans le plus grand nombre de cas. Qu'on admette l'une ou l'autre de ces deux conclusions, le résultat général auquel est arrivé M. Bopp, savoir, l'identité du sanscrit *sas*, *sâ*, du gothique *sa*, *só*, de l'islandais *sa*, du grec Ho, Hα, n'en est pas moins prouvée. J'étais depuis long-temps arrivé aussi à ce résultat, mais par une

voie différente, et que j'indiquerai ici en peu de mots. Remarquant que dans *sas*, c'est-à-dire, dans la forme la plus régulière du nominatif, le *a* radical et le *s* final deviennent *o* suivant une règle dont l'application est restreinte en sanscrit, et qui est générale dans le dialecte qui s'en rapproche le plus, le pali; comparant de plus au sanscrit le même pronom en zend, dont le masculin est *hô* et le féminin *hâ*, j'avais dérivé cette dernière forme, et par suite, le grec ὁ, ἁ, du sanscrit *sas*, *sâ*, par le changement si fréquent du *s* en *h*; de sorte que le nominatif du pronom indicatif me paraissait passer par les altérations suivantes:

	SANSCRIT.	PALI.	ZEND.	GREC.
Masc.	*sas*	*so*	*hô*	Hο
Fém.	*sâ.*	*sâ.*	*hâ.*	Hα, Hη.

Entre le zend et le grec, il y a, ce me semble, identité; d'où il résulterait que, dans cette dernière langue, ὁ n'est pas le représentant de l'*a* bref de *sa*, comme, par exemple, dans ποδ-ός pour le sanscrit *pad-as*, mais bien de la syllabe entière *sas* qui se change régulièrement en Hο. La seule objection, je crois, que l'on puisse élever contre cette explication du nominatif grec ὁ, c'est que la voyelle est brève, tandis qu'en zend, comme en pali et en sanscrit, elle est longue; mais la valeur prosodique des voyelles qui, souvent, dans le passage d'une langue à une autre, se conserve d'une manière surprenante, est néanmoins, de sa nature, extrêmement variable; et pour

n'en citer qu'un exemple emprunté au zend et au grec même, on a vu plus haut, dans *ωι*, la désinence du datif *ôi* en ancien persan devenir *οι* en grec par un *omicron,* au lieu d'un *oméga,* comme cela devrait être d'après le zend *thwôi*, et d'après l'analogie des noms masculins en *ος*, *λόγωι*, *λόγῳ*.

La circonstance remarquable que *sa* n'est employé qu'au masculin et au féminin et non au neutre, en même temps que *s*, comme signe du nominatif, n'est joint, à quelques exceptions près, qu'à des noms de ces mêmes genres, prouve, suivant M. Bopp, que la caractéristique propre du nominatif n'est autre que le pronom *sa*. Quant au neutre, c'est le radical *ta* avec le *t* final, *tat* ou *tad*, que l'on retrouve dans le *d* latin de *id, is-tud,* et qui a disparu en grec, parce que, dans cette langue, cette consonne n'est jamais finale. Il s'est conservé en zend, où le nominatif neutre du pronom est *taṭ*, terminé par ce *ṭ* que M. Rask appelle *t* aspiré, mais qu'il avertit de ne pas confondre avec le *th* proprement dit, lequel n'est autre que le θ grec et le ꝥ anglo-saxon.

Après cette analyse du nominatif *sas, sâ, tat,* M. Bopp examine les autres cas et les compare dans toutes les langues de la même famille. Il faudrait transcrire tout le morceau consacré à cette discussion, pour en faire apprécier l'importance. Obligé d'être court, je ne citerai que les points qui peuvent être éclaircis par la comparaison de quelques dialectes que M. Bopp n'avait pas le moyen de faire entrer dans son analyse. Le nominatif pluriel neutre du pronom et des noms

substantifs en *a*, nous en fournit l'occasion. On sait qu'en latin, en grec, en gothique, *a* est la caractéristique des nominatifs pluriels neutres, tandis que ce cas est marqué en sanscrit par *i*. Dans les substantifs terminés par une voyelle, *i* est joint à la forme absolue au moyen d'un *n*, devant lequel la voyelle finale du radical s'alonge; ainsi notre pronom démonstratif fait en sanscrit *tâni* pour *tâ-n-i*. En latin, en grec, en gothique, au contraire, on a *is-ta*, *τά*, *thô*, mots dont le dernier est le plus conforme au type sanscrit, puisque, comme l'a bien fait remarquer M. Bopp, le gothique, en remplaçant d'après son système *â* par *ô*, a gardé jusqu'à la quantité prosodique du pronom *tâ-ni*; mais ce savant philologue ne me paraît pas avoir assez explicitement affirmé que les formes latine et grecque ne sont encore que des altérations du sanscrit. Voici les faits qui établissent cette dérivation. En pali, ou les nominatifs pluriels neutres sont semblables au sanscrit; ou bien ils en diffèrent par le seul retranchement de la voyelle *i* avec la consonne *n* qui la soutient. Ainsi le substantif *tchittam*, *pensée*, fait à-la-fois *tchittâni* et *tchittâ*. La co-existence de ces deux formes prouve suffisamment que la seconde dérive par apocope de la première. Mais ce n'est pas tout: en zend, on ne trouve plus de traces de la syllabe sanscrite *ni*; le neutre pluriel y est caractérisé ou par un *â* long, ou par un *a* bref. Ainsi, les mots zends *ima humatâ tcha hûkhtâ tcha* répondent au sanscrit *imâni sumatâni tcha sûktâni tcha*, *hæc bene-cogitataque bene-dictaque*.

Le pluriel neutre en zend tient donc encore au sanscrit par la longue, et se rapproche déjà du latin et du grec par la brève; d'où je me crois fondé à dire que, dans ces deux dernières langues, *is-ta* et *τά* ne sont que des abréviations du sanscrit *tâni*, en passant toutefois par le pali et le zend.

A l'occasion de l'instrumental pluriel, M. Bopp a très-bien montré que la désinence *bhis* (qu'il dérive ingénieusement de la préposition *abhi*) avait dû donner naissance à la terminaison *ais* qui caractérise ce cas dans les noms sanscrits terminés par *a*, et qu'elle existait dans les datifs latins, concurremment avec *is*, sous la forme *bis* et *bus* dans *no-bis* et dans *filia-bus*, comme en grec avec *ις*, sous la forme *φι* qui a gardé le *bh* aspiré du sanscrit. Nous ajouterons qu'il en est de même en zend, où *bîs*, qui a plus souvent la valeur d'un datif que celle d'un instrumental, est employé en même temps que *îs*, dont la voyelle est longue comme en latin et en grec, ce qui prouverait que les deux dernières langues tiennent cette désinence de l'ancien persan. Ainsi le pronom *aém* pour le sanscrit *ayam*, fait à l'instrumental pluriel *aéibîs* pour le sanscrit *ebhis*, le *bh* étant remplacé en zend comme en latin par *b*, parce qu'aucune de ces deux langues ne possède de *bh* aspiré, et *i* étant inséré en zend devant la consonne, par suite d'une règle que nous aurons autre part l'occasion d'expliquer. D'un autre côté, le pronom *taṭ* fait, au même cas, *dîs*, le *t* étant changé en *d*, comme dans quelques dialectes germaniques. L'instrumental (ou l'ablatif,

pour les idiomes qui ne connaissent pas le premier cas), a donc dans les diverses langues précitées les formes suivantes : sanscrit, *tais;* grec, *τοῖς*; zend, *dîs;* latin, *is-tis.* Le zend possède encore comme le sanscrit et le latin la désinence du datif et de l'ablatif pluriel *byô*, répondant à *bhyas* et à *bus.* Cette terminaison *byô*, dans laquelle *ô* représente le *as* sanscrit, est quelquefois, mais plus rarement, écrite *bya;* dans un seul cas, le *s* final reparaît, c'est lorsque la terminaison est suivie de *tcha,* et alors on l'écrit *byaçtcha*, avec la sifflante qui correspond exactement au *sh* palatal de l'alphabet dévanagari, que les lois de l'euphonie, en sanscrit comme en zend, appellent devant *tcha.*

Une conformité non moins frappante entre le zend et quelques autres langues de la même famille, c'est l'existence du *t* comme signe caractéristique de l'ablatif. En zend même, l'emploi de cette lettre, comme désinence de ce cas, est plus étendu qu'en sanscrit. Pour ne pas entrer dans de trop longs détails qui trouveront mieux leur place dans mon *Mémoire* sur la langue zende, je me contenterai de citer un fait qui montre que cet idiome a gardé le *t* de l'ablatif pour une classe de mots qui l'ont perdu en sanscrit; je veux parler des substantifs en *u*, qui, dans cette dernière langue, ne distinguent pas l'ablatif du génitif. En zend, quoique dans un grand nombre de mots on remarque la même confusion, il en est cependant plusieurs qui conservent le *t* exclusivement réservé en sanscrit aux noms en *a.* L'*u* final de la forme absolue

devient *o*, et, suivant une règle d'orthographe particulière au zend, un *a* est ajouté devant l'*o*, de manière que de *tanu*, *corps*, on a *tanaot*, *corpore*, par exemple, dans cette phrase : *âthrô tafnûs dârayaṭ tanaoṭ maskyêhé*, « il chassa les feux brûlans du corps » de l'homme. » Il faut remarquer qu'avec cette désinence, l'ablatif a cette signification d'extraction hors d'un lieu, que M. Bopp attribue à ce cas avec juste raison. Je n'expliquerai pas en détail une autre forme de l'ablatif zend qui n'est qu'une modification de la précédente *tanavaṭ*, et qui vient de la résolution régulière du *o* dans sa rencontre avec un *a*, qu'il faut supposer placé avant le *t* de la désinence. Sans m'occuper des permutations diverses de la voyelle finale du radical, je me contente de citer l'existence de cet ablatif zend, qui offre une ressemblance si curieuse avec le plus ancien ablatif latin, et qui, pour être plus conforme à l'analogie des noms en *a*, paraît avoir conservé plus fidèlement que le sanscrit le type primitif de l'ablatif.

E. Burnouf.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 2 Mars 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. Ampère fils.
W. Brunet.
Pauthier, à Ville-Évrart, près Neuilly.

Rapport au nom de la commission chargée d'examiner la demande de M. Jouy, *pour la publication d'une seconde édition, lithographiée, du Vocabulaire chinois-latin du P. Basile de Glemona, de format in-8.°*

(Lu dans la séance du 2 mars 1829.)

Vous avez chargé une commission composée de M. le comte de Lasteyrie, de M. Klaproth et de moi, d'examiner la demande qui vous a été adressée par M. Jouy, membre de la Société, relativement à la publication d'une nouvelle édition du Dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glemona. Je viens, au nom de cette commission, vous rendre compte des résultats de l'examen auquel elle s'est livrée pour remplir vos intentions.

Lorsque, en 1809, le gouvernement français voulut accomplir une ancienne promesse, en donnant à l'Europe un dictionnaire chinois, il n'y avait personne qui pût assurer à cette entreprise la direction dont elle aurait eu besoin pour obtenir un résultat véritablement utile. On connaissait peu les essais des anciens missionnaires; on soupçonnait à peine l'existence des grands travaux lexicographiques exécutés à la Chine même, et l'on n'eût seulement pas songé à tirer des ouvrages classiques, historiques ou littéraires, les matériaux d'un dictionnaire critique, puisque l'intelligence de ces ouvrages devait rester fermée au plus grand nombre des Européens, jusqu'au moment où l'on serait en possession de ce secours jugé absolument indispensable.

Aussi la publication du dictionnaire, quoique confiée à une personne qui avait fait un long séjour à Canton, et dont le nom rappelait d'importans services rendus à l'histoire et à la littérature asiatiques, porta-t-elle, sous certains rapports, un caractère de légèreté et d'inexpérience, qui attestait le défaut de connaissances spéciales et de renseignemens positifs. On avait fait, par hasard et sur parole,

un assez bon choix parmi les vocabulaires des missionnaires; et en donnant la préférence à celui du P. Basile de Glemona, on eut encore le bonheur de tomber sur une excellente copie de cet ouvrage, copie devenue célèbre sous le nom de *manuscrit du Vatican*. L'édition fut faite avec soin, et elle représente assez exactement l'original, sauf un renversement dans l'arrangement des caractères, qui pouvait avoir de l'utilité, mais qu'on regarda comme indispensable, par suite du peu d'habileté qu'on avait alors en ces matières. L'ordre des clefs fut substitué à celui des prononciations et des accens. Du reste, on ignore pourquoi le nom de l'auteur fut complètement mis en oubli; mais il y a lieu de penser que l'éditeur, les gens de lettres dont il avoit emprunté l'assistance, et le gouvernement lui-même, avaient conçu une idée très-exagérée de l'importance de l'entreprise qu'il s'agissait d'exécuter. Sans cela, on eût difficilement accordé les sommes que coûta l'impression d'un simple vocabulaire, et sur-tout on n'eût jamais songé à déployer ce luxe typographique, si déplacé en pareil cas, et dont l'effet le plus incontestable a été de transformer un ouvrage assez mince et peu considérable, en un énorme volume in-folio, qu'on ne peut ni manier ni transporter, et qui a peut-être arrêté, par sa masse, les progrès de plus d'un étudiant.

Maintenant qu'on est mieux éclairé sur les véritables besoins d'une littérature dont on était loin alors de pouvoir apprécier toute l'importance, on serait tenté de regretter qu'une faveur si particulière et de si grands sacrifices, disproportionnés avec le résultat qu'ils devaient avoir, n'aient pas été réservés pour un temps où l'on eût été plus en état d'en profiter. Il n'eût pas fallu, peut-être, de plus fortes dépenses pour produire un *Thesaurus linguæ sinicæ*, un recueil complet de toutes les expressions simples ou composées, des locutions particulières, des termes poétiques, des mots techniques, &c., qui se rencontrent dans les livres anciens et modernes, appuyé d'exemples et de

citations. Ce vaste répertoire, dont la base et le modèle seraient fournis dans les meilleurs dictionnaires savans composés par les Chinois eux-mêmes, exigerait le dépouillement de tous les bons auteurs, demanderait plusieurs années de travail, le concours de plusieurs hommes versés dans le chinois, et des dépenses considérables. Le plan d'un pareil ouvrage fut tracé même avant la publication du vocabulaire du P. Basile. On a pu un instant concevoir l'espérance de le voir réaliser par M. Morrison; et depuis que l'achèvement hâtif du dictionnaire de ce dernier a dû faire renoncer à cet espoir, le *supplément*, dont la rédaction a été entreprise par un des membres de votre commission, pour obvier aux imperfections du travail de Basile, se trouve être le seul ouvrage où l'on puisse espérer de voir réunies une foule de notions et de détails nécessaires pour la parfaite intelligence des livres.

Toutefois, si le vocabulaire du P. Basile est loin de répondre à l'idée qu'on pourrait se faire du répertoire complet dont on vient de parler, il n'en est pas moins d'une utilité incontestable; et peut-être même, si l'on devait renoncer à posséder l'un de ces deux ouvrages, faudrait-il préférer d'avoir à sa disposition le moins considérable et le plus usuel. Les commençans sur-tout tireront toujours un meilleur parti d'un recueil élémentaire, de même que le *Boudot* est plus utile aux écoliers que le *Forcellini*. Le nombre des caractères et des expressions composées que le missionnaire s'est attaché à expliquer, le choix qu'il en a fait, l'étendue et la nature des explications, l'ordre qu'il a suivi, tout cela, sans être parfait et irréprochable, est généralement assez bien approprié aux besoins des personnes qui se livrent à l'étude du chinois, qui veulent entendre les auteurs classiques et les livres d'histoire, et se mettre en état de faire usage des Dictionnaires plus complets et plus savans qui ont été rédigés par les lettrés, et dont on possède en Europe un assez grand nombre d'exemplaires.

D'après ces motifs, il est fâcheux, d'une part, que le for-

mat adopté par celui qui en a donné la première édition, et les additions assez inutiles qu'il a cru devoir y faire entrer, en aient rendu l'emploi si embarrassant; et, de l'autre, que les exemplaires de cette première édition, dispersés et vendus à vil prix dans les premières années de la publication, aient, pour la plupart, été portés en Angleterre, et soient, par l'effet de diverses spéculations de librairie, remontés à une valeur qui en rend l'acquisition onéreuse aux étudians. Le dictionnaire de M. Morrison n'est pas même accessible à la plupart d'entre eux. Le supplément de M. Klaproth suppose la possession de l'ouvrage qu'il est destiné à compléter. Enfin, une édition du vocabulaire du P. Basile est un besoin réel, qu'on reconnaît sur-tout quand on se livre assidument au travail de la traduction; mais il faut que cette édition soit plus exacte, plus correcte, plus complète que la première; que l'ordre de l'original y soit mieux observé, que les superfluités en soient élaguées, et sur-tout que la forme matérielle en soit telle qu'on puisse commodément la consulter, la feuilleter, la porter d'un lieu à un autre, sans éprouver cette lassitude physique qui nuit à la rapidité des recherches, à la facilité des vérifications, et, par conséquent, à la diffusion des connaissances élémentaires.

Ce besoin avait été senti, depuis plusieurs années, par celui des membres de votre commission à qui l'enseignement a fourni le plus d'occasions de reconnaître et d'apprécier les obstacles qui se rencontrent encore dans l'étude du chinois. Il avait, de concert avec M. le comte de Lasteyrie, formé le projet de reproduire le vocabulaire du P. Basile, sous le format in-8.°, en recourant à un procédé mixte, participant de la lithographie et de la typographie, qui avait l'avantage de faire éviter les frais énormes de la gravure en bois; mais ce procédé eût peut-être entraîné les éditeurs dans des dépenses encore assez considérables, et il eût imposé à l'un d'eux un travail matériel qui pouvait difficilement se concilier avec

d'autres devoirs. C'est à regret, néanmoins, que celui-ci en voyait reculer l'exécution, et il ne perdait aucune occasion de le recommander à ceux qui, moins détournés que lui, pouvaient consacrer plus de temps à une entreprise éminemment utile pour les progrès de la littérature chinoise.

M. Jouy paraît avoir été, dès l'origine, frappé des avantages qui en résulteraient pour ses condisciples, et pour tous ceux qui s'engageraient dans la même carrière. Occupé depuis quelque temps de l'étude du chinois, familiarisé d'avance avec divers genres de calligraphie orientale, il s'est senti le courage d'entreprendre un travail aride, long, fastidieux, sans autre prétention que celle de concourir à l'utilité commune, sans autre perspective que celle de l'estime qui s'attache toujours à des services désintéressés. Il veut donner une édition nouvelle du vocabulaire du P. Basile. Il adoptera, pour cette édition, le format des dictionnaires latins employés dans nos classes, lequel est aussi celui de la Grammaire chinoise; et il se propose de faire usage, pour les caractères chinois ainsi que pour les explications latines, du procédé lithographique connu sous le nom d'*autographie*, c'est-à-dire qu'il transcrira régulièrement le texte du vocubulaire, et que son écriture décalquée servira à former les planches d'où les épreuves seront ensuite tirées à la manière ordinaire.

Son plan consiste à reproduire le travail même de Basile, sous sa forme primitive, sans additions et sans changemens considérables, seulement en collationnant les diverses copies qu'il lui sera possible de consulter, pour avoir un texte épuré et aussi correct que possible. L'ordre alphabétique et tonique des caractères lui paraît devoir être conservé, tant parce que c'est celui de l'original, que parce qu'on en a reconnu l'utilité pour la recherche des variantes, pour l'intelligence des homophones qui se permutent, et pour l'art de lire le chinois à haute voix, qu'il est si nécessaire de pratiquer dès les commencemens. Cet

arrangément est en effet reconnu plus commode, à certains égards, que l'ordre des clefs; et l'on conservera les avantages particuliers de ce dernier, en mettant, à la suite du corps de l'ouvrage, un index par radicaux, indispensable pour trouver au besoin la prononciation d'un caractère inconnu. L'usage de la lithographie permettra à l'éditeur de rendre toutes les formes diverses, appelées *variantes,* l'orthographe cursive ou vulgaire, les altérations calligraphiques ou arbitraires que comportent certains caractères. La suppression de toutes ces *variantes,* pour lesquelles on ne put pas trouver de types gravés en bois à l'Imprimerie royale, étoit, dans l'ancienne édition, une imperfection très-fâcheuse, et il est très-important d'y remédier dans la nouvelle.

Le corps du dictionnaire, contenant environ douze mille caractères, occupera six cents pages du format ci-dessus indiqué. L'index et les tables qui s'y rattachent, et que le premier éditeur avait également supprimées, en remplira deux cents. Ainsi, dans un volume in-8.° de huit cents pages, plus mince d'un cinquième que le dictionnaire latin-français de M. Noël, on aura tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'énorme volume de 1813, plus un grand nombre d'additions, et des tables très-importantes qui n'avaient pu y trouver place. Les amateurs de la langue chinoise auront ainsi un manuel portatif, une sorte de *vade mecum,* qui pourra se placer sur leur table, les suivre dans les bibliothèques publiques, et qui ne les embarrassera pas dans leurs voyages, comme l'ancienne édition, qu'on ne sait comment tenir et comment changer de place.

L'exécution d'un pareil volume, même indépendamment du talent spécial qu'exige la partie chinoise, demanderait encore une assez forte dépense, s'il fallait employer un copiste pour la partie latine. Mais M. Jouy, sans être rebuté par la longueur du temps qu'un tel travail lui prendra, consent à s'en charger personnellement, sans avoir en vue d'autre dédommagement que la satisfaction

même qui doit résulter pour lui de l'accomplissement de l'entreprise. Les essais qu'il a mis sous nos yeux ont un haut degré d'élégance et de netteté. Ainsi, la collation des manuscrits (1), la rédaction et la transcription *autographique*, seront son œuvre exclusivement. On ne trouvera que rarement une personne disposée à consacrer tant de peine à un travail aussi complètement désintéressé.

Les frais d'impression lithographique ont été évalués, non par un simple aperçu, mais d'après un examen raisonné qu'un artiste habile a consciencieusement discuté avec M. Jouy, et dont il nous a transmis les résultats. On s'est aussi attaché à déterminer le nombre d'exemplaires qu'il serait possible de tirer, et ce n'est pas là une chose indifférente, parce que la dépense totale devant être divisée par le nombre d'exemplaires tirés pour fixer le prix de fabrication, ce dernier sera d'autant plus modéré, que l'édition sera plus considérable.

Le lithographe donne l'assurance positive qu'on peut sans aucun risque porter ce nombre à 500, et qu'il serait même au besoin très-facile de le porter plus haut. Les fais d'impression et de papier, dont nous avons sous les yeux un devis détaillé, montent à 3090 fr. en supposant 60 feuilles ou 960 pages, c'est-à-dire, 10 feuilles de plus que l'étendue connue du manuscrit ne permet d'en supputer. Le prix de fabrication serait donc de 6 fr.; et en le doublant pour le public, on pourrait donner à 12 fr. un

---

(1) Depuis que ce rapport a été soumis au conseil, M. Jouy s'est associé, pour la collation des manuscrits, un de ses condisciples, M. Kurz, jeune Bavarois qui a suivi avec assiduité les cours du Collége royal, et qui a fait de grands progrès dans le chinois. On doit espérer les fruits les plus heureux du concours de ces deux littérateurs, qui mettent ainsi en commun leurs lumières et leur travail, sans autre intérêt que celui d'une branche de littérature qui est devenue pour eux l'objet d'une étude de prédilection. (*Note du Rapporteur.*)

volume qui représenterait, avec d'importantes améliorations, le volume magnifique, mais si peu commode, que la munificence du Gouvernement a fait sortir, il y a seize ans, des presses de l'Imprimerie royale.

La commission que vous avez nommée croit devoir ajouter peu de chose à l'exposé qui précède. Elle vous a fait connaître son opinion sur l'utilité de l'entreprise proposée. Elle applaudit au zèle de celui de nos confrères qui offre de s'en charger. Il ne lui reste qu'à exprimer le vœu que l'état de vos fonds vous permette de vous charger des frais, évalués à 3000 fr., et qui, partagés en deux années que demanderont la rédaction et l'impression, ne vous imposeraient pendant les années 1829-30 qu'un secours annuel de 1,500 fr. Vous rendriez par ce moyen un service des plus importans à une branche de littérature qui a un droit incontestable aux encouragemens de la Société asiatique, et pour lequel cette Société n'a eu occasion d'affecter jusqu'ici qu'une somme très-légère, destinée aux frais d'impression de la traduction latine de Mencius, par M. Julien. Nous regardons la publication projetée par M. Jouy comme l'un des travaux les plus propres à achever de populariser l'étude de la langue chinoise en France et dans les autres parties du continent.

J. Klaproth, C. de Lasteyrye;
J. P. Abel-Rémusat, *rapporteur*.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES FONDS ET DES CENSEURS

SUR LA COMPTABILITÉ

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

EN 1828.

Messieurs,

L'année dernière, dans votre séance générale, vous chargeâtes M. de Chézy et moi d'examiner l'état de votre comptabilité pour l'année qui allait s'écouler. Vous savez que l'année financière de la Société, ainsi que l'année civile, commence au 1.er janvier et finit au 31 décembre: il s'agissait donc pour M. de Chézy et moi, de nous assurer de l'état des dépenses et des recettes de la Société pour le cours de l'année 1828. C'est l'objet dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir. Ordinairement votre commission des fonds vous offre un rapport particulier; cette année, elle a préféré agir de concert avec vos censeurs. Voici d'abord les résultats qui ont été présentés par MM. les membres de votre commission des fonds.

Au 1.er janvier 1828, il restait en caisse, des exercices précédens, la somme de................	3,314f 79c
Il a été compté à la Société dans le cours de l'année,	
1.° Comme souscriptions de ses membres	5,840. 00.
2.° Pour vente de livres imprimés aux frais de la Société.........................	378. 20.
3.° Pour le premier terme de la somme à laquelle s'était obligé M. Schubart, alors libraire de la Société..................	375. 00.
TOTAL des recettes....	9,907. 99.

D'un autre côté, il a été dépensé pour le compte de la Société,	
1.° Pour frais d'administr.on et de bureau.	1,812f 87c
2.° Pour gravure de poinçons, planches lithographiées, reliure de livres, &c.......	398. 25.
3.° Pour impression d'ouvrages et souscriptions............................	2,732. 70.
4.° Pour traductions, distribution du Journal, &c............................	418. 85.
5.° Pour vingt-cinq exemplaires du Journal, en sus des deux cents fournis par le libraire..............................	250. 00.
TOTAL des dépenses....	5,612. 67.

Restait en caisse au 1.er janvier 1829 la somme de............................	4,295. 32.

Nous avons cru, M. de Chézy et moi, devoir vérifier tous les détails sur lesquels repose cet état financier, et nous les avons reconnus d'une parfaite exactitude. Aucune dépense n'a été faite qui n'eût été préalablement autorisée par la Société, ou qui ne se trouvât conforme aux cas prévus par les réglemens; aucunes omme n'a été livrée que sur une quittance en bonne forme.

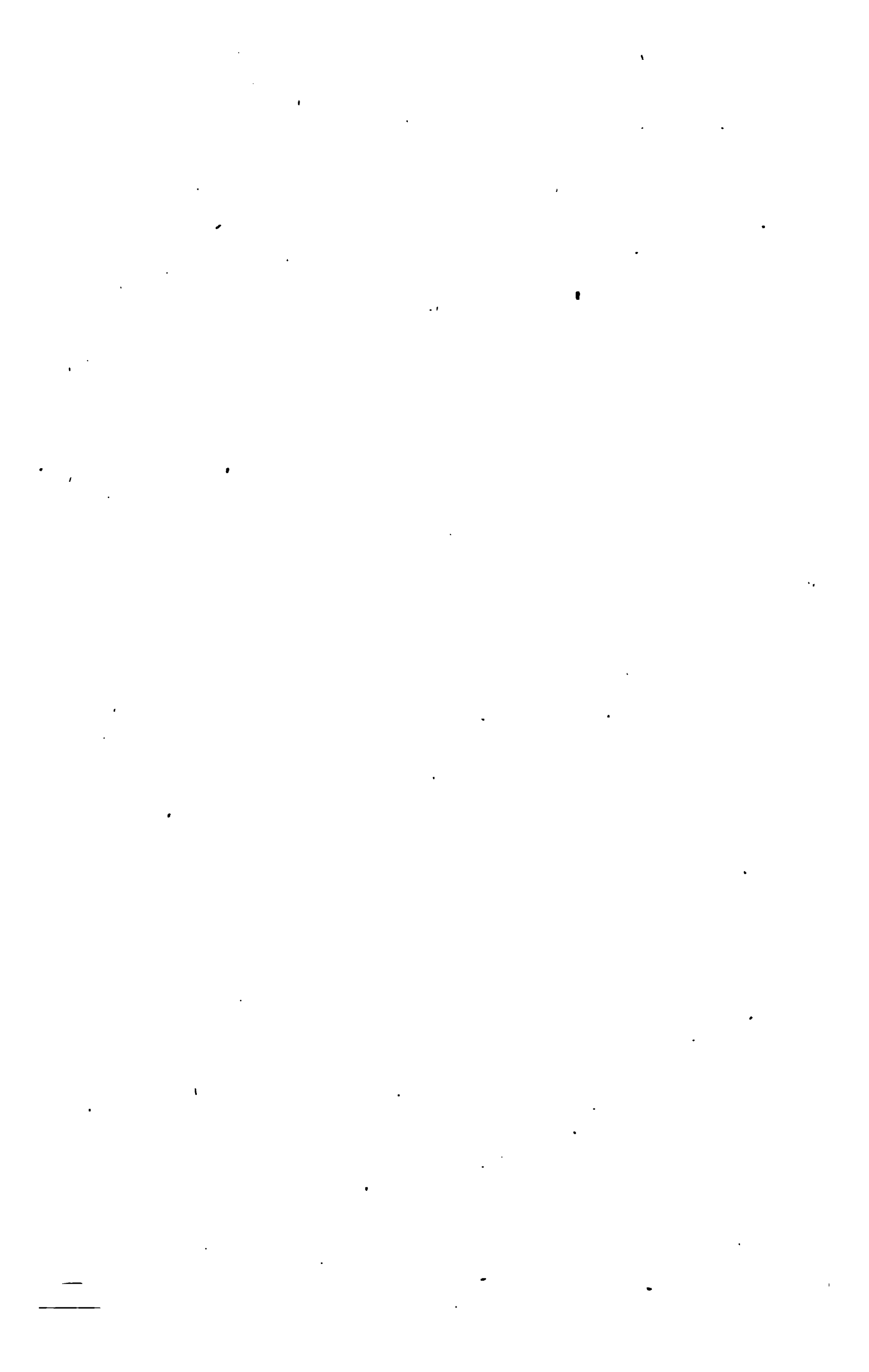
Vous voyez, Messieurs, que la Société, malgré des revenus fort bornés, a su se maintenir dans un état constant de prospérité; elle ne cesse pas cependant de contribuer, autant qu'il est en elle, à l'avancement des sciences, particulièrement de celles qui ont été l'objet de son institution. Outre le Journal qu'elle publie depuis neuf ans, et qui a déjà pris place parmi les meilleurs recueils scientifiques de France et de l'étranger, elle a encouragé de ses dons des ouvrages qui, sans elle, n'auraient peut-être pas vu le jour; elle en a même fait imprimer plusieurs à ses frais; enfin, elle a donné, par sa nombreuse correspondance, une nouvelle activité aux relations qui s'établissent naturellement entre des savans voués aux mêmes études. De tels résultats ne sont pas seulement l'ouvrage des personnes estimables que vous avez mises à la tête de votre comptabilité; ils sont l'ouvrage de toutes les personnes qui, soit par leurs dons, soit par leurs travaux, ont concouru au bien de la Société. Ils le sont surtout de ceux d'entre vous qui, tels que MM. votre président et votre secrétaire, présidèrent à l'établissement de la Société, et qui l'ont environnée de la considération personnelle qu'ils avaient acquise. Aussi, en votant des re-

merciemens pour toutes les personnes en général qui ont servi la Société d'une manière quelconque, nous ferons des vœux pour que les membres qui ont jusqu'ici dirigé la Société lui continuent le plus long-temps possible le concours de leurs efforts et de leurs lumières.

Les membres de la Commission des fonds,
Le baron DEGÉRANDO, FEUILLET, WÜRTZ.

Les Censeurs.
CHÉZY, REINAUD, *rapporteur.*

Société Asiatique.



RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL

ET

L'EMPLOI DES FONDS

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1828,

FAIT

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 1829;

SUIVI

DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,
DE CELLE DE SES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,
ET DE SON RÉGLEMENT.



IMPRIMÉ,
PAR AUTORISATION DE M.GR LE GARDE DES SCEAUX,
À L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXIX.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

RAPPORT

LU

PAR LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

LE 29 AVRIL 1829.

Messieurs,

Lorsqu'un travail nouveau vous est présenté, lorsque, dans l'intervalle de vos réunions annuelles, le Conseil auquel vous avez remis le soin de disposer de vos fonds a cru devoir accueillir quelque projet utile, celui dont la tâche est de vous informer des raisons qui ont pu mériter aux auteurs d'honorables encouragemens, est presque assuré d'être écouté avec intérêt :

il ne s'agit pour lui que de répéter devant vous les jugemens motivés que les hommes les plus spécialement versés dans chaque matière ont exprimés dans les rapports particuliers sur chaque objet. On aime à suivre des yeux les investigateurs qui s'élancent dans ces contrées inconnues, à contempler avec eux ces perspectives qu'offrent à chaque pas les routes qui n'avaient pas été parcourues. Il y a tant à découvrir encore dans le champ de la littérature asiatique, que les regards se portent d'avance, avec une curiosité particulière, sur ces régions que chaque jour le zèle de la science entreprend d'agrandir par de nouvelles conquêtes.

Mais cette ardeur si nécessaire pour soutenir un auteur ou un traducteur dans le cours de leurs travaux de longue haleine, ne réussit pas toujours à en faire achever la publication dans le temps le plus court possible; ce temps comprend des années. Les retards imprévus, les obstacles inévitables, se succèdent et se renouvellent; et le compte qui doit vous être annuellement rendu, du progrès de ces mêmes ouvrages, se trouve restreint à l'indication des difficultés qui se sont opposées à l'accomplissement immédiat de vos bienveillantes intentions. Dans ces occasions, il serait impossible à celui qui le rédige de rien ajouter aux motifs qu'il a dû vous exposer en vous entretenant pour la première fois des ouvrages ordonnés. Par exemple, il ne pourrait, cette année, sans tomber en des répétitions fatigantes, vous parler pour la quatrième fois du

genre particulier d'utilité qu'on doit trouver dans le dictionnaire mandchou, la grammaire géorgienne, la traduction de *Mencius*, et le drame de *Savontala*. La partie importante de notre rapport annuel, celle qu'on a eue sur-tout en vue lorsqu'on l'a institué, et qui pourrait en former exclusivement le sujet, sera réduite à un degré de concision et d'aridité qu'elle n'a pas ordinairement, et dont il était nécessaire de donner d'avance l'explication.

La *Grammaire géorgienne* n'a pas été reprise; et c'est, pour le Conseil, une raison de plus de se féliciter d'en avoir détaché le vocabulaire, qui peut toujours, en attendant, offrir quelque utilité aux amateurs de cette langue.

Le *Dictionnaire mandchou* a malheureusement rencontré de nouveaux obstacles qui ont occasionné de nouveaux délais. Des difficultés relatives à la typographie ont empêché de remettre sous presse les premières feuilles. Une partie de la copie s'est perdue; il a fallu y suppléer; et dans un lexique dont les matériaux sont épars, sous des formes diverses, en des volumes nombreux, ce travail est long et épineux. Le mal est maintenant réparé; et la circonstance dont nous aurons à vous rendre compte, qui va faire transporter à l'Imprimerie royale les impressions de la Société, contribuera sans doute à accélérer la terminaison d'un ouvrage indispensable au progrès des études chinoises.

Le drame de *Sacontala* est imprimé tout entier; il reste à mettre sous presse divers accessoires, l'épisode du *Bhagavata-pourâna*, dont vous avez entendu la traduction, il y a quelques années, et une préface. Tous ces objets sont peu considérables, en comparaison de ce qui est achevé; on ne croit pas qu'ils puissent entraîner plus d'un retard de quelques semaines.

L'impression du *Mencius* est terminée; l'auteur en présente aujourd'hui un exemplaire complet. Son projet est d'ajouter à l'ouvrage un *index* des locutions difficiles qui se trouvent dans les quatre livres de Confucius; on ne peut qu'applaudir à cette idée, qui achevera de rendre son travail utile à ceux qui entreprennent l'étude approfondie des anciens monumens littéraires de la Chine.

Un nouvel ouvrage s'est offert au Conseil, et en a facilement obtenu la faveur qui est due à tout travail utile, dans un genre que les Français n'avaient pas encore cultivé. M. Brosset, en se livrant à l'étude du géorgien, comble une lacune qui se laissait encore apercevoir au milieu de tant de recherches ayant l'Asie pour objet. Déjà, dans plusieurs séances, il nous a successivement communiqué des fragmens, des extraits, des essais de traduction, qui montraient une prédilection réfléchie pour une branche de littérature négligée en Occident. Le jeune auteur n'a pas tardé à porter son attention sur des objets plus intéressans encore.

Il a traduit une chronique écrite en langue vulgaire, qui s'est trouvée récemment à la bibliothèque du Roi, et qui comprend 332 ans de l'histoire de Géorgie, depuis 1371 jusqu'en 1708. Cette traduction a été adoptée par le Conseil, qui la fera imprimer avec un *index* géographique et la notice de plusieurs manuscrits géorgiens très-anciens, qui existent pareillement à la bibliothèque du Roi. Quant au texte, qu'il eût été trop dispendieux de reproduire par la typographie ordinaire, l'auteur se propose de le faire lithographier, et il en présente, dans cette séance même, des *specimen* qui sont déposés sur le bureau.

Indépendamment des ouvrages dont la Société s'est chargée de faire les frais en entier, il en est d'autres pour lesquels on n'a sollicité près d'elle qu'une souscription représentant une partie plus ou moins considérable de la dépense totale par laquelle, d'après la direction donnée à la librairie française, l'éditeur se serait vu obligé de payer le plaisir de donner à la science un ouvrage utile. De ce nombre est le recueil de poésies arabes intitulé *le Hamasa*, dont M. Freytag a terminé à Bonn une édition faite pour prendre rang parmi les meilleures productions de cette branche importante de la littérature orientale. L'annonce de cette publication avait été accueillie avec un extrême intérêt, mais en même temps avec une sorte d'incrédulité involontaire, résultant de l'idée qu'on s'était formée de l'extrême difficulté de la tâche que le professeur de Bonn allait s'imposer. C'est pour lui un

honneur d'autant plus grand d'en avoir triomphé; et la Société, qui, par la souscription qu'elle lui a accordée, a levé l'un des principaux obstacles qui auraient pu l'arrêter, peut ausi réclamer sa part dans la reconnaissance due au beau travail de ce savant étranger.

Le Conseil, sans avoir besoin de porter au loin ses regards, trouve au sein même de la Société, et tout près de lui, d'honorables travaux à soutenir et à encourager; et cette année, il a eu la satisfaction de voir éclore plus d'un genre d'ouvrages qui, par l'effet du zèle des éditeurs, ne réclamaient de lui qu'une assistance partielle, et dont l'utilité compensera facilement le léger sacrifice que chacun d'eux a nécessité.

Le procédé typographique ordinaire, le procédé de lithographie dit *autographique*, lequel semble avoir été imaginé exprès pour seconder les progrès de la littérature asiatique, ont été employés comme à l'envi à la reproduction de livres qu'on eût difficilement pu songer à publier en Europe il y a quelques années, ou qui eussent exigé d'énormes dépenses. De ces publications, les unes sont commencées ou terminées, d'autres annoncées seulement, mais, pour ainsi dire, adoptées par le Conseil, et par conséquent assurées d'occuper un des premiers rangs dans la succession des ouvrages qui vous devront leur publication.

Les *Instituts de Menou* sont sans contredit le plus remarquable et le plus important de tous les livres que

nous ont fait connaître jusqu'ici les savans voués à l'étude de la langue sanscrite. Le brahmanisme y est tout entier. La civilisation des Hindous, leurs croyances, et jusqu'aux moindres minuties de leurs habitudes nationales, y sont empreintes. On peut dire que ce livre a fait l'Inde ce qu'elle est depuis quatre mille ans, ou que du moins il offre un tableau vivant de ce qu'était cette contrée à l'une des plus anciennes époques de son état social. Ce n'est pas seulement un monument historique du premier ordre : les personnes qui veulent acquérir l'intelligence de l'idiome sacré des Brahmanes, y trouvent un excellent sujet d'études littéraires et philosophiques. Il y a plus de trente ans que les savans de Calcutta ont fait connaître cet ouvrage capital, d'abord par une édition textuelle, puis par une traduction anglaise, qui peut être regardée comme la production la plus remarquable de son auteur, le célèbre W. Jones. En 1825, M. Haughton a donné, à Londres, une magnifique réimpression du texte sanscrit et de la version de W. Jones ; nous en avons parlé dans le rapport de 1826. Cette édition, destinée presque exclusivement aux élèves du collége des Indes orientales, est malheureusement restée fort rare sur le continent. Un des élèves distingués de l'école sanscrite de Paris, M. Loiseleur-Deslongchamps, cherchant à seconder les efforts de ses condisciples, avait formé le projet de publier un texte qui pût avec avantage être employé dans les explications. Il avait d'abord jeté les yeux sur l'*Hitopadesa;* mais détourné de ce choix par l'annonce

d'une édition de ce livre qui doit paraître à Bonn, et dont nous dirons un mot dans la suite de ce rapport, M. Loiseleur s'est décidé à entreprendre la réimpression du *Code de Menou;* et l'on ne peut qu'approuver cette substitution, qui procurera à l'école de Paris un sujet d'exercices bien plus intéressant sous tous les rapports, sur-tout si l'auteur, ainsi qu'il l'a annoncé, peut faire entrer dans ses notes les passages les plus importans du commentaire de Koullouka. Une bonne traduction française de ce livre célèbre sera aussi une véritable acquisition pour notre littérature.

Le Conseil ne s'est pas borné à approuver cette détermination ; il a voulu concourir aux vues de M. Loiseleur, en l'autorisant à faire usage des caractères dévanagaris qui appartiennent à la Société, et en lui accordant sur ses fonds une souscription équivalente à une partie des frais d'impression. Ce jeune savant a répondu avec beaucoup de zèle et d'activité à cet honorable encouragement, puisqu'en moins de quatre mois il a terminé la première des quatre livraisons dont doit être composé son ouvrage. Cette livraison contient dix feuilles d'impression sanscrite, et correspond aux 158 premières pages du texte dans l'édition de M. Haughton. Il suffira donc de moins d'une année pour achever la publication. Une telle célérité est d'autant plus louable, qu'elle est peu commune dans des entreprises de cette nature.

L'antique Orient nous a légué un autre ouvrage bien

plus célèbre encore que le Code de Menou; c'est celui qui renferme les dogmes et les préceptes du législateur de la haute Asie, de ce Zoroastre qui, placé à une époque reculée entre l'Indus et l'Euphrate, entre l'Inde et la Chaldée, entre la Bactriane et la Phénicie, n'a dû rester étranger à aucune des doctrines religieuses, philosophiques, politiques, qui voyageaient alors de l'une à l'autre de ces contrées, et qui forment en quelque sorte le lien entre la civilisation des deux parties de l'ancien monde. Les fragmens du *Zend-Avesta* que le courageux Anquetil est allé ravir aux obscurs successeurs des mages, exercent depuis quarante ans les efforts et la sagacité des savans; mais il s'en faut que la traduction française qu'il a rédigée avec le secours des docteurs persans, puisse les satisfaire complétement. La langue même dans laquelle les livres de Zoroastre sont conçus est l'objet de beaucoup de questions difficiles. On a examiné les rapports grammaticaux qui la lient aux idiomes plus modernes de la Perse; on a entrevu d'autres nœuds plus étroits encore qui la rattachent à l'antique idiome des Brahmanes. Les rapprochemens dont elle peut être l'objet touchent à de grandes questions d'histoire et de philosophie. Aussi plusieurs hommes érudits ont-ils simultanément entrepris de leur prêter un appui solide, en reconstruisant, par l'analyse des textes *zend*, le système grammatical d'une langue mère du persan et sœur du sanscrit. M. Olshausen, à Kiel, annonce la prochaine publication des travaux qu'il a exécutés depuis dix ans sur ce sujet important; et M. E. Bur-

nouf, à Paris, engagé dans des rocherches semblables par des études d'un autre genre, a apporté dans cette matière un avantage que peu de ceux qui s'en étaient occupés avaient possédé avant lui. La connaissance des langues anciennes de l'Inde était ce qui l'avait conduit à une comparaison dont il va nous présenter les résultats. Il s'était efforcé de fixer nos idées sur la limite qui, du côté du sud, paraît séparer la race conquérante du reste des tribus indigènes antérieures aux institutions brahmaniques. Il restait à vérifier si, du côté du nord-ouest, une semblable barrière avait borné le domaine de la langue sanscrite. L'étude approfondie de l'un des principaux des livres du *Zend-Avesta* pouvait seule éclaircir ce problème.

L'édition lithographiée du *Vendidad-Sadé* formera un volume *in-folio* de 560 pages, représentant l'un des plus beaux manuscrits de la bibliothèque du Roi. Elle sera accompagnée d'un commentaire où se trouvera la collation des autres manuscrits du même livre, une traduction nouvelle, une analyse grammaticale du système de la langue *zend*, considérée principalement dans ses rapports avec le sanscrit, et un index général de tous les mots du texte. Mais ce qui doit sur-tout distinguer ce commentaire, c'est une traduction complète de l'*Izeschné*, faite en sanscrit, il y a 300 ans, par le parsi Nerioseng. Cette version, monument du plus haut intérêt, a fourni à M. Burnouf le moyen de contrôler la traduction plus récente et moins complète d'Anquetil, en la rapprochant

d'une interprétation due à un parsi, et qui date déjà de plusieurs siècles. Tout le travail philologique sur lequel repose cette nouvelle traduction française, fera voir enfin si l'on doit aller chercher hors de l'Inde, chez les anciens mages, l'origine de la civilisation et de la langue des Brahmanes. Voilà une de ces applications de l'étude des langues orientales aux grandes questions de l'histoire, qui sont faites pour obtenir l'assentiment général. Notre jeune confrère s'avance dignement dans la route où nous l'avons applaudi d'être entré il y a plusieurs années. La souscription que le Conseil lui a accordée n'est qu'une première marque de l'intérêt que ses recherches ne sauraient manquer d'exciter.

Le procédé lithographique connu sous le nom d'*autographie*, et auquel, faute de types gravés, M. Burnouf a dû recourir pour reproduire le texte *zend* du *Vendidad-Sadé*, a été mis en usage, sous sa direction, par un jeune calligraphe, M. Jouy, qui paraît vouloir se dévouer à ce genre de travail ingrat, mais éminemment utile. Non content d'appliquer le talent qu'il a déjà acquis pour l'imitation des écritures asiatiques à celles des contrées occidentales, il a étudié le chinois avec des vues semblables; et pour son coup d'essai, il va offrir à ses condisciples et au monde savant un véritable présent: ce sera, en un volume *in-8.°* de peu d'épaisseur, une édition revue et augmentée du Dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glémona, dont la première

édition a été faite en 1813, sous la forme d'un énorme volume in-folio. Il semblait que l'ancien éditeur, ayant en vue le luxe typographique plus que l'utilité littéraire, eût lui-même pensé que personne ne feroit usage du livre auquel il avoit donné ses soins. M. Jouy veut au contraire que son volume soit facile à feuilleter, à consulter, à transporter. Il croit, et beaucoup de littérateurs partagent cette opinion, que s'il manque encore quelque chose pour populariser l'étude du chinois en France, c'est la possession d'un vocabulaire exact, d'un format commode, d'un prix très-modéré, qui serve aux étudians à faire leurs premiers progrès. Le Conseil a reconnu tous ces avantages dans le travail de M. Jouy, et il s'est chargé d'en faire les frais, qui seront peu considérables, le zèle désintéressé de l'éditeur l'ayant engagé à prendre sur lui toute la peine, et à renoncer à tout autre avantage qu'à celui de se rendre utile aux progrès de la littérature orientale.

La lithographie semble un art merveilleusement approprié à l'écriture chinoise, pour laquelle l'impression en caractères mobiles n'a que des ressources bornées et trop coûteuses. M. Klaproth a cependant tenté de sauver, par des procédés particuliers, les principaux inconvéniens de la gravure et du clichage appliqués à la fonte des caractères chinois. Il a été secondé pour ces essais par M. l'Administrateur de l'Imprimerie royale, qui a montré pour ce perfectionnement important tout l'intérêt qu'on avait droit

d'attendre de ses lumières et de son dévouement connu pour les progrès de l'art typographique. En attendant que ces nouveaux efforts aient amené des résultats heureux, les personnes qui ont appris à tracer avec élégance les caractères chinois, tirent un parti très-avantageux de l'*autographie*. M. Levasseur s'est servi de ce moyen pour donner une réimpression du texte de l'*Invariable milieu*, véritable singularité littéraire, dans la forme de ces petits volumes que nous nommerions *édition de poche*, et que, par une raison semblable, les Chinois appellent *Trésor de manche*. Le Conseil a accueilli et favorisé cette curieuse production d'un talent calligraphique inconnu en France il y a quinze ans, et ce sera pour l'auteur un encouragement qui lui en fera exécuter de plus importantes. Il ne reculerait même pas devant les plus vastes travaux en ce genre; il a songé déjà à donner une édition européenne des *King* et des livres moraux de l'école de Confucius, entreprise gigantesque, qui eût paru un rêve avant les progrès récens de la littérature chinoise. En attendant, M. Levasseur a consacré son pinceau à diverses publications utiles. De concert avec un autre jeune philologue, qui a fait des progrès surprenans dans l'intelligence des livres chinois, M. Kurz, il prépare un tableau des élémens vocaux qui marquent la prononciation dans les trois quarts des caractères. Seul, il a commencé une édition du texte d'un roman dont la traduction a paru ici il y a deux ans, le *Iu-kiao-li*. Une première livraison de cet ouvrage est

déposée aujourd'hui sur votre bureau, et vous ne verrez pas sans quelque étonnement ce livre exécuté à Paris, et où la forme extérieure, le papier, et plus encore l'imitation exacte et élégante de la calligraphie chinoise, sembleroient indiquer la main d'un artiste du pays. M. Levasseur a cherché à faciliter l'étude de l'écriture vulgaire, en faisant entrer dans son édition, avec les explications nécessaires, un grand nombre de formes abrégées et vulgaires, qui sont le sujet d'un véritable embarras pour ceux qui commencent à étudier les ouvrages de littérature légère, où les Chinois les admettent volontiers. Le texte même du *Iu-kiao-li* sera le premier livre chinois, en langage familier, qu'on aura publié en Europe, et de beaucoup le plus considérable de tous ceux qui ont été reproduits dans cette partie du monde, puisqu'il contiendra au moins cent vingt mille caractères. La Société ne peut manquer d'accorder quelque faveur à cette publication, pour laquelle l'auteur a sollicité l'assistance du Conseil.

Enfin, il s'est présenté encore une occasion de faciliter, par une souscription, l'exécution d'un projet véritablement utile. Nos bibliothèques contiennent un grand nombre de mémoires et de traductions que l'on doit aux anciens missionnaires de la Chine, et qu'on est beaucoup trop disposé à laisser dans l'oubli. La bibliothèque du Roi possède en ce genre de véritables trésors. Entre autres ouvrages précieux, on y remarque les traductions de plusieurs des ouvrages

classiques appelés *King*, notamment celle du *Livre des vers* par le P. Alexandre de la Charme, et du *Livre des Trigrammes* par les PP. Mailla, Jartoux et Régis. Partageant avec plusieurs amis de l'histoire de la philosophie orientale, le regret de voir d'aussi estimables travaux enfouis et presque ignorés, tandis qu'ils pourroient contribuer au perfectionnement et à la rectification des idées qu'on se forme des anciennes doctrines de l'Asie, M. Mohl a cherché les moyens de les remettre en lumière, et il a trouvé en Allemagne ce que de notre temps il eût difficilement rencontré en France, un libraire que n'effrayât pas l'entreprise de publier trois à quatre volumes en latin sur des matières d'érudition. Le *Chi-king* a obtenu le premier rang ; et pour l'impression du volume qui le contient, la Société n'a eu aucun sacrifice à faire. Quant au *Yi-king*, qui doit suivre immédiatement, et qui, avec les longs commentaires et les dissertations accessoires du P. Régis, formera au moins deux gros volumes, M. Mohl a réclamé le secours d'une souscription ; et il a paru d'autant plus convenable de l'accorder, qu'en cédant à un éditeur allemand et à un libraire de la même nation l'honneur de publier le travail d'un de nos doctes compatriotes, il ne restoit que ce moyen de marquer la reconnaissance qu'une compagnie de Français doit à ces anciens services rendus par des religieux de notre nation à la littérature asiatique et aux recherches philosophiques, services que des productions plus brillantes peuvent quelque temps faire

perdre de vue, mais qu'il seroit honteux de répudier.

Quoique moins propres séparément à fixer l'attention par leur importance et leur étendue, les morceaux qui trouvent place dans le *Journal asiatique*, n'ont pas moins d'intérêt pour la Société, par leur réunion, par les efforts constans dont ils sont le signe et le résultat, par les espérances qu'ils font concevoir et qui ne tardent guère à se réaliser. La forme nouvelle que ce recueil a prise l'année dernière, en a ouvert l'entrée à des essais plus développés, et a permis d'éviter le morcellement qui nuit à l'ensemble d'un travail, en disséminant dans plusieurs numéros ce qui a besoin d'être lu de suite, en isolant les assertions de leurs preuves et les raisonnemens de leur conclusion. On a pu remarquer l'effet de cette amélioration dans les principaux articles qu'ont fournis au Journal de la Société, avec leur empressement accoutumé, MM. Amédée Jaubert, Fræhn, de Hammer, Klaproth, E. Burnouf, Brosset Dumoret, Eichhoff, Garcin de Tassy, et autres. Sans entrer dans un détail qui nous entraînerait trop loin, il nous suffira d'indiquer, parmi les articles les plus curieux, deux lettres de M. E. Burnouf, sur des points relatifs à l'écriture et à la langue tamule; les observations de M. G. de Schlegel sur des médailles bactriennes, indo-scythiques; un mémoire de M. Neumann sur les traductions arméniennes des écrits d'Aristote; plusieurs mémoires de M. Klaproth relatifs au Japon, à la Géorgie, à la géographie des

pays voisins de la Mer Noire, à la langue tibetaine; et au dictionnaire de cet idiome qui a été publié à Sirampour; une traduction des fragmens de l'histoire des Berbères d'Ibn-Khaldoun, par M. Schulz; la Notice des premières découvertes de ce voyageur, redigée par M. Saint-Martin. On aura vu sans doute aussi avec plaisir, dans le premier cahier du Nouveau Journal, pour le mois de janvier 1829, la continuation faite par le rédacteur, de cet Annuaire chronologique qui présente l'état politique des diverses contrées de l'Asie, les dates du règne et les noms des souverains qui les régissent. Un tableau de ce genre n'est pour les états européens que l'objet d'une curiosité qui n'a rien de scientifique, et que le premier almanach pourrait satisfaire. En ce qui concerne l'Orient, il y a, dans les recherches qu'il faut faire pour le rédiger, quelques points de chronologie intéressans, mais difficiles à éclaircir, tant nous ignorons de choses sur l'Asie, et tant les révolutions, même toutes récentes, qui ont lieu dans cette partie du monde, sont imparfaitement connues de ceux-là mêmes qui s'attachent à en débrouiller les antiquités.

La publication régulière du *Journal asiatique* est une condition, non-seulement du succès du recueil même, mais encore de la prospérité de la Société, dont il est le lien commun et le centre de ralliement. La Société vit par ses séances de tous les mois et par la remise périodique des cahiers de son Journal. Nous vous annoncions l'année passée que des arrangemens venaient d'être pris pour donner

plus d'activité à la rédaction et étendre encore la renommée dont jouit ce recueil en France et dans l'étranger. Un accord avait été conclu avec une maison de librairie, et paraissait offrir aux deux parties des avantages égaux. L'espoir qu'on avait conçu à cet égard ne s'est point réalisé. La Société est rentrée dans la propriété de son Journal, situation qui n'aura jamais rien d'onéreux pour elle, puisqu'elle est assurée de trouver toujours à placer les exemplaires qu'elle ne se réserve pas. On a seulement à regretter que des embarras momentanés, résultant des variations que ces arrangemens ont éprouvées, aient apporté quelque irrégularité à la distribution de plusieurs cahiers. L'impression n'a souffert aucun retard, et à l'avenir celui qui a été mis à la publication ne se renouvellera plus.

L'une des plus fortes garanties qu'on puisse avoir à ce sujet se trouve dans la faveur que la Société a reçue du Roi. Un ministre éclairé, que le Conseil compte parmi ses membres, a fait connaître à Sa Majesté les services importans que vous avez déjà rendus aux lettres, ceux que vous ne sauriez manquer de leur rendre encore; et par la bienveillante intervention de Monseigneur le Garde des sceaux, un crédit annuel a été ouvert à l'Imprimerie royale, pour la publication du Journal asiatique. Par suite de cette disposition, ce magnifique établissement sera à l'avenir chargé de l'impression de tous les ouvrages que la Société voudra mettre au jour, et tous les poin-

çons et types qu'elle possède y seront reçus en dépôt. Ce sont deux conditions avantageuses pour elle, ajoutées par le ministre à la faveur que le Roi lui accorde. Nulle part plus qu'à l'Imprimerie royale, les richesses typographiques qu'il est dans son intérêt d'amasser ne peuvent être conservées avec sécurité et économie. Aucun établissement particulier ne saurait offrir les mêmes ressources pour les types orientaux que l'Imprimerie royale, ni donner aux productions de la Société un aussi haut degré d'élégance et de correction. On s'est assuré que ces dispositions n'apporteraient aucun obstacle à l'usage que la Société pourrait desirer de faire des caractères qui lui appartiennent, pour favoriser d'utiles publications et faciliter les progrès de la typographie orientale. Rien ne pouvait être à-la-fois plus flatteur et plus profitable à la Société asiatique qu'un arrangement qui met en quelque sorte ses travaux sous la protection immédiate du gouvernement; car rien ne montre mieux l'estime qu'ils ont inspirée aux hommes que la confiance du Roi a placés à la tête de l'administration.

Cette estime, fondée sur les services collectivement rendus par les membres d'une compagnie littéraire, s'accroît, comme cela a lieu d'ordinaire, de celle qu'obtiennent les travaux personnels des individus qui la composent. Sous ce rapport, plusieurs savans qui n'ont pas pris une part directe aux entreprises dirigées par le Conseil, n'en ont pas moins efficacement con-

tribué à l'illustration de la Société durant l'année qui vient de s'écouler. M. le baron Silvestre de Sacy a complété la 2.e édition de sa *Chrestomathie* par l'addition d'un nouveau volume qui, sous le titre d'*Anthologie grammaticale*, contient un choix des morceaux les plus curieux des grammairiens arabes, et notamment un beau fragment d'Ibn-Khaldoun sur l'histoire de la langue arabe. Le savant traducteur couronne ainsi dignement les travaux qui l'ont si long-temps occupé avec tant de fruit, sur un art qu'on est toujours surpris de voir porté à ce degré chez une nation orientale presque entièrement livrée à la vie nomade. M. Caussin de Perceval, continuant à consacrer ses soins à l'ouvrage d'Elious Bocthor, a donné deux livraisons du *Dictionnaire français-arabe*, et porté la publication jusqu'à la lettre P, ce qui forme plus de la moitié de l'ouvrage, et permet d'en espérer le complément d'ici à quelques mois. Le *Vocabulaire français-turc* de M. Bianchi, dont nous avons parlé l'année dernière, sera terminé et livré au public avant la fin de l'année. M. Trébutien, d'après une traduction allemande de M. de Hammer, a mis au jour un nouveau supplément aux *Mille et une Nuits*. M. de Sacy a lu, sur l'origine de ce recueil de contes, une savante dissertation à l'Académie des belles-lettres ; et M. Marcel a fait connaître, par une traduction rédigée sur l'original, un recueil du même genre, mais tout-a-fait moderne. M. E. Burnouf a livré jusqu'au seizième fascicule de l'Inde française. M. Langlois a donné

une bonne traduction des Chefs-d'œuvre du Théâtre indien mis en anglais par M. Wilson, et il a assuré un mérite particulier à son édition, en rédigeant, sous la forme d'un *index* facile à consulter, les notes historiques que le premier traducteur avait disséminées dans ses trois volumes. M. Klaproth a repris la rédaction de son Supplément au Dictionnaire du P. Basile, devenu indispensable aux étudians depuis la publication précipitée des derniers volumes du Glossaire du docteur Morrison. Il a terminé la *Chrestomathie mandchou*, recueil qui doit offrir aux étudians du Collége royal une utilité réelle, à raison de la rareté des textes imprimés dans cette langue. Notre savant confrère est sur le point de livrer au public une 2.e édition de son *Asia polyglotta*, avec des changemens et des additions sur les langues de l'Inde méridionale, qui appartiennent à une souche différente du sanscrit, sur l'hindoustani, les dialectes du Tibet occidental et de la presqu'île au-delà du Gange. Enfin, le même auteur a publié le 3.e volume de ses *Mémoires relatifs à l'Asie*: entre autres morceaux curieux qu'on remarque dans ce volume, on y trouve un vocabulaire latin-persan et coman, qui, dans la partie consacrée à ce dernier idiome, offre un *specimen* d'un dialecte turc célèbre, et qui présente encore cette singularité, qu'on croit le manuscrit original de ce vocabulaire tracé de la main même du poëte Pétrarque.

M. Ch. Solvet a tiré de l'ouvrage arabe de Ko-

douri et de celui de Hamedani, des extraits relatifs au droit des Musulmans et aux guerres contre les infidèles.

M. Eichhoff a entrepris, sous le titre de *Synglosse indo-européenne*, une concordance des principales langues de l'Europe entre elles et avec la langue sanscrite. M. Reinaud a complété, par la publication d'un dernier volume, son important ouvrage sur les inscriptions et les monumens figurés des nations musulmanes. M. Jouy, outre les deux travaux autographiques dont nous avons parlé, en entreprend un troisième qui offrira la reproduction fidèle d'un beau manuscrit de la Géographie d'Abulféda, qui se trouve à la bibliothèque du Roi. M. Reinaud, dont tout le monde connaît l'habileté dans la langue arabe, s'est chargé de revoir les épreuves; de sorte qu'on peut être assuré d'avoir une reproduction exacte du manuscrit, ce qui contribuera peut-être à hâter l'instant où quelque savant pourra s'occuper d'un travail critique sur celui des géographes orientaux qui a obtenu en Europe la plus grande célébrité.

Les presses de Bonn n'ont pas été moins productives : outre l'édition du *Hamasa*, dont nous avons déjà annoncé la fin, l'impression du texte de l'*Hitopadesa*, par MM. Schlegel et Lassen, est également terminée : la 2.ᵉ et la 3.ᵉ partie, qui contiendront la traduction latine avec des notes explicatives et les remarques critiques sur le texte, ne tarderont pas à

paraître. Le premier volume du *Ramâyana*, contenant les deux premiers livres, doit nous parvenir incessamment. Nous en avons sous les yeux la préface, écrite en latin par M. de Schlegel, avec l'élégance à laquelle ce savant a accoutumé ses lecteurs, quel que soit l'idiome qu'il adopte : elle contient, à la suite de considérations du plus haut intérêt sur l'épopée indienne, une notice détaillée des manuscrits que l'éditeur a consultés, et des réflexions critiques sur les travaux dont le *Ramâyana* a été l'objet précédemment. On doit au même auteur la première section d'une dissertation étendue sur l'accroissement graduel et l'état actuel de nos connaissances relativement à l'Inde, laquelle a paru dans un recueil publié dans la capitale de la Prusse.

Berlin est avec Bonn un des points de l'Allemagne où la littérature orientale, et sur-tout celle de l'Inde, est cultivée avec le plus d'ardeur et de succès. M. Poley, disciple de M. Bopp, va donner une édition du *Devi mahatmyam*, épisode du *Markandaya Pourana*. M. Bopp lui-même promet pour un terme très-rapproché une grammaire sanscrite en latin, qui doit offrir le résumé de ce qu'il y a de vraiment pratique dans son grand traité grammatical en allemand. En attendant, il a publié plusieurs épisodes extraits du *Mahabharata*, et dont un sur-tout présente des particularités très-remarquables au sujet du mythe indien du déluge. Il a de plus réuni, sous forme de lexique, les mots les plus utiles à noter dans ces épisodes,

dans ceux de *Nalus* et du *Voyage d'Ardjouna*, qu'il avait déjà donnés il y a quelques années, dans plusieurs autres ouvrages encore qui ont vu le jour sur le continent, et il nous a envoyé la première partie de ce recueil, qui doit être d'un très-grand secours aux étudians. Enfin ce philologue infatigable a continué la savante comparaison qu'il a entreprise, entre le sanscrit et les idiomes qui ont des liaisons avec cette langue, et il en a lu à l'Académie de Berlin les 2.e et 3.e sections.

En d'autres parties de l'Allemagne, on a vu commencer ou achever d'autres travaux non moins importans. M. Hoffmann, à Iéna, a rassemblé dans une grammaire savante ce qu'on possédait d'observations judicieuses sur la langue syriaque. M. Ewald a réduit, sous la forme d'un manuel pratique, la substance du grand ouvrage qu'il avait donné sur la grammaire hébraïque. Le *Wakedi* du même auteur, la *Chrestomathie* de M. Kosegarten, sont pour la littérature sémitique des acquisitions d'un grand intérêt. M. Rosenmuller a mis au jour le 3.e volume de ses *Analecta arabica*, et y a fait entrer deux fragmens géographiques sur la Syrie. M. Rhode s'est occupé de la religion et des sciences de l'Inde, et s'est efforcé de rajeunir cette ancienne opinion, que la religion de Bouddha est antérieure au brahmanisme. M. Vullers annonce que la première livraison de son édition de la *Moallaca* de Tarafa a paru, et que la publication sera entièrement terminée à la fin du mois prochain.

Il rédigera en outre, dans le courant de cette année, un *Lexique persan,* contenant tous les mots qui se trouvent dans le *Gulistan* de Sadi, le poëme de Djâmi sur les amours de Joseph et de Zuléikha, dans l'édition du *Pend-nameh,* publiée par M. de Sacy, et dans quelques morceaux de l'ouvrage historique de Mirkhond. Un jeune Bavarois, M. Kurz, qui depuis deux ans s'est appliqué, à Paris, avec beaucoup de succès, à l'étude du chinois, en attendant qu'il ait terminé la traduction du *Kia iu,* l'un des livres où l'on trouve les détails biographiques les plus curieux sur Confucius, a fait insérer, dans plusieurs recueils allemands, des morceaux du *Chou king* et du livre des vers, traduits sur l'original, et quelques morceaux assez étendus, qui n'avaient encore été interprétés dans aucune langue européenne.

Un autre savant Bavarois, M. le professeur Neumann, après avoir puisé, pendant son séjour à Venise, aux sources les plus pures de la littérature arménienne, est venu à Paris exprès pour s'y livrer à des travaux sur le chinois; et il a poussé cette étude avec tant d'ardeur, qu'en très-peu de temps il n'a pas craint d'entreprendre la traduction d'un ouvrage non moins difficile par le sujet que par le style, l'un des traités de métaphysique du célèbre Tchu-hi.

M. Habicht, à Breslau, a continué de publier plusieurs volumes de son édition textuelle et de sa traduction allemande des *Mille et une Nuits.* M. de

Hammer, à Vienne, sans se laisser décourager par des critiques d'une sévérité peut-être excessive, promet d'amener à fin sa belle entreprise de l'*Histoire de l'Empire ottoman*, et il en a cette année même donné le troisième volume. Une polémique inattendue, quatre années après la publication de ses *Fragmens des écrivains orientaux sur les origines russes*, est venue le distraire momentanément. L'attaque avait été vive ; la défense ne l'a pas été moins. Plusieurs brochures, de longs articles dans les journaux littéraires, ont ramené l'attention des savans sur un opuscule déjà ancien du célèbre philologue de Vienne. Ses adversaires et ses défenseurs, en cherchant à donner à cette discussion les formes vives qu'ils ont crues propres à exciter l'intérêt, n'ont pas toujours évité l'inconvénient auquel on semble particulièrement exposé dans ces études jeunes encore, où, attendu le petit nombre de juges vraiment compétens, on trouve à-la-fois plus de propension et moins d'inconvénient à preférer un langage passionné à celui d'une raison saine et impartiale.

Le voyage de Marc-Pol a été, dans les dernières années, l'objet de beaucoup de travaux plus ou moins approfondis, en France, en Angleterre, en Italie. On attendait, depuis long-temps, dans cette dernière contrée, celui du comte Baldelli : il vient d'être livré récemment au public. Les personnes qui attachent du prix à tout ce qui peut jeter du jour sur la relation de ce voyageur, qu'on a nommé *le Hum-*

boldt du XIII.e siècle, sauront gré à M. Baldelli des efforts qu'il a faits pour la collation des divers textes de cette relation, et de la peine qu'il s'est donnée pour publier des manuscrits peu connus, quoique célèbres, notamment celui que l'Académie de la Crusca cite sous le nom de *Millione*. On a commencé à Venise une nouvelle réimpression, considérablement augmentée, du dictionnaire italien-arménien-turc. Un savant professeur de Munich, M. Neumann, a laissé dans la même ville le manuscrit d'une grammaire arménienne raisonnée, laquelle doit être actuellement sous presse. M. Sukias Somal, archevêque de Siounie et prieur des Mekhitaristes, va donner, en un volume, un précis de l'histoire de la littérature arménienne, en italien. Mais ce qui doit sur-tout fixer l'attention des savans, c'est la grande entreprise d'une collection de tous les classiques arméniens, jusqu'à la fin du XV.e siècle. L'auteur de l'édition grecque arménienne de la Chronique d'Eusèbe, M. Aucher, a dès à présent préparé le texte de près de soixante auteurs pour cette vaste collection, qui rappelle celle des auteurs Byzantins et des PP. de l'Église grecque. On a déjà commencé, depuis quelques années, à publier un choix des auteurs classiques arméniens, sans traduction et de format *in-12*. Ces éditions, quoique dépourvues des accessoires qui font le mérite d'une édition critique, ont l'avantage d'être faites d'après les meilleurs manuscrits de la bibliothèque de Saint-Lazare. Elles sont destinées aux élèves de l'institution des Mekhitaristes. On a déjà imprimé de cette manière, Élisée, Moïse de Khorène et le Traité

d'Esnik de Colpé contre les hérétiques, réfutation dans le genre de celle des PP. grecs, ou de Saint-Ephrem pour la Syrie, et qui présente des détails curieux sur la religion des anciens Perses.

Les rapports diplomatiques et commerciaux que la cour de Pétersbourg a soin d'entretenir avec celle de Peking, ont contribué à former, depuis quarante ans, des interprètes pour le chinois, le mandchou, le mongol, et même pour le tibétain. Rossokhin, Vladykin, et particulièrement Leontieff, se sont distingués dans cette carrière plus utile que brillante; et les ouvrages que quelques-uns d'entre eux ont publiés, s'ils ne se recommandent pas toujours par des recherches profondes et un véritable esprit de critique, prouvent au moins l'intelligence pratique de plusieurs idiomes difficiles. Les études auxquelles il leur est possible de se livrer ne pourraient que rarement former des Galland et des Deguignes; mais c'est beaucoup si elles produisent des Pétis de la Croix et des Cardonne. Cette classe d'hommes laborieux rend de grands services aux lettres, quand elle se livre au genre de travaux pour lequel elle est le mieux préparée, celui des traductions. On doit donc se promettre de grands avantages de la publication des ouvrages de M. Hyacinthe, précédemment archimandrite de la mission de Peking, et versé dans la connaissance des langues de l'Asie orientale. Trois de ces ouvrages ont paru depuis un an, savoir, deux volumes de Mémoires sur la Mongolie, avec une carte et des planches représentant des costumes, une

description de l'état actuel du Tibet, avec une carte de la route entre la province de Sse-tchhouan et Lhasa, une description de la Djoungarie et du Turkestan oriental, ouvrage traduit d'une petite compilation moderne, mais où le traducteur a fait entrer les souvenirs relatifs à ces contrées intéressantes, qui se rapportent au temps de la dynastie des *Han*, c'est-à-dire, aux siècles qui ont immédiatement précédé et suivi l'ère chrétienne. On assure encore que l'*Histoire des Mongols*, promise par M. Schmidt, et attendue par les savans avec une si vive impatience, vient enfin d'être mise au jour à Pétersbourg; et ce sera, sans contredit, la nouvelle la plus importante qui nous soit parvenue cette année des pays du nord, relativement à la littérature asiatique.

En France, l'ardeur désintéressée d'un petit nombre d'hommes studieux; en Allemagne, l'intérêt qui s'attache en général à tous les travaux utiles, suffisent pour entretenir le goût de la littérature orientale. En Angleterre, des intérêts matériels, les besoins du commerce et de la politique, tournent l'attention d'un nombre infini de personnes vers l'étude des langues, si nécessaire à l'administration d'un empire qui compte cent millions de sujets asiatiques. Aussi est-ce dans cette contrée qu'on voit naître les plus grandes entreprises et accomplir en peu de temps les travaux les plus étendus. Ceux qui ont illustré les sociétés bibliques, tiraient leur origine d'un principe encore plus relevé; et pendant plusieurs années, ils n'ont pas moins étonné les

savans qui les considéraient sous le point de vue de leur utilité littéraire, que réjoui les philanthropes qui souhaitent de répandre la connaissance des livres saints chez toutes les nations du globe. Cette année encore on a acquis de nouvelles preuves de cette activité persévérante qui anime les promoteurs et les exécuteurs de ces estimables entreprises. D'après le rapport de la Société biblique de Calcutta, 8107 bibles ont été mises en circulation dans les contrées voisines de cette capitale. La Société biblique de Bombay annonce une édition du Nouveau-Testament en mahratte, tirée à cinq mille exemplaires; une seconde édition du même livre en goudjarati, laquelle doit être suivie d'une seconde édition de l'Ancien-Testament. La Société de Bombay, occupée de la révision et de l'achèvement de plusieurs versions déjà existantes, n'a pu faire avancer la traduction tamule que jusqu'au *Livre des Juges* pour l'Ancien-Testament, à la fin des Évangiles pour le Nouveau. On a complété une édition à cinq mille exemplaires de l'évangile de S. Luc en *malayalam*, et elle sera suivie des autres parties du Nouveau-Testament. Le Pentateuque en *kanari* est terminé, et l'on y joindra prochainement les Psaumes et plusieurs prophètes. Quelques portions de l'Ancien-Testament, traduites en *télougou* par feu M. Gordon, vont être incessamment mises sous presse, en attendant qu'on puisse compléter cette version, à laquelle on attache à Madras une grande importance. La Société auxiliaire de Colombie ne se flatte pas d'avoir fait, depuis l'année dernière, des progrès considé-

rables dans la révision et la distribution des versions tamule, cingalaise et pali des Écritures. S. Mathieu a été imprimé dans ce dernier idiome et en caractères barmans, pour être envoyé dans la partie de l'Inde au-delà du Gange où ces caractères sont en usage.

En Europe, M. le professeur Lee, ayant publié la Genèse en persan, va mettre sous presse la traduction d'Isaïe par le révérend M. Slen, missionnaire écossais établi à Astrakhan, où il peut profiter du secours de plusieurs naturels instruits. On annonce comme étant sous presse et plus ou moins avancés les Évangiles en copte et en arabe, en chaldéen et en syrien-nestorien ; le Nouveau-Testament amharique, et les versions en arménien ancien et moderne du D.r Zohrab. M. Dietrich, missionnaire allemand, qui réside aux environs du mont Ararat, en a commencé une nouvelle traduction dans le dialecte arménien qu'on parle en cette contrée, et qui diffère de celui qui est connu à Constantinople. On a complété une édition revue du Nouveau-Testament en grec moderne, comprenant les corrections de M. Leeves, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions d'agent de la Société à Constantinople.

On a publié une autre version grecque moderne, dont nous vous avons entretenu l'année dernière, celle d'Hilarion, archevêque de Ternovo en Bulgarie. Le Nouveau-Testament, traduit à Constantinople,

dans le dialecte des Juifs de Turquie, appelé *juif-espagnol*, a été imprimé en caractères rabbiniques à Corfou, chez M. de Castro, imprimeur israélite. Enfin nous nommerons le dernier, mais comme méritant d'occuper une des premières places parmi tous ces travaux, le magnifique volume contenant la Bible en turc, achevé dès l'année dernière, par notre confrère M. Kieffer, ouvrage qui ne fait pas moins d'honneur aux presses royales de Paris par son élégance typographique, qu'au zèle et au talent de l'éditeur, par la manière dont il a surmonté les difficultés attachées à une traduction de cette nature.

Si la revue que nous venons de faire ne donne pas, comme dans quelques-unes des années qui ont précédé, l'idée de travaux entièrement neufs, exécutés sur des idiomes absolument inconnus, on y trouve au moins la preuve de cette longue et fructueuse persévérance que des hommes consciencieux apportent à l'exécution d'une tâche imposée par le sentiment du devoir. En même temps, une nouvelle ardeur semble s'être emparée des savans qui cultivent l'étude des idiomes asiatiques dans l'intérêt des sciences et des belles-lettres. Londres et Calcutta ont rivalisé cette année en travaux importans, en productions utiles. Le XVI.e volume des *Recherches asiatiques* a paru dans la dernière de ces deux villes; et dans la première, la Société qu'une communauté de vues et d'intentions lie le plus étroitement avec vous, a, dans le cours de peu de mois, terminé le premier volume de ses *Tran-*

sactions, et publié la première moitié du second. Cette livraison ne se distingue pas moins que les précédentes par d'excellens mémoires sur d'importans sujets d'histoire et de philosophie, par de savantes recherches, par la représentation de monumens des plus curieux, propres à modifier toutes les idées qu'on s'était faites de l'état de l'art chez les Hindous. La Société de Madras a livré le quatrième volume de ses Mémoires. Le comité de traduction formé dans le sein de la Société asiatique de Londres, au lieu de quelques ouvrages d'un intérêt secondaire que je vous avais indiqués l'année dernière, d'après des renseignemens inexacts, annonce, comme prêts à paraître successivement, les livres qui ont la plus grande célébrité dans l'Orient. Le poëme moral du *Koural* en langue tamule, mis en anglais par M. R. Clarke; les principes de la métaphysique *Sankhia*, traduits du sanscrit par M. Colebrooke; les Voyages de Macaire dans la Syrie, l'Anatolie, la Romélie, la Valachie, la Moldavie et la Russie, au milieu du XVII.[e] siècle, traduits de l'arabe par M. Belfour; l'Histoire des Afghans, traduite du persan par M. Dorn; les Voyages d'*Evlia* en Turquie, traduits du turc par M. de Hammer; l'Histoire des Berbères, par *Ibn-Khaldoun*, traduite de l'arabe par le professeur Lee; les Vies des hommes illustres d'*Ibn-khilkan*, traduites de l'arabe par M. Rosen; la Statistique et l'Histoire de l'Égypte de *Makrizi*, traduites de l'arabe par M. Salamé, et treize ouvrages de théologie, de philosophie, d'histoire, de géographie et de belles-lettres. L'un des plus remarquables sera

sans doute celui du géographe de Nubie, qui se trouve ainsi devenir à-la-fois l'objet de deux travaux importans, l'un à Londres, par M. Renouard, et l'autre à Paris, par notre confrère M. Amédée-Jaubert, qui a entrepris de traduire un beau manuscrit de la bibliothèque du Roi. Ce ne sont pas là de ces annonces fastueuses qui, durant des années entières, peuvent n'être suivies d'aucune exécution. Le premier volume de la collection vient de vous être adressé : il contient en un vol. *in-4.°* la traduction faite sur l'arabe par M. Lee, d'un abrégé de la relation d'*Ibn-Batuta*, de ce voyageur qui, au commencement du XIV.ᵉ siècle, parcourut les états barbaresques, l'Égypte, la Syrie, la Perse, l'Arabie, l'Anatolie, la Tartarie, l'Hindoustan, Ceylan, la Chine et l'intérieur de l'Afrique, jusqu'aux régions centrales qui, de nos jours, excitent à un si haut degré la curiosité des Européens.

Vous avez eu, dans cette séance même, de nouvelles preuves de l'activité des savans anglais. M. le colonel Briggs vous a présenté la traduction des *Annales de l'Inde musulmane*, par Ferishta, ouvrage incomplétement et inexactement traduit par Dow, et qui, dans les quatre volumes du nouveau traducteur, contient l'histoire de toutes les principautés musulmanes, de quelque rang qu'elles soient, qui ont possédé une partie quelconque du territoire de l'Hindoustan. Le même auteur a réuni, sous la forme de *lettres*, les notions qu'il est utile de posséder quand on habite l'Hindoustan et qu'on se trouve en contact avec les

diverses nations qui peuplent cette vaste contrée, maintenant paisible sous le joug de quelques marchands anglais.

Un autre ouvrage historique, les *Annales du Radjasthan*, par M. Tod, accompagné de cartes et de planches, est actuellement sous presse. M. Upham a donné sur Ceylan quelques renseignemens curieux, qui feront attendre avec une nouvelle impatience les matériaux recueillis sur l'histoire de cette île, par M. le chevalier Al. Johnston. M. Vans Kennedy, traitant le même sujet qui a exercé MM. Bopp et Eichhoff, a publié des recherches sur l'origine et les rapports des principaux idiomes de l'Europe et de l'Asie. M. Nicoll, dont on doit déplorer la mort récente et prématurée, était sur le point de mettre au jour la 2.e partie de ses supplémens au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque bodléienne. Il faut maintenant attendre de son savant successeur, M. Pusey, la terminaison de ce beau travail. Le Voyage de feu Heber, évêque de Calcutta, a eu plusieurs éditions. Le *Voyage de M. Crawfurd à Siam*, déjà publié précédemment, va être suivi de celui que le même auteur a fait à la Cochinchine. M. Pegson a imprimé à Calcutta une *Histoire des Boundelas*. M. Rosen, savant Allemand qui a été appelé en Angleterre pour y professer le sanscrit, a traduit de l'arabe l'*Abrégé d'algèbre* de Mohammed ibn-Mousa le Khariamien, traité composé sous le règne et par les ordres du calife Al-Mamoun, et

qui passe, au jugement de plusieurs savans, pour le plus ancien ouvrage d'algèbre que les Arabes aient possédé. Le docte traducteur croit avoir trouvé, dans le rapport du rayon du cercle à la circonférence que donne l'auteur, la preuve matérielle que ce dernier a puisé à des sources d'origine indienne, et vraisemblablement dans le *Lilawati*, dont on doit la traduction à M. Colebrooke. Un spécimen lithographié de plusieurs transcriptions ou versions du *Sadder*, en zend, en pehlvi, en persan, en goudjurati, qui a paru sous la forme d'un rouleau long de plusieurs pieds, fait voir que l'attention des philologues anglais s'est de nouveau portée sur ce livre autrefois célèbre, dans lequel Voltaire avait cru pouvoir puiser la connaissance des anciennes doctrines de la Perse, et que la découverte du *Zend-Avesta* avait, pour ainsi dire, fait oublier depuis plusieurs années.

Nous nous attachons avec plus de soin à relever les travaux qui ont pour objet de faire connaître l'Orient en Europe, que ceux par lesquels on s'efforce quelquefois de transporter en Asie les arts et les connaissances de l'Occident. C'est que de ces deux entreprises inverses, l'une est infiniment plus avancée que l'autre, et, s'il faut le dire, conçue d'après un plan plus judicieux et exécutée par des moyens plus praticables. Il suffit d'apprendre les langues des Orientaux, pour tirer de leurs livres d'utiles renseignemens sur leurs antiquités, leurs traditions ou leurs doctrines littéraires: il faudrait, pour leur inculquer nos idées

et notre manière de voir, commencer par se faire Asiatique soi-même, pour se mettre en état de bien choisir ce qui, dans notre civilisation, peut être rendu compatible avec l'état social et les préjugés des Asiatiques. Cette condition difficile a toujours fait échouer les faibles tentatives qu'on a jusqu'ici dirigées vers ce but philanthropique. Paris voit en ce moment renouveler une expérience du même genre, et l'on peut s'en promettre de plus heureux résultats, en considérant l'habileté des maîtres chargés de la conduire, et les progrès véritablement surprenans que de jeunes Égyptiens ont déjà faits dans nos sciences européennes. En Angleterre, Mirza Ibrahim, Persan de nation, et chargé de professer l'arabe et le persan au collége de Hayleybury, s'est occupé de faire passer dans sa langue maternelle l'Histoire d'Hérodote, et il en a déjà achevé les deux premiers livres, de manière à satisfaire les connaisseurs les plus en état de juger une composition de ce genre. Une traduction d'Hérodote en persan est un de ces phénomènes de notre temps qui semblent annoncer une disposition générale de tous les peuples du globe à mettre en commun leurs lumières, leurs idées, les productions de leur intelligence. Le succès qu'un pareil livre aura dans la patrie de l'auteur, permettra seul de décider si ce n'est pas encore là un de ces essais qui ont plus d'éclat que de véritable utilité.

Les travaux qui ont les langues mêmes pour objet, pourraient passer pour être d'un intérêt moins géné-

mi, s'ils ne servaient à préparer et à faciliter ceux qui se rapportent à l'histoire et aux autres branches des sciences. Londres, Calcutta et d'autres lieux des Indes en ont vu paraître cette année un nombre considérable. M. Wiseman a donné, dans la première de ces capitales, des *Horæ syriacæ*, contenant des mémoires et des fragmens inédits relatifs à la littérature syriaque. M. Johnson, professeur de sanscrit au collége de Hayleybury, prépare une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, du Dictionnaire persan de Richardson. La première grammaire de la langue *thaï* ou siamoise que l'on ait publiée, a été donnée à Calcutta par le capitaine J. Low, en un volume *in-4.°* M. Price a mis au jour des élémens de sanscrit et une grammaire du dialecte mixte appelé *hindoustani*, pour lequel un enseignement a été fondé récemment à Paris. M. Yates a également montré l'importance qu'il attache à l'étude de cet idiome, en composant lui-même une autre grammaire hindoustani. Sans partager cette opinion au sujet d'une langue qu'il appelle *un idiome misérable et tout-à-fait dépourvu d'intérêt littéraire*, M. Rosen, chargé de l'enseigner aux élèves de l'université de Londres, l'a comparée avec le sanscrit, le pali, et quelques-unes des langues modernes de l'Inde, et il a tâché de se rendre compte de l'organisation, ou plutôt, comme il le dit lui-même, de l'état de désorganisation où elle se trouve. Il annonce l'intention de publier les résultats que cette analyse lui a fournis.

Un événement dont tous les amis de la littérature orientale ont sujet de se réjouir, c'est la translation en Europe et l'arrivée à Londres des collections formées par le colonel Mackenzie. Le docte secrétaire de la Société de Calcutta, M. Wilson, a rédigé, d'après les notes de l'ancien propriétaire, un catalogue détaillé de ces collections, et ce catalogue est propre à faire concevoir les plus hautes espérances sur les résultats qu'on doit tirer de tant d'objets précieux pour l'histoire, la littérature, les antiquités : 1568 manuscrits, dont près de moitié en langue sanscrite, 8076 inscriptions, 2709 plans ou dessins, 6318 médailles, 106 idoles ; voilà les richesses que M. Mackenzie avoit rassemblées, et qui, maintenant déposées à la maison de la Compagnie des Indes, n'attendent plus que des mains qui les fassent valoir. Jamais une si grande masse de matériaux relatifs à la plus célèbre des contrées orientales n'avoit été tout-à-la-fois importée en Europe ; et ce qui doit dissiper bien des préventions et changer bien des idées reçues, une partie considérable de ces matériaux est de nature à jeter le plus grand jour sur les anciennes annales de l'Hindoustan. On ne dira plus que l'histoire a été inconnue aux Indiens, quand on verra tant de chroniques locales, tant de tables généalogiques, tant d'écrits consacrés à la biographie et jusqu'à une histoire générale et particulière du Malabar, écrite en *malayâlam* ; sans parler des renseignemens chronologiques qu'on doit infailliblement tirer de la comparaison des inscriptions et des médailles. Il y a là une

grande erreur à réformer; car quelques motifs ingénieux qu'on ait donnés de l'absence des documens historiques dans l'Inde, les faits parlent plus haut que les raisonnemens, et démentent complétement une théorie qu'on s'était un peu trop pressé d'établir, d'après des idées abstraites qu'on doit reléguer maintenant dans la classe des préjugés de la philosophie.

Les points les plus reculés de l'Orient ont payé leur tribut à cette masse toujours croissante de matériaux que chaque année voit découvrir ou mettre en œuvre. M. Roorda van Eysinga a traduit du malai en hollandais, et fait imprimer à Batavia, en un volume *in-4.°*, *la Couronne des rois* de Bokhari, ouvrage que, suivant l'expression du traducteur, on peut considérer comme la *Couronne des manuscrits malais*, et qui, composé primitivement en arabe, contient les principes du gouvernement, selon le système des Musulmans, appuyés d'exemples pris dans l'histoire des monarques les plus célèbres. Les derniers volumes des Mémoires de la Société de Batavia avaient déjà fourni les preuves des efforts que M. Siebold, médecin et naturaliste allemand au service de la compagnie des Indes hollandaises, et résidant à Nagasaki, avait faits pour pénétrer dans l'intelligence des livres écrits en japonais. Les lettres de ce savant, provoquées par l'entremise d'un de nos associés étrangers, nous ont procuré des renseignemens plus précis sur l'ensemble des travaux importans auxquels, depuis cinq ans, s'est livré notre

docte correspondant. Il a eu des occasions précieuses et obtenu des facilités extraordinaires pour examiner le pays, la nature, les hommes, les choses. Ses collections s'étendent à tout ce qui mérite d'être étudié. Il a fondé, à Desima, un jardin botanique, une école de médecine; il a réuni des animaux, des plantes, des minéraux, des instrumens, des livres; il a composé ou traduit trente ouvrages différens sur des sujets d'histoire, de géographie, de littérature, et surtout d'histoire naturelle. Le fruit de tant de recherches doit parvenir en Europe dans peu d'années; et d'avance il nous en a adressé un échantillon, en envoyant à la Société asiatique une dissertation manuscrite sur l'origine des Japonais. Mais ce qui a été particulièrement agréable pour elle, c'est l'envoi que M. Siebold l'a chargée de présenter au Roi, consistant en 90 espèces ou variétés de semences de plantes potagères ou économiques que l'on cultive au Japon, et qui pourraient, suivant toute apparence, être naturalisées dans le midi de la France. Sa Majesté a daigné témoigner sa satisfaction de cet hommage d'un savant étranger, et elle a ordonné que les graines fussent déposées au Muséum d'histoire naturelle pour devenir l'objet d'expériences méthodiques. Si, comme on peut l'espérer, il se trouve dans le nombre un ou plusieurs végétaux dont l'économie rurale ou domestique, le commerce, ou les arts industriels, puissent tirer quelque parti, on en devra de la reconnaissance à M. Siebold, qui, ainsi qu'il le dit lui-même dans la lettre qu'il a écrite à la Société, *a voulu rendre*

un service à l'humanité et procurer aux nobles habitans de la France un moyen de jouir plus pleinement encore des fruits de la paix et de la fertilité de cette belle contrée.

De telles communications sont l'hommage le plus flatteur que la Société puisse recevoir; et venues ainsi des extrémités du monde, elles attestent la juste renommée qui lui est acquise par sept ans d'efforts et de travaux constamment dirigés vers des objets d'utilité. L'estime dont chaque jour elle reçoit de nouveaux témoignages à l'étranger, l'entoure également en France, où il est encore plus facile d'apprécier ses intentions, ses vues et sa persévérance. Établie dès l'origine sur des principes judicieux, et soumise par la sagesse de ses fondateurs à des règles dont l'expérience a prouvé la bonté, elle n'a cessé de marcher à son but avec une activité que n'a point arrêtée la faiblesse relative de ses moyens pécuniaires. Elle vient aussi d'obtenir la récompense de son zèle pour les progrès des études orientales. Le Roi a daigné prendre connaissance de ses statuts, et y mettre le sceau de son auguste approbation. Si, dans l'obscurité de ses premières années, la Société asiatique a pu produire quelque bien et jeter quelque éclat dans le monde littéraire, elle peut, maintenant qu'elle est constituée sur des bases inébranlables, se promettre un avenir brillant et une existence durable. L'ordonnance dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture doit former pour elle une nouvelle ère de prospérité.

Que ne puis-je, en finissant, arrêter vos regards sur cette perspective flatteuse! La Société n'a, dans sa constitution, dans ses affaires intérieures, dans ses relations au-dehors, que des garanties de succès, des présages heureux, des motifs d'espérance. Pourquoi faut-il que de vifs et universels regrets viennent troubler la satisfaction qu'une telle assurance doit faire éprouver aux membres d'une association que tout semble favoriser dans l'exécution de ses généreux desseins! Depuis qu'elle avait été honorée de l'appui d'un prince dont la présence au milieu de nous avait été, les années précédentes, un si puissant encouragement, rien n'avait plus contribué à produire l'état prospère dont nous nous applaudissions que le choix de l'homme vénérable auquel, chaque année, vous veniez remettre, par un vœu unanime, le soin de vos affaires, et la direction de vos entreprises littéraires. On n'a jamais, mieux qu'en cette occasion, senti quelle est la puissance d'un noble caractère, d'une haute réputation de talens et de vertus, d'une vie sans tache illustrée par cinquante années d'honorables travaux, de services rendus aux lettres et à la religion. On ne craint pas de dire que, dans ses premières années, l'existence de la Société dépendait du lien qui l'unissait à M. de Sacy. Pour l'établir sur une base stable, il fallait l'ascendant d'un nom célèbre, la douce et irrésistible influence qu'un maître exerce sur des confrères qui tous ont été ses disciples, soit par des leçons directes, soit par la puissance de l'exemple. Tant d'avantages que nous trouvions réunis dans

la seule personne du président du Conseil, nous sont ravis par les progrès de l'âge et l'effet d'infirmités qu'on aimerait à révoquer en doute, seulement à la vue des excellentes compositions qui ne cessent de tomber de sa plume infatigable. Espérons qu'une autorité jusqu'à ce jour si salutaire ne manquera pas entièrement à nos discussions; que le savant qui a été notre guide ne nous refusera pas le secours de ses lumières, et que son esprit, résidant au milieu de nous, perpétuera cette concorde, cette bonne intelligence, si nécessaires au maintien de l'ordre dans les compagnies littéraires, et qui n'a pas un seul moment cessé de distinguer le Conseil de la Société asiatique.

J. P. Abel-Rémusat.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 1829.

En l'absence de S. A. R. M.[gr] le duc d'Orléans, M. le comte d'Hauterive, l'un des vice-présidens de la Société, ouvre la séance par le discours suivant :

« Avant de commencer les travaux de cette séance,
» je crois devoir faire connaître à l'assemblée les tristes
» causes auxquelles je dois l'honneur de la présider.
» La première est la démission que M. Silvestre de
» Sacy a donnée des fonctions de cette présidence,
» qui, tant par sa savante coopération que par sa
» haute renommée, a tant contribué au crédit que la
» Société asiatique s'est, dans un bien petit nombre
» d'années, déjà acquis dans le monde savant, et

» qui a porté la renommée de son nom des rives de
» l'Inde, de la Chine et du Japon, jusqu'aux peu-
» plades qui habitent les îles encore mal connues
» de la Mer Pacifique et les forêts du nouveau monde.
» Je n'ai pas besoin d'exprimer ici des regrets qui
» sont, j'en suis certain, généralement sentis par tous
» ceux qui me font l'honneur de m'entendre; j'aurai,
» dans le cours de la séance, à faire à ce sujet
» quelques propositions qui, je l'espère, seront agréées
» par l'honorable assemblée.

» Une seconde circonstance dont j'ai à rendre compte
» est l'absence de S. A. R. M.gr le duc d'Orléans,
» qui, en me chargeant expressément de témoigner
» à l'assemblée le vif et sincère regret qu'elle éprouve
» de ne pouvoir la présider, pour le motif seul d'un
» voyage inopinément retardé par une indisposition
» qui la retient chez elle, a voulu que je lui
» donnasse l'assurance la plus formelle de l'intérêt
» persévérant qu'elle prend et ne cessera jamais de
» prendre à ses progrès et à sa prospérité. Sous de
» tels auspices, en donnant, Messieurs, aux regrets
» que nous a fait éprouver la retraite de M. Silvestre
» de Sacy la seule direction qui convienne à des
» hommes animés de la plus noble des passions, je
» ne doute pas que vous ne cherchiez et que vous
» ne trouviez les moyens d'assurer la marche pro-
» gressive de vos savantes recherches, en faisant,
» parmi vous, le choix d'un homme connu et ho-
» noré dans le monde savant, et qui, autant par son
» caractère que par son savoir et son zèle, veuille

» et sache continuer l'habile et sage direction qui, » jusqu'à ce jour, a été donnée à vos travaux.

» La séance est ouverte : il va être donné lecture du » procès-verbal de celle de l'année qui vient de finir. »

Le procès-verbal de la séance générale du 29 avril 1828 est lu ; la rédaction en est adoptée. Le secrétaire donne lecture d'une ordonnance du Roi ainsi conçue :

ORDONNANCE DU ROI.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, vu l'avis du comité de l'intérieur de notre conseil d'état, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le réglement de la Société asiatique joint à la présente ordonnance est approuvé, et ladite Société est déclarée apte à posséder, acquérir, recevoir des donations et legs, enfin à agir dans son intérêt comme un des établissemens publics auxquels s'applique l'article 910 du Code civil ; sans néanmoins que ses membres doivent, par suite de cette approbation, être inscrits sur la seconde partie de la liste du jury.

ARTICLE 2.

Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 15 avril de l'an de grâce mil huit cent vingt-neuf, et de notre règne le cinquième.

Signé CHARLES.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au departement de l'intérieur,

Signé MARTIGNAC.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'état Secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Baron DE BALZAC.

On dépose sur le bureau les parties des ouvrages dont l'impression a été ordonnée par le conseil et dont la désignation suit :

1.° Notes sur le texte du drame de *Sacountalâ*, par M. Chézy. *In-4.°*

2.° La dernière livraison de la traduction latine de *Meng-tseu*, par M. Stanislas Julien. *In-8.°*

On dépose en outre les parties des ouvrages suivans, auxquels le conseil a accordé des encouragemens :

1.° *Lois de Manou*, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par A. Loise-

leur-Deslongchamps. *In-8.°*, première livraison, texte.

2.° *Vendidad-Sadé*, l'un des livres de Zoroastre, publié en zend avec un commentaire, &c. par M. Eugène Burnouf. *In-folio*, première livraison, texte.

3.° *Yu-kiao-li*; ou les deux Cousines; lithographié et publié en chinois par M. Levasseur. *In-8.°*, première livraison.

4.° Dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glémona, autographié par M. Hippolyte Jouy. *In-8.°*, première feuille.

5.° Géographie d'Abou'l-féda, lithographiée et publiée en arabe par M. Hippolyte Jouy. *In-4.°*, première feuille.

M. Abel-Rémusat, secrétaire de la Société, lit le rapport sur les travaux du conseil pendant les derniers mois de l'année 1828 et les trois premiers mois de 1829. (*Voyez en tête de ce cahier ce rapport textuellement imprimé.*)

Après la lecture du rapport de M. Abel-Rémusat, M. le président prend la parole, et dit :

« Je me permettrai, Messieurs, d'arrêter encore » un moment votre attention sur les observations » si touchantes et si justes qui viennent de terminer » cet éloquent rapport, brillant et savant résultat d'un » immense travail. Je n'aurai point d'efforts à faire » pour prolonger la profonde impression de douleur » et de regrets dont vous êtes tous pénétrés, en pen-

» sant à la perte que vous avez faite de l'habile direction donnée à vos travaux par l'illustre savant qui, jusqu'à ce jour, a présidé vos mémorables séances. Vous trouverez sans doute convenable, Messieurs, que l'expression de ces regrets soit adressée, en votre nom, par le secrétaire de votre Société, à celui qui en a été et qui en sera toujours le digne objet, et qu'en même temps il lui témoigne l'espoir qu'en abandonnant les fonctions de la présidence, il ne la prive pas, pour l'avenir, de toute participation à ses laborieuses recherches. Pour vous assurer, Messieurs, que votre espoir ne sera pas déçu, je vous proposerai de rattacher par un nouveau lien le nom chéri et respecté de M. Silvestre de Sacy à la liste honorable des membres qui forment le conseil de votre Société, en lui donnant le titre de président honoraire : ce titre, je le sais, est celui qu'un prince auguste, dont nous regrettons aujourd'hui l'absence, a bien voulu accepter; mais je vous propose de lui substituer celui de président perpétuel, qui répond plus convenablement, je pense, au desir que vous avez, et que S. A. R. a bien voulu m'exprimer elle-même, d'assurer pour toujours à vos nobles études l'utile et honorable protection que, jusqu'à ce jour, elle a bien voulu leur accorder. »

L'assemblée adopte cette proposition par acclamation. On arrête en même temps que le bureau se rendra auprès de S. A. R. M.gr le duc d'Orléans, pour le

prier d'accepter le titre de président perpétuel de la Société. L'adoption de ces deux propositions rendant nécessaire la modification de quelques articles du réglement de la Société, l'assemblée arrête que les articles 1 et 2 du § III du réglement seront renvoyés au conseil, pour être soumis à une rédaction nouvelle.

M. Reinaud, l'un des censeurs nommés dans la dernière séance générale, en son nom, ainsi qu'au nom de M. Chézy, annonce qu'il résulte de l'examen des comptes que la plus grande exactitude a régné dans la comptabilité. Le président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et agréées comme membres de la Société.

S. E. M. le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT, ambassadeur de S. M. le roi des Pays-Bas près la Porte Ottomane.

M. le baron DE CANITZ, premier aide-de-camp de S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, *pro tempore* plénipotentiaire de Prusse près la Porte Ottomane.

M. DE HUSZLAR, conseiller actuel à la chancellerie de cour et d'état de S. M. I. R. et Apostolique.

M. KUPFER, secrétaire de la légation prussienne à Constantinople.

Les ouvrages suivans sont offerts pour la bibliothèque de la Société.

Par M. le baron SILVESTRE DE SACY: *Anthologie grammaticale arabe.* 1 vol. grand in-8.°, Paris, 1829. *Notices et Extraits de divers manuscrits arabes.* 1 vol. in-4.°, Paris, 1829. — Par la Société royale asiatique de Londres : *Travels of Ibn Batuta translated from the arabic, by* LEE. 1 vol. in-4.°, Londres, 1829.—Par M. le colonel J. BRIGGS : *History of the rise of the mohamedan power in India, translated from Ferischtah by J. Briggs.* 4 vol. in-8.°, Londres, 1829. *Letters addressed to a young person in India* by J. BRIGGS. 1 vol. in-12. — Par M. F. BOPP, *Vergleichende Zergliederung des Sanscrita Sprache.* Deux mémoires in-4.°, Berlin, 1829. — Par M. le marquis AMÉDÉE DE CLERMONT-TONNERRE : *Dictionnaire français-arabe, composé par Ellious Bocthor, et publié par M. Caussin de Perceval.* Quatrième livraison, in-4.°, Paris, 1829. — Par M. BIANCHI : *Vocabulaire français-turc, à l'usage des voyageurs dans le Levant.* Première partie, 1 vol. in-8.°, Paris, 1829. — Par M. le baron ROGER : *Recherches sur la langue Ouolofe, suivies d'un Vocabulaire abrégé français-ouolofe, par M. le baron Roger.* 1 vol. in-8.°, Paris, 1829. — Par M. J. J. MARCEL : *Les dix Soirées malheureuses*, ou *Contes d'un endormeur, traduits de l'arabe par J. J. Marcel.* 3 vol. in-12, Paris, 1829. *Annuaire de l'an 8, pour le méridien du Kaire.* 1 vol. in-4.°, au Kaire. *Annuaire de l'an 9, pour le même méridien.* 1 vol. in-4.°, au Kaire. *Exercice de lecture arabe, par*

J. J. Marcel. 1 vol. in-4.°, Alexandrie, an 6. *Specimen armenum*, ou *Lecture arménienne, par le même.* 1 vol. in-8.°, Paris, 1829. — Par M. BROSSET : *Relation du pays de Ta-ouan, traduite du chinois par M. Brosset.* Brochure in-8.°, Paris, 1829. *Sentences morales, almanach lunaire, &c. en géorgien, autographiés par M. Brosset.* Brochure in-8.°, Paris, 1829.

M. Brosset lit un extrait du roman de *Tariel*, traduit du géorgien.

M. Auguste Loiseleur-Deslongchamps lit plusieurs fables de l'Hitopadesha traduites du sanscrit.

Les membres de la Société sont invités à déposer dans l'urne leurs votes pour le renouvellement de la série sortante des membres du bureau et du conseil : on procède ensuite au dépouillement du scrutin, dont le résultat présente les nominations suivantes :

Président du conseil : M. ABEL-RÉMUSAT.

Vice-présidens : M. le comte D'HAUTERIVE, M. le comte DE LASTEYRIE.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. EUGÈNE BURNOUF.

Trésorier : M. Delacroix.

Commission des fonds : MM. Feuillet, Würtz, le baron Dégérando.

Membres du conseil : MM. Chézy, Reinaud, Eyriès, Klaproth, Raoul-Rochette, le baron Pasquier, le duc de Rauzan, le baron Silvestre de Sacy.

Censeurs : MM. Hase et Demanne.

La séance est levée à trois heures.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 1829.

Président perpétuel.

S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS.

Président honoraire.

M. Le baron SILVESTRE DE SACY.

Président.

M. ABEL-RÉMUSAT.

Vice-présidens.

MM. Le comte D'HAUTERIVE.
Le comte DE LASTEYRIE.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire, chargé par intérim *des fonctions de Secrétaire.*

M. Eugène BURNOUF.

Trésorier.

M. DELACROIX.

Commission des Fonds.

MM. Le baron DEGÉRANDO.
FEUILLET.
WÜRTZ.

Membres du Conseil.

MM. Amédée JAUBERT.
SAINT-MARTIN.

MM. Le baron COQUEBERT DE MONTBRET.
AGOUB.
Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE.
COUSIN.
GRANGERET DE LA GRANGE.
BURNOUF père:
Le comte Amédée DE PASTORET.
KIEFFER.
HASE.
Le comte PORTALIS.
L'abbé DE LABOUDERIE.
DEMANNE.
Eugène COQUEBERT DE MONTBRET.
Étienne QUATREMÈRE.
REINAUD.
CHÉZY.
EYRIÈS
KLAPROTH.
RAOUL-ROCHETTE.
Le baron PASQUIER.
Le duc DE RAUZAN.
Le baron DE HUMBOLDT.

Censeurs.

MM. HASE.
DEMANNE.

Agent de la Société, M. CASSIN, au local de la Société, *rue Taranne,* n.° 12.

N. B. Les Séances du conseil ont lieu le premier lundi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n.° 12.

LISTE

DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS.

MM. Abro (Étienne), à Alexandrie.

Agoub, professeur de langue arabe au collége royal de Louis-le-Grand.

Ampère fils.

Ansaldo (Roch), avocat, interprète de S. M. le roi de Sardaigne, près la Porte Ottomane.

Audiffret, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Aymond de Montépin, chef de bataillon au 19.e régiment.

Babinet, professeur de physique au collége de Saint-Louis.

MM. BARCHOU.

BAZIN, avocat.

BENOIST (François-Balth.), régent de rhétorique.

BÉRARD, maître des requêtes.

BERGER DE XIVREY.

BERGHAUSS, professeur à Berlin.

BERR (Michel), homme de lettres.

BIANCHI, secrétaire-interprète pour les langues orientales, au ministère des affaires étrangères.

Le duc DE BLAÇAS D'AULPS, pair de France, ambassadeur à Naples.

DE BLAINVILLE, membre de l'Institut.

BOBROWSKI (Michel), professeur à l'Université impériale de Wilna.

Le baron DE BOCK, conservateur des forêts.

Le docteur BŒKEL.

BOILLY (Jules).

BONAR (Henri).

BOUVRAIN, ancien professeur.

Le chevalier BRICE, ingénieur géographe.

DE BRIÈRE, homme de lettres.

Le duc DE BROGLIE, pair de France.

BROSSET, homme de lettres.

BRUÉ, géographe.

BRUGUIÈRE, intendant militaire à Angoulême.

BRUNET (Wladimir).

BURNOUF père, lecteur et professeur royal au Collége de France.

Eugène BURNOUF fils.

Le vicomte BUSSIÈRES.

MM. BUSSIÈRE (le baron Théodore Renouard DE).
Le chevalier BYERLEY.

L'abbé CABANÈS.
Le duc DE CADORE, pair de France.
Le rév. CALDWEL, à Versailles.
CALTHROP (Henri), du collége *Corpus-Christi*, à Cambridge.
Le baron DE CANITZ, premier aide-de-camp de S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, *pro tempore*, plénipotentiaire de Prusse près la Porte ottomane.
Le baron VAN DEN CAPELLEN, ancien gouverneur des Indes orientales hollandaises, président honoraire de la Société des sciences de Batavia.
CAUSSIN DE PERCEVAL fils, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
La comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.
Le vicomte DE CHATEAUBRIANT, pair de France.
Le marquis DE CHATEAUGIRON.
CHAUMETTE DES FOSSÉS, consul général à Lima.
CHÉZY, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France, et de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Le comte DE CLARAC, conservateur du Musée.
Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, colonel d'état-major.

MM. COLLOT, directeur de la Monnaie.

COOK, ministre du S. Évangile, à Nismes.

COOMBS, lieutenant-colonel à Londres.

Le baron COQUEBERT DE MONTBRET, membre de l'Institut.

Eugène COQUEBERT DE MONTBRET fils, attaché au ministère des affaires étrangères.

COUSIN, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

CROGGON, ministre du culte anglais, à Corfou.

CUMMIN (William), du Collége de la Trinité, à Dublin.

Le baron CUVIER, conseiller d'état, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences.

DAHLER, professeur de théologie à la Faculté de Strasbourg.

Le baron DE DAMAS, pair de France, gouverneur de S. A. R. M.gr le duc de Bordeaux.

DAVEZAC, sous-chef de bureau au ministère de la marine.

Le baron DEGÉRANDO, conseiller d'état, membre de l'Institut.

DELACROIX, ancien notaire, propriétaire à Ivry.

Le baron Benj. DELESSERT, membre de la chambre des députés.

DELESSERT (François), banquier.

MM. DELORT, sous-chef de division au ministère de l'intérieur.
DEMANNE, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.
DÉSAUGIERS aîné, ancien consul de France.
DESBASSYNS DE RICHEMOND (Eugène), commissaire ordonnateur à Pondichéry.
DESGRANGES, secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales.
FIRMIN DIDOT fils, imprimeur-libraire.
DONDEY-DUPRÉ, imprimeur libraire.
DOROW, conseiller de cour de S. M. le Roi de Prusse.
Le chevalier W. DRUMMOND, à Naples.
Lady DRUMMOND, à Naples.
DRUMMOND, à Rio-Janeiro.
DUBEUX (J. L.), employé à la biblioth. du Roi.
L'abbé DUBOIS, ancien missionnaire au Maysoure.
DUBOIS DE BEAUCHÊNE (Alphonse).
DUCLER, commissaire de la marine, administrateur à Karikal.
DUMORET, élève de l'École des langues orientales.
DUPIN E ALMEIDA (Miguel-Calmao), ministre secrétaire d'état des finances de l'empire du Brésil, à Rio-Janeiro.
DUPLESSIS, recteur de l'Académie de Lyon.
DUPRÉ (Louis), peintre d'histoire.
DUREAU DE LAMALLE, membre de l'Institut.
DURSCH, docteur en philosophie, à Tubingen.
DUSSON, avocat.

MM. Le baron D'ECKSTEIN.
EICHHOFF, docteur ès lettres.
ELPHINSTONE (J.-J.), à Londres.
ERDMANN, professeur à l'Université de Casan.
VAN ESSE (Léonard), docteur en théologie, à Darmstadt.
EWALD, professeur à Gœttingue.
EYRIÈS, géographe.

Le comte FABRE DE L'AUDE, pair de France.
FAESCH (J.), à Amsterdam.
FEUILLET, bibliothécaire de l'Institut.
Le colonel FITZ-CLARENCE, à Londres.
FLEISCHER.
FOOTE, docteur-médecin.
Le marquis DE FORTIA D'URBAN.
FOUINET (Ernest).

GADY, juge au tribunal civil de Versailles.
GALLOIS, conseiller maître à la cour des comptes.
Le chevalier DE GAMBA, consul de France à Téflis.
GARCIN DE TASSY, professeur d'hindoustani à l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes.
GAUTIER, ancien administrateur général des subsistances.
GESTAT (Théodore).
GIBON, professeur à l'École préparatoire.
L'abbé GLAIRE, professeur d'hébreu.

MM. Grâberg de Hemso, ancien consul de Suède, à Maroc et à Tripoli.

Grangeret de Lagrange, sous-bibliothécaire à l'Arsenal.

De Grégori, président honoraire de la cour royale d'Aix.

Vincent de Gropallo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Sarde près la Porte Ottomane.

Gros, professeur au collége royal de Saint-Louis.

Guerrier de Dumast, ancien sous-intendant militaire à Nancy.

Guigniault, ancien professeur à l'École normale.

Guys (C.-E.), vice-consul de France à Lattaquié.

De Hammer, conseiller actuel et aulique, professeur à Vienne.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Hassler (Conrad-Thierry), à Ulm.

Le comte d'Hauterive, conseiller d'état, membre de l'Institut.

Henry, professeur de langues, à Londres.

Le vicomte Héricart de Thury, conseiller d'état.

Hernozan, négociant à Téflis.

Hofmann, professeur à Stuttgard.

MM. HOLMBOE, secrétaire de la bibliothèque de Christiania.

Le baron DE HUMBOLDT (Alexandre), membre de l'Institut.

DE HUSZLAR, conseiller actuel à la Chancellerie de Cour et d'État de S. M. impériale apostolique.

Le chevalier Albert D'IHRE, chargé d'affaires de Suède près la Porte ottomane.

JAKSON (J. Grey), ancien agent diplomatique à Maroc, membre de l'académie, à Caen.

JAUBERT (Amédée), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

JOMARD, membre de l'Institut, commissaire du gouvernement près la commission d'Égypte.

JOUANNIN, premier secrétaire interprète du Roi.

Le comte DE JOUFFROY (Achille).

JOUY, élève de l'École des langues orientales.

JOWETT, agent de la Société biblique, à Malte.

JULIEN (Stanislas), sous-bibliothécaire à l'Institut.

JULLIEN, ancien inspecteur aux revues, directeur de la *Revue encyclopédique*.

KIEFFER, premier secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales, professeur de turc au Collége royal de France.

KLAPROTH (Jules).

KOUCHELEV-BESBORODKO, chambellan de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

KUNKEL (Pierre-Antoine).

MM. KUPFER, secrétaire de la légation prussienne, à Consantinople.

KURZ (Henri), docteur en philosophie.

Le prince LABANOFF DE ROSTOFF.

Le comte Alex. DE LABORDE, député, membre de l'Institut.

DE LABORDE fils.

L'abbé DE LABOUDERIE, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le vicomte LAINÉ, pair de France, membre de l'Institut.

LAJARD (F.), receveur de l'arrondissement de Saint-Denis.

L'abbé LANCI, professeur d'arabe au collége de la Sapience, à Rome.

LANDOIS, professeur au collége Saint-Louis.

LANDRESSE (E. A. X. Clerc).

LANGLOIS, professeur au collége royal de Saint-Louis.

Le comte LANJUINAIS, pair de France.

Le comte DE LASTEYRIE.

Le comte DE LAVAL, conseiller d'état de S. M. l'empereur de Russie.

LEBOUCHER, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le comte DE LENNOX, capitaine instructeur de cavalerie, à Saumur.

LETRONNE, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université et des écoles militaires.

MM. LEVASSEUR, ingénieur-géomètre du cadastre.

LEWCHINE, conseiller de cour de S. M. l'empereur de Russie.

LITTRÉ fils.

LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Auguste).

MABLIN, sous-bibliothécaire de l'Université.

MACCARTHY, professeur d'anglais de S. A. R. Mademoiselle.

MAC-GUCKIN, de Dublin.

MULDOON, de Dublin.

MAHARG (John), à Dublin.

MARCEL, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

Le vicomte DE MARCELLUS, envoyé extraordinaire à Lucques.

MARCESCHAU, vice-consul de France, à Bahia.

MARION, professeur émérite.

MARLY (P.).

MARSDEN (William), à Londres.

Le baron MASSIAS.

MENGE, de Lubeck.

MICHAUD, membre de l'Académie française.

MILON, sénateur, à Nice.

MOHAMMED-ISMAEL-KHAN, de Chiraz.

MOHL (Julius), de Stuttgardt.

L'abbé duc DE MONTESQUIOU, pair de France, membre de l'Institut.

MOREAU (C.), consul de France à Londres.

MORIS, homme de lettres.

Le baron DE MORTEMART-BOISSE.

MM. Le baron MOUNIER, pair de France, intendant général des bâtimens de la couronne.

Le docteur MUNCH.

La duchesse DE NARBONNE.

Le baron DE NERCIAT.

NEUMANN, professeur d'histoire à Munich.

DE NOVILLE (Alexandre), à Marseille.

OLIVIER, avocat.

ORR.

Le baron D'OTTENFELS, internonce autrichien à Constantinople.

OUTREY (Georges), vice-consul de France à Rhodes.

GORE-OUSELEY, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Perse.

DE LA PALUN, chancelier du consulat de France à Messine.

DE PARAVEY, membre du corps royal du génie des ponts et chaussées.

Le docteur PARTHEY.

Le baron PASQUIER, pair de France.

Le comte DE PASTORET (Amédée), membre de l'Institut.

PAULTHIER, à Ville-Évrart, près Vincennes.

PELLASSY DE L'OUSLE, chef d'institution.

PICKFORD (J.-H.).

PONCELET, professeur à la Faculté de droit.

PONS-DEJEAN, répétiteur pour les langues orientales au collége Louis-le-Grand.

MM. Le baron PORTAL, pair de France.

Le comte PORTALIS, pair de France, président de la cour de cassation.

POUGENS, membre de l'Institut.

POUQUEVILLE, membre de l'Institut.

Le général comte POZZO DI BORGO, ambassadeur de Russie à la cour de France.

PUSICHS, ancien interprète dans le Levant.

QUARANTA (B.), professeur d'archéologie à l'Université royale, membre de l'Académie royale, à Naples.

QUATREMÈRE (Étienne), membre de l'Institut, professeur d'hébreu, de chaldaïque et de syriaque au Collége royal de France.

RABANIS, professur au Collége royal de Lyon.

RADIGUEL, homme de lettres.

DE RAINEVAL, ambassad. de France en Suisse.

Le duc DE RAUZAN, ambassadeur à Lisbonne.

REGNIER, homme de lettres.

REINAUD, employé au cabinet des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi.

ABEL-RÉMUSAT, membre de l'Institut et de l'Académie royale de médecine, professeur des langues chinoise et tartare au Collége de France, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.

REY, membre du conseil général des manufactures, maire du sixième arrondissement.

RICHE (Asslan).

MM. RIFAUD, voyageur en Égypte.
RITTER, professeur à Berlin.
RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Institut, professeur d'archéologie, l'un des conservateurs administrateurs de la bibliothèque du Roi.
Le baron ROGER, ancien Gouverneur du Sénégal.
ROSEN, docteur en philosophie.
DE ROSSEL, membre de l'Institut, directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine.
ROUBAU (Hippolyte), à Grasse.
Le comte Théodore DE RUMIGNY, aide-de-camp de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

SCHLEMMER, docteur en droit.
Le baron SILVESTRE DE SACY, membre de l'Institut, professeur de persan au Collége royal de France, et d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
SAINT-MARTIN, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque de MONSIEUR.
SANDFORD-ARNOD, professeur de langues orientales.
SAULNIER fils.
SCHULZ (Fréd. Édouard), professeur de philosophie, à Giessen.
SELME fils.
SEMELET.
L. DE SINNER, homme de lettres.

MM. SIDNEY SMITH, amiral anglais.
Le vicomte SIMÉON, maître des requêtes.
SOLVET, avocat.
SPENCER SMITH, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.
STAHL.
GEO. TH. STAUNTON, membre du parlement, à Londres.
STEMPKOUSKI, colonel russe.
Le comte DE STIRLING, à Londres.
STRUBBERG, élève de l'École des langues orientales.

TAILLEFER, inspecteur de l'Académie de Paris.
TERNAUX aîné, député.
THAYER (Édouard), élève de l'École polytechnique.
THÉOLOGUE, ancien diplomate.
Le colonel TOD.
DE TORCY, chef de bureau au ministère des affaires étrangères.
TOULOUZAN, homme de lettres, à Marseille.
TRÉBUTIEN, à Caen.
Le capitaine TROYER.
Le baron DE TURCKHEIM, ancien député, à Strasbourg.

VAUCELLE (Louis).
Le baron DE VILLEBOIS, maître des requêtes, administrateur de l'Imprimerie royale.

MM. VILLEMAIN, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'académie de Paris.

Le comte DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

VINCENT.

VULLERS (Jean), de Bonn.

WARDEN, ancien consul général des États-Unis.

WATSON, à Naples.

WETZER (Henri-Joseph), docteur en théologie, à Anzefahr.

WHITESIDE (Joseph-W.), membre du collége de la Trinité, à Dublin.

WISON, recteur de la chapelle Saint-Jean, à Londres.

WÜRTZ, négociant.

WYNCH, attaché au service civil de la compagnie anglaise des Indes.

S. Ém. le cardinal ZURLA, à Rome.

Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT, ambassadeur de S. M. le Roi des Pays-Bas, près la Porte Ottomane.

LISTE

DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. DE HAMMER (Joseph), conseiller actuel aulique, et interprète de S. M. l'Empereur, à Vienne.

IDELER, membre de l'Académie de Berlin.

WILKINS, à Londres.

LEE, à Cambridge.

MACBRIDE, professeur d'arabe, à Oxford.

WILSON (H. H.), secrétaire de la Société asiatique du Bengale, à Calcutta.

MARSHMANN (le rév. J.), missionnaire à Sirampour.

FRÆHN (le docteur Ch.-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

OUWAROFF, conseiller d'état actuel de l'empire de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

TYCHSEN (Thomas-Christian), professeur à l'Université, membre de l'Académie, à Gottingue.

MM. Van der Palm (Jean-Henri), professeur à l'Université de Leyde.

Le comte Castiglioni (Carlo-Ottavio), à Milan.

Ricckts, à Londres.

De Schlegel (A.-W.), professeur à l'Université royale prussienne du Rhin; membre de l'Académie royale des sciences de Prusse, à Bonn.

Gelenus (Wilhelm), professeur à l'Université, à Halle.

Wilken, bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, à Berlin.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

Colebrooke (H.-T.), directeur de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

Hamaker, professeur de langues orientales, et interprète, à Leyde.

Freytag, professeur de langues orientales à l'Université, à Bonn.

Demange, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Charmoy, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le capitaine Lockett (Abraham), secrétaire du conseil du collége du Fort-William, à Calcutta.

Hartmann, à Marbourg.

MM. DELAPORTE, vice-consul de France, à Tanger.

PAREAU (J. Henri), à Utrecht.

WILMET (Jean), membre de l'Institut de Hollande, à Amsterdam.

KOSEGARTEN (Jean-Godefroy-Louis), professeur à l'Université d'Iéna.

BOPP (François), à Berlin.

D'OHSSON, ambassadeur de Suède à la cour de Bruxelles.

MORRISON (le rév. Rob.), missionnaire protestant à Canton, et interprète du comité de la compagnie des Indes dans cette ville.

HAUGHTON (Graves Chamney), professeur de langues orientales au collége d'Hertford.

WYNDAM KNATCHBULL, à Oxford.

Le baron SCHILLING DE CANSTADT, membre du collége des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.

MIRZA-SALEH, ministre de la cour de Perse, à Saint-Pétersbourg.

SCHMIDT (L.-J.), à Saint-Pétersbourg.

HABICHT (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

HAUGHTON (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

MOOR (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

Le baron D'ALTENSTEIN, ministre du culte et de l'instruction publique du royaume de Prusse.

DE SPERANSKI, gouverneur gén. de la Sibérie.

MM. SHAKESPEAR, professeur de langues orientales au séminaire militaire de la compagnie des Indes, à Croydon.

CAREY (W.), professeur de langues samscrite, bengali et mahratte, à Sirampour.

GILCHRIST (John Borthwick), professeur d'hindoustani, à Londres.

OTHMAR FRANK, docteur en philosophie, professeur de langues orientales à l'Académie royale des sciences de Munich.

RAM-MOHUN-ROY, à Calcutta.

Le baron DE HUMBOLDT (Guillaume), à Berlin.

LIPOVZOFF, interprète pour les langues tartares, à Pétersbourg.

ÉLOUT, secrétaire de la haute régence des Indes, membre de la Société des arts et des sciences, à Batavia.

WARREN, conseiller à la cour royale de Pondichéry.

DE ADELUNG (F), directeur de l'Institut oriental de Saint-Pétersbourg.

Le colonel BRIGGS, à Londres.

RÉGLEMENT
DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

§ I.er

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

Article premier.

La Société est instituée pour encourager l'étude des langues de l'Asie.

Celles de ces langues dont elle se propose plus spécialement, mais non exclusivement, d'encourager l'étude, sont :

1.° Les diverses branches (tant en Asie qu'en Afrique) des langues sémitiques ;

2.° L'arménien et le géorgien ;

3.° Le grec moderne ;

4.° Le persan et les anciens idiomes morts de la Perse ;

5.° Le samskrit et les dialectes vivans dérivés de cette langue ;

6.° Le malais et les langues de la presqu'île ultérieure et citérieure de l'Archipel oriental ;

7.° Les langues tartares et le tibétain ;

8.° Le chinois.

Art. II.

Elle se procure les manuscrits asiatiques ; elle les répand par la voie de l'impression ; elle en fait faire des

extraits ou des traductions. Elle encourage en outre la publication des grammaires, des dictionnaires et autres ouvrages utiles à la connaissance de ces diverses langues.

ART. III.

Elle entretient des relations et une correspondance avec les sociétés qui s'occupent des mêmes objets, et avec les savans asiatiques ou européens qui se livrent à l'étude des langues asiatiques et qui en cultivent la littérature. Elle nomme, à cet effet, des associés correspondans.

§ II.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des membres de la Société est indéterminé. On en fait partie après avoir été présenté par deux membres et avoir été reçu à la pluralité des voix, soit par le conseil, soit par l'assemblée générale.

ART. II.

Indépendamment des dons qui pourront être offerts à la Société, chaque membre paie une souscription annuelle de trente francs.

ART. III.

Les membres de la Société nomment un conseil, et sont convoqués, au moins une fois l'an, pour entendre un rapport sur les travaux, sur l'emploi des fonds, et pour nommer les membres du conseil.

§ III.

ORGANISATION DU CONSEIL (1).

Article premier.

Le conseil se compose
D'un président honoraire,
Un président,
Deux vice-présidens,
Un secrétaire,
Un secrétaire-adjoint et bibliothécaire,
Un trésorier,
Trois commissaires pour les fonds,
Vingt-quatre membres ordinaires.

---

(1) Les nominations faites dans l'assemblée générale du 30 avril 1829 (ci-dessus pag. 57) nécessitant un changement dans la rédaction des articles I et II du réglement relatif à l'organisation du bureau, le conseil, dans sa séance du 1.er juin 1829, a arrêté que ces articles seraient rédigés de la manière suivante, et que cette nouvelle rédaction serait provisoirement annexée à l'ancienne, et soumise, en 1830, à l'approbation de la Société réunie en assemblée générale.

Article premier.

Le conseil se compose
D'un président perpétuel,
D'un ou de plusieurs présidens honoraires,
Un président, &c. (*La suite de l'article comme ci-dessus.*)

Art. II.

Les présidens honoraires sont nommés à vie par l'assemblée générale, et ont voix délibérative dans le conseil. Le secrétaire est nommé pour cinq ans par la même assemblée. Le président, les vice-présidens, le secrétaire-adjoint, le trésorier et les commissaires des fonds, sont nommés chaque année, &c.

(*La suite de l'article comme ci-dessus.*)

ART. II.

Le président honoraire est nommé pour cinq ans, ainsi que le secrétaire; le président, les vice-présidens, le secrétaire-adjoint, le trésorier et les commissaires des fonds, sont nommés chaque année, et tous ces membres sont rééligibles. Les vingt-quatre autres membres sortent par tiers, et à tour de rôle, chaque année. Ils peuvent être réélus. Le sort désignera, les deux premières années, ceux qui devront sortir.

ART. III.

L'élection des membres du conseil aura lieu à la majorité relative des suffrages.

ART. IV.

L'assemblée générale nomme, chaque année, parmi les membres restans du conseil, deux censeurs chargés d'examiner les comptes de l'année précédente, et de lui en faire un rapport à la plus prochaine assemblée générale.

ART. V.

Le conseil est chargé de diriger les travaux littéraires qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que du recouvrement et de l'emploi des fonds; il ordonne l'impression des ouvrages qu'il reconnaît utiles; il en fait faire des traductions ou des extraits; il examine les ouvrages relatifs au but de la Société; il donne des

encouragemens ; il nomme les associés correspondans ; il fait l'acquisition des manuscrits et des ouvrages asiatiques, lorsqu'il le croit convenable.

ART. VI.

Le secrétaire de la Société fait un rapport annuel des travaux du conseil et de l'emploi des fonds. Ce rapport sera imprimé avec la liste des souscripteurs, le montant des dons pécuniaires ou des offrandes en livres, manuscrits, objets d'arts, &c., faits à la Société, avec les noms des donateurs.

ART. VII.

Le conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois. Tous les membres souscripteurs de la Société sont admis à ses séances, et peuvent y faire les communications qui leur paraissent utiles

ART. VIII.

Le conseil s'occupera le plus tôt possible des moyens de rédiger, sous le titre de *Journal asiatique*, un recueil littéraire qui paraîtra à des époques plus ou moins rapprochées, et qui sera donné *gratis* aux souscripteurs de la Société.

ART. IX.

Les membres de la Société pourront acquérir chacun un exemplaire des ouvrages qu'elle publiera, au prix coûtant.

§ IV.

COMPTABILITÉ.

Article premier.

La commission des fonds présente au conseil d'administration, dans le premier mois de l'année, l'aperçu des recettes et dépenses pour l'année qui commence.

Le conseil d'administration détermine en conséquence, pour l'année entière, les dépenses ordinaires et fixes, et assigne, pour l'année aussi, un *maximum* pour les dépenses de bureau, les autres menus frais journaliers et variables.

Art. II.

Les dépenses extraordinaires, proposées pendant le cours de l'année, sont arrêtées par le conseil d'administration, après avoir pris préalablement l'avis de la commission des fonds.

Art. III.

Les délibérations du conseil d'administration, portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises à la commission des fonds par un extrait signé du président et du secrétaire de la Société.

Art. IV.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

ART. V.

Dans le cas où une dépense serait arrêtée par la Société seulement en principe et sur une évaluation approximative, cette dépense sera portée pour son *maximum* au registre prescrit par l'article précédent.

Dès que le projet de dépense donne lieu à un engagement de la Société, on assigne les fonds nécessaires pour l'acquitter à l'échéance, de manière que le paiement ne puisse, en aucun cas, éprouver ni incertitude, ni retard.

ART. VI.

Toute somme allouée pour une dépense extraordinaire ordonnée par le conseil, reste affectée d'une manière spéciale pour l'objet désigné : elle ne peut être détournée de sa destination et appliquée à un autre service que sur une nouvelle décision du conseil, prise selon la forme indiquée dans l'art. 2.

ART. VII.

Il pourra cependant admettre en principe la proposition de faire imprimer de nouveaux ouvrages au fur et à mesure que les facultés pécuniaires de la Société le permettront, mais sans que cela lie la Société et l'empêche de donner la préférence à tous autres ouvrages qui lui seraient présentés postérieurement, et dont elle jugerait la publication plus opportune ou plus utile.

ART. VIII.

La commission des fonds tient un registre dans

lequel sont contenus tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Lesdits arrêtés doivent être signés au moins de la majorité des membres de la commission.

ART. IX.

Les dépenses sont acquittées par le trésorier, sur un mandat de la commission des fonds, accompagné des pièces de dépense visées par elle; ces mandats rappellent les délibérations du conseil d'administration par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le conseil d'administration et ordonnancée par la commission des fonds.

ART. X.

Le trésorier et les membres de la commission des fonds se réunissent en séance particulière une fois chaque mois; dans cette séance sont traitées toutes les affaires sur lesquelles la commission est appelée à délibérer. On y dresse l'état mensuel de situation des fonds, pour le présenter au conseil d'administration.

Cet état est transcrit sur le registre de la commission, ainsi que le procès-verbal de chaque séance particulière.

ART. XI.

Tous les six mois, en septembre et en mars, la commission des fonds fait d'office connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée, soit pour les

dépenses fixes et variables, soit pour les dépenses extraordinaires, de façon que le conseil d'administration puisse toujours savoir quelle est la quotité exacte des valeurs disponibles.

ART. XII.

A la fin de l'année, le trésorier présente son compte à la commission des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle. La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

ARTICLES ADDITIONNELS

RELATIFS À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ORDONNÉS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ;

Adoptés par le Conseil, dans sa Séance du 3 juillet 1827.

Le conseil de la Société asiatique, considérant :

1.° Que, par le réglement du 4 juillet 1825, il a été suffisamment pourvu à la surveillance qui doit être exercée sur l'exécution des ouvrages ordonnés par le conseil, pour le compte de la Société, et aux mesures convenables pour que le conseil soit toujours instruit des progrès desdits travaux;

2.° Que, par les divers articles du réglement du 3 juillet 1826, il a été statué sur les formes à observer, soit par le conseil, soit par la commission des fonds, toutes les fois qu'il s'agit d'ordonner un travail qui doit donner lieu à une dépense, et d'ouvrir un crédit spécial pour son exécution ;

3.° Que néanmoins il pourrait arriver qu'un travail ordonné et pour lequel il a été ouvert un crédit spécial, entraînât la Société dans une dépense plus forte que celle qui avait été prévue, soit parce que l'évaluation primitive aurait été faite d'après des bases peu exactes, soit parce que, dans le cours même de l'exécution, le desir d'améliorer un ouvrage et de le rendre plus utile, aurait engagé l'auteur à lui donner plus

d'étendue qu'il ne l'avait d'abord pensé, ou à y joindre des accessoires qui n'auraient pas été compris dans l'évaluation primitive;

4.° Que, par suite de cela, la balance des recettes et des dépenses établies par le budget annuel se trouverait dérangée, et la Société engagée à son insu dans des dépenses plus fortes que les crédits ouverts; et voulant prévenir ces inconvéniens,

A arrêté ce qui suit:

Article premier.

Outre le compte verbal qui, aux termes de l'art. 2 du réglement du 4 juillet 1825, doit être rendu, à chaque séance du conseil, des progrès des divers ouvrages ordonnés, par les personnes chargées d'en suivre respectivement l'exécution, il sera, dans la première séance des mois de juin et de décembre de chaque année, rendu un compte général de la situation de tous les travaux ordonnés, de quelque nature qu'ils puissent être, et pour lesquels il aurait été ouvert des crédits; de la dépense à laquelle ils auront donné lieu pendant les six mois précédens, et de celle que nécessitera leur entier achèvement.

Art. II.

A cet effet, le conseil nommera, chaque année, dans la séance qui suivra la séance générale de la Société, une commission de trois de ses membres. Cette commission portera le titre de *commission de*

surveillance des travaux entrepris pour le compte de la Société.

ART. III.

Les membres du conseil, auteurs ou éditeurs des travaux ordonnés et non encore terminés, et les membres de la commission des fonds, ne pourront point être membres de la commission dont la formation est prescrite par l'art. 2. Les membres de ladite commission pourront être réélus immédiatement.

ART. IV.

La commission devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où elle doit faire son rapport, soit par les commissaires spéciaux chargés de veiller à l'exécution de chacun des travaux ordonnés, soit par les imprimeurs, graveurs, traducteurs ou autres personnes employées auxdits travaux, tous les renseignemens qui devront servir de base à son rapport et en garantir l'exactitude.

ART. V.

S'il résulte du rapport de la commission que le crédit ouvert pour un travail ordonné ne sera point dépassé, et qu'il n'excède point notablement la dépense à laquelle ce travail doit donner lieu, il n'y aura point ouverture à une délibération.

ART. VI.

Dans le cas où le crédit ouvert excéderait notablement la dépense à laquelle il s'applique, le conseil

pourra réduire le crédit primitif et appliquer le *boni* résultant de cette réduction à un autre objet.

ART. VII.

Si, au contraire, il est reconnu que le crédit ouvert est insuffisant, pour quelque motif que ce soit, le conseil devra en délibérer, à l'effet, soit de prendre les mesures convenables pour que la dépense n'excède pas le crédit primitif, soit d'ouvrir un crédit supplémentaire. Dans ce dernier cas, la commission des fonds devra être consultée, et il ne sera ouvert un nouveau crédit, s'il y a lieu, que d'après son rapport.

ART. VIII.

Il n'est, au surplus, aucunement dérogé, par le présent réglement, à ceux des 4 juillet 1825 et 3 juillet 1826.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS ET ENCOURAGÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Choix de Fables arméniennes du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume *in-8.°* grand raisin vélin fort, collé et satiné; 3 fr. 50, et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

Élémens de la Grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais sur le manuscrit de la bibliothèque du Roi, et soigneusement collationnés avec la grammaire publiée par le même auteur, à Nagasaki, en 1604, par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825 : 1 vol. *in-8.°*; 7 fr. 50 c., et 4 fr. pour les membres de la Société.

Supplément à la Grammaire japonaise, par MM. G. de Humboldt et Landresse. *In-8.°*, br. 2 fr., et 1 fr. pour les membres de la Société.

Essai sur le pali, ou langue sacrée de la presqu'île au-delà du Gange, avec six planches lithographiées, et la Notice des manuscrits palis de la bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen, membres de la Société asiatique. Un vol. *in-8.°*, papier grand-raisin, orné de six planches; 12 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

Meng-Tseu ou Mencius, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit littéralement en latin, et revu avec soin sur la version tartare-mandchoue, avec des notes perpétuelles tirées des meilleurs commentaires; par M. Stan. Julien. Quatre livraisons; 2 vol. *in-8.°* (texte chinois lithographié et traduction), chaque

livraison 9 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

YADJNADATTABADA, OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Ramayana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; et suivi, par forme d'appendice, d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf, un de ses anciens auditeurs, aujourd'hui son collègue au Collége royal de France. 1 vol. *in-4.°*, orné de 15 planches; 15 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

VOCABULAIRE GÉORGIEN, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. *in-8.°*; 5 fr. pour les membres de la Société.

POËME SUR LA PRISE D'ÉDESSE, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. *in-8.°*; 2 fr. pour les membres de la Société.

SACONTALA, drame indien, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque du Roi, avec une traduction nouvelle et des notes, par M. Chézy.

HAMASÆ CARMINA, cum Tebrizii scholiis integris, indicibus perfectis, versione latina et commentario perpetuo, primum edidit G. W. Freytag Dr. 4 liv. *in-4.°*

TCHOUNG-YOUNG, autographié par M. Levasseur. 1 vol. *in-18*; 2 fr.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Aug. Loiseleur-Deslongchamps. 1.re et 2.e livraisons, 1 vol. *in-8.°*

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la bibliothèque du Roi (par M. Eugène Burnouf, en 10 livraisons *in-fol.* de 56 pages). Première livraison, 12 fr.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n.° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre, et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré en vertu du réglement.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS À LA SOCIÉTÉ DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1828 ET LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1829.

PAR M. F. ERDMANN. De expeditione Russorum Berdaam versus. *Casan*, 1826, 1 vol. *in-8.°*

Numophylacium universitatis Cesareæ-Literarum Casanensis. 1 br. *in-8.°*

M. A. BALBI. Balance politique du globe en 1828, ou Essais sur la statistique générale de la terre. 1 feuille *in-fol.*

M. LE BARON DE SACY. Notice sur la lettre de M. G. de Humboldt à M. Abel-Rémusat sur les formes grammaticales en général, et sur le génie de la langue chinoise. Broch. *in-4.°*

M. LE COMTE CASTIGLIONI. Mémoire géographique et numismatique sur la partie de la Barbarie appelée *Afrikia*, suivi de recherches sur les Berbères atlantiques. *Milan*, 1826, *in-8.°*

L'AUTEUR. Lettre de Tutundju-Oglou-Mustapha-Aga, véritable philosophe turc, à Thaddée Bulgarin, rédacteur de l'Abeille du nord; par Koutlouk-Fouladi. *Saint-Pétersbourg*, 1828, *in-8.°*

M. CHARMOY. Observations sur la lettre précédente. *Saint-Pétersbourg*, 1828, *in-8.°*

M. LE COMTE ANDRÉOSSY. Description topographique du Bosphore de Thrace et des environs de Constantinople. *Paris*, 1828, *in-8.°* avec carte.

M. LE BARON MASSIAS. Influence de l'écriture sur la pensée et sur le langage: ouvrage qui a partagé le prix fondé par Volney, distribué en 1828. *In-8.°*

M. DE HAMMER. Manuscrit de Massoudi. Tom. I.er, *in-8.°*

Par M. FRAEHN. Sur les inscriptions de Derbend. Broch. *in-8.°*

M. JOMARD. Remarques géographiques sur le cours du Sénégal et sur celui de la Gambie, avec carte. Broch. *in-8.°*

M. CÉSAR MOREAU. Examen impartial du commerce de la Grande-Bretagne. Lithog. 1 feuille.

M. HOLMBOE. Géographie de la Bible, ou Description des lieux dont il est fait mention dans l'Écriture sainte. *Christiania,* 1828, 1 vol. *in-12*, en danois.

M. LE MARQUIS AMÉDÉE DE CLERMONT TONNERRE. Dictionnaire français-arabe de feu Ellious Bocthor, revu par M. Caussin de Perceval. Tome I.er, *in-4.°*

M. LE BARON DE SACY. Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia. 11 vol. *in-8.°*

M. J. H. PARRAU. Commentatio de Amrulkeisi Moallakah. *Utrecht,* 1828. Brochure *in-4.°*

M. C. D. HASSLER. De Psalmis Maccabaicis. *Ulm,* 1827. Brochure *in-4.°*

M. LE COMTE D'HAUTERIVE. Faits, calculs, &c. sur les dépenses d'une des grandes administrations de l'État, depuis Louis XIV jusqu'en 1825. Brochure *in-8.°*

M: DOROW. Notizie intorno alcuni vasi etruschi. *Pesaro,* 1828, *in-8,°*

M. NICOLAS GRETSH et CH. PH. REIFF. Grammaire raisonnée de la langue russe, précédée d'une introduction sur l'histoire de cet idiome. Tome I.er, *in-8.°*

M. J. KLAPROTH. Chrestomathie mandchoue, ou Recueil de textes mandchous. *Paris,* 1828, *in-8.°*

Table alphabétique du Journal asiatique, suivie d'un index alphabétique pour l'Amarakocha, et du Catalogue de la Bibliothèque. *In-8.°*

Par M. DELACROIX. Nouveau mode de conservation des grains et des vins. *Paris*, 1828. Brochure *in-8.°*

M. LE BARON ROGER. Kélédor, histoire africaine. 1 vol. *in-8.° Paris*, 1828.

——— Fables sénégalaises, recueillies du ouolof, et mises en vers français, *in-18. Paris*, 1828.

——— Recherches philosophiques sur la langue ouolofe. *Paris*, 1829, *in-8.°*

M. GAUTIER D'ARC. Voyage de Naples à Amalfi, 3.e édition. *Paris*, 1829, *in-18*.

M. MICHEL SCHINAS. Grammaire élémentaire du grec moderne. *Paris*, 1829, *in-8.°*

M. D. A. HENZIUS. Fragmenta arabica e codicibus manuscriptis parisinis nunc primum, publicis sumtibus, *Petropoli*, 1828, *in-8.°*

M. G. T. STAUNTON. Chinese treatise on the vaccine, originally printed at Canton in 1815, now lithog. in *London*, 1828, *in-8.°*

——— Miscellaneous Notice relating to China. Tome II, *Londres*, 1828, *in-8.°*

M. P. A. HAMAKER. Miscellanea Phœnicia, sive Commentarii de rebus Phœnicium. *La Haye*, 1828, *in-4.°*

M. BABINGTON. The Adventures of the Gooroo Paramartan. 1 vol. *in-4.°*

M. G. M. DURSCH. Ghatakarparam. *Berlin*, 1828, *in-4.°*

M. F. BOPP. Glossarium sanskritum, fasciculus prior. *Berlin*, 1828, *in-8.°*

M. G. H. R. EWALD. Grammatik der hebraischen sprache. *Leipsic*, 1828, *in-8.°*

——— Das Hohelied Salomos. *Gœttingue*, 1826, *in-8.°*

M. J. DE HAMMER. Sur les origines russes. Extraits des manuscrits orientaux. *Pétersbourg*, 1827, *in-4.°*
Histoire de l'Empire ottoman, tome III, *in-8.°*

Par M. BERGER DE XIVREY. Recherches sur les sources antiques de la littérature française. *Paris*, 1829, *in-8.°*

——— Traité de la prononciation grecque française, à l'usage des Français. *Paris*, 1828, *in-12.*

M. JOMARD. Réflexions sur l'état des connaissances relatives au cours du Dhioliba ou Niger. *In-8.°*, 1829.

M. LOUIS VAUCELLE. Chronologie des monumens antiques de la Nubie. Brochure *in-8.°*, 1829.

M. MICHAUD. Histoire des Croisades, tome V, *in-8.°*

MM. GÉRINGER et BURNOUF fils. L'Inde française. Liv. 9, 10, 11, 12, 13, *in-fol.*

M. BURNOUF père. Tome II de sa traduction des Œuvres de Tacite, *in-8.°*

M. KIEFFER, au nom de la SOCIÉTÉ BIBLIQUE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE. Bible en irlandais, *in-8.°*

Nouveau Testament en bas-breton, *in-8.°*

Nouveau Testament en grec moderne et en albanais, *in-8.°*

Nouveau Testament turco-grec, *in-8.°*

Nouveau Testament en persan, *in-8.°*

Psautier en grec ancien et moderne, *in-8.°*

Psautier turco-grec, *in-8.°*

Genèse en persan, *in-8.°*

Nouveau Testament en mahratte, *in-8.°*

LA SOCIÉTÉ ROYALE ASIATIQUE DE LONDRES. II.e vol. de ses Transactions. I.re partie, *in-4.°* Planches.

LA SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE AMÉRICAINE. III.e vol. de ses Transactions. II.e et III.e parties, *in-4.°*

LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. Les cahiers de son bulletin mensuel.

Par L'ACADÉMIE D'AIX. Recueil de ses mémoires et autres pièces, depuis 1823 jusqu'en 1828.

LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE PARIS. Les Numéros de son bulletin mensuel, *in-8.°*

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE DE CAEN. Précis de ses travaux. I vol. *in-8.°*

TABLE.

Pages.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Extrait d'un Commentaire et d'une Traduction nouvelle du Vendidad Sadé, l'un des livres de Zoroastre, par M. E. Burnouf.

L'extrait suivant fait partie d'un commentaire et d'une traduction nouvelle du *Vendidad Sadé*, l'un des livres de Zoroastre, dont je m'occupe depuis quelques années. Ayant entrepris l'étude de la langue zende pour déterminer les rapports du sanscrit avec cet idiome, et vérifier si c'est hors de l'Inde, dans la Bactriane ou dans la Médie, qu'il faut chercher l'origine de la langue et en même temps de la civilisation des Brahmanes, j'ai dû, en rassemblant dans les livres de Zoroastre les matériaux d'une grammaire zende, soumettre à un examen approfondi la traduction qu'a donnée de ces livres Anquetil-Duperron. Destinés d'abord à trouver place dans un *Mémoire* sur la langue zende dont j'ai annoncé la publication prochaine, les résultats de cet examen devinrent bientôt si nombreux et si étendus, qu'ils dépassaient de beaucoup les proportions que devaient occuper, dans un ouvrage de ce genre, la critique et l'interprétation des textes. Il fut dès-lors nécessaire de resserrer

le *Mémoire*, en le bornant à l'analyse de la grammaire zende, et à l'examen de cette question : Lequel de ces deux idiomes, celui des Parses ou celui des Brahmanes, peut être considéré comme antérieur à l'autre? Les observations sur la critique et l'interprétation du texte de Zoroastre, qui s'y trouvaient précédemment éparses, en furent ainsi détachées, et formèrent un commentaire complet sur le *Vendidad Sadé*, c'est-à-dire, sur l'*Izeschné*, le *Vispered* et le *Vendidad*. C'est de ce commentaire que je vais donner un court fragment; il suffira pour faire connaître le plan que j'ai suivi, et la nature des détails dans lesquels je suis entré, pour expliquer l'original zend d'une manière aussi complète qu'il m'a été possible de le faire.

Le texte que j'ai pris pour base est le beau manuscrit de la bibliothèque royale sous le n.° 1 du Supplément au Fonds d'Anquetil-Duperron, que je publie en ce moment au moyen de la lithographie (1). Chaque phrase est, faute de caractères zends, transcrite en lettres latines d'après une méthode exposée dans le *Mémoire* précité, et porte un numéro de renvoi à la page et à la ligne du manuscrit original. Mais comme ce dernier n'est pas toujours correct, j'ai relevé et comparé entre elles les variantes qu'offrent les autres manuscrits de l'*Izeschné*, du *Vispered* et du *Vendidad*, dont j'essaierai plus tard de déterminer

(1) *Vendidad Sadé*, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque du Roi, en un volume *in-fol.* de près de 600 pages. La première livraison est en vente.

la valeur quant à la critique du texte. Je n'en indiquerai ici que deux, l'un sous le n.° 2 du Fonds, l'autre sous le n.° 3 du Supplément, qui contiennent une traduction sanscrite de l'*Izeschné*, faite, il y a plus de trois cents ans, par un Parse de l'Inde, nommé *Nériosengh*.

C'est déjà un fait singulier et bien digne d'attirer l'attention sur ces manuscrits, que d'y trouver rapprochés deux idiomes qui, sortis primitivement de la même source, ont été séparés l'un de l'autre à des époques dont la date se perd dans l'antiquité la plus reculée, et qui se sont dès-lors développés sous des influences et dans des localités diverses. Il a fallu que le fanatisme persécuteur des Arabes forçât les Parses à émigrer dans le Guzarate, pour mettre de nouveau en contact deux langues et deux cultes, dont aucun calcul n'eût pu prévoir le rapprochement, et qui avaient depuis si long-temps oublié leur commune origine, qu'ils se rencontrèrent dans l'Inde sans se reconnaître. Cette circonstance, tout-à-fait inattendue, a donné naissance à un livre du plus haut intérêt, la traduction sanscrite d'une partie considérable des ouvrages de Zoroastre. On aurait droit de s'étonner de l'oubli où elle est restée jusqu'à ce jour, si l'on ne se rappelait qu'au moment où Anquetil publia son *Zend Avesta*, l'existence de la langue sanscrite était à peine connue en Europe. Dans le plan que je m'étais tracé, celui de constater les rapports du zend avec le sanscrit, cette précieuse traduction devint pour moi l'objet d'une étude spéciale,

et je formai dès-lors le projet de la publier intégralement. Outre les nombreuses facilités qu'elle offre pour la comparaison du zend avec le sanscrit, elle a encore cela d'important qu'elle a été faite, non pas directement sur le texte zend, mais sur le commentaire pehlvi qui n'existe pas en France, et qu'elle remplacerait encore, quand même nous le posséderions, parce que le pehlvi est aussi peu connu que le zend. Il en résulte que la traduction sanscrite contient plus que l'original, puisqu'elle le reproduit avec une glose souvent très-détaillée. Cependant le système d'une fidélité absolue que paraît avoir adopté Nériosengh a influé d'une manière fâcheuse sur la rédaction de la traduction sanscrite. Comme le pehlvi est presque complètement privé de désinences grammaticales, Nériosengh a quelquefois hésité sur le sens, et alors il s'est contenté de remplacer le mot pehlvi par un mot sanscrit, sans le faire suivre d'aucune terminaison; ou bien il s'est mépris sur les vrais rapports des mots entre eux, et il a donné à la phrase une valeur autre que celle qu'elle a dans l'original. De là viennent l'obscurité et la barbarie d'un grand nombre de passages de cette traduction. Mais on aurait tort de la juger d'après les règles rigoureuses dont on ne trouve l'application complète que dans les ouvrages classiques de la littérature des Brahmanes; c'est une composition à part, et dont on apprécierait mal l'importance, si l'on n'y cherchait qu'un mérite de rédaction qu'elle ne peut avoir. Au reste, le fragment qui suit mettra le lecteur à même de juger de l'intérêt des matières que contient

cette glose. Si l'interprétation nouvelle du texte, à laquelle elle conduit, paraissait trop différente du sens adopté par Anquetil-Duperron, je rappellerais, en faveur de la première, que la traduction de Nériosengh a près de trois siècles d'antériorité sur celle d'Anquetil, et que le vénérable auteur du *Zend Avesta*, ouvrage qui, malgré ses imperfections, est encore un beau monument de son zèle pour les lettres orientales, n'a presque jamais traduit sur le texte zend même, mais d'après les explications persanes que ses maîtres de l'Inde lui avaient données, soit de vive voix, soit en manuscrit.

EXTRAIT DU PREMIER CHAPITRE DE L'IZESCHNÉ.

(N.° 1 Supp. d'Anquetil, p. 11, lig. 2 sqq.)

Nivaédhayémi hañkârayémi dahmayâo vanghuyâo âfrîtôis, dahmahétcha nars achaonô, ughrahétcha takhmahé dâmôis upamanahé yazatahé; suivant Nériosengh: निमन्त्रयामि संपूर्णयामि उत्तमानां उत्तमं आशीर्वादं उत्तमं च नरं मुक्तात्मानं बलिष्ठं च दृढं च उत्कृष्टतमं च मनसा सह् इअज़दं । शापं इत्य् अर्थः । उत्तमानां आशीर् द्विधा एका च मनसा एका च वचसा आशीश् च वचसा बलिष्ठतरा शापश् च मनसा बलिष्ठतरः । उत्तमानां आशीः सकलासु रात्रिषु त्रीन् वारान् सम-

ग्रेऽपि भुवने सृष्टिमति रक्षया उपरि प्रचरति ल-क्ष्मीं च यां सदाचारतया अर्ज्जयन्ति तस्या रक्षका उत्तमानां आशीः ॥ (N.° 2 Fonds, p. 16, 17.)

Anquetil traduit : « J'invoque et je célèbre Dah- » man pur, qui bénit le peuple et l'homme juste, » semence forte, (membre) du peuple céleste, Ized. » Avant d'essayer l'explication de la phrase zende, il faut donner la traduction littérale de la glose sanscrite de Nériosengh : « Invoco et cultu prosequor » optimorum optimam benedictionem, optimumque » virum cujus salvus est animus, validissimumque, » fortemque, excellentemque cum mente simul *Ia-* » *zadam*, maledictionem, ecce sensus. Optimorum » benedictio duplex, una et mente, altera et voce; » benedictio voce præpotens (1), maledictio mente præ- » potens. Optimorum benedictio omnibus noctibus, » tres vices, universo nempe in mundo creato cum » protectione desuper ambulat, fortunamque quam » bona agendi ratione acquirunt homines, illam con- » servat optimorum benedictio. » Il faut maintenant

(1) La glose sanscrite porte *baliehthatara*, composition barbare, puisque l'adjectif *balichtha* porte déjà une désinence de superlatif, et qu'on n'y peut plus joindre celle du comparatif. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que je donne ce commentaire avec les incorrections et les fautes qui en déparent le style; elles portent en grande partie sur les lois de la contraction et de la permutation des voyelles, qui y sont arbitrairement violées. Comme la clarté ne peut qu'y gagner, j'ai cru devoir pousser un peu plus loin que le manuscrit la division des mots.

analyser chaque mot de la phrase zende, pour voir si nous y retrouverons le sens d'Anquetil ou celui de Nériosengh.

Anquetil me paraît traduire exactement les deux premiers verbes *nivaédhayémi hañkârayémi* par *j'invoque* et *je célèbre ;* les mots zends sont identiques, quant à la forme, aux verbes sanscrits निवेदयामि संस्कारयामि *nivedayâmi, samkârayâmi ;* les différences légères qu'on y remarque sont particulières à l'ancien idiome des Persans. Ainsi, dans *ni-vaédayémi*, le premier *é* est précédé d'un *a* bref qui n'est pas dans le sanscrit *vedayâmi*. Cela vient de ce qu'en zend les voyelles *i*, *é*, *o*, et quelquefois *u*, sont très-fréquemment précédées d'un *a* bref dont on ne trouve pas la moindre trace dans les mots sanscrits correspondans. Je donnerai, dans le *Mémoire* sur la langue zende, de longs détails sur cette particularité, dont il me suffira ici de citer quelques exemples :

ZEND.	SANSCRIT.	
Gairi	*giri*	montagne.
Vaidhi	*vidhi*	manière.
Aétat	*etat*	cela.
Aétaéchãm	*etechãm*	*illorum.*
Daéva	*deva*	*Deva* (Anq. *Dev*).
Staotâ	*stotâ*	louangeur.
Haoma	*soma*	l'arbre *Hom* (1).

(1) Il serait trop long de donner ici les preuves d'après lesquelles j'établis l'identité du nom qui désigne en zend l'arbre

ZEND.	SANSCRIT.	
Zaotâ	*hotâ*	sacrificateur (1).

Quant au second *é*, qui, dans ces deux verbes, précède la désinence *mi* (identique en zend, en sanscrit et en grec), on trouvera, dans le *Mémoire* précité, quelques rapprochemens avec les verbes causatifs pâlis, où *e* est la caractéristique propre de la forme causale, par exemple, *vedemi* pour le sanscrit *vedayâmi*. Les verbes zends qu'Anquetil traduit par l'actif du simple, et qui primitivement peut-être avaient, comme leurs correspondans sanscrits, une signification causale, gouvernent leur complément au génitif ou au datif; dans notre phrase, les trois mots *dahmayâo*, *vanghuyâo*, *âfrîtôis*, sont au premier de ces deux cas.

Le dernier, *âfrîtôis*, génitif de la forme absolue *âfrîti*, est un substantif qui veut dire *bénédiction*, comme le traduit Nériosengh (*âshîrvâda*). *Afrîti* est exactement le sanscrit *âprîti*, qui n'existe pas dans l'Inde avec le sens de *bénédiction*, mais dont les élémens peuvent conduire à cette signification propre à l'ancien persan. La préposition *â* indique la direction

---

Hom, avec celui que porte la plante appelée en sanscrit *soma*, et dont on boit également le jus dans les cérémonies religieuses. Elles trouveront place dans la suite de ce commentaire.

(1) Ce nom, dans les transcriptions d'Anquetil, est devenu *djouti*, ou le ministre du prêtre officiant. L'identité de *zaotâ* avec *hotâ* sera prouvée par le rapprochement d'un grand nombre de mots dans lesquels le *h* sanscrit est remplacé en zend par un *z*, comme *hasta*, main, en zend, *zasta*, &c.

vers une chose, et *prîti, plaisir,* vient du radical प्री *prî,* « plaire, donner de la joie. » De ce radical est formé le présent प्रीणामि *prînâmi, je plais à,* lequel existe également dans le zend *âfrînâmi*, qu'Anquetil traduit ou plutôt transcrit par « je fais Afrin, » ou plus exactement comme au commencement de la prière dite *Afrin des rois,* « je fais des vœux. » Le substantif *âfrîti* signifie donc « l'action de faire des vœux, » d'adresser une bénédiction. » Je n'insiste pas ici sur le changement du *p*, dans le sanscrit *prîti,* en *f* dans le zend *frîti;* cette particularité est due à l'influence du *r,* qui, dans cette dernière langue, est virtuellement doué d'une aspiration, laquelle remonte sur la consonne précédente. J'ai donné, dans le *Mémoire* précité, les lois de cette aspiration de la consonne dans sa rencontre avec *r,* et j'ai fait voir comment, à-peu-près inconnues en sanscrit, en latin, et rares en grec, elles étaient d'une application fréquente en zend, et dans les dialectes germaniques, qui, en ce point comme en beaucoup d'autres, se rattachent plus immédiatement à la langue ancienne de la Perse qu'à celle de l'Inde.

Les adjectifs *dahmayâo* et *vanghuyâo,* au génitif singulier, sont traduits tous deux, dans la glose de Nériosengh, par *excellent,* avec cette différence que *dahmayâo* est donné comme un génitif pluriel : « J'invoque l'excellente bénédiction des hommes excellens; » mais il est plus exact de dire : « J'invoque l'excellente, la parfaite bénédiction. » *Dahmayâo*

porte en effet la même désinence que *vanghuyâo;* c'est, comme il a été montré ailleurs, le *âs* sanscrit, désinence propre du génitif féminin des noms en *a* et en *î*, auxquels appartiennent *dahma* et *vanghuî;* le changement de *âs* en *âo* n'a rien qui doive étonner, puisque, en zend comme en pali, et dans les circonstances particulières même en sanscrit, le *s*, précédé d'*a*, se change en *ô*, notamment dans *yas*, zend *yô*, *lequel*, *devas*, zend *daêvô*, *Dev*. Quant au sens propre de ces mots, il ne peut pas être très-rigoureusement déterminé; car la langue zende possède un certain nombre d'expressions pour désigner l'excellence, la perfection morale, dont il est difficile maintenant de marquer nettement les nuances, parce qu'Anquetil a tout traduit par *pur*, et Nériosengh par *très-bon*.

Les mots suivans, *dahmahé tcha nars achaonô*, sont très-exactement traduits dans Nériosengh, « et » l'homme excellent dont l'ame est sauvée, » ou bien, « et l'homme excellent qui est pur, » en conservant à *achaonô* le sens que lui attribue ordinairement Anquetil, et que ne désavouerait pas Nériosengh, puisque, sur cette phrase même, on lit à la marge du n.° 2 du Fonds पुण्यात्मा « dont l'ame est pure » Les mots zends sont au génitif singulier; nous y remarquerons *nars*, génitif de *nâ* (nomin.), *homme*, mot identique au sanscrit, dans lequel *s* est la désinence propre du génitif, laquelle se joint immédiatement à la forme absolue, particulièrement dans quelques mots terminés en *r*, comme ici *nar*, génitif *nar-s;*

Dans le plus grand nombre des substantifs, *s* est, en zend comme en sanscrit, précédé de *a* bref; et alors, d'après la règle indiquée tout-à-l'heure, *as* devient en zend *ô*, témoin *achaon-ô* pour *achaon-as*. Pour de plus grands détails, voyez le *Mémoire* souvent cité.

Ughrahétcha &c. : c'est pour cette partie de la phrase que la glose de Nériosengh est d'une grande importance. *Ughrahé*, génitif de la forme absolue *ughra*, est traduit, dans la version sanscrite, par *balichṭha, très-fort;* mais, comme *ughra* est, sauf l'aspiration du *gh* dont la raison a été donnée tout-à-l'heure, identique au sanscrit *ugra*, la véritable traduction doit être, *redoutable, terrible*. *Takhmahé*, que le seul n.° 3, Supp. pag. 9, écrit *tukhmahé*, est rendu, comme dans tous les cas où il se rencontre, par *driḍha, solide, fort*. Il est important de ne pas écrire, ainsi que le font quelquefois les manuscrits par erreur, *tukhmahé* au lieu de *takhmahé;* cette orthographe tend à confondre deux mots très-différens, *takhma*, adjectif signifiant *fort*, et *taokhma*, en persan تخم, *germe*. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction nécessaire qu'Anquetil a ici traduit par « semence forte » les deux mots *ughrahé tcha takhmahé*.

Dâmôis, suivant Nériosengh, est un adjectif au génitif singulier comme les précédens, et il signifie *eximius, excellens* : s'il en est ainsi, il vient d'une forme absolue en *i*, *dâmi*. L'interprétation de Nériosengh paraît être fondée sur le rapport de *dâmi*

avec *dahma* (suivant Nériosengh, *uttama*), tandis que celle d'Anquetil, qui adopte le mot *peuple*, l'est sur la ressemblace de *dâmi* avec *dâma*, *peuple*, ou, comme l'interprète le scholiaste indien, *création*. Ces trois mots, qui ne se représentent dans les textes que sous un assez petit nombre de formes, ne me paraissent pas, malgré leur ressemblance, appartenir au même radical, dont le thème serait *dahma* ou *dâma*. Je suis, quant à présent, convaincu, par le témoignage de Nériosengh comparé à celui d'Anquetil, que *dahma* et *dâma* sont deux mots différens qui n'ont entre eux qu'une ressemblance accidentelle; que le premier est un adjectif d'où est venu, comme nous le montrerons tout-à-l'heure, le nom de l'Ized Dahman, et que l'autre signifie *production* ou *peuple*, et est probablement l'origine du dorien δᾶμος. Quant à *dâmôis*, il ne m'est pas davantage prouvé qu'il appartienne au même thème que *dâma*, qu'il en soit, par exemple, le génitif singulier, tandis que *dâmanãm* (1) en serait le génitif pluriel; en effet, *dâmôis* semble appartenir à un nom en *i*, et telle ne peut être l'origine de *dâmanãm*, car il faudrait *dâminãm*.

Au reste, Nériosengh n'est pas lui-même fixé, je ne dirai pas sur le sens de ce mot, mais sur le rôle qu'il doit jouer dans la phrase. Ainsi, dans le passage qui nous occupe, tous les adjectifs étant au génitif, de même que *dâmôis*, Nériosengh le considère aussi comme un adjectif au même cas, qu'il réunit

(1) Cité plus haut dans une autre partie du commentaire.

aux autres au moyen de la copule *tcha*. Mais dans un passage du *II.ᵉ Hâ de l'Izeschné* où se retrouve cette même invocation, *dâmôis* étant au génitif, pendant que tous les autres mots sont à l'accusatif, il n'est plus douteux que *dâmôis* ne soit subordonné à un mot quelconque de la phrase. Alors même, cependant, Nériosengh, qui l'interprète toujours par *excellent*, le met au même cas que les autres adjectifs; mais, comme s'il s'apercevait qu'une pareille traduction ne reproduit que très-imparfaitement le texte, il réunit en un composé le mot qui représente *dâmôis* au suivant *upamanem* (dans notre texte, *upamanahé*); en d'autres termes, il subordonne *dâmôis* à *upamanem*. Voici la phrase en zend, avec la glose sanscrite; on comprendra mieux, en la lisant, le procédé de Nériosengh : *ughrem takhmem dâmôis upamanem yazatem* बलिष्ठं च दृढं च उत्तमं च उत्कृष्टमनसा इअजदं शापं इत्य् अर्थः आशीश् च वचसा बलिष्ठतरा शापश् च मनसा बलिष्ठतरः ॥ C'est-à-dire, *fortissimumque solidumque optimumque excellente cum mente Iazadam (scilicet) maledictionem, ecce sensus; benedictio voce præpotens, maledictioque mente præpotens.*

Il résulte de cette traduction, où *dâmôis* conserve le sens que lui a précédemment attribué Nériosengh, qu'il est subordonné à *upamanem*, avec lequel il forme un composé, « esprit excellent, » ou, en gardant les cas du texte zend, « esprit de l'homme excel-

» lent, ou de l'homme de bien, » et que le substantif de la phrase est *yazatem*, dont les autres mots ne sont que des attributs; en sorte qu'il faut traduire, « (j'invoque) l'Ized redoutable, fort, doué d'un esprit » excellent. »

Quoi qu'il en soit de cette interprétation propre à Nériosengh, il ne me semble pas que l'incertitude qui peut rester sur la signification propre de *dâmôis*, empêche aucunement de déterminer le sens des autres mots, et, en même temps, celui de l'ensemble de la phrase. *Upamanahé* (génitif) de notre texte, est évidemment formé de *upa, sous*, et de *mana*, appartenant au radical *man*, et voulant dire sans doute *esprit; upamana* signifie donc « ce qui est *sous* » ou *dans l'esprit*; » et voilà pourquoi Nériosengh, dans sa première traduction, met *manasâ saha*, « avec l'esprit. » Or *upamanahé* peut être, ou un substantif, et alors ce sera le mot principal de la phrase, et l'on traduira, « (j'invoque) ce qui est dans » l'esprit de l'homme de bien, redoutable, puissant, » Ized, » ou bien un adjectif, comme *mental*, et alors Ized sera le principal objet de l'invocation, d'où l'on aura, « (j'invoque) l'Ized, redoutable, puis» sant, qui est dans l'esprit de l'homme de bien. » De ces deux traductions, la première me paraît la meilleure. Ce ne peut être le mot *Ized* (nom que les Parses donnent à un grand nombre de génies objets de leur culte) qui soit l'objet principal de la phrase; il n'est là que comme une apposition aux autres attributs qui caractérisent « ce qui, dans l'esprit

» de l'homme de bien, est redoutable et puissant, » c'est-à-dire, « l'imprécation. » Ce dernier mot n'est pas, il est vrai, exprimé dans notre texte (à moins que ce ne soit *upamanahé*); mais il n'y est pas moins implicitement contenu, et le silence de notre paragraphe prouverait seulement le soin avec lequel les anciens peuples, en général, évitaient de prononcer des mots de mauvais augure. Nériosengh, dans son commentaire destiné à l'explication de l'original, a précisé le sens de la manière la plus claire, avec le mot sanscrit *shâpa, imprécation ;* et c'est sous ce rapport que sa glose, peut-être un peu diffuse, jette le plus grand jour sur ce paragraphe difficile : « Le » souhait, dit-il (car il faut ôter ici à *âshîs* son sens » propre de bénédiction), le souhait des gens de bien » est de deux sortes, l'un est mental, l'autre est pro» noncé. Prononcé, c'est la bénédiction très-puis» sante; mental, c'est l'imprécation, qui ne l'est pas » moins. Trois fois chaque nuit la bénédiction des » gens de bien plane au-dessus de l'univers créé, » pour le protéger. La fortune que les hommes ac» quièrent par leurs bonnes actions, c'est la béné» diction des gens de bien qui en est la gardienne. » C'est là un excellent commentaire du zend *upamana*, et il explique fort bien comment on a pu appeler *mentale* l'imprécation qui ne sort pas de la pensée où elle prend naissance. Il y a donc, dans l'opinion de Nériosengh, qui au reste est celle même du commentaire pehlvi qu'il a traduit, deux souhaits que peuvent faire les hommes de bien, et auxquels le

Parse attribue une influence également puissante, le souhait prononcé (*âfrîti*), et l'imprécation mentale (*upamâna*). Ces deux souhaits sont réunis ici dans le même paragraphe, que je propose de traduire comme il suit : « J'invoque, je célèbre l'excellente, la parfaite » bénédiction, et l'homme excellent qui est pur, et » la pensée de l'homme de bien, redoutable, puis- » sante, Ized. »

Comment maintenant retrouverons-nous ce nom propre de *Dahman* que donne Anquetil d'après l'autorité irrécusable des Parses? En appliquant ici ce principe, dont l'exactitude est démontrée par tant d'exemples, savoir, que les Parses ont personnifié des abstractions, des qualités morales, qui, d'abord significatives au propre, sont devenues, par la suite, des êtres mythologiques. Je pense donc que la bénédiction, et avec elle son contraire, l'imprécation en tant que conçue par les gens de bien, aura été personnifiée sous le nom de *Dahman*, lequel n'est autre que l'adjectif zend *dahma, excellent*, c'est-à-dire, le premier mot du texte consacré à la bénédiction. Est-il nécessaire maintenant que je m'arrête à relever une à une les nombreuses inexactitudes de la traduction d'Anquetil, qui pèche, non pas en ce qu'elle a introduit Dahman comme nom propre, puisqu'il est ainsi vénéré des Parses, mais en ce qu'elle confond tous les mots du texte, et en méconnaît complètement les rapports grammaticaux et le sens. Sa plus grande erreur consiste à n'avoir pas vu qu'il s'agissait, dans la fin de ce passage, de la malédiction indiquée par

le mot *upamana*, qu'il a rendu à tort par *céleste*, sans doute à cause de la ressemblance, peu marquée d'ailleurs, de ce mot avec *mainyu*.

Ces observations étaient rédigées, quand j'ai appris par la lecture du *Mémoire* de M. le baron Silvestre de Sacy sur les monumens et inscriptions de *Kirmanschah* et de *Bi-sutoun*, que le passage de l'*Izeschné* auquel a été consacrée l'analyse précédente, avait attiré l'attention de ce savant illustre, qui avait même donné au sens adopté par Anquetil l'autorité imposante de son approbation. M. de Sacy a, de plus, proposé une étymologie du nom de l'Ized *Dahman* qui lui appartient en propre, et qui diffère essentiellement de celle que m'a suggérée la lecture du texte. Cette circonstance m'impose le double devoir d'examiner avec toute l'attention qu'elle mérite l'opinion de M. de Sacy, et de chercher à appuyer la mienne de quelques preuves nouvelles. Après avoir cité le passage zend d'après la transcription manuscrite d'Anquetil-Duperron, M. de Sacy l'accompagne des observations suivantes : « Sur ce texte, M. Anquetil observe que *Dahméïao* (leg. *dahmayâo*), nom de l'Ized *Dahman*, » signifie proprement *créature, peuple*; et en effet, » il traduit ensuite *dekmeetche neresch eschéono* (leg. » *dahmahétcha naras achaonô*) par *le peuple et les* » *hommes justes*, et *damoesch opemeneke* (leg. *dâ-* » *moîs upamanahé*) par *du peuple céleste* (1). Dans

(1) *Voyez* le manuscrit du *Vendidad* en caractères français, pag. 7 et 10.

» le dictionnaire zend-pehlvi, *dehmo* (leg. *dahmô*) » est traduit par *peuple*, et ce mot a produit dans le » pehlvi le mot *danm*, qui a la même signification (1). » Il est donc prouvé que le même mot qui signifie » *peuple*, *créatures*, *productions de Dieu*, est aussi » le nom de l'Ized *dahman*. Je me persuade cependant que le dernier nom, originairement *pazend*, » est formé des deux mots *dahmo*, peuple, et *mino*, » céleste (2). Je suis d'autant plus porté à le croire » que, dans la plupart des endroits où il est parlé de » cet Ized, il est nommé *membre du peuple céleste*, » ou plutôt *germe du peuple céleste*, *du peuple* » *dont les pensées sont élevées vers le ciel* (3). »

Voici les raisons que je crois pouvoir alléguer contre cette étymologie, d'ailleurs très-ingénieuse, du nom de *Dahman*. En premier lieu, je pense que *dahm-ayâo*, *dahm-ahé*, *dahm-ô*, sont trois cas différens (le génitif fém., le génitif masc. et le nominatif masc.) du mot *dahma*, qui, dans aucun des passages où il se rencontre, ne peut jouer d'autre rôle que celui d'un adjectif, opinion qui est celle de Nériosengh; et que, d'après le témoignage de ce scholiaste, antérieur de trois siècles à Anquetil, cet adjectif signifie *excellent*. Si Anquetil a cru devoir traduire *dahma* par *peuple*, *créatures*, c'est, je crois, qu'il a confondu ce mot avec *dâma*, qui certainement veut dire *peuple*, mais

---

(1) *Zend Avesta*, tom. II, pag. 443.

(2) *Dahmo meenio* est une composition pareille à *vohu meenio* (Bahman) et *enghreh meenio* (Ahriman).

(3) *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. II, p. 218, 2.e série.

qui ne me paraît pas identique à *dahma*. L'argument que M. de Sacy tire de l'existence du pehlvi *danm*, donné par Anquetil comme synonyme de *dehmo* (leg. *dahmô*), ne me semble pas prouver plus que les textes précédemment cités; car, d'un côté, le manque absolu de critique avec lequel a été composé le vocabulaire zend-pehlvi d'Anquetil ôte à ce travail toute importance, et de l'autre le *danm* pehlvi n'est évidemment que le *dâma* zend, le *a* nasal (*an* d'Anquetil) remplaçant d'ordinaire en pehlvi et en zend la voyelle *â* long, par exemple, dans *dadâmi*, qui est souvent écrit *dadãmi*. Quant à l'opinion de M. de Sacy, qui regarde *Dahman* comme formé de *dahmô*, *peuple*, et *mino*, *céleste*, indépendamment des raisons que je viens d'alléguer contre le sens attribué à *dahma*, je la crois susceptible des objections suivantes: *mino*, *céleste*, n'est pas un mot zend; c'est, comme le donne très-bien M. de Sacy lui-même dans sa note, *meenio*, d'après Anquetil, et suivant ma lecture, *mainyu*. Je ne sais pas bien ce qu'il faut entendre par un mot originairement *pazend*; comme j'ignore les lois de ce dernier dialecte, je ne sais s'il est permis d'y faire une contraction aussi forte que celle de *Dahman* pour *dahma mainyu*. S'il en était ainsi, il en résulterait que le nom de *Dahman* a, dans un dialecte postérieur au zend, un radical de plus que dans la langue primitive, où il est simplement *dahma*; circonstance assez singulière, et qui rend peu exacte, ce semble, la comparaison de ce nom avec celui d'*Ahriman* et de *Bahman*. Tous les élémens du nom d'Ahriman sont en

effet dans le zend *anghrô mainyus;* Bahman est de même tout entier dans *vôhû manô. Dahman,* au contraire, répond, dans les traductions parsies qu'on possède des textes zends, au seul mot *dahma;* jamais cet adjectif n'est suivi de *mainyu* ou de *manô.* J'en conclus que ces deux mots n'ont rien à faire dans la recherche de l'étymologie du nom de *Dahman*, et que ce dernier ne peut être que l'altération du zend *dahma.* J'avoue que par-là je ne rends pas compte du *n* final; mais on est à chaque instant obligé de reconnaître que les mots ne s'altèrent pas toujours de la manière la plus régulière; et d'ailleurs la simple addition de *n* à *dahma* me paraît moins difficile à admettre que la contraction de *dahma mainyu* (qui n'existe nulle part) en *Dahman.* Je hasarderai une autre remarque sur la manière dont M. de Sacy écrit le nom zend de Bahman, *vohou meenio;* c'est, comme je l'ai donné tout-à-l'heure, *vôhû manô.* Il y a cette différence entre *manô* et *mainyu*, que l'un est le substantif connu dans presque toutes les langues de l'Europe, qui signifie *intelligence*, tandis que *mainyu*, et au nominatif *mainyus*, ne peut guère avoir, dans les textes zends que nous connaissons, d'autre sens que celui de *céleste* (1). C'est avec ce dernier mot

---

(1) Par *céleste*, il faut entendre l'habitant du ciel immatériel et non du ciel matériel, nommé en zend *açmanô.* Je pense même que, dans le principe, l'adjectif *mainyu* signifiait *intelligent;* je le dérive en effet régulièrement de *man*, intelligence, avec l'affixe des adjectifs *y*, et la formative *u* commune aux adjectifs et aux substantifs. Le *i* inséré devant le *n* dans *main-yu* est dû à une

qu'Anquetil a confondu *upamana* du texte relatif à *Dahman*, et c'est par suite de cette erreur qu'il a introduit dans sa traduction le mot *céleste*.

SECOND EXTRAIT DU I.er CHAPITRE DE L'IZESCHNÉ.

(N.° 1 Supp. pag. 11, lignes 9 sqq.)

[*Nivaédhayémi hañkârayémi*] *çtârâ mâonghô hûrô anaghrinãm raotchanghãm qadhâtanãm*, suivant Nériosengh : [निमन्त्रयामि संपूर्णयामि] ताराश् चन्द्रं सूर्य्यं च अनन्तानि तेजांसि स्वयंदत्तानि । स्वयंदातिश् च इयं यतः आत्मानं आत्मना शक्यते (*sic*) कर्त्तुं ॥ (N.° 2, Fonds, pag. 17, 18.). Anquetil traduit : « [J'invoque, je célèbre] la lune, astre » (bienfaisant), le soleil, la lumière première don- » née de Dieu. » La comparaison de cette traduction, que je crois peu exacte, avec le texte et avec celle de Nériosengh, en nous fournissant quelques rappro-

---

particularité de la langue zend que j'ai expliquée dans mon Mémoire; il me suffira de dire ici que très-fréquemment un *i* ou *y*, suivant immédiatement une consonne, exige l'insertion avant cette consonne d'un autre *i* qui n'est pas radical; ainsi on a en zend *paiti*, maître, pour le sanscrit *pati*; *bavaiti*, il devient, pour *bhavati*; *vairi*, eau, pour *vâri*. Outre l'argument que je tire de cette analyse, je pourrais citer des textes où les *Darvands*, productions d'Ahriman, sont caractérisés par l'adjectif *mainyu*, qui ne peut pas signifier *céleste*, puisque les Darvands habitent l'enfer. Quoi qu'il en soit, le sens de *céleste* a remplacé en général celui d'*intelligent*, sans doute parce que le ciel est le séjour de l'intelligence suprême.

chemens curieux, peut jeter du jour sur un des points les plus importans de l'ancienne religion des Parses. *Çtârâ* est une lecture fautive pour *çtârãm*, que donnent tous les autres manuscrits. C'est le génitif pluriel de *çtâr*, qui est passé dans les langues de l'Europe anciennes et modernes, *star*, *ἀστήρ*, *astrum*, &c., et duquel me paraît dériver le sanscrit *târa*, *constellation*. *Târa* semble en effet formé plutôt de *çtâr*, par le retranchement du *ç*, que de *trî*, *traverser*, étymologie qui, pour être de l'invention des grammairiens indiens, n'en est pas plus admissible. *Mâonghô* est le génitif du mot *mâongh* (nom. *mâo*), *lune*. Ce mot, qui se retrouve encore dans presque toutes les langues de l'Europe, est identique au sanscrit *mâsas*, génitif de *mâs* : la nasale et l'aspirée *ngh* insérée devant la désinence est propre à la langue zende, et représente en général un *s* médial dans les mots sanscrits. Par exemple, *manô*, en sanscrit *manas*, *intelligence*, et *vatchô*, en sanscrit, *vatchas*, *voix*, font aux cas indirects :

	ZEND.	SANSCRIT.
Instr.	*mananghâ*	*manasâ*.
Dat.	*mananghé*	*manase*.
Gén.	*mananghô*	*manasas*.
Instr.	*vatchanghâ*	*vatchasâ*.
Dat.	*vatchanghé*	*vatchase*.
Gén.	*vatchanghô*	*vatchasas*.

Dans *mâonghô*, il y a peut-être cette différence

que *ngh* ne remplace pas le *s* sanscrit; car cette lettre est déjà devenue *o* par suite d'un changement très-fréquent, et que nous avons indiqué tout-à-l'heure. Ces diverses particularités ont été expliquées dans le *Mémoire* précité; quelques cas du mot zend, comparés au mot sanscrit correspondant, suffiront ici pour montrer en quoi ils se ressemblent et en quoi ils diffèrent:

	ZEND.	SANSCRIT.
Nom.	*mâo*	*mâs.*
Acc.	*mâonghèm*	*mâsam.*
Dat.	*mâonghé*	*mâçe.*
Gén.	*mâonghô*	*mâsas.*

Hûrô est le génitif du mot *hvare*, dont la déclinaison, qui semble au premier coup d'œil peu régulière, est donnée avec détail dans le *Mémoire* souvent cité. *Hûr* ou *hvare* me paraît identique au mot sanscrit *sûrya*, *soleil*, par le changement du *s* en *h*, changement que l'on remarque dans un grand nombre de mots, dans les suivans, par exemple :

SANSCRIT.	ZEND.	GREC.	LATIN.
Saptan	*hapta*	ἑπτά	*septem.*
Su	*hu*	εὖ	bien (1).
Santi	*heñti*	ἐντί dorien.	*sunt.*
Sam	*ham*	σύν	*cum.*

(1) Le *su* sanscrit se trouve exactement dans le mot latin *sudum*, *beau jour*, qui répond à सुद्यु *sudyu*.

Les trois premiers mots de notre texte doivent donc se traduire : « [J'invoque, je célèbre] les astres, » la lune, le soleil. »

Anaghrinãm, leçon fautive pour *anaghranãm*, que donnent tous les autres manuscrits, est le génitif pluriel de l'adjectif *anaghra*, évidemment formé de *a* privatif, *n* euphonique, et *aghra*, qui est le sanscrit *agra, sommet, commencement;* d'où il suit que l'adjectif *anaghra*, dont le *gh* est aspiré par suite de sa rencontre avec *r*, doit signifier *sans commencement*. Cela revient à l'adjectif *premier* d'Anquetil; et Nériosengh, en rendant ce mot par *ananta, sans fin, éternel*, ne fait que développer un autre point de vue de la même idée. *Raotchanghãm*, dont la connaissance la plus superficielle de la langue zende suffit pour déterminer la forme grammaticale, signifie, d'après Nériosengh et Anquetil, *lumière ;* c'est évidemment le sanscrit *rutch, rotchis*, qui a le même sens. Mais au lieu d'être au singulier, comme le veut Anquetil, *raotchangh-ãm* est au pluriel, ce qui établit, entre le sens de ce dernier et celui que nous allons proposer, une différence importante.

Qadhâtanãm, ou plutôt comme lit le n.° 6 supp. p. 7, *qadâtanãm*, est un adjectif en rapport avec *raotchangh-ãm, des lumières*, adjectif qu'Anquetil traduit par *donné de Dieu*, mais dont Nériosengh propose une explication beaucoup plus conforme au texte, et dont les conséquences sont de quelque intérêt. Selon lui, *qadâta* répond au sanscrit *svayaṃdatta*, donné de soi-même, et cette expression *donné*

de soi-même est commentée par la glose suivante, qui, malgré son obscurité, ne laisse aucun doute sur le sens véritable : « et ex se ipso datio hæc » (est), unde se ipsum ex se ipso potest creare ; » d'où il suit que *qadâta* signifie « créé de soi-même, » en d'autres termes, *increé*. Or, les règles de permutation de lettres que j'ai établies dans le *Mémoire* comparatif sur le zend et le sanscrit confirment de tous points l'explication de Nériosengh. Je crois en effet y avoir démontré que la syllabe sanscrite स्व *sva* devenait, en zend, *qa*, *q* représentant, dans ma transcription, la première forme du n.° 5 de la Table d'Anquetil (1), notamment dans *svapna, sommeil* (lat. *sopor*), en zend *qafna*, et dans *sva*, *sien* (lat. *suus*), en zend *qa*. *Qadâta* peut donc être rendu encore plus exactement que ne le fait Nériosengh par le sanscrit *svadatta*, *a se datus*. De *qadâta*, dont la formation et l'étymologie ne sont pas douteuses, est venu, sans contredit, le persan moderne خدا *khodâ*, *Dieu*, d'où le *Gott* et *God* des langues germaniques, mots dont le son ne rappelle plus à l'esprit la signification première, mais qui, dans l'origine, désignaient l'être *incréé*, existant par lui-même, celui que la mythologie indienne nomme *Svayambhû*. Tel qu'il est, toutefois, le mot *khodâ* et *Gott* a encore étymologiquement un sens plus élevé que le *devas*, θεός, *deus*, des Indiens, des Grecs et des Latins, lequel ne désigne que « l'être qui réside dans le ciel » ; et l'avan-

(1) *Zend Avesta*, tom. II, pag. 424.

tage d'avoir gardé pour l'idée de *Dieu* une expression plus grande et plus philosophique est inconstestablement acquis aux peuples d'origine persane.

Si maintenant nous résumons cette analyse, nous pourrons traduire comme il suit le texte de ce paragraphe : « Lumina sine principio, ex se creata, » les lumières sans commencement, incréées. Le zend ne dit pas *la lumière*, comme le veut Anquetil, mais *les lumières*, c'est-à-dire, les astres ou les grands corps lumineux qui les premiers ont attiré les hommages des hommes; sens qui me paraît résulter et de l'emploi du pluriel, et du rapprochement de ces mots avec le commencement de la phrase zende où sont nommés la lune et le soleil : « J'invoque, je célèbre » les astres, la lune, le soleil, lumières immortelles, » incréées. »

Or cette traduction introduit un changement notable dans les textes zends où il est question de la *lumière*. Dans les six passages où elle est invoquée, Anquetil a toujours cru qu'il s'agissait du singulier, excepté dans un seul, celui du *Petit Sirouzé*, sur lequel il a remarqué que le texte portait « les lumières pre» mières (1). » Cependant, malgré le témoignage formel de ce fragment, dont la rédaction est identique à celle de la phrase de l'*Izeschné* qui fait l'objet de cette discussion, il a continué à traduire « la lumière » première, » et il s'est appuyé du *Sirouzé* même pour prouver qu'elle était distincte de celle des astres.

(1) *Zend Avesta*, tom. II, pag. 324.

Ce fait, s'il était constaté, serait d'une grande importance, et prouverait que les anciens Persans ont, comme les Indiens, conçu et adoré, au-dessus des astres, la lumière incréée, immortelle, dont la lumière visible n'est qu'un reflet. Sans nier que Zoroastre se soit élevé à cette hauteur d'abstraction, à laquelle devait l'appeler le culte même de la lune et du soleil, et dont on trouve des traces au commencement du *Boundehesch*, livre, il est vrai, plus moderne que le *Zend Avesta* proprement dit, je puis affirmer que *la lumière* suprême, si clairement invoquée dans la fameuse *Gâyatrî* des Brahmanes, n'est pas nommée une seule fois dans les textes zends que nous possédons. Jamais il n'y est question que des « lumina » sine principio, ex se creata; » par-tout ces grandes *lumières* ne peuvent être considérées que comme le soleil et la lune, ou comme les astres en général. Deux passages du *Vendidad*, l'un au II.ᵉ l'autre au XIX.ᵉ *fargard*, nous fourniront plus tard la preuve de cette assertion. Les autres textes ne faisant pas partie du *Vendidad Sadé* que je fais lithographier, je les donne ici pour ne laisser aucun doute sur ce point curieux.

Le XXVII.ᵉ *cardé* de l'*Iescht de Raschné Rast* porte : « *Anaghra raotchâo qadhâtâo* (1) *zbayémahé* (N.° 3 Supp. pag. 565), « sine principio lu» mina, ex se data adoramus (?). » Le XVI.ᵉ *cardé* de l'*Ieschi Farvardin* n'est pas moins clair : *Fra-*

(1) Ou plutôt *qadâtâo*.

vasayô yazmaidhé yâo çtaorãm (lisez *çtârãm*) *mâonghô hûrô anaghranãm raotchanghãm pathô daéithayen achaonîs* (N.° 3 Supp. pag. 576), littéralement : « Fravases (les *Férouers*) veneror quæ astris, lunæ, soli, sine principio luminibus vias monstraverunt puras. » De même dans le *Grand Sirouzé*, au jour *Aniran*, on lit « *anaghra* (cod. *anaghara*) *raotchâo qadâtâo yazmaidé*, « sine principio lumina » ex se data veneror, » ce que la traduction parsi du *Sirouzé* se contente à-peu-près de transcrire انغر روشن خدات يسرم, mettant arbitrairement le singulier au lieu du pluriel que porte le texte (N.° 5 Fonds, f.° 55 *v.°*). Enfin ce passage est répété au *Petit Sirouzé*, avec cette différence que les mots en sont au génitif pluriel, comme dans la phrase de l'*Izeschné* transcrite au commencement de cet article. Maintenant qu'on a lu ces divers textes, n'est-il pas évident qu'ils ne parlent que des *lumières* qui éclairent le monde, expression générale pour désigner les astres? Ne sommes-nous pas fondés à dire que, dans notre passage de l'*Izeschné*, ces lumières ne constituent pas un objet spécial d'adoration, mais qu'elles sont jointes sous la forme d'une apposition à l'invocation des astres, du soleil et de la lune, comme elles paraissent l'être dans le passage précité de l'*Iescht Farvardin?* En un mot, je ne puis voir ici la lumière unique qu'adorent les Hindous ; ce n'est là qu'un sidérisme plus ou moins épuré, et sans doute un reste de ce culte antique des astres que Zoroastre modifia sans le supprimer entièrement.

J'ai donné les raisons du changement que je fais subir à la traduction d'Anquetil : il me reste à rechercher comment le nom de *Dieu*, qui n'est pas selon moi dans l'original, a pu y être introduit ; en un mot, à expliquer sinon à justifier le sens adopté par Anquetil d'après l'autorité des Parses eux-mêmes. Il me semble qu'il aura traduit le zend *qadâta* préoccupé du souvenir du persan *khodâ ;* mais ignorant que ce mot, qui maintenant signifie *dieu*, est déjà une contraction du zend *qadâta*, il aura peut-être trouvé *dieu* dans *qa*, et *donné* dans *dâta*, ou bien il aura pris *qadâ* pour خدا *dieu*, et *ta* pour l'abréviation de *dâta*, *donné*. En ce point, il a commis une erreur que la connaissance qu'il avait de la langue persane eût dû, ce semble, lui faire éviter. Les Persans, en effet, pour dire « donné par Dieu » emploient le composé خداداد, mot qui n'est pas, comme a pu le croire Anquetil, la transcription du zend *qadâta*, mais la réunion de *khodâ* (en zend *qadâta*) et de *dâd* (en zend *dâta*). Le persan *khodâdâd* devrait donc être, en zend, *qadâta-dâta* « donné par l'être incréé, » c'est-à-dire par *Dieu*, en supposant que *qadâta*, qui est un adjectif, eût quelquefois le sens spécial de *Dieu*, ce qui, selon moi, n'arrive jamais dans aucun des textes où il se trouve, et où il est employé avec la signification de « créé par soi- » même. »

Observations sur un Mémoire de M. Grâberg de Hemso, *inséré dans le n.° IX du Nouveau Journal asiatique*, par M. VINCENT.

M. GRÂBERG DE HEMSO a avancé, dans un Mémoire inséré dans le n.° 9 du *Nouveau Journal asiatique*, que « le langage des Arabes et des Maures de la » Mauritanie tingitane est pour le moins aussi différent » de celui que parlent les Arabes de l'Égypte, de la » Syrie, du Hhedjaz et de l'Yémen, que l'espagnol » l'est du portugais, ou l'italien de Gènes de celui » de Naples, ou enfin le français de la Picardie de » celui de la Provence; » et il s'est efforcé de le prouver en faisant connaître les *distinctions les plus sensibles* qui existent, suivant lui, entre les deux dialectes.

Voici quelles en sont à-peu-près les principales; il sera utile de les rappeler ici pour en faire mieux apprécier le mérite:

1.° Les Maures (M. Grâberg donne indifféremment aux divers peuples du royaume de Maroc les noms de Maures, d'Arabes et de Barbaresques) suppriment la voyelle de la dernière et quelquefois de l'avant-dernière consonne, dans les mots de la langue littérale usités dans la langue vulgaire. (*Voy. Nouv. Journ. asiat.* t. II, p. 192.)

2.° Au lieu des nombreuses conjugaisons des Arabes orientaux, les Maures ont seulement les trois suivantes pour les verbes trilitères:

Katab ou *ketb*, il a écrit; *yektoub*, il écrit, ou (il) écrira;

Melek ou *melk*, il a régné; *yemlik*, il règne, ou (il) régnera;

Fatahh ou *fethh*, il a ouvert; *yeftahh*, il ouvre, ou (il) ouvrira;

Et pour les verbes quadrilitères:

Dahhradje, il roula; *yedahhrige*, il roule (*voy.* p. 194).

3.° Ils ne font pas usage de la conjugaison passive (pag. 195).

4.° Ils *remplacent toujours* (M. Gråberg veut dire, sans doute, *ils rendent souvent*) notre infinitif par le *masdar* (p. 194).

5.° Ils n'emploient le duel que dans un très-petit nombre de cas (p. 195).

6.° Ils se servent des prépositions *maa, bi, ala, min,* &c. (p. 196).

7.° Ils distinguent les cas, à-peu-près comme en français, par des prépositions et des articles (p. 196).

8.° Ils font usage des formes de pluriel suivantes: *kebir, kebâr, hhaznan, hhaznanyn, bab, biban,* &c. (p. 196).

Certes ces distinctions pourraient être à bon droit invoquées, si elles existaient; mais dans tous les points sur lesquels M. Gråberg prétend qu'elles portent, l'arabe d'Égypte et de Syrie s'accorde au contraire entièrement avec l'arabe de Maroc; et c'est un fait si aisé à vérifier, si palpable, que nous ne nous arrêterons pas à le démontrer. M. Gråberg ne

pourra s'empêcher de le reconnaître lui-même, s'il veut consulter tout ce qui a été écrit sur la langue de l'Égypte et de la Syrie, et, entre autres ouvrages, la grammaire de Savary ou celle de M. Caussin de Perceval fils.

Les autres distinctions qu'il énumère dans son Mémoire, nous paraissent en général moins importantes, et il en est encore qu'on lui contestera; telles sont, par exemple, celles qu'il fait résulter de l'emploi dans le langage de Maroc de la particule *chi* alliée à la négation (*voy.* p. 192), de *ghaïr,* rien que (p. 199), de *and*, pour rendre le verbe *avoir* (p. 198), de *dhahar,* il paraît (p. 199) &c., mots qui appartiennent aussi bien au langage d'Égypte et de Syrie. Mais enfin il en est qui ont quelque réalité: voyons jusqu'à quel point elles viennent à l'appui de sa proposition, autant que le peu d'ordre avec lequel elles sont exposées permet de l'apercevoir. Elles consistent sur-tout en ce que l'arabe de Maroc contient un assez grand nombre de mots, noms, adverbes, particules, &c., qui ne se rencontrent pas dans l'arabe d'Égypte et de Syrie, ou du moins qui ne s'y rencontrent qu'avec une prononciation ou une forme différente, et que les Maures auraient empruntées soit à la langue littérale en les altérant, soit à la langue des peuples avec lesquels ils se trouvaient le plus en contact. Or, qu'en doit-on conclure? que les deux langages forment deux langues aussi différentes que le portugais et l'espagnol? Non; car il nous serait aisé de signaler des distinctions pareilles entre

le langage de l'Égypte et celui de la Syrie, même entre celui de la Haute Égypte et celui de la Basse Égypte, ou entre celui de Damas et celui d'Alep. La seule conclusion qu'il soit permis d'en tirer, suivant nous, c'est que l'arabe de Maroc et celui d'Égypte et de Syrie forment deux dialectes d'une même langue; et nous pensons que le Mémoire de M. Gråberg ne tend pas à démontrer autre chose.

Il s'agit au surplus ici d'une question déjà jugée dans une lettre insérée dans l'ancien *Jourual asiatique* (tom. II, pag. 310). M. le baron Silvestre de Sacy avait relevé ce que contenait d'inexact le Mémoire de M. Grey Jackson, auquel M Gråberg a cru répondre; et il avait exposé avec sa clarté et sa précision ordinaires, ce qui constituait la différence entre l'arabe de Maroc et celui d'Égypte et de Syrie. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de rappeler les termes de cette lettre, dont certainement le Mémoire de M. Gråberg n'a affaibli en rien l'autorité.

« Sans aucun doute, l'arabe de Maroc est le même
» langage que l'arabe d'Égypte et de Syrie, dans les
» livres; et, quoique l'on y reconnaisse quelques dif-
» férences, elles n'altèrent en rien le fond de la
» langue. Dans les lettres missives, il n'en est pas
» tout-à-fait de même : les formes grammaticales sont
» un peu altérées dans l'arabe de Maroc; on y re-
» marque des mots employés dans des acceptions
» inconnues aux Arabes de l'Orient, et d'autres qui
» ont une origine étrangère et qui ne seraient point
» entendus au Caire ou à Alep. Enfin, dans le lan-

» gage ordinaire, la différence est encore bien plus » grande, et il ne faut, pour s'en convaincre, que » jeter les yeux sur la *Grammatica linguæ mauro-» arabicæ* de M. de Dombay, publiée à Vienne en » 1800. »

On n'aura pas remarqué sans étonnement que c'est dans cette *Grammatica linguæ mauro-arabicæ* que M. Gråberg a puisé tous les détails qu'il donne sur l'arabe de Maroc, et qu'il semble y avoir choisi de préférence ceux qui prouvent contre ou prouvent peu pour sa proposition. On ne saurait expliquer ce fait qu'en disant que M. Gråberg, qui se distingue par assez d'autres connaissances pour que ce reproche ne puisse le toucher, ne paraît pas très-familiarisé avec le langage d'Égypte et de Syrie. Tout son Mémoire le prouve, et la dernière page sur-tout est de nature à ne laisser aucun doute à cet égard : il y cite des mots de l'arabe de Maroc qui, dit-il, *ne seraient certainement entendus ni en Égypte, ni en Syrie ;* et parmi ces mots, tirés pour la plupart de la langue littérale ou des langues européennes, se trouvent ceux-ci : ***benefzège***, violette ; ***bazergan***, marchand ; ***bellout***, gland de chêne, et d'autres encore qui sont d'un usage habituel en Égypte, et principalement en Syrie.

Essai sur le commerce que les anciens faisaient de l'or avec le Soudan, par M. Louis MARCUS.

(Suite.)

AVANT le siècle qui précéda la naissance de J. C., personne n'avait parlé d'un pays nommé *Sasou*. Les principaux lieux où se faisait le commerce de l'or à l'est du Soudan, se trouvaient alors dans le pays des Macrobiens (1). Cambyse, roi de Perse, entreprit une expédition contre ce peuple, pour s'emparer de ses mines d'or: son projet ne réussit point; l'armée persane périt dans les sables du désert de la Nubie. Les Macrobiens, selon Hérodote, qui est le premier qui en parle, demeuraient aux extrémités méridionales de la terre alors connue, et près de la mer du sud. Pline et Méla (2) ajoutent qu'ils habitaient la rive occidentale du Nil et à l'ouest des Automoles ou des soldats égyptiens qui, sous le règne de Psammétique, émigrèrent de leur patrie, pour se fixer au-delà de Méroé, dans la partie orientale des pays compris entre les Fleuves Blanc et Bleu. Ainsi donc les Macrobiens d'Hérodote habitaient, selon Méla et Pline, la partie occidentale de ces mêmes pays, et par conséquent le *Sasou* de Cosmas, que nous avons reconnu être situé entre les rivières *Toumat* et *Toka* et le Fleuve Blanc. En supposant que

(1) Hérodote, III, 17-25.
(2) Pline, VI, 30. — Méla, III, 9.

le naturaliste romain et Méla aient bien indiqué le pays des Macrobiens d'Hérodote, l'emplacement des marchés où les habitans de la partie orientale du Soudan échangeaient leur or pour des marchandises égyptiennes, n'aurait pas changé de position depuis la naissance de J. C. Il ne s'agit donc que de prouver que la proposition précédente se trouve juste.

L'Arabie, selon Hérodote (1), est le pays le plus méridional de la terre; donc le pays des Macrobiens ne s'étendra pas de beaucoup au-delà des frontières de l'Arabie, du côté du midi, et la mer du sud de cet écrivain ne sera que la continuation de la mer qui baigne les côtes de l'Arabie, de la Perse et des Indes. Cet océan commence, comme la mer du sud de Cosmas (2), près de l'extrémité sud du détroit de Bab-el-Mandel; il sépare l'Afrique de l'équateur. Ainsi, le pays des Macrobiens peut, aussi bien que le *Sasou* de Cosmas, être situé à l'ouest du Nil, et passer néanmoins pour un pays maritime. Mais voilà précisément l'idée qu'ont du pays des Macrobiens plusieurs écrivains grecs du siècle des Ptolémées, rois d'Égypte.

Ce peuple, selon Hérodote, est d'une forte constitution et d'une stature élevée; il excelle dans l'art de

---

(1) Hérodote, III, 107-110. Malte-Brun pense aussi que le terme de l'Afrique est situé, selon Hérodote, près du détroit de Bab-el-Mandel. M. Rennel pense qu'il ne résulte pas de ces mots d'Hérodote, *l'Arabie est la dernière contrée au midi de la terre*, que cet historien fait finir l'Afrique au parallèle qui passe par le plus méridional de l'Arabie.

(2) *Voyez* ci-devant pag. 277 et suiv..

tirer des flèches. Selon plusieurs écrivains du temps des Ptolémées, cités par Pline (1), et qui ont probablement engagé ce dernier à placer les Macrobiens sur la rive gauche du Nil, il existe, à l'ouest de l'*Astapus* ou du Nil, un peuple qu'on nomme *Syrbotes*, dont les hommes ont huit coudées de hauteur, et près de celui-là en existe un autre dont le nom est *Nisicastes-Nisites*. Celui-ci habite les bords de la mer du sud, entre les montagnes qui bordent la rive occidentale du Nil ou de l'*Astapus* et les pays du Grand désert et de la Nigritie qui se trouvent sous le même méridien que la grande syrte. Les *Nisicastes-Nisites* menaient, comme les Macrobiens, une vie errante; comme eux, ils savaient très-bien lancer les flèches, et tiraient derrière aussi bien que devant eux. C'est à cet usage qu'ils faisaient de l'arc qu'ils devaient, selon Pline, leur nom, qui, dans le Gyz et l'Amhara, signifie *les archers des archers*, ou *des archers très-habiles*. Ainsi il est très-probable que les Macrobiens d'Hérodote faisaient partie des *Syrbotes* et des *Nisites* (2), et que l'océan sur les bords duquel habi-

(1) Pline, VI, 30 et VII, 2.

(2) Lisez *Misicastes-Misites* au lieu de *Nisicastes-Nisites*. Le mot *Mysicastes* peut être décomposé dans les mots éthiopiens *mysike-cassyto* መሲኬ ፡ ቀሲቶ, ou dans les mots hébreux *mossek-kesseh* מושך קשת, qui signifient *tireur de l'arc*, ou *archer*. En laissant subsister la lettre *n* du mot *nisicastes*, celui-ci paraît composé des mots éthiopiens *nassaé kassyto* ነሣኤ ፡ ቀሲቶ, qui signifient *celui qui lève l'arc*. La seconde locution n'est pas aussi usitée que la première ; mais soit qu'on adopte les mots *Misicastes-Misites* ou ceux de *Nisi-*

tait ce peuple, est le même que celui dont les *Nisites* habitaient les rives, et qui lui-même est la mer du sud de Cosmas, puisque, selon Pline, les *Nisites* et les *Syrbotes* ne sont éloignés que de trente journées de la ville de Méroé. Bien plus, suivant M. Cailliaud, les nègres du *Quamâmil* (1), pays situé près la rivière *Toumat*, et riche en or, ont tous *une grande stature*. Suivant Abd-allah ben-Ahmed (2), écrivain nubien, les habitans des bords du Fleuve Blanc et du Nil Vert ou Bleu ne communiquent point les uns avec les autres. On trouve entre ces deux rivières un grand nombre de peuples de races différentes, et dont quelques-uns sont composés d'hommes d'une taille élevée; mais ce qui est encore plus remarquable, c'est que, lorsque, dans le XVe siècle, les Portugais arrivèrent dans les environs de la Sénégambie, ils y apprirent des habitans de la côte et des voyageurs barbaresques que, dans le pays où le Sénégal et la Gambie prennent leur source, il existe un peuple dont les hommes sont très-grands, et qui fait le commerce de l'or de la même manière que les habitans du *Sasou*, ou que les indigènes des bords des rivières qui af-

---

castes-Nisites, la signification de ces mots ne peut plus être douteuse. Leur sens est *archers*, et la répétition du nom acteur *nassaki* ou *nassai* n'est là que pour renchérir sur l'action primitive exprimée par le mot *Misicastes* ou par celui de *Nisicastes*; donc *Misicastes-Misites* ou *Nisicastes-Nisites* veut dire : Des gens qui excellent dans l'art de tirer de l'arc.

(1) Cailliaud, tom. III, pag. 20.

(2) Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, tom. II, pag. 17.

fluent vers le Nil Bleu, du côté de l'occident (1). Ainsi, une taille élevée semble être l'attribut de tous les peuples du centre de l'Afrique qui ont chez eux des mines d'or. On peut en quelque sorte en dire autant du grand âge auquel, selon Hérodote, parviennent les Macrobiens, qui atteignent jusqu'à la cent vingtième année. Les indigènes du nord de l'Afrique et du Grand désert font les narrations les plus étranges sur la fécondité de plusieurs peuplades du Soudan et sur la longueur de leur vie. On connaît cette ancienne fable des auteurs arabes, que le peuple du Soudan qu'on nomme *Zingi*, se multiplie tellement chaque année, que la terre ne suffirait pas pour nourrir toute cette nation, si, tous les soixante ans, Dieu n'en faisait pas périr la plus grande partie par des vents qui viennent du midi et y transportent la peste. Telle est, en effet, la fécondité des femmes du Soudan, que, quoique la polygamie ne soit pas dans les mœurs de la plupart des peuples de la Nigritie, le trafic des nègres et les guerres continuelles et sanglantes qu'ils se font entre eux, ne semblent pas avoir diminué la population de ce pays. M. Riley (2), voyageur anglo-américain, homme de talent et ami de la vérité, apprit, pendant sa captivité parmi les tribus nomades de l'ouest du Grand Désert, que, dans l'intérieur du Soudan, il existe beaucoup de peu-

---

(1) Cadamosto, dans l'*Histoire générale des Voyages* recueillie par Poisson. La Haye, 1747, tom. II, pag. 293.

(2) Riley, *Lost of the North-american ship*. 1817, p. 413.

plades qui parviennent à l'âge de deux cents ans et plus. Mais nous ne sommes point réduits à ces traditions vagues et exagérées sur la durée de la vie de plusieurs peuples noirs, pour expliquer ce que nous dit Hérodote de celle des Macrobiens. Les missionnaires portugais qui, dans le XVI.[e] et le XVII.[e] siècle, habitèrent l'Abyssinie, pour faire passer les habitans de ce pays du sein de l'église d'Alexandrie dans celui de l'église romaine, nous apprennent que les environs du lac de *Tsana* surpassent par leur beauté et la salubrité de leur air les plus belles contrées du Portugal et de l'Italie (1). Lorsque ces voyageurs se furent arrêtés quelques semaines dans ce beau pays, ils furent entièrement rétablis de l'indigestion et des fièvres tierces dont ils avaient été atteints pendant leur voyage de la ville maritime d'Arkeko par les bas pays du nord de l'Abyssinie, à *Gondar*, capitale de ce pays et située sur le lac *Tsana*. Parmi les peuplades qui habitent les environs de ce lac, qui sont traversés par le Nil Bleu, on voit beaucoup de vieillards de 90, 100, 106 ans et plus. A un degré au sud-est du lac de *Tsana*, se trouvent les sources du Nil Bleu, dans un terrain élevé, mais marécageux, et dont l'air est si malsain, que les *Agows*, et les *Danots* qui habitent cette contrée, sont d'une taille au-dessous de la moyenne et n'atteignent guère que l'âge de quarante ans (2). Voici ce qui a donné lieu à la narra-

---

(1) Ludolf. *Comment. in Hist. Æthiop.* pag. 154.

(2) Ritter, *Erdbeschreibung*, tom. I, pag. 208-210.—Hiero-

tion des anciens sur la beauté des Macrobiens, sur leur taille et leur longévité. Ceux qui rapportèrent de l'Éthiopie en Égypte ces notions sur le peuple dont nous venons de parler, furent principalement des marchands qui faisaient non-seulement le commerce de l'or et des épiceries, mais encore celui des esclaves. L'expérience les engagea à préférer les hommes de quelques tribus à ceux des autres, puisqu'on les leur payait mieux, soit à cause de leur beauté, de leur force, de leur santé, soit à cause de leur activité ou d'autres qualités que n'avaient point les autres. Ils devaient par conséquent renchérir encore sur les narrations vagues que l'on faisait dans leur patrie, sur la longue durée de la vie de plusieurs peuplades de noirs, sur leur force, leur belle stature, et auxquelles donnaient lieu les dispositions naturelles de ces tribus et la différence qui existait entre elles et les autres. Mais on ne peut douter que, parmi les peuples qui habitent les bords méridionaux des fleuves *Toumat*, *Toka* et d'autres affluens du Nil qu'on trouve à l'ouest du Fleuve Bleu, il y en a qui se composent d'hommes grands et forts, et d'autres de gens plus petits et dont la durée de la vie varie autant que la taille. Nous avons en effet reconnu que tous les voyageurs modernes s'accordent à nous représenter plusieurs tribus du Soudan comme une espèce d'hommes d'une grande beauté et dont la

---

nymus Lobo, *Reise naib Abyssinien Herausgegeben von Ehrmann.* Zurich, 1793, *in-8.°*, tom. I, pag. 154.

taille est au-dessus de la moyenne. Une partie de ces peuplades demeure entre le Nil Bleu et le Fleuve Blanc. Ces hommes atteignent probablement un âge aussi avancé que ceux qui habitent les bords du lac *Tsana* et qui sont d'une taille médiocre (1). Qu'on ne se figure pas, comme M. Heeren (2), qu'un pays chaud et qui est soumis à tous les changemens périodiques de température, propres aux climats brûlans de la zone torride, ne puisse point renfermer dans son sein des contrées très-salubres; ce qui peut avoir lieu lorsqu'il se trouve coupé par une grande chaîne de montagnes et lorsqu'il y a des plateaux élevés. Quito est encore plus rapproché de l'équateur que les environs du lac de *Tsana;* il y tombe, comme dans l'Abyssinie, des pluies tous les ans à une certaine époque : ce pays, auquel M. Alex. de Humboldt (3), à cause de quelques autres ressemblances, a comparé les hautes régions de l'Abyssinie, est cependant le pays le plus beau et le plus sain de toute l'Amérique, et il rivalise avec les plus belles contrées de l'ancien continent. On dit qu'autrefois il était habité par les hommes

(1) M. Cailliaud nous apprend que les habitans du Sennaar sont grands et robustes, mais qu'ils ne parviennent point à un âge avancé. Ce voyageur dit au contraire que les habitans du *Byrtat* et du *Quamamyl,* à l'ouest du Sennaar, sont bien faits, forts, vigoureux et grands, et qu'ils vivent presque plus long-temps que les peuples du midi de l'Europe. (Cailliaud, *Voyage à Méroé,* tom. II, pag. 276, et tom. III, pag. 20 sqq.)

(2) Heeren, *Ideen,* &c; *Zweite Auflage,* II, 377 et 384.

(3) Humboldt, *Ansichten über die Natur*, t. I, p. 119.

les plus beaux, les plus robustes et les plus intelligens de ce nouveau monde.

Il me suffit d'avoir prouvé ici que le pays des Macrobiens est situé dans celui auquel Cosmas donne le nom de *Sasou*, et qui se trouve confiné entre le fleuve *Toka* et le Nil Blanc. Dans le traité particulier que je me propose de publier sur les Macrobiens et sur le commerce que firent les anciens avec le Soudan avant l'ère chrétienne, je tâcherai de prouver que depuis le VII.e siècle avant J. C., ce commerce se faisait de la même manière que du temps d'Apollonius et de Cosmas, dans les pays situés entre le Nil Bleu et le Nil Blanc. En attendant, je renvoie à l'ouvrage de M. Heeren (1) sur le commerce et la politique des anciens, le lecteur curieux de connaître comment on peut parvenir à prouver le fait avancé ci-dessus.

Hérodote dit qu'il y a, dans le pays des Macrobiens, une grande plaine qu'on nomme *la Table du Soleil*, et où les (principaux) du peuple déposent pendant la nuit de la viande cuite, que le peuple regarde comme un présent que les dieux ont fait sortir pendant la nuit, comme les plantes du sein de la terre. Chaque Macrobien en mange pendant le jour autant qu'il veut. M. Heeren a prouvé que cette plaine merveilleuse n'est autre chose que le marché à l'or des Macrobiens, où les étrangers déposaient pendant la nuit de la viande, du sel, du fer et d'autres mar-

(1) Heeren, *loc. cit.* pag. 372.

chandises, pour recevoir en échange l'or de ceux qui étaient chargés de veiller à ce que les autres Macrobiens trouvassent le matin de la viande dans la plaine appelée *la Table du Soleil.*

Les pays d'*Ophir*, de *Paz*, d'*Oupaz* et de *Tarouain*, d'où les anciens Hébreux et les Tyriens tiraient leur or (1), sont situés dans les mêmes lieux où se trouvent le *Sasou* de Cosmas, les marchés d'Apollonius et le pays des Macrobiens d'Hérodote, c'est-à-dire, entre le Nil Bleu et le Fleuve Blanc. Les preuves de ce que je viens d'avancer ne sont pas faciles à exposer, et leur discussion occuperait trop de place, si l'on voulait les faire connaître dans le *Journal asiatique*, telles qu'elles se trouvent dans l'ouvrage dont cet article est extrait. Je finis donc ici mon Mémoire, en ajoutant seulement que, du temps des Arabes, le commerce de l'or se faisait encore de la même manière que du temps des Égyptiens, des Méroens, des Carthaginois, des Grecs, des Romains et des Axoumitains. On peut se convaincre de la vérité de cette assertion, par la lecture du passage suivant de l'écrivain arabe Yacouti, qui vivait vers l'an 1409 (2). Il nous sert de preuve que nous avons bien déterminé la position du *Sasou* de Cosmas et des marchés dont il est parlé dans la vie d'Apollonius de Tyane.

« Le *Belad-at-Tibr*, ou le pays de l'or, dit Yacou-
» ti, est une partie du Soudan; il s'étend depuis

(1) I, *Reg.* X, 26-28; XII, 12-22.—II, *Paralip.* VIII, 19 et 20; IX, 21, III 6.—*Eccl.* V, 11.—*Dan.* X, 5.—*Jerem.* X, 9.

(2) Voy. *Notices et extr. des Man. de la Bib. du roi*, tom. II.

» l'Abyssinie jusqu'à *Ghana*, ville située dans le » voisinage du Niger et à l'ouest du royaume de Bornou (1). Il fait dans cette contrée une chaleur si » grande, que, pendant le jour, les indigènes ne » peuvent sortir de leurs cabanes situées sous terre. Les » nègres de ce pays sont très-nombreux; ils portent » des ornemens en or et des habits de peaux pré- » parées. L'or est très-commun dans ce pays; il y » pousse, pour ainsi dire, comme les plantes et les » grains dans les champs. Lorsque les marchands » étrangers se rendent dans le *Belad-at-Tibr* pour y » prendre de l'or, ils tracent une ligne, mettent à » côté les marchandises qu'ils veulent donner en » échange de ce métal. Ce sont du bois, du sel, » du gingembre, des bracelets et des anneaux de » cuivre. Ces marchandises une fois déposées, on en » avertit les indigènes au bruit du tambour et des » sonnettes, et l'on s'éloigne de plusieurs lieues du » marché. Pendant l'absence des marchands, les » nègres viennent et mettent des grains d'or à côté » des marchandises qu'ils desirent acheter. »

Dans le milieu du Soudan et dans sa partie occidentale, le commerce des Nègres avec les anciens habitans du nord de l'Afrique se faisait autrefois de la même manière que dans la partie orientale de cette contrée; mais on n'en peut poursuivre les traces que

(1) On voit par les limites dans lesquelles *Yacouti* confine le *Belad-at-Tibr*, ou le pays de l'or, que nous étions bien fondés à regarder (pag. 288) commes riches en or tous les pays situés entre le Nil Bleu, le Fleuve Blanc et Ghana.

jusque vers le milieu du ve siècle avant J. C. pour ces deux premières parties de la Nigritie. Je réserve les preuves de tout ceci pour la publication de l'ouvrage dont ce Mémoire est extrait. Ici, je dirai encore que ce n'est pas, comme Cosmas pense, le manque d'une langue intelligible aux anciens habitans du Soudan et aux marchands du nord de l'Afrique, qui a engagé les premiers à ne pas voir les autres, mais que ce sont des principes de politique et de gouvernement. Les habitans des pays situés sous les 10.e et 8.e parallèles et entre les sources du Fleuve Blanc de Brown et celles de la Gambie, faisaient autrefois ensemble un seul peuple. Ce peuple fut assez civilisé; il parla une seule langue et fut soumis aux mêmes lois et au même gouvernement. Il tâcha pourtant de s'isoler autant qu'il le put des autres nations de la terre, et de là vient que le commerce des indigènes avec les étrangers se faisait chez lui de la manière indiquée. Les Chinois se sont servis autrefois du même expédient que les habitans anciens du Soudan, pour s'isoler des étrangers, tout en ne cessant pas de faire le commerce avec eux. Les premières traces que j'aie rencontrées de cette manière de commercer chez les Chinois, sont du premier siècle de notre ère: peut-être les savans qui s'occupent de préférence de l'histoire et de la langue des Chinois, parviendront-ils à trouver des vestiges plus anciens de ce commerce chez cette nation; car celui-ci remonte, à ce qu'il paraît, aux premiers siècles de l'existence de l'empire chinois.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

The Friend of India, n.° XIV, for march 1826, art. I: On the burning of widows in India. — L'Ami de l'Inde, n.° XIV, pour mars 1826, art. I.er : Sur le brûlement des veuves dans l'Inde (pag. 449 &c., Calcutta, 1826).

DEPUIS long-temps l'Europe entière n'a cessé de pousser des cris d'indignation contre la pratique barbare qui oblige les veuves de l'Inde à se laisser brûler vivantes sur le bûcher sur lequel sont consumés les restes inanimés de leurs époux défunts. Le gouvernement européen qui exerce maintenant l'empire sur ce vaste pays a été accusé de la plus coupable lâcheté et de la plus criminelle indulgence, en négligeant d'employer une intervention efficace pour arrêter ces sacrifices barbares, dont l'existence laisse une tache indélébile sur le pouvoir qui, ayant la force en main pour les prévenir, les tolère, ou n'emploie, pour les faire cesser, que des demi-mesures ou des voies tracées par la timidité, qui tendent plutôt à les encourager qu'à en diminuer le nombre : car c'est un fait constant, que, durant ces trente ans passés, ces horribles sacrifices ont été plus fréquens qu'ils ne l'étaient, même lorsque le pays était gouverné par des princes idolâtres. Cependant la nation sous l'empire de laquelle cette exécrable pratique

existe, a la prétention de vouloir passer pour celle qui occupe le premier rang sur le tableau des peuples civilisés, comme celle que toutes les autres devraient prendre pour modèle, comme celle qui les surpasse toutes en civilisation, en science et en vertu, ainsi qu'en sentimens d'humanité, de bienfaisance et de philanthropie. Quand on considère la pratique détestable dont il est ici question ouvertement tolérée dans un pays qui est sous son contrôle absolu, et à laquelle elle est accusée de conniver, que doit-on penser d'un langage si hautain?

Si le vaste empire de l'Inde était offert à une nation professant le christianisme, je ne dis pas à condition qu'elle tolérerait, mais seulement qu'elle n'userait pas de tous ses efforts pour abolir tout-à-fait ces abominables sacrifices de victimes humaines, il n'en est aucune qui ne dût rejeter, avec les sentimens de la plus vive indignation, l'offre faite à des conditions si iniques.

Si tant de voix se sont élevées avec raison contre les *auto-da-fé* des tribunaux de l'inquisition, établis, dans des âges d'ignorance, dans la seule vue de conserver l'unité de la foi et la paix des états contre les attaques des *Albigeois*, des *Lollars* et autres sectaires dont les dogmes immoraux et antisociaux ne tendoient à rien moins qu'à la révolte contre les souverains légitimes et à la plus flagrante dépravation des mœurs; si le commerce de chair humaine, nom qu'on a justement donné à la traite des nègres, auquel la cupidité et l'avarice des nations européennes donnèrent

naissance, et qui a été continué sans pitié et sans exciter aucun remords durant trois siècles, a enfin soulevé un cri général d'horreur dans tout le monde chrétien, aucune voix ne s'élevera-t-elle contre l'abus bien plus révoltant et plus criminel dont il est ici question? ou se contentera-t-on de gémir en secret, comme on l'a fait jusqu'ici, sur cette pratique barbare, et de la déplorer en particulier, sans que ceux qui ont le pouvoir en main et les moyens irrésistibles de la faire cesser tout d'un coup, osent rien entreprendre pour obtenir cet heureux résultat, et qu'écoutant les conseils de la plus lâche timidité, ils osent à peine la blâmer ouvertement?

Personne n'admire plus que nous la sagesse d'un gouvernement qui cherche à se concilier l'amour, l'estime et la confiance des peuples qu'il s'est soumis, en respectant leurs lois, leurs coutumes et leurs usages, lorsqu'ils ne contiennent rien de contraire aux droits d'autrui, ou rien qui heurte de front les sentimens naturels communs à tous les peuples de la terre, ainsi que le fait la pratique dont il s'agit ici. On craint, dit-on, d'exposer la tranquillité publique, et même de risquer la sûreté et la stabilité du gouvernement, en employant la force pour mettre fin à ces abominables sacrifices. Quand bien même cette crainte serait aussi bien fondée que nous la croyons vaine, nous doutons qu'un pareil motif fût suffisant pour justifier l'apathie et l'indifférence apparentes d'un gouvernement se disant chrétien, ou le dispenser de faire au moins la tentative de les abolir, ne fût-ce que pour se jus-

tifier aux yeux du monde civilisé, indigné de sa coupable indulgence. Quoi! une nation exerçant l'empire sur un peuple dont la nonchalance, la timidité et la lâcheté sont devenues proverbiales; une nation qui n'a besoin que d'un signe pour se faire obéir, une nation dont le nom seul inspire la terreur, craindra de compromettre la sûreté de son empire, en interposant son autorité pour abolir tout d'un coup un usage barbare qui n'a jamais été mis au nombre de ceux qui forment les bases de la civilisation indienne, et auxquels on ne pourrait pas toucher sans danger, et qui n'est pas même placé au rang des coutumes anciennes généralement reçues dans le pays, mais uniquement un usage particulier à certaines familles, fondé sur un faux point d'honneur, nulle part impérativement prescrit dans aucun ancien *pourana*, et regardé avec la plus parfaite indifférence par la masse de la population? La nation qui a en main un pouvoir physique qui ne fut jamais possédé par aucune autre, sera-t-elle la seule à excuser la tolérance d'un usage aussi atroce, sous le vain prétexte de la crainte de compromettre la sûreté de son empire en interposant son autorité pour le faire cesser?

Les Portugais, les Français et les Hollandais ont aussi exercé la domination dans l'Inde. Les premiers sur-tout établirent jadis leur autorité dans une grande étendue de pays; et c'est un fait avéré que jamais aucune de ces nations ne toléra, sur son territoire, l'immolation des veuves sur le bûcher de leurs maris défunts; et l'on n'a pas ouï dire que leur intervention

pour prévenir ces sacrifices barbares, ait jamais excité le moindre trouble dans les pays soumis à leur contrôle.

C'est aussi un fait certain que ces abominables pratiques ont été constamment prohibées dans les pays soumis à des princes mahométans, quoique, de temps à autre, des fanatiques obtinssent sous main et à prix d'argent, des agens subalternes du gouvernement, la permission de s'y conformer. Faut-il qu'il soit dit qu'une nation chrétienne se laisse surpasser en sentimens d'humanité, de compassion et de philanthropie, par les disciples de Mahomet!

L'auteur de l'article du *Friend of India* qui a donné lieu à nos réflexions, exprime aussi son indignation sur le même sujet, dans des termes bien plus énergiques que les nôtres, et réfute avec habileté les vains prétextes sur lesquels s'appuient les avocats de cette pratique barbare.

« On a fait, dit-il, deux principales objections sur » l'abolition de ces détestables sacrifices : la première, » c'est la crainte de violer les principes de la tolé- » rance religieuse; la seconde, le danger d'inter- » venir dans les préjugés des Indous.

» Sur la première de ces objections, nous croyons » pouvoir répondre que, si nos ancêtres ont été peut- » être justement accusés d'avoir mis des limites trop » étroites à la liberté religieuse, leurs descendans » ne paraissent que trop disposés à l'étendre beau- » coup trop loin, en lui donnant une latitude qui va » jusqu'à la tolérance des crimes et même du meurtre;

» et n'est-il pas incroyable que le brûlement des veuves » ait été défendu et soutenu par les principes de la » liberté religieuse? Peut-il y avoir de plus flagrant » abus de ces principes sacrés que celui de s'en servir » pour sanctionner le meurtre? N'est-ce pas un devoir » envers ces principes, ainsi qu'envers la saine raison, » de les venger de toute participation à ces détestables crimes?..... Ces principes sur la liberté religieuse n'autorisent la profession et la propagation des » opinions en matière de religion, qu'autant qu'elles » ne renferment la commission d'aucun crime et » n'occasionnent aucun dommage à la société. Du » moment que des notions religieuses deviennent injurieuses au genre humain, c'est le devoir des magistrats d'en arrêter le cours, parce qu'ils sont chargés » d'empêcher tout ce qui pourrait porter préjudice à » la société, soit que l'acte provienne de la malice » de celui qui le commet, ou d'un esprit de vengeance; ou d'un excès de zèle religieux, ou de » tout autre motif quelconque. Or le mal occasionné par les préjugés religieux des Indous, dans » le cas du brûlement des veuves, est palpable, et » ne peut être nié de personne. Ils occasionnent la » perte de milliers de vies; ils réduisent au malheur » des milliers de familles et exposent des milliers » d'orphelins à un état d'abandon, de besoin et de » désolation. Ce sont là certainement des cas qui » demandent l'intervention des personnes en autorité, et qu'aucun principe de tolérance religieuse » ne peut arrêter ou prévenir; car quelque respec-

» tables que soient ces principes, la conservation
» de la vie, la première loi de la nature, leur est
» antérieure, et doit avoir la préférence.........
» S'il plaît à quelqu'un de s'imaginer qu'il se rendra
» agréable au Tout-puissant en faisant tort à une
» autre personne ou en coopérant au meurtre d'un
» de ses semblables, il est clair qu'il entretient des
» notions erronées et même criminelles; et c'est le
» devoir du magistrat de protéger la société contre
» les conséquences fatales d'une erreur si mons-
» trueuse, &c. &c. »

L'auteur passe ensuite à la réfutation de la seconde objection, celle qui a rapport aux dangers de toute intervention de la part du gouvernement dans les préjugés des Indous, et à la crainte de risquer par-là la sûreté du pays. Il est décidément d'avis que ces craintes sont purement illusoires.

« La continuation de cette détestable pratique,
» s'écrie-t-il, est-elle si intimement liée à nos intérêts
» politiques dans l'Inde, que l'un et l'autre doivent
» exister ou périr ensemble? La stabilité de l'empire
» britannique, dans ce pays, dépend-elle du suicide
» de milliers de veuves qui se font brûler vivantes,
» chaque année, dans la frénésie de la douleur?
» Si le pouvoir britannique n'est pas ainsi cimenté
» tous les ans de sang humain, croulera-t-il en pièces?

« Au lieu de nier tout simplement ces questions,
» comme nous pourrions le faire, nous les déciderons
» par analogie et par expérience. Nous avons fait un
» assez long séjour dans l'Inde pour connaître le ca-

» ractère et les sentimens de ses habitans, et nous avons
» observé que leurs préjugés les plus chers et les plus
» sacrés pouvaient être violés (non par caprice et
» sans de justes causes, à la vérité) avec impunité,
» et sans s'exposer à compromettre la sûreté du pays.

» Nous avons été, depuis long-temps, dans l'habitude de faire pendre les brahmes qui se rendaient
» coupables de crimes qui méritaient la mort; cependant il n'y a pas, dans les *Sastras* et dans les
» *Pouranas*, d'injonctions et de préceptes plus clairs
» et plus obligatoires que ceux qui défendent d'ôter
» la vie à un brahme, quelque criminel qu'il puisse
» être. Cette caste privilégiée est par-tout regardée
» comme au-dessus des dieux mêmes: leurs honneurs,
» leurs dignités, et leur inviolabilité absolue, constituent l'ame de l'indianisme; le respect qu'on a
» pour eux est toujours le même, et n'a souffert aucune
» altération par le laps du temps. Si nous avions
» appréhendé une insurrection populaire en heurtant les préjugés des Indous concernant l'inviolabilité de la personne sacrée des brahmes, nous
» nous serions conformés à des règles sanctionnées
» par un usage immémorial, et nous aurions fermé
» les yeux sur leurs plus grands crimes. Cependant
» quelle a été notre conduite envers cette race sacrée,
» réputée inviolable, et qui reçoit les adorations des
» autres castes? Nous avons traîné dans nos cours
» de justice les individus qui la composent; nous
» les avons accusés comme les autres criminels; nous
» avons jeté leurs priviléges au vent; nous les avons

» condamnés comme des félons; nous les avons ex-
» posés au carcan; nous les avons fait fouetter pu-
» bliquement dans les rues : eh quoi ! la cause de
» la justice et de l'équité nous a rendus si hardis que
» nous les avons fait pendre comme les autres mal-
» faiteurs; nous les avons fait pendre sur les grandes
» routes et dans l'enceinte même de la ville sainte
» de *Bénarès*, avec leur triple cordon sur les épaules,
» et entourés d'une foule de leurs adorateurs qui,
» levant les mains vers eux, leur demandaient leur
» dernier *assirvahdam* ou bénédiction. Il ne s'est
» pas passé d'années que nous n'ayons eu ce genre
» de peine à infliger à des brahmes dans toutes les
» provinces de l'Inde. Nous l'avons fait par-tout avec
» la plus parfaite impunité, et sans que la stabilité
» de notre empire ait été ébranlée par cette démarche
» hardie, &c. &c. »

A cet exemple et quelques autres non moins frappans cités par l'auteur, nous pourrions en ajouter un qu'il ne mentionne pas, et qui est digne de l'être; c'est celui des enfans nés sous des constellations néfastes, qui étaient irrévocablement condamnés, aussitôt après leur naissance, à être noyés dans des rivières, ou exposés dans les forêts pour être dévorés par les bêtes féroces : cette pratique horrible était commune à toutes les castes, et assez généralement suivie dans tout le pays. Lorsque le marquis de Wellesley prit les rênes du gouvernement général de l'Inde en 1798, voulant mettre fin, par des mesures vigoureuses, à cette exécrable superstition jusqu'alors

lâchement tolérée par tous ses prédécesseurs, il fut résolu et décrété, dans son conseil, que les personnes qui se rendraient désormais coupables de pareils attentats, seraient livrées aux tribunaux de justice, jugées et punies selon toute la sévérité des lois, comme coupables d'homicide volontaire. Cette conduite ferme produisit l'effet desiré, presque sans exciter un murmure, et sans apparence de trouble, quoique cette décision du gouverneur général, dans son conseil, sapât dans ses fondemens un des usages les plus anciens et les plus universellement suivis.

Il y aurait sûrement à craindre pour la sûreté et la stabilité du gouvernement, si l'on attaquait de front quelqu'un des usages religieux ou politiques qui forment les bases de la civilisation indienne; si l'on prétendait leur imposer violemment des pratiques religieuses ou civiles que leurs préjugés les ont accoutumés à considérer avec une espèce d'horreur; si l'on entreprenait, par exemple, de fermer leurs temples, de profaner ou traiter publiquement avec mépris les objets de leur culte; d'abolir la division des castes parmi eux; de les obliger de renoncer aux notions qu'ils entretiennent concernant la souillure et la propreté, ou d'agir contrairement à quelqu'un de ces usages fondamentaux, antiques et universellement suivis, qui forment le seul lien qui les unisse les uns aux autres, et qu'ils croient ne pas pouvoir rompre sans s'exposer à tomber dans un état de barbarie : mais prétendre qu'on ne peut pas empêcher le brûlement des veuves sur le bûcher de leurs maris sans

compromettre la sûreté du pays et sans s'exposer à un soulèvement, c'est se faire illusion à soi-même et abuser de la crédulité du public; c'est suivre les conseils timides de la plus criminelle lâcheté, et répondre aux cris de l'Europe, indignée de la tolérance d'un crime si révoltant, par les prétextes les plus vains et les plus frivoles: car nous le répétons avec une entière confiance, cette pratique atroce n'entrant ni dans les réglemens généraux de la société, ni dans les réglemens particuliers d'aucune caste, mais étant uniquement fondée sur un faux point d'honneur parmi certaines familles, et son existence considérée avec la plus parfaite indifférence par la généralité des Indous, nous avons la ferme conviction qu'avec tant soit peu de fermeté, le gouvernement pourrait l'abolir tout d'un coup sans le moindre danger.

Un ancien Indien.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 2 mars 1829.

M. Polydore Roux, de Marseille, adresse au Conseil un prospectus de sa *Description* des crustacés de la Méditerranée.

M. Radiguel annonce qu'il se propose d'ouvrir un cours sur l'analyse et la philosophie des langues.

M. Den Tex, secrétaire de la 3.e classe de l'institut royal belge, écrit pour envoyer une inscription javanaise en deux feuilles, qu'il offre à la Société; l'inscription sera

déposée à la bibliothèque, et les remerciemens du Conseil seront adressés à M. Den Tex.

M. le Vasseur annonce la publication prochaine de son édition lithographiée du roman chinois *Yu-kiao-li*, et demande que la Société souscrive pour un certain nombre d'exemplaires. Cette demande est renvoyée à l'examen d'une commission formée de MM. le comte de Lasteyrie, Klaproth et Abel-Rémusat.

M. Silberstein écrit de Varsovie pour offrir ses services à la Société; M. Degérando veut bien se charger de transmettre à M. Silberstein les remerciemens du Conseil.

M. Saint-Martin donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la traduction de la chronique géorgienne faite par M. Brosset. La commission propose l'impression, aux frais de la Société, de la traduction française avec une partie du texte. Ces conclusions sont adoptées, et le rapport renvoyé à la commission des fonds.

M. Abel-Rémusat, au nom de la commission nommée pour examiner la proposition faite par M. Jouy, de reproduire, au moyen de l'autographie, le dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glemona, fait son rapport (1), d'où il résulte que cet ouvrage mérite d'être publié par la Société. Ces conclusions sont adoptées et la demande de M. Jouy est renvoyée à la commission des fonds.

M. Rifaud, voyageur en Égypte, offre de communiquer à la Société les résultats de ses recherches. On arrête, de concert avec M. Rifaud, que les membres du Conseil pourront se présenter chez lui, pour voir les objets qu'il a rapportés, au jour qu'il fixera.

M. César Moreau offre, pour la bibliothèque de la Société, son Tableau du commerce de la France avec l'Asie. M. César Moreau, présent à la séance, reçoit les remerciemens de la Société.

---

(1) Ce rapport a été inséré textuellement dans le N.° d'Avril, tom. III.

Séance du 6 avril 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société.

MM. D. MIGUEL CALMAO DUPIN E ALMEIDA, ministre secrétaire d'état des finances de l'empire du Brésil à Rio-Janeiro.
ANTOINE DRUMMOND, à Rio-Janeiro.
DE SINNER, homme de lettres.

M. le comte Pozzo di Borgo envoie au conseil un exemplaire des voyages de l'archimandrite Hyacinthe en Chine, avec une description géographique du Tibet en russe. M. Klaproth est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage du P. Hyacinthe.

On dépose sur le bureau le prospectus d'un Dictionnaire arménien-turc et d'une Histoire de la littérature arménienne, qui doivent paraître à Venise en italien.

M. Fred. de Adelung écrit pour remercier le conseil de sa nomination comme membre étranger de la Société.

M. Stan. Julien annonce que la dernière livraison de son édition de Meng-tseu sera imprimée pour la séance générale.

M. le baron Silvestre de Sacy écrit pour remettre entre les mains du conseil sa démission de la présidence, dont son âge, l'état de sa santé, lui rendent les fonctions pénibles. On arrête que le bureau se rendra auprès de M. de Sacy pour lui exprimer combien le conseil desire qu'il puisse revenir sur cette décision.

Le secrétaire invite les personnes qui desireraient qu'il fût donné connaissance de leurs ouvrages dans le rapport des travaux de la Société, à lui transmettre leurs notes avant l'époque de la séance générale.

Les commissions du journal et des fonds annoncent qu'elles ont terminé les arrangemens relatifs à la publication du Journal asiatique, et qu'elles en ont chargé MM. Dondey-Dupré. Il est donné lecture de la convention

conclue avec MM. Dondey-Dupré, laquelle, après diverses observations, est approuvée par le conseil.

M. Brosset lit un extrait d'une gazette géorgienne.

Nouvelles de l'armée d'opération du Corps spécial du Caucase.

(Extrait du Journal géorgien de Tiflis du 27 novembre 1828.)

Tout récemment, le comte Paskéwitch Erewanski a reçu les avis suivans de l'armée d'opération du corps spécial du Caucase :

« Les pertes des Osmanlis ne les empêchent pas de songer à de nouvelles expéditions dans le pachalik de Baïazeth. Il était arrivé un renfort considérable, avec quelques canons, au secours d'Emin-pacha de Mouchéthi (Mouch et son territoire), qui commandait l'armée, lors de la malheureuse attaque qui fut livrée à l'armée du général-major prince Dchawdchawadzé (1). Ce général en ayant été informé, jugea qu'il ne devait pas demeurer dans la position qu'il occupait, devant les forces d'un ennemi qui allait l'attaquer avec tout l'avantage du nombre; et le 28 octobre, sur le soir, il quitta la ville de Patnos, pour se porter entre Toprac-Calé et Jadin (*lis.* Diadin) (2). En quittant Patnos, le prince Dchawdchawadzé emmena avec lui cent soixante *émigrans* des Arméniens de ce lieu, qui le prièrent instamment de leur permettre de suivre notre armée. Aussitôt que l'ennemi eut connaissance de notre mouvement, il prit et brûla le village de Patnos; et dès le matin, plus de mille hommes de cavalerie courde

---

(1) Ce prince est d'une ancienne famille très-puissante en Imirette (Gamba, I, 201 et suiv.).

(2) Diadin est une ville aux sources de l'Euphrate; Toprac-Calé est à 40 lieues à l'ouest environ de la précédente. (*Carte de M. Gamba.*) Patnos n'est pas indiqué.

vinrent fondre sur nos derrières, mais sans succès, et furent forcés à faire retraite. Bientôt, ils furent secourus de deux mille *Déli-bachis* et renouvelèrent les attaques; mais ils furent heureusement dispersés par l'arrière-garde, composée de deux *rota* du 4.e régiment d'infanterie de Cozlow, avec les canons de la 20.e brigade d'artillerie. Cependant, l'armée était arrêtée presque à chaque werst pour réorganiser l'artillerie et les fourgons, qui, plusieurs fois, s'embourbèrent dans les chemins excessivement gâtés par la pluie.

A 19 werst de Patnos, l'ennemi, fort de 4000 hommes, fit une attaque vigoureuse sur le village de Souléiman-qoumbez: mais l'arrière-garde, ainsi que deux *rota* du régiment d'infanterie de Séwastopol envoyés pour la soutenir, terminèrent avec succès cette échaufourée. Après cela, notre armée continua sa retraite sans encombre; et le 31 octobre, elle arriva au village de Baracli, sur la grande route de Dianin (*lis.* Diadin) et de Toprac-Calé (1). Dans l'affaire du 29, l'ennemi a perdu 200 hommes; et de notre côté, 19 soldats furent tués ou faits prisonniers. Le mouvement du général Berkhmann, dont nous avons parlé dans nos nouvelles du 20 novembre, a réussi non moins heureusement dans la circonstance présente, grâce aux succès de notre armée de Baïazeth; car la plus grande partie des troupes de l'ennemi se trouvait employée par la résistance de notre armée de Qars, et il ne put diriger ses forces contre le prince Dchawdchawadzé.

C'est ainsi que l'armée d'observation et de renfort paralysa pour le moment, durant la saison d'hiver, les attaques des Osmanlis dans le pachalik de Baïazeth, le plus

(1) Au lieu de *Baracli*, il faudrait peut-être lire *Karakli* ou *Karakkissa:* il y a en effet un lieu de ce nom à mi-chemin des deux villes mentionnées ici. — Souléiman-Qoumbez n'est pas sur ma carte; elle indique seulement un *Koumbaz*, mais bien plus haut, sur la droite de l'Araxe.

rapproché d'Azroum qui est le principal point de concentration des forces de la Turquie d'Asie. Les autres lieux soumis aux armes russes sont maintenus dans une parfaite tranquillité par leurs gouverneurs, qui obtiennent aisément, par l'exécution des ordres qu'on leur transmet, que le peuple montre une pleine confiance au gouvernement russe, et demeure jusqu'ici dans une complète soumission. Ils s'empressent d'opposer aux attaques de l'ennemi la plus active vigilance et tous les genres de précautions. Cependant l'hiver, dont la rigueur se fait sur-tout sentir dans les lieux élevés des pachaliks de Qars et d'Akhaltzikhé, nous promet de la part des Osmanlis une longue interruption aux tentatives précédentes.

Sur la ligne, le général de cavalerie Emmanuel a jugé nécessaire, pour le bien de la paix de son gouvernement, d'entreprendre une expédition contre les Qaratchaéwéliens. Ce peuple, qui vit sur les cimes neigeuses du Caucase, à la source du Qouban, dans l'espérance de n'être pas poursuivi chez lui, donnait hardiment asyle et secours aux pillards d'au-delà du Qoubau, qui s'enfuyaient chez eux pour éviter les attaques auxquelles ils seraient exposés dans la steppe entre le Qouban et le Tergi (*Térek*). Le 20 octobre, ils rencontrèrent au pied de l'Elborous la troupe commandée par le général Emmanuel. Le combat, commencé à midi, ne finit qu'à sept heures du soir, par la prise de la dernière hauteur des Qaratchaéwéliens. Leur perte est tout-à-fait considérable. De notre côté, il y a eu de tués 3 officiers supérieurs et 41 simples soldats. Werzlin, commandant du régiment de Qazanghorski, a été pris, ainsi que 3 officiers supérieurs et 116 hommes du dernier rang. Le lendemain l'armée, malgré l'obstacle des neiges, arriva au principal *aoul* de l'ennemi, nommé *Cart-jourt*, et nous rencontrâmes des députés qui venaient demander grâce.—Le 23 octobre, leur grand chef, Wali-Isam, Crim-Chawcalow et autres gens de distinction, au nom de tout le peuple, offrirent le serment

de soumission à S. M. impériale, et promirent de rendre tout ce qu'ils avaient pris en divers temps sur la ligne du Caucase; que par la suite ils n'entreprendraient aucune excursion; qu'ils n'admettraient plus d'ennemi chez eux, et qu'ils avertiraient le gouvernement russe des rassemblemens qui auraient lieu chez les tribus voisines. Pour garantir ces promesses, les Qaratchaéwéliens donnèrent en otage les personnes du rang le plus distingué, au choix du général de cavalerie Emmanuel. De notre côté, il fut réglé que, pour les sujets russes musulmans, la justice sera rendue d'après leurs coutumes par le *Cherioti* (1); et on leur promit que la place de commerce ou lieu d'échanges sera sur le fleuve Qoub (*lis.* Qouma), vers le fort de Khakhandoucow (2), où ils pourront obtenir le pain, le sel et autres choses nécessaires.

Son Éclat, le comte Paskéwitch Ériwanski, ayant vu la possibilité d'opposer aux Osmanlis la plus grande partie des forces stationnées dans le gouvernement de Khoi, sous le gouvernement du général-major Bancratiew, lui a ordonné de passer dans le pachalik de Baïazeth, où il renforcera l'armée d'opération. Le commandement des troupes qui y restent et la direction du gouvernement seront confiés au capitaine Chwétzow.—Le 11 novembre, le général-major Bancratiew est arrivé à Baïazeth, où il a pris le commandement du flanc gauche de l'armée d'opération. L'avis d'une nouvelle expédition dans le pachalik de Baïazeth a engagé les Osmanlis à prendre les armes contre nous, et à envoyer à Arzroum et à Mous (*lisez* Mouch) leurs troupes qui, à ce que l'on apprend, sont en quartiers d'hiver, à cause de la rigueur du froid. Des

(1) C'est la coutume judiciaire, basée sur l'Alcoran et sur les usages du peuple. *Note du Rédacteur géorgien.*

(2) Khakhandoucow ou Akhandoucow est sur la droite de la Qouma supérieure.

autres gouvernemens soumis aux armes russes, nous avons l'agréable nouvelle qu'il y règne jusqu'à présent une tranquillité parfaite.

ERRATA pour la notice du Code géorgien.

(Journ. asiat. Mars 1829.)

Quelques fautes typographiques, causées par la ressemblance des lettres, sont restées inaperçues dans cet article; nous prions les lecteurs du journal de vouloir les corriger ainsi :

Pag. 179. ღინ lis. ღონ
— 181. ვთს. — ვოზ
— *ibid.* ცთნ — ფონ
— *ibid.* ვას — ვახ
— 197. ყას — ყაზ

La transcription des mots étant exacte, indique ce qu'ils auraient dû être. Il s'est glissé une autre erreur (p. 186, l. 10), 318, *lisez* 418; et dans le paragraphe qui commence par ce mot, *L'enseignement*, au lieu de 447, 448, 449, *lisez* 347, 348, 349. J'aime mieux passer pour mauvais correcteur, que pour auteur sans science.

Brosset.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Rapport sur un Mémoire relatif à l'origine des Japonais, par M. de Siebold (1).

M. de Siebold, qui, depuis plusieurs années, réside à Nangazaki, vient d'adresser à la Société asiatique un Mémoire sur *l'origine des Japonais;* ce mémoire, écrit en allemand, est, sous beaucoup de rapports, d'un grand intérêt, parce que les matériaux dont l'auteur s'est servi sont, pour la plupart, extraits d'ouvrages japonais. La commission chargée par le conseil de la Société de l'examen de ce travail, l'a discuté avec soin, et elle a l'honneur de soumettre au conseil les observations suivantes.

Dans son introduction, M. de Siebold a cru nécessaire d'examiner préalablement toutes les opinions de ses prédécesseurs relatives à l'origine des Japonais, sans s'occuper d'en déterminer le mérite. Nous croyons devoir passer sous silence le contenu de cette introduction, qui est très-étendue, d'autant plus que l'auteur y examine les hypothèses de quelques auteurs de ma-

(1) Lu à la séance du 6 juillet 1829.

nuels, qui ne font nullement autorité, parce qu'ils n'ont pu puiser aux sources originales. Nous avons été également surpris de voir qu'un savant qui habite le Japon, et qui paraît savoir la langue du pays, attache une importance quelconque à des compilations, estimables à beaucoup d'égards, mais qui ne peuvent être d'aucun poids dans les matières dont il s'agit, telles que le *Précis de la géographie universelle,* de feu Maltebrun. C'est ainsi qu'il a reproduit dans son introduction les idées inadmissibles qu'on trouve dans le cinquième volume de cet ouvrage (pag. 212), sur la prétendue marche des tribus asiatiques qui seraient allées peupler l'Amérique.

Les opinions exprimées par les écrivains antérieurs à lui donnent à M. de Siebold l'occasion de poser les quatre questions suivantes:

1.° Les Japonais descendent-ils des Chinois?

2.° Descendent-ils d'un des peuples appelés ordinairement Tartares?

3.° Sont-ils le produit d'un mélange de plusieurs nations asiatiques?

4.° Sont-ils les habitans primitifs de leur pays?

Une comparaison superficielle des qualités physiques des Japonais et des Chinois, de leurs institutions politiques et civiles, dit l'auteur, et même plusieurs détails historiques, pourraient faire croire que les Japonais descendent des Chinois. Cependant, quoique des recherches plus approfondies démontrent que la civilisation du Japon est venue de la Chine, elles font également voir qu'il existe une différence

primitive entre les habitans de ces deux contrées; cette différence se montre encore plus clairement par la comparaison de leurs langues, qui n'ont rien de commun entre elles, quoique le japonais ait adopté un grand nombre de termes chinois, pour lequel il a cependant ses propres mots.

M. de Siebold pense aussi que la croyance primitive des Japonais différait totalement de celle des Chinois. Il nous paraît que cette hypothèse n'est nullement démontrée, et que le fait est même assez douteux, puisque nous voyons que la religion de *Sin too*, au Japon, est à-peu-près basée sur la croyance aux génies, aux démons et aux hommes déifiés, comme l'ancien culte chinois et la doctrine des *Tao szu*. Cette croyance, originairement dérivée d'un même système religieux, n'a été modifiée que par des circonstances particulières à chacun de ces deux pays.

L'auteur, pour soutenir ses conclusions, donne un court aperçu de la religion de *Sin too*, et de celle de *Boudz doo*, ou du bouddhisme, au Japon. Il pense que la première a été originairement plus simple qu'elle ne l'est actuellement, et qu'elle est le produit d'un mélange de sabéisme et de fétichisme.

L'ancien culte des Japonais, dit-il, n'a rien de commun avec le bouddhisme; et quoique les doctrines de ces deux croyances paraissent s'être amalgamées par un contact immédiat pendant six siècles, elles sont pourtant soigneusement séparées par les savans du pays.

Les divinités de la religion de *Sin too* sont appelées

Kami; ce qui est l'équivalent du chinois *chin*, génie; tandis que celles de la secte bouddhique portent le nom de *Boudz*. Le bouddhisme fut porté de la Chine en Corée, et de ce pays il arriva, vraisemblablement pour la première fois, en 543, au Japon. Neuf ans après, les images de Bouddha y furent apportées; et depuis ce temps, cette croyance s'est répandue sur tout cet empire. La politique des *dzogoun* ou empereurs civils du Japon, s'est servie du bouddhisme pour supplanter l'ancienne religion du pays, dont le chef naturel était le *daïri*, ou empereur ecclésiastique; de sorte que c'est actuellement le bouddhisme qui est la religion de l'état. Une espèce de fusion de ces deux croyances a formé une nouvelle doctrine, appelée *rioobou sin too*, c'est-à-dire, *croyance hybride des génies*. Elle doit son origine à la coutume qu'on avait de déposer une grande partie des images de génies et d'hommes déifiés dans les temples bouddhiques; leurs adorateurs ayant ainsi été obligés de se rendre dans ces temples, pour y sacrifier et prier, finirent par révérer également les divinités bouddhiques.

M. de Siebold donne une liste des principales sectes que la religion de Bouddha compte au Japon : celles des *tendaï* et des *zingon*, dont l'origine remonte aux premières années du IXe siècle, se servent encore aujourd'hui, dans leurs ouvrages religieux, de caractères *dévanagari*, qu'ils appellent *bon-si* (en chinois *fan tsu*).

La doctrine de Confucius, en japonais *Sjou too*, n'est pas une religion; c'est simplement une phi-

losophie morale. Elle s'introduisit au Japon l'an 59 de J. C. Selon M. de Siebold, ses sectateurs n'aspirent qu'à faire de bonnes œuvres dans ce monde, sans se soucier beaucoup de ce qui peut arriver après la mort: Nous pensons que l'auteur n'a pas bien pénétré le système dogmatique du philosophe chinois. Après cet aperçu des principales religions du Japon, M. de Siebold présente quelques observations générales sur ce sujet. Il ne paraît pas avoir été heureux dans cette partie de ses recherches: il y confond, par exemple, *Bouddha*, *Foe* ou *Chakia*, avec *Fo-hi*, le fondateur de la monarchie chinoise, qui cependant n'a rien de commun avec cette divinité indienne. Il croit également que les dogmes et les cérémonies de la *religion du dalaï-lama* ressemblent beaucoup à celle de la secte de *Sin too*, au Japon. C'est une erreur grave, car la première est le bouddhisme même. On doit regretter que M. de Siebold, qui montre tant de zèle pour les recherches historiques et ethnographiques, et qui se trouve dans une position si favorable pour s'y livrer avec succès, ait fait son voyage au Japon avant de s'être suffisamment préparé pour une entreprise aussi importante. Vouloir tirer des conséquences, au sujet de la parenté de peuples très-éloignés les uns des autres et séparés par l'Océan, simplement de quelques ressemblances apparentes de leur culte religieux ou de leurs mœurs et de leurs usages, est un moyen trompeur qui a conduit M. de Siebold à trouver des liaisons entre les Péruviens et les Japonais, et entre les Mexicains et les habitans du Tubet.

Cependant des théocraties semblables à celles de trois de ces peuples (car nous n'en voyons pas chez les Japonais) peuvent avoir chacune une origine bien distincte, sans qu'il y ait eu des relations entre ces nations. D'ailleurs le culte du soleil chez les Péruviens ressemble-t-il réellement aux religions de *Sin too* et de *Boudz do* du Japon? et les hommages sanglans que les Mexicains rendaient à leurs divinités ont-ils quelque chose de commun avec le bouddhisme, qui défend même de répandre le sang des animaux et de tuer des insectes? Nous ne pouvons que louer la circonspection de M. de Siebold, « qui l'a empêché, dit-il, de s'égarer, cette » fois, avec ses Japonais, dans l'Amérique méridio» nale, et qui lui a suggéré la résolution de tenir son » imagination en bride; » il a sagement fait « de re» tourner au continent de l'Asie pour chercher les » premières traces des Japonais dans cette *officine* » du genre humain. »

Quant à la seconde question que s'est proposée l'auteur, *les Japonais descendent-ils d'un peuple tartare?* M. de Siebold croit pouvoir prouver, par la comparaison des langues des Mandchoux, des Coréens et des Aïno ou Kouriles, avec celle des Japonais, qu'il existe une parenté manifeste entre tous ces peuples, et que, par conséquent, le Japon a reçu vraisemblablement du continent de l'Asie sa population, laquelle fut postérieurement civilisée par des colonies chinoises et coréennes qui vinrent se mêler à elle. Pour démontrer cette hypothèse, l'auteur présente d'abord quelques observations grammaticales sur

les langues mentionnées plus haut, puis un vocabulaire d'environ quatre-vingt-dix mots, dans lequel le japonais est mis en parallèle avec le kourile et le coréen, auquel il ajoute les mots chinois d'après la prononciation des Chinois qui viennent trafiquer à Nangasaki, et d'après celle qui est en usage chez les Japonais. Cependant cette double comparaison du lexique et de la grammaire nous paraît démontrer justement le contraire de ce que l'auteur se propose de prouver. Un coup d'œil jeté sur les pièces du procès recueillies par M. de Siebold, donne la conviction que les quatre langues en question n'ont point de rapports entre elles. Quelques conformités générales de grammaire se font remarquer dans les idiomes les plus dissemblables du monde; elles ne conduisent à aucun résultat, quand il n'y a pas d'analogie entre leurs racines respectives.

Après ces recherches *linguistiques*, M. de Siebold donne une notice de la nation kourile, qui occupe les îles qui portent son nom, ainsi que celles de Iezo et de Tarakaï ou Karafto, nommée en Europe, très-improprement, *Sakhalian*. Il y joint une courte description de la côte du continent de la Tartarie, opposée à cette dernière île, et nommée *Sandan* par les habitans, et *Tattan oriental* (1) par les Japonais. Nous connaissons suffisamment les mœurs et les usages des Kouriliens, par les descriptions de Krusenstern, de Golovnin et d'autres voyageurs russes; mais les notions

(1) Le mot *Tattan* (Tatar) s'écrit, en japonais, タツタン; *Tatsoutan*; mais, d'après la règle, on le prononce *Tattan*.

sur le *Sandan*, communiquées par M. de Siebold, sont entièrement neuves. Il les a recueillies de la bouche d'un Japonais nommé *Mogami Tok'naï*, qui a visité ce pays. Ce vieillard passa, au mois d'août 1785, de *Sooïa*, comptoir de l'île de Iézo, à Karafto ou Tarakaï, visita les côtes orientales et occidentales de cette grande île, et en leva la carte (1). La

---

(1) Avant le voyage de *Mogami Tok'naï*, les Japonais n'avaient que des idées très-confuses sur le continent de la Tartarie; témoin la carte générale qui accompagne le *San kokf tsou ran*, ou la Description des trois pays qui avoisinent le Japon, savoir, la Corée, les îles de Lieou khieou et le Iezo, publiée à Yedo en 1785. Dans cette carte, on voit, au nord de la Corée, le *Wan li tchhang tchhing*, ou la grande muraille de dix mille *li*, le mont (glacier) *Pe teng chan* et le fleuve *Toumen oula*, qui y porte les noms de 江溝豆 *Teou kiang kiang* et de 江同混 *Kuen thoung kiang*, tandis que ce dernier nom appartient au *Sakhalian oula* ou Amour. Le pays au nord et au nord-est de la grande muraille, qui est enluminé en vert, s'étend le long de la mer, et est borné, à l'ouest et au nord, par le 城長新 *Sin tchhang tchhing*, ou la grande muraille nouvelle; elle se prolonge jusqu'à la mer: elle fut, d'après une note de la carte, construite sous les règnes de Khang hi et de Young tching. Une autre note dit que cette muraille fait la limite de la province de *Ching tou* (ou *Ching king*), soumise aux Mandchoux. La partie méridionale de ce pays est nommée *Niu tchin*, ou contrée de オランカイ *Orankaï;* plus au nord, et sur les bords de la mer, est le royaume de *Mo kho*, et encore plus haut le pays des 洲滿 *Man*

partie occidentale de Tarakaï est séparée par un détroit du continent de l'Asie; détroit sur l'existence duquel il n'y a jamais eu de doute, malgré l'assertion contraire de M. de Krusenstern, qui voulait faire une presqu'île de Tarakaï ou Sakhalian. Ce détroit a été visité, en 1808, par *Mamia Rinsoo*, qui en a dressé la carte. Il a été exploré de nouveau par une commission impériale envoyée exprès. Elle a déterminé avec exactitude la position géographique de

---

tcheou. Cette contrée, réunie avec le Sandan, est nommée スルモ *Souroumo.*

Entre la grande muraille nouvelle et le fleuve Amour, est un vaste espace de pays enluminé en jaune. La partie méridionale vers la mer est appelée サンタン *Santan;* puis viennent le *Santan proche* et le *Santan éloigné*. Ces deux derniers sont séparés par une chaîne de montagnes du カラフト *Karafouto,* ou *Karafto,* qui cependant est qualifié de *tao* (en japonais *sima*) ou île. Une note avertit que le nom primitif de cette île est タライカイ *Taraïkaï.* Elle est séparée du Iezo par un détroit large de sept *ri* japonais. Au nord-est du Santan éloigné, s'étend, jusqu'à la droite de l'Amour inférieur, le pays des モンゴル *Mongorou;* nom dans lequel on reconnaît celui de *Mongoo* ou *Mankoo,* que porte la partie inférieure de l'Amour. Ce dernier y est qualifié 大河 *Ta ho,* ou *grand fleuve,* portant les noms de サガリイ *Sagarii* (corruption du mot *Sakhalian*) et de アルミ *Aroumi.* Devant son embouchure est une grande île appelée サガリイン *Sagariïn,* c'est-à-dire *Sakhalian,* nom que les Japonais ont emprunté des cartes européennes. L'Amour fait la limite méridionale des possessions russes ou de *Moskovia,* enluminées en rouge.

ce bras de mer, en se servant d'excellens instrumens astronomiques apportés d'Europe. Le détroit fut nommé *Mamia no seto*, ou passage de Mamia, en l'honneur de celui qui l'avait découvert ou exploré le premier. Il est ordinairement gelé depuis décembre jusqu'en mars.

Dans le voisinage de ce détroit, tant au sud qu'au nord, et vers l'embouchure de l'Amour, les habitans de l'île de Karafto font un commerce suivi avec ceux du *Sandan*, situé sur le continent. L'Amour porte chez les Japonais le nom chinois de *Kon to koo* (Hoen thoung kiang), et, dans le pays même, celui de *Mankoo* ou *Mangoo*. M. de Siebold pense qu'il pourrait avoir reçu le dernier, des *Mongols*, ou de *Mangou khan*, successeur d'Oktaï: c'est une conjecture peu vraisemblable, puisque les Mongols sont appelés, en japonais, *Moukouri*.

Le *Sandan* est situé, suivant le récit de Toknaï, entre la Corée et le pays des Mandchoux. Cette assertion manque d'exactitude; car le Sandan ne s'étend pas assez loin au sud pour atteindre la Corée. Le même voyageur prétend aussi que Sandan est un nom nouveau. Cependant on voit déjà ce pays placé au nord du Japon, et appelé 唐韓 *Han thang*, sur la carte du Japon copiée d'après un original japonais, et publiée, au commencement du siècle passé, à Amsterdam, par Hadr. Reland. Toknaï ajoute que le Sandan s'appelait autrefois *Itan* ou *Khitan*, ce qu'il traduit par *sauvages rouges*. Il cite un poëte

chinois qui dit que ces peuples avaient la figure *rouge comme du cinabre*, et un autre auteur qui les appelle *Siki rok*, ou *hommes rouges*. La biographie de l'empereur chinois *To* (?), dit-il, place la nation des Khitan à l'orient des monts de *Sen pi* (Sian pi), dans la province de Liao.

On voit qu'il est ici question des 丹契 *Khi tan*, fondateurs de l'empire des *Liao*, qui, de 709 à 1125, furent le peuple dominant en Tartarie. Cependant le nom de *Khi tan* signifie non pas *sauvages rouges*, mais *rougeur des traits*, et il nous paraît se rapporter à un tatouage rouge, car plusieurs peuples de la Tartarie avaient autrefois l'usage de se tatouer. Quand la civilisation se répandit, poursuit Toknaï, les tribus barbares quittèrent les côtes et les plaines, et se retirèrent dans les montagnes; c'est pourquoi on les appelle à présent *Sandan*, de *san* (chan), *mont*, et de *dan*, sauvages. Cette explication n'est pas exacte; car *dan* ou *tan* signifie non pas *sauvages*, mais la *couleur rouge*.

Le *Sandan* est baigné à l'est et au sud par la mer, et borné à l'ouest par de hautes montagnes. Le grand fleuve *Mankoo* (Amour) y a son embouchure dans la mer; il favorise la navigation dans l'intérieur du Sandan et plus haut. De *Mousi boo*, sur la côte maritime, on va, par le lac *Kitsi koga*, à *Kitsibouk*, chef-lieu du Sandan, et à *Deren*, entrepôt de commerce des Mandchoux. *Mousi boo* est un lieu d'où les Aïno et les Sandan traînent par terre leurs bateaux

jusqu'au *Taba matsi.* Ils se rembarquent sur cette petite rivière, et la suivent, à travers le lac Kitsi, jusqu'à son embouchure à la droite du Mankoo. Le lac *Kitsi* (*hoga* ou *hakka*, en kourile, signifie *lac*) nous paraît être le même que les nouvelles cartes mandchoues traduites par M. Klaproth appellent ᡴᡳᡩᠵᡳ ᠪᡳᠯᡨᡝᠨ *Kidzi bilten* (*bilten* désigne, en mandchou, un lac qui communique avec une rivière). Ce dernier nom se trouve mal écrit, *Kitji pilten*, sur les cartes de d'Anville. *Kitsi bouk* est vraisemblablement le village de *Kidzi*, situé sur la droite de l'Amour, au-dessous de l'embouchure du *Nemdengte. Deren* doit être un établissement récent des Mandchoux sur les rives du *Dolin*, qui est un affluent de gauche de l'Amour, entre le Tchoro et le Tsindoukha. Le *Taba matsi* ne peut être une autre rivière que celle qui est nommée par les Mandchoux *Nemdengte* (mal écrit chez d'Anville, *Neptecte*); elle traverse le lac Kidzi, et tombe dans l'Amour, au-dessus du village de Kidzi.

Les notions que M. de Siebold nous donne sur le Sandan, font voir que ce pays correspond avec celui des *Khedjen* et des *Fiakha*, qui occupent la droite de l'Amour inférieur, jusqu'à son entrée dans la mer, ainsi que la côte voisine.

L'intérieur du Sandan est peu peuplé; mais les habitations nombreuses situées sur les bords du Mankoo annoncent le bien-être du peuple qui les occupe. Dans les hameaux voisins de l'embouchure du fleuve, la manière de vivre se rapproche beaucoup de celle des

Aïno de Tarakaï, tandis que dans ceux qui sont situés plus haut sur le fleuve, les mœurs et les usages des habitans ressemblent plus à ceux des Mandchoux.

Les Sandan se servent, dans leurs voyages sur le Mankoo et à travers les lacs du pays, de toits portatifs nommés *karia*, et faits d'écorce d'aulne. Ils les dressent sur leurs bateaux, ou bien à terre, pour passer la nuit. Il se fait un commerce très-actif sur les bords de l'Amour inférieur, tant avec les Mandchoux qu'avec les tribus nommées par le voyageur japonais, *Orotsko*, *Smeren-kour* (1), *Siroun-aïno*, *Kimoun-aïno*, *Sandan*, *Kordetske*, *Kiaky*, *Kara*, *Idaa* et *Kïssen*. La chasse et la pêche font les principales occupations des habitans du Sandan; ils s'occupent peu d'agriculture. Ils échangent les peaux des bêtes qu'ils ont prises contre du riz et du millet, que les Mandchoux apportent par eau sur le Mankoo. Les Sandan sont un peuple peu civilisé : ils n'ont pas d'écriture; mais ils savent fabriquer une espèce de poterie qui ressemble à la porcelaine. Quant à leur croyance et à leurs cérémonies religieuses, elles sont à-peu-près les mêmes que celles des Aïno de Karafto. Le voyageur japonais raconte qu'à son retour en bateau sur le Mankoo, il aperçut une montagne située à la droite du fleuve, et sur laquelle on voit deux grandes pierres debout et de couleur jaunâtre. Les gens du pays lui dirent que

---

(1) *Smeren-kour* est le nom kourile des Aïno qui habitent la partie septentrionale de Tarakaï ou Karafto.

c'étaient d'anciens monumens funéraires. Les bateliers, en passant devant ces tombeaux, jettent du riz, du millet et d'autres fruits dans le fleuve, comme une espèce de sacrifice, et récitent des prières, à mains jointes, en se tournant vers les monumens.

Chez les Sandan, de même que chez les Aïno, plusieurs familles sont réunies sous un chef nommé *hasata* ou *kazinata*. Autrefois ces chefs étaient élus par le peuple; actuellement ce sont les Mandchoux qui les nomment. Le commerce sur le Mankoo est entre les mains du gouvernement chinois, dont une partie du Sandan reconnaît l'autorité. Les limites de l'empire chinois sont indiquées par des bornes sur l'île de Tarakaï ou Karafto.

Les habitans du Sandan, dit le voyageur japonais, ressemblent, par les traits de leur visage, aux Coréens; leurs armes, leurs arcs faits de corne de bœuf, leurs flèches et leurs lances, sont aussi semblables à celles de ce peuple. Ils s'habillent à-peu-près comme les Aïno de Karafto et laissent tomber leurs cheveux autour de la tête; quelques-uns, mais en petit nombre, les tressent comme les Mandchoux. Outre les produits de la pêche et de la chasse, les habitans du Sandan mangent beaucoup de laitage et du bœuf. La description que Toknaï fait de la tribu des *Orotsko* ou *Orotsko-sin*, ainsi que les portraits de quelques individus qu'il a dessinés, ressemblent parfaitement à ceux que la Pérouse donne des habitans de la baie de Castries, que ce navigateur nomme d'*Orotchys* : on peut supposer que c'est le même peuple.

M. de Siebold conjecture que les habitans primitifs du Japon pourraient bien descendre des Sandan, parce que, comme ceux-ci, ils sacrifient à des pierres du rivage en passant devant elles en bateau. Cette hypothèse ne nous paraît pas très-heureuse, car nous ne voyons d'ailleurs rien chez ce peuple qui rappelle les Japonais : une ressemblance légère entre quelques cérémonies religieuses existe chez plusieurs nations sauvages ou peu civilisées; cependant elle ne suffit pas pour établir une parenté entre les tribus chez lesquelles on la remarque. Le peu de mots de la langue des Sandan que M. de Siebold a pu recueillir, démontrent, au contraire, que cet idiome est un dialecte de la langue toungouse, qui se rapproche beaucoup du mandchou.

	SANDAN.	MANDCHOU.
Soleil	*Ton*	*Chôn, choûn.*
Lune	*Bi*	*Bia.*
Mer	*Namo*	*Namou.*
Courant dans la mer	*Wata.*	
Ferrailles	*Hotassü*	
Lance	*Ghita*	*Ghida.*
Arc	*Founzi.*	
Flèche	*Tsjappouto.*	
Sabre	*Hoo too.*	
Pendans d'oreille	*Nin-kari.*	
Marchand	*Hotaroo*	*Hôta* (commerce).
Un	*Womoo*	*Émou.*
Deux	*Sjuwoï*	*Dchouo.*
Trois	*Tsappo* ou *ilaa*	*Ilan.*
Quatre	*Veraa* ou *pounü*	*Douïn.*
Cinq	*Poudzja*	*Soundcha.*

	SANDAN.	MANDCHOU.
Six	*Yakouou* ou *nun-gouu.*	*Ninggoun*; tongouse de Bargouzin, *niogoun.*
Sept	*Nata*	*Nadan.*
Huit	*Hari* ou *sjakkoupo*	*Dchakoûn*; tongouse *dchapkoun.*
Neuf	*Horeï* ou *fouyou.*	*Ougoun.*
Dix	*Bouvaa* ou *zjaa*	*Dchouan*; tongouse *djan.*

La question de savoir *si les Japonais sont le produit d'un mélange de plusieurs nations asiatiques*, est résolue par l'auteur affirmativement, mais en termes très-généraux. Il trouve la cause de ce mélange dans le contact que les Japonais ont eu, depuis les temps les plus reculés jusqu'à celui de *Taïko* (mort en 1598), avec les nations étrangères, et notamment avec les Chinois et les Coréens. Il ajoute qu'il y a des raisons de croire que les îles de Liéou khieou ont été, pour la plupart, peuplées par des Japonais; de même que plusieurs autres îles du grand Océan ont reçu du Japon un accroissement de population. M. de Siebold observe que cette dernière assertion ne doit pas surprendre, puisqu'il a même recueilli des preuves d'une communication manifeste entre les Japonais et les anciens habitans du *Pérou* et de la *Nouvelle-Grenade.* Ces preuves ne consistent que dans la comparaison des noms de nombre japonais avec ceux des *Muyscas* ou *Moscas*, qui habitaient autrefois dans la partie septentrionale de l'Amérique du Sud, entre *Maracaïbo* et *Rio de la Hacha.* Dans cette com-

paraison, l'auteur a pris la liberté d'altérer un peu les mots *muyscas*, tirés de l'ouvrage de M. de Humboldt intitulé les *Vues des Cordillières;* nous avons cru devoir rétablir l'orthographe de ce voyageur illustre, en reproduisant les comparaisons de M. de Siebold.

DÉNOMINATIONS DES JOURS.

	MUYSCA. (Orthographe espagnole.)	JAPONAIS. (Orthographe française.)
Le premier	*Ata*	*Tsouitats.*
Le second	*Bosa* ou *bozha* (1)	*Foutska.*
Le troisième	*Mica*	*Mika.*
Le quatrième	*Muhica*	*Iokka.*
Le cinquième	*Hisca* ou *hicsa*	*Its'ka.*
Le sixième	*Ta*	*Mouika.*
Le septième	*Cuhupqa* ou *qhup-pqa*	*Nanouka.*
Le huitième	*Suhuzà* ou *shuzha*	*Iooka.*
Le neuvième	*Aka*	*Kokonoka.*
Le dixième	*Ubichihica*	*Tooka.*
Le vingtième	*Gueta*	*Hats'ka*

On se convaincra facilement, par ce qui précède, que, parmi les onze noms de nombre *muyscas*, il n'y en a que deux qui aient une ressemblance accidentelle avec le japonais: *mica* ressemble à *mika*, et *hisca* à *its'ka*, et c'est tout. L'exactitude des mots donnés par M. de Humboldt est constatée par la *Gramatica en la lengua general del nuevo reyno llamada Mosca, por el P. Fr. Bernh. de Lugo;* Madrid, 1619, *in-8.°* Nous tirons de ce livre quelques autres mots *muyscas* écrits d'après l'orthographe française,

(1) *Zh* doit se prononcer comme le *j* français.

que nous comparons aux mots japonais écrits de même. On verra, par cette comparaison, que les deux langues n'offrent aucune ressemblance marquée.

	MUYSCA.	JAPONAIS.
Homme en général	*Mouysca.*	*Fito.*
Homme (*vir*)	*Tchha*	*Wonoko.*
Femme	*Fhou-tchha*	*Wonna, omina.*
Père	*Paba*	*Tetevoya, tsitsi.*
Mère	*Gouaga*	*Fahaya, fafa.*
Roi	*Zake*	*Mikado, oo, wo.*
Pied	*K'hitcha*	*Assi.*
Soleil (et jour)	*Soua*	*Fi* (soleil).
Nuit	*Sa*	*Yo.*
Maison	*Goue*	*Outchi, foukoutcho.*
Porte	*Kihora*	*To.*
Année	*Sokam*	*Tochi, tossi.*
Grand	*K'houma*	*Oki, ô.*
Bon	*Tchho*	*Ouressi.*
Manger	*Gouaskâ*	*Kouou, taboura.*
Tuer	*Goâgouâ*	*Gaissi.*
Faire	*Kikouâ*	*Si.*
Moi	*Hytchha*	*Wataks, ware.*
Toi	*Moué*	*Anata, omaë.*
Lui	*As*	*Karé, ano-fito* (cet homme.)
Nous	*Tchhiëtohi*	*Warakts-domo, warera.*
Vous	*Mié* ou *miémi*	*Anata-gata, omaë gata.*
Eux	*Anabihhha*	*Karera, ano-fito-tato* (ces hommes.)

Si M. de Siebold avait pu connaître les notions sur la langue des *Muyscas*, insérées, par le professeur Vater, dans le *Mithridates* d'Adelung, il se serait convaincu que cet idiome ne présente pas non plus de ressemblance avec le japonais sous le rapport gram-

matical; et nous pensons qu'il sera tenté de modifier en beaucoup de points le passage suivant de ses recherches. « De cette manière, dit-il, n'aurait-on pas » heureusement trouvé le chaînon qui, d'un côté, » lie étroitement les Japonais avec les nations tartares » de la partie septentrionale de l'archipel oriental de » l'Asie et du continent de cette partie du monde, » et qui paraît, de l'autre, rapprocher les habitans » du nouveau continent de ceux de l'ancien? »

M. de Humboldt a donné, dans ses *Vues des Cordillières* (planche XLIV, n.° 4), les signes hiéroglyphiques employés par les *Muyscas* pour désigner les dix premiers jours du mois et le vingtième. M. de Siebold rapporte que des Japonais ont trouvé dans ces caractères quelque analogie avec ceux dont ils font usage. Cependant quiconque connaît les différens syllabaires japonais, ainsi que les caractères idéographiques des Chinois, dont on se sert également au Japon, trouvera que cette ressemblance n'est produite que par une illusion comparable à celle qui peut faire prendre pour de l'allemand écrit ou imprimé arménien vu de loin. Cette illusion disparaît aussitôt que l'on compare ces caractères plus soigneusement, et quand on connaît leur valeur.

Quant à la quatrième et dernière question posée par M. de Siebold, *Les Japonais sont-ils des aborigènes ou habitans primitifs de leur pays?* il la passe sous silence, parce qu'il croit l'avoir résolue négativement par ce qui précède. Cependant, si l'on admet des aborigènes, si l'on donne ce nom au

peuple qui a occupé un pays depuis les temps les plus reculés ou jusqu'à l'époque de la première notion historique qui en existe, et si la langue de ce peuple n'offre aucune ressemblance avec celle d'une autre nation, alors tout contribue à faire prendre les Japonais pour des *aborigènes,* puisqu'ils ne montrent, sous aucun rapport, de la ressemblance avec les Kouriles, les Coréens et les Mandchoux ou Toungouses, qui sont les nations les plus voisines de l'archipel du Japon. Nous savons d'ailleurs, par l'histoire, que ces *aborigènes* ont été civilisés par des colonies chinoises, et que plus tard ils reçurent de la Chine un accroissement de civilisation, et de plus la religion de Bouddha, qui leur vint de la Corée. C'est ainsi que se sont formés successivement les mœurs et les usages du peuple japonais : ils portent l'empreinte de leur origine chinoise, comme un membre de votre commission l'a fait voir dans son *Asia polyglotta*, et dans le *Mémoire sur l'introduction de l'écriture au Japon*, inséré dans le premier cahier du *Nouveau Journal asiatique* de cette année.

M. de Siebold a ajouté à la fin de ce mémoire un aperçu de l'histoire mythologique et ancienne du Japon : il ne diffère pas essentiellement de celui que le célèbre Kæmpfer a donné, quoiqu'il contienne plus de détails. Ce morceau n'est pas susceptible d'être présenté par extrait, et nous nous bornons à l'indiquer.

Le conseil de la Société asiatique peut juger, par ce rapport, que le mémoire de M. de Siebold contient plusieurs notions curieuses sur le Japon et

les pays voisins de cet empire. Cependant il nous a paru que la méthode suivie par l'auteur dans ses recherches est en général trop hypothétique pour que la Société puisse se charger de la publication de son travail : par-là elle y imprimerait, pour ainsi dire, le sceau de son approbation. Cette publication offrirait même des inconvéniens d'un autre genre, puisque l'auteur impose la condition que son ouvrage soit publié dans le même format et avec autant de luxe que le *Species plantarum* de M. de Humboldt; ce mode de publication, que M. de Siebold desire adopter exclusivement pour tous ses ouvrages sur le Japon, entraînerait la Société dans des dépenses trop considérables.

J. B. EYRIÈS, J. SAINT-MARTIN;
J. KLAPROTH, *rapporteur*.

Notice de quelques Ouvrages japonais et coréens mentionnés par M. DE SIEBOLD.

OUVRAGES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

Nipon odaï itsi ran. Annales japonaises par *Sjoun saï*, publiées pour la première fois, en sept cahiers, en 1663. La préface de l'auteur est de 1652. Nouvelle édition, imprimée à Oassaka, en 1683. Dix cahiers. C'est un des meilleurs ouvrages historiques qui existent sur le Japon; une traduction fidèle serait très-desirable.

Wakan nen keï. Chronologie du Japon et de la Chine jusqu'à nos jours, en tables. Iedo, 1823, un volume.

Nipòn si. Description du Japon, rédigée par ordre du Mikado. Cinquante cahiers.

Tsjooisen monogataré. Description de la Corée, par *Kimoura Riémon.* Iedo, 1750, cinq cahiers. C'est un ouvrage extrêmement important, qui contient des notions détaillées sur l'histoire, la géographie, la langue, les religions, les productions, les mœurs et les usages de ce pays peu connu.

Riou kiou dan. Description des îles de *Riou kiou* ou *Lieou khieou.* Iedo, 1791, un cahier. L'auteur est *Morissima tsjououroo,* de la famille du célèbre médecin impérial *Katsoura-gava Hoken.*

Voyage de Mamia Rinsoo dans le *Tattan oriental,* entrepris, par ordre de l'empereur du Japon, en 1808. Manuscrit.

Description des îles de *Iezo* et de *Karafto,* par Mamia Rinsoo. La dernière de ces îles est celle de *Tarakaï* ou *Taraïkaï,* nommée mal à propos en Europe, *Sakhalian* ou *Saghalien.* Manuscrit de 1810.

Journal des voyages de *Mogami Tok'naï* à Iezo, Karafto et aux îles Kouriles. Manuscrit. Cet ouvrage contient un grand nombre de cartes faites en partie par l'auteur, et en partie par MM. Sassounovskoï, Nikita et autres officiers de la marine russe, qui, en 1785, firent naufrage sur les côtes de l'île *Ietroupou,* une des Kouriles méridionales.

Notice du fleuve *Kon ton koo* ou *Mankoo* (Amour), par l'astronome impérial à Iédo. Manuscrit. *Voyez* plus haut, page 394.

Kana Hiki sets yoo siou. Collection alphabétique des sons nécessaires et utiles, ou Glossaire de la langue japonaise. En caractères japonais et chinois, avec la prononciation des derniers. Miako, 1819. — Cet ouvrage paraît être une nouvelle édition du dictionnaire dont j'ai parlé dans le *Nouveau Journal asiatique,* vol. III, pag. 20.

Man 'Kouvai sets yoo H'yak'ka sen. Collection de dix mille choses d'usage familier, nécessaires et utiles, ou Encyclopédie japonaise, traitant de tout ce qui a rapport à l'histoire, la géographie, la langue, l'écriture, les mathématiques, l'art héraldique, &c. du Japon. Iedo, 1817.

To Kouvai sets yoo H'yak'ka sen. Nouvelle édition de l'ouvrage précédent, corrigée et publiée à Oassaka en 1818.

Ga gen kana kakf. Orthographe du style élevé japonais (?). Imprimé à Ovari; un cahier.

Si Sei zi rin s'you ven, c'est-à-dire, Collection des caractères carrés ou chinois : c'est un glossaire qui contient les caractères chinois disposés suivant l'ordre du syllabaire japonais, avec leur prononciation et une explication en japonais. Iedo, 1807.

Zi i, ou Collection des caractères. Dictionnaire chinois en douze volumes. Je pense que c'est le même que l'ouvrage intitulé 字彙 *Zi i, et en chinois, Tsu wei.*

Mossivo koussa, ou la fleur *Mossivo*. Vocabulaire de plus de 2,000 mots de la langue de Iezo, avec des dialogues, des pièces de vers, des ordonnances impériales, relatives à une révolution qui a eu lieu dans la partie septentrionale de cette île; des comédies, &c. Il a pour auteur *Vouyebara Koumaziro*, interprète de la langue de Iezo. Imprimé à Iedo en 1792.

Vocabulaire complet de la langue de Iezo, manuscrit de Mogami Tok'naï.

Vocabulaire mandchou, russe et sanscrit, par le même. Manuscrit.

Sittan Mata Teï mon. Syllabaire des lettres sanscrites, tant voyelles que consonnes. Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. III, pag. 31.

Zi ki, ou Description des caractères de l'Inde, par un prêtre de ce pays, nommé *Pan niabou die*; traduit de l'indien en chinois par le prêtre chinois *Se san in* ou *Tsie kvoen*, et imprimé en Chine il y a environ mille ans. — L'imprimerie ne date, en Chine, que de l'an 932 de J. C.; ainsi il doit y avoir erreur dans l'énoncé de M. de Siebold.

Vago rouige mokourok. Dictionnaire détaillé de la langue coréenne, en deux volumes; imprimé en Corée. Il n'existe que deux exemplaires de cet ouvrage au Japon.

Clef de l'écriture coréenne, à l'aide de laquelle on peut lire tous les livres coréens suivant la véritable prononciation.

Notice sur l'époque de l'Établissement des Juifs dans l'Abyssinie; par M. Louis MARCUS (1).

PLUSIEURS auteurs portugais et espagnols du XVI.ᵉ et du XVII.ᵉ siècle, et les voyageurs anglais Bruce et Henri Salt, ont parlé, dans leurs écrits sur l'Abyssinie, d'une peuplade juive qui y est établie de temps immémorial. Ces Juifs sont appelés *Falassjan*, ou *les Exilés*, par les autres habitans de l'Abyssinie, tant chrétiens que musulmans et idolâtres : nous ne savons pas si ces sectateurs de la loi mosaïque se donnent entre eux le même nom. Depuis leur établissement dans l'Abyssinie, qui date au plus tard de l'an 330 avant J. C., jusqu'en 1800, les Juifs abyssins ont été gouvernés par des rois israélites. Ces monarques ont résidé, depuis le premier siècle avant la naissance du Sauveur jusqu'en 1542, dans une ville bâtie sur un rocher très-escarpé, qu'on appelle *Amba-*

(1) Extrait d'un ouvrage inédit du même auteur, intitulé *Histoire des colonies étrangères qui se sont fixées dans l'Abyssinie et dans le Sennaar depuis le septième siècle avant Jésus-Christ jusqu'au quatrième siècle de l'ère chrétienne*, suivie de dissertations sur la civilisation des peuples du Soudan au temps des anciens Égyptiens et des Méroens, des Carthaginois, des Grecs et des Romains, et de plusieurs traités sur les relations commerciales de ces peuples avec les Nègres. Les colonies dont M. Marcus parle dans son ouvrage, sont venues de la Palestine, de l'Égypte, de l'île de Madagascar et de l'embouchure du fleuve Quilmanci; elles furent composées de Juifs, de Syriens idolâtres, de guerriers égyptiens, de Grecs nés en Égypte et de Caffres.

hay (1). Ce rocher est situé dans la partie septentrionale du pays montueux de *Samen*. Depuis l'an 1542, le siége de cette cour juive a été transporté d'abord à *Foloen*, puis à *Segareté*, et plus tard à *Genzarah* et à *Missourat*. Tous ces endroits se trouvent dans la province abyssinienne de *Samen*. Cette contrée est située sur la rive occidentale du fleuve *Takazzé;* elle a près de 80 milles géographiques de longueur; sa largeur varie, selon les lieux, de 8 à 11 et à 16 milles (2). Une haute chaîne de montagnes parcourt ce pays dans toute sa longueur et le rend presque tout-à-fait inaccessible. Aussi les Juifs qui occupent cette région montueuse, depuis les premiers temps de leur entrée dans l'Abyssinie, n'ont-ils jamais pu être chassés de ce plateau élevé et hérissé tout autour de montagnes escarpées, ni par les souverains chrétiens de l'Abyssinie, ni par les Maures d'Adel, lorsqu'ils enlevèrent, dans les années 1538 à 1543, aux princes chrétiens toutes leurs possessions dans l'Abyssinie.

Dans les siècles qui ont précédé la conversion des Abyssins à la religion chrétienne, introduite dans cette contrée en l'an 325, les rois des Juifs réunirent à la possession du pays de *Samen*, celle de toutes les contrées situées entre ce premier pays et la mer. Depuis l'an 330, les rois des Juifs perdirent peu à peu toutes ces régions, qui leur furent enlevées, soit par

---

(1) *Amba* signifie *rocher* dans le gyz, qui est la langue écrite de l'Abyssinie; *hai* est le nom d'une plante.

(2) De 60 au degré.

les chrétiens, soit par les musulmans, à l'exception d'une seule, qui est le *Samen*. En revanche, les Israélites occupèrent alors les parties de l'Abyssinie qui sont situées à l'ouest du *Samen* et entre cette contrée et le lac *Dembea*. Leurs rois restèrent maîtres de ces provinces abyssiniennes jusque vers le milieu du XVIe siècle. Depuis cette époque jusqu'en l'an 1630, ils furent chassés peu à peu, par les souverains chrétiens, de tous les pays qu'ils possédaient à l'ouest du *Samen*. De toutes leurs possessions antérieures, il ne leur resta alors que cette province abyssinienne; encore, depuis l'an 1630, furent-ils forcés de payer, chaque année, aux souverains chrétiens, un tribut convenu en argent brut, en grand bétail, en habits de laine et en fer. Les deux parties contractantes étant restées fidèles à leurs engagemens jusque vers la fin du siècle passé, la paix ne fut pas troublée depuis l'an 1630. Lorsque Bruce séjournait dans l'Abyssinie, le roi des Juifs du *Samen* pouvait encore porter à 50,000 hommes l'effectif de son armée, en cas de besoin pressant. Vers 1800, la famille royale s'éteignit; et depuis cette époque, les Juifs du *Samen* ne connaissent d'autre maître que celui qui règne sur les chrétiens de l'Abyssinie. Avant cette époque, les Juifs abyssins qui demeuraient hors du *Samen*, étaient déjà soumis à l'autorité des princes chrétiens.

Le peu que nous venons de dire sur l'histoire politique des Juifs abyssins, depuis leur entrée dans ce pays, doit nous suffire dans ce mémoire, destiné uniquement à la fixation du temps auquel les Israélites

établirent leur séjour dans l'Abyssinie, convertirent depuis une grande partie des habitans de ce pays à la loi de Moïse, et frayèrent ainsi le chemin à l'évangile, prêché depuis avec succès dans ce pays, après l'an 325. Entrons donc en matière. L'établissement des Juifs dans l'Abyssinie serait-il antérieur à la naissance de J. C.? On conçoit sans peine que tout ce qui se rattache aux dogmes religieux des Juifs abyssins, à leurs cérémonies, à leurs usages domestiques et publics, de même qu'à leur langue et à leur littérature, est de la plus haute importance pour l'histoire de l'état de l'église chrétienne dans les premiers siècles, et pour les antiquités hébraïques. Cet événement remonte-t-il à un siècle aussi reculé que celui d'Alexandre le Grand? ce qui sera démontré dans la suite. Toutes les données positives et exactes sur l'état des arts et de l'industrie chez ce peuple juif, sont alors du plus grand intérêt; car ses ancêtres ont habité autrefois dans le voisinage des Tyriens, qui vécurent de tout temps en paix avec les Israélites, et qui leur enseignèrent l'art d'élever des palais et des temples magnifiques, et celui de construire des vaisseaux et de parcourir les mers les plus lointaines. Ne serait-il pas étonnant que, malgré tout cela, et nonobstant la haute antiquité des premiers établissemens des Juifs dans l'Abyssinie, l'industrie actuelle de ce peuple dans ce pays ne nous offrît aucun éclaircissement sur celle de leurs pères pendant leur séjour dans la Palestine, ni sur les progrès de la civilisation et des arts et métiers chez les Phéniciens, chez les Assyriens,

chez les Babyloniens, chez les Égyptiens, et chez tant d'autres nations avec lesquelles les Juifs de la Terre sainte furent constamment en rapport, lorsque, entre les années 643 et 330 avant J. C., une partie des Juifs quittèrent leur patrie, pour aller demeurer dans l'Abyssinie, où ils firent beaucoup de prosélytes parmi les indigènes du pays, et où ils ont conservé jusqu'à présent leur indépendance, leur antique langue, leur religion et leurs anciennes institutions politiques? Mes recherches m'ont prouvé le contraire.

L'histoire politique des Juifs abyssins a une toute autre importance, puisqu'ils ont exercé une influence très-funeste sur la durée de l'empire de Méroé et de celui des Automoles, en forçant les habitans sémi-sauvages de l'est de l'Abyssinie d'aller fixer leur demeure plus à l'ouest, et en opposant à l'ascendant du culte méroen sur les cœurs des habitans indigènes de l'Abyssinie et du Sennaar, l'ascendant bien plus efficace d'une religion monothéiste, et qui nous apprend que ses sectateurs sont plus aimés du Dieu de l'univers que le reste des mortels. L'histoire de la décadence de l'ancien empire de Méroé a été enveloppée jusqu'à présent de ténèbres aussi épaisses que celles qui couvrent encore la naissance de cet état, et la série des événemens qui ont contribué à développer dans ce pays les premiers germes de la religion des anciens Égyptiens, de leur architecture, de leur sculpture et de leurs systèmes d'écriture. Le voile qui a couvert jusqu'à présent l'histoire des derniers siècles de l'empire de Méroé sera un peu soulevé, quand on saura,

1.° que, vers l'an 643 avant J. C., une colonie de guerriers égyptiens se fixa à l'ouest du Nil Bleu et au sud du territoire de l'ancienne Méroé; 2.° qu'entre les années 643 et 330 avant J. C., une colonie de plus de dix mille Juifs, mêlés à quatre mille Syriens idolâtres et plus, s'établit dans l'Abyssinie; 3.° que vers l'an 90 avant J. C. il y arriva des colons gréco-égyptiens dont les chefs soumirent, entre les années 90 et 40 avant J. C., toutes les autres nations de l'Abyssinie, mais qui, pendant le demi-siècle qui suivit, furent forcés de partager le sceptre de l'Abyssinie avec les princes des Juifs; 4.° que vers l'an 69 avant J. C., une peuplade de race caffre quitta les bords du fleuve Quilmanci et l'île de Madagascar, pour aller s'établir dans le midi de l'Abyssinie et à l'ouest de ce pays, dans les régions occupées par les Automoles, ou les guerriers égyptiens, qui les évacuèrent alors peu à peu pour prendre possession du territoire de l'ancien état de Méroé, de la ville de ce nom et de la Nubie supérieure. La connaissance du fait de l'établissement de toutes ces colonies dans l'Abyssinie, ne suffit pourtant pas à elle seule pour dissiper les ténèbres qui couvrent encore l'histoire des derniers siècles de l'empire de Méroé; il faut connaître, avant tout, les événemens politiques survenus à chacune de ces colonies, leurs relations d'amitié et leurs guerres, enfin les faits particuliers qui lient plus ou moins étroitement l'histoire politique de chacune de ces colonies avec celle de l'état éthiopien de Méroé. Mais de toutes les colonies que

je viens d'énumérer, c'est celle des Juifs qui a exercé le plus d'influence sur l'empire de Méroé et sur celui des Automoles. Les Israélites abyssins avaient déjà, dans les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, conquis beaucoup de terres sur ces deux états, et leur religion s'était répandue très-vite parmi les habitans idolâtres de l'Abyssinie et du Sennaar.

Suivant le récit des historiens abyssins, l'établissement des Juifs dans leur patrie remonte jusqu'au règne du roi Salomon dans la Terre-Sainte ; il eut lieu vers l'an 980 avant J. C., lorsque la reine de Saba retourna de Jérusalem dans ses états. Suivant le récit des Juifs étrangers à l'Abyssinie, leurs co-religionnaires se fixèrent dans ce pays du temps de Roboam, fils de Salomon, lorsque la Judée fut partagée entre les royaumes de Juda et d'Israël. Nous supprimons ici les détails qui se rattachent aux traditions des Abyssins et des Juifs des autres pays sur l'établissement des Israélites dans l'Abyssinie, parce que ces relations sont très-fabuleuses, et qu'il est certain que l'une de ces traditions a été forgée dans le XIII.ᵉ siècle de notre ère, et que l'autre est du VII.ᵉ siècle (1). Nous nous sommes proposé de ne faire entrer dans ce fragment d'une histoire

(1) On trouve le récit que les Chrétiens et les Juifs de l'Abyssinie font de l'entrée des Israélites dans ce pays, dans le tome I.er des *Voyages de Bruce*, et dans l'*Histoire éthiopienne* de Ludolf. On lit ce que les Juifs de l'Asie et de l'Europe pensent de cet événement, dans la *Bibliothèque rabbinique* de Bartholocci, tom. I, p. 100. Quant à ce que j'ai dit dans le texte sur l'âge de ces deux traditions, j'en donnerai les preuves dans le livre d'où ce mémoire est extrait.

complète et détaillée des Juifs de l'Abyssinie, que ce qu'on sait de sûr et d'authentique sur l'établissement des Juifs dans ce pays. Il s'ensuivra que les Juifs y sont entrés avant l'an 300, et après l'an 643 avant la naissance de J. C.

Philostorge, écrivain grec du IV.e siècle de notre ère, dit dans son Histoire ecclésiastique (1) : « Au sud-
» est des Axoumites, le long de l'Océan, jusqu'à son
» extrémité la plus orientale (cap de Guardafui), ha-
» bitent des Syriens, Σύροι. Les habitans originaires du
» pays d'alentour les connaissent encore sous ce nom.
» Ils sont tout-à-fait basanés par la chaleur du soleil,
» dont les rayons tombent perpendiculairement sur
» eux. Ils parlent encore aujourd'hui la langue de leurs
» pères. C'est Alexandre le Grand qui les a transpor-
» tés de la Syrie dans leur nouvelle patrie. » En traduisant, dans ce passage, le mot grec Σύροι, qui équivaut au mot français *Syriens*, dans la langue gyz, c'est-à-dire dans l'ancienne langue parlée de l'Abyssinie, qui est maintenant la langue écrite du même pays, on obtient le mot *Saman*. Celui-ci ressemble au mot *Samen*, et c'est ainsi que l'on nomme une province abyssinienne dont il est parlé déjà, entre les années 90 et 75 avant J. C., dans l'inscription grecque d'Adulis (2), et qui fut de tout temps le principal séjour des Juifs Abyssins. On sentira toute l'importance de ce rapprochement, quand on saura que le poëte

(1) Philost. *Hist. eccles.* ex edit. Vales. III, VI, p. 418.

(2) Cosmas, *Topogr. christ.* ex edit. Montfauçon (*Collectio nova Patrum*) tom. II, pag. 142.

latin Claudien (1), qui vivait presque dans le même temps que Philostorge, parle des Juifs abyssins. Il les appelle positivement *Judæi*, mot latin qui veut dire *Juifs*. Il est donc certain que, du temps de Philostorge, il y avait déjà des Juifs dans l'Abyssinie; il est donc aussi probable, à cause de ce qui précède, que *Saman* est le nom par lequel les habitans indigènes de l'Abyssinie désignaient autrefois les Juifs de leur pays. Il doit être également très-probable que ce peuple y est entré seul, ou mêlé avec des

(1) *In Eutropium*. Le poëte latin, qui avait passé sa vie dans l'Égypte et qui connaissait très-bien les mœurs des Éthiopiens, dont il parle souvent, mérite plus d'autorité que Philostorge, qui ne paraît pas avoir voyagé en Égypte, en Arabie ou dans l'Abyssinie. Les textes des deux auteurs anciens, au reste, se concilient fort bien, en supposant que les habitans indigènes de l'Abyssinie ont confondu ensemble les Syriens idolâtres et les Juifs qui vinrent s'établir dans leur patrie. En effet, le nom des Syriens leur était plus connu que celui des Juifs, qui sortaient rarement de la Terre sainte, tandis que les Syriens et les Phéniciens entreprenaient des voyages lointains. Les habitans indigènes de l'Abyssinie ne se piquaient sans doute pas non plus d'être d'habiles ethnographes. Il est dit dans Claudien : « Il ne manquerait plus que » de voir encore la mer garnie de plantes et le dauphin ha- » biter des forêts. Je dois donc voir sous peu des hommes at- » tachés à des coquilles et tout ce que les Indes (*India*) pro- » duisent de ridicule, et tout ce que les Juifs représentent sur les » toiles qu'ils font. » Les Juifs de l'Abyssinie furent jusqu'en 1630 les seuls tisserands et drapiers de l'Abyssinie; et les écrivains grecs et romains des III.e, IV.e et V.e siècles nomment tous l'Abyssinie, tantôt l'*Inde intérieure*, tantôt l'*Inde*. J'ai démontré dans le livre d'où ce mémoire est extrait, que Claudien s'est conformé à cet usage. *Voyez* Philostorge, III, 4; Théodoret, *Quæstio* XXXII, Socrate, I, 19, &c. &c. Consultez aussi les recherches de M. Letronne sur l'*Inscription nubienne du roi Silco* (*Journal des Savans*, 1825, pag. 259).

Syriens idolâtres, du temps d'Alexandre le Grand. Ce fait n'étonnera personne, si l'on sait que, selon l'historien Josèphe (1), Alexandre le Grand transporta une partie des Juifs Samaritains de la Syrie dans le midi de l'Égypte. On lit du reste dans Eusèbe, dans Tzetzès, dans le Talmud, dans l'historien juif Joseph ben-Gorion et dans l'écrivain grec Jean Malala, que le conquérant macédonien entreprit une expédition heureuse contre les habitans de Méroé; et le vrai Josèphe nous apprend que beaucoup de Juifs orthodoxes s'enrôlèrent volontairement dans les armées d'Alexandre, et qu'ils le suivirent dans ses conquêtes. Pline parle d'une campagne heureuse d'Alexandre le Grand contre les habitans de l'Arabie Pétrée et Heureuse. Rien ne s'oppose donc à ce qu'on puisse prendre pour un fait certain et incontestable ce que Philostorge dit de l'établissement d'une colonie syrienne dans l'Abyssinie; colonie qui s'y serait fixée du temps d'Alexandre le Grand et par son ordre. Nous pouvons encore présumer que la colonie que le conquérant macédonien transporta de la Palestine et de la Syrie dans l'Abyssinie, ne fut pas seulement composée de Syriens idolâtres, mais encore de Juifs; car Alexandre avait transporté une partie des Juifs samaritains dans le midi de l'Égypte, et les Juifs abyssins demeurent, depuis un grand nombre de siècles, dans les régions de l'Abyssinie où Philostorge place les demeures des Syriens dont il parle.

---

(1) Joseph. *Antiq. judaïc.* Op. omn. tom. I, pag. 582.

On doit remarquer encore que les Abyssins indigènes donnèrent à ces derniers le nom de la contrée qui a été, jusqu'en 1800, le centre du royaume des rois juifs de l'Abyssinie. Voici, au reste, deux passages de deux écrivains anciens d'où il résulte que, vers l'an 130 avant J. C., les Juifs étaient déjà très-nombreux dans l'Abyssinie.

« La plupart des Troglodytes, dit Agatharchide (1), » se circoncisent, comme les Égyptiens, en ôtant » une partie du prépuce et en laissant subsister l'autre; » cependant ceux que les Grecs nomment *Colobes* » (mot grec qui veut dire *mutilé*) circoncisent leurs » enfans dès qu'ils viennent au monde, et en leur » ôtant, avec des rasoirs, le prépuce, sans en laisser » subsister aucune particule. » L'âge auquel les anciens Égyptiens et les Troglodytes, qui n'étaient pas *Colobes*, pratiquaient la circoncision sur leurs fils et leurs filles, n'a pas été indiqué par Agatharchide; comme il écrivait à Alexandrie, il n'avait pas besoin de le dire, parce que tout le monde le savait en Égypte. Mais Ambroise, Père de l'église du IV.e siècle, nous dit (2) que les Égyptiens se circoncisent entre les dixième et quatorzième années de leur âge; c'est l'époque de la vie à laquelle les chrétiens et les mahométans qui demeurent en Égypte, circoncisent encore aujourd'hui leurs fils et leurs filles. Dans l'Abys-

(1) Agatharch. *de Rubro Mari* in Photii *Bibliotheca*, ex edit. Hoesch. cod. 250. — Diod. Sic. III, tom. I, pag. 165, ex ed. Rhodom.

(2) Ambr. *de Abrahamo*, I, c. 11.

sinie, il y a, au contraire, beaucoup de chrétiens qui circoncisent leurs enfans mâles et les filles le huitième jour après leur naissance. Cet usage leur vient de l'ascendant que les préceptes de la religion des Israélites ont exercé autrefois sur les cœurs des Abyssins avant leur entrée dans le sein de l'église, et même plus tard encore, et jusqu'à présent (1); car les Juifs de l'Abyssinie circoncisent leurs fils, et même leurs filles, le huitième jour après la naissance. On sait que le reste des Israélites en agissent de même par rapport aux garçons, et que ceci leur est prescrit dans le Pentateuque. Il est moins connu que les Juifs d'Europe et ceux des autres contrées de la terre, y compris les Israélites abyssins (2), se circoncisent, encore aujourd'hui, comme les Colobes dont parle Agatharchide dans le passage cité, en ôtant tout le prépuce. Les chrétiens de l'Asie et de l'Afrique et tous les mahométans se circoncisent au contraire, de nos jours, comme les anciens Égyptiens et ceux d'aujourd hui, en coupant en deux le prépuce, et en laissant subsister la plus grande partie de cette membrane (3). Dans les temps anciens, les Juifs furent également, depuis Moïse, le seul peuple de l'ancien continent qui se soit circoncis en ôtant tout le prépuce. Ceci a été confirmé par les recherches que j'ai faites sur les deux manières de circoncire dont parle Agatharchide. Je publierai

(1) Valent. *Travels to the Red Sea*; tom. II, pag. 506.

(2) Bruce, *Travels, &c.* tom. III, pag. 343, ed. *in-4.°*

(3) Thevenot, *Voyage au Levant*, I, XXXII.

ces recherches dans le livre d'où ce mémoire est extrait; je me bornerai ici à dire que, « quand même les » Phéniciens et les Syriens se seraient circoncis autrefois comme les Juifs de tous les pays le font actuellement, il ne serait pas moins vrai que les Colobes » d'Agatharchide ne sont ni Phéniciens ni Syriens, » mais d'origine israélite; car Hérodote (1) rapporte que » ces deux nations ne conservèrent pas l'usage de se » circoncire quand elles s'établirent en pays étranger. » Aussi aucun ancien n'a-t-il dit que les Carthaginois, descendus des Phéniciens, qui se circoncirent, aient retenu, dans l'Afrique, cet usage de leurs ancêtres. Quant aux Phéniciens qui s'établirent parmi les Grecs de l'Asie et de l'Europe, Hérodote dit positivement qu'ils ne firent pas circoncire leurs enfans. Ainsi il est certain que le peuple abyssin, que les Grecs ont appelé *Colobes* ou les mutilés, était juif d'origine (2).

---

(1) Herodot. IV, 106.

(2) Ce que je viens de dire dans le texte sur la circoncision des Israélites, doit fixer l'attention des personnes qui voyagent au Sénégal et dans la Guinée. Édrisi, qui vivait dans le XII.e siècle, dit que les bords du fleuve *Lamlem* sont habités par des Juifs. Ce passage vient d'être confirmé par M. Bowdich à son insu. Ce voyageur nous apprend, dans son Voyage au pays des *Achantis*, que les rives d'un affluent du *Lamlem* sont habitées par des hommes blancs. Leur pays est appelé *Yahaudi?*, nom qui ressemble au mot hébreu *Yehouda*, qui veut dire *la Judée*. On conçoit sans peine qu'il est intéressant pour la science géographique de retrouver dans l'Afrique centrale une nation de Juifs qui y est restée depuis plus de six siècles. L'intérêt s'accroît encore, s'il y a probabilité pour croire que ces Juifs sont une colonie des *Falassjan*, ou Juifs abyssins; j'ai plus d'une raison de le croire. Pour en citer

Ce fait est confirmé par le témoignage positif d'Ar-

quelques-unes, je dirai que les noms propres hébraïques qu'on trouve parmi les Nègres de la Guinée (voy. *Mines de l'Orient*, tom. III), sont tous écrits comme dans les Bibles éthiopiennes : on dit, par exemple, *Dawity* au lieu de *David*, dans le gyz et chez les Nègres de la Guinée. On ne trouve pas seulement des noms propres hébraïques chez les Nègres de la Sénégambie, de la Guinée et du Congo, mais aussi des substantifs hébraïco-éthiopiens, qui ont disparu, depuis bien long-temps, des dictionnaires arabes. Pour en citer quelques exemples, je prendrai le mot *ouarhé*, qui signifie *la lune* dans le langage de plusieurs peuplades du Sénégal et du Congo (*voyez* les vocabulaires de M. Mollien) : le mot de *ouarhé* n'est autre chose que le mot gyz *ouar'hh* (ወርኅ), qui signifie aussi *lune*, et qui est formé du mot hébreu *yereahh* (ירח). Le *yod* des Hébreux est changé en *waw* par les Abyssins et les Arabes, quand il se trouve au commencement des mots hébraïques ; mais le mot *warhh* (ورح) ne se trouve pas maintenant dans l'arabe, et n'y a peut-être jamais existé ; car les *Bedjas* (plus correctement *Bedas* ou *Bethas*), qui demeurent au nord de l'Abyssinie, et qui donnent encore au fleuve *Mareb* son ancien nom *Astosabas* (Salt, *Voy.*, *appendice*), sont appelés *Alilæi*, ou *peuple de la Lune*, *Hilâl* par les Arabes du premier siècle avant J. C.; dans la Genèse, ils portent le nom de *Yerahhim*, dont le sens est le même que la racine du nom arabe *Alilæi*, qui est *Hilâl* هلال, et que l'on a grécisé et latinisé en mettant *Alil*. Selon M. Salt, le mot *bedja* veut dire *la lune* dans la langue de ce peuple; et Marmol (*Africa*, ed. espag. de 1599, tom. II) nous apprend que les montagnes de la Lune sont appelées *Betharim* par les indigènes, et que ce mot *Betharim* signifie les montagnes de *Bett* ou de la *Lune*, dans le langage de ces peuples. Bien plus, ce mot *bett* se trouve déjà dans Ptolémée, et le promontoire *Bazion* de ce géographe est situé sur les côtes qu'habitent les *Bedjas*. Il n'est pas difficile de retrouver la racine de ce mot *bett*, qui veut dire *lune* ; c'est le mot gyz *bethou* ብሁር, *la clarté*, *la lueur d'une lumière très-blanche*, *la majesté de Dieu*, &c. Mais ce qui doit étonner le plus, c'est que ce mot de *Batta* n'est pas seulement le nom indigène des montagnes

témidore, écrivain grec qui vivait vers l'an 100 avant

---

de la *Lune*, mais encore de plusieurs affluens du Nil et d'autres fleuves de l'est de l'Afrique, et que plusieurs peuplades de Nègres qui demeurent sur les bords du Sénégal et de la Gambie appellent ces deux fleuves *Batto*. Le mot *Asta*, qui forme la première moitié du nom *Astosabas*, que les *Bedjas* ou *Bettas* donnent au Mareb, entre dans la composition de tous les noms anciens des fleuves de l'Abyssinie, par exemple, dans *Astaboras* (*Takazze*), dans *Astagabas* (fleuve des *Agows*, Nil Bleu), *Astapus* (fleuve *Pus*, situé, selon Salt, entre le Nil Bleu et le Fleuve Blanc), &c. Le mot *Asta* ou *Asto* signifie, selon Juba, roi de la Mauritanie (Pline), et selon Diodore de Sicile, *l'eau qui vient des ténèbres*. *Soud* שוד signifie en syriaque, *il a versé de l'eau;* ሰዊጠ *Ssavita* veut dire la même chose en éthiopien, et *Assad* ou *Seda* אשד ou שדא signifie la même chose dans le langage chaldéen et dans le langage talmudico-rabbinique; enfin *Asdah* אשדה veut dire en hébreu, *l'effusion de l'eau et un lieu caché*. N'est-il pas étonnant que le lac de *Bornou* soit encore appelé *Ssad* ou *Tsad*, et que le *Joliba* porte près de ses sources le nom de *Issa*, ce qui est la même chose que si on l'appelait *Asta* ou *Asto* ou *Asda*, car le *d* et le *t* se changent souvent en *z* et en *s*? Le nom indigène du *Zaire* est, selon M. Tuckey (Ritter, *Geogr.* I, 275), *Mojenzi-Enzaddi;* et ces deux mots signifient, selon ce voyageur anglais, *le fleuve qui engloutit tout*. Mais, en éthiopien, le mot *Mojen* (*Mayan*) signifie les *eaux*. Le *zi* du mot *Mojenzi* peut être regardé comme le signe gyz du génitif, qui est *za* ዘ. Enfin le mot *Ensaddi* n'est autre chose qu'un nom acteur, formé de la neuvième conjugaison du mot éthiopien *Ssatya* ሰትየ, qui veut dire, *il a bu*, à la première conjugaison, et *il a bu lui seul ce qu'on avait apporté de différens endroits*, à la neuvième conjugaison (*Anssataya*). Ainsi le nom indigène *Moyenzi-Ensaddi* (plus correctement *Mayan-z'-Ansati*) est une locution gyz; mais ce qui doit fixer avant tout notre attention, c'est que le mot gyz *Ssatya* est formé régulièrement du mot hébreu *Satah* שתה, *il a bu*, et que ce mot ne se trouve pas dans l'arabe. C'est ainsi que je pourrais énumérer plus de cent racines hébraïco-

J. C., et qui nous dit (1) que les Colobes circoncisent leurs filles de la même manière que les Juifs, Ἰουδαϊκῶς; c'est-à-dire, huit jours après la naissance, et en leur ôtant en entier le prépuce du clitoris. Les Juifs de l'Abyssinie font encore la même chose (2). Les Israélites des autres pays ne le font pas; il leur est même défendu de le faire par les auteurs du Talmud. Ceci ne doit pas faire rejeter ce qu'Artémidore dit de la circoncision des femmes chez les Juifs de la Palestine. Strabon rapporte la même chose; il dit même que l'excision des femmes est, comme la circoncision des hommes, un précepte de la loi de

éthiopiennes, et des locutions arabico-éthiopiennes dont on se sert au Sénégal, dans la Guinée et dans le Congo, si c'était ici le lieu de le faire. Que les voyageurs recherchent donc s'il y a dans les pays indiqués des peuplades qui se circoncisent comme les Juifs de l'Abyssinie et ceux des autres pays. Cela étant, il sera presque incontestable que ces peuples ont reçu des Juifs abyssins ou d'autres Juifs de l'Afrique l'usage de se circoncire; ce qui remettra en crédit l'assertion positive d'Édrisi, sur les Juifs de l'Afrique occidentale, et pourra contribuer en outre à les faire retrouver dans le *Lamlem*, et à fixer notre opinion sur l'hypothèse de feu M. Bowdich, qui a dit *que les* Achantis *ont émigré de l'Abyssinie et du Sennaar dans la Guinée.* M. Bowdich dit que les *Achantis* se circoncisent, et qu'ils connaissent la reine de Saba: mais il ne rapporte pas de quelle manière ils se circoncisent; il ne dit pas non plus si la tradition des *Achantis* sur la reine de Saba ressemble à celle des Juifs et des Chrétiens de l'Abyssinie.

(1) Artemidor. *ap.* Strab. XVI, 4, §. 5, 9, 12 et 17, ed. Siebenkes.

(2) Manuel de Vega, *Lett. curios. del Ethiop.* Firenz. 1635, *in-4.º* pag. 181.

Moïse (1). Cette dernière assertion n'est pas d'accord avec le texte du Pentateuque, où il n'est question que de la circoncision des hommes. Il est certain que Moïse n'a pas ordonné aux Juifs de circoncire leurs filles; mais serait-il également certain que cet usage ne date pas, au moins, de la rentrée des Juifs dans la Palestine? Les Israélites de l'Abyssinie prétendent que, lorsqu'ils sortirent de la Terre sainte, c'est-à-dire, vers l'an 330 avant J. C. au moins, et 970 avant l'ère chrétienne, d'après la tradition abyssinienne sur la reine de Saba, tous les Israélites de la Terre sainte faisaient circoncire leurs filles au même jour et de la même manière que leurs fils, et cette coutume est encore maintenant aussi sacrée chez les Juifs de l'Abyssinie, que l'est la circoncision des fils, ordonnée par Moïse. Lorsqu'il y a collision entre les préceptes de la Michnah et du Talmud, et les dogmes religieux et les principes politiques des Juifs de l'Abyssinie, les opinions de ceux-ci doivent mériter la préférence sur celles des michnaïtes et des talmudistes, toutes les fois qu'elles ne sont pas en contradiction avec un passage quelconque de l'Ancien Testament, et lorsqu'il ne s'agit pas d'autre chose que d'assurer nos connaissances sur les coutumes religieuses et politiques des Juifs avant leur seconde dispersion. La Michnah et le Talmud ont été composés dans les six premiers siècles de l'ère chrétienne. Les *Falassjan* sont entrés dans l'Abyssinie 330 ans, au moins, avant

(1) Strab. *loc. cit.* lib. XVI, 2, §. 38, et lib. XVII.

la naissance du Sauveur. L'excision des femmes n'est ni ordonnée ni défendue dans l'Ancien Testament; il n'y a donc pas plus de crime à pratiquer qu'à négliger cette opération. Mais les Juifs de l'Abyssinie ont conservé, dans leur pureté antique, les usages observés autrefois dans la Palestine au sujet de la circoncision des hommes et des femmes; les préceptes des michnaïtes et des talmudistes, au contraire, ne sont pas toujours en harmonie avec ces usages antiques. On sait, par exemple, que la femme de Moïse a circoncis elle-même son fils Gerson : les Juifs de l'Abyssinie n'empêchent pas les femmes de circoncire les enfans; mais les talmudistes le leur défendent par délicatesse et avec raison. Cependant ce sont des femmes, et non des hommes, qui circoncisent ordinairement, dans l'Orient, les fils et les filles des chrétiens et des musulmans.

Les Colobes sont qualifiés de Κρεωφάγοι, c'est-à-dire d'*hommes qui vivent de la chair des bestiaux*, par Agatharchide et par Artémidore. D'autres peuplades abyssiniennes, qui préfèrent les alimens animaux aux nourritures végétales, sont appelés *éléphantophages* (mangeurs d'éléphans), *struthiophages* (mangeurs d'autruches); &c. &c., par les anciens. On sait qu'il est défendu aux Juifs de manger la chair de ces animaux et de beaucoup d'autres. N'est-il pas étonnant que la même nation abyssinienne qui se circoncit comme les Juifs, soit précisément celle qui vivait, selon les anciens, de la chair des bestiaux, tandis que les autres peuplades de l'Abyssinie mangent des autruches, des

éléphans, des rhinocéros, des hippopotames, des lions, des serpens, des sauterelles, des araignées, des huîtres, des écrevisses, des tortues, des poissons écaillés et dépourvus d'écailles? Mais ceci s'explique sans peine, si nous supposons que les Colobes étaient Juifs; car les Israélites de l'Abyssinie ne mangent pas les objets défendus par Moïse, et les Abyssins qui sont maintenant chrétiens, mais dont une grande partie professèrent probablement autrefois la religion juive, en font presque autant. Pour s'en convaincre et avoir quelques preuves de l'ascendant que la religion juive a eu autrefois sur l'esprit des Abyssins idolâtres, je donne ici en note la liste des objets dont les chrétiens de l'Abyssinie s'abstiennent (1); j'ai indiqué, par des

---

(1) 1.° Les Abyssins chrétiens ne mangent pas les poplitées des bestiaux. 2.° Ils ne mangent pas de *cochon*, ni de *lièvre*, ni d'autres quadrupèdes non ruminans ou qui ont des pattes non fendues. (Même usage chez les anciens Homérites.) 3.° Ils s'abstiennent de la chair de tout oiseau sauvage, ce que font aussi les Juifs, puisqu'ils ne savent plus quels oiseaux l'Écriture leur défend de manger. 4.° Ils ne mangent pas de poissons non écaillés. 5.° Ils ne mangent ni huîtres ni autres testacés ou crustacés. (Même usage chez quelques anciennes peuplades de l'Arabie Pétrée.) 6.° Ils ne mangent ni reptiles, ni amphibies, ni insectes. Les Abyssins idolâtres et mahométans dévorent avec appétit plusieurs espèces d'animaux de ce genre. 7.° Plusieurs voyageurs portugais du XVII.e siècle disent positivement que les chrétiens de l'Abyssinie ont en horreur tous les mets que l'Écriture défend; d'après les numéros qui précèdent celui-ci, et dont le contenu est tiré de divers écrits espagnols et portugais des XVI.e et XVII.e siècles, il paraît que les missionnaires portugais avaient raison de dire que les chrétiens de l'Abyssinie sont aussi scrupuleux que les Juifs abyssins dans le choix de leur nourri-

caractères différens, les viandes dont les chrétiens des autres pays que l'Abyssinie n'usent pas, ou dont ceux des siècles passés s'abstenaient. En parcourant cette liste, et en considérant que les Abyssins ont été convertis, dans le IVe siècle, à la religion de Jésus, on sera aisément convaincu que le séjour des Juifs dans l'Abyssinie doit avoir précédé de beaucoup de siècles l'introduction de la religion chrétienne dans ce pays. Les Coptes, qui ont prêché les premiers l'Évangile dans l'Abyssinie, et qui fournissent encore maintenant des patriarches à ce pays, ne sont pas aussi scrupuleux que les Abyssins dans le choix de leur nourriture : ils se contentent de ne pas manger de la chair de cochon ni de lièvre; mais ils ne se refusent pas les autres nourritures que la loi de Moïse a prohibées, tandis que les chrétiens de l'Abyssinie s'abstiennent de presque tous les mets défendus dans le Pentateuque. Lorsque les Abyssins furent convertis par les Coptes, ceux-ci ne s'étaient pas encore séparés des autres chrétiens non ariens; alors il n'y avait pas plus d'une seule église catholique non arienne, et les membres de celle-ci, ainsi que les ariens, ne faisaient plus aucun

---

ture. Les chrétiens de l'Abyssinie s'abstiennent encore du sang et des animaux crevés ou abattus par des païens et des mahométans. Cet usage est fondé sur les préceptes des apôtres, qui défendaient de se nourrir du sang et de la chair des bêtes crevées ou immolées aux idoles. C'est la seule observance de la loi mosaïque que les apôtres n'aient pas abolie. On déroge maintenant à ce précepte des apôtres.

cas des observances mosaïques. Outre celles que nous avons citées dans notre dernière note, les chrétiens de l'Abyssinie se soumettent encore à beaucoup d'autres lois mosaïques qui n'ont jamais été en honneur chez les chrétiens des autres pays. Il serait trop long de les énumérer ici; je me bornerai à ajouter que les chrétiens de l'Abyssinie ont reçu de leurs compatriotes juifs beaucoup de coutumes religieuses et autres dont on ne trouve pas de traces dans le texte de l'Écriture ni dans les autres livres hébreux, mais qui paraissent pourtant avoir été en usage chez les Juifs, lorsqu'ils vivaient encore dans la Terre sainte.

Diodore de Sicile dit (1) (l'an 47 avant l'ère chrétienne) que, près de l'extrémité sud du détroit de Bab el-Mandeb, il demeurait un peuple de Troglodytes qui croyait que le bassin de la Mer Rouge avait été mis un jour à sec pendant deux fois vingt-quatre heures. Cette tradition ne pouvait appartenir qu'aux Juifs de l'Abyssinie; car on ne rencontre pas de traces d'une tradition semblable chez les peuples de l'antiquité autres que les Juifs.

Le nommé Eudoxe de Cnide, navigateur grec qui vivait environ vers l'an 120 avant J. C., fut, en retournant des Indes en Égypte, jeté par la tempête sur la côte de l'Éthiopie (2). Il y resta assez long-temps pour apprendre à fond la langue des habitans. Il entreprit peu après un voyage le long des côtes

(1) Diod. Sic. III, 122.
(2) Strabo, II, 2.

occidentales de l'Afrique, en se proposant de faire le tour de cette partie de la terre. Il mouilla dans un havre dont les habitans lui parlèrent la langue du peuple de l'est de l'Afrique, dans le pays duquel il avait vécu autrefois en revenant d'un voyage aux Indes. Les deux peuples ne parlaient pas seulement la même langue, mais ils se ressemblaient aussi par leurs physionomies. Le rapport était si grand entre les langues de ces deux nations, leur structure physique, leurs usages, leur manière de se vêtir, &c. &c., qu'Eudoxe s'imagina être arrivé sur les frontières du territoire de la nation au milieu de laquelle il avait vécu précédemment, et qu'il retourna plein de joie à Cadix, l'ancienne Gadès, d'où il était parti, et il y dit qu'il avait rempli la tâche qu'il s'était proposée en partant, et qui était de faire par mer le tour de l'Afrique. Toutes les circonstances de l'histoire d'Eudoxe s'expliquent facilement, si l'on admet que le voyageur grec soit arrivé dans le pays des Syro-juifs, dont Philostorge parle, et dans une colonie carthaginoise ou phénicienne, sur la côte occidentale de l'Afrique. Philostorge nous apprend que la colonie des Syriens, ou plutôt des Syro-juifs, qu'Alexandre avait transportée sur la côte méridionale de l'Abyssinie, parlait encore, dans le IVe siècle de notre ère, le syrien, ou, pour mieux dire, l'hébreu, comme le font encore les Juifs de l'Abyssinie. L'hébreu et l'ancien idiome de Tyr, mère patrie de Carthage, différaient probablement moins encore l'un de l'autre que le syrien et l'hébreu. En effet, Isaïe nomme l'hé-

breu la langue des Cananéens, et les Tyriens sont le peuple le plus civilisé et le plus puissant parmi toutes les nations cananéennes, qui ait parlé la langue de ces peuplades. Dans le VIe siècle de l'ère chrétienne, on parlait encore le punique dans plusieurs parties de la côte septentrionale de l'Afrique (1). On ne doit donc pas être étonné que, sept cents avant, on ait pu parler la même langue dans quelques villes maritimes de la côte occidentale de l'Afrique; car on sait qu'il y avait encore, près de cent cinquante ans après les voyages d'Eudoxe, plusieurs établissemens phéniciens ou carthaginois dans le golfe que les anciens appelaient le golfe du commerce (2), et qui était situé entre le fleuve Leucos et le Cap Blanc.

(La suite au prochain numéro.)

Rapport de la Commission nommée pour examiner les dessins et les matériaux recueillis par M. RIFAUD *en Égypte et dans les contrées voisines.*

MESSIEURS,

Vous avez voulu qu'il vous fût rendu compte des recherches de M. Rifaud; les matériaux apportés par ce voyageur étaient dignes de cet honneur. M. Rifaud n'est pas de ces hommes qui ont eu l'avantage d'être excités et soutenus par les faveurs d'un

(1) Procop. *de Bell. Vandal.* lib. II.
(2) Strab. XVII, 85, ex ed. Casaub.

gouvernement ; c'est en son propre nom et avec ses ressources personnelles qu'il a parcouru des régions éloignées et barbares ; et pourtant il est parvenu à ajouter à la masse de nos connoissances.

M. Rifaud, né à Marseille, se destinait d'abord à la sculpture. Plein d'ardeur pour son art, il parcourut les principales villes de France et fit quelque séjour à Paris. En 1805, il se rendit en Italie, pays si riche en modèles et en souvenirs; sentant sa curiosité et son zèle s'accroître, il passa en Espagne, visita ensuite les îles de l'Archipel et les côtes de l'Asie-mineure, et aborda enfin en Égypte, où il a passé treize années, depuis 1813 jusqu'en 1826.

L'Égypte n'est plus cette contrée couverte de monumens, et dont on pouvait à peine contempler la surface. Grâces à la protection toute-puissante du pacha actuel et à l'active émulation excitée par le séjour momentané des Français, il est permis d'y consulter les entrailles de la terre, et de faire part à l'Europe de tout ce qu'on découvre.

M. Rifaud, pensant qu'il pourrait soumettre ce pays célèbre à un nouvel examen et trouver matière à de nouvelles observations, commença par le traverser dans tous les sens, poussant ses courses jusqu'en Nubie et sur les côtes de la Mer Rouge. Ensuite, s'associant aux projets de M. Drovetti, consul général de France, il fit des fouilles à Thèbes, la ville aux cent portes, à San, l'antique Tanis, et sur l'emplacement d'autres cités également fameuses. Il ne se contentoit pas de déterrer les figures et les statues ;

il découvrait les temples entiers. C'est à son zèle qu'on est redevable d'une grande partie des monumens d'origine égyptienne qui, dans ces derniers temps, sont venus enrichir les musées de Turin, de Rome et de Paris. Pour donner une idée de sa persévérance, il suffira de dire qu'il passa six années presque entières au milieu des ruines de Thèbes, et une année dans la Nubie. M. Rifaud a conservé quelques-uns des objets découverts par lui, et il fait en ce moment des démarches pour leur faire trouver place dans le Musée Charles X.

A l'égard des objets qui n'étaient pas de nature à être transportés ni à se conserver, M. Rifaud tâchait de les reproduire par le dessin. On trouve dans ses porte-feuilles un grand nombre de représentations de détails d'architecture, d'inscriptions égyptiennes, grecques, latines et arabes; on y remarque même des plans de villes antiques et des cartes géographiques. La principale carte est celle du Fayoum, pays intéressant, qui, par sa situation à l'occident du Nil, est rarement visité des voyageurs.

Non content de ces travaux, qui auraient absorbé l'attention de plusieurs personnes, M. Rifaud résolut de profiter de son séjour au milieu de pays et de peuples si étrangers à l'Europe, pour recueillir successivement les notions relatives à la nature du sol, aux productions naturelles, aux mœurs et aux usages des habitans, à la forme du gouvernement. Heureusement M. Rifaud, dans sa jeunesse, avait acquis une teinture de l'anatomie, de

la botanique et des sciences naturelles et industrielles.

Dès qu'il se présentait à lui un poisson, un coquillage, une plante, un insecte qui offrait quelque chose de particulier, il le dessinait dans son état naturel; après quoi il le désséchait, si c'étoit une plante; si c'était un animal, il le disséquait, ou bien il tâchait de le conserver intact. C'est ainsi qu'il s'est formé un herbier, une collection de poissons, d'insectes, &c. Il prenait également à tâche de recueillir sur les lieux les dénominations propres à chaque objet, l'usage qu'on en fait dans la médecine, l'économie domestique, &c. Quelques-uns de MM. les membres de l'Académie des sciences, entre autres M. Cuvier et M. Cassini, qui ont eu occasion d'examiner les plantes et les animaux, ont reconnu parmi eux plusieurs espèces nouvelles.

M. Rifaud a de plus tenu note, pendant quatre ans, d'observations météorologiques faites à diverses heures du jour et de la nuit. Il a également cherché à faire connaître les instrumens d'agriculture usités en Égypte, les barques qui sillonnent le Nil, les instrumens de chirurgie et de musique, et divers procédés employés dans les arts.

On lui doit encore la connaissance d'un grand nombre de rouleaux de papier couverts en général d'écritures arabes, et auxquels les habitans actuels attribuent des vertus superstitieuses. Ces rouleaux, placés dans de petits sacs de cuir, ont été trouvés dans des cimetières et des mausolées, suspendus au dessus des tombeaux. La plupart, écrits pour des

femmes et à une époque assez récente, avaient servi aux défunts pendant qu'ils vivaient. On y voit qu'ils devaient préserver les personnes qui les portaient sur elles, de la malice de leurs ennemis, des coups du sort, des charmes des sorciers. Les uns offrent des passages de l'Alçoran, tels que le *verset du trône*, et d'autres prières ; les autres sont chargés de formules cabalistiques et magiques. Comme plusieurs de ces prières et de ces formules ont déjà été expliquées par un de vos confrères, il suffira de renvoyer à ce qu'il a dit (1).

Outre l'ouvrage proprement dit, il en est un qui pourrait être publié à part, et qui formerait un volume *in-8.º* : c'est une espèce de guide pour les Européens qui veulent visiter l'Égypte, la Nubie et les bords de la Mer Rouge. M. Rifaud y fait connaître les routes qu'ils ont à tenir, les contrées qui offrent le plus d'appât à leur curiosité, les objets dont ils doivent se munir d'avance, les maladies et les accidens auxquels ils peuvent être sujets, la manière de s'en garantir. Le volume, auquel est jointe une carte, se termine par un vocabulaire d'environ deux mille mots arabes, offrant les termes les plus usités dans la haute Égypte, et écrits en caractères français, pour la commodité des amateurs. On trouve à la suite cent cinquante mots usités chez les nègres et tout-à-fait étrangers à la langue arabe.

Tel est le simple aperçu des matériaux rassem-

(1) *Voyez* la Collection des monumens arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas, expliqués par M. Reinaud.

blés par M. Rifaud. Le nombre des dessins est de plus de six mille; le texte explicatif et les notes de tout genre formeraient à-peu-près quatorze volumes. Une partie traite des monumens observés en Italie; nous n'en parlons pas, parce qu'elle sort de notre sujet. Pour tout le reste, nous avons pensé que quelques détails ne vous paraîtraient pas inutiles. En effet, bien que la Société, par l'objet de sa destination, s'occupe spécialement des langues de l'Asie et des régions voisines, rien de ce qui concerne le tableau physique et moral de ces contrées ne lui est étranger et doit faire partie de ses attributions.

Nous passerons maintenant aux observations critiques dont les travaux de M. Rifaud nous ont paru susceptibles. Loin de nous la pensée de vouloir déprécier des travaux si importans. Jeté dans un pays barbare, et souvent réduit à ses seules ressources, l'auteur ne pouvait manquer de laisser quelques-unes de ses observations imparfaites. D'ailleurs, plusieurs des défauts que nous lui reprochons étaient inhérens à la nature même des choses, ou ils sont très-faciles à réparer. Nous voulons seulement éclairer l'opinion de la Société, et mettre, s'il est possible, l'auteur en état de corriger ce qui prête à la critique.

Déjà une commission nommée pour cet objet par la Société de géographie, a remarqué, dans les observations météorologiques et dans la construction des plans et des cartes, un manque de précision qui provient du défaut d'un baromètre et de certains instrumens d'astronomie.

Une autre commission, nommée par l'Académie des sciences, a trouvé une grande partie des plantes, des poissons et des insectes recueillis en Égypte, dans un état funeste de dégradation. Cette commission a fait observer que le climat de l'Égypte accélère, plus que chez nous, la destruction des parties animales desséchées. D'ailleurs, au retour de M. Rifaud, les caisses dans lesquelles se trouvaient ses collections, ayant été ouvertes à la douane de Livourne et étant restées exposées aux intempéries de l'air, il en est résulté, pour les plantes et sur-tout pour les animaux, un nouveau dommage.

Pour ce qui concerne plus spécialement la Société asiatique, nous devons dire que bien que M. Rifaud, pendant son séjour dans le Levant, ait appris la langue arabe et se soit mis en état d'entrer en communication directe avec les habitans, il n'a pas songé à étudier la langue par principes ni à l'écrire correctement. En conséquence, lorsqu'il a voulu prendre note des dénominations de plantes et d'animaux en usage dans le pays, il a été forcé de recourir au premier venu, et quelquefois ces dénominations sont illisibles (1). Il en est de même des inscriptions arabes que M. Rifaud a dessinées : soit que ces inscriptions se trouvassent originairement exprimées d'une manière incorrecte, soit que le dessinateur les ait lui-même altérées, il est certain qu'on ne pourra en tirer un parti satisfaisant.

Cette ignorance de la langue arabe écrite a eu

(1) Heureusement M. Rifaud a eu soin de marquer à côté les noms écrits en caractères français, ce qui permettra de les rétablir la plupart du temps.

un autre inconvénient. M. Rifaud a sans doute connu, par les traductions modernes d'Hérodote, de Diodore de Sicile et d'autres écrivains anciens, l'état antique de l'Égypte; il a pu également connaître, par ses propres observations, l'état actuel de la même contrée: mais à l'exemple des voyageurs qui l'ont précédé, il n'a pu lire les ouvrages des auteurs arabes, et suivre la chaîne des nombreuses révolutions subies par ce malheureux pays. De quel avantage n'aurait-il pas été pour lui, de lier, à l'aide de Makrizi et d'autres auteurs, le présent au passé, et de remplir les lacunes actuelles par ce qui existait encore au moyen âge?

M. Rifaud se propose de donner une nouvelle forme aux notes qu'il a recueillies. Il n'est pas étonnant qu'ayant passé vingt-deux ans hors de sa patrie, et se trouvant souvent dénué de toute ressource littéraire, sa première rédaction se soit trouvée défectueuse: mais cet état d'imperfection est lui-même un gage de véracité, et l'on peut émettre le vœu que l'auteur, en améliorant son travail, lui laisse sa couleur primitive.

Pour nous résumer, il nous semble qu'on doit de la reconnaissance à M. Rifaud pour le zèle dont il a fait preuve. Il sera toujours rare de voir le même homme recueillir autant de matériaux précieux. Il n'a pas moins montré de désintéressement. M. Rifaud aurait pu faire comme tant d'autres, c'est-à-dire, ne voir dans la recherche des monumens qu'une branche d'industrie. Cependant il a, du moins pour le moment, renoncé à tout avantage pécuniaire; et plein d'ardeur pour la science, il n'a cherché

qu'à accroître la masse de nos connaissances. Il n'a pas craint d'exposer sa propre vie. En effet, voyageant parmi des peuples ignorans et féroces, et traînant à sa suite de lourds porte-feuilles, il a dû plus d'une fois soulever des passions furieuses, et il porte encore sur lui la trace des combats qu'il a eus à soutenir pour défendre ses innocentes conquêtes. Nous proposons à la Société de voter des remerciemens à M. Rifaud. C. DE LASTEYRIE, J. AGOUB;

REINAUD, *rapporteur.*

Extrait du Derbend-nâmeh, ou de l'Histoire de Derbend, par M. KLAPROTH (1).

AU temps où l'islamisme se répandit dans le voisinage de Derbend, et où *Gheraï*, khan de Crimée, conquit le pays entre la Kouma et la Mer Caspienne ainsi qu'Endery, il donna ordre à un habitant de cette ville, nommé *Mohammed Awâbi Ak-thâchi* محمد اوابى اقطاشى, de faire en langue turque pure un extrait des meilleurs historiens arabes et persans qui traitent de l'histoire du Daghistân. Les circonstances étaient très-peu favorables et empêchèrent pendant long-temps Mohammed de composer son ouvrage; toutefois il l'acheva; en voici le contenu:

Les historiens qui se sont occupés des temps an-

(1) L'original de cet ouvrage est écrit en turc. Le manuscrit qui m'a servi à faire cet extrait, appartient à la bibliothèque royale de Berlin. M. Steven a donné à la bibliothèque royale de Paris un autre ouvrage écrit également en turc, et qui porte le même nom; cependant il diffère essentiellement de celui de Berlin, et l'on y reconnaît une rédaction tout-à-fait différente.

ciens, racontent que le célèbre *Kobâd* قباد, roi de Perse, qui régna de 491 à 531 de J. C. et fut père de *Nouchirvân* نوشيروان, qui occupa le trône de 531 à 579, soutint une guerre longue et sanglante avec le *khâkân* خاقان des *Turcs* ترك et des *Khaszari* خضرى (les Khazars). Ce khâkân avait une armée de quarante mille hommes; il étendait sa domination sur *Miskâth*, مسقط, *Naukrat* (1) نوكرت (*Viatka*) et *Ourous* اوروس (*les Russes*). Le roi Kobâd, lassé d'une guerre pénible et désastreuse qui n'était décisive pour aucun des deux partis et qui les affaiblissait tous deux sans résultat, se décida à suivre le sage conseil de son ministre, et, de même que son adversaire, il déposa les armes pour faire la paix. Afin de rendre leur amitié plus solide, le khâkân envoya un ambassadeur au roi Kobâd, et lui offrit sa fille pour épouse; celui-ci l'accepta. Le mariage terminé et la paix conclue, Kobâd envoya également une ambassade au khâkân, et lui fit dire : « Nous voulons élever un mur sur la limite » de ton territoire et du mien, afin que ni toi ni moi » nous ne puissions, dans notre colère, nous faire » du tort et nous attirer mutuellement la guerre. »

Lorsque l'on fut convenu respectivement de cet objet, Kobâd fit aussitôt des préparatifs pour la cons-

(1) Il faut bien se garder de confondre *Naukrat* avec la ville et république russe de *Novgorod*. Les Tatares ou Turcs de Kazan, ainsi que les Tcheremisses, nomment encore aujourd'hui *Naukrat* ou *Naugrad* la ville de Viatka. Les premiers appellent la rivière de Viatka *Naugrad-idel*, et les seconds lui donnent le nom de *Naugrad-vitch*. Dans les langues respectives des deux peuples, *idel* et *vitch* signifient *rivière*

truction du mur. Toutefois, comme on ne savait pas dans quel endroit on poserait la première pierre, l'ange *Djebraïl* (*Gabriel*) indiqua le lieu où jadis *Iskender Dzulkarnaïn* avait bâti un mur semblable: en conséquence, Kobâd fit poser le sien sur les anciens fondemens qui existaient encore; mais comme ils étaient couverts par le sable de la mer, qui empêchait de les voir, il fallut d'abord les déterrer. Il employa tous ses efforts à ce travail, et au rétablissement d'un mur au sud: quand il fut terminé, il en commença un autre, depuis la mer jusqu'à la limite extrême du *Thabaserân* طبسران, qui était éloignée de 90 *aghatch* (1) de Derbend; il y plaça des portes de fer dans les endroits où c'était nécessaire et praticable, et finit le tout dans l'espace de sept ans. Par-là, non-seulement Derbend mais aussi tout son royaume furent à l'abri des invasions des *Khaszari*, puisque cent hommes à chaque porte pouvaient arrêter cent mille ennemis: et ainsi le Chirvân et l'Adzerbaïdjân jouirent d'une tranquillité durable.

Kobâd, ayant ainsi protégé par des fortifications les limites de son royaume, renvoya au khâkân sa fille, avec laquelle il n'avait couché qu'une nuit, ne voulant pas qu'un fils qui naîtrait d'elle montât sur le trône de Perse. Le khâkân fut obligé de dévorer cet affront fait à sa fille et à lui-même; le mur le mettait hors d'état de se venger. Kobâd, après avoir

(1) L'*aghatch* du Daghistân est de 22 et demi au degré. Les Russes estiment l'*aghatch* à 5 verst, ce qui est un peu trop.

confié la garde de ce rempart à ses guerriers les plus braves, retourna dans l'Adzerbaïdján et l'Irak: le khâkân regagna également ses états; ils comprenaient le *Decht Kiptchâk* دشت قبجاق (les steppes entre le Don, le Volga et la Mer Caspienne), *Samender* سمندر, nommé aujourd'hi *Tarkhou*, ترخو, *Balkh* بلخ, qui est le bourg d'*Endery* اندری, (*le Vieux Endery* (1)), la seigneurie d'*Ihrân* اهران, qui s'appelle maintenant *Gulbâkh* كلباخ (c'est le territoire entre le Koï-sou et Derbend), et *Djoulâd* جولاد (dans la petite Kabardah sur le Terek (2)), ou *Tâtâri-chehr* تاتاری شهر, c'est-à-dire, *la ville des Tatars* (*Tatartoup* (3)), qui a reçu ce nom, parce qu'après sa destruction, tous ses habitans allèrent vivre sous la domination du khan de Crimée, et ensuite y revinrent avec beaucoup de Tatars. Indépendamment de ces seigneuries, le khâkân en possédait plusieurs autres, et son premier général demeurait dans l'Ihrân, sur la rivière qui se nomme aujourd'hui *Agrakhân*, mais par corruption, car son vrai nom est *Aghir khânèh* اغر خانه (c'est le bras moyen du Koï-sou). Les mines de cuivre du khâkân étaient sur la frontière

---

(1) Il ne faut pas confondre l'*Endery* de nos jours avec l'ancien *Endery*. Le premier est situé sur la droite de l'*Ak-tach* ou *Kazmà* (ou *Kazba*), et l'autre à 5 ou 6 lieues de là, au sud-est, sur la droite du *Koï-sou* et au dessus de *Tcharikeï*. On peut consulter, pour la position de ces deux places, la *Carte de la Géorgie* qui accompagne l'édition française de mon *Voyage au Mont Caucase*.

(2) Voy. mon *Voyage au Caucase*, t. II, p. 161 et suiv.

(3) *Ibid.* tom. II, pag. 153.

de l'Ihrân, et les mines d'argent au-dessus de Tarkhou : leur produit servait à solder toute l'armée qui gardait ces cantons.

Les monarques qui, après la paix conclue entre Kobâd et le khâkân, occupèrent le trône de Perse, fortifièrent toujours de plus en plus Derbend et le mur; et Nouchirvân construisit sur cette frontière, de même que dans l'ouest, sur celle de la Grèce, plusieurs villes. Derbend avait été bâti par Iskender Dzulkarnaïn; et avant Kobâd, la partie méridionale de cette ville avait été débarrassée du sable par *Iezdedjerd*, fils de *Bahrâm Gour* (440 à 457); mais Nouchirvân l'acheva, et la fortifia entièrement à-peu-près quatre-vingts ans avant la fuite du prophète (542 de J. C.). D'autres historiens racontent que Kobâd et Nouchirvân, après avoir fini les travaux de Derbend, envoyèrent de Perse plusieurs colonies dans ce canton, et y bâtirent beaucoup de villes et de châteaux forts (سدّ), dont le principal était *Elpen* البن (1) ou *Kilmikhem* كلميخم. Ils élevèrent trois cent soixante tours sur le mur qui s'étendait de Derbend à la *porte d'Allân* (*Bab-i-Allân* باب الان). Mais la forteresse d'Elpen existait depuis long-temps; elle avait été bâtie par *Isfendiâr* اسفنديار, fils de *Gouchtâsb* كشتاسب, fils de *Lohrâsb* لهراسب.

(1) امّا راوی روایت ایدی کم تا سدّ البندن اهرانده یدی اقلیم ایـــــــدی

Lorsque Nouchirvân demeurait à la porte d'Allân, il fonda, avec la permission de son père, les villes suivantes: *Chabrân* شبران (1), *Kurkurèh* کرکره (2), et, un *aghatch* plus loin, *Gourbar* کوربار (3), dans la province de *Mouchkour* موشکور (4), et *Kirâl* کیرال (5), qu'il peupla d'habitans des autres provinces (6). Au nord de ces quatre villes, il en bâtit une cinquième, nommée *Cheher-i-Sal* شهرسال (7) (ville de Sâl), et enfin, à trois *aghatch* de Derbend, une fortification qui avait 92 *aghatch* de longueur; et sur les deux territoires, à une distance de huit heures de marche, une ville de

---

(1) *Chabrân* est un endroit fortifié à quelque distance de la gauche du *Chabrân-tchaï;* il est le chef-lieu d'un district du même nom.

(2) Le manuscrit de Paris a کرکر *Kurkur.*

(3) Le même manuscrit dit کوزباز *Gouzbaz.*

(4) Le district de *Mouchkour* ou *Muskour* comprend le littoral de la Mer Caspienne, entre les fleuves *Kousar-tchaï* et *Akh-tchaï.* Il est traversé par le *Deli-tchaï,* qui se jette, au-dessus de *Nizabâd* ou *Nizava,* dans la mer. Le man. de Paris écrit مسکور *Mouskour.*

(5) *Kirâl* est le canton appelé actuellement *Kourakh,* situé au sud du Thabaserân. Il est traversé par la partie supérieure du Kourakh-tchaï et par ses affluens. Le manuscrit de Paris donne کشران *Kichrân.*

(6) Le manuscrit de Paris dit بو شهرلردن جوق ادملر قویلدی. « Ces villes furent très-peuplées. »

(7) Le manuscrit de Paris écrit ce nom سعل *Sa'al.* *Reineggs* parle de cette ville, qu'il appelle *Saul:* il ajoute qu'elle porte actuellement le nom de *Kara-kaïdek* (*Kara-Kaïtâk*); mais il n'y a pas de ville appelée ainsi. Le district de *Kara-Kaïtâk* est situé entre le Thabaserân et Koubitchi, sur un affluent supérieur de l'*Oulou-tchaï,* qui, après s'être divisé en plusieurs bras, reçoit le nom de *Bouam.*

laquelle on allait dans l'Ihrân, qui fut la capitale de la province de Gulbâkh, et la résidence du commandant des troupes du khâkân, qui y séjournait constamment. Le khâkân fonda, à 20 *aghatch* de Derbend, *Samender* سمندر, qui est *Tarkhou* ترخو ; il éleva aussi le fort d'*Indji* اینجی (ou *Intché*) (1). Le but de Nouchirvân le Juste était de mettre en sûreté Derbend contre les *Khaszari* infidèles خضری كافرلر. Pour être lui-même parfaitement tranquille, il nomma gouverneur de cette place un homme de sa tribu. Les historiens rapportent que, depuis les remparts d'*Elpen* (2) jusque dans l'Ihrân, il se trouve sept climats. Avant Nouchirvân, ces places étaient au pouvoir du châh Isfendiâr (3),

---

(1) *Reineggs* dit qu'*Indji* ou *Intché* se trouvait dans le lieu même où Pierre le Grand a fait bâtir le bourg fortifié de *Soulak*, entre le second et le troisième bras du *Koï-sou*, à peu de distance au-dessus de leur embouchure dans la mer. Il faut pourtant remarquer que la rivière appelée actuellement *Intché* coule au sud de Boïnaki et de la frontière du Chamkhal, dans le territoire de l'Oustmeï des Kaïtâk. Selon le récit des Turcomans qui habitent le pays, on voit encore aujourd'hui les ruines de la grande ville d'*Indji* près de l'embouchure de cette rivière et sur les bords de la Mer Caspienne.

(2) Ce fort se trouvait à la place où est actuellement la ville de *Barchly*.

(3) Dans le manuscrit de Paris, on lit : قلعه اهرانده اسفندیارنك پیشه كارلاری زرین تخت ایدوب اوتورلر ایدی آنیك اچون اهرانه صاحب سریر دیرلر امّا عربلر خاتم الجبال دیرلر اهرانده اولو رودخانه اخار تمام كرجستان كلن سواندن اخر اول رود خانه اوستنده شهر

qui confia le commandement de tous ces lieux à des hommes attachés à son service. A cette époque, il résidait dans l'Ihrân ou Gulbâkh, et il avait transporté du Khorasân les habitans des villes. Il jugea également à propos de donner à l'*Ihrân-tchaï*, اهران چای, rivière qui vient de l'intérieur du Gulbâkh, le nom d'*Akhârul-h'ol* اخارالحول, comme chacun sait. Le fort de *Nârin-kalah* نارين قلعه était du côté du Kiptchâk, et avait un commandant. Aujourd'hui il est connu sous le nom de *Koïoun kend* قوين كند, et le Gulbâkh sous celui d'*Endery* اندرى (c'est-à-dire, canton d'Endery).

Ces villes furent embellies et agrandies par Nouchirvân le Juste. Il y avait aussi là un peuple nommé les *Toumân* تومان, qui s'étendait de l'Ihrân à *Houmrieh* حُمْرِيه : il leur donna un gouverneur qui fut ensuite nommé le *Toumân-châh* تومان شاه, et qui devint très-fameux. Plus loin se trouvent le pays des

---

بلخى نام قلدى بلخنك حاكمى اندرى اولمغله مشهور اولدى داروغهسى قمق جانبدن ايدى نارين قلعهده خراسان خلقى كتورديلر « Dans la ville d'Ihrân, les ouvriers » d'Isfendiâr placèrent un trône d'or. C'est pour cette raison qu'Ihrân reçut le nom de *Saheb-i-serir* (le possesseur du trône); » mais les Arabes le nomment *Khâtem ol-djebâl* (le sceau ou la » fin des montagnes). Dans Ihrân est le grand fleuve, qui vient » de l'extrémité de la Géorgie. Ses eaux coulent rapidement. » Au détour de ce fleuve est placée la ville nommée *Balkh*. » *Endery*..... fut célèbre comme gouverneur de Balkh. On établit un préfet du côté de *Koumuk*, et dans le fort de *Narin* » *kala'h* on fit habiter des gens du Khorasân. »

Kaïtâk قيتاق, la partie supérieure du pays des Kaïtàk et le *pays des Orfèvres* (*Zerkerân* زركران), qui sont connus sous le nom de *Koubitchi* كوبجى. Au-delà du Koubitchi, on rencontre le pays de *Thabaserân* طبسران, qui est l'avant-poste des guerriers de Derbend. Comme on avait transporté dans le climat (pays) des *Lezghi* لزكى des habitans d'Ispahan, leur gouverneur fut appelé *Hidjrân - châh* هجران شاه (prince des exilés). Dans un autre canton, on voit le château de *Thabaserân*, qui est en plaine. Le peuple nommé *Lezghi*, qui habite les monts *Koumuk*, y a été amené du *Ghilân* كيلان (1) : il a reçu la dénomination de *Keilân* قيلان, et son gouverneur celle de *Keilânchâh* قيلان شاه. Un autre canton est celui de *Miskath* (2); il est plus agréable que le Thabaserân et le Kaïtàk (3). Ses habitans sont venus de Chirâz. Leur gouverneur fut nommé *H'ou-châh* حوشاه. Les cantons les plus beaux, qui sont peu nombreux dans ces climats, reçurent de Nouchirvân le Juste des gouver-

---

(1) بر اقليم ده كند طبسران اوشنده دور قوق داغنده لزكى درلر انيك حلقى كيلان دن كُتُورُيلدرلر

(2) بر اقليم دخى مسقط دور طبسران و قيتاقدن مشكوره دَنْدُرْ

(3) Je ne puis déterminer la position de ce canton ou de cette ville. Reineggs prétend que c'était le campement d'hiver du khakân des *Khaszari*, et il l'identifie avec *Hadji-tarkhan*, ou *Astrakhan*. Je ne vois pourtant pas comment le *Derbend-nâmeh* aurait pu dire que le climat de cette ville était plus agréable que celui du Thabaserân et du Kaïtâk.

neurs pris dans sa famille. En tout il renouvela, depuis *Derbend*, cent soixante villes qui, à la vérité, existaient déjà, mais étaient très-déchues. Ces villes désertes furent repeuplées par Nouchirvân : il y envoya des habitans tirés de la Perse, parce que son intention était qu'ils pussent défendre et garder Derbend, pour empêcher les infidèles *Khaszari* de venir dans cette contrée et de ravager l'Adzerbaïdjân et l'Irâk. C'est là le motif qui a valu à cette ville le nom de *Derbend* دربند (porte fermée), parce qu'elle protégeait l'Ihrân dans ce temps-là

Lorsque le prophète, que la bénédiction soit sur lui, eut paru, et que la religion de l'islam se fut consolidée, le gouvernement de la Perse était tombé en décadence; les infidèles *Khaszari* et le peuple grec l'attaquaient souvent. Mais Dieu accorda son secours et le succès à la foi, à l'islam, au prophète, que la bénédiction divine tombe sur lui, et à ses sectateurs; des armées furent envoyées dans tous les pays du monde, et elles firent de grandes conquêtes. Le prophète avait, selon la tradition, prononcé cet axiome : « Derbend a de nombreux avantages. » Voilà pourquoi il s'engagea une lutte qui avait pour objet de priver les infidèles du bonheur de posséder Derbend; car tant qu'il restait entre leurs mains, l'Adzerbaïdjân n'était pas à l'abri de leurs invasions.

Les historiens racontent qu'Ibrahim, fils de *Ghaïats* (ابرهيم اوغلى غياث), le saint *Selman* (حضرت سلمان), et *Rabiât-ul-Bâhly* (ربيعة الباهلى), pour qui Dieu soit miséricordieux, arrivèrent dans ce beau

pays quarante-un ans après la fuite du prophète, et, avec 4000 braves guerriers, marchèrent sur Derbend. Le *khâkân Tchin* خاقان جين (khâkân de Tchin) s'avança contre eux, à la tête de 300,000 hommes, pour combattre Selman; mais ayant entendu parler de la valeur des armées des musulmans, il n'osa pas se mesurer avec eux. Il était ainsi arrivé jusque sur les rives du *Dervâk-tchaï* درواق چای (1). Il voulut prendre la fuite, mais ses visirs lui dirent : « O empereur ! cela n'est pas convenable pour » l'état, et c'est une honte pour une si grande armée. » Il vaut mieux mourir avec gloire que de vivre dans » l'inquiétude. » Le khâkân de Tchin leur répondit : « O visirs! les sabres et les flèches sont impuissans » contre cette troupe, et il n'est pas possible de la » tuer : voilà pourquoi personne ne peut leur résister. » Ils conquerront encore beaucoup d'autres pays. Main- » tenant ils sont venus pour s'emparer des nôtres. Si cela » n'était pas ainsi, des Arabes ne seraient pas arrivés » dans cette contrée. Notre armée n'est pas en état » de combattre contre eux. »

Un maudit infidèle entendit ces paroles; il prit son arc et ses flèches, et s'avança pour montrer son courage. Il s'approcha ainsi de l'armée des musulmans et se cacha dans l'eau, au milieu des roseaux: un musulman, obligé de faire ses ablutions, alla sans

(1) Le *Dervâk-tchaï*, aujourd'hui *Darbakh*, vient des montagnes du Thabaserân, forme la frontière septentrionale de ce pays, et tombe dans la Mer Caspienne à 22 verst au nord de Derbend.

défiance jusqu'aux roseaux, se dépouilla de ses vêtemens, et sauta dans l'eau. L'infidèle lui tira de loin une flèche et le tua, lui coupa la tête et l'apporta au khâkân, en lui disant: « O khâkân de Tchin! cette » tête est celle d'un homme de cette armée d'Arabes » dont on raconte que nulle arme n'est efficace » contre eux; regarde, cette tête est celle de l'un » d'eux. » Le khâkân, entendant ces mots, et voyant la tête, prit courage, fit lever son armée, et avec ses 300,000 hommes attaqua les 4,000 musulmans. Ceux-ci poussèrent leur cri de guerre, *Allah akbar!* (Dieu est grand!), et animés par la foi, frappèrent fortement. Ils tuèrent beaucoup d'infidèles et les envoyèrent en enfer; mais la nuit étant venue, ils se retirèrent du champ de bataille et firent la prière.

Les infidèles aussi s'étaient retirés; le combat se renouvela chacun des jours suivans: les Arabes firent des prodiges de valeur et battirent complètement les *Khazzari*. Le dernier jour, quarante musulmans signalèrent sur-tout leur valeur; seuls, ils exterminèrent 50,000 ennemis et moururent sur le champ de bataille, de la mort des martyrs. Ces quarante braves sont enterrés à *Bab-ul-ebwab* ou Derbend, au lieu nommé *Kirkhlar* قرخلر, ou *les quarante*. Après cete grande défaite, le khâkân s'enfuit jusqu'au fort de *Iettin-Djinâber* يتين جينابر, qui est situé sur une montagne au-delà du cours du *H'oumri-tchaï* (1), et

(1) Le *H'oumri-tchaï* s'apelle à présent *H'amry-ozen;* il prend son origine dans les hautes montagnes qui séparent les

que l'on aperçoit de la mer. Maintenant, ce fort est nommé *Kaïah kend* قايه كنـد (1). De là, il fit reconnaître les musulmans, qui, après la bataille, s'étaient retirés dans leur camp ; il chercha à couvrir Derbend, et, avec le reste de son armée, se replia sur le fort d'Indji, qui était situé au-dessous de Tarkhou, sur le bord de la mer; ensuite il rétrograda encore et entra dans l'Ihrân.

Une grande disette survint dans Indji; beaucoup d'hommes moururent: elle ne cessa que lorsque les habitans, par le conseil des moines et des astrologues, eurent cherché sur le champ de bataille les corps des quarante martyrs, de *Selman* et de *Rabiat-ul-Bahly*, et les eurent enterrés avec toutes les cérémonies prescrites par le Coran. Plusieurs de ces infidèles embrassèrent l'islamisme, firent des fondations pieuses, et construisirent des aqueducs; les environs d'Indji étaient très-bien cultivés, et cette ville était importante.

Il se passa ensuite un temps assez considérable jusqu'au khalife *Vélid*, fils d'*Abd-oul-mélik*. Celui-ci, réfléchissant sur les paroles du prophète, « *Bab-ul-ebvab* (ou Derbend) *a de nombreux avantages* », il ordonna, l'an 64 de l'hegire (2) (684 de J. C.), à son

---

Kasi-Koumuk du Koubitchi, coule au nord-est, et se jette dans la mer environ à 46 verst au nord de Derbend.

(1) Il est à-peu-près à 8 verst de la mer, à gauche de la rivière, à 40 verst de Derbend.

(2) C'est ainsi qu'on lit dans le texte; cependant, comme le calife *Vélid* ne parvint au trone que dans la 86.e année de

frère *Mouslem* d'aller en Syrie, d'y équiper 40,000 hommes des plus braves, toutefois sans que personne pût soupçonner où il voulait les conduire. *Mouslem* ayant accompli sa mission, le khalife appela *Asad* fils de *Sefir*, qui était alors gouverneur de *Médine l'éclatante*, et l'envoya à son frère *Mouslem*, avec l'avis secret de marcher avec ses 40,000 hommes sur *Bab-ul-ebvâb* (Derbend), et de prendre cette ville. *Mouslem* força des forteresses et des villes, pénétra jusque dans le Chirvân, dont il se rendit également maître, et arriva sur les rives du *Roubas* روباس (1). Trois mille infidèles étaient renfermés dans Derbend; *Mouslem* fit le siége de cette ville: il combattit long-temps avant de l'emporter. Il était sur le point de renoncer à son entreprise, lorsqu'un transfuge sorti de la ville vint le trouver, et lui offrit de l'y conduire, s'il lui accordait une part du butin. *Mouslem* convoqua les chefs des guerriers, et leur demanda lequel d'entre eux voulait hasarder cette tentative; tous gardèrent le silence, excepté *Abd-oul-aziz Bahly*, fils de *H'atem*, fils de *Bahly*: il accepta, en mettant pour condition que tout le butin appartiendrait à sa tribu et à lui. *Mouslem* y consentit; et *Abd-oul-aziz Bahly*, prenant avec lui 600 hommes des siens, se présenta devant Derbend. Le traître les conduisit sur les bords du *Dervâk* (Dar-

---

l'hégire, il faudrait vraisemblablement lire en l'an 94 de l'hégire (712 de J. C.).

(1) Au sud de Derbend.

bâkh), à une porte qui fermait un souterrain menant dans la ville. *Abd-oul-aziz Bahly* y entra avec ses hommes, et, dans la nuit, pénétra dans la ville. Les infidèles se défendirent avec beaucoup de courage, parce qu'ils combattaient pour leurs femmes et pour leurs enfans; mais *Mouslem* ayant en même temps fait une attaque, enfoncé les portes, et s'étant précipité dans la place, ils succombèrent et la ville tomba au pouvoir des musulmans. Suivant quelques récits, ceux-ci en furent chassés; mais cela n'est pas fondé. Du reste, les *Khaszari* faisaient tous les ans des irruptions dans l'Irak et l'Adzerbaïdjân, qu'ils livraient au meurtre et au pillage, parce que le *Chirvân* شیروان et le *Gandjah* کنجه n'étaient pas alors assez fortifiés pour leur résister. Les *Khaszari* envoyèrent une seconde armée contre *Mouslem;* mais elle fut repoussée: il mit dans Derbend une garnison de braves guerriers, puis retourna en Syrie.

Sous le règne du khalife *Soliman*, fils d'*Abd-oul-mélik*, successeur de *Vélid*, les Arabes furent contraints d'évacuer Derbend et ne purent s'y maintenir contre les infidèles, qui emportèrent cette ville et envahirent l'Arménie et l'Adzerbaïdjân. *Abd-oul-alla Bahly*, qui était alors gouverneur de l'Arménie, soutint de fréquens combats contre eux. L'an 103 de l'hégire (722 de J. C.), *Abd-oullah*, fils de *H'hekim*, ayant été nommé à ce poste, dépêcha *Abou Oubeideh-Djarakh*, avec 6000 hommes, contre les infidèles. Celui-ci arriva dans le Chirvân, où *Pâchenak* ou *Pâchenk* پاشنك, fils du khâkân, marcha à sa rencontre.

Abou Oubeideh campa sur les bords du *Roubas;* Pâchenak se tint dans le voisinage de *Kaïeh-kend.* Abou Oubeideh avait fait appeler les begh des Lezghi : ils feignirent de prendre le parti du chef des Arabes; celui-ci leur apprit qu'il voulait livrer bataille aux infidèles. Un des begh, nommé *Bouvouki Sabas,* بووکی سباس (ou *Bokor sabas*), donna avis aux *Khaszari* des projets et des forces d'Abou Oubeideh; mais celui-ci, qui en fut instruit, renforça son armée, et fit proclamer que ses troupes eussent à se pourvoir de vivres pour trois jours; puis il fit fondre beaucoup de grandes torches, qu'il leur distribua. Elles furent allumées, la nuit, après la prière du soir; et à leur lueur, il marcha, avec ses 6000 hommes sur Derbend : la porte de *Tchoubin* جوبين fut brisée, et il arriva jusqu'aux eaux du *Tchekhoub* چخوب. Il envoya deux mille hommes contre le Kaïtâk, fit ravager et piller ce pays, et il ordonna de retenir prisonnier le *Tchâkandji Aghouki Châghin* چاقنجی. اغوکی شاغین, et qu'on s'emparât de ses biens, parce que c'était un aussi grand ennemi que le fils du khâkân. Il dépêcha aussi 2000 hommes à *Iersin* يرسين (1), à *Zeil,* زيل, à *Darbâkh* درباخ (2), à *H'amidi* حيدى (3), à *Dibéki* دیبکی (4) et à *Kimikh* قمخ, et fit livrer

(1) Aujourd'hui *Ersi* dans le Thabaserân, à la droite du Darbâkh.

(2) Lieu situé à 20 verst à l'ouest de Derbend, dans les montagnes.

(3) A l'est et à peu de distance de Derbend.

(4) Tout-à-fait dans le haut des montagnes dans le Kara-Kaïtâk et sur les frontières du Thabaserân à la droite du Darbâkh.

tout le Thabaserân au fer et à la flamme. Les troupes ramenèrent beaucoup de prisonniers et de butin.

Les Lezghi, instruits de ces entreprises, en avertirent aussitôt le fils du khâkân; ils lui firent également dire : « Ebu Oubeideh nous a trompés, et maintenant il a gagné *Oussireh* اوسيره à marches forcées. » Il est, par conséquent, nécessaire d'user de beaucoup de prudence. » Là-dessus *Pâchenak* entra dans la forteresse (1) : Abou Oubeideh se plaça, avec le reste de son armée, à Darbâkh. Pâchenak y vint bientôt à sa rencontre. Le signal du combat fut donné, et Abou Oubeideh exhorta ses troupes à montrer leur bravoure : tout à coup les deux corps détachés vinrent le rejoindre. Le chef de celui qui avait été dans le Kaïtâk amenait 10,000 chevaux et bœufs, et 700 prisonniers du pays qu'il avait ravagé et pillé; celui qui revenait du Thabaseran, et qui avait dévasté *Dibeki*, *Iersin*, *Zeil*, *Darbâkh*, *H'amidi* et *Kimakhi* (2), amenait 40,000 chevaux, bœufs et autre bétail, et 2,000 prisonniers. Abou Oubeideh gratifia ses soldats de ce butin, et leur dit de marcher en avant. La bataille dura trois jours : elle se décida en faveur des musulmans. Pâchenak, avec les débris de son armée, fut obligé de fuir à *Indji*. Il se contenta de prendre quelques vivres du gouverneur de cette place, et se tourna du côté de l'*Ihrân*. De là il alla à *Balkh*. *Endery* ayant été gouverneur de *Balkh*, c'est de son nom que cette ville a reçu celui d'*Endery*;

(1) Il paraît qu'il s'agit ici de la forteresse d'*Indji* ou *Intché*.
(2) Nommé plus haut *Kimikh*.

auparavant elle s'appelait *Balkh.* Le nom primitif du *Gulbâkh* est *Ihrân ;* mais ayant eu un gouverneur nommé *Gulbâkh,* elle a pris son nom.

Les historiens racontent, de plus, que Pâchenak, fils du khâkân, étant arrivé dans l'Ihrân, il annonça à tous les chefs de ses troupes, savoir, à *Gulbâkh,* gouverneur de l'*Ihrân,* à *Endery,* gouverneur de *Balkh,* à *Sourkhâb,* gouverneur du fort de *Kyzyl-iar,* à *Tchoumli,* gouverneur de *Kitchi-Mâdjâr* كچى ماجار (Petit Madjar), *Djoulâd* et *Cheheri-Tâtâr,* qu'ils devaient tous obéir à *Gulbâkh,* gouverneur de l'*Ihrân.* Il ajouta qu'à l'entrée de l'armée des musulmans dans ces cantons, tous les commandans devaient se rassembler avec leurs troupes dans l'*Ihrân,* et combattre de concert avec *Gulbâkh ;* que quiconque desobéirait aux ordres et aux injonctions du gouverneur de l'*Ihrân,* serait considéré comme un ennemi. Ensuite Pâchenak regagna *Soukraghit* سوقرغيت, sa résidence. Selon le récit de quelques écrivains, Isfendiâr, fils de Gouchtâsb, a été anciennement gouverneur de l'Ihrân, et tous ces cantons étaient sous sa domination.

Abou Oubeideh, ayant fait rassembler son armée, lui distribua le butin dans la forteresse de *H'yszn* حيصن, qui est *Kaïah-kend ;* il y existe encore des débris de fortifications. De là il marcha sur Tarkhou; mais les généraux de Pâchenak ne voulurent pas combattre contre lui. Ils lui firent leur soumission et conclurent la paix; ils jurèrent fidélité à l'islamisme, prononcèrent leur profession de foi et devinrent

musulmans : alors, réunis aux guerriers de l'islam, ils marchèrent contre *Indji*. ..

Cette ville était très-grande et très-forte : d'un côté elle était baignée par la mer, et de l'autre adossée à une montagne. Déjà bien fortifiée par la nature, elle était entourée de murailles ; elle ne manquait pas non plus de vivres, et elle s'était toujours conduite vaillamment. Abou Oubeideh Djarrakh campa près d'Indji. On combattit durant plusieurs jours ; mais il ne put prendre cette ville. Déjà il songeait à se retirer à cause du manque de vivres, lorsque *Sevadou Ibrahim Ghazi*, fils d'*Abdoullah echchabi*, encouragea les Arabes ; et ceux-ci, placés derrière leurs chariots qui leur servaient de remparts, attaquèrent Indji. On réunit deux mille chariots, et les guerriers de l'islam, les ayant fait avancer, s'en servirent pour emporter la ville d'assaut. Le gouverneur d'Indji prit la fuite et se retira dans la forteresse de *Narin-kalah*. On combattit jusqu'au soir ; et quand la nuit fut venue, plusieurs personnages considérables s'échappèrent, avec leurs serviteurs, dans la forteresse de *Kieïvân*, qui était située entre *Indji* et *Balkh* (l'ancien *Endery*, sur le Koï-sou). Le lendemain, les Arabes forcèrent aussi *Narin-kalah* (1). Les habitans d'Indji furent convertis à l'islam et furent faits musulmans. Ceux qui ne voulurent pas embrasser la foi, furent passés au fil de l'épée. Dans cette occasion, *Aghouki*

(1) Cette place doit avoir aussi été située dans le voisinage d'*Indji*.

Châghin fut fait prisonnier. Cela arriva l'an 114 de l'hégire (732 de J. C.), le dimanche du mois de Ra'bi-ul-evvel. Après cette conquête, les guerriers de l'islam retournèrent dans leur pays.

L'année suivante (733 de J. C.), *Abou Mouslem*, fils d'Abd-oul-mélik, vint à Derbend. Son frère (1) *Hachem* avait réuni 24,000 guerriers d'élite de Damas et de l'Aldjezireh (la Mésopotamie), et contraint, par le tranchant de l'épée, le Daghestân à embrasser l'islamisme. Il leva aussi des impôts sur chaque province, et en paya la solde des troupes cantonnées dans Derbend. On dit que Nouchirvân avait construit là une demeure nommée *Mihrendj* مهرنج. Abou Mouslem la fit détruire, et, avec les pierres, il rétablit les anciens murs de Derbend, qui se détérioraient. Il y établit un arsenal, y fit bâtir le *kid* ou la digue du port (2), et prolongea les murs de cette digue jusqu'à 105 aunes en mer. Il répara également les villes et les forteresses détruites, et fonda un solide magasin pour les grains, qui, dans les temps de disette, servit à fournir des vivres aux habitans de la place. Il divisa Derbend

---

(1) On lit sur la marge : « L'un des fils d'Abd-ul-mélik était *Vélid*, le second *Mousslem* et le troisième *Hachem*.

(2) Le chérif Édrisi s'exprime ainsi : *Bab-ul-ebvab* (*Derbend*) est une grande ville sur la mer des Khazar, avec un port commode pour les navires : de chaque côté de l'entrée, deux constructions semblables à des murs s'avancent en mer ; l'un peut être fermé avec une chaîne, afin d'empêcher que personne ne puisse entrer ou sortir sans la permission du garde de la mer. Ces deux murs sont en pierres jointes ensemble par du plomb qu'on a coulé dans leur intérieur.

en dix-sept quartiers, et il érigea pour chaque peuple une mosquée qui en reçut le nom. Celle des *Khaszar* fut appelée *Khaszari* خضرى ; celle des tribus de la Palestine *Filisthini* فلسطينى ; celle des gens de Damas *Damachk* دمسق ; celle des hommes d'Émesse *H'emsi* حمسى ; celle des habitans de la Mésopotamie *Djezireh* جزيره ; de Césarée *Keissari* قيصرى ; de Mossoul *Moussouli* موصلى. Il érigea, de plus, une grande mosquée du vendredi, où la prière de ce jour-là était récitée. Dans plusieurs lieux, il établit des réservoirs, et perça les murs de Derbend de six portes, qui sont : *Bab-ul-Mouhâdjer* باب المهاجر, la porte des fugitifs; *Bab-ul-djihâd* باب الجهاد, la porte de la guerre; *Bab-ul-Hems* باب الحمس ; *Bab-ul-saghîr* باب الصغير, la petite porte; *Bab-ul-mektoûm* باب المكتوم, la porte cachée ou gardée, et *Bab-ul-alkâmeh* باب الالقامه. Il y avait en outre la petite porte nommée *Babi-kutchuk* باب كوچوك, et ouverte du côté de la mer : les musulmans s'en servaient lorsqu'ils voulaient expédier secrètement quelque part des hommes et du bétail. Ce fut ainsi qu'Abou-Mouslem répara les fortifications des environs de Derbend, rebâtit la ville, et la peupla.

Bientôt après, il rassembla son armée et marcha contre *Koumuk*. Il y eut plusieurs batailles livrées. Il récompensa par des richesses et des terres ceux qui embrassèrent l'islamisme. Ceux qui refusèrent de se convertir furent taillés en pièces, et leurs enfans réduits en esclavage. Il érigea dans la ville de Koumuk, qui était la résidence du prince, une mosquée cathé-

drale, et de plus en établit dans chaque quartier une particulière. Comme *Chahbâleh* شاهبالة, fils d'Abdoullah, fils d'Abd-ul-Moutlib, fils d'Abis, était un grand général, il le nomma gouverneur du pays de Koumuk, et le lui confia.

Abou Mouslem marcha ensuite en personne contre le pays de *Kaïtâk* قيتاق, et en combattit les habitans, tua le gouverneur et conquit cette contrée. Ceux qui se firent musulmans furent épargnés; les autres furent envoyés en enfer. Il y avait dans son armée un homme brave, bien fait et de belle taille, nommé *H'amseh* حمسه. Abou Mouslem le nomma gouverneur de Kaïtâk ; puis il s'avança contre le *Thabaserân* طبسران. Là aussi il convertit les habitans par la force, et y plaça *Mohammed Ma'asoum* محمد معسوم comme gouverneur. En même temps, il ordonna que le peuple du Thabaserân devînt l'avant-poste de Derbend. Il institua deux cadis, destinés à enseigner aux habitans du Thabaserân les sciences et les principes de la foi, et invita Mohammed Ma'asoum à délibérer avec ces cadis dans les affaires importantes (1).

On dit que le Thabaserân a été peuplé de colonies de diverses nations, de l'Irak, de l'Adzerbaïdjân, de l'Arabie, de H'ams, de Damas, du Djézireh, de Mossoul et de la Palestine. Tous les gouverneurs dans le Daghistân et dans tout le pays depuis les frontières du

---

(1) Les dignités de *ma'asoum* et de cadis sont devenues héréditaires dans le Thabaserân ; et ce pays est encore divisé entre ceux qui les possèdent.

Gurdjistân كرجستان jusqu'à la plaine du *Dacht Kiptchâk* دست قيجاق, étaient subordonnés à Châhbâleh, fils d'Abd-oullah. Il avait sa solde assignée sur les terres et sur l'impôt personnel. Les habitans de Koubitchi étaient aussi assujettis à un impôt personnel considérable, qui devait être remis tous les ans au gouverneur de Derbend. Un impôt personnel était également assis sur les meilleurs cantons, tels que *H'oumry* (1), *Kourah* (2), *Koureh* (3), *Routouleh* (4), *Zakhoureh* (5) et *Koumuk* (6). Les postes de *Tsourh'i, Dorki* et *Tarkhou,* jusque dans l'Ihrân, et de là jusque dans le Gurdjistân, à l'exception de *Karak* (7), *Hidaït* (8) et *Kessour,* relevaient tous de *Châhbâleh* (9), de sorte qu'il commandait à tout

---

(1) Aujourd'hui *Oulou* (grand) *Hamri,* dans les montagnes à l'ouest de *Barchly,* sur un ruisseau affluent de droite de l'*Hamru-osen.*

(2) Dans les montagnes, sur le *Koura-tchaï,* affluent de droite du *Gourieni.*

(3) Ou *Khourekh,* situé plus haut sur le même ruisseau.

(4) Dans les plus hautes montagnes, sur la *Samoura.*

(5) Ou *Zaghour,* un peu à l'ouest de *Routhouleh.*

(6) Ce sont les *Kazi-Koumuk.*

(7) Le district de *Karak,* dans le pays des *Lezghi,* sur le bras du *Koï-sou* du même nom.

(8) *Hidat* également chez les *Leèghi* , entre *Khoundzakh* et le *Moukrat.*

(9) C'est de ce nom qu'est dérivé celui de *Chamkhâl* ou *Chemkhâl* qu'on donne encore aujourd'hui aux princes qui règnent à *Tarkhou.* Le *Chamkhâl* est à présent soumis aux Russes. Ses prédécesseurs recevaient des rois de Perse le titre de *Veli* du *Daghestân*, et un grand sceau d'or avec l'investiture de cette dignité.

le royaume du Daghestàn. Abou Mouslem lui avait également attribué l'impôt personnel de ces cantons pour son usage, ainsi que les revenus des péages; de manière pourtant qu'il devait les remettre tous les ans au gouverneur de Derbend, qui, avec cela, payait les garnisons. Ces arrangemens terminés, Abou Mouslem revint à Damas (1).

L'an 118 de l'hégire (736 de J. C.), le khalife Hecham, fils d'Abd-oul-mélik, nomma *Asad*, fils de *Iafir-es-Selman*, gouverneur de Derbend. Celui-ci emmena avec lui 4,000 braves guerriers d'Arabie. Quelques autres troupes des tribus de *Solim*, *Chefifeh*, *Sakhleh*, *Baïhleh* et *Karar*, le suivirent. Il porta au gouverneur en exercice cet ordre du khalife : « Tu remettras à Asad, fils de Iafir, Bab-ul-ebvâb » (Derbend); tu le feras entrer par la *porte de la » guerre*, ou *bab-ul-djihâd*, comme la principale. » Tu nommeras les personnages les plus considérables » administrateurs, et tu n'exigeras des habitans de » Derbend ni impôt personnel, ni dîme, ni redevance » de festin, ni de message, ni de droit de chasse; » mais, en revanche, la défense de la ville leur est » confiée, et ils y sont obligés. » Le nouveau gouverneur réforma les abus qui s'étaient introduits dans l'administration, et ordonna sur-tout de n'admettre

(1) Reineggs (I, 80) prétend qu'Abou Moslem entreprit une expédition contre la ville d'*Oar* (ou *Avar*), dans laquelle il périt avec la plus grande partie de ses troupes. L'exemplaire du Derbend-nâmeh de la bibliothèque de Berlin ne contient pas ce fait.

aucun infidèle dans la forteresse sous le prétexte du commerce.

L'an 120 de l'hégire (738 de J. C.) (1), *Mervan*, fils de Mohammed, établit des aqueducs à Derbend, et continua la guerre avec beaucoup d'ardeur. Il imposa la capitation dans tous les environs, pour pouvoir payer les troupes qui s'y trouvaient. Les habitans de *Koumok* et de *Toumân* livrèrent cent esclaves des deux sexes et vingt mesures de grain nouveau; ceux de *Koubitchi* donnèrent cinquante esclaves; les *Kaïtâk* 500 esclaves et vingt mesures de grain; les habitans de *Kourah*, *Karakh* (2), *Akhti* (3) et *Miskindjah* (4), furent obligés de délivrer vingt mesures (5) de grain et quarante mesures de *dirhems* en argent comptant. Ceux-ci furent aussi désignés pour rétablir les murs de Derbend. Les habitans du Thabaserân reçurent l'ordre de nettoyer les rues de Derbend. Le gouverneur du Chirvân livra douze *batman* de grain (6). Les troupes de Derbend reçurent toutes ces contributions, et depuis ce temps elles ont continué de même. L'agrandissement de ce grand boulevart (Der-

(1) Il doit y avoir ici erreur dans le texte; car *Mervan*, fils de Mohammed, ne parvint au khalifat qu'en l'an 127 de l'hégire et régna jusqu'en 132.

(2) Nommé plus haut *Karak*.

(3) District du pays des *Lezghi*, à la droite du *Samoura*, au sud de *Routouleh*.

(4) Au nord d'*Akhti*, sur le *Samoura*.

(5) Il manque ici probablement le mot *ming*, mille.

(6) Ce serait très-peu; le *batman* du *Daghestân* ne contient, dans quelques cantons, que 16 livres russes; dans d'autres, jusqu'à 18. Peut-être le mot *ming* (mille) a-t-il été oublié.

bend) subsistera dans tous les temps, et il sera éternellement fameux.

La familles des Ommiades ayant perdu le khalifat, et celle des Abassides étant parvenue au pouvoir, de nouvelles constructions furent ajoutées à Derbend, et l'on fit souvent la guerre aux *Khaszari,* qui s'étaient permis plusieurs incursions, notamment l'an 146 de l'hégire (763 de J. C.). Mais ils furent repoussés par *Iezid,* fils d'*Asad,* le précédent gouverneur. Lorsque ensuite il partit pour Barda'a, *Aghet Selmi* le remplaça. Mais le khalife Abou Djaafar Mansour appela à lui Iezid, et l'interrogea sur le moyen de prévenir les incursions des *Khaszari.* Iezid proposa de construire, depuis Derbend jusque sur leur frontière, des forteresses, et de les coloniser. Le khalife approuva ce plan; et il envoya de Damas, du Djézireh et de Moussoul, 7,000 individus, d'autres cantons 40,000, du Khorasân 30,000, et de la Syrie 12,000. Il donna la conduite de ces peuplades à *Ibrahim,* fils d'*Avouffeh,* et à *Hachem,* fils de *Chouobbèh el Selmi.* Ceux-ci arrivèrent au boulevart d'*Elpen* البن, qui porte aujourd'hui le nom de *Barou Tchali* بارو چالى (1). Les deux chefs dirent à chaque homme de leur troupe d'attacher à son cheval six briques, et de construire avec cela des demeures. Ils allèrent ensuite à *Roukaleh,* où Iezid se joignit

(1) C'est-à-dire, le boulevart de *Tchali.* Ce nom se prononce actuellement, par contraction, *Barchli;* c'est une ville dans les montagnes entre l'*H'amry ozen* et le grand *Bouam.*

à eux, et les envoya contre l'ennemi, auquel Hachem enleva les places de *Rouhab* et de *Kasab*. Iezid fit après cela bâtir, par les hommes arrivés, trois villes fortifiées, qui ont conservé leur nom jusqu'à présent; savoir; *Dougherni* (1), *Sifnân*, et la troisième dans la vallée (*Derré*) où Hachem avait campé. C'était de cette vallée que les infidèles partaient constamment pour faire des irruptions dans l'Irak et dans l'Adzerbaïdjân. On avait ensuite bâti *Methauïeh* et le fort de *Kimakhi*. Ibrahim et Iezid transportèrent dans cette vallée 3,000 familles du Thabaserân et de *Methauïeh*. Yezid nomma son propre frère gouverneur du Thabaserân. Il bâtit ensuite les villes de *Hamidi*, حميدى, *Dzill-ul-soughra* ذلّ الصغرا (petit Dzill), et *Dzill-ul-kubra* (2) ذلّ الكبرى (grand Dzill), qui furent achevées en six mois. Il plaça les gens de *H'ems* à *H'amidi*, et ceux de *Damas* à *Dervâk*, qui était une ville grande et importante; ceux d'*Ardoun* à *Iersi* (3), et ceux de *Mousoul* dans la ville de *Derpouch*. Il donna l'ordre à toutes ces villes et à ces forteresses d'établir des postes dans les vallées et le long des grandes routes. Il fonda également *Iezid*, qu'il peupla avec son monde, de même que la grande

(1) Aujourd'hui *Dougréli*, sur le Grand *Manas*, dans les montagnes.

(2) *Dzill-ul-Kubra* est peut-être *Kabir*, sur la rive droite du *Koura-tchaï*, et *Dzill-ul-soughra* est peut-être *Zaïghour*, sur la droite du *Samoura*, un peu avant sa séparation en plusieurs bras.

(3) Nommé plus haut *Iersini*, dans les montagnes sur le *Darbâkh*.

ville de *Sermekiah* سرمكيه. Il bâtit encore *Makathri* مقطري et *Mah'reh-keny* مصره قنى. Il plaça des soldats dans tous ces lieux. Dans ce temps, Derbend était très-florissant, parce les infidèles n'osaient y venir, et la célébrité de cette ville était répandue dans l'univers. Les impôts étaient levés d'après la première organisation : les injustices et les oppressions y étaient inconnues. Les contributions de *Kourakh*, *Koureh*, *Akhti*, *Kouba*, et de la forteresse de *Han*, n'avaient d'abord été que de quarante mesures de *dirhems;* elles furent encore perçues d'après leur première assiette.

L'an 160 de l'hégire (777 de J. C.), Mahadi Mohammed, nouveau khalife de Bagdad, fit élever un grand bâtiment à Derbend, afin d'y renfermer le grain qui y arriverait, et de le distribuer ensuite aux pauvres et aux nécessiteux. Cette ville resta florissante pendant long-temps, parce que ses gouverneurs étaient des hommes justes et intègres : cela dura jusqu'au temps de *Djioun*, fils de *Nodjem*, fils de *Hachem*, qui commit beaucoup d'injustices et n'obéit pas au khalife. Il agit au contraire selon son bon plaisir, et par là il causa la décadence de Derbend. A cette époque, plusieurs habitans de cette ville furent séparés les uns des autres, et dispersés dans le Chirvân et à Berda'a. Ce gouverneur se montra très-cruel envers *Ouz-bek;* et il fut prouvé par témoins qu'il avait agi d'accord avec les *Khaszari :* c'est pourquoi le khalife le destitua, le fit conduire enchaîné à Berda'a, et nomma *Rabiat-ul-Bahly* à sa place.

L'an 173 de l'hégire (789 de J. C.), le khalife Haroun-al-Rachid envoya *Khazimeh* (1) avec beaucoup de troupes à Derbend, et lui ordonna de réparer les places voisines qui tombaient en ruine. A son arrivée, Khazimeh fit arrêter tous les partisans de *Djioun*, et les envoya enchaînés au khalife : quelques-uns furent punis du supplice; d'autres mis en liberté. Enfin Haroun-al-Rachid se mit lui-même en marche avec son armée pour Derbend, rebâtit cette ville, la repeupla, y conduisit des aqueducs, fit planter des vignobles et des jardins, établit des moulins, et ordonna que tout ce qui serait récolté dans les vignes et dans les champs serait employé à réparer les aqueducs endommagés. Il fit distribuer aux pauvres l'excédant de ses revenus et de la capitation; il exempta aussi les habitans de la ville de la redevance pour les moulins. Il fonda dans tous les quartiers des greniers et des mosquées. Haroun-al-Rachid resta sept ans à Derbend. Lorsqu'il eut résolu de retourner à Bagdad, il convoqua tous les habitans, et leur donna une preuve de son affection, en nommant pour gouverneur de leur ville, en l'an 180 de l'hégire (796 de J. C.), *Haffah*, fils d'Omar, et en les autorisant à le déposer, s'il les opprimait sans nécessité. Du côté de la ville qui fait face aux *Khaszari*, à la porte *Bab-ul-djihâd*, il y a un petit château construit en pierres, qui renferme, dit-on, les tombeaux des enfans du khalife Haroun-al-Rachid (2).

(1) Il étoit fils de *Djazimeh*.

(2) La fin du *Derbend-nâmeh* manque dans le man. de Berlin.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Fragmenta arabica, ou *Extraits d'ouvrages arabes publiés pour la première fois*, par feu M. HENZI, professeur à l'université de Dorpat; Saint-Pétersbourg, 1828, un vol. *in-8.°*

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons est mort dans la force de l'âge, le 1.er février de cette année. Né à Berne, il avait étudié dans les principales universités d'Allemagne et de Suisse; il avait fait un séjour de deux ans à Paris; il avait même visité l'Angleterre; enfin il avait été nommé professeur de théologie et de langues orientales à Dorpat en Russie, où il est mort après huit ans d'exercice.

Les extraits dont se compose l'ouvrage de M. Henzi, sont au nombre de deux. Le premier est tiré de l'Histoire des dynasties musulmanes, par Fakr-eddin Razi, écrivain distingué de la fin du treizième siècle de notre ère. Il traite de l'histoire des quatre premiers successeurs de Mahomet, Aboû-bekr, Omar, Osman et Ali. Ce sujet a été traité par un grand nombre d'auteurs orientaux. Le morceau de Fakr-eddin, quoique court, se fait lire avec plaisir, et renferme quelques anecdotes peu connues.

Le second extrait est un passage du commentaire de l'Alcoran, de Beydhavi, relatif à la dixième sourate, intitulée Jonas. On sait que le commentaire de Beydhavi est sur-tout consacré aux difficultés grammaticales, et qu'à ce titre il a été distingué par les Orien-

taux entre tous les ouvrages du même genre. M. Henzi, se destinant à l'enseignement, avait profité de son séjour à Paris pour consulter les exemplaires de Beydhavi qui se trouvent dans cette capitale, et c'est à cette source qu'ont été puisés le morceau dont il est ici question et celui de Fakr-eddin. La publication de M. Henzi est d'autant plus intéressante, qu'à cette époque il n'avait encore rien paru de l'ouvrage de Beydhavi, et que ce n'est que plus tard que M. Silvestre de Sacy a donné un nouveau fragment de cet ouvrage relatif à la deuxième sourate, dans son *Anthologie grammaticale* qu'il vient de publier. Maintenant les personnes qui voudront approfondir le système grammatical des Arabes, auront entre les mains les matériaux nécessaires.

Ni l'un ni l'autre extrait n'est accompagné de traduction; seulement une partie est marquée avec les voyelles et motions grammaticales; c'est afin d'en faciliter la lecture aux élèves. L'impression est en général très-correcte; elle a été revue par M. Fræhn, savant orientaliste de Saint-Pétersbourg.

Cette publication donne une idée avantageuse du savoir de M. Henzi, et fait regretter davantage sa mort prématurée. Il a laissé parmi ses confrères à Dorpat les plus honorables souvenirs; ceux-ci, après sa mort, se sont empressés de prononcer sur sa tombe un éloge qui a été imprimé. On trouve à la fin une indication de quelques opuscules de M. Henzi, dont un traite du langage parlé dans certaines îles de la mer du Sud.

REINAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 4 Mai 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. le chevalier Albert d'Ihre, chargé d'affaires de la Porte ottomane.

Roch Ansaldo, avocat, interprète de S. M. Sarde près la Porte ottomane.

le marquis Vincent de Gropallo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Sarde près la Porte ottomane.

M. le président annonce que S. A. R. M.gr le duc d'Orléans a bien voulu agréer le titre de président perpétuel qui lui a été conféré par l'assemblée générale de la Société.

M. le baron Silvestre de Sacy écrit pour faire connaître qu'il accepte le titre de président honoraire, qui lui a été décerné par la même assemblée.

La nomination de M. Abel-Rémusat comme président du conseil, laissant la place de secrétaire vacante, le conseil arrête qu'il sera procédé, dans la prochaine séance du mois de juin, à la nomination d'une personne qui remplira provisoirement les fonctions de secrétaire, jusqu'à la séance générale de l'année 1830. On arrête qu'on s'occupera en outre, dans la même séance du mois de juin, de la nouvelle rédaction à donner aux articles du réglement de la Société relatifs à l'organisation du bureau, que rendent nécessaire les deux nominations précédentes. En conséquence, tous les membres du conseil seront spécialement convoqués pour ces deux objets.

M. Rifaud, voyageur en Égypte, demande qu'une commission soit nommée par le conseil de la Société, pour

examiner les manuscrits, inscriptions et dessins qu'il a rapportés de ce pays. MM. le comte de Lasteyrie, Agoub et Reinaud sont chargés de faire un rapport sur les collections de M. Rifaud (1).

M. Jouy écrit pour demander que le conseil encourage par une souscription son édition lithographiée de la Géographie arabe d'Abou'lféda. La demande de M. Jouy est renvoyée à une commission littéraire, formée de MM. Saint-Martin, Kieffer et Agoub.

M. B. Vincent adresse au conseil des observations sur un Mémoire de M. Grâberg de Hemso, inséré dans le 9.e numéro du nouveau Journal asiatique. Ces observations sont renvoyées à la commission du Journal (2).

On rappelle qu'une commission a été nommée pour faire un rapport sur la demande d'une souscription adressée au conseil par M. Levasseur, pour son édition lithographiée du roman chinois de *Yu-kiao-li*.

M. Klaproth fait un rapport sur la description du Tubet, par le P. Hyacinthe.

Extrait du Journal géorgien du 27 novembre 1828 (3).

NOTA. Indépendamment des nouvelles politiques, la Gazette géorgienne de Tiflis publie successivement des fragmens ou une série d'articles qui contiennent le récit des événemens qui concernent les nations caucasiennes et les provinces limitrophes de l'Asie, dans leurs rapports avec la Russie. Le morceau qui suit est un de ces fragmens, dont nous regrettons de ne pas posséder la collection.

Histoire moderne, 1824.—Continuation.

Contraints par la force, les chefs des Nogaïs ont accédé à tout, et le capitaine d'artillerie Cotzarew leur a donné

---

(1) *Voyez* ci-dessus, pag. 431, et suiv.

(2) *Voyez* le n.° du mois de mai dernier, pag. 350 et suiv.

(3) *Voyez* le n.° de mai dernier, pag. 380.

le brevet d'établissement, en prenant jour avec eux pour le premier mai. Ceux-ci se sont volontiers installés dans le lieu indiqué, sous le commandement des sultans Salamath-ghiréi et Kiz-ghiréi.

Au mois de mai, le capitaine a donné ordre au prince Abaze Dandec-Low d'aller s'établir au-delà du Kouban, avec cinq colons, 20 chevaux, 100 bœufs et 300 brebis, vers *Takhtamichkin, aoul* des Tatares pacifiques, qui est du ressort de *Batalbachinski* supérieur (1). Le chef Dandec-Low obéit fidèlement au capitaine, et fut pour cela massacré par les siens en trahison; après quoi, Ismaïl-Ali, notre ami jusqu'à présent, a été élu chef.

Dans ces heureuses circonstances, ceux d'au-delà du Kouban, voyant le succès des attaques du capitaine, furent forcés de demander pour eux-mêmes pardon, et la permission de descendre des montagnes pour s'établir dans la plaine. Entre autres, l'illustre nation des Beslen envoya des députés pour dire qu'en vue du bien de la paix, ils s'étaient tous liés par le serment d'enlever les *armes* à ceux d'entre eux qui oseraient passer dans la frontière russe pour piller et pour voler. Le capitaine, quoique se méfiant des promesses perfides de ces voleurs, dont la grande affaire est d'enlever des chrétiens et de s'enfuir quand on les attaque, leur donna leur grâce par écrit, pour des raisons de sage politique, leur assurant amnistie complète pour le passé; mais comme pour le présent cela ne lui parut pas suffisant, il leur écrivit : « Je ne puis vous promettre rien tant que vous n'accom» plirez pas tout ce qui est contenu dans la requête à vous » adressée par le général Woliaminòw, du 26 novembre » 1823, que je vous renouvelle, et que voici : 1.° Vous » ne recevrez plus les fuyards Cabardiniens. Tant qu'ils

(1) *Batalbachinski* est un fort sur la droite du Kouban, dans la direction de la ligne entre Biélométchiskai et Abazinskoi inférieur.

» seront cachés chez vous, vous n'avez nul repos à espérer » des armées russes. 2.° Le gouvernement russe ne peut » croire que vous voulez la paix, tant que vous aurez » chez vous un seul prisonnier russe; vous devez faire » tous vos efforts pour nous les renvoyer. 3.° Si vous con- » sentez à accomplir les deux conditions ci-dessus, il fau- » dra, pour garantir la persévérance du desir que vous » avez de recevoir les ordres du gouvernement russe, nous » donner des otages à son choix. Voilà nos volontés; elles » ne ne sont pas dures pour ceux qui, en les accom- » plissant, obtiennent la sûreté de leurs vies, celle de » leurs amis et de leur fortune. Si vous ne voulez pas vous » y soumettre, ce sont donc des prières perfides que vous » venez me faire: je ne veux point employer ma média- » diation. »

(Le style de cette gazette est de bon géorgien, mêlé de quelques formes vulgaires, mais pensé à l'européenne, et farci de mots d'origine française ou plutôt latine. Corps d'armée, *corpousi;* position, *positzia;* expédition, *ekspeditzia;* artillerie, *artilléria;* commandement, *comanda,* &c. &c.....) BROSSET.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

NOTA. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été imprimés à Paris ou à Londres.

FRANCE.

82. *Table alphabétique du Journal asiatique,* suivie d'un index alphabétique pour l'*Amara-kocha,* et d'un autre pour le vocabulaire sanscrit-bengali et anglais de M. *Yates,* par M. J. KLAPROTH; suivi du catalogue de la bibliothèque de la Société asiatique. *In-8.°*

83. *Grammaire élémentaire du grec moderne,* divisée

en deux parties, par *Michel* SCHINAS, de Constantinople. *In-8.°*

84. *L'interprète des Français en Grèce*, ou *Méthode pour parler la langue grecque moderne sans l'avoir apprise;* par T. ORIENT DE BELLEGARDE et S. B. DELGAY, sous la direction de Mgr. *Ioannikios*. *In-8.°*

85. *Atakta*, ou *Recueil d'observations sur les langues grecques ancienne et moderne* (par CORAY), Tom. II, *in-8.°*

86. *Histoire de la chute de l'empire grec* (1400 à 1480); par l'auteur du *Duc de Guise à Naples*. *In-8.°*

87. *Histoire de la révolution grecque;* par M. Alexandre SOUTZO, témoin oculaire d'une grande partie des faits qu'il expose. *In-8.°*

88. *Dialogue sur la révolution grecque;* par feu Grégoire ZALIK, publié par AGATOPHRON, *Lacédémonien*. *In-8.°*

Brochure écrite en grec moderne.

89. *Athènes et Constantinople*, ou *Vues et plans des villes les plus importantes de l'empire ottoman*, avec un texte historique et descriptif; par M. A. JAEGERSCHMID, ancien officier. *In-fol.* de 5 feuilles, plus 5 planches.

90. *Lettres sur l'Orient*, écrites pendant les années 1827 et 1828; par le baron Th. RENOUARD DE BUSSIÈRE. Tome I.er, *in-8.°*, avec deux cartes.

91. *Voyage dans la Marmarique, &c.* par PACHO; quatrième partie : Oasis méridionales, *in-4.°*; planches, VIII-X.e livr., *in-fol.*

Ouvrage. terminé.

92. *Les Ruines de Palmyre, autrement dite Tedmor au désert;* par Robert WOOD et DAWKINS. *In-4.°* III.e et XI.e livr.

Cette réimpression du célèbre ouvrage de Wood aura quinze livraisons.

93. *Biographie des Israélites anciens et modernes qui se sont fait remarquer par leur génie, leurs talens, leurs*

écrits, leurs actions, leurs vertus, leurs vices et leurs erreurs; précédée de tables chronologiques pour réduire en corps d'histoire les articles disposés selon l'ordre alphabétique dans cet ouvrage; par E. Carmoly. Première livraison (Metz), *in-8.°*

Cet ouvrage est écrit en hébreu : il aura douze ou quinze livraisons.

94. *Anthologie grammaticale arabe*, ou *Morceaux choisis de divers grammairiens et scholiastes arabes, avec une traduction française et des notes, pouvant faire suite à la Chrestomathie arabe;* par M. le baron Silvestre de Sacy. *In-8.°* Imp. royale.

95. *Dictionnaire français-arabe,* par Ellious Bocthor et A. Caussin de Perceval. Livraison IV (L-PEL), *in-4.°*

96. *Instituts du droit mahométan sur la guerre avec les infidèles*, ou *Extraits du livre* d'Aboul Hosaïn Ahmed-el-Kodouri *sur le droit, et celui de* Seïd Ali el-Hamadani, intitulé *Trésor des Rois;* traduits de l'arabe en français par Ch. Solvet. *In-8.°* de deux feuilles et demie.

97. *Le Coran, traduit par Savary;* nouvelle édition, augmentée de la *Doctrine et des devoirs de la religion musulmane*, ainsi que de l'*Eucologe musulman;* traduit de l'arabe par M. Garcin de Tassy. *In-8.°* 3 vol.

97. *Specimen armenum*, edidit J. J. Marcel. *In-8.°*

Brochure de quelques pages.

98. *Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre,* publié d'après le manuscrit zend de la bibliothèque du Roi, avec un commentaire, une traduction nouvelle, et un mémoire sur la langue zende considérée dans ses rapports avec le sanscrit et les anciens idiomes de l'Europe; par M. Eug. Burnouf. Texte zend, première livraison, *in-fol.* de 56 pages.

L'ouvrage aura dix livraisons.

99. *Yadjnadattabadha*, ou *la mort d'Yadjnadatta*, épisode du Ramayana, publié en sanscrit, d'après le texte donné par M. *Chézy*, avec un épisode du *Raghouvansa*

sur le même sujet, et un choix de sentences de *Bhartrihari*; par A. LOISELEUR-DESLONGCHAMPS. *In-8.°*

100. *Inde française*, publiée par MM. GERINGER et Eugène BURNOUF. Livraisons XIII-XIV.

ANGLETERRE.

101. *A Journey from Sarepta to several Calmuck hordes of the Astraean government*, by ZWICK and SCHILL. *In-8.°*

102. *Travels in Turkey, Egypt, Nubia and Palestine*, by MADDEN. *In-8.°*, 2 vol.

103. *Narrative of a journey from Calcutta to Europe*, by way of Egypt, in the years 1827 and 1828; by LUSHINGTON. *In-8.°*

104. *The History of the Hebrew commonwealth from the earliest times to the destruction of Jerusalem, A. D. 72; translated from the german of* JAHN, *and continued to the time of Adrien*, by STOWE. *In-8.°*, 2 vol.

105. *Journal of the rev.* Joseph WOLFF, *missionary to the Jews.* Vol. III, *in-8.°*

106. *Mohametanism unveiled, an inquiry on a new principle*, by the rev. FORSTER. *In-8.°*, 2 vol.

107. *The Travels of Ibn Batuta, translated from the abridged arabic ms. copies preserved in the public library of Cambridge, with notes*, by the rev. S. LEE. *In-4.°*

108. *Travels in Arabia, comprehending an account of those territories in the Hedjaz which the Mahommedans regard as sacred*; by the late J. L. BURCKHARDT. *In-4.°*

109. *Persian fables from the Anwari Soheyly of Hussein Vaiz Kashify*, with a vocabulary prepared and arranged by Jos. MICHÁEE. *In-4.°*

110. *The history and doctrine of Buddhism popularly illustrated, with notices of* Kappooism *or Demon-Worship and of the* Bali *or planetary incantations of Ceylon*; by Edw. UPHAM. *In-4.°*, avec 43 planches lithographiées. Le texte a 136 pages.

D'après les matériaux que l'auteur disait être à sa

disposition, le public s'attendait à trouver autre chose qu'une compilation formée avec des notions puisées dans des écrivains antérieurs : M. Upham a cherché, il est vrai, à donner une autre idée de son travail, mais, à ce qu'il nous semble, avec peu de succès.

111. *India's Cries to bristish humanity containing the Suttees cry to Britain &c.*, by J. Peggs, late missionary at Cuttack and Orissa. *In-8.°*

112. *Memoirs of Jehanguir, written by himself and translated from a persian manuscript* by major David Price. *In-4.°*

113. Grindlay *Scenery*. Part. V, atlas, *in-4.°*

La 6.e et dernière partie a dû paraître au mois d'août dernier.

114. Horsfield *Descriptive catalogue*. Part. II, grand *in-4.°*, avec gravures.

Pour la I.re partie, voyez ce *Journal*, t. II, p. 80.

115. *The Bengalee*, or *Sketches of society and manners in the East. In-8.°*

D'après l'*Asiatic Journal*, xxvii, 706, le capitaine Henderson, de l'armée du Bengale, est l'auteur de cet ouvrage.

116. *India or Facts submitted to illustrate the character and condition of the native inhabitants*, by Rickards. Tom. I, *in-8.°*

117. *Letters on the climate, inhabitants, productions &c. of the* Neilgherries, *or Blue Mountains of Coimbator, South India;* by Jamer Hough, of Madras. *In-8.°*

118. *Reflections on the present state of british India. In-8.°*

119. *Remarks on the East India Company's charter as connected with the interest of this country and the general welfare of India;* by Playfair. *In-8.°*

120. *The East India register and directory for 1829. In-8.°*

121. *Letters from an eastern colony* (Ceylon) *addressed*

to a friend, in the years 1826 and 1827; by a seven years resident.

Cet ouvrage est dirigé en grande partie contre les missions.

122. *Journal of an embassy to the court of Ava from the governor general of India, in the year 1827;* by John Crawfurd, *late envoy. In-4.°* avec gravures.

123. *A general Chart from England to China, including the Indian seas.* Une feuille.

124. *A Map of Nubia.* Une feuille.

125. *Journal of a second expedition into the interior of Africa,* by the late Capt. Clapperton. *In-4.°*

TABLE GÉNÉRALE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 3.e VOLUME.

MÉMOIRES.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE,

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ

PAR MM. BURNOUF. — CHÉZY. — COQUEBERT DE MONTBRET. — DEGÉRANDO. — GARCIN DE TASSY. — GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — STAN. JULIEN. — KLAPROTH. — RAOUL-ROCHETTE. — ABEL-RÉMUSAT. — SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE SACY, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIETÉ ASIATIQUE.

TOME IV.



IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M.GR LE GARDE DES SCEAUX,

À L'IMPRIMERIE ROYALE.

PARIS. — 1829.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

(JUILLET 1829.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Observations critiques sur la traduction anglaise d'un drame chinois, publiée par M. DAVIS.

M. *J. F. Davis*, qui a fait un long séjour à Macao et à Canton, est déjà connu par quelques traductions d'ouvrages chinois; il vient de publier à Londres celle d'un drame intitulé *Han koung thsieou*, c'est-à-dire, *les Chagrins de Han* (1), ou plutôt *les Chagrins dans le palais de Han*. Cette tragédie est extraite d'une collection de cent pièces de théâtre composées pendant le règne des Mongols en Chine.

Le sujet est historique. *Yuan ti*, neuvième empereur de la dynastie de *Han*, avait chargé son ministre *Mao yan cheou*, de rassembler, dans toutes les provinces de l'empire, les plus belles filles, et de lui montrer leurs portraits, pour faire choix

(1) *Han koong tsew*, or the Sorrows of Han, a chinese tragedy; translated from the original, with notes, by *J. F. Davis*. London; printed for the Oriental Translation Found; 1829, 4.° 18 pages et 4 pages lithographiées, contenant le texte chinois du prologue du drame.

de celles qui lui conviendraient. *Tchao kiun*, de la famille de *Wang*, fille d'un pauvre laboureur, se trouvait au nombre de celles qui étaient destinées à peupler le harem du monarque. Sa beauté était parfaite; mais le perfide ministre, n'ayant pu réussir à extorquer une somme considérable du père de *Tchao kiun*, fit mettre dans le portrait de cette beauté parfaite une tache sous l'œil, de sorte que l'empereur ne demanda pas même à la voir. Elle ne lui fut donc pas présentée, et fut reléguée dans un lieu écarté du palais. Un soir, l'empereur, se retirant dans ses appartemens, entendit le son d'un luth; aussitôt il ordonna à l'eunuque qui l'accompagnait de lui amener la femme qui jouait de cet instrument. Frappé de la beauté de *Tchao kiun*, il en devint passionnément amoureux, l'éleva au rang de princesse; et quand il apprit la cause qui jusqu'alors l'avait cachée à ses yeux et la tromperie de *Mao yan cheou*, il ordonna de le conduire au supplice.

A cette époque, le *tchhen yu* ou roi des Turcs *Hioung nou* s'était approché, à la tête d'une armée, de la frontière de la Chine, pour renouveler l'alliance avec l'empereur et lui demander, suivant l'usage de ses prédécesseurs, une princesse chinoise en mariage. *Mao yan cheou*, ayant trouvé moyen d'éviter le sort qui le menaçait, s'enfuit chez le *tchhen yu* : pour se venger, il lui fit une peinture si séduisante de *Tchao kiun*, que le prince turc la demanda à l'empereur pour en faire son épouse, menaçant, en cas de refus, d'une invasion sur les terres de l'empire. Des consi-

dérations politiques et le conseil de ses ministres l'emportèrent sur l'amour du monarque chinois, et la pauvre princesse, également éprise de lui, se sacrifia néanmoins pour le salut de sa patrie, en consentant à épouser le barbare étranger.

Tchao kiun arrive en Tartarie, et trouve le *tchhen yu* sur les bords du fleuve du *Dragon noir*, qui faisait la limite entre les possessions chinoises et celles des *Hioung nou*. Elle prend, en présence de ce prince, une coupe de vin, pour faire une libation du côté du sud, et adresser un dernier adieu au souverain qu'elle aimait. « Empereur de Han, s'écrie-t-elle, cette vie » est finie pour moi; je t'attends dans l'autre, » et elle se précipite dans le fleuve. Le *tchhen yu*, consterné, fait de vains efforts pour la sauver; elle avait subi son destin. Irrité alors contre le traître *Mao yan cheou*, auteur de tous ces malheurs, il ordonne de l'enchaîner et de le renvoyer à l'empereur.

Dans le dernier acte du drame, on voit ce monarque s'endormir; *Tchao kiun* lui apparaît en songe, pour l'instruire de son sort : le fantôme d'un guerrier tartare se montre presque en même temps, la fait disparaître, et détruit ainsi le songe agréable de *Yuan ti*. L'empereur, réveillé, entend le cri d'une oie sauvage, emblème des amans séparés, et continue ses plaintes sur la perte de la princesse. La pièce finit par l'arrivée du messager du *tchhen yu*, qui renouvelle la paix avec l'empire et livre *Mao yan cheou* à la vengeance de l'empereur.

M. Davis n'a pas indiqué le nom de l'auteur de ce

drame, qui est composé par 遠致馬 *Ma tchi yuan*. Il n'a pas non plus donné en entier le titre que la pièce porte dans l'original; c'est :

秋宮漢鴈孤夢幽破

Pho yeou mung, Kou yan, Han koung thsieou, c'est-à-dire, *Le songe obscur troublé, l'oie sauvage solitaire, ou les chagrins dans le palais de Han.*

Le sujet de cette tragédie est poétique; il offre des situations intéressantes dont l'auteur a su tirer parti. L'unité de l'action est maintenue, et les unités de temps et de lieu sont mieux observées que dans la plupart des drames anglais. La grandeur et la gravité du sujet, le rang des personnages et la catastrophe tragique ne peuvent manquer de faire impression sur le spectateur.

L'événement qui fait le sujet de cette pièce a eu lieu vingt-trois ans avant notre ère, ou dans la première des années nommées 寧竟 *king ning*, sous le règne de 帝元 *Yuan ti* de la dynastie de 漢 *Han*. Par le passage suivant, extrait des annales qui portent le titre de *Thoung kian kang mou* (sect. VII, fol. 43 de l'édition impériale de 1707), on verra que l'auteur du drame a pris la liberté d'embellir le sujet; car, dans l'histoire, il n'est nullement question de l'amour de l'empereur pour la princesse qu'il donne en mariage au *tchhen yu*. En voici les paroles:

匈奴呼韓邪單于
聞郅支既誅。且喜
且懼。入朝。自言願
壻漢氏以自親。帝
以後宮良家子王
嬙。字昭君。賜之。

C'est-à-dire : « *Hou han yé*, le *tchhen yu* des *Hioung-* » *nou*, ayant appris que *Tchy tchi* avait été mis à » mort (1), en fut ravi et épouvanté à-la-fois (2); » il se rendit à la cour de l'empereur. Il y expri- » ma le desir de devenir gendre de la famille impé- » riale de *Han*. L'empereur, ayant dans son harem

(1) Par les généraux chinois *Kan yan cheou* et *Tchhin thang*, envoyés contre lui pour le punir des vexations qu'il avait fait endurer aux peuples du *Khang kiu* ou de la Sogdiane. *Tchy tchi* était *tchhen yu* d'une partie des hordes *Hioung nou* et compétiteur de *Hou han yé*.

(2) De la puissance et de la sévérité du gouvernement chinois.

» une fille d'une bonne maison (1), nommée *Vang* » *thsiang*, et dont le surnom était *Tchao kiun*, la » lui accorda (en mariage). »

Ainsi que tous les drames chinois, celui-ci est précédé d'un prologue, dans lequel le *tchhen yu*, le ministre *Mao yan tcheou* et l'empereur exposent le sujet historique sur lequel la pièce est fondée. Il faut avouer que le *tchhen yu*, qui vivait vers l'an 23 avant notre ère, abuse un peu de la liberté romantique, en offrant un tableau sommaire des relations qui ont eu lieu entre les *Hioung nou* et les Chinois, car il y parle d'événemens qui ne sont arrivés que cinq ou six siècles après lui. Le traducteur anglais, qui malheureusement paraît peu familiarisé avec l'histoire de la Chine, ne s'est pas aperçu de cet anachronisme, et il a très-mal compris ce que le prince des *Hioung nou* dit de son peuple; il n'y a pas même reconnu le nom de ce *tchhen yu*, qui s'appelait 邪韓呼 *Hou han yé*. M. Davis a pris le premier caractère de ce nom 呼 *hou*, dans le sens de *s'appeler*, et a omis entièrement le dernier 邪 ou 耶 *yé*; il traduit donc « Je suis *Han tchen yu*, »

(1) Le commentaire dit que *liang kia tsu*, ou *filles de bonne maison*, désigne celles qui ne sont pas de la famille d'un médecin, d'un sorcier, d'un marchand, d'un négociant ou d'un artisan. *Tchao kiun* pouvait donc être, comme dans le drame, la fille d'un laboureur.

au lieu de dire « Je suis *Hou han yé* le *tchhen yu*, &c. »

Un peu plus bas, on lit dans l'original du drame chinois :

講怕絳徙俺會文
和俺會魏東避王

M. Davis traduit : « L'empereur *Wen wang* se retira » devant nos tribus orientales ; l'état de *Wei* trembla » devant nous et chercha notre alliance. » Dans la note, il ajoute que l'état de *Wei* « était un des *san koue* (ou » trois royaumes) situés anciennement près du Fleuve » Jaune, dans la province actuelle de *Chan si* (1). »

M. Davis n'a nullement compris le sens du texte, qui dit : « Autrefois *Wen wang*, fuyant devant nous, » se dirigea vers l'orient, et *Wei kiang*, nous crai- » gnant, demanda la paix. » On voit qu'il n'y est nullement question du royaume de 魏 *Wei*, établi après la chute de la dynastie des *Han*, dans le nord de la Chine, et qui subsista de 220 de J. C. jusqu'en 265. M. Davis ne s'est pas aperçu que 絳魏 *Wei kiang* était le nom d'un homme. Cette erreur

(1) Le royaume de *Wei* comprit non-seulement la province de *Chan si*, mais toute la Chine septentrionale. Au sud, il était borné par le grand Kiang; et la province actuelle de *Szu tchhouan*, dans laquelle régnaient les derniers Han, n'y était pas comprise. La résidence des empereurs de Wei était Lo yang dans le Ho nan.

paraît avoir sa source dans ce qu'il a confondu le caractère 絳 *kiang*, avec 降, qui se prononce aussi *kiang*, mais qui signifie *humilier, soumettre*; le traducteur a donc cru que les *Wei*, humiliés, avaient tremblé devant les *Hioung nou* et cherché leur alliance (1). Le fait est que *Wei kiang* fut le ministre de 悼公 *Tao koung*, roi de 晉 *Tsin*, et qu'il conseilla à son maître de conclure une alliance avec les *Hioung nou*. Cet événement eut lieu dans l'hiver de l'année 569 avant notre ère. Voici comment les annales intitulées *Toung kian kangmou* (2) rapportent ce fait :

« Dans la 3.e année du règne de *Ling wang*, de la » dynastie de *Tcheou*, *Wei kiang*, le *ta fou* (ou mi-

---

(1) Ce fut justement le contraire. Les *Hioung nou* avaient déjà été affaiblis, sous les Han, par le partage de leur empire en septentrional et en méridional. Dispersés sur les frontières du nord de la Chine, ils se trouvaient confondus avec les familles chinoises, mais ils ne payaient aucun tribut. Quelques officiers chinois en murmuraient, et le tchhen yu *Hou tchhu thsiuan*, pour éloigner l'orage qui le menacait, se rendit à la cour de *Thsao thsao*, prince de Wei, et père du premier empereur de cette dynastie. Il y fut retenu prisonnier et mourut bientôt. *Thsao thsao* envoya le vice-roi de la droite (ou de l'occident) des *Hioung nou*, nommé *Khiu pei*, dans leur pays, pour le gouverner pour les Wei. Le titre de *tchhen yu* fut entièrement aboli, et l'empire des *Hioung nou* détruit de manière à ne jamais être rétabli sous ce nom.

(2) *Thsian pian*, kiv. XV, fol. 2 de l'édition impériale publiée en 1707.

» nistre) du roi de *Tsin*, conclut une alliance avec les
» 戎 *Joung* (barbares septentrionaux).
» *Tso chi* (1) dit que: 父嘉子 *Tsu kia fou*
» de 終無 *Wou tchoung* (2), ayant envoyé
» 樂孟 *Meng yo* dans le pays de 晉 *Tsin*;
» 子莊魏 *Wei tchouang tsu* (3) lui offrit
» des peaux de tigres et de léopards, pour établir la
» bonne intelligence avec tous les *Joung*. Le prince
» de *Tsin* disait alors : Les *Joung* 戎 et les
» *Ti* 狄 (4) sont des gens ingrats et avides; il ne
» faut pas cesser de les combattre. *Wei tchang* ré-
» pondit : Les grands vassaux de l'empire (諸

---

(1) *Tso chi* ou *Tso khieou ming*, est l'auteur du *Tso tchhouan*, qui est une amplification du *Tchhun thsieou* de Confucius. Il était contemporain de ce philosophe. — Voyez, pour le passage en question, le *Tchhun thsieou Tso tchhouan, ho tchu*, sect. XIV, fol. 13-16.

(2) *Wou tchoung* était une tribu des *Chan joung*, ou barbares des montagnes septentrionales ; *Tsu kia fou* était leur prince.

(3) *Wei tchouang tsu* est le même que *Wei kiang*.

(4) *Joung* et *Ti* sont des dénominations que les Chinois donnaient, à cette époque, aux nations barbares du nord. Les *Joung* ou *Joung des montagnes* (*Chan joung*), faisaient partie des peuples turcs, qui plus tard reçurent le nom de *Hioung nou*. Les *Ti* paraissent avoir été de race tongouse.

» 華) sont rentrés de nouveau dans l'ordre ; les
» 陳 *Tchhin* sont tout récemment venus se réunir
» avec nous (1); on a les yeux fixés sur nous. Si
» nous voulons paraître vertueux, nous resterons
» paisibles; sinon, nous agirons seuls contre notre de-
» voir, en conduisant l'armée, malgré elle, contre les
» *Joung*. En cas que les 楚 *Thsou* attaquent les
» *Tchhin*, comment pourrions-nous alors prêter se-
» cours à ceux-ci? Ce serait donc abandonner les *Tchhin*
» et mettre le trouble dans toute la Chine. Conquérir
» les *Joung* est perdre l'empire. On ne peut vouloir
» cela. Quoi qu'il en soit, reprit le prince, serait-il
» convenable de s'allier aux *Joung?* (*Wei kiang*)
» répondit : Si l'on fait une alliance avec eux, on en
» retirera cinq avantages. Les *Joung* et les *Ti* mènent
» une vie nomade; ils recherchent nos marchandises
» et méprisent leur pays; nous tirerons profit des
» productions de ce dernier : ce sera le premier avan-
» tage. Nos frontières n'auront plus rien à craindre ;
» le peuple s'accoutumera à ses plaines, et l'agricul-
» teur obtiendra la récompense de ses peines : ce sera

(1) *Tao koung*, prince de Tsin, généralement estimé pour sa sagesse, avait fait jurer à tous les princes féodaux de son parti, qui était le plus considérable par le nombre et par la puissance, de s'unir pour pacifier l'empire, déchiré par des troubles continuels. En 569, les Thsou attaquèrent les Thsin; mais leur armée fut enfermée par ceux-ci.

» le second avantage. Si les *Joung* et les *Ti* s'ar-
» rangent de cette manière avec les *Tsin*, nos voi-
» sins nous craindront, et tous les princes de l'em-
» pire auront du respect et des égards pour nous :
» c'est le troisième avantage. Si, par notre conduite
» sage (德); nous rendons les *Joung* paisibles,
» nos troupes se reposeront de leurs fatigues; les cui-
» rasses et les armes ne seront plus endommagées :
» c'est le quatrième avantage. Si, ayant devant les
» yeux l'exemple de 羿后 *Heou i* (1), nous
» répandons par-tout la vertu, alors les éloignés vien-
» dront (se soumettre), et ceux qui sont près seront
» tranquilles : c'est le cinquième avantage. Mon maître
» voudra-t-il réfléchir à cela? Le prince, contenté,
» disait alors : J'envoie *Wei kiang* pour jurer le traité
» d'alliance avec tous les *Joung*; cela arrangera les
» affaires du peuple, et l'on chassera selon la saison. »

Le texte du prologue poursuit :

稱隨可單易逐玁獯
號時汗于名代狁鬻

M. Davis traduit ainsi :

---

(1) *I* ou *Heou i*, prince de 窮 *Khioung*, fut l'auteur de la révolte qui éclata contre l'empereur Thai khang, de la dynastie de Hia. Il déposa ce prince, mit son fils Tchoung khang sur le

» L'ancien titre de nos chefs a eté changé, dans le » laps du temps, en celui que je porte actuellement » (*khan*). » C'est bien à-peu-près le sens de l'original; mais celui-ci est beaucoup plus circonstancié, puisqu'il dit : « Les *Hiun yu* et *Hian yun* changèrent dans la suite des siècles la dénomination » *tchhen yu* en *kho han;* ce fut le titre honorifique » du temps des *Soui.* » *Hiun yu* est le nom que les Turcs *Hioung nou* portaient sous la dynastie de *Hia,* et *Hiun yun* celui qu'ils avaient sous les *Tcheou.* Ces deux dénominations se ressemblent beaucoup et ne diffèrent pas trop de celle de *Hioung nou;* toutes appartiennent en effet à la même nation. La dynastie de *Soui* régna en Chine de 581 jusqu'en 619 de J. C. A propos du nom de *Hiun yu,* je dois faire observer que le dictionnaire du docteur Morrison, qui contient tant d'erreurs, le prononce *Hiun tchu* (1); cependant le dernier caractère de ce nom se prononce dans cette composition 育 *yu,* d'après les autorités chinoises, ainsi que suivant le catalogue de caractères peu usités, avec leur prononciation, placé après chaque acte de l'original du drame chinois. Quant à

---

trône, et chercha à s'emparer du pouvoir suprême. *Heou i* aurait réussi à exécuter ce projet, s'il n'avait pas péri par les machinations de son confident *Han tcho.*

(1) *Heun chuh. Voyez* part. I, vol. 2, pag. 607, et part. II, vol. 1, pag. 267, n.° 3865. L'explication que M. Morrison donne de ce nom est loin d'être satisfaisante : « *Heun chuh* certain » northern hordes called by various names in chinese history, » this is one of their most ancient names. »

M. Davis, on voit qu'il a supprimé, dans sa traduction, ce qu'il n'a pas compris, et qu'il a assez mal rendu ce qu'il a cru entendre. Il en est de même pour le passage suivant, dans lequel *Hou han yé* poursuit :

俺祖公公冒頓單于圍
漢高宗于白登七日用
婁敬之謀兩國講和以
公主嫁俺國中至惠帝
呂后以來每代必循故
事以宗女歸俺番家

C'est-à-dire : « Un de mes ancêtres, le très-noble

» *tchhen yu Me tou* (1), a tenu l'empereur *Kao ti* des » Han bloqué pendant sept jours à (la montagne) *Pe* » *teng* (2); ce n'est que par les stratagèmes de *Leou* » *khing* que celui-ci parvint à conclure la paix entre » les deux royaumes, et par une princesse chinoise » qui fut donnée en mariage dans notre royaume (à » notre roi). Jusqu'aux temps de *Hoei ti* et de l'im- » pératrice *Liu heou*, cette ancienne convention a » été observée de génération en génération, et l'on a » toujours donné des filles du sang impérial pour » épouses à notre maison étrangère. »

La traduction de M. Davis représente assez mal le sens du texte, dans lequel il n'a pas reconnu le nom de *Me tou*; la voici : « Pendant sept jours, un de » mes ancêtres a arrêté (*hemmed*) avec son armée » l'empereur *Kao ti*; enfin, par les intrigues de son » ministre, le traité fut conclu, et les princesses de la » Chine furent promises en mariage à nos khans. » DEPUIS le temps de *Hoei ti* et de l'impératrice *Liu* » *heou*, chaque génération a observé la règle établie, » et a recherché notre alliance avec leurs filles. » Le DEPUIS de cette version est inadmissible; il y a dans l'original 至 *tchi*, JUSQUE; ce qui est conforme à l'histoire. On dirait que M. Davis s'est fait expliquer le sens de la pièce par quelque chinois qui savait un peu

(1) Et non pas *Me te*, comme l'appelle Deguignes.

(2) Le *Pe teng chan* est situé à l'est de la ville de *Ta thoung fou*, dans le nord du *Chan si*.

le portugais ou l'anglais, et qui ne lui a donné que le sens de chaque phrase en gros, et d'une manière si obscure, qu'une version faite de cette manière ne pouvait être que très-inexacte.

Le *tchhen yu* dit encore : 實是漢朝外甥 « En effet, je suis le fils de la » sœur d'un empereur de la dynastie de Han. » M. Davis traduit : *I am a real descendant of the empire of Han;* « je suis un véritable descendant de » l'empire de Han. » On ne lit pas cela dans l'original; car 外甥 *Vai seng* désigne 姊妹之子, en mandchou, [illegible], *les fils des sœurs aînées et cadettes.*

Au commencement du premier acte, *Mao yan cheou* raconte qu'il a reçu de l'empereur la commission de chercher par-tout les plus belles filles pour le harem. « Hier, dit-il, je suis arrivé à *Tsu kouei* » *hian*, dans le district de *Tchhing tou fou* (capitale » du *Szu tchhouan*), et

得一人乃是王長者之女名喚王嬙字昭君

» J'ai trouvé une personne, qui est la fille de *Wang*

» *tchhang tché;* elle est nommée *Wang thsiang* » et a le surnom de *Tchao kiun.* » M. Davis traduit : *I met a maiden, daughter of one Wong-chang;* « j'ai trouvé une demoiselle, fille d'UN *Wang tchhang*). » Mais *Wang tchang* n'est pas un titre; c'est le nom propre du père, *Wang tchhang tché*, comme on le voit aussi plus bas, quand *Tchao kiun* dit : 者長王親父 « Mon » père est *Wang tchhang tché.* » Son nom de famille était en effet 王 *Wang*, et son surnom 者長 *tchhang tché*, c'est-à-dire, *vieillard âgé de plus de soixante ans* (1). M. Davis a encore oublié d'indiquer le nom de famille de l'héroïne de la pièce.

Dans l'original, *Mao yan cheou* finit son discours en disant que, puisque le père de *Tchao kiun* refusait la récompense qu'il lui demandait pour le service de présenter le portrait de sa fille à l'empereur, il voulait se venger sur celle-ci, en défigurant ce portrait, et la faire, par cet artifice, enfermer pour la vie dans un des appartemens éloignés du palais. Il ajoute :

丈毒子非恨正
夫不無君小是

» En effet, celui qui ne garde que peu de ran-

(1) Voyez *Meng-tsu*, chap. IV. *Koung sun tcheou*, §. 35, et les commentateurs.

» cune n'est pas un homme parfait; celui qui n'a pas » de fiel (venin) n'est pas un grand homme. » La traduction de M. Davis ne donne pas le sens de l'original, car on y lit : *Base is the man who delights not in revenge;* celui qui ne se plaît pas dans la » vengeance, est un homme méprisable. »

Il serait beaucoup trop long d'indiquer toutes les inexactitudes de la version anglaise des *Chagrins dans le palais de Han*. Les morceaux sur la Chine que son auteur a publiés dans les Transactions de la Société asiatique de Londres, et principalement un passage de la préface de ses *Chinese Novels*, nous ont déjà convaincus qu'il était peu versé dans la connaissance de l'histoire de la Chine, et peu familiarisé avec les caractères chinois. Le passage en question se trouve à la page 32 de la préface. M. Davis y veut critiquer M. Marshman, sur ce que ce savant recommande à ceux qui commencent l'étude du chinois, de s'attacher à reconnaître les groupes qui entrent dans la composition des caractères et en déterminent en grande partie la prononciation (*voyez* la *Grammaire chinoise* de M. Abel-Rémusat, pag. 3). M. Davis déclare que cette connaissance est rarement utile, et qu'elle est souvent trompeuse. « Par exemple, dit-il, » dans le mot très-usité 讀 *toh* (lire), dont la clef » est 言, *parole,* quelle ressemblance y a-t-il entre sa » prononciation et celle du groupe 賣 *mai,* que » M. Marshman appellerait son *primitif?* » Le fait est

que 賣 *mai* (vendre) est un groupe tout-à-fait différent de celui de 賣 *yu*, qui signifie *se vanter, célébrer*. Ce dernier, ayant à gauche les clefs de l'*eau*, du *bœuf*, du *squelette*, de la *femme*, de l'*os*, du *noir*, de la *pierre précieuse*, du *cuir*, de l'*éclat de bois*, de l'*arbre*, de la *parole*, de la *chair*, et d'autres, forme avec eux des caractères qui tous se prononcent *toh* ou *tou*. Avec la première de ces clefs (celle de l'*eau*), le groupe en question désigne les quatre *Tou* ou *rivières célèbres* de la Chine, savoir, le *Kiang*, le *Hoai*, le *Ho* (Houang ho) et le *Tsi* (1). Le groupe entre dans cette composition avec sa signification primitive, *vanter, célébrer*. Le docteur Morrison prétend, avec son inexactitude ordinaire, que cette lettre est formée des caractères qui signifient *eau* et *couler en harmonie* (*Chinese dictionary*, part. I, vol. 2, p. 521, et part. II, vol. 1, p. 945); mais, peu d'accord avec lui-même (part. I, vol. 3, pag. 423 et 426), il explique le groupe 賣 *yu* par *to sell* (vendre), et tombe ainsi dans la même erreur que nous venons de signaler chez M. Davis.

La traduction de ce drame chinois nous fait craindre que M. Davis ne se soit pas beaucoup perfectionné dans le chinois depuis la publication de ses *Chinese Novels;* et c'est peut-être la véritable raison pour laquelle il n'a pas jugé à propos de donner une version com-

(1) Selon le Dictionnaire de Khang hi, ce sont le *Kiang*, les *grands lacs*, le *Hoaï* et le *Tsi*.

plète du *Han koung thsieou*, comme il l'avoue lui-même dans son avant-propos, en disant : « Le lecteur » sera sans doute étonné de trouver si court le drame » qu'on lui offre ici ; mais l'original est farci, comme » toutes les pièces chinoises, d'une espèce de chant d'o- » péra irrégulier, que le principal personnage exécute » à l'unisson avec un accompagnement de musique » plus fort ou plus faible, suivant ce qui s'adapte mieux » au sentiment ou à l'action du moment. Quelques » passages de ce chant ont été reproduits dans notre » version ; mais le traducteur ne les a pas rendus tous, » par la raison qui a déjà engagé le P. *Prémare* à » n'en donner aucun (1). Ces ariettes sont remplies » d'allusions à des choses peu familières pour nous, » d'expressions figurées qu'il serait difficile de repro- » duire ; souvent elles contiennent aussi de simples » répétitions ou amplifications de la partie écrite en » prose : elles sont en général plus faites pour l'oreille » que pour l'œil, et destinées plutôt pour le théâtre » que pour la lecture dans le cabinet. »

Un ouvrage qui paraît sous les auspices et aux frais du *Comité de traductions des langues orientales*, aurait dû, il nous semble, présenter une version complète de l'original. Ce que M. Davis n'a pu faire à Canton, M. Abel-Rémusat se propose de l'exécuter à Paris ; et nous avons l'espérance de voir bientôt paraître sa traduction complète des *Chagrins dans le palais de Han*.

KLAPROTH.

---

(1) Dans l'*Orphelin de la maison de Tchao*.

Traités de commerce entre la république de Venise et les derniers sultans mamelouks d'Égypte, traduits de l'italien, et accompagnés d'éclaircissemens, par M. REINAUD.

MARIN, dans son Histoire du commerce de Venise (1), a rapporté, parmi les pièces justificatives de son septième volume, le texte italien de plusieurs anciens traités entre la république de Venise et les gouvernemens musulmans d'Égypte et de Syrie. Cette version italienne faisait partie des archives de la république : malheureusement les traités, originairement rédigés en langue arabe, portent tant de traces de leur première origine, que Marin lui-même n'a pu en tirer tout le parti convenable. Comme nous avons rencontré les mêmes expressions dans les traités arabes du même genre passés plus anciennement entre les colonies chrétiennes d'Orient et les premiers sultans mamelouks, et qu'en général ces expressions, ainsi rétablies, jettent un nouveau jour sur la matière, il nous a paru intéressant de les faire connaître. Les traités publiés par Marin sont d'ailleurs d'une grande importance pour l'état du commerce du Levant, dans les premières années qui suivirent le passage du Cap de Bonne-Espérance par les vaisseaux portugais. On sait que jusqu'à cette époque la plus grande partie des aromates, des épiceries, et des autres denrées étrangères à l'Eu-

(1) *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*. Venise, 8 vol. *in-8.°*

rope, venaient, par la voie de la Mer Rouge, du Caire et d'Alexandrie. Ce commerce, extrêmement lucratif, était presque tout entier entre les mains des Vénitiens. Dès que le passage du Cap de Bonne-Espérance fut découvert, et que les vaisseaux d'Europe purent naviguer directement dans les mers de l'Arabie et de l'Inde, Lisbonne devint le centre du commerce des épiceries, et l'Égypte perdit beaucoup de son importance commerciale.

C'est dans ces circonstances qu'eurent lieu les transactions qu'on va lire. Elles sont faites au nom de *Camsou-gouri*, avant-dernier sultan mamelouc. On y voit le sultan, toujours plus effrayé de la diminution du commerce dans ses états, recourir aux plus singuliers moyens pour conserver les mêmes profits. En effet, alors comme aujourd'hui, celui qui était à la tête de l'Égypte ne se contentait pas des droits que les souverains lèvent par-tout sur les marchandises; il faisait lui-même le commerce, et s'était même réservé le monopole d'un certain genre d'épiceries. D'un autre côté, les Vénitiens, irrités de ces vexations et trouvant plus avantageux d'aller se pourvoir en Portugal, expédiaient chaque année un moindre nombre de vaisseaux en Égypte; et la gêne allait toujours en augmentant.

Plusieurs des dispositions des traités rapportés par Marin, se répètent; plusieurs sont minutieuses et sans intérêt; quelques-unes sont exprimées d'une manière si obscure, qu'on ne peut s'assurer du sens. Nous nous sommes bornés aux points importans.

Une partie de ces dispositions seraient susceptibles de

longs éclaircissemens, et ces éclaircissemens ne pourraient que jeter beaucoup de jour sur l'état du commerce des peuples riverains de la Mer méditerranée dans le moyen âge, sur le commerce des musulmans en particulier, sur certains points de leur législation et de leur police administrative. Beaucoup d'éclaircissemens de ce genre se trouveront dans nos extraits d'auteurs arabes relatifs à l'histoire des croisades, qui sont sur le point de paraître.

Note remise, par ordre du sultan, à DOMINIQUE TRÉVISAN, *ambassadeur de la république de Venise, traduite de l'arabe en italien, avec les réponses à chaque article* (1).

Au Caire, 5 Juin 1512.

I. On avait coutume, tout de suite après l'arrivée des galères vénitiennes (2) à Alexandrie, de se mettre en devoir de vendre ou d'acheter, par voie d'échange, la plus grande partie des marchandises; après quoi le consul choisissait quatre des principaux marchands vénitiens pour fixer d'abord le prix des épiceries du

(1) *Voyez* Marin, tom. VII, pag. 288.

(2) Sans doute ces galères étaient à-la-fois des bâtimens marchands et des bâtimens de guerre. Elles étaient plus grosses que les bâtimens ordinaires, et elles servaient d'escorte aux simples navires de commerce. Chaque année, à une certaine époque, il partait de Venise une flotte ou convoi pour Alexandrie: le moment de son arrivée était ce qu'on appelle plus bas le temps de la *muda*. Les affaires finies, cette flotte retournait à Venise, d'où les épiceries se répandaient dans le reste de l'Europe.

dacchieri (1), et ensuite de celles qui avaient été achetées dans les magasins des particuliers. Ces quatre négocians, nommés par le consul, s'en adjoignaient un cinquième, qui était l'homme du *dacchieri;* ils étaient chargés de fixer les prix de vente et d'achat. Leur commission consistait à conférer avec le marchand du *dacchieri*, et ils ne devaient se séparer qu'après que les prix avaient été déterminés et convenus. Cet usage tournait à l'avantage du *dacchieri* et des marchands maures (2), aussi bien que des vénitiens; maintenant on ne fait plus rien de tout cela, depuis l'arrivée de *Tangri-Bardi* (3) jusqu'à ce jour.

Réponse. La raison de ce qui se pratiquait alors venait de l'usage de fixer le prix des deux cent dix coufes de poivre que nous achetions chaque année; aujourd'hui que le prix de ce poivre est irrévocablement fixé à 80 ducats la coufe, les anciens usages sont devenus inutiles, d'autant plus que, pour les autres genres d'épiceries, il a été de tout temps libre à chacun d'y mettre le prix qu'il voulait (4).

---

(1) Le *dacchieri* était, comme on le voit plus bas, le marchand du sultan, et celui qui faisait pour son compte le monopole du poivre et d'autres épiceries. Ce mot *dacchieri* est probablement le terme arabe ذاكر ou *daccher*, qui signifie *teneur de livres et de comptes.*

(2) Par marchands maures, il faut entendre les négocians du pays, les nationaux, par opposition aux facteurs particuliers du sultan d'Égypte et aux négocians étrangers.

(3) *Tangri-Bardi* est probablement le nom de quelque consul ou ambassadeur vénitien.

(4) Il paraît qu'avant cette époque, les cinq marchands dont il s'agit étaient chargés de régler le prix de 210 coufes de

II. Tous les ans il partait de Venise trois (1) galères qui se rendaient directement sur les côtes de Barbarie, et arrivaient toutes chargées à Alexandrie; elles s'y défaisaient de leur cargaison, se chargeaient de nouveau et retournaient en Barbarie; là, elles faisaient un nouveau chargement et revenaient à Alexandrie, où elles étaient encore déchargées; enfin elles faisaient un nouveau chargement et s'en retournaient à Venise, de conserve avec la flotte d'Alexandrie (2). Ce commerce était très-avantageux au *dacchieri*, aux marchands africains et aux Vénitiens; pourquoi ne se fait-il plus rien de ce genre depuis l'arrivée de Tangri-Bardi?

Rép. L'ambassadeur répond que la république ne demande pas mieux que d'expédier le même nombre de galères que par le passé; mais la paix est une condition essentielle pour qu'on puisse se mettre en mer; et voilà que le roi d'Espagne est en guerre ouverte avec les États barbaresques; la navigation est interrompue. Dès qu'on le pourra, on fera comme auparavant.

III. Les vaisseaux vénitiens arrivaient chargés de

---

poivre appartenant au sultan; pour tout le reste il était libre aux marchands d'y mettre le prix qu'ils voulaient. En ce moment, au contraire, ces 210 coufes de poivre étaient fixées à 80 ducats l'une. Qu'était-il besoin d'aboucher des marchands ensemble, puisque le seul article à débattre avec le *dacchieri* ou agent du sultan se trouvait fixé d'avance?

(1) Deux seulement, si l'on s'en rapporte à l'article VI ci-dessous.

(2) On lit dans le texte italien, *con le galie de la muda di Alessandria. Muda*, autrement *muta*, signifie en italien *échange*; c'est l'équivalent du mot *foire*.

noisettes, raisins, &c. (1); l'usage voulait qu'ils en donnassent une partie (2) au *dacchieri*, au *nader* ou inspecteur (3), aux peseurs et à tous ceux qui y avaient droit. Tout cela est tombé en désuétude depuis l'arrivée de Tangri-Bardi.

Rép. A l'égard de cette distribution de fruits, on répond qu'on a très-sagement fait d'abolir cet usage, parce qu'outre qu'il n'était d'aucune utilité pour le sultan, il portait un grand préjudice à la vente des fruits en général; car une bonne partie des fruits distribués de la sorte se vendaient ensuite à vil prix au bazar. D'ailleurs l'intérêt du pays est qu'on favorise ceux de nos marchands qui apportent ici des fruits, pour qu'ils y reviennent en plus grand nombre et y répandent l'abondance.

IV. Chaque année, les marchands vénitiens achetaient au comptant du *dacchieri* 210 coufes de poivre; ils en payaient le montant au *dacchieri*: aujourd'hui cet usage est tombé en désuétude, depuis l'arrivée de Tangri-Bardi.

Rép. Que le sultan ne consent-il à livrer ledit poivre à raison de 80 ducats la coufe, ainsi que le portent nos conventions, et on le prendra. Si sa hautesse ne veut pas le donner à ce prix, dans l'idée que le poivre vaut maintenant davantage, qu'elle fasse comme

---

(1) Le mot *cibibi* est le même que *zibibbi*, pluriel de *zibibbo*, qui signifie *raisin sec*.

(2) C'est ainsi que nous traduisons le mot *tome*.

(3) C'est le mot arabe ناظر ou *inspecteur*.

bon lui semblera ; nous ne tenons pas plus à l'un qu'à l'autre. Quand même le prix du poivre descendrait à 40 ducats la coufe, nous consentons à en donner 80, puisque telle est la teneur du traité; mais aussi, si dans ce même moment on entendait dire que le poivre vaut plus de 80 ducats, il faudrait qu'on s'en tînt au prix déjà réglé, sans contrevenir en rien aux conventions. Au reste, nous laissons le sultan libre de faire comme il voudra; nous nous conformerons à ce qu'il aura jugé convenable.

V. Les négocians vénitiens apportaient, dans le cours de chaque année, à Alexandrie, toute espèce de marchandises, de l'huile, du cuivre, du plomb, du drap, du cuir, du poil (*pelami*), des velours (*veludi*). Vers la fin de l'année, les galères arrivaient avec toute sorte de marchandises; à partir du jour de leur arrivée, jusqu'à la fin de la *muda* ou foire, les Vénitiens ne cessaient de vendre et d'acheter, soit par échange, soit au comptant. Maintenant il ne vient plus que quelques vaisseaux, en petit nombre; les galères n'arrivent plus qu'une fois en deux ans. On ne vend et l'on n'achète rien; enfin on ne fait plus de prix qu'à la fin de la *muda*, pendant un jour et une nuit seulement (1).

Rép. Il est vrai que nos vaisseaux venaient ici, dans le cours de chaque année, avec diverses marchandises:

---

(1) Il est évident, par cet endroit, que la *muda* doit signifier le temps que les navires vénitiens étoient à Alexandrie occupés à leur trafic, comme dans une grande foire.

mais c'était à la faveur de l'extrême liberté qui régnait dans le commerce, dans l'achat comme dans la vente; grâces à cette facilité, on pouvait préparer d'avance une bonne partie de la cargaison. Aujourd'hui que le gouvernement veut que les marchandises qui arrivent, ne puissent être vendues qu'au prix réglé pour la *muda* précédente ou pour la suivante, les marchands qui ne peuvent arriver à temps pour la *muda*, prennent le parti d'attendre l'année suivante, ce qui leur cause un grand préjudice et interrompt le mouvement du commerce. Le sultan n'a qu'à permettre que les marchandises qui arrivent, se vendent au prix courant (au prix que Dieu voudra), dans quelque époque de l'année qu'on se trouve, et alors nous ferons comme par le passé.

VI. Il venait tous les ans à Alexandrie cinq galères, sans compter les deux qui faisaient voile pour les côtes de Barbarie, et un autre navire qu'on tenait en réserve. Lorsqu'on avait fini de vendre et d'acheter, c'est-à-dire, quand la *muda* était finie, il restait encore à Alexandrie de grandes quantités de marchandises, de l'huile, du cuivre, du plomb, des draps, &c., le tout montant à une somme de plus de trois cent mille ducats; ainsi on vendait et l'on achetait toute l'année, et c'était comme une foire perpétuelle. Maintenant, après la *muda*, il ne reste pas dans Alexandrie pour deux cent mille ducats de marchandises, et nous ne voyons plus arriver que trois galères toutes seules, avec tres-peu de bâtimens et de marchandises.

Rép. S'il arrive si peu de galères, c'est qu'elles ne

peuvent plus se charger de poivre, article qui, année commune, faisait la charge de deux galères et demie, ou même trois. Joignez à cela que depuis un siècle les épiceries se vendent plus cher qu'anciennement: le beau gingembre, qui valait ordinairement huit à dix ducats, se vend à présent quarante-cinq ducats; le prix des autres épiceries s'est élevé dans la même proportion; de sorte que la charge de trois galères d'aujourd'hui équivaut à six des anciennes. Pour ce qui concerne le bâtiment de réserve, on l'a supprimé pour les raisons exposées à l'article précédent (1).

VII. Après le départ des galères, il restait toute l'année des marchands à Alexandrie; il y en avait toujours au moins quinze des plus considérables; ils vendaient et achetaient: maintenant il ne reste plus que trois ou quatre personnes qui ne sont que de simples facteurs, n'ayant que peu de marchandises entre les mains.

Rép. Ce qui faisait que les marchands aimaient à demeurer à Alexandrie, c'est qu'ils y pouvaient faire

(1) Il semble qu'avec le passage du Cap de Bonne-Espérance, les épiceries auraient dû diminuer de prix; c'est ce que dit Robertson dans ses *Recherches historiques sur l'Inde ancienne*. Supposera-t-on qu'une hausse si prodigieuse fut l'effet de la découverte du nouveau monde, et que l'or et l'argent de l'Amérique étaient dès-lors assez répandus en Europe, pour faire hausser toutes les denrées de prix? Mais l'article XIV ci-dessous semble dire le contraire. Il est d'ailleurs prouvé que les mines de l'Amérique ne commencèrent à influer sur le prix de l'argent en Europe, que vers le milieu du seizième siècle.

leurs affaires en toute liberté, au lieu qu'ils éprouvent aujourd'hui de grandes gênes, ainsi qu'il a été dit aux articles précédens. Du moment que les négocians trouveront de l'avantage à rester, ils le feront, et même en plus grand nombre que par le passé.

VIII. Ils vendaient et achetaient durant toute l'année, et fournissaient leurs magasins d'épiceries, en attendant l'arrivée de leur bâtiment de réserve; ils achetaient d'ordinaire jusqu'à six cents colis (1) d'épiceries, ou au moins cinq cents, sans compter ceux qu'ils achetaient des négocians maures (2). A l'arrivée du bâtiment de réserve, ils payaient les épiceries qu'ils avaient achetées et les expédiaient; ils continuaient cependant de vendre et d'acheter jusqu'à la fin de la *muda:* maintenant on ne pourrait trouver entre leurs mains deux cents colis d'épiceries, à cause du peu de marchandises qu'ils apportent et de la stagnation qui règne dans les affaires.

Rép. On répète qu'il n'y a que la liberté du commerce qui puisse remettre les affaires dans une heureuse situation; et si l'on cherche le bien du sultan, on n'a qu'à favoriser les négocians, en leur donnant les moyens d'étendre sans cesse le cercle de leurs affaires et de s'enrichir.

IX. Il venait tous les ans quatre mille quintaux de

---

(1) Ce mot est encore usité dans les commerce pour signifier *ballots. Voyez* le Dictionnaire de Commerce de Savary, au mot *Collis.*

(2) Les 600 colis étaient donc tous achetés du *dacchieri* ou agent du sultan.

cuivre en pain (1), ou au moins trois mille, sans compter les autres espèces de cuivre. L'année dernière il n'en est venu que huit cents quintaux en pain, et rien de plus.

Rép. On répond que ce qui a empêché d'expédier la même quantité de cuivre qu'auparavant, c'est que celui qui avait été apporté a été enlevé contre le gré des propriétaires, et vendu autrement qu'ils ne le voulaient, et que même on leur a donné d'autres espèces d'épiceries que celles dont il avait été convenu. Que les marchands soient sûrs d'être bien traités et de vendre comme ils voudront, et il en viendra plus que jamais; d'autant plus que l'Allemagne est aujourd'hui en paix, et qu'on y peut trafiquer librement (2).

X. On apportait chaque année trois ou quatre mille tonnes d'huile, et même davantage; cette année il n'en est pas venu quinze cents.

Rép. On répond qu'il en est de l'huile comme des autres fruits de la terre; il y a telle année où l'on en récolte beaucoup, et d'autres où l'on en récolte moins. La base de la prospérité du commerce, c'est la liberté de vendre comme on veut, soit pour le prix, soit pour le genre des marchandises; et si l'on n'a pas soin de maintenir cette liberté, rien ne tournera à bien.

XI. Il arrivait tous les ans, avec le bâtiment de réserve et les galères, plus de trois cent mille ducats

---

(1) Le cuivre en pain est le cuivre en tablettes de forme carrée.

(2) Les Vénitiens alloient donc se pourvoir de cuivre en Allemagne?

en espèces ; aujourd'hui à peine s'il en entre quatre-vingt mille en deux ans.

Rép. Ce qui attirait tant d'argent ici, c'est qu'on pouvait acheter librement des épiceries, dans le cours de l'année, à un prix convenu de gré à gré et sans aucune gêne ; mais à présent qu'on veut que les marchands s'en tiennent au prix qui doit être fixé à la *muda* suivante, personne ne se soucie d'envoyer ici son argent ni ses marchandises, sachant qu'il n'en pourra disposer tout de suite. D'ailleurs le poivre, qui formait l'article principal de notre commerce et qui attirait ici le plus de numéraire, ne peut plus être acheté ici à cause des prix excessifs (1).

XII. Les mariniers étaient dans l'usage, à l'arrivée des galères, d'étaler différentes sortes de marchandises à eux appartenant, du drap, du miel, &c., le tout se montant à la somme de cinquante mille ducats ; ils vendaient au comptant, et de cet argent ils achetaient, à la fin de la *muda,* des épiceries du *dacchieri* et des marchands maures ; on leur laissait toute liberté à cet égard. Maintenant ils ne peuvent plus acheter quand la *muda* est finie, ce qui ne laisse pas de nous causer un grand préjudice.

Rép. C'est avec raison et justice qu'on a soumis les mariniers aux mêmes conditions que les autres : en effet, plusieurs d'entre eux achetaient, non-seulement pour leur compte, mais pour celui d'autres mar-

(1) Les Vénitiens trouvaient donc plus avantageux d'aller s'approvisionner à Lisbonne ? *Voyez* au n.° XIV.

chands, ce qui tournait au désavantage de ceux qui, pour se conformer aux réglemens, avaient cru devoir acheter pendant la *muda*. Il est contre toute raison de laisser subsister de l'inégalité dans le commerce; les lois et la règle doivent être communes à tout le monde (1).

XIII. Anciennement il y avait d'ordinaire quatre galères vénitiennes en station sur les côtes de l'île de Chypre et de la Syrie, pour donner la chasse aux corsaires; on ne souffrait pas que les pirates fissent de l'eau dans cette île, et tous les bâtimens de ce genre étaient coulés à fond. Aujourd'hui, l'île de Chypre est devenue la retraite des corsaires; les habitans de l'île leur fournissent des vivres et de l'eau, et sont les premiers à les instruire des navires musulmans qui se rendent de Syrie en Égypte. Ces pirates ne craignent plus de se tenir à l'embouchure de la branche du Nil

(1) Apparemment, après la *muda*, les prix des épiceries baissaient, ce qui procurait de grands avantages aux négocians qui attendaient ce moment pour acheter. Que l'on fasse attention à l'inconséquence du sultan. Il voulait que les épiceries achetées dans le cours de l'année fussent payées au prix réglé pour le temps de la *muda*, sans doute parce qu'au temps de la foire, le concours des marchands vénitiens faisait hausser les prix, et qu'il devenait plus avantageux au sultan qu'on s'en tînt, tout le reste du temps, à ces prix élevés; et ensuite il trouvait singulier que le gouvernement vénitien, pour rendre les chances du commerce égales, refusât aux patrons de navire le privilége de faire le commerce après la *muda*. Ou il devait permettre que ces mariniers ne pussent pas acheter après la *muda* à un autre prix que les autres, ou bien souffrir que, dans le cours de l'année, il fût libre aux marchands de vendre et d'acheter comme ils voulaient.

qui passe à Damiette, et enlèvent tout ce qui se trouve sur leur passage.

Rép. Pour ce qui regarde l'île de Chypre, on ne manquera à aucun article de nos conventions en tout et par-tout. Si, depuis deux ans, on n'a pu mettre le même soin à en surveiller l'exécution, c'est à cause des circonstances malheureuses où se trouve la république (1). Au reste, on va écrire aux agens de la république dans l'île de Chypre, et sans doute que le sultan n'aura plus de plaintes à faire à cet égard.

XIV. Tout l'or et l'argent qui viennent à Alexandrie en lingots ou en monnaie, ne pourront être vendus qu'au *dacchieri* (2) et au prix du cours. Si celui qui vend ce métal veut en toucher le montant, il en sera le maître, à moins qu'il ne préfère l'échanger contre des épiceries des marchands d'Alexandrie, dans lequel cas il fera promettre aux marchands de remettre tout l'argent au *dacchieri*, sans qu'il en soit soustrait la plus petite partie; et s'il arrive à quelque

(1) Venise avait vu, peu de temps auparavant, la plus grande partie de l'Europe se réunir contre elle par la ligue dite *de Cambray*, et elle était encore très-affaiblie par les efforts qu'elle avait été obligée de faire.

(2) Ainsi tout or et argent qui entrait en Égypte devait être vendu au *dacchieri*, qui était l'agent du sultan, ou si cet argent servait à l'achat de quelque marchandise, il fallait que le marchand qui le recevait en paiement, allât le vendre au *dacchieri* au prix fixé par le sultan. Il était défendu de le laisser circuler dans le commerce, sous peine de confiscation. Ensuite le sultan convertissait cet argent en monnaies du pays, qu'il altérait selon son caprice. Ainsi, en Égypte, le prince avait le monopole du poivre, des métaux précieux, &c. Comment le commerce aurait-il pu prospérer?

marchand vénitien de vendre de l'argent à tout autre qu'au *dacchieri*, le montant de cette somme sera confisqué et remis audit *dacchieri*.

Rép. S'il est quelque chose qui doive être laissé en liberté, et dont on doive faciliter la circulation le plus possible, c'est sans doute l'or et l'argent. Loin de forcer ceux qui en ont à le vendre à l'un plutôt qu'à l'autre, il serait mieux de les laisser en disposer à leur gré et vendre leur argent au cours du moment : dans ces sortes de matières, ce ne sont pas seulement les réalités qui nuisent, mais même ce qui n'en est que l'ombre. Il vaut bien mieux mettre tous ses soins à ce que les balances dont on se sert pour peser l'argent, soient justes, et même, s'il le faut, faire quelque faveur à ceux qui l'apportent sans aucun alliage. Cet usage de donner en pareil cas une gratification est suivi à la monnoie de Venise et dans d'autres villes d'Italie ; la raison en est que l'argent est devenu plus rare qu'il ne l'avait été depuis longtemps, soit parce que les guerres ont mis obstacle à l'exploitation des mines, soit parce qu'une grande partie du numéraire passe en Portugal, en échange du poivre. Il serait même à desirer que personne, dans le public, ne sût que le sultan a fait une proposition de cette nature.

Convention touchant les deux cent dix coufes de poivre (1).

Les négociateurs vénitiens, pressés par les sollicita-

(1) Marin, tom. VII, pag. 298.

tions du sultan, avaient fini par lui offrir la somme de six mille *saraphis* (1) pour trois *muda*, c'est-à-dire deux mille *saraphis* par *muda* (2). Comme il ne s'en contentait pas, les négociateurs, après avoir essayé de divers moyens, consentirent, quoique avec peine, aux conditions ci-après, de l'aveu du consul et des marchands qui faisaient le commerce d'Alexandrie.

« A l'égard des deux cent dix coufes de poivre, si » le sultan veut les livrer à raison de 80 ducats l'une, » conformément à nos conventions, et d'après l'ordre » de la république, nous nous obligeons à nous en » charger. Que si sa hautesse ne veut pas les laisser » à ce prix, dans l'idée que le poivre vaut davantage, » qu'elle fasse comme elle voudra : le poivre ne valût-il que 40 ducats, nous le prendrons tout de » même à raison de 80 ducats la coufe, par respect » pour le traité ; mais aussi, dans le cas où le poivre » viendrait à hausser de prix, on ne pourra exiger » de nous au-delà du prix convenu.

» Au reste, on laisse le sultan parfaitement libre ; » nous en passerons par les conditions qu'il voudra ; et » afin de mieux convaincre sa hautesse du respect et » du dévouement de la nation vénitienne pour sa personne, si le sultan ne croit pas devoir livrer les deux » cent dix coufes de poivre à raison de 80 ducats » l'une, la nation consent à lui compter 5,000 *saraphis*

(1) Monnaie d'or ainsi appelée du nom du sultan *Camsougouri*, surnommé *Malek-aschraf*, ou *roi noble*.

(2) Les galères de Venise ne venant que tous les deux ans, il s'ensuivait une gratification de mille *saraphis* par an en faveur du sultan.

» pour chaque *muda* de galères qui viendront de Ve-
» nise à Alexandrie (c'est-à-dire, tous les deux ans),
» et cela pendant trois *muda* consécutives, ce qui
» porte la somme à 15,000 *saraphis*.

» En retour, nous prions Sa Hautesse qu'il lui
» plaise, ainsi qu'il est juste, d'ordonner qu'aucun
» marchand de la nation vénitienne ne pourra être
» forcé de prendre malgré lui du poivre, ni par
» échange, ni au comptant; ni contraint d'acheter, à
» un prix marqué d'avance, le poivre du *dacchieri*
» (c'est-à-dire les deux cent dix coufes), pour tout
» le temps marqué ci-dessus. Mais passé ces trois
» *muda*, on fera un nouvel arrangement selon les
» conjonctures, qui sans doute, s'il plaît à Dieu, de-
» viendront meilleures et plus favorables pour le sul-
» tan : enfin, tout se fera selon son bon plaisir; et
» s'il arrivait par hasard qu'après ces trois *muda*, le
» sultan ne jugeât pas à propos de céder le poivre
» à raison de 80 ducats la coufe, la nation vénitienne
» ne pourra, en aucun cas, être obligée à payer plus
» de 5,000 *saraphis* par *muda*, avec les mêmes con-
» ditions que ci-dessus. »

Il paraît que le commerce s'affaiblissant chaque jour davantage, et les revenus du sultan diminuant à proportion, le prince, peu content de l'arrangement précédent, se livra à de nouvelles plaintes. Voici les demandes qu'il adressa par l'entremise du *coza* (1).

---

(1) *Coza* est probablement le mot arabe خواجة; c'est le titre de la personne qui négociait au nom du sultan avec l'am-

I. Les Vénitiens avaient coutume, après l'arrivée des galères, de vendre et d'acheter par voie d'échange la meilleure partie de leur cargaison, après quoi le consul convenait du prix des épiceries du *dacchieri*.

Rép. On répond qu'on fera son possible pour traiter, dans toutes les affaires, avec le marchand du sultan avant tous les autres (1).

II. Tous les ans il partait de Venise trois galères qui, après plusieurs allées et venues sur les côtes d'Afrique, venaient charger des épiceries à Alexandrie, d'où il résultait de grands avantages pour le *dacchieri*, la douane et les marchands du pays.

Rép. On expédiera le même nombre de galères, dès qu'on le pourra sans danger.

III. Les Vénitiens, en arrivant avec des fruits, étaient dans l'usage d'en abandonner une partie à ceux qui y avaient droit par leur place.

Rép. On se conformera, à cet égard, à l'ancien usage.

IV. La coutume était qu'ils se chargeassent tous les ans de deux cent dix coufes de poivre, c'est-à-dire, de deux cents appartenant au sultan et de dix appartenant au commis de la caisse. Tel est le rapport

---

bassadeur vénitien : il équivaut ici au titre de *marchand* ou *homme d'affaires* du sultan. *Voyez*, pour la version italienne, Marin, tom. VII, pag. 301.

(1) On voit que le *dacchieri* était le marchand ou le fermier du sultan.

que nous en a fait le cadi Ala-eddin, agent (1) du *dacchieri* (2).

Rép. Les cinq mille *saraphis* que les Vénitiens doivent donner pour chaque *muda*, les déchargent de ces deux cent dix coufes de poivre, &c.

V. Les vaisseaux vénitiens apportaient toute sorte de marchandises, du cuivre, du vif-argent ou mercure, du cinabre, du drap, de l'étain, des velours, de l'huile, des pelleteries, &c. Les galères arrivaient ensuite vers la fin de l'année, avec toute sorte de marchandises : on vendait, on achetait par voie d'échange. A l'égard des marchandises qui s'achetaient au comptant, on convenait d'un prix huit jours avant l'expiration de la *muda*. Maintenant il ne vient plus que des bâtimens, &c.

Rép. On s'en réfère, à cet égard, à nos conventions &c.

VI. Chaque année il venait d'ordinaire cinq galères vénitiennes, avec deux autres, pour le trafic, en tout au nombre de sept, sans compter le navire de réserve. De plus, quand la *muda* était finie et après le départ des galères, il restait à Alexandrie de l'huile et autres marchandises, avec de l'argent pour la valeur d'environ trois cent mille *saraphis* (3); on

(1) Le mot *amel*, que nous traduisons par *agent*, doit être le mot arabe عامل, ayant le même sens.

(2) On voit que les deux cent dix coufes de poivre se vendaient au profit du sultan, par l'intermédiaire du *dacchieri*.

(3) Les trois cent mille *saraphis* correspondent aux trois cent mille ducats de l'article VI de la première pièce : ainsi un *saraphi* représentait un ducat.

continuait donc de vendre et d'acheter jusqu'au retour des galères : maintenant, à peine s'il reste des marchandises pour la valeur de vingt mille (1) *saraphis*, et il ne vient plus que trois galères avec un petit nombre de bâtimens.

Rép. Il faut en attribuer la cause à la guerre, qui désole nos contrées.

XVI. Aucun Franc ne pourra demeurer au Caire plus de trois mois, ni acheter des épiceries sous le nom de qui que ce soit, Maure ou Juif. S'il contrevient à cet ordre, la marchandise qu'il aura achetée sera remise au *dacchieri* (et confisquée), et le Franc subira le châtiment qu'il plaira au sultan de lui infliger. Il ne sera permis à aucun Franc de se marier au Caire, ni d'y rester comme espion et pour faire connaître ce qui se passe.

XVII. Le drap qu'on apportait en Égypte était également beau d'un bout à l'autre : maintenant on se contente de soigner les trois ou quatre premiers pics ; tout le reste est pitoyable. On tond le drap sans le mouiller, pour le rendre plus élastique et le faire paraître plus long ; et quand les Maures s'en sont fait des habits, dès qu'il se mouille un peu il se raccourcit, ce qui porte un préjudice considérable.

Rép. Si le drap a été vendu comme mouillé, il sera libre au Maure de le rendre ; que si quelqu'un a vendu son drap pour ce qu'il était en effet, on ne pourra lui faire de reproche.

(1) Il faut peut-être lire *deux cent mille*. *Voyez* l'article VI du n.° 1.

Arrangement fait à la demande du consul et des marchands d'Alexandrie (1).

I. Après l'arrivée des galères à Alexandrie, et lorsque les affaires d'achat et de vente seront terminées, les marchands vénitiens resteront encore huit jours pour payer le *dacchieri* et acquitter les marchandises qu'ils auront achetées. Dans le même temps, le gouverneur d'Alexandrie, de concert avec le *coza,* écrira à la cour du sultan. Si l'on répond au gouverneur de laisser partir les marchands, ils le feront en liberté, à moins qu'ils ne fussent encore redevables de quelque chose ou qu'ils ne préférassent rester.

II. Les pièces monnayées et tout l'argent apporté par les Vénitiens entreront par les portes, afin d'y payer les droits d'usage; après quoi il sera libre de les vendre à qui on voudra. Il suffira qu'on ne fasse pas ce commerce sur les galères ou sur tout autre navire (2).

III. Pour toutes les affaires qui se feront au comptant, le droit de grand courtage, qui était de dix ducats pour cent, sera de onze; il sera double s'il s'agit d'un simple échange (3). A l'égard des épiceries pour lesquelles il n'aura été déterminé aucun prix, on s'en tiendra au prix courant.

---

(1) Marin, tom. VII, pag. 308.

(2) De peur que les droits du sultan ne fussent lésés.

(3) Le marché est alors censé double, et les parties contractantes stipulent pour deux marchandises à-la-fois. Voilà pourquoi le courtier a droit à une rétribution double. Cet usage subsiste encore à Marseille; on n'y déroge qu'en cas de conventions particulières.

IV. On ne pourra forcer aucun marchand vénitien à donner à crédit de l'argent ou des marchandises à qui que ce soit. Les courtiers, suivant l'usage, ne pourront exiger pour le petit droit de courtage que quatre *médins* pour cent ducats (1). Le droit du drogman ne sera exigible qu'après l'achat des épiceries, et lorsque la *muda* sera finie, et ce droit ne pourra être de plus de quatre *médins*.

VI. Les marchands vénitiens pourront vendre et acheter en toute liberté. Celui d'entre eux qui sera inscrit à la douane du *gaban* (2) ne pourra être *rayé* (3); celui qui ne sera pas encore inscrit pourra l'être sans obstacle (4).

Par l'article X on demande que le consul vénitien puisse vendre des marchandises au comptant jusqu'à concurrence de mille ducats par an pour sa dépense annuelle; et par l'article XI, qu'on lui paie, suivant l'usage, ses *honoraires* tous les six mois (5).

---

(1) Le *médin* est une fraction de la piastre turque.

(2) *Gaban* est peut-être le mot arabe قبان qui signifie *un lieu de dépôt.*

(3) Ce mot, à l'article xx de la pag. 320, est exprimé par *batallar* et *abatallar.* Serait-ce le mot arabe بطل, qui a le même sens.

(4) Cette inscription équivalait pour les marchands vénitiens à ce que nous appelons le droit de patente.

(5) Le mot *honoraire* est exprimé par *zemichia;* ce doit être le mot arabe جامكية, lequel signifie la même chose. Il résulte d'un passage d'un traité fait entre la république de Pise et le prince de Tunis, que c'étaient les marchands eux-mêmes qui fournissaient à l'entretien du consul. *Voyez* le *Codex Italiæ diplomaticus*, de Lunig, tom. I, pag. 1067. A Marseille, avant la révolution, la chambre du commerce levait sur toutes

XII. Les marchands pourront faire débarquer le vin qui sert à leur usage.

XV. On ne pourra noliser aucun de nos navires de force; et si nos navires éprouvent quelque avarie qui tourne au désavantage des marchands maures, notre nation n'en sera pas responsable, si ce n'est en cas de baratterie, suivant qu'il est d'usage.

XVI. Si un Franc cause quelque dommage à un Turc, à un Barbaresque, ou à toute autre personne, nul ne sera responsable que le coupable.

XVII. Il sera libre aux marchands vénitiens de faire faire à leurs effets les réparations nécessaires. Si elles sont faites dans notre *fondaco* (1), on ne nous fera pas payer plus cher que de coutume. On pourra aussi faire réparer les magasins de la douane.

XVIII. Les vins qu'on expédiera au Caire paieront un droit de sept ducats par tonneau, au profit de l'*allueli* et du *lucieri* (2), moyennant quoi on pourra les vendre au Caire et ailleurs (3).

XX. Les vins qui entreront à Alexandrie paieront les droits d'usage; si, au contraire, on les destine

---

les marchandises un droit de deux pour cent, appelé *le droit du consulat*, qui servait à acquitter le traitement des consuls. Maintenant c'est le gouvernement qui subvient à cette dépense.

(1) C'est le quartier affecté aux chrétiens d'occident dans toutes les villes musulmanes.

(2) Il doit s'agir ici de l'*alwaly* الوالي ou *préfet de police* et du الوزير *alwezir* ou *visir*.

(3) Le sultan Bibars, par principe de religion, avait prohibé la vente du vin dans ses états d'Égypte et de Syrie. On voit que cette défense n'avait pas été maintenue.

pour le Caire, et qu'on les mette dans des *germes* (1), ils ne paieront pas de droit (sinon à leur arrivée devant le Caire).

XXI. Tout marché passé entre un Maure et un Vénitien, et enregistré à la douane du *gaban*, ne pourra être annullé ni entravé sous quelque prétexte que ce soit.

Requête adressée au sultan par le magnifique consul et les marchands de Damas, et accueillie par le prince (2).

I. Les Juifs ne pourront se rendre sur la côte pour y acheter des épiceries ou autres marchandises, soit par échange, soit au comptant. S'ils en veulent, qu'ils les achètent à Damas, où il n'est pas si facile de frauder les droits du sultan (3).

II. Les marchands vénitiens pourront aller librement par le pays vendre et acheter sans qu'on puisse exiger d'eux autre chose que les droits d'usage, ni faire payer à un marchand ce qui est dû par un autre, ni les inquiéter dans leur commerce.

III. Au vice-roi seul et au *nadraser* (4), il sera

---

(1) On lit *zerme* dans le texte italien. C'est le mot arabe جرم, pluriel جروم , mot qui désigne une espèce de navires particuliers au cours du Nil.

(2) Marin, tom. VII, pag. 313.

(3) Les Vénitiens voulaient par-là se délivrer de la rivalité des Juifs, de tout temps si habiles dans tout ce qui est du ressort de l'industrie et du commerce.

(4) On lit ci-après, à l'article XII, pag. 319, dans le livre de Marin, *nadrazès*. Ce mot paraît altéré. C'est peut-être le ناظر

permis de se mêler des affaires des Francs et de leur donner des ordres.

IV. Aucun gouverneur ne pourra battre un Vénitien, à moins d'une autorisation du sultan.

A l'article VII, il est question de l'argent que les Vénitiens apporteront à la monnaie, ce qui suppose qu'il y avait un hôtel des monnaies à Damas.

Articles concernant le port de Tripoli (1).

I. On ne pourra se faire livrer aucune marchandise de force, telle que coton, &c., que ce soit pour le sultan, l'*azebo* (2), ou toute autre personne en place.

II. Il sera libre d'acheter de la cendre, de qui l'on voudra, suivant l'usage (3).

III. On ne pourra pas exiger pour l'*azebo* plus d'une balle de drap par an pour chaque maison, vu qu'en prenant plus de drap qu'il n'en faut à la consommation de l'*azebo*, on vend le reste au bazar, ce qui porte aux Vénitiens un préjudice considérable.

Articles pour les marchands vénitiens établis à Alep (4).

I. Le cadi *Cattibi ser* (5) d'Alep nous comptera,

الخاص ou *intendant du domaine du sultan*, ou peut-être encore le ناظر السر. *Voyez* la *Chrestomathie arabe* de M. le baron Silvestre de Sacy, t. I, pag. 135, tom. II, pag. 48 et 59.

(1) Marin, tom. VII, pag. 315.

(2) C'est sans doute le mot arabe حاجب, c'est-à-dire, *chambellan*; titre que portaient les gouverneurs de province.

(3) Cette cendre servait sans doute à la fabrication du savon.

(4) Marin, tom. VII, pag. 317.

(5) كاتب السر. *Voyez* la *Chrestomathie arabe* de M. le baron Silvestre de Sacy, aux endroits cités.

sur les premiers *droits* (1) qu'il sera dans le cas d'exiger de nous, la somme de 2,500 ducats, qu'il nous a fait souscrire de force. Nous consentons à payer tout ce qui sera dû; mais qu'on ne nous oblige pas à faire des prêts de cette sorte.

II. Il nous sera permis de faire arrêter nos débiteurs à la porte même du cadi ou du gouverneur, sans qu'il puisse y avoir d'exception pour personne.

III. On pourra débiter en Syrie le sucre de Chypre, suivant l'usage.

IV. On rendra au sieur Zanon les trente sacs de coton qu'on lui a enlevés sous prétexte qu'ils étaient dus par un autre Franc déjà mort. On n'a aucun droit sur ce coton, et il serait injuste que celui qui ne doit rien payât pour autrui. Chez nous le père n'est pas tenu de répondre pour son fils, ni le fils pour son père.

V. Il y aura pour nous, suivant l'usage, pleine et entière sûreté dans nos *fondaco*, sans qu'on puisse nous inquiéter le moins du monde.

VI. Comme il est arrivé que plusieurs débiteurs de mauvaise foi se sont fait déclarer *insolvables* (2), ce qu'ils ont obtenu sans peine du cadi, à notre très-grand préjudice, il sera défendu aux cadis de déclarer aucun débiteur insolvable, si ce n'est en présence du créancier vénitien, lequel déclarera qu'il n'est pas à

---

(1) *Mozebi*. C'est le mot موجب, terme qui signifie un droit quelconque.

(2) *Facchieri*. Ce doit être le mot arabe فقير, qui signifie *pauvre*.

sa connaissance que son débiteur ait les moyens de le satisfaire.

VII. On vola, il y a deux ans, la somme de 2,000 ducats à un de nos marchands; comme les gouverneurs sont obligés à maintenir la sûreté des pays qui sont sous leur juridiction, nous demandons que le gouverneur de la contrée nous restitue les 2,000 ducats, ou, à son défaut, que la contrée elle-même nous indemnise, ainsi qu'il est de toute justice (1).

La cannelle ne pourra être achetée que grabelée, comme le veut la raison; que si on la pèse sans être grabelée (2), il sera payé pour chaque farde ou ballot (3), 50 *saraphis* d'amende au profit du sultan, et cette amende sera à-la-fois à la charge du vendeur, de l'acheteur et du peseur.

XII. La moitié du droit de courtage sera, pour le courtier; l'autre moitié pour le drogman du sultan.

XIII. On ne pourra pas exiger plus de quatre dirhems par personne pour *droit de péage* (4).

XIV. Il ne sera permis qu'aux Maures, aux Francs et aux chrétiens du pays de tenir des boutiques de drap (5).

---

(1) Tel est l'esprit de la législation musulmane : quand un vol est commis, c'est au voleur à restituer; sinon l'on s'en prend aux autorités du lieu, et, à leur défaut, à la population toute entière.

(2) C'est-à-dire, épluchée, nettoyée.

(3) Le mot *farde* est usité en arabe; on écrit فردة.

(4) *Gaffar*. C'est le mot arabe خفر, qui est encore usité dans le même sens.

(5) Sans doute les marchands vénitiens voulaient éviter la concurrence des Juifs.

XV. Les Francs ne vendront pas de vin aux Maures, et les Maures n'en demanderont pas aux Francs, sous peine de 50 *saraphis* d'amende.

XVII. Aucun homme du pays, Juif ou gens en place, ne pourra faire le commerce des épiceries, ainsi qu'il a toujours été d'usage.

XXI. Si quelque Franc se dérobe par la fuite à quelque poursuite, ni le consul ni les autres Vénitiens n'auront à répondre pour lui.

XXIV. Il sera permis aux Vénitiens de faire leur prière dans la maison du consul, ainsi qu'il a toujours été d'usage.

XXV. Aucun de nos navires ne pourra être requis de se charger des marchandises des gens du pays ni de qui que ce soit, et il leur sera permis de partir quand ils voudront.

XXVI. S'il arrive que quelque bâtiment vénitien ou de tout autre pays dépendant de la république fasse naufrage, les marchandises et l'équipage seront respectés, et le tout sera rendu aux propriétaires (1).

XXVII. Le père ne sera pas poursuivi pour son fils, ni le fils pour son père, à moins qu'il n'existe des engagemens particuliers.

XXVIII. Nos marchands pourront vendre du sucre comme par le passé.

Ces traités ont cela de curieux, qu'ils nous montrent

(1) Pendant long-temps, les biens naufragés avaient été la propriété des princes sur les côtes desquels le naufrage avait eu lieu. C'est ce qu'on appelait *le droit de bris et naufrage*.

la diminution sensible opérée, dès l'an 1512, dans le commerce de Venise par la voie de la Mer Rouge et d'Alexandrie. Il paraît qu'avant cette époque, le sultan avait le monopole du poivre, et qu'il faisait faire pour son compte le commerce des épiceries. Il y avait tous les ans à Alexandrie une foire générale; les Vénitiens venaient s'y pourvoir de ce qui leur était nécessaire, et donnaient en échange de l'argent ou des marchandises de leur cru. La foire finie, on nommait des espèces de syndics chargés d'établir un prix uniforme; chacun payait et se faisait payer, après quoi on se retirait. Cependant, d'une foire à l'autre, il restait à Alexandrie des marchands vénitiens qui vendaient et achetaient. Le sultan, voyant le commerce des épiceries diminuer chaque jour, crut de son intérêt d'obliger les Vénitiens à lui acheter une certaine quantité de poivre, à un prix qu'il détermina; consentant, à cette condition, à les laisser libres d'acheter les épiceries qu'ils voudraient. Voyant ensuite que ce moyen ne le dédommageait pas de la diminution toujours plus sensible du commerce, il voulut forcer les Vénitiens à payer le poivre plus cher qu'il n'avait été convenu. Il fit plus : comme, à cause de la concurrence, les prix établis au temps de la foire étaient plus élevés que dans le courant de l'année, il prétendit obliger les Vénitiens à payer, dans le cours de l'année, les épiceries au même prix que du temps de la foire. Les Vénitiens, dégoûtés, aimèrent mieux aller se pourvoir d'épiceries à Lisbonne, d'où ils continuèrent à fournir les ports d'Italie et de la

Grèce ; ce ne fut que pour la forme qu'ils envoyèrent quelques navires à Alexandrie.

Notice sur l'époque de l'Établissement des Juifs dans l'Abyssinie ; par M. Louis Marcus.

(Suite.)

La côte méridionale de l'Abyssinie fut peuplée, selon Philostorge, par une colonie syrienne : c'est là qu'Eudoxe trouva un peuple qui parlait la même langue que les Carthaginois, qui s'étaient établis sur la côte occidentale de l'Afrique ; c'est là que Diodore de Sicile place une nation qui croyait que, dans des siècles très-reculés, la Mer Rouge avait été mise à sec pendant deux fois vingt-quatre heures ; c'est là enfin qu'Artémidore place la demeure des Colobes, qui pratiquaient la circoncision de la même façon que les Juifs de l'Abyssinie et d'autres pays ; c'est là enfin que Pline place un lieu nommé *Gaza,* près de la ville d'Assab, et un autre endroit, qu'on appelait *Bargaza* ou *le pays de Gaza,* entre la ville de Zéila, l'ancien *Mossyllon,* et le cap Guardafui (1). Le premier endroit est situé au nord de l'extrémité septentrionale du détroit de Bab-el-Mandeb ; l'autre est placé au sud-est de ce détroit. Le mot *Gaza* appartenait donc, dès le temps de Pline (60 ans après J. C.), à plusieurs endroits de la côte méridionale de l'Abyssinie. Mais ce mot ressemble à

(1) Pline, VI, 34 et 35.

celui de *Gyz,* qui est le nom que les Abyssins donnent à leur patrie et à leur langue écrite. Le mot *Gyz* signifie *émigration* dans cette langue, et nous verrons bientôt que l'Abyssinie a reçu ce nom des Syriens, ou plutôt des Syro-juifs, qui peuplèrent au temps d'Alexandre le Grand une partie de l'Abyssinie, et qui s'appelèrent eux-mêmes au singulier *Gyz* et au pluriel *Agazyan* et *Agazy,* c'est-à-dire, *les émigrés,* pour exprimer qu'ils avaient quitté leur mère patrie pour aller demeurer dans l'Abyssinie. Cette rencontre des Syriens de Philostorge dans les lieux où habitaient les *Gyz* ou *Gaza* de Pline, les Colobes d'Artémidore, les peuples qui parlaient la langue carthaginoise selon Eudoxe, et qui, selon Diodore, croyaient au passage de la Mer Rouge, tout cela serait-il un produit du hasard, ou bien la suite de ce que toutes ces peuplades, dont la langue, les mœurs et les traditions nous offrent tant de traits caractéristiques des anciens Hébreux, sont toutes ensemble des descendans de cette nation, ou bien un mélange de Juifs avec des Syriens idolâtres? Voici un fait qui donne le dernier degré de vraisemblance à la seconde hypothèse. Les Chrétiens et les Juifs de l'Abyssinie prétendent que ceux-ci s'établirent d'abord sur la côte méridionale de l'Abyssinie, et que de là ils se répandirent avec le temps dans l'intérieur de ce pays. Bien plus, la route que les Juifs ou Syro-juifs avaient prise pour arriver de la Terre sainte dans l'Abyssinie fut semée de petits états de Juifs indépendans, jusqu'au temps de l'empereur Justinien (550 ans après J. C.). L'historien grec

Procope (1) nous apprend qu'il y avait, jusqu'à cette époque, un état pareil sur l'île de Jotabe, qu'on nomme maintenant *Jaffati*, et que l'on cotoie en sortant du golfe d'Élan, par lequel on navigue quand on veut se rendre par mer de la Palestine à la Mer Rouge, et de là dans l'Abyssinie, en traversant ce golfe dans toute sa longueur.

J'ai dit dans l'alinéa qui précède que les Abyssins nomment leur langue écrite et leur pays *Gyz*, et que ce nom, qui veut dire *émigration* dans cette langue, lui fut donné par les Syro-juifs qui s'établirent dans l'Abyssinie vers l'an 330 avant J. C. Voici quelques-uns des argumens sur lesquels je fonde cette assertion, qui diffère de l'opinion du savant Ludolphe. Ce père de la littérature éthiopienne croit que les Abyssins sont une colonie des Arabes qui ont peuplé le pays à une époque très-reculée et qui précède l'ère chrétienne de plusieurs siècles. L'opinion de Ludolphe est appuyée sur la signification du mot *Gyz*, qui veut dire *colonie*, et sur deux passages des auteurs classiques, dans lesquels il est parlé d'une ville *Abyssa* en Arabie et d'un peuple arabe nommé *Abaseni*. Feu M. Murray, savant orientaliste anglais, partage l'opinion de Ludolphe et la soutient par l'affinité de la langue gyz avec l'arabe. Feu M. Salt, au contraire, dont l'humanité, les sciences et les arts pleurent encore la perte prématurée, pensait que les Abyssins étaient une

(1) Procope, *de Bello Persico*, 1, pag. 32; ex editione Hoeschelii.

nation différente des Arabes. Il fonde cette opinion sur l'énoncé de cette phrase, que nous traduisons mot à mot de l'anglais : « La physionomie des Abyssins, » leur couleur naturelle, leur manière de bâtir et » de s'habiller, leur écriture, enfin toute la marche » de leur histoire politique et son contenu, prouvent » que ce peuple et les Arabes sont deux nations dif- » férentes (1). » Nous nous réservons de développer plus au long ce passage, que M. Salt n'a accompagné d'aucun commentaire, dans notre Histoire des anciennes colonies juives, égyptiennes, grecques et caffres de l'Abyssinie. Nous nous empressons cependant de remarquer que M. Salt a déjà soupçonné que l'affinité du gyz avec l'arabe pouvait être l'effet de l'établissement dans l'Abyssinie de la colonie syrienne dont Philostorge a parlé. M. Salt dit encore qu'en laissant de côté toutes les conclusions qu'on peut tirer de cette indication, l'affinité du gyz avec l'arabe s'explique par le voisinage des pays dans lesquels on parle ces deux langues, sans qu'on ait besoin de supposer, à cause de cette parenté des deux idiomes, que l'Arabie ait été peuplée par les Abyssins, ou le pays de ceux-ci par les Arabes. Un autre argument dont M. Salt s'est servi pour prouver que les Arabes et les

(1) Salt, pag. 458. — Valentia, tom. III, pag. 242. M. Salt aurait pu dire hardiment la même chose en s'appuyant sur les auteurs grecs ou romains qui vivaient avant ou après J. C. Le roi maure Juba, par exemple, dit dans Pline (VI, 34) : « Les » pays situés entre Syène et Méroé sont habités par des peuplades » de race arabe, et non par des hommes de race éthiopienne. »

Abyssins sont deux nations différentes, c'est que tout ce que les pères de l'église et les auteurs arabes les plus anciens nous ont dit des Arabes et des Abyssins, doit nous engager à les prendre pour deux peuples de race différente. En renvoyant le lecteur aux développemens que M. Salt fait de cette assertion dans ses ouvrages sur l'Abyssinie (1), nous produirons quelques-unes des raisons qui nous font préférer l'opinion de M. Salt, que les Abyssins et les Arabes sont deux nations de race différente, à celle de Ludolphe et de Murray, selon lesquels les Arabes auraient peuplé l'Abyssinie. Ces raisons sont si étroitement liées à celles que nous pourrions alléguer en faveur de l'opinion que le nom de *Gyz* fut donné à l'Abyssinie par des colons juifs ou syro-juifs et non par des émigrés arabes, qu'il ne nous est pas possible de les séparer les unes des autres; nous les donnons donc ensemble. Elles sont:

1.° Le mot *Gyz*, qui signifie *émigration* dans la langue qu'on appelle *gyz*, est écrit dans cet idiome comme dans le samaritain, par *gimel, ain, zain*, et non par *gimel, aleph, zain* ou par *gimel, zain, ain* comme en arabe.

2.° Les mots *Abyssa* et *Abaseni* ne sont pas aspirés comme le *Hhabech* des Arabes, c'est-à-dire l'Abyssinie. Ces deux noms géographiques, qui désignent la même contrée de l'Arabie, sont exprimés par *Bouz* dans l'Ancien Testament. Jérémie place la ville de Bouz à côté de celles de Têma et de Dedan: il les nomme

(1) Salt, p. 458.

ensemble, en ajoutant que Nébucadnézar les subjuguera toutes les trois ainsi que toute l'Arabie Déserte et Pétrée (1). On voit par ce passage du prophète, que la ville de *Bouz* était située ou dans l'Arabie Déserte ou dans l'Arabie Pétrée, et que du temps de Jérémie (vers l'an 600 avant J. C.), elle était très-florissante et bien connue; car le prophète n'aurait pas compté une chétive bourgade parmi les contrées dont il promettait la conquête à Nébucadnézar. La ville d'*Abyssa* est placée par Ptolémée dans la chaîne de montagnes qui sépare l'Arabie Pétrée de l'Arabie Heureuse du côté du sud-est. C'est là aussi que Ptolémée place plusieurs villes auxquelles il donne le nom de *Theïma* et qui s'y trouvent encore. C'est donc dans cette chaîne qu'on doit chercher l'emplacement de l'endroit nommé *Bouz* par Jérémie, qui le place dans le voisinage de Têma. Cet endroit et celui de *Bouz* sont situés, selon le premier livre de Moïse, à l'orient de la région montueuse d'Édom. Celle-ci ne pouvant guère être une autre contrée que la chaîne de montagnes qui borde l'Arabie Déserte du côté du sud-est, et qui se prolonge ensuite jusqu'au Golfe Persique, en faisant la limite de l'Arabie Pétrée et de l'Yémen, l'emplacement du *Bouz* de Jérémie coïncide avec celui de l'*Abyssa* de Ptolémée, qui est l'*Abasení* d'Étienne de Byzance. Mais les mots *Bouz* بوز et *Hhabach* حبش n'ont aucune affinité dans la langue arabe : on ne peut donc regarder les Abyssins ou les *Hhabach*

---

(1) Jérémie.

des Arabes comme une colonie du peuple arabe que Ptolémée et Étienne de Byzance appellent *Abyssa* ou *Abaseni*. Cela est si vrai, que les Abyssins ne réclament pas la gloire d'être des colons arabes, et que ceux-ci ne prétendent pas avoir peuplé l'Abyssinie. La tradition commune aux deux nations est que les Abyssins sont un mélange d'autochthones avec les peuples que les Israélites chassèrent de la Palestine du temps de Josué.

3.° Cette réunion des habitans indigènes de l'Abyssinie avec les Cananéens est appelée *Angaba* par les Abyssins. Le mot *Angaba* signifie *le concours des nations* en langue gyz; le mot *Hhabach* veut dire la même chose dans la langue des Arabes. Mais il n'a aucune signification dans le gyz, ni dans l'amharique; et les Abyssins, qui se nomment quelquefois *Angaba*, rejettent pourtant le nom synonyme *Hhabach* comme une dénomination qui n'est pas honorable. Ainsi les Abyssins repoussent eux-mêmes toute affinité avec les Arabes. D'un autre côté, nous savons par Philostorge que, du temps d'Alexandre le Grand, une colonie syro-juive se fixa dans l'Abyssinie; et les habitans de ce pays disent qu'outre les Cananéens, leurs vainqueurs, les Juifs ont aussi envoyé une colonie dans l'Abyssinie. Nous savons déjà que cette contrée est en effet habitée par beaucoup d'Israélites, et qu'ils y étaient autrefois réunis en corps de nation et avec des rois de leur religion. Nous savons encore que, vers l'an 150 avant J. C., les Juifs, que les Grecs appellent *Colobes* ou *les mutilés*, sont déjà très-nombreux dans

l'Abyssinie. Selon Josèphe, l'Abyssinie ou la Troglodytique des anciens avait été peuplée par les troupes d'Apher, qui descendit d'Abraham et de sa seconde femme Ketourah (1). Pline (2) rapporte une tradition bien plus étonnante; il dit que le Phénicien Cadmus avait inventé dans l'Abyssinie l'art d'exploiter les mines d'or et de travailler ce métal. Quoique nous tenions très-peu à ces traditions de Josèphe et de Pline, non plus qu'à celle des Abyssins sur les Cananéens, nous croyons cependant qu'il est bon de remarquer qu'il n'existe au contraire aucune tradition ancienne ou moderne qui porte que l'Abyssinie ait été occupée par les Arabes, et qu'il paraît qu'au temps d'Alexandre le Grand, ceux-ci n'avaient pas encore établi des colonies dans l'Abyssinie. N'est-il donc pas tout simple de penser que ce n'est pas des Arabes, mais des Syriens idolâtres et des Juifs qui se fixèrent au plus tard du temps d'Alexandre dans l'Abyssinie, que les habitans de ce pays ont reçu le nom d'*Agazyan* ou *émigrés*. Cette conjecture n'est pas seulement conforme à l'orthographe du mot *Gyz*, que l'on écrit comme en samaritain et non comme en arabe; mais elle est de plus justifiée par l'usage que les Syriens et les Phéniciens en ont fait dans les temps anciens, pour exprimer qu'ils avaient établi une colonie quelque part. Vers l'an 46 avant J. C., César transporta une partie des Cartha-

(1) Joseph. *Antiquit. Judaicæ*, I, 15, pag. 43, tom. I Operum omn.; edit. Havercamp.

(2) Pline, VII, 56.

ginois établis à Tingis, ville de la Mauritanie, de cette place en Espagne. Ils y bâtirent une ville qu'ils appelèrent *Julia gjoza* ou *Julia traducta*, en l'honneur de Jules César, qui les avait transportés de l'Afrique en Espagne (1). Ainsi le mot *gjoza* fut employé par ces descendans des Carthaginois ou Phéniciens, pour exprimer le mot latin *traducta*, qui signifie (*ville*) *transportée* en français. Ainsi le mot *Gyz* est un terme technique fort usité chez les peuples de la Palestine et de la Syrie, pour exprimer *émigrés*. Il ne peut donc paraître étonnant que les Syriens, ou plutôt les Syro-juifs (2), qui se fixèrent du temps d'Alexandre le Grand dans l'Abyssinie, y aient pris eux-mêmes la qualification de *Gyz* ou *émigrés* : ce nom passa depuis aux autres habitans de l'Abyssinie, et leur est resté jusqu'à présent. On voit en effet ce nom de *Gyz* déjà très-répandu dans ce pays entre les années 200 avant et 220 après J. C. Dans l'inscription d'Adulis (90 ou 75 ans avant J. C.), il est parlé d'une contrée appelée *Gazon*, qui est le *Beled-at-Taka* de Burkhardt ; que selon ce voyageur, on nomme encore *Goz*. Bion, géographe grec, qui vécut probablement avant Agatharchide, c'est-à-dire avant 130 avant J. C., parle déjà de ce pays de Goz ; il le nomme *Agacen*, ce qui est le pluriel (*Agazyan*) du mot *Gyz* (3). Le pays de *Goz* est situé sous le même parallèle que l'endroit sur la

---

(1) Bochart, pag. 477, et pag. 714 [tom. I, ed. tert. Lugd. Bat.]

(2) *Voyez* ci-après pag. 61, note 1.

(3) Pline, VI, 35.

côte de la Mer Rouge que les Grecs ont appelé autrefois *la forêt des Colobes*. Mais les Colobes, d'après ce qui a été dit à leur sujet, étaient Juifs : ainsi le pays que nous nommons *Goz*, et qui est l'ancien *Gazon* ou *Agocen*, fut probablement occupé autrefois par les Juifs abyssins. Nous trouvons encore une ville de *Gaza* sur la côte et près d'Assab, de même qu'un endroit appelé *Bargaza*, entre la ville de Zéila et le cap Guardafui : mais *Bykher-Gyz* ou le pays de Gyz est le nom que les Abyssins donnent encore aujourd'hui à leur patrie. Enfin le mot *Gyz* se reproduit dans le nom propre du pays que Ptolémée appelle *Agisymba*, mot composé d'*Agazy*, pluriel du mot *Gyz* et d'*Amba*, mot gyz qui signifie *roche* ou *montagne*, et qui, par transposition, est synonyme du mot *Bama* en hébreu et en syriaque. *Agisymba* est, selon Ptolémée, une région très-montueuse ; le Nil y prend sa source. On voit donc que le mot *Gyz* se présente déjà entre les années 200 avant et 220 après J. C. dans plusieurs lieux de la côte abyssinienne et dans l'intérieur du pays. A cette époque, il n'est pas encore question d'un pays d'*Hhabach* ou Abyssinie dans la Troglodytique; on n'y connaissait alors pas d'autres nations que les Axoumites et les *Agazyan* ou *Agazy*, c'est-à-dire, *les émigrés*, les *Saman* ou Syriens, les Colobes ou les mutilés et les Juifs. De tous ces différens noms géographiques, ceux d'*Agazy* et d'Axoumites sont les seuls (1) que les Abys-

(1) Les Abyssins se nomment aussi *Ithiopawan* ou Éthiopiens; mais ce mot vient du grec *αἴθων τὴν ὄψιν*, voulant dire *un homme*

sins se donnent maintenant. Pour le nom d'Axoumites, il vient d'Axoum, ancienne capitale de l'Abyssinie, qui fut bâtie, l'an 39 avant J. C., par les Gréco-égyptiens, qui s'étaient fixés vers l'an 100 avant J. C. dans l'Abyssinie. Le mot *Gyz* se trouve, avant cette époque, dans les écrits des anciens; il ne peut donc convenir à aucune autre nation qu'aux Syriens ou plutôt aux Syro-juifs qui se fixèrent, du temps d'Alexandre le Grand, dans l'Abyssinie; car ces deux peuples furent appelés *Saman* ou plutôt *Saman Falasyan*, *Syriens de la Palestine*, par les indigènes du pays (1), *Colobes*, ou

---

à la figure brûlée. Dans l'inscription d'Axoum, les Axoumites et les Éthiopiens sont encore représentés comme deux nations différentes.

(1) Le nom de *Falasyan*, que les Abyssins donnent maintenant aux Juifs, vient de ce que les habitans indigènes de l'Abyssinie ont compris les Juifs et les Syriens idolâtres, qui vinrent s'établir chez eux du temps d'Alexandre le Grand, sous le nom commun de *Saman Falasyan.* Ces deux mots signifient *les Syriens de la Palestine*, et aussi *les Syriens exilés*, dans la langue gyz. Les anciens Égyptiens ont cru aussi que les *Hicsos* étaient d'origine phénicienne, et se nommaient eux-mêmes *Felistim.* Le mot *Felistim* signifiait, selon les anciens Égyptiens, *les exilés*, dans la langue des *Hicsos.* Les Juifs sont, selon les anciens Égyptiens, des émigrés syriens restés pendant un laps de temps dans l'Égypte, d'où on les chassa enfin. Ils s'établirent parmi les *Hicsos* ou Phéniciens, qui les reçurent très-bien. Depuis cette réunion des Juifs avec les Phéniciens, les habitans de l'Égypte ont appelé les Juifs et les Phéniciens *Saman Falasyan*, ou *les Syriens de la Palestine.* Les habitans indigènes de l'Abyssinie, se conformant à cet usage des Égyptiens, appelèrent les Juifs et les Syriens idolâtres de leur pays, *Saman Falasyan.* Lorsqu'une partie des deux nations et des Abyssins idolâtres embrassèrent la religion chrétienne, ceux-ci gardèrent pour eux le nom de *Gyz*, que les Juifs et les Syriens idolâtres se donnaient aupa-

mutilés, par les Grecs; *Juifs*, par le poëte latin Claudien; et *Agazy*, qui signifie *émigrés*, dans le syro-juif, qu'ils parlaient encore du temps de Philostorge (350 ans après J. C.) et que les Juifs de l'Abyssinie n'ont pas cessé depuis de parler. Les Juifs et les Syriens idolâtres sont les colons les plus anciens que nous connaissions dans l'Abyssinie, en nous tenant à ce que les auteurs grecs et romains ont dit de l'histoire de ce pays; les habitans indigènes prétendent même qu'il ne s'est fixé jamais d'autre peuple étranger dans leur patrie; ce qui n'est pas tout-à-fait exact, car nous savons que, vers l'an 100 avant J. C., une colonie gréco-égyptienne s'établit dans l'Abyssinie : mais l'assertion positive des Abyssins, qu'ils se sont mêlés dans les temps les plus reculés de l'histoire phénicienne et syrienne avec ces deux nations, mérite de compter pour quelque chose, dans des recherches sur l'origine du nom de la langue écrite des Abyssins, qui est la langue gyz; car

---

ravant entre eux. On continua cependant de désigner les Juifs par le nom de *Saman Falasyan*, que les habitans indigènes de l'Abyssinie avaient donné jusque-là aux Juifs et aux Syriens qui s'étaient établis dans leur pays. C'est ainsi que les Juifs de l'Abyssinie acquirent le nom de *Falasyan*, qu'ils portent maintenant, et qui est synonyme de celui de *Felistim*, qu'on lit souvent dans la Bible, comme le nom d'une nation de la Terre sainte. Ce mot *Felistim* veut dire *les exilés*, dans l'hébreu, dans l'arabe, dans le copte et dans le gyz. Les preuves de tout ce que je viens de dire sur le nom ancien des *Hicsos*, des Syriens et des Juifs, chez les Égyptiens et chez les Abyssins, se trouveront dans mon Histoire des colonies &c. J'ai pensé qu'il serait utile de produire cette note dans le Journal asiatique, pour ne pas laisser le lecteur dans l'incertitude sur ce qu'il doit penser de l'origine du mot *Falasyan*.

chaque peuple de l'Abyssinie sait pourquoi il s'est donné ce nom et pas un autre; et la tradition des Abyssins sur leurs liaisons avec les Phéniciens et les Juifs, est en rapport avec des faits positifs et incontestables, et qui sont que, du temps d'Alexandre le Grand, des Syriens idolâtres et des Juifs se sont fixés dans l'Abyssinie, et qu'avant cette époque il y avait peut-être déjà des Juifs (1).

Ludolphe et Murray ont pensé que la langue gyz étant plus rapprochée de l'arabe que du syrien, de l'hébreu et de toute autre langue sémitique, il était tout naturel de supposer que les Arabes et non les Syriens, les Hébreux ou d'autres peuples sémitiques avaient

(1) Les Arabes anciens, aurais-je pu dire encore, avaient, il est vrai, l'habitude de transporter les noms des provinces, des villes et des montagnes de leur patrie, dans les pays étrangers où ils s'établissaient. Juba écrivait, vers le commencement de l'ère chrétienne (Pline, VI, 34), que les pays situés entre Syène et Méroé, et près du Nil, étaient habités par des peuplades arabes. Comparez les noms des villes nubiennes sur le Nil qu'on lit dans Ptolémée, avec les noms des villes arabes qu'on lit dans cet auteur, et vous verrez qu'ils ressemblent les uns aux autres. Dans la Nubie, Ptolémée connaît les villes de *Primis*, *Sacole*, *Nacis*, *Tathis*, *Napata*, &c.; dans l'Arabie, celles de *Priom*, *Saklé*, *Nascos*, *Thadis*, et la nation des *Napatei*, &c. Comparez les noms géographiques que l'on rencontre dans les inscriptions d'*Adulis* et d'*Axoum*, et dans Agatharchide et Artémidore, avec ceux de la Palestine et de la Syrie, qu'on lit dans Josèphe et dans les biographes grecs d'Alexandre le Grand, et vous les trouverez assez ressemblans : mais vous ne trouverez au contraire aucune ressemblance entre les noms anciens des provinces, villes et montagnes de l'Abyssinie, et ceux des endroits qui faisaient partie de l'Arabie antique. (*Voyez*, pour les détails, l'ouvrage d'où ce mémoire est extrait.)

peuplé l'Abyssinie, et que le pays avait reçu le nom de *Gyz* ou *colonie*, de ce qu'il avait été occupé par des colons arabes. Quoique ce raisonnement paraisse de prime abord spécieux et même assez plausible, il n'est cependant rien autre chose que spécieux, et il n'y a rien de plus mal fondé que cette assertion; *car plus l'affinité du gyz avec l'arabe est grande, et plus il est certain que les Abyssins et les Arabes sont deux nations distinctes, et que l'une d'elles n'a pas peuplé le pays de l'autre.* Cette assertion tient un peu du paradoxe, mais elle est vraie pourtant. Dans l'inscription d'Adulis et dans celle d'Axoum, on lit les noms propres d'une grande quantité des contrées abyssines. Tous ces pays portent encore leurs anciens noms, et ces noms ont presque tous une signification quelconque dans le gyz. Il en est de même pour une grande partie des noms géographiques de l'Arabie, qu'on lit dans Eratosthène, Agatharchide, Artémidore, Diodore de Sicile, Strabon, Pline, Ptolémée, &c. &c. &c.; ces noms propres sont souvent d'origine arabe et ont une signification dans cette langue. Que l'on compare maintenant les noms des lieux, montagnes, fleuves et peuples de l'Arabie, avec les noms géographiques de la Troglodytique ou Abyssinie, qu'on lit dans les deux inscriptions citées et dans Diodore, Pline et Ptolémée; on ne trouvera que deux ou trois noms au plus qui soient communs aux deux pays. On devrait, ce semble, penser que les Arabes ayant peuplé les premiers l'Abyssinie et ayant introduit leur langue maternelle dans cette contrée, ils

donnèrent encore à chaque district de ce pays, à ses fleuves, à ses montagnes et à tout endroit qui ressemblait par sa situation et par sa nature à un lieu quelconque de l'Arabie, le nom de cet endroit. Cette manière d'agir est si naturelle aux hommes, que les Tyriens ont fait voyager ainsi avec eux le nom de Tyr dans l'Afrique et dans le Golfe Persique. Les Espagnols ont leur *Hispaniola* dans l'Amérique, les Anglais leur Nouvelle-Écosse, et les Français leur île de Bourbon. L'Abyssinie une fois parsemée de villes arabes et qui portaient les noms de places situées dans l'Arabie ou de personnages célèbres dans l'histoire de ce pays, leurs anciens noms devaient rester à ces lieux ; car la langue des premiers colons arabes est restée aux habitans. Il est hors de doute qu'il est plus difficile qu'une langue quelconque se perpétue dans une contrée pendant un grand nombre de siècles, que de voir les villes, les fleuves, les montagnes, &c. de cette contrée conserver des noms qui rappellent ceux de quelques positions du pays d'où sortait la nation qui s'y est établie en y introduisant sa langue, ses croyances religieuses, ses mœurs et ses habitudes. Les Espagnols ont hérité de la Carthagène des Carthaginois, et les Portugais de l'Algarve des Arabes occidentaux; et les Abyssins, qui demeurent à côté des Arabes, et qui abandonnent le commerce qui se fait dans leur pays depuis tant de siècles, aux Arabes mahométans de ce pays, ne pourraient nous offrir, depuis l'an 280 avant J. C. jusqu'à l'an 200 de J. C., aucun nom géographique qui rappelle une position quelconque de l'Arabie, et qui date

de la même époque (1)? Convenons donc que les Arabes n'ont pas peuplé l'Abyssinie, ni les habitans de cette contrée l'Arabie, et que l'affinité du gyz avec l'arabe vient du voisinage des deux nations et de leurs relations commerciales et industrielles, ainsi que des guerres qu'ils se sont faites dans des siècles reculés; par exemple, dans le premier siècle avant J. C. et dans le sixième siècle de l'ère chrétienne. L'affinité du gyz avec l'arabe n'est pas même l'effet seul du contact continuel dans lequel les Abyssins et les Arabes ont été de tout temps, par le voisinage dans lequel la nature a placé ces deux nations. La ressemblance des deux langues est due en partie à l'établissement des Juifs et des Syriens idolâtres dans l'Abyssinie; car les langues de ces deux nations sont parentes entre elles et avec l'arabe. L'influence que le syriaque et l'hébreu (2)

(1) *Voyez* pag. 72 et 73.

(2) Les preuves sont:

N.° 1. Il s'est glissé dans le gyz quantité de mots radicaux hébreux qu'on ne trouve pas dans la langue arabe; par exemple:

ሰትየ *Satya, il but;* en hébreu שתה. (Le *hé* final des mots hébreux est changé en *yad* dans les racines éthiopiennes.)

ወርኅ *Ouarrh, la lune;* en hébreu *jereahh.* (Le *yad* initial des mots hébreux est changé en *waw* dans les racines éthiopiennes.)

ሰዊጠ *Ssaouîtha, il versa;* en syrien *soud* שוד ou *ssod*, en chaldéen *assad* אשד ou *seddâ* שדא.

አበነ *Abbana, il a été changé en pierre,* et እብን *ybn, la pierre;* en hébreu *eben* אבן, *pierre.*

N.° 2. Beaucoup de mots hébreux radicaux ont passé dans l'éthiopien sous leur forme primitive; avant d'entrer dans l'arabe, ils ont subi des changemens; par exemple:

ont exercée autrefois sur l'éthiopien ou le gyz, se fait même sentir encore, et l'on en peut poursuivre l'origine

---

ሐጽ *Hhaç, la flèche;* en hébreu *hheç* חץ; mais en arabe حظوة *hhadhoûh.*

ጸለለ *Çalla, il ombragea;* en hébreu צלל *çalal;* mais en arabe ظلّ *dhalla.*

ሰገብል *Ssabl, l'épi;* en hébreu *ssiboul* שבול; mais en arabe سنبوله *ssinboulah,* ou bien سنبول *sinboul.*

እሰገበለ *Asskhôly, la vigne;* en hébreu *eskhaul* אשכול, arabe عثكول *a'tskoûl,* avec un *aïn* et un *tsa* au commencement du mot, au lieu qu'en hébreu et en éthiopien il y a les lettres *alef* et *sin.*

በይናት ou ቤናት *Baynita* ou *bénita, entre;* en chaldéen on dit *bénat* בינת; en hébreu *bénôt* בינות et *bén* בין; en arabe, on dit seulement *Bayna* بين.

N.° 3. On trouve dans l'éthiopien beaucoup de mots dont les racines sont communes à l'hébreu et au gyz, ou à l'hébreu, au gyz et à l'arabe, mais qui se présentent sous une forme qui n'est pas conforme aux règles de la grammaire arabe ni à celles de la langue gyz, mais qui l'est bien à celles de la grammaire hébraïque; par exemple, les deux mots suivans, qui sont dérivés du *hiphil* chaldéen des mots hébreux *eben* אבן *pierre,* et בוא *bâu, venir :*

መሃይበን *Mahaybon, pétrifié, changé en pierre;*

ሃይቢኦ *Haybî, il amena, &c. &c.*

On peut dire en toute sûreté que la douzième partie des verbes gyz ont donné origine à des mots dérivés et formés ou régulièrement, ou selon l'usage chaldéen de la conjugaison *hiphîl* des verbes hébreux.

N.° 4. On trouve dans l'éthiopien beaucoup de mots hébreux et chaldéens usités également dans l'arabe, mais qui n'ont pas, dans cette langue, les mêmes significations qu'en gyz, en hébreu et en chaldéen, par exemple :

ጊዩር *Gyour, étranger et prosélyte; ger* גר en hébreu, et en syrien *étranger et prosélyte*; mais en arabe جار, rien qu'*étranger.*

5.

jusqu'en l'an 280 avant J. C. (1), époque qui n'est éloignée que de cinquante ans de celle que nous attribuons au premier établissement des Juifs et des Syriens idolâtres dans l'Abyssinie, en nous appuyant du témoignage positif de Philostorge et de Claudien sur ce sujet, comme des autres passages des auteurs grecs et

---

ምድር *Mydr, la terre et un pays*, comme le mot syrien מדרא *midrâ*; mais en arabe مدر *midr, la glèbe*, comme chez les talmudistes.

N.° 5. Les règles et les formes de la grammaire éthiopienne ont été influencées par celles des grammaires hébraïques, syriennes et chaldéennes; par exemple, le signe éthiopien du génitif, qui est ዘ, *za*, vient du signe chaldéen du génitif, qui est ד, *de*. Les lettres *z* et *d* sont souvent changées l'une dans l'autre.

(1) J'ai dressé un catalogue de cent quarante mots gyz ou amhara [troglodytiques] dont les anciens ont indiqué la signification. Ce catalogue commence par le mot *asta*, qui signifie *l'eau des ténèbres*, selon Juba, roi de Mauritanie, et selon Diodore de Sicile, et qui entre dans la composition des noms *Astasabas* [le fleuve Mareb], *Astasobas* [le Tacazze], *Astosabas* [le fleuve des Agows ou le Nil Bleu], *Astapus* (le fleuve Pus, situé, selon Salt, entre le Nil Bleu et le Fleuve Blanc), dont chacun est le nom d'une autre rivière de l'Abyssinie et du Sennaar. Les noms géographiques *Astaboras, Astapus* et *Astosabas* sont déjà connus d'Ératosthène, qui vécut vers 280 avant la naissance du Sauveur. Le catalogue commence donc par cette année. Il finit avec l'an 535, époque à laquelle le moine Cosmas achevait sa topographie chrétienne. Cosmas dit que les Axoumites ou Abyssins nommaient le rhinocéros ἄρου ἀρισι *Arou-harisi*, qui n'est autre chose que les mots gyz ሀርዌ ፡ ሐሪስ *Yroué Hharisy* (en arabe *hharisch* حريش), dont on se sert encore pour désigner cet animal. (*Voy.* Salt, *Travels to Abyssinia*, pag. 38, appendice). Cosmas dit encore que le mot τανχαρὰ ou *tankhara* signifie *or* dans la langue des Axoumites, c'est-à-dire, des Abyssins. Ce mot se trouve encore dans nos Bibles éthiopiennes; il y est écrit ተንከር *tankhar*,

romains, que nous avons cités et commentés dans ce mémoire. Ainsi les traditions des Abyssins sur l'établissement des Cananéens, c'est-à-dire, des Phéniciens et des Syriens idolâtres dans leur pays; la tradition pareille des Arabes et la tradition de Josèphe sur l'occupation de la Troglodytique ou de l'Abyssinie, par

---

et signifie *topaze*. Cette pierre fine ressemble aux grains d'or par sa forme et par sa couleur. Nous ne devons donc pas nous étonner que le même mot veuille dire *topaze* et *or* en éthiopien. En hébreu, le mot *paz* פז signifie également *or* et *topaze*.

Des cent quarante mots éthiopiens que les anciens nous ont légués, treize sont d'origine hébraïque et ne se trouvent pas dans la langue arabe. (*Voyez* le n.° 1 de la note qui précède.) Cinq autres mots sont écrits comme en hébreu ou en syriaque, et n'ont passé dans l'arabe qu'après avoir subi quelques changemens dans leurs lettres radicales. Le mot le plus ancien de la première classe est celui d'*Asta*, dont je viens de parler, et qui date de l'an 280 avant J. C. : il signifie *l'eau des ténèbres;* mais *assad* אשד et *seda* שדא, en chaldéen, et *soud* (par contraction *sod*) signifient, en syrien, *il a versé de l'eau*. Le mot correspondant en gyz est ሰዊጠ *saouitha*, dont on a dérivé le mot ኣሱጢ *asscudhi*, qui veut dire *l'effusion de l'eau*. Le mot rabbinique *assda* אשדא signifie *effusion de l'eau*, et aussi *un lieu caché;* donc sa signification répond à celle du mot *asta*, qui veut dire *l'eau des ténèbres*, selon Diodore de Sicile et selon le roi Juba. En copte, *sçot* veut dire *un grand lac*. Dans l'arabe, il n'y a pas un mot de la même signification et composé de radicales homogènes. Il est donc certain que l'influence de l'hébreu et du syrien sur l'éthiopien ou le gyz se faisait déjà sentir en l'an 280 avant J. C. ; et c'est juste ce qui a été dit dans le texte. Je rappellerai pourtant que le mot *gyz*, qui signifie *colonie* dans la langue gyz ou éthiopienne, y est écrit, comme dans le samaritain, par *gimel*, *ain*, *zain*, et non, comme dans l'arabe, par *gimel*, *zain*. *ain*, ou par *gimel*, *éliph*, *zaïn*. Ce mot est connu des Abyssins depuis l'an 75 avant J. C.

Ophir, fils d'Abraham et de sa seconde femme Ketourah; enfin la tradition de Pline sur le séjour que le phénicien Cadmus a fait dans l'Abyssinie; puis la tradition des Abyssins sur leur conversion à la religion juive dans un siècle aussi reculé que celui du roi Salomon; de même que la tradition des Juifs de l'Asie et de l'Europe sur l'occupation de l'occident de l'Abyssinie par leurs coreligionnaires; tout nous porte à dater au moins de l'an 350 avant J. C. l'entrée des Juifs et de quelques Syriens idolâtres dans l'Abyssinie. Cette date n'est pas choisie au hasard; nous savons par Philostorge qu'Alexandre le Grand, qui vivait à cette époque, transporta une colonie syrienne dans l'Abyssinie: cette colonie fut appelée *Saman* par les indigènes du pays; et ce nom, que nous connaissons depuis l'an 75 avant J. C., est resté à la région montueuse de l'Abyssinie, où les Juifs de ce pays ont soutenu, jusqu'à la fin du siècle passé, leur indépendance contre les attaques des chrétiens et des mahométans de l'Abyssinie. Vers l'an 130 avant J. C., ces Juifs sont déjà connus des Grecs, qui les nomment Colobes et qui nous disent qu'ils demeurent le long de la Mer Rouge, depuis le bosquet des Colobes (situé dans la baie d'Amphila) jusqu'à Deire (à l'extrémité sud-ouest du détroit de Bab-el-Mandeb), et de là jusqu'au promontoire de Pytholaüs, situé dans les environs de Zéila, et d'où les habitans de la côte commencent à n'être plus Colobes ou *mutilés*, c'est-à-dire circoncis selon le rite des Juifs. De la côte, les Colobes ou Juifs s'étendaient déjà, vers 130 avant J. C., jusqu'aux montagnes des provinces

abyssiniennes de Tigré et de Samen (1). Dans les pays que les Colobes et les Juifs occupaient vers cette époque, on rencontrait plusieurs fois le nom de *Gyz*, qui signifie *colonie*, et que les Syro-juifs de Philostorge se donnèrent eux-mêmes en mémoire de leur émigration de la Palestine. Enfin on peut poursuivre jusqu'à l'an 280 avant J. C. les traces de l'influence que l'hébreu et le syrien exercèrent autrefois sur la langue gyz. Voyons maintenant s'il n'y avait pas des Juifs dans l'Abyssinie avant qu'Alexandre le Grand y eût transporté une colonie de Juifs et de Syriens.

Selon Aristée (2), il n'y avait pas de Juifs établis dans l'Égypte avant le règne de Psammétique sur ce pays, ou avant 643 avant J. C. Il n'est guère probable qu'il y ait eu des Juifs dans l'Abyssinie avant qu'il y en eût dans l'Égypte. Ce pays n'est pas seulement plus proche de la Palestine que l'Abyssinie, mais les Égyptiens envahirent la Terre sainte, plus souvent que les Éthiopiens ou les Méroens et leurs voisins. Ils étaient, depuis le siècle de Salomon, souvent alliés des Juifs, ou ils faisaient le commerce avec eux. Nous ne sommes pas assurés que la reine de Saba ait régné dans l'Abyssinie, ni même que les Méroens aient jamais fait une incursion dans la Terre sainte. A en juger par plusieurs mots syriens qu'on trouve dans le gyz, je suis même tenté de croire que le premier éta-

(1) Artemidor. apud Strabonem, ex editione Siebenkes, XVI, 4, § 5, 9, 12.

(2) Aristæus, *Historia versionis græcæ Vet. Test.* ex editione Havercampii, in appendice ad Josephi Opera omnia, t. II, p. 104.

blissement des Juifs dans l'Abyssinie n'est pas antérieur au siècle d'Alexandre le Grand; de sorte que tous les Juifs que l'on rencontre maintenant dans ce pays, doivent être les descendans de ceux que le conquérant macédonien transporta dans l'Abyssinie. Il s'est glissé en effet dans le gyz quelques mots syriens que les Abyssins n'ont pas reçus, à ce qu'il paraît, des Syriens idolâtres qui s'établirent dans leur pays du temps d'Alexandre, mais des Juifs, car ces mots désignent ou le Pentateuque ou la croyance juive. Cela étant, la langue des Juifs qui entrèrent dans l'Abyssinie n'était pas l'hébreu pur, mais un mélange de mots hébreux et syriens. Le prophète Jérémie, qui vécut après Psammétique, haranguait encore ses coreligionnaires dans un hébreu très-peu corrompu. Les Juifs de l'Abyssinie me semblent y être entrés après la mort de Jérémie, c'est-à-dire, après la destruction du temple par Nébucadnézar; car Jérémie eut le malheur de survivre à l'expulsion de ses coreligionnaires de la Terre sainte. Il fallut sans doute encore beaucoup de temps pour que la langue des Juifs se soit corrompue au point d'employer le mot syrien *oray-tâ* אוריתא, qu'on trouve aussi dans le chaldéen et dans l'idiome talmudico-rabbinique, au lieu du terme hébreu *taurah* תורה, quand ils parlaient du Pentateuque. C'est là cependant ce que les Juifs qui s'établirent dans l'Abyssinie semblent avoir fait ; car le mot gyz par lequel on exprime la loi de Moïse, n'est pas *taurah,* mais ኦሪት *orîty ; et le mot* taurah *ne se trouve pas même du tout dans le gyz*. Quant aux mots *orîty* et *oray-tâ*

ils ne se trouvent pas dans l'arabe: donc les Abyssins ne peuvent avoir reçu ce mot *orîty* d'aucune autre langue que de celle que parlaient les Juifs et les Syriens idolâtres qui s'établirent chez eux du temps d'Alexandre le Grand. Il me paraît donc que l'on peut rapporter la date de l'entrée des Juifs dans l'Abyssinie, à l'époque où, selon Philostorge, il s'établit une colonie syrienne dans ce pays. Nous pouvons poursuivre jusqu'à ce temps l'existence des Juifs abyssins; mais nous n'avons aucune donnée positive et avérée pour remonter plus haut; car les traditions des Abyssins et celles des Juifs des autres pays, sur l'établissement des Israélites dans l'Abyssinie, ne méritent pas d'être sérieusement refutées; et il est certain que le premier établissement des Juifs dans l'Abyssinie se fit non-seulement après l'avénement au trône, de Psammétique, roi d'Égypte (643 avant J. C.), mais même après la destruction du premier temple de Jérusalem.

Si l'on persistait cependant à assigner à l'établissement des Juifs dans l'Abyssinie une antiquité plus reculée que celle que je viens de lui attribuer, je ne pourrais la contester absolument, parce que je n'ai pas de preuves contraires à objecter, à moins toutefois qu'on ne veuille faire entrer des Juifs dans l'Abyssinie avant la destruction du premier temple. Pour cette opinion, on peut la contester en s'appuyant sur beaucoup de faits qui lui sont directement opposés, mais qu'il serait trop long d'alléguer et de discuter dans ce mémoire.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.er juin 1829.

M. le vicomte Villeneuve-Bargemont, préfet des Bouches-du-Rhône, est admis en qualité de membre de la Société.

M. Morenas, sur le point de faire un voyage en Géorgie, écrit pour offrir ses services à la Société. On annonce que des instructions relatives à divers points d'histoire et de littérature géorgienne, ont été remises à M. Morenas par M. Brosset.

M. J. Low écrit en envoyant à la Société un exemplaire de sa grammaire siamoise. Les remerciemens du conseil seront adressés à M. Low, et M. Eugène Burnouf est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. J. Mohl écrit pour proposer au conseil de recevoir M. le colonel J. Briggs comme membre honoraire de la Société. MM. Saint-Martin, Klaproth et Eugène Burnouf sont chargés de faire un rapport sur les titres littéraires de M. Briggs.

M. l'abbé Dubois adresse au conseil un exemplaire de la grammaire latine à l'usage des Chinois, par le P. Gonzalvès, imprimée en Chine. L'ouvrage sera déposé à la bibliothèque de la Société, et les remerciemens du conseil seront adressés à M. l'abbé Dubois.

On dépose sur le bureau le manuscrit de M. Siebold sur l'origine de la nation japonaise; cet ouvrage est renvoyé à l'examen de MM. Saint-Martin et Klaproth, qui proposeront leurs vues sur la manière dont cet ouvrage pourrait être publié par la Société. (*V.* le n.° de juin, t. III, p. 385.)

M. le président rappelle que le conseil est depuis longtemps dans l'usage de faire faire des rapports verbaux sur

les ouvrages les plus importans qui sont offerts à la Société. En conséquence, la traduction de l'histoire de *Ferischta*, par M. Briggs, est renvoyée à M. Mohl, et l'édition grecque des *Pastorales* de Longus, par M. Sinner, à M. Hase.

M. Reinaud, au nom de la commission nommée dans la dernière séance, fait un rapport sur la collection d'antiquités égyptiennes et arabes rapportées par M. Rifaud.

M. Klaproth fait un rapport sur l'édition lithographiée du roman chinois *Yu-kiao-li*, publiée par M. Levasseur. Les conclusions de ce rapport, tendant à ce que l'ouvrage soit encouragé par une souscription, sont adoptées par le conseil et renvoyées à la commission des fonds.

On entend le rapport de la commission de surveillance des impressions, duquel il résulte que des additions importantes projetées par les éditeurs de *Sacontala* et de *Mencius*, exigent un supplément de crédit pour ces ouvrages: la commission est invitée à se procurer des renseignemens précis sur l'étendue de ces éditions, et à les transmettre à la commission des fonds, qui devra statuer sur ces nouvelles demandes.

M. Saint-Martin annonce au conseil la mort de M. le D.r Zohrab, décédé à Versailles, le 8 mai dernier.

Conformément à la décision prise par le conseil, dans la séance du 4 mai dernier, on procède à la rédaction nouvelle des articles 1 et 11 du réglement de la Société relatif à l'organisation du bureau. Le conseil adopte une nouvelle rédaction, et arrête qu'elle sera provisoirement annexée à l'ancienne, et soumise, en 1830, à l'approbation de la Société reunie en assemblée générale.

La nomination de M. Abel-Rémusat comme président de la Société, laissant la place de secrétaire vacante, on procède à l'élection d'une personne qui remplisse les fonctions de secrétaire jusqu'à la prochaine séance générale. M. Eugène Burnouf est provisoirement chargé de ces fonctions par le conseil.

Aux termes du réglement, la commission du Journal est renouvelée; les commissaires élus sont MM. Hase, Abel-Rémusat, Saint-Martin, Klaproth et Chézy.

On renouvelle également, 1.° la commission de surveillance des impressions; les nouveaux membres sont MM. Hase, Reinaud et Demanne, et 2.° la commission chargée de la comptabilité de la souscription particulière des membres du conseil, dont les membres sont MM. Eyriès et Demanne.

M. Dumoret lit un extrait de l'Histoire des Afghans, traduit du turc.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

NOTA. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été imprimés à Leipsig.

ALLEMAGNE.

126. *Abriss der alten Geschichte des Orients;* Esquisse de l'histoire ancienne de l'Orient, d'après la méthode ethnographique, avec l'histoire de la civilisation et de la littérature; par G. GRAFF. (Mayence.) *In-8.°*

127. *Etrurien und der Orient.* L'Étrurie et l'Orient, par DOROW. (Heidelberg.) *In-8.°*

128. *Constantini Porphyrogeniti imperatoris, de Ceremoniis aulæ Byzantinæ, libri II.* Græcè et latinè, è recens. *Reiskii*, cum ejusdem commentariis integris. Vol. I. (Bonn.) *In-8.°*

129. *Leonis Diaconi Caloënsis Historiæ libri X, et liber de Velitatione bellica Nicephori Augusti*, e recens. C. B. HASII; addita ejusdem versione atque annott. ab ipso recognitis. Accedit *Theodosii Acroases de Creta capta,* e recens. Fr. JACOBSII, et *Luitprandi Legatio,* cum aliis libellis Nicephori Phocæ et Joan. Tzimiscis historiam illustrant. (Bonn.) *In-8.°*

130. *Nicephori Gregoræ Byzantina historia*, græcè et latinè, cum annott. Hier. Wolfii, Car. Ducangii, Jo. Boivini et Cl. Capperonerii, cura Lud. Schopeni. Vol. I (Bonn.) *In-8.°*

131. *Abrégé de la grammaire turque*, contenant, outre les principes de cette langue, des idiotismes, des discours familiers, et un petit vocabulaire en français, turc et hongrois, par J. Chs. de Besse. (Pest.) *In-8.°*

132. *Geschichte des Osmanischen Reiches*. Histoire de l'empire ottoman, par M. de Hammer, tom IV (1574-1623). (Pest.) *In-8.°*

133. *Das Volk und Reich der Osmanen*. Le peuple et l'empire des Ottomans, par rapport à la constitution et à l'art militaire, d'après les meilleures autorités anciennes et nouvelles; par E. de Skork. (Pirna.) *In-8.°*

134. *Constantinople et le Bosphore de Thrace*, par le lieutenant général *Andréossy*; traduit par Psergk. *In-8.°*

135. *Monumens de la Nubie* nouvellement découverts, par Gau, 13.° et dernière livraison de l'édition allemande. (Stuttgard.) *In-fol.*

136. *Grammatik der hebräischen Sprache*. Grammaire de la langue hébraïque de l'Ancien Testament, exposée d'une manière succincte, par Ewald. *In-8.°*

Voyez, pour la grande grammaire du même auteur, l'article de M. de Sacy, inséré au *Journal des Savans*.

137. *Linguæ hebraicæ litteræ, accentus, pronomina, conjugationes, declinationes, numera, numeralia et particulæ; congessit et disposuit* J. G. L. Kosegarten; edit. 2.ª, emend. (Ienæ.) *In-4.°*

138. *Pentateuchus hebraicè et græcè; recognovit et digessit, varias lectiones notasque criticas subjunxit, argumentis historico-criticis illustravit et cum annotatione perpetua edidit* Dr. Schumann. Vol. I, Genesin continens. *In-8.°*

139. *Thora oder die fünf Bücher; Thora Mose*, ou les cinq livres de Moïse, traduits de nouveau sur l'original

par HEINEMANN. I.re livraison, contenant la Genèse. *In-8.°*

140. אדומי יוסף. Instruction dans la religion de Moïse, pour la jeunesse israélite des deux sexes, par JOHLSON; 3.e édit. augmentée. (Francfort.) *In-8.°*, 2 vol.

Le premier volume contient les doctrines de la religion juive et l'écrit de Maimonides sur les mœurs; le second est un livre de cantiques.

141. *Der Prophet Jesaia.* Le prophète Isaïe, traduit et accompagné d'un commentaire philologique, critique et historique, par GESENIUS; 2.e edit. revue. Tome I, contenant la traduction. *In-8.°*

142. *Scholia in Vetus Testamentum*, part. III; *Jesaiæ vaticinia annott. perpet. illustr.* Fr. C. ROSENMÜLLER. Vol. I, edit. 3.a aucta et emend. *In-8.°*

143. *Thesaurus philologicus criticus linguæ hebraicæ et chaldeæ Veteris Testamenti.* Tom. I, fasc. I. Editio II, secundum radices digesta, priore germanica longe auct. et emend.; auctore GESENIO. *In-4.°*

L'ouvrage aura quatre livraisons, chacune à raison de 12 francs. On a tiré un certain nombre d'exemplaires sur beau papier vélin *in-fol.*

144. *Geschichte der Israeliten*, Histoire des Israélites, depuis les Maccabées jusqu'à nos jours, par JOST. Tom. IX et dernier. (Berlin.) *In-8.°*

Nous nous proposons de rendre un compte détaillé de cet important ouvrage dans un des prochains cahiers de ce Journal.

145. *Elementarlehre der syrischen Sprache.* Grammaire de la langue syriaque, avec un choix de modèles de lecture et un glossaire; par UHLEMANN. (Berlin.) *In-8.°*

146. *Glossarium Chrestomathiæ syriacæ J. D. Michaelis accomod., annott. hist. critic. philos. auctum* à J. Chr. DOEPKE. (Gœttingue.) *In-8.°*

147. *Horæ syriacæ, seu commentationes et anecdota res vel litteras syriacas spectantia*, auctore WISEMANN. Tom. I, *in-8.°*

148. *De origine et indole arabicæ librorum V. T. historicorum interpretationis libri II, passim adjecta sunt scholia Tarchumi arabica aliaque anecdota, auctore* Rœdiger. (Halle.)

149. *Geographie von Indien* &c. Géographie de l'Inde et de la monarchie persane, jusqu'à l'Euphrate, par Mannert. 2.e édit., corrigée et augmentée, avec deux cartes. *In-8.°*

C'est le cinquième volume de la Géographie ancienne de cet auteur.

150. *Djemschid, Feridoun, Gustasp, Zoroastre.* Recherches historiques et critiques sur les deux premiers chapitres du *Vendidad*, avec une préface de M. *de Heeren;* par Holty. (Hanovre.) *In-8.°*

151. *Vendidad, Zend-Avestæ pars XX, adhuc superstes. Sub auspiciis felicissimis Frederici VI Daniæ regis augustissimi e codd. mss. parisinis primum edidit varietatem lectionis adjecit.* Justus Olshausen, Holsatus. Partic. I.a (Hambourg.) *In-4.°*

48 pages autographiées. L'éditeur compte achever cette édition dans 7 ou 8 fascicules; il promet en outre des matériaux (*apparatum grammaticum et lexicalem*), destinés à faciliter l'étude de cet ouvrage.

152. *Historia Merdasidarum ex Halebensibus Cemaleddini annalibus excerpta,* auct. Mueller. (Bonn.) *In-8.°*

153. *Der vertraute Gefährte des Einsamen.* Le Compagnon intime du solitaire, par *Abou Mansour Abdalmelik ben Mohammed ben Ismaïl Ettsealebi de Nisabuhr;* traduit, corrigé, avec des notes par G. Fhügel, avec une préface de M. de *Hammer.* (Vienne.) *In-4.°*

154. *Diluvium cum tribus aliis Maha-Bharati præstantissimis episodiis primus edidit* Fr. Bopp. *Fasciculus prior quo continetur textus sanscritus.* (Berlin.) *In-8.°*

La seconde partie contiendra la traduction latine et les notes; la traduction allemande a paru sous le titre suivant: *die Sündflut nebst drei anderen der*

wichtigsten Episoden des Mahâ-Bhârata, aus der Ursprache ubersezt.

155. *RAMAYANA*, id est *Carmen epicum de Ramæ rebus gestis poetæ antiquissimi Valmicis opus. Textum codd. mss. collatis recensuit interpretationem latinam et annotationes criticas adjecit* G. A. SCHLEGEL. *Voluminis primi pars prior.* (Bonn.) *In-8.°*

La seconde partie, qui doit paraître dans le courant de l'année, contiendra la traduction latine; nous ignorons si les notes y seront jointes.

156. *Theater der Hindus.* Théâtre des Indous, traduit de l'anglais de Wilson en vers. Tome I. (Weimar). *In-8.°*

PAYS-BAS.

157. *Disputatio de Amoso ejusque scriptis ac veteribus eorum interpretibus.* Pars I, de Amoso; auctore JUYNBOLL. (Leyde.) *In-4.°*

158. *Miscellanea phœnicia, sive Commentarii de rebus Phœnicum, quibus inscriptiones multæ lapidum ac nummorum, nominaque propria hominum et locorum explicantur, item punicæ gentis lingua et religiones passim illustrantur; accedunt V tabb. lithogr.;* auctore HAMAKER. (Leyde.) *In-4.°*

159. *Commentatio de Amralkeisi Moallakah, prælecta in tertia classe instituti doctrin. quod Amstelodami est et annotatis instructa;* auct. PAREAU, prof. *In-4.°* (Utrecht.)

160. *Commentarius geographicus in Arrianum de Expeditione Alexandri, auctore* VAN DER CHYS. (Leyde.) *In-4.°*

161. *Flora Javæ necnon insularum adjacentium,* auct. BLUME, adjutore FISCHER; fascic. I-VI. (Bruxelles et Leipzig.) *In-8.°*

Avec 29 planches enluminées avec soin. L'ouvrage se composera de 100 livraisons.

(Août 1829.)

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Description du Tubet, traduite du chinois en russe par le Père Hyacinthe, et du russe en français par M. ***; *revue sur l'original chinois, et accompagnée de notes*, par M. Klaproth.

INTRODUCTION.

Le titre de cette description du Tubet en chinois est 衛藏圖識 *'Wei tsang thou chy*, ou *Notice des provinces 'Wei* (ou *Oui*) *et Zzang, avec des cartes et des planches.* Ce livre est presque entièrement extrait du 西藏記 *Si tsang ki*, ou *Mémorial du Zzang occidental*, c'est-à-dire, le Tubet. L'auteur de ce dernier ouvrage est inconnu, car l'éditeur de l'exemplaire que j'ai sous les yeux dit: 闕名 *le nom manque*. J'ai eu moi-même l'intention de donner une traduction de cet ouvrage, et j'étais à la moitié de ce travail, quand M. le baron de Schilling arriva à Paris. Il avait avec lui une copie de la version du P. Hyacinthe, dans laquelle il espérait pouvoir insérer tous les mots tubétains en ca-

ractères originaux. Cette circonstance, et l'opinion favorable que j'avais alors des travaux du P. Hyacinthe, me firent abandonner mon projet; mais la vue de sa traduction imprimée me fait regretter que je n'aie pas donné suite à ma première idée.

Le titre de cette traduction russe est : **Описанïе Тибета въ нынѣшнемъ его состоянии. Съ картою дороги изъ Ченъ-ду до Хлассы. Переводъ съ Китайскаго. Санктпетербургъ** 1828 ; ou *Description du Tubet dans son état présent; avec une carte du chemin de Tchhing-tou à H'lassa : traduction du chinois.* Saint-Pétersbourg, 1828, *in-8.°* (223 pag.). Le traducteur, *Hyacinthe Pitchourinskiï,* autrefois archimandrite du couvent et chef de la mission russe à Péking, a généralement bien compris l'original. Je n'ai pourtant pas hésité à corriger ses erreurs, et à les indiquer dans les notes que j'ai ajoutées à l'ouvrage. La méprise la plus singulière qu'il ait commise, est relative au nom de l'auteur de l'original chinois. Le P. Hyacinthe croit que c'est 祝華魯 *Lou houa tchu*, qui a signé la première préface. Cette préface n'est, en effet, qu'une épître écrite pour recommander le livre, et dans laquelle les véritables auteurs, 雲少馬 *Ma chao yun* et 溪梅盛 *Ching mei k'hi*, sont nommés. L'erreur du P. Hyacinthe provient de ce qu'il a mal compris le passage suivant de cette préface :

友人少雲馬君
以自打箭爐至
唐古忒一隅向
無刻本成書爰
同梅溪盛君采
四川通志中西
域一卷

Il le traduit ainsi :

Другъ мой Ма-шао-юнь отправлялся изъ Да-цзянь-лу въ одинъ уголъ Тангута, и еще не издалъ своихъ замѣчаній; по сей причинѣ я и Шень-мэй-си, взявъ изъ Статистическаго описанія Губерніи Сы-чуань Отдѣленіе о Западномъ краѣ, *и пр.*

« Mon ami *Ma chao yun* s'est rendu de *Ta tsian* » *lou*, dans un coin du Tangout, et n'a pas encore » publié ses observations ; c'est pour cette raison » que MOI avec *Ching meï si* (1), nous avons pris

(1) Le caractère 溪 que le P. Hyacinthe prononce toujours *hi* ou *si*, n'a que la seule prononciation de *k'hi*. Il signifie *le ruisseau d'une vallée.*

» dans la section sur les contrées occidentales (qui » fait partie) de la *Description statistique du* Szu » tchhouan, &c. »

Cependant le sens de l'original est : « Mon ami » M. *Ma chao yun*, voyant qu'il n'existait nulle part » un livre sur le pays situé entre *Ta tsian lou* et l'ex- » trémité du Tangout, entreprit avec M. *Ching meï k'hi* » de faire un extrait du volume de la *Description du* » *Szu tchhouan*, concernant les contrées occiden- » tales, &c. » Si le traducteur russe avait voulu jeter les yeux sur la seconde préface, écrite en caractères cursifs, et qu'il n'a pas traduite, il y aurait trouvé, au commencement même, les noms des deux auteurs. Voici le passage :

衛藏圖識之輯也始之作馬少雲揚而盛梅溪繩

« Pour ce qui concerne la rédaction de la *Notice des* » *provinces de 'Wei et de Zzang, avec cartes et* » *planches*, cet ouvrage fut originairement écrit par » *Ma chao yu*, mais *Ching meï k'hi* l'a rectifié. » On voit donc clairement que *Lou houa tchu* n'en est pas l'auteur, mais qu'il a seulement écrit une préface pour recommander le livre.

La transcription des mots tubétains offre quelques difficultés. Les lettres de l'alphabet tubétain dérivent de celles de l'Inde ; mais la langue a plusieurs consonnes qui ne sont pas identiques avec celles du sanskrit. Les Tubétains surchargent d'ailleurs, dans l'écriture, leurs mots de lettres qu'on ne prononce plus, et qui ne servent qu'à fixer l'orthographe. Dans l'original chinois de ce petit ouvrage, les mots tubétains sont écrits en caractères chinois, peu propres à représenter la prononciation exacte de sons étrangers. Le P. Hyacinthe nous assure qu'il a corrigé cette prononciation d'après celle des Tubétains qu'il a vus à Péking. Ceci n'est pourtant pas le cas pour tous les mots de cette langue qu'on rencontre dans cette description. Autant que j'ai pu, j'ai rectifié l'orthographe de tous les termes que j'ai retrouvé écrits en caractères originaux. Dans ces transcriptions, j'ai suivi la transcription mandchoue des consonnes tubétaines, telle qu'elle a été fixée, sous K'hian loung, par le célèbre *khoutoukhtou* mongol *Djanghia*, qui portait le titre de *Kouon ting pou chen kouang thsu ta koue szu*. Elle fut publiée en 1751, et était destinée à servir dans les traductions mandchoues des livres sacrés des bouddhistes. Il paraît que cette entreprise n'a jamais été achevée; car l'édition de ces livres, qui a paru sous *K'hian loung*, n'est qu'en trois langues, savoir, en tubétain, en mongol et en chinois, suivant l'assertion de feu M. Vladykin, qui avait l'intention d'en apporter un exemplaire en Europe. Voici le tableau de cette transcription.

ཀ་	*ka*	ཁ་	*k'ha*	ག་	*gha*	ང་	*nga*
ཅ་	*djia*	ཆ་	*tsia*	ཇ་	*dzia*	ཉ་	*gnia*
ཏ་	*ta*	ཐ་	*tha*	ད་	*dha*	ན་	*na*
པ་	*ba*	ཕ་	*p'ha*	བ་	*bha*	མ་	*ma*
ཙ་	*zza*	ཚ་	*tsa*	ཛ་	*dza*	ཝ་	*wa*
ཞ་	*ja*	ཟ་	*za*	འ་	*â*	ཡ་	*ya*
ར་	*ra*	ལ་	*la*	ཤ་	*cha*	ས་	*sa*
ཧ་	*ha*	ཨ་	*a*				

Le son de ces consonnes change quelquefois considérablement, quand elles sont groupées entre elles. Le ད, à la fin d'une syllabe, devient souvent *h*, et བ est fréquemment prononcé comme *v*, &c. Kl.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR RUSSE.

La description du Tubet dont on publie la traduction, est l'ouvrage d'un officier civil chinois que les devoirs de sa charge appelèrent dans ce pays. L'auteur, suivant sa manière de juger, qui chez lui était le fruit de l'éducation et des habitudes de sa patrie, a souvent fixé son attention sur des objets qui, au premier aspect, nous paraîtront de peu d'importance, et par conséquent dénués d'intérêt. Mais, dans le système de la politique chinoise, ces objets constituent des parties essentielles du gouvernement, et, pour cette raison, ils ne pouvaient être exclus d'une relation donnée par un habitant du céleste empire.

Les lettres de créance des ambassadeurs européens, le cérémonial usité et la dénomination de *tribut* qu'on donne aux présens offerts à l'empereur, sont des points difficiles à arranger dans les rapports de l'Europe avec la Chine. Quant à la description des autres choses, l'auteur, malgré sa brièveté, est exact; sa relation n'offre pas de ces remarques superficielles par lesquelles les voyageurs européens font souvent concevoir des idées erronées sur les pays étrangers. Le mérite de la description d'un pays et des peuples étrangers s'apprécie par l'importance du sujet et la fidélité du récit : le public jugera si la première de ces deux conditions est remplie; quant à la seconde, je déclare que, plusieurs fois, j'ai consulté des Chinois établis dans le Tubet, et des ambassadeurs

tubétains arrivés à Péking, et qu'ils se sont tous accordés à rendre justice à la véracité de l'auteur.

Quoique l'ouvrage soit écrit avec assez de clarté, il n'est pas assez détaillé pour nous, qui n'avons que des notions bien imparfaites sur le Tubet. En Chine, la géographie ne forme pas une science particulière; et bien que les savans chinois connaissent parfaitement leur pays, ils sont, en général, confus et obscurs quand ils décrivent des contrées étrangères. Sectateurs de la loi naturelle, les savans de la Chine n'ont ni temples, ni cérémonies de culte public: aussi quand ils considèrent les peuples étrangers, ils passent légèrement sur leur religion, dont les cerémonies leur paraissent être plutôt des usages que des institutions sacrées. Ces raisons m'ont engagé à joindre à la fin de cette traduction un supplément contenant des notions statistiques sur le Tubet, et une note sur la religion et le clergé de ce pays. La notice historique du peuple tubétain est trop succincte, même pour ce qui concerne les événemens remarquables. En outre, elle renferme des renseignemens qui se rapportent plutôt aux relations politiques entre le Tubet et la Chine. Le devoir de traducteur m'a interdit de remplir ces lacunes. J'ai ajouté aux dates de l'original celles de notre ère. Plus tard, j'espère pouvoir communiquer au public l'histoire de cet empire (1), extraite des annales chinoises.

Au lieu de quatre parties dont est composé l'original, j'ai préféré diviser ma traduction en deux parties : la première contient le voyage de l'auteur; la seconde, la des-

(1) L'original russe porte : Со временемЪ надѢюсь сообщить публикѢ Исторію сего Государства, извлеченную изЪ КитайскихЪ же ЛѢтописей. On ne voit pas clairement s'il s'agit de l'histoire du Tubet, ou de celle de la Chine. Le mot *empire*, dont l'auteur se sert, fait pourtant penser qu'il a l'intention de publier une histoire de la Chine. — Kl.

cription du Tubet (1). J'ai, de plus, été obligé d'offrir, au lieu d'une carte complète du Tubet, seulement le tracé de la route suivie par l'auteur dans son voyage (2), de laisser de côté le petit lexique de mots tubétains (3) qu'il a donné, et de ne pas reproduire les dessins qui représentent les costumes des habitans. La carte routière peut, au premier coup-d'œil, étonner par la manière dont les noms sont écrits; mais il est bon de savoir d'abord que l'ancienne transcription des noms propres est peu exacte dans les originaux mandchoux. Les cartes, qui font la base des nôtres, et les noms propres, ont encore été défigurés par les personnes qui ont transcrit le mandchou en français; de sorte que les sons tubétains y sont tout-à-fait perdus (4). Cette raison m'a déterminé à écrire les noms propres tels que les prononcent les Tubétains arrivés de H'lassa même à Péking. Quant aux mots chinois, j'ai suivi l'usage de séparer les syllabes dans les mots com-

---

(1) J'ai jugé à propos de donner d'abord la seconde partie de l'original, et de la faire suivre de la première, qui est plus spéciale. -- Kl.

(2) La carte donnée par le P. Hyacinthe n'est pas celle de l'original chinois; je me dispense de la reproduire ici, parce que j'en ai publié une traduction dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, seconde série, vol. XI, février 1829.—Kl.

(3) J'ai cru devoir donner ce lexique : on le trouvera à la fin de cette description, non en caractères chinois, comme dans l'original, mais en lettres tubétaines.—Kl.

(4) La véritable raison pour laquelle les noms géographiques du Tubet et de la Tatarie chinoise sont si défigurés sur nos cartes, vient de ce que ces mêmes noms sont mal écrits dans l'Atlas de la Chine de d'Anville, qui est la source à laquelle tous les autres géographes ont puisé. On ne doit pas pourtant rejeter ce défaut sur d'Anville; il a exactement rendu les noms, tels qu'ils se trouvaient dans les calques des cartes mandchoues, traduites et envoyées de Pékin par les missionnaires.—Kl.

posés, et de représenter chaque caractère chinois par la syllabe ou le mot qu'il représente.

J'ai tâché d'éclaircir dans des notes les passages où se trouvent ou des choses peu connues ou des mots obscurs; j'ai fait quelques additions aux passages les plus intéressans: mais tout ce que j'ai ajouté est ou extrait de sources historiques exactes, ou conforme aux renseignemens qui m'ont été communiqués par des Tubétains.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR CHINOIS.

C'EST par une description qu'on fait connaître un pays et ses habitans : que ces notions soient étendues ou succinctes, elles forment également une description. Mais si, d'après de simples récits, on écrit quelque chose sur un pays, sans le confirmer par le témoignage de ses yeux, les critiques peuvent douter de la vérité d'un tel ouvrage. Par conséquent, si ce que l'on a vu et entendu, si ce que l'on rapporte renferme quelque chose d'extraordinaire, la description que l'on donne a besoin, pour que l'on croie à son authenticité, d'être appuyée sur des preuves. La collection complète de livres, publiée par ordre de l'empereur (1), renferme un grand nombre de matériaux. On y trouve réunis tous les *King* ou livres classiques, tous les bons historiens et les descriptions de tout genre (2).

---

(1) C'est de la grande collection 四庫全書 *Szu k'hou thsiuan chou*, ordonnée par l'empereur *K'hian loung*, qu'il est ici question. Le P. Amiot en a donné des notices détaillées dans le XII.e et le XV.e vol. des Mémoires sur les Chinois. — Kl.

(2) La traduction russe ne représente pas bien le sens de

Les contrées les plus éloignées y sont décrites, et certes il serait difficile d'ajouter de nouveaux détails à ceux que contient cet immense recueil. Mon ami, M. *Ma chao yun*, voyant qu'il n'existait nulle part un livre sur le pays situé entre *Ta tsian lou* et l'extrémité du *Tangout*, entreprit avec *Ching meï k'hi* de faire un extrait du volume de la *Description du Szu tchhouan*, concernant les contrées occidentales; de plus, ils mirent à profit le *Si yu ki szu*, ouvrage d'un anonyme, ainsi que le *Si tsang tchi*, qui est une *Géographie du Tubet*. Dans la rédaction de leur ouvrage, ils ont supprimé tout ce qui leur a paru superflu; ils y ont réuni les renseignemens épars et corrigé les erreurs; ils ont également extrait ce qu'il y avait de plus important dans le *Taï thsing hoei-tian*, ou les institutions de la dynastie Tai thsing, et ils ont formé de tous ces matériaux un livre sous le titre de : *'Wei tsang thou chy*, ou description du pays de *'Wei* et de *Zzang*, accompagnée de gravures. Les notions rassemblées dans cet ouvrage ne peuvent être considérées comme complètes; cependant elles sont suffisantes. Le plan de ce livre est bien conçu, l'ordonnance en est claire. Celui qui prétendra que ces notions sont peu importantes, portera un faux jugement.

---

l'original chinois, car elle fait dire à celui-ci que *la collection ne renfermait que le contenu des* King, *et des livres historiques et géographiques*; mais ces ouvrages s'y trouvent en entier, et séparés les uns des autres. — Kl.

Jamais la Chine n'a réuni tant de royaumes, n'a eu des limites aussi étendues, que sous la dynastie actuelle. La 51.e année de *K'hian loung* (1786), j'ai reçu l'ordre de partir pour le Tubet; j'étais chargé de la direction des vivres de l'armée. De *Tchhing tou fou* à *H'lassa* (1), on compte environ 10,000 li. J'ai employé quatre ans dans mon voyage dans le *Oui* et le *Zzang* (le Tubet); tant pour aller que pour revenir. Ce temps m'a donné les moyens d'acquérir une connaissance exacte de l'état de ce pays, et j'ai toujours eu l'idée de faire un livre à l'aide des renseignemens que j'avais recueillis; mais les événemens qui se passaient sur les frontières augmentèrent mes occupations à l'armée, et il m'a été impossible d'effectuer ce que j'avais projeté. Aujourd'hui *Chao yun* et *Mei k'hi* ont revu leur ouvrage avec moi d'un bout à l'autre. En parcourant les faits qui y sont consignés, j'ai en quelque sorte traversé une seconde fois cette contrée où j'avais autrefois voyagé. Maintenant les *Gork'ha* ont derechef excité des troubles; les armées impériales ont tourné leurs armes contre les rebelles; ils vont bientôt s'évanouir comme des fantômes qui apparaissent dans l'obscurité de la nuit.

Les personnes qui suivent l'armée, peuvent, en étudiant ce livre, apprendre ce que c'est que le Tubet, à quelle distance les relais sont les uns des autres, et si la route est difficile ou aisée; elles peuvent connaître

(1) Il y a dans l'original chinois : *de la ville capitale* (du *Szu tchhouan*) *au* Zzang, *qui est la province occidentale du Grand Tubet.* — Kl.

l'état florissant et la décadence de ce pays, la division et la réunion de ses provinces dans les temps anciens et modernes; les passions et les inclinations, la force et la faiblesse des *K'hiang* (Tubétains). Tout cela est exposé avec clarté, dans des remarques générales sur la géographie. Ce livre décrit le caractère des habitans et les productions de la terre, les montagnes et les rivières, le climat et la situation géographique, ce qui peut contribuer à réduire les *Gork'ha* à la soumission. La fin de l'ouvrage offre un vocabulaire des mots barbares du pays, que le savant *Yang ching ngan* a tracé avec du *minium*. La prononciation des mots est celle du pays; par la suite, quand, après l'heureuse issue de l'expédition, on composera sur la conquête de ces cantons occidentaux une ode à la louange de l'empereur et des grands dignitaires qui ont été envoyés dans ces contrées, ce livre pourra être de quelque utilité aux auteurs de Mémoires.

Écrit par *Lou houa tchu*, de la rive droite du *Kiang* (1), la 57.e année de *K'hian loung*, au mois de 和清 *thsing ho* (2).

---

(1) Le traducteur russe croit que *la rive droite du* Kiang désigne *Tchhing tou fou* (la capitale de *Szu tchhouan*). Je ne suis pas de son avis. L'expression *Kiang yeou* indique la Chine méridionale, qui est située à la droite ou au sud du *Kiang*. D'après un cachet apposé à la préface de l'éditeur, il paraît qu'il était de la ville de 州思 *Szu tcheou* dans le *Kouei tcheou*. — Kl.

(2) C'est le 3.e mois, ou avril 1792.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Vers l'automne de l'année appelée 亥 辛 *Sin haï* (1791), les G'horkha occasionnèrent des troubles sur les frontières du Tsang (*Zzang*). Sa Majesté l'empereur, animée des sentimens d'une colère menaçante, fit avancer des troupes. Depuis le *Tchhing tou* jusqu'aux frontières occidentales du Tubet, des dépôts militaires furent organisés par-tout. Le théâtre de la guerre embrasse une étendue de 10,000 *li*, et tout le monde desire avoir des renseignemens exacts sur les distances de la route, sur les montagnes et sur les rivières, sur le caractère et les mœurs des habitans, enfin sur le climat et la géographie du pays : tout cela se trouve décrit dans ce livre sans aucune omission. La partie antérieure du Tubet se nomme *Oui*, et l'ultérieure *Zzang* (1). La description que je présente ici ne comprend pas seulement ces provinces du royaume, mais, sous leurs noms, l'ensemble de la

---

(1) Le Tubet, en n'y comprenant pas la contrée de མང་རི་ *Nga-ri*, qui est la partie la plus occidentale de ce pays, se divise en trois grandes provinces : la plus orientale et la plus rapprochée de la Chine s'appelle ཁམས་ *K'ham;* celle du milieu a *H'lassa* pour capitale, et porte le nom de དབུས *Oui* ou *W.oui*, et l'occidentale est le གཙང་ *Zzang;* elle se termine à l'ouest aux sources du grand fleuve du Tubet, nommé *Yârou Zzangbo tsiou*. — Kl.

contrée : voilà pourquoi j'ai donné le titre de *Description du Ouï* et du *Zzang* à ce livre, que je soumets à l'examen des lecteurs.

Cette partie des pays occidentaux n'était pas autrefois sous la domination de la Chine; mais il y a déjà plus d'un siècle que l'ascendant de notre cour a pénétré dans toutes les contrées du monde, et ce pays se trouve porté sur les cadastres de l'empire chinois. Dans la description statistique de la province de *Szu tchhouan*, on avait déjà donné des notions sur les pays occidentaux; dans l'ouvrage présent, je ne me suis jamais écarté de cette description, et je n'ai rien ajouté de mon propre fond.

Depuis long-temps il existait deux ouvrages intitulés, *Si tsang tchi*, ou *Description statistique du Tubet*, et *Si yu ki*, ou *Mémorial sur les contrées occidentales*. Leurs auteurs ne sont pas connus. Le plan en est bien tracé; les détails qu'ils renferment sont exposés avec clarté. Il est à regretter qu'on n'y trouve pas une disposition méthodique des matières. De plus, ces livres n'ayant pas originairement été imprimés, il s'y est, avec le temps, introduit beaucoup de fautes. A ces fautes, les copistes en ajoutèrent de nouvelles; de sorte que le lecteur est arrêté fréquemment. Cependant j'ai souvent profité de ces deux ouvrages pour les faire sortir de l'obscurité dans laquelle ils étaient plongés. Mon intention n'est nullement de méconnaître les services que m'ont rendus les auteurs de ces livres. Quiconque est appelé par ses fonctions à voyager, doit nécessairement passer par les mon-

tagnes, les rivières et les chemins. Le climat, la nature de la terre et les qualités des indigènes, ne sont pas moins importans pour l'observateur qui traverse le pays. On peut voir clairement sur la carte géographique la distance d'un lieu à un autre et la position des relais. Les souvenirs historiques attachés aux montagnes et aux rivières sont décrits dans des notes particulières. J'ai tâché d'éviter avec soin et les détails superflus et les omissions, afin d'être à l'abri de la critique des gens éclairés.

J'ai donné à ce livre un format très-petit, pour qu'on pût le porter avec plus de facilité en le mettant dans une cassette de voyage. Pour cette raison, au-delà de la frontière de *Ta tsian lou*, je n'ai rien écrit ni sur les lieux qui sont écartés de la route, ni sur les chefs et leurs noms. Seulement, après la description des relais, j'ai ajouté les costumes des habitans des diverses contrées du Tubet. La carte géographique de mon ouvrage s'étend jusqu'au *Gnialam*. *Ta tsian lou*, *Li thang*, *Ba thang*, *Tsiabmdo* et *H'lassa*, sont les cinq principales postes sur la route qui traverse le Tubet. *Gnialam*, étant contigu au pays des rebelles Gork'ha, est un lieu par lequel l'armée chinoise doit nécessairement passer pour exterminer ces révoltés. En outre, il y a d'autres chemins dont je n'ai pas fait mention, afin d'abréger le livre. Vers la fin, j'ai ajouté un cahier de mots tubétains (1) que

(1) Dans l'original il y a 蠻語 *Man yu*, que le

j'ai reproduits d'après les informations prises auprès de personnes qui ont été au Tubet, et qui en connaissent parfaitement la langue.

Je n'ai réuni dans cet ouvrage que des détails dignes de foi, afin que ceux que le service militaire oblige de voyager dans ce pays puissent tout voir avec facilité. Voilà pourquoi j'ai commencé par donner une idée générale de chaque canton, et ensuite j'ai présenté la disposition des relais. Pour ce qui concerne ce qui n'est pas sur la route qu'on suit, je n'en parle qu'en passant. Je n'ose pas donner mon livre comme une géographie complète. Je le soumets donc, ainsi que le troisième cahier contenant le vocabulaire, à l'examen de mes lecteurs. Je l'ai composé pendant la guerre de l'occident. Par-tout où l'armée porta ses pas, elle a triomphé par la seule crainte qu'elle inspirait. Sous peu nous aurons des rapports sur l'heureuse issue des opérations militaires, et je desire beaucoup de pouvoir annoncer la défaite des Gork'ha, et en joindre la relation comme un supplément à mon livre.

Cet ouvrage a été terminé et livré à l'impression pendant l'hiver de la 56.ᵉ année de *K'hian loung* (1791). J'ai sur-tout consulté le recueil des réglemens de la dynastie des *Ta thsing*, et j'ai mis à profit diffé-

P. Hyacinthe traduit par manchia caoua, ou *mots maniens.* Cependant *man*, en chinois, est la dénomination générale de toutes les nations qui habitent au sud-ouest de la Chine. Comme il s'agit ici de mots tubétains, il faut bien employer cet adjectif. — Kl.

rens autres livres; j'ai recueilli moi-même beaucoup de renseignemens. Je crains seulement que mes extraits ne paraissent peut-être pas assez importans. J'attends un savant qui, dans une sage critique, me montre mes fautes.

DESCRIPTION DU TUBET

DANS SON ÉTAT ACTUEL.

PREMIÈRE PARTIE.

Inscription gravée sur une pierre et composée par l'empereur Ching tsou jin houang ti (*Khang hi*), *à l'occasion de la conquête du Tubet.*

Sous le règne de l'empereur *Thaï tsoung wen houang ti*, la septième des années appelées *Tsoung tè* (1642), le *Bandjiïn-ërdeni* (1), le *Dalaï-lama* (2) et

---

(1) C'est la divinité incarnée qui réside à *Djachi lhoumbo*. — Kl.

(2) ཏཱ་ལའི་བླ་མ་ *Talaï lama*. On prétend que la première moitié de ce mot est le mongol ᠲᠠᠯᠠᠢ *Talaï* ou *Dalaï*, mer, et qu'il désigne ici l'immense étendue de l'esprit du *grand lama*. Il faut que je fasse observer que ཏཱ་ལའི་ *Talaï* désigne en tubétain l'arbre appelé *palmyra-tree* par les Anglais (*borassus flabelliformis*). C'est le sanscrit ताली *tâli* ou तल *tala*. — Kl.

Gouchi-khan (1), sachant que dans la contrée orientale s'était montré un homme de la plus haute sagesse, y envoyèrent exprès un ambassadeur. Celui-ci traversa des lieux où l'on n'avait jamais vu l'empreinte des pas d'aucun homme, puis des royaumes ennemis, et au bout de quelques années pénétra jusque dans la ville de Ching king (2). Il y a 80 ans que cela s'est passé. Ces princes réunissaient leurs forces, veillaient au culte, favorisaient le clergé, et la plus grande tranquillité régnait dans le pays. A la mort du *Dalaï-lama*, le *Dhéba* (ou roi de Tubet) nous cacha sa mort pendant seize ans, et se conduisit d'après son bon plaisir. Enfin *H'lazang-khan* le défit et fit revivre les anciennes lois. C'est pourquoi je me suis rendu à la prière du *H'lazang-khan* et de tous les princes des Mongols du *Koukou-noor*. Dans ce même temps, *Tsewang arabdan* ayant, sans aucun motif, commencé la guerre, fit avancer les troupes des *Dzoûnggar*, et, suivant ses desseins pernicieux, il détrôna le *Dalaï-lama*, renversa l'obélisque (3) du 5.e *Dalaï-lama* et diffama le *Bandjiïn*. Le rétablissement de la religion était le

(1) *Gouchi khan*, de la tribu kalmuke des *Khocho Ouirat*, khan des *Dzoûnggar*, détrôna le roi du Tubet *Zzang ba ghial-bo karma dhandjong wangbo*, et remit sa dynastie à la place de la sienne. — Kl.

(2) *Ching king* ou *Moukden* est la capitale de la province de *Ching king* et du pays des Mandchoux.

(3) A la mort de chaque *Dalaï-lama*, on construit une chapelle sur le toit plat des palais de *Bhotala:* cette chapelle, dont le toit est doré, renferme un obélisque d'or dans lequel sont déposées les cendres du corps consumé par les flammes.

prétexte dont il couvrait toutes ses actions; mais il détruisait cette religion et nourrissait dans son esprit le projet secret de s'emparer du royaume du Tubet.

Après avoir examiné tous ces actes contraires aux lois, j'ai confié le commandement des armées à celui de mes fils que j'avais désigné pour me succéder; je l'ai expédié avec mes autres fils et petits-fils (1), et des corps nombreux de Mandchoux, de Mongols et de guerriers de la bannière verte (Chinois). Mes troupes traversèrent des pays qui exhalent des vapeurs pestilentielles; cependant les hommes et les chevaux arrivèrent heureusement jusqu'aux postes indiqués. Trois fois les rebelles tombèrent sur nos retranchemens, au milieu de l'obscurité de la nuit; mais nos braves soldats leur portèrent des coups terribles. Nos ennemis, découragés, prirent la fuite sans avoir lancé une seule flèche.

---

(1) J'ai donné, en 1826, une traduction de cette inscription, dans le second volume de mon *Magasin asiatique*, pag. 216. On y lit par erreur : *Moi-même, mes autres fils et mes petits-fils;* au lieu de : *Mes propres fils et mes petits-fils.* L'original chinois est cependant clair, il porte :

等孫子朕遣

Ma méprise vient de ce que le premier caractère de cette phrase 遣 n'était pas venu à l'impression de l'exemplaire de l'original que j'avais alors sous les yeux : ce caractère signifie *j'envoyais;* mais 朕 est en effet le *moi* ou le *mon* consacré à l'empereur; je ne pouvais donc pas traduire autrement que je l'ai fait. — Kl.

Après avoir ramené et consolidé la paix dans le Zzang occidental (Tubet), et rétabli la religion, je gratifiai les *khoubilkhan* (incarnations divines actuelles) de diplomes et de sceaux; je fis proclamer la sixième incarnation du *Dalaï-lama* et je le plaçai sur le trône. Après que j'eus rendu la paix au Tubet, chacun se livra tranquillement à sa profession; voilà pourquoi tous les dignitaires civils et militaires disaient que « l'armée » du roi (1), en se dirigeant à l'ouest, a traversé des » brouillards pestilentiels, des lieux escarpés, hérissés » d'obstacles, et avant que la moitié d'un an se fût écou- » lée, elle s'était distinguée par des exploits incom- » parables; ce qui, en effet, jusque-là ne s'était jamais » vu. » Les tribus mongoles et les chefs des Tubétains m'écrivirent tous : « Auguste empereur! par ta valeur, » ton génie, ton activité guerrière, tu as infiniment » surpassé tes ancêtres. Par-tout où tes armées se por- » taient, elles mettaient aussitôt en fuite tous les » adversaires. Tu as rétabli la religion (2) professée par » les Mongols; tu as sauvé du naufrage les habitans » du *Oui*, du *Zzang* et du *K'hâm;* tu les as délivrés » des flammes, et aujourd'hui les Tubétains vivent » heureux dans les champs de leur patrie. De si hautes » vertus, de si nobles exploits ne peuvent être digne-

(1) Le fils et successeur de l'empereur.

(2) L'archimandrite Hyacinthe traduit : Ты возстановилъ желтую вѣру, *Tu as rétabli la religion jaune;* on ne lit pas cela dans le texte. Les Chinois appellent la secte bouddhique du *Dalaï-lama* la *loi jaune*, parce que ses prêtres portent des habits de couleur jaune. — Kl.

» ment célébrés par le langage de tes sujets. Seigneur! » nous te prions d'envoyer une inscription tracée de » ton noble pinceau (1), et, après l'avoir gravée sur » une pierre, de la placer dans le pays (2), afin de » transmettre de tels exploits aux générations fu- » tures. » Je n'avais rendu dans cette expédition aucun service; mais, pressé par les instances des ordres réunis, j'ai composé cette inscription et j'ai fait élever cette pierre dans le Tubet, afin que les races futures soient instruites, tant de la soumission sincère du *Dalaï-lama* et des autres aux trois empereurs de notre maison, que de l'antique attachement des tribus à la religion. Pour moi, dans cette entreprise, j'ai eu uniquement en vue l'extermination des rebelles et la prospérité des fidèles, le repos du peuple et le rétablissement de la religion (3).

PREMIER LIVRE DE LA DESCRIPTION DU TUBET.

Il est difficile de faire exactement connaître les coutumes des pays étrangers. Quelques-uns prétendent qu'elles ne méritent aucune attention, à cause de leur barbarie: mais leurs institutions, le luxe et le manque de politesse, sont conformes aux lois et aux circons-

---

(1) J'ai traduit ce passage autrement. Voy. *Magasin asiatique*, vol. II, pag. 218.—Kl.

(2) Le P. Hyacinthe traduit: Поставимъ въ Хлассѣ, *de la placer dans H'lassa*; mais le nom de cette ville ne se trouve pas dans l'original; il n'y a que 地 *ti*, le pays.—Kl.

(3) Ce monument est de l'an 1721.

tances locales. La position des montagnes et des rivières, la richesse des productions de la terre, dépendent de la nature du sol et plus encore de l'atmosphère. Il ne faut pas croire que ce pays ne soit pas digne d'attention, parce qu'il est en partie occupé par des nomades. On a déjà fait la description des contrées occidentales; mais par les erreurs et les détails superflus qui s'y trouvent, elle ne peut pas satisfaire entièrement la curiosité. Je me suis donc décidé à en faire l'abrégé, en commençant cette partie par un aperçu historique sur le peuple tubétain; puis je traiterai, dans des chapitres particuliers, des dignités et d'autres sujets. Sans doute les usages du pays, le degré de civilisation, la fertilité des cantons et les différentes productions, les chaînes des montagnes et les sources des rivières, les variations du froid et de la chaleur, et les changemens de l'atmosphère, tout cela n'a pu être décrit avec une clarté suffisante et d'une manière détaillée; mais le lecteur, en ouvrant ce livre et en parcourant ses pages, peut gravir sur les montagnes, s'engager dans les défilés, se traîner à travers les sables et franchir les rivières. En remarquant la chaleur du corps, les maux de tête et d'autres maladies propres au climat, il peut, jusqu'à un certain point, reconnaître leur caractère et parvenir jusqu'à leur cause véritable. L'action surprenante et manifeste des esprits, les effets surnaturels et secrets du monde céleste; en un mot, tout ce qui est miraculeux et étonnant mérite la foi, parce qu'on en voit des preuves, et se distingue bien des chimères enfantées par l'imagination.

COUP D'ŒIL HISTORIQUE SUR LE TUBET.

Si tsang ou *Tangout* est le nom du royaume de *Tubet*. Il est composé d'un grand nombre de tribus. Sous la dynastie *Ming*, on l'appelait d'un seul nom, *Ous tsang* 藏思烏 (par corruption des deux mots *Oui* et *Zzang*.). Quant à l'origine des Tubétains, ils descendent de l'ancien *San miao* (1). L'empereur *Chun* transporta le prince *San miao* dans le pays des *San weï*. Ces *San weï* sont les provinces de *K'hâm*, d'*Oui* et de *Zzang* (voyez à ce sujet une ordonnance de la 60.e année de Khang hi) (2). Après que *Phing vang* (770 avant J. C.) eut transporté sa cour à l'orient, les *K'hiang* se rapprochèrent de la Chine et s'établirent près des monts *Loung chan* (3), le long des rivières *I chouï* et *Lo chouï*. L'empereur *Chi houang ti*, de la dynastie *Thsin*, construisit la grande muraille. L'empereur *Wou ti*, de la dynastie *Han* (140 ans avant J. C.), plaça des garnisons sur

---

(1) *San miao* était petit-fils de l'empereur *Houang ti*, et fils de *Houang heou*, prince expulsé. Les Chinois prétendent que ses descendans ont peuplé le Tubet et le pays du *Koukounoor*. — Kl.

(2) Cette interprétation est politique et contraire à l'histoire.

(3) *Loung chan*, ou *Loung ti*, c'est-à-dire, la *Montagne de la grande digue*. Elle est à l'est de la ville de *Loung tcheou*, et traverse les départemens de *Koung tchhang fou*. La partie méridionale est nommée le *Petit* et la septentrionale le *Grand Loung chan*. Dans l'histoire de la Chine, le pays de *Lin thao*, et toute la partie du *Kan sou* située à l'ouest de cette chaîne, portent le nom de *Loung si*. — Kl.

les frontières, pour tenir en respect les peuples nommés *K'hiang occidentaux* (1) (Si k'hiang).

Sous le règne de *Hiao wou ti*, de la dynastie *Tsin* (384 ans ap. J. C.), *Yao tchhang*, fils de *Yao y tchoung*, prince des *K'hiang* de *Tchhy-thing*, détruisit la dynastie des 苻秦 *Fou thsin* (2), se déclara empereur, et établit sa résidence à *Tchhang ngan* (aujourd'hui *Si ngan fou*); mais son neveu

---

(1) On appelait *K'hiang* les Tubétains qui habitaient près du lac *Koukou-noor*, du temps des trois premières dynasties *Hia*, *Yn* et *Tcheou*.

(2) Il y a ici une erreur dans l'original chinois même, qui place cet événement sous le règne de l'empereur 懷帝 *Houai ti*, de la dynastie de *Tsin*, lequel régna de 306 à 313 de J. C. Il eut lieu dans l'année 甲申 *kia chin* (21.ᵉ du cycle de LX), qui est la 9.ᵉ des années nommées 太元 *Tai yuan*, et la 12.ᵉ du règne de 孝武帝 *Hiao wou ti*, de la dynastie de *Tsin*. Elle correspond avec l'an 384 de notre ère. *Yao tchhang* fut le second fils de *Yao y tchoung* (et non pas яо гэ чжунъ, comme le P. Hyacinthe lit, en confondant les caractères 弋 *y*, tirer des flèches, et 戈 *ko*, lance). Ce chef des *K'hiang* était un général au service du dernier roi de *Thsin* (dans le *Chen si*) de la famille *Fou*; il se révolta, vainquit et fit mourir son souverain, et prit le titre de roi de *Thsin*. Sa dynastie, qui dura jusqu'en 417, fut appelée *Heou thsin*, ou *Thsin postérieur*. Voyez *Li taï ki szu nian piao*, kiv. XLIII, fol. 20 *verso*; *Thoung kian kang mou*, *tching pian*, kiv. XXI, fol. 53 *verso*. — KL.

fut dépouillé de son royaume par *Lieou yu* (1). Au reste, plus de cent tribus dispersées le long des rives du *Houang ho*, du *Houang choui* et du *Kiang*, et près de la chaîne du *Min chan*, appartenaient aux *K'hiang occidentaux*. Un de leurs petits princes habitait à l'ouest de la rivière de *Si tchi choui*, et étendait sa domination jusqu'à celle de *Lo so tchhuan* (dans la vallée où est actuellement *H'lassa*). Sous les dynasties *'Weï*, *Tcheou* et *Tsi*, les *K'hiang* n'eurent pas de relations avec la Chine. Sous la dynastie *Souï*, dans les années *K'haï houang* (vers 630), un certain *Lun tsan so*, habitant à l'occident de *Tsang ko*, détruisit la tribu *Thou hoen* (2), et, maître de leurs terres, il y fonda un royaume. Il habitait sur la rive occidentale du *Pa pou tchhouan* (3). Quittant son premier nom, il prit celui de *Sou po ye*, et donna à son empire celui de *Thou fa* ou *Thou pho*, qu'on prononce à tort aujourd'hui *Thou fan*.

Sous la dynastie *Thang*, dans la 8.[e] des années *Tchin kouan* (634), le *Ghialbo* (4) *Loungdzan*,

(1) *Lieou yu* était alors général de l'empereur *Ngan ti*, de la dynastie de *Tsin*. Plus tard il fonda lui-même celle des *Soung* dans la Chine méridionale, laquelle a duré de 420 jusqu'en 479. *Lieou yu* était natif de *Sou tcheou* dans le *Kiang nan*, et je ne sais pas pour quelle raison le P. Hyacinthe en fait dans son texte un *Mongol*. — Kl.

(2) Le P. Hyacinthe prononce *Togan*. — Kl.

(3) C'est le grand fleuve *Zsangbo tsiou*, au sud de *H'lassa*.

(4) 普贊 *Tsan pou* en chinois est le mot tubétain རྒྱལ་པོ་ *Ghialbo*, qui signifie *roi*. — Kl.

roi de ce pays, envoya à la cour de Chine un ambassadeur avec un tribut, et demanda une princesse chinoise en mariage. L'empereur *Thaï tsoung* la lui refusa. Le prince de *Thou pho* s'avança avec ses armées sur les confins occidentaux du district de *Soung tcheou* (1), et commit des ravages. *Thaï tsoung* expédia contre lui 50,000 fantassins et cavaliers qui le battirent. *Loungdzan,* consterné de sa défaite, se retira, envoya un ambassadeur pour s'excuser, et renouvela, à cette occasion, sa demande d'une alliance par mariage. *Thaï tsoung* lui donna pour épouse une princesse de son sang, qui porta le titre de *Wen tchhing koung tchu,* et chargea le prince de *Kiang hia,* nommé *Li tao tsoung,* de l'accompagner (au *Tubet*). *Loungdzan* vint lui-même à la rencontre de la princesse dans un petit endroit nommé *Ho yuan* (2); à son retour, il construisit une ville et des palais pour son épouse. La reine vit avec dégoût l'usage qu'avaient les habitans de ce pays de se peindre le visage en couleur rouge. *Loung dzan* ordonna aux personnes de la cour de renoncer momentanément à cet usage. Lui-même, abandonnant ses grossiers vêtemens de laine, commença à porter un habit de soie, et peu à peu prit du goût aux coutumes chinoises. En outre, il envoya les enfans des princes et des nobles aux écoles chinoises pour se per-

---

(1) Aujourd'hui *Soung phan thing,* 300 *li* à l'occident de *Tchhing tou,* dans le *Szu tchhouan.*

(2) Aujourd'hui cette ville (dont le nom signifie *source du Houang ho*) n'existe plus; on la place dans le canton de *Chara otsir,* près de la source de la *Rivière Jaune.*

fectionner dans la littérature, et demanda des savans chinois pour composer des vers (1). L'empereur *Kao tsoung* conféra à Loungdzan les titres de *gendre impérial* et de *prince de la mer de l'est* (2). Plus tard, Loungdzan demanda des vers à soie pour les multiplier, des gens habiles à faire le vin, des moulins, du papier et de l'encre, ce qui lui fut dépêché avec le calendrier.

Le petit neveu de Loungdzan, *K'hi li sou tsan*, étant monté sur le trône, demanda aussi une princesse chinoise en mariage. L'empereur *Tchoung tsoung* (en 684) consentit à lui donner la fille de *Li joung*, roi de *Young*, élevée par lui-même; il conféra aussi à cette princesse le titre de *Kin tchhing koung tchu*. L'empereur entreprit un voyage dans le district de *Chi phing hian* (3), où il établit des postes près du lac *Pe khing po*, invita à sa table les princes, les ministres et les ambassadeurs du *Thou pho*. Après le dîner, il appela ces derniers en sa présence et leur dit que la reine était jeune, et qu'il étouffait sa tendresse pour elle en allant la marier dans une contrée si éloignée. Long-temps il fut plongé dans une triste

---

(1) Dans l'original : 書詩 Le P. Hyacinthe avait traduit : для сочиненія докладовъ, *pour la composition des rapports officiels*. — Kl.

(2) 海西 *Si haï*; c'est le lac *Koukou-noor*. — Kl.

(3) Aujourd'hui *Hing phing hian*; 100 *li* à l'ouest de *Si ngan fou*, dans le *Chen si*.

rêverie; ensuite il ordonna à dix-sept savans de composer des vers sur cette séparation. En mémoire de cet événement, la ville *Chi phing* fut surnommée *Kin tchhing*, et la campagne voisine *Foung tchhi k'hing tchhang py li*, c'est-à-dire, *Champ de la douloureuse séparation*, *du canton près du lac du Phénix*. La reine étant arrivée dans le *Thou pho* fit aussi bâtir une petite ville à part pour y séjourner.

Sous l'empereur *Joui tsoung*, le général *Yang kuei*, gagné par les *Thou pho*, pria, à son retour de leur pays, que l'on donnât, comme domaine de la reine, la contrée de *Kieou k'hiu*, dans le *Ho si*, ou le pays à l'ouest du *Houang ho* supérieur. A peine leur eut-on accordé ce canton, que les *Thou pho* se révoltèrent. La 17.ᵉ des années *K'hai yuan* (729), se fiant à leurs forces, ils commencèrent à s'exprimer dans leurs pétitions (1) avec dédain et fierté. L'empereur, irrité, expédia une armée contre les *Thou pho*, qui, après des défaites nouvelles, implorèrent la paix. A cette occasion, un ambassadeur

(1) Les Tubétains surent que le mot 表 *Piao*, sous lequel encore aujourd'hui les souverains de l'Europe envoient des adresses diplomatiques à l'empereur de la Chine, désigne la requête d'un vassal à son souverain; c'est pourquoi, au lieu de ce mot, ils commencèrent à employer celui de 書 *Chou*, qui désigne une lettre d'égal à égal. Pour soutenir la dignité de leur cour, les Chinois exigent de chaque envoyé étranger l'exhibition préalable de sa lettre de créance, afin de voir si l'on n'y a pas employé le mot *Chou* au lieu de *Piao*.

fut député à la reine *Kin tchhing koung tchu*. Les *Thou pho* recommencèrent à présenter des requêtes et des tributs. La reine fit des présens, et pria qu'on lui envoyât un exemplaire des livres *Chi king*, *Li ki*, *Tso tchhouan* et *Wen siuan*; on les lui expédia. *Thsian siu lie* voulut détourner l'empereur de cet envoi; mais ses représentations ne furent pas écoutées, et les livres furent envoyés au *Thou pho*.

La 24.ᵉ année (736), le général *Thsouï hi*, ayant immolé un chien blanc, fit un serment avec les *Thou pho*, et, les ayant trompés par cette ruse, les défit auprès du lac *Thsing hai* (*Koukou-noor*). Depuis ce temps les *Thou pho* cessèrent d'envoyer le tribut. La 28.ᵉ année (740), ils saccagèrent *'Weï tcheou* (1): mais les Chinois, les ayant défaits, s'emparèrent de leur ville *Ngan joung tchhing*, qu'ils appelèrent *Phing joung tchhing* (ville des barbares pacifiés). Au printemps de la 29.ᵉ année (741), la reine *Kin tchhing* mourut. Des *Thou pho* arrivèrent avec une requête, et demandèrent la paix; mais on la leur refusa.

Dans la dernière des années de *K'hian yuan* (en 759, sous le règne de *Su tsoung*), les *Thou pho* ayant profité des discordes intestines de la dynastie de *Thang*, s'emparèrent de toutes les places fortes situées sur les frontières. Sous le même empereur, la cour de *Thou pho* expédia des ambassadeurs pour demander à jurer la paix. *Kouo tsu i* leur fit boire le sang dans

(1) Aujourd'hui *Ta wou thing*; à 380 *li* au sud-ouest de *Tchhing tou*, dans le *Szu tchhouan*.

le temple *Haung lou szu*, selon leur usage (1). La 1.re des années *Kouang te* (763), la cour de la Chine ayant perdu sa capitale (*Tchhang ngan*), les *Thou pho* furent introduits dans cette ville par le général *Kao thing koei*, qui s'était vendu à eux, et élevèrent *Kouang wou wang*, prince chinois, au trône; mais bientôt les habiles dispositions militaires du général *Kouo tsu i* les forcèrent de s'en retourner avec toutes leurs troupes. La 2.e des années *Kian tchoung* (781), les *Thou pho* demandèrent pour frontière le mont *Kia lan chan* (2). La 4.e année (783), les dignitaires chinois qui y furent envoyés jurèrent le traité près du ruisseau *Thsing choui*; à cette occasion, on plaça dans le temple *H'lassai-tsiô-khang* (à *H'lassa*), un monument en pierre sur lequel fut gravé le contenu du traité conclu entre l'oncle maternel et le neveu (3).

(1) Cette manière de jurer un traité ou une convention est très-commune chez les Chinois et chez toutes les nations tartares. Hérodote (IV, 70) rapporte que la même coutume était en usage chez les Scythes. « Lorsque les Scythes, dit-il, font » un traité avec quelqu'un, quel qu'il puisse être, on verse du » vin dans une grande coupe de terre, et les contractans y » mêlent de leur sang, en se faisant de légères incisions au » corps avec un couteau ou une épée, après quoi ils trempent » dans cette coupe un cimeterre, des flèches, une hache et » un javelot: ces cérémonies achevées, ils prononcent une grande » formule de prières, et boivent ensuite une partie de ce qui » est dans la coupe, et après eux les personnes les plus distin» guées de leur suite. » — Kl.

(2) A présent *Alashan*, à l'ouest de la ville de *Ning hia fou* du *Chen si*.

(3) C'est une erreur; le monument de *H'lassa* fut élevé en l'année 822.

La première des années *Hing yuan* (784), les *Thou pho* aidèrent le général chinois *Hoen hian*, qui défit complètement le rebelle *Tchu thsu*, à *Wou koung*, près la rivière *Wou thing tchhuan ;* mais comme la Chine ne leur rendit pas les villes de *King tcheou* et de *Ling tcheou* (1), qu'on leur avait promises en récompense, ils invitèrent perfidement le général *Hoen hian* à la conclusion d'un traité, le séparèrent de son armée et battirent son escorte. *Hoen hian* seul trouva son salut dans la fuite. Après cet événement, ils firent des incursions et commirent des ravages sur les terres dans le voisinage d'*Ou chan*, de *K'hian yang*, et autres places limitrophes. Les 5.e et 7.e des années *Tching yuan* (789 et 791), le général chinois *'Weï kao* défit deux fois leurs armées complètement et recouvra la ville et le canton de *Soui tcheou* (2). La 16.e année (800), la cour de la Chine ordonna à ce général de sortir avec les troupes de *Tchhing tou*, pour dissiper les inquiétudes des frontières. A cet effet, il prescrivit au général *Tchhin*

(1) Ces deux villes sont situées sur les frontières septentrionales de la province de *Kan su.*

(2) 嶲州. Le P. Hyacinthe prononce le nom de cette ville *Tsian tcheou* (Цзяньчжеу), ce qui est une faute. C'est actuellement *Ning yuan fou*, ville départementale du *Ssu tchhouan.* Sous la dynastie de *Ming*, c'était le fort de *Kian tchhang ouei.* (*Voyez* la carte du *Ssu tchhouan* dans l'Atlas de la Chine de d'Anville, par 18° lat. nord et 14° long. ouest de Péking.) Cette place est située sur une petite rivière que le *Nan ning ho* ou *Sun choui* reçoit à gauche. — Kl.

ki (1) et autres, de sortir avec leur corps par *Loung k'hi* et *Chy men*, et de prendre le chemin au sud vers les districts de *Ya tcheou*, *K'hiung tcheou*, *Li tcheou* et *Soui tcheou* (2); tous devaient en même temps tomber sur les villes de *Kuen ming* et de *No tsi*. Les armées s'avancèrent par neuf chemins depuis la 8.e lune jusqu'à la 12.e, battirent plusieurs fois les *Thou pho*; ravagèrent sept de leurs villes, et ayant assiégé *'Weï tcheou* (3), y firent prisonnier le commandant tubétain *Mang jé*, et l'envoyèrent à la capitale de l'empire.

La 1.re des années *Tchhang k'hing* (821), sous l'empereur *Mou tsoung*, les *Thou pho* renouvelèrent la demande de jurer la paix. En conséquence, le procureur général *Lieou yuan ting*, fut nommé ambassadeur pour traiter de la paix. La première fois il vit le *ghialbo* près des rives du *Men kiu lou*, où était son campement d'été. Cette rivière, qui est à 100 *li* au sud du *Lo so tchhouan*, s'appelle aujourd'hui *Zzang* (4); c'est de cette rivière que le *Tubet*

(1) Le P. Hyacinthe a lu ce nom *Tchhing po* (Ченъ бо), en confondant le dernier caractère avec un autre qui a un trait de moins et qui se prononce *po* (lac); c'est *ki* (4941 chez Deguignes), *suc de viande*, &c. — Kl.

(2) Toutes ces villes sont situées sur la frontière occidentale de la province de *Szu tchhouan*. Le P. Hyacinthe prononce ici *Tsiun tcheou* (цьзюньчжеу) le nom de *Soui tcheou;* plus haut il avait lu *Tsian tcheou*. — Kl.

(3) Aujourd'hui *Soung phan thing* du *Szu tchhouan*.

(4) C'est le གཙང་པོ་ *Zzang bo*, གཙང་ཆུ་ *Zzang tsiou*, ou *Yărou Zzangbo tsiou*. — Kl.

a reçu le nom de *Si tsang*. A cette époque les *Thou pho*, de concert avec l'ambassadeur *Lieou yuan ting*, envoyèrent à la cour *Lun sy no szu* (1); depuis ils ne se sont plus rendus coupables de défection.

Dès le temps de la rébellion de *Houang tchhao*, toute relation avec eux cessa ; et en même temps la puissance des *Thou pho* commença à décliner et à s'affaiblir. Leurs tribus se divisèrent entre elles et ne formèrent plus un empire unique (2).

Sous la dynastie *Tcheou*, la 3.e des années *Kouang chun* (953), le général *Chin chi heou*, qui commandait à *Si ho*, demanda, dans une supplique, qu'on accordât le rang de mandarin à un chef des *Thou pho*, nommé *Tche pou tche*, et à d'autres de sa tribu.

Au commencement de la dynastie *Soung*, la 4.e des années *Kian te* (966), *Pou ko chi*, gouverneur à *Si liang fou*, représenta que, environ 200 *Hoei hou* (*Turcs-Ouigour*) et dix lama (3), étant venus du pays situé au nord de la Chine (*Cho fang*), mon-

(1) Le P. Hyacinthe prononce ce nom *Loun tchi no si* (Лунь чжиноси), en confondant une abréviation ordinaire du caractère 悉 *sy*, avec 志 *tchi*. — Kl.

(2) Plus loin on va voir l'histoire des *Tangout*, ou Tubétains orientaux, que les Chinois ont aussi commencé à nommer *Thou pho*. Les Tubétains occidentaux n'ont pas eu, depuis cette époque jusqu'au XIIIe siècle, de communications très-directes avec la Chine.

(3) Ceci démontre que la religion bouddhique était répandue parmi les tribus ouigoures habitant au N. O. de la Chine. — Kl.

traient le desir d'aller dans l'Inde (*Thian tchu*), pour y chercher les livres sacrés; cette permission leur fut accordée (1). La 8.e des années de *Thaï phing hing koue* (983), les *Thou pho* envoyèrent une ambassade et le tribut. L'empereur *Taï tsoung* donna audience à leur chef et le reçut très-honorablement. Depuis ce temps les tributs arrivèrent régulièrement, jusqu'à ce que *Li ki thsian* (2) commença à les opprimer : c'est pourquoi leur chef, *Phan lo tchi*, avec trente-deux tribus du *Tangout*, donna des otages (à la Chine) et fut nommé inspecteur dans le *Cho fang*, ou le pays septentrional. La 1.re des années *Hian phing* (998), *Tche pou yeou loung po*, général de l'aile gauche du *Ho si* (Tangout), arriva à la cour et présenta des chevaux. Déjà quatre générations de cette famille avaient reçu des diplômes d'investiture de l'empereur, et avaient envoyé des tributs consistant en productions de leurs pays, mais jamais leurs chefs n'étaient venus les apporter en personne. *Tche pou yeou loung po* fut le premier qui se présenta, aussi fut-il nommé généralissime du corps auxiliaire contre *Li ki thsian* : mais il fut assassiné dans sa tente par les complices de celui-ci. Plus tard, différentes tribus commencèrent à faire des conquêtes les unes sur les autres. Un cer-

---

(1) Le P. Hyacinthe ajoute ici la phrase : Вотъ начало монгольскаго духовенства! *Voilà l'origine du clergé mongol!* Il n'y a pas un mot de cela dans le texte. Voilà cependant comme on altère les documens historiques. — Kl.

(2) Fondateur du royaume de *Hia* ou *Tangout*, conquis en 1227 par *Tchinghiz khan*.

tain *Ku szu lo*, nommé *Snan linvyn kiabou* (1), était d'une taille peu commune; sa tribu était puissante et nombreuse. Il éleva *Lily* à la dignité de *lon-bo* (ministre), et pria la cour de la Chine de l'accepter pour un de ses sujets. La 1.re des années *Ming tao* (1032), il fut élevé au grade de généralissime. Après cela, usant plusieurs fois de ruses habilement combinées, il défit *Yuan hao*, roi de *Hia*. Les anciens vassaux de *Phan lo tchi* commencèrent à se rallier à lui. La première des annés *Pao yuan* (1038), la cour de la Chine le nomma général, et consentit à faire avec lui la guerre à *Yuan hao ;* mais il n'obtint pas de succès dans cette expédition. Quoique sous les règnes des trois empereurs suivans *Chin tsoung, Tche tsoung* et *Kao tsoung*, sa maison reçut des *Soung* différentes dignités, la Chine perdit le pays de *Si ho ;* les *Si hia* s'en emparèrent, et excitèrent presque continuellement des troubles sur les frontières.

Sous la dynastie *Liao*, les tribus des *Thou pho* envoyèrent aussi des ambassades. Elles se divisèrent à cette époque en *Grands Pho*, *Petits Pho* et *Pho du mont Hou mu szu.*

Au commencement de la dynastie *Yuan* (1206), le prince laïque *Djunggou* vint à la cour (des *Soung*, dans la Chine méridionale); il y fut gratifié du titre de prince de seconde classe, avec la qualité

---

(1) Dans l'original, *Szu nan ling wen thsian pou.* L'auteur chinois dit que le titre de *thsian pou* est le même que *Tsan pou*, transcription chinoise du mot tubétain *ghialbo* (roi). — Kl.

de *Ning po kiun wang*, et reçut le commandement des cantons de *Si ning* jusqu'à *Ho tcheou*. *Tchinghiz khan*, la 4.e année de son règne (1209), entra dans le *Ho si* (1), s'empara de la ville *Oui raka* (2) et le joignit à la juridiction de *Si ning* (3); il établit un gouvernement comprenant le *Thou pho* et les pays voisins, et duquel dépendaient les départemens de *Thao tcheou*, de *Min tcheou*, de *Li tcheou* et de *Ya tcheou* (4). L'empereur *Khoubilai* voyant ces vastes contrées lointaines défendues par la nature escarpée du terrain, et leurs habitans farouches et guerriers, entreprit, au moyen de leurs usages mêmes, d'adoucir ces peuples. C'est pourquoi il divisa le pays des *Thou pho* en provinces et en districts; y plaça des officiers de différens grades et les soumit à l'autorité suprême du *Ti szu* (5). C'était alors *Bhâchbah* (6), ou

---

(1) 西河 *Ho si* est le nom du pays situé à l'ouest du coude septentrional que le *Houang ho* décrit dans le nord du *Kan su*. Il s'étend à l'ouest jusqu'à *Khamil* et *Tourfan*. C'est la contrée que Marco Polo appelle *Tangout*. — KL.

(2) Dans le texte chinois, *Ou la haï*. — KL.

(3) Ville frontière du *Kan su* vers le pays de *Koukou-noor*.

(4) Les deux premières de ces villes sont à la frontière occidentale du *Kan su* vers le pays de *Koukou-noor*, et les deux autres dans la partie nord-ouest du *Szu tchhouan*. *Li tcheou* n'existe plus, il était à 140 *li* au sud-ouest de *Ya tcheou*. — KL.

(5) Ce titre était celui qu'avait alors le *Dalaï-lama*: il signifie *le précepteur de l'Empereur*. Sous la dynastie *Ming*, ce titre fut remplacé par celui de *Koue szu*, c'est-à-dire, *instituteur impérial*. Les *Dalaï-lama* actuels portent le dernier surnom, et aussi celui de *Ta pao fa wang*.

(6) Le nom de ce Lama célèbre est sanscrit बाष्पः *Bâchpah*

Pagba, natif de *Sazghia*, dans le *Tubet*. A l'âge de sept ans il lisait tous les livres sacrés et comprenait tout ce qu'ils renferment d'idées élevées : pour cette raison, les grands de la cour le nommèrent *le Garçon spirituel*. La 1.re des années *Tchoung thoung* (1260), il reçut le titre de 王法寶大 *Ta pao fa wang* (le roi de la grande et précieuse loi), et un sceau de jaspe oriental ; outre cela il fut gratifié de la dignité de chef de la religion jaune. Ses frères, ses fils et ses descendans (1), ont occupé des emplois éminens à la cour, ont obtenu les titres de *Szu tou*, *Szu k'houng*, *Koue koung*, et ont reçu des sceaux en or et en jaspe oriental : la cour recevait *Bhâchbah* avec distinction,

---

ou, d'après la transcription des Tubétains, [illegible] *Bhâchbah* ; il signifie *vapeur exhalée par la terre*, comme le mot tubétain རླངས་པ *Lang-ba*, et le mandchou ᠮᡝᠯᡴᡝᠨ *melken*. Le mongol [illegible] *Baspi*, et le chinois 巴斯巴 *Pa szu pa*, sont des transcriptions du terme sanskrit. *Bhâchbah* s'appelait aussi [illegible] *Madi doodjawa*. Dans le titre que *Khoubilai-khan* lui conféra, son nom de *Bhâchbah* fut changé en འཕགས་པ *P'hâgh ba*, ce qui signifie *le premier, le principal, le supérieur de tous*. — Kl.

(1) *Bhâchbah* appartenait au clergé aux bonnets rouges, ainsi il pouvait être marié. Sa famille existe encore et appartient aux familles les plus distinguées du Tubet occidental. De cette maison fut tiré le dernier khoutoukhtou de l'*Ourga* mongole ; il vivait encore en 1820.

avait en lui une foi presque superstitieuse, et ne négligeait rien de faire tout ce qui pouvait servir à le faire respecter.

Sous la dynastie des *Ming*, cette contrée porta le nom de *Ous tsang* (*Oui Zzang*). *Oui Zzang* est la même chose que *Thou pho*, ou *Tubet*; mais sous le premier nom les provinces de *Oui* et de *Zzang* étaient seulement comprises. Dans l'*Oui Zzang*, on s'occupait exclusivement de la propagation de la religion, et cette province montrait une grande soumission. De *Ma hau fou*, dans le *Szu tchhouan*, on comptait jusque-là environ 1,500 *li* à l'ouest; de *Li kiang fou*, dans le *Yunnan*, 1,000; de *Si ning fou*, dans la province *Kan su*, 5,000; cette immense contrée a un clergé nombreux, mais peu de villes entourées de murailles. Les prêtres ont des habitations sur des lieux élevés, et autour des hauteurs.

Le premier empereur de la dynastie *Ming*, pour empêcher les Tubétains d'exciter des troubles pareils à ceux qui eurent lieu sous les *Thang*, songea, au commencement de son règne, à les réprimer; il jugea que, d'après leurs usages, il serait facile de les rendre tranquilles par le moyen des prêtres. C'est pourquoi il délégua un grand dignitaire du *Chen si*, nommé *Hiu yun te*, pour aller dans le Tubet, avec l'ordre d'envoyer à la capitale ceux qui avaient été magistrats sous la dynastie *Yuan*, pour les rétablir en charge. En conséquence, *Namghial ba zzangbo*, qui remplissait la fonction de *Ti szu*, fut gratifié du titre de *Tchy ching fa pao koue szu*, et reçut un sceau

de jaspe oriental. Un descendant du premier *Ti szu Bhâchbah*, nommé *Pa ghé kial zzang ba ghialbo*, reçut le titre de *Ta koue szu* (grand précepteur du royaume); *Darma bala*, prêtre d'*Ouï Zzang*, fut élevé à la dignité de *Kouan ting koue szu*, et tous deux furent gratifiés de sceaux de jaspe oriental (1). *Nam ghial ba* et *Darma bala*, envoyèrent à la cour une ambassade avec le tribut, et proposèrent l'établissement de différens magistrats dans le pays. Sur leur proposition, on nomma des chefs de 10,000 hommes, &c., et tous reçurent des sceaux de juge.

La 3.e des années *Yung lo* (1405), l'ecclésiastique *Garma*, respecté de tous les Grands pour la sainteté de sa vie, fut gratifié du titre de *Yen kiao jou laï ta po fa wang;* le *Kontchok-sba*, prêtre du pays d'*Ouï Zzang*, fut gratifié de la dignité de *khoutoukhtou*, avec le titre de *Ta tching fa wang; Ghilasba-tsanba-zzangbo* fut également fait *khoutoukhtou*, avec le titre de *Chan houa wang*. Le prêtre *Nan-kélès-ba*, de *Sda-dzang*, fut fait *khoutoukhtou*, et reçut le titre de *Fou kiao wang;* le kamba *Djoung-bal-ghi-la-dzang*, de *Birgoungwa*, reçut la dignité de *khoutoukhtou*, avec le titre de *Chan kiao wang;* le *Djous-baz-h'la-dzang* (2), de *Lin dzang*, de même, avec le titre de *Tsan chen*

(1) Ces deux chefs ecclésiastiques étaient des *khoutoukhtou*, ou incarnations divines du second ordre.

(2) Le mot que le P. Hyacinthe transcrit deux fois par *La-dzang* est écrit en chinois *Kian tsang*. — Kl.

wang ; le *Dzoung-bagan*, de même, avec le titre de *Hou kiao wang*. Outre ceux-là on donna encore à trois autres les titres de *Si thian foe tsu*, *Kouan ting-ta-koue szu*, et *Kouan ting koue szu*, avec des sceaux et des lettres-patentes.

Les peuples du *Tubet* consomment beaucoup de thé chinois; de sorte que ceux qui apportaient alors le tribut, fixaient particulièrement leur attention sur cette marchandise, ainsi que sur les toiles; les chefs tubétains, contens des avantages que leur procuraient les ambassades et le commerce, et ne voulant pas perdre leurs titres héréditaires, ne pensèrent pas à se révolter. C'est aussi pour les retenir dans l'obéissance, que, pendant toute la durée de la dynastie de *Ming*, on a conféré aux chefs ecclésiastiques de ce pays des dignités et des titres; le commerce d'échanges de thé et de chevaux (1) leur fut également permis, pour les contenter. Bien que les Tubétains soient, pour ainsi dire, éblouis de tous ces avantages, et qu'ils n'aient pas excité des troubles, ils n'ont pourtant jamais servi la Chine avec la même fidélité que sous la dynastie actuelle, qui a répandu l'éclat de ses vertus et de sa grandeur dans les régions les plus éloignées.

LIMITES DU TUBET.

Le temple appelé *H' lasseï-tsiô-k' hang*, est pour ainsi

---

(1) La politique des Chinois accorde aux chefs des pays soumis à leur sceptre quelques petites grâces sans en rien exiger; quand leurs envoyés arrivent avec le tribut, la cour de Peking leur permet d'apporter avec eux quelques marchandises et de faire un commerce d'échange libre de tous droits d'entrée.

dire le point central du *Tubet*, qui s'étend à l'est jusqu'au mont *Ning tsing chan*, dans le pays de *Ba thang*. Il est limitrophe de la province de *Szu tchhouan* et du pays de *Thian* (le *Yun nan* occidental); au sud, il a les monts *Goga-la*, *Soumgga-la* et *Dja la* (1), qui les séparent des barbares appelés, en chinois, *Yo-yu* (en tubétain *H'lokba*) et *Joupa* (en tubétain, *Djouk-ba* (2), ainsi que du *Nou-kiang* (3). Ce fleuve est large et coule entre des rivages escarpés, et avec tant de rapidité, qu'on ne peut le passer en bateau. Le pays qui est contigu aux sauvages se nomme aussi *Gombo*.

En allant du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, à l'ouest, on arrive, par *Djachiï-lounbo*, à *San-sang* (4) et à la frontière du *Nga-ri*. De *San-sang* on va, par le mont *Gängtes*, au *Nga-ri*, jusqu'à la frontière de *Gardou*. Un autre chemin conduit de *San-sang*, par les monts *Mer-la* et *Thoung-la*, et par *Hiegar* à *Gnialam*, ville située sur la frontière des *Gork'ha* (5). Le

---

(1) ལ *La* désigne en tubétain une montagne traversée par un chemin. — Kl.

(2) Les *H'lokba* et *Djouk-ba* sont des tribus sauvages qui habitent entre le Tubet, le *Yun nan* et l'*Assam*. — Kl.

(3) Il faut que j'avertisse le lecteur que l'auteur de cette description du Tubet donne le nom de *Nou kiang* à la rivière *Mon tsiou*, qui traverse le Tubet méridional de l'ouest à l'est. *Voyez* ce que j'ai dit sur ce point dans une note qui se trouve plus bas, à la section des montagnes et rivières. — Kl.

(4) *San-sang* est le pays situé autour des sources du *Yārou Zzangbô tsiou*. — Kl.

(5) Tout le commencement de ce chapitre a été très-mal tra-

Tubet se partage en quatre provinces, dont la 4.[e] est le *Nga-ri* (les grands monts), contrée assez étendue, et située au nord-ouest; elle est contiguë aux deux tribus de *Latak* et de *Gougou-dze* (1). Le *Hiekar* est un canton d'un accès difficile des quatre côtés, et forme un des passages les plus importans du Tubet.

En allant de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, vers le nord, on sort par le défilé de la rivière de *Yang-badjian* (2), on passe le pont neuf (*Sin khiao*, en chinois), et on entre dans la plaine. A l'ouest de ce point commence le *Tubet ultérieur*, qui s'étend à l'est jusqu'au monastère de *Ghâldan;* au nord, on traverse de vastes prairies et on arrive à la rivière *Mouroui oussou* et à *Garzzang-goutcha*, sur la frontière du pays du lac *Koukou-noor*.

Au sud-est de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, on passe par la montagne de *Lang-lou* (3), et on va de *Hladzé* (4), par le monastère *Djou-gong*, et par le lieu où l'on

---

duit par l'archimandrite. J'ai été obligé d'en rétablir le sens. Le dernier passage est rendu par : Другая (граница) ведетъ отъ Сангана и горы Ойлы и Гунлы черезъ Сангѣ-хара-керъ до Нелама, смежнаго съ Индійскимъ королевствомъ Горкою, c'est-à-dire : *Une autre frontière va de* Sansang *et les monts* Oï la *et* Goun la, *par* Sianga khara ker *à* Nelama, *qui est contigu avec le royaume indien de* Gork'ha.—Kl.

(1) Dans l'original chinois, *Natak* et *Kuthoughiesse.*—Kl.

(2) Le P. Hyacinthe transcrit ce mot Жибагынъ *Jibaghyng*, cependant la rivière s'appelle en tubétain ཡངས་པ་ཅན་ཆུ *Yăng ba djiăn tsiou.*—Kl.

(3) Chez le P. Hyacinthe, *Gan lou.*—Kl.

(4) Dans l'original, *Ta dze.*—Kl.

recueille le sable d'or, on entre dans des prairies et on passe par la vallée de *Barka-thang* (1), par *Tsium-boum* et *Sétsa*, limitrophe de *Ryvoutsé*, où il y a une communication avec la grande route de *Tsiabmdo*.

Quand on va de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, au nord-est, on rencontre d'abord le temple de *Séra;* de là à l'est on traverse le pont de chaines de fer, jeté sur la rivière *Phoumdho*, on passe devant les monastères de *Birgoun-dzou*, *Rèdjon* et *Dzétôgoun*, on arrive au *Mourou ousson*, et de là sur la grande route de *Si ning fou* (dans le *Kan su*). Au sud-ouest le *Tubet* est contigu avec les pays de *Brough-ba* (2) et *Bhal-bo* (le *Nipâl*), par lesquels on peut aller dans le *Si yang* (3) et autres endroits. En se dirigeant au nord du fleuve *Nou kiang*, on traverse *Dze-dang*, *Senghé-dzông* et la rivière *Lan thsang-kiang*, et on arrive à *Ab-la*, sur la grande route de *Non-doung* (*Nan-teng*). Au nord-est du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, on passe par la montagne *Keriye-la*, par *Nak-tsang* (4), et autres endroits,

(1) Dans le texte chinois, *Kou chou pian tsa*, c'est-à-dire, *le corps de garde à la frontière des vieux arbres.*—Kl.

(2) La contrée nommée འབྲུག་པ་ *Brough-ba* par les Tubétains est le pays situé au nord du Bengale et de l'Assam, et que les Anglais connaissent sous le nom de *Boutan;* il est gouverné par le *Deva dharma radjah.*—Kl.

(3) 西洋 *Si yang* désigne en chinois, comme l'on sait, *l'Europe;* ici il s'agit des possessions des Anglais dans l'Inde.—Kl.

(4) Le P. Hyacinthe fait de ces deux noms, *les chaînes des*

on traverse le désert de *Gobi* et on arrive sur le grand chemin qui conduit à *Yarkiang* et à la nouvelle frontière (1). Toute la contrée est sabloneuse et remplie de cailloux; l'eau et l'herbe y manquent. Les gens du pays l'appellent *Gobi* et *Ola*, c'est-à-dire, *les Montagnes*.

DIGNITÉS ET CHARGES.

Jamais les confins de notre empire ne furent aussi étendus que sous la dynastie actuelle. Après la défaite de *Ghiurmedh Namghial*, la dignité royale a été anéantie dans le *Tubet*; quoique ce ne soit pas ici le lieu de parler ni du commencement ni de la fin de cet événement, nous ne pouvons pourtant pas passer sous silence le réglement d'après lequel on distribue aujourd'hui les récompenses et l'on a établi l'administration d'au-delà de la frontière de la Chine. Le *Dalaï-lama*, les *Bandjiin-erdéni* et les *kalon* reçoivent de l'empereur des lettres-patentes et des émolumens; ils envoient un tribut à la cour et servent de rempart aux frontières chinoises. Ainsi je donnerai un aperçu (des dignités dans le Tubet) depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

---

montagnes, Kian-ri, H'lanbou-ri et Moktsioun-ri. Le *Keriye-la* est certainement la même montagne que les tribus turques de la Petite-Boukharie appellent *Keriya davan*; car *davan*, en turc, a la même signification que *la* en tubétain. *Voyez* note (1), pag. 122. Cette montagne est au sud de la ville de *Keriya*, ou *Kériye*, dans la Petite-Boukharie. — Kl.

(1) C'est-à-dire la frontière nord-ouest de l'empire chinois, telle qu'elle fut établie après la conquête du pays de *Dsoûngar* et de la Petite-Boukharie, sous *K'hian loung*. — Kl.

Depuis le temps où *Kao tsoung*, empereur de la dynastie *Thang*, gratifia pour la première fois le *ghialbo* du titre de *gendre impérial* et *de prince de la contrée de la mer occidentale* (le lac *Koukou-noor*), les *Thoupho* ont reçu, sous toutes les dynasties, des lettres-patentes du Royaume du Milieu. Sous celle qui règne présentement dans la 59.ᵉ année de *K'hang hi* (1720), ce pays fut pacifié, et l'on gratifia *Kantchiennai* de la dignité de beïlé; *Arboubu*, de celle de beïdzé; *Loungbounai*, de celle de koung; *Pholanai* et *Djarnai*, de celle de kalon. Dans la suite, *Pholanai* ayant, dans un court espace de temps, défait des rebelles, fut élevé à la dignité de prince de seconde classe, et fait gouverneur du *Tubet*. A sa mort, le plus jeune de ses fils, *Ghiurmedh Namghial*, hérita de cette dignité; mais s'étant révolté dans la 15.ᵉ année de *K'hian loung* (1750), il fut décapité, et alors on supprima la dignité royale dans le *Tubet* (1). La 16.ᵉ année (1751),

---

(1) Voici ce que le 西域同文志 *Si yu thoung wen tchi* ou Dictionnaire géographique des pays occidentaux, publié sous *K'hian loung*, dit sur les différens princes mentionnés dans ce paragraphe.

ཁང་ཆེན་ནས་བསོད་ནམས་རྒྱལ་པོ་

K'hangtsiennai Sœdhnam ghialbo, ou, comme on corrompt ce nom, *Kangtchennai Sotnam djalbo*. Il était primitivement gouverneur du *Nga-ri*, reçut la dignité de *beïdzu* et exerça les fonctions de *ghalon*. Il fut tué par *Ngaphodh ba Dordzie*. Il faut observer que *K'hangtsien* était le nom de la résidence de *Sœdhnæm ghialbo*, et que *nai* signifie *de*; il a ajouté ce nom

ce pays fut soumis au *Dalaï-lama*. On y établit trois

---

au sien. (La même particularité a lieu pour les noms de la plupart des princes suivans). Les Chinois écrivent ordinairement ce nom *K'hang tsi naï*.

ང་ཕོད་པ་རྡོ་རྗེ་རྒྱལ་པོ་ *Ngaphodh ba Dhordzie ghialbo*, ou, d'après la mauvaise prononciation, *Arbouba dordzi djalbo*. Il fut élevé à la dignité de *beïdzu*, et exerça les fonctions de *ghalon* (ou gouverneur d'une des quatre provinces du Tubet). Il s'enfuit et fut puni de mort. Sa résidence était à *Ngaphodh ba*.

ལུང་པ་ནས་བཀྲ་ཤིས་རྒྱལ་པོ་ *Loumba-nas Djachi ghialbo*, ou mal prononcé *Lougbounai djachi djalbo*. Il fut élevé au rang de *koung* (comte), et exerça les fonctions de *ghalon*. Il s'enfuit de son poste, et fut puni mort. Sa résidence était *Loumba*.

སྦྱར་ར་ནས་དངོས་གྲུབ་རྒྱལ་པོ་ *Dziar ranas Oïdjoub ghialbo*, ou, selon la mauvaise prononciation, *Djarnaï ouidjoub djalbo*. Il était premier *taïdzi* du *djassak*, quitta son poste et fut puni de mort. Sa résidence était *Dziarra*.

ཕོ་ལྷ་ནས་བསོད་ནམས་སྟོབས་རྒྱས་ *Phoh'lanas Sodnam tobghias*, vulgairement appelé *Bolonaï Sonom tobghiai*. Il fut d'abord *dheba* et premier *taïdzi* du *djassak*; et faisait les fonctions de *ghalon*; il fut promu à la dignité de *kiun wang* et reçut un sceau. Il habita au mont *P'hoh'la*.

འགྱུར་མེད་རྣམ་རྒྱལ་ *Ghiurmedh Namghial*, vulgairement *Djourmet Namghial*, était le second fils du précédent. Il fut d'abord *taïdzi* du *djassak*, puis il succéda à son père dans la dignité de *kiun wang*. Il se révolta et fut puni de mort.—Kl.

princes inférieurs, portant le titre chinois de *fou koue koung;* un *taïdzi* de la 1.re classe, quatre *kalon* (espèce de ministres du *Dalaï-lama*), desquels l'un a la dignité de *fou koue koung;* à tous on accorda des lettres-patentes. On nomma encore cinq *dheiboung* (qui dans le *Zzang* remplissent les fonctions d'inspecteurs militaires), trois *dhéba* ou chefs de cantons, et un *kambou* (chancelier du *Dalaï-lama*), premier gouverneur du consistoire (et dirigeant tout le clergé du *Tubet*). Tous ces dignitaires reçoivent leurs expéditions et les ordres du *Li fan yuan*, à Péking, c'est-à-dire, du ministère chinois des affaires étrangères; le gouvernement du *Tubet* est sous la direction des deux généraux chinois qui résident à *H'lassa*, et du *Dalaï-lama*.

PRÉSENTATION DU TRIBUT À LA COUR CHINOISE.

Le *Tubet* fut nommé *Ouï Zzang* sous la dynastie *Ming;* dans la 5.e des années *Chun tchi* (1648), le khoutoukhtou *Chan houa wang*, envoya de ce pays le lama *Sonom-h'lahi*, avec un tribut à la cour, et rendit les lettres et les cachets d'argent qui lui avaient été donnés vers la fin de la dynastie *Ming;* l'empereur lui en fit expédier de nouveaux. Le *Li pou*, ou le tribunal des cérémonies, lui ordonna d'envoyer le tribut une fois tous les trois ans, et par le pays du *Koukou-noor* et le *Chen si* (1). Ces ambassades devaient se composer de 100 hommes, dont

(1) C'est-à-dire, *par la route de* Si ning fou.

15 seulement pouvaient être reçus dans la capitale, et 65 devaient rester aux frontières; tout cela fut réglé par une ordonnance. La 7.e année (1650), le *Chan houa wang* expédia le lama *Phingtso-ghiamtso* à la cour, avec le tribut, et renvoya encore des lettres-patentes et les cachets d'argent qui lui avaient été donnés vers la fin de la dynastie *Ming*. La 10.e année (1653), il dépêcha de nouveau *Sotnam-li-rossi* (1) avec le tribut. La 13.e année (1656), *Phintso-ghiamtso*, revint encore comme ambassadeur, et rapporta des diplomes et les sceaux de jaspe oriental, donnés vers la fin de la dynastie *Ming*; il fut ordonné au *Li pou* de lui en remettre de nouveaux. La 17.e année (1661) (2), le *Jou laï* (3), *Ta pao fa wang Kharmaba* (4) ex-

---

(1) Dans l'original, *So nom pi la si.*—Kl.

(2) C'est ainsi qu'on lit dans le texte, qui parle du règne de *Chun tchi.* Le Père Hyacinthe traduit : *dans la 1.re année de* K'hang hi.—Kl.

(3) 來如 *Jou lai*, en tubétain དེ་བཞིན་གཤེགས་པ་ *Dhe jin chèh ba*, est le titre qu'on donne aux *Bouddha* venus au monde pour ne plus être soumis à de nouvelles incarnations. Voy. *Nouveau Journal asiatique*, vol. I, pag. 417.—Kl.

(4) Dans le texte chinois 巴麻里哈 *Khalimaba* ou *Kharimaba*. Le P. Hyacinthe dit qu'il était *Dalaï lama.* On ne lit pas cela dans le texte. A cette époque ce fut ཚང་དབྱངས་དཡང་རྒྱ་མཚོ་ *Tsang djang*

pédia un ecclésiastique avec une requête en langues tubétaine et chinoise, muni de son cachet; il y avait joint des productions du pays. De plus, le khoutoukhtou, portant le titre de *Kouang ting koue szu*, et celui que l'on nommait *Kouan ting yuan thoung miao tsi koue szu Dassidou*, envoyèrent des ecclésiastiques avec des requêtes en langues chinoise et tubétaine, munies de leurs cachets, et offrirent des productions du pays. Cette ambassade arriva par le *Yun nan*.

Les produits présentés en tribut par le *Chan houa wang*, étaient des idoles en cuivre doré, des images peintes, des obélisques en cuivre, des *s'ârîra* ou reliques (1), du corail rouge, des cornes de rhinocéros, des bonnets jaunes avec une queue qui pend à gauche, du *p'hrouh* (2) et des feutres fins de différentes couleurs,

---

yang ghiamtso qui remplit cette dignité, quoiqu'il ne fût pas généralement reconnu.—Kl.

(1) En chinois 利舍 *Che li*, en mongol *saril* ou *charil*. C'est une corruption du mot sanscrit शारीर *s'ârîra*, qui désigne tout ce qui est du corps humain. Les reliques, chez les Bouddhistes, sont ou des parties mêmes des corps des Boudd'ha et d'autres incarnations divines, ou la croûte qui se forme sur leur front par la sueur et la poussière.—Kl.

(2) Dans l'original chinois 氌氆 *pang lo*, *phou lô* ou *phou lou*. La première prononciation est celle que tous les dictionnaires chinois que j'ai sous la main, donnent à ces deux caractères, tandis que le *Grand miroir de la langue mandchoue*, publié sous *K'hian loung*, prononce ces caractères *Phou lou*, ce qui paraît plus exact, puisqu'ils correspondent mieux au mot tubétain *phrouh*, *phourou*, en mand-

de *l'assa fœtida* (1), de la résine odoriférante noire, de grandes coquilles de mer blanches, des bouffettes en laine noires et blanches. Les productions indigènes envoyées par le *Ta pao fa wang;* étaient des reliques, des images tubétaines, des idoles en cuivre, des roues de prière dorées (2), du corail rouge, des cornes de rhinocéros, des perles, des chapelets de pierres pré-

---

chou, qui désigne la même étoffe. Dans cet idiome, elle s'appelle aussi [illegible] *Tchengmé;* en mongol [illegible] *Tchengmè,* et [illegible] *Tchalma.* En tubétain on la nomme encore *chou* et *lang pou.* Voici comment le *Miroir de la langue mandchoue* décrit cette étoffe : [illegible] « Tissu de » laine fait de manière que le côté droit a un poil un peu frisé ». Les dictionnaires chinois disent : « Tissu de laine très-fin qu'on » fait au Tubet ». Le P. Hyacinthe traduit *phrouh* par баика, ce mot russe désigne *la frise, la boie* ou *la revêche fine.* J'ai préféré laisser subsister le mot tubétain, puisque le *phrouh* est une production du pays, et paraît être beaucoup plus fin que ce que les Russes appellent баика. — Kl.

(1) En chinois 魏阿 *a weï.* Le P. Hyacinthe traduit вонючная камедь, ce qui signifie *gomme puante.* — Kl.

(2) *K'hôrlo* འཁོར་ལོ en tubétain, 輪法 *fa lun* (Roue de la loi) en chinois, [illegible] *kurdæ* en mongol et [illegible] *moùkheren* en mandchou, désignent une roue, et ici une roue de pierre, semblable à la lanterne d'un moulin ou à un cylindre; elle est remplie de prières écrites, et les dévots la font tourner. Dans les temples, ces roues ont environ 8 pieds de diamètre, chez les gens riches on les voit suspendues aux murs comme des horloges; lorsqu'on les monte, elles tournent continuellement. — Kl.

9.

cieuses, des chapelets d'ambre jaune, des peaux de 獸慈 *thsu cheou* (1), de tigre, de léopard et de lynx, du safran, des camelots et des feutres de différentes couleurs, des bouffettes de laine blanches et grises, des stamettes (2) à fleurs, du *p'hrouh*, &c. Les objets envoyés comme tribut par le *Kouan ting koue szu*, étaient des idoles en cuivre, ou roues de prière dorées, des cornes de rhinocéros, du corail rouge, des perles, des perses à fleurs, des tapis brodés, du *p'hrouh* de diverses couleurs et des stamettes à fleurs. Les productions envoyées par le *Kouan thing thoung miao tsi koue szu*, étaient des images tubétaines, des idoles en cuivre, des *k'horlo* d'or, des perles, du corail rouge, des perses de couleur et des peaux de lynx (*Voyez* le recueil des ordonnances). Depuis la 59.ᵉ année de *K'hang hi* (1720), époque à laquelle le Tubet fut conquis, le *Dalaï-lama* et *Pholanai* envoient tous les deux ans une ambassade, et le *Bandjiïn-lama* une autre. Leurs ambassadeurs étaient porteurs d'une requête en langue tangoute, et on y joignait des productions indigènes. Dans la 15.ᵉ année de *K'hian loung*

(1) Je ne connais pas cet animal, dont le nom chinois signifie *le quadrupède miséricordieux*. — Kl.

(2) En chinois 褐 *ho*, en mandchou [illegible] *fou-miesoun*, en mongol [illegible] *darma*. C'est le nom d'une étoffe de laine qu'on fabrique dans le *Chan si*. En russe on l'appelle стамедъ, mot que les dictionnaires russes traduisent par *stamate* ou *stamette*; mais ce terme n'est pas français. — Kl.

(1750), *Giurmedh-Namghïal* s'étant révolté, et ayant subi la peine capitale, il fut décidé, l'année suivante, que le *Dalaï-lama* seul devait envoyer à la cour un ambassadeur avec son adjoint, comme cela s'était pratiqué du temps de *Pholanai*. Aujourd'hui, à l'époque de la fête de la naissance de l'empereur, le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn-erdeni*, chacun à son tour, envoient leur félicitation à la cour (1). Le khoutoukhtou *Ertsébou-dzoungba*, présente aussi, à l'occasion de la même fête, un tribut consistant en images, en livres sacrés, écrits en lettres d'or, en obélisques d'argent, en papier de cinq couleurs, avec les pronostics des huit bonheurs; mais il ne le fait qu'avec la permission préalable de la cour. Dans des circonstances extraordinaires, le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn-erdéni*, envoient à la cour des ambassades particulières, qui apportent des mouchoirs de longue

(1) Actuellement, dans une année, c'est le *Dalaï lama*, et la suivante, le *Bandjiïn-lama* qui expédie son ambassade. Les présens du *Dalaï lama* consistent en draps et autres tissus fins de laine, en bâtons d'odeur, en obélisques d'argent, en idoles et autres objets employés dans le service divin et en chapelets d'ambre jaune. La totalité de ces présens vaut environ 60,000 roubles en argent, y compris la part du khoutoukhtou *Temou*, du chancelier du *Dalaï lama* et celle des quatre *kaloun* ou de ses ministres. Le *Dalaï lama* envoie par la même ambassade des présens aux frères de l'Empereur, aux quatre ministres chinois et à d'autres personnages, ainsi qu'aux princes mongols et aux *khoutoukhtou* qui vivent à Péking et au-delà de la frontière, en Mongolie. Il fait aussi distribuer des récompenses aux différens *lama*; elles consistent en livres imprimés, envoyés, dans ce but, en grande quantité de *H'lassa*.

vie, des perles choisies, des parfums du *Tubet* et des tissus de laine. Quand elles doivent retourner dans leur pays, l'empereur les envoie complimenter et demander des nouvelles de leur santé, et leur fait donner des pièces d'or pour les récompenser.

CHRONOLOGIE.

Les rois (étrangers), se conformant aux quatre saisons et aux six côtés de l'univers (1), ont adopté le calendrier chinois (2), qui depuis long-temps est introduit dans tout notre empire. Qui oserait se départir de cette loi? Cependant, au *Tubet*, on a adopté, dans la manière de compter le temps, le premier mois du printemps (février), pour le commencement de l'année. Le sage empereur ne défend pas à ses habitans d'observer ce qui est convenable à leur pays, selon sa situation plus ou moins élevée, le froid et la chaleur de l'atmosphère qui y règnent. De là résulte la différence qui existe entre les époques des fêtes annuelles du Tubet et celles de la Chine : ce n'est pas le produit ou le fruit de recherches et d'inventions humaines.

Les Tubétains ne connaissent pas les 干 *kan* ou

---

(1) En chinois 合六 *Lou ho*, les six réunions, savoir : les quatre points cardinaux, le nadir et le zénith. — Kl.

(2) L'adoption du calendrier de la dynastie régnante, et la présentation des productions indigènes jointe aux requêtes, sont les deux uniques obligations imposées par les Chinois à leurs vassaux. Le rebelle qui médite l'envahissement du trône de la Chine, prépare d'abord le calendrier sous le nom qu'il adopte pour la dynastie qu'il prétend fonder.

troncs cycliques du ciel (1); ils comptent les années par ordre des douze 支 *tchi*, ou *branches de la*

(1) C'est des dix *kan* et des douze *tchi* que se compose le cycle chinois de 60 ans. C'est une erreur du texte, de dire que les Tubétains n'ont pas les dix *kan*. Ils s'en servent effectivement pour composer leur cycle de 60. En voici les noms :

NOMS CHINOIS DES KAN.			NOMS TUBÉTAINS DES KAN.	
1.	甲	*Kia.*	ཤིང་ཕོ་	*Chingpho*, bois mâle
2.	乙	*Y.*	ཤིང་མོ་	*Ching mo*, bois femelle.
3.	丙	*Ping.*	མེ་ཕོ་	*Me pho*, feu mâle.
4.	丁	*Ting.*	མེ་མོ་	*Me mo*, feu femelle.
5.	戊	*Vou.*	ས་ཕོ་	*Sa pho*, terre mâle.
6.	己	*Ki.*	ས་མོ་	*Sa mo*, terre femelle.
7.	庚	*Keng.*	ལྕགས་ཕོ་	*Djiagh pho*, fer mâle.
8.	辛	*Sin.*	ལྕགས་མོ་	*Djiagh mo*, fer femelle.
9.	壬	*Jin.*	ཆུ་ཕོ་	*Tsiou pho*, eau mâle.
10.	癸	*Kouei.*	ཆུ་མོ་	*Tsiou mo*, eau femelle.

terre. Leur année se compose de douze mois. Douze mois font une année marquée par un *tchi* (1). Par

---

(1) Voici les douze *tchi* en chinois et en tubétain.

NOMS CHINOIS des *tchi*.			NOMS TUBÉTAINS des animaux.	
1.	子	*Tsu*	བྱི་བ་	*Dji wa*, souris.
2.	丑	*Tcheou*	གླང་	*Lang*, bœuf.
3.	寅	*Yn*	སྟག་	*Tagh*, tygre.
4.	卯	*Mao*	ཡོས་	*Yo*, lièvre.
5.	辰	*Chin*	འབྲུག་	*Bhrouk*, dragon.
6.	巳	*Szu*	སྦྲུལ་	*Bhroul*, serpent.
7.	午	*Où*	རྟ་	*Ta*, cheval.
8.	未	*Vy*	ལུག་	*Lough*, bélier.
9.	申	*Chin*	སྤྲེའུ་	*Bhréou*, singe.
10.	酉	*Yeou*	བྱ་	*Dja*, poule, oiseau.
11.	戌	*Sio*	ཁྱི་	*K'hü*, chien.
12.	亥	*Hai*	ཕག་	*Phagh*, porc.

KL.

exemple ils disent l'année de la *souris*, l'année du *bœuf*, l'année du *lièvre*, &c.

Quant aux mois, le premier (ou février) commence l'année. Ils ont aussi des lunes intercalaires; mais leurs intercalations ne s'accordent pas avec celles des Chinois. Par exemple, à la 10.ᵉ des années de *Young tching* (1732), ils mirent la première lune comme intercalaire, au lieu que c'est en Chine la cinquième qui est intercalaire. Dans la 13.ᵉ année (1735), la quatrième lune intercalaire était chez eux la septième lune intercalaire de l'année précédente (1734) (*voyez* l'ancienne description du Tubet). Ils diffèrent encore en cela des Chinois, qu'ils retranchent quelquefois des jours d'un mois; si le premier jour du mois est un jour à retrancher, ils ne comptent pas le second, mais ils comptent le troisième, ou bien, si dans le mois on retranche le premier et le second jour, alors on ne compte pas ces deux; si l'on retranche le 27.ᵉ jour, celui qui suit après le 26.ᵉ devient le 28.ᵉ Ils n'ont pas de petites lunes (c'est-à-dire, composées de 29 jours). Ils comptent par nouvelle lune, pleine lune et dernier quartier (1), c'est-à-dire, par le 1.ᵉʳ, le 15 et

(1) Les Chinois ont une année lunaire composée de 354 jours, et divisée en douze lunes. On sait que l'année lunaire est de onze jours plus courte que l'année solaire. De ces onze jours ils forment, après un ou deux ans, un treizième mois intercalaire, ce mois intercalaire est nommé d'après celui qu'il suit; ils appellent cela doubler cette lune. Par exemple si la lune intercalaire est placée après la cinquième lune, elle est nommée cinquième lune intercalaire. Dans le cours du mois, le point du

le dernier jour du mois. Le 1.er mois est le *touan kouo* (1); les autres ils les comptent d'après leur ordre, le 2.e, le 3.e, &c.

Ils donnent aux jours les noms des cinq élémens : le *Métal*, le *Bois*, l'*Eau*, le *Feu* et la *Terre* (2), comme cela se voit dans le calendrier chinois. Ils calculent exactement les éclipses de soleil et de lune ; car les calculs astronomiques et l'art de la divination ont été introduits dans le Tubet par la princesse chinoise, de la dynastie *Thang*, mariée au roi de ce pays.

Les changemens de température dans les quatre saisons sont les mêmes qu'en Chine ; entre les 2.e et 8.e lunes (mars et septembre) le temps est beau, mais

---

milieu de sa jonction, ou du temps où la lune devient invisible, est nommé *cho* ou *la nouvelle lune*, c'est la naissance de la lune ; ce point commence le premier du mois. Le point du milieu, qui montre le disque en entier, nommé *wang*, ou la *pleine lune*, c'est le quinzième du mois ; la première moitié de la décroissance de la lune, est nommé *hoeï*, c'est le trentième jour du mois. Mais comme le mois lunaire comprend environ vingt-neuf jours et demi, il en résulte qu'il y a des lunes de trente et d'autres de vingt-neuf jours. Les premières s'appellent *grandes* et les secondes *petites ;* les dernières n'ont donc pas de *hoeï* ou le trentième.—(*Note* du P. Hyacinthe.)

(1) Ce terme est chinois ; et le commencement, la première lune s'appelle en tubétain *dava-dambou*.

(2) Les noms tubétains de ces élémens sont : ཤིང་ *ching* le bois ; མེ་ *me*, le feu ; ས་ *sa*, la terre ; ལྕགས་ *djiagh*, le fer ; ཆུ་ *tsiou*, l'eau.—Kl.

les pluies sont réglées. Les vents ne reviennent pas comme chez nous à des époques fixes; les orages sont aussi très-variables. En général, on peut dire qu'au Tubet il fait chaud dans les plaines, et froid dans les lieux élevés. Cependant le climat change souvent à une distance de dix li. A *H'lassa*, les herbes croissent au commencement d'avril et de mai (1) et les arbres poussent. A la fin du printemps et au commencement de l'été (2) on y sème les pois et le bled, et on fait la récolte entre la 7.e et 8.e lunes (en août et septembre (3)). Quant à la clarté et l'obscurité du soleil et de la lune, aux orages et au tonnerre, il n'y a pas de différence avec la Chine. La rosée tombe pendant la nuit, et dans les nuits d'automne il y a des gelées blanches. La neige n'est pas très-profonde, mais la grêle est fréquente. Il arrive quelquefois, qu'à la chasse ou à la pêche, on est tout-à-coup surpris par des nuages qui laissent tomber la grêle. Dans ce cas, les Tubétains récitent des prières (4) pour les éloigner; mais souvent leurs supplications restent sans effet.

---

(1) 清月立夏間

(2) 春夏初間

(3) 七八月之交至

(4) Ces supplications, appelées སྔགས་ *Ngâh* en tubétain, et *tcheou* en chinois, sont des prières ou paroles mystiques

FÊTES ANNUELLES.

Au *Tubet*, l'année commence aussi avec le 1.er mois du printemps (c'est-à-dire, vers notre février). Le 1.er du premier mois est donc le jour de l'an; mais leur nouvel an n'est pas toujours d'accord avec celui des Chinois; si le 12.e mois chinois est *grand* (c'est-à-dire de 30 jours), alors le 1.er du mois suivant est le commencement de l'année; mais si le 12.e mois est *petit* (ou de 29 jours), alors c'est avec le 2 du mois chinois suivant qu'ils commencent leur nouvel an. Pendant les trois premiers jours de l'an, les marchands cessent tout commerce. A cette époque on s'envoie des présens, consistant en thé, en vin, en fruits et en provisions de bouche; le 2.e jour le *Dalaï-lama* donne à *Botala* (1) un festin auquel il invite les dignitaires chinois et tubétains, et on exécute une danse guerrière avec des haches d'armes et des hallebardes. A cet effet,

---

en langue sanscrite; elles ne sont jamais traduites, mais seulement transcrites en caractères tubétains, chinois et mongols, et par conséquent incompréhensibles pour ceux qui les récitent. Celui qui veut se servir de ces déprécations, doit observer une grande pureté de corps et d'esprit. Une lecture continuelle de quelques-unes de ces déprécations pendant plusieurs jours, a, au jugement des Tubétains, une force surprenante sur le corps, et le rend inaltérable à l'action du feu, des balles et des coups de sabre. Si la prière est inefficace, on dit que le corps n'a pas encore été assez purifié.

(1) Ce nom s'écrit ordinairement བོ་ཏ་ལ་ *Bo ta la*, et quelquefois བོ་ཏཱ་ལ་ *Bo tâ la*. — Kl.

on choisit dix garçons qui s'habillent de vêtemens bigarrés ; ils ont de petits grelots attachés à leurs pieds, et tiennent dans leurs mains des haches et des hallebardes. Devant eux dix timbales sont rangées sur une ligne : les timbaliers ont le même costume que les danseurs. Les derniers commencent leurs exercices dans le moment où l'on offre du vin aux convives : les mouvemens et le repos, la vitesse ou la lenteur de leurs gestes, se règlent par les coups des timbales. Il paraît que ces jeux ne sont que les restes des danses ou des pantomimes chinoises. Le jour suivant on donne le *spectacle des esprits qui voltigent*. On fait venir pour cela des gens de la province de *Zzang*. Une corde en cuir, de plusieurs dizaines de toises de longueur, descend du temple de *Botala* jusqu'au pied de la montagne sur laquelle il est situé; les baladins montent et descendent sur cette corde. Ils la saisissent et la remontent comme des singes, avec une grande agilité. Arrivés à la hauteur de la montagne, ils se couvrent la poitrine d'une cuirasse de peau de cerf, étendent les bras et les jambes et se laissent couler en bas de la corde, avec la rapidité d'une flèche tirée avec force, ou d'une hirondelle qui en volant effleure de ses ailes la surface de l'eau ; c'est un spectacle très-curieux. Après cette fête on détermine le jour auquel les lama de tous les couvens situés sur les montagnes doivent se rassembler au *H'lasseï-tsiô-k'hang*. Ils vont à la rencontre du *Dalaï-lama*, qui se place sur une estrade élevée, et explique la loi. Les habitans des parties les plus éloignées du Tubet viennent en foule

à *H'lassa* pour cette occasion, de sorte que toutes les routes sont couvertes d'hommes en prières. Arrivés devant le *Dalaï-lama*, ils posent sur leur tête de l'or, des perles et d'autres choses précieuses, ils mettent un genou à terre et lui offrent ces objets : si le *Grand lama* les accepte, il passe un éventail ou impose trois fois sa main sur la tête de celui qui les donne. Ceux qui ont été reçus de cette manière se retirent, et pleins d'un saint enthousiasme, ils se félicitent devant les autres d'avoir été comblés de bonheur par la divinité vivante.

Le 15 de la première lune on illumine l'intérieur du temple de *H'lasseï-tsiô-k'hang;* on y élève plusieurs rangs d'échafaudages, sur lesquels on place une quantité innombrable de lanternes, ornées de figures coloriées d'hommes, de dragons, de serpens, d'oiseaux et de quadrupèdes, le tout fait très-artistement, d'une pâte de farine et d'huile. Cette illumination dure depuis le soir jusqu'au lever du soleil. Pendant la nuit on observe soigneusement si le ciel est pur ou couvert, s'il tombe de la pluie ou de la neige, si la lumière des lanternes est brillante ou terne; c'est d'après ces indications que l'on pronostique si l'année qui vient de commencer sera féconde ou stérile.

Le 18.e jour (1) on fait la revue des troupes. Trois mille hommes, tant fantassins que cavaliers *tangouts*,

(1) C'était au 13 du premier mois que cette fête se célébrait quand l'auteur était au Tubet, mais chaque *Dalaï-lama* l'avance de deux jours.

revêtus de leurs habits militaires, et armés de toutes pièces, font trois fois le tour du *H'lasseï-tsio-k'hang;* quand ils sont arrivés à l'extrémité méridionale du *Pont aux tuiles vernissées*, on commence à tirer des coups de canon pour chasser les démons. Les canons chez eux ne sont pas tous de la même grandeur. Sur le plus grand, fondu sous la dynastie *Thang* (1), sont gravés les caractères chinois qui signifient : *Je menace les traîtres de la mort, les rebelles de la destruction.* A la fin de cette revue, de l'or, de l'argent, des étoffes et du thé, tirés du trésor public, sont distribués en récompense aux soldats; on donne 360 onces d'argent aux prêtres qui font le service, pour leur nourriture annuelle. Deux, ou quatre jours après, les *kalon*, les *deïbon* et les *lama*, amènent des petits garçons qui, montés sur de beaux chevaux, parcourent à toute bride la distance comprise entre le temple de la montagne de *Séra* jusqu'au-delà de *Botala*, et qui est environ de 30 *li;* un prix est destiné à celui qui parvient le premier au but indiqué. On voit aussi des petits garçons, tout nuds, et sans souliers, partir en même temps du côté occidental de *Botala*, et courir à l'orient, vers *H'lassa*, dans un intervalle d'environ 10 *li*. Celui qui dépasse les autres et arrive le premier au but, est le gagnant. Si pendant la course, quelqu'un d'entre eux vient à perdre ses forces, ses parens et ses amis, qui des deux côtés

---

(1) Il suivrait de là qu'on se servait déjà des canons en Chine dans le VII.e siècle. — KL.

forment une haie pour les regarder, s'empressent de venir à lui, et le soulagent en lui versant de l'eau froide sur la tête.

Ces jeux ne se donnent qu'une fois dans l'année. Le 27.e jour, on apporte, du couvent de *Séra* au *H'lasseï-tsiô-k'hang*, le pilon qui est descendu en traversant l'air, et qui est appelé *Séra-poun-dzé* (1). Le 30.e jour de la seconde lune, après l'office divin, on chasse *Logoung-ghiabou;* ce que la géographie chinoise appelle *chasser le Nieou mo vang*, ou le *prince des démons*. Un des *lama* représente la personne du *Dalaï-lama*, et on choisit un homme du peuple pour figurer le *prince des démons* (2). A cet effet, il se

(1) Les dévots vont à *Séra* à la rencontre de ce pilon; les *lama* l'apportent en procession à *Botala* chez le *Dalaï-lama*, qui fait un salut devant le pilon. Delà ils le portent chez les généraux chinois, puis chez les ghalon. Après qu'ils ont reçu de l'argent pour leurs prières, ils le rapportent à *Séra*. Ce pilon de fer est triangulaire et a 3/4 d'*archine* de longueur. Les Tubétains assurent qu'il s'est envolé de l'Inde à *Séra*.

(2) Cette cérémonie s'appelle *Dordziak*, mot qu'on prononce aussi *Dordzié*, il signifie *expulsion des maux*. Le *Logoung ghiabou*, ou diable, a la joue gauche barbouillée de blanc et la droite de noir, il se coiffe de grandes oreilles vertes, son chapeau est surmonté d'un petit drapeau, de la main gauche il tient un bâton court, et de la droite une queue de vache. Le *Dalaï-lama* postiche sort de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, va à la place publique, où il s'assied sur une estrade, et les autres *lama* se placent à ses côtés et tiennent un office après lequel le diable sort, au son des tambours et des conques des *lama* du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, et fait des sauts étonnans. Le *Dalaï-lama* se dispute avec lui, et lui propose de faire décider le sort entre eux. Il jette alors un dé sur un plat d'argent, et le diable jette le sien par terre. Celui-ci a perdu, et le *Dalaï-lama* appelle les

barbouille la figure de noir et de blanc. Sortant de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, il se présente à celui qui fait le *Dalaï-lama*, et lui dit en se moquant de lui : 淨未漏諸空未蘊五 *Ce que nous apercevons par les cinq sources d'intelligence n'est pas illusoire; tout ce que tu enseignes n'est pas vrai.* Le *Dalaï-lama* réfute cette thèse; tous les deux tâchent de prouver la vérité de leurs assertions. A la fin, chacun prend un dé de la grandeur d'une noix; le *Dalaï-lama* jette le sien trois fois, et amène toujours le nombre *six;* le *Nieou mo vang* jette le dé trois fois, mais il n'amène que l'*as;* car ce nombre est répété sur les six faces de son dé, de même que le nombre *six* se trouve six fois sur celui du *Dalaï-lama.* Alors le *prince des démons* effrayé prend la fuite; les prêtres et les laïcs le poursuivent avec des arcs et des flèches, des fusils et des canons. On a disposé d'avance sur la montagne de *Nieou mo*, située de l'autre côté de la rivière, des tentes près desquelles on va se placer pour voir dans quel ravin le roi des démons ira se cacher; alors on lui tire des coups de canon pour le forcer à aller plus loin; c'est par là que finit la cérémonie. Celui qui joue le rôle de *Nieou mo vang* est un homme loué; il trouve dans l'endroit où il doit se retirer des provisions de bouche préparées d'avance pour plusieurs mois, et

esprits du ciel. Alors les *lama* habillés en esprits paraissent, et chassent le *Logoung ghiabou.*

il ne peut sortir de sa retraite que lorsqu'elles sont entièrement consommées.

Le 2.ᵉ jour de la 2.ᵉ lune, le *Dalaï-lama* se rend à *Botala* (1). Au commencement de la 3.ᵉ lune, on étale dans le temple de *H'lasseï-tsiô-k'hang* les vases précieux et les trésors : on appelle cela le jour de la *découverte du trésor*. On suspend les images des grands Bouddha à Botala. Ces images sont brodées en différentes couleurs sur des canevas de soie; on les tend du pied de la montagne jusqu'au 5.ᵉ étage du palais du *Dalaï-lama,* sur un espace de 30 toises chinoises de hauteur. Les *lama* se déguisent en bons et mauvais génies, et le peuple du Tubet en tigres, en léopards, en rhinocéros, en éléphans et autres animaux. Ainsi masqués, ils font trois fois le tour du *H'lasseï-tsiô-k'hang,* s'arrêtant devant la grande image de Bouddha et la saluant; ils dansent et chantent, et cette fête se prolonge pendant un mois (2).

Le 15 de la 4.ᵉ lune (3), vers le soir, on ouvre

---

(1) C'est ainsi que le P. Hyacinthe traduit; dans l'original on lit : 山上 *il monte la montagne.*

(2) Cette fête n'a pas lieu dans un seul couvent, mais dans plusieurs successivement. Pendant mon séjour à Péking, il m'est arrivé quelquefois de voir cette cérémonie dans le couvent nommé *Heou szu,* situé derrière la muraille nord-est, à un verst de la capitale. — (Note du P. Hyacinthe.)

(3) Du 1.ᵉʳ au 15 de la 4.ᵉ lune, les *lama* et les dévots observent un carême. A cette époque, on fait deux fois le tour de *H'lassa,* en récitant des prières. Pendant ces quinze jours ils ne mangent que du beurre, du fromage, du riz, de la farine roussie au feu et des légumes; ils s'abstiennent d'ail et d'oignons.

les principales portes des couvens, et on fait pendant toute la nuit des illuminations (pour lesquelles on allume des mèches placées dans des sebiles remplies de beurre), et le peuple se promène librement.

Le 30 de la 6.[e] lune, on suspend dans les temples de *Bhræboung* (1) et de *Séra*, les images des divinités. A cette occasion, il y a un grand concours. Les hommes et les femmes, en habits de *gala*, passent toute la journée à se régaler, à danser et à chanter; il y a des joutes et des mâts. C'est la grande fête de ces deux temples.

Le 15 de la 7.[e] lune, on charge un *dheba* de faire l'inspection de l'agriculture. Précédé des anciens des campagnes de sa juridiction, lesquels sont armés d'arcs, de flèches et de drapeaux, il traverse les champs; il examine les blés, tire son arc et boit en priant pour une heureuse récolte. Après cela, les paysans se mettent à couper les blés. Cette fête a été instituée pour relever l'importance de l'agriculture.

Pendant la 7.[e] et la 8.[e] lunes, on place des huttes et des tentes près de la rivière dans laquelle hommes et femmes se baignent en même temps, pour se purifier et détourner les malheurs (2).

Le 15 de la 10.[e] lune est le jour de naissance de

Le 15 le carême finit, et les monastères s'ouvrent. Alors hommes et femmes les visitent pour y faire leurs prières ou simplement pour s'y promener.

(1) འབྲས་སྤུངས་ *Bhræboung* signifie *un tas de ris.* (Kl.)

(2) Le P. Hyacinthe traduit : что кажется означаетъ очи-

la princesse chinoise de la dynastie de *Thang* (mariée à un roi du Tubet). Chacun s'étant bien habillé va la saluer au *H'lasseï-tsiô-k'hang*.

Le 25 de la même lune est, selon le rapport commun, le jour de la mort de *Zzongk'haba* (1). Le soir, il y a illumination devant les images, et des lanternes sont placées sur les toits unis dans tout le royaume qui ressemble alors au ciel parsemé d'étoiles (2). D'après l'éclat de leurs lumières, on fait des conjectures pour l'année suivante.

Dans la dernière nuit de l'année, on représente

щенïе отъ заразы, *ce qui semble indiquer la purification de la contagion.* L'original ne dit pas cela. — Kl.

(1) Ou avec son nom entier ཙོང་ཁ་པ་བློ་བཟང་གྲགས་པ་ *Zzongk'haba lobzang dhræghba.* Ce fut le fondateur de la secte jaune dans le pays d'*Oui*. Il naquit en 1357 dans le pays de *Doung zzoung k'ha*. Il bâtit les temples de དགའ་ལྡན་ *Ghâldhan*, et འབྲས་སྤུངས་ *Bhræboung*, ainsi que celui de སེ་ར་ *Sera*, et mourut en 1419. *Zzongk'haba* est nommé en sanscrit सुमति कृति *Soumati kriti*, c'est-à-dire, l'*ami-cal;* on prétend qu'il était une incarnation du Bouddha *Amidâbha* ou *Amida*. Le *Si yu thoung wen tchi* (*V.* ci-dessus, p. 126) dit au contraire que son corps était animé par le dieu *Mangdjouchiri*. — Kl.

(2) A *H'lassa* les maisons ont en général des toits unis, dans les illuminations on y place des lanternes qui offrent un superbe spectacle, surtout pour celui qui est placé sur une des montagnes qui environnent la ville.

dans le monastère *Morou* (1) des pantomimes sacrées et l'expulsion des démons. A cette occasion, des charlatans exercent la chiromancie, la physiognomonie et font des prédictions. Les hommes et les femmes, en habits de *gala*, accourent en foule, chantent, boivent et rentrent ivres chez eux; c'est ainsi que finit l'année.

ÉTAT MILITAIRE.

Quant aux contrées limitrophes de la Chine, il faut observer ce qui suit. Si l'on a peu de troupes pour défendre une contrée étendue, il faut au moins tâcher d'inspirer la crainte par les armes. Si le peuple se montre récalcitrant et rebelle, il faut recourir à la sévérité des lois. Pour ce qui concerne la quantité des impôts perçus, les charges des terres utiles et inutiles, il y a des règles fixes et inviolables. Aujourd'hui il y a plus de cent ans, que le *Oui* et le *Zzang* ont été réunis à la Chine. A cause de l'éloignement de ce pays et de la différence de ses mœurs, bien que la Chine n'ait jamais établi de magistrats pour un certain temps, pour gouverner le peuple, cependant elle y a introduit une administration, établie conformément au temps et au pays; c'est ce dont on voit encore les traces, comme je vais le décrire.

---

(1) མོ་རུ་ *Morou*, ou མོ་རུ་རྒྱུ་བ་ *Morou ghiou-bha*, au milieu de *H'lassa*.

Le nombre des troupes monte, dans le Tubet, à 64,000 hommes; il y a à *H'lassa* 3000 cavaliers, dans le *Zzang ultérieur* 2000, dans le *Nga-ri* 5000, à *Koba* 1000, à *Thangdzu H'ladza*, au lac *Langmtso* (1) et dans d'autres cantons, ainsi que chez les *Mongols aux tentes noires*, 3000 cavaliers, dans le *Nga-ri*, le *Zzang antérieur et ultérieur* (2), 50,000 fantassins. La levée des troupes se fait de la manière suivante: sur cinq ou dix hommes, on en prend un avec un cheval, sans distinction. Ceux qui partent pour la guerre portent des casques et des cottes de mailles. Ces cottes sont faites de petites plaques de fer qui ressemblent à des feuilles de saule, et qui sont placées les unes sur les autres et réunies par des chaînons. Les cavaliers adaptent à leurs casques des bouffettes rouges ou des plumes de paon; à leur côté, ils suspendent l'épée; sur le dos, ils portent un fusil; à la main une pique. Les fantassins ont sur le casque des plumes de coq, une épée au côté, et portent des poignards à la ceinture. Sur le dos, ils ont un arc et des flèches; de la main, ils tiennent un bouclier en jonc ou en bois; quelques-uns portent de longues piques. Leurs boucliers de bois sont larges d'un pied et demi, et hauts de plus de trois pieds; ils sont ornés d'images de tigres, ou de plumes de différentes couleurs; on les garnit extérieurement de plaques de fer. Les flèches

(1) Le P. Hyacinthe lit : *Taktsy-lamou-tsi*. — Kl.

(2) Ou le *Oui* et le *Zzang*. — Kl.

sont faites de bambou et munies de plumes d'aigle et d'un dard en fer semblable à un poinçon de trois ou quatre pouces de longueur. Le bois des arcs est incrusté de corne : ils sont petits, mais durs à tendre. Il y en a aussi en jonc. A cet effet, on lie ensemble deux morceaux de jonc. Ces arcs sont aussi très-raides. Les drapeaux sont en étoffe de soie jaune, rouge, noire, blanche ou bleue; les bouffettes des drapeaux sont de la même couleur que l'étoffe. Le premier, le second et le troisième mois de chaque année, il y a une revue des troupes. On les exerce à tirer l'arc et le fusil, à la course à cheval et à la lutte. A la fin des manœuvres, on distribue des *ghadhagh* (1), de l'argent, du vin et des vivres, en récompense aux soldats. C'est dans la 4.ᵉ lune qu'on change les troupes chargées de garder les différens passages et de surveiller les pâturages et les haras.

LOIS CRIMINELLES.

Les lois depuis long-temps en usage au Tubet sont comprises dans trois volumes, qui contiennent quarante-un articles. Les lois criminelles sont extrêmement sévères. Près du *H'lassei-tsiô-k'hang* est une prison dans laquelle on renferme les criminels. Sans considérer l'importance de la faute, on y retient les coupables, pieds et mains liés, jusqu'à l'exécution de la

(1) དགའ་རྟག་ signifie *mouchoir de bonheur.* Ce sont des mouchoirs qu'on se présente au Tubet presque à chaque occasion, même en se faisant des visites. — KL.

sentence. Le corps de celui qui a été tué dans une rixe est jeté dans la rivière; quant à l'assassin, on le punit par une amende dont une partie revient au trésor et l'autre à la famille du défunt; ou bien on exige de lui un certain nombre de bœufs et de moutons. S'il n'a pas d'argent, on l'attache dans l'eau, on séquestre sa maison et sa propriété en faveur des parens de sa victime. Les brigands et les meurtriers, sans distinction des auteurs du crime et des complices, sont condamnés à mort. Quelquefois on tire avec des fusils et des flèches sur le coupable, attaché à une colonne. A ceux qui sont morts d'ivrognerie, on coupe la tête, et on l'expose aux regards du peuple. Quelquefois les condamnés sont envoyés pour être mangés par les sauvages appelés *H'lokba* (1), ou bien on les lie et les jette vivans dans la caverne des scorpions de 曲水 *Khiu choui*, où ils périssent de la piqûre de ces insectes. Quand quelqu'un vole le bien d'autrui, on met les scellés sur ce qu'il possède, et on exige de lui le double de ce qu'il a pris. La restitution terminée, on crève les yeux au voleur, on lui coupe le nez, ou bien les mains et les pieds (2). Quand quel-

(1) Dans le texte, *Ho yu*, c'est le nom d'un peuple barbare qui habite au nord du pays des Birmans, et à l'ouest du *Yun nan*. — Kl.

(2) Aujourd'hui toutes ces peines sont changées; on a introduit celles de la Chine. La justice criminelle est confiée à l'autorité de deux généraux chinois; chaque affaire un peu importante, après avoir été jugée en première instance, est portée au *Dalaï-lama*, qui, à son tour, la soumet à l'examen de ces généraux.

qu'un a commis un grand forfait, on commence par le fouetter avec des courroies ; puis on le plonge dans l'eau. Au bout de quelques heures, on le fouette encore, et l'on répète cette opération jusqu'à trois fois avant de l'interroger. S'il ne confesse pas sa faute, on lui verse du beurre bouillant sur la poitrine et le cou, et l'on fait, avec un couteau, des incisions sur tout son corps. Si même, après ces tourmens, il n'avoue pas son crime, on le lie, et on l'assied dans l'eau ; on fait deux tresses de ses cheveux, par lesquels on l'attache à droite et à gauche, et on lui couvre le visage d'une toile blanche sur laquelle on verse de l'eau pour qu'il ne puisse s'échapper (1). Quelquefois, pour lui arracher un aveu, on lui enfonce des éclats de roseau entre les doigts et les ongles. Si le patient persiste à se dire innocent, on le met en liberté. Le corps de celui qui succombe dans ces tortures cruelles est jeté à l'eau. Ceux qui se sont rendus coupables de simples querelles ou de rixes paient une amende. Le criminel qui n'avoue pas est beaucoup plus sévèrement puni (2).

---

(1) Le P. Hyacinthe a traduit : Если отъ холоду обомеръ, то накрывъ лице бѣлымъ холстомъ вспрыскиваютъ темя водою, *s'il meurt de froid, on lui couvre le visage d'une toile blanche, et on lui jette de l'eau sur le haut de la tête*, ce qui est inexact. — Kl.

(2) Il y a dans le chinois :

罰重各告不而犯

Le P. Hyacinthe a mal compris cette phrase en la traduisant : Естьли кто зная о преступленіи чьемъ не донесетъ то

S'il n'a pas d'argent, on le chasse à coups de bâtons après qu'il a subi sa peine. Pour l'adultère, il n'y a qu'une amende suivant la fortune des coupables, ou bien ils sont mis en liberté après avoir reçu un châtiment corporel. Au reste, tous les coupables, tant hommes que femmes, qu'on punit sur la place publique, sont dépouillés tout nus. Il n'y a pas long-temps qu'on a introduit la punition de la cangue. Je n'ai pas encore appris toutes les cruautés qu'on exerce dans ce pays.

IMPÔTS ET CHARGES.

Dans le Tubet, on perçoit l'impôt en nature, c'est-à-dire en productions du pays, comme bœufs, moutons, orcanette (1), l'espèce d'orge grisâtre nommée en chinois *thsing houa* (2), *phrouh*, fromage et beurre faits avec le lait de jument et de vache, animaux domestiques, argent, cuivre et fer. On recueille ces productions dans les endroits où on les trouve, et on les fait entrer dans les magasins publics, qui s'appellent *chanchang*. Tout ce qui provient des droits d'en-

---

обоихъ тажко наказываютъ, *Si quelqu'un a connaissance d'un crime, et ne le dénonce pas, alors tous les deux sont plus sévèrement punis.* — Kl.

(1) En chinois 紫草 *thsu thsao*, anchusa officinalis. Le P. Hyacinthe a mal rendu le nom de cette plante par марена (марïона) mot qui désigne la garance (*rubia tinctorum*) ainsi que les différentes espèces de *galium*, dont les racines servent également à teindre en rouge.

(2) Le P. Hyacinthe traduit ce mot par арнаутка, mais c'est le *froment grec*, appelé par les Tatares de Crimée *Arnaut boghdaï* ou *Kaidour bogdaï*.

trée, de même que les amendes, est employé pour l'utilité publique et l'entretien des *lama* qui font le service divin. Pour ce qui regarde le service local, nommé *oûlah* (1), tous ceux qui ont quelque fortune, hommes et femmes, sont obligés de le remplir. Même ceux qui arrivent des contrées les plus éloignées, s'ils occupent une maison entière, ne peuvent en être exempts. Le nombre des hommes qu'on doit fournir pour ce service est réglé d'après la fortune de chacun. Les anciens et les *dheba* président au choix, et déterminent, suivant la grandeur de la maison, le nombre d'hommes qu'elle doit donner comme *oûlah*. On prend dans un hameau trois, quatre, et jusqu'à dix hommes. Les familles peu nombreuses prennent des pauvres comme remplaçans moyennant un salaire, ou paient par jour en commun 5 *fen* d'argent (2).

(1) Le mot འུ་ལག་ *Oûlah* est expliqué, dans les vocabulaires chinois-tubétains, par 夫人 *jin fou*, ceux qui accompagnent les voyageurs, et portent leurs effets; et par 夫背 *pei fou*, porteur, qui porte sur le dos. Une bête de somme est également nommée *Oulah*. Le dictionnaire tubétain publié en 1826 à Sérampore, ne contient pas ce mot, mais bien la phrase suivante, dans laquelle il se trouve : འུ་ལག་གི་ཡར་ཐ་འ་བཙུབ་ཏས་ « ayant la figure d'un » porteur brulée et comme un masque ». Le P. Schrôter traduit : *a sealed or branded countenance or appearance.* — Kl.

(2) Le 分 est la 100.e partie d'une once chinoise. — Kl.

Ceux qui ont passé l'âge de soixante ans sont exempts de toute charge. Si le service public l'exige, on requiert des bœufs, des chevaux, des ânes et des mulets dans les maisons riches; les pauvres se réunissent, et trois ou quatre maisons donnent une seule bête. Dans le Tubet, il y a peu de chevaux; on les amène des pays des Mongols appelés *Hor* (1), de celui du *Koukou-noor*, et d'autres cantons; de sorte qu'ils sont si chers, que pour un cheval médiocre il faut payer 17, 18 et 20 onces d'argent (*à 8 francs*).

EXPÉDITION DES AFFAIRES.

Autrefois, dans le Tubet, on apposait sur les actes officiels un petit sceau imprimé en couleur rouge. Les Tubétains faisaient usage des lettres tangoutes, et les Mongols des lettres mongoles. Les *kalon* et les magistrats inférieurs se servaient de couleur noire pour l'impression de leurs cachets (2). Dans la 9.e année de *Young tching* (1731), le gouvernement chinois distribua

(1) Ces vastes prairies sont nommées en chinois 草地 *thsao ti*, en tubétain *dziandong*, en mongol *kherè;* elles occupent toute la partie septentrionale du Tubet. On y élève des bestiaux; on y laboure peu la terre. Le mot *Hor*, désigne en tubétain les pays situés au nord-est du Tubet, et occupés par des Mongols de *Khara oussou*, mais cette dénomination s'applique aussi à toute la Mongolie.

(2) En Chine, on ferme les lettres en collant les bouts des sacs de papier dans lesquelles elles sont contenues, et l'on imprime sur l'endroit où sont collés ces bouts, le cachet en couleur rouge. Les Tubétains, au contraire, se servent, pour cacheter les lettres, de la même cire que les Européens.

des sceaux, et depuis ce temps on se sert de ceux-ci. Quand on demande ou qu'on envoie des soldats et des chevaux, les anciens et les *deïbon* n'ordonnent les levées que verbalement, si la distance n'est pas grande; si au contraire c'est loin, ils envoient par un courrier, des ordres écrits. Quand il survient une affaire importante et très-pressante, le porteur est muni d'une petite peau, c'est-à-dire un *ghadhagh* (mouchoir) blanc qu'on attache à une flèche; on y lit : « à transmettre » le plus tôt possible, et à mettre tout en œuvre pour » arriver sans retard le jour indiqué. » Qu'il y ait des affaires importantes ou non, les *kalon*, les *dheba*, les *djoungor* et les *deïbon* se rassemblent chaque jour au *H'lasseï-tsiô-k'hang*, où ils doivent discuter ces affaires et les soumettre aux deux généraux chinois et au *Dalaï-lama*; puis les décisions sont mises à exécution.

DES CHEFS.

Les fonctionnaires publics du Tubet sont nommés par les généraux chinois résidans à *H'lassa*, et par le *Dalaï-lama*. On les choisit parmi les personnes les plus remarquables par leurs talens et leurs qualités, et, de plus, dans les familles les plus riches. Il y a quatre *kalon* qui ont chacun une partie du Tubet à gouverner; le premier en rang est supérieur aux autres. Il y a également plusieurs *tsiakdzo* ou *tchakdzo*, c'est-à-dire, *directeurs*, uniquement occupés de la perception des impôts; plusieurs *nanso-siak* préposés à la justice et aux charges locales, plusieurs *djoungor* qui, au *H'lasseï-tsiô-k'hang*, font la révision

des actes et des délibérations de l'administration, et plusieurs *dzeigan* chargés de vérifier les comptes. La plupart des *djoungor* et des *dzeigan* sont héréditaires. C'est parmi eux qu'on choisit les grands et petits *dheba.* L'ancien d'un village chargé d'un message porte le titre de *goussio* (monsieur). Un référendaire se nomme *djonère*, un chef de bureau *nerba* (1), l'interprète *nèsianba.* On nomme aussi *dheba* les principaux gouverneurs des cantons, et les inférieurs *chouao* et *chibou.* Un chef militaire ou un général, et il y a cinq de ces généraux, s'appelle *deibon ;* sous leurs ordres sont les *dzeibon*, qui commandent à 200 hommes, le *siubon* à 100, le *dibon* à 45, et le *kiubon* à 10 (2). Tous les *dheba* et les officiers ci-dessus mentionnés vivent du produit des impôts payés par les lieux qui sont soumis à leur commandement (3).

---

(1) Ou plutôt གཉེར་བ་ *Gnier ba.*

(2) Il y a encore trois *narbion* ou *narboun.* Ce sont des inspecteurs de cantons auxquels le gouvernement chinois ne donne que le titre de *dheba.*

(3) Je dois faire observer que, dans l'original chinois, toutes ces dénominations d'officiers sont autrement écrites que chez le P. Hyacinthe ; j'ai cependant suivi son orthographe, parce que je la crois plus conforme à la prononciation tubétaine.—Kl.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 6 juillet 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. le colonel BRIGGS, en qualité de membre correspondant étranger.
le docteur KALTHOF, de Bonn.
ASSLAN RICHE, à Marseille.

M. Guys écrit d'Eden pour annoncer qu'il s'occupe de recherches sur les antiquités phéniciennes.

M. Pougens, membre de l'institut, offre à la Société plusieurs exemplaires d'une dissertation de M. l'abbé Chiarini sur la traduction projetée du Talmud, et propose au conseil d'admettre M. l'abbé Chiarini au nombre des membres étrangers de la Société. On arrête que les remercîmens du conseil seront adressés à M. Pougens, et on rappelle qu'aux termes du réglement les personnes proposées comme membres étrangers doivent être présentées par deux membres du conseil.

M. le comte d'Hauterive écrit pour annoncer au conseil que S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS, pendant son séjour à Londres, s'était entretenue des travaux de la société avec le gouverneur général de l'Inde anglaise, qui avait témoigné le desir de les seconder de tout son pouvoir. On arrête que M. le comte d'Hauterive sera prié de transmettre à S. A. R. les remercîmens du conseil.

MM. Silvestre de Sacy et Kieffer proposent M. Humbert de Genève comme membre étranger de la Société. MM. Saint-Martin, Reinaud et Agoub sont chargés de faire un rapport sur les titres littéraires de M. Humbert.

M. Klaproth, au nom de la commission chargée d'examiner l'ouvrage de M. de Siébold *sur l'Origine des Japonais*, fait son rapport, duquel il résulte, qu'attendu la condition imposée par M. Siébold d'adopter pour la publication de son traité le format des ouvrages de M. Humbold, la Société ne peut en entreprendre l'impression; le conseil adopte les conclusions de ce rapport. (*Ce rapport a été inséré dans le n.° de juin dernier, t. III, p. 385-409*).

M. Eug. Burnouf, au nom de la commission chargée d'examiner les titres littéraires de M. Briggs, colonel au service de la compagnie des Indes, propose d'admettre M. Briggs comme membre étranger de la Société. Ces conclusions sont adoptées par le conseil.

M. Hase fait un rapport sur l'édition grecque des Pastorales de Longus, donnée par M. de Sinner.

M. Agoub fait un rapport sur l'édition lithographiée de la géographie d'Aboulféda par M. Jouy, et propose que la Société souscrive pour quarante exemplaires de cet ouvrage. Cette proposition est renvoyée à la commission des fonds.

M. Brosset lit la traduction de plusieurs odes du *Chi king*.

On a donné, l'année dernière, à Calcutta, une édition du Coran, avec une traduction interlinéaire en langue hindoustani.

On vient aussi de donner à Bombay une édition lithographiée de l'*Anwar-Sohaïly*. M. Malcolm en a adressé un exemplaire à la Société asiatique de Londres.

On annonce qu'on a imprimé à Malacca une traduction anglaise des *Sse-Chou*, faite par feu M. Collié, écossais.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Lettre de M. le baron SILVESTRE DE SACY, à *M. Garcin de Tassy*.

MONSIEUR,

En rendant compte dans le *Journal asiatique*, de la *Description des Monumens musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, publiée par M. Reinaud, vous avez cru devoir observer que l'auteur avait eu tort de traduire, dans le 1.er chapitre de l'Alcoran, ces mots رب العالمين par *le maître des mondes*, tandis que, de l'aveu de tous les commentateurs, le mot العالمين signifie *les créatures*. Vous avez, à l'appui de votre opinion, cité un vers du poëme des *Amours de Joseph et de Zouleïkha*, ouvrage du célèbre poète Djàmi, vers dans lequel le mot عالم, au singulier, vous paraît incontestablement signifier *une créature*. Je vous demande la permission de soumettre à une discussion critique, cette opinion, qui ne vous est pas particulière; elle n'est pas sans importance, parce qu'il s'agit d'un livre qui forme le code religieux de plusieurs empires, et qui a exercé une grande influence depuis douze siècles sur une portion considérable du



genre humain. Si l'on en croit Marracci, l'expression dont il s'agit prouverait que Mahomet croyait à l'existence de plusieurs mondes, et ce serait une erreur de plus à ajouter à celles qu'il a consacrées dans ses prétendues révélations. Ce serait aussi pour justifier ce législateur de l'imputation d'avoir adopté une semblable folie, que les commentateurs auraient imaginé de donner un sens différent au mot عالمون. Reland, qui avait plus de critique que Marracci, mais qui peut-être, sans trop se rendre compte des motifs qui dirigeaient sa plume, n'était pas fâché de le trouver en défaut, a soutenu contre lui que ce mot ne pouvait pas, en beaucoup d'endroits de l'Alcoran, signifier autre chose que *les créatures*, et il en a conclu qu'il n'y avait pas de raison pour le traduire d'une autre manière dans l'expression رب العالمين. Mais ce savant critique ne pensait pas cependant que ce fût là le vrai sens que Mahomet attachait à ce titre, sous lequel il désignait l'auteur et le maître de toutes choses. Reland, familiarisé comme il l'était avec la doctrine et les livres des Juifs, ne pouvait pas manquer de reconnaître que le prophète des Arabes n'avait fait que transporter dans leur langue l'épithète de *maître des mondes* רבון של עלמים que les Juifs donnent à Dieu. Toutefois, il ne voulait pas qu'on entendît par ces *mondes*, des créations étrangères à l'univers dont nous faisons partie. Par *mondes*, il fallait entendre, selon lui, des catégories entières d'êtres d'une même espèce, telles que les substances angéliques, le genre humain &c., en sorte que Mahomet avait pu appeler Dieu *le maître*

des mondes, sans que cette expression autorisât à lui imputer l'erreur que lui reproche Marracci. Reland prouve que cette acception du mot عالم *monde*, n'est point étrangère aux écrivains musulmans; mais cette preuve, il faut l'avouer, est de bien peu de valeur: car il est très-vraisemblable que cette acception du mot عالم n'est fondée précisément que sur l'interprétation donnée par les commentateurs aux mots رب العالمين de l'Alcoran, et qu'elle était tout-à-fait inconnue aux Arabes du temps de Mahomet. Reland nous suggère encore une autre interprétation du mot عالمون, qui devrait de même son origine aux Juifs, et même au texte sacré, et suivant laquelle Dieu serait appelé, non *le maître des mondes*, mais *le maître des siècles*.

Voilà donc, suivant Reland, trois manières admissibles d'entendre le mot عالمون. Avant d'examiner à laquelle il convient de donner la préférence, je m'arrêterai un instant sur le vers de Djami que vous avez cité, et dans lequel vous pensez que le mot عالم signifie *une créature*. Je ne puis pas partager votre opinion. Ce mot au singulier veut dire incontestablement le *monde* ou l'*univers*, et c'est, je crois, sa signification propre et primitive dans la langue arabe. Il signifie de plus, d'après une application due, je pense, aux philosophes et aux spiritualistes musulmans, des classes ou des catégories d'être réels ou fictifs d'une même nature, comme عالم الشهادة le *monde des choses qui tombent sous les sens*, عالم الغيب *le monde des choses invisibles*, عالم الجن *le monde des génies*, عالم الجبروت *le*

monde de la toute-puissance divine, عالم الملكوت *le monde des substances spirituelles, &c.*; mais, par cela même qu'il signifie une *classe*, une *catégorie*, il n'est pas propre à signifier une *créature individuelle.* Dans le passage dont il s'agit, Zouléïkha ayant vu en songe Joseph, dont la beauté lui a inspiré une passion violente, lui dit : « Avec tant de beauté et des » charmes si ravissans, dis-moi qui tu es, et à quelle » famille tu appartiens ? Es-tu un diamant éclatant ? En » ce cas, quelle est la mine de laquelle tu proviens ? » Et si tu es un roi illustre, où est ton palais ? » Joseph lui répond : « Je suis de la postérité d'Adam ; je suis » du genre *de l'argile et de l'eau de ce monde.* »

بگفتا از نژاد آدمم من
زجنس گل وآب عالم من

Observez que, si عالم signifiait *créature*, le poète, pour exprimer *une créature*, aurait dû nécessairement dire عالمی, et que d'ailleurs, pour avoir la mesure du vers, il faut prononcer ainsi :

Zidjinsi ghil | weâbi â | lemem men,

Et le *kesra* (*i*) du mot *âbi* n'est pas seulement ici pour compléter la mesure, auquel cas il ne donnerait qu'une syllabe brève; par conséquent le mot عالم est le complément de آب. La traduction de ce texte en arabe serait : انی انا من جنس طین العالم ومایه, et il faut nécessairement traduire : *ex genere terræ et aquæ mundi, sum ego.* Le sens est donc : *Je suis de cette espèce de la terre et de l'eau* (c'est-à-dire *de*

l'espèce humaine formée d'eau et d'argile) *qui fait partie de ce monde.*

Passons maintenant à l'objet principal de cette discussion.

J'ai déjà dit que Reland avait fait voir que, dans un grand nombre de passages de l'Alcoran, le mot عالمون signifie sans aucun doute les *créatures*, ou plutôt les *créatures intelligentes*, et spécialement les *hommes*. Je ne citerai en preuve de cette vérité que deux passages. Dans le premier (sur. 21, v. 71 éd. de Hinckelmann), Dieu, en parlant d'Abraham, dit: « Nous » l'avons délivré lui et Lot, et conduit vers la terre » que nous avons bénie, en faveur des *hommes*. » ونجيناه ولوطا الى الارض التى باركنا فيها للعالمين. Le second (sur. 26, v. 165), est encore plus positif: « Au- » rez-vous donc un commerce infâme avec les mâles » d'entre les *hommes*, et abandonnerez-vous ce que » Dieu a créé pour vous, vos épouses? تاتون الذكران من العالمين وتذرون ما خلق لكم ربكم من ازواجكم Mais il est peu vraisemblable que ce même mot n'ait qu'une signification aussi restreinte dans cette expression emphatique رب العالمين. Voyons donc ce qu'en disent les commentateurs et les lexicographes.

L'auteur du livre intitulé كتاب التعريفات *Livre des définitions*, s'exprime ainsi: « Le mot *âlem*, dans » l'usage ordinaire de la langue, signifie, ce par le moyen » de quoi on connaît une chose; comme terme tech- » nique, il veut dire tous les êtres hors Dieu, parce » que c'est par eux qu'on connaît Dieu, tant en fait » de ses noms qu'en fait de ses attributs. »

العالم لغةً عبارة عمّا يعلم به الشيء واصطلاحا عبارة عن كل ما سوى الله من الموجودات لانه يعلم به الله من حيث اسماؤه وصفاته

Djewhari est bien peu satisfaisant, il se borne à dire : « *Alem* signifie les choses créées, le pluriel est *awalim ; âlémouna*, ce sont les diverses espèces des » choses créées. »

والعالم الخلق والجمع العوالم والعالمون اصناف الخلق

Suivant l'auteur du *Kamous* « *Alem* signifie la to- » talité des choses créées, ou tout ce qui est renfermé » sous le ciel. *Alem* et *yasem* sont les seuls mots de » la forme *fâalon*, qui font le pluriel en *ouna*, »

والعالم الخلق كله او ما حواه بطن الفلك ولا يجمع فاعل بالواو والنون غيره وغير ياسم

Il est plus important de voir ce que disent les commentateurs de l'Alcoran. Voici de quelle manière s'exprime Béïdhawi, en expliquant les mots رب العالمين de la première surate de l'Alcoran :

« *Alem* est un nom qui signifie *ce par le moyen de* » *quoi on connaît* (quelque chose); il est analogue à » *khatem* (cachet) et *kaleb* (moule). On s'en sert » communément pour exprimer ce par le moyen de » quoi on connait l'auteur (de l'univers), et c'est tout, » hors lui-même, tant les substances que les accidens : » car toutes ces choses, par leur existence facultative » et par le besoin qu'elles ont d'un être qui leur im- » prime un mode (d'existence) et qui existe par lui-

» même, sont une preuve de son existence. L'auteur » a mis ce mot au pluriel, afin qu'il renfermât toutes » les espèces diverses qui sont comprises sous lui : » entre ces espèces, celles qui sont douées d'intelligence l'emportant sur les autres, il lui a donné » au pluriel la forme *ina*, comme on la donne à tous » les adjectifs qui s'appliquent aux êtres intelligens. » Suivant d'autres, *âlem* est un nom qu'on a donné à » tous les êtres, anges, génies ou hommes, qui sont » capables de savoir, et ce nom a été étendu aux autres » êtres, par manière de dépendance et d'accessoire. » D'autres pensent que l'auteur a voulu dire ici les » *hommes*, car chaque homme en particulier est un » monde, en tant qu'il contient en lui-même des » parties pareilles à ce que contient le grand monde, » soit substances, soit accidens, au moyen desquels » on connaît le créateur, tout comme on le connaît » par les choses qu'il a produites dans le monde. C'est » pour cela qu'ailleurs il a assimilé la considération de » l'homme et celle de l'univers, en disant : *Ne vous* » *regarderez-vous donc pas vous-mêmes ?* » (Sur. 51, v. 20 et 21. (1)

(1) Voici ce qu'on lit dans le *Casschaf*:

العالم اسم لذوى العلم من الملائكة والثقلين وقيل كل ما
عُلِمَ به الخالق من الاجسام والاعراض فان قلت لما جمع
قلت ليشمل كل جنس مما سمّى به فان قلت فهو اسم
غير صفة وانما يجمع بالواو والنون صفات العقلاء او ما

والعالم اسم لما يعلم به كالخاتم والقالب غلب فيما يعلم
به الصانع وهو كل ما سواه من الجواهر والاعراض فانها
لامكانها وافتقارها الى مؤثر واجب لذاته تدل على وجوده
وانما جمعه ليشتمل على ما تحته من الاجناس المختلفة وغلب
العقلاء منهم فجمعه بالياء والنون كسائر اوصافهم وقيل
اسم وضع لذوي العلم من الملائكة والثقلين وتناوله لغيرهم
على سبيل الاستتباع وقيل عنى به الناس ههنا فان كل
واحد منهم عالم من حيث انه يشتمل على نظائر ما في
العالم الكبير من الجواهر والاعراض يعلم بها الصانع كما
يعلم بما ابدعه في العالم ولذلك سوى بين النظر فيهما

وقال الله وفي انفسكم افلا تبصرون

Pour bien comprendre ce que dit en finissant Béïdhawi, il faut se rappeler que, dans l'endroit cité de l'Alcoran, on lit, suivant la traduction de Marracci, qui rend bien le sens du texte : *Et in terra sunt signa divinæ potentiæ, firmiter credentibus; et sunt etiam signa in animabus vestris,* (c'est-à-dire *in vobismet ipsis*) : *an ergo non aspicitis?* Alc. sur. 51, v. 20 et 21.

Dans les interprétations que nous venons de pro-

في حكمها من الاعلام قلت ساغ ذلك لمعنى الوصفية فيه
وهي الدلالة على معنى العلم

duire du mot عالون, il n'y a rien, il faut en convenir, qui fasse naître l'idée d'une pluralité de mondes, comme l'entend Marracci; mais ce savant commentateur de l'Alcoran n'a point ignoré ces interprétations de l'expression dont il s'agit, il a seulement dit qu'elles avaient été imaginées pour éviter à Mahomet le reproche d'avoir adopté l'opinion erronée ou ridicule de la pluralité des mondes, mais que ce sens, le premier qui se présente à l'esprit, était celui que les Musulmans des premiers siècles donnaient aux mots رب العالمين, et que c'était ainsi que l'avait entendu Mahomet lui-même qui n'avait fait en cela que copier les rêveries des docteurs juifs. Pour prouver cela il allègue, je pense, d'après le dictionnaire rabbinique de Buxtorf, que, dans un livre cabalistique intitulé טעמי מצות, on lit, que Dieu est le roi de cinquante ou même de cinquante mille mondes, ce qu'on prouve par ce passage du psaume 144 (suivant l'hébreu, 145): מלכותך מלכות כל עלמים *regnum tuum, regnum omnium seculorum*, entendant par עלמים *les mondes* et non *les siècles*, et donnant au mot כל *omnes* la valeur numérique des lettres *caf* et *lamed* dont il se compose; valeur qui répond à 50, et qui au moyen d'un point ajouté sur chaque lettre, est portée à 50,000. Une semblable interprétation est si bien dans le goût des Juifs talmudistes, qu'on ne peut guère douter qu'elle n'ait fait fortune parmi eux. Et elle a été adoptée par plusieurs commentateurs de l'Alcoran, et par quelques-uns des plus anciens docteurs de l'islamisme. Thaalébi (Abou-Ishak Ahmed, fils d'Ibrahim), l'un

des plus célèbres commentateurs du livre sacré des Musulmans, mort en l'année 427 de l'hégire, écrivain d'une grande autorité et auquel Abou'lféda rend ce témoignage, qu'on peut ajouter foi aux traditions qu'il rapporte, s'exprime ainsi à ce sujet, dans un passage cité par Marracci, et dont je ne transcrirai pas le texte parce qu'on peut le lire dans l'ouvrage de ce savant, soit dans le quatrième *Prodromus ad refut. Alcor.* p. 76, soit dans les notes sur la première surate :

« Saïd (fils de Mosayyeb) a dit : Le Dieu très-haut » a mille mondes, dont six cents sont dans la mer, et » quatre cents dans le continent. Dhahhak a dit : Parmi » eux il y en a trois cent soixante qui ont les pieds » sans chaussures et le corps nu, et qui ne connaissent » point celui qui les a créés, et soixante qui portent » des vêtemens. Abou-Saïd Hadhri a dit : Le Dieu très- » haut a quarante mille mondes : le monde (que nous » habitons) depuis son orient jusqu'à son occident, » ne fait qu'un seul de ces mondes. Mokatel, fils de » Soléiman a dit : Quatre-vingt mille mondes, dont » quarante mille dans la mer et quarante mille dans le » continent. Si je voulais expliquer ce que c'est que » ces mondes, j'aurais besoin de mille volumes, cha- » cun de mille pages. Caab Alakhbar a dit : Il n'y a » que Dieu seul qui puisse compter le nombre des » mondes. »

Je dois observer que Marracci, dans la traduction de la tradition attribuée à Dhahhak, lui fait dire dans le quatrième prodrome : *trecenti ac sexaginta mundi, quorum* INCOLÆ *discalceati sunt ac nudi*, ce qui

n'est pas conforme au texte. Dans les notes sur la première surate, il a traduit exactement : *trecenti ac sexaginta mundi, discalceati ac nudi.*

Faisons remaquer d'abord que Thaalébi est beaucoup plus ancien que Béïdhawi et même que Zamakhschari, et ensuite qu'il rapporte des traditions qui remontent aux premiers temps de l'islamisme. Saïd, fils de Mosayyeb, est mort, suivant Abou'lféda, en l'an 94, et il avait vécu avec plusieurs des compagnons du prophète. Dhahhak est, suivant toute apparence, le célèbre Dhàhhak, surnommé *Ahnaf*, mort en l'an 67 de l'hégire, et l'un des plus célèbres *tabis* de la première classe; Abou-Saïd Khodhri الخدري (et non *Hadhri* الحذري) est un des compagnons du prophète, et on place sa mort à l'an 74. Mokatel fils de Soléïman, est un des plus anciens commentateurs de l'Alcoran; il est mort à Basra, en l'année 150. Enfin Caab, surnommé *Alakhbar*, mort en l'an 32 de l'hégire, touchait aux premiers temps de l'islamisme.

Reland a objecté à Marracci, que ces traditions (ce qui est vrai de quelques-unes du moins) ne supposaient point des mondes proprement dits, distincts de celui que nous habitons, puisqu'on y disait que plusieurs de ces mondes étaient *dans la mer* et d'autres *dans le continent;* et il est évident que, parmi ces anciens musulmans, les uns ont entendu par *mondes* عالم des catégories d'êtres intelligens, plus ou moins analogues au genre humain, et d'autres, comme Abou-Saïd Khodhri, des systèmes de création comparables à celui de l'univers que nous habitons. Mais, de l'une

ou de l'autre manière, il est bien vraisemblable qu'ils n'attachaient ces idées vagues et indéterminées à l'expression رب العالمين, que parce qu'elle était étrangère à leur langue, et ce ne serait peut-être pas aller trop loin que de supposer que Mahomet lui-même, en employant une expression emphatique qu'il avait empruntée des docteurs juifs, n'avait guère songé à en déterminer le sens d'une manière rigoureuse. En admettant ma supposition, on conçoit aisément pourquoi il a donné au mot عالم la forme du pluriel عالمين, forme qui n'appartient proprement qu'aux adjectifs qui qualifient des êtres intelligens : c'est qu'elle se rapprochait plus que toute autre de l'hébreu *olamim* עלמים. D'après tout ce que je viens de dire, je pense qu'on doit rendre رب العالمين par *le maître des mondes*, en laissant à ce dernier mot une acception vague et qui ait une certaine latitude.

Mais, me direz-vous peut-être, si Mahomet a emprunté cette expression des juifs, pourquoi ne la traduirait-on pas plutôt par *le maître des siècles?* En effet, 1.° il est certain que, dans le verset cité du ps. 144, עלמים signifie *siècles* et non pas *mondes*, comme ont pu le rêver des cabalistes, et il suffit pour s'en convaincre de lire le verset en entier : *Regnum tuum, regnum omnium seculorum, et dominatio tua à generatione in generationem;* 2.° cette expression *maître des siècles* ou *roi des siècles* est consacrée dans l'antiquité juive et chrétienne; par exemple, dans ces passages du livre de Tobie, ch. XIII, v. 6 : ὑψώσατε τὸν βασιλέα τῶν αἰώνων, et v. 11 : εὐλόγει τὸν βασιλέα τῶν

αἰώνων; et dans celui-ci de la première épître de Saint-Paul à Timothée, ch. I, v. 17: *τῷ δὲ βασιλεῖ τῶν αἰώνων . . . μόνῳ σοφῷ Θεῷ τιμὴ καὶ δόξα.*

Il ne me sera pas difficile de répondre à cette question. Il me suffira de faire observer que, de même que le mot hébreu עלמים a pris, du moins dans les temps postérieurs au second temple, la double signification de *mundus* et *seculum*, de même aussi, chez les Juifs hellénistes, on a donné cette double acception au mot *αἰὼν*, et delà elle a passé dans le style des écrivains ecclésiastiques et dans la liturgie. Que signifie en effet le mot *αἰὼν* sinon le *monde présent* ou l'*universalité des choses*, dans ces textes du livre de la Sagesse, ch. XIII, v. 9 : *εἰ γὰρ τοσοῦτον ἴσχυσαν εἰδέναι, ἵνα δύνωνται στοχάσασθαι τὸν αἰῶνα, τὸν τούτων δεσπότην πῶς τάχιον οὐχ εὗρον*; et ch. XIV, v. 6: *ἡ ἐλπὶς τοῦ κόσμου ἐπὶ σχεδίας καταφυγοῦσα, ἀπέλιπεν αἰῶνι σπέρμα γενέσεως*; et ch. XVIII, v. 4, *ἄξιοι μὲν γὰρ ἐκεῖνοι στερηθῆναι φωτὸς . . . οἱ κατακλείστους φυλάξαντες τοὺς υἱούς σου, δι' ὧν ἤμελλε τὸ ἄφθαρτον νόμου φῶς τῷ αἰῶνι δίδοσθαι*? et dans ce passage de l'épître aux Éphésiens, ch. VI, v. 12 : *πρὸς τὰς ἀρχὰς, πρὸς τὰς ἐξουσίας, πρὸς τοὺς κοσμοκράτορας τοῦ σκότους τοῦ αἰῶνος τούτου, πρὸς τὰ πνευματικὰ τῆς πονηρίας ἐν τοῖς ἐπουρανίοις*? Lorsque Saint-Paul, dans la deuxième épître aux Corinthiens, chap. IV, v. 4, appelle le diable qui aveugle les hommes pour les empêcher d'ouvrir les yeux à la lumière de l'Évangile, *ὁ θεὸς τοῦ αἰῶνος τούτου*, qu'entend-il par *αἰὼν*, sinon le monde ou les choses qui tombent sous les sens?

Le pluriel *οἱ αἰῶνες* est aussi employé, comme עלמים en hébreu, pour dire les *mondes*, c'est-à-dire les divers

systèmes d'êtres dont se compose l'universalité des choses. Peut-on l'entendre autrement dans ces textes de l'épître aux Hébreux, ch. I, v. 2 : *ὃν ἔθηκε κληρονόμον πάντων, δι' οὗ καὶ τοὺς αἰῶνας ἐποίησεν*; et ch. II, v. 3 : *πίστει νοοῦμεν κατηρτίσθαι τοὺς αἰῶνας ῥήματι Θεοῦ, εἰς τὸ μὴ ἐκ φαινομένων τὰ βλεπόμενα γεγονέναι*?

Je pourrais accumuler un grand nombre de passages du nouveau testament, où le mot *αἰὼν* et en latin *seculum* est pris pour le *monde*, mais je me bornerai à faire observer que ces deux mots *mundus* et *seculum* ont été si bien regardés comme synonymes, que dans deux endroits de l'épître de Saint-Jacques où le texte grec porte *κόσμος*, la version latine a *seculum.* C'est aussi dans ce sens que, dans la liturgie latine, le mot *seculum* est fréquemment employé, par exemple, dans cette formule qui termine souvent les prières du service funéraire : *qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem* (1).

D'après cela, je n'hésite point à penser que, dans les deux textes cités du livre de Tobie, dans celui de la première épître à Timothée, et dans un autre de l'Apocalypse, où se trouve l'expression *βασιλεὺς τῶν αἰώνων* employée en parlant de Dieu, on devrait la traduire par *roi des mondes*, dans le sens que j'ai expliqué, et non par *roi des siècles.*

Je n'ignore pas que, dans beaucoup d'autres passages, *αἰὼν* a une autre signification, et il suffirait pour

---

(1) On sait que les Latins ont employé le mot *secla* dans le sens de *catégories, espèces.* Qui ne connaît l'expression *secla ferarum*?

le prouver de ce seul texte de l'épître aux Éphésiens, ch. II, v. 2 : κατὰ τὸν αἰῶνα τοῦ κόσμου τούτου ; mais cela ne prouve rien contre ce que j'ai précédemment établi.

L'abus que différentes sectes de gnostiques ont fait du mot αἰὼν et de son pluriel αἰῶνες, suffirait, ce me semble, pour prouver que, dans les premiers temps du christianisme, les Juifs et les Chrétiens attachaient à ces expressions des idées de *substances*, d'êtres ou de catégories d'êtres ayant une existence propre et distincte, et n'entendaient pas par-là seulement des périodes de temps plus ou moins longues.

Avant de terminer cette discussion sur le sens des mots رب العالمين que je suppose n'être qu'un emprunt fait aux Juifs par Mahomet, il ne sera pas inutile de faire voir que ce n'est pas la seule expression hébraïque qui ait passé dans l'Alcoran.

Le Pentateuque est appelé constamment dans l'Alcoran التورية, mot qui n'est autre que l'hébreu התורה *lex*.

Le mot جهنم qui veut dire l'*enfer*, est sans aucun doute le mot rabbinique גֵּהִנָּם, dérivé de l'hébreu גיהנם *la vallée de Hinnom*. Djewhari reconnaît que c'est un mot d'origine étrangère, mais il se trompe en ce qu'il dit que c'est un mot persan qui a été admis dans la langue arabe.

Le paradis ou le séjour des bienheureux, est souvent appelé dans l'Alcoran : جَنَّاتُ عَدْنٍ Comme le verbe عدن signifie en arabe *prendre* un lieu *pour sa résidence, y demeurer long-temps sans en sortir*,

les lexicographes et les commentateurs de l'Alcoran disent que les jardins du paradis sont appelés ainsi, parce que les élus y *résideront*. Voici le texte de Djewhari :

عَدَنْتُ البلد توطّنته وعَدَنَتِ الابل بمكان كذا لزمته فلم تبرح ومنه جنّات عَدْنٍ اى جنّاتُ اقامةٍ..... والعادن الناقة المقيمة في المسرى

Béïdhawi, sur la neuvième surate de l'Alcoran, dit de même :

جنّات عَدْنٍ اقامة وخلودٍ وعنه عليه الصلوة والسلام عَدْنٌ دار الله التى لم ترها عين ولم تخطر على قلب بشر لا يسكنها الا ثلاثة النبيّون والصديقون والشهدآء

« *Djennatou adnin*, c'est-à-dire *jardins de résidence et de demeure stable*. On rapporte du prophète cette parole : *Adn* est le palais de Dieu, palais qu'aucun œil n'a jamais vu, dont personne n'a jamais conçu l'idée : il n'y entrera que trois sortes de personnes, les prophètes, les hommes véridiques et les martyrs. »

Si cette parole est de Mahomet, elle prouve qu'il considérait عدن comme un nom propre. Aussi ne lui donne-t-on point l'article, et au lieu qu'on dit, avec l'article : دار الخلد, on dit sans article : جنات عدن, quoique, si l'on en croit les lexicographes arabes, خلد et عدن soient synonymes. Je ne crains point d'assurer que عدن n'est point ici un mot arabe, et n'est autre

chose que l'hébreu *Eden* עדן qui signifie *délices, volupté.*

Un autre mot qui revient trois fois dans l'Alcoran, et qui est évidemment un mot hébreu, c'est سكينة. On lit, à l'occasion de l'élection de Saül pour roi d'Israël, dans la surate 2, v. 249 : « Et leur prophète » leur dit: Le signe de sa royauté, c'est que l'arche » dans laquelle est la *sékina* de la part de votre sei» gneur, et un reste de ce qu'a laissé la famille de » Moïse et d'Aaron, viendra à vous; elle sera portée » par les anges. » Les deux autres passages se lisent dans la surate 48, vers. 4 et 18. Au verset 4 on lit: « C'est lui qui a fait descendre la *sékina* dans les » cœurs des croyans, afin que leur foi prît un nouvel » accroissement » ; et au v. 18 : « Dieu a été satisfait » des croyans, à l'instant où ils te faisaient hommage » sous l'arbre; il a su ce qui se passait dans leurs » cœurs, et il a fait descendre sur eux la *sékina.* » Les lexicographes arabes ne voyant dans le mot *sékina* السكينة qu'un dérivé du verbe سكن *être tranquille, être calme, habiter*, traduisent ce mot par *tranquillité, gravité* وداع , وقار. Mais le commentaire de Béïdhawi sur le passage de la deuxième surate, prouve que le sens de ce mot était fort incertain pour les Musulmans; voici comment il s'exprime: « Dans ces mots: *in ipso* (*est*) *sekina à do-* » *mino vestro,* le pronom *ipso* veut dire *in ad-* » *ventu ejus,* c'est-à-dire, l'arrivée de l'arche vous » procurera du calme et de la sécurité; ou bien le » même pronom se rapporte à l'arche, et alors le

» sens est que dans elle est déposé ce en quoi vous
» mettez votre appui, c'est-à-dire le Pentateuque.
» Quand Moïse combattait, il faisait porter en avant
» l'arche : cela rassurait les enfans d'Israël, et ils ne
» prenaient pas la fuite. Suivant d'autres, la *sékina*
» était une figure d'émeraude ou de yakout, renfermée
» dans l'arche ; elle avait la tête et la queue d'un chat,
» et deux ailes . . . . : quand l'arche s'avançait
» rapidement vers l'ennemi, ils la suivaient ; et quand
» elle s'arrêtait, ils s'arrêtaient aussi, et demeuraient
» tranquilles, et le secours leur arrivait du ciel :
» d'autres disent que c'étaient les figures des prophètes
» depuis Adam jusqu'à Mahomet. Enfin, suivant
» d'autres, *tabout* (l'arche) c'est le cœur, et *sékina*
» c'est la science et la sincérité qui est dans le cœur :
» l'arrivée de l'arche, c'est lorsque le cœur devient le
» domicile de la science et de la gravité, tandis qu'il
» ne l'était pas précédemment. »

Je n'ai rapporté cela que pour prouver que le mot سكينة a été obscur pour les commentateurs. Or qui ne voit que ce n'est autre chose que la *schékina*, שכינה c'est-à-dire *la présence de la majesté divine*, ou, comme s'exprime Moïse, *la gloire de Dieu* qui, se reposant sur le tabernacle, annonçait la présence de la divinité. On peut conjecturer, par les deux passages de la surate 48, que Mahomet lui-même attachait à ce mot une idée de calme et de sécurité.

Observons en passant que le mot تابوت *arche* n'est pas un mot d'origine arabe ; mais bien un mot hébreu sous une forme chaldaïque.

Peut-être parmi les mots d'un sens peu certain qu'on rencontre dans l'Alcoran, comme par exemple حطّة sur. 5, v. 55, y en a-t-il encore quelques-uns dont la langue hébraïque, jointe à la connaissance des fables rabbiniques, fournirait une interprétation plus satisfaisante que celles qu'offrent les commentateurs arabes. C'est un objet de recherches que je me contente d'indiquer, et je me hâte de finir ces observations, devenues déjà plus longues que je n'en avais l'intention.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance des sentimens d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Le baron SILVESTRE DE SACY.

Notice sur l'apparition nouvelle d'un prophète musulman en Afrique, par M. DAVEZAC DE MACAYA; *lue à la Société asiatique, dans sa séance du 3 août 1829.*

MESSIEURS,

Desireux de vous communiquer quelques détails sur une fermentation religieuse récemment survenue dans un état musulman de l'Afrique occidentale, j'ai, à la hâte, jeté sur le papier cette notice. Veuillez l'accueillir avec toute l'indulgence que réclame la précipitation avec laquelle elle a été rédigée. Ne pouvant lui donner les développemens que j'eusse desiré, j'ai tâché d'y consigner du moins l'esquisse des notions

les plus propres à faciliter la complette intelligence de l'évènement qui en fait le sujet.

Il est peu de gens, même parmi ceux qui n'ont fait aucune étude des littératures musulmanes, qui ne sachent ce que la superstition des sectateurs de Mahomed, ce que leur histoire, et sur-tout celle des Maures (1), ont procuré de célébrité au titre de *mahdy* مهدي, porté à diverses époques par des personnages qu'entoura la religieuse vénération du vulgaire.

Ce mot, diversement articulé par les Européens (2),

---

(1) Sous ce nom de Maures il faut comprendre tous les habitans à peau blanche ou réputée telle, soit Arabes, soit Berbers, de l'Afrique occidentale; car il n'est que la traduction de l'adjectif *maghreby* مغربي, qui dans la langue des Arabes a précisément cette signification.

(2) D'Herbelot (*Bibliot. orient.* pag. 351), de Guignes (*Hist. des Huns*, tome I.) et le savant professeur M. Caussin le père (*Hist. de Sicile, traduite de l'arabe de Nowayry*) disent *mahady*; Guillaume de Tyr (*Hist. des croisades, édit. de M. Guizot*, tome III, p. 200) crut entendre prononcer en Orient *méhédy*, qui est aussi l'orthographe adoptée par le français Cardonne (*Hist. de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*, tome II.) et l'espagnol Conde (*Hist. de la dom. de los Arabes en Espana,* tomo I); l'allemand Hartmann (*Edrisi Africa*) écrit *mahedy*; et les Français de nos établissemens d'Afrique ont cru l'entendre articuler *mahidy*; quelques-uns l'ont même vicieusement transcrit *maïdi*. (Voir les *Annales maritimes, juillet 1829.*).

Les auteurs de la grande *Histoire universelle* anglaise, en considération sans doute de la signification constamment active attribuée par le vulgaire à ce titre, l'écrivent (*Édit. française in-8.°*, tom. LXII, p. 402), de même que le suédois Tychsen (*Introd.*

paraît devoir être régulièrement prononcé *mahdy*, ainsi que l'écrivait en italien, au XVIe siècle, le maure Al-Hhasan ben-Mohhammed al-Gharnathy, si connu sous le nom de *Léon l'Africain* (1). Avec cette forme, c'est le participe passif normal du verbe *haday* هدى, usité dans le sens de *diriger*.

Le titre de *mahdy* a été adopté comme un simple surnom honorifique, par divers princes musulmans

---

in rem num. Moham. p. 30), *mohdy*, quatrième forme régulière du participe dans la voix active, ou *mohèdy* en trois syllabes (*loc. cit.* p. 410); Chénier (*Rech. sur les Maures*, t. III) emploie une leçon presque identique à cette dernière en épelant *mohady*.

L'arméno-suédois Mouradgea d'Ohsson (*Tableau de l'emp. othom. édit. in-fol.* tome I. p. 88), a exprimé en français la véritable prononciation disyllabie et passive, avec cette orthographe *mehhdy*, vicieuse toutefois en ceci, que l'aspiration forte qu'elle indique, supposerait que le mot est écrit en arabe محدى, tandis que l'orthographe régulière, de même que l'émission orale n'emploient que l'aspiration faible, مهدى.

Le docte voyageur anglais Shaw (*Voyages en Barbarie*, pag. 245), qui résida long-temps dans les États Barbaresques, reproduit, d'après Léon l'Africain, l'orthographe normale *mahdy*; Pétis de la Croix (*Trad. franç. du Qarthâs, ms. de la Bibl. du Roi*) l'adopte également lorsqu'il écrit *mehdy*, sans doute d'après l'articulation dont son oreille avait été frappée dans ses voyages en Afrique.

Enfin le grammairien des grammairiens arabes, l'illustre M. de Sacy (*Journal des Savans, avril 1826*), et notre savant confrère M. Reinaud, pour lequel j'aime à professer la déférence littéraire comme l'estime et l'amitié les plus sincères (Voir *Mon. musulm.*, tome I, p. 378 et tome II, p. 203), ont aussi adopté l'un et l'autre le participe passif *mahdy*.

(1) *Della descrittione dell'Africa*, dans la collection *in-folio* de Ramusio, tome I, *f.*° *74 verso*.

soit d'Orient soit d'Afrique ou d'Espagne, tantôt avec le complément *b-Ellah* (1), tantôt d'une manière absolue (2); mais on ne saurait confondre avec ces qualifications purement nominales, le même titre de *mahdy* dans son application spéciale à des personnages qui l'ont reçu ou usurpé comme le signe du caractère de leur mission (3): mission de réforme religieuse et de domination politique.

Or voici, d'après l'opinion universellement adoptée, la croyance populaire dans laquelle ces divers apôtres prétendus ont, à différentes époques, trouvé l'origine et le prétexte de la mission qu'ils s'arrogeaient.

Chacun sait que, dès la mort de Mahomed, des divisions éclatèrent parmi ses disciples à l'occasion du choix de ses successeurs : il en résulta un grand schisme,

---

(1) مهدى بالله *mahdy b-Ellah*, dirigé par Allah.

(2) Tel fut le khalyfe Mohhammed al-Mahdy, neveu d'Abou-l-A'bbâs al-Saffâh, lequel commença de régner à Baghdâd en l'année 158 de l'hégire (775 de l'ère vulgaire); tel fut également al-Mahdy ben-Yousef al-Keznany, prince de *Meknâsah*, qui fut vaincu par Yousef ben-Taschfyn al-Lamtouny; tel fut encore Mohhammed ben-al-Qâsem al-Mahdy, roi de Malaga, de la dynastie des Hamoudytes, issue de celle des Édrysytes de Fês.

(3) Dans cette application spéciale, d'Herbelot lui donne la signification de *Directeur et Pontife dans la religion musulmane* (*Bibliothèque orientale*, p. 531); et Guillaume de Tyr (*loco citato*) l'explique ainsi en parlant de O'bayd-allah : « Il s'ap-» pela *méhédy*, ce qui veut dire *celui qui aplanit*, comme pour » indiquer qu'il était celui qui établirait le repos partout, et qui » dirigerait le peuple dans des voies plus unies, où il ne rencon-» trerait aucun obstacle. »

qui subsiste encore. D'un côté sont rangés ceux qui ne reconnaissent de succession légitime, tant au spirituel qu'au temporel, que dans la lignée directe du Prophète, issue de son gendre A'ly, et éteinte à la douzième génération, en la personne du jeune Abou-'l-Qâsem Mohammed, surnommé par excellence *al-Mahdy:* enlevé, enfant encore (1), au culte de ses dévots partisans, ce jeune prince termina sans retour, en l'année 264 ou 267 de l'hégire [877 ou 880 de l'ère vulgaire], la série des grands *imâms*, ou souverains pontifes légitimes. De l'autre part se trouvent les *sonnytes*, ou *observateurs de la tradition*, distribués plutôt que séparés en quatre sectes également orthodoxes (2); ceux-ci, tout en professant un respect

---

(1) A neuf ans suivant les uns, à douze ans suivant les autres; mais dans l'opinion de quelques-uns, bien que disparu du monde, il se manifesta à plusieurs de ses prosélytes, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de soixante-quatorze ans: sa retraite devint alors impénétrable; et elle ne doit cesser que lors de sa manifestation solennelle. C'est dans une grotte près de *Serra-man-raa*, sur les bords du Tigre, qu'il demeure caché. (*Voir* d'Herbelot, p. 351 et 604.)

(2) Savoir : 1.° celle des *Hhanyfytes* حنيفية ou des prosélytes du docteur Abou-Hhanyfah al-Na'amân ben-Tsâbet, de *Koufah*, mort en l'année 150 (E. V. 767); les Turcs o'tsmanlys suivent sa doctrine. 2.° celle des *Mâlekytes* مالكية ou des prosélytes du docteur Abou-'Abd-Allah Mâlek ben-Anas, de Médyne, mort l'an 179 (E. V. 795.); elle est dominante chez les musulmans de l'Afrique occidentale. 3.° celle des *Schâfa'ytes* شافعية qui tire son origine du docteur Abou-A'bd-Allah Mohhammed ben-Edrys al-Schâfa'y, de *Ghazah*, mort en l'année 204 (E. V. 819); c'est celle que suivent les Égyptiens. 4.° enfin celle des *Hhanbalytes* حنبلية qui doit sa naissance au docteur

profond pour la descendance directe de Mahomed, n'ont point pour elle une vénération aussi exclusive ni aussi superstitieuse que leurs adversaires, qu'ils ont flétris du nom de *schyaytes* ou *schismatiques* (1).

Dans l'opinion de ces derniers, le douzième imâm, disparu du monde depuis tant de siècles, est toujours plein de vie, toujours prêt à reparaître pour réformer les abus, subjuguer la terre, et reprendre le double sceptre. Les *sonnytes* ne croient point à la perpétuité d'existence du *Mahdy;* mais il semble avéré que les Maures, bien que professant généralement la secte orthodoxe *mâlekyte*, ont conservé, de leur contact prolongé avec des dynasties *schyaytes* (2), une foi aveugle, soit à la réapparition réelle du jeune Mohhammed parmi les hommes, soit à la venue d'un nouvel imâm, son image parfaite, son représentant et son successeur légitime. Ils attendent donc ou le *Mahdy* lui-même ou un *mahdy* comme lui.

Est-il dès-lors surprenant que des hommes enthousiastes, et qui ont pu être plus fanatiques encore

---

Ahhmèd ebn-Hhanbal al-Scheybâny, de Baghdâd, mort l'an 241 (E.V. 855.); celle-ci est généralement adoptée en Arabie.

(1) Les Persans notamment sont de ce nombre. M. Reinaud a fait remarquer (*Monum. mus.* tome I, 377) que les princes *Ṣéfévys*, vulgairement appelés *Sofys*, faisant allusion au dernier imâm, s'intitulaient sur leurs sceaux et monnaies بنده ولايت شاه ou plutôt بنده، شاه ولايت *bendèhi schâhi véláyet*, c'est-à-dire *esclave du Roi du pays.* Une note que je reçois à l'instant de M. Berton, directeur de notre établissement de Richard-Tol, sur le Sénégal, m'assure que les Maures riverains suivent généralement la secte de A'ly.

(2) Les Édrysytes, les O'baydytes, les Mouahhédytes.

qu'ambitieux, subjuguant par leur supériorité intellectuelle le vulgaire ignorant et simple, aient voulu faire croire et aient cru eux-mêmes qu'ils étaient appelés à remplir cette glorieuse mission de réforme et de domination?

Une tradition, d'ailleurs, reçue comme authentique, attribue à Mahomed une prophétie d'après laquelle l'Afrique occidentale était spécialement désignée comme le théâtre futur d'une révolution remarquable: elle annonçait en effet qu'un jour *un soleil se lèverait au Couchant* (1); et pour les Arabes, le couchant (المغرب *al-Maghreb*), c'est l'Afrique occidentale. Aussi est-ce en ces contrées qu'ont apparu à diverses fois de prétendus *mahdy*, dont quelques-uns ont bouleversé les gouvernemens établis, pour s'élever à leur place, et sont devenus les fondateurs de puissantes dynasties.

Tel fut *O'bayd-allah ben-Mohhammed le Schyayte*, qui le premier voulut justifier la prophétie en s'élevant en Occident au temps marqué par elle, c'est-à-dire à la fin du III.ᵉ siècle de l'hégire. Il prit le titre de *mahdy* (2), que portèrent aussi ses successeurs

(1) Voir d'Herbelot (*loco citato*), et l'Histoire universelle par une société de gens de lettres (*édit. in-8.º*, tome LXII, p. 402).

(2) Il est remarquable que O'bayd-allah eût pu se donner pour le *mahdy* Mohhammed lui-même, puisque celui-ci, en le supposant existant, ne devait avoir que quarante ans environ lors de l'insurrection de O'bayd-allah. Mais le nouveau *mahdy*, tout en remontant sa généalogie jusqu'à A'ly, n'établissait point sa succession directe à l'imâmat. Il se disait seulement fils de Mohhammed, fils d'Ismayl, fils de l'imâm Gia'far ben-Mohhammed ben-A'ly ben-Hosayn ben-A'ly ben-Aby-Thâleb. Un fragment

immédiats, lesquels publiaient que, par une sorte de métempsychose, l'esprit du dernier imâm vivait et se perpétuait héréditairement en eux (1). Ce fut à *Ségélmâsah* (2), sur la limite atlantique du grand *Ssahhrâ*, que O'bayd-allah leva l'étendart de la réforme et de la conquête: de proche en proche, sa dynastie, élevée sur les ruines de celles des Edrysytes de *Fês*, des Aghlabytes de *Qayrouân*, des Médrârytes de *Ségélmâsah* (3), des Rostamydes de

---

de Maqryzy, inséré dans la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy (*nouv. édit.* tome II), renferme des détails curieux sur l'origine de O'bayd-allah et sur les circonstances de son élévation.

(1) M. Reinaud (*Monum. musulm.* tome I, p. 379) cite une médaille d'or appartenant à M. le duc de Blacas, où il est fait allusion à cette prétention, non moins singulière que tout ce qui se rattache au mystérieux personnage.

(2) Cette ville fut bâtie, d'après De Guignes (*Hist. des Huns*, tome I), en l'année 140 de l'hégire (E. V. 757) par I'ysay ben Yezyd; d'après Léon l'Africain (*Descript. Afr. lib.* VI, § 31), sa fondation remonterait aux temps de la domination romaine. Elle fut le berceau ainsi que le siége de la dynastie des Médrârytes.

(3) Cette dynastie, après une durée d'environ cent trente ans suivant Abou-'l-Fédâ (*Annal. mosl.* tome II, p. 319), ou de cent soixante au dire de d'Herbelot (*Bibl. orient.* p. 571), fut abattue par les O'baydytes, non en l'année 296 de l'hégire (E. V. 909) ainsi que le suppose M. de Sacy (*Chrest. arabe*, tome II, p. 135), mais en l'année 340 (E. V. 951) d'après De Guignes (*Hist. des Huns*, tome I, p. 366), ou plutôt en l'année 349 (E. V. 960) ainsi que le raconte *Ssalehh ben-A'bd-al-Hhalym*, dans son *Qarthâs soughyr*, traduit en allemand il y a trente-quatre ans par Dombay, et récemment en portugais par le P. Joseph de San-Antonio Moura; Pétis de la Croix en avait entrepris une traduction française qui existe en manuscrit à la Bibliothèque du Roi. Quelques mots sur la défaite de l'un des derniers médrâ-

Tahort (1), et aux dépens des khalyfes Abbâsydes de Baghdâd, porta jusqu'au Caire (2) le siége de sa puissance. Prétendus rejetons de Fathime et d'Aly par Ismayl, ils prenaient les noms de Fathémytes, de A'lydes et d'Ismaylytes; mais les Abbâsydes ne leur donnaient que celui de O'baydytes.

Ce fut en prenant des voies semblables, mais en substituant le titre plus modeste de *marabouth* (3)

---

rytes (*Elyas'*) se trouvent aussi dans l'extrait de Maqryzy publié par M. de Sacy (*Chrest. arab.* tome II, p. 115). Les légers détails qu'offrent à cet égard ces deux auteurs, sont d'autant plus précieux, que nous sommes dans une pénurie presque complette de lumières historiques sur cette dynastie.

(1) Une obscurité presque absolue couvre encore l'histoire des Rostamydes. Abou-'l-Fédâ donne à cette dynastie une durée de cent soixante ans (*Annal. mosl.* tome II, p. 319) et nous apprend qu'elle régnait à *Tahort* (*Annal. mosl. loco cit.* et *Geogr. tab. maghreb*); suivant d'Herbelot (*Bibl. orient.* p. 790) sa durée n'aurait été que de cent trente ans. L'ancien *Art de vérifier les dates*, par les Bénédictins de Saint-Maur, énonce (*édit. de 1770*, p. 397) qu'elle possédait les côtes depuis Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar.

(2) Le Caire القاهرة *al-Qâherah*, dont le nom signifie *la Victorieuse*, ne fut bâtie, comme on sait, que sous les Fathémytes eux-mêmes, et pour leur servir de capitale, par les soins de *Gdouhar al-Roumy*, général des armées de *Mo'ezz le-dyn-Ellah*, en 358 (E. V. 968). L'autorité des Fathémytes fut même reconnue jusque dans Baghdâd.

(3) *Marabouth* est la prononciation vulgairement usitée par les Européens; la véritable épellation est celle de *marbouth* مربوط ou mieux celle de *morâbeth* مرابط; ces deux mots ont une racine commune avec celui de *rabâth* رباط qui, entre autres significations, à celle d'*hermitage*; ce qui convient très-bien, dans l'espèce, à la conduite que tint dans le principe A'bd-allah ben-Yasyn, car il se retira en effet dans un hermitage avec son disciple le scheykh de *Lamtounah*.

ou *hermite*, à celui de *mahdy*, que *A'bd-Allah ben-Yasyn al-Gézouly*, prêchant la réforme et la faisant triompher par le glaive, jeta, au milieu des puissantes tribus de *Ssanhâgah* (1), qui occupent toute la partie occidentale du grand *Ssahhrâ*, les fondemens de la dynastie des Lamtounydes (2), laquelle étendit bientôt son empire depuis l'Océan jusqu'à l'Égypte, et depuis les bords de l'Èbre jusqu'au cœur des états nègres limitrophes des populations mauresques (3). Les romanciers espagnols ont appelé cette dynastie puissante du nom d'*Almorabides*, reproduction défigurée de celui d'*al-Morabéthyn* (4), c'est-à-dire *re-*

(1) صنهاجة ; ce mot est prononcé dans le *Ssahhrâ* comme s'il était écrit *Snagiièh*. Léon l'Africain semble comprendre les nombreuses tribus de ce nom parmi les Berbers ; il les classe du moins parmi les nations basanées africaines, distinctes des Arabes (*Descript. afr. lib.* I, § 10 et 20). Cette opinion est conforme à celle que le savant Ebn-Khaldoun présente comme la sienne propre (Voir le *Nouv. journ. asiat.*, *cahier d'août 1828*). Mais divers auteurs, entre autres Ebn-A'bd-al-Hhalym, disent que *Ssanhâgah* tire son origine de l'antique tribu de *Hhomayr* حمير de la race des Arabes *Qahhthânytes*.

(2) C'est-à-dire gens de la tribu de *Lamtounah* لمتونة ; cette tribu n'est point comprise parmi celles des Berbers dans l'énumération qu'en a faite Ebn-Khaldoun (Voir l'*Extrait analytique* de M. Schulz, *Nouv. Journ. asiat. loc. cit.*); le schéryf al-Édrysy (*édit. de Hartmann*, *in-8.°*, p. 128), et d'autres auteurs (*Voy.* le *Qarthâs* de A'bd-al-Hhalym, et Conde, *Dom. de los Arab. en Esp.* tome II), disent que *Lamtounah* tire son origine de *Ssanhâgah*, de même qu'un grand nombre d'autres tribus, dont on compte jusqu'à soixante-dix.

(3) Jusqu'aux *montagnes de l'or* du pays des nègres, جبال الذهب من بلاد السودان dit le *Qarthâs*; ce qui semble indiquer les mines du *Bambouk*.

(4) المربطين *almorâbéthyn*, المرابطون *al-morâbéthoun*,

ligieux, que les Lamtounydes s'étaient eux-mêmes attribué.

Un autre *mahdy* s'éleva dans le Maghreb ; il abattit et fit crouler cette monarchie formidable : il se nommait *Abou-Mohammed A'bd-Allâh ben-Tomroult*. A son tour il vint prêcher la réforme, rassembler de nombreux partisans, et s'élancer, des gorges de l'Atlas (1), à la conquête des vastes états que possédaient les Lamtounydes ; ainsi commença et grandit la puissance des *Mouakhhédyn* (2) ou *unitaires*, que les romans andalous ont appelés *Almohades*.

C'est encore dans l'Afrique occidentale, au sein des peuples musulmans établis au sud du désert près des tribus mauresques, que s'est levé naguère, prêchant aussi la réforme et tentant la fortune des armes, un nouvel apôtre, auquel la populace a décerné le titre

---

المرابطة *al-morâbéthah*, sont des formes plurielles du mot que nous prononçons vulgairement *marabouth*. Il est à remarquer que, parmi les tribus mauresques voisines de nos établissemens coloniaux d'Afrique, il en est qui ont conservé, sans doute de leur ancienne aggrégation à la monarchie de *Lamtounah*, la qualification de *morâbethyn* ; telles sont celles qui portent les noms d'*Aoulâd al-hhâggy Darma'ko* et de *Kountah*, ainsi que celle de *Mobârek* مبارك qui possède l'oasis de *Tischyt* تشيت : beaucoup d'Européens, sur la foi de cette qualification purement historique, ont cru et croient de bonne foi que tous les individus de ces hordes sont revêtus du caractère sacerdotal. (*Voir* Geoffroy de Villen. dans la *Collect.* de Walkenaer, tome VI, p. 61 ; Durand, *Voyage au Sénégal*, p. 266, &c., &c.)

(1) Son quartier-général fut long-temps à *Tenmâl*, forteresse inabordable située dans un défilé des montagnes de *Daren* que nous appelons *Atlas*.

(2) الموحدين ; Hœst (*Nachrichten von Maroko und Fes*) écrit et prononce fautivement الحدين *al-Mohadin*.

de *mahdy*. Avant de raconter ce que nous ont appris à son égard les nouvelles récemment parvenues de nos établissemens d'Afrique, je vais donner en peu de mots une notion superficielle du peuple et du pays au sein desquels il est apparu.

Au sud des populations mauresques de l'immense désert, habite, au milieu des races nègres, une race cuivrée qui s'étend, comme une vaste zône, depuis le célèbre empire de *Barnauh* jusque vers les bords de la Mer Atlantique. Ces peuples, que le vulgaire désigne sous les noms divers de *Fellâtas*, *Foulahs* (1), *Fouleys*, *Peules*, &c., se donnent eux-mêmes, ainsi que me l'a affirmé un voyageur européen (2) qui long-temps a séjourné au sein d'une de leurs

(1) Le mot *Foulah* se retrouve comme radical dans ceux de *Fouladou* et de *Foulaconda*, qui signifient *pays des Foulahs* et *village foulah*; peut-être serait-il plus exact de dire *Féladou* et *Félakoundah*. (Voir la note 1 à la page suivante).

(2) Ce voyageur est M. F........ D........, à l'obligeance duquel je dois diverses notes intéressantes sur les tribus mauresques voisines du Sénégal. Né à Saint-Domingue, le climat brûlant de l'Afrique n'a point eu pour lui l'influence délétère qui a moissonné tant de voyageurs. D'une haute taille, d'un tempérament sec et nerveux, ayant le teint brun, les traits du visage prononcés, les cheveux et la barbe très-noirs, le costume africain achève de lui donner tout l'extérieur d'un Félan. Un séjour de plusieurs années auprès de *Hhaoua-Déba*, roi du *Kasson*, lui a rendu familières la langue, les manières et les mœurs des indigènes. Afin de resserrer l'amitié qu'il avait conçue pour le voyageur, ce prince lui offrit pour épouse sa fille aînée, promettant de laisser sa couronne à l'enfant mâle qui pourrait naître d'elle; mais de cette union de circonstance, il n'est encore résulté qu'une fille. J'ai vu en 1828 ce voyageur sous le costume félan, drapé avec grâce des mêmes pagnes qu'il portait dans le

tribus, et a contracté avec le chef de celle-ci les plus étroites liaisons; ces peuples, dis-je, se donnent eux-mêmes le nom de *Félâns* (1). Ils se comptent, aussi bien que les Maures, parmi les nations blanches (2). Leurs traditions les font venir de l'Orient (3), ce que

---

Kassou, ayant au cou l'amulette obligée, à la ceinture le poignard, et parlant au jeune esclave, présent de noces de son royal beau-père, tantôt l'une tantôt l'autre des diverses langues de la Sénégambie, toutes avec une égale aisance, une égale volubilité.

(1) Cette assertion est complettement concordante avec les documens arabes rapportés de l'Afrique centrale par le voyageur Clapperton : ces peuples, autant que j'en puis juger par la traduction anglaise, faite à Londres par M. Salamé, des pièces dont il s'agit, y sont nommés au pluriel *Félân* فلان, forme qui est aussi celle des pluriels *Beydhân* بيضان les Blancs et *Soudân* سودان les Nègres. L'un des documens précités se trouve même indiqué sous ce titre : *A traditional account of the origine of the Felan tribe, whom we have hitherto erroneously called Fellatahs* (Clapperton's *second expedition into the interior of Africa*, *in-4.°*, p. 329, 337).

(2) Voir Mungo-Park, dans la *Collection* de M. Walkenaer, tome VII, p. 16.

(3) D'après ce que l'imâm *Siry*, scheykh de la tribu *félâne* des *Irlabés*, racontait en 1817 à un voyageur européen, les *Félâns*, jadis voisins de l'Arabie, reçurent la commotion générale que la naissance du mahométisme imprima aux nations environnantes; nouveaux convertis, ils traversèrent l'Afrique en conquérans, imposant le culte islamique aux peuples plus faibles qu'eux. « Leur couleur cuivrée, ajoute le narrateur, semble con- » firmer leur origine arabe » (Laplace, *Notes ms. sur le Sénégal*). — L'un des documens rapportés par Clapperton (*loc. citato*, *append. n.° 5*) raconte que les *Félâns* sont une race mixte née du mélange des Arabes avec les *Tauroud*; et voici comment : les *Tauroud*, lors des conquêtes des *ssâhebs* de Mahomed, s'empressèrent de se ranger sous la protection des Musulmans, dont

justifie la longue traînée qu'ils forment de l'est à l'ouest, et qui, continue sans doute au temps de leur venue, a depuis été scindée en diverses portions par l'invasion d'une race nègre puissante, celle de *Banbarra* (1) que nous appelons aussi *Manding*, laquelle paraît avoir effectué sa marche du midi vers le nord: ensorte que les *Félâns* qui habitent par delà le *Ghialibay* (2) ou *Niger*, de même que ceux de

---

ils embrassèrent la croyance, et ils leur demandèrent un docteur qui les instruisît dans la nouvelle loi. C'était au temps du khalyfe O'mar ben-al-khétab. Les Musulmans leur laissèrent le faqyh O'qbah ben-A'mar; celui-ci épousa une femme *tauroude*, et c'est des quatre fils qu'il eut d'elle que les *Félâns* tirent leur origine. Ces quatre chefs parlèrent un langage qui différait à-la-fois et de l'arabe et de l'ancien idiome *tauroud* ou *ouakoury*.

(1) Ce nom paraît être celui de la nation; le pays qu'elle occupe se nomme, dans la langue de ces peuples, *Banbarra-na*: la syllabe terminale *na* est employée par les *Banbarrans*, comme la syllabe *dou* chez les *Yoloffs*, pour indiquer la demeure; c'est ainsi qu'on dit encore *Soulima-na*, *Faba-na*, *Farba-na*, &c. Les documens recueillis par Clapperton, tant à son premier qu'à son dernier voyage, nous apprennent que le pays de *Banbarra* forme une partie de celui de *Mâly*, mentionné par les anciens géographes et voyageurs arabes, notamment par Ebn-Bathouthah, au XIV.e siècle, et par Léon au XVI.e

Quant au mot de *manding*, *mandingo*, *madinga*, *maniinga*, ou mieux *malinké*, comme on le prononce en *Banbouk*, il me paraît s'expliquer naturellement, du-moins sous cette dernière forme, par *gens de Mâly*; car la syllabe *ka*, *ké* ou *nké*, est une terminaison adjective destinée à composer les noms que les grammairiens appellent *nationaux*; c'est ainsi que l'on dit les *Jalloukés*, les *Kassoukés*, les *Dériankés* &c.

(2) Le nom de ce fleuve est écrit fort diversement: il ne me paraît pas douteux, néanmoins, que la consonne initiale, sur laquelle portent presque exclusivement les variantes, ne soit le ج *gym* mouillé, articulation familière aux peuples de la Sénégam-

l'opulente *Gény* (1) suzerains de la fameuse *Tèn-Boktoue*, sont aujourd'hui séparés de ceux du *Kassou*

---

bie, de même que celle du ك *kef* mouillé, qui est la forte du même organe. Chez les Nègres de l'Afrique centrale, pour lesquels le غ *ghayn*, dépouillé de son raclement guttural, n'est plus que le signe du *g* dur, comme chez les Persans et les Turcs, nous trouvons le nom du fleuve écrit غلبي *ghalibay;* ce qui ne laisse aucune probabilité à une opinion que m'a verbalement communiquée M. Jomard, et d'après laquelle le mot devrait être écrit par un ذ *dzal* initial, de manière à produire *dzioli-ba*, *fleuve rouge*. S'il est permis, dans des questions de cette espèce, de se déterminer par conjecture, je préférerais indiquer une étymologie plus conforme aux données locales rapportées par les voyageurs. Or ceux-ci nous disent que *Joliba*, *Dialliba* ou *Ghalibay* (peu importe l'orthographe) a la signification de *grande eau*, *grande rivière*, de même que *Baba*, autre nom du même fleuve. Les vocabulaires *banbarrans* nous apprennent que la syllabe *ba*, qui d'une part est l'équivalent du mot arabe بحر *bahhar*, signifie aussi, en prolongeant l'émission de la voyelle pour former *baa* ou *bâ*, signifie, dis-je, en ce dernier cas, *grand*, *grande;* ainsi *Ba-bâ* s'explique avec autant de facilité que d'exactitude *eau grande*. Quant au *Ghiali-bâ*, je reconnaîtrai volontiers dans le mot *joli*, *djali*, *dialli*, *dhialli* ou *ghiali*, non un adjectif signifiant *rouge*, mais un substantif que je crois retrouver également dans les noms de *Dandiolli* ou *Ghianghiali*, *Beldialo* ou *Beyalghialo*, *Toubâb-ghialo*, *Dendoudé-thiali*, et que M. Mollien explique, dans ce dernier cas, par le mot français *étang*, moins exact peut-être que celui d'*eau*. *Ghiali-bâ* se traduirait dès-lors littéralement *eau grande*, et cette explication du moins se trouverait conforme à celle que nous tenons des indigènes. (Voir et comp. les relations de Houghton, Park, Mollien, Laing, dans la *Collect.* de M. Walkenaer, t. VI, p. 38, 157, 166, 168, 221, 222, 436; et VII, 40, 45, 305; de Dupuis, *édit. angl. in-4.° app.*— Rouzée, *Itin. d'Abou-baker*, dans les *Ann. marit. 1820*, II.e part. p. 944. — Niebuhr, *Deutsches Museum*, *1790*, p. 987. — Dard, *Dict. français-wolof-bambarra*).

(1) جني. Dans plusieurs documens, entre autres ceux que Clapperton a recueillis dans l'intérieur de l'Afrique à son der-

et du *Fouladou* par les *Banbarrans* de *Séghou* et du *Kaarta* ; de même entre les *Félâns* du *Kassou* (1)

---

nier voyage, et qui ont été traduits par M. Salamé, ce nom est sans doute écrit جرى, d'après la vicieuse habitude des Nègres, de négliger les lettres de prolongation de même que le ه *he* final. Comme, d'un autre côté, les Africains omettent les points diacritiques de plusieurs des consonnes finales, et que le ن *noun* est souvent difficile à distinguer du ر *râ*, le nom de cette ville, capitale de l'état *félân* de *Masénah*, a été lu, transcrit et répété *Jéri*, ce qui le rend tout-à-fait méconnaissable; la même observation s'applique au nom du pays, qui, écrit sans doute مسن pour مسنة, a été lu *Maserà*. (Voir en particulier Clapperton's *second expedition*, *appendix* n.° 1).

Il y a trois ans qu'*Ahhmèd Labbo*, prince de *Masna*, s'est rendu maître de *Tèn-Boktoue* et y a établi pour gouverneur *O'tsmân ben-Aby-Baker*, ancien hôte du major Laing (*Journ. des Voyages*, tom. XXXVII, p. 352, *et autres documens*). Le nom de la fameuse cité, écrit par d'ignorans marabouths nègres ثمبكت *Tsembokto*, تنبقت *Tenboqto*, تنبت *Tenboto* (Bowdich, *app.*), et تيمبكت *Tymbokto* (*Mém. de la Soc.. de géogr. in-4.°*, t. II, 59), est orthographié par les bons auteurs تنبكتو et تنبكتوا (Ebn-Bathouthah, *éd. de Kosegart.* — *Bull de géogr.*, t. VII, 82), et mieux encore, à mon avis, تن بكتوا *Ten-Boktoue* (Ebn-Bath. *éd. de Lee*·) en deux mots : le second est un nom propre; l'autre me paraît le même que dans les noms berbers *Ten-Yakken*, *Ten-Gacen*, &c., et équivaloir à l'arabe بير *byr*, un *puits*, une *aiguade*.

(1) Ce pays, situé sur la rive droite du Sénégal, a été presque entièrement envahi par les *Banbarrans* du *Kaarta*, sujets du roi *Moudibâ*; *Saféry* est resté le chef de la partie non envahie, en payant tribut à *Moudibâ*. Mais la plupart des *Félâns* ont traversé le fleuve sous la conduite de *Hhaoua-Déba* حو دب ou *Aoua-Demba*, leur prince; ils ont occupé, sur la rive gauche, la province de *Logo*, et les cantons voisins, du *Kayaga* et du *Banbouk*; leur nouvelle patrie porte aujourd'hui exclusivement le nom de *Kassou*, et les habitans celui de *Kassoukés*, orthographié كاسكح *kâsokéhh* par quelques marabouths, tandis que d'autres écrivent celui du *Kassou*, خسوا *Khassoue*.

et du *Fouladou*, et ceux du *Bondou* et du *Foutah*, sont interposés les *Banbarrans* ou *Mandings* du *Banbouk* (1).

Ainsi groupés par masses isolées, les *Félâns* se trouvent naturellement partagés en divers états : ceux qui forment le groupe le plus occidental occupent deux royaumes principaux, gouvernés par des princes indépendans l'un de l'autre : l'un de ces royaumes est celui de *Bondou*, vers l'est; l'autre est celui de *Foutah* (2), à l'ouest.

C'est de ce dernier que je veux spécialement parler ici : il comprend trois grandes provinces, le *Foutah* propre au milieu, à l'est le *Damghah*, à l'ouest le *Toro* (3); ce dernier pays, peuplé en majeure partie

---

(1) Ce mot se trouve orthographié بمبك *Babok* dans quelques documens rapportés d'Afrique; dans d'autres il est écrit بنبغ *Banbogh*.

(2) Ce mot est écrit فوت, sans variantes, dans les divers documens que j'ai eus sous les yeux, de même que dans ceux publiés par Bowdich (*Mission to Ashantee, in-4.° appendix*); il en résulte, à mon avis, que l'orthographe exacte est فوته *Foutah*, en suppléant le ه *he* final, presque toujours négligé par les Nègres, et souvent par les Maures du désert.

(3) Ces trois provinces s'étendent le long du Sénégal; celle de *Toro*, la plus voisine de nos établissemens de la côte, commence un peu au-dessus de *Daghanah*, dernier village du *Ouâlo*; bornée au sud par le royaume des *Yoleffs*, elle se prolonge à l'est en remontant le fleuve jusqu'au village de *Boki*, où commence la province de *Foutah*. Celle-ci côtoie le fleuve jusqu'à *Oudourou*, et comprend au midi le district de *Ferlo* qui confine à l'état de *Oulli*, voisin de la Gambie. Enfin le *Damghah* s'étend le long du Sénégal jusqu'au marigot de *Nghiérer*, limite occidentale de la province de *Gouey*, qui dépend du *Kayaga* ou

de nègres qu'on appelle *Torodos* (1), est, à proprement parler, une dépendance plutôt qu'une portion intégrante de l'empire félan de *Foutah*. Les trois provinces ont pour voisins au nord les

pays de *Galam*; et dans sa partie méridionale il a pour borne le Bondou. Outre leur distribution en divers états politiques, les *Félâns* ont conservé en partie, de leur ancienne vie nomade, leur distinction en tribus; les plus connues d'entre celles du *Foutah* sont celles des *Irlabés* et des *Bosséabés* sur la rive du fleuve, et celle des *Laobès* dans l'intérieur.

(1) Les documens recueillis par Clapperton dans ses deux voyages, et traduits par M. Salamé, appellent ces peuples *Torouth* et *Tauroud*. Leurs propres traditions les font venir de fort loin dans l'est, du côté de la Mekke; ne seraient-ils point, dans ce cas, quelques restes de ces *Kouschytes* que les races *Qahhthânyte* et *Ismaylyte* chassèrent jadis de la péninsule arabique? (*Voir* Volney, *Rech. nouv. sur l'Hist. anc.*, tome I, chap. 18). — Nous trouvons dans Clapperton (*second exped. app.* n.os 4 et 5), sur l'ancienne demeure des *Tauroud* et sur leurs migrations, des indications qui confirment plutôt qu'elles ne combattent la tradition que je viens de rappeler. On y trouve, en effet, que les *Tauroud*, originairement juifs d'après les uns, chrétiens suivant les autres, habitaient les pays situés entre le Nil et l'Euphrate, ce qui s'accorde avec nos connaissances sur la patrie de *Thamoud*, *A'maleq*, *Madiân* et autres tribus *Kouschytes*. Ils reçurent l'islamisme des *ssâhhebs* du prophète, et devenus immédiatement conquérans, ils subjuguèrent les Juifs et les *Sérankalys* leurs voisins. Ces *Sérankalys*, que l'on suppose Persans, appelés par les voyageurs *Serrawoullis*, *Serracolets* et *Serakhalés*, aujourd'hui dépouillés des pays qu'ils occupaient, sont répandus par groupes au milieu des *Félâns* et des *Banbarrans*. — Parmi les habitans du *Toro*, on donne à une caste spéciale le nom de *Toucouleur*, *Toucourour* ou *Toukirère*, qui me semble rappeler d'une manière remarquable celui de تكرور *Tokrour*, des géographes arabes.

Quant au pays lui-même, il est aussi appelé *Torro* et *Torra* par les voyageurs; les documens publiés par Bowdich (*Mission to Ashantee, append.*) l'orthographient طور *Thouro*.

Maures de *Terârzah* (1) et de *Berâknah* (2), tribus issues de celle de *Ssanhâgah*. . . . .

(1) Ce nom se trouve régulièrement écrit ترارزة dans un traité bilingue entre la colonie du Sénégal et le scheykh A'mar ben-al-Mokhtâr, émyr de cette tribu, (récemment décédé et remplacé par son fils Mohammed al-Hhabyb); mais on le rencontre plus fréquemment sous la forme vicieuse de ترروز, notamment dans un traité avec A'ly al-koury prédécesseur de A'mar, qui a été publié dans l'ouvrage de Durand, sous la direction de M. de Sacy (Voir l'*Atlas du voyage au Sénégal*): l'illustre orientaliste, qui a pris le second ر *râ* pour un و *wâw*, fait remarquer, dans une note, que le texte arabe porte *trouz*, au lieu de *trazars* qui est dans le texte français.

D'après des notes que je dois à l'obligeance de M. Duranton, la tribu de *Terârzah* ou des *aoulâd A'bd-Allah*, qui occupe la rive droite du Sénégal depuis l'océan jusqu'au village de *Mahoghèn*, comprend un grand nombre d'autres tribus, que ce voyageur appelle *Dalbagués*, *Darmankours* (lisez *Darma'k* دومعك), *Abolès* (lisez *Aboly* ابلي), *Azounas* (lisez *A'zgouna* عزجون), *Takalaguentes*, *oullad Kalifa* (lisez *aoulâd Khalyfah*, ou peut-être *Dakhalifa* دخلف) et autres. À cette énumération on peut ajouter les tribus ou *qabyles* de *Sâsy* قبيلة ساس, *A'nam* قبيلة عم, *Gennoul* جنغول pour جنول, &c. — Les scheykhs de *Terârzah* sont de la famille des *aoulâd Ahhmed Dahmân* اولاد احمد دهمن, dont M. Mollien (*Voy. en Afrique*, tome I, p. 171) fait deux tribus sous les noms de *Ouladahmeds* et *Ouladamins*. — Une note de M. Berton, qui vient de me parvenir, me donne une liste de plus de vingt tribus comprises dans celle de *Terârzah*.

(2) L'orthographe normale de ce mot paraît devoir être براكنة; je ne l'ai cependant encore trouvé écrit que براكن et plus souvent بركن, d'après la mauvaise orthographe des marabouths nègres et même maures. Cette tribu occupe, à l'est de celle de *Terârzah*, la rive droite du Sénégal depuis *Mahoghèn* jusqu'à *Koundel*; cependant, d'après les notes de M. Duranton, il faudrait, dans cette étendue, faire une part distincte à la tribu des *oulled Haidd*, qui occupe le pays entre *Dounkel* et

C'est dans la province de *Foutah*, au village de *Paldy* (1), sur la rive gauche du *Ouâd-Négher* (2) que nous appelons *Sénégal*, que réside habituellement le roi de tout le pays. Autrefois revêtus du simple nom de *saltikê* ou général, que les Européens ont défiguré en celui de *siratik*, ces princes sont, depuis moins d'un siècle (3), décorés du titre révéré d'*êmyr-*

Koundel; à l'est de ceux-ci sont les *Dowisch*. D'après les mêmes notes, *Berâknah* renferme plusieurs tribus secondaires, dont ce voyageur écrit ainsi les noms: *Tagantes* (lisez *Tâkânt* تاكانت), *oullad Aï*, peut-être *aoulâd Dây* أولاد داي, peut-être aussi *aoulâd Ay* ou *beny Ay?*), *oullad Sydi*, *oullad Mansor* (lisez *aoulâd al-Manssour* أولاد المنصور). — Les scheykhs de *Berâknah* sont de la famille des *Aghryschys*.

(1) Je l'ai trouvé constamment écrit فلدي dans les pièces bilingues que j'ai vues, ainsi que dans une lettre autographe de l'êmyr Yousef. Il est peu éloigné de *Saldé*, où se fait annuellement le paiement des redevances appelées *coutumes*.

(2) Marmol rapporte (*Descr. de l'Afrique*, livre VIII, chap. 3) que ce fleuve est appelé par les indigènes *Senedec*, par les Portugais *Senega*, et par les Arabes *Hued-Nichar*; il est remarquable que ce nom de *Nichar*, *Nigher* ou *Négher* نغر s'est conservé dans le pays, mais seulement, il est vrai, dans son application à un lac assez étendu qui communique avec le Sénégal, et que l'on appelle vulgairement lac de *Panieful* ou de *Ngher*.

(3) Nous n'avons guère le moyen de déterminer cette époque avec plus de précision; nous savons seulement que l'adoption du nouveau titre eut lieu du vivant de A'bdo-'l-Qâder, alors simple *kerllo*, et depuis *êmyr-al-moumenyn* lui-même; or A'bdo-'l-Qâder était âgé d'environ quatre-vingts ans, lorsqu'il a été tué, en 1807, dans une guerre contre le *Bondou*; il avait commencé à régner avant 1769; et Mollien (*Voy. dans l'int. de l'Afrique*, tome I.) qui abrège ridiculement son nom en celui d'*Abdoul* (... عبد *a'bdo-'l*..., esclave de...) se trompe évidemment en ne lui donnant que dix années de règne. Deux princes, *Soulin-Guy* et *Samba-Bouy*, avaient avant lui reçu le même

al-mouménym, ou chef des fidèles, que les nègres contractent et corrompent en celui d'*Almamy* (1).

La date de l'adoption de ce titre imposant, devenu dérisoire par son application à de si frêles monarques, coïncide avec celle d'une révolution par suite de laquelle le mahométisme, déjà introduit depuis long-temps (2) parmi ces peuples, devint exclusivement la religion de l'état. Depuis cette époque aussi, la couronne n'est dévolue au prince que par l'élection du conseil des imâms (3) ou pontifes religieux et chefs politiques des provinces et des districts, qui

---

titre. Depuis A'bdo-'l-Qâder les mutations d'émyr ont été fréquentes dans le *Foutah*. Au commencement de 1818, Mohhammado avait le sceptre, qui dès la fin de la même année passa à Yousef, celui dont il est question dans la suite de cette notice.

(1) Dans tous les traités ou lettres bilingues que j'ai vus, le mot *Almamy* est employé dans le texte français, tandis que le texte arabe porte constamment امير المومنين *âmyr-al-mouményn*. Cependant quelques voyageurs ont voulu trouver l'étymologie du mot *Almamy* dans celui de الامام *al-imâm*, dont le cas génitif sonne en effet *al-emamy*; mais c'est, comme on voit, une supposition plus spécieuse que fondée.

(2) D'après les indications que j'ai rapportées ci-dessus (p. 191, note 3, et pag. 196, note 1), l'islamisme serait établi chez eux depuis près de douze siècles, puisque la conversion daterait du temps du khalyfe O'mar-ben al-khettab.

(3) Le mot *imâm* a, au propre, le même sens que le mot latin *princeps*; et comme titre de dignité, il indique celui qui est placé à la tête des fidèles pour conduire la prière. La plupart des Européens prononcent et écrivent très-vicieusement *iman*; ce dernier mot est aussi arabe, mais il a une toute autre signification. Ils disent avec aussi peu d'exactitude *salâm* سلام (*salut*) pour *ssalâh* صلاة *prière*.

tient ses assemblées à *Kélogn* (1), capitale de tout l'empire. Le caprice, l'intrigue, l'esprit de parti, ne président que trop souvent à de tels choix; aussi les dépositions, les mutations fréquentes, sont-elles la suite naturelle de cet ordre de choses.

Il y a dix ans (2) l'*êmyr-al-mouménym* Yousef ben-Siry fut déposé. Après quelques mois d'anarchie, l'êmyr Ibrahym (3) obtint le sceptre; mais il fut bientôt déposé lui-même. Une nouvelle lutte s'engagea, dans laquelle le parti de l'émyr Yousef eut le dessus (4); et depuis lors il régna sans partage, malgré les menées sourdes ou les tentatives ouvertes de son compétiteur Ibrahym, moins puissant, moins redouté que lui.

C'est au milieu de ce conflit mal éteint de prétentions et de droits, au sein d'une nation où la ferveur religieuse, vivement flagrante il y a deux générations à peine (5), conserve encore une partie de

---

(1) Le *kef* étant mouillé dans ce nom, la difficulté de l'exprimer a fait écrire *Tchélogne, Chulogn, Tilogn, Tiélogne, &c.* Cette ville est peu éloignée de *Saldé*, et se trouve, comme ce dernier village, sur la petite rivière, bras, ou marigot de *Ghédé*, qui sépare l'île-à-Morfil de celle de *Bilbas*.

(2) Vers la fin de mars 1819.

(3) Suivant la prononciation des Nègres, *Biram, Birahm, Birahem, Birann, &c.*

(4) Outre un parti puissant parmi ses compatriotes, Ibrahym avait encore l'appui de la tribu maure que nous appelons *Dowisch*; mais Yousef avait pour lui la tribu des *Félâns Bosséabés* et l'alliance du scheykh maure de *Bérâknah*, plus voisin et partant plus influent que celui des *Dowisch*.

(5) C'est sous le long règne de A'bdo-'l-Qâder que le fanatisme

son enthousiasme, surtout dans la province de *Toro*, qu'est venu se montrer le nouveau *Mahdy*.

Mohhammed ben A'mar ben Akhmèd (1), c'est le nom de l'apôtre, est né vers 1803 (2), à *Souymah*, grand village de la province de *Toro*, dans le voisinage de la ville de *Podor*, où la compagnie française d'Afrique avait autrefois un poste fortifié.

Il montra de bonne heure cette ardeur des études théologiques qui distingue en général les habitans du *Toro* (3); il fut un des *thâlebs* (4) les plus dis-

---

islamique fut à son comble dans le *Foutah;* ce prince, sous prétexte de la religion, fit la guerre à presque tous ses voisins. (Voir entre autres Durand, *Voyage au Sénégal*, pag. 240; Gray et Dochard, *Voyage en Afrique*, p. 188 et suiv.)

(1) Mohhammed appartient à la race cuivrée pure, ainsi que me l'a assuré M. Leprieur, pharmacien de la marine, tout récemment arrivé du Sénégal, et qui a eu l'occasion de voir de ses propres yeux le *Mahdy*. — Il est vulgairement appelé *Mohammed-A'mar*, d'après la coutume des Nègres, et qui existe aussi chez les Persans, de retrancher le mot *ben* (fils de....)

(2) Une note de M. Berton, directeur de l'établissement français de *Richard-Tol*, insérée aux Annales maritimes et coloniales (*Juillet 1829*, II.e partie), et qui m'a beaucoup servi pour tous les détails qui suivent, donne vingt-cinq ans d'âge à Mohhammed, qu'il a vu à *Souymah* en juillet 1828. M. Leprieur avait jugé, d'après l'extérieur de cet homme, qu'il avait quarante ans environ.

(3) Il existe, dans le pays même, de nombreuses écoles, dirigées par les marabouths, qui enseignent à leurs élèves à lire et écrire le Qorân et à le retenir par cœur. « Le sacerdoce et l'enseignement de la religion, d'après l'observation d'un voyageur, » sont, dans ce pays comme en Europe, un métier lucratif autant » qu'honorable. » (Picard, *Mém. ms. sur le Sénégal.* Voir aussi Mungo-Park, dans la *Collection de M. Walkenaer*, tome VII, p. 18, et Gray, *ibidem*, p. 163.)

(4) طالب *thâleb*, *étudiant*, dérivé du verbe arabe طلب *thalaba*, qui s'emploie dans le sens d'*étudier, apprendre*.

tingués d'entre les disciples d'Al-Hhasan, *kerno* (1) ou chef du village de *Maho*, et d'Abou-Baker (2), imâm du district de *Dimar*, le plus puissant, le plus influent de ceux du *Tora*, qui fait sa résidence à *Galmag* (3) près du Sénégal, à quelque distance au-dessus de notre poste de *Daghanah*. De ces écoles, Mohhammed passa en 1819, âgé alors d'environ seize ans, à celles des marabouths les plus renommés d'entre ceux des tribus maures qui errent dans le *Saahhrâ;* on dit qu'il parcourut aussi, avide d'instruction et de science, diverses contrées de l'Afrique : mais il ne paraît point qu'il ait fait le saint pélerinage de la Mekke (4).

---

(1) Le *kef* est mouillé dans ce mot : aussi le trouve-t-on écrit de diverses manières, entr'autres *thurno* et *thierno*, dans le voyage de Gray et Dochard. (*édition française, in-8.°*, p. 229 et 236.)

(2) D'après la prononciation des Nègres, constatée par l'orthographe des colons européens, c'est *Eliman-Boubakar* qu'il se nomme. Les rapports des voyageurs s'accordent à le représenter comme un homme au-dessus du vulgaire, mais double, dissimulé, avide, et sans foi, se donnant pour ami des Européens, et trahissant leur confiance. Il n'est point de la race des *Félâns* purs, mais bien de celle des Nègres ou plutôt des mulâtres qui habitent le *Toro*.

J'ai vu la signature d'un autre *Abou-Baker* sous cette forme singulière بيكر.

(3) Les deux *gym* sont mouillés : aussi le nom de ce village جلمج présente-t-il des variantes de transcription qui le rendent presque méconnaissable, telles que *Dialmati*, *Dialmatche*, *Guialmath*, &c.

(4) Nous ne voyons point en effet que Mohhammed se soit décoré du titre vénéré de حاجي *hhâggy*, *pélerin*, qu'il n'eût pas manqué de prendre s'il eût accompli le pieux voyage.

C'est au mois d'avril 1828, c'est-à-dire pendant la lune sainte de ramadhân (1) de l'année musulmane 1243, que Mohhammed ben-A'mar revint à *Souymah*. Ses yeux étincelans, ses lèvres muettes et pourtant agitées, toute sa physionomie, accusaient en lui l'existence de pensées extraordinaires, de mouvemens intérieurs incompréhensibles. Ses concitoyens, étonnés, stupéfaits, le crurent en démence, et d'après les usages héréditaires, bâtirent au malheureux une case distincte en dehors de l'enceinte commune. Mohhammed, la tête haute, les bras croisés sur la poitrine, silencieux et fier, traversa cette foule que son regard rendait stupide de crainte, et prit possession de son habitation nouvelle : à peine entré dans la hutte, il frappa la terre de son front, et demeura, dit-on, douze jours entiers en prières, observant le jeûne le plus absolu.

Le treizième jour il reparut à *Souymah* : c'était

(1) Le ramadhân avait commencé le 18 mars et devait finir le 17 avril; tout le monde sait que c'est le temps du jeûne et du recueillement pour les musulmans, et qu'il est immédiatement suivi de réjouissances que les Arabes appellent *ayd al-fitrah*, et aussi *Ayd-ssaghyr* ou *petite fête*, ce que les Turks expriment par les mots *küttchuk bayram*. Les Nègres de nos établissemens d'Afrique donnent le nom de *Kori* à cette solennité, qui dure trois jours, et que M. Roger (*Rech. philos. sur la langue ouolofe*) fait correspondre à tort avec le grand beyram des Turks, qui n'arrive que trois mois plus tard. (Voir ci-après, p. 206, la note.)

Il est en outre intéressant de remarquer ici que c'est dans la lune de ramadhân que Mahomed lui-même avait reçu sa mission divine : voir à ce sujet Mouradgea d'Ohsson. (*Tableau de l'Emp. othom. édit. in-8.°*, tome II, p. 375.)

l'heure de la prière d'*al a'ssri* (1). Ses traits, beaux et imposans (2), sa démarche noble, grave et pourtant aisée, tout en lui appelait l'attention. Il prit la parole : *sa voix était tonnante*; *son éloquence irrésistible*, nous disent les rapports venus de ces contrées. Il prêcha la réforme; et les imâms, les marabouths de tout âge, de tout rang, saisis d'enthousiasme et de respect à ses prophétiques discours, se déclarent ses disciples, et réclament de lui une nouvelle consécration; le peuple, transporté, s'écrie qu'il est le *Mahdy* tant annoncé, tant attendu. De nombreuses offrandes viennent bientôt changer sa pauvreté en richesse. . . . .

Les partis politiques qu'une rivalité toujours subsistante tenait en présence, ne pouvaient manquer de rechercher l'appui de cet homme extraordinaire dont la voix seule peut subjuguer des populations entières. L'imâm Abou-Baker, ancien précepteur de

---

(1) Les Félâns du Foutah sont fort exacts à réciter publiquement les cinq prières légales; on sait que ces prières sont : 1.° صلاة الصبح *ssalâto - 'l - ssobehi*, la prière du matin; 2.° صلاة الظهور *ssalâto - 'l - zkohouri*, la prière de midi; 3.° صلاة العصر *ssalâto-'l-a'ssri*, la prière d'après-midi, qui se fait vers trois heures de relevée; 4.° صلاة المغرب *ssalâto-'l-maghrebi*, la prière du soir, qui se fait au coucher du soleil, vers six heures; 5.° صلاة العشا *ssalâto-'l-a'schâi*, la prière de la nuit, qui se fait vers huit ou neuf heures de relevée.

(2) La beauté physique de Mohhammed ebn-A'mar m'a été verbalement attestée par M. Leprieur, que j'ai déjà cité; M. Berton en fait également le portrait le plus avantageux dans la note mentionnée ci-dessus, et le dit fort habile à tous les exercices du corps.

l'obscur Mohhammed, devient, pour l'êmyr déchu Ibrahym, un appui favorable auprès du puissant *Mahdy* (1). Ibrahym met à la disposition de celui-ci tout ce qu'il peut réunir de soldats, d'armes, de chevaux; il marche lui-même sous ses ordres, et l'on s'avance contre *Paldy*, qu'habite l'êmyr Yousef : cette expédition a l'air d'un triomphe plus que d'une attaque, car le *Mahdy* promet la victoire aux musulmans réformés.

Mais, hélas! cette réforme n'était peut-être point assez profondément entrée au cœur de l'armée qu'il conduisait; car Yousef, sans l'attendre à *Paldy*, vient le battre complètement à quelques lieues de là, près des villages de *Boumbah* et *A'bd-Allah*.

L'êmyr Ibrahym prit la fuite : quant au *Mahdy*, il avait disparu; on ignorait complètement son sort. Mais deux mois après on le revit à *Souymah*; il sortait des cases habitées par ses trois femmes et par ses esclaves. Vêtu de pagnes blanches (2), l'air grave, triste et recueilli, il portait sur son bras gauche son jeune fils encore à la mamelle; sa main droite était armée d'un poignard nu.

A sa vue, le peuple s'ameute, accourt, s'empresse autour de lui. Un tronc d'arbre abattu lui devient

---

(1) Abou-Baker, dissimulé dans cette circonstance comme dans toutes, gardait en apparence la plus exacte neutralité, recevant également les présens des deux compétiteurs.

(2) C'est le vêtement le plus recherché; c'est celui que portent de préférence les rois et les prêtres : ceux-ci le prennent toujours dans les solennités religieuses. (Voir entr'autres Durand, *Voyage au Sénégal*, p. 330.)

une tribune; son regard impose silence à la foule, et sa voix éloquente se fait entendre : il dit avec chaleur « que si Dieu n'a pas favorisé contre Yousef » les armes des réformés, la faute en est aux souillures » dont ceux-ci ne sont point lavés; les péchés odieux » des Félâns n'ont pu être rachetés par ses seules » prières : il faut à Allah une offrande expiatoire, » ainsi que le prescrit le Livre de la Loi. La victime » à immoler, il ne la demande point aux pères, aux » mères qui l'entourent : c'est lui-même sur qui doit » retomber tout le sacrifice, car c'est lui qu'Allah a » désigné pour effacer les péchés de son peuple; et » c'est dans le sang qu'il va verser que les vrais » croyans ont à laver les souillures de leur front. » Il plonge alors son poignard dans la gorge de l'innocente victime (1), et jette le cadavre sanglant au milieu du peuple, saisi d'horreur et d'enthousiasme : *Prenez!* leur crie-t-il, *voilà le sang de mon fils.* Et cachant sa tête sous ses pagnes, il tombe pros-

---

(1) Il ne me paraît point douteux, bien que les renseignemens que j'ai pu recueillir ne soient pas assez explicites pour me permettre de l'affirmer d'une manière positive, que le jour de ce sacrifice était précisément le dixième du mois de *dzou-'l-hhagah*, répondant au 25 juin 1828, jour de l'*ayd khebyr* ou *grande fête* des musulmans, qui lui donnent aussi le nom de *ayd al-adhha* ou *fête des victimes ;* c'est ce que les Turks appellent le *büyuk bayram* ou *grand beyram ;* et les Nègres de nos établissemens de la côte, *Tabaski.* A pareil jour, les fidèles égorgent un mouton et se marquent au front du sang de la victime. Quelle victime l'égarement du fanatisme a-t-il fait choisir au farouche visionnaire!!!...

terné vers l'orient, et passe, dans cette attitude, le reste du jour en prières.

Cet affreux dévouement allume au plus haut degré la ferveur religieuse des partisans de cet homme étrange, et grossit la foule de ses prosélytes. L'*émyr-al-mouménwritten* Yousef, bien que vainqueur naguère, n'ose plus se fier uniquement à la fortune des armes; vainement il a tenté de le faire périr par trahison, ou de le décrier auprès des Félâns; enfin il emploie la dernière voie qui lui reste : il cite le *Mahdy* à comparaître devant le conseil suprême des imâms. Le terme de cette citation solennelle devait échoir aux premiers mois de la présente année.

Cependant, la ville de *Podor*, plus éclairée des lumières de la civilisation à raison de l'ancien contact de ses habitans avec les Français de la Compagnie d'Afrique, n'avait point suivi le torrent des prosélytes de l'apôtre inspiré : une famille puissante, celle du chef *Mokhtâr-Boubah*, récemment décédé, était à la tête de l'opposition. L'un des fils de Mokhtâr (1), lié d'intérêts avec *Ahhmèdo* (2), scheykh de la tribu

---

(1) Son nom est *Ghiak ben-al-Mokhtâr*.

(2) Ce nom, d'après l'orthographe des colons européens, s'écrit *Hamet-dou* ou *Achmet-dou*; mais il est certain que c'est le nominatif *nahhouy* ou *littéral* du nom dont la prononciation vulgaire est Ahhmèd. Ce scheykh, dont j'ai vu la signature, écrit lui-même أحمد بن سيد على *Ahhmèdo ben sydi A'ly*; il est neveu de son prédécesseur le scheykh *Ahhmèd ben-al-Mokhtâr*. — Les noms d'*Achmet Moctar* et de *Sidi Ali* se trouvent, par confusion, appliqués par Mollien (*Voy. en Afrique*, tome I, p. 18 et suiv.) au scheykh de *Terârzah* et à son ne-

maure de *Berâknah*, était le gardien d'un riche dépôt de marchandises appartenant à celui-ci. La vengeance et la cupidité avaient dû tenter doublement Mohhammed ebn-A'mar; aussi, pendant que des guerres intestines occupaient ailleurs le scheykh de *Berâknah* (1), le *Mahdy* était venu fondre sur *Podor*, l'avait enlevé d'assaut, et l'avait livré au pillage et à l'incendie.

Ce triomphe n'eut point une longue durée. L'appel de Yousef au conseil des imâms vint détacher, en apparence du moins, du parti de Mohhammed, les plus puissans de ceux-ci, pour les rallier à la cause de l'êmyr. D'un autre côté, Ahhmèdo envoyait une armée, commandée par son plus jeune fils, demander compte au *Mahdy* de la violation du depôt de marchandises qu'il avait à *Podor*: les Maures assiègent à leur tour cette place, et l'enlèvent pour la saccager de nouveau.

Mohhammed effectue sa retraite le long du fleuve; mais les gens de *Berâknah* le pressent vivement: il est obligé de traverser le Sénégal à *Galmag*, et de s'enfoncer dans le désert. On crut d'abord qu'il était allé chercher un asyle auprès des tribus mauresques qu'il avait autrefois visitées (2); mais au commence-

---

veu; au lieu d'*Achmet Moctar* et de *Sidi Ali*, il eût dû écrire *A'mar ben-al-Mokhtâr* et *Mohhammed ben-A'ly al-Koury*.

(1) Ses cousins, les fils de son oncle *Syd Ahhmed ben-al-Mokhtâr*, s'étaient soulevés contre lui; il les a battus.

(2) D'après la note de M. Berton, datée du 16 février (*Annal. marit. et colon.* II.e part. *juillet*), on le croyait retiré *au milieu*

ment de mars il était à *Daghanâh*, dépendance du *Ouâlo* (1). L'émyr Yousef, instruit de la présence de son ennemi dans les états du *Brak* (2) de *Ouâlo*, menace celui-ci de la guerre s'il ne refuse l'hospitalité à Mohhammed ebn-A'mar; et le *Brak*, faible, âgé, infirme, privé depuis deux mois du *Boukanegh* (3) habile qui régnait pour lui, promet au

---

des camps nombreux de la tribu religieuse des Oulad Yman, qui reconnaît pour chef le savant Mam-dou-Labb (lis. *Mohhammado-Labbo*), *et qui occupe le puits éloigné de Thiéatt.*

(1) Le nom de ce pays, écrit *Howal* dans les anciennes relations, est orthographié وال *Ouâlo* dans des documens arabes que j'ai eus sous les yeux; et c'est ainsi qu'il est prononcé. C'est dans ce pays que les Français ont essayé quelques établissemens de culture, qui, malgré les encouragemens de tout genre prodigués par l'administration, n'ont eu que des résultats négatifs. *Richard-Tol* seul est florissant, mais comme les serres de nos jardins, à grands frais, et contre l'ordre accoutumé de la nature.

(2) Le titre de dignité de ce prince est celui de *Brak* ou plus exactement *Barak* et *imâm* de *Ouâlo* برك وامام وال; le prince héréditaire, qui est toujours ou presque toujours le fils de la sœur du monarque, porte le titre de *Briok* ou *Biryok*. Le précédent *Brak* s'appelait *Erinbagnik*; à sa mort, ses neveux ne se trouvant point en âge de régner, il a eu pour successeur le fils de sa tante paternelle. — Cet ordre de succession, de l'oncle au neveu, fils de la sœur, a été remarqué chez les Soudâns dès le quatorzième siècle, par le voyageur maure *Ebn-Bathouthâh*. (*Voir* Kosegarten, *de Mohammed ebn Batuta ejusque itineribus*, p. 42 et 47.)

(3) *Boukanègh* (telle est l'orthographe des Européens) signifie proprement *esclave;* on appelle *Boukanègh-Nghiourbèl* ou plus exactement *Baknyk Gorbèl* بكنيك جربل, celui qui, au village royal de *Gorbèl* sur le marigot de *Kham*, préside à la cérémonie de la proclamation du *Brak*. D'après un usage assez singulier, cette cérémonie est une partie de pêche dans le marigot; le *Briok*, plongé dans l'eau, pêche, de ses propres mains, quel-

puissant émyr de chasser de ses états le *Mahdy* fugitif (1).

Mais cet émyr puissant, dont le *Brak* subissait les volontés, a depuis lors été privé du sceptre : le conseil des imâms l'a déposé pour la deuxième fois au mois de mai dernier. Qui sait si le doigt du *Mahdy* n'a point dirigé cette révolution inattendue, si le génie de cet homme ne prépare point à son peuple d'extraordinaires destinées....?

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

A Grammar of the T'hai or siamese language by Cap. J. Low. Calcutta 1828, in-4.°, avec neuf planches lithographiées (2).

La grammaire *thai* ou siamoise de M. Low est le premier ouvrage exact et complet qui ait encore été publié sur la langue du pays que les Européens appellent Siam et les naturels *Thai*. On ne possédait encore sur cet idiome que le court essai de grammaire inséré par Laloubère dans sa *Relation du royaume*

---

que poisson, que d'officieux courtisans ont soin de tenir prêt d'avance; il montre au peuple le fruit de sa pêche, et il est aussitôt proclamé. Le *Baknyk-Gorbél* remplit, auprès du nouveau monarque, la charge d'intendant général et de premier ministre.

(1) On croit que Mohhammed quitta en effet *Daghanah* pour se retirer dans les états du *Damel* de *Kayor*, et que de là il serait rentré, peu de temps après, dans le *Foutah*.

(2) Rapport fait au conseil dans la séance du 3 août 1829.

de Siam (1), et les notions moins spéciales encore que Leyden avait consignées dans son mémoire sur les langues de l'Inde au-delà du Gange (2). A ces secours imparfaits on pouvait joindre une grammaire siamoise en latin composée par un missionnaire dont on ignore le nom, et qui se trouve manuscrite à la bibliothèque du Roi. Mais la réunion de tous ces matériaux était loin de suffire pour donner une connaissance un peu étendue de cette langue. On ne pouvait pas même y apprendre la véritable manière de lire le *Thai*, non plus que la théorie des tons qui joue dans cette langue un rôle important et sur laquelle M. Low a donné des détails d'une grande utilité. Son ouvrage est donc le seul d'après lequel on puisse se former une idée du système grammatical du *Thai*, mérite qui, dans l'état de nos connaissances, lui assurerait déjà un rang distingué parmi les travaux philologiques des Anglais établis dans l'Inde, quand il ne se recommanderait pas encore par une introduction où sont consignés des détails historiques d'un grand intérêt.

Dans cette introduction dont nous allons faire connaître les points les plus importans, tout en adoptant la division des langues de l'Inde au-delà du Gange en polysyllabiques et monosyllabiques, division proposée par Leyden, M. Low s'attache à rectifier plusieurs erreurs échappées à ce savant. Ses remarques portent

(1) *Du royaume de Siam*; tom. II, p. 92, sqq.
(2) *Asiat. Res.* tom. X, p, 240, éd. 8.°

principalement sur le *Mân* du Pegou, appelé *Mon* par Leyden, sur le *Thai*, et sur la langue du pays de Laos, appellé par l'auteur *Lau*. Le *Mân* est l'ancien idiome du Pegou, et quoiqu'offrant quelque analogie avec le *Thai* ou siamois, analogie que, pour le dire en passant, peut expliquer la proximité des pays où se parlent ces deux langues, il doit être regardé, selon M. Low, comme le plus original des idiomes examinés par Leyden. Les *Mân* ou habitans du Pegou se servent du même alphabet que les Barmans. M. Low pense même que cet alphabet est plus ancien chez les *Mân* que chez leurs voisins, parce que le premier de ces deux peuples a des droits incontestables à une plus haute antiquité. Nous ajouterons que, l'alphabet d'où dérive celui des *Mân* et celui des Barmans, ayant été, comme nous le verrons tout-à-l'heure, transporté avec le pâli de Ceylan dans l'Inde au-delà du Gange, tout porte à croire que ce fut la partie la plus méridionale de la côte la plus rapprochée de Ceylan, qui dut la première recevoir le dépôt de la civilisation bouddhique. Cette hypothèse ne contredit pas le fait très-probable d'une émigration indienne qui, partie du Bengale, aurait traversé les montagnes de Silhet pour descendre dans l'Arakan et chez les Barmans. Mais elle semble indiquer que ce n'est pas par cette voie qu'a dû être introduit chez ces peuples l'alphabet pâli.

Les[1] notions que l'on possédait jusqu'ici sur la division en races et en dialectes du peuple et de la langue *thai* sont également peu exactes. M. Low nous apprend que les Siamois sont connus sous quatre dénominations

différentes, suivant la partie du pays qu'ils habitent, et qu'on les appelle *Thai Nui*, Siamois du centre, *Thai Nâk*, Siamois des frontières, *Thai Yai*, grands Siamois et *Thai Nây* ou *Nouy*, petits Siamois. On ignore l'origine du mot *Thai* que Laloubère traduit par *libre* ou *liberté*. Cette étymologie paraît peu d'accord avec ce que nous connaissons du gouvernement despotique des *Thai*; aussi M. Low pense-t-il que, par *liberté*, les Siamois ont sans doute voulu entendre leur séparation d'avec la nation qui habite le Laos. Sans s'arrêter toutefois à cette explication, l'auteur remarque qu'en Chinois *thai* signifie *montagne*; il eût pu ajouter qu'en Barman ce même mot veut dire *labourer*, rapprochemens qui, au reste, ne nous avancent pas beaucoup sur le sens véritable du mot *Thai*. M. Low paraît vouloir le trouver dans la langue du *Laos*, qui nomme les Siamois *Tchan Thai* ou habitans des bas pays, dénomination qu'explique sans doute la position relative des deux peuples. Quoi qu'il en soit, les *Thai* ne reconnaissent pas le nom de *Siam* ou *Sîm* que les Européens donnent à leur pays; ils s'appellent en général *Thai*, en faisant suivre ce mot d'une des cinq épithètes que nous avons citées plus haut. M. Low n'a pas cru devoir rechercher l'origine de ce nom de Siam, que l'on trouve dans les plus anciennes relations de voyages comme dans les plus modernes, et qui a presque complètement effacé pour les Européens la dénomination nationale. Sans doute il a cru avec Leyden que le nom de Siam avait été emprunté par les Portugais aux Barmans qui

nomment les *Thai*, *Syan* (1), et plus exactement *Cham*. Il nous suffira ici de faire remarquer que le nom de Siam a été d'abord donné à l'ancienne capitale du pays des *Thai*, laquelle est appelée dans les Suppliques siamoises dont on doit la connaissance aux Chinois, *Siri youth thò yâ*, nom qui a une analogie frappante avec celui de la célèbre ville indienne d'*Ayodhyâ* précédé de l'adjectif *siri* pour *shrî*, *fortuné*.

Les Siamois ne reconnaissent que deux dialectes du *Thai*, le premier nommé *Phâsâ thai yai* ou *Phâsâ thai kha loang*, et le second *Phâsâ tchâw muang nâk*, ou encore *Phâsâ tchâw ban nâk*. Dans le mot *Phâsâ* nous reconnaissons le sanscrit *bhâchâ* duquel vient le pâli *bhâsâ*. Mais la différence de ces deux dialectes *thai* ne paraît consister que dans une différence de prononciation. En preuve de ce qu'il avance, M. Low a comparé un certain nombre de mots des deux dialectes, et on ne peut nier qu'ils ne soient identiques, sauf de très-légères variétés dans l'élévation ou l'abaissement du ton. Les limites géographiques de ces deux dialectes, qui, comme on voit, se résument dans une seule et même langue, sont, au sud, la frontière de *Quedah*, au sud-est la mer, à l'est *Prasat la-khe* et *Kassin*, et au nord *Tha-fek*. On remarquera que le dialecte du Laos n'est pas compris dans cette énumération; mais M. Low affirme que la langue de la partie septentrionale de ce pays

(1) *Asiat. Res.* tom. X, p. 240, ed. in-8.°

peut à peine se distinguer du *Thai*. Si on ajoute que, suivant l'observation qu'en a faite postérieurement l'auteur, cette dernière langue remonte presque jusqu'aux frontières de la Tartarie, et que de plus elle se rattache au sud-est à la langue de Cambodje qui en diffère peu, on trouvera que le *Thai* règne dans une vaste étendue de pays, que l'on peut désigner d'une manière très-générale par la vallée du fleuve *Mènam*.

Les caractères siamois sont évidemment empruntés à l'alphabet pâli, et ce fait est mis hors de doute par une suite de planches qui accompagnent l'ouvrage de M. Low. Parmi ces planches on remarque un alphabet entièrement neuf, celui dont les habitans de Laos se servent pour écrire le pâli. Il se compose de signes, les uns tout-à-fait Barmans, les autres presque Siamois, et il se rapproche en général des formes que prend le pâli de Siam lorsqu'il est écrit avec un poinçon sur des olles. A part ce caractère dont le déchiffrement n'offrirait aucune difficulté quand même il serait encore inexpliqué, ces diverses planches, accessoire nécessaire d'une grammaire *thai*, n'ajoutent rien à nos connaissances sur les écritures pâli. On peut même regretter de n'y pas trouver les alphabets de deux dialectes qui appartiennent évidemment à la langue *thai*, le *Pà-pa* et le *Pe-i*, nom sous lequel les Chinois nous les ont fait connaître. Ils ont cela de curieux qu'ils reproduisent plus exactement peut-être qu'aucun autre les formes mères du plus ancien alphabet pâli.

En adoptant les caractères de cet idiome sacré, les Siamois en ont cependant modifié le système d'une

manière notable, et qui prouve le haut développement qu'avait pris leur langue avant l'arrivée du pâli dans la presqu'île au-delà du Gange. Ainsi en Siamois la classe des gutturales et celle des palatales n'ont pas les deux douces *g*, *gh* et *dj*, *djh*; ces deux lettres sont remplacées pour les gutturales, par trois *kh* aspirées, et pour les palatales par *s* et deux *tch*. Dans la classe des dentales, *d* est la première lettre, et il n'est pas suivi d'un *dh* aspiré, comme dans celle des labiales la première lettre est *b* qui a pour aspirées deux *f*. La différence est plus grande encore quant aux voyelles, au nombre de seize, parmi lesquelles se trouvent l'*u* français et dont les combinaisons peuvent former plusieurs ordres de diphthongues tout-à-fait inconnues au syllabaire indien. Quelques-unes de ces voyelles peuvent être représentées par divers signes qui les remplacent et que M. Low appelle *points voyelles de la même famille*; mais il ne donne pas les règles de ces permutations, parce que, dit-il, ce sujet eût exigé un chapitre entier. On regrettera de ne pas trouver ce chapitre dans son ouvrage, parce que ces variantes dans l'emploi des signes vocaux sont encore une des plus grandes difficultés de la lecture du *Thai*.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur l'introduction de M. Low, l'auteur y résume les diverses opinions sur l'origine de la civilisation bouddhique à Siam. Le plus grand nombre des autorités prétend qu'elle y a été transportée de Ceylan; d'autres disent de la Chine, d'autres enfin du Laos. La première opinion est uniformément confirmée par les tradi-

tions de Siam, de Cambodje, d'Ava et du Pegou; les Siamois appellent l'île de Ceylan *Sing-hon*, dénomination qui, rapprochée du Barman *Sin-ghol* peut passer pour une altération du nom Singalais *Sinhala*. L'hypothèse qui fait descendre le Bouddhisme avec le pâli du Laos, hypothèse dont Kæmpfer et Laloubère ont déjà fait mention, repose uniquement sur l'existence d'une célèbre empreinte du pied de Bouddha qu'on trouve dans une forêt du Laos septentrional. Mais cette circonstance ne paraît pas à l'auteur une preuve suffisante que ce pays ait jamais été le centre duquel la religion de Bouddha se serait répandue à Siam, dans le Cambodje et chez les Barmans. Nous savons en effet que partout où cette religion fleurit on trouve toujours une de ces empreintes, objet de la vénération des Bouddhistes. Enfin l'opinion qui fait venir le bouddhisme de la Chine ne paraît pas non plus à M. Low appuyée d'aucune preuve solide. Si donc la langue et l'alphabet pâlis ont été primitivement transportés de Ceylan, le premier pays qui dût les recevoir est, ou le Pegou, comme on l'a indiqué plus haut, ou Cambodje, opinion qui est celle des Siamois instruits, et qui s'accorde bien avec le respect qu'ils témoignent en toute occasion pour les caractères pâlis de *Khâm* ou de Cambodje. Mais un fait digne de remarque c'est que les *Thai* prétendent qu'avant l'introduction à Siam de l'alphabet pâli, la religion de Bouddha était déjà répandue parmi eux. Cette indication précieuse démontre ce qui n'était jusqu'ici pour nous qu'une hypothèse, à la-

quelle toutefois l'existence en *Thai* d'un grand nombre de mots sanscrits consacrés au bouddhisme donnait un haut dégré de vraisemblance. M. Low ne paraît pas avoir remarqué ces mots sanscrits, qui cependant sont facilement reconnaissables au milieu des mots *thai* ou pâlis. C'est ainsi qu'il appelle *bali* suivant la prononciation *thai* les mots *pout-trâ* et *bout-trî*, fils et fille, et *prâ-sat*, palais, qui évidemment sont sanscrits. On en trouve de semblables et en très-grand nombre dans les compositions religieuses des Siamois, ainsi que j'ai pu le vérifier par l'examen d'un livre *thai*, intitulé : *Première prédication de Somonacodom*.

Les observations auxquelles peut donner lieu le système grammatical de la langue *thai*, tel du moins que le présente M. Low, se réduisent à peu de chose; car le *Thai* est un de ces idiomes desquels on peut dire qu'ils n'ont pas de grammaire, dans le sens que l'étude des langues classiques nous a accoutumés à attacher à ce mot. Cependant il ne faudrait pas croire qu'il est privé des moyens d'indiquer d'une manière plus ou moins précise les rapports des mots entre eux, que d'autres idiomes de l'Asie expriment au moyen de désinences variées. C'est à l'exposition des procédés qu'emploie le *Thai* pour suppléer au manque de terminaisons de cette espèce qu'est consacrée la grammaire de M. Low. Après des remarques sur l'alphabet et la lecture, remarques que l'on pourrait desirer plus détaillées, M. Low traite des monosyllabes qui forment le fonds de la langue *thai*, et il établit que le langage parlé en compte dix-huit cent soixante

et un essentiellement distincts l'un de l'autre. Avec les tons divers dont ces monosyllabes peuvent être affectés, leur nombre s'élève à deux mille sept cent quatre-vingt-douze mots fondamentaux, sans compter un nombre très-considérable de composés, non plus que les mots pâlis et étrangers. Les tons qui modifient la prononciation et le sens des mots sont au nombre de trois, le premier destiné à rabaisser le ton d'une consonne aigue, le second répondant tout-à-fait à notre accent très-grave, et le troisième à notre aigu. La valeur et l'emploi de ces tons sont expliqués en détail dans la grammaire. Deux chapitres sont consacrés à l'article et au genre; le nom de nombre *un*, placé après le mot qu'on veut déterminer, tient lieu d'article, et pour le genre, les mots *mâle* et *femelle*, ou *homme* et *femme*, distinguent suffisamment le masculin et le féminin. Un autre chapitre est consacré à l'exposition des diverses particules qui tiennent lieu quelquefois des cas et que l'on place devant le nom; nous disons quelquefois, parce que, dans un grand nombre de circonstances, les cas sont désignés par la position relative des mots. Les pronoms ou adjectifs pronominaux, très-nombreux en Siamois, sont traités avec de grands détails, et cette partie de l'ouvrage est certainement une des plus précieuses par la variété des exemples qu'elle renferme. On en doit dire autant du chapitre consacré aux verbes, si l'on peut appeler ainsi de simples noms d'action et d'état qui ont besoin, pour prendre une signification verbale, d'être accompagnés de particules déterminatives. Les temps et

modes que distingue le *Thai*, soit à l'aide des particules, soit au moyen de circonlocutions, sont l'aoriste, le plusque-parfait, le futur, l'impératif et le subjonctif. Vient ensuite un chapitre intéressant sur la construction, chapitre d'autant plus nécessaire que le *Thai* a un moins grand nombre d'exposans grammaticaux, et qu'en conséquence la position des mots exerce sur le sens de la phrase une plus grande influence. L'ouvrage est terminé par un chapitre sur la dérivation et la composition des mots et par trois courts vocabulaires contenant, l'un deux cent quatre-vingt-dix-sept mots siamois, le second, quelques expressions du langage de la cour avec leur synonyme en *Thai* vulgaire, et le troisième une liste de mots empruntés aux deux dialectes siamois.

Cet exposé montre que M. Low a dû traiter tous les points que l'on s'attend à voir examinés dans une grammaire. Il en est toutefois quelques-uns sur lesquels on désirerait plus de détails, d'autres mêmes qui manquent tout-à-fait. Il est d'autant plus utile d'en faire ici la remarque, que les observations à l'aide desquelles on peut combler plusieurs lacunes de la grammaire de M. Low tendent à jeter du jour sur le génie de la langue siamoise. Un fait qu'il est nécessaire d'établir, c'est qu'en général la plupart des monosyllabes dont se compose le *Thai* peuvent jouer le rôle de substantifs, d'adjectifs et de verbes, suivant la place qu'ils occupent dans le discours ou les particules qui les accompagnent. Le mot *rèng* qui signifie *force* peut en fournir un exemple : il est substantif avec l'adjectif

mâ, grand, *rèng mâ,* force grande; adjectif avec le substantif *fhai,* feu, *fhai rèng,* feu violent; verbe avec le même substantif *fhai; rèng fhai,* allumer le feu; adverbe dans la proposition suivante *rèng khao mâ,* entrer courageusement. Dans ce cas et dans d'autres semblables, c'est la position du mot qui en détermine le rôle. Il est cependant des mots, entre autres ceux qui désignent les objets naturels, que l'on peut regarder comme de véritables substantifs, parce qu'il est difficile et quelquefois même impossible de leur faire remplir dans le discours un rôle différent. Ces substantifs sont de deux sortes, les uns sont génériques, les autres individuels : les premiers indiquent la classe ou le genre auquel appartient un individu ou une chose; les seconds désignent avec plus de précision l'individu lui-même. Ordinairement le nom d'un objet se compose de la réunion de ces deux espèces de substantifs qui expriment, l'un ce qu'il y a de commun entre un plus ou moins grand nombre d'êtres, l'autre une qualité, un attribut spécial, ce qu'en un sens nous comprenons sous le nom d'adjectif. Ainsi l'homme est appelé *personne mâle,* et la femme *personne femelle.* Presque tous les individus qui appartiennent au règne végétal et aux diverses parties du règne animal, sont designés par quelque caractère apparent, auquel se joint le nom de la classe dont ils font partie, comme la plante, le quadrupède, le poisson, &c. Ce système, qui suppose une sorte de classement logique des êtres naturels, s'est étendu à des objets très-différens. Certains mots gé-

nériques ont été affectés à plusieurs états de la vie sociale; le mot *ouvrier* a formé la classe nombreuse des artisans, le mot *maître* a servi à désigner les divers modes de la propriété et de la possession. On a donné un nom générique à toutes les opérations de l'entendement, aux affections de l'âme, &c.

Ces divers mots génériques se représentent si souvent, ils sont d'un si grand secours dans une langue où l'absence de toute désinence laisse tant de vague sur l'emploi grammatical des mots, que ce ne serait pas trop exiger d'une grammaire *thai* que d'y chercher une liste à-peu-près complète de ces termes si nécessaires à connaître. Elle manque dans la grammaire de M. Low, où l'on trouve seulement quelques exemples de l'emploi de certaines *particules génériques*, comme il les appelle, « que l'on joint aux noms de nombre » pour définir les objets animés et inanimés. Elles » sont trop nombreuses pour qu'on puisse les insérer » toutes ici. On peut les considérer comme ajoutant » à la beauté et à l'énergie du langage, et comme » destinées à présenter à l'esprit une image plus vive » des attributs ou de la propriété de l'objet. » Cette règle est suivie de quelques exemples que M. Low n'a pas cru devoir analyser, quoiqu'ils soient composés de plusieurs mots dont chacun mériterait d'être expliqué; il se contente d'indiquer à part les termes génériques qui se présentent dans ces exemples; mais il ne dit pas s'ils ont un sens propre, s'ils sont quelquefois employés isolément avec ce sens, si ce sont de simples particules ainsi qu'il l'annonce au commen-

cement de sa règle, &c. Si l'on se rappelle qu'il n'existe pas de dictionnaire siamois, et qu'on n'a ainsi aucun moyen de s'assurer de la signification des mots, on comprendra combien il est difficile d'appliquer à la lecture des textes les exemples donnés par M. Low, et on regrettera qu'il n'ait presque jamais donné l'analyse grammaticale des phrases qu'il cite. Avec la connaissance qu'il a de la langue *thai*, cette tâche lui était très-facile; et pour ne pas quitter le sujet qui nous occupe, voici, je pense, comment on pourrait énoncer la règle qui ressort des phrases citées par M. Low, en y ajoutant quelques développemens qu'il a placés en un autre lieu (1). « Lorsqu'un substantif » est, dans le discours, accompagné d'un nom de » nombre, il est nécessaire d'exprimer le nom de » la classe à laquelle appartient le substantif; dans » ce cas le nom de nombre se place immédiate- » ment après le nom de l'individu, et avant celui » du genre; ainsi *krout sam twa*, trois aigles, signi- » fient littéralement *aigle trois têtes*. Si l'objet que » l'on veut compter n'appartient à aucune des classes » nombreuses entre lesquelles sont divisés les êtres » animés et inanimés, on choisit un substantif qui ait » avec cet objet un rapport plus ou moins apparent, » et ce second substantif remplit à l'égard du premier » les fonctions de nom générique. » Ce sont là les mots que M. Low appelle, improprement selon nous, des *particules*. Je sais bien que dans l'état de nos

---

(1) *Of construction*, p. 66.

connaissances, il est difficile de déterminer avec précision le sens de ces mots, et de montrer à quel titre ils ont été choisis pour désigner un nombre plus ou moins considérable d'êtres tout-à-fait différens; comme on peut le faire par exemple pour le mot *twa* tête, qui devient le nom générique, non seulement des animaux, mais encore des clous, des caractères, &c. Mais notre ignorance à cet égard vient de l'absence d'un dictionnaire, et c'était une raison de plus pour que M. Low s'imposât le devoir de remplir cette lacune en nous donnant une liste soigneusement expliquée, et des noms génériques et de ceux qui en tiennent lieu.

Outre ces substantifs il en est d'autres qui sont le résultat de rapprochemens fort ingénieux; nous voulons parler de la classe des composés formée de deux substantifs, tous deux significatifs, et dont la réunion constitue un mot à part avec un sens nouveau. C'est ainsi que le mot *eau* joint à *œil* signifie *larme; eau* et *mamelle* veut dire *lait; mère* et *mamelle, nourrice; femme* et *inférieur, concubine, &c.* Il eût été à desirer que M. Low fît connaître par des exemples cette propriété remarquable de la langue siamoise; ces détails trouvaient naturellement place dans le chapitre de la composition des mots qui contient déjà beaucoup de notions intéressantes. J'en dirai autant de la composition des adjectifs, qu'il n'était pas moins nécessaire d'éclaircir par de nombreuses explications. M. Low en cite plusieurs exemples dont deux seulement sont analysés. Parmi les compositions qu'il était indispensable d'indiquer, nous citerons les adjectifs

formés d'un substantif précédé du verbe *mî*, être. Ainsi *nam* eau, fait *mî nam* aqueux; *dîn* terre, *mî dîn* terreux; *lom* air, *mî lom* éthéré, &c. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien ce procédé est logique; la langue *Thai* exprime de la manière la plus claire l'idée d'existence virtuellement contenue dans les mots que nous nommons adjectifs; en mettant à nu l'élément verbal dont ils se composent, elle en donne une analyse d'une exactitude rigoureuse. On peut voir, d'après un exemple cité dans la grammaire de M. Low, que cette formation des adjectifs s'applique de même à ceux qui désignent quelque qualité de l'âme; ainsi *pan-ya* sagesse fait *mî pan-ya*, sage; nous remarquerons que *pan-ya* est écrit proprement *pañâ* ce qui est l'altération pâli du sanscrit *pradjñâ* science.

Dans le chapitre consacré au verbe on eût desiré trouver des détails sur le sens précis des trois verbes signifiant *être* que le *Thai* emploie concurremment, mais avec des nuances diverses; ces verbes sont *pen*, *yoû* et *mî*. *Pen* sert le plus souvent de simple copule pour joindre un attribut à un sujet; ainsi *phrah tchao pen pari-south-thi* (1) « Dieu est » très-parfait. » Mais on supprime ce verbe dans le plus grand nombre de cas, par exemple : *khan nî tchai dî*, » cet homme est d'un bon naturel, » littéralement, *homo ille, indoles bona*. *Yoû*, qui primitivement signifie *demeurer*, exprime plus positi-

(1) C'est le sanscrit *parisouddhi*.

vement l'idée d'existence avec la désignation particulière du temps et du lieu; ainsi *yoû nai ruan*, « *est in domo*, » et sans la préposition *nai* dans, *yoû ruan* « *est domi*. » Il faut remarquer que le déplacement du verbe changerait complètement le sens de la phrase, et que *ruan yoû* signifierait « la maison existe. » Cela vient de ce que dans une proposition simple le verbe est presqu'invariablement placé après le sujet et avant l'attribut. C'est en vertu de ce même principe qu'on dit *nân yoû*, « *dormiens est*, » *kîn khao yoû*, « *comedens oryzam est*. » Ainsi quoique *yoû* semble jouer le rôle de simple copule, la langue *Thai* insiste particulièrement sur l'idée d'existence contenue dans ces sortes de propositions. Enfin *mî* sert à-peu-près exclusivement pour indiquer d'une manière très-générale l'existence d'un sujet et répond à l'idiotisme français *il y a*; il se met au commencement de la phrase *mî khan neung*, il y a un homme, littéralement *est homo unus*.

Parmi les exemples que nous venons de donner, il en est quelques-uns, ceux qui portent sur le verbe *yoû*, avec lesquels plusieurs de ceux qu'a cités M. Low ont quelque analogie; mais dans sa grammaire il ne sont pas expliqués, et ils ne peuvent servir en aucune façon à faire comprendre le mécanisme de la proposition dans la langue *Thai*. En général cet ouvrage pèche moins par le manque d'exemples nécessaires, que par l'absence d'explications tout-à-fait indispensables. C'est ainsi qu'en nous apprenant que *lèw* placé après un verbe et son complément lui donne

le sens du passé, comme dans *rak phrah-pen-tchao lèw* « j'ai aimé Dieu, » il était important de nous dire que *lèw* signifie *fin ;* on eût su qu'il fallait littéralement traduire *amare Deum finis*, c'est-à-dire que l'action d'aimer Dieu a pris fin. M. Low a également omis de donner des détails sur la manière de former des substantifs abstraits dérivés de radicaux verbaux ; elle consiste à faire précéder certains monosyllabes qui remplissent le plus souvent dans le discours l'office des verbes, du substantif *khwâm* chose. Ainsi *khwâm-dâg* littéralement *res mori*, la mort ; *khwâm-rak*, *res amare*, l'amour.

Après cet examen sommaire, qu'il nous soit permis d'indiquer en peu de mots quelques-unes des questions auxquelles peut donner lieu l'étude de la langue siamoise. Il serait important de constater les rapports qui peuvent exister entre le *Thai* et le chinois, rapports que M. Low affirme être évidens, qu'il établit en partie par la comparaison de quelques mots et par l'examen du système des tons commun aux deux langues, preuves auxquelles on en peut joindre une non moins frappante, la ressemblance qu'offrent en général les procédés grammaticaux employés par les deux idiomes. Si l'affinité du chinois et du *Thai* était une fois démontrée, on aurait, dans l'étude comparée de ces deux langues, un moyen sûr d'apprécier l'influence qu'a pu exercer l'écriture alphabétique sur un idiome composé en grande partie de mots formés d'une seule syllabe, et jusqu'à quel point elle a pu favoriser la fusion d'élémens que l'écriture idéogra-

phique nous présente dans un état de désunion complète. Mais pour traiter ces questions avec tout le soin qu'elles méritent, il ne suffirait pas de la grammaire assez peu étendue de M. Low; il faudrait encore posséder un bon dictionnaire de la langue *Thai* et de plus réunir sur les idiomes de l'Asie orientale des connaissances qui manquent à votre rapporteur.

Eug. BURNOUF.

A History of the Mahrattas. — Histoire des Mahrattes, par G. DUFF. Londres, 1826, 3 vol. *in-8.°*, avec deux cartes et trois gravures.

IL n'est aucune des nations de l'Inde moderne qui mérite l'attention de l'Europe à un plus haut degré que les Mahrattes, soit que l'on considère leur origine, la puissance qu'ils ont acquise, les caractères extraordinaires qui se sont développés au milieu d'eux, et la cause qu'ils ont défendue, soit que l'on réfléchisse sur l'avenir qui leur paraît destiné.

Lorsque les musulmans eurent détruit avec le royaume de Bijnagour la dernière puissance indienne qui pouvait leur opposer une résistance sérieuse, ils commencèrent à tourner leurs armes contre eux-mêmes, et à sentir le besoin de relever les grandes familles indigènes. Ils accordèrent des Jaghirs (ou fiefs) considérables à des généraux indiens d'origine, et donnèrent les hauts emplois civils aux Brahmanes. Dès le temps d'Akbar, on cessa de se servir, dans l'administration du

Decan, de la langue persane, pour revenir aux langues provinciales. On voit les écrivains musulmans de cette époque se plaindre de la prépondérance des infidèles, mais on était loin de prévoir combien étaient puissans les élémens de la réaction qui se préparait, jusqu'au moment où un homme entreprenant osa se mettre à la tête de ce mouvement national, et s'en servir pour former un peuple et créer un empire. C'était Sévaji, fils d'un des vassaux militaires du royaume de Bijapour, homme d'une grande énergie, d'un courage à toute épreuve, d'une férocité qui ne reculait devant aucun moyen, et d'un esprit d'ordre qui lui permit de jeter les fondemens d'un empire avec les richesses que lui procura le pillage. Il était animé d'un vif sentiment de nationalité et de haine contre les musulmans, qui ne se démentit jamais dans toutes les vicissitudes de sa vie agitée, et dont le souvenir lui a conservé chez son peuple, encore aujourd'hui, le nom et le culte d'une incarnation divine. Il imprima son caractère au peuple qu'il avait fait naître, et qui ne cessa de suivre la direction que Sévaji lui avait indiquée. Son pouvoir tomba dans des mains souvent inhabiles : mais l'impulsion était donnée ; et, secondée par quelques chefs distingués, comme Ballajé Bajé Rao, Madho Rao, Nana Farnewise et Scindia, la nation mahratte s'avança rapidement vers le but de son existence, la délivrance de l'Inde de la domination mongole. Déjà le Deccan et l'Hindoustan leur obéissaient, déjà l'empereur de Dehli était devenu leur instrument, et les ordonnances qu'ils dictaient à Schah-alem pro-

clamaient hautement la suprématie brahmanique. Encore quelques années et l'Inde aurait recouvré son indépendance, lorsqu'un nouveau conquérant se présenta dans la lice pour leur contester la possession de l'empire. On sait le résultat : la discipline européenne l'emporta. Les Mahrattes, affaiblis par leurs dissensions intérieures et le désordre de leur administration, furent vaincus après une lutte de quarante ans; les possessions du dernier *Peischva* furent incorporées au territoire de la compagnie, et il ne reste plus qu'une ombre de puissance aux princes que les Anglais ont conservés. Mais la nation n'a pas cessé d'exister, ses souvenirs ne sont pas éteints, et l'avenir seul pourra montrer si leur rôle est joué.

L'importance des Mahrattes dans les affaires de l'Inde était trop grande pour que les historiens des Mogols, depuis Aurengzeb, et ceux de la compagnie anglaise, depuis qu'elle avait pris un caractère politique, aient pu se dispenser d'en parler fréquemment et en détail. Jonathan Scott nous donne leur histoire dans le Decan; Orme, leurs premières guerres avec la compagnie; Franklin et le Seir Mutakherin, leurs rapports avec la cour de Dehli; Wilks, leurs opérations dans le Mysore; sir John Malcolm, le tableau de leur cour dans ces derniers temps et l'histoire de leur domination dans l'Hindoustan; les comptes rendus des gouverneurs généraux traitent longuement de leur politique et de leurs rapports avec la compagnie. Mais il nous manquait un ouvrage qui embrassât l'ensemble de leur histoire. Waring Scott avait tenté de remplir

cette lacune, mais il a succombé sous les difficultés du sujet; car l'étendue du théâtre de leurs guerres, la multiplicité et les changemens continuels de leurs rapports politiques avec tous les états de l'Inde, leurs intrigues intérieures, l'état de confusion et de délabrement où se trouvait l'empire mogol, d'où étaient sorties une foule de puissances éphémères qui influaient sur le sort des Mahrattes, le nombre des documens qu'il fallait consulter pour débrouiller ce chaos, et l'impossibilité de les obtenir autrement que dans les archives de différens états, tout cela rendait l'exécution de cette tâche impossible sans des circonstances très-favorables et un travail immense. Ces conditions se réunissaient heureusement dans la personne de l'auteur de l'ouvrage qui est l'objet de ces remarques. Les fonctions de M. Grant Duff, comme adjoint de M. Elphistone dans l'arrangement des affaires du Decan, et plus tard comme résident auprès la cour de Sattara, mettaient à sa disposition les archives de Pouna, de Satara et de Bijapour; celles de Goa, de Surate, de Bombai et de Londres lui étaient accessibles. Sa position le mit en rapport avec toutes les personnes qui avaient joué un rôle dans les dernières guerres, et l'on s'empressa de tous les côtés de lui fournir des traditions locales et des papiers de famille, et chaque page de son livre prouve avec quelle conscience il s'en est servi. Il suit l'histoire des Mahrattes d'année en année, établissant les faits avec une exactitude extrême, et corrigeant les fautes de ses devanciers le plus souvent en silence, toujours avec

urbanité. Sa critique est sobre et consciencieuse; son impartialité est remarquable sur-tout envers ses compatriotes; car s'il leur accorde peut-être plus d'espace qu'on aurait pu en desirer, c'est moins pour les louer lorsqu'ils ne le méritent pas, que pour faire justice de leurs fautes. Son ouvrage est un cadre excellent pour l'histoire des Mahrattes; et si jamais les archives des cours de Pouna, de Satara et de Bijapour venaient à être détruites, il resterait la source principale sur cette partie de l'histoire de l'Inde. On pourrait regretter que l'auteur se soit borné au côté politique et diplomatique de son sujet, qu'il n'ait pas voulu nous donner d'autres éclaircissemens sur le peuple et le pays que ceux qui étaient absolument indispensables pour l'explication des faits, qu'il se soit arrêté trop sur les détails des opérations militaires des Anglais, et qu'en général il n'ait pas songé à donner à son travail tout l'intérêt qu'il comporte. Mais il faut reconnaître que c'est un ouvrage sérieux et d'une grande importance, qu'il est tiré des meilleures sources, et de sources qui n'étaient accessibles que par des circonstances toutes particulières; qu'il est fait avec une bonne foi parfaite, que c'est le résultat d'un travail infatigable, et qu'il a ajouté considérablement à nos connaissances sur l'histoire de l'Inde.

Jules MOHL.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTE ASIATIQUE.

Séance du 1.er juin 1829.

M. le colonel Briggs présente, au nom de l'auteur, un exemplaire de l'*Histoire des Mahrattes*, par M. Duff. Les remercîmens du Conseil seront adressés à M. Briggs, et M. Mohl est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage de M. Duff.

M. le colonel Tod écrit en envoyant un exemplaire de t. I.er des *Antiquités et Histoire du Râdjasthan*. On transmettra à M. Tod les remercîmens du Conseil, et M. Eug. Burnouf fera un rapport sur cet ouvrage.

On dépose sur le bureau les ouvrages suivans, sur chacun desquels le Conseil arrête qu'il lui sera fait un rapport.

Le 4.e volume de l'*Histoire des Ottomans*, par M. de Hammer; rapport par M. Klaproth.

Le 1.er volume d'un *Traité de géographie physique et politique*, contenant l'Asie, en suédois; rapport par M. Eyriès.

Le 16.e volume des *Asiatic Researches* de Calcutta; rapport par M. Eug. Burnouf.

M. Stan. Julien annonce que la 4.e et dernière livraison de *Mencius* sera terminée à la fin de septembre.

M. Mohl fait son rapport sur la traduction de *Ferischta*, par M. le colonel Briggs.

M. Eug. Burnouf fait son rapport sur la *Grammaire thai* de M. Low.

M. J. Klaproth lit une notice sur la tragédie intitulée *les chagrins de Han*, et traduite par M. Davis.

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission du Journal.

LISTE

DES PRESIDENS ET GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DU BENGALE, DEPUIS 1748.

ORDRE.	NOMS.	ENTRÉE.	SORTIE.
1.	Alexandre Dawson....	18 juillet 1745.	5 juillet 1752.
2.	William Fytche.......	6 juillet 1752.	8 août 1752.
3.	Roger Drake.........	10 août 1752.	21 juin 1752.
4.	Watts, Manningham, Becher et Holwell.....	22 juin 1758.	27 juin 1758.
5.	Colonel Robert Clive,.	27 juin 1758.	24 janvier 1760.
6.	J. Z. Holwell........	28 janvier 1760.	27 juillet 1760.
7.	Henri Vansittart......	27 juillet 1760.	26 nov. 1764.
8.	John Spencer........	3 déc. 1764.	3 mai 1765.
9.	Lord Clive.........	3 mai 1765.	20 janvier 1767.
10.	Harry Verelst........	20 janvier 1767.	16 déc. 1769.
11.	John Cartier.........	20 déc. 1769.	13 avril 1772.
12.	Warren Hastings.....	13 avril 1772.	1 février 1785.
13.	Sir John Macpherson..	1 février 1785.	12 sept. 1786.
14.	Le marquis de Cornwallis	12 sept. 1786.	10 octobre 1793.
15.	Sir John Shore (Lord Teignmouth)......	28 octobre 1793.	12 mars 1798.
16.	Sir Alured Clarke....	6 avril 1798.	17 mai 1798.
17.	Le marquis de Wellesley.	17 mai 1798.	30 juillet 1805.
18.	Le marquis de Cornwallis	30 juillet 1805.	5 octobre 1805.
19.	Sir George Hilaro Barlow	10 octobre 1805.	31 juillet 1807.
20.	Le comte Minto.......	31 juillet 1807.	4 octobre 1813.
21.	Le marquis de Hastings..	4 octobre 1813.	9 janvier 1823.
22.	John Adam, Esq.....	9 janvier 1823.	1 août 1823.
23.	Lord Amherst........	1 août 1823.	*id.* 1828.
24.	Lord Bentinck. (Parti d'Angletérre le 9 février 1828.)		

RAPPORT fait au nom de la commission chargée par la Société asiatique *d'examiner l'édition autographiée de la géographie d'*Aboulféda.

MESSIEURS,

Vers la fin du XIII.e siècle, une famille illustre, fuyant devant l'approche des Tartares qui envahissaient la Syrie, avait quitté le domaine de ses pères pour chercher un asyle à Damas. C'est là qu'au milieu des troubles de la guerre et du tumulte des armes, naquit un enfant dont le nom devait passer avec honneur à la postérité, et retentir un jour jusque dans les sociétés savantes de l'Europe : cette famille qui fuyait ainsi devant un vainqueur barbare, était celle des infortunés Ayoubites, et cet enfant fut depuis le célèbre Aboulféda.

Si Aboulféda eût été, comme d'autres fils d'Ayoub, placé sur le trône d'Égypte (1), tout porte à croire qu'il y eût déployé les qualités qui font les grands monarques et les grands capitaines: il lui était peut-être donné de continuer la gloire de Saladin.

Déshérité de ce rôle brillant, même avant sa naissance, Aboulféda n'en fut pas moins un prince valeureux, et quelques faits d'armes dont l'histoire nous a conservé le souvenir, ont honoré les premières époques de sa vie. Mais, chef d'une petite principauté de Syrie, dont la possession lui fut long-temps disputée par

(1) Aboulféda descendait de Schahin-schah, fils d'Ayoub et frère de Saladin.

le sort, il ne se sentit pas sur un théâtre assez élevé pour ajouter beaucoup à l'illustration militaire de sa maison, et il résolut d'y associer une gloire non moins éclatante et plus louable, celle des lettres.

Livré avec ardeur à l'étude diverse de plusieurs sciences de faits et de calcul, il ne tarda pas à être regardé comme un des hommes les plus éclairés de son siècle; et parmi les ouvrages qui fondèrent sa célébrité, il en est deux surtout qui, par l'étendue et l'importance des matières qu'ils embrassent, méritent d'être placés au rang des plus utiles monumens de la littérature orientale : ces deux livres qui, dans nos temps d'investigations historiques, ont été si souvent consultés par l'Europe savante, sont intitulés, l'un المختصر في اخبار البشر, ou *Abrégé de l'histoire du genre humain*, et l'autre تقويم البلدان ou *Relevé de la position exacte des pays.*

C'est la publication du texte arabe de ce dernier ouvrage qui fait, Messieurs, l'objet de ce rapport : le *Prospectus* et les premières pages d'une édition autographiée par M. Jouy, d'après le manuscrit de la bibliothèque du roi, ayant été présentés au conseil, dans l'une de nos dernières séances, vous avez chargé une commission, composée de MM. Kieffer, Saint-Martin et moi, d'examiner si le mérite de l'exécution garantissait l'utilité de l'entreprise, et si, à ce titre, elle était digne des encouragemens de la Société asiatique.

Votre commission, Messieurs, s'est acquittée de ce devoir avec conscience; car si elle est convaincue que la publication d'un texte correct est un des secours les plus efficaces que l'on puisse offrir à l'étude des

langues de l'Asie, elle est sur-tout pénétrée du danger des éditions incorrectes. Un texte fautif, quand les erreurs en ont été sanctionnées par la publication, peut produire un mal irréparable: consulté avec une crédule sécurité par de jeunes orientalistes, il les égare au lieu de les diriger; ils y cherchent une instruction, et ils y trouvent un piége.

Chargé par la confiance de mes honorables collègues d'être leur organe auprès du conseil, je ne dois point vous cacher, Messieurs, que si, sous le rapport calligraphique, le travail de M. Jouy nous a paru d'une exécution satisfaisante, il laissait beaucoup à desirer sous le rapport de la correction grammaticale. M. Jouy s'est exercé avec succès à l'imitation de diverses écritures de l'Asie, et son écriture arabe, quoique loin d'être parvenue à cette élégance de formes dont Ellious Bocthor nous a laissé des modèles, ne manque cependant pas d'une certaine régularité et même d'un certain éclat; elle offre sur-tout un avantage inappréciable dans ces sortes d'applications, celui d'être facilement lisible, et de ne fatiguer ni l'attention ni les yeux du lecteur inhabile. Quant aux imperfections grammaticales qui déparaient les premières pages du *Takouïm el-Boldan*, telles qu'elles furent d'abord soumises à votre commission, elles consistaient sur-tout dans le déplacement fréquent des *motions* et dans la confusion des autres signes orthographiques de la langue arabe. Mais ces inexactitudes n'étaient pas toutes du fait de M. Jouy, et l'examen rapide que j'ai fait moi-même du manuscrit de la bibliothèque du roi m'en a

bientôt convaincu : le copiste arabe, laissant à son *calàm* une sorte d'indépendance, semble en effet avoir dédaigné de placer précisément chaque *motion* sur la lettre à laquelle elle appartient; aussi, est-ce presque toujours sur la lettre voisine qu'est tombé le signe orthographique, et l'on dirait qu'il s'est fait une maligne étude de dérouter à chaque pas la sagacité de notre jeune calligraphe.

Dans un manuscrit arabe, ce ne sont là, Messieurs, que de simples négligences, que l'on sait d'ailleurs volontaires, et que l'œil exercé de l'orientaliste peut rectifier avec la rapidité de la pensée. Mais ces négligences deviennent de véritables incorrections, quand elles ont subi l'épreuve d'une publication préméditée; et comme c'est sur l'emploi raisonné des *motions* que repose en grande partie le système grammatical des Arabes, votre commission fut unanime dans le conseil qu'elle donna à M. Jouy de supprimer sans distinction tous les signes orthographiques; car elle pensait que publier une copie ainsi altérée de la géographie d'Aboulféda, c'était ne rendre service à personne; c'était faire au savoir un présent inutile, et à l'inexpérience un présent trompeur.

Depuis ce premier examen, des modifications importantes se sont tour à tour succédé dans l'exécution de l'entreprise, et votre commission se félicite d'autant plus des circonstances qui ont retardé son rapport, que cette lenteur salutaire a laissé aux améliorations le temps qu'elles réclamaient. M. Reinaud, s'associant par une coopération plus immédiate au

succès de la publication (1), a entrepris de rectifier lui-même sur le travail de M. Jouy, et avant que ce travail ne soit transposé sur la pierre lithographique, les négligences du manuscrit arabe. Il se propose en outre, à l'aide d'un autre manuscrit de la bibliothèque du roi, d'y réparer les omissions qui pourraient par fois s'y rencontrer. Le nom de M. Reinaud, placé maintenant sur le frontispice de l'ouvrage, offrira une garantie suffisante du zèle éclairé qui doit veiller à ces heureuses modifications. L'édition, ainsi publiée, du livre d'Aboulféda, se place presque au rang des éditions critiques, et acquiert des titres réels à l'intérêt de la Société.

M. Jouy, convaincu lui-même des imperfections de son premier travail, et quoique les deux premières feuilles de l'ouvrage fussent déjà tirées, en a généreusement résolu le sacrifice. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient d'encourager un pareil dévouement. Dans la carrière utile qu'il s'est choisie, M. Jouy est appelé à rendre de nombreux services à la calligraphie orientale, et ce qui n'est aujourd'hui qu'une heureuse aptitude, peut devenir plus tard de l'habileté. Ceux mêmes d'entre nos savans qui voudront s'affranchir des lenteurs et des excessives dépenses qu'entraîne toute publication de texte par les voies ordinaires de l'impres-

---

(1) Il paraît, d'après les renseignemens qui nous ont été donnés par M. Reinaud, que le *prospectus* ne lui avait pas été communiqué avant le tirage, et que les corrections qu'il avait faites sur les *épreuves* des deux premières feuilles, n'avaient pas réussi sur la pierre.

sion, pourront recourir au mode plus prompt et moins onéreux des éditions autographiques ; et alors ils trouveront dans le talent de M. Jouy un précieux et indispensable auxiliaire.

Cette considération suffirait seule peut-être, pour concilier à ce jeune calligraphe la protection de la Société asiatique, si son entreprise commencée ne réclamait, par sa propre importance, de légitimes encouragemens. C'est donc à la fois sous ces deux points de vue, que votre commission, certaine maintenant de l'utilité du travail, ainsi exécuté par M. Jouy et dirigé par M. Reinaud, vous propose d'y concourir d'une manière efficace par une souscription de quarante exemplaires.

Les ouvrages du prince de Hamah sont depuis deux siècles en possession de l'estime de l'Europe, et ce n'est point à vous, Messieurs, que je rappellerai les nombreux travaux dont ils ont été tour à tour l'objet; mais jusqu'ici, le texte complet du *Takouïm el-Boldan* n'avait été publié nulle part ; et votre décision sera considérée, non-seulement comme un service rendu aux lettres orientales, mais aussi comme un hommage, adressé après mille autres hommages, à la mémoire de cet homme éminent, que la fortune sembla investir de toutes les supériorités, et qui brilla à la fois parmi ses contemporains par l'éclat d'une origine royale, par la gloire personnelle des armes et par l'illustration du savoir.

KIEFFER, SAINT-MARTIN,
AGOUB *rapporteur*.

(Octobre 1829.)

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

*Description du Tubet, traduite du chinois en russe par le Père Hyacinthe, et du russe en français par M.***; revue sur l'original chinois, et accompagnée de notes*, par M. Klaproth.

(Suite.)

DE L'HABILLEMENT.

Il y a un proverbe qui dit : « à 100 *li* les mœurs ne » se ressemblent pas, à 1000 *li* les usages diffèrent. » Ceci dépend naturellement du froid ou de la chaleur du pays, de la sécheresse et de l'humidité des champs, de la douceur et de la violence des vents, de la vivacité et de la faiblesse des effets de l'air. Les pays occidentaux qui s'étendent à une distance de 10,000 *li* doivent donc offrir des différences (avec le nôtre). Au reste, la manière de se vêtir, de préparer les alimens, les cérémonies dans les circonstances heureuses et funestes, tout cela découle naturellement des sentimens de plaisir et de colère, de peine et de satisfaction qui ont eu de l'influence sur le caractère du peuple, ses mœurs et ses usages.

La différence dans la manière de bâtir les maisons

provient de la situation et de la qualité du terrain qu'on habite. Il est difficile d'introduire par-tout une certaine égalité dans les mœurs et les usages; il est impossible de les amener à l'unité par la force. Voilà pourquoi on dit ordinairement : « achevez l'éducation, mais ne » changez pas les usages; mettez de l'ordre dans » l'administration, mais ne tentez jamais de changer » ce qui est local. » Ainsi un homme doué d'une grande capacité (1), quand il veut conduire un peuple à la prospérité, ne perd jamais de vue la distance à laquelle ce peuple se trouve de lui.

Le bonnet d'hiver du *Dalaï-lama* et du *Bandjiïn* est fait de *phrouh* ou de laine brodée; il est pointu par le haut et large par le bas, et par préférence de couleur jaune. Le chapeau, qui ressemble à un parasol chinois, est fait de peau rehaussée d'or. La culotte et le justaucorps sont en *phrouh;* le dernier ne couvre qu'une épaule.

L'habillement de dessus consiste en un manteau sans manches d'un rouge éclatant attaché en haut par une bande de soie. Les bottes et les souliers sont en soie ou en cuir; la ceinture est en étoffe de soie. En hiver comme en été, une épaule est toujours découverte. L'habillement des autres *lama* diffère peu de celui-ci. Les *ghalon*, les *déïbon*, les *dheba*, &c., ne roulent pas leurs cheveux autour de la tête et ne les

---

(1) Dans l'original 人聖 *ching jin;* un saint inspiré, un génie éminent. — Kl.

tressent pas; ils les laissent tomber sur les épaules. Ils portent un bonnet peu élevé, plat, sans rebords, avec une bordure en peau de renard ou en satin, avec une houppe au sommet; ou bien, au lieu d'une houppe, ils y attachent des morceaux de peau de loutre. Ils ont un chapelet à la main, et pour ceinture une courroie. Dans les fêtes, ou dans les grandes cérémonies, les *ghalon* relèvent leurs cheveux des deux côtés sur le haut de la tête, les lient en touffe, et mettent des robes de soie ou de *phrouh*. Les *djoubi*, les *dheba*, et autres, roulent leurs cheveux en une touffe, et mettent un bonnet sans rebords recouvert de gaze blanche. A l'oreille gauche, ils suspendent une pendeloque de turquoise (1) montée en or et de la grandeur d'une cerise: cette pendeloque ressemble à un bec d'oiseau, et s'appelle *sotzi*. A l'oreille droite, ils en ont une, faite de deux morceaux de corail, enchassée dans une garniture d'or : cet ornement s'appelle *djouri*. Leur robe est large : les manches en sont étroites et garnies de peau de loutre; le bord des manches est garni d'un tissu de laine de différentes couleurs (2). Au lieu du pantalon, ils ont un tablier d'étamine noire et à plusieurs plis, qu'on appelle *kozè*. Les bottes sont en peau, avec des semelles blanches

(1) En tubétain གཡུ་ *You*.

(2) En chinois 五色 *ou se*, ou *de cinq couleurs*.

Le P. Hyacinthe traduit toujours cette expression à la lettre, elle signifie cependant en général *de différentes couleurs*. — Kl.

et flexibles, et entourées d'une bande d'étamine rouge.

A la ceinture, qui est de satin rouge, ils attachent un couteau. Depuis le *kaloun* jusqu'aux gens du peuple, tous ont des chapelets à la main. Le peuple porte un habit à grand collet, sans rebord par devant. Les *djouba* les ont en *phrouh* ou en camelot, suivant leurs moyens. Les chapeaux sont de même : ils se ceignent avec une courroie ou un mouchoir en coton auquel ils attachent un coutelas (1), une petite tasse, un briquet, &c. Ils portent dans le sein une tasse en bois (2). Voici l'habillement des femmes et des filles : elles ont les cheveux partagés depuis le sommet de la tête en deux, et tressés comme des ficelles, et deux queues nattées; plus il y a d'art dans une pareille coiffure, plus on la trouve belle. Celles qui ne sont pas mariées ajoutent par derrière une troisième queue. Une fille fiancée porte sur la tête un ornement de turquoise nommé *sédzia ;* une fois mariée, elle quitte la troisième queue. Elles ont ordinairement un petit bonnet en velours de laine rouge ou vert et pointu par le haut; des bottines, des jupes d'étamine noire ou

---

(1) En chinois 順刀 *Chun tao,* c'est une espèce de grand couteau large, comme un poignard tcherkesse ou *kindjal.* Le P. Hyacinthe a omis ce mot dans sa traduction.—Kl.

(2) Les gens riches portent leur tasse et leur écritoire dans un petit sac d'étoffe, qu'ils attachent à la ceinture à gauche. Les pauvres, chez les Tubétains, les Tangouts et les Mongols, ont toujours dans le sein une tasse, qui leur sert quand ils mangent et boivent.

rouge ornées du signe 卍 et appelées *dhoung pho* (1), un tablier d'étamine rouge ou d'étoffe de soie de diverses couleurs, et garni d'une bordure en fleurs brodées : il s'appelle *bandaï*. Elles mettent un pourpoint à manches courtes appelé *vondziu ;* il est de soie, de toile ou d'étamine. Sur les épaules, elles mettent un petit châle appelé *dzan*. Elles ont aux doigts des anneaux de corail monté en argent, et appelés *thsugou ;* elles ont au poignet gauche un bracelet d'argent nommé *dzédoung* (2); et au droit, un autre en coquillages qui a deux pouces de largeur, et s'appelle *thoumgou* (3). Ayant mis ces bracelets dès leur enfance, elles ne les ôtent que lorsqu'ils s'usent d'eux-mêmes et se brisent, afin, comme ils le disent, de ne pas s'égarer après la mort. Elles ont des boucles d'oreilles de turquoise montées en or et en argent, d'un pouce de long et de huit lignes de large ; derrière la boucle est un petit crochet engagé dans l'oreille et qu'on nomme *eïgo*. Sur le haut de la tête elles attachent à leurs cheveux des rangées de perles et de corail par un crochet en argent, ce qui s'appelle *bodjou*, de huit pouces ; des ornemens semblables leur pendent sur les deux épaules, et sont nommés *djoumdza*. Les femmes de toutes conditions portent un ou

---

(1) Dans l'original chinois 波東 *toung pho.* — Kl.

(2) Dans le texte chinois *tse loung.*—Kl.

(3) Dans le texte chinois *thoung tsa.*—Kl.

deux chapelets en corail, en lapis lazuli, en coquillages ou en grains de bois; les riches en ont en gros morceaux d'ambre jaune. Elles suspendent à leur cou une petite boîte en argent, appelée *kavou*, contenant leur dieu protecteur, ou le remède *dzimou*, et sur la poitrine un anneau en argent *digra*, monté de perles précieuses; il a quatre pouces de circonférence environ et un pouce de largeur; aux deux bouts de cet anneau sont de petites chaînes avec lesquelles elles attachent par devant leur châle. Les riches ont de grands chapeaux qui sont couverts de perles, dont le fond est de bois et qui, par devant, ressemblent aux chapeaux d'été des paysans chinois (1), mais ils sont plus épais. Le bois du chapeau est vernis et enduit d'une couche de vermillon; il est surmonté d'une turquoise montée en or au lieu d'un gland; la partie supérieure est surchargée de perles, ce qui coûte extrêmement cher. Ces chapeaux se nomment *vaïdzia*. Les femmes âgées portent sur le front une plaque d'or garnie de turquoises, elle ressemble à un miroir et s'appelle *bogui*. Les femme reçoivent les félicitations de leurs parens et de leurs connaissances quand elles

---

(1) En chinois 笠 *ly*; c'est un grand chapeau fait de paille et d'herbe, en forme de triangle plat. On s'en sert principalement dans la Chine méridionale. En mandchou on l'appelle [illegible] *Sékiékou*, et en mongol [illegible] *Tsikirsoun burgou*. Le P. Basile prend, dans son dictionnaire, le *ly* pour un *parasol sans manche*, en expliquant ce mot par : *Umbraculum sine hastile, quo ex arundinum corticibus et foliis insertis contexto utuntur rustici contra pluviam, et vocatur ab iis* jo ly. — Kl.

commencent à porter cet ornement. Toute femme et fille qui doit se présenter devant un *lama,* se barbouille la figure avec du sucre rouge ou avec les feuilles de thé qui restent dans la théière; si elle ne le fait pas, on dit que, par sa beauté, elle veut séduire un ecclésiastique ; et c'est une chose qu'on ne lui pardonne jamais.

Voilà les usages qu'observent au Tubet tous ceux qui ont des maisons ou habitations fixes, et telle est en grande partie leur manière de se vêtir.

NOURRITURE.

Dans le Tubet le peuple se nourrit généralement de *tsan pa* (1), de chair de bœuf et de mouton, de

---

(1) *Tsan pa* est le nom chinois de la farine d'orge grise grillée, laquelle ressemble beaucoup à l'avoine pilée et séchée, appelée en russe молокно (*tolokno*). On en met un peu dans la paume de la main ou dans une tasse, on y verse du thé et on remue le mélange jusqu'à ce qu'il fasse une pâte épaisse comme celle du *tolokno*. On la mange en buvant du thé de temps en temps.

Je vais décrire ici un festin des Tubétains venus en ambassade à *Péking* en 1818, pendant mon séjour dans cette capitale. Dans une chambre carrée étaient placées des tables longues et peu élevées ; sur chacune était un sac de peau contenant une quinzaine de livres de *tsan pa*. Des matelas et des tapis de feutre furent étendus devant les tables. Les convives se placèrent suivant leur âge et s'assirent les jambes croisées. Quand il en arrivait un, on commençait par lui offrir un plat de *tsan pa*, dans lequel des morceaux de beurre étaient plongés. Le convive prenait alors une bouchée de *tsan pa*, le jetait et en goûtait une autre. Quand tout le monde fut assemblé, du vin fut offert aux convives et ensuite du thé. Avant de manger, ils ôtèrent leur chapeau et récitèrent une courte prière; s'étant recouverts, ils commencèrent à boire du thé ou mangèrent du *tsan pa*. Après le thé on se

lait, de fromage, &c. La nature sèche de cette nourriture les oblige de prendre du thé immédiatement après. C'est pour cette raison que les riches et les pauvres regardent le thé comme de première nécessité. On le fait bouillir et l'on y mêle ensuite du beurre

---

mit à boire du vin. Ensuite on apporta à chaque convive une jatte de gruau et de riz, assaisonné de beurre et de sucre. On récita derechef une prière et on recommença à manger le gruau avec les doigts; puis on revint au vin. Après ce service tout le monde alla se promener dans la cour; de retour au bout d'un quart-d'heure, on s'assit comme auparavant, et de la viande crue, hachée et assaisonnée de sel, de poivre et d'ail, fut alors servie. On en offrit une jatte à chaque convive. En même temps on plaça sur chaque table plusieurs plats avec de grands morceaux de viande de bœuf crue et gelée. Les convives ayant récité encore une prière, tirèrent les couteaux qu'ils portaient sur eux, coupèrent la viande par morceaux et la mangèrent, en la couvrant d'abord d'un hachis fortement salé; puis on continua à boire du vin comme auparavant. Après ce service on alla encore se promener. De retour dans l'appartement, on recommença à boire du vin. Bientôt parut un baquet de *touba* (c'est ainsi qu'on appelle le gruau mêlé de vermicelle et de la viande de bœuf hachée). On en présenta à chacun une jatte. Les convives ayant récité une prière, prirent leurs petits bâtons et commencèrent à manger. Enfin on apporta des petits pâtés qu'on enveloppa dans des serviettes pour les envoyer chez les convives. Par là finit le repas qui dura plus d'une demi-journée. Après s'être promené dans la cour tout le monde rentra dans l'appartement et l'on but de nouveau. A cet instant, le maître de la maison et les convives chantèrent et dansèrent. La danse des Tubétains consiste à sauter sans bouger de place.

Bientôt le souper fut servi; il ressembla au dîner, mais ne dura pas aussi long-temps. Les convives burent jusqu'à ce qu'ils fussent complètement ivres; les portes intérieures avaient été fermées, afin que personne ne s'en allât furtivement avant la fin du festin. — (Note du P. Hyacinthe.)

et du sel. Ils boivent du thé et mangent du *tsan pa*, ou du gruau mêlé de viande hachée, et nommé *touba*. Ordinairement ils ne font pas cuire le bœuf et le mouton. Ils n'ont pas d'heures fixes pour leurs repas, et ne consultent que leur faim. Ils mangent peu, mais souvent. Hommes, femmes, vieillards et jeunes gens prennent en général la nourriture avec leurs doigts. Après le repas ils lèchent la jatte et la mettent dans leur sein. L'espèce de bière particulière à ces barbares est faite de l'orge grise. Elle est faible et aigrelette et s'appelle *tsiang*. Ils font de l'eau-de-vie avec le même grain. Les hommes et les femmes, dans leur ivresse, s'embrassent, rient dans les rues ou chantent. Dans leurs festins, le maître de la maison s'assied à la place la plus distinguée. Il ne va pas à la rencontre des convives et ne les reconduit pas. Si le convié est d'un plus haut rang que l'hôte, on lui offre le vin avant tous les autres. Le plus grand honneur qu'on peut faire à un convive, est de lui présenter du beurre. Les riches donnent des festins deux ou trois fois, et les pauvres au moins une fois par mois. Les tables sont garnies de jujubes, d'abricots, de raisin, de viande de bœuf et du mouton. Chacun régale selon ses moyens.

RÈGLES DE POLITESSE.

Depuis les *kalon*, les *deïboun*, les *dheba*, jusqu'au bas peuple, tous les Tubétains ôtent le chapeau devant le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn*. Ils croisent les bras sur la poitrine, et tirent la langue roulée en pointe; ce qui est regardé comme la marque d'une

grande politesse. Ils laissent ensuite retomber les bras, se redressent et plient les jambes, et s'approchent du trône. Le *Dalaï-lama* et le *Bandjiïn* imposent la main sur la tête, ce qui s'appelle la réception de la bénédiction. Quiconque se présente à eux doit leur offrir un mouchoir. Entre gens d'égale condition, c'est une politesse d'échanger mutuellement des mouchoirs. Si un homme de haut rang en rencontre un autre d'un rang inférieur, celui-ci ôte son chapeau et baissant les bras se range de côté. Les *ghalon* et les autres se comportent à l'égard des généraux et des autres officiers civils et militaires, comme le bas peuple le fait à l'égard des *ghalon*, des *deïbon* et des *dheba*.

MARIAGES.

Les mariages se font en considérant l'importance de la maison à laquelle on s'allie. Dans un homme on estime ses connaissances littéraires, et dans une fille, son aptitude pour le commerce et la connaissance qu'elle a du ménage et du prix des choses. Entre les familles riches et nobles les mariages s'arrangent par l'entremise d'une amie; dans les autres, après que le jeune homme et la jeune fille sont d'accord, celui-ci, pour en venir aux fiançailles, fait inviter une ou deux parentes ou amies, auxquelles sa famille donne des mouchoirs; ensuite ses parens leur disent: « Dans » notre famille se trouve un beau et brave jeune » homme, qui desire s'allier par mariage avec la fille » de telle autre famille. » Les entremetteuses prennent les mouchoirs, se rendent à la maison de la jeune

fille et la demandent en mariage. Si sa famille y consent, elle fixe le jour des fiançailles qui ont lieu dans la maison des parens de la femme, et auxquelles on invite tous les parens et les amis des deux familles. Alors les entremetteuses apportent de la part du prétendu du vin et des mouchoirs, et déclarent l'âge du jeune homme. Si les parens de la fille sont d'accord sur ce mariage, on boit le vin et on se partage les mouchoirs, et l'entremetteuse attache l'ornement en turquoise, monté en or et nommé *sedzia*, sur la tête de la jeune fille, à laquelle on fait alors des présens de thé, d'habits, d'or, d'argent, de bétail et de moutons. Si les parens de la jeune fille ne consentent pas au mariage proposé, ils ne boivent pas le vin et ne reçoivent pas les mouchoirs. Quand le temps d'aller chercher la fiancée est arrivé, les deux familles font leurs invitations. Les conviés arrivent avec des présens qui augmentent la dot, et les parens de la fiancée lui donnent pour dot des terres et du bétail. Le jour de noce, on ne se sert ni de chariots, ni de chevaux, mais on dresse une tente devant la maison de la fiancée, au milieu de laquelle on étale trois ou quatre matelas carrés; puis on prend un plat de blé dont on répand les grains par terre. On conduit la fiancée par les bras et on la fait asseoir à la place la plus élevée. Le père et la mère se mettent près d'elle, les autres parens, des deux côtés, d'après leur rang. On pose devant eux de petites tables couvertes de fruits et de plats; le repas fini, les membres des deux familles prennent la fiancée par les bras pour la mener à pied à la maison du futur;

ou, si c'est loin, ils la conduisent à cheval. On jette des grains de froment ou d'orge grise sur la fiancée; à cette occasion la famille de la femme donne des mouchoirs à tous les parens du mari. Quand l'épouse est arrivée dans la maison de celui-ci, on ne lui fait plus de présens, mais on la prend par le bras, on la place près du fiancé, et on présente à tous les deux du vin et du thé.

Un quart-d'heure après les nouveaux époux s'asseyent à part, et tous les parens leur donnent des mouchoirs.

Les gens les plus distingués suspendent ces mouchoirs au col des jeunes gens, tandis que ceux-ci mettent dans leur sein ou placent devant eux en tas les mouchoirs qu'ils ont reçus de leurs égaux. A la fin du repas les proches parens prennent de la viande et des fruits, et les emportent chez eux. Le lendemain les parens et toute la famille des mariés, revêtus de beaux habits et le cou enveloppé de mouchoirs, se promènent avec eux dans les rues; font des visites aux proches parens qui viennent à leur rencontre à la porte de la maison et leur offrent du thé et du vin; après avoir bu on s'assied en cercle les jambes croisées et on chante. On passe ainsi trois jours, et le mariage est consommé.

Dans le Tubet les femmes sont plus robustes que les hommes; ceux-ci sont au contraire d'une constitution plus délicate. Souvent les femmes sont chargées de travailler à la terre. C'est aussi pour cette raison que quelquefois trois ou quatre frères de la même

famille ne prennent qu'une seule femme (1). Les frères se partagent entre eux, à leur gré, les garçons et les filles qui naissent de cette union, et si une femme parvient à satisfaire à trois ou quatre frères habitant ensemble, elle reçoit l'épithète *d'accomplie*, parce qu'elle gouverne bien la maison. Ce sont en général les femmes qui font ici le commerce. Celle qui ne sait ni labourer ni semer, ni filer, ni tisser des camelots, ni faire d'autres travaux domestiques nécessaires au soutien de la famille, devient un objet de dérision pour tout le monde. L'adultère n'est nullement considéré comme honteux. Si une femme mariée se lie avec un étranger, elle dit sans cérémonie à son époux, qu'un tel est son amant (*yngdou*). Le mari n'en est aucunement affecté, et si les deux époux sont d'ailleurs contens l'un de l'autre, ils continuent de vivre en bonne harmonie. Si cette liaison leur convient, chacun suit son desir (c'est-à-dire que le mari se choisit une amie et la femme un amant).

On ne lave pas l'enfant qui vient de naître, mais dès qu'il vient au monde la mère lui lèche les yeux gluans; le troisième jour elle lui frotte le corps de beurre et l'expose au soleil. Quelques jours après elle cesse de le nourrir et lui donne à boire une espèce de bouillie faite de farine grillée. Quand l'enfant est devenu grand, on lui apprend à écrire, à compter ou à exercer un métier quelconque, si c'est un garçon,

---

(1) Les villageoises tubétaines font tous les travaux qui, chez nous, sont le partage des hommes.

et si c'est une fille, on lui enseigne à connaître les poids, à faire le commerce, à filer, à faire du *phrouh*, mais non pas à coudre. On élève les enfans des deux sexes ensemble, (c'est-à-dire qu'on ne les met pas comme les Chinois dans des chambres séparées). La naissance d'une fille est regardé comme un bonheur particulier. Comme les prêtres sont très-respectés, la plus grande partie des enfans des deux sexes se vouent à l'état monastique; et c'est la principale cause de la faible population du Tubet.

FUNÉRAILLES.

A *H'lassa,* quand un homme meurt on rapproche sa tête des genoux, on lui place les mains entre les jambes et on le maintient ainsi avec des cordes; puis on le revêt de son habit ordinaire, et on le met dans un sac de cuir ou dans un panier. Les hommes et les femmes le pleurent, après avoir, au moyen de cordes, suspendu le cadavre à une poutre.

On invite des *lama* à dire des prières, et suivant ses moyens on porte aux temples de *H'lasseï-tsiô-k'hang* et de *Ramotsieï* du beurre pour le brûler devant les images divines; la moitié des effets laissés par le défunt est donnée au temple de *Botala,* l'autre moitié employée pour les *lama* qu'on a fait venir pour réciter des prières, c'est-à-dire à leur donner du thé et à faire d'autres dépenses en leur faveur, de manière que les parens ne conservent aucun des effets qui ont appartenu au défunt. Quelques jours après la mort, on porte le corps sur les épaules à la place des

découpeurs, qui, l'ayant attaché à une colonne en pierre, coupent le corps en petits morceaux qu'ils donnent à manger aux chiens, ce qui s'appelle *enterrement terrestre*. Quant aux os, on les pile dans un mortier de pierre, et on les mêle avec de la farine grillée; on en fait des boulettes qu'on jette encore aux chiens; ou bien on en nourrit les vautours, c'est l'*enterrement céleste;* on regarde ces deux manières d'être enterré comme très-heureuses (1).

Les découpeurs de morts ont pour chef un *dheba.* Les frais, pour faire découper un mort, montent au moins à quelques dizaines de pièces d'argent monnoyé (2). Les cadavres de ceux qui n'ont pas d'ar-

---

(1) Les Kalmuks, qui sont aussi sectateurs de la religion lamaïque, ont l'usage de faire dévorer les cadavres par les chiens. Strabon, parlant des coutumes des Scythes nomades conservées chez les Sogdiens et les Bactriens, dit :

« Dans la capitale des Bactriens l'on nourrit des chiens auxquels » on donne un nom particulier, et ce nom rendu dans notre langue » voudrait dire les *enterreurs*. Ces chiens sont chargés de dévorer » tous ceux qui commencent à s'affaiblir par l'âge ou la maladie. » De là vient que les environs de cette capitale n'offrent la vue » d'aucun tombeau; mais l'intérieur de ses murs est tout rempli » d'ossemens. On dit qu'Alexandre a aboli cette coutume. »

Cicéron attribue le même usage aux Hyrcaniens lorsqu'il dit : « *In Hyrcaniâ plebs publicos alit canes : optimates, domesticos.* » *Nobile autem genus canum illud scimus esse. Sed pro suâ quis-* » *que facultate parat à quibus lanietur : eamque optimam illi esse* » *censent sepulturam.* » (Quæst. Tuscul. I. 45.)

Justin dit aussi des Parthes : « *Sepultura vulgò aut avium aut* « *canum laniatus est. Nuda demum ossa terrâ obruunt.* —Kl.

(2) Dans le chinois 錢銀 *monnaies d'argent*. Ces pièces valent 1 fr. 25 cent.—Kl.

gent sont jetés à l'eau, c'est ce qu'on appelle *sépulture aquatique ;* on la regarde comme un malheur. Quand un *lama* meurt, on brûle son corps et on lui élève un obélisque. Quand un pauvre meurt, ses parens et ses amis se cotisent pour venir au secours de sa famille. A la mort d'un riche, on apporte des mouchoirs et on console ses parens et les gens de sa maison; de plus on leur envoie du thé et du vin.

Le deuil consiste en ce que les hommes et les femmes ne se montrent pas en habit paré pendant cent jours, ne peignent pas leurs cheveux et ne se lavent pas; de plus les femmes ne portent pas de boucles d'oreilles ni de chapelets au col. Tout le reste est permis. Les riches font venir quelquefois des *lama* pour réciter des prières pour le repos de l'ame du défunt; tout cela se termine au bout d'un an. En général on respecte dans le Tubet les jeunes gens, tandis qu'on ne fait aucun cas des vieillards; on évite les malades; et mourir à la guerre est considéré comme un sujet de gloire pour toute une famille.

ÉDIFICES.

Les maisons tubétaines sont généralement construites en pierre brute et ont plusieurs étages. Dans les grandes maisons on orne les salons de belles sculptures. Le bas peuple et les habitans des campagnes, construisent ordinairement leurs cabanes sur le penchant des montagnes, afin d'être plus près et du bois et de l'eau. Les tribus nomades habitent en grande partie sous des tentes de feutre noires. A *H'lassa* il y a

des édifices si vastes qu'ils peuvent contenir plusieurs centaines d'individus. Par exemple, au *H'lasseï-tsiô k'hang* il y a une chaudière en cuivre qui contient plus de cent seaux d'eau; elle est destinée à la préparation journalière du thé pour ceux qui y récitent leurs prières. Je l'ai vue moi-même. Les grandes maisons des officiers publics, bâties dans la plaine, se nomment *ka*, et les maisons en pierre qui sont près des montagnes s'appellent *dzông* (1). Ces dernières sont des places fortes dans lesquelles habitent les *dheba* et les chefs du peuple.

MÉDECINES ET REMÈDES.

La divine tortue a la force de dévoiler la loi; la puissante *chi* (2) pénétrant profondément dans l'ordre

---

(1) Comme les maisons habitées par les *dheba* sont appelées རྫོང་ *Dzông*, les villes qui les entourent portent aussi le même nom; et le mot *Dzông*, est devenu synonyme de *ville*.
KL.

(2) *Chi* est le nom d'une herbe employée encore aujourd'hui par les Chinois quand ils devinent d'après le livre *Y king*. Les grandes tortues de mer étaient seules employées autrefois dans les divinations; elles perdirent de leur crédit à mesure que le pouvoir féodal déclina. Le *Y king* découvre uniquement les lois morales, mais la tortue, par l'indication fortuite d'un heureux succès, a souvent porté des hommes ambitieux à la révolte. Au reste la divination par la *chi* et la tortue formait jadis une partie des cérémonies religieuses, et les Chinois attribuent à ces objets un lien secret avec la force universelle qui agit sur le monde. Aujourd'hui la divination d'après le livre *Y king*, se fait ainsi : on prend une tige sèche de l'herbe *chi*, on la fend, et on la coupe en forme de baguette mince, d'un pied de longueur. Les savans

parvient jusqu'à la force primitive (1). On voit donc que la médecine, pour arrêter les maladies, et la divination, pour résoudre les doutes, peuvent toutes les deux être employées au profit du monde. Bien que dans le Tubet on s'occupe de ces deux arts, il faut cependant avouer que ce qu'on apprend des maîtres ne suffit pas. Dans leurs moyens de guérir les maux, ils n'emploient pas seulement les instrumens de chirur-

---

disent que cette herbe se trouve dans la province de *Honan*, mais la meilleure et la plus efficace croît, selon leur assertion, sur le tombeau du philosophe *Khoung tsu* ou Confucius. — (*Note* du P. Hyacinthe.)

(1) L'original chinois porte :

玉字紫
書技進
乎道靈
著神蔡
理可通
元

C'est-à-dire : « C'est par l'art des caractères de jaspe et de l'écri-
» ture rouge, qu'on parvint à l'intelligence des conceptions surna-
» turelles. C'est par l'esprit de la divine tortue qu'on pénètre à la
» force primitive. »

Je n'entreprends pas d'expliquer ces expressions énigmatiques de l'art divinatoire des Chinois; mais je dois faire observer que la traduction du P. Hyacinthe ne représente pas du tout le sens de l'original, dans lequel il n'est nullement question de l'herbe *chi*. J'ai pourtant laissé subsister sa traduction, dont voici les mots russes : Божественная черепаха имѣетъ силу открывать законъ; дѣйствующая Ши глубоко вникая въ порядокъ доходитъ до первоначальной силы. — Kl.

gie (1); pour ce qui regarde la divination, ils ont des règles semblables à celles qui se trouvent dans le livre chinois *Pe kou lou*, (miroir de la porte septentrionale). La divination par le tigre, par les sabots du bœuf, par des os brûlés et par les oiseaux, est vraiment surprenante. On voit par là que les mêmes traditions sont répandues dans tous les pays et chez tous les peuples. Pour augmenter nos connaissances, je n'ai pas voulu omettre ce point dans mon ouvrage.

Les médecins s'appellent en tubétain ཨམ་ཆྱེད་ *am tch'ii*. Leurs médicamens ne sont pas les mêmes qu'en Chine. Ils les tirent en partie de leur pays, et ils en reçoivent aussi de l'Europe. Ils ne les font pas cuire et ne les mêlent pas, mais ils les emploient en pilules ou en poudre. Ils examinent d'abord le pouls du malade, et indiquent ensuite le remède. Ils tâtent le pouls en tenant en même temps la main gauche du malade dans leur droite et sa droite dans leur gauche. Si la maladie est grave, ils emploient des médicamens; si elle est légère, ils frottent le corps du malade avec du beurre et l'exposent au soleil. Dans un temps sombre et nébuleux, ils couvrent le malade avec des feuilles de papier et le parfument ou plutôt l'enfument en brûlant des feuilles de sapin. Au reste, que la ma-

(1) Le P. Hyacinthe traduit : « ils ne se servent pas seulement » d'instrumens et de minéraux (они употребляютъ не одни » только орудїя и минералы). Le mot *minéral* ne se trouve pas dans le texte chinois. — Kl.

ladie soit grave ou légère, on se fait un devoir d'envoyer chercher des *lama* ou des *tsiö ba* (1) pour réciter des prières, et on fait chanter aux petits garçons et aux petites filles des cantiques pour chasser la maladie (2).

DIVINATION.

A *H'lassa* les méthodes de divination sont diverses. Quelquefois les *lama* devinent en traçant sur une feuille les huit *koua* et certains mots tubétains. Ils figurent aussi les huit *koua* avec des grains d'orge grise et arrachent les fils de différentes couleurs; ils devinent également en comptant les grains du chape-

---

(1) Les ཆོས་པ་ *tsiœ ba*, sont des prêtres mariés qui ne vivent point dans des couvens, mais qui sont lettrés. C'est à tort que l'auteur chinois les confond avec les *Tao szu*, ceux-ci s'appellent en tubétain བོན་པོ་ *bhan bo*. — Kl.

(2) Il ne sera pas superflu d'ajouter que dans le Tubet la petite vérole est regardée comme une épidémie, qui arrive très-rarement. Dès que cette maladie se manifeste, elle attaque sans distinction les vieux et les jeunes. Les Tubétains chassent de la maison l'homme qui a la petite vérole. Le *Dalaï-lama* a fait construire à plusieurs *li* de *H'lassa*, un hospice pour ceux qui en souffrent; presque tous y succombent. Leurs cadavres ne sont pas découpés, selon l'usage, mais enfouis dans la terre. Les Tubétains qui arrivent à *Péking* vers l'automne, y restent seulement jusqu'au printemps, et dès que les chaleurs commencent, ils se hâtent de quitter les frontières de la Chine. Malgré ces précautions, ces étrangers gagnent souvent cette maladie à *Péking*, et surtout au mois d'avril. — (*Note* du P. Hyacinthe.)

let, en traçant des raies sur la terre, ou en brûlant des os de mouton. Quelquefois ils regardent dans une jatte d'eau et voient ce qui doit arriver. Les méthodes de divination, quoique très-variées, sont très-justes, si le devin sait bien son métier. Les femmes pratiquent également cet art. Une autre manière de deviner consiste en ce que le devin ouvre son livre sacré, le présente à celui qui l'interroge, et celui-ci y reconnaît clairement le bonheur ou le malheur futur. Ce moyen de deviner a quelque analogie avec les sorts sacrés employés en Chine.

COMMERCE.

Ouvrir le marché pendant le jour est une pratique qui date du temps de l'ancien empereur *Houang ti* (2600 ans avant J.-C.); il est impossible qu'elle ne prévale pas, même dans les déserts, dans les contrées les plus éloignées. Sur les marchés des cinq capitales de l'empire, on n'étalait autrefois que du blé, le froment, la toile et des tissus de tout genre. Quant aux perles et aux pierres précieuses, les marchands ingénieux les cachent avec soin, et on n'a encore vu personne les exposer dans un marché pour les vendre, ou se promener dans les rues avec ces objets, comme les marchands ambulans qui cherchent à vendre de la main à la main.

'Le commerce dans les pays occidentaux diffère du nôtre; il est curieux, surtout pour les réglemens du marché. Les Tubétains ont une jurisdiction particulière exercée par des magistrats établis à cet effet; ceci a quelque rapport avec l'établissement des inspecteurs

des marchés sous l'ancienne dynastie de *Tcheou*.

Pour ce qui regarde les objets d'arts, la manière de sculpter des Tubétains excite l'admiration. Cet art ici le dispute à la nature, et il est porté à une bien plus haute perfection que dans tous les autres pays.

Il circule, dans le commerce à *H'lassa*, une monnaie en argent pesant un *thsian* et cinq *fen* (1 fr. 25 c.), avec une inscription tubétaine et avec des dessins arabesques. On échange la monnaie d'argent contre du cuivre. Les principaux articles du commerce consistent en soie écrue du pays, en laine fine, en tissus de laine, en *phrouh*, en bâtons d'odeur faits dans le pays, en toiles, en provisions de bouche, comme raisins, noix, pêches et autres productions indigènes. Les Tubétains, hommes et femmes, s'occupent du commerce; au lieu d'être exposées dans des boutiques, les marchandises sont étalées sur des nattes doubles étendues à terre. Les tissus de soie ne se fabriquent pas dans le pays, mais sont apportés de la Chine. Ce sont principalement les femmes qui exercent le commerce, les hommes sont ou tailleurs ou cordonniers. Parmi les marchands étrangers il y a beaucoup de Mahométans (de l'Inde) et des Boukhars; les premiers font le commerce de pierres précieuses, de perles et de toile blanche. Les Boukhars vendent du *phrouh*, des étoffes brodées du Tubet et des châles de Cachemire. Tout cela s'apporte du *Brough-ba* (Boutan), du *Bhalbo* (Nipal), de l'Inde, &c. Les marchands de vieilleries font aussi le commerce du bézoar qu'on trouve dans l'estomac du bœuf, et d'*assa-fœtida*. Dans

les marchés, il y a toujours un *dheba* qui vérifie les prix et apaise les disputes. Les étrangers mêmes qui arrivent ici pour faire le commerce ont leur doyen qui inspecte leurs marchandises.

ARTISTES.

Les tailleurs de pierres et les menuisiers sont parvenus, dans le Tubet, au plus haut degré de perfection. Les objets faits de différens métaux, de même que les ornemens de tête pour les femmes, ne le cèdent pas à ceux que nous avons en Chine. Les images ciselées, qui représentent des hommes ou des plantes, imitent bien la nature (1).

MONTAGNES ET EAUX.

On sait que les montagnes et les rivières du *Chou* (2) couvrent de ce côté l'empire chinois comme une cuirasse; mais à l'ouest du *Ta tou*, ou du grand gué du *Ya loung kiang*, sur une étendue de dix mille *li*, on fait aussi des sculptures, du drap, des fourrures et des tissus en coton. Ces contrées, quoique

(1) J'ai vu à *Péking* des objets en argent et autres envoyés en tribut par le *Dalai-lama*. Ils ne pouvaient, pour le travail, entrer en comparaison avec ce qui se fait en Europe; toutefois, ces ouvrages annonçaient chez les ouvriers qui les avaient faits, plus d'habileté que l'on n'en devrait attendre de l'état demi-sauvage du peuple tubétain.

(2) Le *Chou* et le *Pa* sont deux contrées, comprenant anciennement la partie occidentale et septentrionale du *Szu tchhouan* actuel. Autrefois elles étaient habitées par des *Man* ou barbares. Elles furent conquises par les Chinois en 316 avant notre ère. Encore aujourd'hui on désigne la province de *Szu tchhouan*, en style élégant, sous le nom du pays de *Chou* et de *Pa*.

éloignées et incultes, renferment cependant dans leur sein les deux souffles de la réunion desquels sortirent les montagnes; comme par la solution par l'eau, cette contrée prit le bel aspect qu'elle a, ayant réuni en elle tous les avantages qui la disputent aux siècles des sages (1). C'est pourquoi j'ai exposé avec soin la situation des montagnes et des rivières depuis *Ta tsian lou* jusqu'à *H'lassa;* et je n'ai pas non plus voulu négliger les contrées que je n'ai pas visitées moi-même.

MONTAGNES ET RIVIÈRES.

Contrée de Ta tsian lou.

La montagne nommée *Nan wou tsi chan* (ou du dos de *Bouddha*) est à l'est de *Ta tsian lou;* elle a 5,000 pieds chinois de hauteur.

Le *Kin tchaï phian* (ou la colline de l'aiguille d'or) est aussi à l'est de *Ta tsian lou;* elle est très-svelte, escarpée et haute.

Le *Kang chan* (ou le joug des montagnes), à l'est de *Ta tsian lou,* est élevé et rempli de rochers.

Le *Kouo ta chan* est au nord-est de *Ta tsian lou;* il a 7,000 pieds de hauteur. On y voit souvent des chèvres grises faire le tour de la montagne et s'y promener. La tradition du pays dit que *Wou heou* (2)

(1) Tout ce passage est très-obscur dans l'original même.—Kl.

(2) *Wou heou,* ou *le prince guerrier,* est un titre du célèbre *Tchu ko liang,* général et ministre des empereurs de la dynastie de *Chou han* qui régna dans le *Ssu tchouan,* du temps des *trois royaumes,* dans le III.e siècle de notre ère.—Kl.

envoya *Kouo ta* ici, pour faire *forger des flèches*; c'est de lui que la montagne a reçu son nom.

La montagne d'*Aramgoung* est à l'ouest de *Ta tsian lou* et a 8,000 pieds chinois de hauteur.

Le *Tche to chan* est au sud de *Ta tsian lou*; il faut le traverser pour se rendre au Tubet (1).

Le *Ta kaï siue chan* (ou la montagne presqu'entièrement couverte de neiges) est au nord de *Ta tsian lou*.

La rivière *Lou ho* a sa source au sud-ouest de *Tche to chan* (2), et coule à l'est pendant 70 *li*, jusqu'à *Ta tsian lou*.

Le *Yu toung ho* (ou la rivière poissonneuse) vient se joindre au *Lou ho*.

Le *Ya na keou ho* prend son origine au nord-ouest du *Ta kai siue chan* et coule 80 *li* au sud jusqu'à *Ta tsian lou*.

Le *Wen thsiuan* (ou la source chaude) est au sud-est de *Ta tsian lou*; son eau est chaude et guérit les refroidissemens.

Contrée de Li thang.

Les montagnes suivantes sont au sud de *Li thang* (3).

---

(1) Le P. Hyacinthe n'a traduit ni ce paragraphe ni le précédent. — Kl.

(2) C'est par erreur que le P. Hyacinthe dit : Лу-хэ принимаеть начало на юнго-западной сторонѣ Годаского хребта. « Le *Lou he* prend son origine sur le côté sud-ouest de » la chaine du *Goda* (*Kouo ta*). » — Kl.

(3) J'écris leurs noms comme ils se trouvent dans l'original

Ta ngo kang chan (*Togoutsè-la*), *Tchki la kang-chan* (*Tsélaun-gang-la*) *Tchku-la-chan* (*Dzakè-la*), *Mang-la* (*Myn-la*), *Ta soung chan* (la grande montagne des pins) (*Dosè-la*) *Ghiaka chan* (*Dziaka*), *Thsumou la* (*Daymoù la*).

Le mont *Djang-la* est au sud de *Li thang*.

L'*Arab sang chan* (*Alabosang*) est au sud-ouest.

Le *La khou chan* (*Yagàr la*) et le *Serloung dzoung chan* (*Séléloungdzoung*) sont contigus à l'*Arabsang chan*.

Le *Nge thoung le chan* est contigu au *Serloung dzoung chan*.

Les montagnes *Young loung la chan* (*You ri*), *So loung chan* (*Charklo ri*) et *Ho chao phu* (où la digue brûlante), sont dans les environs de *Li thang*.

Le *Louan chy kiao chàn* (ou la montagne des cavernes pierreuses) est sur le grand chemin qui conduit au Tubet.

Le *O lo chan* est à l'*O lo* occidental.

Le *Thie tsu chan* est à *Thie tsa*.

Le *Lab chan* (ou *Rab chan*) est à *Ghia dzông*.

Le *Zzang mou chan* est à *Zzang mou*.

Le *Chab chan* est à *Chaloub*.

Le *Nge wo chan* est à *Nge wo peng-soung*.

Le *Lama chan* est à *H'la ri*.

La montagne de neige d'*Erlang* est à *Erlang wan*.

Le *San pa chan* (*Sànba*) est à *Ly tang san pa* (*Ladyn sènba*).

---

chinois, et je mets entre parenthèses les autres noms que le P. Hyacinthe leur donne.

Le *Ta chan* est à *Mao meou ya.*

Le *Chi lou chan* est à la source de la rivière *Ly khiu.*

Le *Mao ya chan* est à *Khiu teng.*

Le *Khioung zzang chan* est opposé à la frontière de *Li thang* même.

La rivière *Ya loung kiang* (1) est à l'est de *Li thang*; sa source est dans la contrée du *Koukou noor*, nommée ཉག་མཚོ་ *Gniagh-mtsa*, entre dans le pays désert appelé *Hortsa* et s'y réunit au *Kin cha kiang*, qui entre dans le canton de *Ma hou*, puis à *Siu tcheou fou*, où il réunit son cours au *Kiang* (2).

---

(1) En tubétain ཡར་ཀླུང་ *Yar loung*, c'est-à-dire, *la grande rivière qui vient de loin.* — Kl.

(2) L'original porte :

會金沙江入馬湖歷敘歸川江

Le P. Hyacinthe a assez mal rendu ce passage par : Соединясь съ рѣкою Цзинь-ша-цзянъ, впадаетъ въ рѣку Ма-ху и въ области Сюй-чжеу втекаетъ въ Цзянъ. C'est-à-dire, « *il se joint à la rivière* Kin cha kiang, *se jette dans la rivière* Ma hou *et se réunit au* Kiang *dans le district de* » Siu tcheou. » Le *Kin cha kiang* passe devant le fort de *Ma hou*, et y reçoit les eaux d'un petit lac du même nom, mais il n'y a

Le ལི་ཆུ་ *Li tsiou* (ou l'eau du cuivre) coule à *Li thang* et va se joindre au *Yarloung*.

Le *Se loung da* coule au sud-ouest de *Li thang* et va se joindre au *Kin cha kiang*. Il traverse le grand chemin de *Ba thang*.

Le *Rati tsiou* a ses sources à *Li teng* et *San pa*, passe devant *Erlang wan* et se jette dans le *Kin cha kiang*.

Le *Kiao kiaï ko* (ou la rivière de la limite) coule à *Hian tchhing sou tchou* (1).

Le *Li khiu* coule à *Li thang* et a sa source dans le mont *Chi lou chan*.

Il y a aussi des sources chaudes dans le canton de *Li hang*.

Contrée de Ba thang.

Le mont *Ghiaga-la* est à l'orient de *Ba thang*; il est froid, toujours couvert de nuages et s'élève droit à la voie lactée.

Le mont *Loung-sin* à l'est de *Ba thang* est très-roide et rempli de passages étroits.

Le mont *Bouï-la* est au sud de *Ba thang*.

Le *Khoung dza la* et le *Ning tsing chan* sont au

---

pas de rivière *Ma kou*, si ce n'est le *Kin cha kiang* lui-même, auquel on donne quelquefois ce nom.

(1) Le P. Hyacinthe s'est trompé en lisant *Hiang tching sian djou*, en confondant le troisième caractère de ce mot, lequel se prononce *sou* et signifie le commencement de chaque lune, avec *sian* (poisson frais). *Voyez* les n.os 4,093 et 12,813 chez Deguignes. — Kl.

sud-ouest de *Ba thang*, on en trouve une notice dans le routier (qui fait partie de cet ouvrage).

Le mont *Hy soung la* (*Goumsoum-la*) est à l'ouest de *Ba thang* et très-haut.

La rivière *Ba tchoung tsiou* coule devant le bourg occupé par le peuple de *Ba thang* et se réunit au *Kin cha kiang*, qui y porte le nom de *Se tsiou*.

Le *Lou ho* coule à *Dzamka*.

Contrée de Djaga.

Le mont *Dji da-la* (chez le P. Hyacinthe *K'ham la*) est à l'est de *Djaga* dans la plaine.

Le *Om-la*, au nord-ouest de *Djaya*, est très-élevé, difficile à passer, et couvert en hiver et au printemps d'une neige profonde.

Le mont *Dzo-la*, au nord-ouest de *Djaya*, est très-haut et escarpé.

La rivière *Le tsiou* coule devant le grand temple; sa source est dans le mont *Ang-la*.

Le *Lo tsiou* a sa source dans le mont *Dzo-la*.

Le *Ghiatsang-tsion* se réunit au *Lo tsiou* à la frontière de *Djaya*.

Le *Se tsiou* prend son origine à *Changnado* et va se joindre à la grande rivière de *Tsiamdo*.

Contrée de Tsiamdo.

Le mont *Dagaï-la*, à l'est de *Tsiamdo*, est extrêmement élevé.

Le *Tchoungde-la* est aussi à l'est de *Tsiamdo*; il s'élève dans les nuages.

Le *Dobou-la* et le *Dingge-la* sont au sud-est de *Tsiamdo*.

Le *Yubie-la* est au sud-ouest de cette ville.

Le *Liem-la* est à l'est de *Tsiamdo*.

La grande montagne *Ligio* est au sud-ouest de *Tsiamdo*, et en hiver et au printemps couverte d'une neige profonde.

D'autres montagnes sont le *Pa koung chan*, le *Moung pao chan*, le *Thsa va chan*, le *Yun chan*, le *Siue chan*, le *Pe to chan*, le *Na to chan*, le *Houang yun chan* et le *La young chan*.

La rivière *Om tsiou* est à gauche (à l'ouest) de *Tsiamdo*, elle a sa source à *Djoungba* et coule vers le *Yun nan*, où on l'appelle *Yun ho*.

Le *Dza-tsiou* est à droite (à l'est) de *Tsiamdo*. Il prend son origine dans le canton de *Kieou jou*, et entre dans le *Szu tchhouan*, où on l'appelle aussi *Tchhouan*. Ces deux rivières se réunissent et entrent dans le *Yun-nan* (1).

Contrée de Ryvoudzè.

La grande montagne appelée *Vago* est au sud-ouest de *Ryvoudzè*. C'est une chaîne très-haute et étendue, couverte de neiges profondes en hiver et au printemps.

Le mont *Thsaga-la* (chez le P. Hyacinthe *Khida-la*) forme un plateau ainsi que le *Ye da-la*.

La rivière *Dza tsiou* coule au nord-est de *Ryvoudzè*; c'est le cours inférieur de l'*Om tsiou*.

---

(1) C'est le *Lan thsang kiang*. — Kl.

Contrée de H'loroung dzông.

Le mont *Degoung-la*, à l'orient de *H'loroung dzông*, est haut et rempli de défilés.

Le *Dega-la* est à l'ouest de la ville.

La rivière *Ngeou tsiou* (chez le P. Hyacinthe *Souk tsiou*) coule à l'ouest de *H'loroung dzông*, elle sort du lac *Gorzzang-kouthsa* et va se jeter dans le *Lan thsang kiang*.

Le *Hiaroungh-tsiou* (chez le P. Hyacinthe *Charousi tsiou*) est au sud de *H'loroung dzông*; il vient du mont *Ga-la*, coule à l'est et se réunit au *Ngeou tsiou*.

Contrée de Chobamdho.

Le mont *Djang-la* est haut, escarpé et situé à l'orient de *Chobamdho*.

Le *Vouti-la*, au sud-ouest de *Chobamdho*; il n'est pas très-haut.

Le *Ba-la* est aussi au sud-ouest de cette ville; il forme un plateau.

Le *Choma-la*, à l'est de *Chobambdho*. Il est aussi appelé *Sai va ho chan*. C'est là que fut pris le dzaissang *Dodo*.

La rivière *Dzomoura-mthso* a sa source dans le mont *Ga-la* et va se joindre au *Ngeou tsiou*.

Le *Dzeu-tsiou* vient du mont *Vouti-la* et se réunit aussi au *Ngeou tsiou*.

Contrée de Tardzông.

Le mont *Bie-la* forme un plateau à l'ouest de *Tardzông*.

Le *Charkong-la* est aussi à l'ouest, c'est une montagne très-élevée.

Le *Noub kong-la* est contigu au précédent.

La rivière *Să-tsiou* coule au nord de *Tardzŏng;* elle a sa source dans le mont *Choma-la.*

Le *Băn-tsiou* (chez le P. Hyacinthe *Boti-tsiou*) coule au sud-est de *Tardzŏng* et se réunit au *Dzeu tsiou.*

Le *O tsiòu* prend son origine dans le mont *Char koung-la,* se joint au *Ye tsiou* et va se jeter dans le *Ngeou tsiou* (*Sok tsiou*).

Le *Ye tsiou* vient du mont *Noub kang-la.*

Contrée de H'lari.

La grande montagne nommée *H'lari* (ou la divine) est à l'ouest du grand temple; elle a la forme d'un dragon, sa cîme ainsi que sa base sont très-escarpées et elle est couverte de neige pendant toute l'année.

La montagne appelée en chinois *Wa tou chan* (ou des tuiles) porte chez les Tubétains de nom de *Djou-la* (chez le P. Hyacinthe *Djou-lo-kandzian-la*) elle est très-haute et couverte de neiges profondes.

La rivière *Thoung tho tsiou* (chez le P. Hyacinthe *Kok-tsiou*) coule à l'orient de *H'lari;* sa source est dans le mont *Noub kong-la;* elle va se réunir au *De tsiou.*

Le *De tsiou* est au nord-est de *H'lari* et se joint au précédent.

Le *Soungghia tsiou* (chez le P. Hyacinthe *Sang tsiou*) est à l'est de *H'lari* et se jette dans le *De tsiou.*

Il y a à l'orient de *H'lari* des bains chauds, appelés par les Tubétains *Tsa tsiou ka*. Leur eau est chaude pendant toute l'année.

Contrée de Kongbo-Ghiamdha.

Le mont *Lou ma ling* (dont le nom paraît être chinois et signifie montagne du cerf et du cheval) est à l'occident de *Ghiamdha ;* c'est un plateau très-étendu, sur lequel il n'y pas beaucoup de vent, mais qui est toujours couvert d'une neige profonde ; il faut le traverser pour se rendre dans le canton de *H'lassa.*

La rivière *Ghiamdha-tsiou-ka* a sa source dans cette montagne, va dans le pays de *Kongbo* et se jette dans le *Zzang tsiou* (chez le P. Hyacinthe *Zzang bou tsiou*).

La rivière *Ou sou kiang* (dont le nom paraît chinois) est au nord-est de la contrée de *H'lassa ;* on la traverse dans des nacelles de peau.

Contrée de H'lassa.

Le mont *Botala* est à l'ouest de *H'lassa ;* il a plus de cent toises chinoises de hauteur (1). *On peut en voir la description dans celle des temples.*

---

(1) La montagne པོ་ཏ་ལ་ *Botala* s'appelle en chinois 普陀山 *Phou tho chan.* D'après les livres des bouddhistes, il y a trois montagnes de ce nom. L'une est dans

Le mont *Dzaribidoung* a la forme d'une meule,

---

la mer du sud, et sur sa cime se trouve un 觀宮天 *Thian koung kouon*, ou *palais céleste*, qui sert de lieu de repos aux *Bod'hisattwa* qui sont en route; c'est le 山陀普眞 *Tchin phou tho chan*, ou le véritable *Phou to*. Le second est dans la mer de la Chine, vis-à-vis de la ville de *Ting hai hian*, de la province de *Tche kiang*. C'est l'endroit où le vingt-huitième excellent Bod'hisattwa *Kouon yn* explique la loi. Le troisième est le mont *Boudala* dans le Tubet, où le 音觀 *Kouon yn* (le *Dalaï-lama*) se montre vivant. *Kouon yn* ou 音世觀 *Kouon chi yn* est la même divinité qui s'appelle en sanscrit अवलोकितेश्वर *Avalokites'vara*, c'est-à-dire, *le maître qui aime à voir*; en tubétain, སྤྱན་རས་གཟིགས་དབང་ཕྱུག་ *Djian rä sigh vang tchough*, ou *le monarque qui voit tout*; en mongol, ᠡᠷᠬᠡᠲᠦ ᠬᠣᠮᠰᠢᠮ ᠪᠣᠳᠢᠰᠠᠳᠤ *Erghetou khomchim bodisado*, ou ᠬᠣᠮᠰᠢᠮ ᠪᠣᠳᠢ ᠰᠠᠲᠤᠸ᠎ᠠ *Khomchim bôdhi satouâ*; enfin en mandchou ᠵᡳᠯᠠᠨ ᠨᡳ ᠪᡠᠯᡝᡴᡠᡧᡝᡵᡝ ᡨᠣᠰᠰᡝᠩᡤᠠ *Dzilan ni boulekouchere toossengga*, ou *le monarque qui contemple avec compassion*. Le mont *Botala* a trois cimes; la première est nommée དམར་པོ་རི་ *Mar bo ri*, ou *la montagne rouge*; le *Dalaï-lama* y réside. La seconde s'appelle ལྕགས་པོ་རི་ *Djiagh-bo-ri*, ou *la montagne de fer*; c'est sur celle-ci que le fameux *Zzongk'haba* habita et enseigna la médecine. La troisième cime est le ཕག་མོ་རི་ *Pha mo ri*. — Kl.

et c'est pour cette raison qu'on lui donne aussi en chinois le nom de *Mo phan chan*. *Voyez la Description des temples*.

Le *Nieou mo chan* ou le mont du démon (dont le nom est chinois), au sud de *H'lassa*. Il est haut de 200 toises chinoises. *Voyez aux Temples*.

Le mont *Langlou* ou *Lang-la*, est au nord-est de *H'lassa*.

Le *Donggar* est à l'ouest de *Botala*; il s'élève tout droit vers les nues, sa hauteur est de 200 toises chinoises. On voit sur son sommet un fort par lequel il faut passer pour se rendre à *H'lassa*.

Le mont *Lantan*, au nord de *H'lassa* et derrière le couvent de *Séra*, forme en partie un plateau et est escarpé en d'autres endroits.

Le mont *Ghaldhan* (1) est à l'est de *H'lassa* et derrière le couvent de *Ghaldhan*.

Le *Soungga-la* au sud de *H'lassa*; il se compose de rochers entassés les uns sur les autres, de sorte qu'il est très-difficile à passer.

Le *Dja-la* est contigu au précédent, et les chemins y sont praticables.

Le *Ghiodzu-la* (chez le P. Hyacinthe *Tsé-la*), au

---

(1) En tubétain དགའ་ལྡན་ *Ghaldhan* signifie *béatitude*. Les Chinois transcrivent ce mot par 丹 甘 *Kan tan*; comme, en général, ils employent souvent une syllabe finissant en *an*, pour rendre celles qui, dans d'autres langues finissent en *al*, *ar* et autres consonnes précédées d'un *a*. — Kl.

nord-est de *H'lassa*, un couvent est bâti sur son sommet; le chemin qui y passe forme beaucoup de détours. Les oiseaux et les animaux n'y sont nullement farouches. Quand les *lama* du couvent sonnent une cloche, les oiseaux, les daims et les cerfs se rassemblent autour d'eux.

Le mont *Djayang dzông ri* est à 200 *li* à l'ouest de *H'lassa;* sur son sommet est l'ancien couvent de *Dordzidjà*.

Le *Gambo-la* est à l'ouest de *H'lassa*. On l'appelle aussi en chinois le mont *Kuen lun occidental*. Le chemin est rempli de rochers qui rendent la marche difficile.

Le *Gaga-la* et *Moyu la*, au sud de *H'lassa;* ce sont des montagnes très-hautes, couvertes de neiges et remplies de brouillards nuisibles.

Le *Lagoûn la* (1) est au nord de *H'lassa* ainsi que le *Keriye-la*. Ce dernier, qui s'étend dans le désert sablonneux, est couvert de neiges et de brouillards pestilentiels. Les voyageurs qui se rendent de la rivière de *Yang ba djian* dans le step, ont, jusqu'à la *Rivière du lièvre blanc* (en chinois *Pe thou ho*), presque toujours de hautes montagnes à passer et des chemins très-difficiles.

Le *Chayouk ghang-la* est au nord de la province de *Zzang*.

---

(1) On plutôt ལ་རྒན་ལ་ *La-rgan-la*, la montagne ancienne. —Kl.

La *montagne de la Vache* (en chinois *Ju nieou chan*), est au nord-est de la province de *Oui*.

Le *Thoung-la* (1) est au sud-ouest du Tubet ultérieur, et se prolonge sur une étendue de mille *li*. Les cîmes sont très-hautes et escarpées ; les masses immenses de neiges qui les couvrent ne dégèlent jamais.

Le mont *Ghangtise-ri* (2) est au nord-est de la province tubétaine de *Nga-ri*. Il a plus de 140 *li* de tour, est très-escarpé de tous les côtés et toujours couvert d'une masse de neige, qui paraît suspendue sur sa cîme. Il se forme sur sa hauteur une infinité de sources, qui coulent vers sa base. Cette montagne est regardée comme la plus haute de toutes. Elle est nommée dans les livres hindoux *A neu ta*.

Le mont *Tam tsiôgh k'habhabh* a la figure d'un cheval, le *Lang tsien k'habhabh* celle d'un éléphant, le *Sengghe k'habhabh* celle d'un lion, et le *Mabghia k'habhabh* celle d'un paon. Ces quatre montagnes sont contiguës au *Ghangtise-ri* et s'étendent à 800 *li* jusqu'aux hautes montagnes du *Nga-ri*.

Le fleuve *Zzang-tsiou*, nommé aussi *Bo-tsiou*, est formé par trois courans d'eau ; l'un vient de *Sang-ba* et se réunit au *Bo-tsiou* ; l'autre sort du mont *Gang-la* et se jette aussi dans le *Bo-tsiou*, et le troisième prend son origine sur le mont *Lou ma ling*,

(1) Elle est à la frontière du *Nipal*. — Kl.

(2) གངས་ཏི་སེ་རི་ *Ghang ti se ri*, c'est-à-dire, *montagne de couleur de neige*. C'est le haut glacier situé au nord-est du lac *Ma phang dalaï*, ou *Rawan-hrad*. — Kl.

se joint au *Ou sou kiang*, et tombe avec lui dans le *Bo tsiou*. Ces trois rivières réunies passent devant *Dadze*, *Dhetsien-dzong* et *H'lassa*. On passe ce courant dans des bateaux de bois et de cuir.

Le *Phoumto-tsiou* a un pont en chaînes de fer; on le passe aussi en bateaux de peaux. On compte trois journées de *H'lassa* jusqu'à cette rivière.

Le *Khara-oussou* (en mogol *l'eau noire*) est au nord du Tubet, on le passe aussi en bateaux de peau; il est à huit jours de distance de *H'lassa*.

L'*Akdam*, au nord du Tubet et à vingt-cinq journées de *H'lassa*.

Le lac *Tchounghen-noor* est au nord du Tubet et à neuf journées de *H'lassa*; on l'appelle aussi en chinois 池天 *Thian tchhi*, ou le lac du ciel.

Le fleuve *Tchhounghi* est au sud du *Zzang*, c'est le même qui porte aussi le nom de *Zzang kiang* ou *Zzang tsiou*.

Le *Loba* est au sud de *Zzang*. Toutes les rivières du *Zzang* ultérieur se réunissent à lui.

Le *Niedang* est à l'ouest du *Zzang*; on le passe sur un pont en chaîne de fer.

Le *Yarou-zzang-bo tsiou* (1) est à l'ouest du

---

(1) Les Tubétains prennent le *Zzang-tsiou*, appelé en mongol *Galdjao mouren*, ou la rivière furibonde, pour la partie supérieure du grand fleuve qui traverse leur pays de l'ouest à l'est, et qui, dans l'*Ava*, est appelé *Irawadi*. Ils disent qu'il reçoit le *Yarou zzang bo tsiou* dans sa droite, quoique celui-ci soit le courant principal. Le *Zzang-tsiou* coule au sud de *H'lassa* et reçoit le *Oui tsiou*, qui traverse ce bourg. — Kl.

Zzang, sa source est dans le mont *Tam tsiógh k'ha-bhabh.*

Le *Gakbo-zzangbo* coule à l'est de la province d'*Oui*.

Le grand fleuve *Gangga* a sa source dans le mont *Ghangtise-ri.*

Le *Gniân tsiou* (1) est à l'est du *Zzang* ultérieur ; il sort du mont *Chayouk ghang-la.*

Le *Nou kiang* fait la frontière méridionale du Tubet. On ne peut le traverser (2).

---

(1) གཉན་ཆུ་ *Gnian tsiou*, signifie *rivière profonde et dangereuse à passer.* — Kl.

(2) Un coup-d'œil jetté sur la petite carte du Tubet, calquée sur l'original chinois de cette Description, fera voir que la rivière appelée ici 江怒 *Nou kiang*, n'est pas la même qui sépare le Tubet d'une partie de la province chinoise de *Yun nan*. La dernière prend son origine dans le lac ᠪᠤᠬᠠ ᠨᠠᠭᠤᠷ *Bouka noor*, s'appelle d'abord par son nom mongol ᠬᠠᠷ᠎ᠠ ᠤᠰᠤ *Khara oussou*, et reçoit, quand elle entre dans la province de *K'hang*, celui de གསེར་ཆུ་ *Ser tsiou*, ou de *la rivière d'or*, et plus bas, celui de དབུའི་ཆུ་ *Ouï tsiou*, ou *rivière du milieu*. Elle est nommée *Nou kiang* par les Chinois, parce qu'elle parcourt le pays des barbares appelés 宜怒 ou 夷怒 *Nou i*, limitrophe du *Yun nan*. Le *Nou kiang* dont il est question dans cette Description du Tubet, est la grande rivière appelée en tubétain རླུབས་ནག་ཆུ་ *Loubh*

Le *Lou hai* (1); c'est le nom général qu'on donne à la totalité des rivières entre *Djachi h'loumbo* et le *Nga-ri*, quand elles débordent en été.

Le lac *A neu ta* est au sud du mont *Ghang-tise-ri*.

Le *Tengri noor* (en mogol *lac du ciel*) est au nord-ouest du *Oui*. Le pays de *Zzang* a aussi beaucoup de lacs, de mares, d'étangs d'eau douce et salée; celui-ci est le plus étendu de tous.

MONUMENS DE L'ANTIQUITÉ A H'LASSA.

Le *Dzoundzio-loukhang* ou *Dzondzio-louk'hang*, en chinois *Lou k'hang tchha mou*, est un lac situé derrière le mont *Botala ;* il a quatre *li* de circuit. Au milieu de ce lac est construit un pavillon octogone en briques vernissées, qu'on appelle communément le *pavillon de l'eau fraîche*.

Le jardin *Kadzi-rava*, à 5 *li* à l'ouest de *Botala*. C'est là que le *Dalaï - lama* va jouir de la fraîcheur pendant les chaleurs de l'été. On y trouve un étang rempli de poisson, et on y cultive un grand

---

nagh tsiou, ou *la rivière du limon noir ;* elle traverse la partie méridionale du *Zsang*, du nord-est au sud-est, se réunit, au nord de la ville de འདམ་ཛོང་ *Dham dzong*, au མོན་ཆུ་ *Mon tsiou*, entre dans le pays des barbares de *H'lokba* et se jette dans le *Zzang-bo tsiou*. — KL.

(1) 海陸 *Lou hai* signifie en chinois *les six mers*. KL.

nombre de fleurs rares: c'est pourquoi on appelle aussi cet endroit le *jardin des fleurs.*

Choujigang ou *King yuan* (en chinois le jardin des livres sacrés) est à 7 *li* à l'ouest de *Botala*. C'est là que le *Dalaï-lama* reçoit le *Bandjiin* et prend le thé avec lui.

Le *Pont à tuiles vernissées* (en tubétain, *Yutho-zamba* et en chinois *Lieou li khiao*) est en dehors de *H'lassa;* la route qui conduit au *Botala* y passe.

Tsoumdze-k'hang est dans *H'lassa* même, dans la grande rue. Ce fut autrefois un château de plaisance du *Dalaï-lama*, à présent le tribunal chinois y siège.

Dzoumghio est un parc à 2 *li* au nord du *Botala*. C'est un bosquet épais, où le *Dalaï-lama* se rend aussi pour se garantir des chaleurs de l'été.

TEMPLES ET COUVENS.

C'est dans les contrées occidentales que le culte de Foe est principalement répandu; c'est là qu'on révère particulièrement *Bouddha*. Ses sanctuaires y sont placés sur des collines parfumées; les plus remarquables dans le *Oui* et le *Zzang* sont les quatre grands temples de *Botala*, de *H'lasseï-tsiô-k'hang*, de *Séra* et de *Samié* (1), ainsi que celui de *Djachiï h'loumbo* (2).

---

(1) En chinois 鳶桑 *Sang yuan*. — Kl.

(2) བཀྲ་ཤིས་ལྷུན་པོ་ signific en tubétain *montagne de l'heureux pronostic*. Son nom, en mongol est

Outre ceux-là, on y compte encore *trois mille* temples et couvens inscrits sur les listes ; mais il serait trop long et trop difficile de donner ici le nom de tous. J'ai recueilli leurs noms dans différens ouvrages, et je ne reproduis ici que ceux qui sont les plus connus.

Contrée de Ta tsian lou.

Les temples appelés *Kouan ti miao* (1), *Wou heou miao* (2) et *Han jin szu* (3) sont à l'est de *Ta tsian lou*, le *Kouo ta miao* (4) est à l'ouest. Le *Hoei yuan miao* reçut ce nom honorifique en 1729, de l'empe-

---

[illegible] *Oldjei khoudouk djibkholang taya butouksen kiït,* et signifie à-peu-près la même chose. Ce temple célèbre s'appelle en chinois 仍仲寧翁結巴寺 *Jin tchoung ning oung ky pa szu*, ou *temple second au rang du paisible vieillard qui rassemble tout autour de lui.* — Kl.

(1) C'est le temple dédié au célèbre *Kouan yu* ou *Kouan yun tchhang*, général en chef de l'armée de *Lieou pei*, qui, en 199, se révolta contre *Hian ti*, dernier empereur de la dynastie de *Han*. Les Mandchous, qui occupent actuellement le trône chinois, le regardent comme le génie protecteur de leur famille, et lui ont donné le titre de 關帝 *Kouan ti*, ou *l'empereur Kouan* (c'est son nom de famille) ; ils lui ont érigé des temples dans tout leur empire. — Kl.

(2) *Wou heou* est le titre du célèbre général *Tchou ku liang* qui mourut en 234 de notre ère.

(3) C'est-à-dire, *temple des Chinois*.

(4) *Voyez* pag. 265.

reur *Young tching*. Il est situé au nord-ouest de la même ville.

Le *Kao ji szu*, à 30 *li* au sud du *O lo* oriental (est appelé en tubétain *Kèrîasy*).

Contrée de Li thang.

Il y a à *Li thang* même un temple dédié au dieu *Kouan ti*; on y remarque aussi celui appelé *Tchang thsing tchhun kor*, dans lequel réside un *kambo* qui a le titre de *Da-lama*. Les temples de *Tchou king szu* et de *Kin kang szu* sont également à *Li thang*.

Le temple de *Goung cha* est à *Mono*, celui de *K'houng cha* au *O lo supérieur*; ceux de *Nuthou* et de *Mathang* sont à *Yaba*.

Le *Sang teng szu* est à *Larbou*, le *Naighi-soumba* au *Mono supérieur* et le *Teng chu szu* au *Mono inférieur*. Le temple du mont *Goungga-ri* est à *Gounga*. Le *Yang ting szu* et le *Pang pou szu* sont à *Daoba*; le *San pheï lin szu* est à *Hiang tchhing*, le *Latchan* (en chinois *Ly tchhen szu*) à *Lama ya*, et le *Sang ghio* à *Senba*.

Contrée de Ba thang.

Le *Ta miao* du grand temple de *Ba* est placé à l'est et fait face à l'ouest; il est entouré d'un boulevard de terre d'environ 100 toises chinoises de circonférence. Le *kambo* qui maintient la foi y réside; les autres *lamas* habitent dans de petites maisonnettes de terre qui entourent le temple. Parmi les couvens de ces *lamas*, il y en a quatre-vingts auxquels on ne four-

nit pas de vivres, et cinquante-sept qui en reçoivent. Il est difficile d'en donner l'énumération exacte.

Le *Han jin szu* ou couvent chinois, est mentionné dans le Routier qui fait partie de cet ouvrage.

Contrée de Djaya.

Le grand temple de *Djaya* est placé à l'ouest et fait face au sud-est ; il est entouré d'un mur de terre de plus de 100 toises de circonférence. Les *lamas* et les autres personnes attachées à ce temple demeurent en dedans de ce mur. Tout le canton se trouve sous la direction des *lamas* et du *tchaktchouba*.

Le *Tchouan king ko*, ou le pavillon de la tradition des livres sacrés, est situé devant le grand temple. Dans les noces les hommes et les femmes viennent y chanter. Le fiancé prend un peu de *tsan pa* (*Voyez* pag. 247) et le met dans les cheveux de la fiancée, et alors le mariage est censé conclu.

Contrée de Tsiamdo.

Le temple *Joung khoung szu*, appelé aussi *Ghiang-balin*, se compose de salles vastes et superbes, et c'est un des plus beaux de tout le Tubet. Un *khoutoukh-tou* et un *tchaktchouba* y résident.

Le *Pou ngan tang* est à *Tchamdo* et bâti par les Chinois. Le *Kiang king thang* ou la cour où l'on explique les livres sacrés, et le *Loung wan miao* ou le temple du roi des dragons, sont aussi à *Tchamdo*. Le grand temple est à gauche de celui de *Chu khoung* ; il y a dans l'intérieur un trône impérial avec la tablette

de l'empereur, devant laquelle ou vient se prosterner le premier et le quinze de chaque mois.

Entre *Tsiamdo* et *H'ladzu* sont plusieurs *Han jin szu* ou temples chinois.

Le *Kouan yu ko* ou le pavillon de la divinité *Kouan yu*, est à *Bagoung*.

Les temples *Chen houa szu*, *Kor* et *Lin kouang szu* sont à *Pao tun*.

Le *Wan cheou szu*, le *Yun ting szu*, le *Ta meou szu* et le *Ting hai szu* sont à *Olo*.

Le *Tchang ming szu*, le *Young ting szu* et le monastère *Pe i ngan*, ou des nones habillées en blanc, sont à *Li kio*.

Le *Kin nang szu*, le *Khoung cha szu*, le *Ky tsiang ngan*, ou le couvent des religieuses du pronostic heureux, le *Ta foe szu*, ou le temple du grand *Bouddha*, et le *Yun lin szu* (qui est près des nuages) sont à *H'lagoung*. (Les noms de tous ces temples sont chinois.)

Contrée de Chobamdho.

On a élevé à *Chobamdho* deux trônes dans deux grands temples entourés d'un mur de briques non cuites; ils sont situés sur la pente d'une montagne près de la rivière et contiennent beaucoup d'ouvrages des dieux. Les *lamas* et le *dheba* chargés de l'imprimerie des livres sacrés y habitent.

Contrée de H'lari.

Le temple *Tan ta miao*. On racconte qu'un co-

lonel chinois de la province de *Yun nan*, chargé de conduire un transport de vivres, tomba dans un précipice rempli de neige. Au printemps suivant, quand la neige fondit, on trouva son corps encore debout Les gens du pays étonnés de cette singularité commencèrent à lui offrir des sacrifices.

Le grand temple est à *H'lari*, sur la côte de la grande montagne. Pour y arriver il faut passer par un chemin tortueux sur la droite de la montagne. Le *Ta lama* qui gouverne ce canton et tous ses ecclésiastiques demeurent dans le temple même.

Contrée de H'lassa.

Le temple de *Botala*. A 5 *li* à l'ouest, se trouvent dans la plaine deux montagnes. L'une est nommée *Botala*, et c'est sur elle qu'est bâti le riche monastère à toit d'or habité par le *Dalaï - lama*. L'autre porte le nom de *Dziagh-ri bidoung;* on y a bâti deux vastes édifices où les *lamas* étrangers viennent achever leur théologie. Au milieu d'eux est placée une pyramide. Les deux montagnes sont élevées et majestueuses; elles sont la demeure de la divinité et célébrées jusqu'à l'extrême frontière des pays occidentaux.

Le temple *Dziagh-ri bidoung* (situé sur le *Dziagh-bo-ri*), est au sud-est de *Botala*. Ici les *lamas* étudient les sciences.

Le temple appelé en chinois 大詔寺

Ta chao szu (et en tubétain ལྷ་སའི་ཇོ་ཁང་ *H'lasseï-tsiô-k'hang*). Le mot ཇོ་ (*tsiô* en tubétain, *tchao* en chinois et ᠵᠣᠣ *djoo* ou *dzoo* en mogol) signifient la même chose que 如來 *Ju lai* en chinois (*voy.* pag. 129), c'est-à-dire *Boudd'ha*, comme on peut le voir par une ordonnance de la 60.ᵉ année de *Khang hi* (1721). Les Tubétains appellent aussi ce temple 老木郎 *Lao mou lang* (lisez ལ་བྲང་ *Labhrang*). Il fut construit du temps de la dynastie des *Thang*, et fait face à l'occident. Il est entouré d'un mur dans lequel s'élèvent plusieurs pavillons de deux étages; comme le temple, ils sont couverts d'un toit de tuiles dorées. La principale image qui s'y trouve est nommée *Tsio Chakya mouni*. Elle fut portée au Tubet dans les premiers temps des *Thang*, à la suite de la princesse chinoise (donnée en mariage au roi du Tubet); c'est Bouddha ayant accompli l'âge de douze ans (1). Cette

(1) Le P. Hyacinthe a tout-à-fait mal compris le sens de l'original et traduit : Главный кумиръ въ немъ Цзю-шага-монiевъ. Сказываютъ, что онъ въ началѣ Династiи Тханъ привезенъ въ Хлассу въ свитѣ Царевны, и на 12 году жизни содѣлался праведникомъ (т. е. умеръ); c'est-à-dire : *La principale idole qui s'y trouve est celle de* Dzio-chaghia-moni.

idole a été fondue par un artiste chinois. On y voit aussi les images de cette princesse chinoise, de son époux le *ghialbo* (roi) et de la princesse de *Bhalbo* (Nipal). Il y a en outre un nombre prodigieux d'idoles dans ce temple; elles sont placées devant le trône de Sa Majesté l'empereur. Des parfums y brûlent, des fleurs

---

On raconte qu'au commencement de la dynastie de Thang, *il fut amené à* H'lassa, *à la suite de la princesse royale, et qu'à l'âge de douze ans il devint un juste* (c'est-à-dire, *qu'il mourut*).

Voici le texte chinois :

自唐初侍公主來藏年甫十二成佛

Déjà par l'histoire du Bouddha *Chakya*, on peut se convaincre de l'inexactitude de la traduction du P. Hyacinthe, relative au *Tsio*, ou à la statue du temple de *H'lasseï-tsio-k'hang*, car il est connu que ce dieu mourut à l'age de 80 ans, et non pas à celui de 12.

Le nom de la princesse chinoise qui épousa le roi du Tubet སྲོང་བཙན་སྒམ་པོ་ *Srong zzan gam bo*, était en chinois 文成公主 *Wen tchhing koung tchou* (*voyez* pag. 107), et en tubétain ལྷ་ཅིས་ཀོང་ཇོ་ *H'ladjii ghong tsioh*. L'autre épouse de ce roi, la fille de celui de *Bhalbo* ou *Nipal*, s'appelait en tubétain ལྷ་ཅིས་ཁྲི་བཙུན་ *H'ladjii bhribhzzung*. — Kl.

et des coupes de jade oriental brillent devant eux, avec un éclat merveilleux, pendant les quatre saisons de l'année. Dans le coin du sud-est est la salle des cent *H'la mo ;* cette salle est nommée d'après ces divinités : elle est majestueuse, et les Tubétains y font leurs adorations devant ces divinités pour se purifier des péchés. Sur les murs est peint *Yuan phoei*, le quatrième des ambassadeurs des *Thang*, demandant des livres sacrés et des images divines. Devant la porte on voit les débris de plusieurs monumens, ainsi que celui qui contient le traité d'alliance conclu entre l'oncle et le neveu, sous le règne de l'empereur *Te tsoung* de la dynastie des *Thang* (*Voy*. pag. 111). A côté de ce monument sont deux vieux saules dont les troncs sont contournés comme des dragons ; on dit qu'ils datent du temps des *Thang* (1).

Le temple appelé en chinois 寺詔小 *Siao tchao szu* ou le *temple du petit Tchao* ou *Tsiô*, et en tubétain ར་མོ་ཆེ་ *Ra mo tsie* (ou ར་མོ་ཆེའི་མཆོད་ཁང་ *Ramo-tsieï-tsiô-k'hang*) est à un demi *li* au nord du précédent. Il est exposé à l'est, et a été également construit du temps des *Thang*. Il ne le cède au *H'lasseï-tsiô-k'hang*, ni pour la grandeur, ni pour la majesté et la beauté. Au

(1) La traduction de la dernière partie de la description du *H'lasseï-tsio-k'hang* est très-incomplète dans le P. Hyacinthe.

milieu de ce temple est placée l'image de l'incarnation divine de *Tsio-Daghy*, qu'on dit avoir été le disciple de *Tsió-Chakya mouni*; il est représenté à l'âge de huit ans. On dit aussi qu'on y conserve le corps de la princesse de la dynastie des *Thang* (1).

Le temple de དགའ་ལྡན་ *Ghâldhan* (2) ou de la béatitude céleste, est à 50 *li* à l'est de *H'lassa*, sur la montagne du même nom. Les Tubétains disent que c'est à cet endroit qu'habitait l'incarnation divine de *Zzongk'haba* (l'oncle du premier *Dalaï-lama*).

---

(1) Le P. Hyacinthe commet ici la même erreur indiquée dans la note (1) de la pag. 278. Il traduit : Главный кумиръ въ немъ есть Цзыодазіевъ. Повѣствуютъ, что это Цзыо-шагямоніевъ меншой братъ, на 8 году отъ рожденія содѣлавшійся праведникомъ, а другіе говорятъ, что это плоть Вынь-ченъ Царевны. C'est-à-dire : *La principale idole qui s'y trouve est celle du* Tsio Daghi. *On rapporte que c'était le frère cadet de* Tsio Chaghia moni *qui, à l'âge de huit ans, devint un juste*, (c'est-à-dire, *qu'il mourut*); *mais d'autres disent que c'est le corps de la reine* Wen tchhing. La dernière partie de cette traduction est tout-à-fait erronée, l'original porte :

或云即唐公主肉身也

ce qui signifie : *On dit aussi qu'il y a encore la chair et le corps de la princesse de* Thang. Le *Sitsang ki* dit que le cadavre de cette princesse y est enfermé dans une statue d'argile.

(2) En chinois 甘丹寺 *Kan tan szu*, et sur les cartes mandchoues, ᡤᠠᠯᡩᠠᠨ ᠵᡠᡴᡨᡝᡥᡝᠨ *Ghaldan dchouktekhen*.

Dans l'intérieur du temple, on voit des lanternes, d'anciennes images de divinités, des livres sacrés, des étendards sacrés et des vases précieux; sous ce rapport il ressemble au *H'lasseï-tsiô-k'hang*. Il est la résidence d'un *kambo lama* qui professe la *loi jaune*.

Le temple de འབྲས་སྤུངས་ *Bhræboung* est à 20 *li* à l'ouest de *H'lassa;* devant lui passe la grande route; et il est adossé à une haute montagne, entouré d'une file d'édifices de plusieurs étages. Dans l'intérieur il y a un pavillon où le *Dalaï-lama* va se garantir des chaleurs d'été; il s'y rend une fois par an pour expliquer la loi divine. Une grande partie des personnes qui viennent à *H'lassa*, pour y faire des études théologiques, vont habiter dans ce couvent. A un *li* du pied de la montagne est la salle des *tsio-kiong*. Les *tsio kiong* de ce couvent se distinguent des autres, en ce qu'ils ne sont pas mariés. (*Voyez* la description du temple *Gharmakhia.*)

Le couvent de སེ་ར་ *Sera* est situé à 10 *li* au nord de *H'lassa* et est adossé à une montagne. On y voit trois salles dorées, très-élevées et de plusieurs étages. Le *Dalaï-lama* s'y rend une fois par an pour expliquer les livres saints. Dans ce temple se trouve le pilon qui est venu s'y placer de l'Inde par l'air, et que les Tubétains appellent *Dzordzi*. Les *kambo* du couvent le considèrent comme un objet très-saint, et les Tubétains viennent, une fois par an, se prosterner devant lui.

Le temple བསམ་ཡས *Samyeï* (1) est situé au sud-est de *H'lassa* à côté de celui de *Ghaldhan*. Ses pavillons, son imprimerie et ses idoles ressemblent parfaitement à celles des deux premiers temples que nous avons décrits. On y voit l'image du dieu *Kouan ti kiun* (*Voyez* pag. 282, note 1). On raconte que, du temps de la dynastie des *Thang*, les lieux sur lesquels son temple est construit, étaient hantés par des spectres malfaisans; mais que *Kouang ti* descendit du ciel et sanctifia le pays; dès-lors ces fantômes disparurent. C'est pour cette raison qu'on y a bâti le temple auquel le *Dalaï-lama* se rend une fois par an.

Le temple སྨོ་རུ་ *Morou* est à l'est du *Ramo-tsieï-tsiô-k'hang* et fait face au midi; son imprimerie, ses images et ses vases précieux destinés au service divin sont dans l'ordre le plus parfait. Ici les prêtres tubétains se perfectionnent dans les connaissances religieuses. A l'ouest du couvent est un jardin avec une typographie dans laquelle on grave et imprime des livres sacrés.

Le temple *Garmakhia*, appelé aussi ཆོས་སྐྱོང་མཆོད་ཁང་ *Tsio-kiong-tsiô-k'hang* est à un demi *li* à l'est du *H'lasseï-tsiô-k'hang*. Les

---

(1) *Voyez* pag. 281, note (1).

images y sont terribles ; il est habité par des *tsio-kiong* qui gardent la loi (ou *lamas* magiciens). Ceux-ci se marient et ont des enfans ; ils transmettent leurs secrets magiques, de génération en génération, comme les magiciens chinois. Le 2 et le 16 de chaque mois, il descend un génie, ayant sur la tête un casque d'or avec des plumes de coq, et sur le dos cinq petits pavillons. Tout son corps est entouré de *ghadhaks* (mouchoirs) blancs ; il porte des bottes de peau de tigre ; dans les mains il tient un arc et un glaive. Il se place sur un lieu élevé et prédit aux hommes le bonheur et le malheur. Quand il se retire, les gens qui le suivent se masquent en spectres et l'accompagnent avec des drapeaux et au son des tambours. Chaque grand temple a son *tsio-kiong*, et quelquefois ce rôle est rempli par des femmes.

Les temples *Tchoubou* et *Nedanvar* (1) sont à 70 *li* au nord de *H'lassa*. Chacun d'eux est dirigé par un *khoutoukhtou*.

L'ancien temple *Dordzidja* est près de celui de *Samyeï*, sur le sommet même de la montagne *Djayangdzong*, qui a environ 2,000 toises (2) de hauteur. On y monte par un escalier de bois. Dans une grotte du rocher se trouve une terre blanche qu'on

---

(1) Dans l'original chinois, 寺郎葉 *Ye lang szu*.

(2) Il y a ici vraisemblablement une faute d'impression, et je pense qu'il faut lire 十二 *vingt* au lieu de 千二 *deux mille* toises. — Kl.

peut manger et qui a le goût du *tsan pa* (*Voyez* page 247). Quand on en ôte elle croît de rechef. Pour entrer dans cette grotte il faut se munir de flambeaux. Derrière elle est un grand lac. Les méchans qui s'approchent de lui ne manquent pas d'y tomber : c'est pour cette raison que les Tubétains craignent de l'approcher.

Le temple *Davoung* est au nord de *H'lassa;* on y va par le mont *Go-la,* et il y a une journée de chemin. Ce temple est très-beau et magnifique.

Les temples *Birgoudza* et *Redjong* (1) ou *Retcho,* sont au nord-est de *H'lassa.*

Le temple ou couvent de བཀྲ་ཤིས་ལྷུན་པོ *Djachii-k'lumbo* (2) est au sud-ouest du *H'lasseï-tsiô-k'hang,* à huit journées de chemin, dans le *Zzang* ultérieur. C'est la principale résidence du *Bandjiin.*

Le temple de *Sazghia* est aussi dans le *Zzang* ultérieur. A *Sazghia* il y a des *lamas* descendant de *Bhâchbah* ou *Phaghba,* qui, sous la dynastie mongole en Chine, fut l'instituteur religieux de l'empereur *Khoubilaï* (*Voyez* page 118.) Ils sont les premiers entres les *lamas aux bonnets rouges.* Les *lamas* de cette secte se marient et font des enfans; aussitôt

(1) Le premier s'appelle en chinois 角子拉上寺 *Kio tsu la chang ssu,* et l'autre 熱正寺 *Je tching ssu.* — Kl.

(2) *Voyez* pag. 281, note (2).

qu'ils ont un descendant, ils quittent leurs femmes et se retirent dans un couvent.

Un temple du dieu *Kouan ti* est à l'ouest de la ville de *Djachiï* (1). L'autel (chinois) de *Choung tchoung thsu*, construit en l'honneur des princes *Fou koung* et *Lă koung*, qui, sous le règne de *Khian loung*, en 1750, surprirent et tuèrent le rebelle *Ghiurmedh Namghial*, et qui, dans une autre révolte, furent tués à leur tour par les complices de celui-ci.

Le temple *Ona* est au nord-est de *H'lassa;* celui de *Ghaldhan* est au nord-ouest et près de la montagne de neige *Chayouk ghang-la.*

Le temple de *Samta* au sud-est de *H'lassa.*

Le *Niang niang miao* au nord-est de *Djachiï k'loumbo.*

Les cinq couvens de *Ringar*, d'*Akbadjassang*, de *Thouïsam-norbou-lin*, de *Ghiardzu* et de *Dzi-k'hang* sont à *Djachiï-h'loumbo.*

Le palais de la རྡོ་རྗེ་ཕག་མོ་ *Dhordze phagh mo* (ou de la sainte truie) est sur une montagne au milieu du lac *Yangdjoh* de la ville de *Bedi*. Ce couvent est un des plus beaux. Sa position peut se comparer à celle des îles d'*Yng tcheou* et de *Phoung tao* (2). C'est l'habitation d'une divinité ou *khoutouk-*

---

(1) Il ne faut pas confondre cette ville avec le couvent de *Djachiï-h'loumbo* dans le *Zzang;* elle est sous la dépendance et au nord-est de *H'lassa.* — Kl.

(2) Le *Ssu ki*, dans l'histoire de *Thsin chi houang ti*, rapporte ce qui suit :

thou femelle très-célèbre, et connue sous le nom de

海中有三神山名曰蓬萊方丈瀛洲

c'est-à-dire, *au milieu de la mer sont les trois montagnes des génies, elles s'appellent* Phoung laï, Fang tchang *et* Yng tcheou.

Yng tcheou signifie *île de la mer d'Yng*, qui est l'océan oriental. *Phoung tao* est la même île que *Phoung laï*, on la place également dans la mer orientale, et les mythologistes chinois disent qu'elle est couverte de pavillons et de salles d'or et d'argent qui servent d'habitation aux génies.

C'est dans ces trois îles que *Thsin chi houang ti* envoya, en 219 avant notre ère, une expédition composée de quelques milliers de jeunes gens des deux sèxes, sous la conduite d'un *tao szu*, pour y chercher le remède qui procure une vie immortelle. Les historiens chinois rapportent que la flotte qui les portait fit naufrage, et qu'une seule barque en revint apporter la nouvelle de ce désastre. Cependant les *Annales japonaises* disent le contraire. Elles font arriver l'expédition, composée de trois cents jeunes gens et de trois cents vierges, et conduite par le célèbre 徐ジク福フク *Ziko-fouko* (*Siu fou*), sur la plage appelée くまのうら *Kouma-no-oura*, située sur la côte méridionale de la province de 紀伊 *Kiï* ou *Kiï no-kouni*; elle s'y établit. On y voit encore le temple que les Japonais ont élevé au chef de cette expédition, qui d'après leur récit était un des médecins de *Chi houang ti*, et auxquels ils ont accordé des honneurs divins, parce qu'il a porté dans leur pays plusieurs arts et sciences, qui jusqu'alors y étaient inconnus. Les Japonais placent l'arrivée de cette expédition sous le septième daïri *Koreï ten o*, qui régna de 290 à 210 avant J. C. Il paraît donc vraisemblable que les trois îles fabuleuses de *Phoung laï, Fang tchang*

Dhordze phagh mo (1). On raconte qu'elle est une incarnation du génie de la grande Ourse. A l'époque des troubles causés dans le Tubet par le dheba *Sanghiè* elle prit la forme d'une truie et se sauva dans le pays de Zzang. *Phagh* en tubétain veut dire cochon; delà son nom.

---

et *Yng tcheou* ne sont que les trois grandes îles qui composent le Japon. *Voyez* le *Nipon oo daï itsi ran*, vol. I, fol. 3 verso. — Kl.

(1) Voici ce que les missionnaires qui ont été au Tubet rapportent sur cette divinité : *Paltè* : lacus alias *Iamdrò* aut *Iangso* nuncupatus; maximæ amplitudinis est, quam homo pedibus, uti indigenæ tradunt, nonnisi octodecim dierum spatio circumire queat. Iter autem diurnum ad milliaria viginti extendunt. Sic totus ambitus 300 circiter milliariorum esset. Triduum distat ab urbe Lhassa. E lacu medio series surgit continuata monticulorum et insularum. In australi eorum latere monasterium, et sedes est magnæ Renatæ Lhamissæ *Turcè pamò*. Eam Indi quoque Nekpallenses, tamquam ipsissimam deam *Bhavani* venerantur et colunt. Tibetani vero *Ciang-ciubium*, hoc est *spiritum quemdam sanctum atque divinum* in hac deformi fœmina haud aliter quam in supremo Lhama renatum putant. Nec domo, nec lacu egreditur, neque vero iter facit unquam in urbem Lhassa, nisi pompa præeat, totâque viâ thuribula duo semper incensa, atque fumantia præferantur. Tum venit dea sub umbellâ advecta throno : illius lateri adhæret asceta omnium senior tamquam spiritualis vitæ rector et institutor. Sequitur postremo ordo reliquus religiosorum hominum ferme triginta, qui comitatum et aulam componunt. Ubi cohors Lhassam pervenerit, divam adeunt veneraturi cum *Trabos* ipsi, tum laici præsertim qui ter humi prostrati eam adorant, cumulantque muneribus. At illa nescio quod sigilli genus bonis adoratoribus osculandum præbet, eosque divinitatis suæ participes facit. Eadem porro Lhamissa est, quæ regit cœnobia omnia tum virorum, tum fœminarum in ejus lacûs insulis collocata.

Certum renatæ signum est *porci rostrum*, quod ab ipso statim partu in cervice enatum *Magna Dea* spectandum porrexerit. — *Voyez* Georgii Alphabetum tibetanum. Romæ 1762, *in-4.°* p. 451

PRODUCTIONS (1).

L'*Eul ya* (2) nous a conservé le nom et la tradition du *Kiue* (3) dans l'occident, et du *Kian* (4) dans le sud; le tribut en faisans blancs, venant du pays de *Khi keng* (5), encombre la cour des rois; Oh! que cela fut beau et magnifique! La vertu de la nature

---

et 271. Le nom sanscrit de la divinité incarnée dans la *Dordze phagh mo* est वज्रभद्रीहि *Vadjra-bhadrihi.* — Kl.

(1) Le P. Hyacinthe n'a pas traduit l'introdution de ce chapitre, qui en effet offrait des difficultés assez graves ; j'ai essayé de faire ce qu'il n'a pas jugé à propos d'entreprendre. — Kl.

(2) Le *Eul ya* est le plus ancien vocabulaire chinois ; il est disposé par ordre de matières. L'auteur en est fort incertain. Quelques lettrés l'attribuent au fameux *Tcheou koung*. On prétend aussi que *Tsu ya*, disciple de Confucius, l'augmenta dans la suite; qu'après lui *Liang wen* le mit en ordre, et qu'étant ensuite tombé entre les mains de *Kono po*, qui vivait sous les *Tsin*, celui-ci le publia avec un commentaire. L'*Eul ya* a tant d'autorité en Chine qu'on le range avec les *treize King* ou livres classiques, dont il est le dernier. — Kl.

(3) Le 蟨 *Kiue*, appelé aussi 獸肩比 *Pi kiau cheou*, ou le quadrupède aux épaules jointes, est un animal fabuleux qui, par devant, ressemble à un rat, et par derrière à un lièvre. *Kiue* est peut-être l'ancienne dénomination du *Dipus jaculus*. — Kl.

(4) Le 鶼 *Kian*, ou 鳥翼比 *Pi y niao*, ou l'oiseau aux ailes jointes, est un oiseau fabuleux, il se compose de deux moitiés qui sont obligés de se joindre pour pouvoir voler. Kl.

(5) Le 國肱奇 *Khi keng koue* ou royaume des hommes à bras extraordinaires, est un pays fabuleux. Les habitans, dit-on, ont des chars volans qui sont poussés par le vent. — Kl.

qui partout produit toutes les choses en abondance, ne ressemble-t-elle pas à la bienveillante charité de notre saint maître, qui est comme le ciel et comme la terre? Les pays occidentaux, le *Khang khiu* et le *Sou y* (1) produisirent du vin et d'excellens raisins; le *Ngan si* et le *Tiao tchi* (2) offrirent des bêtes fauves et furent nos alliés. Dans l'antiquité comme à présent c'était là qu'était notre frontière. Le soleil qui vivifie tout, vient pour combler de bonheur et pour régner sur (tout le pays) depuis l'endroit où il sort de la mer orientale. Comment serait-il possible de mentionner le nombre, la nature et les noms de tout ce qu'il fait éclore? où trouver des mots et comment décrire ces merveilles et les productions qui contribuent à faire régner l'abondance, si ce n'est dans les ouvrages des savans les plus célèbres? La providence du ciel qui a soin de ce qui est vil et de ce qui est précieux, a donné aussi à ces contrées éloignées ce qui leur était nécessaire. Nous allons donc mentionner les productions qui se trouvent depuis *Ta tsian lou* jusqu'au *Oui* et au *Zzang*, selon la qualité du terrain et selon la propriété du pays.

A *Ta tsian lou :* l'orge grise appelée en chinois *thsing koua;* bœufs sauvages à longs poils; chèvres; beurre; espèce de navets ronds qui ne croissent pas en Chine; choux blancs.

---

(1) *Khang khiu* est l'ancienne dénomination du pays appelé *Soghd* par les Arabes; le *Sou y* était dans le voisinage et également dans le *Mawarennahar.* — KL.

(2) Le *Ngan si* est la Bactriane, et le *Tiao tchi* la Perse. — KL.

A *Li thang :* planches gravées pour l'impression des livres; or en grains; tasses faites de la racine de la vigne; grains d'un arbre appelés en chinois *fung yan,* dont on fait des chapelets; nacre de perle; l'insecte, qui ne l'est qu'en hiver, et devient plante en été. On le trouve sur la montagne *Brang-goung-ri.* Il n'est pas mentionné dans les histoires naturelles chinoises. Il est de nature chaude, augmente le sperme et rend la moëlle plus copieuse. Bœufs sauvages à longs poils; chèvres; feutres de crins de vache; beurre; orge grise; orge commune; navets ronds.

A *Ba thang :* raisin blanc; tasses faites de la racine de la vigne; grenades; l'espèce de chat sauvage, nommé en chinois *thian chou,* dont la peau sert de fourrure; vif-argent; les bufles appelés *yak;* orge grise; pois; orge; cire jaune; miel; poireaux; beurre; choux blancs; navets ronds; pêches; melons d'eau; pivoine-arbuste (*pæonia arborescens*) et pivoine commune.

A *Djaya :* turquoises; poires sèches; raisin; noix; bœufs sauvages; chèvres à duvet de châle; orge grise.

A *Tsiamdo :* gingembre; grande chélidoine; du musc; fiel d'ours; *po li ye* (?); feutres de crins de vache; bœufs sauvages à longs poils; chèvres; orge grise; orge; navets ronds; pois; noix; turquoises.

A *Ryvoudze :* fer; mulets; chevaux; cerfs; poules; bœufs sauvages à long poil; chèvres à duvet de châle; beurre; feutres de crins de vache.

A *H'loroun-dzong :* yaks; lapis lazuli; orge grise.

A *Chobamdho :* orge grise; la plante médicale appelée en chinois *khiaome ;* bœufs, moutons et beurre.

A *Tărdzoung:* sable d'or; mines d'argent; poires sèches; noix; chevaux; mulets; yaks; orge grise et beurre.

A *H'lari :* bœufs sauvages; chèvres à duvet de châle. A *H'lari* ne prospèrent pas les cinq espèces de céréales, et on ne s'y occupe que de l'éducation des bœufs et des moutons; leur chair sert de nourriture aux habitans.

A *Ghiamdha* dans le pays *Kongbo :* orge grise; lapis lazuli; *phrouh* large; larges espèces de l'étoffe appelée *phian tan* et de feutres de poil de chèvres; choux blancs; rejetons de roseaux comestibles; joncs pour faire des arcs; bâtons de joncs pour les flèches; mulets; chiens à grosse tête.

Dans le pays de *H'lassa :* riz de deux espèces, rougeâtre et jaune.

A *H'lassa* il croit du riz. On y réunit les eaux dans des canaux flanqués de digues, et on y sème beaucoup de céréales; les charrues des Tubétains ressemblent à celles des Chinois; mais ces derniers n'y attèlent pas autant de bœufs, car au Tubet on en emploie cinq pour cet objet. Orge grise; fèves blanches; bled; lentilles de l'Inde; poireaux; fèves; vesces rouges et des quatre saisons; oignons; ail; persil; choux blancs; blette; épinards; salades; raisin; navets; radis; noix de cèdres tubétaines; abricots tubétains; figues et sel.

Dans le *Zzang* ultérieur sont les lacs salés *Djayek* et *Deng-tsavga,* qui produisent beaucoup de sel; on le recueille aussi dans les alentours en fouillant le terrain sablonneux; les habitans du pays l'échan-

-gent contre des vivres et autres marchandises. Les parfums tubétains à brûler sont de deux espèces, violette et jaune; quand on les allume leur fumée s'élève tout droit au ciel, et c'est pourquoi on les estime beaucoup; vers à soie tubétains; taffetas tubétains; *phrouh;* tripe-velours; châles de cachemire; feutres fins; taffetas à fleurs et cotonnades; carthame tubétain; lapis lazuli; turquoises; agates; ambre jaune; corail; myrrhe; grandes coquilles de mer; sel ammoniac; assa fœtida; grande et petite chélidoine; garance; orcanette; bleu de montagne; canelle; *ko li le* (?); jattes de bois de deux sortes; l'une s'appelle *djamdjaya,* la couleur du bois est jaunâtre; ces coupes sont très-solides et vernissées, elles ont des raies fines et la propriété de détruire l'effet du poison; l'autre s'appelle *khoûnlar,* la couleur du bois est jaunâtre, les raies sont plus larges; ces coupes ont la propriété de détruire l'effet du poison, les deux espèces sont chères; chevaux; mulets; ânes; buffles; yaks; bœufs; argalis; bœufs sauvages; chèvres sauvages à longs poils; chèvres à poils de châle; cochons très-petits; dont les plus grands ne pèsent pas plus que cinquante livres chinois, poules, aussi très-petites; canards sauvages jaunes; aigles blanches; faucons; faisans; lièvres; renards; cygnes; pivoine en arbrisseau; doubles pavots; seigle; calendules; pivoine ordinaire; chrysanthemum tubétain rouge et jaune; parfum appelé *seilan;* marguerites tubétaines, rouges et jaunes; cèdres; cyprès; trembles et beaux oiseaux.

LANGUE TUBÉTAINE.

De la ville de *Ta tsian lou* jusqu'au *Zzang*, et sur une étendue de plusieurs milliers de *li*, les mœurs et la nature du terrain ne se ressemblent pas; il y a également une différence dans l'idiome et dans sa prononciation, cependant malgré quelques légères nuances c'est, généralement parlant, la même langue. Voici des exemples de la différence de la prononciation : pour *a-ya*, on dit *a-nieng*; pour *ghe-wa*, on dit *nge-oud*, &c. Souvent aussi ce sont les mêmes mots qui reçoivent un son différent, parce qu'on les énonce plus vîte, mais ils restent cependant intelligibles, comme *a-wou* devint *ao-mou*, *do* devient *dou*, &c. Quand on entre dans les cantons de ces barbares, il est difficile de reconnaître sur-le-champ ces distinctions. Comme les mots d'une province diffèrent souvent plus ou moins de ceux d'une autre, les voyageurs qui parcourent ce pays sont sujets à se tromper en les entendant. C'est pour cette raison que j'ai ajouté à mon ouvrage cette section contenant des mots tubétains, classés par ordre des matières. Ceux qui voudront se donner la peine de les étudier, en apprendront la plus grande partie, ce qui ne sera pas sans utilité pour les chefs de troupes (1).

---

(1) Le P. Hyacinthe n'a donné ni cette introduction, ni le vocabulaire suivant, écrit dans l'original, en caractères chinois seulement. — Kl.

VOCABULAIRE

DE LA LANGUE TUBÉTAINE.

I. DU CIEL.

གནམ་ *nam*, ciel.

ཉི་མ་ *gni-ma*, soleil.

ཟླ་བ་ *da-va*, lune.

སྐར་མ་ *karma*, ཀར་ ou མ་ *karma*, étoile. Dans le Zzang, *somi*.

སྤྲིན་ *brin*, nuage. Dans le Zzang; *phoung boo*.

ཐོག་ *thogh*, tonnerre. Dans le Zzang, *indou*.

གློག་ *logh*, éclair.

བད་ *bhadh*,* gelée blanche. Dans le Zzang, *k'ha*.

ཁ་བ་ *k'ha-va*, neige.

* L'original chinois transcrit ce mot par 木八 *bam*.

སྨུག་པ་ ou སྨུག་པ་ *mough-ba*, brouillard.

ཟིལ་པ་ *zil-ba*, rosée.

ཆར་པ་ *tsiar-ba*, pluie.

སེར་བ་ *ser-va*, grêle.

རླུང་ *loung*, vent.

འད་ཚོན་ *ang-tson*, arc-en-ciel.

དུ་བ་ *dhou-va*, fumée.

ཐན་པ་བྱེད་ *than-ba-djedh*, sécheresse.

ཞོད་ཆད་ *jŏ-tsiă*, inondation par la pluie.

ཉི་མ་ཤར་ *ngi-ma-char*, lever du soleil.

ཉི་མ་ནུབ་ *ngi-ma-nouv*, coucher du soleil (1).

ཟླ་བ་ཤར་ *da-va-char*, lever de la lune.

ཟླ་བ་ནུབ་ *da-va-nouv*, (ou *da-va lang-so*), coucher de la lune.

བ་ཝ་སང་ *bha-va-sang*, Vénus, planète.

ཕུར་བུ་ *phour-bhou*, Jupiter, planète.

གཟའ་ལྷག་ *zá-k'lagh* (2), Mercure, planète.

མིག་དམར་ *mih-mar*, Mars, planète (Œil rouge).

སྤེན་པ་ *tchen-ba* ou *sbién-ba*, Saturne, planète.

བད་འབབ་ *bhadh-bhav*, la gelée blanche tombe.

རླུང་ལངས་ *loung-lang*, le vent souffle.

(1) Dans l'original, *ngi-ma-lang-so*.

(2) Le chinois est transcrit par *no ba*.

རླུང་ཆད་ *loung-tsiä*, le vent cesse.

ནམ་མཁའ་ *nam-k'ha*, le vide entre le ciel et la terre.

ཆོས་དབྱིངས་ *tsiö-djing*, le monde intellectuel de *Bouddha*. En chinois 界法

གནམ་དངས་ *nam-dhang*, clarté du ciel.

གནམ་འཐིབས་ *nam-thibh*, obscurité du ciel.

སྤྲིན་འཐུག་ *prin-dhogh*, les nuages s'épaississent.

སྤྲིན་སྲབ་ *prin-srav*, les nuages se dissipent.

ཆར་པ་ཡོད་ *tsiar-ba-yö*, il pleut.

ཆར་པ་མེད་ *tsiar-ba-medh*, il ne pleut pas.

རླུང་དལ་ *loung-dhal*, le vent se calme

རླུང་གྲང་ *loung-dhang*, le vent est froid.

ཉི་མ་ཕོབ་ *gui-ma-p'hob*, le soleil brille. | ཉི་མ་གཡོགས་ *gui-ma-yogh*, le soleil est obscur.

II. DE LA TERRE.

ས་ *sa*, terre.

འཇིག་རྟེན་ *dzilgh-ten*, le monde.

རྒྱལ་སྲིད་ *ghial-ridh*, l'empire chinois (圖皇).

རྒྱལ་ཁམས་ *ghial-k'ham*, ce qui est sous le ciel (下天).

ཡུལ་དབུས་ *youl-wous*, l'empire du milieu (國中).

ས་ཕྱོགས་ *sa-tchiagh*, pays, lieu.

ཆུ་ *tsiou*, eau.

མེ་ *mi*, feu.

རྡོ་ *to*, pierre.

རི་ *ri*, mont.

བྱེ་མ་ *djie-ma*, sable.

རྒྱ་མཚོ་ *ghia-mtso*, mer.

གཙང་པོ་ *tsang-bo*, grand fleuve (江).

ཆུ་བོ་ *tsiou-bho*, fleuve.

ཆུ་མིག་ *tsiou-mih*, source. (Œil d'eau.)

ཁྲོན་པ་ *thron-ba*, puits.

གྱང་ *ghiang*, muraille.

ར་བ་ *ra-va*, jardin.

ལམ་ *lam*, chemin.

ཟམ་པ་ *zam-ba*, pont.

རིང་ *ring*, éloigné.

ཉེ་ *ngé*, près.

རིང་ *ring*, long.

ཐུང་ *thoung*, court.

ཟབ་ *zav*, profond.

མི་ཟབ་ *mi-zav*, peu profond.

མཐོན་ *thon*, haut.

དམན་ *man*, bas.

དོག་ *dhogh*, étroit.

ཡངས་ *yang*, large.

རྒྱར་ *ghiar*, ample, vaste.

གྲུ་ *dhrou*, carré.

གཡོའ་ *yô*, mouvement.

བོལ་བ་ *bhol-ba*, faible, mou.

མཁྲེགས་ *thregh*, dur.

འབབ་པ་ *bhav-ba*, couler.

སྐམ་ལམ་ *kam-lam*, voyage par eau.

སངས་རྒྱས་ཀྱི་ཞིང་ *sang-ghiâ-kiï-jing*, le pays où réside le grand pontife de la religion de *Bouddha*.

སངས་རྒྱས་ཀྱི་བསྟན་པ་ *sâng-ghiâ-kiï-tân-bâ*, religion de *Bouddha*.

གསེར་ཁར་ *sér-k'iar* la résidence impériale.

རྨ་ཆུ་ *Ma-tsiou*, Fleuve Jaune (*Houanghô*).

ཆུ་ངན་པ་ *tsiou-ngan-ba* bonne eau.

ཐང་ *thang*, torrent.

རྡུལ་ *toul*, poussière.

སྲང་ *rang*, rue.

རོང་ *rong*, ruisseau qui coule dans une vallée étroite.

ལུང་པ་ *loung-pa*, conduit d'eau.

ཤོངས་ *chong*, dos de montagnes ou de collines.

མཐའ་ *thâ*, frontière.

སྟེགས་ *tegh*, tour de garde.

III. DU TEMPS.

དཔྱིད་ *djhit*, printemps.

དབྱར་ *djhar*, été.

སྟོན་ *ton*, automne.

དགུན་ *ghoun*, hiver.

ལོ་ *lo*, année.

ཟླ་ *da*, mois.

ཉིན་ *gnin*, jour.

དུས་ *dhu*, temps.

ཉིན་མཚན་ *gnin-tsan*, jour et nuit.

ཚ་ *tsa*, chaud, brulant.

གྲང་ *dhrang*, froid.

དྲོ་ *dhro*, chaud

བསིལ་ *sil*, frais.

འཁྱག་ *k'hiagh*, gelée.

ནམ་འཇམ་ *nam-dziam*, tiède.

དུས་ཚོད་ *dhu-tsödh*, saison (les 24 de l'année).

ནམ་རིང་ *nam-ring* (1), nuits longues.

ནམ་ཐུང་ *nam-thoung*, nuits courtes (2).

དེ་རིང་ *ti-ring*, aujourd'hui.

ནང་པར་ *nang-bar*, demain.

(1) Dans l'original, *tse ring*.
(2) Dans l'original, *tse thoung*.

ད་ལོ་ *ta-lo*, cette année.

སང་ལོ་ *sang-lo*, l'année prochaine.

སྔན་མ་ *ngan-ma*, autrefois.

ད་ལྟ་ *ta-tà*, actuellement, à présent.

ཡུན་རིན་དུ་ *youn-rin-tou*, éternellement.

ཉིན་མོ་ *gnin-mo*, jour.

མཚན་མོ་ *tsan-mo*, nuit.

སྔ་དྲོ་ *nga-dhro*, matin.

ཕྱི་དྲོ་ *tch'i-dhro*, soir. Dans le Zzang, *ni-ma-la-k'hai.*

སླར་ཡང་ *lar-yang*, derechef.

ཉིན་ཕྱེད་ *gnin-tch'ei*, midi.

ནམ་ཕྱེད་ *nam-tchiei*, minuit.

ལོ་གསར་ *lo-sar*, nouvelle année.

ལོ་རྙིང་ *lo-gning*, l'année passée.

IV. DE L'HOMME.

རྒྱ་དཔོན་ *ghia-bon*, grand de l'empire, grand mandarin.

བློན་པོ་ *lon-bo*, ministre.

རྒྱལ་པའི་ *ghial-bei*, fils d'un roi.

མི་དཔོན་ *mi-bon*, mandarin tubétain.

ཡུལ་དཔོན་ *youl-bon*, mandarin qui gouverne un canton.

སྡེ་པ་ *dhe-ba*, chef.

མི་སྡེའི་དཔོན་ *mi-dhei-bon*, mandarin civil.

དམག་དཔོན་ *magh-bon*, mandarin de guerre.

སློབ་དཔོན་ *lov-bon*, maitre, qui enseigne.

སློབ་མ་ *lov-ma*, disciple.

དགེ་འདུན་ *ghe-dhoun*, clergé.

བོན་པོ་ *bhon-bo* ou *djou-ba*, Tao szu.

དམག་མི་ *magh-mi*, soldat. Dans le Zzang, *ghia-mi*.

མི་སྡེ་ *mi-dhe*, le peuple.

བླ་མ་ *la-ma*, Lama.

གཡོག་པོ་ *yogh-bo*, esclave.

བློ་རྣོ་ *lo-no*, spirituel, qui a de la sagacité.

ཉེ་བ་ *gnie-va*, parent.

ཡང་མེས་ *yang-meï*, bisaïeul.

མེས་པོ་ *meï-bo*, grand père.

ཁུ་བོ་ *k'hou-vo*, oncle, frère cadet du père.

ཁུ་བོ་ཆེན་པོ་ *k'hou-vo-tch'en-bo*, oncle, frère aîné du père.

ཕ་ *pha*, père.

མ་ *ma*, mère.

ཨ་ཞང་ *a-jang*, grand-père maternel.

བུ་མོ་ *bhou-mo*, fille.

བུ་ *bhou*, fils.

ཕུ་བོ་ *phou-vo*, frère aîné. Dans le Zzang, *bing-bing*.

ནུ་བོ་ *nou-vo*, frère cadet. Dans le Zzang, *ghio-ghio*.

ཚ་བོ་ *tsa-vo*, neveu.

ཡང་ཚ་ *yang-tsa*, petit-fils.

སྐྱེས་པ་ *kieï-ba*, garçon, enfant mâle.

བུད་མེད་ *bhou-mei*, femme.

ཁྱིམ་པ་ *k'hiim-ba*, épouse.

ཕྱུག་པ་ *tchhouh-ba*, riche.

དབུལ་པོ་ *voul-bo*, pauvre.

དྲག་པ་ *dhragh-bä*, sévère.

བདག་པོ་ *dhah-bo*, maître (*dominus*).

ན་སོ་ *na-so*, âge.

རྒན་པོ་ *ghan-bo*, âgé, vieillard.

ཇག་པ་ *zah-bä*, voleur.

བན་དེ་ *bän-té*, Ho-chang, prêtre de Foé (1).

མཚོག་མོ་ *tsioh-mo*, nonne.

ཕ་ཡར་ *pha-yar*, beau-père (second mari de la mère).

མ་ཡར་ *ma-yar*, belle-mère (seconde femme du père).

ཕུ་ནུ་ *pho-nou*, frères.

མཛའ་བོ་ *dzä-vo*, ami.

སྤྲང་པོ་ *brang-bo*, ou *ghiarg-bo*, filou.

སྒྱི་ངན་ *ghii-ngan*, paresseux.

V. DU CORPS HUMAIN.

ལུས་ *lu*, corps humain.

དབུ་ *vou*, tête.

སྤྱི་བོ་ *tchi-vo*, sommet de la tête.

སྐྲ་ *tra*, cheveu.

མིག་ *mih*, œil.

སྨིན་མ་ *min-ma*, sourcil.

རྣ་བ་ *nä-va*, oreille.

(1) Dans l'original, *dja-ba*.

སྣ་ *na*, et ཤངས་ *chang*, nez.

ཁ་ *k'ha*, bouche.

མཆུ་ *tsiou*, lèvre.

སོ་ *so*, dents.

ནུ་མ་ *nou-ma*, teton.

ལག་ *lah*, main.

གསུས་པ་ *su-ba*, ventre.

སེམས་ *sem*, cœur.

རྐང་པ་ *kang-ba*, pied.

དབུག་པ་ *vough-ba*, haleine.

ཤུ་བ་ *chou-và*, ulcère. Dans le Zzang on dit *dhou* et *lian-tchi*.

ལྗེ་ *djie*, *ghie*, langue.

རྣམ་འགྱུར་ *nam-ghiour* (1), figure extérieure, *ou* port extérieur.

རྒྱུས་པ་ *ghie-ba*, nerfs.

ཤེ་མོང་ *che-mong*, force.

ཞལ་ *jal*, visage.

དབང་ཐང་ *vang-thang*, bonheur.

འདོན་ *dhon*, réflexion, prière (念).

སེམས་ཉིད་ *sem-ngiet* naturel moral.

བསམ་པ་ *sam-ba*, pensée.

བྲང་ *brang*, poitrine.

སོར་མོ་ *sor-mo*, doigt.

མཆིན་པ་ *tsin-ba*, foie.

གློ་བ་ *lo-va*, poumon.

རུས་པ་ *ru-ba*, os.

སྤུ་ *bou*, poil.

ཁྲག་ *thra*, sang.

---

(1) Dans l'original, *i-tsou*.

དབང་ཚེ་བ་ *vang-tsié va*, fort.

ཉམས་ཆུང་བ་ *gniam-tsioung-va*, faible.

VI. DES MAISONS.

ཕོ་བྲང་ *pho-bhrang*, palais.

ཁང་བ་ *k'hang-ba*, maison.

ལྷ་ཁང་ *K'la-k'hang*, temple, maison de bonzes.

མཛོད་ཁང་ *dzio-k'hang*, et *chang*, magasin.

ཡིག་ཁང་ *yih-k'hang*, bibliothèque.

ཁྲིམས་ར་ *thrim-ra*, ou

ཁྲིམས་ཁང་ *thrim-k'hang*, tribunal.

ཕོག་ *phogh*, poutre.

ཀ་བ་ *ka-va*, colonne.

དབ་ *dhav*, latte sur laquelle sont posées les tuiles.

སྒོ་ *gho*, porte.

ཚང་ཙེ་ *tsiang-zzé*, fenêtre.

རྫོང་ *djong*, enceinte, clos.

གདུང་རྟེན་ *dhoung-ten* tour *ou* pyramide.

སྒར་ *ghar*, campement, camp.

VII. DES USTENSILES.

དམ་ག་ *dham-gha*, cachet.

ཕོར་བ་ *phor-ba*, assiette, plat.

སྡེར་མ་ *dher-ma*, grillage en bois.

ཚང་ཙན་ *tsiang-tjián*, tasse pour le vin, coupe.

བྲེ་ *bhré*, boisseau.

ལྗོང་བ་ *jong-ba*, jatte.

ཁོག་མ་ *k'hoh-ma*, chaudron.

ཐོམ་བུ་ *thom-bhou*, grande cuiller.

ཟོག་ཇེ་ *zogh-djie*, serrure.

ལྡེ་མིག་ *dhe-mih*, clef.

ཤིར་རྟ་ *chir-ta*, char.

གྲི་ *tri*, couteau.

རལ་གྲི་ *ral-tri*, sabre, épée.

མདུང་ *dhoung*, lance.

ཕུབ་ *phouv*, bouclier.

གཞུ་ *jou*, arc.

མདའ་ *dhá*, flèche.

དར་ *dhar*, drapeau.

གྲི་ཤུབས་ *tri-choub*, fourreau.

ཁྲབ་ *thrav*, cuirasse.

རྨོག་ *moh*, casque.

གྲུ་ *dhrou*, bateau.

རྔ་བོ་ *nga-vo*, tambour.

ཚ་ལང་ *tsia-lang*, petites lances des bonzes.

རྡོ་རྗེ་ *dhor-dzie*, sceptre des bonzes.

སྤོས་ཕོར་ *phö-phor*, vase pour y brûler des parfums.

འཕན་ *phan*, banderolle.

ཁར་རྔ་ *k'har-nga*, gongon.

ཐག་པ་ *thah-ba*, corde.

གདུགས་ *dhough*, parasol.

སྒ་ *gha*, selle.

གླིང་བུ་ *ling-bhou*, flûte.

འཛོལ་ *dziol*, grandes lances des bonzes.

དུང་ *dhoung*, grande conque de mer.

གདན་ཁྲི་ *dhan-thri*, siége, trône.

མར་མེ་ *mar-me*, ou

ཞུན་མར་ *joun-mar*, lampe.

སྐས་ *ka*, échelle.

VIII. DU BOIRE ET DU MANGER.

བཟའ་བཏུང་ *zà-dhoung*, boire et manger.

ཟས་ *zà*, avaler.

ཟ་མ་ *za-ma*, déjeûner.

བག་ཕྱེ་ *bhah-tchii*, et *thou-ba*, farine.

འབྲས་ *bhrà*, riz ôté de l'ecorce.

ཆང་ *tsiang*, vin (bière).

ཇ་ *dzia*, et *ghia-ta*, thé.

མར་ *mar*, moelle, beurre.

སྦྲང་རྩི་ *brang-zzi*, miel.

ཤ་ *cha*, viande.

ཆང་སེར་ *tsiang-ser*, vin jaune.

ཆང་དཀར་ *tsiang-kar*, vin blanc.

ཚ་ *tsa*, sel.

མར་བ་ *mar-va*, doux.

ཁ་བ་ *k'ha-va*, amer.

IX. DE L'HABILLEMENT.

ན་བཟའ་ *na-zà*, habit de mandarin.

གོས་ *gho* ou *djou-ba*, habit du peuple.

ཞྭ་ *jva*, bonnet.

དབུ་ཞྭ་ *vou-jva*, bonnet de cérémonie.

ལྷམ་ *h'lam*, botte.

འདོབ་ *bhov*, culotte.

འདོལ་ *bhol*, tapis.

གོས་ཆེན་ *ghö tsien*, toile de Damas.

དར་ལིང་ *dhar-ling*, gaze.

སིང་ *sing*, fil de soie.

ཕྲུག་ *phrouk*, tissu de laine fine.

སྐུད་ *kö*, fil à coudre.

ཆོས་གོས་ *tsiö-ghö*, habit de cérémonie.

X. DES COULEURS.

དཀར་པོ་ *kar-bo*, blanc.

སྔོན་པོ་ *ngon-bo*, et *la-la*, bleu.

སེར་པོ་ *ser-bo*, jaune.

དམར་པོ་ *mar-bo*, rouge.

སྨུག་པོ་ *mouh-bo*, brun, pourpre.

ཚོན་སྣ་ལྔ་ *tson-na-nga*, de plusieurs couleurs.

དུད་ཁ་ *dhu-k'ha*, violet.

XI. RELIGION DE BOUDDHA.

མཆོག་ *tsiö*, Bouddha, qui n'est plus soumis à une régénération. (來如)

མར་མེའི་མཛད་ *mar-mét-dzā,* illumination avec des lanternes.

ཤ་ཀྱ་ཐུབ་པ་ *Cha-kia-thoubh-ba;* Chakia.

ལྷ་འདྲེ་ *h'la-dhè,* génie.

འདྲེ་ *dhe,* démon.

བཀའ་འགྱུར་ *kâ-ghiour,* corps des livres saints des bouddhistes.

དཀར་ཆག་ *kar-tsiagh,* index.

བམ་པོ་ *bham-bo,* volume, section.

ལེའུ་ *léou,* chapitre. (品)

ལྷ་སྐུ་ *h'la-kou,* image d'une divinité.

དཀོན་མཆོག་གསུམ་ *kon-tsiôh-soum,* les trois précieux, c'est-à-d., *Bouddha, la loi et le clergé.*

གནས་བརྟན་ *nâ-tan,* Rahan.

དམ་ཆོས་ *dham-tchô,* les lois de la foi.

XII. LITTÉRATURE.

དཔེ་ཆ་ *be-tsia,* livre.

མདོ་ *dho,* livre sacré.

ཤོག་གུ་ *choh-ghou,* papier.

སྣག་ཚ་ *nagh zza,* encre.

སྙུག་གུ་ *gniouh-ghou,* pinceau.

ཐེལ་ཙེ་ *thel-zze,* cachet.

གཟའ་ཡིག་ *zâ-yi-ghe* caractères chinois droits.

བོད་ཡིག་ *bodh-yi-ghe,* carctères tubétains.

སྨན་ཡིགེ་ *man-yi-ghe*, livre de médecine.

བསྟན་འགྱུར་ *tan-ghiour* explication des lois.

XIII. DES POINTS CARDINAUX, &c.

ཤར་ *char*, est.

ནུབ་ *nouv*, ouest.

ལྷོ་ *K'lo*, sud.

བྱང་ *djhang*, nord.

སྟེང་ *teng*, en haut, haut.

འོག་ *ôh*, en bas, bas.

གཡོན་ *yon*, gauche.

གཡས་ *yâ*, droite.

མདུན་ *dhoun*, devant.

རྒྱབ་ *ghiav*, derrière.

ནང་ *nang*, dedans.

ཕྱི་ *tchi*, dehors.

བར་དུ་ *var-dhou*, au milieu.

ཕྱི་ནང་ *tchi-nang*, en dehors et en dedans.

XIV. ARBRES ET FLEURS.

མེ་ཏོག་ *mi-togh*, fleur.

ཤིང་ *ching*, arbre, bois.

སྡོང་པ་ *dheng-ba*, ou *yeou*, arbre, tronc.

ནགས་ *nagh*, forêt.

རྩྭ་བ་ *zzva-va*, herbe.

སྨྱུག་མ་ *gniough-ma*, roseau.

པད་མ་ *bat-ma* (*bêma*), nénufar.

རྩ་བ་ *tsa-va*, racine.

ཡལ་ག་ *yal-gha*, branche.

ལོ་མ་ *lo-ma*, feuille.

ཤིང་ཏོག་ *ching-dhogh*, fruit.

བཙོད་ *tsö*, garance.

ཁམ་བུ་ *k'ham-bhou*, abricot.

ཁ་ཁུ་ *thaou*, pêche.

XV. OISEAUX ET ANIMAUX.

སྟག་ *tagh*, tigre.

གཟིག་ *zigh*, léopard.

སེང་གེ་ *seng-ghe*, lion.

གི་ལིན་ *ghi-lin*, et *tchou-sin*, kilin (animal fabuleux).

གུང་ *ghoung*, panthère.

དོམ་ *dhom*, ours.

ཝ་ *va*, renard.

ཤ་བ་ *cha-va*, cerf.

སྤྱང་ཀུ་ *tchiang-ghou*, loup.

བྱི་བ་ *djhi-va*, rat.

ཁྲ་ *thra*, vautour.

རྔ་མོང་ *nga-mong*, chameau.

བ་གླང་ *bha-lang*, bœuf. On dit aussi : *k'he-ma*.

རི་བོང་ *ri-pö*, ou ཡོས་ *yö*, lièvre. On dit aussi : *eul-goung* et *ji-goung*.

ཀླུ་ *lou*, dragon.

སྦྲུལ་ *broul*, serpent.

རྟ་ *ta*, cheval.

ལུག་ *lough*, mouton.

སྤྲེའུ *bréou* ou *djé*, singe.

བྱ་ *djia*, poule.

ཁྱི་ *k'hii*, chien.

ཕག་ *phagh*, porc.

ཆུ་གླང་ *tsiou-lang* ou *mo-hai*, buffle.

ཁྱུང་ཁྱུང་ *k'hioung-k'hioung*, phœnix.

རྨ་བྱ་ *ma-bdja*, paon.

ངང་པ་ *ngang-ba*, oie.

ཉ་ *gnia*, poisson.

ཕུར་ *phour*, voler.

གྲག་ *dhragh*, chant (de l'oiseau).

འཇག་ *jagh*, percher.

ཟིན་ *zin*, manger (comme les animaux).

ཕོ་ཚེན་ *pho-tsien*, cheval hongre.

གོ་མ་ *gho-ma*, jument.

ཞི་མི་ *chi-mi*, chat.

XVI. DES CHOSES PRÉCIEUSES.

མུ་ཏི་ *mou-ti*, perle.

གཟི་ *zi*, agate.

བྱི་རུ་ *bjhi-rou*, corail.

སྦུར་ལེན་ *bhour-len*, ambre jaune.

ཤེལ་ *chel*, jade oriental.

གསེར་ *ser*, or.

དངུལ་ *ngoul*, argent.

ཁར་བ་ *k'har-va*, cuivre.

On dit aussi : *na* et *la*.

ཞ་ནེ་ *ja-ne*, étain.

ལྕགས་ *djiagh*, fer.

ཆུ་ཤེལ་ *tsiou-chel*, crystal.

དངུལ་ཆུ་ *ngoul-tsiou*, vif-argent.

བ་སོ་ *bha-so*, ivoire.

XVII. PARFUMS ET REMÈDES.

སྤོས་ *bös*, parfum.

ཙན་དན་ *zzan-dhan*, bois de santal.

ཨ་ག་རུ་ནག་པ་ *a-ka-rou-nah-ba*, bois d'aloès.

ཤིང་མངར་ *ching-ngar* réglisse.

ག་བུར་ *gha-bhour*, camphre.

འཛའ་ཏི་ *dzâ-ti*, cardamome.

ཁམ་གཡག་ *k'ham-yagh*, amande d'abricot.

ཤིང་ཀུན་ *ching-koun*, assa fœtida.

མཚལ་ཀོད་ *tsial-ghö*, cinabre.

གྲི་དབང་ *dhri-vang*, pierre qui se trouve dans l'estomac des vaches.

XVIII. NOMBRES.

ཅིག་ *djigh*, un.

གཉིས་ *gniy*, deux.

གསུམ་ *soum*, trois.

བཞི་ *ji*, quatre.

ལྔ་ *nga*, cinq.

དྲུག་ *dhrouh*, six.

བདུན་ *dhoum*, sept.

བརྒྱད་ *ghiă*, huit.

དགུ་ *ghou*, neuf.

བཅུ་ *djou*, dix.

བརྒྱ་ཐམ་པ་ *ghia-tham-ba*, cent.

སྟོང་ཚོ་ *tong-tso*, mille.

ཁྲི་ཕྲག་ *thri-phragh*, dix mille.

XIX. CHOSES HUMAINES.

ངེད་ *ngé*, moi.

ཁྱོད་ *kiö*, tu.

ཁོང་ *kong*, lui.

གང་ *ghang*, qui?

རང་ *rang*, moi-même.

གཞན་ *jan*, un autre.

གར་ *ghar*, danse.

གླུ་གླངས་ *lou-lang*, chant.

དགའ་བ་ *ghâ-va*, joie.

ཕྱག་འཚལ་ *tch'agh-tsal*, honorer quelqu'un.

འཕྱ་ *tch'ia*, rire.

བདེ་བ་ *dhe-va*, réjouissance.

འགྲོ་ *dhrô*, aller.

སོང་ *song*, s'en aller.

འོང་ *ong*, venir.

བྱོན་ *djhon*, prier, inviter.

རྒྱུག་ *ghiough*, courir.

སླེབས་ *lev*, arriver.

ལས་ཀ་རྒྱུད་ *lâs-ka-ghiu*, dignité héréditaire.

ཚོལ་ *tsiol*, chercher.

ལངས་ *lang*, se lever.

གཡར་ *yar*, emprunter.

ཤེས་ *cheï*, savoir.

འདུག་ *dhough*, être, exister.

ཁ་ཉན་ *k'ha-gnian*, consentir.

བདེན་ *ten*, vrai.

བརྫུན་ *dzoun*, faux.

ཁྱིས་པ་ *tch'ieï-ba*, lentement.

དྲག་པ་ *dhragh-ba*, vîte.

གྲོས་ *dhrö*, délibérer.

འཕངས་ *phang*, déplorable.

མཐོང་ *thong*, voir.

མ་མཐོང་ *ma-thong*, ne pas voir.

མ་སླེབས་ *ma-lev*, ne pas arriver.

བདེ་འཛགས་ *dhe-dziak*, paix générale.

ཨུ་ལག་ *ou-lah*, porteur.

ཨུ་ལག་ *ou-lah*, bête de charge.

དོན་གཉེར་ *dhon-gnier*, affaires publiques.

ཕྱག་ཕྱི་ *tch'iagh-tch'ii*, valet de pied.

བརྡུང་ *toung*, battre.

ཞུ་དག་ *jou-dhah*, se consulter.

དང་ལེན་ *dhang-len*, faire un rapport.

ཤུས་ *chu*, copier.

འདྲ་ *dhra*, semblable.

བཅས་བ་ *djiä-va*, complet.

གནང་བ་ *nang-va*, récompenser.

ཚད་པ་ *tsadh-ba*, punir.

གསར་ *sar*, nouveau.

རྙིང་པ་ *nhing-ba*, vieux.

ཚོམ་བོ་ *tsom-bo*, gras.

རྫུད་པ་ *dzioudh-ba*, maigre.

མཉམ་པོ་ *gniam-bo*, plat.

ངོ་ལོག་ *ngo-loh*, rebelle.

ཡང་བ་ *yang-va*, léger.

སྲབ་ *srav*, mince.

འཐུག་ *thongh*, gros.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

History of the rise of the Mahomedan power in India till the year 1612, translated from the original persian of Mahomed Kasim Ferishta by John BRIGGS. London, 1829, *4 vol. in-8.° —Histoire de la domination des Musulmans dans l'Inde, par Ferishta,* traduite par le colonel BRIGGS.

Le besoin que l'administration anglaise dans l'Inde éprouve de connaître l'histoire des gouvernemens qui l'y ont précédée, a fait naître un assez grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de la domination des Musulmans dans l'Inde. Les travaux de Dow, Gladwin, Jonathan Scott, Wilks, Erskine, Price et autres jettent un grand jour sur différentes parties de cette époque importante, mais ils ne nous en donnent pas

une histoire complète. M. Briggs a senti cette lacune et voulant la remplir, il a consacré un séjour ou plutôt un voyage de vingt ans dans presque toutes les parties de l'Inde à rechercher les sources de son histoire moderne, et lorsqu'il n'avait plus qu'à mettre la dernière main à son ouvrage tous ses manuscrits furent brûlés par les Marattes. Un heureux hasard en sauva un, qui, à lui seul, formait un ouvrage plus important et plus étendu qu'aucun de ceux que nous possédions sur ce sujet, c'était la traduction de l'histoire des dynasties musulmanes par *Ferishta*.

Mohammed Kasim Hindou-shah, plus connu sous le nom de *Ferishta*, était né à *Asterabad*, dans le Mazandéran sur les côtes de la mer Caspienne, dans la dernière moitié du XVI.e siècle. Encore enfant, il fut conduit par son père dans l'Inde, où il fut élevé à la cour d'Ahmednagar avec le prince héréditaire. Il passa sa vie dans le Decan au service militaire et diplomatique des *Nizamshahs* et des rois de *Bidjapour*. Il raconte, que depuis son enfance, il avait conçu le dessein de se faire l'historien des Musulmans de l'Inde; mais manquant à Ahmednagar des matériaux nécessaires, il ne put se livrer à ce travail qu'après son arrivée à Bidjapour, l'an 1589. Il y trouva, dans la personne du roi Ibrahim Adil-shah II, un ami, qui desirait autant que lui-même l'accomplissement de ses projets et qui lui en procura tous les moyens. Il le rendit indépendant dans sa fortune, fit rechercher partout les matériaux dont il avait besoin, et soutint son ardeur par l'intérêt constant qu'il ne cessa de

prendre à son travail. Ferishta employa le reste de sa vie à cet ouvrage qui comprend l'histoire de toutes les dynasties musulmanes qui ont gouverné dans l'Inde, depuis la première invasion jusqu'à la mort d'Akbar et l'établissement du premier comptoir anglais dans l'Inde en 1611. Ses matériaux étaient aussi riches que sa position devait le faire attendre; il avait réuni presque toutes les chroniques partielles des différens gouvernemens; il en nomme trente-cinq comme les bases principales de son récit, et il cite en outre vingt-un autres ouvrages dont il s'est servi. Son point de vue est exclusivement musulman. Il ne voit dans les Hindous que des infidèles qu'il faut soumettre ou exterminer, et n'en parle qu'autant que les combats qu'ils livrent aux croyans l'y forcent. Il est vrai qu'il donne dans son introduction une esquisse de leur histoire; mais cet essai prouve seulement combien peu il s'était occupé d'eux. Ce mépris souverain pour les Hindous pourrait nous étonner dans un contemporain d'Akbar et d'Abou'lfazel; mais il ne faut pas oublier que les plans de ces deux grands hommes pour rapprocher les deux races étaient de beaucoup au-dessus de leur nation et de leur temps; ils ont été si peu compris qu'ils ne sont pas même mentionnés par Férishta dans sa vie d'Akbar. La méthode de cet historien est très-simple, il prend chaque dynastie à son origine et la conduit jusqu'à son extinction ou jusqu'à son propre temps. Il traite, dans des chapitres séparés, l'histoire des provinces qui se sont rendues indépendantes, à commencer de l'époque où elles se sont

affranchies de la suprématie de la cour de Dehli. Il donne ainsi en douze chapitres l'histoire,

1.° Des rois de *Ghizni* et de *Lahor*;
2.° De *Dehli*;
3.° Du *Decan*;
4.° Du *Guzarat*;
5.° De *Malwa*;
6.° De *Kandich*;
7.° Du *Bengale et du Bahar*;
8.° Du *Moultan*;
9.° Du *Sind*;
10.° Du *Kachmire*;
11.° Du *Malabar*, et il finit par
12.° *La vie des Saints musulmans de l'Inde.*

Le style de Féristha est élégant et bien supérieur au style corrompu et enflé en usage parmi les écrivains qui vivaient de son temps à la cour de Dehli; son récit est clair et d'une grande précision, il montre parfaitement ce qui caractérisait les personnages dont il fait mention, les motifs des actions et les causes des evénémens, surtout dans l'histoire du Decan. Sa position particulière et son intimité avec plusieurs des rois d'Ahmednagar et de Bidjapour lui ont permis de voir et de connaître mieux tous les ressorts politiques qui avaient agi dans le midi de l'Inde. Quelquefois les sources lui manquent, et il en convient toujours sans chercher à remplir par des hypothèses les lacunes de ses matériaux; enfin il se montre partout un écrivain sensé et véridique, connaissant les hommes et les affaires, maître de son sujet et remplis-

sant la tâche qu'il s'est proposée avec une grande intelligence et dans un ordre parfait.

Un tel ouvrage devait nécessairement attirer l'attention des Européens, dès que leurs relations diplomatiques avec les cours de l'Inde, leur firent sentir la nécessité d'en étudier l'histoire. Alexandre Dow publia le premier, sur la demande de l'empereur de Dehli, une traduction de l'histoire de l'Indoustan, et de nombreuses éditions ont prouvé que ce travail malgré ses imperfections répondait à un véritable besoin. La traduction de Dow est assez élégante, mais d'une très-grande inexactitude; il ne savait pas apprécier Ferishta; il voulait seulement donner un aperçu de l'histoire des grands Mogols, aussi donne-t-il assez bien les anecdotes et ce qui constitue, comme on dit à présent, la couleur locale; mais les noms d'hommes et de lieux, et les circonstances qui servent à préciser un événement, ont, ou disparu, ou sont défigurés. Les connaissances géographiques et historiques de ce traducteur étaient trop insuffisantes pour qu'il ne fût pas à chaque instant exposé à se tromper dans les détails et à confondre des villes et des rivières, des hommes et des localités. Il faut se rappeler le temps et les circonstances au milieu desquelles Dow écrivait pour excuser ces fautes; mais s'il y avait de la sévérité à les lui reprocher, il y aurait de l'injustice pour ses successeurs à ne pas reconnaître que son travail n'était ni exact, ni complet.

Jonathan Scott entreprit de remédier à ce dernier défaut, et publia en 1792 la traduction de l'histoire

du Decan, qui forme le troisième chapitre de Ferishta. Son travail est bien supérieur à celui de Dow sous tous les rapports; c'est une traduction fidèle qui laisse peu à desirer, si ce n'est quelquefois sous le rapport géographique. Elle aurait probablement suffi, si elle avait embrassé l'ouvrage entier. M. Briggs voulut d'abord compléter ce travail, et il commença par traduire les chapitres 4-11 contenant l'histoire des petites dynasties de l'Inde; mais frappé de l'insuffisance du travail de Dow, il se décida à donner une traduction nouvelle et complète de l'ouvrage entier de Ferishta. Il était dans la meilleure position pour le faire, ses longs travaux sur l'histoire des Musulmans de l'Inde lui rendaient familier le sujet, son séjour en Perse l'avait rendu parfaitement maître de la langue, et ses voyages dans toutes les parties de l'Inde lui facilitaient la rectification des noms géographiques. Le hasard même semblait lui assigner sa tâche, en lui livrant la chronique des rois de Golconde, que Ferishta avait cherchée en vain, et qu'il avait prié d'ajouter à son ouvrage, si quelqu'un pouvait parvenir à la trouver; M. Briggs a rempli les vœux de Ferishta. Il a traduit l'ouvrage entier, à l'exception cependant du dernier chapitre, qui co tient l'histoire des saints mahométans nés dans l'Inde; cette omission est assez justifiée par l'absence complète d'intérêt que ce sujet présente au lecteur européen. Le système qui a dirigé M. Briggs dans son travail a été de traduire comme Ferishta aurait écrit, s'il avait composé son ouvrage en anglais. Ce n'est pas ici le

lieu de discuter, si la traduction suit dans tous les détails l'original d'aussi près, qu'il était possible sans blesser le goût européen; mais le principe est certainement juste dans son application à Ferishta, qui ne met aucune prétention dans son style et écrit aussi simplement que le génie de sa langue le lui permet. Ce qui dans l'original n'est que l'expression ordinaire de la pensée chez les Orientaux, aurait paru ampoulé dans une traduction trop littérale, et une exactitude trop scrupuleuse n'aurait été qu'une injustice envers l'auteur. Personne ne regrettera, je pense, que M. Briggs ait omis la partie rhétorique de la préface, et les vers dont Ferishta a orné son récit.

Le style de la traduction est simple et élégant, les noms d'hommes et de lieux sont rectifiés avec grand soin, les points difficiles sont éclaircis par des notes plutôt trop rares que trop nombreuses; les généalogies compliquées de toutes les familles, dont il est question, sont exposées dans des tableaux faits avec soin et qui sont d'un grand secours pour suivre le fil de l'histoire. L'ouvrage commence par une biographie de Ferishta par le traducteur, et finit par deux appendices extrêmement utiles, qui contiennent les noms des lieux et des hommes dont il est question dans l'ouvrage, avec leur orthographe persane et les positions géographiques des localités. C'est un travail fait en conscience, en connaissance de cause, avec tous les secours nécessaires, dans les circonstances les plus favorables et avec un soin remarquable; il nous donne le plus important historien des Musulmans

de l'Inde, un auteur qui formera toujours la base principale de toute histoire de cette grande et désastreuse époque : c'est un véritable service que M. Briggs a rendu à la littérature et à l'histoire de l'orient.

J. MOHL.

Instituts du Droit mahométan, sur la guerre avec les Infidèles; traduits de l'arabe, par M. SOLVET, avocat. Paris, Dondey-Dupré; 1 vol. *in-8.°* de 40 pages.

PARMI les questions que peuvent faire naître la jurisprudence et le droit public des Musulmans, il en est peu qui méritent plus notre attention que celles qui traitent de leur législation militaire. On sait que les Musulmans entendent par *infidèles* tous les peuples qui ne professent pas leur religion, et, à ce titre, nous sommes compris sous cette dénomination. Il nous importe donc de connaître, non pas seulement ce que font aujourd'hui les Mahométans dans leurs guerres avec les nations étrangères, mais ce qu'ils devraient faire, si les circonstances répondaient à la manière de voir de leurs législateurs.

Il existait déjà sur ce sujet un savant Mémoire de Reland; *Voyez* le troisième volume de ses *Dissertationes miscellaneæ;* mais il n'était pas inutile de connaître au juste les expressions des écrivains orientaux.

Le morceau arabe, publié en français par M. Sol-

vet, l'avait déjà été dans le texte original et avec une traduction latine, par M. Rosenmuller, professeur de langues orientales à Leipsick; il fait partie d'un recueil intitulé *Analecta arabica*, Leipsick, 1825. Mais cet ouvrage étant peu connu en France, M. Solvet a cru devoir reproduire le morceau dont nous parlons, dans un langage plus accessible et accompagné de quelques éclaircissemens.

Le morceau est tiré d'un traité de jurisprudence par Kodouri, écrivain du XI.e siècle de notre ère. La traduction qu'en donne M. Solvet et les notes dont il l'accompagne, annoncent de l'instruction et une grande connaissance de la matière. On pourrait cependant relever quelques phrases, à la vérité en petit nombre, qui manquent de précision, ou qui même sont inexactes. Quelques-unes de ces taches existent dans la version de M. Rosenmuller, et avaient déjà été indiquées par M. Silvestre de Sacy, dans le *Journal des Savans* du mois de septembre 1826, page 545 et suiv.

L'ouvrage est terminé par une traduction française de la capitulation accordée par le calife Omar aux habitans de Jérusalem, lorsque les Musulmans entrèrent pour la première fois dans la ville sainte. Le texte de cette capitulation avait encore été publié par M. Rosenmuller, et il est tiré de l'ouvrage arabe de Seyd-Ali Hamadani, intitulé *Trésor des rois*. Il existe plusieurs versions différentes de cette capitulation; celle-ci paraît authentique: du moins elle ne renferme rien que de conforme aux principes qui ont ordinairement

guidé les Musulmans dans leurs rapports avec les Chrétiens.

Nous pensons qu'on doit savoir gré à M. Solvet de la publication qu'il vient de faire, et qu'à son exemple, tous ceux qui se sont voués à un genre particulier d'études, devraient choisir les questions orientales relatives à l'objet de leurs recherches, pour les éclairer de leurs lumières. REYNAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 7 septembre 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. L'abbé CHIARINI, professeur de langues et d'antiquités orientales à l'Université royale de Varsovie.
Le comte de GUILLEMINOT, pair de France, ambassadeur de France près la Porte-Ottomane.
JACQUET, élève de l'École royale des langues orientales.
LENORMAND fils, Imprimeur-libraire.
Le comte de NOÉ, pair de France.

M. le comte Pozzo di Borgo, envoie au conseil un exemplaire de la description et du plan de Pékin, par le P. Hyacinthe. M. Klaproth est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Bélanger, directeur du jardin botanique de Pondichéry, écrit pour faire connaître au conseil qu'il a rapporté de l'Inde une collection de manuscrits barmans, et demande qu'il soit nommé une commission pour les examiner et en faire un rapport au conseil. MM. Saint-

Martin, Klaproth et E. Burnouf sont chargés de prendre connaissance des manuscrits de M. Bélanger.

M. l'abbé Chiarini présente le prospectus d'un ouvrage intitulé *Théorie du Judaïsme, appliquée à la réforme des Juifs,* qu'il se propose de publier.

On dépose sur le bureau le cinquième volume de l'histoire des Ottomans par M. de Hammer. M. Klaproth est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Reinaud expose que la dernière partie de l'édition de Sacountala est composée, et que l'appendice et l'introduction seront terminés pour la fin de décembre.

M. Jouy annonce que trois feuilles du dictionnaire chinois-latin sont achevées, en ce moment, et qu'il en présentera dix feuilles au mois de janvier 1830. Le même membre promet de donner la 1.re livraison de la géographie arabe d'Aboulféda, avant la fin du mois de septembre.

M. Reinaud, au nom de la commission chargée d'examiner les titres littéraires de M. Humbert de Genève, propose d'admettre M. Humbert au nombre des membres étrangers de la Société. Cette propositon est adoptée.

M. Eug. Burnouf fait un rapport sur le seizième volume des *Asiatik Researches* de Calcutta.

M. Reinaud lit un fragment sur la prise de Jérusalem par Saladin, extrait des historiens arabes.

Note sur la littérature du Nipal.

UNE contrée qui avait été des premières entreprise par l'œuvre des missions catholiques, fut négligée par les philologues anglais au milieu du grand mouvement de la littérature orientale dans les premières années du siècle : la conquête vient de faire un chemin à la science, dans le Népal. Pour les missionnaires anglicans comme pour ceux de la Propagande, les traductions bibliques ont précédé la publication des livres élémentaires et étymologiques ; elles ont servi aux Révérends de la société de Calcutta

d'introduction aux littératures originales de l'Inde. Depuis que ces savans ont réuni assez de notions comparées sur les affinités des langues indiennes, ils ont négligé les versions des écritures, pour définir de suite par les méthodes analytiques les langues et les littératures qui n'avaient pas encore été explorées. Ainsi des notions précieuses sur le Népalais et sur les livres de cette langue ont été recueillies dans le dernier volume des *Asiatic Researches*, sans qu'aucun des Révérends eût encore entrepris de répandre des traités catéchétiques écrits en népalais. Mais cette littérature, neuve encore à Calcutta en 1827, ne l'était plus en Italie vers 1770. Les religieux des missions tibétaines avaient déjà pénétré chez les Népalais, ils avaient pris possession de leur langue par la rédaction de plusieurs livres ascétiques et de leur litérature par quelques traductions : ces derniers essais supposent même des notions assez développées et des études déjà plus avancées que les études actuelles des missionnaires anglais sur cette langue népalaise. Mais, séparés des travaux des propagandistes, les savans de Calcutta ont dû tout reprendre à l'alphabet, et on ne peut faire entrer en comparaison le zèle, les moyens d'étude et de développement que possèdent les Anglais, avec l'indifférence systématique des religieux italiens pour des littératures payennes.

En 1771, on avait enrichi la bibliothèque de la Propagande de cinq manuscrits en langue et en caractère népalais, desquels on ne s'est plus occupé, et dont le plus intéressant n'attend plus pourtant que les honneurs de la publication. Quatre de ces ouvrages sont des traités ascétiques, dont le premier comprend un abrégé de doctrine chrétienne; le second, une exposition des sept péchés mortels, le suivant, une instruction sur les sept sacremens de l'église, et le dernier, un dialogue entre le directeur spirituel et le catéchumène, sur la religion chrétienne. Déposés dans la bibliothèque de l'illustre secrétaire de la Propagande, depuis cardinal Borgia, par Anselme de Ragusa

(en Sicile), de l'ordre des capucins et supérieur des missions tibétaines, ces volumes précieux furent offerts la même année à la Propagande et placés *in bibliothecâ collegii Urbani de propagandâ fide*. Il était d'autant plus instant d'appeler l'attention des indianistes sur ces manuscrits, que, simplement mentionnés par Amaduzzi dans la préface de l'*Alphabetum brammahnicum* publié en 1771 (pag. 17), ouvrage qui a cessé d'être classique, ils n'appartenaient plus à la bibliothèque du cardinal Borgia, lorsque le P. Paulin de Saint-Barthelemy entreprit de donner la notice de sa belle collection de manuscrits indiens. Le donateur déposa en même temps un autre volume infiniment plus précieux, et qui pourrait suffire aux premières études des savans européens sur le népalais. Ce manuscrit *ex chartâ radicis arboreæ* (1), contient une description des idoles, des mœurs, des cérémonies &c. de cette contrée, écrite en népalais, avec la lecture et la traduction en italien par le P. Constantin d'Ascoli, et terminée par un alphabet népalais. Il y a là pour un analyste matière à une grammaire et à un vocabulaire népalais, et plus, un intéressant *specimen* de la littérature népalaise à publier. Les auteurs de l'*Essai sur le Pâli* n'avaient pas à leur disposition des notions premières aussi abondantes et aussi précises pour composer leur beau travail.

E. Jacquet.

---

(1) Nepalenses porro hujusmodi tabulis utuntur quæ, longitudine ac latitudine plus minus superioribus respondent, quasque cum herbarum foliis obliniverint, ut eas humectent, ac dein carbone confricaverint, ut earum superficies nigrescat, acuminato lapillo litteras iisdem inscribunt. Quemadmodum et Nepalenses ipsi chartam adhibent ex cortice arboreæ radicis confectam, quam dein secant in fascias quasdam in longum productas, easque simul coagmentatas, ut solidiores sint, tum flavo colore auripigmento conjuncto, ut a tineis servent, obductas ac lapide quinetiam affabrè lævigatas in unum compingunt, ut hinc codices efforment. Suum iidem quinetiam habent atramentum, ac stylo ferreo Europeorum calamum æmulante ad scribendum utuntur. *Amadutius*, lib. cit. p. 15.

(Novembre 1829.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Inscription gravée sur la grande cloche de Rangoun, traduite avec des notes et des explications, par M. G. H. Hough.

AVERTISSEMENT.

Cette inscription, intéressante pour la connaissance des opinions religieuses et de l'histoire des Barmans ou Birmans, a été publiée dans le seizième volume des Recherches asiatiques de Calcutta, qui vient de paraître. Elle est formée, dans l'original indien, par une seule phrase d'une longueur démesurée, disposée en douze lignes tracées sur la circonférence extérieure de la grande cloche de Rangoun. La traduction anglaise, que nous reproduisons ici en français, contient cinq pages grand *in-4.º* Elle a été accompagnée des observations curieuses de M. Hough. Nous les reproduisons également avec quelques notes de M. Wilson. Nous y avons ajouté divers éclaircissemens fournis par M. E. Burnouf, et qui ont pour objet de fixer la valeur, la juste interprétation ou la vraie lecture de plusieurs expressions en langue pâli, l'idiome sacré des sectateurs de Bouddha dans l'Inde ultérieure et dans l'île de Ceylan.

Ayant, durant la période de quatre *Then khyé* (1) et de cent mille révolutions terrestres, parfaitement

(1) Un *Athenk'h yè* (en sanscrit *Asankhyeya*) est l'unité ré-

accompli les dix vertus dans leurs trente subdivisions, la déité qui, par le moyen des douze *Atsiendéya* (1), n'a pas d'égal dans les trois demeures des *Nat* (2), des hommes et des *Brahma;* qui, parfaite en bienfaisance et supérieure à tous les conquérans, soumet les cinq tyrans (3), ayant délivré pendant quarante-cinq ans (4) des multitudes innombrables d'êtres intellectuels des changemens attachés à cet état de transmigration;

Et les ayant conduits à la région d'or du *Maha niekbana-abarapoùra* (5), ayant compassion du

---

pétée cent quarante-une fois Une révolution du monde, ou *kabà* (en sanscrit *kalpa*), est une période d'un nombre considérable et infini d'années.

(1) *Atsiendéya;* attribut ou perfection appartenant seulement à un *Boùd'h.*—[Cet attribut consiste, à ce qu'il semble, à ne pouvoir être saisi par la réflexion, ce qu'exprime le mot pâli écrit dans le texte *atchinteyya.*] (Note de M. Eug. Burnouf.)

(2) Les *Nat*, nommés aussi *Devas*, sont des êtres supérieurs à l'homme et inférieurs aux *Brahma*, et qui habitent la région la moins élevée du ciel. Si le mot *nat* s'écrivait avec un *th*, on pourrait croire que c'est une altératiom du sanskrit *nâtha*, seigneur. (E. B.)

(3) Les cinq tyrans sont: la nature animale, l'influence des opérations physiques, les passions, la mortalité, et le mauvais *nat*, ou génie le plus puissant.

(4) C'est la période du ministère spirituel de *Gautama.* Il entra dans les ordres sacrés à trente-cinq ans, et mourut à l'âge de quatre-vingts.

(5) *Maha niekbana ab'hapoura* est la région de l'anéantissement. Suivant la doctrine bouddhique, quand on y est entré, il ne peut plus y avoir de transmigration. La croyance populaire est que le *niekban* (en sanscrit *nirvana*), est également exempt de joie et de misère, et dans le fait le terme de l'existence; mais parmi les doc-

nombre réuni des êtres raisonnables, éprouvés dans la transition cyclique des trois états d'êtres (1), et durant le cours de cinq mille ans; et ayant accordé les cinquante-neuf divisions du *Damma kanda* (2) qui

teurs birmans il règne une diversité d'opinion sur ce sujet: quelques-uns adoptent la croyance populaire, tandis que d'autres considèrent le *niekban* comme un lieu de félicité parfaite. Ces derniers, par conséquent, ne sont pas de stricts bouddhistes. C'est en conformité de la doctrine populaire que des images de *Gautama* le représentent dormant. Pendant plusieurs années il y a eu à *Chwétoung*, à quelques milles au-dessous de *Promé*, un prédicateur instruit, mais hérétique; il enseignait que la mort est le néant, et que la transmigration est une absurdité. Ses sectateurs ne sont pas nombreux. Dans le fait, la crainte de la persécution opère puissamment pour empêcher qu'on ne s'écarte ouvertement et par la pratique de la foi populaire. Néanmoins les discussions religieuses sont permises, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte à la religion dominante. Peu de temps avant la dernière guerre, le prédicateur dont je viens de parler, fut mandé avec quelques-uns de ses disciples pour répondre à une accusation d'hérésie. Leur conscience, dans cette conjoncture délicate, n'éprouva que peu de difficulté à se conformer aux cérémonies extérieures du culte, parce que ces actes étaient purement extérieurs, et ne pouvaient affecter le point principal de la doctrine mise en question, qui était l'anéantissement à la mort. —[Le mot que les Barmans prononcent *Niekban* est écrit dans le texte *nibbâna*, altération du sanscrit *nirvâna*. On doit remarquer la ressemblance de *niekban* avec le *nigouan* des Chinois. Le mot *Abharapûra* est écrit dans l'inscription *abhayapûra*, littéralement *secura urbs.*] (E. B.)

(1) Les trois ordres d'êtres sont: l'ordre des Brahmas, celui des Nat, celui des hommes.

(2) *Dhamma-k'handa*, en sanscrit *Dharma khanda*. On appelle ainsi le recueil des écrits sacrés des Bouddhistes; on dit que ces livres se montent à 84,000. La religion qu'ils contiennent, ou la loi de *Gautama* doit durer cinq mille ans. Près de la moitié de cette période s'est écoulée.

conduisent à la félicité desirée (1) et répandent la lumière;

Et comme le globe du soleil disperse le brouillard et éclaire les quatre îles, de même elle a miséricordieusement confié aux êtres raisonnables la splendeur de la loi morale éternelle, afin d'écarter le brouillard ténébreux qui s'étend sur les hommes, les *Nat* et les *Brahma* (2), par l'impureté, l'ignorance et la fausse doctrine, depuis que la déité est entrée dans la jouissance éternelle du *Niekban*, à la racine des deux arbres *Eng-ghyeng* (3), dans le *Koukthien na yon* (4), jardin des rois de *Malla*.

---

(1) Le texte barman porte *Saggamokkha*, libération céleste. (E. B.)

(2) Le système de l'Univers, suivant les Bouddhistes, consiste en une haute montagne au centre, nommée en birman *Myenmou* ou *Mrenmou*, et en pâli *Mahà meroù;* elle est entourée de quatre îles, dont *Sampudiek* (en sanscrit *Djamboudwipa*), qui est au midi, est notre monde. Les trois autres sont également habitées par des êtres humains qui diffèrent par les traits de nous et entre eux. Les habitans de l'Univers consistent en trois classes d'êtres: les hommes, les Nat et les Brahmas; les Nat sont supérieurs aux hommes, et les Brahmas aux Nat.

(3) Je n'ai pu apprendre que par ouï-dire quelques particularités sur cet arbre; on le décrit comme étant grand et ayant un bois compact et durable. Ses fleurs sont nombreuses, petites, plates, relevées vers les pointes, dentelées et très-odorantes. Le bois pétrifié que l'on trouve en quantité considérable à *Promé* et dans le voisinage, est de cet arbre,

(4) Les rois et le pays de *Malla*, dont il est fait mention dans ce passage, sont supposés appartenir à l'Inde.—[Ce nom, que la prononciation barmane défigure d'une manière qui le rend presque méconnaissable, est écrit dans le texte *Kussinnârum;* l'orthographe la plus ordinaire est *Kusinârâ*, ville de l'Inde célèbre dans les livres bouddhiques de Ceylan.] (E. B.

L'an 2320 de l'établissement de la croyance religieuse de Gautama, le dimanche, neuvième jour du cours de la lune *Nayon*, de l'an 1138 de l'ère vulgaire (1); par le moyen du pouvoir au-dessus de toutes les autorités royales sur la surface du *Zam poù dì pa*, dont l'étendue est de 10,000 *Yoùzana* (2);

Et par le moyen des attributs bienfaisans qui répandent leur parfum au-delà des limites de la demeure des *Brumahs*, la cime céleste, la grande cloche, nommée par prééminence *Maha-ganda*, dont le métal pèse 15,555 *piektha* (3), dont le diamètre est de cinq coudées, la hauteur de sept coudées douze pouces, la circonférence de quinze coudées, l'épaisseur de douze pouces, a été fondue par ordre du successeur des monarques d'*Engwa* (Ava), la cité d'or, la cité d'*Ya-ta-na-poùra* (4), la ville victorieuse;

---

(1) D'après ce compte, la cloche fut fondue il y a quarante ans, sous le règne de *Sengkoù*, petit-fils d'*Aloung p'hoùra*. Dimanche est la traduction littérale du mot birman, pour le même jour de la semaine, nommé *tanengawéné*, d'après le soleil considéré comme planète.

(2) Un *Yoùzana* est une distance un peu moindre que treize milles. Ainsi la circonférence de la grande île méridionale, qui est notre terre, est de 130,000 milles.

(3) Le *piektha*, nommé *viss* par les Européens, équivaut à 366 livres avoir du poids; par conséquent, la cloche pèse bien près de vingt-cinq tonneaux ou 5000 quintaux.

(4) *Engwa* est le nom dont les Européens ont fait *Ava*. *Eng* signifie *un étang*, et *wa* une ouverture ou entrée. Cette ville fut construite sur l'emplacement de sept Étangs, ce qui lui fit donner son nom. Les rois sont nommés d'après la ville capitale, et il n'y a réellement pas d'appellation commune pour le pays habité par la nation birmane. *Yatana* ou *Ratanapoùra* est la ville des pierres

Ayant pour inscription : « La ville aux douze murs. »

La cité et les palais d'or resplendissans;

La sublime capitale *Ya-ta-na-poùra shwé Engwa*, le confluent des cinq rivières, semblable à la langue des lions (1); la renommée de l'incomparable palais d'or;

Le seigneur de la vie, le monarque légitime *Maha damma Ràzadepate* (2), dont le mérite religieux est la gloire, dont la gloire surpasse tout, qui maintient la prospérité de la religion et le grand royaume,

---

précieuses. Les Birmans, en parlant, prononcent souvent la syllabe *ra* comme *ya*, et en écrivant changent fréquemment une lettre pour une autre.—[Le mot *shvé*, qui suit *yatanapûra* et précède *Engwa*, ou comme écrit le texte *ang-va*, signifie proprement *or*, puis par extension *royal*, et enfin se place quelquefois devant les noms propres. Dans ce dernier emploi, il paraît jouer le rôle du sanscrit *shrî*.] (E. B.)

(1) Les mots dans l'original qui signifient *comme dans la langue des lions* sont pâlis et birmans; le premier est *thiha*, corruption du sanscrit *singha*. Le lion n'existe pas dans le pays des Birmans, mais il s'y trouve un grand nombre d'images qui représentent, dit-on, cet animal, quoi qu'il soit difficile d'y reconnaître quelque trace de ressemblance. Peu de temps avant que la dernière guerre éclatât, le Roi reçut une lionne en présent. Au commencement des hostilités, on regarda comme un mauvais augure d'avoir dans la capitale un animal dont la figure était peinte sur les bannières anglaises. En conséquence la pauvre lionne fut condamnée à subir le même traitement qu'un *kala* ou étranger, c'est-à-dire à être rigoureusement enfermée et à mourir de faim. — [Les deux mots du texte sont purement pâli *sîhadjivhâ*, pour le sanscrit *sinhadjihvâ*, langue de lion.] (E. B.)

(2) *Maha damma razadipate* est la forme prakrite de *mahà dharma radjàdhipati*, ou seigneur suprême des rois vertueux.

(Note de M. H. H. Wilson.)

et rend la perfection de son autorité égale à la perfection de l'orbe du soleil qui vient de se lever, qui accorde des bienfaits complets, et accomplit les préceptes de la divinité incarnée et des saints personnages, qui pratique les dix vertus royales (1), et possède les sept qualités morales des hommes pieux, la pureté d'intention, la circonspection, la modestie, la délicatesse consciencieuse, la connaissance, la charité, la sagesse;

Qui érige et dore dans son empire, loin et près, des ouvrages royaux (2) méritoires, des monastères, des monumens (à la mémoire de Bouddha), et des colonnades de statues;

Qui entretient et dore les monumens élevés en l'honneur de la Divinité, conserve les trois divisions des 84,000 écritures, et des couvens à cinq, quatre et trois toits, qui s'élèvent successivement, afin d'encourager la piété, l'instruction et la religion, par l'influence de son pouvoir, de sa sagesse, de son autorité, de sa puissance et de sa gloire.

Les divers pays du *Sam poù diek* (3), dont le

---

(1) Les dix vertus royales sont des dons pour des motifs religieux, pour la pratique des vertus recommandées par la religion, telles que la bienfaisance, l'intégrité, la complaisance, la tempérance, la répression de la colère, la douceur, la patience et la condescendance.

(2) Les œuvres méritoires énumérées ont toutes un but religieux; il n'y a pas même la moindre indication d'une seule qui ait rapport à l'utilité publique. En conséquence tout le pays est singulièrement dénué de routes, de ponts, de réservoirs, d'aqueducs et de toute espèce d'ouvrage public qui serve à la commodité ou à l'agrément du peuple.

(3) On trouve dans ce passage l'énumération des différens pays

père, l'aïeul et le bisaïeul, seigneurs de l'éléphant blanc, propriétaires de la vie, rois légitimes, ont pris possession et gouvernent par leur sagesse, leur autorité et leur bras glorieux, sont :

Le royaume de *Thounàparanta*, où sont situées les provinces de *Sakoù*, *Saleng*, *T'heleng*, *Yau* et *S'hau* ;

Le royaume de *Thirih'kéta rama*, où sont situées les provinces de *Tha ré kéttarà* et d'*Ougadarit* ;

Le royaume de *Nayawattana*, où sont situées les

---

et royaumes, de la grande île méridionale, dont les rois d'Ava réclamaient la souveraineté il y a quarante ans. Tous les noms des royaumes sont en pâli, et ceux des provinces en birman; plusieurs des derniers sont plutôt ceux de tribus que de pays. Le *Thounàparanta* est une contrée sur la rive droite de l'*Erawati* à l'ouest de *Pougan myo*. — Le *Thirik'heratama* est un canton à l'est de *Promé* sur la rive gauche de l'*Erawati*. — Le *Nayawattana* ou *Nayawadd'hana* est, à ce que l'on croit, la province actuelle de *Taungou*. — L'*Ayoudd'haya* est le nom du Siam en birman et en pâli; il est question de deux des principales provinces septentrionales, le *Thaukkataï* et le *Piekthalaouk* connues sous les noms de *Soukataï* et de *Piselouk*. — Le *Pàweyaka* est une partie du Lao. — Le *Harimounsa* est la partie nord-ouest du Lao. — Le *Khémiwara* est aussi une partie du Lao. — Le *Kambausa* également. — Le *Mahithaka* est un pays situé au nord de l'Ava; c'est dans le *Khsatpyin* la seconde province que se trouvent les fameuses mines de rubis et de saphir ; elles sont à six journées de la capitale. — Le *Mauriya* est dans le Lao. — Le *Chaïn* est un pays situé au nord de l'Ava; c'est dans le *Banmo*, une de ses provinces, que se tient la célèbre foire chinoise; elle est à treize marches de distance d'Ava. — L'*Alawî* est une partie du Lao, à l'est de l'Ava. — Le *Manipoùra*, c'est le nom sanscrit ou pâli donné au royaume de *Cassay* ; ce dernier, sous l'appellation de *Kathay*, est considéré comme une province. — Le *Tampadîpa* est un pays qui embrasse la province actuelle de *Pougan* et

provinces de *Kétoumadi*, de *Dwàràwati* et de *Zéyawadi* ;

Le royaume d'*Ayoudd'haya*, où sont situées les provinces de *Thaoukkatai* et de *Piekthalauk ;*

Le royaume de *Pàwéyaka,* où sont situées les provinces de *Sandapouri*, de *Sammàthenkahmoïng* et de *Salon ;*

Le royaume de *Harimounsa*, où sont situées les provinces de *Zengmay*, de *Labon*, d'*Anan* et de *B'hayau ;*

Le royaume de *K'hémàwara*, où sont situées les provinces de *Kyington* et de *Kyingmay ;*

Le royaume de *Zanyarauti-nagara*, où sont les provinces de *Kuingyon* et de *Mouingsay ;*

Le royaume de *Kambausa*, où sont les provinces de *Monay*, de *Nyaungchwé* et d'*Ongbaung ;*

Le royaume de *Mahithaka*, où sont les provinces de *Zikok* et de *Ryatpyen ;*

Le royaume de *Mauriya*, où sont les ports de

---

d'autres.—L'*Yamanya* est le royaume de Pegou ou le pays des *Talouing* renfermant le *Hanthawati*, le *Bassein*, le *Myaoung*, le *Mya* et le *Martaban*.—[Il n'est pas inutile de rétablir l'orthographe primitive de ceux de ces noms géographiques que change la prononciation barmane. Il faut savoir d'abord que, dans la transcription de M. Hough, le *th* remplace le *s* du texte. *Djambûdîpa* doit se lire pour *Sam-pû-diek ; Ugadarâdj* pour *Ugadarît ; Djeyavadî* pour *Zeyavadî :* on remarquera que, dans ce mot comme dans *Ketumadî*, *dî* est pour le *tî* sanscrit ; *Tchandapûrî* pour *Sandapûrî ; Djanaroti* pour *Zaniarauti ; Kambodja* pour *Kambausa*, c'est, je crois, le nom de la province de Kambodje ; *Muttama* pour *Moktama ; Râmâna* pour *Râminya ; Kantchana* pour *Kinya ; Pokkharavati* pour *Paunkkharavatî.*] (E. B.)

Mauko, savoir : *Mouingmau*, *Waik'hwerg* et *Hothàlàthà* ;

Le royaume de *Chien*, où sont les provinces de *Banmau*, de *K'hwélon* et de *Katk'hyo* ;

Le royaume d'*Alawi*, où sont les provinces de *Mohnyen*, de *Mosit* et de *Mokaung* ;

Le royaume de *Manipoùra*, où sont les provinces de *Kathay* et de *Mwèyeng* ;

Le royaume de *Zampadipa*, où sont les provinces d'*Arinaddana*, de *Dougan*, de *Myensouing* et d'*Yengya*.

Dans ces divers royaumes, la prospérité de la religion et la prospérité du peuple ont été manifestes au-delà de toute mesure, et les objets des soins et de la protection du roi.

Dans la cité de *Rangoun*, les trois territoires de *Talouing*, et le royaume de *Ràminya*, où sont situées les provinces de *Moktama*, d'*Hanthawati*, de *Pouthien* et de *Mayaungmya*, anciennement la cité de *Kinya* et le pays (appelé) *Pankk'harawati*, afin que la croyance religieuse (de *Gautama*) puisse être établie durant une période de cinq mille ans; la déité victorieuse des cinq tyrans, de sa main d'or, frappant sa tête, a donné à *Tapoktha* et à *Pallika* (1), frères et négocians, huit cheveux afin que les immenses avantages des œuvres méritoires puissent être étendus à ceux qui viendraient rendre leurs respects et leurs hom-

---

(1) Ces deux noms sont écrits dans le texte *Taphussa* et *Bhallika*. (E. B.)

mages au monument (1) dans lequel ces cheveux sont renfermés avec les trois saintes reliques des trois divinités, sur le sommet de cette colline *Tampakokta*, monument où est déposée la sainte relique du grand *Boudd'ha*, *Gautama*.

Il (le roi) a érigé près du monument qui fait face aux quatre aspects du ciel, les quatre statues sous la forme de la divinité parlante (2), des quatre déités, *Kakouthan*, qui fut révélée sous le huitième successeur du roi *Maha Thamata* (3), et encore sous ses neuvième, quatre-vingtième et cent dixième successeurs, *Kaunagon*, *Kathapa* et *Gautama* (4), sur-

(1) Cet édifice et d'autres de forme semblable ont été nommés en général, mais improprement, pagodes. Ce sont des masses solides de briques, érigées en honneur de *Gautama*. Les images de ce dieu n'en sont pas des accessoires nécessaires, quoique plusieurs de ces constructions aient une petite niche où une statue est placée. Si quelque édifice du pays peut être désigné par le nom de temple, ce sont ceux de bois disposés pour recevoir les grandes statues de Bouddha et dans lesquels on pratique des actes d'adoration.

(2) C'est la forme sous laquelle sont représentées toutes les images de Bouddha.

(3) Ce nom semble avoir été, dans les temps anciens, une appellation ordinaire pour une succession de rois dans quelque partie de l'Hindoustan.—[*Mahâ Sammata*, ainsi que ce nom est écrit dans le texte, est le plus ancien souverain du *Djambudvîpa*, c'est-à-dire de l'Inde, dont le *Mahâvamsa*, ou la chronique religieuse de Ceylan fasse mention. Il fonda une dynastie qui porte son nom et de laquelle naquit *Gotama*. Mahâvam. chap. II. 1.] (E. B.)

(4) Trois des cinq Boud'h reconnus par les Cingalais ou des sept admis par les Bouddhistes de l'Inde continentale. Les noms en sanscrit sont : *Kanaka*, *Kasyapa* et *Gautama*.

(Note de M. H. H. Wilson.)

nommés par excellence *les vainqueurs des cinq tyrans*, et a bâti aussi un temple magnifiquement doré.

La multitude des hommes et des *nat* qui viennent rendre leurs hommages au monument, aux cheveux et aux images, quand elle frappe cette cloche, œuvre méritoire de la royauté, et dont le son est agréable et délicieux, rend leur offrande et leur prière pour parvenir à l'état de *nat* et du *niekban*, efficace.

L'an 2322 de la croyance religieuse, 1140 (1) de l'ère vulgaire, l'onzième jour de la lune croissante *Tabotwaï*, après la troisième garde, la position des étoiles étant propice, la présente cloche, dont le métal pèse 15,555 *piektha*, dont le diamètre est de cinq coudées, la hauteur de sept coudées douze pouces, la circonférence de quinze coudées, l'épaisseur de douze pouces, a été fondue, et le roi l'offre au monument des saints cheveux comme un acte d'hommage.

Pour ce don méritoire, rempli de la vertu de générosité, puisse-t-il être conduit au *niekban* et obtenir les bénédictons prédestinées des hommes, des *nat* et des *Brahmas* (acquises) par le moyen des perfections divines !

Puisse-t-il obtenir, dans ses transmigrations, seulement l'état royal parmi les hommes et les *nat !*

Puisse-t-il avoir une voix agréable, une voix entendue dans tout lieu qu'il desire, semblable à la voix

(1) Il paraît, par cette date, que la cloche fut achevée en deux ans et demi, depuis le moment où le Roi donna l'ordre de la fondre.

de *Kouthameng*, de *Ponnoka* et d'*Alamaka* (1), lorsqu'il parle de manière à effrayer, et semblable à la voix mélodieuse de *Karaweik*, roi des oiseaux, quand il parle sur des sujets que les *nat*, les hommes et les *Brahmas* ont du plaisir à entendre !

Quel que puisse être son desir, dans la seule pensée de son cœur, que ce desir soit accompli.

Qu'il ne lui arrive pas, dans la moindre chose, ce pour quoi il n'a pas la disposition dans son esprit et pour quoi il n'a pas de desir.

Quand la divinité *Arimadeya* (2) sera révélée, qu'il ait cette révélation, afin qu'il devienne *Withoûdi nat* (3), degré suprême des trois existences raisonnables.

Que dans tout état d'existence, il possède continuellement et véritablement l'existence de la sagesse, et

---

(1) Le roi *Koutha* fut un homme extraordinaire qui vécut dans l'âge ou monde précédent. Sa voix se faisait entendre dans toute l'étendue de la grande île méridionale; les voix des deux autres étaient également retentissantes.

(2) C'est le cinquième Boud'h. On suppose qu'il est actuellement sur le mont Myenmou, dans une des régions des *Nats*. L'âge des hommes va maintenant en diminuant; dans la suite, il deviendra vieux à dix ans; puis le nombre de ses années augmentera jusqu'à un *thenkyè* (*Voyez* pag. 321, note 1), après quoi il baissera de nouveau à 100,000 ans. A cette époque, *Arimadeya* paraîtra.

(3) Il paraîtrait que ce nom désigne une classe particulière de divinités, une division des *Nats*, puisque le traducteur a conservé ce mot comme un nom propre, sans le traduire. Au reste *visuddhi* en pâli, comme en sanscrit *vishuddhi*, signifie *pureté*. (E. B.)

qu'il arrive, selon son desir, dans les actions appartenant soit à ce monde, soit à l'état divin.

Et ainsi, afin que la voix de l'hommage se fasse entendre, durant la période de cinq mille ans, au monument des divins cheveux dans la cité de *Rangoun*, que la récompense du grand mérite du don de la cloche, nommée *Maha Ganda*, soit à la reine mère du roi, au père du roi, propriétaire de la vie, seigneur de l'éléphant blanc, à *Alaoung meng*, grand-père du roi, à l'oncle du roi, à la reine tante du roi, aux fils du roi, aux filles du roi, aux parens du roi, aux concubines du roi, aux nobles, aux officiers militaires et aux instituteurs.

Que les *nat* qui gardent pendant cinq mille ans la croyance religieuse, les *nat* qui gardent la cité, le palais et le parasol (1) du roi, les *nat* qui de toutes parts gardent l'empire, les provinces et les villages; les *nat* qui gardent le monument des divins cheveux autour de la colline *Tampakokta*, ainsi que les *nat* qui gouvernent le *Bomma* et l'*Akatha* (2), et tous les êtres raisonnables de l'univers, profèrent des louanges et acceptent les prières.

Observations additionnelles.

Chez les Birmans, les deux objets du culte religieux sont les monumens érigés à la mémoire de *Gautama*

(1) Le parasol blanc est un attribut de la royauté dans le royaume d'Ava.

(2) Le *Bomma* est la terre; l'*Akhàta* l'espace éthéré. Cè sont évidemment le *Bhoùmi* et l'*Akhàsa* en sanscrit.

(Note de M. H. H. Wilson.)

et les images de *Boud'h.* Les monumens sont construits en briques et en terre, et crépis avec de la chaux; ils sont quadrangulaires à la base et jusqu'à une hauteur de plusieurs pieds; alors ils prennent une forme cylindrique en diminuant de grosseur, et se terminent en une pointe sur laquelle est fixé un bonnet ou une couronne en fer, travaillé à jour. Plusieurs de ces monumens sont dorés; sur chaque face de la base quadrangulaire d'un grand nombre, il y a une niche de la grandeur suffisante pour admettre une petite image de *Boud'h.* La hauteur de ces monumens varie: en général, elle n'est pas au-dessous de trente pieds. Les grandes images de *Boud'h* sont des représentations imparfaites de la figure humaine, assise, les jambes croisées, sur un sôcle ou un trône; la paume de la main droite est posée sur le genou du même côté, et la main gauche sur son giron, la paume tournée en l'air. Ces statues sont souvent faites en briques et en mortier, et revêtues d'une feuille d'or. Ces deux objets du culte religieux sont proprement les seuls; on les considère comme les substituts de la divinité, ou de *Bouddha.* Indépendamment de ces images, il y en a de sculptées en bois, dont les formes varient et sont bizarres; elles ne composent pas une partie de la dévotion religieuse; ce sont des représentations imaginaires des *nat,* ou génies bons et mauvais. Ces génies sont invisibles et habitent des lieux solitaires, les grands arbres, le voisinage des étangs, &c. La folie, les maladies extraordinaires, l'humeur hargneuse des enfans et plusieurs des maux endurés par les hommes sont attribués à la

maligne influence de ces démons; on pratique des cérémonies et l'on fait des offrandes pour les chasser ou les apaiser. Il paraît qu'il y a quelque ressemblance entre la croyance superstitieuse des juifs aux possessions du démon, et les idées des *Birmans* sur le pouvoir des *nat*.

Il y a aussi des images d'êtres qui ont vécu dans les anciens temps, et qui passent pour avoir été anthropophages. Ces statues sont monstrueuses et ont un aspect dégoûtant.

Le plus grand monument, situé près de *Rangoun*, et nommé *Chwé-da-gon*, est le plus célèbre du pays. Il est antérieur à tous les autres, ses fondemens ayant été posés, et les premières constructions ayant été faites il y a environ 2300 ans. C'est une masse compacte de maçonnerie, qui a un peu plus de 300 pieds de hauteur. Sa circonférence à la base est de 900 coudées, ou 1355 pieds. L'aire sur laquelle elle s'élève a à-peu-près 800 pieds carrés, et est accessible de tous les côtés, par des degrés en pierre dont le nombre varie et dont le moindre est 80. Ce monument est doré. Le bonnet, ou la couronne qui le surmonte, a 36 pieds de haut, et contient en or le poids du dernier monarque. Le monument primitif était petit; c'est par additions successives qu'il est arrivé à ses dimensions actuelles. Toutefois c'est moins sa magnificence qui le rend l'objet spécial de la dévotion et du respect de la nation, que sa position au-dessus des reliques des quatre derniers *Boud'h*, savoir : le bâton de *Kauk-ka-than;* le pot à eau de

Gau-na-gon, l'habit de bain de *Katha pa*, et huit cheveux de *Gautama*. Cinq *Boud'dh* appartiennent au système actuel du monde, et *Arimadèya* le dernier paraîtra dans plusieurs millions d'années.

Suivant la Cosmogonie des *Birmans*, après la dissolution des deux précédens systèmes du monde, qui fut effectuée par un déluge, il s'éleva un lis d'une hauteur et d'une dimension immenses, et dont la tige portait à son sommet cinq boutons, et sur ses côtés quatre branches qui s'étendaient. Les cinq boutons contenaient chacun un *thengan* (1), ou vêtement jaune des prêtres ; ce qui indiquait le nombre des *Boud'h's* appartenant à ce système. Quatre de ces boutons, ainsi qu'on l'a dit précédemment, se sont ouverts ou ont fleuri, suivant l'expression des *Birmans*, en parlant de l'épanouissement des boutons. La tige, par la monte naturelle de sa croissance forma le *Myenma* (2), grande montagne centrale sur laquelle sont situées les fortunées demeures des *nat ;* les quatre branches et leurs feuilles furent transformées en quatre grandes îles, entourées chacune de cinq cents petites. *Gautama* parut environ 540 ans avant J. C. Il était fils et héritier présomptif de *Thoddaudana* (3), roi de *Kap-*

(1) Ce mot est écrit proprement *sangkan*, et vient du pâli *sangha*, vêtement. (E. B.)

(2) *Myenma* ou *myenmo* est l'altération barmane du sanscrit *meru*, qui joue dans la cosmogonie des Bouddhistes, le même rôle que dans celle des Brahmanes ; il s'écrit en barman *Mrangmor*. (E. B.)

(3) La véritable orthographe de ce mot est *suddhodana*, du sanscrit *shuddhodana*. (E. B.)

pilawot (1), pays de l'Hindoustan; mais à l'âge de trente-cinq ans, renonçant à toute perspective mondaine, il se livra à l'exercice de l'abnégation personnelle et des austérités religieuses pendant quarante-cinq ans; ce fut par là, mais plus encore par la masse des mérites qu'il avait accumulés durant ses existences précédentes, qu'à l'âge de quatre-vingts ans il atteignit à la perfection à laquelle il était destiné, et expira avec l'espérance certaine de son anéantissement. Il était sur le point de mourir, lorsque deux frères, *Tapaktha* et *Palika*, négocians du royaume d'*Yamanya* (le *Pegou* actuel) et de la ville d'*Oukkalaba*, dont l'emplacement était près de celui de *Rangoun*, qui voyageaient pour leurs affaires, arrivèrent près du lieu où se trouvait *Gautama*; instruits d'une manière miraculeuse qu'il était parvenu à l'état de *Bouddha*, et qu'il avait jeûné pendant quarante-neuf jours, ils vinrent lui faire une offrande religieuse d'alimens, et lui rendre leurs hommages. Le dieu ayant satisfait son appétit, ils le prièrent de leur accorder quelque relique de sa personne, afin que leurs compatriotes pussent jouir de la satisfaction de l'adorer. En conséquence, il arracha huit cheveux de sa tête, et les remit aux deux marchands, en leur recommandant de les déposer, avec les reliques de ses trois divins prédécesseurs, dans l'endroit où elles seraient trouvées. Ayant reçu de lui les

(1) Ce mot est *kapilavattâ*, en sanscrit *kapilavastu*, la demeure de *Kapila*; c'est, d'après les livres des Bouddhistes de Ceylan, le nom d'une contrée peu étendue au nord du Magadha. Les Singhalais la nomment *Rimbolvet*. (E. B.)

renseignemens nécessaires pour l'accomplissement de leur objet, ils partirent, et quoique privés de quatre des cheveux laissés dans deux endroits différens, ils reconnurent à leur grande joie, à leur retour à *Oukkalaba*, qu'ils en avaient encore huit! On voit encore près de *Rangoun* les vestiges de cette antique cité, on les nomme la rigole d'*Oukkalaba.* Après avoir fait des recherches assidues et obtenu plusieurs révélations extraordinaires, qui les dirigèrent vers l'objet de leur perquisition, les deux frères trouvèrent les reliques sur une colline à peu près à un mille de la ville; elles furent déposées, ainsi que les cheveux, dans une cellulle creusée à cet effet, et un monument fut érigé au-dessus. La tradition affirme aussi que de grands trésors furent renfermés avec ces reliques.

Les cloches sont ordinairement suspendues près des monumens de la plus grande dimension, ou près de ceux qui, par des causes particulières, ont acquis quelque célébrité. Elles ne sont pas regardées comme des accessoires nécessaires du monument; ce sont simplement des offrandes; elles sont employées par les fidèles pour faire connaître à une plus grande distance, parmi les hommes et les *nat,* qu'une offrande a été présentée, et qu'un acte de dévotion a été effectué; elles sont suspendues à une petite élévation du sol, on les sonne en les frappant en dehors. La première cloche qui, d'après des renseignemens particuliers, a été présentée en offrande au *Chwé-da-gon,* fut donnée par un roi de Pegou, il y a, dit-on, plus de trois cents ans; elle pesait 555,550 *piektha* ou *viss,* cinq *tieckals* et cinq *mous;*

à peu-près quatre cent sept tonneaux, dix-neuf quintaux, deux quarters et six livres; son diamètre est à peu-près de vingt pieds, la profondeur de l'intérieur de vingt-six pieds, et sa circonférence un peu plus de soixante pieds. Le son de cette cloche était tourmentant pour les oreilles des hérétiques; elle attira la convoitise d'un brigand. Un étranger, nommé *Zenga*, arrivant avec une flotte de plusieurs navires, réussit à l'aide de gens armés, à descendre la cloche, et la conduisit jusqu'à une grande crique à un mille à l'est de Rangoun; mais lorsqu'il essaya de l'embarquer elle coula à fond et fut perdue à jamais. La grande cloche suspendue près du *Chwé-da-gon*, a failli éprouver un sort semblable dans la dernière guerre. On fit une tentative pour la charger sur un navire; elle coula à fond; elle resta plusieurs mois au fond de la rivière. Alors on la retira et on la replaça où elle était. L'inscription, dont on donne ici la traduction, est taillée en douze lignes de grands caractères autour de la circonférence (1).

Rapport sur le plan de Peking, publié à Saint-Pétersbourg en 1829 (2).

La renommée de *Peking*, capitale de la Chine, a dû naturellement faire naître le desir d'avoir un plan exact de cette grande cité. Celui que le P. Hyacinthe

---

(1) L'original est lithographié dans les *Asiatic Researches*.

(2) Lu à la séance du 3 octobre 1829.

a donné cette année à Saint-Pétersbourg est le plus récent qui ait été publié en Europe. Avant d'en entretenir la Société, nous allons passer en revue ceux qui avaient paru précédemment.

Le premier qui soit venu à notre connaissance est intitulé : *Plan de la ville de Pekim, capitale de la Chine.* Il paraît avoir été gravé à Paris dans la seconde moitié du XVII.[e] siècle, par le même artiste qui a exécuté les cartes insérées dans les derniers volumes de la collection des *Voyages de Thevenot.* Il consiste en une seule feuille, format ordinaire de cartes, et ne représente que la ville *mandchoue.* Le dessin original doit avoir été fait sous la dynastie des *Ming*, car *Peking* y ressemble peu à ce qu'il est aujourd'hui. Les bâtimens où siègent les grands tribunaux suprêmes des lettrés sont à l'est du palais; et les cinq tribunaux des mandarins militaires sont à l'ouest, ce qui n'est plus à présent. Le temple *Ti wang miao*, ou des anciens rois, s'y voit à l'est du palais, et celui des dieux protecteurs de la ville (*Tchhing houang miao*) à l'ouest, tandis que le premier est à présent à l'occident du palais, et le second dans l'angle nord-ouest de l'enceinte intérieure et fortifiée du palais, et appelée : *Tsu kin tchhing.*

Une vue à vol d'oiseau du palais impérial se trouve dans l'édition française de l'*Ambassade hollandaise* décrite par *Nieuhof*, publiée à Amsterdam en 1665. Il est intitulé : *Forme de la cour impériale de Peking.*

Le P. *Souciet* a donné, en 1729, l'esquisse d'un

plan de la capitale de la Chine, dans le premier volume des *Observations mathématiques, astronomiques et géographiques faites aux Indes et à la Chine*. Ce plan, qui est dénué de tout intérêt et qui ne représente que les contours des murs de *Peking*, a été répété par le P. Duhalde dans sa *Description générale de la Chine*.

Enfin le P. *Gaubil* envoya, en 1752, au célèbre géographe *Delisle*, une description de la partie de *Peking*, que l'on nomme ordinairement la *Ville mandchoue* ou *tartare*. Il avait adressé une pareille description à la Société Royale de Londres, qui la fit traduire en anglais et l'inséra dans le cinquantième volume des *Philosophical transactions*. Cette description renferme l'explication d'un grand plan chinois de *Peking*, que Delisle a réduit et publié dans son ouvrage intitulé : *Description de la ville de Peking* (Paris, 1765, *in-4.°*).

Il y a également reproduit le travail du P. Gaubil, qu'il a augmenté et corrigé d'après un grand nombre d'observations astronomiques.

Il paraît que le P. Gaubil avait aussi envoyé en Russie une copie de sa description de la capitale chinoise; car, en 1781, il en parut, dans l'*Almanach historique et géographique de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, une traduction en russe par Stritter et une en allemand dans le recueil de Pallas intitulé : *Nordische Beitraege* (vol. II, pag. 208 et suiv.); mais le plan auquel cette description s'applique manque dans les deux traductions, il y est remplacé par une

esquisse de si petite dimension qu'elle est presqu'inutile. Celle-ci a été réduite d'après un dessin fait à *Peking* par un prêtre russe. M. *Malte-Brun* (1) a mal à propos attribué cette description à *Laurent Lange*, parce que dans le recueil de Pallas elle suit la relation de ce voyageur.

La notice du P. Gaubil a été utile même au travail des personnes qui ont visité la capitale de la Chine, et qui auraient pu nous donner des descriptions faites d'après leurs propres observations. Le chapitre qui traite de *Peking* dans le *Voyage de M. Timkovski*, est presque entièrement pris dans la description de ce savant missionnaire; mais le petit plan qui l'accompagne n'est qu'un extrait très-incomplet de celui du P. Hyacinthe.

Outre ces plans de la résidence des empereurs chinois publiés en Europe, nous en avons comparé trois autres avec celui que le P. Hyacinthe a publié.

Le premier est manuscrit et sur une très-grande échelle. Il fut dressé par *M. Buache*, qui le présenta le 6 juin 1764 à l'Académie des Sciences. L'auteur avait exécuté ce travail en 1752 d'après un dessin en chinois, contenant seulement la ville *tartare* que M. Hellot avait remis en 1751 à l'académie. MM. Buache et Delisle l'ont augmenté sur des mémoires particuliers relatifs à la ville chinoise, et sur des observations faites à *Peking* par les PP. jésuites français et portugais. Dans ce plan la ville tartare est

---

(1) *Précis de géographie*, vol. III, pag. 519.

très-détaillée, tandis qu'on n'y voit que les murs de la ville chinoise. L'intérieur en est vide, et on n'y a indiqué, avec quelques détails, que le temple du Ciel et celui de la Terre. Nous appellerons ce plan le *Plan de Buache*.

Le second est gravé en bois à la Chine et intitulé : 首善全圖 *Cheou chen thsiuan thou*, ou *Véritable représentation de ce qu'il y a de plus excellent*. Les proportions de ce plan ne sont peut-être pas très-exactes ; mais il est précieux pour une infinité de particularités, et contient les noms de toutes les rues et des places principales.

Le troisième enfin est le plan de la ville tartare, subdivisée d'après les huit bannières *mandchoues* ; il se trouve inséré dans le second cahier ou volume du 八旗通志 *Pa k'hi thoung tchi* ou *Description de la nation et de l'armée des Mandchoux*. Il contient autant de détails que le premier ; mais les proportions n'y sont pas non plus exactes, parce que les éditeurs ont voulu faire entrer les huit cartes qui le composent dans le format de l'ouvrage ; d'où il résulte que quelques parties de la ville y sont trop resserrés du nord au sud. Le palais impérial y est laissé en blanc, comme n'appartenant à aucune des huit bannières.

L'ouvrage important du P. Hyacinthe, duquel nous rendrons compte, porte en russe le titre suivant : **Описанïе Пекина съ приложенïемъ плана сей**

столицы снятаго въ 1817 году. Переведено съ Китайскаго монахомъ Іакинѳомъ. Санктпетербургъ, 1829, *in-8.º* La traduction française qui a paru en même temps avec l'original russe, est intitulée : *Description de Peking avec un plan de de cette capitale. Ouvrage traduit du chinois en russe, par le R. P. Hyacinthe. Traduit du russe par Ferry de Pigny, Saint-Pétersbourg, 1829, in-8.º* Le plan de *Peking* qui accompagne l'original et la traduction, est en deux feuilles supérieurement bien gravées, avec les explications en russe et en français.

Le P. Hyacinthe dit au commencement de sa préface : « Chacun verra sans doute avec plaisir le tableau de la capitale de la Chine, si connue par le récit et les descriptions des voyageurs. C'est dans cette pensée, que, pendant tout mon séjour à *Peking,* j'ai donné toute mon attention aux objets les plus remarquables que renferme cette capitale. C'est dans ce but que j'ai entrepris de faire ce plan et de l'accompagner d'une description. J'ose assurer que ce plan n'est pas du nombre de ceux qui abondent dans les boutiques de *Peking;* il a au contraire été nouvellement levé en 1817 et revu avec tout le soin possible. La personne qui s'est chargée de prendre la situation des lieux, s'est occupée, pendant une année entière, à donner à ce plan toute l'exactitude et la perfection desirable. Il a fallu pour cela parcourir jusqu'aux plus petites rues de cette vaste cité, pour pouvoir indiquer exactement sur

» la carte les moindres détails et en composer un
» ensemble.

» La description même de la ville, dont ce plan
» est accompagné, n'est pas mon ouvrage. Le té-
» moignage d'un habitant du pays mérite sans contre-
» dit plus de confiance que celui d'un étranger. Le
» long séjour que j'ai fait à *Peking*, et pendant lequel
» j'ai pu examiner chaque chose de mes propres yeux,
» m'a mis à même de donner à ma traduction l'exac-
» titude nécessaire, et d'éclaircir, à l'aide de mes
» propres observations, les passages obscurs de l'ori-
» ginal. »

Il aurait été à désirer que le P. Hyacinthe eût donné une explication plus précise sur l'ouvrage chinois qui fait le fond du sien. Nous nous empressons de remédier à cet oubli; ce qui nous est d'autant plus facile, qu'un de nous a puisé dans ce même livre les notices étendues sur *Peking*, faisant partie de la *Description générale de la Chine*, qui doit s'imprimer à Londres. Le titre de l'original chinois est 宸垣識略 *Chen yuen chy lio*, c'est-à-dire, *Notice abrégée de la résidence impériale*. Il a pour auteur 吳長元 *Ou tchhang yuan*, de 仁和 *Jin ho*. Ce savant séjourna plus de dix ans à *Peking* dans l'intention de faire une description exacte de cette capitale. Son ouvrage, publié en 1788 sous le règne de *Khian loung*, se compose

de seize livres. Le premier contient tout ce qui a rapport à la géographie physique du terrain de la capitale et de ses environs; le second, la description du 內大 *Ta neï,* ou palais impérial qui forme le centre de la ville impériale et par conséquent celui de toute la ville tartare, qui entoure celle-ci. La description du 城皇 *Houang tchhing,* (ville impériale) occupe le troisième et le quatrième livres. Le cinquième jusqu'au huitième comprennent celles du 城內 *Neï tchhing,* (ville intérieure) qu'on appelle ordinairement la ville tartare. La description du 城外 *Wai tchhing.,* ou de la ville extérieure, qui est la chinoise, est renfermée dans les livres neuf et dix. L'onzième traite des jardins et parcs impériaux situés hors de la ville. Les treizième, quatorzième et quinzième offrent la description de la banlieue de *Péking,* et le seizième et dernier est rempli de notices diverses sur cette capitale.

Cet ouvrage se compose d'environ mille quatre-vingt pages *in-8.°* Le P. Hyacinthe n'en a extrait que cent soixante-quinze, ce qui fait environ un sixième, et en tout cent quatre-vingt-trois articles où l'on trouve des descriptions de monumens publics, de temples, de ponts, de places, de canaux, de marchés, &c.

On ne peut nier l'utilité de ce travail généralement bien exécuté. Cependant il nous a paru étonnant qu'un

européen qui a séjourné pendant quatorze ans à *Peking*, qui a eu toute liberté de parcourir cette ville immense et d'en examiner les curiosités, ne l'ait pas décrite lui-même d'une manière plus piquante ; enfin qu'il n'ait pas donné un tableau de *Peking*, qui nous aurait fait connaître l'aspect et les usages de cette capitale de la Chine, et dans lequel l'auteur aurait exprimé l'impression que la vue de ses rues, de ses temples, et de ses palais produit sur un étranger accoutumé à un genre d'architecture, à une façon de vivre, à des coutumes et à des usages entièrement différents. Il ne se trouve pas un mot de tout cela dans l'ouvrage du P. Hyacinthe ; ce religieux s'est contenté d'extraire l'ouvrage de l'auteur chinois ; celui-ci qui travaillait pour ses compatriotes n'a pas jugé nécessaire d'expliquer une foule de choses qui paraissent nouvelles et remarquables à un étranger ; mais qui naturellement n'ont nul intérêt pour les gens du pays. Le P. Hyacinthe a, dans son introduction, ajouté quelques explications indispensables pour compléter les renseignemens curieux contenus dans l'original chinois, il a sagement exclu de sa description une quantité de détails minutieux qui ne sont d'aucun intérêt pour l'Europe ; mais que dirait-on d'une description de Londres ou de Paris, si l'auteur se bornait à parler des édifices publics, de la date de leur construction et de quelques antiquités qu'on y voit encore ou qui y ont existé autrefois ?

Peking à 58 *li* ou environ 7 lieues et demie de circonférence, non compris le faubourg. Cette capitale

se divise en deux villes distinctes, la ville tartare au nord et la chinoise au sud. La première devint en 1421 la résidence du troisième empereur de la dynastie des *Ming*, qui l'environna de ses murs, tels qu'ils existent aujourd'hui ; elle n'a été achevée qu'en 1439. Cette partie de *Peking* qui forme un tétragone irrégulier, est représentée dans le plan du P. Hyacinthe tout autrement que dans celui de Buache. Dans celui-ci la longueur de la ville du sud au nord est de 9 1/3 *li* et sa largueur de l'ouest à l'est 2 1/4 tandis que dans le premier sa longueur est de 10 1/6 *li* et la largueur de 9 5/6 *li*.

Plusieurs villes ont existé sur l'emplacement actuel de *Peking*. Anciennement il y eut la capitale du royaume de *Yan ;* mais l'an 222 avant notre ère, ce royaume fut conquis par les *Thsin*, et cette ville cessa d'être une capitale. Elle fut enlevée à la Chine en 936 par les *Khitan*; et deux ans après l'empereur de ce peuple en fit sa capitale méridionale ou *Nan king*. C'est alors qu'elle fut considérablement aggrandie. Les *Kin*, qui sont les ancêtres des *Mandchoux* de nos jours, s'emparèrent de la résidence des empereurs *khitan*, en 1125, et lui laissèrent le nom de *Si king*, ou résidence occidentale. Le quatrième souverain des *Kin* y transféra sa cour en 1151, et lui donna, en 1153, le nom de *Tchoung tou*, ou résidence centrale. Elle fut entourée d'une muraille ayant 75 *li* de circonférence. En 1215, cette ville fut prise par *Tchinghiz khan ;* en 1264, *Khoubilaï khan* y établit sa résidence; elle portait encore le

nom de *Tchoung tou*. Trois ans après il transféra cette ville à 3 *li* au nord-est de son ancien emplacement, et alors elle devint *Ta tou* ou la grande résidence. Cette nouvelle ville avait 60 *li* de circonférence; on y comptait onze portes. On l'appelait communément la ville septentrionale, par opposition à l'ancien *Tchoung tou*, qu'on nommait alors la ville méridionale. Les ruines de cette ancienne cité étaient encore visibles sous la dynastie des *Ming;* mais depuis on a compris dans l'enceinte de *Peking* moderne le faubourg qui s'étendait au sud, et les vestiges de ces ruines sont entièrement disparus.

En 1554 la partie méridionale de *Peking* récemment bâtie fut ceinte d'une muraille; et alors cette nouvelle ville du sud reçut le nom de *Wai tchhing* ou ville extérieure. *Peking* fut pris en 1644 par les *Mandchoux* et leurs empereurs y établirent leur résidence.

La capitale de la Chine est située dans une vaste plaine, sablonneuse et marécageuse en plusieurs endroits. Les temples bâtis hors de ces murs par leur immensité, les couvens par leur magnificence, les cimetières des grands par leur exposition pittoresque, offriraient des tableaux délicieux dans un recueil de vues de la capitale du céleste empire, si l'usage des Chinois d'entourer leurs édifices dans une enceinte de cours, ne détruisait toute la majesté extérieure des lieux les plus dignes d'admiration. Les campagnes voisines, couvertes de moissons en été, présentent dans leur surface inégale des paysages variés dont

l'effet plaît à l'œil; mais en hiver elles sont défigurées par des ravins, des excavations profondes, des coteaux couverts de neige.

Peking, vu du haut des monts qui l'entourent, se montre comme s'il était environné d'une épaisse forêt; ce qui est dû aux bouquets de bois planté dans les différens cimetières et aux avenues d'arbres qui conduisent aux couvens et aux bourgs du voisinage. Lorsque le voyageur approche de *Peking* par le nord, la hauteur des murailles arrête ses regards impatiens. Les formes extraordinaires et gigantesques des tours qui flanquent ces murailles, le surprennent par la nouveauté de leur aspect; mais dès qu'il a pénétré dans l'intérieur de la ville, il éprouve un étonnement extrême. Il n'aperçoit point de ces beaux, de ces superbes édifices, de ces rues propres et régulières qui font l'ornement principal des cités de l'Europe. Au lieu de rues on voit de longues files d'étalages de marchandises; au lieu d'hôtels et de palais, un mélange de boutiques, d'auberges et de couvens. On rencontre rarement, même dans les rues du premier ordre, quelque palais ou quelque cour de justice. Les bâtimens de ce genre, de même que les maisons des habitans, sont dans de petites rues, dans des passages étroits. A la vérité les rues principales et même le plus grand nombre des autres, sont assez larges et assez droites, mais quelquefois les maisons sont mal alignées et délabrées; ailleurs il y a des puits au milieu des rues, qui en outre sont bordés d'égoûts infects. En général, l'inégalité, l'entretien

défectueux des rues ou plutôt des sentiers qu'on est obligé de suivre dans les rues, est un juste sujet de blâme contre la police chinoise; et l'insupportable odeur d'urine qui sort de trous pratiqués dans les petites rues, presqu'à chaque coin, semble incompréhensible lorsqu'on songe à l'extrême délicatesse des Chinois pour d'autres choses. Mais comme la partie antérieure de chaque boutique ou magasin est disposée d'une façon particulière et avec des ornemens variés, selon la nature des marchandises qui s'y vendent, cette diversité de constructions embellies par le cinabre, l'azur, le vernis et la dorure, comme aussi par l'arrangement symétrique et remarquable des marchandises; enfin les arcs de triomphe qui décorent les places publiques; tous ces objets attirent souvent l'attention de l'étranger et lui font oublier les désagrémens dont nous venons de parler.

Une des plus belles choses qu'il y ait à *Peking* est le lac *Thai i tchhi* avec l'île de marbre (situé à l'ouest du palais impérial), et les sommets ravissans du mont *King chan*, avec sa magnifique entrée au sud; mais l'accès de ces lieux est interdit au public.

Aucune rivière navigable ne coule dans les environs de *Peking*. Un seul petit canal, honoré du nom de *Yu ho* (rivière impériale), traverse la ville; ses eaux ne servent qu'à alimenter les étangs et les canaux du palais. Les habitans ont de l'eau de puits à discrétion: mais, en général, cette eau dans l'intérieur de la ville est saumâtre, et il faut envoyer au-delà des barrières pour s'en procurer qui soit douce et potable.

Les puits au nord de la ville sont renommés pour l'eau excellente qu'ils donnent.

Du reste cette capitale est forte par son assiette et par la hauteur colossale de ses murailles. *Peking* ne reçoit ses subsistances que par le sud-est, c'est-à-dire par le *Yu ho* ou canal impérial. C'est par-là que toutes les denrées et les matières combustibles y arrivent. Ce canal se dessèche quelquefois dans les grandes chaleurs; dans les temps de guerres civiles, il est facile d'en fermer le passage. L'emploi de ce moyen contribua puissamment à la chute de la dynastie mongole.

La ville tartare est regardée comme une ville militaire et divisée d'après les huit bannières des troupes mandchoues qui y sont cantonnées. La ville chinoise n'est réellement que le faubourg méridional de *Peking*. Elle n'est ceinte d'un mur que parce qu'elle renferme les deux autels principaux sur lesquels sacrifie l'empereur, et un grand concours de marchands et de voyageurs. Malgré son étendue elle contient peu d'objets dignes de remarque. Les militaires aussi bien que les officiers appartenant à des familles militaires, n'ont pas le droit d'y demeurer, ni même d'y passer la nuit. Comme dans la ville tartare, on y est assujetti à la rigueur des réglemens militaires; tous les divertissemens auxquels les fonctionnaires publics et les simples citoyens se livrent pour se délasser et se distraire, tous les agrémens et les jouissances de la vie, sont concentrés dans la ville chinoise. Les lieux voisins de la porte *Thsian men* et principalement les rues *Sian*

yu kheou et *Ta chan lan* et leurs environs sont regardés comme le centre de la joie et des plaisirs. C'est là que se trouvent les principaux restaurateurs, les théâtres, les lieux de débauche et les bains publics.

Les édifices qui appartiennent au gouvernement, tels que les autels et les temples, sont couverts de tuiles jaunes. Les autres temples, les édifices et jusqu'aux murailles mêmes des couvens, sont pour la plupart peints en rouge. Les palais des princes se distinguent par des toits couverts de tuiles vertes. En Chine lorsqu'on commence à construire une maison, on forme d'abord les fondations avec de l'argile battue et mêlée de chaux; on élève par-dessus un soubassement en briques à un ou deux pieds de la surface du terrain. Les angles extérieurs et quelquefois aussi tout le soubassement sont formés de longs blocs de granit. Sur ces fondations on dresse à des distances égales des pilastres en pierre, en observant de mettre l'ensemble de la façade en harmonie avec la colonnade de derrière. Sur les mêmes bases on dresse des colonnes de bois liées par le haut, par une, deux ou trois solives. Pour donner plus de solidité aux grands édifices, ces poutres tiennent les unes aux autres par des crampons et des barres de fer.

Les temples et les palais de l'empereur ont un toit à quatre faces; tous les autres bâtimens n'en ont que deux. Les toits plats ne sont en usage que pour des pavillons qu'on bâtit dans les jardins et sur lesquels on prend le thé, et pour des abris placés devant les

boutiques. La façade de chaque corps-de-logis principal est toujours tournée au sud.

Les bâtimens ont en général un nombre indéterminé d'entre-colonnemens, par exemple trois, cinq, sept; un palais impérial en a neuf. C'est toujours dans celui du milieu que se trouve la porte. On estime la grandeur des maisons d'après ces entre-colonnemens; à *Peking*, le prix d'un entre-colonnement, même dans une bâtisse médiocre, ne coûte jamais moins de 250 onces d'argent ou 2,082 fr. 50 c.; mais, d'après une loi spéciale, le gouvernement chinois a le droit de l'acheter pour le prix de 10 onces ou 83 fr. 30 c. La largeur des entre-colonnemens varie de 7 à 15 pieds. Les Chinois peignent en cinabre ou en couleur minérale rouge le côté extérieur de tout ouvrage en boiserie, et en vert les parties saillantes de la charpente; ils y ajoutent un vernis grossier appelé *thoung yeou*. Le plancher des appartemens est carrelé de manière à pouvoir être chauffé par-dessous au moyen de tuyaux. Cette aire est au niveau du sou-bassement et se couvre de briques carrées, façonnées ou simples, chez les bourgeois, et de briques communes chez les pauvres. Dans les maisons opulentes, les briques disposées en échiquier, sont peintes de diverses couleurs et vernissées. Les Chinois font aussi, par le moyen de tuyaux de chaleur, des siéges qui ressemblent à des divans et qui occupent, soit la largeur, soit la longueur de la chambre. On ne crépit les murailles d'aucun enduit; dans l'intérieur on y colle du papier blanc, et quant à l'extérieur, on laisse le mur tel qu'il est; comme les

briques sont brunes et le ciment noirâtre, l'aspect n'en est pas désagréable.

Les théâtres qui font ordinairement chez nous l'ornement d'une ville, n'ont pas en Chine un extérieur imposant. Ce sont des échoppes mobiles qui consistent en une scène ouverte de trois côtés et sur le derrière de laquelle est une chambre réservée aux comédiens. Cette chambre est séparée de la scène par un rideau; une porte pratiquée à droite sert pour la sortie, une autre à gauche pour l'entrée des acteurs. Les issues ont aussi des rideaux. Les musiciens se tiennent au bas du grand rideau et jouent de mémoire. Au théâtre de la cour, la scène est double et triple, c'est-à-dire, à deux ou trois étages, et les acteurs, répartis selon que le sujet l'exige, jouent en même temps une seule et même pièce; il règne dans cette représentation un ensemble dans la musique et dans les paroles tel qu'il ne pourrait y en avoir davantage sur une scène unique.

Pour revenir au plan de *Peking*, votre commission doit exprimer le regret de l'avoir trouvé si vide de noms; on y cherche en vain ceux des rues, des places, des canaux et de la plupart des ponts. Les deux grandes feuilles que comprend ce plan n'indiquent que 185 noms qui sont marqués par des numéros accompagnés de renvois, ce qui rend très-pénible l'usage de ce beau travail. On cherche même en vain sur ce plan un grand nombre de lieux cités dans la description : par exemple les fameuses rues *Sian yu kheou* et *Ta chan lan* n'y sont pas nommées. La ligne qui, dans la ville tartare, indique les limites des bannières

est bien de la même couleur que la bannière, mais si mince qu'elle devient presque imperceptible; elle l'est en effet pour la bannière blanche. Enfin votre commission doit dire que la partie sud-est de la ville chinoise lui paraît extrêmement vide sur le plan du P. Hyacinthe. On y aperçoit plusieurs lacs ou étangs considérables qu'on cherche en vain sur d'autres plans chinois. Le grand jardin 園義 *I yuan*, situé dans l'angle que font le mur méridional et le mur occidental de la ville chinoise, est représenté par le P. Hyacinthe comme un lac. On n'y découvre pas non plus le canal 漕河南 *Nan ho tsao*, qui est le prolongement méridional du 漕河北 *Pe ho tsao*, et qui commence au pont de pierre appelé 橋石大 *Ta chy khiao*, dans la grande rue qui va droit à l'est, et conduit à la porte du mur oriental de la ville chinoise.

Quant à la traduction française de l'ouvrage du P. Hyacinthe, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit écrite purement; on y rencontre quelquefois des passages peu intelligibles. L'auteur non plus n'a pas toujours su rendre le sens véritable des expressions russes. Par exemple il traduit сарачинское пшено (*saratchinskoe pcheno*) par *bled sarrazin* (*polygonum fagopyrum*); et l'on est ainsi tout étonné de voir qu'un bâtiment entier renferme le bled sarrazin destiné aux eunuques.

Ces pauvres gens seraient fort à plaindre s'ils étaient réduits à pareille pitance. Il paraît que le traducteur ignorait que *saratchinskoe pokeno* est l'expression ordinaire pour désigner le riz.

J. B. EYRIÈS. J. KLAPROTH, *rapporteur*.

Annals and antiquities of Rajasthan or the central and western Rajpoot states of India, by lieut. col. TOD. Tome I, Londres, 1829, avec une carte et 26 planches.

LE nom des Radjpoutes, à l'histoire desquels est consacré le bel et grand ouvrage de M. Tod, est déjà connu en Europe; et, malgré l'inexactitude et le peu d'étendue des notions que nous en ont données quelques voyageurs, il réveille, avec celui des Mahrattes, l'idée d'une race belliqueuse, hardie, qui sut résister avec courage aux invasions des conquérans de l'Inde, et qui, même épuisée par une lutte longue et inégale, n'accepta jamais complètement le joug auquel se soumirent les autres populations de ce pays. Le courage des Radjpoutes leur a valu une place honorable dans les ouvrages historiques des écrivains musulmans. Ce sont eux qui nous ont conservé le souvenir de quelques-uns de ces traits d'héroïsme que les Hindous du Radjasthan opposèrent au fanatisme impitoyable de leurs vainqueurs. Mais ces faits, altérés quelquefois par la partialité du narrateur, étaient en trop petit nombre pour satisfaire

la juste curiosité qu'ils faisaient naître; des opinions très-arrêtées sur la mollesse et la lâcheté des Hindous empêchaient qu'on les admît sans réserve; et quand même on eût ajouté foi au témoignage de ceux qui les rapportaient, on manquait d'une histoire qui en montrât l'enchaînement et fît voir comment il se pouvait faire que des Hindous eussent résisté pendant cinq siècles aux attaques des puissances formidables qui s'étaient successivement établies dans le nord de l'Inde. M. Tod, ancien agent politique de la Compagnie des Indes auprès des états radjpoutes, a résolu de remplir cette lacune. Placé par sa position au centre de leur ancienne puissance, familiarisé par un long séjour avec leur idiome, leurs mœurs, leurs lois, mais sur-tout soutenu dans ses recherches et dans ses voyages par un zèle et un enthousiasme dont les devoirs de la politique n'ont pas un seul instant ralenti l'ardeur, il a rassemblé les chroniques et les légendes locales, extrait ou fait traduire les poëmes consacrés à la louange des anciens rois; et de ces renseignemens réunis il a formé un ouvrage étendu, plein de faits entièrement neufs, et dont la place est marquée parmi les compositions les plus riches en notions historiques et géographiques, en détails de mœurs, en descriptions animées d'un pays et d'un peuple inconnus, auxquelles l'Inde ait jusqu'ici donné naissance. Si l'on réfléchit à la nature très-diverse des sources auxquelles a dû puiser M. Tod, depuis les listes des généalogistes jusqu'aux poëmes des chroniqueurs, on comprendra quelles difficultés

il a dû rencontrer en essayant de compléter les indications stériles des unes, et de réduire à un récit purement historique les fictions des autres. Parmi ces sources de l'histoire des Radjpoutes, les plus importantes sont, sans contredit, les grands poëmes des bardes (*Bardây*). La place élevée qu'ils occupent dans l'état comme poëtes de la nation et de ses rois, l'avantage qu'ils ont d'avoir été le plus souvent contemporains des événemens qu'ils racontent, le soin avec lequel ils recueillent les vieilles traditions, les histoires locales, les traits de mœurs que négligent quelquefois les historiens orientaux, tous ces mérites devaient engager M. Tod à leur faire de nombreux emprunts. Cette remarque expliquera sans doute suffisamment pourquoi des détails poétiques pour le fonds comme pour la forme ont trouvé place dans les récits de M. Tod. Si, d'après l'aveu si franc de l'auteur, cette méthode peut s'éloigner quelquefois de la sévérité du style historique, il est vrai de dire que nous lui devons un grand nombre de morceaux d'un intérêt réel, et qui jettent du jour sur le caractère et les usages des Radjpoutes, en même temps qu'ils donnent une haute idée du talent poétique de leurs bardes.

Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'un rapport ne peut faire connaître tout ce que contient de renseignemens neufs sur l'ouest de l'Inde un ouvrage dont le premier volume seulement n'a pas moins de 800 pages. Nous ne pouvons qu'indiquer d'une manière sommaire les sujets principaux qui y sont traités et l'ordre dans lequel les a disposés l'auteur.

L'ouvrage s'ouvre par une description du *Râdjasthân* ou *Radjpoutâna,* c'est-à-dire, *le pays des rois* ou *des fils des rois.* Dans son état actuel, le Radjasthân comprend toute la partie de l'Hindosthan située entre la vallée de l'Indus à l'ouest, le Boundelkhand à l'est, le *Djangaldes* au nord, et les monts Vindhya au sud, c'est-à-dire, entre le 22.ᵉ et le 30.ᵉ degrés de latitude nord, et entre le 69.ᵉ et le 78.ᵉ de longitude orientale. Les divisions politiques de ce pays sont au nombre de sept : Méwar ou Oudipour, Marwar ou Djodpour, Bikanir et Kischengurh, Kota, Boundi, compris sous la dénomination commune d'Harouti, Amber ou Djeypour, et le désert indien, qui s'étend le long de la vallée de l'Indus. La description géographique de cette vaste contrée forme la base sur laquelle M. Tod a élevé la partie historique et statistique de son ouvrage. Les matériaux en furent rassemblés depuis 1806 jusqu'en 1815, époque à laquelle l'auteur présenta au marquis de Hastings une carte du Râdjasthan complètement originale, et dont les positions les plus importantes avaient été vérifiées avec la plus scrupuleuse exactitude. Un exemple suffira pour montrer combien étaient fausses les notions qu'on avait sur le pays des Radjpoutes avant les voyages et les relevés de M. Tod. En 1806, le Méwar était une terre à-peu-près inconnue, et les positions des deux capitales Oudipour et Tchittore étaient précisément renversées. Tchittore était placé au sud-est d'Oudipour, tandis que sa position véritable est à l'est-nord-est de cette dernière ville.

Après la description géographique commencent les annales et les antiquités du Râdjasthan divisées en trois parties : la première intitulée *Histoire des tribus Radjpoutes*, comprenant huit chapitres; la seconde, *Essai sur le système féodal dans le Râdjasthan*, en cinq chapitres, avec un appendice; la troisième, *les Annales du Méwar*, suivies de sept chapitres sur les établissemens religieux, les fêtes et les coutumes du Méwar, et de sept autres contenant la relation du voyage de l'auteur dans le Marwar.

La première partie est un résumé de l'histoire primitive des Hindous puisée dans les listes généalogiques extraites des Pourânas, du Râmâyan et du Mahâbhârat. M. Tod a reproduit ces listes d'après Jones, Wilford et Bentley, en les complétant au moyen de listes trouvées chez les Radjpoutes, et auxquelles ces auteurs n'avaient certainement pu avoir accès. Cette partie de l'ouvrage pourrait ne pas paraître un préambule nécessaire de l'histoire des Radjpoutes, si l'on ne savait pas que les chefs des diverses principautés du Râdjasthân se disent issus des deux races royales les plus anciennes de l'Inde, les *Sûryavansas* et les *Tchandravansas*. Le chapitre le plus remarquable de cette partie est le septième, contenant le catalogue des trente-six tribus principales qui se partagent, depuis des époques anciennes, le Radjpoutana. Les renseignemens que M. Tod y a rassemblés sont de la plus grande importance pour l'histoire, et la manière dont ils sont présentés, avec l'indication des sources et la discussion des autorités

diverses, mérite l'approbation des lecteurs difficiles, que des rapprochemens purement étymologiques peuvent trouver quelquefois sévères (1). Cette partie de l'ouvrage donne le moyen de rattacher les familles qui ont joué un rôle brillant dans l'histoire du Rådjasthan aux anciens héros dont on trouve les listes généalogiques dans les Pourânas. La seconde partie, ou l'Essai sur le système féodal des Radjpoutes, se recommande par les mêmes mérites, la nouveauté et

(1) Il en est quelques-uns sur lesquels nous prenons la liberté de proposer nos doutes à M. Tod. L'auteur dérive le grec *genesis* des mots sanscrits *djanam* (naissance), et *es* pour *îshvara*, (maître); mais γένεσις, quoique dérivé du radical *djan* (engendrer), est un mot d'une formation analogue à μάθησις, *science*, et la finale *sis* est une désinence et non une altération du sanscrit *îshvara*. M. Tod, p. 47, rapproche *Bâhumân*, roi de la race du soleil, du persan *Bahman*; mais l'étymologie de ces deux mots ne favorise pas cette comparaison, car le sanscrit *Bâhumân* est composé de *bâhu* (bras), avec l'affixe possessif *mat*, tandis que *Bahman* dérive du zend *vôhû manô, optimus animus*. L'auteur, p. 213, compare le mot hindi *Raoul* que portent les souverains de Djesselmer, au nom de *Raoul*, roi des Normands; mais *Raoul* n'est que l'altération de *Radulf*, qui n'a plus de rapport avec le *Rawal* ou *Roul* des Radjpoutes. A la page 560, M. Tod établit que *pani*, épithète ordinaire de l'*eau*, désigne métaphoriquement l'*esprit*. Il nous semble qu'il y a là deux mots qui viennent de racines différentes. *Pani*, dans le sens d'*eau*, n'est autre que le sanscrit *pâniya* littéralement *ce qui doit être bu*. Dans le sens d'*esprit*, *pani* doit être l'altération pracrite du sanscrit *prânin*, *doué de souffle*, ou peut-être même de *prâna*, le φρήν des Grecs. On pourrait faire encore quelques remarques sur l'orthographe et sur l'explication de certains mots sanscrits; mais la critique serait injuste d'attacher à ces rapprochemens plus d'importance que n'y en a mis l'auteur lui-même, qui ne les a, le plus souvent, présentés qu'incidemment et en note.

le nombre des détails. L'auteur y démontre, ce nous semble avec évidence, que l'Hindosthan possédait, à des époques déjà anciennes, une organisation militaire à-peu-près identique à la féodalité du moyen âge.

Aux deux traités que nous venons d'indiquer succède la partie historique de l'ouvrage ou les Annales du Méwar, dont les princes appartiennent à la famille Grahilote ou Gehlote, la première des trente-six races royales du Râdjasthan. Le fondateur de cette dynastie est Keneksen (*Kanyakasena?*), que l'on dit issu de *Râma*, et qui, l'an 544 de notre ère, s'établit dans le Souràschtra. Au quatrième siècle, l'histoire mentionne la fondation de la ville jadis célèbre de Balabhipoura. Le sac de cette cité, ravagée par des barbares venus du nord en 524, forme une des grandes époques dans l'histoire de la race qui devait gouverner le Méwar, où on la trouve établie en 728. Vers cette époque, Tchittore, une des villes les plus fortes de ce pays, était soumise au roi d'Oudjein, un des successeurs du célèbre Tchandragoupta. Les historiens du Méwar font mention d'une attaque des Musulmans, qui s'avancèrent dans le pays en descendant de Mathourâ. Ils furent repoussés et poursuivis jusque dans le Guzarate par *Bappa*, de la race des rois de Balabhipoura, qui peu d'années après se rendit maître de Tchittore, et fonda la dynastie actuelle du Méwar. Une seconde invasion musulmane eut lieu sous *Khoman*, quatrième successeur de *Bappa*. L'armée ennemie avait pour chef le roi du Kho-

rasan, d'après les annales de Tchittore, qui placent ce fait entre 812 et 836. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'aucune de ces deux invasions n'est mentionnée par Ferischta, le mieux instruit des historiens musulmans de l'Inde. On sait, en effet, qu'il ne fait pas remonter au-delà du X.[e] siècle de notre ère les premières guerres des Gaznevides avec le roi de Lahore. Depuis le milieu du IX.[e] siècle jusqu'au XII.[e], l'histoire du Méwar est assez obscure, et le peu d'étendue des notions que donnent les chroniques nationales a engagé M. Tod à les supprimer tout-à-fait comme peu intéressantes pour le lecteur. Les détails précieux qui suivent sur le plus grand événement de cette époque, le renversement de la dynastie indienne de Delhi par les musulmans, rendent la suppression que nous venons d'indiquer moins regrettable. Cependant, quand on pense à la spécialité des détails dans lesquels a dû nécessairement entrer M. Tod pour établir son récit d'une manière incontestable et le conduire depuis le II.[e] siècle de notre ère jusqu'au XIX.[e], on eût desiré qu'il n'eût pas sacrifié, à des lecteurs qui pourront ne pas apprécier convenablement le mérite de ses longs travaux, des renseignemens historiques que d'autres eussent accueillis avec reconnaissence et intérêt. Après la chute de Delhi et la mort du roi de Tchittore, tué dans la dernière bataille qui assura la conquête des musulmans, les chroniques du Méwar donnent neuf princes jusqu'en 1290, et suivant Ferischta 1303, époque à laquelle Tchittore fut prise et saccagée pour

la première fois par Ala-eddin. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Tod le récit de cet événement mémorable, dont les circonstances tiennent plus du roman que de l'histoire, quoique la certitude des principaux détails repose sur le témoignage uniforme des bardes du Râdjasthan. L'héritier du Méwar se retira chez les Bhils, habitans primitifs des montagnes du Radjpoutana et du Malva, d'où sortit, quelques années plus tard, Hammir son successeur, qui s'empara de Tchittore, occupée à cette époque par les musulmans. Les deux siècles qui suivirent depuis Hammir jusqu'à l'invasion de Baber forment la partie la plus intéressante de l'histoire du Méwar. Le règne de *Kombhou*, celui de *Raemal*, quoiqu'il ait été troublé par les dissensions intestines qui désolèrent si souvent les états radjpoutes, enfin celui de *Sanga*, le rival de Baber, sont des morceaux d'un grand mérite dramatique, en même temps qu'il sont pleins de détails authentiques sur les mœurs de la population guerrière du Râdjasthan. Ce fut en 1528, selon les annales de Méwar, que *Sanga* s'opposa à la marche de Baber, qu'il tint long-temps assiégé dans son camp. Mais, vaincus par la supériorité de l'artillerie musulmane, les Radjpoutes furent battus, et *Sanga* mourut de ses blessures; quelques-uns prétendent même qu'il fut empoisonné. On peut dire que de cette époque date la décadence du Méwar. Tchittore, prise pour la seconde fois en 1533 par Bajazet, sultan du Guzarate, reprise par Houmayoun, qui la rendit à l'héritier de *Sanga*, enfin assiégée et ravagée de

la manière la plus cruelle par Akbar, ne se releva plus de ses ruines, et cessa d'être la capitale de la race royale. Toutefois l'histoire serait injuste envers les Radjpoutes si elle passait sous silence les efforts puissans que firent les héritiers du trône de Tchittore pour échapper au joug des Mogols. Pendant que le Méwar et l'Adjimer, séduits par la générosité d'Akbar, étaient transformés en fiefs relevant de la cour de de Delhi, *Pertâp* et son fils *Amra* défendaient dans les montagnes leur indépendance, et conservaient ce vif sentiment de la nationalité indienne qui a survécu chez les Radjpoutes aux victoires des Mogols, aux dissensions domestiques, aux invasions et aux pillages des Mahrattes, et, on peut l'ajouter, à la domination paisible de la compagnie des Indes. C'est seulement en 1614, sous Djehanguir, qu'eut lieu la soumission du chef des Radjpoutes à la cour de Delhi, après la résistance la plus héroïque dont fassent mention les annales du Méwar. A cette époque cesse l'histoire indépendante de ce pays, dont les destinées furent dès-lors mêlées à celles de l'empire mogol. Mais ce peuple excite toujours le plus grand intérêt chaque fois que, profitant des circonstances qui hâtèrent la chute de la puissance musulmane dans l'Inde, il se réveille pour reconquérir une indépendance de peu de durée, il est vrai, jusqu'à ce qu'il tombe, avec les Mahrattes, sous la domination de l'Angleterre.

A ce tableau historique, dont on ne peut contester le mérite, alors même qu'un lecteur sévère voudrait en retrancher quelques-unes des formes poétiques qui

ont inévitablement passé des compositions des bardes nationaux dans les récits de M. Tod, succède l'exposé des établissemens religieux, des fêtes et des coutumes du Méwar. Les chapitres consacrés à ces sujets curieux se distinguent par d'amples détails sur les Shivaites du Râdjasthan et sur les Djaïnas encore très-nombreux dans ce pays, et dont plusieurs planches gravées avec une rare perfection font connaître l'architecture si originale. L'auteur établit que les Radjpoutes sont une race étrangère qui a soumis les populations aborigènes, dont plusieurs subsistent encore dans le Râdjasthan sous le nom de *Bhil, Gaond* et *Méra*. Une esquisse de l'histoire de ces derniers est donnée dans la relation détaillée du voyage que fit l'auteur dans le Marwar à la fin de 1819. Outre des renseignemens géographiques et géologiques sur la partie de ce pays la plus rapprochée du Méwar, la relation de l'auteur contient des fragmens considérables de l'histoire du Marwar. On voit s'y développer les mêmes vertus et les mêmes vices qui forment les traits du caractère des Radjpoutes. C'est, comme dans le Méwar, un courage indomptable, une fidélité à toute épreuve, une haine profonde pour le joug de l'étranger, auquel leur désunion et l'épuisement qui suit les discordes civiles finissent toujours par les livrer. Si M. Tod, qui a étudié l'histoire de ces races singulières sur les lieux mêmes où elles ont vécu et dans les chroniques des bardes qui les ont célébrées, décrit avec enthousiasme les luttes sanglantes auxquelles elles succom-

bèrent, il signale aussi fortement les vices de cette organisation politique dont un homme de génie seul pouvait resserrer, pour le bien de tous, le lien à chaque instant rompu. Il montre comment, au milieu de la turbulence et de la discorde des chefs, le courage individuel le plus brillant devenait complètement inutile pour la défense commune. Le soin avec lequel il raconte les traits qui peuvent honorer les ennemis même les plus redoutables des Radjpoutes, prouve en outre qu'il n'a jamais sacrifié la vérité à une admiration exclusive pour ses héros. Les victoires et les cruautés des Musulmans ne lui ont pas fait oublier les grandes qualités d'un Baber et d'un Akbar. Les louanges sincères qu'il donne à leur génie et à leurs vertus nous paraissent une garantie de l'exactitude qu'il a dû apporter dans la composition des autres parties de ses annales, auxquelles l'histoire de l'Inde est redevable de tant d'acquisitions précieuses. C'est au moins une preuve de la bonne foi et de l'impartialité la plus honorable.

Après cette analyse succincte, nous donnerons un fragment des *Annales du Méwar* pour mettre le lecteur à même de juger de l'intérêt du récit et du mérite poétique des sources auxquelles a puisé M. Tod.

« Ala-eddin ayant recruté son armée revint as-
» siéger Tchittore : cet événement eut lieu, suivant
» les Annales, en *samvat* 1346, de notre ère 1290,
» et, suivant Ferischta, treize ans plus tard. Les
» Radjpoutes n'avaient pas encore eu le temps de
» réparer la perte de tant de vaillans hommes qui

» s'étaient sacrifiés pour le salut de leur prince.
» Ala-eddin pressa plus vigoureusement le siége
» et finit par occuper la pointe méridionale de la
» montagne, où il se retrancha. On prétend qu'on
» voit encore la place de ses tranchées; mais les
» assauts qui suivirent en firent élever tant d'autres
» qu'on ne peut s'en rapporter à cette assertion. L'au-
» teur du *Khoman Râsa* a trouvé dans l'issue dé-
» sastreuse de ce siége d'admirables matériaux pour
» son poëme. Il représente le *Râna* (roi), après une
» journée terrible, étendu sur son coussin, et, pen-
» dant les veilles inquiètes de la nuit, cherchant les
» moyens de sauver du désastre général au moins
» un de ses fils, quand ces mots, *je suis affamée*
» (*myn bhukha ho*), rompirent le silence de sa soli-
» tude. Levant les yeux, il vit, à la lueur douteuse
» de la lampe, s'avancer entre les colonnes de granit
» le fantôme majestueux de la déesse protectrice de
» Tchittore. — Pas encore rassasiée, répondit le roi;
» et cependant huit mille hommes de ma race sont tom-
» bés en offrande pour toi! — Il me faut des victimes
» royales; et, si douze rois couronnés du diadème
» ne donnent pas leur sang pour Tchittore, la sou-
» veraineté sortira de ta famille. A ces mots elle dis-
» parut. Le lendemain, le roi convoqua ses chefs et
» leur révéla cette vision; mais ils la traitèrent comme
» le songe d'une imagination troublée. Il leur ordonna
» de se réunir à minuit, et la déesse se montra de nou-
» veau, leur répétant les conditions auxquelles elle
» consentait à rester au milieu d'eux. — Des milliers

» de barbares ont jonché la terre, mais qu'est-ce que
» cette offrande pour moi? Couronne un prince chaque
» jour. Que les insignes de la royauté, le parasol,
» l'ombrelle, le chasse-mouche, proclament sa toute-
» puissance, et que pendant trois jours ses ordres
» soient souverains; que le quatrième il sorte pour
» rencontrer l'ennemi et sa destinée : à ce prix, je
» reste dans Tchittore. — Que ce recit soit une fiction
» du poëte, ou que cette scène ait été inventée pour
» animer l'esprit de résistance, peu importe; elle
» s'accorde avec la croyance de la tribu. La volonté
» clairement manifestée de la déesse de garder comme
» sa tiare les remparts de Tchittore à des conditions
» si conformes à l'esprit superstitieux et brave des
» Radjpoutes, était un gage qu'ils saisirent avidement
» et auquel l'événement répondit. Un généreux débat
» s'éleva entre les princes, dont chacun prétendait à
» l'honneur d'être la première victime. *Ursi* fit valoir
» son droit d'aînesse; il fut proclamé : l'ombrelle
» flotta au-dessus de sa tête, et le quatrième jour
» il abandonna la vie et sa courte dignité. *Adjaysi*,
» le second des princes, demanda à le suivre; mais
» c'était le fils bien-aimé de son père, et il consentit
» à se laisser précéder par ses frères. Onze étaient
» déjà tombés, et il ne restait plus qu'une victime
» à immoler au salut de la ville; alors le Râna appe-
» lant les chefs leur dit: maintenant je me dévoue pour
» Tchittore. Mais un sacrifice terrible devait précéder
» cet acte de dévouement : c'était le rite affreux ap-
» pelé *Djohur*, quand on massacre les femmes pour

» les sauver du déshonneur et de la captivité. Le bû-
» cher funéraire fut allumé dans la grande retraite sou-
» terraine, dans des appartemens impénétrables à la
» lumière du jour, et les défenseurs de Tchittore virent
» s'avancer la file des reines, leurs femmes et leurs
» filles, au nombre de plusieurs milliers. La belle
» *Padmanî* (la reine) fermait la marche à laquelle
» s'étaient réunies toutes les femmes, dont la beauté
» ou la jeunesse pouvait être souillée par la brutalité
» des Tartares. On les conduisit à la caverne, dont
» on referma l'entrée sur elles, et où elles trouvèrent
» dans les flammes un asile contre le déshonneur.
» Le Râna et le dernier de ses fils se disputèrent alors
» à qui se sacrifierait : mais le père l'emporta ; et *Adj-*
» *aysi*, pour obéir à ses ordres, traversa avec une
» troupe peu nombreuse les lignes de l'ennemi, et
» gagna Kailvarra en sûreté. Le Râna, content de voir
» que sa race n'était pas éteinte, se prépara à suivre
» ses braves fils, et appelant autour de lui les plus
» dévoués de la tribu, ceux pour lesquels la vie était dé-
» sormais insupportable, ils ouvrirent les portes, des-
» cendirent dans la plaine, et se précipitant avec le
» courage du désespoir sur l'ennemi, ils portèrent et
» trouvèrent la mort dans les rangs serrés d'Ala-eddin.
» Le vainqueur prit possession d'une ville inanimée,
» jonchée des cadavres de ses défenseurs, pendant que
» la fumée sortait encore de la retraite où avait péri
» l'objet de sa passion (*Padmanî*). Depuis ce jour
» de dévouement, la caverne a été sacrée ; aucun
» regard n'en a sondé l'obscure profondeur, et la su-

» perstition a placé à sa garde un énorme serpent
» dont le souffle empoisonné éteint la lumière qui
» pourrait guider les audacieux vers la place du sa-
» crifice. »

Eug. BURNOUF.

Rapport sur l'histoire ottomane publiée par M. de Hammer.

A L'EXCEPTION de la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot et de l'*Histoire des Huns* par Deguignes, il n'y a aucun ouvrage relatif à l'Orient, pour lequel il y ait eu autant d'auteurs originaux consultés, que l'*Histoire de l'Empire ottoman* de M. de Hammer. Ce travail a coûté plus de trente ans à notre savant collègue; il l'a entrepris sur l'invitation du célèbre historien Jean Muller. Ses voyages dans l'Orient, une correspondance suivie avec Constantinople et tout le Levant, ainsi qu'une foule de circonstances favorables, ont placé entre les mains ou à la disposition de M. de Hammer à-peu-près deux cents ouvrages écrits en turc, en arabe et en persan, et contenant l'histoire des Ottomans. Ces manuscrits contiennent les documens les plus authentiques et les plus anciens sur cette matière; entre autres la fameuse chronique d'*Ahmed ben Yahyah*, dont l'existence même paraissait incertaine à la critique impétueuse et peu réfléchie d'un Schloezer, accoutumé à déclarer fabuleux ou inutile tout ce qu'il ne connaissait pas.

La chute de l'empire d'Orient et la prise de Constantinople rendirent les Turcs une puissance européenne; pendant long-temps ils tinrent en échec les nations de cette partie du monde. A leur apparition sur les côtes de la Grèce, ces descendans des nomades de l'Asie ne se montrèrent pas aussi barbares que les autres peuples sortis des mêmes contrées pour envahir et dévaster les belles provinces de l'Europe moyenne et méridionale. La religion de Mahomet et le séjour prolongé de leurs ancêtres en Perse et dans l'Asie antérieure, avaient déjà introduit chez les Turcs, vainqueurs des derniers souverains de Constantinpole, une espèce de civilisation, qui pendant leur résidence en Europe, a fait des progrès et a produit parmi eux un état social organisé et une administration qui, bien que vicieuse, vaut pourtant mieux que celle de la Perse et des autres pays mahométans, puisqu'elle est fondée sur des lois stables et conformes au caractère et à la croyance de la nation.

Une histoire authentique de l'Empire turc était donc une chose desirable et même absolument nécessaire pour compléter l'histoire générale des temps modernes. Celle que M. de Hammer vient de publier rend inutiles les ouvrages antérieurs, faits tous sans critique ou d'après des matériaux incomplets et de peu de valeur. La connaissance des trois langues principales de l'Asie mahométane, une application et une ardeur peu communes, et un concours de conjonctures favorables, ont fait de M. de Hammer le seul savant de l'Europe capable d'entreprendre et d'exécuter un tra-

vail aussi vaste et aussi important. Ce n'est que justice que de dire qu'il a rempli avec succès la tâche de nous donner les annales turques comparées avec les récits des auteurs byzantins, hongrois, italiens et allemands, qui ont servi à les rectifier.

M. de Hammer a jugé à propos de conserver en partie les expressions et le style des historiens orientaux qui lui ont fourni les matériaux pour son travail. Quelques personnes en ont fait un sujet de blâme; d'antres ont cru reconnaître des inexactitudes et des inadvertances dans les traductions des textes orientaux et dans plusieurs points de critique historique. L'auteur a refuté en partie les derniers de ces reproches; il a déclaré à plusieurs reprises qu'il se proposait de défendre son style et sa manière de traiter l'histoire turque, quand il aura entièrement achevé son ouvrage. Nous croyons que l'équité exige de l'entendre avant de le condamner, et nous osons dire, que, si même il ne parvenait pas à faire goûter à tous ses lecteurs les beautés de la diction orientale qu'il a adoptée, il a droit à réclamer, en faveur d'un travail aussi pénible et aussi laborieux, l'application de la maxime d'Horace :

Ubi plura nitent... non ego paucis
Offendar maculis.

La partie faible de l'histoire des Ottomans sera toujours ce qui concerne l'origine de la branche de la grande famille des peuples turcs, de laquelle descendent les fondateurs de cet empire. Les historiens turcs eux-mêmes n'ont pu, faute de monu-

mens écrits, débrouiller cette origine. Ce ne sera que lorsque nous aurons acquis une connaissance plus complète de tous les dialectes turcs et turcomans de l'Asie moyenne, que nous parviendrons à classer les Turcs ottomans avec les tribus dont l'idiome se rapproche le plus de celui qui fait le fond de leur langue; plus qu'aucun autre dialecte turc, celui-ci est mêlé de mots arabes et persans. Quant à moi j'ai quelques raisons de penser que les Ottomans descendent des Ouzes, auxquels appartenaient aussi les Comans, parce que le dialecte de ces derniers se rapproche beaucoup plus du turc de Constantinople, qu'aucun autre des dialectes des tribus turques plus orientales.

Le premier volume de l'ouvrage de M. de Hammer comprend la période de l'histoire ottomane depuis 1300 jusqu'en 1453. On y voit les premiers fondemens de cette puissance formidable, qui devait un jour faire trembler l'Europe, jetés par Osman au milieu de l'Asie mineure, dans le canton d'*Œni* ou *Œghi*, située dans l'ancienne Phrygie Epictète, et au nord de la ville de Koutayéh. Son père, Erthogroul, originaire du Khorasan, était venu s'y établir en 1231. Erthogroul et son fils Osman étaient les vassaux et les alliés fidèles du sultan Ala-eddin; avec la mort de ce sultan, arivée en 1299, finit la dynastie des Seldjoukides de Roum, et Osman devint prince indépendant de la partie de l'Asie mineure située au sud des monts Olympe et Ermeni-tagh. A son décès (en 1326) une grande partie de l'Asie mineure occidentale lui obéissait et il fut enterré à Broûsse. Son fils Our khan

s'empara de Nicée et de Nicomédie, et jeta les premiers fondemens d'une administration régulière dans ses états. Sous son règne les turcs exécutèrent plusieurs descentes sur les côtes de l'Europe; elles préparèrent la conquête d'Andrinople, faite en 1361, par son sucesseur Mourad I.er Il est vraisemblable qu'elle aurait été bientôt suivie de la chute de Constantinople même, si Mourad n'eut été tué par Milosch Kobilovitch, dans la bataille de Kassova; ce qui mit un terme aux vastes conceptions militaires de ce sultan.

Son fils Bayazid assiégea le premier la capitale de l'empire byzantin : il effectua la première invasion en Hongrie et fit des conquêtes considérables dans l'Asie mineure et en Grèce. Il serait parvenu à s'emparer de Constantinople si l'invasion de Timour dans ses états ne s'y était opposée, et si la fortune, favorable à ce dernier dans la bataille d'Angora, n'eut pas fait tomber Bayazid entre les mains de son ennemi (1402).

Les guerres civiles par lesquelles les fils de Bayazid déchirèrent l'empire après sa mort, finirent par la bataille donnée dans les plaines de Tchamourli; elle assura la paisible possession du trône à Mohammed I.er Les guerres et les conquêtes de son fils aîné Mourad II, consolidèrent l'existence de l'empire ottoman, et Constantinople tomba en 1453 au pouvoir de Mohammed II.

C'est avec le récit de cet événement mémorable que finit le premier volume de l'ouvrage de M. de Hammer. Le second raconte la soumission entière de la

Servie, la conquête du Péloponèse, les guerres des Ottomans avec les Turcomans de l'Asie antérieure, celles de la Moldavie, la conquête d'Azov, de Kaffa et de Scutari, les invasions en Transylvanie et en Italie, les hauts faits et les conquêtes du sultan Sélim I.er, qui se terminèrent par celle de l'Égypte. Le troisième volume comprend les règnes de Soliman le Grand et de Sélim; il décrit leurs guerres avec l'Autriche, la Perse, la Pologne et la république de Venise, il finit avec la mort de Sélim en 1574. Le quatrième nous conduit jusqu'en 1623; on y voit la décadence de la puissance ottomane sous Mourad III et Mohammed III. Le cinquième est le dernier qui a été publié jusqu'à présent; il embrasse le règne glorieux de Mourad IV et ceux d'Ibrahim I.er et de Mohammed IV, jusqu'à la nomination du fameux grand vizir Mohammed Kœpirli, en 1656.

A la fin de chaque volume on trouve un grand nombre de notes explicatives et en partie très-étendues, des tables généalogiques et de petites cartes nécessaires pour l'intelligence du texte; en un mot rien n'est négligé pour porter de nouvelles lumières dans l'histoire ottomane. L'exactitude et la rapidité avec laquelle les volumes de cet ouvrage important ont paru nous fait espérer de le voir bientôt terminé. Il restera toujours un monument de la science et du zèle de son auteur, qui n'a pas à craindre d'être sitôt surpassé par d'autres écrivains qui voudraient s'engager dans la même carrière.

Klaproth.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 6 octobre 1829.

M. Ansaldo écrit de Constantinople et M. Huszar écrit de Vienne pour remercier de leur admission comme membres de la société.

M. H. H. Wilson, secrétaire de la Société de Calcutta, écrit pour remercier le conseil de l'envoi de trois n.os du Journal asiatique.

M. Palmblad d'Upsal adresse au conseil un exemplaire de sa *Géographie physique et politique* en suédois. L'ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Eyriès.

M. Mathieu envoie de Nancy un exemplaire d'un *Mémoire sur l'ancien château de Ludre* et sur les camps romains de la cité d'Afrique.

M. de Grégory offre au conseil un exemplaire de son *Mémoire sur la culture du maïs.*

M. Henry Tattam écrit en envoyant un mémoire de M. Osburn sur une momie égyptienne. M. Klaproth est chargé de faire un rapport sur ce mémoire.

M. Louis Marcus demande que la société encourage, par une souscription, la publication de son ouvrage intitulé : *Histoire des Colonies étrangères qui se sont établies dans l'Abyssinie depuis le 7.e siècle avant J. C. jusqu'au 4.e siècle de l'ère chrétienne*, &c. Cette demande est renvoyée à une commission formée de MM. de Lasteyrie, Saint-Martin et Reinaud.

M. Rifaud demande que la société souscrive pour un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage intitulé : *Voyage en Égypte et en Nubie*, &c., dont la publication est annoncée par un prospectus détaillé. La demande de

M. Rifaud est renvoyée à la commission chargée de faire un rapport sur celle de M. Marcus.

On dépose sur le bureau le 6.e volume de l'*histoire des Croisades* par M. Michaud; M. Reinaud est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

Des membres chargés de surveiller les progrès des ouvrages ordonnés ou encouragés par le conseil font leurs rapports ainsi qu'il suit :

La fin de la seconde partie du *Sacountalâ* est terminée; il ne reste plus que l'*appendice* évalué à cinq feuilles. L'impression en est commencée.

M. Stan.-Julien annonce qu'il vient de remettre à l'imprimerie les deux dernières feuilles de l'index du *Mencius*, et qu'il ne lui reste plus à donner que les *errata* du texte, de la version et des notes.

M. Brosset annonce qu'il a composé une grammaire géorgienne qu'il se propose de publier, quand la société aura fait paraître celle dont elle a ordonné l'impression. Il expose en même temps qu'il a déjà traduit une grande partie du code géorgien (1) dont on annonce à Londres une traduction russe, qui doit paraître prochainement.

L'impression du dictionnaire mandchou, retardée par diverses circonstances, sera bientot reprise. M. Klaproth pense qu'il serait plus convenable d'imprimer cet ouvrage avec le caractère mandchou de l'imprimerie royale, lequel est beaucoup plus petit que celui de la société. Le conseil arrête que M. Klaproth sera chargé de prendre le parti qui assurera le mieux la prompte reprise de cet ouvrage.

MM. Jouy et Kunst exposent que huit feuilles du dictionnaire chinois-latin du P. Basile de Glémona sont tirées, et que la neuvième est à l'impression.

On annonce que la première livraison de l'*Aboulféda*

---

(1) M. Brosset a donné sur ce Code une notice qui a été insérée dans le *Nouveau Journal asiatique* (n.o de mars 1829), tom. III, pag. 177-202.

lithographié par M. Jouy paraîtra avant la fin du mois, que la seconde du *Yu-kiao-li* va être commencée immédiatement, et que la troisième du *Vendidad sadé* paraîtra dans le courant de novembre.

M. Eyriès, en son nom et au nom de M. Klaproth, fait un rapport sur le plan et la description de Pékin, par le P. Hyacinthe (1).

M. Eug. Burnouf fait un rapport sur les Annales et antiquités du Râdjasthân par M. Tod (2).

THÉORIE DU JUDAISME *appliquée à la réforme des Israélites de tous les pays de l'Europe, et servant en même temps d'ouvrage préparatoire à la version du Talmud de Babylone, dédiée à* S. M. NICOLAS I.er, *par l'abbé* L. CHIARINI, *professeur de langues et d'antiquités orientales à l'Université royale de Warsovie, membre du Comité des Israélites et de plusieurs Sociétés savantes.*

PROSPECTUS.

GRACE aux lumières et à la tolérance qui caractérisent notre siècle, on peut, au nombre des questions qui intéressent l'humanité, aborder librement celle de l'émancipation des Juifs. Dohm, Grégoire, Thiéry, et d'autres écrivains remarquables, ont envisagé cette question sous un point de vue qui fait honneur à leurs nobles sentimens. Ils considèrent cette émancipation comme une dette publique dont les gouvernemens doivent se libérer au plus tôt dans leur propre intérêt. C'est là, disent-ils, le seul moyen de rendre les Juifs *plus heureux et plus utiles en même temps.*

Mais ces philanthropes célèbres, tout en plaidant la cause de l'infortune, ont omis plusieurs élémens qui doivent entrer dans la solution de ce problème. Ils ont jugé la nation israélite :

1.° Sur les dispositions d'un petit nombre d'individus éclairés et bien intentionnés, plutôt que sur celles de la masse entière qui est loin d'avoir les mêmes lumières et les mêmes intentions;

---

(1) Voyez ci-devant, p. 356.
(2) Voyez ci-devant, p. 374.

2.° Sur l'état des Juifs en France, et dans quelques autres pays de l'Europe, où ils sont moins nombreux, moins compacts qu'en Pologne et en Russie, et par conséquent plus disposés à secouer leurs préjugés les plus grossiers:

3.° Sur le témoignage de quelques auteurs non-juifs, incapables de porter un jugement motivé du Judaïsme, et non sur l'autorité des Rabbins et autres docteurs israélites;

4.° Enfin, sur la tendance de la religion de la Bible, et non sur les maximes intolérantes du Talmud de Babylone, qui est aujourd'hui le Code sacré de la Synagogue.

Voilà comment ces divers auteurs ont erré dans les jugemens qu'ils ont émis sur cette question; voilà comment, d'accord sur le but, ils se sont tous égarés dans l'appréciation des moyens. Ils ont cru les Juifs susceptibles d'être réformés sans avoir auparavant réformé le Judaïsme; ils n'ont pas compris que la masse des Israélites se refuserait même aux bienfaits d'une réforme qui les mettrait en collision avec leur conscience, en les détachant du *Mosaïsme* et du *Judaïsme en même temps*.

L'abbé L. Chiarini, auteur de l'ouvrage que nous annonçons et qui est actuellement sous presse, a d'avance prévu toutes ces difficultés pour les résoudre victorieusement. Comme les écrivains que nous avons cités, il veut la réforme des Juifs, il la montre lente, graduelle, pénible même, mais il la montre inévitable.

Tirant ses argumens de l'état actuel des Juifs, il prouve que ce n'est (comme on l'a prétendu jusqu'ici) ni par des faveurs, ni par des vexations, qu'on pourra les ramener vers une doctrine plus tolérante, mais par le raisonnement et leur propre conviction. Abordant ensuite l'esprit des livres qu'ils regardent comme divinement inspirés, il voit encore un grand pas vers leur réforme dans une version complète du Talmud de Babylone; il prouve que l'une doit marcher de concert avec l'autre, et conduire vers un résultat infaillible. En effet, le texte exact d'un livre mal connu jusqu'à ce jour permettra enfin aux non-Juifs d'étudier à fond le caractère religieux des Israélites, caractère entaché de préjugés talmudiques jusque dans les détails de la vie privée. Ce sera comme un flambeau qui portera la clarté dans cette ombre mystérieuse dont il cherche à s'envelopper. La réforme des Juifs, aux yeux de l'abbé L. Chiarini, est renfermée tout entière dans cette définition : *Retour spontané du Judaïsme au*

Mosaïsme, c'est-à-dire du Talmud à la Bible; des argumentations rabbiniques à l'esprit de l'Ancien-Testament.

Cette réforme sera *indirecte*, en ce sens que les non-Juifs puiseront dans la lecture du Talmud les connaissances nécessaires pour lui donner une direction uniforme et telle que la commande l'état où se trouve actuellement la nation israélite; elle sera *directe*, en ce sens qu'on corrigera la mauvaise tendance de l'éducation actuelle des Juifs par une méthode d'enseignement que M. Chiarini développe avec une précision remarquable, et qu'on attirera l'intervention bienveillante du gouvernement sur les premières études des jeunes adeptes de la Synagogue.

Un pareil projet, si beau, si libéral, ne pouvait manquer d'appeler sur son auteur l'attention d'un gouvernement éclairé. L'abbé Chiarini a trouvé dans S. M. Nicolas I.er, empereur de toutes les Russies, un auguste appréciateur de ses intentions philanthropiques. Ce prince, voulant marquer son règne par cette amélioration immense, a non seulement agréé la double dédicace de la *Version du Talmud* et de la *Théorie du Judaïsme* que nous annonçons aujourd'hui; mais il a secondé les vues de l'auteur avec une libéralité digne d'un si grand monarque. Voici en quels termes honorables s'exprime le décret impérial, inséré dans le *Courrier* de Warsovie, le 2 août 1829:

« Le ministre secrétaire d'Etat, &c., a l'honneur de faire savoir » à l'abbé L. Chiarini, professeur de l'Université royale de Warsovie, que S. M. l'Empereur et roi a daigné permettre que son » ouvrage intitulé: *Théorie du Judaïsme, appliquée à la Réforme* » *des Israélites de tous les pays de l'Europe*, lui fût dédiée, et » elle lui a assigné pour l'imprimer, soit en France, soit en Angleterre, la somme de 6,000 florins de Pologne.

» S. M., reconnaissant en outre l'utilité qui résulterait d'une » version complète du Talmud en langue française (accompagnée » de commentaires), que M. l'abbé Chiarini s'est offert d'effectuer, moyennant l'assistance de quelques collaborateurs, et de » publier en six volumes in-folio de 1000 pages environ, accorde » pour les frais de cette version une subvention à raison de 12,000 » florins par volume, de manière que, chaque fois qu'il déposera » entre les mains du gouvernement la douzième partie de chaque » volume, il lui soit acquitté la somme de 1,000 florins. »

Warsovie, le 10 Juillet 1829.

« *Signé* ÉTIENNE, comte GRABOWSKI. »

Le professeur Chiarini a divisé sa *Théorie du Judaïsme* en trois parties : la première contient un examen critique de tous les auteurs marquans qui ont écrit sur le Judaïsme, dans tous les pays et toutes les langues de l'Europe ; la deuxième dévoile le véritable esprit du Judaïsme, sa doctrine anti-sociale, sa tendance pernicieuse ; tous les argumens qu'elle renferme découlent de citations méthodiquement puisées dans le Talmud et autres livres obligatoires ; la troisième, enfin, indique les moyens les plus efficaces pour la réforme des Juifs, et résout le grand problème si souvent débattu et jamais tranché, celui de les rendre *heureux et utiles aux pays qui leur accordent un asile.*

Mais si l'on veut envisager l'ouvrage sous un point de vue plus général, on peut le diviser en partie *spéculative* et partie *pratique.* Le premier volume embrassera la première, le second traitera la deuxième. Ces deux volumes, forts de 400 à 500 pages chacun, *format in-8.°*, sortiront des presses de M. Pinard, et rien ne sera négligé pour que la beauté de l'édition, l'exactitude minutieuse de sa correction, répondent à l'importance de l'ouvrage.

Paris, le 20 août 1829.

J. Barbezat, *éditeur.*

(DÉCEMBRE 1829.)

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Histoire des révolutions de l'Arménie, sous le règne d'Arsace II, pendant le IVe siècle, par M. SAINT-MARTIN.

AVERTISSEMENT.

J'ai entrepris depuis plusieurs années de donner une nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire* composée par Lebeau. Il en a déjà paru dix volumes. Cet ouvrage a été beaucoup augmenté par les notes et les nombreux éclaircissemens que j'y ai ajoutés. J'y ai fait aussi beaucoup de corrections; elles sont toutes appuyées sur des preuves développées. J'ai en outre inséré dans le corps de l'ouvrage des additions considérables, tirées pour la plupart des écrivains orientaux. Elles pourront, à ce titre, mériter de fixer l'attention des personnes qui s'intéressent aux lettres orientales, et qui n'auraient peut-être pas songé à les chercher dans l'ouvrage où elles se trouvent. Plusieurs de ces additions forment des morceaux d'histoire assez étendus. Celui que j'en extrais, pour le reproduire dans le *Journal asiatique*, avec de très-légers changemens, commandés par sa séparation du texte auquel il appartient, me paraît un des plus intéressans par l'importance des événemens qu'il retrace et l'époque à laquelle ces événemens appartiennent. On y verra comment, ainsi que dans mes autres ouvrages, je me suis attaché à rapprocher, à comparer, à éclaircir les uns par

les autres, les renseignemens que donnent les écrivains tant grecs que latins, et ceux que fournissent les auteurs orientaux, renseignemens rares, confus, presque toujours mutilés, et qui paraissent souvent contradictoires. C'est la méthode que j'ai suivie dans tout mon travail sur l'histoire du Bas-Empire, travail long et pénible, qui demande des recherches aussi nombreuses que variées. Je souhaite que l'extrait que je reproduis ici puisse être agréable aux lecteurs du *Journal asiatique*, et qu'il leur donne le desir de connaître mon travail d'une manière plus particulière.

---

§. I. *Situation de l'Arménie au commencement du IV.e siècle* (1).

TIRIDATE, le premier roi chrétien de l'Arménie, cessa de vivre en l'an 314, après un règne de cinquante-six ans (2). A l'imitation de ses prédé-

---

(1) Faust. Byz. *Hist. arm.* l. III, c. 3-11. — Mos. Chor. *Hist. arm.* l. II, c. 89 et l. III, c. 2-10.

(2) On voit que Gibbon (trad. franç. t. II, p. 161 et 349-356, et 368; t. III, p. 463) a cherché à faire usage, dans son histoire, des renseignemens fournis par Moïse de Khoren, le seul des historiens arméniens qui ait été traduit en latin (Lond. 1736, un vol. *in-4.o*). Gibbon ne s'est pas aperçu des difficultés chronologiques et historiques que présentent les récits de cet écrivain. Avant de les combiner avec les narrations des auteurs occidentaux, il fallait soumettre le texte de Moïse de Khoren à une discussion très-approfondie, et ne pas se contenter d'une lecture superficielle. Faute d'une telle attention, Gibbon a altéré les renseignemens qu'il y a puisés, et il les a rendus plus fautifs qu'ils ne le sont dans l'original. Ce jugement s'applique également à tout ce que l'historien anglais a tiré de l'auteur arménien. L'histoire de Moïse de Khoren a été pour moi l'objet d'un travail particulier, dans lequel j'ai discuté son texte de tout point,

cesseurs, il fut l'allié des Romains, en ménageant cependant les rois de Perse, qui l'entraînèrent quelquefois dans des alliances passagères (1). Son fils, Chosroès II, fut placé sur le trône par les Romains (2), qui lui fournirent une armée commandée par un certain Antiochus (3). Il suivit une politique à peu

---

et c'est avec confiance que je présente les résultats que je place ici, et ceux qui entreront dans la suite de mon travail supplémentaire. Pour faire juger de la différence qui existe sur ce point entre moi et Gibbon, je me contenterai de remarquer qu'il a commis presque partout un anachronisme d'une trentaine d'années, d'où il s'ensuit qu'il rapporte au règne de Constance des événemens arrivés sous Constantin. Il n'a donc pu reconnaître la liaison véritable qui existe entre l'histoire romaine et celle de l'Arménie, ni se faire une juste idée des raisons qui portèrent Constantin, vers la fin de sa vie, à faire la guerre aux Perses, non plus que des motifs qui retinrent si long-temps Constance dans l'Orient.

(1) On sait que Tiridate fut obligé, vers la fin de son règne, de soutenir une guerre contre Maximin, à cause de son attachement pour la religion chrétienne. Il avait antérieurement soutenu, comme allié des Perses, plusieurs autres guerres contre les Romains, nous en avons pour preuve le surnom d'*Armeniacus maximus*, que Galérius prenait pour la sixième fois, en 311, comme on le voit par l'édit de persécution qu'il publia en cette année. *Voy.* Euseb. *Hist. eccl.* l. VIII, c. 17.

(2) Selon Moïse de Khoren, II, 76, Tiridate, son père, avait eu, avant son avénement, des relations intimes avec Licinius, on peut donc croire que ce fut cet empereur qui rendit à Chosroès la couronne d'Arménie. Licinius, depuis la mort de Maximin, arrivée au mois d'août de l'an 313, était le maître de l'Orient, et par conséquent en mesure de secourir les Arméniens.

(3) Il est question dans le *Code Théodosien* (l. III, *de inf. his quæ sub tyr.*) d'un Antiochus qui vivait à la même époque, et qui était, en 326, préfet des veilles à Rome, *præfectus vigilum*. Un fragment du même ouvrage récemment découvert par

près pareille : tranquille du côté de l'empire, pour l'être également du côté de l'Orient, il se soumit à payer un tribut à la Perse. Cette soumission honteuse ne lui procura cependant pas le repos qu'il cherchait, il fut constamment harcelé par les Alains, les Massagètes et les autres Barbares du Nord, excités sous main par les Perses, et qui franchirent plusieurs fois le mont Caucase, pour faire des irruptions dans l'Arménie. Chosroès prit enfin le parti de rompre avec de perfides alliés, et d'implorer contre eux le secours des Romains. Il mourut alors, après un règne de neuf ans, et il laissa la couronne à son fils Diran, qui monta sur le trône en la dix-septième année de Constantin, en l'an 322. Arschavir, de la race de Camsar (1), le plus illustre des princes arméniens, le premier en dignité après le roi, saisit les rênes du gouvernement et conserva la couronne à Diran, qui, soutenu par les Romains, battit les

---

M. Amédée Peyron, et inséré dans le tom. XXVIII des *Mémoires de l'Académie de Turin*, fait voir que cet Antiochus occupait déjà les mêmes fonctions en l'an 319. Il se pourrait qu'il eût été antérieurement envoyé en Arménie.

(1) Les princes de la famille de Camsar descendaient d'une branche des Arsacides, qui régnait dans la Bactriane. Ils se réfugièrent en Arménie, sous le règne de Tiridate, pour fuir les persécutions des Perses; ils y reçurent de ce prince les provinces d'Arscharouni et de Schirak, dans l'Arménie centrale, sur les bords de l'Araxe. Ils en conservèrent la possession jusqu'au VIII.e siècle. *Voyez* ce que j'ai dit à ce sujet dans mes *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, t. I, p. 109, 111, 112 et *passim*. *Voyez* aussi un article que j'ai inséré dans la *Biographie universelle*, t. XXXIII, p. 374.

Perses et les chassa de l'Arménie. Ce nouveau roi imita la conduite de son prédécesseur, en payant également tribut aux Romains et aux Perses. Il chercha à garder la neutralité entre les deux empires; et il fut la victime de cette politique insensée.

Diran était dépourvu des qualités nécessaires à un roi, et l'Arménie ne fut sous son gouvernement qu'un théâtre de troubles. Plusieurs familles puissantes persécutées par lui embrassèrent secrètement le parti de Sapor II ou Schahpour, qui était alors roi de Perse, et elles favorisèrent les projets qu'il avait contre l'Arménie. Un traître nommé Phisak, chambellan du prince arménien, s'entendit avec Varaz-schahpour, gouverneur (1) de l'Atropatène (2), pour livrer son maître à Sapor. Excité par leurs sourdes manœuvres, celui-ci ne tarda pas à montrer des intentions hostiles, prétendant que Diran avait manifesté le desir de chasser de la Perse la race de Sasan, pour y replacer la famille des Arsacides, qui y avait régné autrefois. Le gouverneur de l'Atropatène, qui était d'accord avec le traître Phisak, sollicita une entrevue avec le roi d'Arménie, sous le prétexte de lui demander une explication : elle

(1) Les auteurs arméniens lui donnent le titre de *Marzban* c'est-à-dire, *commandant de frontière*. C'était une des plus grandes dignités de la Perse. *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 320.

(2) Ce pays, nommé *Aderbadagan* par les Arméniens et par les anciens Perses, est l'*Aderbaïdjan* des modernes; il comprenait toute la partie montagneuse de la Médie, limitrophe de l'Arménie. *Voyez* mes *Mém. hist. &c.* t. I, p. 128 et 129.

lui fut accordée. Varaz-schahpour entra alors en Arménie, suivi de trois mille Perses, et il parvint jusqu'au canton d'Abahouni (1), non loin des sources du Tigre et de l'Euphrate; là, au milieu d'une partie de chasse, secondé par ses infâmes auxiliaires, il surprend le roi sans défense, et il l'emmène prisonnier avec sa femme et le prince Arsace son fils. Diran fut à peine en la puissance de son ravisseur, que ce barbare le priva de la vue en lui faisant passer un charbon ardent sur les yeux, il le conduisit ensuite dans l'Assyrie où se trouvait Sapor. Les Arméniens, avertis trop tard du malheur de leur souverain, se mirent à la poursuite du général ennemi, mais ils ne purent l'atteindre, et quelques ravages commis sur le territoire des Perses furent la seule satisfaction qu'ils obtinrent. Tous les princes et les grands de l'Arménie, fidèles à la cause de leur patrie, s'assemblèrent pour aviser au moyen de sauver l'état des malheurs qui le menaçaient. Ils résolurent d'un commun accord d'implorer l'assistance des Romains; Arschavir, prince de Schirak, et Antiochus, prince de Siounie (2), furent envoyés à Constantinople, pour y demander du secours. C'est en l'an 337 que cette révolution arriva. Il est facile de voir qu'elle fut la principale cause

---

(1) *Mem. hist. sur l'Arm.* t. I, p. 100.

(2) La Siounie était une des provinces de l'Arménie orientale, elle formait une principauté particulière, qui se conserva dans la même famille, jusqu'à la fin du XII.e siècle. *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 142 et 143.

de la déclaration de guerre que Constantin fit aux Perses, et de l'expédition qu'il entreprit contre eux cette même année. Elle fut interrompue par sa mort, qui arriva dans ces circonstances; mais elle fut continuée par Constance, qui était à Antioche quand son père cessa de vivre. Il y avait seize ans que Diran régnait, quand il fut aveuglé par le perfide Varaz-schahpour.

Cependant le roi de Perse n'avait pas perdu de temps pour entrer dans l'Arménie; secondé par les traîtres qui l'avaient appelé, il n'eut pas de peine à envahir tout le pays, et les princes fidèles n'eurent d'autre ressource que de se réfugier sur le territoire romain, où ils trouvèrent un asile. Sapor prit des ôtages pour s'assurer de la soumission des princes, qui n'avaient pas quitté leur pays, puis il en confia le gouvernement à sa créature Valinak, parent du prince de Siounie, à qui il confia aussi le commandement de l'armée, chargée de défendre la frontière orientale de l'Arménie, et il en dépouilla le prince Amadounien (1) Vahan. Il porta ensuite ses armes sur les terres de l'empire (2). Les Arméniens

(1) C'est le nom d'une famille de dynastes ou princes arméniens, qui passaient pour descendre d'une race juive venue de la Médie au I.er siècle de notre ère. *Voy*. Mos. de Khoren. l. II, c. 54.

(2) C'est à cette époque que les Arméniens, alliés de Sapor, firent sur le territoire romain les incursions dont parle Julien (*Orat. I*, p. 18 et 19, édit. Spanh.). Si l'on s'en rapportait au témoignage sans doute bien exagéré de l'historien arménien Moïse

qui s'y étaient réfugiés rallièrent toutes leurs forces, et secondés par des troupes romaines, ils furent bientôt en mesure de reprendre l'offensive. L'empereur et les fugitifs arméniens vinrent camper à Satala, dans la partie septentrionale de la petite Arménie, sur les bords de l'Euphrate, d'où ils se mirent en marche pour pénétrer dans la grande Arménie; arrivés dans la province de Pasen (1), au nord de l'Araxe, ils y rencontrèrent les Perses, qui furent complètement défaits auprès d'un bourg nommé Oskha. L'avantage fut si décisif, que les ennemis furent obligés d'abandonner toute l'Arménie. L'empereur en confia l'administration à Arschavir et à Antiochus. Tous les princes qui s'étaient bien conduits furent comblés de présens, et magnifiquement récompensés par Constance.

Ces revers, et sans doute le peu de succès qu'il obtenait du côté de la Mésopotamie et devant Nisibe, portèrent le roi de Perse à demander la paix, et à ajourner pour le moment ses desseins sur l'Arménie. L'empereur exigea avant tout la liberté de Diran et de ceux qui avaient été emmenés captifs avec lui. Sapor, pour montrer la sincérité de ses intentions, fit écorcher vif Varaz-schahpour, qui avait été la cause de la guerre, et Diran fut ren-

---

de Khoren (l. III, c. 18), Sapor aurait à cette époque pénétré jusque dans la Bithynie.

(1) Province de l'Arménie centrale, qui fut appelée Phasiane par les Grecs du moyen âge, et sur laquelle on peut voir les *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 107.

voyé avec honneur dans son royaume; mais ce prince, désormais incapable de régner par lui-même, refusa de reprendre la couronne. Son fils Arsace fut alors placé sur le trône par le roi de Perse (1); pour Diran, il se retira dans une habitation qu'il avait choisie au pied du mont Arakadz (2), où il vécut encore long-temps. Quand à son fils, il suivit la politique versatile de ses prédécesseurs; son élévation, dont il était en partie redevable au roi de Perse, qui lui avait permis de rentrer en Arménie, le mit dans la dépendance de ce prince : il fut donc son tributaire. Par cette conduite il s'éloigna des Romains, dont la puissante assistance lui avait conservé la couronne. Arsace ne rompit cependant jamais entièrement avec eux. Toujours ballotté entre les deux empires, la durée de son règne ne fut qu'une longue série d'agitations et de troubles fomentés par le roi de Perse, qui ne cessa de harceler l'Arménie qu'il convoitait. Si, après la victoire de Constance et la délivrance du royaume par les troupes romaines, Sapor consentit à laisser la couronne à Arsace, c'est que les pertes qu'il avait éprouvées le forcèrent de remettre à des temps plus favorables l'accomplissement de ses projets.

---

(1) On pourrait même croire, d'après Moïse de Khoren (l. III, c. 18), qu'aussitôt après la prise et la mutilation de Diran, Sapor avait fait proclamer roi le fils de cet infortuné monarque; il serait possible qu'en effet Sapor en eût agi ainsi, pour faciliter ses succès.

(2) Chaîne de montagnes dans la province d'Ararat au nord de l'Araxe. *Voy.* mes *Mém. sur l'Arm.* t. I, p. 47.

§. II. *Arsace allié des Perses* (1).

Quoique les forces de Constance eussent été suffisantes pour contraindre les Perses d'abandonner l'Arménie qu'ils avaient envahie, et de laisser remonter Arsace sur le trône de ses ayeux, Sapor avait été cependant assez adroit politique pour se réserver tout l'avantage d'un traité qui semblait le dépouiller de sa conquête. Convaincu qu'il n'aurait pu rester le maître de l'Arménie, ayant pour adversaires tous les princes et dynastes du pays soutenus par les Romains, il prit des mesures pour en conserver la possession, sous le nom d'un prince qui lui serait tout dévoué. En s'obstinant à garder l'Arménie malgré elle, il aurait été obligé d'y laisser la meilleure partie des troupes dont il avait besoin, pour résister aux Barbares du Nord et de l'Orient, qui attiraient toute son attention sur d'autres points de son empire (2). S'il y plaçait au contraire un prince arsacide, son alliance ou sa neutralité lui étaient également utiles, puisqu'elles lui procuraient ou un accroissement de force, ou au moins une barrière pour couvrir une grande partie de ses

(1) Faust. Byz. *Hist. arm.*, l. 3, c. 21 et 22. — Mos. *Hist. arm.*, l. 3, c. 17 et 18.

(2) La guerre dans laquelle les Perses étaient alors engagés contre ces peuples, avait été la principale des raisons que Sapor avait eues pour conclure la paix avec Constance. Moïse de Khoren, (l. III, c. 19) parle aussi des longues guerres que le roi de Perse fut obligé de soutenir contre les nations du nord.

états, contre les attaques des Romains. Il pouvait alors, en cas de guerre, borner aux rives du Tigre et de l'Euphrate, le théâtre des hostilités. Sapor avait donc su tirer le meilleur parti possible des circonstances, en se décidant à rendre la liberté au roi de Diran et en le renvoyant avec honneur dans son royaume, qu'il était devenu incapable de gouverner. L'élévation d'Arsace, fils de Diran dont il sut flatter l'ambition, et qu'il fit déclarer roi au défaut de son père, rendit inutiles les succès des Romains, et remit pour ainsi dire l'Arménie au pouvoir des Perses. Sapor acheva de séduire Arsace par les présens et les marques d'amitié dont il le combla. Il le fit accompagner d'une suite aussi belle que nombreuse et il le reconduisit lui-même dans ses états. Toutefois il ne négligea pas pour sa sûreté de prendre des ôtages, soit du nouveau roi, soit des seigneurs arméniens, dont il n'était pas moins nécessaire de s'assurer, parce que leur puissance était aussi considérable que celle du souverain (1). On concevra sans peine

(1) Un auteur Arménien qui vivait au milieu du dixième siècle de notre ère, atteste qu'au temps du Roi Arsace, il existait en Arménie cent soixante-dix familles souveraines, dont il donne les noms. Cet auteur, appelé Mesrob, a écrit une histoire du patriarche Nersès 1.er C'est dans cet ouvrage, imprimé à Madras, dans l'Inde, en 1775, qu'il rapporte les noms de ces familles (c. 1, p. 64 et 65). On voit dans plusieurs passages de l'histoire d'Arménie écrite au cinquième siècle, par Moïse de Khoren, que les différens satrapes et dynastes arméniens, prenaient une part active au gouvernement. Une lettre d'Arsace; l. 3, c. 29, porte une suscription qui en est la preuve. On y lit : *Arsace, roi des peuples de la grande Arménie, et tous les dynastes arméniens, &c.*

qu'un prince, parvenu au trône par une telle influence, ne devait pas être un allié fort utile pour l'empire. Il resta, il est vrai, en bonne intelligence avec les Romains; mais c'est que le roi de Perse, occupé de guerres éloignées, n'avait pas alors besoin de ses services, car il est certain qu'Arsace était bien plus son allié que celui de Constance.

§. III. *Arsace rétablit l'administration intérieure du royaume* (1).

Le premier soin d'Arsace fut de réparer les maux que l'Arménie avait soufferts, par l'occupation étrangère, pendant la captivité de son père. Les princes et les chefs de race qui avaient été forcés de s'expatrier, rentrèrent dans la possession de leurs terres et de leurs dignités. L'administration intérieure du royaume, tant civile que militaire, fut rétablie conformément aux anciens usages. Les quatre frontières de l'Arménie furent confiées aux seigneurs qui en avaient toujours eu la garde sous le titre de *Pétéaschkh* (2), ou commandant militaire. Des troupes, en nombre suffisant, furent assignées à chacun d'eux. La direction des affaires civiles et financières fut rendue à la race des Kénouniens (3) qui en était chargée antérieurement.

---

(1) Faust. Byz. *Hist. arm.* l. IV, c. 1 et 2.

(2) Cette dignité répondait à celle de *Marzban* ou *gardien de frontière* chez les Perses.

(3) Cette famille descendait, selon Moïse de Khoren (l. I, c. 22, et l. II, c. 7), des enfans de Sennacherib roi d'Assyrie, qui, selon le livre des Rois (XI, c. 19, 37), se réfugièrent en Arménie

Tout fut enfin remis dans l'ancien état. Les princes de la puissante famille des Mamigoniens avaient abandonné leur souveraineté, pour éviter le joug des Perses. Ils s'étaient réfugiés dans les possessions qu'ils avaient au milieu des montagnes presqu'inaccessibles, qui séparent l'Arménie de la Colchide et du Pont. Arsace les rappela, à sa cour, et ils retrouvèrent auprès de lui la considération et l'influence dont ils avaient joui sous les règnes précédens. C'est sur eux qu'il se déchargea du soin de remettre son armée sur un pied respectable, et Vasak le plus illustre de ces princes, qui avait élevé son enfance, fut créé *sparabied* (1) ou connétable. Mais il convient d'entrer dans quelques détails plus particuliers sur l'origine de cette famille, dont il sera si souvent question dans la suite.

§. IV. *Origine de la famille des Mamigoniens* (2).

A l'époque dont il s'agit, la race des Mamigoniens possédait la souveraineté de la province de Daron. Ce canton était compris dans le Douroupéran (3), l'une des quinze grandes divisions de l'Arménie. C'était

---

après le meurtre de leur père. Le chef de cette famille fut créé grand échanson, vers l'an 150 avant J.-C., par le roi Valarsace, fondateur de la dynastie arsacide en Arménie. C'est de cette fonction que vient le nom de *Kenouni*, dont le sens est en arménien *qui a le vin*.

(1) Ou selon l'origine de ce mot, *général de la cavalerie*, *magister equitum*. *Voyez* sur cette étymologie, *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.*, t. I, p. 298, 299 et 300.

(2) Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. 2, c. 78.

(3) Pour plus de détails sur ces deux pays, *Mém. hist. et géo. sur l'Arm.*, t. I, p. 98-102.

une grande, belle et fertile plaine située au centre du royaume, non loin des sources du Tigre, au revers septentrional des montagnes qui donnent naissance à ce fleuve. Des rivières et de nombreux ruisseaux la parcourent dans tous les sens; leurs eaux servent à grossir le principal bras de l'Euphrate, celui que les anciens connurent plus particulièrement sous le nom d'Arsanias, qui se reproduit en Arménien sous la forme *Aradzani* (1). Ce pays contenait plusieurs villes considérables, parmi lesquelles on distinguait celle de Mousch, qui existe encore. On y trouvait aussi le célèbre monastère consacré à la mémoire de saint Jean-Baptiste; il avait été élevé par saint Grégoire l'illuminateur, sur les ruines des temples dédiés aux anciens dieux du pays, dans l'antique cité d'*Aschdischad*, ou *la ville des sacrifices*. C'est là que saint Grégoire avait prêché l'évangile aux Arméniens encore idolâtres, et qu'il avait placé une nombreuse colonie de moines grecs et syriens, destinés à terminer son ouvrage. Ce lieu, sous le nom de *Sourp-Garabied*, ou *le saint précurseur*, est encore révéré de tous les Arméniens qui y vont en pèlerinage (2). Les Mamigoniens joignaient à la souveraineté de ce canton, la possession de quelques vallées et de plusieurs forts dans la province de Daik (3), située au milieu des monts

---

(1) Voyez sur ce nom, ce que j'ai dit *Journal des Savans*, année 1820, p. 109.

(2) *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 101.

(3) Cette province située dans la partie nord-ouest de l'Arménie, dans les montagnes qui séparent le territoire de Trébizonde,

Paryadres, nommés *Barkhar* par les Arméniens. Ces domaines éloignés restèrent long-temps au pouvoir de cette famille, qui les avait encore plusieurs siècles après.

La race des Mamigoniens tirait son origine du Djénastan, pays situé à l'extrémité orientale de l'Asie, et qui est la Chine (1). Ils étaient parens des souverains qui y régnaient au commencement du troisième siècle. Tout porte à croire que Mamgon, leur chef, appartenait à la dynastie impériale des *Han*, qui avait occupé pendant plus de quatre cents ans le trône de la Chine, et qu'il était l'un des princes de cette race, qui s'enfuirent dans l'Occident pour s'y soustraire à l'usurpateur, qui s'était emparé du pouvoir et avait fait passer la couronne dans une autre famille (2). Mamgon et ses partisans avaient trouvé un asile en Perse, auprès d'Ardeschir, fils de Babek, fondateur de la dynastie des Sassanides. Mamgon fut traité à sa cour avec les égards que réclamait son infortune, et Ardeschir avait juré par la lumière du soleil de le protéger contre tous ses ennemis. L'empereur de la Chine demanda

de celui d'Arzroum, répond au pays des peuples appelés *Tabcht* par les anciens. Les Géorgiens le nomment encore *Takoskari*, c'est-à-dire, *la porte de Tako* ou des *Dahæ*. *Voyez* les *Mém. hist. et géogr. sur l'Arménie*, t. I, p. 74-78.

(1) Dans une *Dissertation sur l'origine de la famille des Orpélians, et de plusieurs autres colonies chinoises établies en Arménie et en Géorgie*, insérée dans le tome II de mes *Mém. hist. et géo. sur l'Arm.*, j'ai rassemblé les raisons qui me semblent propres à démontrer l'identité des deux pays.

(2) La dynastie qui chassa les *Han*, portait le nom de *Weï*.

bientôt après, l'extradition du fugitif et de ses adhérens, mais le prince sassanide, lié par son serment, n'osa violer l'hospitalité qu'il leur avait accordée. Une guerre semblait imminente entre les deux empires, quand Ardeschir mourut (1). Son fils, Sapor 1.er, alors aux prises avec les Romains, et mal affermi sur un trône dont l'existence toute récente était menacée de tous les côtés, craignit d'embrasser hautement la défense des réfugiés chinois. Les nombreux descendans des Arsacides, qui existaient encore en Perse et qui brûlaient de ressaisir le sceptre qu'ils avaient perdu, et les princes du même sang qui régnaient dans la Bactriane et dans l'Indo-Scythie lui donnaient de trop vives inquiétudes. S'ils eussent été soutenus par les Chinois, dont la puissance s'étendait alors dans le centre de l'Asie, assez près des frontières orientales de la Perse (2), la partie n'aurait pas été égale, surtout dans un moment où, pour conserver la possession de l'Arménie, Sapor était obligé de résister aux Romains, qui voulaient rétablir dans ce royaume l'Arsacide Tiridate, qui en avait été dépouillé par Ardeschir. Pour satisfaire le monarque chinois, sans outrager la mémoire de son père, en retirant à Mamgon la protection que ce prince lui avait assurée, il engagea le fu-

(1) Ce prince mourut vers l'an 240 de J. C.

(2) Dans le siècle précédent le général chinois *Pan-tchao*, gouverneur général de l'Asie centrale, pour l'empereur des *Han*, avait porté ses armes jusqu'au bord de la mer Caspienne, et on avait agité dans son camp la question de savoir si on passerait cette mer, pour pénétrer dans le *Ta-thsin* ou l'empire romain.

gitif à s'éloigner de la Perse et à diriger ses pas vers l'Arménie. « Je l'ai chassé de mes états, répondit-il » aux ambassadeurs chinois, je l'ai relégué à l'extré- » mité de la terre, aux lieux où le soleil se couche; » c'est l'avoir envoyé à une mort certaine. »

§. V. *Histoire des Mamigoniens* (1).

Mamgon et les siens menèrent pendant plusieurs années une vie errante au milieu de l'Arménie, mais quand Tiridate y revint soutenu par les Romains, et qu'il fit tous ses efforts pour recouvrer la couronne de ses aïeux (2), Mamgon s'empressa d'aller à sa rencontre et de lui offrir ses services. Ils furent acceptés (3) et bientôt récompensés. La puissante famille des Selkouniens (4), dévouée à la cause du roi de Perse, possédait le canton de Daron. Sélouk, leur chef, avait profité d'une absence faite par Tiridate, rétabli sur son trône, pour se révolter et joindre ses forces aux troupes de Sapor, qui était rentré en Arménie. Dans le

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 2. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. II, c. 78 et 81. — Mesrob, *hist. de Ners.* c. 1.

(2) C'est en l'an 259 que Tiridate rentra en Arménie.

(3) Moïse de Khoren remarque cependant (l. II, c. 78) que Tiridate, en acceptant les offres de Mamgon, eut la délicatesse de ne pas le mener avec lui combattre les Perses, sans doute à cause des liens d'hospitalité qui avaient existé entre le prince chinois et le roi de Perse.

(4) Cette famille faisait remonter son origine jusqu'à Haik, le fondateur du royaume d'Arménie. Depuis le temps de Valarsace, premier roi arsacide, elle possédait par droit d'hérédité le pays de Daron.

même temps les peuples du nord, excités par les Perses pénétraient par un autre côté dans ce royaume. Oda, prince des Amadouniens, que Tiridate avait chargé, en partant de défendre ses états, fut tué par Sélouk, son gendre, qui aurait peut-être envahi tout le royaume, sans le prompt retour de Tiridate. Celui-ci, après avoir repoussé Sapor, dirigea ses efforts contre les Barbares du nord. Cependant les Selkouniens refusaient avec opiniâtreté de rentrer sous les lois de leur souverain légitime, et Sélouk, réfugié dans la forteresse de Slakan, paraissait décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Tiridate chargea Mamgon de le réduire; il y réussit. Les Selkouniens furent exterminés (1); il n'en échappa que deux qui se refugièrent dans la Sophène (2). Leurs biens concédés au vainqueur devinrent l'héritage de la postérité de Mamgon. Ce guerrier montra encore en d'autres occasions son attachement pour le roi d'Arménie, qui lui témoigna sa reconnaissance par la haute faveur et le rang distingué qu'il lui accorda. Ses descendans ne furent pas moins illustres que lui, par les services signalés qu'ils rendirent au pays qui était devenu pour eux une autre patrie. Vatché, fils de Mamgon, revêtu de la dignité de connétable du royaume, périt en

(1) Tiridate, selon Moïse de Khoren (l. II, c. 81), ordonna d'épargner ceux des Selkouniens qui échappèrent à la ruine de leur famille. Il fait mention (l. III, c. 20) de Gnad, un de leurs descendans, qui vivait sous le règne d'Arsace.

(2) La Sophène était au sud de l'Arménie et limitrophe de la Mésopotamie.

combattant les Perses. Ses enfans préférèrent perdre leurs domaines et vivre dans des régions sauvages reléguées à l'extrémité de l'Arménie, plutôt que de subir le joug des Perses, quand la trahison livra le roi Diran entre les mains de Sapor. Leur courage, leur fidélité et leurs brillantes qualités, avaient fixé sur eux les yeux de toute la nation dont ils étaient l'espérance, et Arsace, en les rappelant, dut céder au vœu d'un peuple entier. Ils étaient alors quatre frères, Vartan, Vasak, Vahan et Varoujan : ils descendaient à la quatrième génération de Mamgon; leur père Artavazd, était fils de Vatché, fils de Mamgon. Vartan l'aîné reçut l'investiture de la province de Daron, son héritage paternel, et Vasak fut créé connétable. Pour les deux autres, des commandemens et des charges militaires leur furent donnés. Vasak se montra constamment digne du haut rang qui lui avait été conféré. Pendant trente ans il ne cessa de donner des témoignages éclatans de son dévoûment, quelquefois un peu jaloux, pour son prince et son pays, tant dans les conseils que sur les champs de bataille, jusqu'au jour fatal où sa fidélité fut scellée de son sang.

§. VI. *Nersès est déclaré patriarche d'Arménie* (1).

Arsace ne se borna pas à rétablir l'ordre dans l'administration civile et militaire du royaume; la religion fut aussi l'objet de ses soins. Depuis la mort de Hou-

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 3 et 4. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 20. — Mesrob, *Hist. de Nersès*, c. 1.

sik ou Hésychius, dernier rejeton de saint Grégoire, qui avait occupé le trône patriarchal de l'Arménie, une horrible corruption s'était répandue dans ce pays, des pontifes indignes du sacré caractère dont ils étaient revêtus, y donnaient eux-mêmes l'exemple du scandale. Le désordre était universel. Le patriarche Pharhnerseh, vertueux mais faible, n'avait pu remédier à de tels maux. Son successeur Sahak (1), non moins respectable que lui, ne fut pas plus énergique. La foi chrétienne semblait prête à s'éteindre. Les partisans de l'ancien culte, encore assez nombreux, et les sectateurs de la religion persane, cherchaient à profiter d'un tel état de choses, pour bannir le christianisme qui était établi depuis trop peu de temps en Arménie, et qui n'avait pu y jeter de profondes racines. Il aurait fallu qu'un nouvel apôtre vînt raffermir l'édifice élevé par saint Grégoire. Au moment où on l'espérait le moins, cet homme divin parut pour le salut de l'Arménie. On s'occupait, dans une grande assemblée, de choisir un successeur aux pontifes qui depuis la mort

(1) Moïse de Khoren s'est trompé (l. III, c. 39) en faisant ce Sahag successeur de Nersès 1.er, tandis qu'il fut au contraire son prédécesseur comme l'atteste Faustus de Byzance (l. III, c. 17). Le successeur de Nersès, qui n'est connu que par le même historien (l. V, c. 29), fut un certain Housik ou Hésychius. Il fut remplacé par un autre Sahag ou Schahag. Comme Faustus de Byzance était contemporain de ces trois patriarches, son témoignage doit être irrécusable. Ce qui a pu donner lieu à l'erreur de Moïse de Khoren, c'est que tous trois ils étaient de la même famille, de la race d'Albianus, évêque de Manavazakerd, compagnon de saint Grégoire dans ses travaux apostoliques.

d'Hésychius avaient rempli le trône de saint Grégoire, quand le bruit se répandit qu'il existait un descendant du saint patriarche, digne de son aïeul par ses vertus. C'était Nersès, fils d'Athanaginé, fils d'Hésychius. Sa mère Pampisch était sœur du roi Diran, et par conséquent tante d'Arsace. Élevé dans sa jeunesse à Césarée de Cappadoce, il avait depuis visité Constantinople, où il s'était instruit dans la religion et les lettres des Grecs; il y avait épousé la fille d'un personnage distingué, nommé Appion, dont il eut un fils unique, Sahak, qui fut dans la suite patriarche de l'Arménie. Veuf après trois ans de mariage, Nersès, de retour dans sa patrie, y avait embrassé la profession des armes. Revêtu de plusieurs dignités militaires, il y joignait celle de chambellan, dont il exerçait les fonctions auprès de la personne du roi. Il était encore fort jeune, mais ses vertus éclatantes et sa valeur lui avaient concilié l'estime universelle. Sa beauté, sa haute taille et son air majestueux, inspiraient le respect à tous ceux qui l'approchaient. On n'eut besoin que de prononcer son nom pour diriger vers lui tous les suffrages, et avec un concert unanime de louanges, on lui décerna le sceptre patriarchal. *Lui seul sera notre pasteur*, s'écriait-on de tous les côtés. *Nul autre ne s'asseoira sur le trône épiscopal. Dieu le veut.* Étranger à ce grand mouvement, à tant d'honneurs, il voulut s'y soustraire. Il essaie d'échapper aux vœux impatiens de tout un peuple. Le roi s'indigne, l'arrête, et lui arrachant l'épée royale qu'il portait comme une marque distinctive de sa dignité, il ordonne de le revêtir sur-

le-champ des habits pontificaux. Un vieil évêque, appelé Faustus, lui confère aussitôt tous les grades ecclésiastiques, et il est proclamé patriarche au grand contentement de tous les Arméniens. Son inauguration eut lieu en l'an 340.

§. VII. *Nersès est sacré à Césarée.*

Depuis le temps de saint Grégoire, il était d'usage que les patriarches de la Grande-Arménie fussent sacrés à Césarée en Cappadoce. C'est dans cette ville que l'apôtre de l'Arménie avait été élevé, et qu'il avait été instruit dans la religion chrétienne : c'est là qu'il avait reçu de saint Léonce la mission d'appeler à l'évangile les peuples encore idolâtres, et qu'il avait été ordonné évêque. Césarée était, pour ainsi dire, la mère spirituelle de l'Arménie. Pour se conformer à l'usage de ses prédécesseurs, Nersès résolut d'aller y chercher la confirmation du titre éminent qu'il venait d'obtenir. Sur l'ordre du roi, les plus illustres seigneurs furent désignés pour assister à son sacre. Antiochus, prince de Siounie, Arschavir, chef de la race de Camsar, Bakarat, de l'antique famille des Bagratides, et plusieurs autres non moins nobles (1), le suivirent à Césarée. Un grand concours d'évêques accourut des contrées voisines, pour prendre part à

(1) Ces autres personnages étaient le grand eunuque, intendant de la maison du roi; Daniel, prince de la Sophène; Mehentak, dynaste des Rheschdouniens; Nouïn, dynaste de la Sophène royale, et Pargev, prince de la race des Amadouniens.

cette auguste cérémonie. Lorsque Nersès revint en Arménie, Arsace et sa cour allèrent à sa rencontre jusqu'à la frontière. Sous la direction spirituelle de ce saint personnage, la foi ne tarda pas à refleurir en Arménie; les églises ruinées, les autels renversés, furent rétablis; de nouveaux temples, dédiés au vrai Dieu, s'élevèrent sur les débris des édifices idolâtres; des hôpitaux, des monastères furent fondés; les mœurs s'adoucirent; l'instruction fit des progrès; enfin si Nersès n'avait pas été arrêté dans la noble mission qu'il s'était imposée, s'il n'avait pas trouvé des obstacles de toute espèce, l'Arménie serait parvenue au plus haut degré de prospérité. Ses travaux furent trop tôt interrompus, et l'Arménie, privée de son pasteur, fut déchirée par des maux qui, sans cesse renouvelés, finirent par la livrer sanglante et désolée aux mains de ses oppresseurs.

§. VIII. *Alliance d'Arsace et de Sapor* (1).

Cependant la bonne intelligence subsistait toujours entre les rois d'Arménie et de Perse : celui-ci, pour resserrer les nœuds de leur alliance, avait invité Arsace à venir dans sa capitale. Il y fut comblé d'honneurs et de présens; Sapor le traita comme un frère ou comme un fils bien-aimé : vêtus d'ornemens pareils, le front chargé d'un diadème semblable, ils paraissaient dans les festins assis sur un même trône, et le

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 16 et 17. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 1 et 5.

temps s'écoulait au milieu des plaisirs. Sapor avait déclaré Arsace son second, et lui avait fait don d'un magnifique palais dans l'Atropatène. Rien ne semblait pouvoir troubler l'harmonie des deux princes. Un jour Arsace visitait les écuries de Sapor; l'intendant, au lieu de lui rendre les honneurs qui lui étaient dus, se permit en passant quelques paroles inconsidérées. *Pourquoi*, dit-il, en faisant allusion à la nature montagneuse des états d'Arsace, *le roi des chèvres d'Arménie vient-il brouter l'herbe de nos paturages!* Le connétable Vasak entendit ce propos grossier, il ne put retenir son indignation, et ce malheureux fut tué. Vasak eut plusieurs fois occasion de donner de pareilles marques de son attachement à son souverain. Bien loin d'en être irrité, Sapor lui en témoigna au contraire sa satisfaction. Cependant malgré toutes les preuves d'amitié qu'il ne cessait de prodiguer à Arsace, le roi de Perse conservait toujours des inquiétudes dans le fond de son cœur, il ne pouvait être persuadé de la sincérité de ce prince; il appréhendait que tôt ou tard, des conseils, ou son propre intérêt ne lui ouvrissent les yeux et ne le détachassent de son alliance, pour le porter à s'unir avec l'empereur contre lui. Les sollicitudes de Sapor étaient grandes; pour les calmer, on décida Arsace à jurer sur les saints évangiles en présence de tous les prêtres de Ctésiphon (1), que jamais il ne le tromperait, que jamais

(1) La ville de Ctésiphon, ancienne capitale de l'empire des Parthes, était sur la rive orientale du Tigre. Le cours de ce fleuve la séparait de Seleucie, ville grecque grande et peu-

il ne se séparerait de lui. Le prince des Mamigoniens, Vartan, favori du roi de Perse, avait été chargé de cette négociation. Son frère Vasak, déjà irrité contre lui, par une querelle dont l'amour était cause, était jaloux de cette faveur, il craignit pour son crédit auprès d'Arsace et il résolut de brouiller les deux rois. Il y parvint par ses intrigues; il réussit à jeter des soupçons dans l'ame d'Arsace, qui, alarmé pour sa sûreté, prit le parti d'abandonner secrètement la résidence du roi de Perse, et de s'enfuir dans ses états. Tous les doutes de Sapor se réveillèrent alors; la répugnance qu'Arsace avait montré à prononcer les sermens qu'il avait exigés, lui parut la preuve de sa perfidie; il n'eut plus dès-lors aucune confiance en la sincérité du prince Arménien. Sa colère retomba sur les malheureux chrétiens qui habitaient ses états; la fuite d'Arsace fut ainsi une des causes qui excitèrent la sanglante persécution qu'ils eurent à souffrir. Sapor jura par le soleil, par l'eau et par le feu, les plus grandes divinités de la Perse, qu'il n'épargnerait aucun chrétien. Le prêtre Mari (1) et tout le clergé de Ctésiphon, qui avaient

---

plée. Sous les Sassanides, Seleucie, ou plutôt le bourg de *Coché* qui en était voisin, et Ctésiphon furent réunies sous la domination de *Madaïn*, c'est-à-dire, en arabe, *les deux villes*. C'était sans doute la traduction d'un nom qui avait le même sens dans la langue de cette partie de la Perse. Les Arméniens l'appelaient *Dispon*, ce qui est une altération de Ctésiphon. On retrouve ce nom dans les écrivains arabes et persans sous la forme *Tisfoun*.

(1) Le nom de Mari est fort commun chez les Syriens. On rencontre plusieurs personnages ainsi appelés, parmi ceux qui pé-

reçu les promesses d'Arsace, furent ses premières victimes et bientôt le sang des fidèles coula par torrens. L'évangile sur lequel Arsace avait juré, fut déposé dans le trésor royal, où, lié avec des chaînes de fer, il resta pour être à jamais le témoin irréfragable des sermens de ce prince.

§. IX. *Arsace envoyé à Constantinople est exilé par Constance* (1).

Arsace, de retour dans son royaume, continua d'entretenir des relations amicales avec Sapor, malgré les craintes que ce monarque lui inspirait, ou peut-être même à cause de ces craintes. Il restait aussi en bonne intelligence avec Constance. Comme les deux empires étaient alors engagés dans une guerre opiniâtre qui avait fort affaibli Sapor, Arsace n'eut pas de peine à conserver une neutralité que personne n'était intéressé à lui contester. Il espérait profiter de sa position et faire acheter chèrement ses secours à celui qui en aurait besoin. Il fut trompé dans son attente; personne n'eut recours à lui et le roi de Perse ayant obtenu à la fin quelque supériorité sur Constance, sa

---

rirent dans les persécutions suscitées par Sapor; mais aucun d'eux ne put être celui dont il est question ici. Ils moururent tous vers la fin du règne de Sapor, ainsi long-temps après l'époque dont il s'agit. C'est en l'an 347 environ, que Baaschemin, évêque de Ctésiphon, fut martyrisé par les ordres de ce prince, avec une grande partie de son clergé, dans lequel était sans doute Mari, dont il est parlé dans le texte de cette histoire.

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 5, 11, 12 et 20. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 20. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 3.

situation devint difficile. Ne pouvant plus garder une dangereuse neutralité, Arsace devait appréhender que, tôt ou tard, Sapor, déjà mécontent de lui, ne vînt l'inquiéter jusque dans son royaume. Pour se préserver d'un tel malheur, et se procurer des ressources, il songea à resserrer l'alliance qui depuis long-temps unissait l'Arménie avec l'empire. Le patriarche Nersès et dix des principaux seigneurs (1) du royaume furent envoyés à Constantinople pour y renouveler les anciens traités. En partant, Nersès laissa, pour le remplacer dans ses fonctions spirituelles, un personnage très-révéré, Khad, archevêque de Bagrévand. A l'époque du voyage de Nersès à Constantinople, on était au plus fort des troubles causés par les discussions théologiques que les Ariens avaient suscitées. Les évêques orthodoxes, chassés de leurs siéges, fuyaient partout devant les hérétiques, dont Constance secondait les fureurs de tout son pouvoir. Nersès partagea les malheurs des prélats persécutés: la pureté de sa foi, et sa courageuse résistance irritèrent l'empereur. Constance, dans sa colère, ne respecta pas le droit des gens, le titre d'ambassadeur ne put être une sauve-garde pour Nersès, qui fut contraint de subir un dur exil, dans une île déserte.

---

(1) Vartan, dynaste des Mamigoniens; son frère le connétable Vasak; Mehentak; dynaste des Rheschdouniens; Mehar, des Andsevatsiens; Gardchoïl Malkhaz, des Khorkhorhouniens, Mouschk, des Saharhouniens; Domed ou Domitius, des Genthouniens; Kischken, des Bageniens; Sourik, de la vallée de Hersig; et Verken, des Hapoujiens.

§. X. *Guerre d'Arsace contre les Romains* (1).

Les autres députés arméniens, qui avaient été corrompus par Constance, revinrent dans leur patrie, chargés de ses dons. Ils portaient en outre de riches présens destinés à leur roi, auprès duquel ils devaient accuser le patriarche. L'empereur, pour apaiser le ressentiment d'Arsace, rendit encore la liberté à deux princes du sang royal d'Arménie, qui étaient gardés depuis long-temps comme otages à Constantinople, et il les renvoya dans leur pays. Ils étaient neveux d'Arsace; l'un, Tirith, était fils d'Artaschès, frère aîné de ce monarque, qui avait cessé de vivre lorsque Diran, leur père, occupait le trône. Le dernier, nommé Gnel, avait pour père Tiridate, autre frère d'Arsace, mais moins âgé. Tiridate avait été envoyé aussi en otage à Constantinople par son père Diran, et il y avait été mis à mort, après quelques hostilités commises par les Arméniens contre l'empire. C'est depuis cette époque que ces deux princes étaient prisonniers. La nouvelle de la captivité de Nersès causa une désolation universelle en Arménie; des jeûnes, des prières y furent ordonnés, et pendant son absence, on ne cessa d'implorer le Seigneur pour obtenir son retour. Constance n'en avait pas fait assez pour calmer Arsace et le résoudre à endurer patiemment l'outrage qu'il avait

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 11. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 19 et 20. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 3.

éprouvé en la personne du patriarche. Il résolut d'en tirer vengeance; un armement considérable se fit et le connétable Vasak eut ordre d'entrer sur le territoire de l'empire et de pénétrer dans la Cappadoce. Ce général porta ses ravages jusque dans les environs d'Ancyre en Galatie, puis il revint en Arménie. Ces courses se renouvelèrent pendant six ans et elles causèrent beaucoup de mal à l'empire. De tels actes d'hostilités dissipèrent les soupçons de Sapor, et ses ambassadeurs vinrent trouver Arsace pour lui rappeler leur ancienne amitié, promettant de le traiter en frère, s'il joignait ses forces aux armées persanes destinées à combattre les Romains. Arsace y consentit et dès-lors il prit part à toutes les entreprises militaires du roi de Perse contre Constance.

§. XI. *Tyrannie d'Arsace* (1).

L'éloignement et l'exil de Nersès avait été fatal à l'Arménie et à son roi. Arsace dirigé jusqu'alors par ce vertueux personnage, était resté irréprochable. Il n'en devait pas être long-temps ainsi; jeune, livré à ses passions et privé du guide qui en avait arrêté l'essor, Arsace s'y abandonna sans réserve, et bientôt il fut un des princes les plus vicieux. L'archevêque de Bagrévand (2) lui en fit de vifs reproches, mais sa voix

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 12. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 19 et 27. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 4.

(2) Ce canton, nommé Bagrandavène par Ptolémée (l. V, c. 13), dépendait de la province d'Ararat et était situé vers les sources

fut impuissante. Arsace méprisa ses avis, et livré tout entier à ses courtisans, il se plongea plus que jamais dans les débauches et les plaisirs. Ses excès n'eurent plus de bornes et pour n'être pas exposé à trouver près de lui des censeurs importuns, il quitta sa capitale et fixa son séjour dans une vallée délicieuse située vers les sources méridionales de l'Euphrate. Là, dans un site enchanteur, il jeta les fondemens d'une ville qu'il appela de son nom *Arschakavan*, c'est-à-dire, *la demeure d'Arsace* (1). Cette ville, toute consacrée aux plaisirs, devint le théâtre de la licence la plus effrénée. Arsace n'y reçut que les gens qui partageaient et ses goûts et ses vices, de sorte qu'elle devint bientôt l'asile de tout ce qu'il y avait de criminel en Arménie. L'archevêque de Bagrévand y poursuivit son roi; il ne fut point épouvanté de tant d'horreurs, il y vint reprocher à Arsace ses débordemens. Son zèle fut encore une fois sans succès: Arsace, excédé de ses représentations et de ses conseils, le fit ignominieusement chasser de sa présence.

§. XII. *Intrigues à la cour d'Arsace* (2).

En l'an 349, lorsque les évêques orthodoxes

---

de l'Euphrate méridional, au pied du mont *Nébat* ou Niphatès. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 108.

(1) Cette ville était dans un canton nommé *Gog* ou *Gogovid*, dépendant de la province d'Ararad, à l'occident et au pied du mont *Masis* ou Ararat.

(2) Faustus de Byzance, *Histoire d'Arménie*, liv. IV, chap. 13.

furent rétablis dans leurs siéges par suite des sollicitations et des menaces de l'empereur Constant, frère de Constance, le patriarche Nersès revint de son exil. Il trouva l'Arménie très-changée; le bien qu'il y avait fait n'existait plus; la conduite du roi avait mis le désordre partout. Arsace reçut le patriarche avec honneur; il lui témoigna la joie qu'il ressentait de son retour, lui prodiguant des distinctions comme par le passé, mais il resta sourd à ses remontrances. Ce prince ne tarda pas à mettre le comble à toutes les infamies dont il était déjà coupable; il y joignit les crimes les plus affreux. Son neveu Gnel était revenu de Constantinople, chargé des faveurs de l'empereur. Ce prince lui avait accordé les ornemens consulaires (1), voulant ainsi le consoler de la fin cruelle de son père, mis injustement à mort. Gnel s'était retiré auprès du vieux roi Diran son aïeul, qui passait tranquillement ses dernières années dans la délicieuse retraite qu'il avait choisie au pied du mont Asaladzi. Diran se regardait

---

et 15. — Moïse de Khoren, *Histoire d'Arménie*, liv. III, c. 22. — Mesrob, *Histoire de Nersès*, c. 7.

(1) Le droit de porter les ornemens consulaires était souvent accordé par les empereurs aux princes étrangers qu'ils voulaient honorer d'une manière particulière. Cette distinction s'appelait *[illegible]*. C'était un ancien usage. On en trouve même des exemples au temps de la république. Il existe des médailles frappées en l'honneur de plusieurs princes asiatiques qui offrent la représentation de ces ornemens. L'histoire parle d'un certain Sohème, roi d'Arménie, qui avait été déclaré consul par Marc-Aurèle et L. Vérus.

comme la cause de la mort de Tiridate, père de Gnel, qu'il avait donné comme otage à l'empereur. Ce malheur lui avait fait concevoir une amitié d'autant plus vive pour le fils que Tiridate avait laissé, et il cherchait tous les moyens qui étaient en son pouvoir, de lui témoigner son attachement. Il lui destinait l'héritage du beau domaine de Kouasch, où il habitait, et les vastes possessions qui l'environnaient. Gnel était tout-à-fait digne, par ses qualités aimables, de la bienveillance de Diran. Tant de bienfaits accumulés sur la tête du jeune Arsacide par l'empereur et par le vieux roi d'Arménie, avaient excité contre lui la jalousie de son cousin Tirith. Celui-ci ne songeait qu'à la satisfaire, en essayant de faire périr Gnel, quand une nouvelle circonstance contribua encore à enflammer sa honteuse envie et à la rendre plus criminelle. Gnel venait de se marier avec une femme célèbre dans toute l'Arménie par sa grande beauté. C'était Pharandsem, fille d'Antiochus, prince de Siounie. Tous les seigneurs arméniens conviés à ces noces, en sortirent enchantés des charmes de sa jeune épouse et des attentions pleines de grace dont ils avaient été comblés par Gnel. Tirith, invité comme les autres, était sorti du banquet nuptial, épris du plus violent amour pour Pharandsem. Ne pouvant la posséder que par un crime, il s'occupa sans différer des moyens de le commettre. Son ami Vartan, prince des Mamigoniens, qui était écuyer du roi, s'associa à sa haine, et ils réunirent leurs efforts pour la perte de Gnel; sans balancer ils se rendirent auprès d'Arsace et ils accu-

sèrent son neveu d'en vouloir à son trône et à sa vie. Une antique loi de l'état (1) défendait à tous ceux qui étaient issus du sang royal, le prince héritier seul excepté, d'habiter dans la province d'Ararat, destinée exclusivement au séjour du souverain et de son successeur désigné. Gnel avait violé cette loi en résidant auprès de Diran, dont le palais se trouvait dans la province interdite aux princes du sang. Tel fut le premier motif de leur accusation Il n'en fallut pas davantage. Cette infraction innocente présentée sous un jour odieux, suffit pour éveiller les terreurs du roi, qu'il était si facile d'alarmer. L'affabilité de Gnel, les honneurs qu'il avait reçus de l'empereur, les présens qu'il ne cessait de distribuer aux princes qui venaient le visiter, et l'attachement que ceux-ci lui témoignaient, achevèrent de convaincre Arsace. Vartan jura même par *le soleil du roi*, qu'il avait entendu de ses oreilles Gnel proférer le vœu impie de voir périr son oncle, son souverain. Arsace, trompé par ce serment, chargea le perfide Vartan d'aller lui-même demander à Gnel, pourquoi, au mépris des lois, il s'était permis d'habiter dans la terre d'Ararat, et lui signifier l'ordre d'en sortir à l'instant, s'il n'aimait mieux mourir. Gnel obéit sans balancer et il se retira dans la province d'Arhpérani (2), qui était affectée pour le

(1) Cette loi avait été faite au milieu du 2.e siècle avant notre ère, par Valarsace, fondateur de la dynastie arsacide en Arménie, et elle avait été renouvelée par les rois ses successeurs.

(2) La province d'Haschtian, nommée par les anciens Asthianène et Haustanitis, dans la quatrième Arménie, avait été, dans

séjour des rejetons du sang arsacide. Le vieux Diran, privé du seul de ses descendans qui pût le consoler dans son malheur, fut vivement affligé de l'éloignement de son petit-fils; il fit écrire à ce sujet, en des termes très-durs, à son fils ingrat. Celui-ci en fut irrité au dernier point; croyant sans doute que Diran favorisait secrètement les projets qu'il supposait à Gnel, il joignait le parricide aux crimes dont il s'était déjà souillé.

§. XIII. *Mort de Gnel* (1).

L'éloignement de Gnel ne pouvait satisfaire son ennemi : possédé d'amour et de jalousie, c'était la mort de ce malheureux prince qu'il lui fallait. Comme le canton où Gnel s'était retiré n'était pas éloigné du lieu infâme où Arsace avait placé sa résidence, Tirith et Vartan purent souvent, au milieu de leurs orgies et de leurs parties de plaisir, rappeler à Arsace le souvenir de Gnel, et renouveler leurs calomnies; enfin ils réussirent dans leur détestable projet. Sous le pré-

---

l'origine, seule affectée par Valarsace pour le séjour des branches collatérales de la famille arsacide. Mais par la suite leur postérité s'était tellement multipliée, que cette province ne put leur suffire. Au milieu du 2.ᵉ siècle de notre ère, le roi Artavazd II, et son frère Diran I, y joignirent les cantons d'Aghiovid ou Aliovid et d'Arhpérani voisins l'un de l'autre. Le premier dépendait de la province de Douroupéran et l'autre du Vaspourakan. On peut consulter pour tous ces pays mes *Mémoires hist. et géog. sur l'Arménie*, t. I, p. 92, 101 et 131.

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 15. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 23. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2.

texte d'une grande chasse, indiquée pour les fêtes qui remplissaient toujours le commencement du mois de navasardi (1), époque du renouvellement de l'année arménienne, qui s'effectuait alors au milieu de l'été, le roi résolut de se diriger vers Schahabivan (2), où se trouvait l'infortuné Gnel; un message expédié à la hâte, l'avertit de tout préparer pour recevoir le camp royal. Arsace espérait surprendre Gnel par une visite inattendue, et pouvoir traiter de lèze-majesté un désordre dont lui seul aurait été cause. Il fut trompé: tout avait été disposé par Gnel pour recevoir dignement son souverain; mais la magnificence qu'il déploya en cette occasion servit plutôt à justifier qu'à détruire les injustes soupçons d'Arsace. Malgré les sermens que le roi lui avait prodigués pour l'engager à venir sans crainte dans sa tente, la perte de Gnel fut résolue. Arsace n'eut pas de honte de violer l'hospitalité qu'il recevait, et de faire lâchément assassiner son hôte au milieu des fêtes qu'il avait préparées lui-même. Une flèche, décochée à dessein, devait frapper Gnel pendant la chasse royale. Il n'en fut point ainsi, il fallait que la mort de ce prince fût plus cruelle. On fêtait ce jour là la mémoire de saint Jean-

(1) L'ancienne année arménienne était vague et composée de 365 jours, de sorte qu'après 1460 ans elle se retrouvait à son point de départ, après avoir parcouru toutes les saisons. Elle se divisait en douze mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutait cinq jours complémentaires. Le premier de ces mois se nommait Navasardi, il commençait à cette époque au milieu de l'été vers le temps du solstice.

(2) Ce lieu est dans le canton d'*Arhpérani*.

Baptiste, et le patriarche Nersès, venu avec la cour ainsi que son clergé, avait célébré pendant toute la nuit un office en l'honneur du saint, dans une tente réservée pour lui dans le camp. Gnel, après avoir pris part aux prières, quitta le patriarche le matin pour aller rendre ses devoirs au roi. Au moment où il se disposait à franchir le seuil de sa tente, les gardes l'arrêtent comme un traître, lui attachent les mains derrière le dos et le conduisent dans un lieu écarté, où ils lui tranchent la tête. Pharandsem accompagnait son mari : frappée de terreur en le voyant saisir par les gardes du roi, elle avait pris la fuite et s'était réfugiée auprès de Nersès, implorant sa protection pour Gnel, dont elle attestait l'innocence. Le patriarche récitait alors les prières du matin, il se dirigea sans tarder vers le pavillon royal. Arsace encore couché, se douta en le voyant qu'il venait intercéder en faveur de Gnel. Pour ne point se laisser fléchir, il feignit de dormir; Nersès essaye de le réveiller, il le prie, il le presse d'épargner un prince toujours fidèle, son parent, le sang de son propre frère. Arsace, la tête enveloppée dans son manteau, reste insensible à ses vives instances, gardant un silence obstiné. Il était difficile de prévoir comment se terminerait une telle scène, quand l'exécuteur vint annoncer au roi que ses ordres étaient accomplis. Nersès connut alors la triste vérité; transporté d'une sainte indignation, il se lève, et prophétisant au roi les châtimens qu'il devait subir un jour, il le charge de ses imprécations et se retire en lançant contre lui un juste et terrible anathême.

Arsace sentit, mais trop tard, et son erreur et l'énormité de son crime; ses yeux furent désillés par les reproches du patriarche, et tandis que le peuple entier et les princes arméniens déploraient hautement le sort de Gnel, victime de la calomnie, et lui préparaient de magnifiques funérailles (1), Arsace mêlait ses larmes à leurs pleurs, invoquant la miséricorde divine. Pharandsem s'abandonnait de son côté à sa douleur; son voile déchiré, ses vêtemens en désordre, son désespoir ajoutaient encore à sa beauté. Arsace la vit en cet état, son cœur s'enflamma pour elle; il comprit alors toutes les intrigues qui avaient perdu Gnel et songea à le venger; mais ce prince, aussi faible que coupable, ne sut pas signaler son repentir autrement qu'en se souillant par de nouveaux crimes.

§. XIV. *Arsace épouse Pharandsem, veuve de Gnel* (2).

Cependant Tirith impatient de recueillir le fruit de son forfait, ne tarda pas lui-même à justifier les soupçons du roi, en faisant publiquement éclater l'amour qu'il ressentait pour Pharandsem. Il ne rougit même pas de témoigner à cette princesse que l'excès de son amour avait seul causé le malheur de Gnel, croyant

(1) Gnel fut enterré, selon Moïse de Khoren (l. III, c. 23), dans la ville royale de Zarischad (Faust. Byz. l. IV, c. 55), qui était située dans le canton d'Aghiovid. *Voyez* mes *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, t. II, p. 106.

(2) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 15. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 24 et 25. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2.

sans doute, par un aussi étrange aveu, mieux exprimer toute la force de la passion qu'elle lui avait inspirée. Tirith voulait peut-être aussi toucher la vanité de cette femme; mais en renouvelant ses chagrins, il ne fit qu'exciter sa juste indignation. La publicité que Tirith donnait à ses sentimens pour Pharandsem, inspira de l'espoir à Arsace; il crut qu'en punissant l'assassin de Gnel, il pourrait s'acquérir des droits sur le cœur de son infortunée veuve. La résistance de Pharandsem ne rebuta pas Tirith; dans son aveuglement, il eut l'impudence de s'adresser au roi, pour qu'il contraignît cette princesse de condescendre à ses desirs, en le prenant pour époux. Arsace lui répondit qu'il connaissait ses odieuses machinations, et que le sang de Gnel demandait vengeance. Tirith comprit que sa perte était prochaine, et qu'il devait songer à se garantir du courroux du roi. Il s'enfuit, mais on le poursuivit avec l'ordre de le tuer partout où on le rencontrerait; on l'atteignit au milieu des marais de la province de Pasen et il y fut tué. C'est ainsi que le meurtre de Gnel fut vengé par un autre crime.

Arsace débarrassé du perfide Tirith, ne tarda pas à ajouter une nouvelle iniquité à toutes celles qu'il avait déjà commises, en épousant la veuve de son neveu. Pharandsem n'avait pour lui aucun amour. La personne du roi ne lui inspirait qu'une aversion, accrue encore par les circonstances qui avaient amené leur union, et qui n'étaient guère propres à lui donner pour Arsace un vif attachement. Cependant, grâce à la passion que ce prince ressentait pour elle, Pha-

randsem acquit un grand pouvoir dans l'état; elle en profita pour faire périr Valinak, issu comme elle de la race des Siouniens, et pour faire accorder à son père Antiochus, le commandement confié à ce général. Antiochus devint, par l'élévation de sa fille, le favori d'Arsace et son principal ministre; cependant malgré la naissance d'un fils nommé Para (1) dont elle devint mère quelque temps après, l'éclat de la couronne ne put consoler Pharandsem; elle conserva toujours pour Arsace un dégoût invincible, et elle ne cessait de lui en donner des preuves.

§. XV. *Arsace marche au secours du roi de Perse* (2).

Pendant tout ce temps, Arsace avait continué de

(1) Ce prince, nommé *Para* par Ammien Marcellin, est appelé *Bab* ou *Pap* par les Arméniens. Il pourrait se faire que le premier nom provînt d'une mauvaise lecture des manuscrits de l'historien latin. C'est une sorte d'erreur fort commune. Pour me conformer à l'usage, je continuerai de l'appeler *Para*. Les écrivains modernes comme Tillemont (*Hist. des emper.* t. V, *Valens*, article 12, note 12), et Lebeau, ont cru que la reine Olympias, femme d'Arsace, avait été la mère de Para, et ils ont appliqué à cette princesse ce qu'Ammien Marcellin dit en plusieurs endroits de la mère de Para, qu'il ne nomme pas dans son texte. C'est une erreur que j'ai corrigée dans le texte de Lebeau, toutes les fois qu'elle s'y est présentée. Pour l'éviter, il aurait fallu qu'ils eussent pu consulter les auteurs arméniens. Ils ignoraient qu'Arsace avait eu une autre femme. Faustus de Byzance, écrivain contemporain, Moïse de Khoren et tous les auteurs arméniens, s'accordent à dire que le fils d'Arsace était né de Pharandsem. C'est donc à cette princesse, et non à Olympias, qu'il faut rapporter ce qu'Ammien Marcellin raconte de la mère de Para.

(2) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 20. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2.

persévérer dans son alliance avec le roi de Perse et de lui fournir des secours dans la guerre qu'il soutenait contre les Romains. Lors de l'expédition que Sapor entreprit dans la Mésopotamie en l'an 350, il fit prier le roi d'Arménie de venir le joindre avec toutes ses forces. Une armée nombreuse se réunit sous les ordres du connétable Vasak et se dirigea vers le midi. Arsace la rejoignit avec les principaux seigneurs arméniens, en prit le commandement et s'avança jusque sous les murs de Nisibe, où était le rendez-vous indiqué par Sapor. Les Arméniens y arrivèrent les premiers : surpris de ne pas y trouver les Perses, ils ne voulurent pas les attendre et ils marchèrent aux Romains, campés non loin de là et bien supérieurs en nombre. Arsace céda à l'impatience de ses soldats, et, vaillamment secondé par Vasak, il obtint une victoire complète. Quand Sapor arriva, il fut si charmé du service signalé qu'Arsace lui avait rendu, qu'il s'empressa de lui en témoigner sa reconnaissance par les magnifiques présens et par les honneurs dont il le combla, ainsi que les chefs arméniens.

§. XVI. *Brouilleries entre les deux rois.*

L'alliance des deux rois semblait cimentée pour jamais. Sapor ne cessait de donner à Arsace des preuves de son amitié, et enfin, après avoir pris l'avis de son conseil, il se proposait, pour resserrer encore leur union, de lui donner sa fille en mariage. Ce qui devait en apparence assurer leur bonne intelligence,

fut au contraire la cause de leur rupture. Antiochus fut alarmé du projet de Sapor; voyant son crédit et l'état de sa fille fortement compromis s'il s'exécutait, il prit des mesures pour y mettre obstacle. Tandis que Sapor pressait Arsace de le suivre dans l'Assyrie pour y jouir des honneurs qu'il lui préparait, et pour y devenir l'époux de sa fille, Antiochus avisait au moyen de les rendre irréconciliables. Il parvint à force d'argent à corrompre un des conseillers de Sapor, qui s'introduit mystérieusement dans le camp d'Arsace, et lui fait part des prétendues trahisons que le roi de Perse machinait contre lui, ajoutant qu'elles ne tarderaient pas d'être mises à exécution, et qu'il ne lui restait que le temps d'y échapper par la fuite. Arsace recompense cet officieux conseiller, et, saisi d'une terreur panique, il s'empresse de faire connaître à ses généraux l'avis important qu'il vient de recevoir. Ceux-ci, déjà impatiens de rentrer dans leur patrie, furent tous d'avis de partir sans différer; on décampe au milieu de la nuit, on abandonne précipitamment les tentes et la plupart des objets qu'elles contenaient; on n'emporte que les armes. Arsace était déjà bien loin avant que les Perses se fussent aperçus de sa retraite précipitée. Ils n'en furent avertis qu'au lever de l'aurore; ils durent être étonnés d'une fuite aussi prompte et que rien ne paraissait motiver. Le roi, mieux instruit de la faiblesse et de la versasilité d'Arsace, soupçonna les causes d'une conduite aussi étrange, et pour ne pas jeter le trouble dans son armée, il feignit de croire que c'était une opération concertée entre eux;

puis il dépêche un messager chargé de rassurer Arsace par les plus grands sermens pour l'engager à revenir et le prémunir contre les faux rapports qui lui avaient été faits. Les instances de cet envoyé furent inutiles, les terreurs d'Arsace l'emportèrent encore une fois sur les protestations de Sapor, il continua sa marche vers l'intérieur de ses états, et depuis il n'eut plus aucune relation d'amitié avec ce prince.

§. XVII. *Arsace fait assassiner Vartan, envoyé de Sapor* (1).

Sapor n'avait cependant pas encore perdu tout espoir de détruire les préventions d'Arsace et de l'engager à rentrer dans son alliance. Vartan le Mamigonien, vint en Arménie avec des lettres du roi de Perse, remplies des plus fortes assurances de son attachement. Arsace allait encore donner une nouvelle preuve de son inconstance ; il avait de l'inclination pour Vartan, il n'en fallait pas davantage pour le gagner et le faire consentir à renouer avec Sapor. Arsace, ébranlé, était près de céder, quand le connétable Vasak revint à la cour : il suffit de sa présence pour tout changer. Il convainquit sans peine le roi, que Vartan était un traître, dont le dessein secret était de le livrer au prince persan, et qu'il devait se hâter de s'en défaire, s'il ne voulait perdre et lui et l'Arménie. La reine, qui avait beaucoup de pouvoir sur l'esprit d'Arsace, acheva

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 18. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 25.

de le persuader ; elle n'avait pas oublié la part que Vartan avait prise au meurtre de Gnel ; et d'ailleurs, redoutant pour elle et pour son père les conséquences de l'alliance persane, elle se joignit à Vasak. Ils l'emportèrent dans l'esprit irrésolu du roi ; la mort de Vartan fut décidée, le caractère d'ambassadeur ne put le protéger contre la jalousie et la haine de son frère, qui ne tarda pas à le faire assassiner en vertu des ordres d'Arsace. Ce dernier attentat acheva de rendre les deux rois irréconciliables.

§. XVIII. *Les princes arméniens se révoltent contre Arsace* (1).

Tant de crimes avaient irrité contre Arsace les princes arméniens et l'Arménie tout entière. Couvert du sang de son père et de ses neveux, toujours environné et dirigé par des hommes pervers, il était devenu l'objet d'une haine universelle. Elle se manifesta par une révolte presque générale. Les princes de la race de Camsar, chéris des Arméniens à cause de leur noble origine et de leurs belles qualités, redoutables par leurs vastes possessions et leur valeur, en donnèrent le signal. Nerseh, fils d'Arschavir, se mit à la tête des peuples soulevés ; un général persan, envoyé par Sapor, lui amena des troupes ; leurs forces réunies vinrent attaquer Arsace, qui, tranquille dans sa ville d'Arschakavan, s'y abandonnait sans inquiétude

(1) Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 27. — Mesrob, *Hist. de Nersès*, c. 4.

à ses honteuses voluptés. Surpris dans sa retraite, il eut à peine le temps de s'échapper, et, suivi du seul Vasak, il se réfugia chez les Ibériens au milieu du Caucase. Arschakawan fut livrée aux flammes, on rasa ses édifices jusque dans leurs fondemens et ses habitans, objets de l'exécration de l'Arménie entière, furent tous égorgés, hommes et femmes. Les enfans seuls furent redevables de la vie aux pressantes sollicitations de Nersès.

§. XIX. *Apostasie de Mehroujan, prince des Ardzrouniens* (1).

L'exemple donné dans le nord et au centre de l'Arménie, fut imité dans le midi. Le prince des Ardzrouniens, nommé Mehroujan, dont les états s'étendaient sur les bords du lac de Van, embrassant une partie de sa circonférence et se prolongeant au loin dans les montagnes des Curdes, s'était aussi soulevé. Ce dynaste, puissant entre tous les chefs arméniens, appartenait à l'une des plus anciennes familles du pays. Cette race illustre passait pour être issue d'un des fils du grand roi d'Assyrie, Sennachérib, qui, sept siècles avant notre ère, s'étaient réfugiés en Arménie, après le meurtre de leur père. Elle subsistait donc depuis mille ans; sept siècles après elle était encore en possession des mêmes pays, qu'ils abandonnèrent à l'empereur Basile II, dont ils reçurent en échange le ter-

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 23. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 27 et 35.

ritoire de Sébaste et d'autres domaines dans l'Asie mineure (1). Des vues ambitieuses se mêlèrent à la révolte de Mehroujan, le mépris et la haine qu'Arsace avait mérités lui firent concevoir l'espérance de monter sur le trône d'Arménie : dans ce dessein, pour se créer des partisans, il renonce à la religion chrétienne, embrasse celle des Mages et jure de la faire recevoir dans ses états particuliers et dans toute l'Arménie. Il croyait ainsi engager dans son parti ceux qui ouvertement ou secrètement étaient encore attachés à l'ancien culte de l'Arménie ; il pensait aussi que Sapor le soutiendrait avec plus de zèle dans son entreprise. La première tentative de Mehroujan ne fut pas heureuse : il avait été vaincu par Vasak et contraint de s'enfuir en Perse, mais favorisé par la révolte générale des princes arméniens, il ne tarda pas à rentrer en campagne. A la tête des troupes de l'Atropatène, il dirige sa marche en suivant le cours du Tigre, qu'il remonte du sud au nord, et pénètre dans l'Arménie par la frontière méridionale ; partout le meurtre, le pillage, l'incendie signalent son passage : l'Arzanène, l'Ingilène, la Grande-Sophène, la Sophène des Schahouniens, le canton de Daranaghi, ne sont bientôt qu'un monceau de ruines. Mehroujan faisait raser tous les forts dont il se rendait maître, renversait les temples et les édifices publics, il n'épargnait pas même la cendre des morts, pour ravir les trésors enfermés dans leurs

(1) *Voyez* sur l'origine et l'histoire de cette famille mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arménie*, t. I, p. 126 et 423-426.

tombeaux; il s'avance ainsi jusque dans l'Acilisène. L'antique forteresse d'Ani (1), lieu révéré de toute l'Arménie, tomba en son pouvoir : les sépulcres des anciens rois, qui s'y trouvaient en grand nombre, furent tous profanés, et leurs ossemens, arrachés avec violence, devaient être transférés en Perse. On croyait emporter avec ces tristes trophées la fortune de l'Arménie. Les princes arméniens parvinrent cependant à retirer ces reliques des mains sacriléges de Mehroujan, et ils les déposèrent avec honneur dans un tombeau commun qu'ils firent disposer dans le bourg d'Aghts au pied du mont Arakadz. Chargé des trésors qu'il avait ravis dans tous les lieux qu'il avait parcourus, Mehroujan vint se réunir aux dynastes révoltés.

§. XX. *Arsace rétabli sur son trône* (2).

Cependant Arsace, réfugié en Ibérie, s'occupait à y chercher des moyens de remonter sur son trône : les levées qu'il y fit, et les forces qui lui furent amenées par ceux de ses partisans qui vinrent se réunir à lui, le mirent bientôt en état de tirer, ou au moins de demander vengeance des outrages que les princes lui avaient fait éprouver. Ceux-ci réunis sous les ordres de Nerseh ne perdirent pas courage, leur résistance

(1) Il ne faut pas confondre cet endroit avec une ville du même nom, située au centre de l'Arménie, dont elle fut la capitale pendant le moyen âge. Celle dont il s'agit ici était sur les bords de l'Euphrate. On l'appelle à présent Kamakh.

(2) Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 29.

fut opiniâtre, et la victoire incertaine semblait se décider en leur faveur, quand un secours inopiné de troupes romaines, vint donner l'avantage à Arsace. Le roi d'Arménie chassé de ses états n'avait pas mis tout son espoir dans la force des armes, il s'était assuré d'autres ressources. C'est à Nersès qu'il avait eu recours dans son malheur, et le patriarche désarmé par son repentir avait consenti à interposer sa médiation auprès des princes et ses bons offices auprès de l'empereur. Persuadé qu'en servant son roi, même coupable, il servait sa patrie, Nersès se rendit promptement à Constantinople. L'existence politique de l'Arménie, comme nation indépendante, résidait toute dans la personne de son roi. S'il était détrôné, l'Arménie cessait d'exister, et n'était plus qu'une province de Perse. L'empire alors se trouvant privé d'une barrière utile, devenait vulnérable sur une plus grande étendue de terrain; car l'Arménie indépendante protégeait par sa neutralité, ou défendait par son alliance, une frontière très-étendue. Nersès n'eut pas de peine à faire sentir toutes ces raisons à Constance, et déjà Arsace en avait recueilli le fruit. Les princes et leurs alliés persans avaient été défaits sur les bords de l'Araxe par Vasak. Désunis par ce revers, chacun d'eux s'empressa d'écrire au roi pour faire sa paix particulière. Nersès crut que le moment était venu d'employer sa médiation et d'arrêter de plus grands maux, en empêchant Arsace d'appesantir sa vengeance sur des princes dont le salut importait à l'Arménie. La paix fut rétablie sous la garantie de Nersès : Arsace jura l'entier oubli du

passé, promit de rétablir chacun dans ses possessions et de gouverner selon la justice. Mehroujan et son beau-frère Vahan Mamigonien, frère de Vartan et du connétable Vasak, refusèrent seuls de souscrire au traité; ils préférèrent s'expatrier et chercher un asyle auprès du roi de Perse, comptant, sans doute, qu'il se présenterait bientôt des occasions de rentrer avec avantage en Arménie.

§. XXI. *Alliance d'Arsace avec Constance* (1).

La part active que le roi de Perse avait prise dans ces révolutions, en fournissant des troupes aux Arméniens soulevés, avait tout-à-fait éloigné Arsace du dessein de renouer avec Sapor; il était plus que jamais attaché au parti des Romains. C'était à leur puissante intervention qu'il était redevable du succès qu'il avait obtenu dans une lutte trop inégale pour lui. Aussi, à peine rétabli sur son trône, il s'occupa de rendre plus durable le pacte qu'il venait de contracter avec Constance. L'aversion que Pharandsem n'avait cessé de lui témoigner, quoique toute-puissante, et mère de l'héritier présomptif de la couronne; le dégoût, suite trop ordinaire d'une passion depuis long-temps satisfaite, l'avaient décidé à éloigner cette princesse et à contracter un autre mariage. Nersès, qu'il avait envoyé à Constantinople pour y confirmer le renouvellement de l'alliance, et y conduire, comme otage, le

(1) Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 29.

fils qu'il avait eu de Pharandsem, était aussi chargé de demander pour son maître la princesse Olympias, fille de l'ancien préfet du prétoire Ablabius, qui, destinée naguère à épouser Constant, était, depuis sa mort, gardée à la cour auprès de Constance.

§. XXII. *Massacre de la famille de Camsar* (1).

Cependant, malgré la paix conclue et jurée, Arsace n'avait pas perdu le desir de tirer une vengeance éclatante des princes qui l'avaient offensé. Chassé par eux de son trône, obligé de souscrire ensuite de dures conditions, et de leur assurer une pleine impunité, il pouvait craindre de se voir encore une fois à leur merci; comptant peu sur leur foi incertaine, il songeait aux moyens de se préserver d'un tel malheur. Il profita, pour exécuter son dessein, de l'absence de Nersès, garant du traité. Sous prétexte d'une grande fête, tous les dynastes sont invités à se rendre à Armavir, ancienne capitale du royaume. Là, au lieu des plaisirs qu'ils croyaient y goûter, ils trouvent une mort cruelle. Ils périssent victimes de la plus infâme trahison. C'est principalement sur la race de Camsar que tomba la fureur du roi : hommes, femmes et enfans, ils furent tous égorgés. Ce n'en fut pas assez pour sa haine : il défendit de donner la sépulture à leurs corps abandonnés aux chiens et aux vautours; des habitans de

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 19. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 31 et 32. — Mesrob, *Hist. de Ners.*, c. 4.

Nakhdjavan (1), qui, malgré les ordres du roi, leur avaient rendu ce pieux service, furent livrés au supplice. Il fit aussi lapider l'archevêque de Bagrévand, qui gouvernait l'église d'Arménie pendant l'absence de Nersès, parce qu'il avait osé lui faire des représentations sur sa cruauté et sa perfidie. Sans perdre de temps, Arsace entra à la tête de son armée dans la principauté qui appartenait à cette famille. Il se saisit de la belle ville d'Érovantaschat (2), qu'il convoitait depuis long-temps, et du fort château d'Artogérassa (3), où il mit garnison. Spantarad, fils d'Arschavir et neveu de Nerseh, ainsi que ses deux enfans, Schavarsch et Gazavon, furent les seuls de cette famille qui échappèrent à ce massacre; avertis à temps, ils purent se soustraire à la cruauté d'Arsace, et chercher un asyle dans l'empire romain, où ils habitèrent tant que leur persécuteur occupa le trône d'Arménie.

(1) C'est la moderne *Nakhtchivan*, en arménien *Nakhidchévan*. Il en est question dans Ptolémée, qui la nomme *Naxuana*.

(2) Cette ville, ruinée maintenant, était située dans la province d'Arscharouni, au midi de l'Araxe. Elle avait été fondée au milieu du premier siècle de notre ère par le roi Érovant. Voyez mes *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 120.

(3) Cette forteresse, appelée ainsi par Ammien Marcellin (l. XXVII c. 12), est nommée *Artagéras* par Strabon (XI, 529), *Artagéra* par Velleius Paterculus, et *Artagigarta* par Ptolémée (l. V, c. 13). Chez les Arméniens c'est *Artakers* ou *Kapoïd-pert*, c'est-à-dire, *le château bleu*. Elle était aussi située dans la province d'Arscharouni (l'Araxanène ou le champ araxénien des anciens), sur une haute montagne, au midi de l'Araxe. Il en sera beaucoup question dans la suite de cette histoire.

§. XXIII. *Arsace épouse Olympias* (1).

Le patriarche avait obtenu un plein succès dans la nouvelle négociation dont il avait été chargé par son souverain. Constance accueillit sa demande et lui accorda facilement, pour épouse, la fiancée de son frère. Il la fit conduire avec honneur en Arménie. C'est d'elle qu'Arsace tenait les biens qu'il possédait dans l'empire. Ces biens furent affranchis par la volonté de Constance, de tous les droits qui pesaient sur les autres terres, et ils furent assimilés à celles qui faisaient partie du domaine impérial, ou des possessions de la famille régnante. Arsace fut infiniment touché de la faveur insigne que l'empereur lui avait faite, en lui permettant d'épouser une personne qu'on regardait comme une princesse du sang impérial (2). La satisfaction qu'il en ressentit rendit plus vif l'amour qu'il avait conçu pour sa nouvelle épouse; car c'est à elle qu'il rapportait, avec raison, le mérite des honneurs dont Constance le comblait. Ce mariage, qui faisait la joie de l'Arménie et de son souverain, n'avait pas été envisagé de la même façon dans l'empire. On y blâmait Constance d'avoir livré sans pudeur à un barbare une illustre

---

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 15. — Amm. Marc. l. XX, c. 11. — Athan. *ad monach.* t. I, p. 385. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 24. — Mesrob, *Hist. de Nersès*, c. 2.

(2) Faustus de Byzance (l. IV, c. 25) et Moïse de Khoren (l. III, c. 22) disent l'un et l'autre qu'Olympias était de la famille impériale.

princesse, qui avait été pour ainsi dire l'épouse de son frère. Ce mariage dut se conclure peu de temps avant l'an 358, puisqu'il en est fait mention dans l'apologie que saint Athanase publia en cette année, pour se défendre contre les Ariens. Il en parle comme d'un événement récent, dont il fait un reproche à Constance. C'est ainsi que le roi d'Arménie s'était allié à la famille impériale.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Rapport fait au conseil de la Société asiatique par M. Eugène Burnouf, *sur la collection de manuscrits et d'antiquités rapportée de l'Inde par M. Bélanger.*

Messieurs,

Vous avez chargé une commission, composée de MM. Saint-Martin, Klaproth et de moi, d'examiner les manuscrits et antiquités que M. Bélanger a rapportés de l'Inde. Je viens, au nom de cette commission, vous exposer le résultat de l'examen qu'elle a fait de cette collection, qui occupe une place importante parmi les matériaux de tout genre que le zèle de M. Bélanger a rassemblés dans son voyage en Orient, et qui égale, si elle ne la surpasse pas en importance, celle des manuscrits singhalais dont la bibliothèque royale a récemment fait l'acquisition. Elle comprend un nombre considérable de manuscrits barmans recueillis par M. Bélanger pendant son séjour au Pégou;

plusieurs inscriptions indiennes copiées d'après les monumens et accompagnées en grande partie de traductions anglaises; quelques vocabulaires des dialectes du nord de l'Indostan, les dessins de diverses ruines à Mahamalaïpour, deux ouvrages chinois, et plusieurs traités sur l'art de guérir, traduits en indoustani et en bengali à l'usage des Hindous.

Les manuscrits barmans sont au nombre de vingt-trois et dans un état parfait de conservation. Ils sont, comme la plupart des livres qui viennent de l'Inde au-delà du Gange, écrits avec un stilet sur feuilles de palmier. Il en est plusieurs qui sont fort étendus, leur réunion présente un grand intérêt, parce qu'elle forme la seule collection de manuscrits barmans qui existe encore en France, et parce que plusieurs ne peuvent manquer de jeter du jour sur l'histoire et la philosophie des peuples de l'Inde au-delà du Gange. Le relevé des titres de ces manuscrits, autant du moins que votre commission a pu les reconnaître, suffira pour en faire entrevoir l'importance.

Le n.° 1, manuscrit d'une étendue considérable, est un traité sur la médecine écrit en barman. Nous rapprochons de cet ouvrage, le n.° 6, dont le sujet est le même, et le n.° 3 qui a pour titre *Dhâtwantarikyam*, ou *Traité sur les élémens*; ces élémens sont au nombre de quatre, et c'est, ce semble, de leur combinaison que sont formés les divers médicamens. Cet ouvrage est écrit en langue barmane, mêlée de plusieurs mots et formules en pali. Le n.° 2 comprend deux ouvrages; le premier de seize feuilles, est un

texte religieux en pali avec un commentaire barman, il paraît incomplet; le second, de quatre feuilles, est un poëme en l'honneur de Bouddha. Nous réunissons ensemble les n.os 4, 5, 13 et 16, parce que ce sont les diverses parties d'un même ouvrage qui se trouvent dispersées dans plusieurs manuscrits. Le n.° 4 a, dans la liste de M. Bélanger, le titre de *Lois du Gouvernement*, tandis que les autres ne portent aucune note qui puisse en indiquer le contenu. Cet ouvrage traite de la législation, et le préambule historique qui en fait le commencement se rapporte au temps du roi Dhammasatta, célèbre dans l'histoire du bouddhisme, telle qu'elle est donnée par les Singhalais et les Barmans. Divers détails prouvent qu'à cette époque, qui doit être antérieure au VII.e siècle avant notre ère, la différence des sectateurs de Brahma et de Bouddha n'était pas aussi fortement tranchée qu'elle l'est devenue depuis. Le texte pali est accompagné d'un ample commentaire barman qui répète chacun des mots de l'original et donne souvent le moyen de le corriger. La première partie de ce traité se trouve dans le n.° 16 et dans le n.° 4; la seconde dans le n.° 13; la cinquième dans le n.° 5; la sixième et la septième sont doubles dans le n.° 5 et le n.° 16; la huitième l'est également dans le n.° 4 et le n.° 16; et la dixième est seulement dans le n.° 5. Au manuscrit que nous venons de décrire, nous joindrons le n.° 11 de M. Bélanger, qui a le titre de *Réglemens*; ces réglemens en pali et commentés en barman, sont attribués à Manouradja.

Les livres historiques ont aussi trouvé leur place dans la collection de M. Bélanger. Le n.° 7 contient une histoire de l'Arakan, intitulée: *Râdjasankhâvin*; le texte est en barman, mêlé d'un plus grand nombre de phrases en pali qu'on n'a coutume d'en rencontrer dans les livres en langue vulgaire. Le n.° 8 paraît aussi être une histoire des anciens rois, quoiqu'en beaucoup de parties il offre une grande ressemblance avec le n.° 11 qui traite des devoirs et des lois. Le n.° 10 est la vie d'un ancien roi barman contemporain de la déification de Gôtama; le texte de cet ouvrage est moins mêlé de pali qu'aucun des précédens. Le n.° 12 et le n.° 13 ont un caractère plus religieux qu'historique. Le premier de ces deux ouvrages a pour titre, dans le catalogue de M. Bélanger, *Histoire du repos de Gôtama, indiquant où il a posé son pied*, ce qui est d'accord avec le titre barman qui signifie *Histoire de la vénérable empreinte*. On sait quel respect ont les bouddhistes pour ces représentations du pied de Bouddha qui se trouvent dans tous les pays où s'est établie sa doctrine; le texte de cet ouvrage est en pali, commenté en barman. Le n.° 14, dont on a également le texte et le commentaire, est intitulé: *Nârada-djâtakam*, ou *Naissance de Nârada*, et plus exactement *Histoire de la naissance de Bouddha en Nârada*. Cet ouvrage est fort curieux en ce qu'il nous fait connaître une des parties d'une grande collection qui comprend cinq cent cinquante livres. Les bouddhistes de Ceylan et de l'Inde au-delà du Gange, appellent *Djâtaka* le récit fait par Gôtama lui-même de ses existences en ce monde

antérieurement à sa déification. Ils n'en comptent pas moins de cinq cent cinquante, parmi lesquelles on en distingue dix qui l'emportent sur les autres en célébrité et en intérêt. Le *Nârada-djâtakam* est le cinquième de cette collection choisie à laquelle appartient aussi un autre manuscrit de M. Bélanger, qui a pour titre *Histoire réligieuse*, mais dont le véritable nom est *Nemi-watthou* ou *Histoire de Nemi*, l'une des plus célèbres naissances de Bouddha. Ces deux traités nous paraissent devoir compter parmi les plus importantes acquisitions de la collection de M. Bélanger, qui contient déjà de si précieux matériaux pour l'étude de l'histoire des Barmans. La religion, la philosophie y sont également représentées, et les n.os 9, 15, 18 et 19, en barman mêlé de pali, appartiennent à ces matières. Mais l'ouvrage qui doit être le plus curieux en ce genre, est un manuscrit très-volumineux qui n'est égalé en étendue que par *l'Angouttara*, recueil que la bibliothèque du Roi doit au zèle de M. Bélanger. C'est un long dialogue entre Bouddha et Ananda, son disciple, dont le sujet est cette philosophie abstruse des Bouddhistes, que l'on connaît encore si peu. Comparé avec *l'Angouttara*, avec lequel il a quelques traits de ressemblance, cet ouvrage immense pourrait servir de base à un travail qui ne serait pas sans intérêt pour la connaissance de la métaphysique des bouddhistes.

Après les manuscrits dont nous venons d'indiquer sommairement les titres, votre commission place les inscriptions, qui ont toutes été trouvées dans

l'Inde centrale. Elles sont copiées, à ce qu'il paraît, avec la plus grande fidélité, et le dessin reproduit quelquefois même jusqu'à la grosseur des caractères originaux. En général on doit louer le soin avec lequel M. Bélanger a fait représenter ces monumens pour lesquels les voyageurs croient ordinairement avoir fait beaucoup quand ils en rapportent un dessin confus ou incomplet. Ces inscriptions présentent pour la plupart diverses formes du dévanagari. La première, prise à l'entrée d'une caverne dans les monts Vindhya, est un nouveau spécimen de ce caractère de l'inscription de Firouz-lath qu'on n'a pas encore déchiffré. La deuxième, prise non loin de cette même caverne, nous apprend qu'elle fut creusée par Ananta Varma, dont l'époque n'est pas indiquée. Le dévanagari en est assez lisible, et d'ailleurs l'original est accompagné d'une traduction anglaise. La troisième inscription, qui est fort courte et n'est pas traduite, a été comme les précédentes trouvée dans les monts Vindhya près de Belsa; elle est curieuse en ce que les caractères en sont tout à fait semblables au dévanagari usité dans le sud de l'Inde et que nous a fait connaître un mémoire de M. Babington. Les deux suivantes, qui ne sont pas non plus traduites, sont beaucoup plus longues qu'aucune de celles que nous venons d'énumérer. Elles forment ensemble 17 pages *in-4.°*, et offrent un singulier mélange de caractères dévanagaris et de formes empruntées au télougou et au malâyalam. L'inscription cotée par M. Bélanger n.os 7 et 8 est celle que M. Babington a déjà

donnée dans la planche 15 du tome II des *Transactions de la Société asiatique de Londres*. Elle se trouve sur une pagode voisine de Mahâmalaipour, et est accompagnée, dans le travail du savant anglais que nous venons de citer, de deux transcriptions en caractères différens et non moins anciens que M. Bélanger n'a pas rapportées. Trois autres inscriptions sont en sanscrit et en karnâtaka, le tout écrit avec les caractères de cette dernière langue. La première mentionne la donation d'un village, faite à Shiva par Krichna-Râya, un des plus célèbres souverains de Vidjayanagara; elle est de l'an 1430 de l'ère de Sâlîvâhâna, c'est-à-dire, de la nôtre 1507; les deux autres, du même Krichna-Râya, sont datées de 1512 et de 1515, et relatent, l'une, une donation de terre, et l'autre, l'érection d'un petit temple en l'honneur de Vishala-Svâmi.

Tels sont les objets sur lesquels votre commission a cru devoir attirer particulièrement l'attention du conseil, comme devant fournir des renseignemens étendus et tout à fait neufs sur divers points de la philosophie et de la littérature orientale. Les autres parties de la collection de M. Bélanger, quoique intéressantes à plus d'un titre, nous arrêteront moins long-temps, parce que les matières auxquelles elles se rapportent sont généralement plus connues. Ainsi votre commission n'insiste pas sur la collection des des courts vocabulaires des dialectes ourdou, Bengali, singhalais, bradj-bhâkh et pouchto. Ces vocabulaires sont rédigés avec soin et ils pourraient servir de

modèle pour les collections de ce genre! Mais après les excellens dictionnaires de Shakespear et de Carey, ils ajouteraient peu à nos connaissances, si ce n'est peut-être pour le pouchto et le braky. Quelques observations suffiront également pour faire connaître la valeur des dessins rapportés par M. Bélanger. Ils sont au nombre de huit et représentent quelques-unes des scènes sculptées sur les rochers de Mahâmalaipour. Cette partie de sa collection a peut-être moins d'importance que les précédentes, quand on la compare au grand et beau travail de M. Babington inséré dans le tome II des *Transactions de la Société asiatique de Londres*. Un des dessins de M. Bélanger représente la vue totale de la montagne, mais avec moins de détails que la planche I du mémoire anglais précité. On en trouve davantage dans trois dessins, qui ne sont que la reproduction d'un seul et même sujet que donne aussi la planche anglaise. Ces dessins, quoique n'égalant à peu près que la dixième partie des scènes mythologiques que nous a fait connaître M. Babington, qui, au reste, a pu faire sur les lieux un séjour plus long que M. Bélanger, ont cela d'intéressant qu'ils prouvent l'extrême exactitude de l'artiste auquel on doit les planches des *Transactions asiatiques de Londres*. Nous pouvons affirmer qu'elles sont de tout point identiques aux esquisses de M. Bélanger, qu'on y retrouve les mêmes défauts qui déparent le plus grand nombre des sculptures indiennes, et que, selon toute apparence, les originaux n'ont pas été plus embellis par un artiste que par l'autre. Nous avons cru

devoir faire ici cette remarque, parce que la perfection de quelques modèles de l'art indien publiés en Angleterre, a inspiré à plusieurs personnes des doutes sur le degré de fidélité avec lequel ils ont pu être reproduits.

Dans le cours de son examen, votre commission a dû, de préférence, s'arrêter sur la partie de la collection de M. Bélanger qui faisait espérer les résultats les plus neufs et les plus étendus. Elle regarde le recueil de manuscrits barmans et palis comme une des acquisitions les plus précieuses pour la connaissance de l'histoire et de la philosophie de l'Inde au-delà du Gange. Elle a été aussi frappée de son importance relativement à la philologie indienne en particulier et à la grammaire comparée des idiômes de l'Asie occidentale. Les deux langues dans lesquelles sont écrits les ouvrages qui composent cette collection, ont été jusqu'ici trop peu étudiées, faute de matériaux nécessaires, pour qu'on n'accueille pas avec empressement les moyens nombreux qu'elle offre à ceux qui voudront en acquérir l'intelligence. En outre, le rapprochement de deux idiomes aussi différens l'un de l'autre que le barman et le pali, doit fournir matière à de curieuses comparaisons, et répandre quelque jour sur plusieurs problêmes qui intéressent l'histoire et la philosophie du langage. En résumé votre commission pense que M. Bélanger a mérité les éloges de la Société pour le discernement avec lequel il a su diriger ses recherches sur une des parties les moins connues de la littérature orientale, et elle vous propose, pour encou-

nager, autant qu'il est en vous, un zèle trop rare parmi les voyageurs, de faire connaître, par la voie de votre journal, avec quelle satisfaction vous avez vu le succès de recherches dont vous avez toujours suivi les progrès avec un vif intérêt.

---

*Rapport sur le Dictionnaire français-arabe d'*Ellious Bocthor, *revu et augmenté par* M. Caussin de Perceval fils (1).

La langue arabe, dans laquelle il existe tant et de si importans ouvrages, et qui nous a conservé plusieurs des traités de philosophie, de médecine, de mathématiques et d'astronomie de l'antiquité, est encore une de celles qui se parlent sur une plus vaste étendue de pays, et dont la connaissance est des plus utiles. On s'en sert non seulement en Arabie, mais en Syrie, en Égypte, sur les côtes d'Afrique et en Mésopotamie. Elle est même un des principaux liens de communication dans l'intérieur de l'Afrique, dans une partie de la Perse et dans quelques îles de la mer des Indes.»

La langue arabe ne doit pas seulement ses progrès à l'avantage d'avoir été l'idiome particulier du peuple qui, à partir du VII.e siècle de notre ère, conquit successivement une si grande partie du globe, elle a, aux yeux des diverses nations musulmanes, le mé-

---

(1) Paris, Firmin Didot, 2 vol. *in-4.o*

rite de leur avoir transmis leur code religieux et politique. Elle a d'ailleurs donné naissance à la littérature la plus variée et la plus riche dont ces nations puissent s'énorgueillir.

La langue arabe, comme toutes les langues qui se répandent sur de vastes contrées, a éprouvé, par la suite des temps, des altérations et des modifications. Tel mot qui est écrit d'une manière dans un pays, l'est d'une autre manière dans un autre. Plusieurs ont reçu de nouvelles acceptions; quelques-uns ont été empruntés aux nations étrangères.

Ces changemens ne sont pas aussi considérables qu'on serait d'abord tenté de le croire; en général, lorsque les Arabes ont senti le besoin d'exprimer une idée nouvelle, ils ont tâché de trouver dans leur propre idiome, un mot qui répondît à cette idée. Aussi n'y a-t-il peut-être pas maintenant dans le monde une langue qui se conserve depuis autant de temps.

Cependant il existe d'assez grandes différences entre le langage parlé aujourd'hui et celui qui a été employé dans les livres. On a exclu de la conversation les termes savans ou recherchés; on néglige, pour plus de promptitude, la plupart des règles établies par les anciens grammairiens; par exemple, on n'a presqu'aucun égard aux différences de cas et de temps.

A l'époque de la renaissance des lettres et des arts en Europe, dans les XVIe et XVIIe siècles de notre ère, on ne tarda pas à sentir le besoin de l'étude de l'arabe. Il parut plusieurs dictionnaires

à ce sujet : les uns, tels que ceux de Golius et de Castel, eurent pour objet l'intelligence de l'arabe littéral, c'est-à-dire, de l'arabe des livres, et ils offrirent les mots arabes expliqués en latin ; les autres, tels que ceux du P. Germano di Silesia et du P. Cannès, étant surtout destinés à l'usage des personnes qui voulaient apprendre à parler la langue, offrirent les mots européens accompagnés de leurs équivalens arabes (1).

Au nombre de ces derniers étaient divers vocabulaires et dictionnaires composés pour les Français ; mais aucun n'avait été imprimé : il n'avait paru jusqu'ici que le petit dictionnaire français-arabe de M. Ruphy, consacré au dialecte usité sur les côtes de Barbarie. Cette lacune était vivement sentie, à une époque surtout où la langue française, s'étant extrêmement répandue, était devenue presque le lien de communication entre les peuples de l'Orient et de l'Occident.

Le dictionnaire dont nous rendons compte, est destiné à satisfaire à ce besoin. Les deux personnes auxquelles on le doit, présentent les meilleures garanties d'exactitude ; feu Ellious Bocthor, auteur du travail primitif, était né, il y a environ cinquante

(1) Le titre de l'ouvrage du P. Germano est : *Fabrica linguæ arabicæ cum interpretatione latinâ et italicâ*. Rom. 1639, *in-fol.* Quant au dictionnaire du P. Cannès, il est intitulé : *Diccionario espanol-latino-arabigo en que siguiendo el diccionario abreviado de la Academia, se ponen las correspondensias latinas y arabes*. Madrid, 1787, 3 vol. *in-fol.*

ans, à Syouth, dans la haute Égypte, sur les bords du Nil. Ayant pris parti pour les Français, lorsque ces derniers envahirent l'antique patrie des Pharaons, il fut obligé de les accompagnér dans leur retraite, et vint s'établir en France. D'abord attaché en qualité d'interprète au ministère de la guerre, à Paris, il fut ensuite nommé professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes, près la Bibliothèque du Roi. M. Caussin de Perceval, qui l'a remplacé à sa mort, a lui-même séjourné pendant quelque temps en Syrie.

Voici d'abord le plan qui a été suivi : « Cet ouvrage, est-il dit dans un avertissement placé en » tête, étant particulièrement destiné au personnes » qui ont besoin d'apprendre à parler et à écrire » la langue arabe, c'est-à-dire, aux voyageurs et » surtout aux interprètes, on a évité d'y insérer les » mots qui sont exclusivement de l'idiome savant » et poétique; on s'est attaché à ne le composer que » des mots usuels, tant de la langue écrite que de » la langue parlée. Ainsi les expressions familières » de la conversation, même les termes bas et populaires, aussi bien que les expressions recherchées » du discours écrit et soigné des Arabes modernes, » ont dû trouver place dans ce dictionnaire. Les » mots français qui n'ont point de correspondans » en arabe ont été traduits par des périphrases, afin » d'étendre l'usage de cet ouvrage aux arabes qui » veulent apprendre notre langue. »

On voit par ces paroles que ce dictionnaire est

particulièrement destiné à la langue vulgaire, et qu'il ne s'adresse pas seulement aux Français qui voudront apprendre l'arabe, mais aux Arabes qui voudront apprendre le français. Aussi n'y trouve-t-on pas seulement les termes français qui ont un équivalent en arabe, mais ceux qui expriment des idées tout-à-fait étrangères aux peuples orientaux, tels que les mots *naïade*, *marquis*, *opéra*, &c. Les deux auteurs ont pris pour base de leur travail le *Dictionnaire de l'Académie française*, et ils ont relevé tous les mots susceptibles d'être traduits ou expliqués en arabe.

Il n'eût pas été indifférent de connaître la part de chaque auteur. Nous avons dit que M. Bocthor était né en Égypte et que M. Caussin a séjourné en Syrie : il est probable que l'un et l'autre, dans les expressions arabes qu'ils ont rapportées, ont eu égard au dialecte qu'ils avaient été dans le cas de mieux connaître; et le lecteur aurait pu quelquefois se rendre compte des idiotismes en usage dans certaines contrées. Mais aucune indication de ce genre n'a été mentionnée dans l'ouvrage. M. Caussin, qui est venu le dernier, et qui a publié le livre entier, se contente de dire que les mots qui lui appartiennent, entrent à peu près pour moitié dans la somme totale : il ajoute qu'au reste, dans les additions qui sont son ouvrage, il a fait de nombreux emprunts aux dictionnaires du P. Germano et du P. Cannès.

Les deux auteurs d'ailleurs ont fait preuve d'une

grande connaissance, tant de l'arabe vulgaire que de l'arabe littéral. Les mots, quoique conformes à la prononciation actuelle, sont constamment ramenés aux règles de la grammaire. Un autre avantage de ce dictionnaire, c'est qu'il renferme assez exactement les termes d'arts et métiers. On sait combien les expressions de ce genre embarrassent dans la lecture des livres, et il est de ces expressions qui sont ici expliquées pour la première fois.

Nous avons cru cependant reconnaître dans cet ouvrage des défectuosités assez graves; et comme M. Caussin annonce l'intention de publier en son propre nom un nouveau dictionnaire arabe-français, nous développerons nos observations, dans l'espoir qu'elles ne lui seront pas inutiles.

On a vu que ce dictionnaire est surtout destiné aux personnes qui veulent apprendre à parler l'arabe. Il était donc de la plus grande importance que la prononciation de chaque mot fût parfaitement déterminée, dans une langue surtout où l'on ne marque ordinairement que les consonnes. Or M. Caussin n'a pas marqué les motions ni les voyelles, et il n'a pas accompagné les consonnes d'une transcription en caractères français; ni l'un ni l'autre de ces moyens n'ayant été mis en usage, comment l'élève pourra-t-il prononcer les mots? Golius et Castel, qui travaillaient pour des personnes vouées à l'étude des livres, avaient employé le premier moyen, et Meninski avait eu recours à l'autre.

La langue arabe, comme toutes celles qui, après

avoir été le langage dominant, deviennent l'apanage des peuples vaincus, a admis dans son sein un certain nombre de termes persans, turcs et même européens. Ces derniers sont d'une composition tout-à-fait différente de celle des premiers. N'eût-il pas été bon d'indiquer l'origine de ces mots, ne fût-ce que par une initiale? C'est le moyen dont on s'était servi jusqu'ici.

Cet inconvénient existe aussi pour la partie française de ce dictionnaire. On sait que le français a adopté plusieurs mots latins, particulièrement dans les matières de jurisprudence; nous citerons comme exemple l'expression *ne varietur*. Quel ne sera pas l'embarras d'un arabe, qui, étudiant le français, voudra, à l'aide de ce dictionnaire, faire l'analyse de cette expression.

Toutes les parties de ce dictionnaire ne sont pas également parfaites. Il nous semble avoir remarqué des lacunes, à la vérité légères, dans la portion consacrée à l'arabe parlé sur les côtes d'Afrique. Peut-être les auteurs auraient-ils trouvé à puiser dans un dictionnaire français-arabe manuscrit, composé par le gouverneur d'un de nos anciens établissemens sur les côtes d'Alger (1).

Certains mots français qui ont un équivalent en arabe, sont rendus par des périphrases; d'autres qui

(1) Ce dictionnaire est conservé au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi; l'auteur est J. B. Fenin, ancien gouverneur de La Calle.

n'en ont pas, en reçoivent un, sans que les auteurs aient songé à les accompagner d'une explication particulière. Au nombre de ces derniers nous citerons le mot français *feu*, qui se dit d'une personne morte, et qui exprime la cessation d'être : ce mot, dans ce dictionnaire, est rendu par مرحوم, mot dont à la vérité, les Orientaux se servent en parlant des morts, mais qui signifie proprement *de qui Dieu ait pitié*, et qui est une suite de l'esprit de religion familier aux Musulmans.

On pourrait encore faire remarquer que la méthode suivie par les deux auteurs n'est pas toujours constante; par exemple, les dénominations géographiques sont marquées dans certaines parties, et ne le sont pas dans d'autres. Un mot français qui a besoin d'une définition est expliqué en arabe; d'autres fois c'est le mot arabe qui est expliqué en français. Cet ouvrage étant destiné à-la-fois aux français qui étudient l'arabe, et aux Arabes qui étudient le français, il y aura de ces explications qui seront pour les commençans difficiles à entendre.

Mais ces observations ne doivent diminuer en rien la reconnaissance que l'on doit à M. Bocthor et à M. Caussin. Nous les aurions même passées sous silence, si, comme nous l'avons dit, nous n'avions espéré qu'elles seront à M. Caussin de quelque utilité.

En finissant, nous devons dire quelques mots sur la part que M. le marquis de Clermont-Tonnerre a eue à cette importante publication : c'est M. de Clermont-Tonnerre qui, à la mort de M. Bocthor,

acheta son manuscrit et le destina à l'impression; c'est lui qui jeta les yeux sur M. Caussin, pour que l'ouvrage reçût les diverses améliorations dont il était susceptible.

REINAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 2 novembre 1829.

M. Henry TATTAM, recteur de Saint-Cuthbert à Bedford, est présenté et admis comme membre de la Société. Il écrit pour annoncer la publication prochaine de sa grammaire égyptienne.

M. Letellier écrit de Tiflis pour demander que la Société lui ouvre un crédit mensuel pendant son séjour dans le Caucase. Cette demande est renvoyée à une commission composée de MM. le comte de Lasteyrie, Klaproth et Kieffer.

M. de Clermont-Tonnerre présente au Conseil la 6.e et dernière livraison du *Dictionnaire français arabe* publié par M. Caussin de Perceval; cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Reinaud (*Voy.* ci-dessus, pag. 461).

MM. les commissaires chargés de surveiller les progrès des ouvrages ordonnés ou encouragés par le Conseil, font leur rapport ainsi qu'il suit:

L'impression des notes du *Sacontala* sera terminée dans peu de jours, et il ne restera plus que l'introduction à imprimer.

La dernière épreuve du *Mencius* est sur le point d'être tirée.

La *Grammaire géorgienne* ainsi que le *Dictionnaire mandchou* viennent d'être remis à l'Imprimerie royale.

Onze demi-feuilles du *Dictionnaire chinois latin* du P. Basile de Glémona sont tirées.

La commission des fonds n'ayant pas encore statué sur la demande d'une souscription faite par M. Levasseur pour l'édition lithographiée du roman chinois *Yu-kiao-li*, on arrête que les conclusions de la commission littéraire seront de nouveau renvoyées à la commission des fonds.

M. Eugène Burnouf, en son nom et au nom de la commission nommée dans une des dernières séances, fait un rapport sur la collection de manuscrits et d'antiquités rapportée de l'Inde par M. Bélanger; ce rapport est renvoyé à la commission du journal.

M. Eyriès fait son rapport sur le traité de *Géographie physique et politique de l'Asie* par M. Palmblad; ce rapport est renvoyé à la commission du journal.

M. Klaproth fait son rapport sur l'*Histoire de l'empire ottoman* par M. de Hammer, ce rapport est renvoyé à la commission du journal.

M. Brosset présente des observations critiques sur le dictionnaire géorgien publié par la Société.

M. Stanislas-Julien lit un mémoire sur le vermillon chinois.

M. de Paravay lit un mémoire sur l'identité des Japonais et des Muyscas.

Lettre au Rédacteur du Nouveau Journal asiatique.

MONSIEUR,

Vous avez inséré dans le numéro 8 du *Nouveau Journal asiatique* (1), un article sur l'école égyptienne de Paris, ar-

---

(1) *Voyez* tom. II, pag. 96-116.

tiale qui, suivant toute apparence, sera copiée dans quelques journaux étrangers. C'est ce qui m'engage à relever une faute que j'ai été un peu surpris de trouver à la p. 103, et qui n'échappera pas sans doute aux lecteurs qui cultivent la littérature arabe. On parle en cet endroit de la plus célèbre et de la plus ancienne mosquée (الجامع) du Caire, mosquée dont la fondation remonte à l'origine même de cette capitale; et on la nomme la *mosquée des fleurs* (*el-azhar*). L'auteur de cet article apparemment n'a jamais vu le nom de cette mosquée écrit en caractères arabes, et s'est imaginé qu'il devait s'écrire ainsi : الجامع الازهار. Il lui eût été facile de se détromper en consultant Makrizi, ou Soyouti, ou tel autre écrivain du nombre de ceux que nous possédons, ou même quelques ouvrages imprimés qui, sans doute, ne lui sont pas inconnus. Il aurait vu que le nom de ce temple est : الجامع الازهار, ce qui signifie littéralement la *mosquée brillante*.

Puisque j'ai eu occasion de prendre la plume pour rectifier une erreur commise dans ce cahier du Journal asiatique, je vous proposerai aussi mes conjectures sur un passage de l'histoire généalogique des Berbers, extrait du grand ouvrage d'Ebn-Khaldoun, et inséré dans ce même cahier (1), d'après la traduction de M. Schulz. Ebn-Khaldoun, qui a réuni plusieurs opinions sur l'origine des Berbers, sans cependant jeter un nouveau jour sur cette matière, après avoir avec raison écarté le sentiment d'Ebn-Kotaïba, qui faisait descendre les Berbers de Goliath, et supposait que Goliath descendait lui-même de Keïs, fils d'Aïlan (ou plutôt de *Keïs*, *surnommé Aïlan*), s'exprime ainsi : « La vraie opinion à laquelle il faut s'attacher, à l'exclusion de toute autre, est que les Berbers descendent de Canaan, fils de Cham, fils de Noé...... Leur aïeul s'appelait *Mazigh*. Leurs frères sont les *Akrikis.* » Je

---

(1) *Voyez* tom. II, pag. 117-142.

n'étends pas davantage la citation, et je ne cherche pas même ce que peut signifier cette expression *l'aïeul des Berbers*, expression qui vraisemblablement rend mal la pensée d'Ebn-Khaldoun. Je n'ai point en effet l'intention de refuter la tradition adoptée par cet historien, d'autant qu'elle ne mérite pas plus d'attention que celle qui a été suivie par Ebn-Kotaïba. Je veux seulement vous proposer une conjecture sur le mot *Akrikis*. Vous avez dit, Monsieur, dans une note, que vous pensez qu'il s'agit ici des *Gergéséens*, que les auteurs anciens mettent au nombre des Cananéens qui furent forcés par les victoires des Israélites de passer en Afrique. Pour moi, Monsieur, je conjecture qu'il s'agit des Grecs, et que le mot *Akrikis* n'est autre que le mot *Græcus*, comme *Afrikis* est le mot *Africus*. Ces mots me paraissent avoir été empruntés immédiatement du latin, et le mot *Græcus* n'a été écrit par un ق ou un ك (car n'ayant pas vu le texte, je ne puis être sûr de l'orthographe de ce mot), que parce que les Africains donnent à ces lettres la valeur du *g* et du *k*; un Arabe de l'Asie ou de l'Egypte aurait préféré le غ pour rendre le *g* du mot *Græcus*. Vous ne demanderez pas plus que moi, Monsieur, ce qu'ont affaire les Grecs avec les Berbers ou Amazigs; ce serait abuser de la critique que de l'appliquer à de pareilles traditions. Ebn-Khaldoun, je le sais, est un écrivain judicieux; mais quels moyens avait-il ici de rechercher la vérité? Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir énoncé une opinion, et de n'avoir pas dit tout de suite, ce qu'il dit un peu plus loin : *Dieu le sait* الله اعلم (1).

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

6 octobre 1828. Le baron Silvestre de Sacy.

---

(1) On trouvera dans un des prochains cahiers du *Journal asiatique* quelques observations sur la conjecture émise par M. le baron Silvestre de Sacy. *Note du rédacteur.*

Note de M. JOMARD *sur la lettre précédente.*

La faute dont il est question a été commise (s'il y a faute) par plus d'un orientaliste. On a traduit constamment *mosquée des fleurs* et écrit جامع الازهار. Cependant j'avoue qu'en consultant, en dernier lieu, un manuscrit de l'histoire de Makrizi pour ce qui concerne les portes du Kaire, j'y ai trouvé جامع الازهر, et j'ai cru qu'il y avait là une faute de copiste.

Il est possible, au reste, que le nom de la mosquée *El-azhâr* (mosquée des fleurs), ne soit pas correct, quoique cette explication soit généralement admise au Kaire parmi les Européens. Mais il est bon d'observer qu'en traduisant جامع الازهر par *mosquée florissante*, on serait très-exact; que la racine زهر signifie *fleurir*, *briller*, floruit, nituit, splenduit; ازهر florens, nitens; enfin زهرة et زهر flos plantæ, &c. (*Voyez* Golius, pag. 1118).

Autre lettre au Rédacteur du Nouveau Journal asiatique.

MONSIEUR,

Vous avez inséré dans le cahier d'octobre du *Journal asiatique* (1) des observations de M. Klaproth sur le titre de *Gourcan* ou *Courcan* que Timour aimait à ajouter à son nom. Je suis d'autant plus surpris de la méprise qui est échappée à M. de Hammer, relativement à la signification de ce titre, que le célèbre écrivain arabe *Ebn-Arab-*

(1) Tom. II, pag. 294-305.

schah, dont la vie de Timour a été publiée en arabe et en latin par M. Manger, et qui n'aurait pas manqué de s'emparer du sens de ce titre pour en faire une épigramme contre le conquérant Mogol, si effectivement le mot *Gourcan* eût signifié le *grand loup*, reconnaît que c'est le titre qui distinguait les princes alliés à la famille impériale. Je vais citer le passage d'après la traduction latine.

Postquam vero Transoxianæ imperium sibi vindicasset, æqualibus suis superior in matrimonium accepit regum filias, ideoque addiderunt ei cognomen Kurkan, *quod in idiomate Mogulensi valet* gener, *quoniam cum regibus adfinitatem contraxerat, atque summa in eorum aula pollebat auctoritate.*

J'ai déjà cité ce passage dans mon *Mémoire sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI*, mémoire qui a été imprimé dans le tome VI du nouveau Recueil de *l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*.

M. de Hammer, n'ayant consulté que la traduction faite par Petis de la Croix, de l'histoire de Tamerlan écrite en persan par Schérif-eddin Ali Yezdi, y a vu que cet écrivain donnait à ce conquérant le titre de *Lion*, et il paraît avoir cru, quoiqu'il ne le dise pas positivement, que, dans le texte de l'auteur persan, il y avait گورکان *Gourcan*. En général il ne faudrait pas, pour les détails, citer Scherif-eddin d'après l'ouvrage de Petis de la Croix, qui est plutôt un extrait qu'une traduction de l'original persan. M. Klaproth, en rapportant les vers où Petis de la Croix a pris l'épithète de *lion*, a fait voir que le terme persan employé dans l'original est شیرمرد, ce qui signifie *un homme fort comme un lion*. Mais peut-être, en faveur des personnes qui voudraient comparer le texte persan de ces vers avec la traduction, n'est-il pas inutile de faire remarquer qu'on a mal à propos imprimé باش au lieu de بأس et que le texte ne parle nullement *de la force des épaules* de Timour, et ne dit point que ce conquérant ait été la

gloire du monde. Le second hémistiche du premier des vers cités, est entièrement arabe, et on aurait tort de croire que ملك soit là mot persan qui entre autres choses signifie *scapula*; et quant au mot composé كيتي نورد qui termine le second vers, il veut dire *qui parcourt le monde*. Petis de la Croix, qui ne s'attachait point à rendre le texte exactement, a pu négliger cette épithète sans aucune conséquence.

Si ces observations vous paraissent, Monsieur, de quelque utilité, je vous prie de leur donner place dans le *Journal asiatique*.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens très-distingués.

Le baron SILVESTRE DE SACY.

Lettre de M. de Hammer au Président de la Société asiatique.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ici un manuscrit relatif à l'histoire ottomane, dont je vous prie de faire hommage en mon nom à la Société. C'est le *Gihannuma* de *Neschri*, une des histoires les plus anciennes, les plus authentiques et les plus estimées des Ottomans, écrite sous le règne de Bayezid II. Le célèbre interprète de la Porte, *Mourad*, renégat hongrois, auteur d'un traité sur l'*Islam* et de différens autres ouvrages, sur lequel on trouve une notice dans le premier volume des *Oriental Collections* d'Ouseley (pag. 41), a traduit l'histoire de *Neschri* à la fin du XVI.e siècle, pour Haniwald, secrétaire de l'ambassadeur autrichien M. de Breyner, et Léwenklau en a tiré en grande partie ses *Annales musulmanes*. Comme cette histoire, tout aussi bien que

celle d'*Aachik-pachazadé* (dont le seul exemplaire en Europe, que je sache, existe à la Vaticane, dans le dépôt de la reine Christine), ont été éclipsées par les historiens plus modernes qui y ont puisé, elles sont devenues très-rares, et excepté les bibliothèques de Constantinople, *Neschri* n'existe, à ma connaissance, dans aucune des bibliothèques publiques de l'Europe, à moins qu'elle ne se trouve parmi les manuscrits non catalogués de la bibliothèque royale de Paris.

L'importance de cet ouvrage comme une des principales sources de l'histoire ottomane, me l'a fait rechercher avec empressement, et je suis parvenu à m'en procurer deux manuscrits; l'un, *in-4.°* fort beau et complet, et l'autre, *in-12*, mal relié, auquel il manque une douzaine de feuillets (deux à la fin et huit ou dix entre les feuilles 96 et 105). En numérotant les pages de ce manuscrit, j'ai sauté les huit feuillets, et j'ai numéroté, dans leur véritable ordre, les feuillets de 95-115 déplacés par un relieur turc ignorant, entre les feuillets 86 et 87; c'est l'exemplaire que je vous adresse. Si l'histoire de *Neschri* ne se trouvait pas parmi les manuscrits des bibliothèques de Paris, je pourrais compléter les dix ou douze feuillets qui manquent à ce manuscrit, en les faisant copier sur le mien, et je n'attends là-dessus que votre réponse.

On peut se convaincre aisément par la comparaison de mon manuscrit avec les *Annales musulmanes* de Lewenclau ou Leunclavius (surtout dans l'édition allemande faite à Francfort, en 1595, *in-fol.*), que le contenu de l'histoire de *Neschri* a déjà été publié pour la plus grande partie. Les orientalistes seront bien aises, je pense, d'apprendre qu'il se trouve maintenant un exemplaire de *Neschri* à Paris, dans le foyer des lumières orientales; il y pourra être consulté par tous ceux qui voudront se convaincre par la comparaison du texte de la fidélité avec laquelle j'ai travaillé sur *Neschri*, comme sur toutes les autres sources originales dont je me suis servi pour

la composition de mon *Histoire ottomane*. C'est la meilleure réponse que je puisse faire à des critiques malveillantes et injustes, et dans lesquelles on se permet de mettre en doute ou l'exactitude, ou la capacité de l'écrivain, sans autre raison peut-être que l'impossibilité où on est de faire usage soi-même des sources dans lesquelles j'ai puisé, et dans lesquelles on va jusqu'à m'accuser d'avoir *usurpé* (*ad suos concinnandos usurpasset*) le contenu de manuscrits qui ne sont pas entre les mains de tout le monde.

Accusation étrange, en vérité, d'un nouveau genre d'usurpation ! Le manuscrit que j'ai l'honneur d'offrir à la bibliothèque de la Société servira, dans tout son contenu, à me justifier contre des accusations aussi étranges qu'injustes.

C'est ainsi que *Neschri* (dans ce manuscrit, *fol.* 94 *v.*°, l. 6) atteste que Mahomet I était âgé de onze ans à la bataille d'Angora, fait attesté aussi par l'histoire persane intitulée *Behdjetol-tewarikh*, dont il se trouve un exemplaire à la bibliothèque de Leyde.

Il est question, dans le même manuscrit (fol. 17, l. 6), d'un combat révoqué en doute, et qui fut livré par le Sultan Ala-eddin contre une troupe de Tatars, et dans lequel il fut secouru par Ertoghroul. Ce fait, au reste, est également rapporté dans le *Gihannuma* de Hadji Calfa, et dans toutes les autres sources de l'histoire ottomane.

On trouve (fol. 91 *v.*°, l. 1) le mot que Timour prononça à la bataille d'Angora, au sujet des Serviens, qu'il prit pour des derviches.

Il est vrai que tous ces passages et bien d'autres, révoqués en doute par M. Hamaker, ont été très-bien traduits par le drogman *Mourad* et que Lewenklau les a fidèlement rapportés dans ses *Annales musulmanes* ; mais par l'usage de mon manuscrit, les orientalistes qui entendent le turc pourront se convaincre eux-mêmes de la fidélité avec la-

quelle j'ai puisé dans les sources, et de la vérité de ce que j'ai avancé dans ma défense contre la critique de M. Hamaker (1).

Je suis, &c.

DE HAMMER.

Vienne, le 27 novembre 1828.

TABLE GÉNÉRALE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 4.e VOLUME.

MÉMOIRES.

---

(1) Cette défense a été insérée dans le *Nouveau Journal asiatique*, t. III, pag. 241-274, sous le titre de : *Éclaircissemens sur quelques points contestés de l'histoire des Arabes, des Byzantins, des Seldjoukides et des Ottomans.*

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.






115231